Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lecorrespondant142unse

LE

# CORRESPONDANT

## RECUEIL PÉRIODIQUE

---

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

---

142

TOME CENT QUARANTE-DEUXIÈME

DE LA COLLECTION

**NOUVELLE SÉRIE. — TOME CENT-SIXIÈME**

---

PARIS

BUREAUX DU *CORRESPONDANT*

9, RUE DE TOURNON, 29

1886

LE

# CORRESPONDANT

## LE COMTE DE FALLOUX

Nous sommes frappés d'un grand deuil; un des plus illustres, un des plus chers amis du *Correspondant* vient de lui être enlevé : M. le comte de Falloux n'est plus.

Depuis la mort de Berryer et de Montalembert, dont il avait pour ainsi dire recueilli le double héritage, M. de Falloux était resté parmi nous la personnification la plus haute des idées politiques et religieuses qu'il avait si vaillamment défendues en compagnie de ces deux glorieux serviteurs de la Monarchie et de l'Église.

L'Eglise et la Monarchie! il les a passionnément aimées l'une et l'autre et fidèlement servies de la première heure à la dernière, avec une constance que n'ont pu ébranler ni la fortune adverse ni, ce qui est plus méritoire, les déceptions intimes et les ingratitudes. *Qualis ab incepto*. Ce qu'il avait été dès le début, il l'est demeuré jusqu'à la fin et, ainsi qu'on l'a dit avec justesse, s'il a pu changer d'adversaires, il n'a jamais changé de clients.

Royaliste, il l'était par ses origines et son éducation. Sa grand'-mère, M^me^ de Souci, sous-gouvernante des Enfants de France avec M^me^ de Tourzel, lui avait transmis, avec son attachement inviolable à la famille de nos rois, la haine des excès révolutionnaires dont elle avait été le témoin; et, sans doute, plus d'une page émue de

cette vie de *Louis XVI* qui fut la première manifestation du talent littéraire de M. de Falloux eut son inspiration dans les souvenirs et les récits du foyer domestique.

Royaliste décidé au temps de sa jeunesse, il resta fidèle à l'exil après 1830, sans toutefois accuser le patriotisme de ceux qui suivirent alors une autre conduite. « Il ne me coûte pas, a-t-il écrit depuis à ce sujet, de croire à la sincérité des convictions que je ne puis partager et de respecter le mobile des conduites que je n'aurais pas tenues. » C'est comme royaliste qu'en 1846 il entra dans les Chambres, où il alla s'asseoir à côté de Berryer, son maître, puis son ami, de Berryer que, dans ses *Mémoires*, il appelle, avec l'accent de l'admiration et de la reconnaissance, « le flambeau de sa vie ». Et en 1851, lors du célèbre débat sur la révision de la Constitution, à la veille même du coup d'État, ce fut lui, toujours royaliste inébranlable, qui, dans le plus noble et le plus ferme langage, proposa la Monarchie aux conservateurs désunis.

Vingt ans plus tard, quand la France, désemparée de nouveau au lendemain de ses désastres, se trouva en quête d'un gouvernement réparateur, M. de Falloux, préoccupé sans relâche du retour de la Monarchie, prémunit aussitôt les conservateurs contre les fausses suggestions du « scepticisme politique », et, dans un discours admirable de patriotisme et de bon sens, il montra aux députés de la droite, assemblés dans un salon pour l'entendre, le seul remède pratique à la situation. « Ne voyant, disait-il, de salut que dans la Monarchie, et ne voyant la Monarchie que dans la Maison de Bourbon, je cherche uniquement à quelle condition son retour est possible. » Aussi, deux ans plus tard, nul ne salua-t-il avec une émotion plus sincère l'heureux événement qui fit disparaître, dans la Maison de France, et par cela même dans le parti monarchique, toute trace des anciennes divisions. Il avait ardemment souhaité, conseillé cette réconciliation patriotique; il y applaudit de toute son âme, sans se faire peut-être beaucoup d'illusions sur ses conséquences immédiates.

Il a, du reste, pris soin de recueillir et de fixer tous ces souvenirs de sa carrière, moins pour sa justification personnelle que pour la défense et l'honneur des causes qu'il a servies, et ce n'est pas sans intention qu'il a intitulé ces pages : *Mémoires d'un Royaliste*, entendant bien marquer ainsi le caractère de sa vie et la résumer lui-même d'un mot.

Catholique, M. de Falloux n'a pas été moins fidèle à ses croyances, et durant plus d'un demi-siècle, il n'a cessé de défendre l'Église par la parole, par la plume et par l'action. Dès le début de sa vie publique,

il s'associe avec éclat aux luttes pour la liberté de l'enseignement, et au lendemain de la révolution de Février, quand, tout jeune encore, il est porté au pouvoir, il ne s'en sert que dans l'intérêt de sa foi et du Saint-Siège, pour accomplir les deux grandes œuvres qui resteront la gloire de son nom : le rétablissement du pouvoir temporel de la Papauté, et cette loi de 1850, mieux appréciée à mesure qu'elle nous est arrachée par lambeaux et aux débris de laquelle se cramponnent aujourd'hui, comme des naufragés aux planches d'un radeau, ceux-là même qui jadis en ont le plus méconnu le bienfait.

Les années passent, mais, quoique condamné à la retraite, l'ancien ministre ne se désintéresse pas un instant des causes sacrées auxquelles il a voué sa vie, et à peine a-t-il discerné les périls dont la guerre d'Italie menace à la fois la France et le Saint-Siège, qu'il dénonce le danger avec une clairvoyance égale à son courage. La tribune est muette; la presse n'est pas libre; il n'a sous la main qu'un tronçon d'épée. Il n'hésite pas à s'en servir pour combattre, et presque coup sur coup il ne lance pas moins de sept écrits éloquents et indignés sur la question romaine. C'est le *Correspondant* qui a eu l'honneur de publier ces protestations véhémentes et périlleuses, à côté de celles du prince de Broglie, d'Augustin Cochin, de Montalembert, et dont plusieurs attirèrent sur le Recueil les foudres du pouvoir.

En toute occasion, il n'a cessé de défendre ainsi la liberté religieuse et l'enseignement chrétien, la cause de l'Église et les droits de son chef, avec une ardeur que l'âge ne pouvait affaiblir, avec une supériorité de talent qui s'est maintenue jusqu'au dernier souffle.

M. Cousin a dit de lui un mot qui constitue le plus éloquent des hommages. « Falloux, s'est-il écrié un jour, c'est la cause, la cause, toujours la cause! »

Il ne l'oubliait jamais, en effet, et en dehors de ses luttes publiques, il n'est peut-être pas une seule des lettres intimes écrites ou dictées pendant plus de cinquante ans qui n'en porte l'expressif témoignage.

M. de Falloux était par excellence un homme d'action. Le combat l'attirait. Il allait à la lutte et au péril comme d'autres au plaisir, et il répétait volontiers à cet égard une des formules où se plaisait son juste et puissant esprit : « Si combattre n'est pas toujours la garantie du succès, c'en est du moins l'indispensable et première condition. »

Aussi ne connut-il jamais ni le découragement ni la peur. Il avait à un égal degré la volonté, l'intrépidité et la persévérance.

« Nous périssons moins, avait-il coutume de dire, par les violents que par les faibles », et il passait sa vie à exciter le courage des uns et à ranimer le cœur des autres, en prêchant toujours d'exemple.

Certains ont voulu faire de M. de Falloux un homme de division. C'était bien mal le connaître, lui qui, au contraire, fut constamment l'apôtre des conciliations équitables et généreuses, lui qui, toute sa vie, travailla sans relâche aux rapprochements et aux accords : entre la société moderne et l'Église, entre la Monarchie et la liberté, entre les princes désunis comme entre leurs partisans divisés.

En 1850, il poursuit avec ardeur cette politique nationale et cherche dans la fusion la fin de nos malheurs. Plus tard, aux obsèques de Berryer, parlant après tous les orateurs et tirant une leçon de leurs regrets émus, il demande avec instance « que les mains qui se sont serrées sur sa tombe demeurent unies et que cette union survive à nos larmes ». A la veille du coup d'État, il fait appel à l'abnégation, à l'oubli des ressentiments personnels et des amertumes, pour assurer l'avenir du pays ; et en 1880, dans une réunion provoquée par le comité de la liberté religieuse, il tient le même langage de concorde et d'apaisement.

La conciliation entre tous les éléments faits pour s'entendre, c'était l'aspiration naturelle de son esprit, c'était le trait distinctif de son génie politique, pour employer une expression du grand évêque d'Orléans. Il avait, pour rapprocher et persuader les hommes, un art et une séduction incomparables. « Qui n'a pas vu M. de Falloux, a dit Tocqueville, à la table d'un conseil de ministres ou dans le démêlé des négociations, n'a pas une idée complète de la puissance humaine. » Mais cet art souverain et ces irrésistibles séductions, il ne les a jamais mis qu'au service du droit et de la vérité, de la justice et de l'honneur. Il n'a rien cédé des vrais principes en recherchant les moyens d'assurer leur application, et il ne trahissait pas plus ses croyances religieuses en demandant aux catholiques de ne maudire ni leur temps ni leur pays, qu'il ne trahissait ses convictions politiques en suppliant la Monarchie d'accepter le seul drapeau sous lequel elle fût possible.

« Qui n'accepte pas, disait-il avec autorité il y a plus de trente ans dans une solennité publique, qui n'accepte pas l'époque dans laquelle il vit, ses obligations, ses luttes, ses dangers, n'aime pas suffisamment, n'aime pas complètement sa patrie! N'aimer son pays que dans les temps qui ne sont plus, ou dans les temps qui ne sont pas encore, c'est amoindrir les forces que l'on doit tenir à

son service. Le siècle où nous vivons est précisément le cadre dans lequel Dieu renferme nos devoirs, la carrière qu'il ouvre et qu'il impose à nos vertus; étudier son siècle, c'est rechercher ce que Dieu désire et attend de nous. »

Tout son crime a été de croire que les principes les plus purs ne triomphent malheureusement pas d'eux-mêmes, que la raison ne peut se passer de l'habileté, et qu'en politique il faut compter avec les mœurs, les institutions, parfois même avec les préjugés. Mais, encore une fois, s'il a cherché le possible et conseillé les transactions légitimes qui sont la loi même de l'humanité, il n'a jamais rien abandonné des vérités et des principes dont sa conscience était la sévère gardienne.

On peut dire que, dans le domaine politique, les événements lui ont donné gain de cause, et qu'en fermant les yeux avant le triomphe définitif de ses idées, il a pu, du moins, en entrevoir la victoire prochaine.

Dans le domaine religieux, justice lui a été pleinement rendue par tous ceux dont il tenait à la recevoir. Il y a quelques années, l'éminent cardinal Guibert, étant allé le visiter au Bourg-d'Iré, le bénit devant six évêques, en ajoutant avec l'accent d'une affectueuse reconnaissance : « Je me plais à vous dire qu'un des anciens désirs de mon cœur était de vous voir et de trouver une occasion de vous remercier de ce que vous avez fait pour l'Église. »

Enfin, l'année dernière, le pape Léon XIII, l'accueillant avec une distinction particulière, et voulant lui donner un témoignage public de ses sentiments paternels, lui prenait la main devant tous et la pressait sur son cœur avec cet éloge que nous voudrions voir graver sur sa tombe : « M. de Falloux a été un bon, un grand serviteur de l'Église. » Éloge rare, qui le venge de bien des injustices et des ingratitudes.

Ajoutons qu'il n'a pas été un moins bon, un moins grand serviteur de la France, et que nous pourrons toujours demander avec confiance des inspirations patriotiques ou chrétiennes à sa noble mémoire.

Comme Berryer, il a voulu dormir dans un cimetière de village, loin du bruit des contentions humaines, au milieu de ces cultivateurs dont il avait si longtemps partagé la vie et honoré les travaux. Mort dans la vieille maison où il était né, porté, dans le cercueil, à l'antique cathédrale où il avait été baptisé, il repose entre les métayers de son père et les siens, donnant ainsi, dans un siècle où tout s'altère et se déracine, le haut et touchant exemple d'une existence fidèle à toutes les traditions comme à tous les devoirs sociaux.

En défendant encore ici même, il y a peu de mois, contre des outrages qui le soulevaient, les deux causes confondues dans son âme de la Religion et de la Monarchie, il proclamait, avec une véritable grandeur, qu'il « voulait, avant de mourir à son tour, embrasser une dernière fois ses vieux autels, ceux de Berryer et du P. Lacordaire, de Montalembert et de Cochin, les autels de l'honneur, de la justice et de la vérité ».

Aujourd'hui, il a rejoint ses amis, ses compagnons d'armes dans la paix et la lumière, en nous laissant poursuivre dans l'obscurité l'œuvre qu'il avait tant aimée. Mais ses leçons nous demeurent avec ses exemples, et le *Correspondant*, auquel il a donné sans partage trente ans de sa vie, le *Correspondant* de Carné et de Champagny, de Vogüé et de Cazalès, d'Ozanam et de Lacordaire, de Foisset et de Cochin, de Montalembert et de Dupanloup, restera fidèle à lui-même comme à tous ses glorieux morts, en s'inspirant du dernier et illustre représentant des grandes luttes d'autrefois, pour servir toujours avec dévouement l'Église et la France.

---

# DE L'ACTION CATHOLIQUE

## EN FRANCE

### DEPUIS CINQUANTE ANS

---

La lutte entreprise, il y a un demi-siècle, en France, pour le triomphe de la liberté religieuse a eu un caractère de grandeur et des conséquences pratiques, que nul assurément ne peut être tenté de méconnaître. Mais, s'il n'est pas possible de contester que cette lutte ait été glorieuse et féconde à son heure, le dénouement qui l'attend donne lieu à des jugements bien différents. Une question se pose de plus en plus dans les esprits, inspirant aux uns l'inquiétude et le découragement, aux autres la confiance et l'audace. On se demande quel est en définitive le résultat de tant d'efforts? à quoi ont abouti ces grands chrétiens qui, avec un courage si généreux et une si rare persévérance, ont combattu pour nos droits? Est-il vrai « que les hautes espérances de leur jeunesse aient été trahies, et que leur esprit anime de moins en moins les catholiques? » Assistons-nous à la ruine de leur noble rêve, abandonné, depuis longtemps déjà, par une partie de leurs amis eux-mêmes? On nous montre, il est vrai, les libertés jadis si laborieusement conquises, aujourd'hui successivement menacées ou déjà détruites; l'abîme qui sépare l'Église de la société civile plus profond que jamais, l'exaspération du préjugé antichrétien d'une violence toujours croissante; en sorte que ce grand et admirable mouvement religieux, qui caractérise chez nous le

milieu de ce siècle, et pour lequel se sont passionnées les âmes les plus vaillantes de notre temps, se résumerait en une vaste faillite, le mot a été prononcé. Parmi ceux qui tiennent ce langage, c'est à peine si les plus bienveillants nous font entrevoir, dans un avenir lointain, la possibilité d'un relèvement. Quant à nos adversaires, ils concluent à l'écroulement prochain de l'édifice catholique, et à la fin de ce qu'ils appellent l'ère des superstitions

Il n'y a pas à discuter avec ces dernières prédictions qui se renouvellent périodiquement, et auxquelles dix-huit siècles ont répondu. Mais on ne saurait trop s'attacher à établir combien sont erronées les appréciations pessimistes qui s'emparent de beaucoup d'esprits religieux, trop prompts à oublier quelle était la situation des catholiques au moment où la lutte a été engagée, et à perdre ainsi de vue le point d'où l'on est parti et tout le terrain conquis. Jamais, croyons-nous, le moment n'a été mieux choisi pour mesurer, au lendemain de si formidables assauts, le prix et la solidité des libertés que nous possédons et que nous devons aux mémorables combats de ces cinquante années. Jamais les événements n'ont mieux démontré ce que nous y avons gagné. Et, en particulier, l'auguste document qui vient de paraître à Rome, met dans son vrai jour la situation où nous sommes et tranche d'une manière décisive cette question capitale. L'encyclique *Immortale Dei*, sans sacrifier un iota de la doctrine catholique, sans imposer d'humiliation à personne, a proclamé les principes qui doivent présider à l'accord entre l'Église et le monde moderne, et posé les bases, acceptables pour tous, de la pacification religieuse. En dépit de certaines contradictions, plus apparentes que réelles, les faits parlent d'ailleurs : l'Église, loin d'être l'objet de l'aversion des peuples, de l'antipathie des masses, rencontre des conditions plus favorables qu'elle n'en a trouvées depuis longtemps, je n'hésite pas à le dire, dût-on m'accuser de paradoxe, certain qu'une observation un peu approfondie et impartiale justifiera cette assertion. C'est la thèse contraire, je dois le reconnaître, que paraît soutenir un livre récent consacré à l'histoire du mouvement religieux, depuis 1830 à nos jours, par un écrivain de beaucoup de talent, M. A. Leroy-Beaulieu; mais ce livre même me fournit des arguments.

On tomberait, à mon sens, dans la plus fatale des erreurs, en prenant pour une défaite ce qui n'est qu'une épreuve passagère, épreuve dont le premier résultat a été d'attester notre force. C'est là ce que je voudrais essayer de démontrer, en prouvant que la cause catholique n'a pas cessé de progresser, depuis cinquante ans, et qu'elle progresse même en ce moment,

malgré les coups profonds que l'on cherche à lui porter; que le terrain choisi pour la lutte par ses glorieux chefs était merveilleusement approprié aux besoins du temps, et enfin que c'est sur ce terrain, où tous ceux qui ont à cœur de défendre la foi catholique et les droits de la conscience ont déjà été amenés à se rencontrer, qu'il faut se tenir et se grouper. Je voudrais rechercher en même temps les moyens pratiques qui permettraient de combattre plus efficacement, de donner à l'action catholique dans notre pays toute sa vitalité, et d'arriver à cette paix religieuse qui est le suprême objet de nos vœux.

## I

Où en étions-nous, il y a cinquante ans, à la fin de la Restauration et pendant les premières années qui ont suivi 1830?

Les témoignages abondent pour établir l'hostilité qui se manifestait contre nous. Les sarcasmes et les railleries dont le siècle précédent avait accablé le christianisme retentissaient encore dans les oreilles. Le respect humain régnait en maître, non seulement, comme on l'a dit justement, sur la place publique et dans les salons, mais jusqu'au sein de la famille, où la mère chrétienne osait à peine réclamer pour elle-même une timide liberté, et remettait au lit de mort ou à la lecture de son testament le soin de rappeler un père, un époux, un fils, à la pensée de Dieu et d'une autre vie. Dieu, ce nom même, on n'eût pas osé le prononcer alors dans nos académies! La haine aveugle qui animait les esprits contre le passé ne connaissait plus de bornes, confondant et travestissant toutes choses, oubliant les bienfaits pour ne maudire que les abus, ne voyant plus dans l'histoire de l'Église que ténèbres intellectuelles, fanatisme, oppression des consciences, abrutissement des peuples, et se représentant tout ce qui avait précédé 89 « comme une longue nuit douloureuse et sanglante qui avait pesé sur le genre humain ».

Les ordres monastiques demeuraient bannis de France. Au mépris des promesses les plus formelles de la Charte, la liberté d'enseignement n'existait pas. Enfin les œuvres de charité, anéanties par la Révolution, revivaient à peine et timidement au souffle de la religion.

Et quelle fièvre d'impiété s'était emparée de la jeunesse, de la jeunesse universitaire surtout; il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir la correspondance échangée, à cette époque, entre Montalembert et Léon Cornudet, et récemment publiée.

Il fallait être de son temps, et on ne pouvait l'être qu'à la con-

dition de mépriser la religion. La moindre marque de déférence envers elle passait pour une trahison envers le régime nouveau sorti de la Révolution. Ceux mêmes qui avaient conservé quelque chose de la vieille foi n'osaient le montrer. « Bien des jeunes gens, écrit, en 1829, Léon Cornudet, hésitaient à manifester tout haut leurs croyances et à les pratiquer ouvertement, de peur d'être soupçonnés d'adhérer aux opinions de ce qu'on appelle l'ancien régime. » Et l'on n'a pas oublié ce passage souvent cité de Montalembert où, parlant de ses débuts au collège, il disait : « J'en atteste les souvenirs de tous ceux qui, comme moi, terminaient leur éducation à cette époque. Combien étions-nous de jeunes gens chrétiens dans les collèges les mieux famés? A peine un sur vingt. Quand nous entrions dans une église, est-ce que la rencontre d'un de ces jeunes gens des écoles, d'un de ces hommes du peuple, qui aujourd'hui remplissent nos temples, ne produisait pas presque autant de surprise et de curiosité que la visite d'un voyageur chrétien dans une mosquée d'Orient? »

Cette indifférence, d'une part, ces préventions aveugles, cette impiété haineuse, d'autre part, reçoivent assurément plus d'une explication. Il faut y voir, avant tout, un legs du dix-huitième siècle et de 1793. La confusion des deux causes monarchique et religieuse, l'esprit d'opposition politique, la réaction contre l'apparence même d'une pression exercée par l'autorité séculière en matière de foi, la faveur officielle accordée au clergé, les imprudences et les maladresses des uns, la mauvaise foi et la perfidie des autres, enfin et surtout l'ignorance, suite naturelle de la longue interruption de la vie chrétienne dans la nation, sont autant de causes auxquelles se rattache ce triste phénomène.

Dans ses souvenirs de jeunesse, qui ont paru il y a peu de temps, Michelet décrit fort bien l'état d'esprit de la génération qui était née pendant la fermeture des églises, qui n'avait reçu aucune instruction religieuse, « que les prêtres effrayaient presque dans leurs longues robes noires, et pour laquelle ils étaient tout autre chose que des hommes ».

Tel est le tableau nullement exagéré de la situation qui nous était faite il y a cinquante ans.

On se souvient encore du cri poignant qui sortait de la poitrine de Montalembert au lendemain de 1830, à la vue de la croix arrachée au fronton des églises, traînée dans les rues et précipitée dans la Seine aux applaudissements d'une foule égarée. Son émotion s'est donné un libre cours dans les lettres adressées à Léon Cornudet, à cette époque; elle a eu son retentissement dans un des plus beaux discours que l'illustre orateur ait prononcé à la Chambre des

pairs. « Cette croix profanée, s'écria-t-il, je la ramassai dans mon cœur, et je jurai de la servir et de la défendre. »

Transportons-nous à dix-huit années plus loin. Il est difficile d'imaginer un contraste plus saisissant, une revanche plus complète. Dans cette même ville où la croix était abattue aux acclamations de la foule, à travers les rues de Paris pleines encore des bruits sinistres de l'insurrection qui vient de nouveau de renverser un trône, le crucifix et les vases sacrés sont portés en triomphe, de la chapelle des Tuileries à l'église Saint-Roch, environnés de tous les hommages, par les élèves de la première école de la nation, de l'École polytechnique! Le pape se félicite du respect que la population de la capitale a témoigné pour la religion, « grâce, écrit-il à M. de Montalembert, dans un bref mémorable, en partie à votre éloquence et à celle des autres orateurs catholiques qui ont rendu notre nom cher à ce peuple généreux [1] ». Ces mêmes prêtres, qui n'osaient plus se hasarder dans la capitale avec le costume ecclésiastique, sont appelés à bénir les arbres de la liberté! Partout, on confesse sa foi au grand jour. La pratique simple et sévère des devoirs chrétiens ne craint plus de se montrer. Le respect humain est terrassé. Les rieurs mêmes, fustigés par des plumes vengeresses, qui n'ont rien à envier à l'esprit du dix-huitième siècle, ne sont plus du côté de nos adversaires. Dès 1835, Tocqueville signalait le changement qui se produisait dans la jeunesse, et ce changement n'a fait que s'accentuer constamment. Notre-Dame de Paris donne le grand spectacle de ces milliers de fidèles qui viennent accomplir le devoir pascal, ou se pressent au pied de la chaire pour entendre la parole d'un moine, dont l'habit était inconnu en France depuis cinquante ans; j'ai nommé Lacordaire [2]. Et ce moine, l'Académie française va bientôt l'appeler à siéger dans son sein, et il pénétrera ainsi dans la capitale même de l'esprit humain, dans cette forteresse du haut de laquelle, selon une spirituelle remarque, on avait précipité ses pareils. Par son éloquence, son courage, la ténacité de ses efforts, le secret qu'il possédait pour parler à son temps et le gagner à sa cause, Lacordaire rend la liberté aux ordres religieux. Les portes sont rouvertes devant ces moines, objet spécial du mépris et de la haine du monde rationaliste, et ils ont vite repris leurs bienfaisantes traditions.

Ce n'est pas tout. Après dix-huit années de luttes incessantes,

[1] Bref du 6 mars 1848.

[2] Montalembert, le jour de Pâques de l'année 1847, écrivait à l'abbé Dupanloup avec quelle joie il venait de passer là, pour ainsi dire, la revue de « cette belle armée catholique ». (Lettre à l'abbé Dupanloup, citée par M. l'abbé Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. Ier, p. 421.)

la liberté d'enseignement, la grande œuvre de M. de Falloux, est conquise. On en profite. Des établissements d'instruction libre sont fondés de toute part, et refont notre jeunesse. Dans la région de l'instruction primaire, les admirables écoles des Frères de la Doctrine chrétienne se multiplient à l'envi, et en même temps que s'épanouit cette renaissance religieuse, les œuvres de charité se développent; la société de Saint-Vincent de Paul, qui date de quelques années à peine, devient une œuvre immense. Enfin, dans la sphère des hautes études, un étonnant mouvement de retour vers nous se fait sentir. De savantes et impartiales recherches forcent l'opinion à être juste envers le passé, et ressuscitent ce grand culte des ancêtres que, seule entre tous les pays du monde et de tous les temps, la France avait répudié.

Mais où en sommes-nous aujourd'hui? Que reste-t-il de l'œuvre accomplie autrefois? Assurément le spectacle à première vue est décourageant. Il semble que de toutes ces conquêtes qui nous ont coûté si cher, il n'y en ait pas une qui ne soit compromise. La science a versé dans le positivisme et le matérialisme, et ces tristes enseignements sont descendus jusque dans les masses. La guerre nous est faite sous toutes les formes et sur tous les terrains avec une ténacité, une perfidie, une habileté que les persécutions antérieures n'ont jamais égalées. Ce n'est plus la force aveugle, brutale, qui se rue sur nous, c'est une coalition savante des passions, des intérêts, des haines, des préjugés les plus opposés d'origine, faisant successivement le siège de toutes nos libertés et de tous nos droits. On sent qu'un immense effort a été tenté pour concentrer sur nous les préoccupations publiques, celle des masses surtout, pour faire peser sur l'Église la responsabilité de tout ce dont peuvent avoir à se plaindre les esprits aigris et mécontents de notre organisation sociale, et pour montrer en elle le dernier obstacle qui s'oppose encore à la vaste transformation commencée par la Révolution, et qui retarde l'avènement d'une ère de félicité universelle. Cet effort s'est résumé dans le mot d'ordre : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », qui, au moment où il a été prononcé, a surpris l'opinion publique, parce qu'il ne répondait à aucune provocation et ne semblait pas justifié par les circonstances.

Nous n'insistons pas sur un ensemble de mesures et de faits dont la peinture nous est présentée tous les jours, et que nous considérons d'un œil profondément attristé, mais non découragé. Oui, nos croyances sont outragées, travesties, vilipendées chaque jour par des milliers d'organes de la publicité; oui, comme le disait le vénérable archevêque de Paris, tous les moyens sont employés pour enlever à l'éducation de l'enfance le caractère religieux, pour

entraver le ministère sacerdotal, tenir le prêtre et la sœur de Charité éloignés du lit des mourants, pour écarter toute sanction religieuse des actes principaux de la vie humaine, et l'on ne permet plus même à la croix de couvrir de son ombre et de ses consolantes espérances les tombes de nos morts; oui, les ordres monastiques sont de nouveau dispersés, et la liberté d'enseignement, déjà entamée, semble n'avoir plus qu'une existence précaire. La justice même ne protège plus toujours nos droits; tout enseignement religieux est proscrit des programmes officiels, et jusqu'au nom même de Dieu. Et ce pays qui proclame l'égalité civile devant la loi, qui a fait une révolution pour conquérir la liberté de conscience, en est venu à créer des incapacités d'enseigner pour des hommes dont le seul crime est d'être les disciples de l'Évangile.

Tout cela est vrai, et cependant nous ne sommes pas vaincus.

Montalembert avait dit : « Vienne maintenant le temps des épreuves, vienne la persécution s'il le faut, l'Église sait où elle trouvera son armée. » Il lui voyait désormais des soldats aguerris, et surtout il lui voyait des armes nouvelles. La défaite ne lui paraissait plus possible, si nous voulions nous défendre.

Avait-il tort? L'assaut qui nous est livré dure depuis plusieurs années, on a pu nous imposer de douloureux sacrifices; en réalité, qu'avons-nous perdu? où signale-t-on une brèche dans la place?

Je ne pense pas qu'en aucun temps ceux qui croient aient plus ouvertement et plus courageusement professé leur foi; bien rares sont les traces de ce respect humain qui avait été autrefois un si formidable adversaire. Il est frappant de constater à quel point, dans nos grandes écoles nationales, à l'École normale, à l'École polytechnique, à Saint-Cyr, la liberté des croyances individuelles, l'accomplissement des devoirs qu'elles imposent, sont respectés. Nous sommes bien loin de l'époque où, dans ces écoles, un acte de foi, une pratique religieuse quelconque, suffisaient pour provoquer les huées. Les observateurs les moins suspects constatent chaque année, dans la capitale, par exemple, que le nombre des fidèles qui remplissent leur devoir pascal est plus considérable, que les églises sont plus fréquentées. L'impartialité avec laquelle est jugé le rôle de l'Église dans le passé est manifeste chez la plupart des esprits d'une réelle valeur. Ses adversaires n'hésitent plus à constater la bienfaisante influence qu'elle a exercée, les uns, en reconnaissant, avec M. Renan, qu'elle a été, pendant de longs siècles, vraiment maternelle, protégeant les droits de tous et développant l'initiative de chacun; les autres, en brisant, avec M. Taine, les formules étroites et les jugements passionnés de la

Révolution, et en restituant à l'Église son rôle civilisateur. On a bien pu se flatter d'anéantir les ordres monastiques. A-t-on réussi? Non. Et c'est bien de ces institutions que l'on peut dire qu'elles ont en elles la puissance des choses qui ne doivent pas mourir. La Compagnie de Jésus est dissoute, mais ses collèges sont florissants, sous la direction de prêtres séculiers formés pour la plupart à l'École des Carmes. Sans doute, l'attaque a été violente, mais elle n'a pas eu pour elle la grande opinion publique : les congrégations de femmes ont dû être respectées. Et parmi les auteurs de ces odieuses mesures, combien ont déjà reconnu leur erreur, ne se dissimulant pas qu'ils poursuivaient une campagne ridicule C'est un fait qui n'a pas été assez remarqué, que, lors des élections générales qui ont suivi de bien près les mesures d'expulsion, il n'a pas paru une circulaire électorale, dans laquelle un député sortant ait osé se faire un titre auprès des populations d'avoir sollicité ces mesures ou de s'y être associé d'une manière quelconque. Et d'un autre côté, c'est en pleine Chambre, en plein Sénat, que, au lendemain de leurs décrets, les proscripteurs eux-mêmes et leurs amis ont dû venir proclamer les services rendus par les congrégations dans tous les pays lointains où elles allaient porter ou affermir l'influence de la France, faire connaître et respecter son nom, où elles étaient, en un mot, des auxiliaires indispensables de notre action. La tribune française n'a point entendu d'éloges plus éclatants des ordres monastiques, au point de vue du patriotisme.

Si la liberté d'enseignement a été menacée, compromise, la résistance a été énergique, et jusqu'à présent efficace. Aux alarmes que ces attaques ont causées, on a senti toute l'importance de cette inestimable conquête, bien que suspectée et restreinte. On a pu voir aussi combien il devient difficile de priver des citoyens d'un droit qu'ils ont pratiqué. Une liberté nouvelle, incarnée déjà dans des institutions vivantes, s'établissait même pendant ce temps et prenait racine sur notre sol, la liberté de l'enseignement supérieur?

Et qu'a-t-on fait en chassant les maîtres religieux des écoles publiques? On a provoqué la plus solennelle manifestation du sentiment religieux à laquelle il a été donné à la France d'assister. En deux ans, Paris fondait dans tous les quartiers des écoles libres à côté des écoles publiques et dépensait 14 millions. Est-ce d'une foi qui se meurt? Et il n'y a pas là seulement un entraînement de la première heure. Depuis quatre ans, avec une persévérance qui ne se lasse pas et qui n'est pas commune chez les Français, la générosité des catholiques subvient à l'entretien de ces écoles. On peut juger de toute l'étendue de cette énorme charge, en lisant les rap-

ports annuels présentés par M. Denys Cochin, au nom de ce dévoué comité diocésain des écoles que préside l'éloquent et intrépide défenseur de toutes les causes qui nous sont chères, celui que, depuis tant d'années, on retrouve chaque jour sur la brèche, M. Chesnelong. Mais ce qui l'emporte de beaucoup sur ces manifestations généreuses, sur les sacrifices consentis, sur l'argent dépensé, c'est l'attitude des familles, c'est l'attitude des proscripteurs eux-mêmes ou de leurs électeurs qui envoient plus que jamais leurs enfants dans les écoles libres, c'est l'immense et constante popularité dont elles jouissent.

Si nous entrons dans le domaine de la charité inspirée par la religion, quels horizons ne s'ouvrent pas devant nous? Toute démonstration serait superflue sur ce point. Les faits parlent assez haut. Il suffit de renvoyer à l'admirable livre que vient de publier M. Maxime du Camp sur la charité privée à Paris, et dont la conclusion se résume en ces lignes : « J'ai vu que, de tous les moteurs de la charité, le plus infatigable était la foi, et je le dis. » Et il convient de remarquer que l'auteur avait débuté par cette déclaration qui répond bien à sa loyauté connue : « J'étudierai les œuvres dont j'ai à parler avec respect, mais avec une indépendance absolue; je ne leur demanderai pas compte de leurs croyances, mais je regarderai leurs actions, et, si leurs actions sont louables, je les louerai. Je recherche comment on fait le bien, quel bien on fait, rien de plus. »

Tous les problèmes que pose la misère et que compliquent les développements de l'industrie moderne ont été étudiés par de hardis chrétiens sur toute l'étendue du pays, et ont donné lieu à des institutions sans nombre qui embrassent toute la vie, qui correspondent à tous les besoins du pauvre, de l'ouvrier : enfance, maternité, vieillesse, maladie, travail, logement, nourriture, épargne. En face des revendications de la Révolution, les catholiques ont compris que le mouvement social devait être l'objet de leurs premières préccupations, et qu'aucun effort ne devait leur coûter pour découvrir les remèdes nécessaires à l'organisation actuelle du travail et à l'isolement de l'ouvrier, propageant par là même cette belle maxime de Cochin, qui a eu, à un si haut degré, l'intelligence de son temps : « Qui se sert des hommes s'en charge et en répond. »

Le fait est si incontestable, si patent, qu'un esprit très distingué fort attaché à la république, et peu suspect de partialité envers nous, s'effraye, pour les intérêts démocratiques du parti auquel il appartient, de voir les catholiques prendre ainsi en main la cause du pauvre, de l'ouvrier, se vouer à la fois au soulagement de leurs maux et à une tâche de réconciliation et d'apaisement. Nos lecteurs

auront reconnu, dans l'allusion que je viens de faire, le jugement porté, dans la *Revue nouvelle*, par un brillant publiciste, sur les travaux de M. le comte Albert de Mun. Enfin la société de Saint-Vincent de Paul n'a pas cessé de progresser même dans ces dernières années, et c'est par milliers qu'elle compte aujourd'hui les conférences qu'elle a fondées en France et à l'étranger.

De quelques-uns de ces faits, n'est-il pas permis d'induire que le peuple, le vrai peuple, est, au fond, bien loin de nous être hostile, comme je l'ai dit plus haut, et que s'il lui arrive de se montrer rebelle à l'ingérence du clergé dans les affaires politiques, il est volontiers en paix avec nos croyances, quand de perfides et constantes excitations ne l'en détournent pas.

Cette sourdine, qui, à la suite des décrets de proscription et aux approches des élections générales, a succédé si subitement au tumulte un peu factice des passions antireligieuses, a été, à mon sens, un symptôme frappant de ce fait. Mais nous en avons maintes fois surpris l'aveu dans la bouche même des représentants du gouvernement. Le président du Conseil, et d'autres orateurs du gouvernement, dans la dernière session législative, lors de la discussion sur la suppression de l'ambassade de France près du Saint-Siège, faisaient clairement sentir aux députés qu'ils n'étaient pas suivis de leurs électeurs dans leur hostilité contre le catholicisme, et que la masse du pays était attachée à la religion. Ces distinctions subtiles entre la religion et le cléricalisme, où l'on se complaît, n'ont pas d'autres raisons d'être. Les enfants terribles, seuls, confessent que, en fait, la distinction est chimérique. Gambetta, l'auteur du fameux cri de guerre, s'était lui-même érigé en protecteur de la religion, qu'il prétendait seulement démocratiser davantage, et on l'a entendu faire l'apologie des vertus de ce qu'il appelait le bas clergé. Enfin, aurait-on recours, pour attaquer le catholicisme, à ces ruses, à ces moyens détournés, à ces dispositions machiavéliques introduites dans la loi de finance, et destinées à ruiner sans bruit les institutions religieuses, si l'on avait la confiance que ces entreprises ont l'assentiment du pays? On agirait franchement, à ciel ouvert.

Une objection aurait pu être faite avant les élections générales du mois d'octobre dernier. Affirmer, aurait-on pu dire, que l'on n'est pas l'objet de l'aversion populaire, quand on a contre soi tous les élus du peuple, le Sénat, la Chambre des députés, les conseils généraux, les municipalités en grand nombre, quand des scrutins tant de fois répétés maintiennent les mandats politiques entre les mêmes mains, quand il suffit au premier sot venu, à un homme incapable, discrédité, de déclarer la guerre à l'Église, d'outrager

notre foi, de maltraiter ses ministres, pour être aussitôt acclamé par le suffrage universel, et porté aux honneurs, n'est-ce pas se flatter d'une singulière illusion? Eh bien le dernier scrutin a prouvé combien les apparences sont trompeuses; et il y a eu là, par des manifestations éclatantes, un avertissement que les hommes d'État du parti républicain ont parfaitement entendu.

Du reste, ce n'est pas la première fois qu'un pays, en l'absence d'un chef reconnu et incontesté, au milieu d'un certain désarroi des idées et des partis, tombe entre les mains d'une minorité qui ne le représente que dans ses mauvais instincts et dans ses passions. Une fois que cette minorité dispose des formidables ressources de la puissance gouvernementale, comme elle peut compter sur l'indolence et la timidité des masses accoutumées à s'appuyer sur l'autorité, il ne lui est pas impossible de se maintenir aux affaires. Si quelques-uns des gouvernements qui viennent de se succéder en France ont cru devoir provoquer ou favoriser les mesures agressives prises contre le catholicisme, ils n'ont pu se dissimuler qu'ils se heurtaient en réalité, dans la masse du pays, à un sentiment profondément enraciné et à un besoin évident. Cette considération ne les a pas arrêtés, parce qu'ils ont obéi aux mobiles, très différents d'ailleurs, qui entraînent irrésistiblement vers le même but les deux groupes dont se compose la minorité, aujourd'hui maîtresse du pouvoir.

Le groupe des sectaires, des jacobins, égaré dans ses théories et dans ses haines, véritable héritier des traditions absolutistes qu'il nous prête si gratuitement, poursuit le triomphe de son idole, l'État omnipotent, et veut, après avoir tout abaissé devant elle, tout sacrifié, tout nivelé, avoir raison du dernier obstacle qu'il rencontre, de la dernière citadelle qui lui résiste encore et qu'il n'a pu emporter : la conscience chrétienne. Le groupe des politiciens, dont l'unique préoccupation est de jouir du pouvoir et de ses avantages, en ameutant contre l'Église des passions dont la complicité est assurée à l'avance, et en tournant de ce côté l'attention publique, trouve le moyen facile d'éluder la réalisation des folles promesses au moyen desquelles il a séduit les électeurs et édifié sa fortune politique.

C'est pour ces politiciens, qui immolent si facilement l'intérêt général à l'intérêt privé, leurs principes à leurs appétits, leurs devoirs à leurs ambitions ou à leurs rancunes, que la liberté n'est qu'une vieille guitare. On s'exprime ainsi dans le style du jour. Diderot écrivait jadis à Grimm que la liberté était un mot vide de sens. Les termes seuls ont changé, l'école est la même.

Devant eux, ces deux groupes poussent la foule des timides, des

hésitants, honnêtes gens sans courage, engagés malgré eux dans une campagne que leur cœur et leur raison désavouent le plus souvent. Cette masse est avec nous. On le constaterait bien vite, si le pouvoir échappait des mains qui le détiennent. J'admets qu'elle se compose de beaucoup de catholiques qui ne le sont que de nom, pour lesquels les pratiques religieuses existent peu ou point, ceux-là mêmes ne voient pas sans inquiétude supprimer les habitudes, les pensées, les espérances chrétiennes dans les familles et dans la société. L'expérience leur a montré qu'on ne les remplace pas. Elle leur a servi plus qu'on ne le pense. Leur protestation, pour être craintive encore, n'en est pas moins sérieuse. Elle s'est manifestée au mois d'octobre dernier; elle se manifestera de plus en plus, et prouvera la vérité de cette assertion : que la cause catholique, loin d'avoir perdu en France, dans ces derniers temps, n'a pas cessé de faire des progrès. Telle est aujourd'hui notre situation et tels sont nos adversaires. Voyons à présent sur quel terrain nous avons porté la défense de nos droits.

## II

La question s'était posée dès le début de ces grandes luttes, de savoir si, dans l'état actuel de nos mœurs, de nos lois, ce n'était pas une illusion dangereuse que de prétendre conserver la liberté de l'Eglise en dehors d'une liberté générale sagement convenue et réglée, et s'il était possible, en dehors de cette condition, de la mettre à l'abri d'entraves et d'humiliations dont elle avait eu à gémir même dans le temps où elle semblait recevoir le plus d'hommages.

De hardis combattants, hommes d'action plus que de doctrine, avaient tranché de prime abord cette question; d'autres y avaient répondu anxieusement. La voie dans laquelle on s'engageait était semée de périls et d'embûches, beaucoup hésitaient à y entrer. L'expérience vient, ce semble, d'éclairer ce problème d'un jour qui doit lever les derniers scrupules.

Que la liberté générale soit aujourd'hui pour l'Église la meilleure sauvegarde de sa propre liberté; que, d'une part, les revendications exclusives, au nom de ses droits divins, courent risque de se perdre dans le vide; qu'il y ait, d'autre part, danger pour elle à se laisser prendre à la protection trompeuse de l'absolutisme, les faits nous en ont donné une démonstration péremptoire; ils ont prouvé combien il était vrai de dire, avec Lacordaire, que la France est dans un état irrémédiablement nouveau, qu'il faut regarder devant soi et non derrière soi, qu'une immense transformation sociale s'opère, dans laquelle l'Église a son rôle à jouer.

C'est sur ce terrain de la liberté générale que les catholiques viennent de défendre l'existence des congrégations religieuses, la liberté d'enseignement, l'avenir de leurs fondations charitables. Et ils ne l'ont pas fait sans succès, car ils ont gagné leur procès devant l'opinion publique et ont fait reculer leurs adversaires. Qu'on relise le puissant et lumineux mémoire rédigé pour la défense des congrégations par un homme qui fait autorité dans la science du droit, mémoire auquel ont adhéré la plupart des barreaux de France, il s'inspire tout entier de cet esprit. Les Jésuites comme les Dominicains, et dans les assemblées politiques, tous nos orateurs catholiques ont combattu sur le terrain des libertés publiques. Je ne parle ici que de la France, mais je remarque que partout, à l'étranger, l'attitude des catholiques militants est la même. En Allemagne, où le groupe du centre jouit d'une si juste considération et où il est arrivé à jouer un rôle considérable, les catholiques déclarent hautement, par la bouche de leurs chefs, « qu'ils ne vendront jamais leur liberté religieuse. Cette dernière est notre droit, disent-ils, qu'on nous la rende. La perte des libertés civiles entraîne toujours après elle la ruine de la liberté religieuse ». Et le chef le plus illustre de ce groupe, que tant de qualités éminentes font de plus en plus apprécier et que le Vatican tient en si haute estime, M. Windthorst, confirmait avec éclat ce langage, en s'écriant dans un débat célèbre : « Dans les questions de principes, nous continuerons de lever bien haut le drapeau des libertés civiles : ce que personne, malheureusement, ne fait plus. Non, vous non plus, messieurs les progressistes, vous n'avez pas le courage de combattre pour la liberté. Quant à nous, nous combattrions pour elle alors même que nous serions seuls, et je suis convaincu que nous sortirons vainqueurs de cette lutte. »

On retrouve le même esprit et le même programme chez les catholiques de Belgique, en Angleterre, aux État-Unis, et jusque dans la bouche d'un prince de l'Église, comme le cardinal Manning, qui, s'adressant à M. Gladstone, disait « que si les catholiques arrivaient demain au pouvoir en Angleterre, pas une loi spéciale ne serait proposée, pas l'ombre de contrainte exercée sur la foi de personne. Nous ne fermerions pas une des églises de nos compatriotes, pas un collège, pas une école. Ils auraient les mêmes libertés dont nous jouissons aujourd'hui comme minorité [1] ». Et un membre des plus respectés du clergé des États-Unis [2] déclarait, de son côté, que lors même que les catholiques deviendraient la majorité, la loi commune du pays ne serait pas changée.

[1] *The Vatican Decrees in their Bearing on civil allegiance.*

[2] Le P. Hecker, fondateur des Paulistes. (*Catholic World*, février 1875.)

Est-il jamais venu pour cela à l'esprit des illustres défenseurs de nos droits, est-il jamais entré dans la pensée de Lacordaire, de Montalembert, d'Ozanam et de leurs amis, de constituer l'ordre social en dehors du Décalogue et de l'Évangile, ou de soutenir que la religion et la patrie doivent rester étrangères l'une à l'autre, et encore moins hostiles? Ils ont, au contraire, toujours pensé que les efforts des catholiques doivent tendre, comme le démontrait un remarquable écrit qui a eu, il y a quelques mois, un juste retentissement à conserver et à ramener l'application de ce code fondamental dans les institutions, dans la vie de leur pays. Montalembert formulait encore cette pensée dans la très belle lettre qu'il adressait à Frédéric Le Play, peu de temps avant sa mort. Mais s'ils estiment, avec l'écrivain que j'ai cité, que la société civile peut et doit tenir compte, dans ses institutions et dans ses lois, de la vérité chrétienne, ils croient avec lui que, en fait, pour ceux qui la dirigent, la mesure de leur devoir est, en cette matière, celle de leur pouvoir, que les législateurs et les gouvernements sont tenus de faire, pour le bien moral et religieux du peuple, tout ce que l'état des esprits et des mœurs rend possible, rien de plus, rien de moins; que dans une société divisée comme la nôtre, le patronage officiel du bien est forcément beaucoup plus restreint que dans une société unie et croyante; qu'il n'est cependant jamais nul. Au fond, c'est toute la politique qui a inspiré Pie VII et dicté le Concordat.

En acceptant leur temps tel que l'ont fait les vertus, les fautes ou les malheurs de leurs pères; en l'acceptant loyalement et sans arrière-pensée, mais en l'acceptant aussi sans illusion et en ne le considérant ni comme l'idéal parfait, ni comme le progrès absolu; enfin en comptant sur la liberté générale comme sur leur sauvegarde la plus efficace aujourd'hui, les catholiques n'ont fait que répondre à l'invitation du Chef suprême de la religion. C'est ainsi que les constitutions les plus libérales ont reçu leurs serments avec l'assentiment formel de l'Église; c'est ainsi que Léon XIII a pu recommander aux catholiques belges, non seulement de s'abstenir d'attaquer la constitution belge, mais encore de l'aimer et de la défendre. On ne saurait assez relire, sur ce point, les publications relatives à la suppression de la légation belge, trois volumes qui renferment une série de documents officiels. Au surplus, il s'agit ici moins d'une question d'orthodoxie proprement dite, que d'une question d'appréciation, de sagesse politique. Et qui donc aujourd'hui, en face de ce document de haute science et de grande politique, l'encyclique *Immortale Dei*, pourrait affirmer de bonne foi que les défenseurs de ces doctrines ont été reniés par l'Église.

Il y a un point de vue capital, dont on néglige presque toujours de tenir compte, lorsque l'on apprécie les divergences qui peuvent exister entre les catholiques au sujet de l'opinion qu'ils professent sur la liberté politique ou religieuse, sur les tendances de la société moderne, sur la possibilité d'un rapprochement avec leurs adversaires. On oublie qu'il existe dans l'Église ce qui existe dans toute association qui renferme en elle-même les conditions de la durée et de la vitalité, c'est-à-dire deux forces, deux courants qui se complètent et qui sont les manifestations mêmes de la vie. L'une de ces tendances inspire les hommes d'initiative, d'élan, qui cherchent à étendre l'action de la société à laquelle ils appartiennent, à réaliser d'incessants progrès, qui courent à la frontière, font des conquêtes dans des régions nouvelles, appellent à eux les prosélytes, ménagent les rapprochements et les conciliations. Il y a une autre force, qui s'appuie sur l'expérience et la sagesse, qui est la gardienne fidèle du patrimoine commun, qui le conserve dans son intégrité, le met à l'abri des surprises, des aventures et des trahisons, prévient ou répare les conséquences des entraînements irréfléchis ou des transactions imprudentes.

S'étonnera-t-on que la tendance, qui obéit aux inspirations de la prudence, qui tend au maintien de ce qui est, soit puissante dans le catholicisme? Non, en vérité. Il est naturel que la plus grande circonspection règne dans tous les actes d'une Église dont l'expérience remonte à deux mille ans, qui renferme dans son sein tant de peuples différents de caractère, de mœurs, de coutumes, qui a vu se succéder tant de régimes, qui a vu porter aux nues et maudire ensuite tant d'institutions et de gouvernements, qui a eu à faire face à des attaques si opposées. Elle a à garder et à transmettre à d'autres générations un dépôt sacré. Ses prévoyances doivent être longues et embrasser des intérêts bien divers; aussi ne la voit-on point s'engouer des systèmes politiques, ni prendre aisément parti dans les querelles éphémères des factions. Volontiers, elle se maintient dans la région sereine de la doctrine, laissant, en fait, une grande liberté d'action à ses fidèles et se bornant à les prémunir contre les pièges où ils peuvent tomber, ou contre un trop grand empressement à transformer en idéal un certain état de choses, à ériger en principes des maximes douteuses, en système absolu une politique de circonstance.

Est-elle mise en demeure d'élever la voix dans des questions qui ne sont pas du domaine strictement religieux : elle le fait avec une extrême réserve, et encore, comme le portaient les instructions émanées récemment d'une des congrégations les plus importantes de Rome, à propos de la situation du Canada, et confirmées par le

pape, les décisions de l'Église se rapportent-elles à certaines erreurs opposées à la doctrine catholique et non à un parti politique quelconque. Au seul point de vue de la prudence humaine, c'est là une conduite infiniment sensée. Ah! si l'on pouvait recueillir aujourd'hui les confidences des hommes politiques, lire dans la pensée des plus obstinés parlementaires, comme on s'assurerait vite à quel point l'Église est bien inspirée dans sa réserve! Que l'on dise, après avoir reçu ces confidences, s'il faut se hâter, dans cette perpétuelle mobilité des choses humaines, de glorifier un régime quelconque, de considérer certaines institutions comme un idéal absolu et de les vouloir éternelles! Que de désenchantements à l'user! Comme on voit les institutions sous un jour différent! Et combien on arrive promptement à tenir pour calamiteux ce qui devait être le salut!

Il suffit, du reste, que l'on veuille prendre la peine d'observer, pendant un peu de temps, la marche de l'histoire pour reconnaître combien il est malaisé, surtout dans des jours troublés et confus, de discerner le progrès de l'utopie, la tradition de la routine, l'action du désordre ou du dérèglement, l'esprit ancien de l'immobilité, l'esprit nouveau de l'esprit novateur.

Ce serait donc tomber dans une étrange méprise que de chercher des condamnations et des désaveux, de la part de l'Église, dans toutes les occasions où elle n'admet pas qu'on parle en son nom, et où elle veut seulement prévenir des entraînements ou des concessions inconsidérées. Là où on a voulu voir des divergences fondamentales, des contradictions entre les catholiques, on n'a vu le plus souvent que la manifestation des deux forces dont je viens de parler, à moins que l'on ait pris, pour des oppositions de principes, des débats où les personnes et les amours-propres jouent le plus grand rôle, et des malentendus qui sont propres aux entraînements de la bataille. Il convient d'ajouter toutefois que si ces deux forces sont faites pour se compléter, elles ne sauraient exagérer sans péril leur action respective, encore moins devenir hostiles l'une à l'autre, pas plus que la locomotive, pour employer une image vulgaire mais expressive, ne saurait se révolter contre le frein, ni le frein contre la locomotive.

Le rôle merveilleux de la papauté a été de conjurer sans cesse ce danger, de réagir à propos contre les tendances extrêmes, de réprimer les exagérations de quelque côté qu'elles vinssent.

Sans embrasser un laps de temps étendu, si l'on envisage son action pendant ces cinquante dernières années seulement, et si l'on veut bien regarder de haut, avec un peu de recul, on est

singulièrement frappé de ce fait. On voit le Vatican intervenir tour à tour contre les emportés et contre les attardés; soit qu'il s'agisse de dissiper des illusions et des utopies, de modérer des impatients ou des aveugles, toujours prêts à perdre pied dans l'inconnu; soit qu'il y ait lieu de vaincre d'étroites et stériles résistances, de tenir compte de la marche du temps et des transformations sociales. Et il faut bien le reconnaître, la constitution providentielle de la société chrétienne, la succession des papes, cette part de mobilité dans l'immutabilité de l'Église, facilitaient cette double prévoyance.

Maintenir en toute occasion la mesure, en dépit du violent et changeant effort des passions humaines, la mesure, c'est-à-dire le dernier mot de la sagesse, pondérer les forces qui font mouvoir, vivre, progresser la société chrétienne, tel est le but constamment poursuivi par la papauté à travers la mêlée confuse des événements [1]. Se trouve-t-elle en présence d'une génération grisée par le progrès, dédaigneuse de l'expérience, séduite par les formules et les théories, naïvement prête à refaire l'homme et la société, et à fonder une ère nouvelle sur la négation de l'autorité, de la foi religieuse, de l'ordre surnaturel, sur la liberté affranchie de tout frein, sur le triomphe de la matière, le Saint-Siège n'hésite pas à se mettre rudement au travers des entraînements et des chimères, et à ramener à la réalité ces rêves orgueilleux et cet esprit d'aventure et de révolte. Il saura rappeler qu'il y a progrès et progrès, liberté et liberté, civilisation et civilisation. Il opposera, par exemple, à ces tendances un document doctrinal tel que le *Syllabus*, ce *Syllabus* dont les adversaires de l'Église ont fait un si audacieux abus, le dénaturant et l'agitant sans cesse, au milieu des querelles de pure politique, devant l'opinion mal instruite et mal préparée, sans se donner jamais la peine de l'étudier et de le présenter sous son vrai jour.

Que l'on veuille bien se reporter des propositions renfermées dans cet index sommaire d'erreurs condamnées (car ce n'est pas

[1] On trouve cette préoccupation en quelque sorte formulée dans une lettre que Léon XIII écrivait aux évêques de Belgique, le 3 août 1881, à propos des polémiques sur les principes du droit moderne. « A coup sûr, nous devons souhaiter de tout cœur que la société humaine soit régie d'une manière chrétienne... Cependant tous les catholiques doivent avoir devant les yeux et imiter fidèlement la conduite de l'Église dans les affaires de ce genre : elle maintient et défend, dans leur intégrité, les doctrines sacrées et les principes du droit... Mais elle garde en cela la *juste mesure* des temps et des lieux... Dans ces polémiques, il faut se garder de dépasser les justes bornes et ne point jeter témérairement le blâme ou la suspicion sur des hommes d'ailleurs dévoués à l'Église. »

autre chose) aux documents pontificaux qui formulent et motivent ces condamnations, tout en en déterminant le sens et la portée, et on constatera, comme le font de plus en plus aujourd'hui les esprits éclairés les moins suspects de partialité à notre égard, que le *Syllabus* n'énumère, en définitive, que des vérités de sens commun, et n'avait pour objet que de les rappeler à une époque trop disposée à les oublier.

Mais qu'une tendance toute différente se manifeste et s'en prenne à la liberté pour la calomnier et restreindre sa légitime sphère d'action, au progrès, aux bienfaits de la science et de la civilisation pour les nier ou les déprécier, au temps présent pour le dénigrer systématiquement et pour rompre avec lui, le Vatican ne réagit pas avec moins de force contre ces prétentions. De nombreux documents pontificaux le proclament avec une pleine évidence.

Chaque fois que l'on s'est plu à chercher dans le *Syllabus* des arguments en faveur d'une thèse de ce genre, que l'on en ait de bonne foi forcé le sens et la portée ou qu'on l'ait volontairement travesti pour le rendre odieux, le pape a protesté, ne perdant pas une occasion d'établir et de préciser qu'il ne condamne de la liberté que l'abus, l'absence de limites, c'est-à-dire la licence et l'arbitraire.

Pie IX s'élevait, à l'avance, dans l'allocution *Jamdudum cernimus* du 18 mars 1861, contre la perfide tactique qui consiste « à ne pas rendre aux choses leur véritable nom », démontrant que le Saint-Siège a toujours été le protecteur et l'initiateur de la véritable civilisation, comme l'attestent, avec une décisive éloquence, les monuments de l'histoire et faisant remarquer qu'on ne saurait lui reprocher, à lui en particulier, dans ce qui touche au domaine du gouvernement civil et politique, d'avoir fermé l'oreille à ceux qui souhaitaient un gouvernement plus libéral, *liberiorem administrationem*, de n'avoir pas été aussi loin que possible dans cette voie de la liberté, où le meurtre de son ministre et la révolution l'ont seuls arrêté.

Quant au cardinal Pecci, aujourd'hui Léon XIII, il déclarait nettement déjà, dans sa lettre pastorale du 6 février 1877, « que si ceux qui se servent habilement du *Syllabus* pour le placer comme un épouvantail en face du monde, avaient réfléchi qu'il ne suffit pas d'être habile, mais qu'il convient encore et surtout d'être honnête, ils ne se seraient pas contentés d'offrir à la haine du monde une proposition détachée d'un long discours, mais qu'ils auraient cherché à en fixer le vrai sens, d'après l'ensemble des documents où elle se trouve, et qui étaient opportunément indiqués ». Répondant

à cette accusation inepte qui voudrait s'étayer du *Syllabus* et représente l'Église comme ne pouvant vivre en paix avec ce temps, le cardinal Pecci fait de la civilisation la plus magnifique apologie, « de cette civilisation qui perfectionne l'homme sous le triple rapport matériel, intellectuel et moral, qui jaillit comme une fleur et un fruit des racines du christianisme, prouvant que ce n'est pas elle qui a été condamné par le Souverain Pontife, mais bien cette chose bâtarde qui n'a rien de la civilisation, et qui est l'ennemi perfide, profond et implacable de la civilisation véritable.

A peine devenu pape, Léon XIII formulait, par la plume de ses ministres, ces idées et ces principes dans sa correspondance avec le gouvernement belge, insistant sur ce fait que l'Église ne repousse aucune forme d'institution politique, et revenant, dans toutes ses déclarations pontificales, sur ces considérations, dans sa lettre du 22 octobre 1880 au cardinal Guibert, dans laquelle il proteste contre l'expulsion des congrégations, dans l'encyclique *Diuturnum* du 29 juin 1881, sur la nature du pouvoir chrétien, dans l'encyclique aux évêques d'Espagne, du 8 février 1884. L'encyclique *Immortale Dei* vient enfin de rappeler, de développer et de résumer solennellement ces grandes vues, en proclamant que « c'est calomnier l'Église que de la présenter comme hostile aux progrès et aux institutions libres ».

Suivons encore un instant la papauté dans cet effort constant qu'elle oppose à toute tendance extrême, ainsi qu'à tout mouvement de nature à troubler l'équilibre de ses rapports avec le monde chrétien.

Sommes-nous dans une période où l'individualisme prévaut de plus en plus, où le vent est à l'instabilité, où tout se désagrège, où tous les liens se relâchent, où le pouvoir temporel est à la merci de l'abandon et de la trahison, c'est en faveur de l'unité que la papauté réagira, et elle favorisera le mouvement qui a abouti à fortifier l'autorité doctrinale de l'auguste et infaillible Chef des croyants. Mais, soucieuse de maintenir intactes les prérogatives du Pontife romain et de sauvegarder le centre d'union, elle ne se montrera pas moins jalouse de préserver de toute atteinte l'autorité des évêques. Elle n'entend pas absorber cette autorité et agit ici encore contre toute exagération. « Je veux être le pape des évêques », a dit Léon XIII, et en toute circonstance, il ordonne le respect et la soumission envers eux. Il y revient sans cesse dans de nombreux documents, et dans des termes particulièrement frappants, en s'adressant aux évêques du Piémont, le 25 janvier 1882, aux évêques de France, le 4 février 1884, au nonce de Paris, le 4 novembre 1884. Mais rarement les droits de l'épiscopat ont été

affirmés dans un langage plus élevé, plus solennel et plus ferme que celui dont s'est servi le pape Léon XIII dans sa lettre du 17 juin dernier au cardinal archevêque de Paris. Cette lettre, qui rappelle de si haut leurs devoirs de subordination et d'obéissance et la place où ils doivent se tenir, aux simples fidèles qu'une orgueilleuse témérité porte « à s'ériger en juges et en docteurs », et à s'arroger un véritable rôle dans le gouvernement de l'Église où ils se flattent de faire prévaloir leur direction, mérite une place à part dans les actes émanés depuis quelque temps du Siège apostolique. Tout y respire l'autorité suprême, tout y est clair, lumineux, décisif; tout y sert d'enseignement, jusqu'aux circonstances dans lesquelles elle a été écrite et qui l'ont provoquée, au lendemain du jour où les catholiques illustres dont nous honorons ici la mémoire et les services venaient d'être l'objet des plus violentes attaques, et où ces attaques partaient du voisinage même du trône pontifical.

Fidèle à cette action si haute qui ne cesse de ramener les esprits à la mesure, à la justice et à la vérité, le pape n'a pas hésité à parler avec force et autorité. Il n'a pas craint, non plus, de rappeler, en ces diverses occasions, à la plus redoutable des puissances de ce temps, à la presse, j'entends à la presse catholique, les devoirs de soumission qui lui incombent, soit envers le chef de l'Église, soit envers les évêques. Dans sa lettre aux évêques d'Espagne du 8 décembre 1882, Léon XIII déplore que, « en discutant les meilleurs moyens de sauvegarder les intérêts catholiques, on tienne trop peu de compte de l'autorité des évêques, que même lorsque l'évêque fait entendre des exhortations et des ordres, on le supporte mal, on le critique ouvertement ». Et dans la nouvelle encyclique, il va jusqu'à interdire formellement que, à propos d'une divergence d'opinions honnêtes et légitimes, l'on suspecte, l'on attaque l'orthodoxie d'hommes dévoués au Saint-Siège. A tous ceux qui cèdent ou qui sont tentés de céder à cette passion de critiquer les actes et les intentions des catholiques les plus illustres, des évêques et du chef de l'Église lui-même, dès que ces actes ne s'accordent pas avec leurs propres vues, le pape rappelle que l'Église est avant tout une grande école de respect, de discipline et de soumission. Et lorsque, par malheur, cet esprit d'individualisme et de critique personnelle se manifeste dans les rangs même de la hiérarchie, la répression est certaine et sévère.

Le Saint-Siège nous donne enfin un dernier exemple de cette lutte constante contre toute tendance extrême. Il est naturel sans doute de le voir s'élever avec un zèle empressé et une vigueur inflexible contre toute atteinte portée à la foi ou à la discipline,

contre toute entreprise de nature à l'obscurcir ou à la troubler; on l'a accusé souvent de ne savoir pas défendre avec ce même zèle et cette même vigueur les droits de la raison. C'est pourtant là ce que la papauté n'a pas cessé de faire, intervenant maintes fois, notamment dans ces cinquante années, pour protester contre tout enseignement, tout écrit, contre toute manifestation d'opinion qui rabaissait la raison humaine, contestait ou méconnaissait ses prérogatives! Elle n'a pas ménagé les siens, frappant Lamennais, Bautain, Bonetty et bien d'autres. A-t-on jamais rendu à la raison humaine un plus bel hommage que celui qui se trouve consigné dans les décrets portés le 11 juin 1855 par une des plus importantes congrégations romaines, et approuvés par Pie IX [1], et plus tard au concile du Vatican, dans le chapitre IV de la première constitution dogmatique? Admirable et étonnant pouvoir qui plane d'un vol si libre et si égal au-dessus des choses terrestres, qu'aucune vicissitude ne trouble et ne détourne de son but, qu'aucune crainte ni préoccupation humaine n'arrêtent jamais, dont les vastes et sages prévisions, la patiente et large équité, la persévérante action, déconcertent nos courtes vues, nos jugements passionnés et mobiles, et la prodigieuse inconstance de nos résolutions!

Ce qui seul est aussi surprenant que ce pouvoir, c'est la soumission absolue qu'il inspire à tant de millions d'âmes. Je crois que, à aucune époque, cette soumission n'a été plus entière, que les catholiques n'ont jamais été plus déférents envers le Saint-Siège, plus complètement d'accord avec lui, et n'ont présenté, d'un bout du monde à l'autre, le spectacle d'une plus imposante unité.

Ce n'est certes pas d'une autorité si clairvoyante et si juste qu'aurait pu venir un désaveu aux catholiques, qui, durant ces cinquante années, ont combattu pour notre foi, sous le drapeau de la liberté, qui ont aimé et servi leur temps, et n'ont jamais désespéré de le ramener à la vérité religieuse par la persuasion, par la mansuétude chrétienne, par la force de l'exemple.

En fait, on ne peut citer une liberté légitime, un droit qui ait

[1] Ces décrets portent : « Qu'entre la raison et la foi, il n'y a et ne peut y avoir aucune opposition, parce que toutes les deux viennent de la même source, qui est la vérité, c'est-à-dire Dieu; que la raison peut prouver avec certitude l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la liberté de l'homme; que l'usage de la raison précède la foi et y conduit; enfin que la raison n'est point responsable des erreurs où est tombée la sagesse superbe de l'homme. » Pie IX avait développé déjà la doctrine traditionnelle de l'accord de la raison avec la foi dans son encyclique du 9 novembre 1846.

été condamné par l'Église, un progrès véritable qu'elle ait entravé, une innovation utile, féconde, empêchée par elle. Et quand on nous vante les grandes améliorations sociales accomplies en ce siècle comme si nous y étions étrangers, nous sommes fondés à répondre avec Rousseau : « Messieurs, tout cela était dans l'Évangile avant d'être dans vos livres. » Bien loin d'être un obstacle à l'épanouissement des institutions libres, à l'avancement intellectuel de notre pays et au développement de son bien-être, l'Église a été pour lui une grande initiatrice; et la démocratie, dont on la représente comme l'ennemie naturelle, et qui ne peut vivre sans les vertus qu'elle enseigne, n'a pas d'autre origine que le principe de l'égalité humaine proclamée par le christianisme [1].

En se plaçant donc sur le terrain des libertés publiques pour défendre leurs droits, les catholiques n'ont pas fait seulement un acte habile, opportun, ils ont agi en entière conformité avec les principes essentiels de leur foi et avec les enseignements de leur chef. Ce que dit encore l'encyclique *Immortale Dei* sur les devoirs publics des catholiques l'indique clairement.

C'est en vain que l'on tenterait de créer des équivoques, en abusant de cette qualification, de ce mot de libéralisme, qui caractérise des tendances si opposées, selon les pays ou il est en usage, Belgique, Suisse, Allemagne, pays Scandinaves, populations Danubiennes ou Helléniques, Canada, États-Unis, France même. On ne saurait justement, ainsi que le faisait observer un éminent cardinal belge, Mgr Dechamps, « désigner par ce mot, si on lui donne une signification hostile à l'Église, la doctrine et l'école des amis de la liberté politique », et il est digne de remarque que l'encyclique l'a volontairement écarté.

On ne saurait pas davantage prétexter que, par cela seul que nous avons la prétention de posséder la vérité absolue, nous sommes conduits à vouloir imposer notre foi, c'est-à-dire à proscrire la liberté. Sans doute, faisait remarquer à ce propos le cardinal Dechamps, « l'erreur par elle-même n'a jamais de droits, mais les âmes trompées ont des droits ».

Un mot suffit pour répondre ici. Dans l'encyclique *Immortale*

[1] L'encyclique *Immortale Dei* s'explique en termes formels sur la démocratie : « Neque illud per se reprehenditur participem plus minus esse populum reipublicæ, quod ipsum certis temporibus certisque legibus potest, non solum ad utilitatem, sed etiam ad officium pertinere civium », la participation de tous à la chose publique peut devenir un devoir, « aut ei quæ germana et legitima sit libertati inimicam »; et plus loin, parlant de l'égalité : « Quæ valent ad decus, ad personam hominis, ad æquabilitatem juris in singulis civibus conservandam earum rerum omnium etiam catholicam vel inventricem, vel auspicem, vel custodem semper fuisse. »

*Dei*, Léon XIII l'a formellement déclaré : « L'Église veille et doit veiller à ce que personne ne soit forcé d'embrasser la foi malgré lui; elle n'a garde d'oublier ce sage avertissement donné par saint Augustin : *La contrainte* peut tout obtenir de l'homme, tout, sauf la foi [1]. Les faits eux-mêmes, j'ai hâte de le dire, ont du reste résolu le dilemme dans lequel on s'est plu trop souvent à nous enfermer. Lorsqu'on se flatte, en effet, de nous placer dans l'alternative fatale de déserter notre foi catholique ou de renoncer à être de notre temps, de cesser d'être orthodoxe ou de renier la liberté, nous pouvons, sans même nous attarder à discuter des affirmations dont la réfutation est facile, nous borner à citer la vie, les actes de ces grands chrétiens dont nous nous réclamons et auxquels la papauté a décerné de si décisifs éloges.

Il nous suffit de citer leur exemple à ceux qui allèguent l'impossibilité de réaliser l'alliance de la raison fière et de la foi soumise, du respect du passé et de l'enthousiasme pour tout ce qui est progrès en notre siècle, pour tout ce qui est grand, large et généreux, l'alliance, en un mot, de l'amour de la liberté et de la fidélité absolue aux enseignements de l'Église. La société contemporaine n'a pas compté de serviteurs plus dévoués, plus soumis, plus zélés, plus désintéressés, ni l'Église de plus glorieux disciples.

La première conclusion à laquelle nous amènent ces considérations, c'est que nous devons plus que jamais nous maintenir sur le terrain où se sont placés ces chrétiens. Demeurer fermes sur ce terrain nous paraît être la condition, moyennant laquelle nous pouvons nous flatter encore de ramener à nous les esprits égarés ou prévenus qui nous combattent, — cette partie de la jeunesse surtout qui nous juge à travers tant de préjugés et de calomnies, — et de travailler efficacement à la pacification religieuse.

La guerre acharnée qui est faite au catholicisme, en certains pays, et qui va jusqu'à le représenter comme un ennemi public, ne saurait s'éterniser. Les événements établissent trop clairement que cette guerre n'atteint pas son but et qu'elle tourne au plus grand détriment de la société civile, en faveur de laquelle on prétend l'entreprendre.

Tout ce que perd la société dans cette lutte profite aux adversaires implacables d'un ordre de choses régulier. La religion, que l'on voulait supprimer, n'en subsiste pas moins. La persécution produit son effet ordinaire, qui est de raviver les croyances. On voit,

[1] « Atque illud quoque magnopere cavere Ecclesia solet ut ad amplexandam fidem catholicam nemo invitus cogatur quia, quod sapienter Augustinus monet, « credere non potest homo nisi volens. »

une fois de plus, que l'on n'a jamais raison de la conscience chrétienne, et que c'est folie de s'attaquer au sentiment le plus naturel, le plus noble, le plus indestructible qui existe dans l'homme. Après s'être épuisé en stériles efforts dont le seul résultat est d'affaiblir des forces, d'ébranler des respects, de détruire des vertus qui sont les meilleures garanties de la paix sociale, il faut finir par reconnaître que l'on s'est trompé, revenir sur ses pas et s'entendre avec l'ennemi d'hier. Le chancelier de l'empire allemand vient de faire après bien d'autres cette expérience. Les gouvernements démocratiques des cantons suisses, où la lutte a été peut-être plus brutale encore, et aussi plus mesquine, en sont venus là également. La politique religieuse de la Belgique vient de se modifier absolument avec un gouvernement nouveau, à la suite d'un scrutin décisif. Les peuples eux-mêmes se lassent et veulent en finir avec des conflits qui arment une partie de la nation contre l'autre, qui les privent de secours et de consolations dont ils ne peuvent se passer, et que l'on est impuissant à remplacer. Les rapports de Portalis au sortir de la révolution française ont permis de juger à quel point était désirée, demandée la restauration du culte catholique. Et hier, à peine, nous venons de voir à quels retours d'opinion s'exposent, dans notre pays, les gouvernements assez aveugles pour s'opiniâtrer dans leur hostilité contre l'Église.

On peut dire plus que jamais aujourd'hui qu'il n'existe dans la société que deux forces, une force de conservation dont le christianisme est le principe et dont l'Église est le centre, et une force de destruction qui pénètre tout, pour tout dissoudre, les doctrines, les institutions, le pouvoir même. Les gouvernements ne pourront pas toujours se placer entre les deux pour les combattre toutes deux. Il faudra prendre un parti. Certes, la paix serait aisée à rétablir, si on le voulait. Ce n'est pas de notre côté, à nous, catholiques, que l'agression est venue, quoi que l'on puisse dire. L'Église ne demande aujourd'hui que ce qu'elle demandait, il y a cinquante ans, par la bouche de Montalembert, de Lacordaire, de Mgr Dupanloup, elle demande « la paix dans la justice et la liberté ». Ce sont les paroles mêmes dont vient de se servir le cardinal Lavigerie. La guerre religieuse, dans ces conditions, n'a aucune raison d'être, et l'on a pu voir que, loin de répondre à un mouvement sérieux de l'opinion, elle a causé dans le pays une fâcheuse impression. Les organes républicains les plus importants sont contraints de le confesser. « Nous faisons fausse route, depuis quatre ans, dans le traitement des questions religieuses, écrit le *Temps;* nous avons troublé les habitudes et inquiété les consciences d'un trop grand nombre d'électeurs qui ne demandaient pas mieux que de voter pour le gouverne-

ment existant. » C'est le mot même que M. Thiers laissait échapper en 1849, en s'adresssant à M. Cousin, à l'issue d'une des séances de la commission, chargée de préparer la loi sur l'enseignement : « Cousin, Cousin, avez-vous bien compris quelle leçon nous avons reçue là? Nous avons combattu contre la justice, nous lui devons une réparation[1]. »

La France, on doit le reconnaître, a rarement possédé un clergé qui, pris dans son ensemble, soit plus respectable, plus dévoué à ses devoirs, plus soumis aux lois, plus pacifique et plus patriote. La réserve et la prudence de l'épiscopat, absolument renfermé dans le domaine des choses religieuses, sont poussées si loin qu'ils vont jusqu'à provoquer les regrets des esprits ardents. Enfin nul ne saurait contester, même parmi nos adversaires, la largeur de vues, la sagesse, l'esprit conciliant et patient, le désir d'apaisement et de concorde qui caractérisent le pape Léon XIII. Il semble dès lors qu'il suffirait d'un peu de bon sens dans les assemblées, et de la présence dans le gouvernement de quelques esprits avisés et politiques pour mettre fin à une lutte insensée. Malheureusement, la protestation du corps électoral contre la politique antireligieuse du gouvernement « n'apparaît pas avec la même évidence à tous les républicains que le pays a avertis ensemble le 4 octobre, comme le constate encore le journal le *Temps;* il en est qui ne voient, dans le succès des revendications ou des protestations religieuses, qu'un motif nouveau de courir sus au clergé, c'est-à-dire *de justifier plus encore ses revendications* et ses protestations et d'accroître ses moyens de défense ». C'est ainsi qu'une poignée d'aveugles et de violents nous oblige à nous armer pour la lutte.

## III

Sous le coup des dangers qui nous menacent, ce n'est pas assez de savoir que l'on est placé sur le terrain qui permet le mieux, soit de combattre avec succès pour ses droits, soit de faire honorablement la paix avec ses adversaires. Il importe encore de se rendre compte des moyens pratiques qui sont de nature à rendre la lutte plus efficace et le rapprochement plus facile. Je n'entends pas ici énumérer tous ces moyens, il y en a bien d'autres que ceux que j'indique et je n'ai pas la prétention de donner des avis. Je me permets seulement d'apprécier, à mon point de vue, les

[1] *Vie de Mgr Dupanloup,* par M. l'abbé Lagrange, t. I, p. 499.

conditions qui paraîtraient les plus favorables au succès de nos efforts. Nul assurément ne saurait affirmer qu'il n'y ait point dans notre défense des armes négligées, des lacunes, des points faibles.

La première préoccupation des catholiques doit être tout naturellement de ne pas aggraver les hostilités, de ne pas fermer les portes par où l'on pénètre encore dans le camp ennemi, afin d'être à même d'y faire entendre, au moment opportun, des paroles de paix et de réconciliation, et si l'on ne peut provoquer et hâter les retours, de ne rien faire du moins qui les puisse contrarier ou retarder. Et ce premier but ne saurait être atteint qu'en ayant des programmes nets, précis, en évitant les formules vagues, mal définies, tout ce qui peut, en un mot, prêter gratuitement à de nouveaux malentendus ou perpétuer les anciens; en ne jetant pas le trouble dans les esprits par des divisions apparentes entre nous sur des questions où, au fond, l'accord existe, sur des matières où l'Église nous a tracé nos devoirs; en ne nous affaiblissant pas, à plaisir, par de vaines querelles sur des points secondaires. L'encyclique *Immortale Dei* revient avec insistance sur ce vœu, et elle ne se contente pas d'exprimer un désir, elle COMMANDE.

Depuis un certain temps, par le fait de nos adversaires, peut-être un peu par notre faute aussi, un abîme s'est creusé entre le monde ecclésiastique et le monde laïque; ils s'isolent de plus en plus. Il semble que : dire laïque, c'est dire ennemi de la religion et de l'Église. Le mot même a pris une signification hostile. Cet antagonisme, sur lequel je reviendrai plus loin, a été sans doute entretenu et avivé par d'habiles manœuvres. Faut-il nous y prêter? L'esprit d'exclusion systématique n'est pas le nôtre. Ainsi, le mot de parti, appliqué aux hommes qui se groupent pour défendre des intérêts catholiques, ne semble pas être employé opportunément au sein d'une nation catholique. La religion est plus et autre chose qu'un parti. Elle n'a pas la prétention ni le désir d'exclure de son sein quiconque n'appartient pas à telle ou telle opinion. On ne saurait non plus la rendre solidaire de toutes les vicissitudes que traverse un groupe ou une assemblée politique. Former un parti catholique a pu avoir sa raison d'être, quand il s'est agi, au milieu d'une société indifférente ou hostile, de conquérir un droit déterminé et obstinément refusé. Mais cela était accidentel, et l'on ne saurait vouloir, d'une manière permanente, transformer le catholicisme en parti. Hommes politiques, nous dit l'Église, adhérez en tant qu'hommes politiques à la forme de gouvernement qui vous semblera la meilleure, l'Église n'en condamne aucune; faites pour la défendre et la soutenir tous les efforts compatibles avec votre conscience. Mais à quelque parti que vous vous soyez

attachés, n'oubliez jamais que vous avez des devoirs à remplir comme chrétiens et comme catholiques, et que ces devoirs sont inséparables de vos devoirs politiques, car il n'y a pas deux morales, l'une pour les individus, l'autre pour les sociétés. C'est la même morale, c'est le même Décalogue qui doit présider à votre vie privée et à votre vie publique.

Au lieu de nous cantonner et de nous restreindre, notre véritable intérêt est de nous étendre et d'appeler à nous tous les esprits honnêtes, tous ceux qui ont encore quelque souci de la justice et des libertés publiques menacées, de les avoir pour auxiliaires dans nos légitimes revendications; notre intérêt est de planter de plus en plus hardiment notre drapeau dans tous les domaines où on affecte de faire des conquêtes sans nous ou contre nous. Ceci est vrai surtout du domaine de la science et de l'éducation. Qu'on nous donne ici la liberté, que nos droits soient garantis, et nous arriverons bien vite à imposer le respect, en démontrant notre supériorité. Mais combien il nous reste à faire, si nous voulons seulement maintenir ce que nous avons acquis, et combien plus si nous voulons tirer parti de tout ce qu'un usage plus complet de la liberté peut nous donner!

Dans le domaine de l'enseignement secondaire libre, deux grands devoirs s'imposent à nous, même si nous n'avons d'autre ambition que de consolider les institutions existantes : 1° assurer un recrutement régulier d'un personnel convenablement préparé à remplir sa mission, muni de grades académiques comme le personnel universitaire; 2° garantir à ce personnel, en dehors du ministère paroissial, une retraite honorable.

Le premier de ces vœux est devenu une nécessité. On en a tenu compte dans une certaine mesure. La preuve en est dans le succès de nos écoles préparatoires aux grades de licencié, à Paris, à Nancy, à Angers, à Lille, et même dans les écoles instituées par les évêques dans leurs propres séminaires, comme à Besançon. Mais cette organisation est encore très insuffisante et exigerait une bien autre extension.

On s'est demandé souvent pourquoi nous présentons si peu de candidats à l'École normale supérieure de Paris. Cela tient à bien des raisons que je n'ai pas à discuter. Il y en a certainement de respectables. Mais les avantages dont nous nous privons ainsi sont-ils compensés? Si les collèges ecclésiastiques qui ont le plus de réputation avaient consenti à présenter seulement chaque année un candidat, choisi parmi les élèves dont les aptitudes auraient été remarquées, les ressources n'eussent pas fait défaut; par la fondation de bourses ou autrement, on serait venu à bout

de pourvoir aux frais de leur admission, soit à l'École des Carmes, soit au collège Stanislas, et ensuite aux frais de leur séjour à l'École. On aurait créé ainsi très promptement toute une pépinière de professeurs d'une réelle valeur, d'une religion solide, munis des plus hauts grades universitaires. Les uns auraient porté, dans les chaires des facultés de l'État, l'excellent esprit qui les animait; les autres seraient entrés dans l'enseignement libre, avec cette préparation spéciale et de bon renom que possèdent presque tous les élèves de l'École normale supérieure, avec la compétence acquise dans la fréquentation des maîtres les plus illustres de notre temps. Cela n'eût diminué en rien le nombre des jeunes gens qui se font recevoir à l'École ecclésiastique des hautes Études, ou qui suivent les cours des facultés catholiques. L'opinion que les études universitaires sont de beaucoup supérieures existe dans bien des esprits, d'ailleurs religieux. On aurait tenu compte de cette opinion. On aurait neutralisé l'effet d'une insinuation perfide de nos adversaires, qui ne laisse pas que d'impressionner bien des parents, et qui se présente le plus souvent sous cette forme : « Quoi! vous envoyez vos enfants dans un collège ecclésiastique! Vous voulez donc les doter d'*une science de séminaire*, d'une instruction surannée, les tenir en dehors de tous les progrès de la pensée et des découvertes modernes, les placer dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis de leurs contemporains! Faites-leur donc suivre les cours de l'Université, et ils seront de leur temps. »

Il ne suffit pas de s'indigner ou de gémir sur la mauvaise foi de ces attaques et sur la sottise de ce préjugé. Le préjugé existe. Il est certain que la grande vogue du collège Stanislas à Paris tient, en grande partie, à ce qu'il réunit, aux garanties inestimables que procure l'éducation chrétienne, le précieux concours de professeurs distingués de l'Université. D'un autre côté, le contact même à l'École normale, de ces jeunes gens d'un mérite incontestable et d'une foi éprouvée et éclairée, avec des camarades dont l'hostilité est parfois si peu raisonnée et si peu enracinée, les relations qui s'ensuivraient, l'estime mutuelle, ce pied d'égalité établi entre des hommes qui ont puisé l'instruction aux mêmes sources, qui ont subi la contradiction, la lutte des doctrines, feraient tomber bien des préventions, et apporteraient déjà un remède aux inconvénients si graves de la séparation qui va grandissant. Et je n'ai rien dit encore de l'influence qu'eussent exercée à la longue, sur leurs élèves, les maîtres distingués et croyants que nous eussions fait entrer dans l'Université, après avoir pourvu largement le cadre du personnel enseignant de nos propres collèges.

Quant au second des vœux que j'ai exprimés plus haut, il n'est encore réalisé qu'à Nancy, grâce à la puissante initiative de Mgr Lavigerie et à la persistante volonté de ses successeurs. Partout ailleurs, c'est l'abandon. Le professeur ecclésiastique qui a usé sa vie dans l'enseignement avec un dévouement infatigable, assujetti à la règle, à un régime monotone et sévère d'un bout de l'année à l'autre, doté d'un maigre traitement, se trouve à la merci de tous les hasards, réduit à la condition la plus misérable, s'il ne dispose pas de quelques ressources personnelles, quand l'âge et les infirmités viennent l'atteindre. Les évêques trop souvent ne peuvent plus lui donner de situation dans le ministère paroissial; ils le considèrent comme un embarras et comme un embarras d'autant plus cruel, que le reproche d'ingratitude semble ici justifié par les apparences. Un tel avenir est bien fait, on en conviendra, pour refroidir les enthousiasmes les plus généreux et détourner de cette carrière tous ceux devant lesquels s'ouvrent d'autres perspectives. Il serait urgent et vraiment digne des catholiques français d'organiser, dans tout le pays, une œuvre qui mît les maîtres de leurs enfants sur le même pied que les maîtres de l'Université. La reconnaissance des services rendus, en matière si délicate, ne constituerait pas seulement un acte de justice, elle serait féconde en résultats avantageux, elle fortifierait les cadres de l'enseignement libre, et, par la création d'un corps de professeurs retraités, fournirait à nos établissements un personnel qui leur fait défaut, je veux dire un personnel d'examinateurs et d'inspecteurs représentants et gardiens de nos traditions scolaires.

C'est parmi ces vétérans honorés de l'enseignement que se recruteraient encore, comme dans certaines congrégations religieuses, les *scriptores*, qui consacreraient leurs loisirs à la publication d'utiles ouvrages, les secrétaires ou rapporteurs de nos congrès pédagogiques.

J'en dirai autant de l'enseignement primaire libre, pour lequel on a fait de si grands sacrifices et qui semble en bonne voie. Il y a là aussi une organisation à établir pour favoriser le recrutement des maîtres et assurer l'avenir de ceux qui se dévouent à cette mission. Nous nous sommes beaucoup trop désintéressés de former de bons maîtres laïques, des hommes religieux et instruits. Sans doute les maîtres congréganistes offrent des garanties exceptionnelles, mais ils ne peuvent suffire; et pourquoi exclure les laïques? On se méfie de l'enseignement qu'ils reçoivent aujourd'hui, de l'esprit dont on cherche à les pénétrer. Qui nous empêche de créer des écoles normales libres, de former nous-mêmes nos

maîtres? Bien des communes, qui n'osent ou ne peuvent demander des maîtres congréganistes, seraient ainsi pourvues d'excellents instituteurs laïques. Le Saint-Siège nous donne l'exemple, sous ce rapport. Il existe à Rome, fondée sous les auspices du pape, une école normale où sont formés des institutrices laïques.

Il faut tout tenter assurément pour que les maîtres congréganistes continuent à donner l'enseignement primaire dans lequel ils rendent de si grands services. Mais j'avouerai que j'avais rêvé de voir s'ouvrir encore un autre champ non moins vaste que celui-là à leur activité et à leur dévouement.

J'ai souvent souhaité, et je me suis permis de formuler ce souhait, il a quelque dix ans, dans un livre intitulé : *les Questions vitales*, de voir une grande congrégation, comme la Doctrine chrétienne, s'emparer d'un enseignement qui semble chez nous voué à une sorte de fatalité, et combler une lacune qui a eu, au point de vue de notre état social, — c'est mon absolue conviction, — les plus graves conséquences, je veux parler de l'enseignement intermédiaire, pratique, usuel, de ce genre d'instruction qui est appropriée aux besoins, aux aptitudes, à l'origine, à la situation, à l'avenir de ceux auxquels il est destiné.

Il y a bien longtemps que M. Cousin a dit : « Un cri s'élève d'un bout à l'autre du pays, et réclame, pour les trois quarts de la population française, des établissements intermédiaires entre la simple école élémentaire et nos collèges. » Et il ajoutait : « Je regarde ceci comme une affaire d'État. » Depuis lors, on a beaucoup parlé de cet enseignement; il a eu quelque vogue sous le nom d'enseignement *technique* ou professionnel; ç'a été, il est juste de le reconnaître, la grande préoccupation d'un ministre de l'instruction publique, M. Duruy.

On célèbre plus que jamais aujourd'hui, en termes pompeux, l'enseignement professionnel. En réalité, qu'a-t-on fait pour répondre, dans toute l'étendue du pays, à un tel besoin, et démentir cette autre parole de M. Cousin : « En France, entre l'instruction primaire et l'instruction donnée dans nos collèges, il n'y a rien »? L'État en est encore à la période des tâtonnements. Quelques villes industrielles ont fondé des écoles techniques; elles ont rencontré le concours des municipalités. Un certain nombre d'écoles professionnelles pour les garçons et les jeunes filles doivent leur création à des catholiques, et le *Correspondant* en faisait récemment un éloge mérité. Mais on peut affirmer, si l'on considère l'ensemble de nos institutions scolaires, que ces efforts sont encore isolés et sans suite. Plus que jamais on continue à pousser tous les Français vers le baccalauréat. On les encourage à déserter la profes-

sion paternelle, à rompre avec les habitudes et les goûts de leur famille. On a multiplié les boursiers que l'on tourne sans aucun discernement vers cette unique issue, en ne se préoccupant nullement ni des conditions particulières dans lesquelles ils se trouvent, ni des débouchés qui manqueront à la plus grande partie de cette jeunesse pourvue d'une culture générale, et n'étant préparée à aucune carrière spéciale. Le baccalauréat est devenu ainsi une épreuve ou trop haute et trop difficile, ou vide et banale, et il est devenu en outre irréformable, le conseil supérieur de l'instruction publique vient encore d'en fournir récemment la preuve, irréformable, parce qu'il faut qu'il convienne à tout le monde, tandis que, avec des programmes classiques encore fortifiés, il devrait être réservé au petit nombre, à l'élite, qu'il introduirait aux hautes études et mettrait à même de soutenir avec succès l'honneur des lettres françaises. N'est-ce point là, pour le dire en passant, la solution pratique de ce que l'on a appelé la question du latin?

Appliquant un peu à tort et à travers l'idée égalitaire dont nous sommes si follement imbus, nous n'avons pas compris la nécessité absolue de hiérarchiser l'instruction, de répartir entre des débouchés différents ceux qui la reçoivent, comme on canalise des eaux qui s'écoulent au hasard, et de faire que chacun entre en quelque sorte naturellement dans sa rainure sociale.

Ç'a été un grand malheur pour notre pays, car c'est au défaut, à l'absence d'éducation, d'instruction intermédiaire chez nous, comme le faisait observer avec raison M. Guizot, qu'il faut attribuer dans les classes inférieures ce dégoût de leur situation, cette soif de changement, cette avidité déréglée que rien ne peut satisfaire. De là aussi, « cette légion d'hommes inquiets, mécontents de leur position, des autres et d'eux-mêmes, ennemis d'un ordre social où ils ne se sentent pas à leur place et prêts à se jeter, avec quelques connaissances, un talent plus ou moins réel, une ambition effrénée, dans toutes les voies de la servilité ou de la révolte. »

D'autres nations l'ont compris, elles possèdent depuis longtemps, et sur toute la surface de leur territoire, leurs écoles pratiques, *réelles*, comme on les nomme en Allemagne, donnant un enseignement qui varie entre deux, trois, quatre ans, délivant des diplômes ou certificats correspondant au nombre d'années d'études, lesquels ouvrent de droit l'entrée de certaines carrières administratives dont l'État a pris soin de spécifier la nomenclature dans des règlements officiels, ou formant des contre-maîtres, des comptables, des apprentis excellents. Le père de famille peut ainsi choisir la carrière de son enfant suivant les aptitudes de ce dernier, ou suivant ses ressources à lui, ou la contrée qu'il habite.

C'était assurer la fixité des cadres sociaux, le fonctionnement régulier de la vie civile, l'équilibre et la suite dans les professions et dans les carrières.

L'Allemagne, notamment, a su en tirer ces précieux avantages qui n'ont pas peu contribué à sa force et à sa prépondérance actuelle.

J'ai sujet de m'excuser d'une si longue digression. J'avais à cœur de justifier mon vœu. Et je le demande maintenant, n'y avait-il pas là de quoi tenter les catholiques, de quoi tenter une congrégation puissante, vouée à l'instruction, disposant de nombreux moyens d'action, qui aurait organisé méthodiquement, avec l'appui moral et matériel des associations catholiques, sur tous les points du pays, ces centres d'enseignement, groupant un, deux trois cantons, selon la facilité des communications?

Les Frères de la Doctrine n'en sont pas du reste à leur coup d'essai en fait d'établissements de cette nature. Leurs écoles professionnelles de Paris, leur école d'apprentis de Nancy, notamment, sont bien connues, et on en peut à bon droit vanter les résultats.

Et qu'y a-t-il de plus remarquable que la ferme-école de Saint-Rémy, fondée en 1850, par les membres de la Société de Marie, et greffée sur un établissement d'enseignement secondaire, auquel on a ajouté depuis 1875 une école d'agriculture que suivent les meilleurs sujets de l'institution, comme une école de perfectionnement?

Croit-on que cet enseignement n'est pas plus nécessaire que jamais, aujourd'hui que nous sommes aux prises, au point de vue agricole et industriel, avec des difficultés si grandes, si inattendues, avec une concurrence acharnée et, on peut le dire, avec une véritable révolution économique! Il faudrait des méthodes nouvelles, des procédés ingénieux, hardis, et dans toutes les branches un développement d'activité intelligente sans précédent. Or le règne de la routine est à peine entamé, et dans tous les centres industriels on entend s'élever cette plainte : « Il n'y a plus de bons apprentis. »

L'enseignement supérieur, je veux parler des facultés catholiques, aurait peut-être gagné à n'être réclamé et établi qu'après l'organisation complète des deux autres. Il est vrai qu'il répondait, lui aussi, à des besoins depuis longtemps signalés. Quoi qu'il en soit, il existe, notre devoir est de le soutenir et de le fortifier. Peut-être conviendrait-il de concentrer nos efforts. Cet enseignement nous apporterait une grande force dans la lutte que nous soutenons, ferait tomber bien des préjugés, abaisserait bien des barrières qui nous séparent d'esprits distingués, s'il parvenait à nous doter, dans les lettres et dans

les sciences, de spécialistes éminents, de savants, d'érudits d'une compétence incontestable. Pourquoi n'aurions-nous pas des naturalistes dont la science aurait autant de réputation que celle des Darwin, et en plus grand nombre des orientalistes, des égyptologues consommés, comme le sont déjà M. Vigouroux, de la compagnie de Saint-Sulpice, et M. l'abbé Paulin Martin, de l'Institut catholique de Paris; comme le serait devenu le bon et si distingué abbé Ancessy, s'il n'avait été enlevé par une mort prématurée? Pourquoi n'arriverions-nous pas à multiplier les érudits, les spécialistes du moyen âge, comme M. l'abbé Duchesne, dom Piolin, l'abbé Ulysse Chevalier; les archéologues, comme le P. de la Croix, l'abbé Thédenat; les philosophes, comme Mgr d'Hulst, comme M. l'abbé de Broglie, qui est à la fois un penseur, et un esprit scientifique de premier ordre?

Pourquoi enfin, parmi nos jeunes ecclésiastiques de talent, ne s'en trouverait-il point, comme l'abbé Thenon, de si regrettée mémoire, qui poursuivraient pendant quelques années, avant de recevoir les ordres, l'achèvement de leur formation scientifique et littéraire dans nos écoles de Rome et d'Athènes, se liant d'estime et d'amitié avec les futurs membres de l'Institut, avec les esprits les plus distingués de notre pays et de l'étranger?

Il est indispensable que nos savants parlent à leurs adversaires la langue de leur temps, et, en particulier, ne répondent pas uniquement par des arguments métaphysiques à des contradicteurs qui se placent sur le terrain de la physiologie et les attaquent de ce côté. Un livre excellent sur l'apologétique au dix-neuvième siècle, qui vient de paraître, et dont l'auteur est un Jésuite, le R. P. Fontaine, insiste très opportunément sur ces considérations qui m'ont souvent frappé, sur la nécessité de rajeunir notre science, de la renouveler dans la forme, et de bannir cet air vieillot qu'elle affecte parfois. Il faut qu'elle soit curieuse, investigatrice, pleine d'activité, qu'elle combatte ses ennemis avec leurs propres armes, qu'elle adopte les procédés qui conviennent le mieux à la controverse religieuse actuelle, et puisque la lutte est sur ce terrain, qu'elle sache s'approprier les données anatomiques, physiologiques, pathologiques, et montre, par exemple, à quel point sont sans valeur les preuves que l'on prétend en tirer contre la spiritualité de l'âme. On ne ferait par là d'ailleurs que répondre aux exhortations de Léon XIII, qui proclame la nécessité, pour la philosophie contemporaine, de s'éclairer des lumières des sciences physiques et naturelles. En recommandant si instamment l'étude de saint Thomas comme il l'a fait, ce grand pape entend bien, en effet, « que loin de porter aucun préjudice aux sciences naturelles

qui ont si bien mérité de notre temps, cette étude leur donnera un plus vigoureux essor [1] ».

Sans s'arrêter aux subtilités, aux lacunes, aux hypothèses vieillies des anciens maîtres, Léon XIII s'attache à la solidité et à l'excellence de leur doctrine s'harmonisant avec les progrès et les conquêtes de la raison et de la science moderne, et il voit dans saint Thomas la personnification la plus haute et la plus éclatante du véritable esprit philosophique.

On objectera que le rôle et le devoir d'un ecclésiastique, fût-il très savant, est de demeurer modeste et d'éviter le bruit. Sans doute, mais son devoir n'est-il pas de prendre résolument dans le monde savant, dans les corporations savantes, la place que ses adversaires usurpent trop souvent? Un petit nombre d'élus, vivant dans un monde mystique, aura beau avoir toute la science possible, il faut que cette science rayonne, s'affirme, renverse les idoles élevées par les faux savants, pour saisir la masse des esprits et la conduire à la vérité. Il serait également regrettable que les classes élevées pussent affecter vis-à-vis du clergé une supériorité hautaine, et que les classes inférieures en vinssent à le craindre et à s'éloigner de lui comme ne partageant pas leurs aspirations, leurs préoccupations, leurs souffrances. On comprend que la vie intérieure, que la méditation et la prière absorbent une partie du temps dont le prêtre dispose, mais sans l'amener toutefois à négliger l'action extérieure, selon ce beau portrait que faisait de lui saint Grégoire le Grand : *Interiorum curam in exteriorum occupatione non minuens; exteriorum providentiam in interiorum sollicitudine non relinquens.*

La supériorité de la science assurerait l'efficacité de l'action du prêtre sur les hautes classes de la société, et un contact plus fréquent encore, plus familier, une étude plus suivie de leurs besoins, de leurs intérêts, fortifierait son influence sur les classes inférieures. Il est certain que, même dans les centres ouvriers, le prêtre peut acquérir une action considérable. Cela existe peu en France, mais en Alsace, dans les villes manufacturières, on constate aisément combien la population ouvrière est attachée à ses croyances et portée à voir dans le prêtre son ami, son appui, son plus dévoué conseiller. Il est vrai que, mêlé à sa vie, initié à ses aspirations, à ses souffrances, à ses épreuves qu'il s'applique sans cesse à adoucir, le prêtre n'est étranger à aucune de ses préoccupations.

C'est à ce rapprochement du monde laïque et du monde ecclésiastique que nous devons travailler de toutes nos forces.

[1] Encyclique *Æterni Patris*, 4 août 1879, sur la philosophie.

La solution du problème serait-elle facilitée par la séparation de l'Église et de l'État, dont il est si fort question à l'heure où nous sommes? Le prêtre, derrière lequel on ne verrait plus apparaître l'État, l'administration, la police, dont l'indépendance ne pourrait être suspectée, qui serait absolument l'homme des fidèles, vivant de leurs offrandes, aurait-il ainsi une action plus efficace, plus étendue, serait-il l'objet d'une confiance plus entière? En résumé, devons-nous désirer la séparation? devons-nous nous y préparer?

La réponse à ces diverses questions est délicate et complexe, elle sort des limites de cette étude : elle peut être envisagée à des points de vue très différents. Il est certain que, dans d'autres pays, on ne comprend pas que nous puissions nous accommoder d'un régime tel que celui qui nous est fait par le Concordat, avec l'interprétation que lui donnent des gouvernements divers. On ne comprend pas le prêtre assimilé au fonctionnaire, recevant des circulaires d'un ministre athée qui lui dicte des règles de conduite, et se trouvant à la merci d'une suspension de traitement; et on s'explique que, dans de telles conditions, son action sur la société laïque puisse devenir de plus en plus difficile, contestée et restreinte. Des membres distingués du clergé anglais et américain auraient, dit-on, plus d'une fois exprimé leur surprise que les catholiques français trouvassent des garanties suffisantes en un tel état de choses. Mais, dans une question d'un caractère aussi éminemment pratique, l'opinion des meilleurs esprits, dès qu'ils sont étrangers à la France, ne saurait être acceptée, sans grandes réserves, et chacun sait bien que les projets de séparation que l'on agite aujourd'hui dans notre pays n'ont pas pour but de rendre à l'Église son indépendance et sa dignité. C'est la spoliation plus complète qu'elle ne l'a été, avec l'interdiction d'acquérir. On n'entend pas seulement ne plus rien donner au clergé, on veut s'assurer qu'il ne pourra plus rien recevoir, et être certain de la sorte que le prêtre, ne pouvant recevoir ni de l'État ni de personne, mourra de faim. Tel est le but poursuivi; il s'agit seulement, comme on l'a très bien dit, de savoir si l'on y arrivera par force, par adresse ou par ruse.

Des trois points de vue auxquels on peut se placer pour concevoir les rapports de l'Église et de l'État : la société fondée sur l'idée religieuse, et l'Église y tenant la première place; la religion officiellement exclue, se trouvant à côté du gouvernement sans communication, sans inimitié comme sans alliance, ignorée par la société civile, devenant une affaire d'opinion, un fait intime relégué dans le for intérieur; enfin, les deux sociétés distinctes et indépendantes, mais vivant en bonne intelligence, soit qu'un pacte spécial détermine leur sphère d'action réciproque, soit que des lois générales garantissent

les libres manifestations de la foi; de ces trois points de vue, dis-je, nos radicaux n'admettent que le second. Or, si le premier répond à un temps et à des mœurs disparus, le second ne peut s'accorder ni avec le bon sens ni avec la nature des choses qui, en faisant distincts les deux éléments civil et religieux, n'a pas pris soin de les faire séparés, comme le démontrait admirablement M. le duc de Broglie, et qui a fait que les sociétés sont comme les hommes, indissolublement composées de corps et d'âmes. Il est évidemment impossible de considérer comme n'existant pas, au point de vue social, un fait positif qui tient la plus grande place dans la vie de l'individu, la foi religieuse, les croyances capitales qui ont pour objet l'origine et les fins de l'homme; ce fait-là, à moins d'être insensé, on ne le saurait tenir pour une *quantité négligeable*, l'aveu en échappait, il y a peu de jours, aux lèvres du président du conseil des ministres lui-même, dans un solennel discours [1], et M. Brisson ajoutait : « que l'on se rencontrait là avec un sentiment respectable devant lequel il faut s'incliner, que l'on se heurtait à la conscience humaine, c'est-à-dire à ce qu'il y a de plus délicat et de plus incoercible au monde ». La sagesse est dès lors de s'en tenir à la dernière des trois solutions dont il vient d'être question. Nous ne pouvons pas espérer, nous catholiques, dans le temps où nous sommes, que le Concordat soit révisé de façon à assurer à l'Église une situation plus indépendante, plus conforme à la grandeur de sa mission, ni que l'on cherche, avec des intentions équitables, à substituer, d'un commun accord, d'autres combinaisons au budget des cultes. C'est le souhait formé par certains esprits qui verraient dans une révision ainsi pratiquée, tout à la fois le moyen de donner à l'influence moralisatrice de la religion sur les populations plus d'efficacité et de prévenir des conflits qui sont toujours pour l'État une source de graves embarras; dans la réalisation de ce vœu, ils estiment que l'intérêt bien entendu de la société civile s'accorderait avec le nôtre. Mais comment se flatter de faire prévaloir une telle opinion auprès de gens qui se placent à un point de vue diamétralement opposé, et qui, s'ils imaginent certaines mesures transitoires, ne songent en aucune façon à placer l'Église, après la séparation, dans les conditions où elle se trouve en Angleterre et aux États-Unis.

En résumé, nous devons nous maintenir sur le terrain du Concordat [2], et poursuivre, avec une ténacité et une énergie inflexibles,

[1] 12 septembre 1885.

[2] Dans ses belles études sur le Concordat, M. le marquis de Gabriac vient de justifier cette conclusion avec compétence et autorité.

l'*accomplissement intégral des engagements contractés*, notamment en ce qui touche l'application de la loi militaire au clergé. Aussi bien, M. le président du Conseil consentait-il à reconnaître, dans le discours cité plus haut (et la déclaration des ministres apportée aux Chambres a confirmé son langage), que, « à l'heure actuelle, la majorité des Français ne paraît pas vouloir de la séparation de l'Église et de l'État ». Le vœu de la majorité des Français sera-t-il respecté, ou verrons-nous encore, dans cette question capitale, l'impudente audace d'une minorité imposer sa volonté? On ne peut rien affirmer, et nous devons nous préparer à toutes les éventualités. Le meilleur moyen de nous y préparer est évidemment de défendre, par tous les moyens légaux, l'existence des droits que nous possédons encore, de revendiquer les libertés dont on nous a spoliés, de prendre une situation de plus en plus forte dans le domaine de l'éducation publique, c'est-à-dire de former des chrétiens, d'en multiplier le nombre, — en somme toute la question est là, — enfin d'étendre notre action par les œuvres sociales et charitables.

Ce que les catholiques ont fait dans ce dernier ordre d'idées, depuis quelques années, est prodigieux, je l'ai déjà dit; il faut être injuste ou aveugle pour ne le point reconnaître. Mais peut-être n'avons-nous pas échappé à un écueil qui a amoindri le résultat que nous devions atteindre. On nous a reproché, non sans raison, d'éparpiller trop souvent nos forces et nos libéralités, de multiplier les tentatives isolées, au gré des inspirations individuelles, de nous jeter à la fois dans toutes les directions, de ne point apporter dans ces entreprises la réflexion, la suite, le concert, l'unité qu'il y faudrait. Nous gagnerions certainement à concentrer, à coordonner nos efforts, à les relier comme font les catholiques en Allemagne, où toutes les œuvres ont un centre commun, où elles sont toutes représentées au sein d'une grande assemblée annuelle. Nous avons assurément pour certaines œuvres des assemblées périodiques, des congrès, et ils ont été très utiles, mais ce sont des entreprises séparées, plus ou moins restreintes, n'embrassant pas l'universalité des efforts tentés. Ne serait-il pas de beaucoup préférable, après s'être efforcé de créer déjà au sein de chaque diocèse un lien qui unisse les œuvres et les rattache à un centre commun qui serait l'évêque, de leur donner à toutes pour organe un seul congrès périodique? Ce lien serait suffisamment souple pour laisser à chaque œuvre son caractère, son élasticité, son initiative propre, et il serait maintenu par un simple comité promoteur et permanent, chargé, chaque année, par le congrès de veiller à l'exécution des

résolutions prises, de publier ses travaux, et de prendre les dispositions nécessaires pour préparer le congrès suivant, convoqué tantôt sur un point du pays, tantôt sur un autre.

C'est ce qui existe en Allemagne, où le comité s'est personnifié depuis quelques années dans la personne du commissaire directeur, le prince de Lœwenstein. Il semble important aussi que la paroisse ne soit pas tenue à l'écart des œuvres et qu'elle ne s'y tienne pas elle-même; une telle discipline décuplerait certainement la puissance des efforts tentés, et préviendrait pour beaucoup d'œuvres de trop fréquents et douloureux mécomptes. L'Allemagne a pu le constater.

Au point de vue des tentatives faites pour résoudre ce que l'on a appelé le problème social, quelle autorité, quelle portée pratique, n'auraient point les résolutions de telles assemblées, où tous les dévouements, toutes les compétences seraient représentés, où l'on recueillerait tout ce que le génie du bien inspiré par la religion a pu susciter d'idées fécondes, de combinaisons ingénieuses, de projets généreux! Qui donc peut être mieux placé que nous, chrétiens, pour aider la société à résoudre le double et redoutable problème avec lequel elle est aux prises, celui qui est de tous les temps et que posent les aberrations des passions humaines, l'inégalité des aptitudes, l'infirmité, la maladie, le vice, et cet autre problème particulier à une époque et qui résulte des conditions économiques où elle se trouve, des grandes transformations qui s'accomplissent, et qu'accompagnent toujours, avec des progrès nouveaux, des souffrances nouvelles, comme la révolution faite par l'application industrielle de la vapeur?

Je voudrais, à ce propos, insister sur une dernière considération. Il y a une démonstration que les événements de ce demi-siècle, aussi bien que l'action exercée par les catholiques, au point de vue social et charitable, ont singulièrement contribué à mettre en lumière et à laquelle ils ont donné, à mon sens, la force d'un axiome. En présence de la crise où nous sommes, de l'isolement de l'ouvrier, de l'individualisme croissant, en présence de l'antagonisme des classes, de l'esprit de révolte, des souffrances mal supportées, il est devenu évident que le christianisme constitue aujourd'hui la suprême ressource. Lui écarté, c'est la barbarie. Aveugle qui ne le reconnaît. C'est à la barbarie, en effet, que nous conduit cet égoïsme implacable, germe de tout mal, de toute tyrannie, de toute servitude, que propagent, avec une rage insensée, les doctrines et la politique du jour. Qu'il continue à envahir les âmes et il n'y aura bientôt plus ni lien ni corps social. Les heureux

de ce monde, en effet, et surtout ceux que l'on a qualifiés de jouisseurs, ne songent jamais, ce semble, qu'ils ne goûtent en sécurité leurs plaisirs ou les avantages sociaux dont ils disposent, que parce qu'il y a des individus qui se résignent à ne pas jouir. Ils ne pensent pas que toute la société vit de la dose d'esprit de sacrifice qui subsiste encore dans son sein, et que le jour où cet esprit de sacrifice n'existe plus en proportion suffisante, la décadence et la ruine sont proches. Les civilisations disparues en sont l'irréfutable témoignage. Or on a eu beau chercher un remède véritable à l'égoïsme en dehors de la loi évangélique, on ne l'a pas trouvé. Il n'y a en définitive que l'humble qui prie, qui se résigne. Ce n'est pas la philosophie de M. Herbert Spencer qui inspire la résignation aux masses, aux déshérités de la vie. Ce n'est pas en accoutumant le peuple à ne plus voir dans la naissance qu'un accroissement de l'espèce, dans le mariage qu'un bail à temps, dans la mort que le néant, qu'on l'amène à croire qu'il y a des inégalités sociales qu'il faut supporter patiemment, une conscience à laquelle on doit obéir, des devoirs auxquels il faut sacrifier ses convoitises.

Ce n'est pas non plus en poursuivant des réformes chimériques qui font abstraction de la nature de l'homme et de la nature des choses, et en se grisant d'utopies socialistes que l'on arrivera à supprimer la misère et, avec elle, les plaintes et les révoltes. Les formules des doctrinaires et les revendications anarchiques ne referont pas l'humanité, et il ne suffit pas de rêver un monde conforme à ses désirs pour qu'il devienne une réalité. De bonnes mesures législatives, inspirées par l'expérience, la raison et la justice, peuvent sans doute contribuer puissamment à l'amélioration progressive, constante, des conditions dans lesquelles l'homme est renfermé, elles peuvent prévenir ou soulager la misère, mais elles sont encore et seront toujours bien insuffisantes. Les faits le prouvent.

Ce n'est point enfin sur le recours à la force matérielle qu'il faudrait aujourd'hui se reposer pour conjurer les périls d'une situation où l'égoïsme prévaudrait, avec ses instincts brutaux et ses appétits déchaînés. Le jour où l'on verra se lever devant soi une foule athée qui aura faim et soif, et où cette foule, comparant sa force à la faiblesse de ses adversaires, se plaira, selon l'expression de Donoso Cortès, à manier, au gré de ses fureurs et de sa toute-puissance, la massue d'Hercule qu'on lui a mise dans les mains avec le suffrage universel, ce jour-là, bien insensé sera celui qui croira à l'efficacité d'une résistance quelconque.

Il faut toujours en revenir aux deux grands facteurs qui sont indispensables à la solution du problème : l'esprit de dévouement,

de sacrifice chez les uns, la patience et la résignation chez les autres. Je ne parle pas, bien entendu, de cette doctrine de la résignation qui immobiliserait le pauvre dans sa souffrance, et entraverait toute amélioration; la résignation chrétienne n'est point de cette sorte. Elle accepte les maux inévitables et s'y soumet; mais elle a le secret de l'énergie qui relève, qui réagit, qui transforme l'épreuve en victoire, parce qu'elle apporte avec elle ce qu'un écrivain a si heureusement nommé : la pratique de « la divine vertu de la joie dans l'effort et de l'espérance dans la lutte ».

La question sociale se résume en définitive tout entière dans la pratique du grand commandement de l'Évangile : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même »; et l'action personnelle joue ici un rôle décisif. Rien ne vaudra jamais l'influence d'un grand propriétaire, d'un grand agriculteur, d'un chef d'industrie, qui comprendront qu'ils ont charge d'âmes. Et si l'on ne compte que sur la contrainte, que sur l'effet de lois plus ou moins équitables pour arriver à une répartition plus égale, plus juste, de la richesse accumulée d'un pays et des avantages sociaux, on se trompe étrangement. Tout ce que l'on peut attendre de lois sensées, justes, pratiques, pour atteindre ce but, dans une mesure quelconque, les catholiques doivent le demander et l'obtenir.

Mais encore une fois l'action législative, à elle seule, sera toujours impuissante, de même que l'assistance matérielle, le soulagement des misères physiques, ne sauraient suffire. Il n'y a en réalité de vraiment efficace que le sacrifice volontaire, ou mieux encore que le don de soi-même. Ce secret, ce sont les chrétiens seuls qui le possèdent, et c'est là leur force; c'est par où ils doivent l'emporter, désarmer les haines les plus invétérées, et ramener à l'Évangile une société qui s'en détourne follement, et qui peut moins que jamais s'en passer.

Tous ne sont pas appelés à prendre part aux grandes luttes de la parole, à agir sur le terrain parlementaire; mais tous sont appelés à prendre leur part dans le grand combat qui se livre chaque jour contre l'impiété, la corruption, l'ignorance, la misère. C'est l'honneur des catholiques d'y figurer au premier rang. Ils n'ont pour cela qu'à s'inspirer du souvenir des chrétiens qui ont été leurs maîtres en ce siècle; ils ont surtout à leur dérober quelque chose de la flamme qui les animait, quelque chose de cette mystérieuse et décisive puissance qui les a rendus victorieux, et qui s'appelle l'enthousiasme. Ceux qui gagnent les *batailles*, il ne faut pas l'oublier, ceux qui précipitent la réalisation des grandes améliorations sociales, ne sont pas ceux qui calculent, qui pèsent, qui analysent, qui embrassent tous les aspects des choses; ce ne sont

pas les modérés : ce sont les passionnés, ce sont les enthousiastes; les premiers conservent et affermissent les résultats de la victoire, c'est beaucoup déjà. Mais peut-on encore prononcer ce nom d'enthousiasme sans provoquer le sourire? Ne dit-on pas que la science moderne a tué le sentiment auquel il répondait, et que l'éprouver n'appartient plus désormais qu'aux naïfs? Déjà, il est vrai, Montalembert, dans sa jeunesse, avait cru que, « vivant de foi, d'émotions, de sympathie, il n'était pas fait pour le dix-neuvième siècle, pour l'individualisme, pour l'esprit analytique et scrutateur ».

Mais il a prouvé que l'enthousiasme ne porte pas de millésime, comme l'a démontré aussi cet éminent esprit, aujourd'hui le prince des savants dans notre pays, lorsqu'il répondait naguère à la science sceptique et froide, par la magnifique apologie de l'enthousiasme que l'Académie française a entendue. « Heureux, disait M. Pasteur, dans son discours de réception, celui qui porte en soi un Dieu intérieur, ἔν θεός, un idéal de la beauté et qui lui obéit, idéal de l'art, idéal de la science, idéal de la patrie, idéal des vertus de l'Évangile : ce sont les sources vives des grandes pensées et des grandes actions. Toutes s'éclairent d'un reflet de l'infini. »

En terminant ces pages sur l'action catholique en France, depuis cinquante ans, je ne pouvais mieux faire, ce semble, que d'évoquer le souvenir de ce beau langage. Les chrétiens dont j'ai parlé ont agi parce qu'ils ont obéi à un Dieu intérieur, à un idéal, à une foi, parce qu'ils ont eu ce regard du côté de l'infini dont parlait Pasteur. Leur exemple nous apprend à croire et à vouloir; il nous apprend comment on gagne à une cause les esprits les plus rebelles. Je ne sais quel écrivain a dit que le ciel est pour ceux qui y pensent. On peut dire de la conquête de l'opinion, ce que l'on dit du ciel : Qu'elle est pour ceux qui y pensent et qui agissent.

Léon Lefébure.

---

LES

# PREMIÈRES ANNÉES DE BERRYER

1790-1816

---

## AVANT-PROPOS

On a pu lire dans la dernière livraison du *Correspondant*, au bas de l'une des pages de l'article que M. le comte de Pontmartin a cru devoir écrire sur M. Berryer, une note ainsi conçue : « Nous laissons à notre éminent collaborateur toute la liberté de ses appréciations, en réservant à un prochain travail de M. Charles de Lacombe le soin de fixer le vrai caractère du grand orateur. »

Le travail ainsi annoncé paraît aujourd'hui dans le *Correspondant*. Il n'embrasse, comme l'indique son titre, que les premières années de la vie de Berryer, de 1790 à 1816, et ne touche à aucune des époques dont a parlé M. de Pontmartin.

Nous n'avons pas dessein, nous ne nous reconnaissons pas la mission de discuter ici un article que nous avons lu, — son auteur nous permettra de le lui dire au nom de nos anciennes et bonnes relations, — avec un sentiment tout particulièrement triste. Outre qu'une polémique sur le nom de M. Berryer nous semblerait peu convenable, indigne même de sa gloire, l'honneur du *Correspondant*, son passé entier, les hommes, vivants ou morts, qui l'ont le plus illustré, sont là, ils se lèveraient au besoin pour répondre. Le *Correspondant*, personnifié dans le comte de Montalembert, a été défendu par M. Berryer, il serait son témoin à son tour.

Ce serait à ces hommes à dire s'il fut jaloux — jaloux de M. Hennequin [1], — l'incomparable orateur, qui, pour la bonté et la

[1] D'après M. de Pontmartin, M. Berryer aurait vu avec inquiétude l'entrée de M. Hennequin à la Chambre en 1834, et il n'aurait été rassuré que lorsque, aux premières paroles de l'éminent avocat, on eut reconnu qu'il ne serait pas un orateur politique.

M. Berryer était si étranger à ce genre de sentiments, ils approchaient si peu de sa grande âme, que ce fut lui-même qui, nommé en 1834, député dans quatre collèges, présenta, pour le remplacer, le duc de Fitz-James aux électeurs de la Haute-Garonne. Or on conviendra que, par sa haute situation, le prestige de son rang, l'éloquence politique qu'il avait déployée sous la Restauration à la Chambre des pairs, et dont la preuve n'était plus à faire, le duc de Fitz-James eût été pour M. Berryer un rival plus redoutable que M. Hennequin.

générosité de son âme, fut aimé, presque adoré, par ses émules, par ses compagnons de lutte pour la même cause, les Fitz-James, les Dreux-Brézé, les Noailles, les Falloux, les Larcy, les Kerdrel et tant d'autres, et aussi par ses adversaires les plus éclatants de la tribune et du barreau.

Ce serait à ces hommes à dire s'il fut timide et craintif, le royaliste fidèle, le patriote intrépide, l'homme de génie et de cœur qui, depuis la prison du maréchal Ney et du général Cambronne jusqu'à la révolution triomphante de 1830, jusqu'au coup d'État du 2 décembre, a passé sa vie, souvent seul contre tous, à braver les vainqueurs et à se ranger parmi les vaincus.

Ce serait à ces hommes à dire si elle fut *inutile et fausse*, — si elle fut l'*exécution testamentaire de la Monarchie au profit de la Révolution*, la politique royaliste et libérale que M. Berryer a arborée au lendemain de 1830, alors que le vieux trône était écrasé sous une impopularité plus pesante que les pavés de Juillet, — dans laquelle, soutenu par les hommes les plus chers au *Correspondant*, dont plusieurs (nous ne voulons citer que feu le marquis de Vogüé, de si noble mémoire) furent ses meilleurs amis, il persévéra toujours; — et qui était si juste, si nationale, si pacificatrice, qu'elle a offert le terrain sur lequel le parti conservateur s'est enfin réconcilié, et sur lequel, nous en avons l'espoir, la Monarchie se fera.

Aussi bien, nous sommes persuadé, — et l'auteur ne s'offensera pas de cette prévision, — que M. de Pontmartin regrettera tôt ou tard les pages qui lui ont échappé. Il nous a raconté franchement sous l'empire de quel ressentiment tout personnel il les avait écrites. A propos d'une autre publication que lui avait dictée l'humeur, il a dit lui-même, avec une rigueur qui a sa noblesse : « J'ai publié un livre coupable, méchant, déplorable. » Et encore : « L'encre me grisait; je ne me rendais pas compte des conséquences de telle ou telle vivacité de ma plume. J'y apportais une sorte d'inconscience qui n'excusait pas, mais expliquait mes imprudences [1]. »

On n'en saurait dire plus; la plume qui s'est honorée souvent par des pages charmantes et délicates est digne de faire cette réparation à la grande mémoire qu'elle a méconnue. Mais on avouera que, avec des œuvres ainsi définies, un débat historique serait superflu.

Il y a cependant deux points que nous voulons relever parce que, dans un travail où la fiction domine, ils mettent plus spécialement

[1] *Correspondant* du 25 novembre 1885, p. 404 et suiv.

en relief l'étrange oubli ou l'étrange préoccupation de l'auteur.

S'armant de deux autorités qu'il ne peut vraiment juger très grandes, M. de Pontmartin fait le récit suivant qu'il déclare tenir d'une actrice de la Porte-Saint-Martin, Mme Dorval, laquelle le tenait elle-même de M. Crétineau-Joly :

« La grande actrice me conta que, en 1832, lors de la romanesque expédition de Madame, duchesse de Berry, Crétineau-Joly, — assez triste sire, d'ailleurs, — avait été chargé, par la princesse, de lui amener Berryer. Celui-ci se fit tirer l'oreille; à la fin, il se décida; mais, pendant tout le voyage, moins commode, j'en conviens, que l'*express* de Paris à Marseille, il ne cessa de gémir sur la folie de cette tentative, de se plaindre qu'on le forçât de se compromettre dans cette extravagante équipée. Ses gémissements, ses plaintes, ses récriminations, prirent un tel caractère d'instance, d'aigreur et de mauvais vouloir, que Crétineau-Joly, nature violente, grossière, — j'allais dire féroce, — fut sur le point de le faire fusiller par un des Vendéens qui les accompagnaient. »

Ainsi, voilà qui est entendu : si, en 1832, M. Berryer alla trouver Mme la duchesse de Berry en Vendée, ce fut amené de force par M. Crétineau-Joly; et M. Crétineau-Joly, — *assez triste sire, d'ailleurs*, — avait pris un tel empire sur les Vendéens, qu'il fut au moment de leur faire fusiller le plus éloquent des royalistes, qui était un compagnon de route trop récalcitrant.

Or voici les faits tels que les ignorait peut-être Mme Dorval, assistée de M. Crétineau-Joly, mais tels qu'ils sont aussi connus qu'irréfutables. Lorsque Mme la duchesse de Berry fit sa chevaleresque expédition de 1832, il y eut un regret chez ceux mêmes des royalistes qui admiraient le plus son courage et l'auraient le plus volontiers imité. Inutile effusion de sang, vouée à un échec certain, cette entreprise ne devait servir que le nouveau gouvernement en ralliant autour de lui les intérêts effrayés. Ainsi pensaient l'héroïque duchesse d'Angoulême, le général de Clermont-Tonnerre, qui avait été le ministre de la guerre de Charles X, le général d'Autichamp, le plus glorieux survivant des grands chefs vendéens et qui, prêt, comme il le fit, à prendre les armes, avait exposé à Madame ses graves objections.

Il y avait à Paris un comité royaliste, composé de personnages considérables, M. Hyde de Neuville, qui pendant la Révolution et l'Empire avait sans cesse risqué sa vie pour les Bourbons, le duc de Fitz-James, si loyal et brave autant qu'éloquent, le maréchal Victor, duc de Bellune, M. de Chateaubriand, etc. Tous, résolument opposés à la tentative de Mme la duchesse de Berry, décidèrent de lui faire connaître leur sentiment. Une note fut rédigée

en leur nom par M. de Chateaubriand. Il fallait faire parvenir et remettre cette note à l'auguste princesse. Ce n'était pas facile, et c'était périlleux : Mme la duchesse de Berry errait d'asile en asile; la Vendée était en état de siège, et des détachements de troupes la sillonnaient en tous sens : « M. Berryer, qui devait aller plaider à Quimper, dit M. de Chateaubriand dans ses *Mémoires*, *s'est généreusement proposé pour porter la lettre et voir Madame, s'il le pouvait*[1]. »

Malgré ses obligations parlementaires qui pouvaient lui être un prétexte très légitime de refus, malgré l'éclat de son nom et de sa personne, qui le désignaient aux regards, M. Berryer n'avait donc pas hésité. Il avait, non pas accepté, mais revendiqué la mission. Il partit pour un voyage semé de péripéties et d'embûches. Il finit par rejoindre Mme la duchesse de Berry. Arrêté par les ordres du gouvernement, il fut traduit devant les tribunaux et acquitté. Par son dévouement, son courage, l'indépendance de sa fidélité prompte à tous les sacrifices, mais rebelle à toutes les flatteries qui peuvent tromper le malheur, et, en le trompant, le prolonger, M. Berryer ne retira de ces jours de guerre civile qu'*un nouveau titre à l'estime* de ses contemporains et de l'histoire. (Ce sont les expressions dont se servit alors le duc de Fitz-James, dans une lettre publique, où il glorifiait M. Berryer de « s'être généreusement chargé d'un tel message »).

Nous arrivons à l'autre point que nous voulons relever; il touche à ce que M. de Pontmartin appelle « *la terrible page des souvenirs de Mme Jaubert*, » page dont il avait déjà usé dans ses *Causeries*, et qu'il a jugé bon de signaler de nouveau aux lecteurs du *Correspondant*.

Nous avions cru possible jusqu'ici d'attendre le jour où, par la simple exposition des faits, appuyée sur preuves authentiques, l'histoire réduirait à néant, sans même la mentionner, cette triste fable. Mais, puisqu'on vient de la reproduire, il importe que la réfutation la suive immédiatement.

Il convient d'abord de dire que Mme Jaubert n'a pu songer à présenter comme un ouvrage d'histoire son volume où la réalité et la fantaisie se mêlent à chaque page; elle n'a pas, nous le croyons, attaché à ses souvenirs, souvent fort amusants, plus de rigueur hstorique que M. de Pontmartin n'en attache probablement aux siens.

Laissons M. de Pontmartin raconter les choses : « Berryer

[1] *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. V, p. 414. 1860, édition Dufour. Il faut ajouter que, dans son *Histoire de la Vendée militaire*, M. Crétineau-Joly ne dit pas un mot de l'histoire dont il avait réservé la primeur à Mme Dorval.

obtient de l'amitié narquoise de M. Thiers un *faux* passeport, qui l'autorise à voyager sous un *faux nom*. Il s'agit d'un rendez-vous amoureux, d'une belle et mystérieuse héroïne de roman qu'il doit aller retrouver au-delà de la frontière. Nous sommes en été 1835. Les tourtereaux (Berryer avait quarante-cinq ans) passent ensemble huit jours pleins. En rentrant en France, Berryer entend dire à la douane que Louis-Philippe vient d'être assassiné (attentat Fieschi). Le voilà plus mort que vif, un changement de règne! Peut-être un changement de dynastie! Et le chef du parti royaliste est absent de Paris, où sa présence serait indispensable! Et il voyage sous un faux nom, avec un faux passeport! S'il est arrêté, fouillé, reconnu, qu'arrivera-t-il? »

Et l'austère narrateur ajoute cette réflexion : « On voit les conséquences des passions placées au-dessus des principes! »

Cher Monsieur Berryer, vous dont la vie ne fut qu'une longue immolation de vos intérêts à vos convictions, — vous en qui les générations nouvelles, trop souvent oublieuses de nos vieilles gloires, continuent à vénérer le héros du dévouement, de la fidélité et de l'honneur; — vous qui, dans une lettre intime, au cours même de ce voyage incriminé, écriviez avec une légitime fierté: « J'ai cette satisfaction d'avoir agi loyalement, avec un désintéressement et une abnégation de moi-même que je crois sans exemple, au siècle où nous sommes », — vous, qui, dans le même voyage, sans aucune prévision de publicité, envisageant les injustices et les ingratitudes dont la compagne de votre vie vous envoyait douloureusement l'écho, lui écriviez encore : « Mon amie! mon amie! soyez bien ma femme! Ayez mêmes sentiments que moi; joie et fierté au cœur d'accomplir de grands devoirs; joie et fierté d'être utiles à qui nous est cher et sacré; joie et fierté de nous oublier nous-mêmes et de nous sentir plus forts que les malveillants et plus généreux que les ingrats[1]. » — Cher Monsieur Berryer, excusez-nous si, voyant de quelles attaques vous êtes poursuivi, nous ressentons une émotion que vous n'auriez pas éprouvée!

Eh bien, l'anecdote est apocryphe. Tout est imagination dans ce récit.

Nous avons, depuis le premier jour et jour par jour, soit dans les notes de son *agenda*, soit dans sa correspondance, le récit du voyage de M. Berryer en 1835. Il commence le 14 juillet, il finit dans le courant d'octobre. A Augerville, à Fontainebleau, à Lyon, à la Grande-Chartreuse, où M. Berryer est précédé par M. Dupin, à Chambéry, à Aix en Savoie, à Turin, dans les diverses villes de

[1] Lettres à Mme Berryer, 4 septembre et 10 octobre 1835.

Suisse et d'Allemagne, nous avons toutes les étapes de ce voyage, voyage politique qui ne fut nullement interrompu, comme on l'insinue, par la nouvelle de l'attentat de Fieschi, mais qui se continua jusqu'à son but, à Prague, où Charles X attendait son fidèle serviteur. Nous avons, dans des lettres émouvantes et charmantes, adressées à Mme Berryer, tous les détails des entretiens de M. Berryer avec le vieux roi et les jeunes princes, « Henri et Mademoiselle ». Rien ne fut moins mystérieux, moins secret que ce voyage, publié dans les journaux, connu des amis du grand orateur, du duc de Fitz-James, par exemple, à qui il donnait rendez-vous dans cette ville de Chambéry, où il serait, dit-on, entré *incognito*; voyage si peu clandestin, si peu déguisé, que M. Berryer se faisait adresser ses lettres *à son nom*, partout où il passait.

De ce que nous avançons, les preuves abondent. Le moment viendra de les fournir. Il suffit aujourd'hui d'en produire une.

On précise les dates. On prétend qu'à la fin de juillet 1835, à la veille de l'attentat de Fieschi, M. Berryer voyageait « sous un faux nom et sous un faux passeport. » Il apprend l'attentat (28 juillet) et « plus mort que vif », il se demande s'il ne va pas être « arrêté, fouillé, reconnu. »

Qu'on lise donc la note et la lettre suivantes, publiées à cette époque même par les feuilles royalistes [1] :

« L'honorable M. Berryer, *qui se trouve en ce moment aux bains d'Aix* (*en Savoie*), ayant appris la triste position de Marseille, a écrit à M. Dervieux, conseiller municipal de cette ville, en lui envoyant un mandat de 500 francs sur Paris :

Aix (Savoie), 26 juillet 1835.

Monsieur et ami,

Je reçois ici les tristes nouvelles de la recrudescence du choléra dans Marseille. Les détails qu'on me donne m'inspirent la plus vive inquiétude, et je me sens profondément affligé des maux qui frappent votre intéressante population, comme je le serais des malheurs de ma ville natale, du berceau de ma propre famille, du séjour de mes proches et amis. Je souhaite vivement connaître tout le mal que nous avons déjà souffert dans Marseille, et je suis bien impatient d'apprendre le plus tôt possible la cessation de ces déplorables calamités. Ecrivez-moi, je vous prie; parlez-moi de tous nos amis; je suis avide de détails.

Que de malheureux doivent souffrir, et combien, dans de pareils moments, je regrette de ne pouvoir pas faire de grands sacrifices! Je

[1] Nous citerons, entre autres, la *Gazette d'Auvergne* du 6 août 1835, que nous avons sous les yeux et qui empruntait ce document aux feuilles de Paris et du Midi.

veux cependant contribuer par ma faible offrande aux efforts que font tous les gens de bien en faveur de cette admirable population de Marseille. Faites-moi comprendre, je vous prie, pour 500 francs dans les souscriptions ouvertes à ce sujet.

Recevez, etc. BERRYER.

Voilà comment il est vrai de dire qu'à cette date de juillet 1835 M. Berryer dissimulait son nom et cachait sa résidence !

Est-il besoin d'insister?

La meilleure manière de venger M. Berryer sera toujours de le laisser parler. Aussi finirons-nous sur cette pensée que ce grand cœur, si bon, si droit, si généreux, exprimait dans ce même voyage d'Allemagne : « Le temps et la vérité doivent toujours détruire les faux jugements, et, comme je mets en toutes choses une entière bonne foi, il ne se peut pas que les bien intentionnés restent longtemps trompés sur mon compte [1]. »

Charles DE LACOMBE.

---

## I. — LES ORIGINES DE BERRYER ET SON ENFANCE. LE COLLÈGE DE JUILLY [2].

### I

Le 29 avril 1676, les secrétaires du roi [3], réunis, au nombre de cent vingt-quatre, en assemblée générale dans la salle de la Chancellerie du palais, procédaient à l'élection des chefs qui, sous le nom

[1] Lettre à Mme Berryer, 5 octobre 1835.

[2] Les souvenirs, consignés dans les récits qu'on va lire, nous viennent, pour la plupart, des conversations de Berryer et des documents qu'il nous a lui-même fournis. Après sa mort, la société à qui Berryer a légué la propriété de ses papiers a bien voulu, par déférence pour ses intentions, les mettre à notre disposition, en même temps qu'elle nous demandait de publier ses discours parlementaires et ses plaidoyers. Nous saisissons cette occasion de l'en remercier publiquement et de rendre un suprême hommage au regretté président de cette société, M. le duc de Noailles, ami si sûr et si constant de Berryer, si fidèle à sa ligne politique et si dévoué à sa mémoire. D'autres communications nous ont été faites par des parents ou des amis de Berryer. Nous en indiquerons l'origine lorsque nous aurons à les mettre à profit, et nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous accueillerons avec gratitude toutes celles qui pourraient encore nous être adressées.

[3] La charge des « conseillers secrétaires du roi, maison, couronne de France et de ses finances », était une institution fort ancienne dans la monarchie. Ceux qui étaient admis dans cette compagnie n'y entraient qu'après avis favorable du corps tout entier. La compagnie avait le roi pour chef et souverain protecteur. Ses membres recevaient, du fait seul de leur admission, le caractère d'une noblesse de race, jouissant, disent les vieux auteurs,

de procureurs-syndics, étaient chargés du gouvernement et de la défense de leur compagnie.

La corporation comptait alors six procureurs-syndics; ils se renouvelaient par tiers chaque année, les deux plus anciens membres devant se retirer pour faire place à deux membres nouveaux. En cette année 1676, les secrétaires du roi résolurent de faire une exception en faveur d'un de leurs chefs que signalaient son grand savoir et ses éminents services; ils le continuèrent dans ses fonctions, malgré les refus qu'opposait sa modestie, en lui conférant le titre de « premier et perpétuel procureur-syndic », pour conserver à la compagnie, disait leur délibération, « les avantages qu'elle tire de sa présence, de sa sagesse et de son zèle pour les intérêts d'icelle ».

Le vote était contraire au règlement du 24 avril 1672, et ne pouvait valoir que sous le bon plaisir de Sa Majesté. Mais Louis XIV ne refusa pas son approbation; par lettres patentes du 1er mai, il confirma la décision des secrétaires de son conseil.

Celui qui recevait de ses confrères et du roi cette flatteuse distinction s'appelait Louis Berryer. Il était l'ancêtre du grand orateur qu'a entendu notre siècle.

Fils de Denis Berryer, dont la vie n'a point laissé de traces, originaire du Mans, Louis Berryer, comte de la Ferrière, occupa sous le règne de Louis XIV des charges importantes. Il fut conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, secrétaire de son conseil, contrôleur général des titres et offices de France, directeur de la compagnie des Indes orientales. Il dut à la protection de Colbert l'éclat de sa carrière et au dévouement qu'il lui prodigua les épreuves qui la traversèrent. Engagé à la suite du ministre dans sa lutte implacable contre Fouquet, Louis Berryer a encouru le ressentiment des amis du surintendant et, pour son malheur, Mme de Sévigné s'est trouvée dans leur camp. Elle ne pardonne pas à l'agent de Colbert; elle malmène fort Louis Berryer dans ses lettres et va jusqu'à le supposer atteint d'une sorte de folie furieuse par une punition de Dieu qui, sans doute, devait bien ce châtiment à un ennemi de Fouquet. Cruel effet du généreux courroux qui égarait cette plume charmante! L'esprit de parti est coutumier de ces injustices, et, sans prononcer dans une querelle qui divise encore les historiens, n'était-ce pas alors, sous les noms de Colbert et de Fouquet, deux partis qui se faisaient la guerre?

Colbert, après tout, se connaissait en hommes. Il avait vu Louis

« par un privilège qui leur est particulier, des mêmes honneurs et prérogatives que les nobles qui ont passé le quatrième degré ». (Voy. *Traité de la noblesse*, par messire de la Roque. Rouen, MDCCX, et l'*État de la France*, IV, chap. VIII, *des Conseils du roi*. Paris, MDCCXLIX.)

Berryer à l'œuvre dès le temps de Mazarin et signalait au cardinal son zèle et sa capacité. Il l'associa lui-même aux entreprises que son patriotisme avait le plus à cœur. Il l'envoyait au Havre pour surveiller les immenses travaux qui devaient développer la puissance maritime de la France et le chargeait de se concerter, à cet effet, avec l'illustre Duquesne. Jaloux de susciter aux Hollandais une concurrence sérieuse, Colbert avait créé contre eux la compagnie des Indes orientales ; ce fut encore Louis Berryer qu'il choisit pour en diriger les opérations, tandis que les officiers de finances, secrétaires de cette compagnie, confiaient eux-mêmes à celui-ci la surveillance de leurs intérêts.

Ces témoignages, rapprochés de la délibération des secrétaires du roi, ne laissent pas de mettre en assez belle lumière le caractère et l'intelligence de Louis Berryer.

Il usait libéralement de sa grande fortune. Il avait reconstruit à ses frais l'église de la paroisse de Dompierre, qui desservait sa terre de la Ferrière[1]. L'évêque du Mans vint en 1678 consacrer solennellement le nouvel édifice, et les archives paroissiales ont conservé le récit qui perpétue, avec le souvenir de la cérémonie, l'hommage rendu à la pieuse munificence du seigneur de la Ferrière.

De son mariage avec Renée Hameau, Louis Berryer eut plusieurs enfants, dont trois fils qui ne déchurent pas du rang où il avait porté leur famille. L'aîné, qui s'appelait Louis, comme son père, s'éleva plus haut encore : il quitta le monde pour le cloître. Conseiller au Parlement et archidiacre de Brie, dans l'église de Paris, comte et prieur de Perreci, en possession de six bénéfices, il se sentit touché de l'esprit de Dieu, et demanda à l'abbé de Rancé plusieurs entretiens : après quoi, s'étant démis de ses dignités et de ses biens, il se retira dans son prieuré de Perreci, en Charolais, et y établit, sur des règles plus austères que celles de la Trappe, une communauté qui devint bientôt nombreuse.

Un de ses frères, Nicolas Berryer, seigneur de Ravenonville, procureur général au grand conseil, eut pour fils Nicolas-René Berryer, qui a marqué dans l'histoire du dix-huitième siècle. Tour à tour intendant de Poitiers, lieutenant général de police de la ville de Paris, ministre-secrétaire d'État de la marine, Nicolas-René mourut garde des sceaux en 1762. Il laissait une fille unique mariée au président de Lamoignon[2] ; mariage qui était entre les

[1] Aujourd'hui dans le canton de Saint-Gervais de Messeix, arrondissement de Domfront (Orne).

[2] Nous trouvons dans les papiers de famille de Berryer le billet de part de ce mariage, ainsi conçu :

« Monsieur et Madame de Fribois, Monsieur et Madame Berryer, sont

deux familles non seulement une alliance, mais en quelque sorte une réconciliation. Le grand-père du président, en effet, avait siégé parmi les juges de Fouquet, et comme sa modération l'avait rendu suspect à Colbert, il avait partagé contre l'ami de Colbert, contre Louis Berryer, les préventions de Mme de Sévigné.

« Nous ne sommes pas issus de lui, écrivait en parlant du garde des sceaux notre Berryer à l'un de ses neveux[1]; il n'a eu qu'une fille qui fut mariée à M. le président de Lamoignon, mais nos souvenirs de famille ont transmis à mon père et à moi l'assurance que la lignée de feu M. Berryer et la nôtre avaient une même origine. » Aussi un héritier des Lamoignon, consultant un jour Berryer sur un important litige, pouvait-il lui dire : « C'est un procès de famille. »

Restait un troisième fils de Louis Berryer, le second par l'ordre de la naissance, Jean-Baptiste-Louis, comte de la Ferrière, doyen des maîtres des requêtes et conseiller d'État au Parlement. C'est de lui qu'est sortie la branche à laquelle se rattache notre orateur.

Jean-Baptiste-Louis était filleul de Colbert. Il avait épousé Marie-Catherine Potier de Novion et en avait eu deux fils. L'aîné, Louis-Nicolas, marié à Marguerite Blondel, n'eut qu'un fils qui ne laissa point de postérité. Le second, René-Michel, né en 1697, se transporta en Champagne, probablement à la suite de revers de fortune et chercha dans le négoce les moyens de relever son patrimoine. Ses enfants se dispersèrent; une de ses filles, Mme Albertus, eut un fils qui forma un établissement au cap de Bonne-Espérance. Un de ses fils passa en Hollande et fonda à la Haye une famille qui s'est perpétuée sous le nom germanisé de Bichelberger, et qui a gardé long-

venus pour avoir l'honneur de vous voir et de vous faire part du mariage de Mademoiselle Berryer, leur fille et petite-fille, avec Monsieur de Lamoignon. »

On trouve aussi dans le même dossier le billet d'invitation au service funèbre du garde des sceaux, billet imprimé sur une feuille de longue et large dimension, suivant l'usage du temps, usage encore suivi dans quelques provinces.

« Vous êtes prié d'assister au service pour le repos de l'âme de très haut et très puissant seigneur Monseigneur Nicolas-René Berryer, chevalier, garde des sceaux de France, ministre et secrétaire d'État; qui se fera samedy vingt-huitième août 1762, à dix heures du matin, dans l'église des RR. PP. Cordeliers du grand couvent.

« Et aux messes qui se diront le même jour, depuis huit heures jusqu'à midy, en la dite église.

« Messieurs et dames s'y trouveront, s'il leur plaît.

« Un De Profundis. »

[1] 14 décembre 1866. Lettre à M. Lucien Berryer, élève de l'École navale, aujourd'hui lieutenant de vaisseau.

temps des rapports avec ses parents de France. Une alliance l'avait mise, au dix-huitième siècle, en relations de cousinage et d'amitié avec la célèbre Mme Geoffrin.

Le second fils de Michel Berryer, Pierre-Michel, se fixa à Sainte-Menehould. Il y exerça la fabrication du verre, industrie qui avait sa noblesse et que recherchaient, dès le temps de Henri IV, les gentilshommes pauvres. Il fut le père de Pierre-Nicolas et le grand-père de Pierre-Antoine, dont nous voulons raconter ici les premières années.

On cherche souvent l'avenir des hommes dans le passé de leurs ancêtres. Nous aurons plus d'une fois à faire cette comparaison entre Berryer et son père. Mais, dès ce moment, le rapprochement peut s'indiquer. Ces diversités de caractères et de fortune, ces alternatives d'opulence et de pauvreté, de revers et de prospérité, de grande existence et de labeur impérieux, qui se succèdent, aux deux derniers siècles, dans l'histoire des Berryer, cette entente des affaires, cette science du droit, cette habileté dans la défense des intérêts confiés à leur zèle, qui distinguèrent les uns, tandis que d'autres, comme le prieur de Perreci, étaient emportés par la plus sainte ardeur à tout sacrifier pour la foi qui possédait leur âme, ce sont là des traits qu'il n'est pas indifférent d'observer dans les aïeux lorsqu'on aborde la carrière des descendants. Pierre-Nicolas et Pierre-Antoine en ont gardé l'empreinte, et soit dans les vicissitudes qu'ils ont essuyées, soit dans les qualités d'esprit et de cœur qui firent la renommée du premier et la gloire du second, on pourrait leur trouver, parmi des dons supérieurs, plus d'une ressemblance avec leurs devanciers.

Pierre-Michel Berryer s'était retiré, sur le déclin de ses jours, à Sailly, près Mouzon, dans le département des Ardennes. Il y mourut le 26 janvier 1808. Nous avons la lettre, datée du 27, que M. Varroquier, son beau-frère, adresse à Pierre-Nicolas pour lui apprendre la perte de son père et lui dire avec quelle fermeté le mourant a fait lui-même appeler le curé de sa paroisse et reçu de sa main les derniers sacrements de l'Église.

## II

Pierre-Nicolas Berryer, celui qui fut si longtemps désigné parmi les avocats dont il était devenu le doyen, sous le nom de Me Berryer père, était né à Sainte-Menehould, le 17 mars 1757. Il a pris trop de soin de l'éducation de son fils et recueilli de celui-ci, dans tout l'éclat de sa gloire, de trop persévérants témoignages de reconnaissance et d'attachement pour que nous ne fassions pas quelque part au récit de se carrière.

Il était issu du mariage de Pierre-Michel Berryer avec Mlle Varroquier, fille du sieur Varroquier, bailli de Givry, dont nous verrons le nom, dans la suite de cette histoire, s'inscrire sur la liste des victimes de la Terreur. Fils d'un notaire de Givry, M. Varroquier avait un frère, jurisconsulte estimé, et deux sœurs dont l'une, mariée au sieur Delacroix, compta parmi ses enfants Charles Delacroix, membre de la Convention, ministre des relations extérieures sous le Directoire, préfet de Bordeaux et de Marseille sous Napoléon, et père (c'est là son plus beau titre) du grand artiste, cousin et ami de notre Berryer, Eugène Delacroix [1].

Pierre-Nicolas Berryer vint à Paris dès l'âge de dix-sept ans. Les affaires de sa famille n'étaient pas heureuses; il avait à cœur de ne pas ajouter à ses charges et de se créer une position par son travail. Quelques jours avant son départ, son père lui remit un écrit, contenant une suite de préceptes destinés à diriger sa conduite. C'était une instruction, dans le style du siècle, plus morale que religieuse, bien que la vertu y fût définie « une émanation du Ciel » : elle révélait une sérieuse appréhension des périls qu'offrait la jeunesse, « cette zone torride à passer », et recommandait en termes sévères au jeune voyageur la pratique du devoir et de la modestie.

« ... Les talents nous honorent, disait non sans quelque emphase le grave conseiller, l'esprit nous élève, mais la vertu nous divinise. Avec elle, on se met au-dessus des événements, au-dessus de son siècle; avec elle, on fixe la postérité, on vit dans l'histoire, on ne meurt jamais... Il faut lasser les passions par l'opiniâtreté du travail et résister à la tentation par la fuite des occasions; on est assuré de périr quand on cherche le danger...

« ... Ayez soin, disait-il encore, de ne manquer à personne et que vos politesses soient cependant proportionnées; rien de plus pitoyable que de traiter un étranger comme un ami et un particulier comme un seigneur. Distinguez le mérite partout où vous le trouverez sans vous embarrasser s'il est bien ou mal vêtu. Aimez la société des savants et le commerce des vieillards; leur conversation vaut mieux qu'une lecture. Convenez de bonne foi de ce que vous ne savez pas; on estime la modestie et on ne peut souffrir la présomption. Plus on sçait véritablement, moins on affecte de le faire paraître; on se fait des ennemis de tous ceux qu'on humilie... L'expérience est un grand maître et ce n'est qu'elle que je consulte quand je vous parle. »

Il y avait en effet le résumé d'une longue vie dans ces exhorta-

[1] Nous avons déjà donné ces indications dans notre article sur *Berryer et Eugène Delacroix*. (*Correspondant* du 10 avril 1885.) Mais il convient de les développer ici.

tions, et Pierre-Michel Berryer, en les adressant à son fils, s'était peint lui-même, avec sa sagesse mûrie par l'adversité et son cœur plus haut que sa fortune. Au moment de finir, prévoyant la séparation prochaine, l'émotion du père se trahissait : « Quelle situation, s'écriait-il, que celle d'un père qui voudrait suivre ses enfants et qui est obligé de les abandonner ! »

C'est sous l'impression de cette tendre sollicitude et de ces mâles leçons que Pierre-Nicolas quitta la maison paternelle. Il se mit en route, au mois de septembre 1774, avec un jeune compatriote qui avait nom Lherbette et dont le fils, plus tard collègue de Berryer à la Chambre des députés, devait se faire une notoriété, sous le ministère de M. Guizot, par l'ardeur de son opposition.

Pierre-Nicolas comptait sur le patronage de son cousin, Charles Delacroix, pour faciliter sa carrière.

Roi depuis le mois de mai, Louis XVI venait d'annoncer ses intentions réformatrices, en appelant Turgot au pouvoir[1]; il l'avait nommé contrôleur général des finances, en remplacement de l'abbé Terray. Turgot, d'abord intendant de Limoges, avait eu pour secrétaire Charles Delacroix. Devenu contrôleur général, il le fit venir auprès de lui, en qualité de premier commis aux finances, poste qui, sous un nom modeste, équivalait à la situation qu'a de nos jours un sous-secrétaire d'État. Delacroix était donc un personnage. A peine arrivé à Paris, Pierre-Nicolas songea à le voir; il se présenta, muni des lettres de sa famille, à l'audience de son cousin. Les solliciteurs remplissaient déjà la salle d'attente : foule brillante dans laquelle se mêlaient des financiers, des grands seigneurs, des cordons bleus. Le jeune homme avait gardé la veste grise de son pays; sa présence et son costume n'étaient pas sans étonner un peu les assistants. Leur surprise redoubla lorsque le premier commis, à qui les lettres de recommandation avaient été transmises, sortit de son cabinet et reconnaissant de loin le jeune Berryer à son habit de campagne, lui dit à haute voix : « Entrez, mon cousin. »

Delacroix avait, avec une grande dignité de manières, l'abord aimable et bienveillant. Il accueillit le jeune provincial, comme l'exprimait plus tard Berryer lui-même, avec l'affectation d'un philosophe qui dédaigne la fortune et l'affection d'un parent qui aime sa famille. Il invita Pierre-Nicolas à dîner et se mit obligeamment au courant de ses projets et de ses désirs : « Vous avez le choix entre deux carrières, lui dit-il; je puis vous donner dans mes bureaux une place de 1200 livres, ou bien vous recommander à mon procureur, homme très occupé, qui vous prendra dans son

[1] 26 août 1774.

étude et vous fera travailler fort et ferme. Dans le premier cas, vous toucherez immédiatement des appointements, vous aurez de l'aisance, une vie tracée et unie, mais sans grand avenir; dans le second cas, vous aurez beaucoup de peine; mais, si vous êtes laborieux et intelligent, vous pourrez vous faire un nom et une fortune. »

Pierre-Nicolas n'hésita point. Il entra chez le procureur. Au bout de quatre ans, il fut reçu avocat et, le 27 août 1780, il prit rang sur le tableau de l'ordre. Il alla faire visite au président de Lamoignon, celui-là même qui avait épousé M^lle^ Berryer, fille de l'ancien garde des sceaux. En entendant le nom du jeune stagiaire, le magistrat lui rappela gracieusement le lien de parenté qui existait entre eux, et, comme avait fait au nouvel arrivant de Champagne le premier commis de Turgot, il le salua du titre de « mon cousin ».

Le bruit des progrès de Berryer arrivait dans sa province et remplissait d'espérance sa famille et ses amis. Quelque inquiétude se mêlait pourtant à cette juste satisfaction; on se préoccupait des dangers de Paris; dans ce calme et modeste asile, on pensait à l'influence que le redoutable et brillant séjour, avec son mouvement, ses plaisirs, son éclat, pourrait exercer sur cette jeune imagination. Un prêtre, qui avait connu Pierre-Nicolas enfant, l'abbé Beauson, lui écrivant pour le féliciter, joignait à ses encouragements des conseils qui confirmaient, avec l'accent sacerdotal, les recommandations paternelles : « Vous faites très bien de vous appliquer à l'étude du droit, lui disait-il; vous êtes à la source des lumières pour cette partie, et j'espère, vu vos talents et votre travail, qu'un jour votre nom fera sensation au barreau. Mais je pense que toujours la religion et la probité la plus scrupuleuse seront votre boussole. Nous ne sommes que pour un temps bien court sur la terre. Tâchons d'y cheminer toujours sans perdre de vue le terme où nous devons tous tâcher d'arriver. (8 février 1778.)

## III

Le barreau de Paris comptait à cette époque près de six cents membres. Au premier rang on distinguait, parmi les orateurs, Gerbier et Target; parmi les avocats consultants, Tronchet et Henrion de Pansey. Gerbier dominait tous ses confrères par la beauté de sa diction et le charme entraînant de son éloquence. Il remarqua les débuts du jeune Berryer et lui prêta son appui : « C'est l'organe le plus net et le plus pur qui se soit fait entendre depuis longtemps », disait-il à sa belle et puissante cliente, la duchesse de Mazarin, en lui présentant son nouveau confrère. Pierre-Nicolas avait en effet une voix dont la sonorité séduisante

captivait tout d'abord l'auditoire. Lorsqu'il parla pour la première fois devant la grand'chambre du Parlement, cette voix le fit écouter par l'imposante assemblée avec un si religieux silence que le jeune avocat, se méprenant sur la cause de ce recueillement, tomba sans connaissance en terminant sa plaidoirie. Il devait, on le sait, transmettre à son fils ce grand don oratoire.

Ayant rapidement conquis une clientèle nombreuse et variée, avocat des plus importantes maisons de commerce en même temps que des hauts et opulents chapitres de Brioude et de Bourges, Pierre-Nicolas épousa, au mois de janvier 1789, M^lle^ Anne Gorneau, fille d'un procureur aux conseils, que son vaste savoir et sa longue expérience avaient investi d'une sorte de magistrature. M. Gorneau, devant la juridiction consulaire, dictait les jugements plutôt qu'il ne plaidait les causes. Élu, après la Convention, député au conseil des Anciens, il devait concourir à la rédaction du code de commerce et mourir sous la Restauration conseiller à la cour d'appel de Paris. Mais, dès cette époque, il avait gagné par sa connaissance approfondie du droit commercial un tel ascendant, que les ministres du roi Louis XVI l'appelaient fréquemment à Versailles pour le consulter.

Cette alliance valut à Berryer la confiance des principaux banquiers de Paris, déjà clients de son beau-père. Si près qu'on fût de la révolution, il ne pouvait encore prévoir quels rares et périlleux services il aurait bientôt à leur rendre. Il fut amené par l'ordre de ses occupations à faire du droit commercial et maritime l'objet particulier de ses études, et ce fut en s'initiant sous sa direction à ces difficiles matières que son fils se prépara lui-même à les traiter avec une supériorité incontestée, soit au Palais, soit à la Chambre des députés.

M. Gorneau, qui habitait, à Paris, le cloître Saint-Merry, avait, à la barrière d'Enfer, une maison de campagne qu'a illustrée depuis un grand souvenir; elle est devenue l'infirmerie de Marie-Thérèse, fondée par M^me^ de Chateaubriand. Il y recevait souvent ses enfants; dans l'été de 1789, M^me^ Berryer y passa quelques jours sans son mari. C'était la première séparation du jeune ménage; aussi, quoique bien courte, fut-elle pour lui un événement. Berryer avait à peine quitté sa femme pour retourner à Paris, qu'il lui écrivait cette naïve et touchante lettre : « Je t'envoie le premier billet doux que tu ayes reçu de moi et je parierais de ta vie. Il ne t'apprendra rien de nouveau sur mes sentiments pour toi... Il me semble, en parcourant seul ce vaste appartement, que j'ay été laissé, dans un moment de sommeil, au fond d'une contrée déserte. Je me persuade que, de ton côté, il te manque quelque chose... » Il lui recommandait pourtant de s'égayer en son absence : « Amuse-toi bien, aime-

moi toujours bien; ris, chante, s'il faut pour cela être certaine du plus parfait retour... » Et, pensant à la douce et chère espérance qui les unissait : « Je ne te dis rien pour le petit; il est encore si inconnu; cependant conduis-toi envers lui plus prudemment que si c'était une ombre. »

« L'inconnu », le « petit », c'était notre Berryer.

## IV

Pierre-Antoine Berryer, ou, pour parler comme son acte de naissance, Antoine-Pierre Berryer, que nous appellerons désormais Pierre, pour le distinguer de Pierre-Nicolas, son père, naquit à Paris, au cloître Saint-Merry, le 4 janvier 1790 [1]. Dans le quartier où s'élevait la maison paternelle, et peut-être sur l'emplacement qu'elle occupait, se trouve aujourd'hui un couvent de religieuses de Saint-Vincent de Paul. Chaque année, aux premiers jours de janvier, dans cet appartement de la rue Neuve-des-Petits-Champs qu'il a habité pendant plus d'un demi-siècle, deux de ces saintes filles venaient présenter à Berryer les vœux de leur communauté; il aimait à les recevoir et ne manquait jamais de leur remettre son offrande, autant pour le bien de leur œuvre qu'en souvenir du lieu et de la date de sa naissance.

Cependant la révolution avait commencé, et déjà Pierre-Nicolas en avait senti les atteintes. Il a raconté dans d'intéressants mémoires les inquiétudes, les souffrances, les dangers qu'il dut traverser. Nous ne retracerons de ces terribles scènes que les faits nécessaires pour peindre les impressions au milieu desquelles s'éleva l'enfance de son fils.

Dès le 14 juillet 1789, secrétaire du conseil d'administration du district de Saint-Merry, Berryer avait été témoin d'un hideux spectacle. Le conseil tenait sa première séance dans la salle des fabriciens de la paroisse, et Pierre-Nicolas rédigeait le procès-verbal, lorsqu'une horde furieuse envahit bruyamment la rue et présente à la fenêtre ouverte, portées au bout de longues piques, des têtes

[1] Le mardi cinq janvier mil sept cent quatre-vingt-dix, a été baptisé Antoine-Pierre, né du jour précédent, fils de Me Pierre-Nicolas Berryer, avocat au Parlement, et d'Anne-Marie Gorneau, son épouse, cloître et paroisse Saint-Merry. Le parrain, Me Antoine Champion, procureur au Parlement, quai d'Orléans, isle Saint-Louis, oncle paternel; la marraine, Marie-Jeanne Thibault, épouse de Philippe-Joseph Gorneau, avocat au Parlement, agréé aux conseils, ayeule maternelle de l'enfant. Signé aux registres : M. J. Thibault, Champion, Berryer et Moufle, vicaire de la dite paroisse. — Extrait des minutes des actes de naissance de la paroisse de Saint-Merry, année 1790.

sanglantes, parmi lesquelles était celle de l'infortuné de Launay, gouverneur de la Bastille. A cette vue, Berryer recule, saisi d'horreur; la séance est interrompue dans le désordre et la consternation. Sous le coup de l'épouvante que ce premier débordement des passions populaires avait imprimée aux honnêtes gens, Berryer se jure à lui-même de n'accepter désormais aucune fonction publique, redoutant les égarements et les lâches complaisances auxquels, à une telle époque, cette acceptation pourrait l'entraîner.

Mais ce serment n'impliquait en aucune façon, de sa part, la désertion de ses devoirs de citoyen. Berryer demeura secrétaire du district de Saint-Merry, et réussit à y faire quelque bien, en empêchant beaucoup de mal. Il se retrancha contre les agitations du temps dans la pratique assidue de sa profession.

L'Assemblée nationale ayant supprimé l'ordre des avocats pour le remplacer par l'institution des défenseurs officieux, les membres du barreau se demandèrent quel parti prendre. Berryer n'hésita pas, au milieu de ses confrères indécis, à plaider sous ce nouveau titre. Bientôt réduit à y renoncer, quand il fallut avoir un certificat de civisme pour porter la parole devant un tribunal, il continua, sous mille déguisements, à donner des consultations et à prêter à ses anciens clients un ministère que la menace de l'échafaud, perpétuellement suspendue sur sa tête, rendait souvent héroïque.

Il n'y eut qu'un moment où Pierre-Nicolas céda à l'idée de quitter Paris : ce fut à l'époque des massacres de Septembre. Bouleversé par ce torrent de crimes qui n'avait point encore passé dans l'ordre légal, il ne pouvait tenir en place. L'exigence des certificats de civisme n'était pas née; il n'avait pas cessé de plaider. Il saisit l'occasion d'un procès important qu'il devait soutenir à Blois et partit en toute hâte pour cette ville avec sa femme et son fils, Pierre, alors âgé de près de trois ans.

L'enfant parut dans les bras de sa mère devant les magistrats; il eut même son rôle à l'audience. Le défenseur officieux qui répliquait à Berryer était d'une longueur désespérante. Vainement son adversaire avait essayé d'abréger son discours, en lui insinuant qu'il pourrait se dispenser de lire toutes les pièces du dossier. « J'aime lire, moi! » répondit l'importun parleur, et il reprit sa lecture au grand déplaisir des juges. Il la prolongeait au milieu du silence résigné des assistants, lorsqu'une voix d'enfant retentit tout à coup : « Maman, en voilà assez; allons-nous-en! »

La vérité était sortie de cette jeune bouche. D'un mouvement irrésistible, l'auditoire se reconnut dans ce cri. L'élan entraîna le président lui-même : « La cause est entendue, dit-il au défenseur officieux. Remettez vos pièces. Le tribunal jugera. »

Le procès terminé, Berryer se retira avec sa famille en Sologne, chez un de ses parents, M. de la Tour, ancien trésorier de France à Orléans. Il ne revint à Paris que dans le courant du mois d'octobre. Les tueries des prisons avaient cessé; mais le jugement du roi se préparait.

Les avocats qui, sous le nom de défenseurs officieux, avaient continué ou repris, à l'exemple de Berryer, l'exercice de leur profession étaient en petit nombre. Ils se réunirent chez Tronson du Coudray, pour délibérer sur la conduite qu'ils tiendraient dans le cas où Louis XVI ferait appel à l'un d'entre eux. Pierre-Nicolas assistait à cette réunion et, avec lui, Delacroix-Frainville, Bellart, Blacque, Archambault, Bonnet, Chauveau-Lagarde, Billecoq, Delamalle, Bureau du Colombier, noms que l'histoire doit honorer et qui reparurent avec éclat, en des jours plus calmes, dans les rangs du barreau ou de la magistrature. Il fut convenu que les confrères présents à la réunion formeraient entre eux une sorte de ligue défensive et que tous aideraient de leurs conseils celui dont le roi aurait réclamé le ministère.

Cette généreuse résolution n'eut pas à s'exécuter. Le choix de Louis XVI ne tomba sur aucun des membres de la réunion.

Le meurtre du 21 janvier laissa une trace sinistre dans la famille de Berryer. Pierre-Nicolas avait été consigné au corps de garde de sa section pendant cette fatale journée. Le soir, quand il rentra dans sa demeure, la désolation peinte sur son visage apprit à sa femme que le crime était consommé. Le coup fut terrible pour elle. M^me^ Berryer était alors enceinte. L'enfant qu'elle mit au monde quelques mois plus tard ne vécut pas. Elle demeura elle-même plusieurs jours dans un extrême péril, passant tour à tour de convulsions violentes à un état léthargique qui semblait le présage de la mort.

Cependant, horrible contraste de cette époque sanglante, la malheureuse femme n'était pas encore remise des suites de ses souffrances, qu'on l'obligeait à figurer dans quelques-unes des scènes de la révolution. Berryer, nous l'avons vu, habitait au cloître Saint-Merry; son nom était inscrit, comme le voulaient les décrets du temps, au-dessus de la porte cochère de sa maison. M^me^ Berryer devait aller chez le boulanger de son quartier pour présider à la distribution du pain; elle distinguait, parmi ceux qui réclamaient leur part, ces timides solliciteurs, ces « pauvres à honnête figure », dont son fils a gravé le souvenir dans les notes de sa vie, parents ou amis de proscrits, tremblants de le devenir eux-mêmes. Il lui fallait encore contribuer aux frais des banquets patriotiques qui se donnaient dans sa rue. Une fois enfin, elle fut contrainte d'accompagner à la Convention les délégués qui venaient offrir à

l'Assemblée le salpêtre extrait des caves de la section, et, tout affaiblie par la maladie, l'âme déchirée par la mort du roi, elle dut porter la parole devant les juges de Louis XVI. Elle pouvait d'autant moins refuser ces gages à un régime détesté qu'elle cachait au moment même, dans sa maison, un émigré mis hors la loi.

La vie se traînait ainsi dans ce mélange de simagrées fraternelles et d'atroces persécutions. Les occupations de chacun se poursuivaient avec une régularité apparente, sous laquelle se dissimulait l'inquiète terreur d'une accusation qu'on sentait partout. On se quittait le matin, sans savoir si l'on se reverrait. On apprenait tout à coup l'arrestation, le procès, l'exécution de ceux qu'on avait rencontrés quelques heures auparavant.

Un jour, Berryer s'était présenté chez un jeune notaire, Me Martin, avec qui il avait rendez-vous. Il voit la porte fermée; personne ne lui répond. Il interroge les voisins et il apprend ce qui suit :

La veille, Me Martin rentrait chez lui, au sortir d'un entretien avec un de ses confrères, lorsqu'il trouve à son domicile un gendarme qui lui remet un ordre du parquet du tribunal révolutionnaire lui enjoignant de comparaître sur-le-champ. Il se rend immédiatement à l'assignation. On instruisait une procédure contre les signataires d'un acte de notoriété, inculpés d'avoir voulu faire fraude aux droits du Trésor. On met l'acte sous les yeux de l'officier ministériel; on lui demande s'il l'a reçu dans son étude. Il répond affirmativement, n'ayant pas eu d'ailleurs à connaître du fond de l'affaire. Sur cette déclaration, l'accusateur public requiert contre Martin la peine de mort, déjà prononcée contre ceux qui ont signé la pièce. Le notaire est condamné sur l'heure et conduit à la Conciergerie. Les charrettes étaient devant la prison, attendant les convois de l'échafaud. Il se trouve qu'elles n'ont pas leur charge pleine. Sans hésiter, on y fait monter l'infortuné, et le confrère avec qui il conversait quelques heures auparavant, Me Gabiou, se rencontrant par hasard sur la route du cortège, reconnaît avec stupeur son ami parmi les victimes qu'on mène au bourreau.

La Convention ayant imposé le certificat de civisme aux défenseurs officieux, il devint plus dangereux de le demander que de n'en point avoir, le refus rendant suspects ceux qui jusque-là n'étaient qu'oubliés. Pierre-Nicolas, comme ses confrères, Bellart et Bonnet, renonça aux plaidoiries. Bellart s'était relégué dans la commission des armes et poudres; Bonnet, dans les bureaux du domaine national. Lié avec l'agent du Trésor public, M. Turpin, Berryer obtint d'entrer, comme sous-agent, dans cette administration pour laquelle il avait longtemps plaidé. En réalité, il ne cessait pas d'en être l'avocat, seulement il préparait les défenses, par écrit;

un avoué les lisait au tribunal. Rentré chez lui, Berryer veillait aux intérêts de ses anciens clients. Les grands banquiers dont il avait eu la confiance, les Pourrat, les Lecoulteux, les Magon, victimes de la cupidité et de l'envie, étaient en prison, et soit pour sauver leur tête, soit pour préserver leur fortune, leurs familles cherchaient auprès de l'avocat une assistance qu'il leur prodigua, au péril de sa vie.

Quels débats émouvants, quels traits héroïques au milieu des horreurs dont ce temps était rempli ! Berryer eut un moment l'espérance d'obtenir la délivrance de la famille Magon. M. Magon de la Balue, riche banquier de Paris, avait été enfermé avec sa famille, ses petits-enfants et son frère, sous l'accusation dérisoire d'intelligences avec l'étranger. Berryer avait épuisé pour lui toutes les démarches, lorsqu'un affidé du Comité de salut public vient le trouver et, lui montrant des passeports tout préparés, lui promet de les lui donner pour ses clients, si Magon de la Balue veut lui faire verser 300 000 francs. Il lui fournit en même temps les moyens de pénétrer jusqu'au banquier, détenu avec les siens dans une maison particulière dont on avait fait une prison. Berryer s'y rend en toute hâte ; il est introduit auprès de Magon et lui expose l'objet de son message. Le prisonnier ne veut rien décider sans avoir pris l'avis de son frère, et va le chercher dans une pièce voisine. Celui-ci était un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, tout cassé par l'âge, et tellement courbé que lorsqu'il se fut assis, il dut soulever sa tête de ses deux mains pour regarder son visiteur. En apprenant quelles conditions on met à sa liberté, le vieillard déclare que ni lui ni sa famille n'y peuvent souscrire. Une évasion à prix d'argent serait l'aveu de leur culpabilité, et leur innocence est tellement évidente qu'elle s'imposera aux juges. Vainement Pierre-Nicolas lui rappelle à quels monstres ils sont livrés ; vainement il lui cite les noms de tant d'accusés qui, comme eux innocents, ont été guillotinés. Unis dans le même sentiment, les deux frères refusent un salut dont leur honneur pourrait souffrir. Une seule chose les préoccupe et ils s'en ouvrent à leur dévoué conseiller : ils n'ont pas eu le temps de solder les gages des gens de leur maison et ils craignent qu'on ne leur donne pas tout ce qui leur est dû. Ils chargent Berryer d'assurer leur sort, témoignant pour eux une émotion qu'ils ne donnaient pas à leur propre vie. Quelques jours plus tard, ces hommes admirables montaient sur l'échafaud. Mais ils emportaient l'assurance que leurs serviteurs seraient payés.

Parmi les proscrits qui sollicitèrent le concours de Berryer, on remarque un Marseillais dont le nom devait retentir dans l'histoire de notre siècle. C'était un ancien archiviste du corps municipal de

Marseille, qui, ayant marié une de ses filles à un négociant de Menton, Horace Pretty, s'était retiré en 1790 dans cette ville pour y vivre auprès de ses enfants. Bien que la politique n'eût rien à démêler avec cette résolution, on l'avait inscrit sur la liste des émigrés et exposé dès lors à toutes les rigueurs des lois rendues contre eux. N'ayant pu obtenir sa radiation des autorités des Bouches-du-Rhône, il voulut s'adresser à la Convention elle-même; il chargea son fils de présenter sa requête, et ce fut à Berryer que ce dernier en confia la rédaction. Le proscrit s'appelait Louis-Charles Thiers. Le texte du mémoire, publié pour sa défense, est resté dans les papiers de Berryer père, entièrement écrit de sa main. A quarante ans de là, le fils du défenseur et le petit-fils de l'émigré devaient se rencontrer dans les luttes parlementaires, adversaires politiques, bien que rapprochés l'un de l'autre par une mutuelle affection.

Menacé de mort par Coffinhal, un des substituts de Fouquier-Tinville, pour le zèle intrépide avec lequel il avait soutenu contre ses poursuites les droits d'un ancien fermier général, Berryer fut dénoncé comme aristocrate, jusque dans les bureaux du Trésor public. Son chef, M. Turpin, n'était pas en mesure de le protéger, car on l'avait mis lui-même en surveillance. On ne l'avait pas chassé de son poste, parce que les financiers de la Convention ne pouvaient se passer de son expérience; mais on lui avait adjoint un gendarme qui ne le quittait ni jour ni nuit. Berryer allait succomber sous la délation, lorsqu'il fut sauvé par deux membres de la Convention, Bourdon de l'Oise, avec qui il avait été clerc chez le procureur, et l'ancien premier commis de Turgot, Charles Delacroix, trop faible dans la vie publique, mais s'efforçant du moins d'arracher des innocents aux conséquences des lois et des mesures qu'il avait votées.

M^me^ Berryer s'exposa elle-même à l'échafaud pour lui dérober des victimes. Berryer avait autrefois rendu service à Fouquier-Tinville; il lui avait procuré un emploi dans sa section, ne pouvant soupçonner alors son épouvantable avenir. C'était le temps où Fouquier s'attendrissait aux accents de Bellart, défendant M^me^ de Rohan devant le tribunal révolutionnaire : « Ce sont des monstres, s'ils la condamnent! » s'écriait-il d'une voix toute en larmes. M^me^ Berryer se flatta que l'accusateur public aurait gardé souvenir des bons offices de son mari. Elle surmonta ses répugnances pour aller lui demander la grâce d'un accusé. Elle se présenta, tenant par la main Pierre, son fils aîné; elle était très belle avec ses épais cheveux bruns, l'éclat de son teint, ses yeux noirs pleins de flammes, sa grâce intelligente et fière. Fouquier-Tinville la considéra avec une sorte de convoitise féroce : « Sais-tu, lui dit-il, que ta tête serait charmante à voir rouler sur l'échafaud? »

## V

Arriva-t-elle du moins à obtenir la grâce de celui qu'elle voulait sauver? Nous ne saurions le dire. Elle échappa à la mort ainsi que son mari; mais leur famille paya tribut à l'échafaud. Malgré tous leurs efforts, ils ne purent y soustraire deux de leurs parents.

Le premier fut le propre frère de Mme Berryer, le jeune Gorneau. Il avait à peine vingt ans. Son frère aîné, homme d'esprit, avait composé une chanson contre les tyrans. Elle fut bientôt connue et, quoique anonyme, on crut en deviner l'auteur. Gorneau habitait le château de Coyes, près Senlis, qui appartenait, avec les bois d'alentour, à Berryer, son beau-frère. Prévenu des poursuites dont il va être l'objet, il s'évade et se cache dans la forêt. Cependant on vient faire des perquisitions dans la maison ; on cherche dans les armoires ; on fouille les meubles. On découvre la chanson incriminée dans le tiroir d'une table, où elle avait été oubliée. Sur cette table travaillait le jeune frère du coupable. On l'arrête aussitôt, on le met en jugement et, malgré ses dénégations, tandis que son frère fugitif ne peut protester contre une méprise qu'il ignore, il est condamné à mort et exécuté.

Un autre drame dont Berryer fils racontait souvent les phases déchirantes, fut le procès de son grand-oncle, Pierre Varroquier, parrain de son père.

Quelques jours après le 10 août 1792, la Fayette était entré à Sedan avec les troupes qu'il commandait. Le surlendemain de son arrivée paraissaient aux portes de la ville trois commissaires de l'Assemblée législative, Antonelle, Péraldy, Kersaint, chargés de préparer cette région à l'avènement prochain de la république. La Fayette, n'écoutant que son dévouement, alors prononcé, pour la royauté constitutionnelle, ordonna l'arrestation des trois envoyés et les fit enfermer dans la citadelle. La municipalité, dont Pierre Varroquier faisait partie, dut concourir à l'exécution de cet ordre.

Mais la Fayette avait trop présumé de son pouvoir. Il entend des murmures parmi ses troupes; il sent qu'elles vont l'abandonner et, dès le lendemain, il part avec son état-major, prenant à son tour le chemin de l'émigration. La municipalité, qui n'avait fait que se soumettre aux ordres du général, s'empressa de délivrer les commissaires et de reconnaître leur autorité; ceux-ci, de retour à Paris, n'eurent garde d'accuser les administrateurs de Sedan, et obtinrent pour eux, de l'Assemblée législative, l'absolution qu'ils leur avaient promise.

Ces faits étaient oubliés. Les plus affreux événements avaient

passé sur ce souvenir, et l'un des commissaires qui auraient pu se plaindre de la municipalité de Sedan, Kersaint, avait lui-même péri sur l'échafaud, lorsque, vers le mois de germinal an II, l'une des sociétés populaires de la ville imagina de rappeler au Comité de salut public l'injure faite aux délégués de l'Assemblée législative. Le Comité, flairant aussitôt une proie à dévorer, fait rechercher les membres de la municipalité de Sedan et décide qu'ils seront arrêtés et conduits à Paris.

Pierre Varroquier était du nombre. C'était un chirurgien habile, l'égal des Dussault et des Pelletan, d'un désintéressement et d'une générosité qui avaient fait dans le pays une auréole à son nom. A peine incarcéré, il écrivit à son filleul pour l'informer de son malheur. Transféré à Paris avec ses compagnons de captivité, il adressait de Rethel, de Reims, de chaque étape de ce cruel voyage, dépêches sur dépêches à Berryer, pour lui recommander de voir, sans perdre une minute, son parent Charles Delacroix et d'implorer son appui. Ces lettres, reproduites en partie dans les *Souvenirs* de Berryer père, existent encore dans l'original. Son fils les avait pieusement conservées; on cherche à retrouver dans les caractères indécis de l'écriture les poignantes angoisses qui devaient serrer l'âme du malheureux accusé.

Les membres du conseil général de Sedan avaient contre eux un argument sans réplique : c'était leur fortune. Riches fabricants de draps, pour la plupart, ils excitaient trop de jalousies pour qu'on s'enlevât, par un acte d'indulgence ou plutôt de justice, l'occasion de confisquer leurs biens. Ni les démarches de Delacroix, ni les efforts des avocats, et en particulier de la Fleutrie avec qui Berryer, ne pouvant plaider lui-même faute de certificat de civisme, avait concerté la défense de son oncle, ne réussirent à préserver ces têtes innocentes. Les vingt-quatre membres de la municipalité de Sedan furent immolés.

Cet attentat fit asseoir le deuil au foyer du jeune Berryer. Varroquier était pour sa famille un parent vénéré. L'horreur inopinée de l'exécution achevait de désoler cet intérieur dont le ferme courage avait jusque-là dominé tant d'épreuves. L'enfance de Pierre Berryer en demeura impressionnée. Bien des scènes lugubres avaient passé inaperçues ou rapidement oubliées de son heureuse insouciance. Mais l'émotion de ce procès, les inquiétudes de son père, les récits que, chaque soir, après des tentatives sans nombre, il portait à sa demeure, la douleur de la catastrophe, se gravèrent dans ce jeune cœur, résumant pour lui dans ce meurtre d'un oncle révéré les crimes de la révolution.

## VI

Ce que l'on éprouvait dans la famille de Berryer, ce que ressentait surtout Pierre-Nicolas, ce n'était pas cependant cet accablement désespéré qui porte à s'envelopper dans son manteau, à s'isoler dans la retraite, à repousser comme également maudit tout ce qui, hommes ou choses, se rapporte à un gouvernement criminel. Ni les périls, ni les souffrances, ni les forfaits ne réduisirent Berryer père à l'inaction et ne le reléguèrent en dehors du mouvement de la vie publique. Il n'avait rompu avec aucune de ses relations antérieures, et l'on s'étonne des noms que, dans l'affreuse promiscuité créée ou imposée par les événements, on rencontre parmi ceux avec qui il avait conservé des rapports. Personnellement favorable aux changements accomplis en 1789, détestant la tyrannie révolutionnaire sans méconnaître le bienfait des réformes nouvelles, gardant des amitiés parmi les hommes les plus engagés dans la démagogie, sans oublier ni sacrifier ses anciennes affections, il demeurait debout, au milieu de cette horrible tourmente, ne se livrant à aucun parti, mais se mêlant à tous. Il avait des cousins dans l'armée de Condé; il sauvait les émigrés et il fréquentait les conventionnels; il était le confident, jusque dans leur prison et presque sur l'échafaud, des victimes de la Terreur; il était consulté sur des intérêts financiers par le duc d'Orléans, devenu Philippe-Égalité, et la duchesse de Bourbon l'appelait à prononcer comme arbitre sur les différends élevés entre elle et son mari, le duc de Bourbon, alors émigré. En même temps il recevait les secrets des plus farouches révolutionnaires. Lorsque Robespierre eut arraché à la Convention ce décret du 22 prairial dont il espérait se servir pour exterminer ses ennemis, Bourdon de l'Oise, se sentant menacé par le dictateur, résolut de prendre les devants et de le tuer de sa propre main. Il fait venir son ancien camarade de cléricature, Berryer : « Écoute, lui dit-il, il y a longtemps que nous nous connaissons; je sais que tu es un patriote modéré, sans passion pour la république, mais tu es un honnête homme, un bon ami; c'est pourquoi j'ai cru pouvoir m'ouvrir à toi. » Il lui dévoile alors son projet contre Robespierre; il lui montre le coutelas dont il compte le frapper et, sans s'arrêter au trouble qu'une telle confidence cause à son interlocuteur, il lui remet son testament pour qu'il le garde jusqu'à l'issue de son entreprise. Berryer le garda en effet jusqu'au 9 thermidor, pendant seize jours qui parurent des siècles à ses anxiétés.

Plus tard, on verra Berryer père, adversaire de l'empire, quoique lié avec des impérialistes déclarés, maintenir la diversité de ses relations dans la multiplicité croissante de ses affaires; il aura des

amis dans tous les camps, sans soumettre à aucun d'eux la liberté de ses vues. Il n'avait pas, à le bien entendre, d'opinion politique déterminée : « Je suis, disait-il dans ses vieux jours, un observateur anglais débarqué sur le continent; j'ai connu des hommes de tous les partis et, dans tous les partis, j'ai rencontré des hommes de bonne foi. » Son parti à lui, c'était son indépendance personnelle : indépendance dont n'eut raison aucun pouvoir et qui trouvait dans le barreau à la fois un refuge et un symbole. Les mêmes dispositions revivront dans son fils, avec ce trait nouveau qu'elles s'allieront chez celui-ci aux convictions les plus fermes et à l'action la plus décidée. Berryer fils sera l'homme d'une cause unique, et en même temps l'ennemi de toute exclusion : aussi tolérant que fidèle, il sacrifiera tout à la défense de sa foi politique, sans lui asservir ni ses pensées ni ses amitiés.

Cependant la Terreur avait cessé. Un certain ordre commençait à se rétablir. Les comités révolutionnaires des sections étaient dissous, leurs crimes divulgués, leurs chefs flétris et mis à mort. C'est ainsi qu'à Sedan le principal meneur des jacobins, Vassant, expiait sur l'échafaud le meurtre des vingt-quatre membres de la municipalité que ses dénonciations avaient livrés au Comité de salut public.

L'agent du Trésor, M. Turpin, décidé à résigner son office, proposa à Berryer de le lui céder. Mais Pierre-Nicolas s'était promis de n'accepter aucune fonction publique; il refusa l'offre et reprit ouvertement sa carrière d'avocat.

Il dut bientôt songer à l'éducation de son fils aîné. La révolution avait détruit, sans les remplacer, les collèges dont les ordres religieux avaient peuplé la France. L'institution de Juilly, se relevant la première de ses ruines, rouvrit ses portes. Berryer père lui confia successivement ses trois fils, Pierre, Hippolyte et Ludovic.

Pierre Berryer entra à Juilly, le 30 avril 1797. Il avait sept ans depuis le 4 janvier.

## VII

Situé en pleine campagne, à huit lieues de Paris, au milieu des fertiles et riants coteaux de la Brie, l'établissement de Juilly[1] était bien fait pour arracher le jeune Berryer à l'impression des scènes de la révolution. La nature, avec ses vastes espaces, ses ormes séculaires, ses salles de verdure, ses eaux majestueuses, ses grands silences, soudain interrompus par la joyeuse rumeur des récréa-

[1] Pour tout ce qui touche l'histoire générale de Juilly, nous avons consulté avec profit et nous aimons à signaler l'ouvrage d'un ancien élève du collège, M. Charles Hamel : *Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly* (Librairie Douniol, 1868).

tions, semblait conspirer pour effacer du cœur des écoliers le souvenir des crimes des hommes et leur rendre, dans la tranquillité sereine de ses horizons, le sentiment de la sécurité et de la paix. Leur âme s'abandonnait à la paternelle bienveillance de leurs maîtres, et pour ceux-ci, encore tout meurtris des coups de la persécution, ces grâces naïves et confiantes de l'enfance étaient une sorte de repos et de rafraîchissement.

En même temps, au sortir d'une époque et d'un monde où tant de ruines avaient été faites, tant de croyances détruites, tant de gloires nationales méconnues et outragées, les élèves de Juilly rencontraient partout, dans les traditions de l'école, dans l'histoire attachée à ses murs, dans les noms que gardaient ses annales, des enseignements de foi, de patriotisme et d'honneur. Les plus grandes figures des deux derniers siècles avaient paru à Juilly, et leur empreinte y était comme visible. C'était à Juilly que s'étaient formés ces enfants qui devaient un jour s'appeler le maréchal de Berwick et le maréchal de Villars. C'était vers Juilly que Turenne, méditant de se retirer à l'Oratoire, après sa dernière campagne, avait tourné ses regards; au moment de prendre le commandement de l'armée d'Allemagne, il avait appelé à lui le supérieur de Juilly, le P. de Saint-Denys, et à ce religieux qui devait le suivre dans l'expédition, il était réservé de célébrer au camp, au milieu de la douleur universelle, le premier service pour le repos de l'âme du héros, inopinément enlevé à Salzbach par un boulet ennemi. Sous les ombrages de Juilly, Malebranche avait promené sa candeur et ses profondes pensées. Dans la chapelle du collège avait prêché Bossuet. La maison faisait partie de son diocèse. Le grand évêque aimait à la visiter; il y trouvait, comme il l'écrivait lui-même, la *fleur de l'Oratoire*, l'élite de cette communauté qu'il avait en prédilection.

Fondé, sous le règne de Louis XIII, par le P. de Condren, le collège de Juilly avait reçu de ce prince le titre d'académie royale; de tout temps, il avait été dirigé par l'Oratoire. La communauté ayant été supprimée, avec les autres congrégations enseignantes, par un décret de l'Assemblée législative, le collège fut dissous; il n'en garda pas moins, au milieu de cruelles vicissitudes, et jusque sous la Terreur, une vingtaine d'élèves et cinq professeurs. Il fallut, pour les disperser, l'horreur de la disette, en 1794. Un seul maître, le P. Lombois, resta jusqu'au bout dans les vieux murs abandonnés. Il était là, le 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1796), quand la maison se rouvrit publiquement, sous la direction du P. Prioleau, moins suspect que ses confrères aux gouvernants, parce que, dans un moment de faiblesse dont il fit plus tard le solennel désaveu, il avait seul prêté le serment constitutionnel. L'École prit

alors le nom d'École secondaire de Juilly, nom qu'elle devait échanger, à l'avènement de l'empire, contre celui d'Institution de Juilly.

En 1796, l'École comptait vingt-cinq élèves et cinq professeurs. Ses commencements furent modestes. Elle avait si peu de ressources que le directeur, le P. Prioleau, faisait lui-même office de jardinier; on le voyait, vêtu d'une blouse, bêcher la terre, l'argent manquant pour payer un journalier.

La rentrée de 1797 amena cent élèves et le nombre s'accrut d'année en année.

## VIII

« 30 avril 1797. — Antoine-Pierre Berryer, — s'adresser au citoyen Berryer, homme de loi, maison de M. Lefebvre, notaire, rue Saint-Merry, n° 6. »

C'est en ces termes qu'est consignée sur les registres du collège la date de l'entrée de Berryer à Juilly.

Berryer a gardé de ce séjour le plus fidèle et le plus reconnaissant souvenir. Dans sa vie publique comme dans ses entretiens familiers, il parlait volontiers de ses anciens maîtres. L'institution eut plus d'une fois des crises difficiles à traverser; l'intervention dévouée du jurisconsulte, l'influence bienfaisante de l'homme politique, vinrent toujours à son aide, lui prouvant en toute occasion la gratitude persévérante de l'écolier. C'était fête à Juilly quand le grand orateur y paraissait; il se plaisait à présider le banquet annuel des anciens élèves, à couronner, aux distributions de prix, ses jeunes successeurs, et tandis que leur admiration curieuse cherchait sur son front le reflet de ses triomphes, il leur rappelait avec une émotion simple et vraie tout ce qu'il devait à son vieux collège.

« Heureuse maison, leur disait-il en 1838, heureuse maison que celle qui, par la garde fidèle des anciennes traditions, du même enseignement, de la même discipline, semble unir dans un même sentiment et par une même vie et les générations éteintes, et celles qui déclinent, et celles qui s'élèvent!

« ... J'ai connu ces derniers hommes de la libre et sainte institution de l'Oratoire. Comment oublier les soins qu'ils donnaient à la jeunesse, l'effusion avec laquelle ils prodiguaient leur vigilance et leur tendresse pour éclairer l'esprit et guider le cœur! Tendresse, vigilance, qui pouvaient défier et la sagesse d'un père et le cœur d'une mère!

« Aussi, croyez-moi, messieurs, bien souvent, au milieu d'une carrière orageuse, dans ces jours malheureux où il est encore plus difficile de bien connaître son devoir que de l'accomplir, à travers ces graves peines de la vie qui troublent le cœur, qui peuvent l'ir-

riter et peut-être susciter en lui des résolutions mauvaises; souvent je me suis recueilli, souvent je me suis rappelé les enseignements de mes maîtres, et que de fois j'ai trouvé, dans ces précieux souvenirs, les plus salutaires conseils! »

Berryer n'était pourtant ni le plus sage ni le plus studieux des élèves de Juilly, mais il était de tous le plus aimé. Ce don de gagner les cœurs, qui le distingua toujours, parut en lui dès son plus jeune âge. Cette figure expressive, enjouée, pleine de franchise, ce beau regard d'enfant, ces vives et fraîches couleurs, je ne sais quel épanouissement lumineux éclairant toute sa personne, attiraient et charmaient l'attention. Il avait l'humeur malicieuse et la main prompte aux tours d'écolier; mais les maîtres qui auraient pu s'en plaindre ne pouvaient s'empêcher d'en sourire; tout était en lui si ouvert et si droit! « Enfant aussi beau que vif, et pétillant d'esprit, mais dont la pétulance laissait toujours quelque trace de l'inépuisable bonté de son cœur », écrivait depuis un homme qui avait connu ses premières années [1]. Plus d'une fois on surprit quelques couplets dans lesquels Berryer avait chansonné ses maîtres; la plaisanterie était si fine et d'allure si aimable, que l'offensé était le premier à demander grâce, comme le P. de Rochas, qui se reconnut un jour dans le portrait qu'avait fait de lui le jeune étourdi : « Qu'il a d'esprit! disait-il. Quel dommage qu'il ne travaille pas! Il aurait tant d'avenir! »

On ne peut dire que Berryer se refusât au travail; mais il ne s'y livrait qu'à ses heures. Il choisissait ses sujets d'étude, les embrassait parfois d'un élan impétueux et n'avait qu'à vouloir pour y exceller. Dès ce moment, il annonçait son goût pour les grands classiques; il cultivait les vers latins et les vers français. Un jour, il envoie à son père une poésie française de sa composition, et il ajoute : « Tu vas trouver sans doute que je te demande plus que je ne vaux. J'ose te prier de m'envoyer une édition de Boileau avec des notes. Où peut-on mieux apprendre et se perfectionner qu'à l'école de ce grand maître! »

Voilà une réflexion bien sérieuse pour un élève de quinze ans! Notons que, dans cette lettre, Berryer demande à son père d'écrire « le plus tôt possible » pour qu'on lui fasse quitter le dessin. Il avait plus d'inclination pour l'escrime. Vers la même date, il informe sa mère qu'il lui faut « absolument » des fleurets et un masque.

Sa mémoire était merveilleuse, et, contre l'ordinaire, elle gardait fidèlement ce qu'elle avait rapidement saisi. C'est ainsi que se gravèrent dans sa jeune intelligence ces morceaux des maîtres que, jusqu'aux derniers jours de sa vie, il aimait à réciter. Horace et

[1] M. Catalan. Lettre à Berryer, 1er février 1830.

Virgile restèrent, comme Bossuet et Racine, ses auteurs privilégiés. Dans sa retraite d'Augerville, il se plaisait à traduire quelque ode de Lamartine en vers latins qu'animait le souffle de l'antiquité.

Les récits de voyages, l'histoire des grands hommes, l'intéressaient de préférence; la *Vie de Duguesclin*, la *Vie de Duguay-Trouin*, les *Enfants célèbres*, figurent parmi ses lectures favorites. Il voulut apprendre le grec, bien qu'alors on ne l'enseignât pas régulièrement à Juilly. On avait pour ces études facultatives des répétiteurs particuliers. Berryer prit les leçons d'un de ses camarades, un peu plus âgé que lui, et qu'on appelait Vinchon. Vinchon était en philosophie quand son élève n'avait pas dépassé la troisième. Aux distributions de prix, il avait l'honneur de lire les noms des lauréats, prérogative réservée aux rhétoriciens et aux philosophes. Lorsqu'il arrivait à se proclamer lui-même, il saluait l'assemblée. C'était un esprit laborieux, grave, un peu solennel. Après sa sortie de Juilly, il conserva des relations avec son jeune condisciple. Il répondait, tantôt en français, tantôt en grec, aux lettres que Berryer lui adressait dans l'une et l'autre langue. « Je connais depuis longtemps ton cœur et ton caractère, lui écrit Vinchon, dans une lettre du 3 janvier 1806. Ton cœur est bon; sois toujours soumis et honnête. Ton caractère... tu le connais : un peu léger et pétillant. Mais tu travailles sans doute à te former, à acquérir de l'*aplomb*... Si je te faisais des compliments, et si je louais en toi la tranquillité et l'amour du silence, tu croirais, peut-être avec raison, que je plaisante. »

Il n'aurait dépendu que de Berryer d'emporter la palme dans tous les concours. Vaincu dans une composition, il lui venait parfois la fantaisie de promettre sa revanche à ses heureux émules, et il tenait ce qu'il avait promis. Mais il donnait habituellement peu d'ardeur aux leçons scolaires, et voyait sans en être jaloux les triomphes de ses camarades.

Il eut pourtant une déception cruelle. La distribution des prix était proche. C'était une année où Berryer avait travaillé avec succès. Il avait lieu de compter au moins sur une couronne. Mais voici que, peu de jours avant la solennité, il est surpris, comme autrefois Chateaubriand au collège de Dol, dans quelque escapade d'écolier. Il est sévèrement grondé et menacé de punition. Le grand jour est arrivé. Les amis de Berryer le croyaient un des lauréats. Ils lui font signe que son tour va venir; déjà ils l'engagent à se lever pour gravir l'estrade. Mais lui, se défendant à regret contre l'espérance, disait tristement : « Non, je n'ai pas de prix. » L'enfant avait dit vrai. Les vainqueurs de sa classe furent appelés, et Berryer n'en était point. Il n'avait pas de prix ou peut-être il n'en avait plus.

En ce moment même, le pauvre écolier donna, au milieu de son chagrin, une preuve bien touchante de sa généreuse nature. Il était encore tout ému de son échec, inattentif à la fête qui se continuait, lorsque son nom est proclamé; c'est son frère Hippolyte qui, plus heureux, va recevoir un prix... Mais laissons parler un camarade de Berryer, lui rappelant à lui-même ce qu'il fut alors. « Embrasse pour moi ton bon petit frère, lui écrivait à quelque temps de là son ami la Roche-Lambert, embrasse-le aussi tendrement que tu le fis le jour de la distribution des prix lorsqu'il monta sur le théâtre pour recevoir le prix de son travail. Dans ce moment où tes yeux étaient baignés de larmes, où tu regrettais encore les deux prix que tu avais risqués, tu vois passer ton petit Hippolyte; à l'instant ta tristesse fait place à la joie, tu prends part à son triomphe, tu l'arrêtes et tu l'embrasses tendrement, après l'avoir toi-même couronné de lauriers. Que ce baiser seul, mon cher ami, prouve bien la bonté de ton cœur[1]! »

Il faut retenir ce trait de caractère que maîtres et élèves avaient remarqué, car on le retrouvera dans toutes les phases de la carrière de Berryer. L'homme sera ce qu'était l'enfant : toujours on le verra saluer, avec cette cordialité d'une âme qui ne connaît pas l'envie, les succès de ses rivaux.

## IX

Personne à Juilly ne doutait de la supériorité de Berryer. Ses maîtres disaient de lui, en le montrant aux plus forts élèves de sa classe : « Vous êtes heureux qu'il ne travaille pas; s'il le voulait, il vous dépasserait tous. » Nul n'avait l'idée de protester contre la prévision. Cette imagination vagabonde, cette humeur espiègle et mobile, qui jetaient parmi les élèves tant de vie et de gaieté, ne les abusaient pas. Dès qu'il abordait un sujet sérieux, Berryer montrait dans ses réflexions une élévation singulière. On pressentait en lui une nature privilégiée et comme le dieu caché qui, tôt ou tard, devait paraître.

Aussi quel intérêt ses professeurs ne portaient-ils pas à son avenir! Leur sollicitude le suivit au-delà de Juilly. Il n'avait pas cessé de correspondre avec eux; il leur envoyait les pièces que lui inspirait sa jeune muse, et les bons maîtres, en le félicitant avec une sorte d'orgueil paternel, lui demandaient de les tenir au courant de ses succès. Ils purent entrevoir, en apprenant ses débuts au barreau, les rayons naissants de sa gloire; et l'un d'eux, celui-là même dont Berryer avait jadis chansonné les traits, le P. de Rochas, lui écrivait sous la Restauration : « A Monsieur Berryer, mon ancien élève, aujourd'hui mon maître et la gloire du barreau. »

[1] Lettre de La Roche-Lambert à Berryer, 7 septembre 1805...

Le P. de Rochas, le P. Prioleau, le P. Bellaud, le P. Lombois, le P. Lefèvre, à qui Berryer devait, en 1850, remettre la croix de la Légion d'honneur, le P. des Essarts, le P. Sonnet! noms que Berryer a gardés dans son cœur, qu'il a portés à la tribune ou célébrés dans ses lettres, et qu'aux dernières années de sa vie, recueillant les heureux souvenirs de son enfance, il a inscrits sur les notes qui devaient servir de têtes de chapitres à ses *Mémoires.*

Il a lui-même exprimé, à l'âge de soixante-quinze ans, ses sentiments d'écolier toujours reconnaissant dans une lettre délicieuse à un petit-neveu du P. des Essarts [1]; le récit qu'il trace des bontés du Père donne l'idée de ce qu'était à Juilly la vie des élèves, de ce qu'était en particulier l'existence de Berryer sous l'affectueuse tutelle de ses maîtres :

« La lettre que j'ai l'honneur de recevoir de vous, écrivait Berryer au commandant Ordinaire, fait appel à de bien chers souvenirs de mon enfance. La mémoire du bon P. des Essarts m'est restée toujours présente et vénérée. Ce docte et pieux Oratorien vint partager à Juilly la retraite où quelques-uns de ses confrères s'étaient réfugiés après la dissolution de leur institut. Je l'y trouvai lorsque, pour faire mes études, j'entrai dans cette maison, au commencement de 1796 [2].

« M. François Ordinaire des Essarts ne fut pas attaché comme professeur à l'une des classes du collège. Chargé de la direction religieuse d'une partie des élèves, il était chéri de tous; sa douceur était angélique. Il nous donnait ses enseignements et ses soins avec une grâce qui avait tout le charme des tendresses paternelles. Il eut pour mon enfance étourdie des indulgences et une bonté touchante, qui pouvait être, comme on vous l'a dit, une prédilection. Le P. des Essarts me fit appeler à l'heure de sa mort; agenouillé au chevet de son lit, je pleurai sous la main déjà glacée qu'il posa sur ma tête; je reçus sa bénédiction et son dernier soupir. Mon deuil fut partagé par tous mes camarades qui firent poser sur sa modeste tombe ces simples mots : *Amici mærentes posuere.*

« Savant et laborieux comme un solitaire de Port-Royal, l'abbé des Essarts consacra presque tous ses travaux à des recherches historiques. Il a laissé de nombreux manuscrits que malheureusement sa très fine et très mauvaise écriture rendait, il m'en souvient,

[1] 28 mars 1865. Cette lettre, qui a déjà été publiée, était une réponse à une demande que M. Ordinaire, chef d'escadron d'artillerie à Besançon, et petit-neveu du P. des Essarts, avait adressée à Berryer, pour obtenir des renseignements sur la vie du professeur de Juilly, dont Berryer avait été, écrivait le commandant, l'*élève de prédilection.*

[2] Berryer se trompe d'une année. Il n'entra à Juilly qu'en avril 1797.

à peu près indéchiffrables. Ces papiers doivent être restés dans la bibliothèque de Juilly. De temps à autre il fit des cours d'histoire dans nos diverses classes, et sa charmante causerie nous en donnait d'excellentes leçons quand, aux beaux jours, il appelait quelques-uns d'entre nous à partager ses promenades dans le parc.

« Vous désirez, monsieur, compléter la biographie de l'homme de bien qui appartenait à votre famille. Sa vie fut selon l'esprit de cette congrégation de l'Oratoire, où, nous dit Bossuet, *une sainte liberté faisait un saint engagement, où toute l'autorité était dans la douceur, où le respect s'entretenait sans le secours de la crainte*. La biographie du P. des Essarts est complète dans le peu de lignes que je vous adresse. Les trésors d'une vie cachée en Dieu ne sauraient être révélés à l'histoire. Je vous remercie de m'avoir donné une occasion de rendre au bienfaisant ami de mes premiers ans l'hommage de mon inaltérable reconnaissance. »

Le P. des Essarts fut inhumé dans la chapelle de Juilly. On voit encore, en caractères à demi effacés, les « simples mots » qu'a rappelés Berryer, sur le pavé de la chapelle Sainte-Geneviève, dans le passage qui relie cette chapelle au chœur. Berryer, par respect pour son ancien maître, ne voulut jamais poser le pied sur la pierre qui recouvrait ses restes.

Le P. des Essarts fut présent à la première communion de Berryer. L'enfant n'avait pas suivi avec l'attention voulue les exercices du catéchisme. Pure légèreté de sa part! Il était insouciant et distrait, sans aucune disposition mauvaise. On le vit bien à son désespoir, lorsque le directeur lui signifia, au jour de l'examen, que, faute de préparation suffisante, il ne serait point admis. Sa douleur, ses promesses, ses supplications, n'avaient pu faire révoquer la sentence. On permit seulement à l'exclu de suivre la retraite. C'était l'usage de faire faire aux enfants, la veille de la solennité, une sorte de répétition des prières et des cérémonies. Berryer fut désigné pour réciter les actes qui précèdent et qui suivent la première communion. N'y avait-il pas dans ce choix une dernière épreuve et quelque secret dessein de miséricorde? Berryer en est ému; sa foi s'anime aux paroles qu'il prononce. La grandeur du sacrement, le regret de n'en point approcher, le désir, l'adoration, le repentir, tout passe, tout vibre dans ses accents. Il pleure et fait pleurer l'assistance, qu'a remuée plus qu'aucune prédication la voix de cet enfant. Lorsque l'exercice fut terminé, le directeur fit venir Berryer : « Mon enfant, lui dit-il, vous ferez votre première communion. Vous ne saviez pas votre catéchisme, mais vous le comprenez et cela vaut mieux. Je pardonne à votre tête, grâce à votre cœur. »

C'était au mois de mars 1803. L'évêque de Meaux, Mgr de

Barral, vint administrer à Juilly la confirmation qui, depuis la révolution, ne s'était pas donnée dans le diocèse. Plus de douze cents personnes, non seulement les élèves de l'École, mais les paroissiens des environs, se pressaient pour la recevoir. L'autel avait été dressé au fond de la grande allée du parc. A l'arrivée du prélat, un compliment lui fut adressé. Berryer l'a mentionné dans ses notes; il semble que ce fut lui-même qui le prononça.

Les liaisons de collège ne s'arrêtèrent pas pour Berryer aux portes de Juilly. Il conserva fidèlement les amitiés de son enfance, et le nom de ceux que la mort ou l'absence avait enlevés à son affection revenait souvent sur ses lèvres. Il aimait à rappeler le souvenir de Dulac, qui mourut avocat à Ambert, en 1857, et à qui il disait quelquefois : « Ah! Dulac, tu as été avant moi dans cette composition; mais je t'attends à la prochaine; je serai le premier! » et il n'y manquait pas; de Gruey, cœur délicat et rude travailleur; de Nicod, grand joueur à la balle, très fort en vers latins, qui devint aumônier de la maison royale de Saint-Denis; de Liechtenstein, fils du prince de Liechtenstein et d'Émilie Contat [1], plus tard officier, enthousiaste de l'Empire, rallié, sous la monarchie, à l'opposition libérale et bonapartiste, mais toujours lié avec Berryer, et prêt à lui donner asile en 1832, lors de l'entreprise de la duchesse de Berry; de Gibert, dont le père avait contribué à relever l'établissement de Juilly, qui en fut lui-même un des bienfaiteurs et qui offrait, chaque année, à Berryer, dans sa belle demeure de Thieux, aux environs de Juilly, avec le voisinage aimé de son vieux collège, la plus cordiale hospitalité; des deux Grandville, Achille et Aristide, rejetons de vieille souche bretonne, Achille, qui donna sa fille, charmante créature ravie dans sa fleur, au fils de Berryer; Aristide, le compagnon de ses luttes parlementaires, le confident de ses peines, le sage et loyal conseiller de sa vie, à qui Berryer, sous l'empire, communiquait ses premières rébellions contre le despotisme, et que, dans une apostrophe célèbre, il prenait à témoin, devant l'Assemblée législative, des aspirations de sa jeunesse pour la liberté.

Une lettre de Berryer à son camarade Liechtenstein nous le montre rapprochant lui-même quelques-uns des noms que nous venons de citer : « ... Je ne passerai pas dans ton voisinage, sans chercher ta retraite et aller causer avec toi des anciens jours et de nos vieilles amitiés, lui écrivait-il en 1848, bien peu de jours avant

[1] Registre de Juilly : « 9 thermidor an VII. Émile-Philippe-Louis-Alexandre de Liechtenstein, fils de Louis-Philippe de Liechtenstein et de Marie-Émilie Contat. Citoyenne Contat, rue des Colonnes, près celle des Filles-Saint-Thomas, n° 8, Paris. »

la révolution de Février. Ton souvenir se réveille souvent dans nos conversations avec Gibert et avec d'autres condisciples. Au dernier banquet de Juilly, le P. Lefèvre me parla de toi. Le bon vieillard a gardé sa mémoire et son amabilité. Les deux Grandville ne t'ont pas oublié [1]. »

N'oublions pas deux frères qui tinrent le premier rang dans l'affection de Berryer, Louis et Christian de Chateaubriand [2]; Louis, à qui nous devons plusieurs traits de ce récit, a survécu de quelques années à Berryer. Il habitait le château de Malesherbes, tout proche d'Augerville, et quand Berryer se rendait dans sa chère résidence, les deux anciens camarades se visitaient souvent. Berryer ne voyait jamais Louis de Chateaubriand sans lui parler de son frère. « Ce pauvre Christian, disait-il, je pense toujours à lui. »

Christian de Chateaubriand avait été, en effet, le meilleur ami de Berryer. Avant d'entrer à Juilly, il avait été placé, ainsi que son frère, dans une petite pension de Paris; le culte étant interdit, on n'osait pas, dans les premiers temps, y célébrer la messe; on se contentait de la lire aux élèves tous les dimanches. Les deux frères n'arrivèrent à Juilly qu'en 1803; Berryer y était déjà depuis six ans. Il y avait entre Christian et lui beaucoup de ressemblances : tous deux gais, rieurs, pleins d'entrain, et, au physique, tous deux de petite taille, tandis que Louis de Chateaubriand, ayant pris plus tôt son développement, avait été dès l'abord classé parmi les grands.

Avec une humeur vive et enjouée, Christian était d'une piété singulière. C'était, suivant le mot de Berryer, une nature angélique. Au collège, et plus tard au régiment, il faisait publiquement ses exercices religieux; mais son austérité n'était que pour lui-même. Il témoignait pour les autres une indulgence charmante et gardait une aimable familiarité avec ses camarades, moins réguliers que lui. Son grand-père, le président de Rosambo, sa grand'mère, fille de M. de Malesherbes, son père et sa mère, étaient morts sur l'échafaud avec l'illustre défenseur du roi. N'ayant encore que dix-sept ans, il rencontra un jour sur le boulevard son ancien condisciple Berryer, sorti, comme lui, de Juilly :

— Que comptes-tu faire? lui demande celui-ci.

[1] Lettre du 18 février 1848. — Communiquée par M. le colonel de Liechtenstein, fils de l'ancien camarade de Berryer. La lettre contient d'autres détails se référant à l'époque où elle fut écrite et qui seraient à reproduire à cette date de la vie de Berryer.

[2] « 9 vendémiaire an XII (1803). MM. Louis-Geoffroy Chateaubriand, âgé de treize ans et demi, et Christian-Antoine, son frère, âgé de douze ans et quelques mois. M. de Tocqueville, tuteur et oncle, rue de la Ville-l'Évêque. » (Registre de Juilly.)

— Je vais voyager, répond Christian; M. de Tocqueville, mon tuteur, me le conseille.

— Tu as raison, tu es riche.

— Non, je ne suis pas riche.

— Comment! dit Berryer, n'as-tu pas reçu de tes parents une fortune considérable?

— Je le croyais, reprend Chateaubriand; mais je n'y ai pas droit. D'après la coutume de Bretagne, je ne puis, en qualité de cadet, réclamer qu'une légitime de l'héritage. Tu comprends que je ne consentirai jamais à tenir davantage des lois révolutionnaires, faites par ceux qui ont coupé la tête à mon arrière-grand-père, à mon grand-père, à ma grand'mère, à mon père et à ma mère.

Christian persista toujours dans cette résolution; son frère, de son côté, refusa d'accepter la part qu'il abandonnait, et il fallut l'entrée de Christian dans les ordres pour mettre fin à ce généreux débat [1].

Incorporé dans les dragons de la garde royale, après le retour des Bourbons, Christian portait sous l'uniforme la vocation sacerdotale. Il allait la déclarer, en 1823, et quitter la vie militaire, lorsque s'engagea la guerre d'Espagne. Il resta au régiment, ne voulant point paraître déserter le drapeau devant l'ennemi. Il se battit courageusement; la campagne terminée, il se fit prêtre et jésuite. Dans l'hiver de 1829, M. de Chateaubriand, nouvellement nommé ambassadeur auprès du Saint-Siège, se promenait au milieu des ruines de Rome; il remarqua, aux abords du Colisée, une pension de jeunes garçons que conduisait un ecclésiastique « à chapeau rabattu, à robe traînante et déchirée, ressemblant à un pauvre frère de la Doctrine chrétienne ». Le prêtre le regarde et, sans montrer aucune surprise, vient à lui, en lui disant simplement : « Mon oncle [2]! » C'était Christian, le brillant officier de la garde, devenu préfet des études au collège de Saint-Ignace. « Avez-vous des nouvelles de votre ami Christian? » disait souvent le grand écrivain à Berryer, et il ajoutait un jour : « Savez-vous que je baisse les yeux devant lui? »

L'amitié d'un tel compagnon ne fut pas sans influence sur les sentiments de Berryer. Celui-ci avait reçu et garda toujours une profonde empreinte de l'éducation religieuse qui faisait le fond de l'enseignement de Juilly. Cependant il ne comptait pas jusqu'en

[1] « Dans la division du patrimoine de la famille, Christian avait eu la terre de Malesherbes, et Louis, la terre de Combourg. Christian, ne regardant pas le partage égal comme légitime, voulut, en quittant le monde, se dépouiller des biens qui ne lui appartenaient pas et les rendre à son frère aîné. » (*Mémoires d'Outre-Tombe*, édit. Dufour, 1860, I, p. 12.)

[2] *Mémoires d'Outre-Tombe*, V, p. 157.

rhétorique parmi les plus fervents. Il n'approchait pas alors de la piété de ses trois camarades, Nicod, Gruey et Christian de Chateaubriand. Mais, à cet âge où l'imagination s'éveille, où l'intelligence embrasse avec passion tout ce qui est grand et beau, les quatre amis s'entretenaient souvent des choses sérieuses de la vie. Ils se demandaient ce qu'il y a au-delà de ce monde; ils écoutaient la parole brûlante de Christian; ils s'échauffaient à ses accents, et ce fut à la fin d'une de ces conversations que Berryer, pénétré d'enthousiasme, s'écria : « Il faut que nous entrions tous dans l'Église. »

Nicod et Christian suivirent cet élan. Chez Berryer, l'impression était ardente, mais passagère. Elle se ranima plus d'une fois, toujours sincère et toujours fugitive, dans le cours agité de sa vie.

## X

Il est un autre enfant de Juilly, moissonné de bonne heure par les rudes guerres de l'empire, dont Berryer a conservé la correspondance et qu'il se rappelait avec un tendre regret : c'est la Roche-Lambert. Sa courte et tragique destinée mérite d'être associée à la glorieuse carrière de son ami.

Né à Cahors le 16 février 1789, Joseph-Clément de la Roche-Lambert était de bien peu l'aîné de Berryer. Ils avaient suivi les mêmes classes et fait ensemble leur première communion. Une pieuse image, qui se trouve dans les papiers de Berryer, témoigne de leur étroite intimité, en unissant ainsi leurs deux noms dans la mémoire de ce grand jour : « Joseph-Clément de la Roche-Lambert a fait sa première communion dans l'église du collège de Juilly, le 29 du mois de mai 1803. — Antoine-Pierre Berryer a fait sa première communion dans la même église de Juilly, le même 29 mai de l'année 1803. »

Les parents de la Roche-Lambert habitaient la province. L'écolier restait à Juilly pendant les vacances et sortait quelquefois pour aller chez M^me^ Berryer. Tandis que son ami jouissait, au temps des congés, de cette pleine liberté, l'ambition des collégiens, la Roche-Lambert, retenu en pension, correspondait avec lui; il regardait le monde par les lettres de Berryer; il lui demandait impatiemment des nouvelles, non sans lui recommander de ne rien dire des spectacles, parce que les maîtres pourraient lire les lettres, précaution que Berryer oubliait parfois au grand embarras de son camarade. La Roche-Lambert l'informait à son tour de ce qui se passait à Juilly : « Tu écris si bien et si facilement, quand tu veux », lui disait-il en se plaignant affectueusement de son silence. « Chaque fois que je veux détourner de mon imagination les ennuis qui me

consument, lui mandait-il encore avec une grâce aimable dans sa tristesse, je n'ai qu'à me rappeler que tu es heureux dans les bras de ta famille. Cette pensée seule est pour moi la plus douce consolation dans mes peines. »

Les deux amis ne tardèrent pas à se séparer. Berryer quitta Juilly, à la fin de 1806, pour aller terminer son éducation à Paris. La Roche-Lambert ne devait pas lui-même demeurer au collège. Il était allé en congé chez des parents qui habitaient les environs de Fontainebleau. C'était dans cette ville que se trouvait alors l'École militaire. On ne voyait dans toute la région qu'uniformes et mouvements de troupes. La jeunesse se pressait à l'École. On y entrait en foule; on en sortait bientôt avec le grade d'officier, pour combler les vides que faisaient dans les cadres ces batailles livrées sur tous les points de l'Europe.

La Roche-Lambert est témoin de cette animation guerrière; il est séduit; il prend immédiatement son parti et se présente à l'École. C'est de là qu'il annonce à Berryer sa résolution : « Tu seras fort étonné, lui écrit-il le 18 novembre 1806, en apprenant que je suis depuis plus de huit jours à l'École militaire. Je ne suis resté que trois jours à la campagne, et en voici la raison : n'étant qu'à une lieue et demie de Fontainebleau, j'étais à portée d'en savoir des nouvelles. Chaque jour je voyais passer des voitures toutes remplies de jeunes gens qui sortaient de l'École pour être officiers. D'autres, en plus grand nombre encore, venaient prendre la place de ces derniers. Tu sens bien que je ne voulais pas laisser passer tout ce monde-là devant moi. Je m'embarquai donc sur-le-champ. Le trajet ne fut pas long. Déjà le spectacle tout à fait pittoresque de la forêt s'offre à ma vue; bientôt le bruit des tambours, le son des trompettes, le cliquetis des armes, viennent frapper mes oreilles... Je t'assure que je ne me repens pas d'avoir sacrifié quelques jours de plaisirs. Il y en a déjà vingt après moi. Tous les jours il en arrive. »

La correspondance continue activement entre les deux jeunes gens. La Roche-Lambert prend soin de mettre Berryer au courant de sa vie nouvelle; il dissipe les craintes qu'inspire à la tendresse de son ami la difficulté des débuts : « ... Je te dirai, pour te tranquilliser, qu'on ne voit ici aucune de ces disputes lâches et honteuses dans lesquelles tu craignais de me voir enveloppé. La mode en est entièrement passée. On a pris pour cela toutes les précautions convenables, en ôtant à chaque élève la baïonnette qu'il avait à son fusil. De plus, les exercices étant fréquents, on est occupé d'un bout de la journée à l'autre. Autrefois, c'est-à-dire il y a quatre ou cinq ans, les jeunes gens ne faisaient absolument rien ici, de manière qu'étant continuellement dans leur chambre, il devait natu-

rellement en résulter de fréquentes disputes. Mais maintenant c'est bien différent. » (2 décembre 1806.)

L'action du maître avait passé par là. Elle s'imprimait dans les moindres détails. Pour l'œuvre immense que Napoléon avait entreprise, il fallait préparer cette jeunesse par de continuels et vigoureux efforts. Pourtant l'instruction technique ne suffisait pas; la politique du régime s'introduisait même à l'École. L'éloge du souverain devait être dans toutes les bouches; c'était le complément obligé des études militaires. La Roche-Lambert avait recours à Berryer pour lui demander des inspirations. Il le priait de lui envoyer des pièces en vers ou en prose sur les victoires de l'empereur : « ... Je te dis cela, ajoutait-il, parce que ces pièces pourraient ici m'être fort utiles. »

L'éducation marchait rapidement à Fontainebleau. La Roche-Lambert était à l'École depuis trois mois à peine, lorsqu'un ordre du ministre de la guerre enjoignit au général Bellavène, commandant de l'École, de mettre à sa disposition les jeunes gens qui, par leur âge et leur talent, seraient capables de remplir les fonctions de sous-lieutenant. La Roche-Lambert eut le bonheur d'être désigné. Il ne se possède pas de joie : « Avant un mois, écrit-il aussitôt à Berryer, une épée, des épaulettes et un plumet formeront mon *decorum.* »

Six semaines plus tard, le 13 avril 1807, il est à Finkenstein, au quartier impérial. Il a vu l'empereur. Napoléon était établi au château de Finkenstein. Ayant appris l'arrivée des jeunes officiers, il tint à s'assurer immédiatement de leur savoir, en même temps qu'à se montrer à eux. « Il a voulu nous voir manœuvrer; pour cela nous avons déposé un instant nos épées, et chacun de nous s'est armé d'un fusil que nous fournissaient les grenadiers de sa garde. On nous distribua à chacun cinq ou six cartouches, et nous eûmes l'honneur d'exécuter les commandements qu'il daigna bien encore nous faire de sa propre bouche. Il fut on ne peut plus satisfait, et cet agréable exercice fut terminé par un superbe déjeuner qui avait été préparé par son ordre. »

C'est dans le 99e de ligne que la Roche-Lambert est engagé. Son régiment fait partie du 1er corps d'armée, commandé par Bernadotte. Il va le rejoindre à Schlubitten. Il est dans l'enivrement de sa nouvelle carrière. Cette image de l'empereur, encourageant ses sous-lieutenants, lui est toujours présente; il se croit sous ses regards. Il voit partout la pompe brillante des décorations et des panaches; il n'entend parler que de victoires; il est entouré de généraux qui, partis comme lui des premiers grades, ou même enrôlés comme simples soldats, sont arrivés au faîte des honneurs militaires. Que d'espérances! Quels rêves d'avenir!

Mais devant les épreuves du labeur quotidien l'ardeur se ralentit; le découragement commence; la pensée attristée se tourne vers les amis qui ont gardé l'heureuse paix de leur vie de collégiens ou d'étudiants.

Cependant un grand triomphe a été obtenu à Friedland; mais au prix de quelles souffrances! « Partant sur les trois heures du matin, et marchant à grandes journées jusqu'à dix ou onze heures du soir, fort heureux encore quand on ne voyage pas la nuit et qu'on trouve quelques bottes de paille pour construire un méchant bivac... réduits à manger un morceau de pain noir, quand on en a, et à boire de mauvaise eau qu'on est très heureux de trouver sur la route dans les ruisseaux ou dans les puits, telle est, mon cher ami, la vie que nous menons depuis le 6 de ce mois », écrit la Roche-Lambert le 30 juin 1807.

Aussi se sent-il peu disposé à encourager ceux qui ambitionnent le métier militaire, n'en voyant la gloire que de loin : « Fais bien des amitiés de ma part à mon petit ami Contat. Il embrasse un état qui le mettra à même de se distinguer, mais qui en même temps lui fera éprouver bien des désagréments. Il aurait bien voulu, dit-il, officier du génie, disposer l'attaque de Dantzig. Le pauvre enfant, il est encore bien jeune et ne sait pas ce qu'il demande; qu'il profite, pendant qu'il le peut, du plus beau temps de la vie, et qu'il ne se presse pas autant de venir loin de sa patrie passer sa jeunesse dans des pays étrangers. Il ne sait pas toutes les peines et les dégoûts qu'on y éprouve... »

Les réflexions ne sont pas toujours aussi tristes. Des éclaircies traversent de temps en temps cette vie sévère. La Roche-Lambert passe quelques semaines à Berlin. Il assiste aux fêtes de Tilsitt; il voit réunis l'empereur de Russie et l'empereur Napoléon. Doit-on croire aux démonstrations d'amitié que se prodiguent les deux souverains? Le jeune officier n'en sait pas si long; il voudrait compter sur la durée de ces bons rapports, sans oser s'y fier : « Tu me demandes s'il est bien vrai que notre invincible monarque ait témoigné autant d'amitié à l'empereur de Russie que la renommée veut bien le dire. Je ne puis pas assurément te dire le contraire, puisque moi-même j'ai été présent plusieurs fois aux entrevues qu'ils ont eues dans l'heureuse ville de Tilsitt, et je souhaite seulement qu'elle soit aussi sincère que vraie. »

En ce temps-là les troupes françaises bondissaient d'un point de l'Europe à l'autre. Leurs étapes s'appelaient Berlin, Dresde, Naples, Lisbonne, Burgos, Madrid. Au mois de septembre 1808, la Roche-Lambert est à Mayence. Son régiment reçoit l'ordre de se mettre en route pour l'Espagne. Le jeune homme traverse la France; il va

surprendre sa mère au château de Poujols, dans le Lot. L'année suivante, il se trouve à la bataille de Medeline. Il pénètre dans l'Andalousie, dont les sites merveilleux le ravissent. Il quitte le 99e de ligne pour passer comme lieutenant au 116e, dépendant du 3e corps de l'armée d'Espagne. Il est appelé à assurer ce qu'il nomme lui-même « le blocus éternel » de Cadix. L'existence alors lui est heureuse : « Courir par monts et par vaux, grimper les montagnes, me battre sans cesse, faire des sièges, voilà ma vie; avec tout cela, je me porte bien. » Il a retrouvé au 116e quatre camarades de l'École de Fontainebleau, et son colonel est un homme excellent, « absolument le père de tous ses officiers ».

Mais c'est toujours vers la maison de Juilly que sa pensée le ramène. Ni les marches, ni les fatigues, ni les diversions de la guerre ne le détournent de ce souvenir. Il demande des détails sur la distribution des prix, persuadé que Berryer, bien que sorti du collège, n'a pas cessé de s'associer à ses fêtes; il veut avoir des nouvelles de ses maîtres et de ses condisciples; il charge Berryer de parler de lui à Grandville, à Ségalas, aux Chateaubriand. Mais, plus que tout autre, c'est Berryer qui l'occupe. On est en 1810. Berryer a vingt ans. Il fait des poésies : « Dépêche-toi de me faire part de tes opuscules », lui écrit de Séville la Roche-Lambert. Depuis 1809, un nom revient souvent dans la correspondance, celui d'un jeune militaire, M. Gautier. Berryer interroge sur son compte la Roche-Lambert, et celui-ci, fréquemment questionné, ne peut fournir aucun renseignement. Mais voici qu'en 1811 le motif de cette sollicitude se découvre. L'inconnu a une sœur, Mlle Caroline Gautier, et Berryer va l'épouser. Il annonce sa joie à son ami qui, de Tortose, lui envoie aussitôt ses félicitations : « Sans doute, il ne peut y avoir rien au monde de plus accompli que l'objet qui a fixé ton cœur. Je n'ai qu'un regret en ce moment, c'est de me voir dans l'impossibilité d'assister à tes noces. Quand viendra-t-il, mon cher ami, ce jour heureux où nous aurons la douce satisfaction de nous voir réunis ! »

La lettre est du 5 avril 1811. Puis la correspondance s'interrompt. L'ami, si exact d'ordinaire, n'écrit plus. Les lettres de Berryer se succèdent; elles demeurent sans réponse. Étonné, inquiet de ce silence, Berryer se décide à écrire au colonel du 116e, à ce « père de ses officiers », comme l'appelait la Roche-Lambert, pour lui demander des nouvelles du jeune lieutenant. Enfin il reçoit cette lettre :

« Alais, royaume de Valence, le 2 avril 1812.

« Monsieur,

« Par votre lettre du 26 mars dernier, vous me demandez des renseignements sur le sort de M. de la Roche-Lambert, ex-lieute-

nant de grenadiers du 1er bataillon de mon régiment. Ce jeune et brave officier a été tué le 28 juin 1811, au siège de Tarragone, en montant à l'assaut.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« *Le baron de l'Empire, colonel du* 116e *régiment*,
« ROUELLE. »

Ainsi fut emportée cette vie si brillamment ouverte. Combien de destinées dévorées de même par ces luttes meurtrières! Berryer sentit cruellement la perte de la Roche-Lambert. On retrouve, au milieu des notes d'un de ses *agendas*, le texte d'une inscription qu'il destinait à quelque monument élevé à la mémoire du jeune héros. Elle témoigne du souvenir douloureux que, à cet âge où toutes choses lui souriaient, il donnait à son ami.

INANIS HIC TUMULUS
J.-C. DE LA ROCHE-LAMBERT
MARTE INIQUO TARRACONEM ASCENSUS
CECIDIT HEU
ANNOS XXIII NATUS
DIE JUNII XXVIII ANNO CHRISTI MDCCCXI
MAERENS AMICUS POSUIT
DE PROFUNDIS

## XI

Berryer compta aussi, parmi ses condisciples, un des frères de Napoléon, Jérôme Bonaparte. Né en 1784, Jérôme était entré à Juilly à l'âge de treize ans, le 17 décembre 1797 [1], quelques mois après Berryer. Le nombre des élèves était alors restreint, et, malgré la différence des âges, les deux écoliers furent en relations de camaraderie.

La première fois que Berryer avait vu le général Bonaparte, c'était à Paris, dans un concert donné aux Tuileries. La musique jouait le *Chant du Départ*, et, au grand étonnement du public, le général s'était mis tout à coup à entonner le refrain, jurant de mourir pour cette république dont il devait bientôt précipiter la chute.

La présence de Jérôme à Juilly valut à l'établissement les visites du vainqueur d'Italie.

Un jour, accompagné de ses frères Joseph et Louis, de ses sœurs Élisa, Caroline et Pauline, Bonaparte surprit son jeune frère jouant,

[1] « 17 décembre 1797. Bonaparte (Jérôme). S'adresser au général Bonaparte et à son épouse, rue Chantereine, 6 ». (Registre des entrées de Juilly.)

avec deux amis, dans les allées du parc. Il voulut voir la maison en détail et parut au réfectoire pendant que les enfants s'y trouvaient à table.

Une autre visite fut plus solennelle. Berryer la rappelait en 1845, lorsque, défendant devant la Chambre la cause des congrégations, il invoquait en leur faveur le souvenir de Juilly et le témoignage de Napoléon :

« ... C'était dans les premiers jours du Consulat, je crois, mais certainement après la première campagne d'Italie. Nous étions nombreux dans cette maison, sous la direction des religieux de l'Oratoire. Le P. Lombois [1] avait été supérieur de l'école d'Effiat, en Auvergne. Le Premier consul nous avait donné pour camarade son jeune frère, celui qui devait plus tard devenir roi de Westphalie. Le vainqueur d'Italie vint à nos portes, à Dammartin, à une lieue de la maison de Juilly. Deux cent cinquante élèves, rassemblés par douze ou quinze Pères de l'Oratoire, furent au-devant du Premier consul. Je vois encore cette belle figure, ces longs cheveux blancs, cette longue robe noire du P. Lombois qui s'approche de lui : « Général, les maîtres qui ont formé Desaix, Casabianca et Muiron, « ont l'honneur de vous présenter leurs élèves. — Ils sont en bonnes « mains », dit le vainqueur d'Italie, et nous qui savions sa gloire, il nous regardait comme pour nous encourager à respecter ces religieux qui nous avaient amenés auprès de lui [2]. »

Les vicissitudes des temps remirent en présence, dans des situations bien diverses, Berryer et Jérôme Bonaparte. En 1847, le frère de Napoléon, exilé et dépouillé des patrimoines que l'Empire lui avait conquis, invoquait auprès du député royaliste les souvenirs de Juilly, pour obtenir qu'il appuyât la demande d'une pension, demande adressée par lui au gouvernement de Louis-Philippe. Deux ans plus tard, la fortune appelait le neveu de Jérôme au gouvernement de la France, et Berryer rencontrait dans les salons de l'Élysée son ancien camarade, s'essayant de nouveau au rôle de Majesté chez le prince Louis, président de la république.

D'autres figures passèrent devant les yeux du jeune collégien et ont laissé leur trace dans ses notes sommaires.

On se montrait parfois, glissant le long des murs, dans les corridors de Juilly, un personnage de renommée sinistre, aux allures

[1] Le texte officiel, que nous avons nous-même reproduit dans le recueil des *Discours parlementaires*, porte : « Le P. Amboin », nom qui ne fut celui d'aucun des professeurs de Juilly; les sténographes entendirent mal le nom du P. Lombois, et comme Berryer ne relisait jamais ses discours, l'erreur s'est perpétuée jusqu'à ce jour.

[2] *Discours parlementaires*, 3 mai 1845, III, p. 576.

inquiètes, aux yeux fixes et ternes, à l'étrange pâleur, devenu un fonctionnaire important de l'Empire, après avoir été l'un des plus affreux sicaires de la tyrannie révolutionnaire : c'était l'ancien proconsul de Lyon, Fouché, passé ministre de la police impériale, comte de l'empire, et bientôt duc d'Otrante. Fouché avait commencé sa carrière dans les rangs de l'Oratoire; il avait professé à Juilly et à Nantes, dans les collèges de la congrégation. Associé aux dignités du nouveau régime comme à ses attentats, ce grand coupable était tourmenté du besoin de revoir la maison où il avait obscurément coulé les années les plus pures et sans doute les plus heureuses de sa vie. Il venait souvent à Juilly; il frappait à la porte de ses anciens confrères, le P. Lombois et le P. Crenière, dont l'humble cellule se fermait obstinément devant cette puissance criminelle. Il fit don du mausolée du cardinal de Bérulle à la chapelle de l'établissement et ne cessa de couvrir l'institut de sa protection, comme pour se ménager dans la reconnaissance de Juilly un refuge contre la justice de Dieu et de la postérité.

Berryer était encore au collège en 1805, lorsque le cardinal Maury vint y présider une séance académique. A la demande du supérieur, le célèbre orateur récita devant les élèves le discours qu'il avait prononcé en 1790 pour la défense du clergé. On l'eût fort étonné si on lui avait dit que parmi ses jeunes auditeurs se trouvait un enfant que ses contemporains devaient comparer plus tard à son redoutable émule, à Mirabeau.

A Juilly venait aussi un aimable écrivain du temps, poète et homme politique, tempérant ses complaisances pour l'empereur par son amitié courageuse pour Chateaubriand, le grand-maître de l'Université, le président du Corps législatif, M. de Fontanes. Il avait été élevé par un des maîtres de l'institution, le P. Bellaud; il prenait intérêt aux succès des élèves et se faisait envoyer les essais poétiques des plus distingués d'entre eux. M. de Fontanes avait une prédilection pour Juilly; il la cachait d'autant moins qu'il savait, en l'exprimant, ne pas déplaire à Napoléon. « C'est la maison modèle, disait-il; les maîtres de nos lycées ne réussiraient peut-être pas à Juilly; mais ceux de Juilly réussiraient partout. »

Charles de Lacombe.

La suite prochainement.

---

# APRÈS LE CONGRÈS

La république de 1848 était morte quand elle s'aperçut qu'il pouvait y avoir danger à faire nommer son président par le suffrage universel direct. Chaque député ne représentant qu'un département tandis que le président représentait la France entière, l'équilibre fut vite rompu entre les deux pouvoirs : le plateau de l'exécutif l'emporta tant et si bien que, la balance ayant trébuché, le législatif disparut. Alors comme toujours les partis eurent leurs illusions et l'extrême gauche eut ses tribuns. L'un d'entre eux, M. Michel de Bourges, avait fait appel au peuple et promis à ses collègues de l'Assemblée législative l'appui de cette « sentinelle vigilante ». La sentinelle répondit en mettant l'arme au bras et la baïonnette au fourreau. Le peuple regarda d'un air distrait conduire ses représentants à Vincennes et mourir Baudin sur une barricade. Le coup ayant réussi, il arriva ce qui arrive toujours en pareil cas : non seulement la foule docile se soumit, mais elle approuva tout. Une année ne s'était pas encore écoulée, qu'à l'écrasante majorité de sept millions huit cent vingt-quatre mille voix sur huit millions cent quarante mille votants, un plébisciste ratifiait le changement de régime. Suivant le mot de M. Thiers, l'empire était déjà fait; la république avait vécu.

Hâtons-nous de rendre à M. Grévy cet hommage que, sous lui, rien de pareil n'est à craindre : il n'est pas un Napoléon. Toujours est-il que la Constitution républicaine de 1875 s'est montrée sage en confiant, non au suffrage universel direct, mais aux deux Chambres réunies en Assemblée nationale, le soin de nommer le premier dignitaire de la république. De la sorte, on évite de mettre en mouvement la France entière, tout en faisant participer à l'élection présidentielle chaque département dans la proportion du nombre de ses sénateurs et de ses députés, c'est-à-dire de sa population. Il suffit pour cela que les deux Assemblées soient au complet quand le scrutin s'ouvre. Tout le monde sait que la Chambre des députés n'est pas maintenant dans ces conditions. Par suite d'invalidations

que nous n'avons pas à qualifier ici, qu'il nous suffit de constater, trois ou quatre de nos départements qui, comme les autres, contribuent aux charges de l'État, ne peuvent actuellement contribuer à la nomination du chef de l'État; ils n'ont pas de représentants.

Nonobstant, malgré la vacance des sièges, malgré les protestations de la droite en faveur des départements non représentés, le Congrès s'est réuni, il a fait son œuvre : M. Grévy est réélu. Le voilà de nouveau — et pour sept ans — président de la république française. Sept années, c'est un long bail, eu égard surtout à l'âge du président et aux infirmités de la république. Si les circonstances exigent qu'on résilie, on résiliera. En attendant, chacun se demande comment on gouvernera.

L'élection présidentielle semble faite pour nous rappeler que, dans notre organisation politique, le président est quelque chose. Pour nous convaincre qu'il n'est pas tout, il n'est point nécessaire d'ouvrir la Constitution; il suffit d'ouvrir les yeux et de regarder du côté de l'Élysée, ou mieux encore du côté du Palais-Bourbon. Un président de république n'échappe pas à certaines obligations qui s'imposent même aux rois constitutionnels : il lui faut des ministres, et aux ministres il faut une majorité. Quels seront demain et après les ministres de M. Grévy? Où trouveront-ils leur majorité? Cette majorité, si elle se forme, a-t-elle quelque chance de durée; et combien dureront les ministres qui se seront appuyés sur elle? Telles sont les questions qui se posent et qu'adressent au président réélu bien des gens indiscrets ou simplement curieux.

Ces questions se rattachent à d'autres, que voici : D'où viennent les embarras actuels? Est-il bien difficile, quand on remonte à leur origine, d'en saisir les causes et de découvrir le point de départ d'une situation qui empire chaque jour? Ces embarras tiennent-ils seulement aux hommes, ou bien au régime, ou à tous les deux? A qui revient, par-dessus tout, la responsabilité de la situation actuelle? La république, où la France chercha un refuge, où elle crut trouver un abri, est-elle en recul ou en progrès? En d'autres termes le nombre des républicains a-t-il, de nos jours, tendance à diminuer ou à s'accroître? Arrêtons-nous un instant sur tout cela.

On peut dire d'abord que les embarras actuels datent de loin : ils découlent, par voie de filiation, de complications antérieures. Les difficultés de gouvernement dont on ne sait plus comment sortir, les dangers sociaux que nous courons, sont la conséquence d'une situation déjà vieille, qui eut elle-même pour point de départ une aventure et une surprise. L'empire, que nous n'avons ni mission ni goût de défendre, est mort de l'aventure : que celle-ci se rattache ou non, comme on l'a dit, au désir de noyer dans la gloire et de

faire ainsi oublier une inavouable origine trop complaisamment pardonnée par le suffrage universel, cette aventure fut la guerre folle et fatale où nos milliards se sont engloutis, où nous avons perdu nos provinces. La république est née de la surprise : elle est née, non en droit, mais en fait, le lendemain même de nos désastres, c'est-à-dire le 4 septembre 1870. Pour elle, ce jour reste inscrit parmi les jours glorieux. Personne, après Sedan, ne songeant à ressusciter l'empire qui venait de s'effondrer, on ne chercha pas seulement, comme il eût été raisonnable de le faire, dans le gouvernement de la Défense nationale, un refuge contre l'invasion et contre l'anarchie; on crut à tort qu'il y avait deux monarchies, et comme on crut, non moins à tort, qu'il n'y avait qu'une république, on laissa passer la république. Son baptême n'eut lieu que plus tard, mais sa naissance date de là. Depuis lors, à travers des phases diverses, avec des modifications de conduite et de caractère, non de nature, la république existe en fait : elle vit mal, mais elle vit, prodiguant notre argent, donnant aux départements et aux communes l'exemple de s'endetter par des dépenses improductives et ruineuses, taquinant et révoltant les consciences, engageant étourdiment le drapeau national dans des aventures téméraires dont on ne sait, plus tard, comment se tirer, conduisant nos soldats sur des plages lointaines pour y mourir misérablement de la fièvre quand ils n'y versent pas glorieusement mais inutilement leur sang, jetant à tous les vents de l'Europe et du monde la fortune et l'honneur de la France et perdant chaque jour en puissance ce qu'elle gagne en violence et en discrédit.

Dès l'année 1861, l'empire jouissant alors d'une prospérité apparente, la monarchie n'ayant pas de représentants dans les Chambres, et personne, dans le pays, ne songeant sérieusement à un retour prochain de la république, le feu duc de Broglie, qui avait la vue claire, écrivait : « Tout en persistant à regarder la monarchie comme le plus noble des gouvernements, celui qui répond le mieux aux vues de la Providence et aux progrès de la civilisation, le seul qui convienne aux grands États, le seul qui promette à la France de la grandeur et du repos, nous n'oserions affirmer qu'elle ne soit pas réduite encore une fois à traverser l'épreuve périlleuse du régime républicain [1]. »

C'était se montrer prophète. L'épreuve entrevue par l'éminent homme d'État est venue : elle dure encore, et le péril va chaque jour en s'accentuant. Cela tient à la fois aux hommes et au régime. Par nature, le régime verse à gauche. De conservatrice et de libé-

[1] *Vues sur le gouvernement de la France*, chap. *Du Prince*.

rale, la république aura toujours tendance à devenir démocratique d'abord, ce qui n'a rien que de raisonnable, et ensuite radicale, autoritaire, jacobine, sociale par surcroît, et comme telle impossible. Dans un pays où cette forme de gouvernement n'a jamais vécu, où elle n'a point de racines, où elle n'a passé que comme un accident, elle ne pouvait avoir chance de s'acclimater qu'en inclinant fortement à droite. La république sans les républicains était-elle une chose raisonnable? C'était, en tout cas, la seule possible. Mais ceci ne pouvait convenir aux ambitieux, malhonnêtes les uns, incapables les autres, qui ne veulent pas seulement jouer leur rôle dans les affaires de la république, qui entendent bien accaparer celle-ci à leur profit. Ils s'attachent à faire crouler le régime sous l'indignité des personnages qui l'exploitent. C'est donc aux hommes, c'est à leurs convoitises, qu'il faut attribuer, pour une bonne partie, le discrédit du gouvernement actuel. Ils ont froissé des sentiments, violé des droits, compromis des intérêts dont la coalition légitime est devenue menaçante pour l'ordre de choses établi, disons plutôt pour le désordre partout introduit.

Œuvre des hommes, produit des institutions, ce désordre, il faut le reconnaître, est aussi le résultat d'une situation équivoque, anormale et transitoire peut-être, résultant d'une modification qui s'est opérée dans l'état des esprits.

Autrefois, quand on avait dit d'un homme qu'il était royaliste, d'un autre qu'il était républicain, on les avait classés tous deux d'une manière nette et suffisante; on avait assigné à chacun son rôle dans les choses du gouvernement, sa place de combat dans les luttes de la vie publique. Il n'en est plus de même à présent. Nos révolutions fréquentes n'ont pas seulement produit des déchirements profonds au sein des anciens partis; elles les ont à la fois transformés et émiettés. L'écroulement successif des divers gouvernements qu'on avait aimés et servis et dans lesquels on avait mis ses espérances, a amené chez nous, c'est certain, une diminution de foi politique. Qu'on le regrette ou non, il faut constater le fait : on n'est plus royaliste à la façon d'autrefois. Comment sont républicains — et de nos jours le nombre en est grand, — ceux qui le sont avec éclat, par circonstance, non par conviction, le voici : on demande une place, quelquefois on l'obtient, et, cela fait, on reste bruyamment républicain dans l'espoir d'en obtenir une meilleure.

Ajoutons qu'on en est généralement venu à admettre que la politique ne doit pas être rangée dans la catégorie des sciences exactes. S'il faut, quand on se livre à elle, l'étudier comme on étudie une science, il faut aussi la pratiquer comme on pratique un art. Sans trahir les principes, sans mentir à leurs engagements,

par conséquent sans se faire opportunistes, — trahir et mentir sont les deux choses en quoi l'opportunisme excelle, — les conservateurs de notre temps ont souvent fait voir qu'ils tiennent compte des circonstances et qu'ils ne prennent point pour absolu ce qui est relatif et contingent. Cela explique en partie comment il s'est fait que, presque personne en France n'étant républicain à la veille du 4 septembre 1870, il s'est trouvé, le lendemain de ce jour-là, tant de gens disposés non à acclamer la république comme on exigeait qu'ils le fissent, mais à faire voir qu'ils seraient d'humeur à vivre avec elle si, contrairement à ses habitudes et à leurs propres prévisions, la république parvenait, chez nous, à se montrer raisonnable. Sans vouloir s'engager au-delà, plusieurs ont, de bonne foi, consenti à l'épreuve. Ils s'y sont prêtés si bien que, dans une Assemblée nationale composée surtout de monarchistes, il s'est rencontré une majorité, pour voter une constitution républicaine. Il est vrai qu'elle la vota révisable, ce qui ne servit à rien, mais ce qui témoigne à la fois de la sincérité des votants et de leur ferme volonté de ne s'engager que sous condition.

Alors et depuis on a dit souvent qu'en légalisant, même sous réserves, l'acte de naissance de la république, la majorité de Versailles avait eu tort. Bien que les faits semblent de nature à justifier cette opinion, il convient d'attendre là-dessus le jugement de l'histoire : c'est elle qui, en tenant compte des circonstances, en appréciant les raisons, en jugeant M. Thiers, fera à chacun sa part dans les mérites et dans les fautes et aussi dans les responsabilités. Mais puisqu'on parle de torts, il faut dès à présent reconnaître que les torts ont été surtout du côté de ceux des républicains qui, en se montrant fidèles aux traditions du jacobinisme autoritaire, ont éloigné d'eux tout ce que la France compte de conservateurs et de libéraux. Cela a faussé la situation et enlevé au gouvernement de la république, avec l'estime et l'appui de ce qu'il y avait de meilleur dans le parti républicain, le concours restreint et cependant nécessaire de tous ceux qui, sans rien garantir, consentaient à chercher la solution du problème gouvernemental dans l'établissement d'une république à la fois liberale et conservatrice.

Plus celle-ci inclina à gauche, plus s'écartèrent d'elle, — et c'était forcé — les hommes qui, à droite, l'observaient en lui prêtant seulement une assistance conditionnelle. On a dit que plusieurs étaient partis trop tôt; qu'ils n'avaient pas poussé assez loin l'expérience; qu'ils avaient reculé avant l'heure. Ils ont reculé en voyant quels chevaux de renfort leur amenait la république au char de laquelle ils étaient attelés. Pour dételer l'attelage,

n'ont-ils pas agi avec trop de précipitation? Ne se sont-ils pas, eux aussi, privés pour un temps d'auxiliaires utiles, un peu trop engagés dans les voies de gauche, mais dont l'intention n'était pas de conduire le char à l'abîme? Ne fallait-il pas attendre que M. Jules Simon, par exemple, qui, toute sa vie, a fait preuve d'amour pour la liberté, fût dépassé par M. Gambetta, la terreur du jour, peut-être par celle du lendemain, c'est-à-dire par M. Clémenceau, si dépassé lui-même à l'heure qu'il est? C'est encore à l'histoire qu'il appartiendra de répondre.

En attendant, si l'on veut se rendre bien compte du mouvement de recul qui s'est opéré et du terrain que la république a perdu par sa faute, il faut lire les aveux échappés à tous les journaux républicains indistinctement à la suite des élections du 4 octobre dernier. La veille, ils sont tous d'accord pour proclamer la république inattaquable et invincible, bâtie à chaux et à sable, établie en France à tout jamais. Le lendemain, c'est à qui, parmi les plus modérés comme parmi les plus violents, criera le plus haut que l'édifice se lézarde. On n'ira pas jusqu'à avouer qu'il menace ruine; mais il faut, dit-on, pour le sauver, se hâter d'apporter des étais; et parmi ceux-ci, on signale, comme devant être le plus efficace, la fameuse concentration des gauches, toujours cherchée, jamais opérée d'une manière sérieuse et durable. Entre deux phrases où perce l'inquiétude, où le découragement éclate, on glissera bien, tantôt un mot, tantôt un paragraphe tout entier, pour établir que la patrie n'est point en danger; on ira jusqu'à menacer princes et bourgeois, jusqu'à malmener le suffrage universel lui-même s'il s'avise de vouloir donner des leçons à ses maîtres. Surtout, à l'approche des scrutins de ballottage du 18 octobre et pour rendre quelque courage aux troupes démoralisées, on ne négligera pas de dire que, de part et d'autre, on a attaché trop d'importance aux scrutins du 4; que le succès obtenu ce jour-là par les droites est un fait insignifiant et qu'on le verra bien puisque, dans la nouvelle Chambre comme dans l'ancienne, la majorité restera certainement acquise aux groupes de gauche.

Toujours est-il que l'effet est produit et que, en dépit des restrictions apportées plus tard et des sourdines qu'on essaiera d'y mettre, un cri d'alarme a retenti d'une extrémité de la France à l'autre. Rien de plus curieux et de plus instructif en même temps, que la lecture des feuilles républicaines de toutes nuances publiées à Paris dans les journées du 6 et du 7 octobre, lorsque le télégraphe, apportant les résultats des scrutins de province, vint faire diversion au gâchis d'un dépouillement dont la capitale ne savait comment sortir. Citons au hasard : nous n'avons que l'embarras du choix. Et d'abord

écoutons ceux qui, étant les anciens, passent quelquefois pour être aussi les sages.

« C'est, dit le *Journal des Débats*, avec un sentiment de profonde tristesse que nous enregistrons le résultat du scrutin du 4 octobre. Tous les hommes qui suivent avec quelque attention et jugent avec quelque clairvoyance la marche de la politique pensaient bien que les partis extrêmes, la droite coalisée et l'extrême gauche gagneraient du terrain dans la prochaine Chambre. Mais la réalité a dépassé leurs craintes. Les monarchistes atteignent le chiffre de 200... »

Le *Temps* du 6 octobre s'exprime ainsi :

« Il faut savoir le reconnaître avec franchise : la journée d'hier ne paraît pas avoir été bonne pour la république... Pour la première fois depuis 1870, la république a perdu du terrain en France. On dirait que, pour elle, l'âge critique est venu... Les renseignements qui nous sont parvenus indiquent que la coalition monarchique a remporté un succès considérable, et que la gauche radicale a fait des gains importants. Le parti républicain doit s'inspirer de la situation nouvelle qui lui impose une discipline rigoureuse, non seulement aux élections de ballottage, mais encore et surtout dans la prochaine législature et dans l'ensemble de sa conduite politique. »

Le *National* avoue que les résultats du scrutin n'ont pour lui rien qui soit « agréable ». Il ne constate pas seulement, comme les *Débats* et comme le *Temps*, le succès remporté, d'un côté, par la gauche extrême, de l'autre, par les droites réunies. Il craint (et en cela il se trompe) que l'échec subi par les républicains ne favorise « la coalition des réactionnaires et des gens de l'extrême gauche ». Il voit juste quand il pense que « le gâchis » va se perpétuer, et il n'a, dit-il, « aucune raison de se consoler d'un cœur léger ».

Le *XIX*e *Siècle* n'hésite pas à déclarer que les élections du 4 octobre sont « déplorables pour la république de gouvernement, c'est-à-dire pour la République, car il ne saurait y en avoir une en dehors des conditions normales de tout État régulier. »

*Paris* est triste, mais sans découragement : « La leçon, dit-il, que reçoit aujourd'hui le parti républicain est dure et méritée. Elle sera profitable. Jusqu'à ce jour, la république a toujours progressé devant le corps électoral. Le temps d'arrêt qu'elle subit aujourd'hui ne doit pas nous décourager, mais bien plutôt nous montrer notre devoir. »

La *Paix* donne une note analogue. La voici :

« Il est impossible de méconnaître que l'idée républicaine vient de subir, pour la première fois depuis quinze ans, un mouvement de recul. C'est là un fait grave, dont il ne faut pas certainement

s'exagérer la portée, mais qui appelle toute notre attention. »

Le *Voltaire* ne veut pas non plus que la leçon soit perdue :

« Essayer en ce moment de se payer d'illusions, ce serait ajouter un danger de plus à une situation en face de laquelle il faut savoir se placer avec une résolution virile. Les craintes que nous avait fait concevoir le déchirement du parti républicain ont été dépassées par la réalité... Il n'est plus temps de récriminer. La leçon est rude, trop cruelle pour qu'elle soit perdue pour personne. »

La *Justice* n'admet pas que la république soit sérieusement menacée. Cependant, elle écrit :

« Un sentiment se dégage de toute la presse républicaine : il faut s'unir; il faut se serrer; il faut faire face à l'ennemi. Pour la première fois, comme on l'a dit, la république recule, ou du moins paraît reculer. »

Le *Radical* s'écrie :

« Le péril est à droite, et rien qu'à droite : aveugle qui ne le voit pas! »

Le *Cri du Peuple* constate, comme d'autres, que « la réaction monarchique triomphe ».

La *Lanterne* prétend, au contraire, que le parti radical, fortifié, « refoulera sans peine le mouvement des partis réactionnaires », mais elle ajoute qu'en tout cas, « les opportunistes sortent de ce scrutin, condamnés, écrasés, finis ».

La *Bataille* ne dissimule pas « qu'une stupeur immense s'est abattue sur Paris quand on apprit l'élection de 176 députés monarchistes et la quantité de votes que les royalistes ont obtenus dans la capitale. »

Quant à la *République française*, elle avoue que les élections sont « d'une gravité » qu'elle n'essaiera pas d'atténuer. Et, à l'heure même où, pour conjurer le péril, elle fait appel à l'union de tous les républicains, « éclairés par cette dure expérience », l'*Intransigeant* s'empresse de répondre qu'après le scrutin du 4 octobre, « les sales bonshommes » de l'opportunisme n'ont plus qu'à aller offrir leurs services aux royalistes dont ils ont si bien fait les affaires et à « cirer les parquets » de la réaction triomphante.

Tel fut, dans la presse républicaine, le cri de la première heure. C'est la générale que l'on bat; c'est le tocsin qui sonne. On l'entend encore, malgré les efforts qu'on a faits depuis pour essayer d'en affaiblir l'écho. C'est au 6 octobre 1885 qu'il faut remonter pour avoir l'expression vraie de l'effet produit par les élections du 4. Cette journée fut bien celle de la revanche des conservateurs sur l'élection des 363. La journée des ballottages, où ils gagnent vingt nouveaux sièges, sans qu'on puisse nulle part les accuser d'avoir fait

alliance avec le radicalisme, sera celle de la déconsidération du parti républicain. La moitié de ce parti, celle qui se disait modérée, conservatrice, libérale, gouvernementale, n'a-t-elle pas elle-même répudié tous ces titres le jour où, par amour platonique pour une république quelconque pourvu que cela s'appelle la République, elle a accepté le rôle et subi l'humiliation de faire la courte échelle à des révolutionnaires incorrigibles, connus comme tels, se proclamant tels, se donnant eux-mêmes pour incapables de comprendre la modération, de respecter la liberté, de pratiquer le gouvernement?

Malgré cette coalition inavouable, malgré les pressions administratives, malgré les faveurs budgétaires, malgré les chemins de fer électoraux, malgré les faussetés débitées à la tribune et ailleurs sur le Tonkin et sur le reste, malgré les dépêches falsifiées, malgré les menaces de poursuites impossibles adressées par des menteurs à des journaux qui ont dit la vérité, — en dépit de tout, — les députés conservateurs, qui étaient sortis de l'ancienne Chambre au nombre de 85, rentrent 200 dans la nouvelle. Les journées réunies du 4 et du 18 octobre ont fait perdre à la république 115 sièges. Ce n'est pas tout. Les scrutins de ces deux jours nous apprennent qu'elle a, en outre, perdu dans le pays un nombre considérable de voix. Gambetta et d'autres avaient dit qu'il leur fallait le scrutin de liste pour créer un grand courant d'opinion en faveur de la république. Le scrutin de liste a été voté; le courant s'est établi, mais en sens inverse de celui qu'on avait prédit.

Le relevé a été fait, département par département, des voix obtenues, aux dernières élections générales, par les candidats conservateurs et par les autres. De ce relevé, il résulte qu'il aurait suffi de 370 000 voix déplacées (et c'est peu sur un chiffre de plus de 8 millions de votants, surtout si l'on tient compte des abstentions) pour assurer partout le succès des conservateurs et pour faire que la république, qui a perdu son prestige, perdît en outre sa majorité.

La réélection de M. Grévy, qui réjouit les républicains et qui ne nous attriste pas, ne change rien à cet état de choses. Elle indique seulement que, lorsqu'ils sont réunis en Congrès, le Sénat et la Chambre actuelle peuvent encore former une majorité qui, n'étant pas précisément radicale, éprouve un certain vertige à côtoyer l'abîme de gauche; et que cette majorité, n'étant pas non plus difficile, se contente provisoirement d'un gouvernement comme celui aux destinées duquel préside M. Grévy. La réélection d'un président qui a déjà fonctionné sept ans et qu'on remet sur son siège pour sept autres années bien qu'il n'ait rien fait d'éclatant, ne serait-elle pas aussi un indice que la tradition monarchique n'est pas aussi perdue en France qu'on le dit, puisqu'il peut arriver à

des républicains eux-mêmes de trouver bon que le pouvoir ne change pas trop souvent de mains et que, au moins pour la doublure, le fauteuil présidentiel ressemble quelque peu à un trône? Quoi qu'il en soit, ceci est affaire de Congrès. Mais le Congrès n'est pas fait pour se réunir tous les jours; et, en attendant que les circonstances obligent à le convoquer de nouveau, il faut vivre, et vivre dans le terre à terre de la vie parlementaire. Dans celle-ci, la Constitution assigne à la Chambre des députés son rôle particulier et distinct : bien servi par la faiblesse du Sénat, l'usage a rendu ce rôle prépondérant.

C'est donc du côté de la Chambre des députés votant et légiférant, faisant et défaisant les ministères, qu'il faut maintenant porter nos regards; c'est à elle qu'il faut nous adresser pour savoir si les ministres actuels ou futurs du président de la république quels qu'ils soient, ont chance de trouver dans son sein la majorité nécessaire pour gouverner; c'est elle-même qui, bientôt, dira s'il n'y a pas excès de confiance chez ceux qui pensent qu'il n'y a plus de conflits à craindre et que le ciel de la république est pour longtemps rasséréné parce que M. Grévy est réélu.

D'un côté, l'exemple donné par le département de Tarn-et-Garonne; de l'autre, l'éloquent discours de M. Lambert de Sainte-Croix, établissant l'indépendance et vengeant l'honneur des électeurs des Landes; en troisième lieu, les lettres épiscopales prouvant clairement que le clergé ne s'est point rendu coupable des délits dont on l'accuse; enfin, la vigoureuse protestation de M. le sénateur Buffet, demandant vainement au ministre des cultes d'établir en vertu de quel article de loi il prive de leur traitement de pauvres prêtres qui ont usé de leurs droits de citoyens, — tout cela donne à penser que les invalidations arbitraires prononcées par la Chambre retomberont seulement sur ceux qui les ont faites et n'aboutiront à rien qu'à un scandale de plus; tout cela permet de compter que, sur les bancs du Palais-Bourbon, le nombre des députés conservateurs ne descendra guère au-dessous de 200.

Nonobstant, ce n'est point sans doute de ce côté que M. Grévy se propose d'aller chercher ses ministres. C'est à la gauche qu'il s'adressera; mais à laquelle? La gauche se compose d'éléments nombreux et divers, dont aucun ne peut avoir la prétention d'exercer le pouvoir à lui tout seul, et dont les programmes sont trop différents pour qu'ils puissent longtemps se le partager et s'accorder. Opportunistes, radicaux, intransigeants, socialistes, sans aller jusqu'aux partisans du drapeau rouge, jusqu'aux admirateurs, avoués ou non, de la Commune, tout cela appartient aux gauches, tout cela est ou se dit républicain. Tout républicain, tant qu'il reste confondu

dans la foule, n'a droit qu'à une place : la sienne. Quand il est au pouvoir, il dispose de plusieurs; il y en a pour ses parents, pour ses amis, pour ses électeurs; et voilà pourquoi, si peu enviable que soit de nos jours la position de ministre, elle reste particulièrement enviée, et celle de sous-secrétaire d'Etat aussi. Comment s'y prendra le président pour faire, entre les divers groupes de gauche, une distribution de portefeuilles qui ne soit pas seulement proportionnelle et équitable, mais qui, satisfaisant les uns et les autres, mette l'accord entre gens profondément divisés sur les choses du gouvernement? L'accord se fît-il, combien de temps durera-t-il? Tout ministre, même quand il est républicain, n'est pas débonnaire; tout solliciteur n'est pas non plus d'humeur à se contenter d'une promesse ou d'un simple hochet, et il n'y a pas des présidences, des préfectures de première classe et des trésoreries générales pour tout le monde. Avec cela, la caisse est vide. C'est donc la guerre dans un avenir prochain, et chacun sait qu'il y a, sur les bancs de la gauche radicale, des gens résolus à mener la guerre à fond. Au besoin, le conseil municipal de Paris y aidera. Il a fait ses preuves, non seulement en laïcisant à outrance, en ennuyant quelques préfets, mais en signifiant aux ministres qu'ils sont ses commis et qu'il est, lui, la Convention. La Convention veut être obéie : malheur à qui lui résiste! C'est bien le moins, quand elle ne coupe pas de têtes, qu'elle dispose des portefeuilles.

Voilà donc M. Grévy fort empêché, tout réélu qu'il est pour sept ans. Se lèvera-t-il, dans la Chambre nouvelle, quelque étoile qui ne soit pas filante; quelque astre, encore inconnu, qui ait la puissance de consteller les gauches, ce à quoi personne n'a réussi jusqu'à présent, pas même M. Gambetta? En attendant, nous en sommes réduits à spéculer sur les vieilles lunes. Le jour où ces lignes paraîtront, le gouvernement sera sans doute constitué. A l'heure où nous les écrivons, il ne l'est pas. M. Brisson n'est plus ministre. M. de Freycinet ne l'est pas encore. M. Jules Ferry, qui consentirait peut-être à le redevenir, est moins en situation que jamais depuis la discussion des fameux crédits, qui l'ont mis en triste posture. M. Floquet a retiré de la présidence de la Chambre moins de célébrité que de sa courte entrevue avec l'empereur de Russie. Depuis qu'il est devenu le premier élu de la « ville-lumière », M. Lockroy, entraîné sans doute dans l'apothéose de Victor Hugo, semble avoir disparu à sa suite sous les voûtes du Panthéon. M. Clémenceau n'a pas l'air pressé de jouer grand rôle. M. Paul Bert fait peur à ceux des républicains qui ne trouvent pas le moment venu d'appliquer ses procédés de vivisection aux rapports de l'Eglise et de l'État. Il n'est pas jusqu'à M. Rochefort qu'on ne soupçonne peut-être, à

Belleville, d'avoir quelquefois transigé avec les principes et molli devant la nécessité de certains sacrifices à faire pour concentrer les forces républicaines. Sera-ce donc à Louise Michel que, pour obtenir le concours de députés français et galants, il faut s'attendre à voir un jour M. Grévy confier les sceaux, avec la présidence du Conseil?

Restons sérieux : les circonstances y prêtent. Voilà déjà longtemps que, par la grâce de ceux qui nous gouvernent, la plaisanterie n'est plus de saison. Ce que nous cherchons d'ailleurs, ce n'est pas seulement quel est, dans la Chambre actuelle, le personnage qui pourra se faire une majorité, c'est aussi quel est le groupe qui pourra le lui conserver.

Suivant un journal de gauche auquel nous empruntons cette statistique, la Chambre des députés, après les élections d'octobre, se composait, ou, si l'on veut, se décomposait ainsi :

| | |
|---|---|
| Monarchistes ou conservateurs. . . . . | 202 |
| Opportunistes ou modérés. . . . . | 180 |
| Radicaux de toutes nuances. . . . . | 165 |
| Républicains dits indépendants. . . . . | 29 |
| Total. . . | 576 |

La moitié, plus un, de 576 étant de 289, il faudra toujours, pour obtenir une majorité exclusivement républicaine, que les 180 républicains qui s'appelaient hier les opportunistes, qui, ayant répudié ce triste nom, se donnent maintenant pour être les modérés, aient avec eux, outre la totalité des 29 indépendants, tout juste moitié des radicaux. Peut-on compter sur la solidité, sur la permanence d'une majorité comme celle-là? Pour que cette majorité se forme et subsiste, il faudrait, d'opportunistes à radicaux, non seulement avoir oublié, mais s'être chrétiennement pardonné toutes les injures échangées au cours de la période électorale. A la veille des scrutins de ballottage, on a bien pu conclure un armistice et cesser momentanément le feu : on a tout sacrifié, même un peu l'honneur, au désir de sauver la caisse. N'oublions pas que, le lendemain, un cri d'affranchissement s'est échappé de cœurs ulcérés et de consciences endolories. Les scrutins de ballottage du 18 octobre étaient à peine clos, que, les fictions ayant pris fin et les compromis n'étant plus de saison, on a publiquement avoué que, pendant quinze jours, on avait cru rêver; qu'on avait été en proie à un affreux cauchemar; qu'en voyant d'honnêtes républicains condamnés à marcher au scrutin bras dessus bras dessous avec des révolutionnaires de pro-

[1] Voir en particulier le journal le *Temps* : octobre 1885.

fession, avec des échappés de la Commune, on avait éprouvé un profond dégoût; que, par discipline républicaine cependant, on avait voté, mais « les yeux fermés » et la mort dans l'âme. Ces scrupules honorent ceux qui les éprouvent; mais ils sont tardifs et le remords aussi. L'aveu, d'ailleurs, n'est pas de nature à donner crédit aux pénitents qui prennent ainsi le public pour confident de leurs péchés et de leur douleur. La France se remettra-t-elle, sans ouvrir les yeux, à la direction de ceux qui déclarent eux-mêmes qu'ils les ferment? Est-ce bien au parti de la mort dans l'âme qu'elle s'avisera de confier le soin d'égayer un peu notre horizon et de corriger le caractère maussade de notre gouvernement? Est-ce à ceux qui cèdent toujours qu'il appartiendra de calmer et de convertir les violents qui ne cèdent jamais et qui ne reculent devant rien? Comment les uns et les autres parviendront-ils à former ensemble une majorité de gouvernement? Le doute sur tout cela est au moins permis. Sans cette majorité cependant, que deviennent les ministres? Sans ministres ou avec des ministres condamnés à se relayer tous les trois mois, que devient la France? Que devient M. Grévy lui-même? Et que pourra-t-il bien faire de ses sept ans, sinon les employer à dissoudre la Chambre dans les formes voulues par la Constitution?

Un moyen de sauvetage a été proposé; une idée, qui serait ingénieuse si elle n'était tout simplement folle, a surgi. On a dit : les deux cents députés conservateurs qui sont entrés à la Chambre étant des ennemis de nos institutions, il suffit, pour les empêcher de nuire, pour les réduire à l'impuissance, de les tenir pour non avenus et de ne pas compter leurs voix dans le dépouillement des divers scrutins. De la sorte, les républicains garderont toujours la majorité. Devant une telle proposition, en réponse à ceux qui tiennent ce langage, il serait aussi superflu que naïf d'invoquer l'équité. Laissons cela. Rappelons seulement qu'aux élections d'octobre, trente de nos départements n'ont nommé que des députés conservateurs. Voyez-vous trente départements auxquels on déclare que, pendant toute la durée d'une législature, on va les laisser sans représentation; qu'on les traitera comme s'ils n'existaient pas; qu'on saura bien mener la France sans eux. Croit-on que ce moyen soit le bon pour rappeler sous les drapeaux de la république les départements réfractaires et pour conserver les autres?

Ce système écarté, il reste à M. Grévy, nous voulons dire à ses ministres, un moyen, — un seul, — d'avoir la majorité dans la Chambre. Nous doutons qu'on y ait recours, et d'autant plus qu'il faudrait, pour cela, faire absolument le contraire de tout qu'on a fait jusqu'à présent.

Il faudrait d'abord ne présenter aux Chambres que des projets de loi que des monarchistes patriotes pussent voter en compagnie de républicains raisonnables, tous libéraux et conservateurs, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions et leurs préférences en ce qui regarde la forme du gouvernement.

Il faudrait ensuite que, non seulement à la tribune, mais dans l'administration des affaires, les ministres donnassent l'exemple et apprissent à leurs subordonnés de tout ordre à se montrer plus soucieux qu'on ne l'a été jusqu'à présent des intérêts de la France, plus économes de ses deniers, plus attentifs à nous protéger contre tous les genres d'anarchie, plus respectueux de la liberté en général et particulièrement de nos libertés religieuses.

Il faudrait aussi renoncer à la détestable habitude de vouloir toujours, sans jamais y réussir, imposer de force la république à tout le monde et cesser de traiter de mauvais citoyens et de mauvais sujets ceux qui, sénateurs, députés ou autres, ne sont pas encore parvenus à trouver aimable la république telle qu'on nous la fait.

Il faudrait enfin que, sans laisser attaquer par des armes illégales le gouvernement existant, on se résignât de bonne grâce à permettre à chacun de nous de dire s'il l'aime ou s'il ne l'aime pas, s'il croit ou non à son avenir, s'il espère de lui quelque chose ou rien du tout.

Ainsi le voudrait la liberté. Mais telle n'est pas l'humeur jacobine; et, bien que l'indolence présidentielle n'ait rien de commun avec cette humeur-là, ce sont les jacobins qui gouvernent depuis que M. Grévy est entré à l'Élysée. Ce sont eux qui ont dévoré tout ce qu'il y avait de modéré à gauche, annulé le gouvernement, rehabilité la Commune, créé le conseil municipal de Paris, rendu l'administration impossible dans plusieurs de nos grandes villes, mis en révolution nos plus petites communes en imposant des révocations de maires aussi scandaleuses qu'inutiles; ce sont eux qui, en épurant toujours, ont saigné à blanc les fonctions publiques; eux qui, en prétendant mener la France à la baguette, ont conduit la république où elle est. Ils peuvent se flatter, — et ceci, nous le leur pardonnons, — d'avoir, pour leur bonne part, fait les élections du 4 octobre et contribué à introduire à la Chambre deux cents députés conservateurs, chiffre respectable avec lequel il faut désormais compter. Il faut ou se passer d'eux ou se résigner à les prendre tels qu'ils sont, sans mauvaise humeur et sans marchandage ; il faut, si l'on veut les avoir avec soi aux jours de crises ministérielles, ne leur demander que des choses raisonnables et compatibles avec leur honneur. Ce n'est point à eux, c'est à soi-même qu'on devra s'en prendre, si, en leur demandant autre chose, on les met dans le cas de refuser concours.

On se fait parfois une étrange idée du devoir des conservateurs. On édicte pour eux, et pour eux seuls, un code pénal et un code d'obligations dont s'affranchissent ceux qui le promulguent. On ne cesse de leur crier aux oreilles que, puisqu'ils sont conservateurs, il ne leur appartient pas de démolir, et en cela on a raison. Ils le savent si bien que la plupart d'entre eux, moutons par caractère, ont souvent poussé l'abnégation plus loin qu'il n'était à propos de le faire, et soutenu, à leurs dépens, des gouvernements qui n'étaient pas de nature à leur plaire. Où l'on excède, c'est quand on prétend leur imposer l'obligation de se faire tondre en tendant la laine et en tenant eux-mêmes les ciseaux.

N'oubliez pas, dit-on aux députés de droite, qu'il y a des coalitions inavouables et criminelles. — Qui leur dit cela? — Ce sont des modérés qui, à gauche, n'ont pas encore perdu l'habitude de voter avec les violents, et qui s'étonnent quand il arrive aux conservateurs de ne pas voter avec eux.

En vérité, la plaisanterie est trop forte! C'est Polichinelle se prenant au sérieux, s'érigeant en directeur des consciences, imposant à celles-ci un règlement de vie en deux articles contradictoires, dont l'un prescrit et dont l'autre interdit aux gens de la plaine de fréquenter ceux de la montagne; c'est Arlequin prêchant la morale et donnant des leçons de vertu, embrassant Marianne en public ou dans un coin, et tantôt ordonnant, tantôt défendant qu'on l'imite; avec cela, c'est Jocrisse disant à des gens à la recherche du moyen de se bien porter, qu'ils n'ont rien de mieux à faire que de commencer par se jeter à l'eau ou par se couper le cou.

Quoi! parce qu'il a plu à l'ancien centre gauche de s'annuler devant la gauche, parce qu'il s'est suicidé, il faudra que toute la droite en fasse autant; que, jetant par-dessus bord intérêts, scrupules et principes, elle vote non-seulement ce qui lui déplaît, mais ce qui révolte sa conscience! Et dans quel but? Dans le but d'obtenir que la paix règne entre républicains et de faire les affaires d'un gouvernement qui ne fait en aucune façon les affaires de la France. Pour plaire à ces modérés de gauche, pour pouvoir marcher avec eux, ne faudrait-il pas faire comme eux, c'est-à-dire perpétuellement abdiquer et tout sacrifier, — finances, libertés, honneur, — à la satisfaction de les tirer d'embarras? C'est toujours la même histoire : les mameloucks de l'empire mettaient l'empire avant la France; les mameloucks de la république sacrifient tout, même la France, à la république.

Rappelons d'ailleurs et répétons que, parmi les conservateurs, il s'en est trouvé beaucoup qui, au début, n'ont point refusé leur concours au gouvernement républicain. Seulement, ils n'ont accepté

celui-ci que sous bénéfice d'inventaire, sous condition qu'il tiendrait ses promesses. Les a-t-il tenues? Que les modérés de gauche qui trouvent mauvais que la droite parlementaire n'aille point à eux, répondent. La droite a deux bonnes raisons pour garder sa place dans le parlement et dans le pays.

La première, c'est qu'elle ne saurait, à moins de perdre la vie et l'honneur, ni tendre la gorge à l'intransigeance, ni tendre la main à l'opportunisme, qui a mis la France dans l'état où elle est. N'est-ce pas lui qui a gaspillé nos finances, qui nous a conduits dans les mers de Chine, qui a bouleversé nos écoles en laïcisant à outrance, qui a mis au pain et à l'eau des innocents, qui a crocheté des portes, violé des domiciles, et, le coup fait, refusé d'écouter ceux qui demandaient seulement des juges?

Une autre raison pour laquelle, en restant ouverte à tout le monde, à toutes les désillusions, à tous les regrets, à tous les repentirs, la droite n'ira point au centre gauche, c'est qu'elle n'aurait aucun profit à y aller, attendu que le centre gauche est mort, et mort sans pouvoir faire preuve d'avoir, comme la jument de Roland, été vaillant dans sa carrière. Il est mort, non pour être resté fidèle à son ancien drapeau, mais parce qu'il l'a trahi en livrant la place. Les dernières élections générales avaient accentué sa défaite; chacune des élections partielles qui se succèdent complète sa ruine. Y a-t-il lieu de nous féliciter de celle-ci? Oui et non.

Oui, si l'on considère seulement la mollesse des personnages et le triste caractère dont ils ont fait preuve. Non peut-être, si l'on se souvient de leur ancien programme, qui, à vrai dire, ne nous déplaisait pas absolument. Il fallait seulement en effacer le fameux et sot article en vertu du quel « règnant sans gouverner », un roi constitutionnel ne sert à rien qu'à toucher régulièrement sa liste civile et à faire le mort, à l'instar de certains présidents de république. A part cela, nous nous demandons en quoi le programme de l'ancien centre gauche diffère du programme de l'ancien centre droit, de celui de l'ancienne droite libérale, maintenant unis et confondus dans les plis du même drapeau. Il n'y a plus désormais qu'une droite : celle de de Serre, de Martignac, de Royer-Collard, de Berryer, de Guizot, de Molé, de Tocqueville, de Montalembert, du duc Victor de Broglie, pour citer seulement quelques-uns d'entre les morts qui, de ce siècle, ont illustré la tribune française. Il y a cinq ou six gauches, qui ne sont point pareilles, mais qui se ressemblent par de vilains côtés. On sait quelle est celle qui l'emportera, si la gauche prévaut absolument. Libre aux épaves du centre gauche d'aller à elle ou de venir à nous, et de faire ou non ce qui sera raisonnable.

Ce qui ne l'est pas, c'est, après avoir cassé bras et jambes aux conservateurs, d'exiger maintenant qu'ils marchent, et qu'ils marchent avec les gens qui les ont mis en cet état. Qu'on attende au moins la guérison; nous n'en sommes qu'à la convalescence.

En attendant que celle-ci se complète, le temps des illusions est passé. On commence à s'apercevoir qu'il faut en revenir aux réalités de la vie pratique. Tout ce qu'il y avait d'honnête et d'éclairé dans l'ancien parti républicain le voit bien. Ce ne sont plus seulement les philosophes, ce sont aussi les financiers qui nous avertissent de la situation où nous sommes et des dangers que nous courons. Un jour, c'est M. Germain qui jette le cri d'alarme; un autre jour, c'est M. Vacherot.

Le premier, dont la compétence financière est connue et pour lequel le budget n'a pas de secrets, déclare qu'il n'y a plus chez nous que « des coteries qui vivent aux dépens de l'État » : il demande quand le peuple aura assez souffert pour comprendre « qu'il est la proie de quelques milliers de politiciens qui l'exploitent [1]. »

Le second, signalant, comme nous avons essayé de le faire plus haut, les difficultés qu'auront, pour s'entendre dans la nouvelle Chambre, les républicains de tout nom et de toute espèce qui, « séparés hier par des collines, vont l'être par des montagnes », ajoute : « Grand sera leur embarras! Ils ne peuvent vaincre qu'en s'unissant. Ils ne peuvent gouverner qu'en se divisant. S'ils se divisent, c'est la république qui est en péril. S'ils se réunissent, c'est la France [2]! »

Que feront les républicains? S'uniront-ils? Se diviseront-ils? M. Vacherot vient de nous dire ce qui arrivera dans l'un et l'autre cas.

Pour les conservateurs, pour ceux qui siègent au Parlement comme pour les autres, la voie à suivre est toute tracée. Elle n'est ni large ni facile, mais elle est suffisamment indiquée.

On a dit d'eux que, s'ils ont réussi autant qu'ils l'ont fait aux élections dernières, il faut surtout attribuer leurs succès à l'aventure du Tonkin. Nous admettons la chose, pourvu qu'on nous accorde que la république a commis bien d'autres fautes que celle-là. On a ajouté que, dans certains départements, on a élu les conservateurs, non comme royalistes, mais comme conservateurs et parce qu'ils se sont donnés pour tels. — Il y a du vrai là-dedans. — Enfin on a dit que les conservateurs avaient mis partout leur drapeau

[1] Lettre de M. Germain, ancien député républicain de l'Ain, aux électeurs sénatoriaux de ce département.

[2] Lettre de M. Vacherot au journal le *Soleil* du 8 novembre 1885.

dans leur poche. — Ceci est absolument faux. — Bon nombre de candidats se sont présentés comme conservateurs parce qu'ils sont conservateurs d'abord. Si, avec cela, ils sont restés ou s'ils sont devenus royalistes, c'est que, chez nous, la république semble prendre à cœur de démontrer qu'avec elle on ne conserve rien, pas même ce que les républicains raisonnables voudraient conserver.

Le vrai fondateur de la république actuelle, M. Thiers, avait dit un jour que si la raison ne l'emportait pas dans les conseils du gouvernement, ça finirait dans l'imbécillité ou dans le sang. Il semble, en vérité, que cela doit finir dans l'un et dans l'autre, dans le sang au Tonkin, dans l'imbécillité en France. Car comment qualifier d'un autre nom que de celui-ci, le système en vertu duquel, ayant perdu, aux dernières élections générales, tout le terrain que ses fautes lui ont fait perdre, le gouvernement s'obstine à retomber dans les mêmes fautes, en les accentuant et en les aggravant? Le Tonkin, les finances, la crise agricole, la persécution religieuse : telles sont, en laissant de côté les détails, les quatre grandes causes du recul qui s'est opéré et que la république a subi. Eh bien, la persécution religieuse, on la pousse à fond. La crise agricole, on se flatte d'en avoir fini avec elle moyennant un droit dérisoire qui ne protège pas la production nationale. Les finances, en haine de l'instruction chrétienne, on les gaspille dans des constructions laïques et folles; on les compromet dans des aventures téméraires, dans des expéditions ruineuses. Le Tonkin, non seulement on y reste au degré où il faut le faire pour protéger la vie de nos nationaux, mais on affiche encore le projet de le coloniser avec une armée dérisoire de soldats indigènes. En faisant tout cela, on a la prétention de ramener à soi le pays qui s'éloigne. C'est de la démence. Le mouvement est donné; il ne s'arrêtera pas, à moins qu'on ne recule. Il s'arrêtera d'autant moins qu'il est parti, cette fois, non des excitations individuelles auxquelles on l'attribue, mais du suffrage universel lui-même.

Les conservateurs auxquels on s'en prend ne se laisseront point influencer par les menaces qu'on leur adresse. Ils savent quel est leur rôle, disons mieux, quel est leur devoir. Le devoir pour eux consiste moins à jeter la république par les fenêtres qu'à ne pas la suivre, si elle s'y jette. Les conservateurs ont parlé avant les scrutins d'octobre comme ils agiront après. Ils agiront envers la république comme la république agira envers eux. Ils ne casseront rien, et surtout ils ne crieront pas partout qu'ils vont tout casser. Ils iront tout droit leur chemin, sans plus s'inquiéter des colères des uns que des cajoleries des autres, sans se croire plus tenus à attaquer le gouvernement quand il fera bien qu'à le soutenir quand il fera mal.

Ils ne sacrifieront jamais la France à la république, mais s'il se trouve, fût-ce parmi les républicains, des hommes pour faire les affaires de la France, ils ne refuseront pas, en l'occasion, de voter avec ces républicains-là. Ils montreront que, si l'on veut les avoir avec soi dans certains scrutins auxquels le sort des ministres est attaché, il faut d'abord se résigner à être avec eux, c'est-à-dire à respecter leurs personnes, leurs opinions, leurs libertés et leurs droits.

Rien de ce qui se passe ne nous permet d'espérer qu'on en vienne bientôt là. Cependant, nous gardons confiance. Si celle-ci venait à chanceler, il nous suffirait, pour la recouvrer, d'ouvrir l'histoire, particulièrement celle de l'époque où la première république est tombée, sans clore pour cela la révolution. Suivant la remarque de M. de Maistre, celle-ci dure encore, et sans doute elle durera longtemps.

On dit souvent que les conservateurs auront beau faire, qu'ils ne regagneront pas le terrain perdu pour eux depuis Versailles, depuis la présidence de M. Thiers, depuis celle du maréchal de Mac-Mahon, qu'ils n'arracheront pas la république aux mains des affamés qui la dévorent. On fait observer que, de la part de ceux-ci, toutes mesures sont certainement prises pour empêcher qu'on ne leur enlève leur proie, surtout si l'on s'attache à n'employer que des moyens légaux, dont les révolutionnaires n'ont, eux, ni respect ni souci. On va quelquefois jusqu'à ajouter que, si le suffrage universel s'avisait de rendre un jour la majorité aux conservateurs, il y aurait vite du fructidor dans l'air.

Nous n'y contredisons pas. Nous savons de quoi sont capables les instincts révolutionnaires, les ambitions mal satisfaites, et les appétits inassouvis; nous admettons toutes les folies qui peuvent germer dans des cerveaux malades; nous n'avons pas la naïveté de croire que les gens qui respectent quelque chose luttent à armes égales avec ceux qui ne respectent rien. Sachant cependant que la force du droit compense quelquefois l'inégalité des armes, nous demandons à tout ce que le parti républicain renferme encore de raisonnable à quoi fructidor a servi. Moralement, le coup a atteint ceux qui y ont participé; politiquement, il a fait Bonaparte; il a facilité le 18 brumaire en mêlant l'armée à nos querelles; il a préparé le Consulat et l'Empire; il n'a pas sauvé la république. Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'il l'a tuée, car elle était alors dans un tel état qu'il n'y avait plus qu'à l'enterrer.

Notre époque a de nombreuses analogies avec la fin du Directoire : elle lui ressemble particulièrement en ceci que la nation se désintéresse visiblement et de plus en plus de l'avenir d'un gou-

vernement détestable, réduit à cette extrémité qu'il inspire encore moins de colère à ses ennemis que de dégoût à ses amis. Tout le monde sait ce qui arrive quand on est descendu jusque-là.

On a souvent fait observer que le gouvernement qui paraissait encore debout au lendemain du 18 fructidor est mort non de mort violente, non d'une maladie déterminée, mais de cet état sans remède et sans nom qui s'appelle l'impossibilité de vivre. C'est ainsi que meurent non seulement les vieillards, mais aussi les gens qui, dans une courte vie, se sont livrés à de nombreux excès. Pour vivre, il faudrait d'abord changer de régime et se convertir, et rien n'indique qu'on y songe. Peut-être même est-il trop tard.

Ayant vu sombrer un jour toutes les libertés qui lui étaient chères; affligé de cela et surtout de l'accueil fait par l'opinion publique affolée au triomphe de la force et à la défaite du droit, blessé à l'âme, doutant de l'avenir et cependant ne cessant pas, tant que la maladie le lui permit, de travailler à la défense de ses idées et au retour des libertés absentes, Tocqueville écrivait : « Je serais bien fâché d'être moins triste. »

Grande parole et grand exemple pour les conservateurs et pour les libéraux de notre temps. Eux aussi, ont le droit d'être tristes: ils ont l'orgueil d'avouer qu'ils le sont, car, en présence de ce qui se passe, n'être pas triste serait pour eux la honte. Mais, si profondément blessées que soient de nos jours les libertés publiques, si atteintes qu'elles soient en fait, elles ne le sont pas plus en droit qu'à l'époque où, pleurant fièrement sur elles, Tocqueville continuait à travailler pour elles.

Faisons comme lui, faisons notre devoir; ne nous lamentons pas seulement; agissons. Conservateurs de toute nuance, libéraux de toute opinion, cette opinion fût-elle républicaine, ne mettons pas au second rang ce qui doit rester au premier : considérons d'abord la France; voyons ce qu'a fait de sa fortune et de son honneur le parti qui la ruine et qui l'opprime sans parvenir à la gouverner; défendons le droit, invoquons la justice; méprisons la force quand elle triomphe par des moyens inavouables. Avec cela, travaillons toujours sans nous décourager et sans nous emporter jamais.

FOBLANT.

---

# MES MÉMOIRES

## DEUXIÈME SÉRIE (SECONDE JEUNESSE)[1]

---

### CHAPITRE VI

#### LE VIOLON DU CAFÉ DE FOY

Je ne vous ai pas promis, chère lectrice, de vous mettre constamment en présence de célébrités *di primo cartello*. Le chien de l'aveugle ne peut-il pas être aussi intéressant que le lévrier ou le limier de grande race?

Le choléra de Marseille, en 1835 (rassurez-vous, je ne vous le décrirai pas), fut peut-être plus effrayant que celui de Paris en 1832. Ce qui est positif, c'est que la population, grâce à la vivacité méridionale, fut encore plus effrayée. Les imaginations s'exaltaient au souvenir de la célèbre peste de Marseille, et il n'y avait plus de Belzunce pour raffermir les courages. L'émigration était générale. Riches et pauvres s'enfuyaient; les plus pressés de partir étaient ceux qui ne savaient où aller. Quelle pitié de voir ces émigrants, en carriole, en charrette, en voiture, à pied, avec femmes et enfants, emportant sous leur bras leurs nippes enfermées dans un mouchoir! La Canebière était en deuil. La rue Saint-Féréol voyait ses beaux magasins se fermer l'un après l'autre. Plus de gais dimanches à la bastide. Plus de ces fantastiques chasses au poste ou un tourdre revenait à mille francs, mais où on s'amusait pour mille écus! ce qui se fuyait, ce n'étaient pas seulement les tourterelles, mais les *Nervi* et les grisettes. Quant aux théâtres, ils n'existaient plus; on eût dit qu'ils n'avaient jamais existé. Les habitués les plus fanatiques de la salle Beauvau avaient tellement peur, qu'ils en oubliaient même le nom de leur *prima donna* et de leur ténor. Les malheureux artistes, congédiés sans merci, privés de leurs appointements, s'étaient éparpillés un peu partout : à Aix, à Toulon, à Nice, à Arles, à Avignon, à Nîmes; mais partout ils se heurtaient à une terreur préventive ou à des symptômes sinistres.

Or il y avait alors à Avignon un café dont la renommée s'étendait à 50 lieues à la ronde, grâce à son magnifique jeu de paume. Il s'appelait le café Boudin, du nom de son propriétaire. Celui-ci,

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 novembre, 10 et 25 décembre 1885.

disposant d'un local très vaste, avait eu l'heureuse idée d'installer une tonnelle dans la cour attenante à la salle. Au printemps, ces treillis peints en vert se couvraient de plantes grimpantes, houblon et vigne vierge, glycine et clématite, qui égayaient l'aspect de cette cour, un peu triste, toujours sans soleil à cause des hautes murailles qui l'entouraient. C'est sous cette tonnelle que les causeurs et les beaux esprits avignonnais se donnaient rendez-vous, le matin, pour prendre leur tasse de chocolat avec le classique pain au beurre, lire les journaux et parler politique. Quoique très accentués dans leurs opinions, ils discutaient sans se disputer, et ne s'offensaient pas si un plaisant tranchait la discussion par un bon mot. Avec ce qui s'est dit de spirituel pendant un demi-siècle, sous ces touffes de clématites et de houblon, on ferait un volume; avec ce qui s'y est débité de niais, d'oiseux ou d'absurde, on ferait une bibliothèque.

Les deux journaux qui donnaient le ton à ces polémiques en plein air, c'étaient le *Journal des Débats* et la *Gazette de France*. Les *Débats*, admirablement rédigés à cette époque, par Cuvillier-Fleury, Sacy, Saint-Marc Girardin, Jules Janin, etc... en attendant, les feuilletons-romans d'Eugène Süe, de Balzac, d'Alexandre Dumas, de Charles de Bernard, de Frédéric Soulié, dont la vogue fut immense, avaient pourtant moins de succès que la *Gazette*. Les jaugeurs de la bêtise humaine pourraient seuls deviner à quel point M. Genou, Genoude ou de Genoude, fut populaire dans ces trois départements — Vaucluse, Gard et Bouches-du-Rhône — sous le règne de Louis-Philippe. Ce sophiste sans talent, sans esprit, sans style, recommençant tous les matins le même article, promoteur de cet abominable suffrage universel qui nous a démoralisés, hébêtés, encanaillés et perdus, tint plus de place, de 1833 à 1848, sinon dans la littérature, au moins dans la publicité, que l'esprit le plus fin, l'orateur le plus éloquent, le politique le plus habile, le poète le mieux inspiré, l'académicien le plus éminent. En avril et mai 1849, lorsque nous apprîmes sa mort, il y eut à Nîmes, à Uzès, à Beaucaire, à Alais, des *pas-gênés* qui voulaient le nommer député, quoique défunt, sous prétexte que Du Guesclin avait pris une ville le lendemain de sa mort. En lui se combinaient, à des doses incommensurables, le sophiste et le charlatan. Ce Grenoblois prenait sans cesse l'Isère pour la Garonne, et ne reculait devant aucune gasconnade. Un jour, en 1843, M. de Villèle, âgé de soixante-dix ans, accablé d'infirmités, désabusé de tous et de lui-même, vient passer une semaine à Paris pour affaires : « M. de Villèle est à Paris depuis hier, écrit aussitôt M. de Genoude; et déjà tout a changé de face; les espérances de nos amis renaissent; l'horizon monarchique s'il-

lumine. Le *juste milieu* tremble sur sa base fragile; nous devrons bientôt à ce grand homme une nouvelle Restauration dont nous saluons l'aurore..., etc. »

Ce qu'il y a de curieux, c'est que ces bourdes trouvaient crédit auprès de presque tous les lecteurs de la *Gazette de France*. L'un d'eux, juge démissionnaire en 1830, veuf consolable et consolé, père de deux jolies filles assez mal gardées, avait été tellement fanatisé par M. de Genoude et son journal, qu'il oubliait de s'apercevoir de ce qui se passait chez lui. Un matin, sous le berceau de plantes grimpantes du café Boudin, il se passionna encore plus que d'habitude dans une discussion contre un détracteur de son oracle; il rentra en retard d'une heure. Lorsqu'il rentra, deux charmants officiers de la garnison venaient d'enlever ses filles.

Peut-être quelques-uns de ces épisodes étaient-ils connus de ce diable de Sainte-Beuve, lorsqu'il écrivait dans ces mystérieux *Cahiers :*

« La *Gazette de France* est née du sein du sophisme; elle en a gardé quelque chose. Ce n'est pas la marque d'un bon et brave esprit d'y écrire. » (Pontmartin, Boissieu.)

Pontmartin, soit! mais il me semble que notre pauvre Arthur de Boissieu méritait mieux.

Le soir, au café Boudin, changement de décor. La tonnelle s'illuminait *a giorno* à l'aide de six quinquets, l'éclairage au gaz n'ayant pas encore pénétré dans le département de Vaucluse. Les élégants et les belles dames y venaient, de neuf à onze heures, prendre des glaces, qui étaient exquises. Le chiffre de la recette dépendait un peu de la température et du thermomètre. Mais, comme les deux dimanches de la Fête-Dieu coïncident avec la plus belle saison de l'année, c'était, ces deux soirs-là, après les processions, une véritable foule. Si l'on songe qu'il n'y avait pas une patricienne[1] ou une riche bourgeoise qui ne se serait crue deshonorée si elle n'avait commandé, au moins pour le dimanche de l'Octave, une robe neuve; que les maris amoureux de leurs femmes (à Avignon, ils le sont tous) y ajoutaient un bijou; que les paires de gants ou de chaussures renouvelées pour la circonstance se comp-

[1] Pendant ces heureuses années, Avignon était une vraie succursale du faubourg Saint-Germain. On y rencontrait, dans le même salon, les Crillon, les Gramont-Caderousse, les Caumont, les Galéan, ducs de Gadagne, les Monteynard, les Bernis, les Calvière, les Tournon, les Piolenc, les La Fare, les Forbin, les Cambis, les Villelume Sombreuil, les des Isnards-Suze, etc. Les réunions étaient charmantes, parce que ces grandes dames étaient plus simples que ne le sont aujourd'hui les femmes de huitièmes d'agents de change, de coulissiers, d'huissiers, de députés ou de ministres.

taient par centaines de douzaines; que cinq ou six bonnes vieilles familles profitaient de l'occasion pour offrir, à leurs nombreux amis, un *lunch* phénoménal; que, dans toutes les maisons, traiteurs, pâtissiers et confiseurs avaient à envoyer un gâteau de Savoie, une tarte aux fraises ou aux cerises, une crème à la Chantilly ou un assortiment de petits fours, etc., on pourra évaluer ce que fait perdre, à la ville ci-devant papale, la république aimable, en supprimant les processions. Jugez un peu! que serait-ce, si elle n'était pas aimable?

Vers cette époque (1835-1836), le père Boudin, parfaitement secondé par ses deux fils, *Louiset* et *Boudinet*, eut une idée, qui n'aurait pas aujourd'hui le mérite de l'originalité, mais qui était alors presque neuve, et que favorisait la panique de Marseille. Il résolut de joindre aux divers agréments de sa tonnelle le charme de la musique. Ce que nous vîmes défiler, en six mois, de bassons, de clarinettes, de violoncellistes, de hautbois, de guitaristes, de petites flûtes, et surtout de chanteurs et chanteuses de romances, est incalculable. C'était le beau temps ou florissaient Masini, Loïsa Puget, Frédéric Bérat, Pauline Duchampge. La *Folle*, d'Albert Grisar, et le *Klephte*, de Théodore Labarre, faisaient prime. Balzac parle quelque part d'un pantalon qui décida un beau mariage. Durant ces trois ou quatre hivers où la romance sentimentale alternait avec la chansonnette, *C'est des bêtises d'aimer comme çà*, avec *Je vais revoir ma Normandie*, j'ai vu des jeunes gens sans fortune épouser de riches héritières, rien que pour les airs langoureux et les yeux de carpe pâmée avec lesquels ils lançaient au plafond : *Au revoir, Louise, au revoir!* ou *Sois généreux, Arthur, éloigne-toi!* Ponchard, vieux, laid, mal bâti, nous faisait tous pleurer, chez le violoniste Lafond, lorsque, se mettant au piano, il modulait avec sa méthode exquise : *Dussiez-vous ne parler que d'elle*, et *Dans la foule, Olivier!...* Un de mes amis, grand amateur de statistique, calcula que, de décembre à mai, il avait entendu soixante-quinze fois *Va, mon enfant, adieu! A la grâce de Dieu!* et quatre-vingt-deux fois *Jeune fille aux yeux noirs!* Nous étions très bêtes, très ridicules; mais comme nous l'étions tous, il n'y avait personne pour se moquer du voisin.

Hélas! rien ne dure en ce monde, pas plus les cafés que les trônes. Le père Boudin mourut. Ses deux fils n'héritèrent pas de ses aptitudes cafetières, et laissèrent dépérir l'établissement. Bientôt le catholique Avignon apprit que son café de prédilection servait de lieu de réunion à MM. les franc-maçons. Ce fut le signal de la retraite pour les vieux habitués. Un seul, fervent chrétien et savant polyglotte, ne pouvait se résoudre à prendre ailleurs que sous sa chère tonnelle sa tasse de chocolat. Un matin, il ar-

rive, et se voit entouré de figures inconnues, mystérieuses, qui murmurent en le regardant : *Il pleut!* Or le temps était magnifique; l'azur du ciel d'une pureté admirable. Notre ami, très méthodique, pensa qu'il avait affaire à des fous ou à des sorciers, ce qui n'est pas beaucoup plus rassurant. Il s'enfuit du café, et n'y retourna plus. Longtemps après, il sut que, dans la langue maçonnique, ce mot cabalistique : *Il pleut!* signifie : « Méfiez-vous! il y a un profane parmi nous! »

Mais, le 6 juin 1836, nous en étions encore à la phase de prospérité. Ce soir-là, j'étais seul, mélancoliquement assis devant une glace à la vanille. Il avait plu dans la journée, et la tonnelle était presque déserte. Une demoiselle d'un âge mûr venait de chanter tant bien que mal : *Je veux t'aimer sans te le dire*, de Loïsa Puget. En ce moment, je vis monter sur l'estrade un homme jeune encore, teuant d'une main son violon, de l'autre un petit garçon de deux ou trois ans. Ce pâle et maigre visage, où se révélait une profonde tristesse, m'alla au cœur. Je devinai un être souffrant d'un autre mal que la pauvreté. Mais ce qui contribua le plus à m'attendrir, ce fut l'aspect de cet enfant qui était évidemment son fils, et dont la beauté, les cheveux blonds, les grands yeux bleus, pétillants d'intelligence et d'espièglerie, attirèrent immédiatement tous les regards.

Son père joua, moins bien que Baillot, la *Romanesca*, cet air archaïque et délicieux, si favorable à la rêverie. Avez-vous fait une remarque? L'impression que produit sur nous la musique, comme la poésie, dépend maintes fois de la disposition où nous sommes, plus que du mérite du compositeur ou du talent du virtuose. Il m'est arrivé de rester froid, toute une soirée, au Théâtre-Italien, en écoutant un opéra de maître, chanté par des artistes incomparables; et le lendemain, je m'arrêtais tout rêveur pour entendre un orgue de Barbarie s'évertuant à moudre une romance vulgaire. Ce soir-là, j'étais empoigné; mes yeux ne pouvaient se détacher de ce bel enfant, que je me représentai aussitôt comme le seul bien, le seul amour, la seule consolation de son père. Celui-ci, tout en jouant, tournait de temps à autre ses regards vers son chérubin, et alors sa pâleur se colorait, sa tristesse se dissipait; son front prenait une expression indéfinissable de fierté et de tendresse. Quand le morceau fut fini, le petit garçon prit une sébile, et fit le tour de l'assistance, malheureusement clair-semée. Il était si joli, si gentil, que sa douce magie changea bien des gros sous en pièces blanches. Un instant après, le violoniste salua avec un geste de remerciement, prit son enfant par la main, et disparut.

Je fis signe à *Boudinet*, un des fils de la maison. *Boudinet*, quel-

que peu bavard, était mon ami, mais surtout l'ami des artistes; ce qui, je crois, fit tort à sa carrière de cafetier. A peine un instrumentiste, un baryton, un ténor ou une chanteuse ambulante, avaient-ils paru deux fois sous la voûte de glycinée et de houblon, *Boudinet* était au courant, comme un *reporter* bien informé. Il savait les origines, le passé, le présent, les tenants et les aboutissants de ces oiseaux de passage. A mon signe, il vint s'asseoir à mes côtés, et voici ce qu'il me raconta :

Ce violoniste s'appelait Jacques Morel; originaire d'Aubagne, près de Marseille. Un riche propriétaire du pays, habitué du Grand-Théâtre, avait remarqué cet orphelin à l'école des Frères. Jacques avait alors seize ans. M. X... crut distinguer en lui des dispositions musicales. Il l'encouragea, lui donna des maîtres, et, plus tard, vers 1828, le fit accepter en qualité de troisième violon, par son ami, le directeur de la salle Beauvau. Tout alla bien pendant cinq ans. Mais, en 1832, l'amour, qui perdit Troie, brouilla Jacques avec son protecteur. Les Marseillais applaudirent, cette année-là, une Dugazon qui était jolie, passait pour sage, jouait bien, chantait juste et réussissait les *travestis*. Emma, c'était son nom, fit des ravages dans les rangs du dilettantisme et parmi les membres du cercle des Phocéens. Jacques en devint éperdument amoureux, tandis que M. X... se posait carrément à la tête des adorateurs... *pour l'autre motif*. Chose inouïe, paradoxe si incroyable, que le Marseille théâtral tarda longtemps à revenir de sa stupeur! A M. X... conseiller municipal, marié, millionnaire, quinquagénaire et haut en couleur, qui offrait la clef de sa caisse, Emma préféra Jacques, qui n'avait à offrir que sa jeunesse, son amour, son violon et le sacrement. Le bonheur du jeune ménage dura deux ans. Neuf ou dix mois après le mariage, Emma accoucha d'un garçon qu'on appela Paul. L'année suivante, elle mourut du choléra. Jacques faillit devenir fou de désespoir, et ce désespoir fut aggravé par d'autres malheurs. Le fléau était effroyable, la panique immense. La mort de la pauvre Emma, la fermeture du théâtre, privèrent à la fois Jacques de toutes ses ressources. C'était la misère noire, avec un enfant de deux ans sur les bras, la douleur dans l'âme et l'implacable rancune de M. X... lequel avait signifié à Jacques de n'avoir plus à compter sur son appui, qu'il espérait bien le voir, avant peu, mourir de faim, et qu'il ne ferait rien pour l'en empêcher.

Jacques prit bravement son parti. Il n'y avait plus rien à faire à Marseille, rien sur le littoral de la Méditerranée. Il fallait se résigner au métier de musicien nomade, parcourir les villes encore intactes, Toulouse, Carcassonne, Montauban, Béziers, Montpellier,

jouer du violon dans les cafés, dans les rues au besoin, tendre aux consommateurs ou aux passants la main ou la sébile. L'épreuve fut cruelle; mais, dans cette phase douloureuse, le petit Paul, qui, de jour en jour, grandissait en beauté et en gentillesse, devint pour le pauvre artiste un auxiliaire au lieu d'être une charge. Tel buveur de chopes ou de vermouth, qui aurait refusé au père, donnait à ce bel enfant aux cheveux bouclés, à la mine éveillée, à l'irrésistible sourire. Ne vous est-il pas quelquefois arrivé de passer rapidement devant un aveugle, puis de vous apercevoir que cet aveugle avait un chien, que ce chien tenait entre ses dents une tasse, et de vous arrêter pour déposer dans cette tasse un gros sou? Petit Paul remplaçait ce caniche avec avantage; il était plus joli, plus propret; il parlait déjà comme une grande personne, et son babil enfantin contribuait pour beaucoup à grossir le contenu de la sébile.

Malheureusement, cette vie nomade, ces habitudes de mendicité à peine déguisée, le vague sentiment d'un contraste entre une intelligence précoce et une condition misérable, exerçaient et devaient à la longue exercer sur Paul une influence de plus en plus dangereuse. Il était déjà, dans la plus complète acception du mot, un enfant gâté. Dans les cafés, son contact perpétuel avec des oisifs le préparait tout ensemble à envier ces oisifs et à aimer l'oisiveté. Des consommateurs mal élevés, grossiers, lourdement plaisants, bêtement *naturalistes*, s'amusaient à lui poser des questions au-dessus de son âge, et ses répliques, recueillies au milieu de gros rires, prouvaient que, si l'arbre de science n'avait encore pour lui que des bourgeons, il aurait bientôt des fruits.

Jacques resta à Avignon toute une quinzaine. Je ne fus pas absolument étranger à cette prolongation de séjour; d'abord, parce que ma pièce blanche ne manquait jamais à l'appel; ensuite, parce que nos belles dames, auxquelles j'avais parlé de petit Paul, étaient venues prendre des glaces tout exprès pour voir cet enfant-prodige. Elles en raffolaient, le bourraient de gâteaux, partageaient avec lui leur punch à la Romaine ou leur sorbet. L'une d'elles, qui, à son grand chagrin, n'avait pas d'enfant, me dit un soir qu'elle avait envie de le voler ou de le demander à son père. « Gardez-vous-en bien! lui répliquai-je : il vous charmerait ou vous amuserait jusqu'à huit ou dix ans; plus tard, il vous donnerait du souci. »

Maintenant, franchissons un espace de quinze années; *quindecim annos*. Je ne suis plus à Avignon, mais à Paris.

En novembre 1851, nous n'étions pas encore libérés des corvées nocturnes de la garde nationale. J'avais couché au corps de garde de la rue d'Anjou. Au petit jour, deux de mes camarades, de mes

amis, Joseph d'Ortigue et Massart, l'éminent professeur au Conservatoire, enragés chasseurs aux alouettes, me proposèrent, pour me délasser, une chasse au miroir dans la plaine Saint-Denis.

Aussi, lorsque j'entrai au café de Foy — Palais-Royal, — quelques minutes après l'explosion du canon légendaire, — je mourais de faim ; la faim, ce revers dont l'appétit est la médaille !

Le café de Foy, qui n'existe plus — qu'est-ce qui existe aujourd'hui? — est resté au nombre de mes bons souvenirs parisiens. Descendu des hauteurs de la rue des Martyrs et de la Nouvelle-Athènes, je commençais par corriger des épreuves ; — (en ai-je corrigé, de ces épreuves, sans compter celles qui vous éprouvent sans vous corriger!) — puis j'entrais dans ce paisible café, où on aurait entendu voler une mouche. J'y trouvais des figures amies, Michel et Calmann Lévy, Hippolyte Rolle, le spirituel *lundiste* du *National* et du *Constitutionnel*, auteur d'un feuilleton, qui fut célèbre pendant trois jours, sur les indiscrétions conjugales de Jules Janin ; M. Charles Potron, auteur, avec Eugène Scribe, de *Feu Lionel ;* l'aimable et regretté Nephthali Mayrargues, Emmanuel Arago, qui avait été mon compagnon de jeunesse, d'études, de promenades, de romantisme, dont j'avais applaudi les médiocres vaudevilles, et qui, pendant cette période, — 1853-1869 — était un vaincu comme moi, etc., etc...

Donc, je mourais de faim. Ce fut probablement cette faim, passée à l'état de souffrance, qui me rendit plus sensible à un dialogue dont je surpris ou devinai quelques mots en saluant la dame du comptoir. Elle parlementait avec un homme dont je ne vis d'abord que le dos, décemment, mais pauvrement vêtu, qui me frappa par sa maigreur extraordinaire. Pas n'était besoin d'être sorcier pour saisir les paroles murmurées à demi-voix et accentuées par la pantomime des deux interlocuteurs.

Évidemment, l'homme dont l'attitude était celle d'un suppliant, disait à M^me^ Virginie :

— J'ai bien faim... un peu de pitié !... Faites-moi encore crédit pour cette fois !...

Et la dame répondait :

— Non ! Non ! c'est impossible !... Il n'y aurait pas de raison pour que cela finît !... Vous nous devez déjà une somme, et vous ne nous payerez jamais.

Je m'assis à une table, et je fis signe à Célestin, le garçon habitué à me servir :

— Allez, lui dis-je tout bas, prier de ma part M^me^ Virginie de se laisser attendrir par ce pauvre affamé ; je me charge de la dépense... mais surtout qu'il ne se doute de rien !

Je dus croire que Célestin n'avait fait que la moitié de la commission; car, en s'asseyant à une table assez éloignée de la mienne, mon convive improvisé me regarda... oh! ce regard! Tout y était, la reconnaissance d'un *Kings-Charles* que l'on arracherait aux crocs d'un bouledogue; une faim presque bestiale, une détresse sans espoir, l'humilité craintive d'une âme dont la pauvreté a brisé tous les ressorts. Il ne mangeait pas, il dévorait.

Moi aussi, malgré mes efforts pour fixer mon attention sur mon assiette, je ne pouvais m'empêcher de le regarder à la dérobée avec une certaine émotion, et je me disais : « Où donc ai-je vu cette figure? J'ai vu cette figure-là quelque part! où? quand? dans quelle circonstance? »

Il me fut impossible de préciser mes souvenirs, désorientés d'ailleurs par l'impression sinistre que produisait sur moi cette épave des naufrages parisiens. Londres et Paris ont le monopole de ces maigres silhouettes, estampillées par la misère en habit noir, que l'on dirait échappées d'un des cercles de l'enfer dantesque pour entrer dans le domaine de Balzac, d'Hogarth ou de Gavarni. Il était évidemment de dix ans plus vieux que son âge véritable. Son crâne chauve avait des tons d'ivoire jauni par le temps. Son front, parcheminé, sillonné de rides sans date, n'était pas le front d'un imbécile, mais plutôt d'un homme ahuri par le malheur, renonçant à la lutte et ne sachant plus s'il doit, pelotonné dans son désespoir, attendre la mort ou aller la chercher. Ses lèvres pâlies semblaient habituées au tremblement nerveux dont ne peuvent se défendre les misérables, les déshérités, les faméliques, plus sûrs d'être traités avec dédain et reçus avec méfiance que d'exciter la sympathie et la pitié. Ses joues creuses, joues de squelette ou de spectre, exagéraient par leur maigreur la saillie des mâchoires. Mais ses yeux, quoique fatigués par les insomnies, la fièvre et les larmes, gardaient une remarquable expression d'intelligence, d'honnêteté et de douceur. Par rapides éclairs, ils illuminaient tout le visage. On devinait, à les voir, que ce type de naufragé des grandes villes pouvait être un débris, mais n'était pas un *outlaw*.

Quant à sa mise, elle pouvait, pour un myope, faire quelque illusion. Sa redingote noire, scrupuleusement boutonnée jusqu'en haut, dissimulait vraisemblablement ou les avaries du gilet ou l'absence de la chemise. On n'apercevait à distance ni la blancheur des coutures, ni le faux lustre que donnent au drap de trop fréquents coups de brosse, ni les effilochures du pantalon, ni le rire ironique des bottes; le tout d'une rigoureuse propreté et moins ravagé que l'homme. Je me demandai s'il ne tenait pas en réserve, depuis longtemps, ce costume à peu près convenable, afin que

M^me^ Virginie n'eût pas de prétexte pour l'éconduire en lui disant : « Fait comme vous êtes, vous ne pouvez pas entrer dans un café de bonne compagnie. »

— N'importe ! répliquai-je à part moi ; cette figure ne m'est pas inconnue.

Je fus un moment partagé entre ma curiosité et le désir d'échapper aux remerciements de ce pauvre diable. Ce dernier sentiment prévalut ; je m'esquivai à l'*anglaise*. En passant devant le trône de M^me^ Virginie, je lui dis tout bas :

— Voilà 20 francs !... Je suis pressé ; nous règlerons demain !

Elle me répondit par un sourire qui m'aurait récompensé de ma bonne action, si son âge mûr et son énorme embonpoint n'eussent diminué le prix de ses faveurs.

J'arpentai à la hâte la galerie Montpensier en remontant vers le théâtre du Palais-Royal ; mais bientôt je devinai que j'étais suivi. J'entendais derrière moi un pas rapide à la fois et timide, qui se réglait sur le mien. Je me retournai brusquement, et je me trouvai en face du pauvre famélique que je venais d'héberger.

Il se planta devant moi avec une résolution de désespéré, et me dit :

— Je suis donc bien changé ?

A l'instant, la mémoire me revint :

— Jacques Morel ! m'écriai-je.

— Oui, Jacques Morel, cent fois plus malheureux que quand vous l'avez connu.

J'hésitai à lui adresser une question, qui était pourtant inévitable :

— Et votre charmant Paul ?

Jacques éclata en sanglots.

— Mort ?

— Non, pas mort, mais absent... bien loin... de l'autre côté de l'Océan...

Je crus un moment que cet autre côté de l'Océan était Cayenne, où l'on venait de transférer les forçats du bagne de Toulon...

Il devina ma pensée, et reprit avec un geste d'horreur :

— Non, non, pas cela !... Émigré volontaire... en Californie... pour faire fortune...

Et un rire navrant lui coupa la parole. Il bégaya :

— Mais pardon, monsieur ! J'oubliais de remercier mon bienfaiteur...

— Oh ! ce bienfait est si peu de chose ! Ce n'est pas la peine d'en parler...

— Peu de chose !... Sachez, monsieur, que, si M^me^ Virginie avait été inflexible, j'étais décidé.., j'allais me jeter à l'eau...

Ces paroles sinistres furent prononcées si simplement et d'un air si sincère, que je tressaillis.

— Ce diable d'homme, pensai-je, le ferait comme il le dit.

— Mais alors, ajoutai-je avec une émotion profonde, demain? Après-demain?... Je ne serai pas toujours là!...

Il baissa la tête et murmura :

— Au point où j'en suis, on vit au jour le jour...

Ce mélange de résignation passive, de désespérance, de fatalisme inconscient, m'intéressait de plus en plus. Je voyais des larmes dans ses yeux; je m'empressai d'ajouter :

— Écoutez, Jacques.... Je ne suis pas millionnaire; mais les journaux où j'écris viennent d'augmenter mes appointements; (Dieu me pardonnera cet innocent mensonge)... D'ailleurs, à Paris, chez les restaurateurs, il n'en coûte pas beaucoup plus cher de dîner à deux que tout seul. Je viens, chaque matin, corriger des épreuves dans les bureaux d'une *Revue* (*la Mode*), qui a son entrée sur la rue de Valois... Voulez-vous qu'il soit convenu que nous nous rencontrerons ici, sous ces arcades, tous les jours, vers midi? Ne me remerciez pas! Il m'est souvent arrivé de perdre bêtement, de dépenser follement ou de prêter à des insolvables vingt fois, cent fois plus que ce que je vais débourser pour vous.

Il me regarda... Ce même regard, empreint d'une reconnaissance canine, qui m'avait si vivement ému; puis il me dit :

— Que vous êtes bon!... Mais quinze ans se sont écoulés depuis notre rencontre à Avignon... Depuis lors, ma vie a été bien accidentée, mon malheur bien accablant... Peut-être vous plaira-t-il d'en connaître le détail avant de continuer cette série de bienfaits?...

— Soit! L'heure est favorable; le jardin est désert. Novembre nous accorde par grâce un rayon de soleil. Asseyons-nous sur un de ces bancs... Allons, courage! Je vous écoute...

Il se recueillit pendant quelques instants; ces instants me suffirent pour parcourir en imagination tout ce que ce Palais-Royal, maintenant si calme, si morne, si bourgeoisement honnête, avait vu d'étrange, de tumultueux, d'historique, de légendaire, de romanesque, de fantastique, de dévergondé, de voluptueux, d'immonde, pendant cette longue période qui va de l'aurore sanglante de la grande Révolution à la fermeture des maisons de jeu et à la démolition des Galeries de bois. Les Galeries de bois! elles ont inspiré à Balzac, dans *Un grand homme de province à Paris*, quelques-unes de ces pages inoubliables qui rachètent de gros péchés. Il nous a fait assister à ce pêle-mêle extraordinaire où se pressaient et se croisaient les provinciaux ébahis, les Parisiens blasés, les officiers de la garde royale, les gardes du corps, les

vieux grognards, *brigands de la Loire*, les duellistes célèbres, les amateurs de primeurs littéraires, les nouvellistes, et ces folles créatures, vivant dans cette atmosphère suffocante et excitante comme dans leur élément; parfois déguisées en Alsaciennes (pauvre Alsace!) marchandes de balais, d'autres fois apostées au seuil d'un fallacieux magasin de modes ou de lingerie. Je me remémorai tour à tour Camille Desmoulins et Chodruc Duclos, Rata et Malagutti, assassins du changeur Joseph, la grandeur et la décadence du fameux éditeur Ladvocat. Ce fastueux libraire, connu de tout Paris, avait son dépôt au Palais-Royal, Galerie de bois, et sa maison, quai Malaquais, près de l'hôtel de Chimay, qu'habite aujourd'hui M. Édouard Pailleron. Il y avait là un grand mur sur lequel l'éditeur à la mode avait fait peindre les noms des auteurs en vogue, à commencer par Chateaubriand. A l'angle du même mur, un marchand de vins en gros en avait fait autant pour ses crûs variés. Les passants facétieux s'amusaient à établir de secrètes harmonies entre les auteurs et les vins. Chateaubriand faisait face au larose grand mousseux, Lamartine au mâcon, les *Messéniennes* au malvoisie, les *Contes d'Espagne et d'Italie* au xérès et au marsala. Enfin, quand on arrivait au bas-bout de la liste, *ordinaire* répondait à Capefigue.

Un souvenir en appelait un autre : Fayau de l'Olivière (qui devait venir plus tard vieillir et mourir au fort Saint-André-Villeneuve-lez-Avignon), provoquant et tuant le jeune Saint-Marcellin, *fils* apocryphe de M. de Fontanes. Que de fois, pendant ma phase provinciale, je m'étais promené avec cet original, devenu pacifique et doux comme un mouton, sur nos côteaux de Candaux, de Montaut et de la Belle-Croix! Ayant sur la conscience deux ou trois duels tragiques, il avait été précédé, à Avignon, d'une réputation de spadassin. Le voilà achetant un terrain pour faire bâtir. Naturellement, il se querelle avec l'architecte, M. Renaud :

— Je vais vous envoyer mes témoins, lui dit-il.

— Mes témoins, les voici, réplique M. Renaud, qui était doué d'une force herculéenne, en lui montrant deux poings énormes.

Le dialogue avait lieu à un second étage sur le palier de l'escalier. M. Renaud empoigne M. Fayau et lui fait rouler une trentaine de marches. Ce fut fini; guéri de son humeur belliqueuse, le capitaine Fracasse ne fut plus qu'un bon bourgeois, se chauffant au soleil et entretenant avec les paisibles Avignonnais des relations fortt amicales et fort hospitalières. De toutes ses habitudes excentriques, il ne conserva que la manie de prendre, hiver comme été, des bains dans le Rhône, et, hiver comme été, de circuler en pantalon et veste de coutil blanc. Il y gagna d'abord une cécité complète, puis

une fluxion de poitrine qui l'envoya retrouver dans l'autre monde les ombres de ses victimes.

Je me souvenais aussi d'un petit incident que je n'avais compris que deux ou trois ans plus tard. En décembre 1823, le Théâtre-Français venait de représenter avec un succès immense l'*École des vieillards*, jouée par Talma et Mlle Mars. Le nom de Casimir Delavigne (ce que c'est que de nous!) était dans toutes les bouches. La publication périodique de ses *Messéniennes* ajoutait encore à sa gloire. Poète national, premier poète du siècle, disaient les libéraux, qui ne regardaient encore Béranger que comme un admirable chansonnier. Je passais, un jeudi, au pas accéléré dans ces terribles Galeries de bois, accompagnant mon père, qui semblait aussi pressé d'en sortir, que contrarié d'y être entré. J'avisai, à la devanture de Ladvocat, l'*École des vieillards* et le *Jeune diacre :*

De Messène au cercueil fille auguste et plaintive,
Muse des grands revers et des nobles douleurs,
Désertant ton berceau, tu pleuras nos malheurs...
Comme la Grèce alors, la France était captive...

— Nous devrions les acheter, dis-je à mon père.

— Pas aujourd'hui, une autre fois, murmura-t-il, aujourd'hui nous sommes trop pressés!

Notez que nous n'étions pas pressés du tout; mais il avait 5 pieds 11 pouces, et une de ces modistes à tout faire venait de s'écrier :

— Ah! voilà ce qui s'appelle un bel homme!

Témoignage d'admiration bien sentie, qui, en décembre 1823, me parut tout simple.

Ainsi, en quelques minutes, les légendes extraordinaires qui avaient bercé mon adolescence au sujet de ce lieu de perdition et de délices venaient me rappeler le temps où le Palais-Royal, maintenant si chaste et si mélancolique, m'apparaissait tantôt comme une image de l'Eden, tantôt comme un pourvoyeur de l'enfer. Ces visions étaient si rapides et si vives, que j'avais presque oublié Jacques Morel; ce fut lui qui me ramena à la réalité en entamant son récit :

— Je sais qu'un des fils du cafetier d'Avignon vous a raconté quelques détails sur mon passé. Il ne les connaissait pas tous. Il me suffira de vous dire que mon père, agent obscur et dévoué du parti royaliste, après avoir traversé sans encombre la Révolution et les grandes guerres de la Vendée, périt, en 1801, dans les dernières convulsions de la chouannerie. J'étais encore au berceau... La suite nous prendrait trop de temps et ne vous offrirait qu'un médiocre intérêt.

« Croiriez-vous que, après mon départ d'Avignon, je continuai, pendant quatre ans, faute de mieux, mon métier de violoniste ambulant! Je fis ainsi mon tour de France, allant d'une ville à l'autre, m'arrêtant, selon la saison, à Cauterets ou à Vichy, à Dieppe ou à Nice. J'y gagnais assez pour vivre, pas assez pour faire des économies. Paul ne me quittait pas; si vous saviez comme il était beau, gracieux, intelligent, prompt à la repartie... et quelle facilité pour apprendre! Son éducation étant impossible à travers les hasards de cette vie nomade, je retournai, en 1840, à Marseille. Ainsi que je devais m'y attendre, ma place à l'orchestre du théâtre Beauvau était prise depuis longtemps. Je n'y connaissais plus personne, et, chaque jour, je voyais s'amincir mon imperceptible pécule. Alors je fis un coup de tête. Je partis pour Paris avec Paul, qui courait sur ses neuf ans. M. Méry, que j'avais rencontré souvent chez M. Blanc de Radasse, mélomane et chasseur au poste, chez qui nous faisions de la musique tous les dimanches, me donna une lettre de recommandation pour M. Clapisson, qui venait de faire chanter à l'Opéra-Comique, la *Figurante*, le premier grand succès de Roger. Il me devait bien cela, me disait-il, à moi qui lui avais servi de type pour le héros de sa *Chasse au Chastre!*

« Après des pourparlers et des démarches qui ne m'enrichirent pas, le directeur de l'Opéra-Comique, cédant aux instances de M. Clapisson, m'accorda dans son orchestre la même place que j'avais occupée à Marseille; un pupitre de troisième violon. En outre, le marquis de T..., qui avait vu mon père à l'œuvre pendant l'émigration, me procura quelques leçons dans le faubourg Saint-Germain. Un moment je crus que mes malheurs étaient finis. Ils allaient recommencer sous une autre forme.

« Ces cinq ou six années de musique ambulatoire, en plein air, dans les jardins publics, dans les cours des hôtels, dans les cafés, dans les rues, m'avaient fait perdre ce qui n'est possible qu'avec la discipline, l'étude collective, le bâton du chef d'orchestre. J'étais capable de jouer quelques morceaux isolés dont j'avais composé mon répertoire : la *Romanesca*, l'*Invitation à la valse*, la *valse du duc de Reichstadt*, le *Prélude* de Sébastien Bach; je ne l'étais plus de suivre exactement le mouvement et la mesure. Je n'avais plus cet art que doivent posséder les moindres musiciens d'un bon orchestre, de concourir à l'effet général tout en restant impersonnels, de se fondre dans une masse d'harmonie où ils ne sont rien et où quelque chose manquerait s'ils n'y étaient pas. J'étais devenu un *irrégulier* de la musique.

« Quatre ou cinq fois, Tilmant, qui n'était pas tendre, m'avertit brusquement. Je m'y serais remis peut-être et je serais rentré dans

le rang, si l'année 1843 n'avait inauguré mes anxiétés paternelles. Paul avait dix ans, et en paraissait treize. Il m'a donné trop de chagrin pour qu'on m'accuse de partialité ou d'aveuglement; mais, en vérité, il était superbe! Impossible de rêver un plus bel enfant, et plus tard un plus bel adolescent. Par malheur, son éducation n'avait pu qu'aggraver ses dangereux penchants. Lui aussi était devenu un *irrégulier* comme mon violon. Il y a, dans la mendicité, alors même qu'elle sauve les apparences à l'aide d'un violon ou d'une clarinette, un je ne sais quoi qui aigrit à la fois et dégrade. On tend la main aux riches et on leur montre le poing. Paul exagérait encore ces tendances. A l'âge où l'on devrait ne savoir qu'aimer, il savait haïr. Chacun de ses jolis défauts qui semblaient d'abord une grâce de plus, envenimé par un déplorable mélange de gâteries et de secrètes souffrances, menaçait de se tourner en vice. Son espièglerie devenait de l'insolence, sa vivacité de la turbulence, son humeur indépendante de l'esprit de révolte. Souvent, dans les jardins publics, quand je jouais devant des groupes de promeneurs qui s'asseyaient pour m'entendre, et quand il fallait ensuite faire la quête, je voyais Paul passer sournoisement derrière les rangs de chaises et payer d'une atroce grimace ou d'un geste de gamin la pièce blanche qu'on venait de lui donner. Un jour, à Bordeaux, un enfant de son âge, trop bien mis, séduit par sa jolie figure, vint lui proposer de jouer avec lui et, dans son enthousiasme, lui offrit ses billes, sa balle et son cerceau. Paul riposta par une abominable giffle. L'enfant se mit à pleurer. Sa mère furieuse voulait appeler un sergent de ville. Je fus forcé de m'humilier et de lui dire :

« — Madame, par pitié! ne me perdez pas! je n'ai au monde que mon violon et mon enfant!

« Je ne suis plus qu'un virtuose de carrefour; je n'ai su ni observer ni élever mon fils; mais, vous qui écrivez dans les journaux, vous auriez pu, en étudiant Paul, en le voyant glisser sur cette pente fatale, composer un chapitre intitulé : COMMENT ON DEVIENT COMMUNISTE (En 1851, on ne disait pas encore *communard*). Un enfant riche, que ses parents gâtent, peut devenir un sot, un mauvais sujet, un crétin, — qui sait? un scélérat peut-être; mais il n'est pas impossible que l'expérience de la vie, les coups de poing de ses camarades, le soin même égoïste de ses intérêts et de sa personne, réforment sa première éducation. L'enfant gâté, s'il est pauvre, est sans cesse exaspéré, ulcéré, poussé au mal, par le contraste des licences que sa pauvreté lui donne et des privations qu'elle lui impose. Sans un frein qui le retienne, sans une jouissance qui l'apaise. Qu'est-ce donc, si à ces

influences dangereuses s'ajoutent de mauvais exemples et de mauvais conseils?

« On ne vous avait pas dit, et j'ai négligé de vous dire de quelle façon s'était passée mon enfance. Mon père, en partant pour sa dernière aventure, m'avait confié à un oncle, frère de sa femme. Cet oncle, Marius Grangier, était ébéniste de son état, quelque peu ivrogne, très bourru, fort peu bienfaisant; chargé de famille, il avait beaucoup de peine à lier les deux bouts. Je grandissais, je ne soupais pas tous les soirs, et ce sont peut-être ces jeûnes forcés qui me firent contracter une faim chronique, insatiable, maladive, devenue plus tard une de mes plus cruelles tortures. Mes cousins, plus âgés que moi, étaient de vrais chenapans. Un d'eux, Simon, ébéniste comme son père, partit pour son tour de France, s'arrêta et se fixa à Paris afin de se perfectionner dans son métier, prit domicile dans le faubourg Saint-Antoine, se maria vers 1825, et fit souche de bousingots. Quand vinrent les journées de Juillet, il fut de ceux que, en langue provençale, on appela les *descaladaïré*. Ses fils avaient cinq ou six ans de plus que Paul. Je ne pouvais l'empêcher de les fréquenter. Ils devinrent ses oracles. Il ne tarda pas à offrir le type de l'émeutier Jean, que vous avez vu dans *Bertrand et Raton*. Il alléguait, à titre de prétexte de ses opinions violentes, de ses instincts séditieux, que mon père s'était passionnément dévoué à la cause royaliste, et n'avait recueilli d'autre récompense de son dévouement qu'une série d'agitations stériles, des aventures sans gloire, l'obscurité, la pauvreté, la mort et l'oubli.

« C'est en août 1847, lors de l'assassinat de la duchesse de Praslin, que Paul fit ses premières armes : il avait quatorze ans. Il figura dans l'énorme rassemblement qui se pressait, rue du Faubourg-Saint-Honoré, sous les fenêtres de l'hôtel Sébastiani, en poussant des cris de mort, en vociférant que le roi et ses ministres avaient facilité l'évasion de l'assassin, que son prétendu suicide était une attrape, que, s'il n'était pas duc, la justice aurait son cours, et qu'ils allaient tout casser si on ne leur livrait pas le coupable. Paul distribua quelques taloches, cria plus fort que les autres, fut appréhendé au collet par les sergents de ville, et en fut quitte moyennant quinze jours de prison; mais l'affaire traîna en longueur, et j'en ressentis de telles angoisses, que je tombai malade. Je manquai les deux premières répétitions d'*Haydée*, paroles de Scribe, musique d'Auber, que l'Opéra-Comique annonçait pour le mois de novembre...

« — J'y étais.

« — ... et où Roger devait faire, dans le rôle de Lorédan, ses adieux à ce public du théâtre Favart, dont il était l'idole. Ce

furent pour moi deux mauvaises notes, et il fallut tout le crédit de M. Clapisson et de Roger, son ami intime, pour me tirer d'affaire encore cette fois.

« J'avais mis Paul en apprentissage chez un décorateur ornemaniste, qui admirait sa facilité et déplorait ses incartades. Les artistes, qui venaient visiter son patron, étaient tous frappés de la belle et énergique figure de cet adolescent dont les hardiesses républicaines ne leur déplaisaient pas. Paul était si séduisant dans les rares moments où il consentait à être sage! Il m'aimait avec passion, tout en faisant mon désespoir et en se désolant de me désoler; mais l'instinct de révolte l'emportait. Ses cousins du faubourg Saint-Antoine, qui n'habitaient pas pour rien le quartier de la Bastille, foyer des insurrections parisiennes, venaient le chercher, et l'emmenaient dans des réunions où l'on s'affiliait aux sociétés secrètes et où ces jeunes fous votaient la République. Au surplus, monsieur, vous qui étiez à Paris pendant cette dernière saison de la monarchie de 1830, vous ne pouvez avoir oublié que, pendant ces semaines ardentes, la révolution était dans l'air. On la jugeait impossible, et on la sentait inévitable.

« Le 21 février, Paul s'esquiva; il ne reparut que le 25. Il était radieux.

« — Eh bien! père Jacques, me dit-il, tu me traitais de fou, quand je t'annonçais la République! Nous la tenons, et nous ne la lâcherons plus! J'ai fait le coup de fusil, et je m'en vante (Il avait quinze ans); maintenant, c'est nous les maîtres. Ledru-Rollin, Caussidière, Flocon, Sobrier, Albert, m'ont remarqué sur la barricade. A vingt ans, je serai préfet; car il est temps d'en finir avec les vieilles ganaches. En attendant, tu peux demander ce que tu voudras; une pension, une place au Conservatoire, la direction de l'Opéra-Comique ou de l'Opéra. On ne refusera rien à mon père. Ce que je puis te promettre, c'est que désormais tu mangeras à ton appétit. Vive la République! Je suis un peu enroué, parce que j'ai passé ma nuit à chanter la *Marseillaise!*

« Vous devinez ce qui advint. La désillusion ne se fit pas attendre. Dans les premiers moments de désordre et de chaos, on fit encore à Paul quelques belles promesses; puis on lui tourna le dos. Il ne fut plus pour les hommes du *National*, déjà menacés dans leur omnipotence, qu'un enfant terrible et un enfant perdu. Dès le mois de mars, il redevint gibier d'émeute, comme auparavant. Le soir, il s'égosillait à crier : « *Des lampions!* » à chanter : « *Mourir pour la patrie!* » Le jour, il était de tous les rassemblements, de toutes les manifestations, plus tapageur, plus factieux, plus enragé que jamais. 17 mars, 16 avril, 15 mai, autant de dates qui me

rappellent ses fredaines, ses perpétuels conflits avec les sergents de ville et la garde nationale. On le conduisait au poste. Il y passait la nuit. Le lendemain matin, il m'envoyait un commissionnaire; j'allais le réclamer, et on me le rendait.

« Aux journées de Juin, ce fut plus grave. Il faillit être fusillé, et le malheureux ne l'aurait pas volé. A travers toutes ces catastrophes, ma situation s'aggravait de plus en plus. Je voyais arriver le jour où j'aurais faim. Le patron de Paul, voyant de quoi il tournait, le congédia. Tous les théâtres étaient déserts, sauf le Théâtre-Français où Rachel chantait la *Marseillaise*. En proie à des anxiétés continuelles, je ne donnais que trop de prétextes au directeur et au chef d'orchestre de l'Opéra-Comique, qui, le lendemain d'une recette de 275 francs, alléguèrent la nécessité de réformes et de réductions qui ne leur permettaient pas de me garder. Je me souviens que, le dernier soir où je siégeais devant mon pupitre, on donnait la première représentation d'un opéra-comique en un acte, intitulé : *Le malheur d'être jolie*, parfaitement niais, et écorché par...

« — Une demoiselle Levasseur.

« — Oui, c'était bien son nom. Les auteurs avaient intercalé pour la circonstance dans le rôle de...

« — de Grignon.

« — De Grignon, des couplets où ils glorifiaient la République et parlaient de l'affreuse tyrannie à laquelle la France venait d'être arrachée par les bons citoyens. Ces couplets, d'ailleurs stupides, furent salués par une bordée de sifflets, presque sans exemple dans cet élégant théâtre où tout se passe en douceur, où les chutes sont discrètes, silencieuses et polies. Le vent changeait, l'opinion tournait, la réaction commençait.

« Pour comble de misère, les maisons aristocratiques où mon protecteur m'avait procuré des leçons se fermaient l'une après l'autre. Les familles se réfugiaient à la campagne. En effet, il n'était pas bien agréable, pour les marquis et les duchesses, d'entendre crier tous les soirs, sous leurs fenêtres : *Des lampions! des lampions!* et d'être forcés d'illuminer sous peine de voir une bande de voyous casser leur vitres à coups de pierre. Au bout d'une quinzaine, le faubourg Saint-Germain ne fut plus qu'une vaste solitude. D'ailleurs, le bruit s'était répandu que j'étais le père d'un jeune bandit, d'un rouge excessivement dangereux; je ne pouvais plus compter sur le marquis de R..., qui m'avait vertement reproché d'avoir mal élevé mon fils. Ces choses-là sont faciles à dire quand on a cent mille livres de rente et l'embarras du choix entre les collèges, les précepteurs ou soi-même.

« Après l'émeute avortée du 29 janvier 1849, que Changarnier mena tambour battant, Paul vint me trouver et me dit :

« — Cette République est une *blague;* les bourgeois et les riches l'ont escamotée; il n'y a plus rien à faire à Paris et en France; je suis suspect à mes amis. On me parle de mines d'or qui viennent de s'ouvrir en pays lointain. Il y a là une fortune à faire, pourvu qu'on arrive un des premiers. Je pars. Lamartine et Bastide, deux niais, mais deux belles âmes, m'ont lesté d'un billet de 1000 francs. Mon voyage est payé jusqu'à New-York. Je ne te serai plus à charge; je ne serai plus entraîné par le mauvais exemple; je travaillerai de mon mieux; je reviendrai dans trois ou quatre ans, et, si je suis riche, nous partagerons.

« Que pouvais-je essayer pour le retenir? C'est à peine s'il me restait de quoi vivre, seul, quelques mois encore. D'ailleurs, je ne cessais de trembler pour ce fils, forcé peut-être, s'il restait à Paris, d'être incorrigible, probablement engagé dans les sociétés secrètes dont les chefs le surveillaient. Il partit quelques jours après, et je restai seul au monde.

« Vous avez vu ce matin, ce qu'ont fait de moi, en trois ans, cet isolement et cet abandon. Alors commencèrent des jours, des nuits dont le seul souvenir me fait frissonner. Il ne me restait plus que quelques nippes; elles passèrent successivement au mont-de-piété. Pourtant, il faut rendre justice aux artistes; s'ils aiment à se *débiner* les uns les autres, ils aiment aussi à s'entr'aider. Apprenant mon infortune, une charmante actrice, M^lle^ Caroline Lefebvre, qui venait de débuter avec un éclatant succès, organisa une petite loterie de famille qui produisit 5 ou 600 francs. Ce qui me fut le plus cruel, ce fut de me défaire de mon violon et de deux ou trois modestes bijoux que j'avais donnés à ma pauvre Emma lors de notre mariage. J'avais un moment compté sur mon violon pour me faire vivre. Je ne voulais pas mendier, mais j'étais décidé à tout, même à jouer de nouveau dans les cafés et dans les rues. Pour surcroît de malheur, je contractai, au milieu de ces inexprimables souffrances, un *tic* nerveux qui fit trembler ma main. Ma voix, éraillée par les larmes, par la fièvre, par les boissons frelatées des crèmeries de bas étage, se refusait à donner une note. Je vendis mon violon en sanglotant; il me fut acheté le double de sa valeur, par un de mes camarades, brillant virtuose de l'orchestre. Mais ces faibles ressources, entamées d'avance par un impitoyable arriéré, ne tardèrent pas à s'épuiser... et toujours cette maudite faim, ardente, fiévreuse, implacable, qui redoublait de violence à mesure que je n'avais plus de pain! »

Le récit de Jacques Morel m'avait profondément ému. Je serrai sa maigre main en l'assurant que je l'aiderais de mon mieux à patienter jusqu'au retour de son fils. Je tins parole, et lui aussi.

Chaque matin, un peu avant midi, nous nous rencontrions, tantôt dans le jardin, tantôt dans la galerie de Valois, ou bien encore sur la première marche de cet escalier boiteux qui conduisait à l'imprimerie de l'*Union* et de la *Mode*. Presque toujours, j'emmenais mon affamé à la taverne de Richard-Lucas, qui était alors dans toute sa vogue, et où on mangeait à bon marché d'excellents rosbifs en excellente compagnie (l'amiral Coupvent des Bois, le général Lebreton, MM. de Tréveneuc, de Belvèze, de Voisins, de Kerdrel, un groupe de députés de la droite, et Bressant, le délicieux Bressant, aujourd'hui perclus, alors dans tout l'éclat de sa seconde jeunesse, rasé au menton, rasé au front, coiffé d'une façon qui a fait école et qui coûte, chez les coiffeurs de Marseille, 20 centimes de plus que la coiffure de Capoul).

Je n'eus pas lieu de me repentir d'une bonne œuvre qui, en somme, me coûtait moins cher qu'un fauteuil hebdomadaire au Théâtre-Italien. Ravivé par la certitude de ne plus mourir de faim, Jacques reprit figure humaine et redevint un convive fort acceptable. Les souvenirs, les anecdotes théâtrales abondaient dans sa conversation. Il payait son écot en récits des huit années où il avait occupé, à l'Opéra-Comique, le pupitre de troisième violon. Grâce à un heureux hasard, il se trouva que ces années étaient justement celles où l'aimable vicomte Edouard Walsh m'avait fait obtenir mes entrées à ce charmant théâtre. Nous pûmes causer en connaissance de cause des pièces et des artistes que j'avais applaudis, pendant qu'il les accompagnait. Ce fut, on s'en souvient peut-être, un beau moment pour l'Opéra-Comique; Auber ne donnait pas encore des signes de vieillesse et faisait jouer, presque coup sur coup, la *Part du diable*, la *Sirène*, les *Diamants de la Couronne* et *Haydée*. Adrien Boïeldieu, qui se serait fait un nom célèbre si ce nom n'avait été déjà fait, s'était montré le digne fils de son mélodieux père, dans le *Bouquet de l'Infante*, où j'avais entendu pour la première fois l'aimable et excellent Mocker, que je devais revoir, vingt ans après, chez le pauvre Couderc, logé, comme moi, avenue Trudaine, n° 8, mur mitoyen avec M. Ohnet, adjoint à la mairie de son arrondissement, et père de l'heureux auteur du *Maître de forges*. Ambroise Thomas préludait à des succès plus sérieux par le joli opéra de *Mina, ou le ménage à trois*, où brillait M^lle^ Darcier, plus tard M^me^ Mamignard. Les musiciens qui occupent, dans les orchestres, un poste inférieur, et qui, dans un hiver, jouent quarante fois la même partition, s'ennuient prodigieusement. Ils s'indemnisent de leur ennui à l'aide de commérages qui circulent dans les coulisses et dans la loge du concierge, brodés et enjolivés par les bonnes amies et les bons petits camarades. C'est ainsi que

Jacques Morel savait par le menu et me racontait bien des anecdotes dont les *étoiles* de ce temps-là étaient les héroïnes. Mais laissons-là ces frivoles souvenirs; il en est un que la fuite des années ne peut réussir à effacer.

Le 1er décembre (1851), Jacques Morel était plus triste que d'habitude. Depuis quinze jours, il attendait vainement une lettre de son fils, et il s'exagérait les dangers que Paul courait dans ce pays lointain où affluaient les bohèmes, les faméliques, les gens tarés de l'ancien et du nouveau monde, où régnait la loi du plus fort, où le couteau et le nœud coulant figuraient la justice. J'avais ce soir-là, deux fauteuils d'orchestre pour l'Opéra-Comique, qui annonçait la première représentation du *Château de Barbe-Bleue*, musique de Limmander, poème inspiré par *le Morne au Diable*, d'Eugène Süe. J'en offris un à Jacques; il accepta. La salle était houleuse et distraite. Soit hasard, soit pressentiment, les regards se fixaient sur une loge où, derrière une dame d'une beauté remarquable, quoique un peu mûre, on apercevait un homme d'une quarantaine d'années, chauve, très élégant et d'une distinction suprême : c'était M. de Morny. On sait ce qu'il allait faire en sortant de ce théâtre où Mme Ugalde, malgré son admirable talent, fut à peine écoutée ce soir-là.

Je ne prétends ni juger, ni approuver, ni condamner, ni absoudre M. de Morny, la physionomie la plus originale du second Empire. Mais en songeant qu'il est mort à cinquante-trois ans, on se demande ce qui serait arrivé s'il avait vécu quinze ans de plus. Il aurait très probablement supplié Napoléon III de renoncer à cet Empire libéral qui était la contradiction de son avènement et de son règne. La force, Dieu merci! n'est pas un principe; mais elle peut y suppléer momentanément, et là où le principe manque, si la force abdique, c'est l'écroulement universel. Il n'était pas possible de faire tenir sous le même régime, et, pour ainsi dire, sous la même effigie, les violences du coup d'Etat et les libertés du ministère Ollivier. Louis XVIII, Louis-Philippe, avaient pu donner à la France des institutions libérales (et encore, vous avez vu ce qu'elle en a fait!). Leurs Chartes n'étaient pas le démenti, la négation de leur origine; au contraire, Louis XVIII remplaçait un formidable despote; Louis-Philippe continuait et développait une monarchie constitutionnelle. Ils eurent des ennemis, mais ces ennemis ne pouvaient alléguer un fait qui justifiât leurs implacables rancunes.

Napoléon III était un rêveur que son nom, des prédestinations de race, des nécessités de situation, avaient poussé à agir. Une fois parvenu à son but, il aurait voulu reprendre son rêve d'utopiste pour le bien de l'humanité. M. de Morny était un roué, méprisant

les hommes et sachant à quoi s'en tenir sur les moyens de fléchir les passions quand on cesse de les dompter. Il savait que l'on n'apaise pas les haines en les émancipant, et qu'on ne les amène pas à se désister en leur offrant la chance de se satisfaire. Parmi les anciens proscrits, les amnistiés, républicains, factieux, récidivistes, démolisseurs de toutes nuances, il n'y eut pas un seul bénéficiaire des concessions et des capitulations libérales, qui ne restât *uniquement* à ses propres yeux, une victime du 2 décembre, gardant les mêmes droits aux représailles.

Il est bien entendu que, le 2 décembre et jours suivants, je ne fis pas toutes ces réflexions. Le coup d'État et les ébauches d'émeute passèrent par-dessus nos têtes; nous n'y prîmes d'autre part que ce mot de mon convive, devenu mon ami :

— Quel bonheur que Paul ne soit pas à Paris! Il se serait fourré au plus épais! Pourtant, ajouta Jacques avec un gros soupir, je voudrais bien le voir, et il y a bien longtemps que je n'ai reçu de ses nouvelles!

Le 27 avril, je fus très surpris de ne pas le trouver à notre rendez-vous habituel. Même surprise le lendemain et le surlendemain. Le 30, mon concierge me remit le billet suivant :

« M. A. P. est prié par un ami de venir dîner aux *Frères provençaux*, jeudi, 3 mai, à sept heures. Il demandera au maître d'hôtel le cabinet n° 15. »

Était-ce une mystification? Elle n'eût pas été très spirituelle. D'ailleurs la curiosité eût suffi à me faire courir tous les risques et braver tous les mauvais plaisants. J'arrivai à l'heure indiquée. Le maître d'hôtel, silencieux et correct, m'ouvrit la porte du mystérieux cabinet. J'entrai et j'eus un éblouissement. L'éclairage était magnifique. Debout, près de la table étincelante de bougies et de candélabres, Jacques, complètement habillé de neuf, me tendait les bras avec un bon sourire. Il rayonnait. Il avait à sa droite une jeune femme, à sa gauche un jeune homme. Si vous vous souvenez des tableaux et des gravures qui nous représentent *Primavera*, *la Jeunesse est le printemps de la vie*, *le Printemps est la jeunesse de l'année*, vous pouvez vous figurer l'idéale beauté de ces deux êtres qui semblaient faits l'un pour l'autre. Gounod et le marquis d'Ivry n'auraient pas rêvé d'autre type pour Roméo et Juliette, Victor Massé pour Paul et Virginie, Lamartine pour Jocelyn et Laurence, Goethe pour Hermann et Dorothée.

— Ma belle-fille Diana! mon fils Paul! dit Jacques avec une expression d'orgueilleuse joie.

Paul n'avait pas vingt ans, Diana en avait seize.

— Oui, reprit le jeune homme, Paul le réfractaire, Paul le fac-

tieux, le tapageur, désormais rentré dans le rang. La vraie mine d'or, la voici! ajouta-t-il en me montrant sa femme — avec l'amour et le bonheur par-dessus le marché. Mes premiers travaux avaient réussi; mais ils auraient tardé à me faire assez riche pour revenir en France et dédommager mon père de tout ce qu'il a souffert, de tous les chagrins dont l'avaient accablé mes fredaines. C'est elle, c'est ma Diana qui, en m'accordant sa main, en triomphant des résistances de sa famille, a complété pour moi ce qu'avait commencé la Californie..... Nous vous raconterons ce petit roman..... Avant tout, soyez remercié et béni pour le bien que vous avez fait à mon père!..... Et maintenant, à table!

— A table! répéta Jacques dont les regards se partageaient depuis un moment entre son fils et le potage apporté par le maître d'hôtel.

Je renonce à décrire ce dîner. Gargantua et Pantagruel en auraient été effrayés. Nous étions quatre, et il y avait à manger pour dix. Bisque d'écrevisses, potage Victoria, pâtés de foies gras, timbales au macaroni, truite saumonée, homards en rémoulade, poulardes truffées, cèpes à la bordelaise, céleri à la moëlle, *pudding* Nesselrode, que sais-je? Ananas, fraises, chambertin, clos-vougeot, château-margaux, champagne de la *Veuve*, vieux Cognac..... de quoi rassasier vingt moissonneurs et griser vingt mousquetaires... Mais ce qui attira le plus mon attention, ce qui redoubla ma stupeur, ce fut la façon homérique dont Jacques Morel attaqua ce prodigieux festin. On eût dit qu'il avait à se refaire d'un jeûne de quinze ans. Cette voracité en quelque sorte machinale (en médecine *boulimie*) m'humiliait profondément. Je comprenais que ma bonne œuvre avait été bien incomplète et que c'était par discrétion que Jacques avait eu l'air de se contenter des rosbifs de Richard-Lucas. De temps en temps, Paul regardait avec inquiétude son père, dont la pâleur faisait place à une rougeur alarmante.

Tout en dévorant, Jacques ne me perdait pas de vue. Je devinais qu'il méditait un toast en mon honneur. En effet, il se leva, les yeux fixés sur moi, tenant à la main son verre plein de vin de Champagne. Mais aux premiers mots, la voix lui manqua, le verre s'échappa de ses mains, son visage se congestionna d'une manière effrayante, ses mains s'agitèrent dans une convulsion suprême. Il s'affaissa sur son siège, foudroyé par une attaque. Cinq minutes après, il était mort.

Ses obsèques n'eurent pour cortège que Paul, Diana et moi. Il n'avait pas de chien, et il était riche depuis trop peu de temps pour avoir des amis.

Armand DE PONTMARTIN.

La suite prochainement.

---

# LE VALBRIANT[1]

## IX

Le château du Valbriant était un fort beau bâtiment du dix-septième siècle, dont l'aspect seigneurial n'avait point été diminué par la transformation intérieure qu'il avait subie pour être approprié à son usage actuel. Dans toutes les constructions qui y avaient été ajoutées, on avait adopté un style un peu plus ancien peut-être que celui du château, mais en harmonie avec celui de l'église en ruines, qui occupait un des angles de l'ancienne cour carrée, et qui était d'une date antérieure pour le moins de deux siècles.

Cette église, c'était Gauthier qui l'avait réédifiée d'après son plan primitif, et c'était autour d'elle qu'il avait groupé, pour la population ouvrière, les maisons qui, toutes ou presque toutes, avaient été bâties par lui. Un ouvroir, un hôpital, et un refuge pour ceux auxquels l'âge et les infirmités interdisaient le travail, complétaient la série des édifices qui rendaient aujourd'hui l'immense filature du Valbriant un établissement modèle que l'on venait voir de loin, et dont la réputation était l'orgueil du pays; orgueil partagé par les ouvriers eux-mêmes. Ce qu'on éprouve pour son pays, pour son foyer, ils l'éprouvaient tous pour le Valbriant. C'était leur *chez-eux*, dont ils étaient fiers. Ce sentiment, commun à plus de douze cents ouvriers, était l'indice le plus certain d'un succès que l'argent seul n'eût pas suffi à obtenir. Il y avait fallu, de plus, une volonté de fer, un ardent dévouement et un amour sincère. Ces trois forces, ajoutées à la première, appliquée largement et sans compter, avaient réalisé, en peu d'années, des résultats auxquels la durée d'une ou deux générations eût été nécessaire si l'une ou l'autre de ces trois forces eût agi sans les autres.

Sans saisir tout à fait les plans de Gauthier et la manière dont il entendait les mettre en pratique et les réaliser, Lucie avait profondément compris que ce qu'il poursuivait ce n'était point le succès et la fortune, et que si l'un et l'autre couronnaient ses efforts, c'était par ce « surcroît » promis à ceux qui cherchent d'abord des biens supérieurs à ceux-là.

Un désir impatient de visiter le Valbriant avait suivi son entre-

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 décembre 1885.

tien avec Gauthier et deux jours après, ce désir était réalisé. Accompagnée de son père et du jeune maître de l'usine, elle avait parcouru les ateliers, visité l'école, l'hôpital, l'ouvroir, et maintenant elle se dirigeait vers l'église; mais, avant d'y entrer, elle demeura un instant assise sur un banc placé sous les arceaux du porche; elle avait besoin de réfléchir à tout ce qu'elle venait de voir. Une foule d'idées nouvelles, de sentiments inconnus jusqu'alors, s'agitaient dans son esprit et dans son âme. Plusieurs choses qu'elle avait confusément rêvées s'accomplissaient devant elle. Tandis qu'elle vivait comme une prisonnière dans des régions d'où le bien semblait banni, que de fois ne s'était-elle pas demandé s'il ne régnait en aucun lieu de ce monde. S'il n'en était point où elle pourrait aspirer l'air dont son âme avait soif. Maintenant il lui semblait être sous ces autres cieux désirés, et sur cette terre nouvelle...

Tandis qu'elle demeurait immobile sur son banc, elle vit passer trois petites filles qui revenaient ensemble de l'école et s'en retournaient chez elles en babillant gaiement. Elle les appela, les interrogea, les embrassa, en leur disant de bonnes paroles qui firent rougir de contentement leurs joues roses et rebondies, puis elle les regarda de loin rejoindre leurs mères qui les attendaient sur le pas de leurs portes...

— Comme tout cela est doux!... et différent de ce que j'avais imaginé! Monsieur d'Arcy, je voudrais pouvoir vous dire ce que je pense, mais je ne sais comment m'exprimer.

— Ne me dites rien, madame, ou plutôt dites-moi seulement que vous me comprenez un peu et que vous ne me blâmez plus... cela me suffira.

— Ne me rappelez pas ma sottise... ne m'en faites pas rougir... Oh! murmura-t-elle en joignant les mains et jetant les yeux, au-delà de l'ombre où elle était assise, sur les vastes bâtiments, sur les maisons entourées de leurs petits jardins, sur les grands arbres du parc qui ombrageaient le château, quel aspect calme, grandiose, quelle poésie enfin l'âme répand sur tout cet ordre matériel! Car c'est bien votre âme, Gauthier, qui a créé tout ceci... et ce sont bien aussi des âmes qui se manifestent dans tous ces regards joyeux, paisibles, reconnaissants qui vous accueillent à chaque pas, ainsi que dans ce travail si consciencieusement accompli par chacun. De grâce, ne me croyez pas incapable de comprendre tout cela. Vous me faites ici l'effet d'un souverain bienfaisant... Allons, dit-elle en se levant, entrons dans l'église, je me sens le besoin de prier pour vous et *pour votre peuple*.

Gauthier la précéda, puis la laissa passer devant lui et demeura à l'entrée. Sauf quelques femmes, l'église était vide, tous les hommes

étaient encore occupés. L'effet de l'ensemble était saisissant. Tout était simple et pieux, aucun ornement n'altérait l'effet des lignes irréprochables et harmonieuses de l'ancien édifice soigneusement restauré.

Les rares tableaux, les statues plus rares encore qui s'y trouvaient, étaient des œuvres d'art telles qu'on en rencontre rarement en France dans des églises de village... C'était là le nouveau, introduit par Gauthier dans celle-ci pour remplacer ce que la main de la Révolution plus encore que celle du temps avait détruit dans l'ancienne église. Son goût et sa foi l'avaient bien guidé, tout parlait le même langage, et la lumière, tombant à travers les vitraux, complétait l'accord de tous ces objets ensemble et semblait les unir tous dans la même pensée.

Lucie se prosterna devant le sanctuaire, elle appuya sa tête sur la balustrade de pierre, et demeura là, savourant la paix qui l'inondait de toutes parts. Gauthier, agenouillé, lui aussi, au fond de l'église, priait, comme elle, mais moins paisiblement qu'elle.

Pauvre Gauthier! il était en ce moment heureux comme à aucune autre heure de sa vie il ne l'avait été... Il était trop heureux! Quelque chose le lui disait, et une note aiguë et douloureuse répondait, au fond de son cœur, au transport de joie qu'il avait peine à comprimer.

Lucie rejoignit son père, qui était demeuré en conversation avec M. Derviers, le directeur de l'usine, devenu son conseiller habituel sur plusieurs sujets, où il avait reconnu son habileté et sa compétence. Il était satisfait de pouvoir reprendre ses promenades accoutumées, doublement satisfait de voir sa fille s'y associer. Il avait prévu que tous les préjugés de celle-ci contre la soi-disant vocation mercantile de leur voisin s'évanouiraient dès qu'elle aurait consenti à prendre connaissance de ce qui se passait au Valbriant. Mais il ne pouvait exactement mesurer l'effet de cette visite; car la souffrance qu'avait endurée sa fille, dans un cercle vil et malsain, où elle ne respirait plus, moralement ou intellectuellement, une seule bouffée d'air pur, son père lui-même n'avait pu la deviner... Lucie avait résisté à cette influence funeste, elle avait réagi contre elle avec une énergie extrême, mais au prix de quels étranges tourments! C'était à peine si sa santé et son caractère altérés permettaient à son père de les entrevoir!... Il lui était donc difficile de se rendre compte de tout ce qui se passait en elle pendant leur silencieux trajet du Valbriant à Harlay, et peut-être elle-même n'eût pu le définir exactement. Elle n'était pas émue comme lorsque, après certaines rencontres, on se sent le cœur touché. Il n'y avait rien de personnel dans ce qu'elle éprou-

vait : en vérité, elle ne pensait point à elle-même, point même à Gauthier. Mais elle avait entrevu l'existence sous un aspect inconnu pour elle; cet aspect, elle l'avait deviné ou du moins rêvé comme une chimère. Et maintenant elle était satisfaite. La chose était possible, elle existait. Ce que Gauthier faisait, d'autres pouvaient le faire. Sa vieille amie avait plus raison encore qu'elle ne le pensait de vouloir montrer à son fils un tel exemple, et tout semblait d'accord pour rendre opportune et utile la rencontre qui allait avoir lieu et que Lucie elle-même avait été appelée d'une façon imprévue à faciliter.

Elle continua donc, avec plus de zèle que jamais, ses préparatifs, et les fit si complets qu'ils étaient à peine terminés quand elle reçut la lettre qui lui annonçait le jour où elle pouvait attendre les voyageurs.

Après tant d'années d'un silence à peine rompu par la présence de Lucie (car la joie de son retour n'avait pas, on le sait, été bruyante), lorsque le vieux manoir retentit tout d'un coup du bruit de l'arrivée des hôtes attendus, il y eut un certain trouble dans la maison. Véronique, Valentin et Pierre n'avaient pas vu le repos de leur vie régulière troublé par autant de mouvement depuis le jour triste et à jamais mémorable du mariage de M^lle^ de Bois d'Harlay; et les nouveaux serviteurs dont celle-ci étaient accompagnée à son retour, ayant toujours été à son service exclusif, n'avaient, de leur côté, connu qu'un jour d'exception à la triste monotonie de la vie de leur jeune maîtresse, et ce jour c'était celui de l'horrible mort du marquis de Livernois. L'expérience acquise par eux ne s'appliquait point au cas présent. On eut donc d'abord quelque difficulté à s'entendre. Heureusement, Lucie avait tout réglé et préparé d'avance elle-même; et elle sut donner tranquillement les ordres nécessaires pour que Véronique conservât sa tête et sût, comme à l'ordinaire, se faire obéir; et, quant à sa femme de chambre italienne et son valet de chambre allemand, elle les renvoya chacun chez eux, persuadés qu'ils ne feraient qu'ajouter à la confusion s'ils essayaient d'y remédier.

Par le fait, le comte Geoffroy, lui-même, fut un peu dérouté au premier moment par l'aspect de l'amie de sa fille : une petite femme à la tournure épaisse, aux cheveux gris, frisés et crépus, dont les touffes laissaient apparaître un visage rond, un coloris accentué par les années, et une physionomie avenante, il est vrai, mais où la bonhomie apparaissait plus vite que l'intelligence. La voix haute, un accent un peu rude, en un mot, une bonne femme peut-être, mais peu distinguée. Telle fut la première impression produite sur le vieux châtelain.

Il n'en avait pas moins offert son bras à la baronne de Prévilliers avec le plus courtois empressement, tandis que Mme de Livernois embrassait la belle jeune fille qui la suivait, et tendait la main à un jeune homme, en apparence fort timide et fort ému, qui la lui baisa respectueusement. Leur mère exprimait sa satisfaction de se trouver sous son toit, sa joie d'y revoir celle qu'elle nommait « sa belle et sa charmante » dans un torrent de paroles qui, pendant quelques instants, ne permit à aucune autre voix de se faire entendre.

— Oui, en vérité, poursuivit-elle avec volubilité, en regardant Lucie, lorsqu'ils furent tous entrés dans le salon, belle et charmante vous l'étiez toujours, mais véritablement, aujourd'hui, vous l'êtes au point que je ne vous reconnaîtrais plus si ces yeux-là pouvaient changer... Mais ce n'est pourtant plus la même expression, Dieu soit loué!... Que je suis heureuse, poursuivit-elle en l'embrassant encore et en baissant un peu la voix, de vous revoir ainsi, ma Lucie! Comme j'ai pensé à vous, mon enfant! Comme j'ai prié Dieu de vous rendre la santé et le bonheur!...

Il y avait dans ces paroles-là un accent si sincère, si maternel, que toute prévention s'évanouit à l'instant de l'esprit du père de Lucie, et que si la singularité des manières de Mme de Prévilliers ne cessa point de le surprendre, du moins, elle cessa de lui déplaire.

En effet, Lucie ne s'y était pas trompée, et le P. Séverin moins qu'elle encore, lorsque, dans ce plus terrible moment de sa vie, il l'avait rapprochée de Mme de Prévilliers. Tout ce qu'on peut attendre de la bonté du cœur, de la noblesse du caractère et même de la finesse de l'esprit, on était sûr de le trouver en elle. Malheureusement, il est une qualité dont l'absence annule, en certains instants, la présence de toutes les autres, et cette qualité, elle en était fort souvent dépourvue... En mille occasions, elle manquait de tact. Elle nuisait ainsi elle-même à ses plus chers désirs et renversait souvent, sans le vouloir, les plans qu'elle avait le plus soigneusement formés.

— Ainsi, ma chère Lucie, dit-elle dès qu'elle se trouva seule avec elle dans l'appartement où celle-ci venait de la conduire, vous avez su seconder mon désir. Comment l'avez-vous deviné?

— M. Gauthier d'Arcy nous avait montré votre lettre.

— Alors tout s'explique et je comprends la vôtre, qui m'a comblée de joie. Vous ne le disiez pas expressément; mais ce petit mot qui la terminait : « L'usine du Valbriant est à 2 lieues d'ici », m'a suffi. Seulement, maintenant, écoutez-moi; peut-être n'ai-je pas assez dissimulé ma joie... Il vaudrait bien mieux souvent se taire que dire ce qu'on pense...

La baronne ôta son chapeau, ouvrit un sac, en tira un bonnet,

le plaça sur ses boucles grises... tout cela sans cesser de parler... Lucie l'écoutait sans tenter de l'interrompre.

— Imaginez-vous donc que voilà Donald qui était tout feu et flamme pour connaître M. d'Arcy, quand il n'y avait pas la moindre apparence que ce fût possible, qui tout d'un coup ne veut plus en entendre parler!

— Pourquoi cela?

— Oh! pourquoi? par esprit de contradiction. Il s'est cru amené dans un guet-apens. Il dit qu'on le traite comme un enfant... qu'on veut l'envoyer à l'école...

— Quelle idée!

— C'est ma faute aussi, peut-être; j'aurais dû ne rien dire de l'usine, et parler seulement du chien enragé...

— Du chien enragé?

— Eh! oui, de cet acte de courage et de présence d'esprit par lequel M. d'Arcy a sauvé la vie du P. Séverin. C'est le P. Séverin lui-même qui nous l'a conté avec un feu qui avait électrisé Donald. Vous savez la chose, je pense?

— Je la sais, oui, mais seulement depuis peu. M. d'Arcy nous l'a conté par hasard comme preuve du courage du P. Séverin, sans nous parler de lui-même.

— Comment a-t-il pu faire cela, par exemple, et comment ne le saviez-vous pas!... tous les journaux en ont été remplis.

— Cela s'est passé, je crois, précisément à l'époque de mon retour ici... Je n'étais en état alors de lire aucun journal, et mon pauvre père n'y songeait guère plus que moi.

— En effet, c'était alors. Eh bien, à propos de cette histoire, le P. Séverin parla de l'usine et de son maître. Donald y prit grand intérêt, et cela me donna l'idée d'écrire la lettre que vous savez. J'aurais dû m'en tenir là et ne plus prononcer le nom de Valbriant...

— Cela eût mieux valu peut-être, surtout maintenant, puisque vous aurez une occasion toute naturelle de faire connaissance avec M. d'Arcy. Donald l'aurait vu sans défiance... et il ne lui aurait certainement pas trouvé l'air d'un maître d'école.

— J'aurais mieux fait, c'est évident, je ne vois les choses que lorsqu'il est trop tard... Toujours est-il que tous mes plans allaient échouer, car Donald s'était entêté à ne point aller au Valbriant, lors même que M. d'Arcy répondrait favorablement à ma lettre.

— Quoi! vous lui aviez aussi parlé de votre lettre? C'était une faute.

— Je lui en avais parlé, oui, en gros, sans rien dire naturellement des arguments dont je m'étais servie. Néanmoins c'était une énorme bêtise, je le sais maintenant, mais je ne l'ai compris qu'a-

près, et je ne savais comment y remédier, lorsqu'en même temps que la réponse polie mais un peu froide de M. d'Arcy, j'ai reçu votre bienheureuse lettre, que Dieu bénisse! Ceci a opéré un changement à vue... Donald n'a plus songé au voisinage, c'est à peine s'il a remarqué ce passage de votre lettre, il n'y a vu qu'une seule chose, ma belle Lucie, c'est qu'il allait vous revoir!... Car je ne puis vous dissimuler que votre apparition sous notre toit, à Bade, a été un événement pour nous tous. Pour moi et Jacqueline, fussiez-vous ma fille et sa sœur, nous ne saurions vous aimer davantage; et quant à mon pauvre Donald, comment voulez-vous qu'il oublie jamais votre bonté pour lui lorsqu'il était malade et que vous mettiez de côté vos propres peines pour m'aider à le soigner?... Moi-même, je ne puis jamais y penser sans que mes yeux se remplissent de larmes. Et lui, lui, pauvre enfant!... Que voulez-vous? Il vous adore et est amoureux de vous, en un mot : cela est bien naturel...

Lucie devint un peu grave.

— Quelle plaisanterie! dit-elle. De grâce, ma chère baronne, souvenez-vous de mon horreur pour tout ce qui, de près ou de loin, ressemble aux phrases de ce genre.

— Ce n'est pas une phrase, c'est la vérité, et une vérité toute simple.

M^me^ de Livernois devenait de plus en plus sérieuse, et M^me^ de Prévilliers eût bien fait de se taire ou de changer de discours, mais ce n'était pas dans ses habitudes.

— Voyons, ma chère Lucie, jeune, belle, libre comme vous l'êtes, il faut bien, n'est-ce pas? que vous acceptiez les conséquences de cette situation?

Le front de Lucie se rembrunit tout à fait. Avec un accent sérieux dont sa vieille amie fut un peu interdite, elle l'arrêta tout court :

— Écoutez-moi bien, dit-elle, ne me parlez plus jamais ainsi; *jamais*, comprenez-le bien, la trace de ce que j'ai souffert ne pourra s'effacer au point de consentir à la perdre de nouveau, cette liberté recouvrée! Laissons donc là ma jeunesse, ma beauté, etc., et toutes ces paroles qui finissent toujours par en revenir au sujet que je déteste. Ne parlons plus de moi maintenant, songeons seulement à Donald. Si vous voulez m'en croire, laissez-le s'arranger tout seul avec Gauthier d'Arcy. Ne vous en occupez plus. C'est, soyez-en assurée, le meilleur moyen que vous ayez en ce moment d'atteindre le but principal de votre voyage.

Grâce à la présence de Lucie et à l'insistance avec laquelle elle renouvela ses conseils, ils furent suivis. La mère de Donald sut obtenir d'elle-même une prudence inaccoutumée et un silence

dont elle eut grandement lieu de s'applaudir, ainsi que de celui qu'elle observa sur l'autre sujet que la marquise lui avait interdit.

Il résulta de ce double effort que rien ne vint troubler le plaisir que causait à Lucie la société de ses hôtes, ou diminuer les bons effets de la gaieté et du mouvement que leur présence apportait dans les murs, si longtemps attristés, du vieux manoir de Harlay.

## X

On était au mois d'avril, tout commençait à reverdir et à fleurir aux alentours. Mme de Prévilliers avait prolongé son séjour à Harlay, et ce n'était pas sans peine, de part et d'autre, qu'on en voyait approcher le terme. La grande fenêtre du salon était ouverte et laissait pénétrer l'odeur des violettes et du réséda. Mme de Prévilliers, enfoncée dans un fauteuil, humait l'air printanier tout en jetant, de temps en temps, des yeux distraits sur le journal qu'elle tenait à la main. Elle semblait préoccupée et, contre son habitude, sa préoccupation était silencieuse.

Jacqueline était debout près du piano où elle venait d'achever un air que Mme de Livernois avait accompagné. La voix de la jeune fille était aussi douce que l'expression de ses grands yeux bruns, doux et caressants parfois comme ceux d'un enfant; parfois aussi, indéchiffrables. Cette physionomie étrange, où une gravité singulière contrastait souvent avec une simplicité enfantine, la pâleur mate de son teint, ses beaux cheveux noirs, sa taille élevée et gracieuse, la rendaient frappante; et quoique ses traits irréguliers ne permissent pas de prononcer qu'elle était belle, personne n'eût jamais songé à dire qu'elle ne l'était pas.

Lucie aimait cette charmante compagne et ne pouvait songer sans chagrin au jour prochain de son départ. Peut-être Jacqueline y songeait-elle avec le même regret, car elle n'était pas aussi gaie que de coutume, et elle avait même semblé depuis quelques jours grave et préoccupée au-delà de ce qui était motivé par une séparation qui ne devait pas être de longue durée, les relations entre le château de Harlay et celui de Prys devant être désormais fréquentes.

— Voici une si belle journée, dit Lucie, en quittant le piano et se rapprochant de la fenêtre qu'aujourd'hui enfin, je le suppose, rien ne s'opposera à notre promenade projetée à Clairmont..... c'est-à-dire si Gauthier et Donald sont revenus à temps pour nous accompagner.

— Ils devaient arriver hier à midi à Richelay, dit la baronne (Richelay était le nom de l'établissement industriel dont le jeune Donald de Prévilliers était devenu propriétaire par héritage), passer

le reste du jour à tout visiter et repartir ce matin... Ils seront certainement de retour dans une heure, car ils comptaient revenir à cheval. Ma chère Lucie, continua-t-elle en baissant un peu la voix, quel bon conseil vous m'avez donné! Jamais affaire ne m'a aussi bien réussi que celle-ci depuis que j'ai cessé de m'en occuper... C'est une règle qu'on ne peut pas cependant appliquer à tout.

— Elle vous réussira souvent, soyez en sûre, dit Lucie en souriant.

— En tout cas, votre conseil a été si bon cette fois, que je pourrai peut-être bientôt, dit la baronne en baissant la voix encore davantage, vous en demander un autre.

Le ton mystérieux dont elle dit ces paroles surprit un peu Lucie. Mais Mme de Prévilliers arrêta les questions qu'elle allait lui faire, en plaçant vivement son doigt sur ses lèvres et en accompagnant ce geste significatif d'un rapide regard jeté du côté du piano où sa fille était demeurée feuilletant des livres de musique et en fredonnant de temps à autre, à demi-voix, quelques passages. Lucie se tut sans grand effort. Mme de Prévilliers aimait assez à faire précéder toutes ses communications d'une sorte d'exorde préparatoire; mais, comme il leur arrivait souvent de n'être pas ensuite fort intéressantes, il ne lui était pas facile d'exciter ainsi d'avance la curiosité de ses auditeurs.

En ce moment, toutefois, la conversation fut interrompue, et ce fut par une fort agréable surprise. Le comte Geoffroy parut, amenant avec lui le P. Séverin, qui venait profiter d'une permission, rarement accordée aux religieux de son ordre, pour passer une semaine en famille. Mme de Livernois ne s'attendait pas à cette visite de son beau-frère, et ce fut avec une vive joie qu'elle l'accueillit. La satisfaction de la baronne ne fut pas moindre, et pendant quelques instants elle sembla oublier sa préoccupation précédente.

Mme de Prévilliers avait eu raison de dire que Lucie lui avait donné un bon conseil le jour de son arrivée. Car ce conseil, en effet, avait eu, dès le premier jour, les plus heureux résultats. Gauthier fut aussi soulagé que le jeune Donald lui-même de l'attitude imprévue adoptée par la mère de celui-ci. Rien ne lui était plus antipathique que le rôle de mentor qu'elle semblait lui avoir destiné. Si l'un était mécontent d'aller à l'école, l'autre l'était encore plus de l'y recevoir. Sans la première intervention de Lucie, la réponse adressée à Mme de Prévilliers eût été complètement décourageante, et elle était intervenue une seconde fois non moins à propos... Pas une parole ne fut proférée par Mme de Prévilliers au-delà de quelques remerciements pour la lettre de Gauthier...

On eût dit qu'elle avait oublié le contenu de celle qu'elle-même lui avait adressée.

Gauthier et Donald se rencontrèrent donc, dans le salon de Harlay, comme s'ils n'eussent jamais entendu parler l'un de l'autre, et dès les premiers moments se sentirent à l'aise. Donald se rendait compte sans peine de sa propre infériorité vis-à-vis de Gauthier; mais si l'attitude de celui-ci la lui eût rappelé, il en eût été fort impatienté. Il n'y avait, à cet égard, rien à craindre, on le sait. Le trait caractéristique de Gauthier, son charme à proprement parler, c'était précisément son oubli de lui-même et une sorte de préoccupation attentive des autres, à laquelle il devait l'influence qu'il exerçait sur eux. Son habileté à lire dans l'âme d'autrui le rendait, de plus, apte à manier les caractères les plus différents et à placer chacun là où ses qualités seraient le plus utiles, ses défauts le moins nuisibles.

Pendant sa première entrevue avec Donald, tandis qu'il causait avec lui de choses indifférentes, il l'observait attentivement. A travers la nonchalance de son attitude, la finesse un peu efféminée de ses traits et une certaine absence de vigueur qui caractérisait toute sa personne et qui était peu faite pour lui plaire, il discerna la lueur d'une flamme latente qui pourrait vivre et se développer dans un air favorable, comme aussi être promptement éteinte par le souffle d'un premier orage. En d'autres termes, sa mère, que Gauthier avait été tenté de trouver si ridicule, l'avait bien jugé. Cela lui donna pour elle une considération à laquelle il n'était pas d'abord disposé, et lui inspira pour Donald un intérêt sincère. Il étudia son caractère, le comprit vite, et ce fut avec une surprenante facilité qu'il obtint la sympathie qu'il cherchait à lui inspirer.

Dès le lendemain Donald s'était rendu au Valbriant, encore quelque peu en garde, ne voulant, se disait-il, que faire une politesse. Il était décidé à éviter « de se laisser accaparer ». Gauthier y songeait si peu, qu'il s'était absenté. Donald s'en allait, lorsque M. Derviers, voyant qu'il regardait autour de lui avec une certaine curiosité, lui proposa d'entrer et de visiter les bâtiments dont la vaste étendue semblait le surprendre. Il accepta, suivit le directeur qui, chemin faisant, répondait à ses questions et lui expliquait l'organisation dont le succès matériel n'était cependant pas le but unique ni principal de l'entreprise, telle qu'elle était conduite par son chef actuel.

— Devenir riche n'a jamais été son grand souci, dit M. Derviers; j'ai d'abord cru qu'il me serait impossible de le seconder, je n'étais point accoutumé à cette manière de faire et je me trouvais trop vieux pour changer ma propre méthode, surtout pour

complaire aux visées d'un jeune homme. Mais M. Gauthier d'Arcy a une volonté de fer... J'ai vu qu'il me faudrait céder ou le quitter, et je m'étais déjà trop attaché à lui pour prendre ce dernier parti. Je me suis donc décidé à embrasser ses vues et à lui prêter sur quelques points le secours de ma vieille expérience pratique pour les réaliser.

— Au bout du compte, en quoi diffèrent-elles des vôtres?

— Elles n'en diffèrent plus, je suis maintenant tout à fait d'accord avec lui. Mais jadis mon devoir me semblait se réduire à faire prospérer le plus possible les affaires qui m'étaient confiées, et il est indubitable que si j'avais été le maître, M. d'Arcy serait encore beaucoup plus riche qu'il ne l'est... Mais, en présence de ce que vous voyez..., de ce peuple d'ouvriers paisibles, laborieux, heureux, je ne puis regretter ce surplus auquel il a renoncé de si bon cœur.

— Il est sûr, dit Donald, lorsque, après être sortis des vastes ateliers, ils se retrouvèrent dans la cour, il est sûr que tous ces visages font plaisir à voir.

— Et leur besogne aussi, je vous assure. M. Gauthier n'avait pas de théorie compliquée. Il disait : « Nous sommes deux : moi, qui suis le maître de cette terre et de l'usine qui s'y trouve, et cette foule d'ouvriers que j'appelle à travailler comme un seul homme à son exploitation et à l'accroissement de ma fortune. Leur devoir, c'est ce travail; le mien, c'est de leur donner non seulement le salaire qui leur est dû, mais tout le bien-être qui dépend de moi, dût mon revenu en souffrir un peu. » C'est dans ce but qu'ont été successivement bâties toutes ces maisons que vous voyez, où les ouvriers sont logés à très bas prix, un certain nombre gratis; quelques-unes sont habitées par quatre d'entre eux, ce sont ceux, parmi eux, qui ne sont pas mariés; les autres maisons que vous voyez plus près de l'église sont celles des ouvriers mariés; une seule famille habite chacune d'elles.

— Et tout ce monde-là, je suppose, est obligé chaque matin de se rendre à l'église? dit Donald d'un ton où se reconnaissait un peu l'accent railleur d'une génération qui n'était plus la sienne.

— Non, le dimanche seulement tous vont à la messe. Dans la semaine, tous les soirs, à l'heure de l'*Angelus*, on fait la prière à laquelle à peu près toutes les femmes assistent. C'est, après, l'heure de l'école, elles y amènent leurs enfants, beaucoup d'hommes y viennent aussi, quoiqu'ils n'y ni soient obligés ni même invités, hormis par la cloche qui avertit tout le monde. Je vous assure que, pour ma part, autrefois je n'y mettais jamais les pieds, maintenant j'y vais souvent. M. d'Arcy a importé ici d'Allemagne de fort beaux chants religieux et populaires dont il a fait traduire les paroles, la

musique en est simple et belle. Il s'est donné beaucoup de peine pour la faire comprendre et exécuter. Il fait toujours à fond et sans négligence les choses auxquelles il s'applique. Bref, il a réussi. Aujourd'hui tous ici y prennent plaisir... et quoique, je dois l'avouer, je ne sois guère dévot, je ne puis les entendre sans me sentir l'envie de prier, en sorte que je dois à M. Gauthier d'en avoir comme repris l'habitude.

Après cette visite, l'esprit de contradiction qui possédait Donald fut conjuré sans retour. Tantôt au Valbriant, tantôt à Clairmont, où il allait passer trois ou quatre jours de suite, il devint inséparable de Gauthier... Bientôt il le prit pour son confident et lui conta toutes ses petites et grandes folies. Il le mit ensuite au courant de toutes ses affaires et obtint sa promesse de faire avec lui un petit voyage à Richelay (le domaine dont il venait d'hériter, qui n'était qu'à 5 lieues du Valbriant), pour juger de l'état des choses et l'aider de ses conseils. Enfin il lui confia son admiration passionnée pour M^me^ de Livernois et tout ce qu'il serait capable de faire pour devenir digne d'elle.

— Mais imaginez-vous que (c'est elle qui l'a dit à ma mère) elle est décidée à ne *jamais*, *jamais* se remarier. Le meilleur moyen de se faire absolument consigner par elle, et pour toujours et peut-être de ne plus pouvoir jamais la revoir, ce serait de lui laisser entrevoir ce qu'on éprouve pour elle. La seule chose qui me console, poursuivit-il après un silence, c'est la certitude de n'en jamais voir un autre plus heureux que moi.

Gauthier l'écouta impassible sans lui répondre un mot. Il l'écouta de même, sans sourciller, le jour où Donald lui narra l'apparition de Lucie auprès de lui lorsqu'il était malade.

— Le P. Séverin la connaissait bien cette angélique créature, dit-il. Malgré tout ce que lui avait fait souffrir son indigne frère, elle était horrifiée, désespérée de sa mort. Quelle bizarrerie de la destinée qu'un homme tel que M. de Livernois ait eu pour frère un saint comme le P. Séverin! Eh bien donc, je vous disais que le meilleur moyen de la distraire de ce qu'elle avait souffert sembla au P. Séverin être celui de la rendre témoin d'une autre douleur, d'une douleur avec laquelle elle pourrait sympathiser et qu'elle pourrait secourir... C'est ainsi qu'il l'amena près de ma mère, qui me croyait perdu et qui me soignait avec l'angoisse du désespoir. Elle la calma... lui rendit l'espoir, et pendant des heures elle demeura avec elle à mon chevet. Lorsque je repris mes sens que j'avais perdus, je la vis près de moi! Oh! quelle vision, d'Arcy!... Jamais je ne l'oublierai; et elle resta là pendant des jours entiers lorsque ma mère allait se reposer, prenant sa place avec une

bonté infatigable, avec une compassion divine. Après cela, vous ne vous étonnerez pas si *loin de moi la mort s'enfuit*, si depuis ce temps ma mère la chérit comme sa propre fille... si enfin ma pauvre tête en est restée tournée!...

Comme de coutume Gauthier demeura silencieux, puis il dit brièvement :

— Non, rien de tout cela ne m'étonne : mais hâtons-nous, vous n'oubliez pas, je pense, que nous devons conduire aujourd'hui votre mère et votre sœur à Clairmont.

— Et que M^me^ de Livernois doit être de la partie, vous avez raison, pressons le pas.

Cet entretien avait lieu tandis qu'ils revenaient ensemble de Richelay. Une demi-heure après ils sonnaient à la grille. Gauthier, à son tour, fut aussi satisfait que surpris de trouver le P. Séverin dans le salon de Harlay, et les yeux de celui-ci brillèrent de joie lorsqu'il le vit paraître.

Tous deux ils appartenaient à cette élite qui seule empêche le monde de périr de son égoïsme, de sa sensualité et de son orgueil. Leurs voies étaient diverses, leur travail était le même : lutter, combattre, affirmer et ensuite, avec la même passion, aimer et se dévouer. Ils n'avaient pas eu de longs entretiens ensemble, ils s'étaient vus à l'œuvre, un seul coup d'œil les avait révélés l'un à l'autre. Ils étaient tous deux soldats de la cause du bien qui est aussi celle du beau. Et ce sont ceux-là, je le répète, qui seuls rendent la terre supportable, même pour les hommes qui les méconnaissent, les combattent, les raillent et parfois les tuent.

Qu'on se figure le monde définitivement livré à ceux-ci; qu'on se figure la pureté, la piété, la charité et la pitié définitivement bannies et avec elles la fidélité et l'honneur; qu'on se figure la logique de la négation poussée jusqu'au bout et l'égoïsme souverain et vainqueur : ce serait dans les ténèbres du chaos que retomberait ce monde. Mais l'élite porte et garde la lumière, et l'empêche à jamais de s'éteindre. Et ce mot *élite*, pour la consolation de l'esprit et l'honneur du cœur humain, il ne signifie pas que ceux qui lui appartiennent sont en petit nombre, mais seulement qu'ils sont dispersés. Réunis, quelle force leur résisterait, puisque Dieu accorde tant de force déjà à deux ou trois d'entre eux qui prient et agissent ensemble?

En 1838, lorsque le P. Séverin et Gauthier d'Arcy se rencontrèrent pour la première fois, un souffle passait sur la France, qui semblait devoir emporter pour toujours les restes du froid voltairianisme de la génération précédente; la poésie et la foi se réveillaient ensemble, et le respect humain, battu en brèche depuis longtemps, fut définitivement vaincu alors, pour ne plus revivre.

Les grandes voix ne manquaient pas aux grandes aspirations. La charité avait des soldats, la chaire des apôtres, la tribune des orateurs dignes de ce qui vibrait dans les âmes, et l'air retentissait de leurs éloquentes paroles. Ce ne fut, dira-t-on, qu'une éclaircie glorieuse; les nuages d'abord, les tempêtes ensuite devaient revenir, et des maux plus grands que ceux du passé nous menaçant encore peut-être; mais il n'en est pas moins certain qu'un mouvement se fit alors, dont l'effet dure encore, et qu'après un demi-siècle écoulé les hommes de notre temps demeurent fidèles au rendez-vous qui leur fut donné sous les voûtes de Notre-Dame par les hommes de celui-là.

Le P. Séverin, au milieu de l'actif apostolat qui dévorait sa vie, au milieu des fatigues et des veilles qui avaient fait blanchir ses cheveux et sillonné son front de rides prématurées, portait dans l'âme un joyeux courage; ce courage, il l'avait trouvé de même chez Gauthier, et cette conformité entre eux les avait étroitement unis. Sans professer de théorie, surtout sans en formuler, tous les deux allaient droit à ce qui était devant eux, c'est-à-dire à tout ce qu'il leur était permis d'accomplir par eux-mêmes, sans compter les efforts, sans mesurer les sacrifices. Ils se comprenaient bien, s'aidaient mutuellement et s'aimaient de cette amitié chrétienne et forte qui est le sentiment le plus noble, le plus grand, le plus pur qu'il soit donné au cœur humain de ressentir.

La conversation ne se prolongea pas en ce moment. La promenade à Clairmont devait avoir lieu sans retard, afin de ne perdre aucune des courtes heures de ce jour de printemps, et peu d'instants après tout le monde se mit en mouvement.

Le comte Geoffroy, qui gravissait encore sans peine la colline de Clairmont, offrit à Gauthier de l'escorter à pied par le chemin le plus court. Donald fut chargé de mener la voiture découverte destinée à la baronne et à M^me^ de Livernois. Jacqueline se placerait sur le siège à côté de son frère. Quant au P. Séverin, il s'en allait, de son côté, dans la direction opposée du Valbriant. Tous devaient se retrouver à Harlay dans la soirée.

Le départ eut lieu dans l'ordre réglé. M^me^ de Prévilliers monta la première dans la voiture, et au moment où Lucie prenait place auprès d'elle, la baronne lui saisit la main en disant à demi-voix :

— Dieu merci, la route des Noyers est longue, nous allons avoir le temps de causer!

## XI

Lucie ne fut pas très satisfaite de la perspective que ces paroles lui ouvraient. Elle se sentait dans une disposition heureuse et calme dont elle aurait aimé à jouir en silence.

Dès qu'ils entrèrent dans le bois que traverse le chemin des Noyers, les violettes dont il était rempli ajoutèrent leur plus doux parfum au charme de la verdure renaissante, du ciel pur, de l'air caressant qui soulevait les belles boucles des cheveux blonds de Lucie. Pour la première fois, elle portait un vêtement d'une nuance de gris qui s'harmonisait avec son teint de perle rosée. Elle était redevenue la vivante image de la jeunesse; et on aurait pu, sans flatterie, lui dire qu'elle était plus belle encore que ce premier beau jour de printemps.

Heureusement pour elle, M^me^ de Prévilliers semblait trouver ses paroles un peu moins facilement qu'à l'ordinaire, et le silence se prolongea jusqu'au tournant de la route où, quelques mois auparavant, Lucie avait rencontré Gauthier sans le reconnaître. Elle ne put s'empêcher d'y songer, et en même temps à toutes les préventions qu'elle nourrissait alors contre lui et à tout ce qu'elle en pensait et savait maintenant... au bonheur d'avoir un semblable voisin... un pareil ami... aux mille projets qu'elle formait pour étendre plus loin que le Valbriant l'influence qu'il savait exercer, avec son aide sur laquelle elle comptait, avec des conseils qu'elle lui demanderait. Elle en était là, lorsque sa rêverie fut tout d'un coup interrompue par ces mots dits près d'elle à demi-voix.

— Ma chère Lucie, je voudrais vous dire quelque chose d'important au sujet de M. Gauthier d'Arcy.

Lucie rougit et fit un brusque mouvement de surprise. Chacun sait ce qu'on éprouve lorsque, par hasard, quelqu'un répond à ce qu'on n'a pas dit, comme s'il avait lu dans votre pensée. Du reste, ce trouble ne dura guère, car sa curiosité fut à l'instant excitée par la singulière pantomime de la baronne qui, au lieu de poursuivre son discours, s'arrêta subitement comme si un spectacle imprévu l'eût distraite de sa première idée; et, saisissant le bras de Lucie, elle lui désigna sa fille du regard, en lui disant d'une voix émue :

— Regardez-la en ce moment, la reconnaissez-vous?

Jacqueline, assise sur le siège près de Donald, était restée jusque-là immobile, sa taille gracieuse, un peu penchée en avant, le visage incliné dans une attitude rêveuse qui ne laissait rien voir que l'épaisseur de ses belles tresses brunes. En ce moment, elle releva brusquement la tête et la tourna du côté de la plaine que le chemin montant leur permettait de découvrir. Son voile blanc flottait au vent et son profil se détachait sur le fond bleuâtre des collines lointaines, mais ses yeux allaient plus haut que le paysage. Ils étaient levés au ciel avec une expression douloureuse et ardente qui transformait ses traits. Lucie la regarda avec atten-

tion, jamais en effet elle n'avait vu sur son visage une expression semblable; elle avait parfois remarqué chez elle de brusques changements de physionomie, mais elle les attribuait à des variations d'humeur qui tiennent souvent à un reste d'enfantillage que l'âge finit par corriger. En ce moment, c'était plus que cela, son expression avait quelque chose de frappant, de singulier, d'inexplicable.

Mme de Livernois regarda la baronne d'un air surpris :

— Je vois bien, dit-elle, qu'en ce moment Jacqueline est étrangement préoccupée, en savez-vous la raison?

— Oui, et c'est de cela que je voulais vous parler.

— De cela, dit Lucie, c'est-à-dire d'elle, de Jacqueline... mais vous me disiez que c'était de...

— De Gauthier d'Arcy, oui, c'était bien de lui en effet, mais c'était à propos d'elle.

Le cœur de Lucie battit imperceptiblement.

— Expliquez-vous, car je ne vous comprends pas, et ce que vous me dites m'étonne.

— Je le conçois, parce que vous ne savez pas tout; je ne vous ai pas dit encore que depuis quelque temps Jacqueline me menace, j'appelle cela une menace, ce qui est fort mal à moi, peut-être, poursuivit la baronne, en reprenant sa volubilité ordinaire, mais je ne suis pas meilleure que cela, eh bien, donc elle me menace d'entrer au couvent, de se faire, non pas sœur de Charité ou religieuse de quelque ordre accessible, mais carmélite, s'il vous plaît... Vous savez, Lucie, que je suis une bonne chrétienne, que j'aime les couvents, que je suis enthousiaste des sœurs, que j'admire les missionnaires, qu'un prêtre comme le P. Séverin, je voudrais le mettre en châsse, mais, malgré tout cela, je ne veux pas que Jacqueline soit carmélite... non, je ne le veux pas... et c'est pour cela que je ne vous en ai rien dit : il ne faut rien dire des choses qu'on veut empêcher, j'ai remarqué cela, on les fait arriver en en parlant, parfois on les fait naître...

— Et parfois échouer, dit Lucie en souriant.

— Quelquefois aussi, j'en conviens; cela prouve seulement que le silence est d'or; mais il y a des cas où il faut le rompre, et en voici un.

— Parlez donc vite et clairement, ma chère baronne, si vous voulez que je vous comprenne. A quoi tend tout ceci?

— A vous demander de me rendre un service.

— Moi! vous savez que j'y suis toujours disposée; mais lequel?

— Eh bien, écoutez-moi, je vais vous parler sans détour, j'ai pleine confiance en vous, et vous comprendrez vite ce que j'attends de votre esprit et de votre cœur.

La curiosité de Lucie était maintenant excitée au plus haut point, mais, à son grand regret, il fallut la réprimer, car Donald, malgré la montée, menait si grand train le cheval qui lui était confié, que le petit château de Clairmont était déjà en vue. En cinq minutes on fut devant une grille à hauteur d'appui où il fallut mettre pied à terre et, de là, gagner en quelques pas la porte couverte d'un berceau de verdure qui donnait accès à la demeure de Gauthier.

Cette demeure, que j'ai nommée un château parce que c'est ainsi qu'on nomme en France toute habitation champêtre qui n'est point une chaumière, était, au fait, une sorte de villa italienne, un peu hors de proportion avec le reste, mais qui, vue de loin, faisait dans ce paysage un fort bon effet. Toute cette construction, sauf la tour carrée que Gauthier y avait ajoutée, datait du temps du vieux vicomte, et, à l'extérieur, son fils n'y avait fait aucun autre changement. Il n'en était pas de même à l'intérieur. Tous les ornements qui y avaient été accumulés naguère avaient été enlevés. C'était maintenant une habitation simple, sérieuse, presque sévère, dont la pièce la plus spacieuse et la plus digne d'être vue était un grand salon, situé au premier étage de la tour. Il contenait quelques chefs-d'œuvre, suspendus aux murailles, et des livres, beaux et intéressants, rangés dans les bibliothèques qui entouraient la chambre.

Le but de cette excursion n'était point toutefois de visiter l'intérieur de la tour, mais de contempler la vue admirable que l'on découvrait de son sommet. Le comte Geoffroy tenait plus encore que Gauthier à faire admirer cette vue à tous venants. Il faisait lui-même sans cesse cette ascension, son télescope à la main; et il s'était empressé d'y conduire sa fille dès qu'elle avait consenti à quitter sa retraite. Lucie connaissait donc dans tous ses détails la tour de Clairmont; elle y était montée souvent et était venue dans cette chambre plus d'une fois, mais elle ne se doutait guère en ce moment que le bouquet de fleurs qu'elle voyait là sur une petite table, près de l'une des fenêtres, marquait la place où elle s'était assise le jour de sa première visite. En ce moment, il lui fut facile de déclarer qu'elle tiendrait compagnie à M^me^ de Prévilliers, déjà fatiguée de l'escalier qu'elle venait de gravir, et incapable de monter plus haut. Le comte Geoffroy, Gauthier, Jacqueline et Donald achevèrent donc sans elle l'ascension commencée, et M^me^ de Livernois et la baronne demeurèrent seules ensemble.

La baronne s'assit sur un fauteuil en face de la fenêtre et Lucie près d'elle sur une chaise basse; mais avant qu'elle eût eu le temps de faire la question qui était sur ses lèvres, la baronne, pressée de décharger son cœur, lui dit sans l'attendre :

— Laissez-moi achever maintenant ce que je disais tout à l'heure, nous ne serons peut-être plus seules d'ici à ce soir, et je suis pressée de vous mettre dans mes intérêts.

— Je vous écoute avec toute l'attention possible, dit Lucie en appuyant son coude sur les bras du fauteuil de sa vieille amie et la regardant en face.

— Lucie, il faut absolument que vous usiez de votre influence sur M. d'Arcy... Lucie eut l'air étonné... Oui, vous en avez sur lui (comme sur tout le monde, du reste). Eh bien, ma chère enfant, il faut vous en servir pour lui persuader d'épouser Jacqueline.

Lucie reçut une secousse tout à fait surprenante; elle devint pourpre et se leva brusquement comme si elle venait d'entendre une chose inattendue et inouïe, et elle demeura quelques instants sans répondre.

— Pourquoi êtes-vous si étonnée, Lucie, et avez-vous l'air d'être si mécontente?

— Mécontente? répondit Lucie, en reprenant peu à peu possession de ses pensées, brusquement troublées. Assurément, je ne suis pas mécontente, vous vous méprenez tout à fait sur l'effet que vous venez de me faire, mais je suis surprise, je puis dire confondue, de l'idée que vous me suggérez.

— Pourquoi?

— Mais, après ce que vous venez de me confier en chemin sur Jacqueline.

— Vous voulez dire sa vocation, mais je n'y crois pas, ma chère enfant, je n'y crois pas du tout. Écoutez-moi bien, j'ai peur que les autres ne redescendent.

— Tranquillisez-vous, quand mon père est là-haut, il est rare qu'il y passe moins d'une demi-heure.

Lucie s'était calmée et avait repris sa place près de la baronne, et, sans la regarder, elle l'écouta maintenant avec la plus vive attention et ne l'interrompit plus une seule fois.

— Vous n'avez pu observer Jacqueline que depuis peu, et vous ne la connaissez pas encore. Elle ne ressemble à aucune jeune fille de son âge. Je l'ai menée dans le monde cette année pour la première fois. Tout ce qui amuse les autres l'ennuie. Sauf quelques fêtes dont l'éclat semblait parler à son imagination, tout le reste l'a laissée indifférente, y compris ce qui aurait pu flatter sa vanité, car elle a été trouvée fort jolie... Avec cela, elle a de l'esprit, du courage et une vraie profondeur.

— Mais tout cela n'est pas fait pour désoler une mère!

— Si fait, car à quoi tout cela sert-il pour se marier à Paris?

Lucie eût peut-être éclaté de rire, si un soudain retour sur son propre sort ne lui eût fait dire tristement.

— Et vous vous imaginez qu'il eût suffi de rencontrer à Paris un homme qui demandât sa main pour qu'elle fût heureuse !

— Assurément non, c'est justement là où j'en veux venir. Tout ce que je viens de dire vous explique seulement cette vocation née du dégoût du monde sous son aspect ordinaire. Elle le trouve stupide et ennuyeux. Ces épithètes-là, elle les distribuait surtout aux jeunes gens qu'elle rencontrait au bal.

— Elle avait bien probablement raison, murmura Lucie.

— Peut-être, et, en tout cas, quoiqu'elle soit ma fille, je me permets de dire qu'elle vaut mieux que tout ce monde-là. Elle cherche autre chose, qui soit plus intéressant, plus amusant, plus je ne sais quoi enfin, plus de son goût.

— Elle a encore mille fois raison, répéta Lucie d'un air rêveur.

— Je ne vous dis pas le contraire, mais à quoi cela sert-il d'avoir raison comme cela? On n'a plus de place dans le monde où l'on vit, et alors, naturellement étant fort pieuse, l'idée du couvent se dessine...

— Oh! pas toujours de cette façon-là, il me semble. Il faut bien autre chose encore.

— Je ne sais pas, mais toujours est-il que c'est un des chemins qui y mènent, et comme Jacqueline m'a promis de n'y songer que quand elle aura vingt et un ans, c'est-à-dire dans deux ans, il est bien naturel que d'ici là je cherche à lui barrer ce chemin-là. Eh bien, Lucie, je suis persuadée, le cœur me le dit, et un cœur de mère ne se trompe pas, que si Gauthier d'Arcy le voulait, il ferait évanouir sans peine toutes ces idées de couvent.

Lucie réfléchit longtemps avant de répondre, puis elle dit, en faisant taire un très léger battement de cœur :

— Il est de fait qu'ils se conviendraient à merveille.

— N'est-il pas vrai? s'écria avec feu la mère de Jacqueline. J'étais sûre que dès que je vous en aurais parlé, vous verriez la chose comme moi. Vous êtes si bonne, Lucie, et vous avez tant d'esprit!... Vous voyez donc bien, n'est-ce pas? qu'il y a là, au Valbriant, et ici, ajouta-t-elle en regardant autour d'elle, une place vide, une place qu'il faudrait remplir, et qu'un beau rôle serait réservé à une femme auprès d'un homme tel que Gauthier d'Arcy. Ce rôle, je crois que ma Jacqueline en serait digne...

— Mais, quand tout cela serait vrai, dit lentement Lucie, en relevant ses grands yeux bleus qu'elle avait tenus tantôt baissés, tantôt fixés devant elle sur le vaste paysage, tandis qu'elle écoutait avec un mélange bizarre de peine et de plaisir tout ce que la

baronne venait de dire, en quoi me serait-il possible de vous être utile et que pouvez-vous bien attendre de moi?

— De vous, ma chère Lucie, mais le plus éminent de tous les services, la plus grande des faveurs, il faut que vous me promettiez de lui en parler.

— En parler à qui, bon Dieu! s'écria Lucie avec tout autant d'effroi que de surprise.

— Mais à lui, apparemment, oui, Lucie, à lui, au vicomte (car enfin il est vicomte) Gauthier d'Arcy. Vous êtes avec lui dans une sorte d'intimité qui vous permet parfaitement d'aborder ce sujet, de lui demander, par exemple, s'il ne songe pas à se marier, de lui dire qu'il ne vous est pas indifférent de savoir sur qui tombera son choix, parce que sa femme sera naturellement destinée à être souvent rapprochée de vous, à être votre amie peut-être...

Lucie ne put s'empêcher de penser à ce jour où elle avait, en effet, à peu près tenu ce langage à Gauthier, et aussi à ce qu'il lui avait répondu.

— Enfin, comme vous voudrez, vous saurez bien vous y prendre. Promettez-moi seulement, que vous en saisirez la première occasion, et puis, maintenant, taisons-nous, les voilà qui descendent... Cette promesse me la donnez-vous, puis-je compter sur vous?

Lucie se tut encore un instant, puis elle lui donna la main et lui dit:

— Oui, je vous le promets, comptez sur moi.

Lucie jeta un rapide regard sur Gauthier et Jacqueline lorsqu'ils reparurent, la physionomie de la jeune fille n'était plus la même. Gauthier lui parlait et elle l'écoutait avec une expression qui illuminait son visage...

Le retour devait s'effectuer à pied. M^me^ de Prévilliers elle-même pouvait prendre en descendant le chemin le plus court... Le comte Geoffroy lui offrit donc son bras. Ils s'arrêtèrent toutefois au haut du chemin étroit qui aboutissait au pied de la tour pour céder le pas à ceux qui marchaient plus vite qu'eux. M^me^ de Livernois passa la première et fut vite rejointe par Donald. Jacqueline et Gauthier les suivirent, et la baronne put les regarder de loin pendant tout le chemin marchant côte à côte. Il l'aidait de temps en temps, elle s'appuyait alors un moment sur son bras, puis elle reprenait sa marche ferme et libre, sans interrompre une conversation qui semblait les intéresser l'un autant que l'autre.

La baronne eût été moins satisfaite peut-être si elle avait pu voir le regard qui suivait celle qui marchait devant eux; si elle avait compris que c'était d'elle que parlait Jacqueline, si elle avait deviné pourquoi la robe grise ayant frôlé un arbuste et y étant demeurée accrochée, le mouvement de Gauthier avait été si prompt

pour la dégager et pour s'emparer ensuite de la petite branche de feuillage qui l'avait un instant arrêtée et à laquelle était demeuré attaché un lambeau de dentelle. Mais qui jamais eût pu soupçonner de semblables enfantillages chez un homme si simple, si froid, si calme que le maître du Valbriant?

Pendant ce temps, Donald avait peine à fixer l'attention distraite de Mme de Livernois. La voyant absorbée et silencieuse, il ne l'essaya pas d'abord, se trouvant heureux lui-même de marcher près d'elle sans rien dire; mais Lucie s'apercevant bientôt qu'elle était à peine polie pour son jeune admirateur, se tourna vers lui avec un sourire et, pour lui dire quelque chose, lui demanda s'il avait été content de sa course à Richelay.

— Content! oui, en vérité, ma vie va s'en ressentir, et à ce propos, madame, laissez-moi vous remercier.

— De quoi, s'il vous plaît?

— De m'avoir voulu assez de bien pour me rapprocher d'un homme si fort au-dessus de moi que l'est d'Arcy. De n'avoir pas jugé d'avance que j'en étais indigne. Je me laisserai guider par lui, je le suivrai sans l'imiter, car il reconnaît lui-même que je n'ai point en moi l'étoffe d'un industriel : heureusement cela n'est pas indispensable. Mais rien n'est décidé encore, si ce n'est que je ferai de ma vie quelque chose d'utile... Or ceci, madame, c'est grâce à vous, grâce à lui.

Lucie l'écoutait avec un intérêt plus grand que de coutume, mais elle ne l'interrogea pas comme elle l'eût fait un autre jour. Tout semblait en ce moment converger vers l'idée qui venait de lui être suggérée... et dans tout ce qu'il venait de dire, elle ne vit qu'une seule chose, c'était que celui-là aussi devait ardemment désirer le mariage de sa sœur avec Gauthier, et que, s'il s'accomplissait, rien ne manquerait à leur bonheur à tous... « Eh! pourquoi pas?... pourquoi pas?... se répétait-elle tout bas... et si j'y puis réellement quelque chose, ne dois-je pas les seconder de mon mieux? » Mais plus elle s'affermissait dans cette résolution, plus elle devenait grave et silencieuse, si bien que le pauvre Donald dut bientôt renoncer à la conversation et se borner à lui offrir de temps en temps son bras aux passages difficiles.

Il n'était que six heures, on ne dînait qu'à sept. Lucie rentra dans sa grande chambre à coucher tendue de damas vert et ferma sa porte à double tour. Elle se jeta dans un fauteuil, heureuse de sentir qu'elle avait devant elle une heure de solitude... Elle avait besoin de s'interroger elle-même et d'examiner sa pensée et de scruter son cœur.

Cet examen fut sérieux et sincère, elle le crut du moins... Elle

ne savait pas encore qu'au fond de nous-mêmes, il se trouve parfois des sentiments comme emprisonnés, et qu'il faut une force plus grande que celle de notre seule volonté pour nous les révéler à nous-mêmes.

Il en est ainsi du courage, de la patience, de la générosité... Nous pouvons, en nous examinant, nous en croire dépourvus jusqu'au jour où une cause extérieure les fait tout d'un coup apparaître. Il peut n'être pas moins vrai, hélas! que nous ne mesurons pas plus exactement le mal dont nous sommes capables jusqu'au jour de la tentation, heureux alors si ce qui nous le révèle, c'est la vigueur de notre résistance!...

Ce que Lucie reconnut très distinctement en commençant cet examen, ce fut que la confidence de Mme de Prévilliers lui avait été désagréable. Pourquoi? c'était là ce qu'elle voulait maintenant rechercher. « Est-ce par hasard, se demanda-t-elle, avec la plus sincère hardiesse, que je l'aime, moi? Est-ce que je suis jalouse?... » Elle avait les deux coudes sur les bras de son fauteuil et le front appuyé sur ses mains jointes, tandis qu'elles s'adressait, comme à brûle-pourpoint, cette queston décisive. Elle releva la tête, une vive rougeur couvrait son visage et montait jusqu'à la racine de ses cheveux, mais son regard et ses sourcils froncés, le mouvement de ses lèvres, avaient fait reprendre à ses traits la même expression qu'à l'époque de son retour à Harlay, celle de la répulsion, du dédain, de la détermination :

— Non, non, dit-elle en se levant, non certes je ne l'aime pas, pas comme cela, du moins, et si je cessais jamais de le considérer autrement que comme un ami sûr et fidèle, ce ne serait plus même de l'amitié, ce serait... oui, vraiment, je crois que ce serait de l'antipathie. Je pourrais le prendre en horreur. Heureusement, il ne pense pas plus à cela que moi. Telle fut sa seconde réflexion rassurante.

Mais la conclusion de tout cela, cependant, c'était que, sans aimer Gauthier, il lui déplaisait fort qu'il en aimât une autre : c'était qu'elle trouvait bon qu'il demeurât à jamais son ami, son voisin utile et secourable, sans jamais songer à son propre bonheur. C'était enfin qu'elle était ingrate, injuste, et d'un révoltant égoïsme...

Elle fut satisfaite d'avoir fait d'elle-même un examen si approfondi et qui lui semblait si sincère; elle résolut de vaincre, à la première occasion, la répugnance qu'elle éprouvait et d'accomplir le plus tôt et le mieux possible auprès de Gauthier le mandat qu'elle avait accepté.

Mme A. Craven.

La suite prochainement.

---

# LES LOGEMENTS OUVRIERS

## A PARIS[1]

---

### IV

Si nous avons refusé à l'État ou aux municipalités le droit de construire et de fournir à bon marché des logements aux ouvriers, nous ne tiendrons pas le même langage aux particuliers, surtout aux associations qui peuvent, mieux que les particuliers, réunir les capitaux suffisants. C'est à elles qu'il appartient de poursuivre l'œuvre de l'amélioration des logements ouvriers.

Leurs efforts peuvent s'exercer de bien des façons différentes; s'ils sont faits avec intelligence et persévérance, ils amèneront toujours de bons résultats, procureront une meilleure habitation à un certain nombre de familles, et seront un acheminement vers la réforme souhaitée par tous les hommes généreux.

Déjà d'ailleurs, à Paris même, l'exemple a été donné par plusieurs hommes de bien dont les noms, connus et prononcés avec gratitude dans certains milieux, mériteraient une plus grande notoriété. Nous ne parlerons pas ici de la Société de Passy-Auteuil, dont les maisons construites et distribuées avec une entente parfaite de l'hygiène et des besoins d'un petit ménage, sont d'un prix trop élevé pour la plupart des ouvriers et conviennent mieux aux employés. Mais comment ne pas mentionner ici le nom, déjà tant de fois cité, de M. Cacheux, qui a réussi, dans divers quartiers de Paris, à loger, sainement et à un prix modéré, de nombreux ménages ouvriers[1];

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 décembre 1885.

[2] M. Cacheux possède, entre autres, une maison construite en 1848, pour loger cent ménages. « Jamais, dit-il, il n'y a de vacances dans cette maison; elle rapporte 25 000 francs chaque année, et je perds à peine de 300 à 500 francs par an, par suite de non-valeurs ou de mauvais locataires; il est vrai que mes logements ne sont pas loués cher, et mes locataires craignent d'être renvoyés quand ils ne se conduisent pas bien. » (Le *Philanthrope pratique*, p. 17.)

celui de M. de Madre, dont les 85 maisons ouvrières, saines et convenables, contiennent plus de 7000 locataires, et diverses autres personnes ou sociétés qui ont rendu des services analogues dans plusieurs quartiers?

Quoi qu'il en soit, il reste beaucoup à faire, nous l'avons vu, et le champ ouvert aux efforts de l'initiative privée est immense. Mais il ne faudrait pas que l'immensité même de cette tâche décourageât ceux qui voudraient l'aborder.

D'abord, n'oublions pas que, s'il reste 60 ou 70 000 logements défectueux dans Paris, tous ne sont pas en tel état qu'il faille les démolir dans un délai plus ou moins rapide; il en est un grand nombre, peut-être la moitié, qui ne demandent que certains travaux, parfois assez peu coûteux, pour être transformés en habitations convenables et salubres. Par cela même que l'assainissement de ces habitations n'entraînerait qu'une dépense relativement faible, il serait d'autant mieux à la portée des individus ou des associations à capitaux modestes. Afin de donner une idée exacte des immenses services que pourraient rendre les hommes de bien qui entreraient dans cette voie, il ne sera pas inutile de dire ce qu'a fait à Londres, dans ces dernières années, une seule personne, une femme, miss Octavia Hill, dont le nom, souvent cité avec éloge au Parlement, fait aujourd'hui autorité, pour tout ce qui touche à l'amélioration des logements ouvriers.

Quand elle se mit à l'œuvre, il y a vingt ans, miss Octavia Hill n'avait à sa disposition ni grande fortune ni gros capitalistes prêts à lui faire des avances. Ses ressources consistaient presque uniquement en une somme de 75 000 francs, prêtée par un professeur d'Oxford, M. Ruskin; peu à peu, sa sphère d'action s'est étendue, son capital a augmenté; toutefois, il ne dépasse pas aujourd'hui 1 500 000 francs[1]. Dès le début de son œuvre, miss Hill s'est proposé un double objet : assainir autant de logements insalubres qu'elle le pourrait, mais surtout inculquer aux habitants les habitudes de propreté et d'hygiène qui leur font absolument défaut, et, dans ce but, multiplier les conseils, les visites, les encouragements à chaque locataire. « L'habitation du pauvre, dit-elle fort justement, est défectueuse par suite de construction et d'aménagement vicieux; mais elle est rendue bien pire encore par les mauvaises habitudes du locataire qui n'a ni la préoccupation ni le goût de la propreté. Transplantez-le demain, sans réformer ses habitudes, dans une

[1] Ces détails et ceux qui vont suivre sont extraits d'un volume publié par miss Octavia Hill elle-même, et intitulé : *Homes of the London poor*, chez Macmillan et Cᵉ. Voy. aussi l'*Économiste français* du 5 avril 1884.

demeure salubre et commode, il la salira et la rendra inhabitable comme la première. » Sans doute, c'est une lourde tâche de modifier ainsi les habitudes invétérées de toute une famille, mais les difficultés n'effrayent pas miss Octavia Hill; secondée par des auxiliaires dévoués, elle a pénétré dans toutes les chambres de ses locataires, est retournée maintes fois dans celles qui lui semblaient défectueuses, et aujourd'hui qu'elle loge dans ses immeubles plus de trois mille personnes, elle peut constater avec une légitime satisfaction qu'elle a amélioré tous les habitants en même temps que tous les gîtes.

Mais si miss Hill a dépensé, sans compter, son temps, ses forces, son intelligence en faveur de cette œuvre, elle n'a pas voulu faire acte de pure bienfaisance, et donner, sous forme d'un logement gratuit ou quasi gratuit, une sorte d'aumône à ses locataires. M. Ruskin, en lui avançant les premiers fonds, avait posé, comme condition, que l'entreprise serait conduite *commercialement*. « L'œuvre projetée ne réussira, dit-il, et ne trouvera des imitateurs que si l'on parvient à obtenir une rémunération suffisante du capital engagé. » Miss Hill, bien convaincue, elle aussi, que l'ouvrier doit *payer* son loyer, sous peine de déchoir à ses propres yeux, n'a cessé de rester fidèle au désir de M. Ruskin.

Lorsqu'elle se mit à l'œuvre, il y a vingt ans, en acquérant, moyennant 19 000 francs, un bail non expiré (cinquante-six années restaient à courir) de trois maisons ouvrières, elle répéta aussitôt aux locataires qu'il ne s'agissait pas d'une œuvre de charité, et exigea le payement régulier du loyer; un individu, qui restait toujours en retard, fut congédié. L'exemple suffit, et, à dater de ce moment, tous les locataires, désireux de rester dans les immeubles de miss Hill, se sont acquittés avec la plus grande exactitude du loyer qui leur est réclamé chaque semaine, afin d'en faciliter le payement. « L'absence de *middlemen*, c'est-à-dire d'intermédiaires entre le propriétaire et le locataire, a beaucoup contribué aux bons résultats obtenus, écrit miss Hill. Ces intermédiaires sont la plaie des malheureux qu'ils exploitent; la moindre réparation, une vieille planche, fixée par deux clous pour empêcher la pluie de pénétrer, amène une hausse de loyer. »

L'administration de ce genre d'immeubles présente, sans doute, de grandes difficultés; mais miss Hill, à force de patience et de travail, a formé toute une école de femmes vaillantes qui se chargent de gérer avec elle ses maisons ouvrières, et remplacent, à l'avantage de tous, les intermédiaires. Au point de vue financier, son œuvre a donné tous les résultats désirables; peu d'années après ses débuts, miss Hill avait déjà amorti une portion du premier

capital et payé 5 pour 100 d'intérêts; la situation n'a cessé d'être de plus en plus prospère depuis vingt ans.

Lorsqu'elle entre en possession de ses immeubles, miss Octavia Hill procède aux réparations les plus indispensables, après avoir expulsé les locataires qui mènent une existence immorale. Elle fait blanchir les murs, remettre les carreaux brisés (sur cent quatre-vingt-douze carreaux dans une maison acquise par elle, huit seulement étaient intacts), et après cela, elle installe dans les chambres nettoyées les locataires qui ont fait preuve de bonne volonté et semblent susceptibles de progrès. Autant que possible, elle s'adresse, pour les travaux à exécuter, à ses locataires mêmes, parmi lesquels les principaux corps de métier sont représentés. Elle leur paye le salaire convenu, et les intéresse au maintien des améliorations introduites. Elle fait laver et balayer les escaliers et les couloirs par les enfants les plus âgés, en leur donnant une petite rétribution. Elle accoutume ainsi peu à peu tout son monde à la propreté. Miss Octavia Hill ou ses auxiliaires viennent une fois par semaine toucher les loyers et entendre les doléances et les réclamations.

Miss Hill, on le voit, s'est dévouée tout entière à son œuvre; mais comme ce dévouement a été récompensé! A coup sûr, il n'est pas beaucoup de personnes qui puissent faire tout ce qu'a fait cette femme dont la tête vaut le cœur; mais beaucoup peuvent marcher sur ses traces. A Paris, notamment, les individus ou les sociétés qui voudraient l'imiter, pourraient, en un petit nombre d'années, améliorer beaucoup d'habitations, tout en faisant produire un certain intérêt à leurs capitaux.

Mais, comme on l'a dit, toutes les maisons ouvrières ne sont pas susceptibles d'être ainsi améliorées; beaucoup d'entre elles demanderaient à être démolies et remplacées par des constructions nouvelles; il faudrait également de nouvelles maisons pour recevoir le trop-plein d'habitants entassés dans certains quartiers. En un mot, il y aurait à construire, pour la population ouvrière de Paris, un nombre de logements qu'on peut évaluer, suivant l'appréciation de M. Cacheux, à 30 000 ou 40 000, c'est-à-dire à environ 100 000 pièces, entraînant, à 1200 francs l'une, une dépense de 120 millions.

Si l'on admet avec nous, pour les graves raisons indiquées plus haut, que cette dépense ne doit pas être faite par l'État, mais par l'initiative individuelle, surtout par des associations, on devra se résigner à ne voir ce travail accompli qu'avec une certaine lenteur. On peut le regretter en songeant au grand nombre de familles qui auront encore à attendre assez longtemps un logement plus sain et

moins étroit, mais, d'autre part, on ne saurait oublier que la construction rapide de 30 000 ou 40 000 logements attirerait à Paris une nouvelle légion d'ouvriers qui demeureraient sans ouvrage et par conséquent dans la misère, une fois ces travaux achevés. Le fait s'est produit assez souvent; évitons qu'il ne se renouvelle. Si nous nous rappelons en outre que la réforme des habitudes désordonnées et malpropres de nombreuses familles pauvres, réforme qui doit précéder ou accompagner leur introduction dans des maisons neuves, sera plus longue encore à accomplir que les nouvelles constructions, nous ne nous plaindrons pas trop de la lenteur avec laquelle sera rebâti le nouveau Paris ouvrier.

Il faudra, avons-nous dit, que les personnes ou les sociétés qui se chargeront de ces constructions n'oublient pas qu'elles font autant une œuvre philanthropique qu'une affaire, et renoncent à retirer plus de 2 1/2 pour 100 à 3 pour 100 au maximum, de leurs capitaux, surtout dans les débuts, si elles veulent maintenir les loyers à un taux abordable pour les familles ouvrières. Nous avons prouvé, chiffres en main, qu'un logement de trois pièces, jugé indispensable à une famille comptant plusieurs enfants, revenait, dans les conditions les plus économiques, à 5000 francs, et que le propriétaire, avec les charges résultant des impôts, réparations, entretien, assurances, non-valeurs, etc., ne pouvait le louer moins de 400 francs pour retirer 5 pour 100 nets de son argent. Quand il descendra à un chiffre plus abordable aux bourses ouvrières, par exemple 250 francs ou même 200 francs, il faudra forcément qu'il se contente d'un intérêt très modeste de ses capitaux.

Mais c'est précisément parce qu'elle exige un certain sacrifice pécuniaire que l'œuvre est digne de la sympathie et du concours de ceux qui ont la fortune et les loisirs en partage. Si elle consistait en une pure spéculation, il ne serait pas besoin de la recommander; les capitaux seraient bientôt trouvés et l'affaire lancée. Du moment qu'il n'y a pas « gros à gagner », la spéculation reste à l'écart; c'est aux hommes de bien, aux membres des classes éclairées qu'il appartient de se mettre en avant. Qu'ils commencent par regarder, autour d'eux, ce qui s'est fait dans différentes villes industrielles, au Creuzot, à Anzin, au Havre, à Mulhouse, sous l'initiative généreuse d'hommes tels que M. Jean Dollfus. Qu'ils regardent surtout, — car c'est là que la cherté des terrains et l'entassement de la population créent une situation assez analogue à celle de Paris, — les résultats obtenus dans quelques grandes villes de l'étranger, notamment en Angleterre, en Belgique et dans divers grands centres de l'Allemagne et de l'Italie du Nord. A Londres surtout, où l'amélioration des habitations ouvrières, vivement

réclamée par une commission d'enquête composée des membres les plus illustres de l'aristocratie et de l'héritier de la couronne lui-même, passionne tous les hommes de bien, l'initiative privée a fait des merveilles. Outre les nombreuses *land societies*, *building societies*, et autres associations de bienfaisance, de spéculation ou d'un caractère mixte, qui existaient déjà, il s'en est fondé beaucoup de nouvelles, et les capitaux ainsi réunis ont permis de couvrir des plaines entières de constructions saines et bien distribuées. C'est ainsi qu'en peu d'années on est arrivé à donner à 20 000 familles d'ouvriers anglais un logement de deux ou trois chambres, en bon air, loin des agglomérations fétides. Des résultats analogues ont été atteints à Birmingham, à Manchester, à Glasgow et dans diverses autres grandes villes industrielles du Royaume-Uni.

N'y a-t-il pas là de quoi stimuler le zèle des hommes de bien à Paris? Les sociétés qu'ils verront en plein fonctionnement et en pleine prospérité à l'étranger ont les formes les plus diverses; ils n'ont qu'à imiter celles qui conviennent le mieux à leurs goûts; les modèles à leur faire choisir sont si nombreux, que leur énumération dépasserait le cadre de cette étude. Bornons-nous à en citer quelques-uns parmi les plus connus.

Il nous semble peu utile d'insister sur les sociétés ayant pour but de rendre l'habitant propriétaire de sa maison par le payement d'annuités. On l'a déjà dit, les sociétés de ce genre dont il existe un type excellent dans la Société de Passy-Auteuil [1], s'adressent plutôt aux employés qu'aux ouvriers, qui sont obligés parfois de changer de quartier, lorsqu'ils changent d'atelier, et qui se sentent peu portés à faire pendant vingt ou trente ans les sacrifices nécessaires pour devenir propriétaires de leur habitation. En outre, le prix des annuités à payer, quelque modéré qu'il soit, serait encore trop élevé pour la moyenne des ouvriers parisiens. Le payement

[1] Cette Société, fondée et administrée par des hommes d'une grande notoriété, MM. Dietz-Monnin, Meyer, Cacheux, Dr Blanche, Paul Leroy-Beaulieu, Cheysson, Chaix, etc., etc., construit à Passy-Auteuil de petites maisons comprenant cave, bûcher, trois pièces avec cuisine; elle les loue, en comprenant dans le prix du loyer un amortissement qui permet au locataire de devenir propriétaire au bout d'un certain nombre d'années.

La Société a limité à 4 pour 100 par an l'intérêt maximum de son capital. Elle peut donc fixer à un prix peu élevé le loyer de ces maisons, loyer qui varie de 438 à 480 francs (amortissement compris), outre une somme de 500 à 1000 francs à payer en entrant.

Malgré les conditions avantageuses faites aux locataires, le prix du loyer et le chiffre de la somme à payer en entrant sont encore trop élevés pour l'ouvrier ordinaire. D'ailleurs, la Société reconnaît elle-même qu'elle s'adresse surtout aux employés et à l'élite des ouvriers les mieux rétribués. (Voy. le rapport de M. Cheysson.)

d'annuités, pour arriver à la propriété de sa maison, peut convenir à la classe ouvrière dans des cités comme Anzin, le Creuzot, Mulhouse, où l'ouvrier est plus sédentaire et le prix des terrains et constructions relativement peu élevé; mais, à Paris, ce système ne s'adresse qu'aux employés et tout au plus à une petite élite de la classe ouvrière.

Arrivons donc immédiatement aux sociétés qui ont pour but de louer aux ouvriers, à un prix modéré, les logements qu'elles ont fait bâtir. On ne peut, croyons-nous, proposer un meilleur modèle d'une société de ce genre que l'*Association métropolitaine pour l'amélioration du logement des classes ouvrières*, société qui, fondée à Londres il y a près de quarante ans, a pris, surtout depuis vingt ans, un grand développement. Soutenue à ses débuts par sir Robert Peel, encouragée par le prince Albert, qui alla visiter, le 14 juillet 1848, la première maison bâtie par elle, cette société construisit d'abord, avec son capital primitif de 2 millions et demi, huit groupes de maisons, situées dans le cœur de Londres, comprenant 1620 chambres, et offrant, pour un prix de 4 à 10 francs par semaine, un logement sain à 437 familles. En 1865, elle double son capital social, afin de pouvoir faire des constructions hors de Londres, comme dans Londres, et répondre ainsi aux besoins variés des familles ouvrières. A 11 kilomètres de la ville, à Beckinham, elle bâtit 168 cottages isolés avec 5 ou 6 pièces et un jardinet, loués de 8 à 10 francs par semaine et destinés surtout à des employés ou à des ouvriers recevant un fort salaire. En même temps, de nouvelles maisons étaient élevées dans Londres, à proximité des principaux lieux de travail des ouvriers, et leur nombre ne cesse de s'accroître à mesure que grandissent les ressources de la société. Celles-ci ne sont pas des cottages isolés, dont le prix de revient eût été trop élevé et le loyer trop cher; ce sont, au contraire, de grandes maisons à cinq étages, divisées en plusieurs corps de bâtiments, entre lesquels s'étend une vaste cour bitumée où les enfants peuvent jouer sans aucun des dangers auxquels ils seraient exposés dans la rue. Mais, afin de respecter le goût des Anglais pour le domicile indépendant, les architectes ont, par d'ingénieuses combinaisons, fait de chaque logement une sorte de petite maison séparée. Il ne sera pas sans intérêt de décrire une de ces maisons que peu de nos lecteurs ont sans doute visitées; hâtons-nous d'ailleurs de rappeler que les maisons ouvrières de beaucoup d'autres sociétés rivalisent avec celles de l'*Association métropolitaine*, au point de vue de la salubrité comme de la bonne distribution.

L'entrée de ces immeubles est généralement placée entre deux vastes corps de bâtiments aux lignes régulières, donnant sur la rue

dont ils sont séparés par une grille. Plusieurs marches donnent accès dans une large cour intérieure, dont le sol est d'environ un mètre plus élevé que la voie publique. Quatre corps de bâtiments isolés laissent passer partout l'air et la lumière en abondance. Plusieurs escaliers desservent les cinq étages placés au-dessus du rez-de-chaussée. La construction est faite en une sorte de béton aggloméré avec des solives en fer, ce qui empêche tout danger d'incendie. Dans les escaliers, il n'entre pas un morceau de bois : de larges baies sans fenêtres laissent passer le jour, à chaque étage, sur les paliers qui, le soir, sont éclairés au gaz jusqu'à onze heures. L'eau en abondance permet de laver entièrement la maison, les corridors et les marches [1].

On est parvenu à maintenir dans ces grandes habitations l'ordre et la propreté à l'aide d'une série de précautions qui doivent être connues ; les escaliers en pierre sont aérés par des ouvertures si larges, qu'ils semblent moins une dépendance intérieure qu'une prolongation de la voie publique. Les corridors sombres sont proscrits, et quand il faut créer un dégagement de plusieurs logements, une longue galerie ouverte, sorte de balcon couvert, permet de circuler à tous les étages, comme au rez-de-chaussée, sur le trottoir qui borde la maison. Cette disposition écarte toute une série d'inconvénients résultant des corridors sombres et des escaliers noirs qui, comme on l'a vu dans les immeubles de la cité Jeanne-d'Arc, sont aussi dangereux pour la moralité que pour l'hygiène. Les architectes ont tiré de cette disposition un autre avantage : chaque logement débouche directement sur la galerie ou sur le palier, et, de la sorte, le locataire voit sur une porte, en pleine lumière, le numéro qui lui indique sa demeure. Il peut donc, comme nous le disions plus haut, se croire dans une habitation séparée, et rien ne lui rappelle cette promiscuité des cités ouvrières françaises, promiscuité si contraire aux mœurs britanniques.

Aussi, peu recherchés d'abord, par crainte de voisinages gênants, ces immeubles sont aujourd'hui l'objet d'une faveur marquée. Le cinquième étage lui-même se loue aisément : les locataires y trouvent plus de calme, un meilleur air et parfois la jouissance des toits formant terrasse.

A part un petit nombre de chambres isolées pour les veufs et les célibataires, tous les logements comprennent, soit deux, soit trois chambres, auxquelles est toujours jointe une pièce servant de

[1] Ces détails et ceux qui suivent sont empruntés à l'ouvrage de M. Picot : non seulement M. Picot a visité avec grand soin ces immeubles, mais il s'est fait accompagner d'un médecin qui lui a fait remarquer toutes les précautions prises en vue de l'hygiène et de la propreté.

débarras, de lavoir et de cuisine. Sur chaque palier, on compte six ou huit portes fermant autant de logements qui constituent chacun un ensemble indépendant. Tantôt un water-closet est affecté à deux logements et situé au fond du palier, avec des grandes ouvertures aérées sur les rues, tantôt il se trouve dans l'intérieur de chaque logement. Une salle de buanderie, dans laquelle le linge est étendu, sert à tour de rôle aux locataires du palier. Aucun locataire ne peut laver chez lui, ni étendre le linge aux fenêtres.

Il est très facile de visiter extérieurement ces groupes de constructions. Le surintendant, sorte de gérant qui en a la garde et qui est fort respecté des locataires, vous montre avec empressement la cour, les bains, les escaliers, les paliers, les salles de buanderie, vous décrit la tenue générale des bâtiments qui doivent être balayés tous les matins avant dix heures et lavés chaque samedi. Mais il est beaucoup moins aisé de visiter un logement, de pénétrer dans ce *home* anglais si rigoureusement fermé à tout inconnu. Si l'on parvient enfin à se faire ouvrir la porte d'un de ces logements, on voit une entrée assez étroite donnant accès à deux chambres qui ne se commandent pas; généralement une troisième chambre suit la pièce qui sert de salle à manger et souvent aussi de cuisine. La tenue de cette dernière pièce ne laisse rien à désirer; les chambres à coucher ont parfois moins bon aspect. La hauteur des étages est, au minimum, de $2^{m},70$. La pièce principale, celle où le locataire reçoit, mange et vit, a au moins $3^{m},60$ de long sur $3^{m},60$ de large; quelquefois une alcôve, close dans la journée, y est ménagée; la pièce ou les pièces qui servent de chambres à coucher ont 4 mètres sur 2.

Le prix du logement, qui est payable par semaine, chaque lundi matin, représente annuellement de 130 à 195 francs pour une chambre, de 195 à 350 francs pour deux chambres, de 250 à 500 francs pour trois chambres, suivant les étages et la grandeur des pièces.

Un des avantages des vastes maisons qu'on vient de décrire, c'est que, réparties par groupes dans les divers quartiers industriels et commerçants de Londres, elles permettent à l'ouvrier, au commis, au petit employé, de se loger près de son usine ou de son patron. Grâce à cette proximité, chacun d'eux peut rentrer à son heure pour dîner en famille. Les femmes de ménage apprécient beaucoup cet avantage; ce retour régulier du mari à l'heure du dîner allège le budget des dépenses du cabaret ou de la taverne, et contribue beaucoup à l'aisance du ménage [1].

[1] Voy. M. Picot, ouvrage cité, p. 107 à 109.

Aujourd'hui l'*Association métropolitaine*, dont on vient de décrire un des immeubles, possède 14 groupes de ce genre, qui contiennent 1257 logements et abritent une population ouvrière de 6000 personnes. Quelle est maintenant sa situation financière? Elle a eu, il faut le reconnaître, des débuts difficiles : les stériles dépenses de constructions en cours et tous les frais qu'entraînent dans les premières années une œuvre de ce genre empêchèrent pendant longtemps la société de donner un dividende rémunérateur. Près de vingt années après sa fondation, en 1860, elle ne distribuait encore que 2 pour 100. Mais aucune difficulté ne découragea les hommes de cœur et d'énergie qui étaient à sa tête; ils voulaient arriver à distribuer 3 pour 100 de dividende et à prouver qu'une œuvre philanthropique peut devenir une affaire rémunératrice; ils y arrivèrent. Des prêts importants à 4 pour 100, consentis par la caisse des travaux publics et par le marquis de Westminster, leur permirent de faire des achats avantageux de terrains et d'y construire, dans d'excellentes conditions. En 1874, les dividendes purent enfin s'élever à 5 pour 100, et depuis ils auraient un peu dépassé ce taux, si les statuts n'avaient fixé à 5 pour 100 la limite maximum des répartitions aux actionnaires. En revanche, le capital de réserve s'est accru, en 1882, de 9900 francs; en 1883, de 24 750 francs; en 1884, de 13 200 francs; il s'élève en totalité à 375 000 francs, sans compter les sommes consacrées à l'amortissement des emprunts. La Société ne cesse d'étendre ses constructions. On sait déjà qu'en 1884 elle logeait 6000 personnes : en cette année, ses dépenses comprenant, entre autres, 73 000 francs pour les impositions, 17 000 francs pour les eaux, 5000 francs pour le gaz, 52 000 francs pour les réparations, 22 000 francs pour les gages des surveillants et gérants, 30 000 francs pour les frais de l'administration centrale, 2000 francs pour les assurances, s'élevaient en totalité à 241 200 francs et, déduites des recettes brutes montant à 537 000 francs, elles laissaient un revenu net de 295 000 francs.

Nous nous sommes peut-être étendu trop longuement sur cette *Association métropolitaine;* mais il nous a semblé qu'elle figurait au premier rang des sociétés qu'on pourrait le plus utilement imiter à Paris, que le genre de constructions choisi par elle dans l'intérieur de Londres est le plus économique et celui qui devrait être adopté de préférence dans notre capitale. On aurait soin, bien entendu, de ne pas construire tous les groupes dans le même quartier, mais de les répartir entre les quartiers qui comptent la plus forte population ouvrière.

Quand des sociétés ou individus auraient fait construire à Paris

quelques maisons du genre de celles qui viennent d'être décrites, deux choses devraient les préoccuper : 1° le choix de bons gérants; de l'habileté des gérants, de leur vigilance dans leur administration, de leur caractère dans leurs relations avec les locataires dépend en grande partie le succès ou l'échec de l'entreprise. Il ne faut pas craindre de bien payer un bon gérant pour être assuré de le conserver, nulle dépense n'est mieux justifiée. L'*Association métropolitaine*, qui a l'expérience en pareille matière, s'est montrée exigeante, mais généreuse envers ses gérants, et elle n'a pas à le regretter; 2° le choix des locataires et l'adoption de règlements sévères pour le maintien de l'ordre et de la propreté dans la maison. Ici encore l'*Association métropolitaine* fournit d'excellents exemples à imiter. Malgré le nombre considérable d'habitants agglomérés dans ces maisons, l'ordre y est parfait, dit M. Picot [1]. Le choix sévère des locataires exerce, il est vrai, l'influence la plus favorable. Dès qu'une demande est adressée à la Société, une enquête est faite sur la conduite, le travail et la solvabilité du candidat-locataire. Les nombreuses familles sont toujours l'objet d'une préférence [2]. Le surintendant de chaque groupe est généralement un ancien sous-officier, un constable en retraite, qui apporte dans la direction de la maison un rigoureux esprit de discipline. La moralité y est très bonne : il se produit dans ces agglomérations une sorte d'esprit général. Tout locataire qui s'enivre, toute femme douteuse, y sont montrés au doigt avant que le surintendant ait appliqué la clause formelle qui l'autorise à donner congé immédiat.

Des règlements semblables à ceux de l'*Association métropolitaine*, une discipline analogue, assureront aux constructeurs parisiens un noyau de locataires propres, honnêtes et respectables, dont beaucoup d'autres familles chercheront à imiter l'ordre et la bonne tenue pour être admises à leur tour dans ces immeubles.

Répétons-le encore, les sociétés ou les particuliers qui voudront suivre l'exemple de l'*Association métropolitaine* ne doivent pas compter, surtout au début, sur un intérêt très rémunérateur de leurs avances : 2 à 3 pour 100 au maximum, voilà ce qu'ils peuvent attendre de leur capital, s'ils veulent maintenir leurs loyers à un

[1] Ouvrage cité, p. 111.

[2] Nous citons d'autant plus volontiers cette coutume de l'*Association métropolitaine*, qu'elle forme un heureux contraste avec l'habitude si blâmable de certains propriétaires parisiens qui refusent d'admettre chez eux des locataires chargés d'enfants. Dans son éloquente brochure de l'*Habitation du pauvre à Paris*, M. le docteur du Mesnil cite (p. 10 et 11) de douloureux exemples de familles ouvrières expulsées par ce seul motif que le nombre de leurs enfants était devenu trop élevé. (Voy. aussi M. Picot, ouvrage cité, p. 39-40.)

taux modéré, accessible à la bourse de la majorité des ouvriers. Mais le sentiment qu'ils rendent à la société et surtout à la portion la moins heureuse de ses membres, un des services les plus signalés qu'on puisse attendre d'un bon citoyen, ne compense-t-il pas le sacrifice pécuniaire qu'ils auront à faire?

Ce sentiment suffira, nous en sommes convaincu, pour provoquer des actes de générosité encore plus complets. Des hommes riches et bienfaisants voudront peut-être, soit de leur vivant, soit après leur mort, consacrer à l'amélioration du logement du pauvre des sommes plus ou moins importantes, *sans en réclamer aucun intérêt*. A ceux-là on ne peut proposer un meilleur modèle que celui du richissime Américain dont le nom est devenu synonyme de bienfaisance, M. Peabody. Les philanthropes parisiens ne pourront sans doute faire des largesses égales aux siennes, mais, sur une moindre échelle, ils pourront s'inspirer de son exemple et des prescriptions qu'il a laissées pour l'emploi de ses libéralités. Quelques détails à ce sujet auront leur intérêt.

Vers 1812, un jeune commis, sans fortune, entrant dans une maison de commerce des États-Unis, avait fait vœu, si Dieu lui accordait la richesse, de consacrer ses biens au service des pauvres; cinquante ans plus tard, en 1862, le commis, devenu près de cent fois millionnaire, avait doté les États-Unis d'une série d'institutions charitables et de fondations en faveur de l'enseignement, qui ne s'élevaient pas à moins de 55 millions de francs (11 millions de dollars). Mais le nouveau monde ne suffisait plus à sa générosité; dans cette même année 1862, M. Peabody donnait une somme de 3 750 000 francs pour améliorer la condition des pauvres dans la ville de Londres, où il était venu demeurer. Le comité de cinq personnes, nommé par lui pour l'emploi de ce fonds, comité dont lord Derby faisait partie, se décida à consacrer cette somme à la création d'habitations ouvrières propres et salubres. Après examen de la question, le comité écarta l'idée de loger gratuitement ou presque gratuitement les locataires; il lui sembla infiniment préférable de faire produire aux sommes dépensées pour ces constructions un intérêt égal à celui des consolidés anglais, d'établir d'après ce chiffre les loyers, qui seraient par conséquent fort modérés, de capitaliser les revenus et de les affecter, dès qu'ils seraient suffisants, à de nouvelles constructions.

En 1864, deux premiers groupes de constructions étaient établis à Spitafields et à Islington, et logeaient 400 familles, comprenant 2000 personnes, dans les meilleures conditions d'hygiène et de moralité.

Fort satisfait de ces premiers résultats, M. Peabody remettait, en

1865, une nouvelle somme de 2 500 000 francs au comité, chargé de l'employer de la même façon : en 1868, troisième don, fait par lui, de 2 500 000 francs; enfin lors de sa mort, en 1869, un legs de 3 750 000 francs porta au chiffre total de 12 500 000 francs les sommes consacrées par lui, en sept années, à l'œuvre du logement des ouvriers de Londres ! Grâce à ces dons royaux, dix-huit groupes de maisons, dans le genre de celles que nous avons décrites plus haut, ont été construites et sont occupées; avec le prix des loyers perçus, les fidéicommissaires élèveront de nouvelles demeures après qu'ils auront remboursé un emprunt fait à un taux de faveur. On a calculé que si l'intérêt de l'argent ne baissait pas jusqu'au centième anniversaire de la mort de ce généreux philanthrope, la dotation dépasserait 2 milliards et logerait 350 000 familles[1]. Alors même qu'il faudrait rabattre beaucoup de ce chiffre, il est à penser que le vœu consigné en termes aussi nobles que simples dans le testament de M. Peabody sera réalisé : « Mon espérance, écrivait-il dans ce testament daté du 31 mai 1865, est que dans un siècle les recettes annuelles provenant des loyers auront atteint un tel chiffre, qu'il n'y aura pas dans Londres un seul travailleur pauvre et laborieux qui ne puisse obtenir un logement confortable et salubre, pour lui et sa famille, à un taux correspondant à son faible salaire. » Rarement on a conçu et exécuté un projet destiné à de plus féconds résultats.

La plupart des maisons construites avec le fonds Peabody ne diffèrent guère de celles dont on a donné la description. Ajoutons seulement que le faible taux de 3 pour 100, qui est demandé aux capitaux engagés dans ces constructions, permet de fixer les loyers à un chiffre plus modique que dans les autres immeubles ouvriers. Ces loyers, dit M. Picot, sont inférieurs d'environ 1/5 au cours du quartier. Les administrateurs des fonds Peabody n'en sont que plus à l'aise pour faire un choix sévère entre les familles qui sollicitent leur entrée dans les logements vacants. Ils ont pu établir des règlements plus rigoureux que partout ailleurs pour favoriser l'hygiène et assurer le maintien de la propreté. La poussière et les ordures doivent être jetées dans un orifice spécial, disposé sur chaque palier, et communiquant avec d'immenses coffres fermés, placés au rez-de-chaussée, que des voitures de décharge viennent vider régulièrement. Aucun locataire n'est admis, si tous les membres de sa famille n'ont été vaccinés. L'eau est mise à discrétion à la portée des locataires, et des bains gratuits existent dans chaque groupe. Dès qu'un cas de maladie se manifeste dans un logement, le loca-

[1] Voy. M. Picot, ouvrage cité, p. 121.

taire est tenu d'en donner avis; le médecin du district, aussitôt appelé, vérifie si le malade peut être traité à domicile; toute maladie contagieuse entraîne le transport à l'hôpital. Dans ces conditions, on ne sera pas étonné que la statistique sanitaire de ces maisons, comparée à celles de Londres, donne des chiffres infiniment plus favorables : les naissances ont atteint 44,60 pour 1000, ce qui dépasse de 10,93 les naissances de Londres. La mortalité des enfants a été de 138,69 pour 1000 naissances, ce qui est de 13,69 au-dessous de la mortalité infantile dans la ville. Les décès, comprenant ceux des locataires portés aux hôpitaux, ont été de 10,10 pour 1000, inférieurs à ceux de Londres de 1,24 pour 1000. De tels résultats n'ont pas besoin d'être commentés. Aussi la population qui habite les groupes Peabody semble heureuse et porte sur sa physionomie un air de santé qui forme un heureux contraste avec les figures pâles et maladives des quartiers voisins. Au début, les préventions populaires avaient été vives; on racontait que les locataires, soumis à une surveillance très dure, se trouvaient sous la main et le regard de la police. Quand on a vu que les locataires étaient munis d'une clef, que chacun était libre de rentrer quand il lui convenait, que dans l'intérieur de son logement, il était maître absolu et que son indépendance était complète, les préjugés sont tombés à ce point que, lors de l'ouverture d'un des nouveaux groupes, la foule des locataires qui venaient s'inscrire a provoqué des accidents. Pour 200 logements, il y avait 600 personnes qui se pressaient à la porte du bureau d'inscription, et on raconte que l'une d'elles a eu la jambe brisée[1].

Obéissant au désir formel de M. Peabody, les administrateurs des immeubles font tous leurs efforts pour attirer dans les logements la classe la plus humble des travailleurs. Si l'on découvre, lors de l'enquête, que l'ouvrier demandant un logement, gagne plus de 6 fr. 25 par jour, il est éconduit. Voici d'ailleurs la statistique des salaires gagnés par les chefs de famille locataires en 1884 : 141 chefs de famille gagnaient au-dessous de 2 fr. 50 (sans compter, il est vrai, le salaire de la femme ou des enfants) ; 294 gagnaient au-dessous de 3 fr. 10; 129 au-dessous de 3 fr. 65; 446 au-dessous de 4 fr. 15; 680 au-dessous de 5 fr. 20; 377 au-dessous de 6 fr. 25; les autres gagnant plus de 6 fr. 25 étaient d'anciens locataires dont les salaires s'étaient accrus. Au point de vue des professions, les locataires des maisons Peabody se divisent en 551 journaliers, 242 couturiers, 206 femmes de ménage, 274 constables, 484 porteurs, 128 imprimeurs, 111 tailleurs, 106 cochers, 84 relieurs, 99 embal-

[1] Voy. M. Picot, p. 155.

leurs, 99 facteurs, 83 peintres, 54 menuisiers, etc., etc. A renseignements égaux, on admet toujours de préférence, dans un logement vacant, l'ouvrier dont le salaire est trop faible pour lui permettre de trouver ailleurs un logement sain. Comme on le voit, la donation Peabody s'adresse non point au commis, au contre-maître, ou à l'ouvrier très aisé, mais bien aux ouvriers gagnant des salaires moyens ou même modestes, les mêmes qui à Paris ne peuvent consacrer plus de 200 à 250 francs à leur logement, et qui sont trop souvent condamnés à entasser toute leur famille dans un réduit sombre et malsain. Sans doute, il reste au-dessous du modeste ouvrier une dernière classe, celle des pauvres proprement dits, qui n'a point accès dans les logements Peabody, dont elle ne saurait payer le loyer, quelque modeste qu'il soit. Mais tous les efforts des plus généreux philanthropes n'empêcheront pas qu'il ne reste toujours des pauvres, sur la terre : on doit travailler autant que possible à diminuer le domaine de la misère et de la souffrance : mais qui peut songer à le faire complètement disparaître?

Nous aurions pu proposer à l'imitation des hommes de bien beaucoup d'autres sociétés étrangères ou même françaises (il en existe un certain nombre dans des centres industriels); mais il nous a paru suffisant de citer, avec quelques développements, les deux modèles qui pourraient le plus facilement être importés à Paris, c'est-à-dire la société qui veut retirer un intérêt modeste de ses fonds, et celle qui, renonçant à tout dividende pour les actionnaires, consacre les ressources de ses immeubles à la construction de nouvelles habitations ouvrières. Un mot encore, avant de terminer cette étude, sur le mode de payement du loyer.

Il suffit de connaître quelques familles ouvrières pour savoir quelles difficultés, quelle appréhension cause souvent l'approche du terme : c'est une somme de 50, 60 ou 70 francs qu'il faut réunir à ce moment, et le chef de famille, alors même qu'il gagne d'assez bons salaires, n'a pas su toujours économiser cette somme, dans le cours du trimestre écoulé; il n'a pas eu, par exemple, le courage de refuser aux siens ou à lui-même quelques distractions, innocentes sans doute, mais dont la dépense a été prise sur l'argent réservé au loyer : et le terme est vite arrivé, et le restant de la réserve se trouve insuffisant pour payer le propriétaire. On ne peut lui donner qu'un acompte, c'est-à-dire qu'on reste en retard avec lui, et cette dette, une fois contractée, ira sans cesse en augmentant. Qui n'a été témoin d'embarras de ce genre, même dans les familles ouvrières qu'on ne peut ranger parmi les plus malheureuses? Pour enlever au locataire toute tentation de dissiper l'argent de son loyer, avant l'arrivée du terme, les sociétés dont nous avons étudié le fonctionne-

ment, et beaucoup d'autres sociétés étrangères, ont adopté l'usage de percevoir le loyer chaque semaine, après que l'ouvrier a touché son salaire. C'est une excellente réforme dont on ne saurait trop recommander l'adoption.

Une autre institution trop peu connue et bien digne cependant d'être développée à cause des services qu'elle rend à la classe ouvrière, c'est la caisse des loyers. Un certain nombre de sociétés charitables reçoivent en dépôt, semaine par semaine, la partie du salaire hebdomadaire que l'ouvrier peut réserver pour son loyer, et, au moment du terme, elles lui rendent cet argent, en y ajoutant une prime qui varie suivant les ressources de la société, mais qui égale parfois la moitié, parfois même la totalité de la somme épargnée par l'ouvrier. C'est surtout au profit des familles nécessiteuses, de celles dont le salaire est à peine suffisant pour un loyer de 150 à 200 fr., qu'il faudrait multiplier les caisses de loyer; ces modestes institutions ont le triple avantage d'accoutumer l'ouvrier à la prévoyance, de l'empêcher de toucher à la somme épargnée, et enfin de venir en aide à l'insuffisance de ses ressources. Nous pourrions nommer plusieurs familles qui, autrefois, recevaient congé, au moins une ou deux fois par an, faute de payement de loyer, et qui, depuis l'habitude, prise par elles, de faire des versements à une caisse de loyers, ne connaissent plus ni déménagements ni expulsions.

## V

On vient, avec l'aide de récentes publications, de retracer les devoirs qui s'imposent à la portion riche et éclairée de la population parisienne, pour l'amélioration du logement du pauvre ou de l'ouvrier. Cette tâche n'est pas sans présenter des difficultés qu'on n'a pas dissimulées. Mais ces difficultés ne décourageront pas les hommes de bien qui voudront profiter de leur fortune et de leurs loisirs pour entreprendre ou continuer cette œuvre éminemment utile.

On reproche à beaucoup de familles riches de délaisser, au profit des grandes villes, les campagnes où elles auraient tant de bien à faire. Ce reproche n'est que trop fondé : il est certain que tous ceux qui peuvent exercer quelque saine influence dans les campagnes ont le devoir d'y résider le plus possible et d'y reconquérir l'autorité qu'ils ont trop souvent laissée passer en des mains indignes de l'exercer. Mais, ceci dit, il restera toujours un grand nombre de personnes jouissant de la fortune et de ses moyens d'action qui, tantôt pour leurs affaires, tantôt aussi, disons-le, par un goût

excessif des distractions urbaines, auront leur séjour principal dans quelque grande cité, surtout à Paris. Eh bien, que ceux qui demandent à notre capitale soit des moyens d'enrichissement, soit des plaisirs, acceptent au moins quelques charges en échange, et accomplissent, à Paris, les devoirs sociaux qu'ils ne remplissent pas dans les campagnes. Qu'on ne l'oublie pas, à l'heure présente, en face des périls qui menacent la société, les classes élevées, celles qui forment (peu importe avec quelles préférences politiques) le parti conservateur, n'ont pas le droit de rester exclusivement enfermées dans les préoccupations ou les jouissances de la vie privée et de se montrer indifférentes à la chose publique. Une société démocratique a absolument besoin d'un parti conservateur pour ne pas tomber dans l'anarchie, mais ce parti ne se crée pas d'un coup de baguette; il lui faut de longs efforts pour se constituer et devenir capable de gouverner le pays. A la différence des partis avancés qui peuvent, en excitant les imaginations, remuer les foules, il n'a d'autres armes que la raison; ses adversaires s'assurent une clientèle par des promesses, lui ne grandit et ne se développe que par des actes, dans la mesure des services rendus. Ces services, il peut d'ailleurs les multiplier aisément : il a la fortune, l'instruction; serait-il excusable s'il ne savait user de ses forces?

Aussi, comme le dit si justement M. Picot [1], « chacun doit faire deux parts de sa vie, et, tandis que l'une demeure consacrée aux travaux d'une profession spéciale, l'autre doit être vouée à ces efforts collectifs, sans lesquels une nation serait une réunion d'êtres égoïstes, sans liens mutuels. Il n'existe d'influence conservatrice, maintenant l'équilibre entre les partis politiques, que dans les pays où le devoir de patronage social est compris et largement exercé. »

Il faudrait désespérer de l'avenir de la France, si nos classes élevées n'entendaient pas ces sages conseils et ne savaient les mettre en pratique.

Anatole Langlois.

[1] Avant-propos, p. III-IV.

# REVUE DES SCIENCES

L'année 1885 : Caractère météorologique. — Sèche ou pluvieuse? — Prévisions à longue échéance. — Contrôle. — Astronomie : Une nouvelle étoile dans la constellation d'Orion. — Hygiène publique : Un mal qui ronge les populations. — L'alcoolisme moderne. — Les eaux-de-vie autrefois et les eaux-de-vie aujourd'hui. — Différence de composition. — Les alcools en 1886. — Eaux-de-vie de grain, de mélasse, de pommes de terre. — Toxicité des alcools. — Bouquet artificiel. — L'huile allemande de lie de vin. — Danger public. — Électricité : La lumière électrique à l'Académie nationale de musique. — Le nouvel éclairage de l'Opéra. — 300 chevaux-vapeur à l'Opéra. — 3000 lampes électriques. — Physiologie : L'audition colorée. — Les personnes qui voient les sons. — La couleur des voyelles. — L'hypnotisme à Nancy. — Les gens qu'on endort par le téléphone. — Hypnotisme phonographique.

L'année 1885 qui vient de finir a-t-elle été une année sèche ou une année pluvieuse? Quand on ne garde dans la mémoire que les mois de juin, juillet et même août si beaux dans nos régions, on est tenté de considérer comme sèche l'année 1885. En réalité, l'année dernière a été froide et pluvieuse malgré la sécheresse et la chaleur de l'été. Le résumé météorologique que nous empruntons à l'observatoire du parc Saint-Maur ne laisse aucun doute à cet égard. Voici les chiffres de M. Renou [1].

| | | | |
|---|---|---|---|
| Baromètre à midi. . . . . | 756mm45 | Au-dessous de la moyenne | 1mm19 |
| Thermomètre, moyenne vraie. | 9° 93 | — | 0° 06 |
| Tension de la vapeur. . . . | 7mm20 | — | 0mm45 |
| Humidité relative. . . . . | 77 | — | 3 |
| Pluie. . . . . | 603 | Au-dessus de la moyenne | 33mm1 |

Jours de pluie 169, d'orages 22, d'éclairs 9. La plus basse température de l'année est survenue le 26 janvier; elle a été de — 10°,9. Les plus hautes sont venues le 14 juin : 31°,4, et le 10 août : 31°,5. Sur les 169 jours de pluie, 49 ont fourni moins de 1 millim. d'eau et 11 seulement plus de 10 millim. Le jour qui a fourni le plus de pluie a

[1] Ils se rapportent à l'année météorologique qui commence le 1er décembre et finit le 30 novembre.

été le 29 août qui a donné 32 millim. d'eau de six heures du matin à minuit. Dans ces chiffres on n'a pas compté le mois de décembre 1885 qui a été au début très pluvieux et a fini par déterminer la crue de la Seine. L'année a donc été en somme pluvieuse, et elle le doit principalement aux pluies de l'automne qui ont été incessantes depuis la fin de septembre.

Si nous insistons un peu sur le caractère météorologique de l'année, c'est que l'événement paraît donner raison aux prévisions à longue échéance que nous avons formulées jadis [1], en nous fondant sur notre théorie de l'influence des déclinaisons lunaires. Quand la déclinaison passe par son minimum périodique (minimum septembre 1885), les observations antérieures semblent prouver que généralement la saison qui suit est pluvieuse. Le dernier minimum était survenu en juillet 1866 et les quantités de pluie relevées en juillet, août, septembre avaient été respectivement de 66, 79, 93 millim. d'eau. La Seine avait débordé à la fin de septembre. Il était intéressant de savoir si, en 1885, les mêmes phénomènes se reproduiraient à peu près dans les mêmes conditions. Or les quantités de pluie tombées ont été équivalentes, en y comprenant les premiers jours de décembre, et la Seine, comme on sait, est montée à 6 m. 30 au Pont-Royal. Le hasard a voulu qu'elle fut précisément montée au même niveau en 1866.

Nous ne saurions trop répéter qu'il faut être très prudent quand on examine ces coïncidences; mais il convient, d'autre part, de ne pas les rejeter à la légère. On ne pourra formuler de conclusions sérieuses que beaucoup plus tard.

Encore une nouvelle étoile. Nous avons signalé l'étoile qui est apparue brusquement dans la nébuleuse d'Andromède à la fin d'août dernier. Elle est devenue aujourd'hui à peu près invisible. Or, le 13 décembre 1885, M. Gore apercevait à Beltra, Bullysodare (Irlande), dans la constellation d'Orion, une belle étoile rouge de 6e grandeur qui ne se trouve dans aucun des catalogues actuel. C'est donc encore un nouvel astre qui s'est allumé dans les profondeurs célestes. Il est vraisemblable qu'il s'agit encore d'une étoile temporaire ou d'une étoile variable. A propos de l'étoile d'Andromède, nous avons résumé les hypothèses faites par les astronomes pour rendre compte de ces apparitions singulières; nous n'avons plus à y revenir aujourd'hui [2].

Revenons sur terre pour appeler encore une fois l'attention sur un danger qui vient chaque jour plus menaçant, nous voulons parler des progrès incroyables de l'alcoolisme et surtout pour expliquer les

[1] *Causeries scientifiques, découvertes et inventions*, t. XIX et XX, 1880 et 1881.

[2] *Le Correspondant* du 10 novembre 1885.

ravages qu'il produit sur les populations. L'alcoolisme relativement bénin d'autrefois est devenu de nos jours un alcoolisme très grave. Les progrès de l'alcoolisme chronique et de la folie démontrés par les statistiques deviennent tout bonnement effrayants. Déjà la Suisse, un pays sage, a pris ses précautions, elle a voté une loi de répression contre le mal qui ronge les peuples et abêtit les populations. Et nous?

Tous les alcools sont toxiques. Mais il y a eau-de-vie et eau-de-vie. Les eaux-de-vie d'autrefois provenaient en France au moins de la distillation du vin et elles ne renfermaient que de l'alcool éthylique et quelques éthers du vin. C'était une eau-de-vie peu dangereuse pour la santé et assurément la plus agréable au goût. Malheureusement les ravages causés par le phylloxera ont fait disparaître presque totalement cette industrie essentiellement française; les progrès de la chimie ont en outre donné naissance à une industrie nouvelle qui remplace la production naturelle par la transformation en sucre, puis en alcool des matières amylacées du blé, du riz, du maïs, de l'avoine, de la pomme de terre. Au lieu d'eau-de-vie de grain, nous avons de l'eau-de-vie de riz, d'avoine, etc. Ou bien encore, on fait fermenter les résidus de certaines industries, mélasses, betteraves, etc., et nous avons les eaux-de-vie de betteraves.

Ceci a tué cela, car la fabrication des eaux-de-vie de vin est tombée de 1840 à 1883 de 715 000 hectolitres à 14 678 hectolitres, et la fabrication des eaux-de-vie de grains et de mélasse a été sans cesse en augmentant. La preuve :

| | 1875 | 1880 | 1883 |
|---|---|---|---|
| Alcool de vin. . . . . | 530 000 hectol. | 27 062 hectol. | 14 678 hectol. |
| Mélasse. . . . . | 651 000 — | 685 000 — | 750 000 — |
| Betteraves. . . . . | 369 000 — | 430 000 — | 629 998 — |
| Graines. . . . . | 100 000 — | 412 000 — | 562 967 — |
| Cidres, marcs, fruits. . . | 187 000 — | 21 314 — | 39 000 — |

Ainsi, en 1875, alcool de vin : 530 000 hectolitres; en 1883 : 14 678 hectolitres; en 1875, alcool de betteraves : 369 000; en 1883 : 629 998. Et l'accroissement va grandissant tous les jours. La fabrication des eaux-de-vie de vin tend à disparaître. Elle est remplacée par celle des eaux-de-vie de cidre, poiré, raisin, etc. Evidemment ces eaux-de-vie se rapprochent de celles du vin, mais elles produisent beaucoup plus vite l'ivresse. L'eau-de-vie de marc de raisin est la plus toxique; elle peut amener la mort et provoque chez l'homme ivre une véritable férocité. Elle renferme une huile essentielle hydrogénée, l'*huile de raisin*, fournie par les pépins, qui est un véritable poison. En outre ces alcools renferment des éthers toxiques.

D'après les recherches de MM. Dujardin-Beaumetz et Audigé, recherches très soignées, voici les doses toxiques moyennes, par kilo-

grammes de poids de l'animal en expérience, des principaux alcools et de leurs dérivés.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Alcools fermentés | Alcool éthylique. . . . . | 7 gr. | 75 |
| | Alcool propylique. . . . . | 3 | 75 |
| | Alcool butylique. . . . . | 1 | 25 |
| | Alcool amylique. . . . . | 1 | 25 |
| Alcools non fermentés | Alcool méthylique. . . . . | 7 | |
| | Esprit de bois ordinaire. . . . . | 5 | 75 |
| | Acétone. . . . . | 5 | |
| | Alcool œnanthylique. . . . . | 8 | |
| | Alcool caprylique. . . . . | 7 | 50 |

On voit jusqu'à quel point sont toxiques les alcools butylique, amylique et propylique. Or toutes les eaux-de-vie de commerce renferment de petites quantités de ces alcools, et celles de marc de raisins en renferment davantage encore.

Les eaux-de-vie de grains occupent aujourd'hui le premier rang par l'importance de leur production. Or elles renferment en plus ou moins grande quantité les alcools propylique, butylique, amylique, les éthers œnanthique, margarique, caprylique et caprique. On peut atténuer le mal par des distillations successives, mais on ne le fait pas disparaître. Quant aux eaux-de-vie de betteraves, elles sont encore plus toxiques. Et enfin les eaux-de-vie de pommes de terre sont à juste titre réputées les plus dangereuses; elles renferment toute la série des alcools et des acides gras, et de plus une essence particulière qui paraît être un poison violent. Voilà les eaux-de-vie d'aujourd'hui!

Ce tableau est suffisamment noir. Eh bien, il faut le noircir encore un peu. Tout ces alcools sont blancs et manquent de goût, de bouquet. Qu'à cela ne tienne. On leur communique artificiellement la teinte et le bouquet de façon à faire passer les alcools les plus inférieurs pour des eaux-de-vie de première qualité. M. Ch. Girard, directeur du Laboratoire municipal de chimie de la ville de Paris a fait dernièrement à la Société de médecine publique quelques révélations instructives. Il a donné la composition qui n'a rien d'anodin du *bouquet de cognac* et du *bouquet de rhum*.

Bouquet de cognac : cachou pulvérisé, 250 grammes; sassafras, 468; fleur de genêts, 500; véronique ou thé suisse, 197; thé Hiswin, 128; capillaire du Canada, 128; réglisse en bois, 500; iris, 10; alcool, 6 litres.

Bouquet de rhum : éther butyrique, 15 grammes; éther acétique, 2 grammes; teinture de vanille, 2 grammes; essence de violette, 2 grammes; alcool, 70°, 90 grammes.

On colore d'ailleurs l'alcool par l'extrait de cachou, d'écorce de chêne ou de caramel. On fait encore le bouquet de rhum soit avec du

lactate de méthyle ou de méthytol. Le bouquet de kirsch, se donne avec de la nitro-benzine brute ou avec de l'eau de laurier-cerise. Les bouquets fins se préparent avec un mélange d'acide prussique, d'aldéhyde benzoïque ou essence d'amandes amères et de benzonitrile ou de cyanure de phényle. Est-ce assez rassurant?

L'Allemagne s'en mêle et nous envoie maintenaut un produit très répandu sous le nom d'*huile essentielle de lie de vin*. Ce produit résulte de l'oxydation par l'acide nitrique d'huile de coco, d'huile de ricin, de beurre de vache, etc. Il se forme ainsi des acides caproïques, caprilique, etc. Ces acides éthérisés sous pression avec des alcools méthylique, éthylique, amylique, propylique, donnent des éthers qui ont un goût agréable et dont une trace suffit pour donner du bouquet à un grand volume d'alcool.

Et l'on s'étonne de voir l'alcoolisme étendre chaque jour ses ravages! On empoisonne tout simplement les personnes assez faibles pour boire avec passion ces atroces breuvages; chaque jour le mal s'étend davantage et, avec quelques bouteilles de ces poisons, on fait prendre des vessies pour des lanternes à toute une population. *O tempora, o mores!*

Nous espérons bien que l'opinion finira par s'émouvoir d'un pareil état de choses et que l'on prendra des mesures pour nous mettre à l'abri de cet empoisonnement chronique. Voyez le nombre de débits de vins et de liqueurs, il va croissant sans cesse : et le niveau moral des populations, ne pourrait-on pas dire qu'il décroît dans la même proportion. Prenons garde! On ne saurait trop le dire et le répéter jusqu'à ce qu'enfin ce cri d'alarme soit entendu.

Parmi les gros événements qui ont signalé la fin de 1885, il en est un tout petit qu'il convient de signaler cependant parce qu'il laissera sa trace dans l'histoire des progrès de l'électricité. La lumière électrique vient de supplanter le gaz à l'Académie nationale de musique. Le grand Opéra de Paris est brillamment éclairé à la lumière Edison depuis les derniers jours de 1885.

Il y a longtemps que, à l'étranger, un certain nombre de théâtres ont adopté le nouvel éclairage; il était tout indiqué à l'Opéra, mais il fallait rompre avec toutes les vieilles traditions, et le gaz peut passer pour une vieille tradition, puisqu'il remonte déjà au commencement de ce siècle. M. Charles Garnier réclamait l'électricité depuis l'exposition de 1881. MM. Ritt et Gaillard ont eu l'audace heureuse d'entrer dans les vues de M. Garnier et, avec le concours très expérimenté de M. Rau, directeur de la société Edison, ils viennent de doter enfin l'Opéra de Paris d'un éclairage convenable. Le gaz a disparu dans toutes les parties du monument accessible au public. Déjà en 1883, on avait

éclairé la rampe électriquement; puis un peu après les girandoles de de la salle. Il y a un mois la lumière électrique a fait son apparition dans le grand foyer. Les abonnés et le public ont pu admirer les peintures de Baudry débarrassées du voile noir qu'avait déposé sur elles la fumée du gaz. Mais, depuis le 23 décembre, tout l'édifice est éclairé à la lumière électrique.

Pour produire la lumière électrique, il faut des moteurs destinés à faire tourner les machines qui produisent le courant. Et pour donner de la force aux moteurs, il faut des chaudières et de la vapeur. Car c'est, au fond, encore la houille qui fournit la lumière ; on la transforme en électricité au lieu de la métamorphoser en gaz. Où placer toute cette usine à l'Opéra?

Le monument de M. Garnier possède des sous-sols gigantesques. On pourrait y installer des milliers de chevaux-vapeur. Et pour allumer les 3000 lampes au maximum qu'exige le service actuel, 300 chevaux suffisent amplement; aussi n'a-t-on occupé qu'un espace très restreint. Trois générateurs inexplosibles Belleville occupent un rectangle de 6 mètres sur 8 mètres, du côté de la rue Halévy. La cheminée d'usine qui donne issue au gaz de la combustion de la houille a $1^{m}$ 20 de diamètre et 39 mètres de hauteur. Personne ne se douterait qu'elle existe, car elle s'élève dans une cour intérieure et elle est invisible du dehors.

Les machines à vapeur sont installées plus loin, du côté de la place de l'Opéra, en partie sous le grand escalier et en partie sous l'avant-foyer. Elles sont au nombre de trois actionnant une grande dynamo-Edison de 1200 lampes et quatre dynamo-Edison de 500 lampes dont deux de rechange. En outre tourne encore une machine Gramme à courants alternatifs qui alimente les foyers Jablockhoff de la façade. Le service de secours est assuré par une machine à vapeur Armington de 100 chevaux commandant deux dynamo-Edison de 400 lampes.

Les moteurs sont à condensation, d'abord parce que ces machines sont plus économiques, ensuite parce qu'il était préférable de se débarrasser de la vapeur qui se serait échappée dans l'atmosphère. Il fallait donc de l'eau, et l'eau est chère à Paris. M. Dru a foré un puits de 37 mètres de profondeur. On a été chercher une nappe d'eau très loin pour éviter toute chance possible d'affouillements des fondations du monument.

Le courant électrique ainsi produit n'a qu'une tension de 100 volts, incapable de produire le moindre accident. On l'amène à un tableau général de distribution d'où on le conduit dans toutes les parties de l'Opéra. Voici comment sont distribués les différents foyers.

| | |
|---|---|
| Façade péristyle. . . . . | 10 bougies Jablochkoff. |
| Façade loggia. . . . . | 8 arcs Pieper. |

| | | |
|---|---|---|
| Grand foyer. . . . . | 524 | lampes Edison. |
| Avant-foyer. . . . . | 90 | — |
| Grand escalier . . . . . | 550 | — |
| Rampe. . . . . | 120 | — |
| Girandoles. . . . . | 90 | — |
| Lustre. . . . . | 510 | — |

L'effet a paru très satisfaisant. L'installation de l'Opéra est assurément la plus importante qui existe encore en France. On peut espérer, maintenant que l'exemple est donné, que les applications se multiplieront. Nous le souhaitons pour le public, pour nos yeux et pour le plus grand plaisir des électriciens [1].

Nous avons déjà signalé le phénomène curieux de l'audition colorée; nous l'avons même provoqué par suggestion chez des personnes hypnotisées. Il y a des gens qui voient les sons. Chaque bruit est perçu par l'oreille et donne lieu à une teinte que le sujet croit voir nettement. M. le Dr Lauret, de Montpellier, a observé récemment quelques exemples d'audition colorée. Un homme de cinquante ans, ancien officier, n'entend aucun son sans qu'il perçoive une couleur. Le hasard est singulier. Sa femme jouit du même privilège, si privilège il y a. Comme toujours ce sont les voyelles qui impressionnent le plus l'homme et la femme. Seulement Mme A. ne voit pas les mêmes couleurs que son mari. L'officier voit l'*a* noir, l'*è* jaune paille, l'*e* bleu de ciel clair, l'*i* blanc, l'*o* rouge, l'*u* bleu verdâtre.

Les sons musicaux les impressionnent vivement; la couleur varie du marron foncé au jaune paille et même au blanc, en passant des notes basses aux notes hautes. Chez le mari, la sensation colorée est *extériorisée;* il rapporte l'image à une distance de 1 à 2 mètres, quelle que soit la distance à laquelle on lui parle. M. et Mme A. ont un tout jeune enfant qui, soit par hérédité, soit par habitude d'entendre les appréciations de ses parents sur la couleur des sons, possède aussi un peu l'audition colorée.

M. Lauret a encore constaté le même phénomène chez un avocat. Pour lui, les voyelles n'ont pas non plus la même teinte que chez M. A. et Mme A. Ainsi il voit l'*a* rouge, l'*è* jaune, l'*i* noir, l'*o* blanc et l'*u* bleu. Le timbre de chaque voix se manifeste dans la conversation courante par une teinte uniforme variable d'ailleurs pour chaque personne qui parle.

[1] La lumière électrique par incandescence est, d'après les oculistes et les physiciens, la meilleure pour la vue. Nous partageons complètement cette opinion. Depuis quelques semaines, nous nous en servons presque constamment pour lire et pour écrire, et nous la préférons sans conteste à tous les anciens modes d'éclairage.

Le phénomène de l'audition colorée est évidemment plus répandu qu'on ne le suppose ; il est resté jusqu'ici sans explication bien satisfaisante.

M. Liégeois, professeur à la Faculté de droit de Nancy, de plus en plus passionné pour les expériences de suggestion mentale, vient d'inventer... l'hypnotisme téléphonique. Il endort à distance par ordre transmis téléphoniquement et reproduit de loin tous les phénomènes suggestifs qu'il a déjà fait connaître. L'essai a été fait, à Nancy, sur une ligne téléphonique de 1500 mètres de longueur. Le sujet était à une des extrémités de la ligne, avec les récepteurs aux oreilles et l'opérateur se tenait à l'autre extrémité. On suggère au sujet l'idée de s'endormir et il s'endort. On provoque des hallucinations, on suggère des actes pendant le sommeil ou après le réveil. Tout réussit comme si l'hypnotisé se trouvait à côté de l'expérimentateur. On commande téléphoniquement la paralysie des jambes, et le sujet ne peut plus se lever.

Par le téléphone encore M. Liégeois endort un jeune homme et lui suggère des actes délictueux ou des impulsions criminelles. Le sujet trouvera un revolver sous un journal et il devra tuer, à son réveil, telle personne puis voler une pièce de 5 francs à telle autre personne.

Le sujet est réveillé et au bout d'un certain temps, au milieu d'une grande agitation il découvre le revolver et tire. L'arme, bien entendu, n'était pas chargée. Un peu après il soustrait la pièce d'argent sans le moindre scrupule.

Dans une autre série d'expériences, on dit, par le fil téléphonique, à une jeune fille endormie qu'elle aura à éternuer six fois à son réveil, à chanter un air des *Noces de Jeannette*. Et ainsi fut fait strictement.

Il n'est pas douteux pour nous que, dans beaucoup de cas, la suggestion est susceptible de se transmettre téléphoniquement. On endormirait certainement un sujet de Paris à Reims, distance 217 kilomètres. Ces expériences sont bien de nature à mettre en relief la puissance de l'imagination sur les sujets hypnotisables. Il suffit du reste qu'un sujet pense qu'il doit s'endormir pour qu'il s'endorme effectivement. A plus forte raison si une voix quelconque vient à lui dire : dormez. L'idée naît et l'acte suit l'idée.

M. Liégeois ne doute même pas qu'on puisse substituer au téléphone le phonographe d'Edison. Il suffirait de transcrire un ordre sur la feuille de plomb et de tourner la manivelle. L'instrument parlera à haute voix et le sujet obéira au commandement transmis par le phonographe.

HENRI DE PARVILLE.

# CHRONIQUE POLITIQUE

9 janvier 1886.

S'il nous fallait prédire à la République sa destinée, pour l'an 1886, les dernières journées de l'an 1885 nous fourniraient les présages nécessaires. Car le spectacle a été de ceux où l'observateur le moins sagace peut lire clairement l'avenir. Un Parlement sans majorité, un gouvernement sans ministère, et au-dessus, ou plutôt à côté, un président de république réélu non seulement parce qu'il a tout laissé faire et qu'il n'a rien fait, mais parce qu'il n'est propre à rien faire : tel a été, pendant les derniers jours de l'année 1885, l'état de la République, et tel il était encore, avant-hier. Or n'est-ce pas déjà un état anarchique? N'est-ce pas sûrement l'anarchie qui doit, tôt ou tard, régner avec de pareils éléments et sous de pareils auspices? Sans doute, la République a pu hier se recomposer plus ou moins mal un ministère : qu'on s'appelle Freycinet ou Floquet ou Clémenceau, on trouve toujours des députés qui veulent bien qu'on les érige en ministres. Mais, à supposer qu'un ministère suffise à constituer un gouvernement pour une république qui de soi-même n'a ni principes ni traditions, ce ministère sera-t-il capable de gouverner la République, s'il n'a pas de politique? Et comment aura-t-il une politique, s'il représente fidèlement, dans sa diversité, le parti républicain qui siège aujourd'hui à la Chambre, divisé par les prétentions et les programmes de M. Jules Ferry et de M. Clémenceau? Si, au contraire, il ne représente qu'un des deux groupes, combien de temps son précaire pouvoir durera-t-il? Pour avoir un gouvernement certain, un ministère stable, il faut, évidemment, un Parlement qui ait une majorité compacte et ferme. Eh bien! cette majorité n'existe pas au Palais-Bourbon : il vous serait plus facile de changer le naturel de M. Grévy et de corriger ses trop historiques vertus que de discipliner le parti républicain, à la Chambre, et d'établir une unité quelconque dans ses doctrines, dans ses opinions. L'anarchie donc! l'anarchie! Voilà, pour l'an 1886, le sort fatal de la Répu-

blique : il y a une logique implacable qui l'annonce. Quant à prophétiser comment elle se débattra dans son anarchie, si ce sera seulement couverte de boue ou si ce sera couverte de sang, nous ne l'oserions : à en juger par le goût de plus d'un des démocrates qui sont ses chefs, elle aimera mieux la boue.....

Le 4 et le 18 octobre, la France a nettement marqué sur ses urnes les trois principaux griefs qu'elle avait contre la République. Elle lui reprochait sa politique financière, sa politique religieuse, sa politique coloniale; elle l'avertissait de n'en pas prolonger les erreurs et les torts. Que la République n'ait pas encore pu, depuis les élections, améliorer ses finances, soit. Elle n'en a dit qu'un mot par la bouche de M. Brisson : c'était pour nous promettre des impôts! Attendons. Mais, sa politique religieuse, l'a-t-elle cessée, ou, sans la cesser, l'a-t-elle au moins tempérée? Non, elle n'a fait que l'aggraver. On compte maintenant par centaines les prêtres que M. Goblet a privés de leur traitement, avec une injustice qui va impudemment jusqu'au ridicule comme jusqu'à l'odieux; et, quand M. Buffet indigné a dénoncé au Sénat cette iniquité, en lui mettant sous les yeux la liste même des mensonges dont la vindicte de M. Goblet s'est armée, croyez-vous que le Sénat ait protesté avec M. Buffet, ne fût-ce que par un murmure d'étonnement? Non, le Sénat n'a pas blâmé M. Goblet, M. Goblet a été applaudi du Sénat. Ce n'est pas tout. M. Goblet supprime les vicariats dans les communes où, ne pouvant sévir contre le curé, il lui plaît de sévir contre les catholiques, contre les électeurs : il supprime 202 vicariats dans quatre des départements de la vieille Bretagne. Ainsi la persécution religieuse continue, le déficit continue et l'expédition du Tonkin va continuer. La nouvelle Chambre a décidé qu'on n'évacuerait le Tonkin ni totalement ni en partie, qu'on l'occuperait sans rien délaisser en deçà du Delta et sans rien abandonner par delà, qu'on exécuterait entièrement le traité de Tien-Tsin et qu'on emploierait à cette œuvre les 79 millions demandés. Il est vrai que la valeur morale de cette décision peut se contester : s'il y a eu 274 députés pour accorder les 79 millions, il y en a eu 270 pour les refuser; or 22 députés conservateurs, dont les pouvoirs avaient été systématiquement invalidés, manquaient au vote et, par surcroît, il a été constaté que, parmi les 274 approbateurs du crédit, il en est trois dont on a escroqué les bulletins! Il est vrai encore que ces 79 millions ont été donnés aveuglément, puisque le ministère n'a pas précisé ses intentions et qu'on ignore ni comment il achèvera la pacification du Tonkin et de l'Annam, ni comment il organisera sa conquête, ni même s'il étendra ses droits et s'il poussera ses efforts jusqu'aux limites tracées par le traité de

Tien-Tsin. Dieu veuille, pour l'honneur et la sécurité de la France, que cette occupation ambitieuse et indéterminée ne lui coûte pas d'autres sacrifices ! Quant à nous, nous craignons que la République n'ait pas fini au Tonkin la série douloureuse de ses déceptions et M. Jules Ferry ne nous paraît pas absous par le vote du 24 décembre. M. Brisson aura eu beau ajouter, ce jour-là, sa responsabilité à celle de M. Jules Ferry, c'est sur M. Jules Ferry que retombe toute la culpabilité. Il a si mal engagé dans cette entreprise la fortune et l'action de la France qu'on ne peut les en dégager que par des expédients cruels ou onéreux. La sentence du cardinal de Retz s'applique à M. Jules Ferry bien mieux qu'à Mazarin : « Il est juste de rejeter sur son imprudence ce que nous n'attribuons pas à sa faiblesse; et il est inexcusable de n'avoir pas prévu et de n'avoir pas prévenu les conjonctures dans lesquelles l'on ne peut plus faire que des fautes. »

Pour clore dignement l'année, il fallait que la République violât une liberté. Elle l'a fait; et l'outrage a eu comme sa nouveauté, dans la forme. C'était au pied de la tribune, le 28 décembre, devant l'Assemblée nationale convoquée pour l'élection du président de la République. Les députés et les sénateurs de la droite avaient résolu de porter à la tribune une protestation, avant le vote. « L'Assemblée nationale, disait cette protestation, doit être la représentation complète de la France. Tel n'est pas le caractère de celle qui est aujourd'hui convoquée pour élire le président de la République. Quatre départements en sont exclus; plus de 300 000 électeurs n'y ont pas de mandataires. Vingt-deux élus de la nation ont été arrachés de leurs sièges. La France n'est pas ici tout entière. Justement soucieuse des prérogatives du suffrage universel, la minorité conservatrice a deux fois déjà fait entendre, à la tribune de la Chambre des députés, des protestations qui sont restées vaines. Ce serait manquer à notre devoir que de ne pas les renouveler devant cette Assemblée, qui seule, désormais, peut y faire droit. Le précédent que vous créeriez serait inique, ses conséquences pourraient devenir monstrueuses. Si vous étendiez en effet à un plus grand nombre de départements cette exclusion infligée à quatre collèges électoraux, qui donc oserait soutenir qu'un tel Congrès serait légalement constitué? Si vous voulez rentrer dans la justice et dans le droit, vous n'avez qu'un moyen : ajourner la nomination du président de la République, pour que la représentation nationale puisse être complétée. Nous vous le demandons au nom de la loyauté politique. C'est à vous qu'il appartient de décider si l'intérêt même du pouvoir que vous êtes appelés à constituer ne vous le commande pas. L'autorité du président de la

République infirmée à l'avance, sa force amoindrie, son influence diminuée, tel serait l'inévitable résultat d'une nomination faite par un corps électoral volontairement mutilé. En conséquence, les soussignés ont l'honneur de proposer à l'Assemblée nationale le projet de résolution suivant : L'Assemblée nationale invite le gouvernement à convoquer dans le plus bref délai les électeurs des départements de la Corse, de la Lozère, de l'Ardèche et des Landes, et ajourne au 28 janvier prochain l'élection du Président de la République. » Cette déclaration si juste pour un gouvernement dont le suffrage universel est le principe même, un des vétérans de nos luttes parlementaires, un royaliste que tout le monde estime et honore, M. de Kerdrel devait la lire à l'Assemblée nationale. La droite ne pouvait choisir, dans cette circonstance solennelle, un mandataire ni plus courtois et plus modéré, ni plus vaillant et plus ferme. M. de Kerdrel s'avance vers la tribune; une bande d'huissiers lui barre le passage : M. Le Royer, qui préside, a posté cette police autour de la tribune pour en empêcher l'accès. M. de Kerdrel demande la parole, M. Le Royer la lui refuse, et, pendant que les huissiers écartent M. de Kerdrel de cette tribune qu'il a connue libre et qu'il persiste à vouloir libre, les clameurs furieuses des députés et des sénateurs républicains remplissent la salle. Ce n'est pas un Congrès, c'est un club : les jacobins de 1885 y ont l'avantage du nombre et celui de la brutalité, de l'arbitraire, de la licence grossière et cynique. Avec M. de Kerdrel la droite en appelle tout entière au président. A-t-il un règlement qui lui permette cet emploi de la force et qui l'autorise à ceindre d'estafiers la tribune, pour la garder captive et muette? Si l'Assemblée nationale est souveraine, pourquoi ne pas la consulter? Si, dans l'occurrence, elle n'est spécialement, comme il l'affirme, qu'un « collège électoral », peut-il et osera-t-il ôter à l'électeur le premier de tous ses droits, celui de protester contre l'irrégularité de l'élection? Mais rien ne fléchit le despotisme de M. Le Royer : ni l'énergique et noble insistance de M. de Kerdrel, ni l'effort passionné de ses amis. La tribune reste vide; la République n'aura pas même voulu supporter une protestation platonique; et c'est à la faveur de cette violence, c'est dans une journée qui voit ainsi périr l'une des libertés les plus nécessaires du Parlement, c'est parmi ce tumulte et cet orage que M. Jules Grévy est proclamé de nouveau président de la République.

M. Grévy a donc été réélu président de la République; il a eu à Versailles, ce républicain jadis si modeste, son second couronnement. Son autorité, toutefois, n'aura guère augmenté : il n'a pas obtenu la moitié des suffrages des électeurs inscrits; il en a re-

cueilli 112 de moins qu'en 1878. Bon nombre de républicains repoussaient sa candidature ou ne l'agréaient qu'à contre-cœur. Peu s'en est fallu qu'il n'eût un concurrent sérieux. M. Brisson a mal mené sa cabale et M. de Freycinet n'a pas osé mener la sienne. Outre les partisans de M. Brisson, M. Grévy avait maintenant comme ennemis tous ceux dont il a frustré l'espoir, trompé l'estime. Égoïste, inactif et mou, insouciant de la chose publique, indifférent au bien comme au mal, pas même « austère », il n'a ni servi l'État ni représenté dignement la République; il n'a su que gracier les assassins et thésauriser; il a vécu à l'Élysée comme un rentier au Marais, retiré dans sa présidence comme dans une sinécure; il n'a rien dirigé, il n'a inspiré personne; il s'est laissé régenter, lui, par son gendre et il n'a gagné au pouvoir que l'âpre ambition de le conserver, autant pour son bénéfice que pour le fastueux plaisir de sa famille. Il n'a paru occupé qu'à surveiller ses compétiteurs; on ne l'a vu sortir de sa réserve somnolente que pour leur disputer sa présidence; il n'a tenté un effort, il n'a fait l'essai de sa puissance que pour abattre ou user deux de ses rivaux, M. Gambetta et M. Brisson. Voilà comment les républicains intelligents jugeaient M. Grévy. Volontiers, ils l'auraient prié de ne plus poser sa candidature. D'autres alléguaient le grand âge de ce vieillard que, déjà plusieurs fois, la mort a brusquement touché de sa main, pour l'avertir qu'elle est prête à l'emporter. Refaire président de la République cet octogénaire dont la vie tremble sous cette menace, n'était-ce pas obliger plus ou moins prochainement la République à renouveler cette élection, dans une phase peut-être défavorable? Et puis, en conférant à M. Grévy une seconde présidence, ne devait-on pas craindre de prolonger son règne dans des conditions quasi monarchiques? N'était-ce pas oublier que le vrai principe de la démocratie, c'est l'investiture fréquente et régulière du pouvoir? N'était-ce pas confesser, par-devant les monarchistes, que les changements présidentiels sont un danger pour la République? Mais, en dépit de tous ces souvenirs et de ces arguments, M. Grévy a été réélu, sans qu'on puisse affirmer qu'il l'ait été en considération de sa supériorité, de ses titres, de ses mérites, et cette réélection n'a rien qui glorifie la République, rien qui confirme aux yeux de l'historien l'avantage qu'elle prétend tirer de son régime électif : car la République manque à sa raison d'être, quand sa démocratie ne choisit pas, entre tous les citoyens aptes à la gouverner, le plus capable de la bien présider...

Avoir comme gardien de la Constitution un homme qui a refusé à la Constitution l'hommage et la sanction de son vote; avoir comme président de la République un homme qui a déclaré que la Répu-

blique n'a pas besoin de président, c'était déjà pour le parti républicain une bizarrerie. Sincère et sensé, ce parti ne s'étonnerait pas moins d'avoir, pour une autre durée de sept ans, un président de république qui n'a fait pendant son premier règne que perdre son crédit en France et en Europe. Libre aux doctrinaires du parti républicain de croire tout naturel ce phénomène historique ou de se consoler de cette anomalie en s'écriant que la transmission du pouvoir s'est opérée le 28 décembre « sans commotion », aussi bien que dans la meilleure des monarchies! Qu'un pouvoir qui ne peut rien et qui ne sert à rien se transmette « sans commotion », le miracle n'est certes pas grand. On sait, au surplus, si c'est « sans commotion » que le pouvoir se transmet habituellement dans les républiques; on le sait par les guerres civiles d'Athènes et de Rome, de Florence et de Gênes; on le sait par les guerres civiles du Mexique, du Pérou et de la Bolivie; on le sait même par la guerre civile que provoqua dans les États-Unis la simple nomination d'un Lincoln, élu pour abolir l'esclavage. Non, nous ne voulons pas disputer sur les vertus de la présidence républicaine. Nous nous contentons des vérités que M. Grévy nous enseigne par son exemple. Le président d'une république, telle que l'instituent les mœurs et les lois de notre démocratie, n'est qu'un témoin impassible, une sorte de spectateur inconscient, que la République installe sur son trône provisoire pour contempler de là paresseusement, comme un des dieux de Lucrèce, tout ce qu'elle veut et décrète dans son gouvernement à demi anonyme; il subit, dans le Parlement et jusque dans son ministère, la domination de ceux qui l'ont élu ou qui le rééliront; il n'est ni, comme la reine d'Angleterre, le suprême arbitre des partis, ni, comme le président des États-Unis, le chef d'un parti qui vient prendre le pouvoir pour exécuter son programme; il n'a pas de politique étrangère, parce qu'il n'a pas de tradition diplomatique et qu'il ne peut former de longs desseins; il n'est pas et ne peut pas être pour l'armée un protecteur, comme ces princes qui ont l'amour des choses militaires et qui s'imposent, parmi leurs devoirs héréditaires et personnels, le soin de perfectionner et d'ennoblir sans discontinuer les armes de la patrie, l'instrument de la fortune nationale; il n'assure aux fonctionnaires ni respect ni indépendance; non seulement il annihile en soi le pouvoir, mais il en diminue le prestige; il se rend irresponsable à force de nullité. Tout cela, M. Grévy ne l'a que trop appris à la France. La République, en lui permettant d'exercer une seconde fois dans sa fonction de président tant d'insuffisance ou d'impéritie, a voulu qu'il complétât la leçon. Est-ce à nous de le regretter?

M. Grévy à peine réélu, M. Brisson abdiquait, et, loin que sa démission dût être uniquement un acte cérémonieux, une pure formalité, il s'est obstiné à se retirer. M. Brisson a-t-il seulement obéi à son dépit personnel? La secrète hostilité de M. Grévy et de M. de Freycinet lui a-t-elle paru trop gênante? Ou bien a-t-il eu le sentiment vrai de son impuissance? Peu importe. Il a disparu, regretté de qui? d'aucun parti, pas même du sien. La République a commencé l'année 1886 sans ministres, et cet interrègne ministériel a duré dix jours, sans que le public, las de tous ces jeux d'un gouvernement que rien ni personne n'améliore, se soit inquiété de n'avoir plus de ministres. M. de Freycinet a remplacé M. Brisson. On connaît l'homme, sa souplesse, ses procédés captieux, son goût des faux-fuyants et des petits artifices, son habitude de dissimuler ou de colorer mensongèrement les choses, son éloquence équivoque et doucereuse. On sait comment il mêle dans son personnage le sophiste et l'utopiste; qu'il n'a ni doctrine ni caractère; qu'il est surtout avide du pouvoir par amour-propre; qu'il ne gouverne que pour régner, avec l'insouciance la plus sereine du moyen et de la circonstance; qu'il est incapable d'aucune résistance fière et vigoureuse; que, sous sa main, tout se relâche, tout se dissout. La République en fera une nouvelle expérience. Sans doute M. de Freycinet a la faveur de M. Clémenceau. Est-ce réellement une force? Et combien de temps le pacte qui semble aujourd'hui les unir les associera-t-il? Ou plutôt combien de temps M. Clémenceau pourra-t-il et voudra-t-il protéger M. de Freycinet? Il a été, pendant ces dix jours, son inspirateur et son guide. Ce qui lui plaisait particulièrement dans le ministère que M. de Freycinet composait, c'est que M. de Freycinet le composait, c'est qu'il lui en épargnait la peine et la responsabilité, à lui Clémenceau. Car, soit qu'il aime mieux rester un tribun populaire et que, sans vouloir renoncer au programme chimérique avec lequel il amuse l'imagination de ses électeurs, il ait bien mesuré l'impossibilité des réformes qu'il promet, soit qu'il juge nécessaire d'attendre une heure plus propice ou que son cœur hésite, au moment où il lui faut affronter l'épreuve suprême et passer de la farce à la tragédie, M. Clémenceau a peur du pouvoir actuellement : il n'aurait pas plus accepté la charge de former le ministère que l'honneur d'être ministre avec un portefeuille quelconque. Il a donc bien ses raisons pour saluer si joyeusement le ministère nouveau. Non seulement il n'est pas ministre, mais il peut dire comme M. Thiers, quand il regardait les bancs des ministres, au mois de janvier 1870 : « Mes amis sont là, sur ces bancs! » Ils y sont, les amis de M. Clémenceau : voici M. Lockroy, ministre du commerce et qui, par-

dessus le marché, sera le ministre de « l'industrie »; M. le général Boulanger, ministre de la guerre; M. Granet, ministre des postes et télégraphes. A côté d'eux, des radicaux plus ou moins mitigés, qui méritent suffisamment par telle spécialité, par telle aptitude, qu'on les appelle des « radicaux de gouvernement » : M. Goblet, ministre de l'instruction publique et des cultes; M. Sarrien, ministre de l'intérieur; M. Demôle, ministre de la justice; l'amiral Aube, ministre de la marine. Trois opportunistes seulement : M. Sadi-Carnot, ministre des finances; M. Baïhaut, ministre des travaux publics; M. Develle, ministre de l'agriculture. Par-dessus ces diverses catégories, la personnalité flottante de M. de Freycinet, président du conseil et ministre des affaires étrangères. Assurément, M. de Freycinet pourra déclarer qu'il a concentré dans ce ministère les forces de tout le parti républicain, en donnant à chaque groupe sa représentation ministérielle. Mais M. Clémenceau pourra déclarer aussi qu'il a introduit dans le ministère nouveau ces farouches démocrates de l'extrême gauche jusqu'alors réputés impropres à gouverner autant qu'ingouvernables, et M. Clémenceau ne se trompe pas, leur avènement marque bien le progrès qui s'opère : le radicalisme de l'extrême gauche a désormais, dans les destinées de la République, sa part de gouvernement, sa part effective et officielle. Par quel savant équilibre M. de Freycinet maintiendra-t-il l'accord dans ce ministère hétérogène? Si l'accord subsiste, de quelles concessions chaque groupe aura-t-il besoin? Quelle majorité M. de Freycinet pourra-t-il s'attacher? ne lui faudra-t-il qu'une majorité variable, qui changera, au souffle du ministère, selon les questions? Bornera-t-il sa tâche aux affaires « communes » et « urgentes » du parti républicain? C'est le mystère. Mais, quel que soit le dessein de M. de Freycinet, nous crions aujourd'hui à nos amis et nous aurons à le crier demain encore : « Conservateurs, prenez garde à vous! L'année 1886, dès son aube, est pour vous pleine de menaces..... »

Bonne ou médiocre pour les autres peuples, l'année n'a été mauvaise que pour la France. Rien qui ait retrempé sa puissance affaiblie, ni renouvelé sa gloire vieillissante; rien qui lui permette, au commencement de 1886, de se sentir plus de sécurité, plus de confiance qu'au commencement de 1885. Est-il en Europe une nation qui n'ait été plus heureuse qu'elle? Certes, l'Angleterre a ses luttes intérieures, ses difficultés, ses périls. Mais sa grandeur n'a pas diminué. Si elle a parsemé des cadavres de ses soldats les bords du désert et si elle a dû retirer du Soudan l'armée qu'elle y avait aventurée, elle garde l'Égypte. Si elle n'a pas défendu les confins de l'Afghanistan, elle s'élève à Hérat un rempart et elle

vient d'annexer la Birmanie à son empire indien. L'Italie a pris position sur la mer Rouge; elle s'apprête à remonter vers l'Abyssinie ou à descendre vers la Tripolitaine, selon l'occasion. L'Autriche a fait sentir de Belgrade à Sofia son autorité; la Serbie est comme devenue sa vassale. La Russie n'a pas seulement affermi en Asie sa vaste domination; elle s'est assuré une étape de plus sur la route qu'elle s'ouvre dans la direction de l'Inde. L'Allemagne s'est créé des colonies et nous avons pu voir sa convoitise s'enhardir, bien que prudemment encore, sur le littoral du Maroc. Ah! l'Allemagne! cette Allemagne qui a enlevé à la France ses fiers boulevards, son Metz et son Strasbourg! Elle est dans toute la plénitude de sa force et de son orgueil. C'était sa fête, en vérité, que celle où, l'autre jour, l'empereur Guillaume célébrait le vingt-cinquième anniversaire de son avènement, c'est-à-dire le règne le plus éclatant qui ait encore brillé dans l'histoire de l'Allemagne comme dans celle de la Prusse. Le vieux souverain, debout au pied de son trône, s'est avancé pour embrasser tour à tour deux hommes, parmi la foule de ces princes et de ces généraux, de ces fonctionnaires et de ces serviteurs, qui défilaient devant lui : ces deux hommes, c'étaient M. de Bismarck et M. de Moltke, ou plutôt, c'étaient les deux victoires elles-mêmes de Sadowa et de Sedan, les victoires créatrices de son empire. Il les embrassait pour bien attester à l'Allemagne et à l'Europe qu'après avoir su les choisir et les garder, il voulait les remercier solennellement d'avoir accompli avec lui l'œuvre immense qu'ils avaient rêvée ensemble. Et l'Allemagne a applaudi. Et nous, Français, nous avons, dans notre douleur, incliné la tête, en nous demandant quand nous retrouverons les secrets de notre ancien génie, quand nous reprendrons le cours interrompu de notre travail national, quand nous cesserons d'avoir des institutions si fragiles et d'être troublés par tant de discordes, quand nous possèderons enfin un gouvernement qui veuille et qui puisse, par sa politique, relever notre chère et pauvre patrie.

Oui, c'est une année misérable que celle où la France n'a pas d'autre profit pour sa nationalité que ces traités de Tien-Tsin et de Tananarive que la République a signés l'un et l'autre, au lendemain d'un échec, et qui laissent croire à l'Europe que nos drapeaux ont reculé devant ceux des Chinois et des Hovas. Quelle alliance la République, pendant l'année 1885, a-t-elle contractée avec telle ou telle des grandes puissances de l'Europe? Quelle amitié a-t-elle reconquise? Est-ce celle de l'Espagne dont ses démocrates continuent d'offenser et d'irriter la fidélité monarchique? Est-ce celle de l'Italie, qui ne veut pas oublier l'affaire de Tunis? Est-ce celle de l'Angleterre, que les coups portés à la Chine par

l'amiral Courbet ont tant irritée? Est-ce celle d'un seul de ces trois empires que M. de Bismarck enchaîne dans des liens si étroits? Moins que jamais les peuples qui nous entourent ont confiance dans la diplomatie de la République ou foi en sa stabilité; plus que jamais, hélas! cette république qui désorganise comme à plaisir nos forces administratives et militaires, abaisse le crédit de la France dans le monde. Prêtez l'oreille, par-delà les mers, à ces peuples mêmes qui sont de notre race et qu'une tendre sympathie a fait soupirer plus d'une fois après la résurrection de notre gloire et de notre puissance. La semaine dernière, le premier ministre du Dominion du Canada disait, dans un banquet, à Londres : « Il faut se souvenir que les Français du Canada sont devenus sujets de la Couronne avant la Révolution française. Tous leurs sentiments et leurs traditions les rattachaient à la monarchie ancienne, mais non à la France d'aujourd'hui... Les Français du Canada n'ont aucune sympathie pour la démocratie inconstante et violente de la France moderne. » Et regardez aussi par-delà les Vosges! L'Alsace-Lorraine s'attriste des fautes commises si follement par cette république intolérante et oppressive qui multiplie nos dissensions, qui paralyse l'énergique vitalité de la France, qui gaspille notre sang comme notre argent et qui se console à Hanoï et à Hué du deuil de Strasbourg et de Metz. L'Alsace-Lorraine s'en attriste. Plaise à Dieu que ce ne soit pas jusqu'au doute et à la désespérance!

Auguste Boucher.

*L'un des gérants :* JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

# DE LA JUSTICE HISTORIQUE

La justice est toujours la même, elle est une dans son principe; il n'y a pas deux morales en un sens absolu, mais elle est diverse et relative dans ses applications aux individus, et plus encore à la vie des peuples à travers le temps et l'espace. Les faits, crimes ou vertus, ont beau être semblables par le dehors, elle doit proportionner ses arrêts, elle doit en atténuer, ou en augmenter la rigueur, selon les temps et les lieux, selon les individus et les peuples, sinon elle ne serait pas la justice. Quoique la justice soit toujours la même, le mérite et le démérite avec la responsabilité varient dans les différents âges du monde. Il y a comme une échelle de moralité dont l'humanité monte lentement les degrés, et que l'historien ne doit pas perdre de vue s'il veut être un juge équitable du passé et du présent. Quelles sont les règles de cette justice historique ou, si l'on aime mieux, de l'application de la morale à l'histoire? C'est une question digne, à ce qu'il m'a semblé, d'attirer l'attention des moralistes et des historiens.

La justice historique embrasse tous les temps, depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nous. Nulle part, sans doute, elle n'a plus d'importance que dans le domaine du présent; là, en effet, ses jugements, au lieu d'être rétrospectifs, portent sur des faits actuels, et sont susceptibles d'une sanction, de quelque influence directe et immédiate. En outre, dans toute la série des temps, il n'en est aucun qui, précisément en qualité de dernier venu, ait des comptes plus sévères à lui rendre, par cette raison qu'il est riche de toutes les lumières et de toutes les expériences des temps passés. Mais autant la justice historique importerait davantage à l'égard des choses contemporaines, autant, par malheur, elle y est d'application difficile et délicate. Comment, au milieu de la lutte des partis, de la violence des passions du jour, garder l'esprit assez ferme, la vue assez nette, pour se flatter de devancer les jugements de l'impartiale postérité? Aussi, si nous touchons au présent, ce ne sera qu'à travers les enseignements du passé et par une sorte d'inévitable contre-coup.

Les garanties suffisantes d'impartialité ne commencent guère en général qu'après un certain temps écoulé, quand la scène et les acteurs ont changé, quand les intérêts et les passions ne sont plus

les mêmes. Encore est-il des passions politiques et religieuses qui se survivent à elles-mêmes, qui renaissent quand on les croyait éteintes et qui, après des siècles, faussent les jugements des historiens d'aujourd'hui, comme elles ont faussé les jugements des historiens contemporains.

Cet office de moraliste à travers les âges, au milieu de la diversité presque infinie des idées, des mœurs et des circonstances, s'impose à l'historien comme la plus utile, la plus noble partie de sa tâche. Il ne peut s'y soustraire à moins de se rabaisser au rôle de simple chroniqueur, ou à celui d'un romancier qui ne raconte que pour amuser.

De nos jours, il est vrai, le domaine de l'histoire, comme celui de la critique littéraire, semble avoir été indéfiniment agrandi. L'histoire proprement dite, jadis restreinte dans certaines limites, tend à devenir l'histoire de toutes choses. Lettres, arts, sciences, philosophie, sans parler de tout le reste, que n'y a-t-on pas fait rentrer? L'historien peut-il être changé en un écrivain encyclopédique, sans qu'il soit condamné à être plus ou moins superficiel en plus d'un point de l'immensité de sa tâche? Sans doute, il ne doit rester étranger à rien de ce qui influe sur l'état des esprits et le cours des événements, mais il doit s'en tenir aux généralités, sans entreprendre de rivaliser avec les auteurs d'histoires spéciales. Quoi qu'il en soit, si l'historien a quelque chose à retrancher de son bagage devenu trop lourd, ce n'est certainement pas la tâche de moraliste dont il peut songer à s'affranchir.

## I

Dans l'introduction de son ouvrage sur les *Origines de la Société française contemporaine*, M. Taine a dit : « On permettra à un historien d'agir en naturaliste; j'étais devant mon sujet comme devant la métamorphose d'un insecte. » Eh bien, cette permission d'agir simplement en naturaliste si elle nous était demandée, pour notre part nous ne la donnerions pas. D'ailleurs, M. Taine lui-même, en réalité, ne l'a pas prise. Il ne nous fait pas assister et il n'assiste pas lui-même, bien qu'il ait paru en prendre l'engagement, aux péripéties de ce grand drame de la révolution comme aux métamorphoses d'un insecte. Il y apporte autre chose, quoi qu'il ait dit encore, qu'une curiosité purement scientifique. Quelque scientifiques qu'elles soient, ses analyses psychologiques des premiers acteurs et des principaux ressorts de la Terreur ne sont ni sèches ni froides. On dirait qu'il a eu pour but de faire passer dans l'âme du lecteur une indignation d'autant

plus grande qu'il contenait davantage la sienne. Les faits qu'il accumule, les pièces qu'il dépouille, parlent d'autant plus haut que l'historien semble se taire. Il a beau dire, toujours derrière le naturaliste, nous sentons le moraliste, le juge indigné et impitoyable.

La morale n'a rien à voir, sans doute, dans les révolutions du globe ou même dans les évolutions des espèces vivantes; il nous est permis d'y assister impassibles, mais il n'en est pas de même des révolutions ou des évolutions de l'humanité. Celles-là nous touchent d'un peu plus près; c'est bien ici le *tua res agitur*, c'est notre propre histoire qui ne peut nous laisser indifférents comme celle des pierres ou des chenilles.

Si la marche de l'humanité était fatale, l'historien n'aurait rien à louer ni à blâmer dans la suite et l'enchaînement de ses destinées; tout jugement de mérite ou de démérite serait hors de propos, toute responsabilité s'évanouirait, sans cependant qu'il lui fût encore donné de rester impassible. La justice historique suppose deux choses qui en sont comme les postulats, la liberté et une notion naturelle du bien et du mal. Nous les tenons comme toutes deux attestées par la conscience humaine, et nous passons outre sans nous arrêter à les démontrer. Sans doute, la liberté n'est pas absolue, pas plus chez les peuples que chez les individus, et l'historien moraliste, comme le psychologue, devra en tenir compte. Mais, quelles que soient les bornes qu'elle rencontre au dedans et au dehors, dans la nature et dans l'homme lui-même, quand bien même il y aurait une loi du progrès qui entraîne l'humanité, il resterait assez de place pour le jeu du bon et du mauvais vouloir de chacun, et pour une part de responsabilité dans les événements de l'histoire comme dans la vie des individus.

De là la légitimité d'une justice historique, de là ce rôle de moraliste qui s'impose à tout véritable historien. Voici maintenant deux questions à examiner, l'une de chronologie en quelque sorte, l'autre de justice distributive. D'abord, à partir de quelle ère ou phase du développement de l'humanité, doit commencer pour l'historien cette mission de moraliste, et ensuite comment doit-il l'exercer, selon quelle règle et dans quelle mesure?

Nous ne croyons pas qu'il y ait eu jamais un âge, si loin qu'on le recule, où l'humanité dépourvue de toute raison et de toute liberté ait été absolument inconsciente et irresponsable, soit du mal, soit du bien. L'enfant, il est vrai, est censé avoir agi sans connaissance de cause avant un certain âge, qu'on appelle l'âge de raison. Mais y a-t-il aussi pour l'humanité un âge de raison avant lequel nul bien et nul mal ne sauraient lui être imputés? On dit, il est vrai, qu'il y a des peuples enfants, mais il ne faut pas se laisser tromper par une

analogie qui n'est qu'apparente. S'il est une première période de la vie, plus courte d'ailleurs que généralement on le suppose, où l'enfant n'est responsable à aucun degré, il n'y a pas de période correspondante pour un peuple quelque grossier, quelque primitif qu'il soit, pour une tribu de sauvages, pour un groupe humain quelconque des premiers temps du monde. Ces barbares, ces sauvages ne sont des enfants que par métaphore. En réalité, ce sont des adultes, des hommes faits, chez lesquels ni la raison ni la volonté ne sont totalement absentes, fussent-ils dans la condition misérable où Lucrèce nous a peint les premiers hommes. Ces premiers hommes l'emportent sur le petit enfant par la conscience d'eux-mêmes, par le libre exercice de leur pouvoir d'agir, non moins que par la force physique. Or, il nous semble impossible qu'un individu prenne conscience de sa libre activité sans qu'au même temps, il ne prenne une notion plus ou moins obscure d'une règle selon laquelle il doit agir. Cette conscience n'a pas dû manquer même aux hommes préhistoriques, à cette seule condition qu'ils fussent réellement des hommes et non des bêtes. Les témoignages des voyageurs viennent de plus en plus à l'appui de cette induction psychologique.

L'idée du juste, a dit Descartes, dans le même sens, est contemporaine de nous-mêmes; d'où il suit que cette idée doit être contemporaine de l'apparition de l'humanité sur le globe[1]. Ainsi la tâche de moraliste ne commencera pas seulement pour l'historien à partir d'une date quelconque, dans le développement intellectuel, moral ou religieux de tel ou tel peuple, à partir de Babylone, de Memphis ou de Jérusalem, mais avec l'histoire même de l'humanité. Dès le premier jour, il y a eu dans le monde des héros et des scélérats, des crimes et des vertus, des actes de lâcheté, de perfidie, comme des actes de générosité, d'héroïsme et de dévouement. Le discernement du bien et du mal, le jugement de mérite et de démérite, s'imposent donc dès l'origine à celui qui fouille dans les monuments et les traditions de nos plus lointains et de nos plus sauvages ancêtres.

## II

Voilà notre réponse à la première question; la seconde, celle de la règle et de la mesure des jugements historiques, importe davan-

[1] Dans son cours de droit naturel, vingt-huitième leçon, Jouffroy dit en termes plus expressifs encore : « La forme du bien est dans toute intelligence humaine... Le sauvage peut être aussi moral que nous. » Telle est aussi l'opinion de M. Vacherot, dans la conclusion de son livre sur la religion. Telle est aussi celle que soutient l'abbé de Broglie, dans ses articles sur la morale évolutioniste. (Voy. le *Correspondant* du 10 octobre 1885.)

tage et mérite un examen plus étendu. Ces jugements seront-ils uniformes et constants d'après une règle immuable? Est-ce l'idéal inflexible des stoïciens ou l'impératif catégorique absolu de Kant que l'historien doit promener, sans jamais le faire fléchir, sur toute la suite des peuples et des siècles?

Sans doute, encore une fois, à se placer au point de vue absolu de la raison et de la philosophie, il y a des règles immuables des mœurs pour les peuples comme pour les individus, des règles qui subsistent à travers le temps et l'espace. Mais si l'on descend de la pure spéculation à la pratique, de la philosophie à l'histoire, que de différences, que d'inégalités dont l'historien moraliste devra tenir compte, dans les conditions de tous ces peuples auxquels a été imposée l'obéissance à cette loi suprême, et par conséquent que de degrés divers dans leur responsabilité!

Suivant un axiome populaire de sagesse et de justice, il ne doit pas y avoir deux poids et deux mesures. Oui, sans doute, mais seulement pour deux individus dans les mêmes conditions et dans des cas réellement identiques. Où cette identité n'existe pas, l'unité de poids et de mesure, loin d'être la justice stricte, est le comble de l'injustice.

Or, dans les événements humains du ressort de l'histoire, cette identité n'est nulle part, du moins elle n'est jamais que partielle ou apparente; elle est à la superficie dans les formes extérieures, dans les noms, elle n'est pas dans les idées et dans les choses. La seule différence des temps et des lieux en entraîne, en effet, une foule d'autres avec elle. Accuserons-nous donc d'avoir deux poids et deux mesures le juge et la loi qui baissent ou élèvent le niveau de la peine pour deux accusés coupables de même délit, mais dont l'un a dépassé un certain âge et dont l'autre ne l'a pas encore atteint? Que de circonstances atténuantes ou aggravantes s'ajoutent encore à la différence de l'âge ou du temps, et constituent tout autant de degrés divers de responsabilité! En premier lieu, il faut tenir compte de la différence des lumières, de la conscience plus ou moins claire du mal accompli, de la préméditation ou de l'entraînement subit de la passion, puis ensuite de la famille et de la race, des tentations plus ou moins grandes de la misère et de la faim. Les peuples doivent être devant le tribunal de l'histoire comme les individus devant la Cour d'assise ou la police correctionnelle; l'historien, comme le juge ou le juré, fera la part des circonstances à charge ou à décharge, circonstances plus nombreuses encore et plus complexes pour les peuples que pour les individus.

Si la règle ne peut pas être uniforme, si la mesure doit varier, il faut cependant avoir quelque point relativement fixe par rapport

auquel l'historien mesurera tous ces degrés du mieux et du pire chez ceux qui nous ont précédés. C'est ainsi qu'un voyageur mesure les distances parcourues en prenant pour point de départ une même borne qui ne varie pas. Quel sera pour l'historien ce terme commun de comparaison? Sera-t-il l'idéal de la justice absolue? A notre avis, ce serait le placer à une trop grande hauteur d'où tous les degrés se confondraient et toutes les distances paraîtraient égales. Combien, en effet, les peuples les plus civilisés, combien nous-mêmes, ne sommes-nous pas encore au-dessous de cet idéal? Il convient de le prendre, non dans une moralité idéale et spéculative, mais dans la moyenne de moralité auquelle se sont jusqu'à présent élevées les nations les plus civilisées.

La comparaison avec le présent est le point de départ d'une saine appréciation du passé, mais à elle seule elle serait insuffisante. Elle nous instruit bien, ce qui est indispensable, du chemin parcouru jusqu'à nous par les siècles antérieurs et des progrès qui ont été accomplis, mais elle ne nous permet pas d'apprécier la part propre du bien et du mal, les progrès particuliers ou les défaillances du peuple ou de la civilisation qui est en cause. A cette première comparaison, il faut donc en faire succéder une autre, non plus avec le temps présent, mais avec les siècles précédents et avec les autres peuples contemporains de cette même époque. Du point plus élevé d'où il a d'abord contemplé le passé, l'historien devra descendre, pour ainsi dire, et se transporter au sein du passé lui-même, au centre de l'époque dont il fait l'histoire.

Il ne peut savoir ce qu'elle a valu en elle-même, s'il ne vit de sa vie, s'il ne se fait en quelque sorte le contemporain des hommes de ce temps-là. Ainsi, seulement ne s'exposera-t-il pas à leur demander trop ou trop peu en fait de mérite et de vertu; ainsi fera-t-il à tous la juste part dans les progrès accomplis, comme aussi de la responsabilité dans le mal accru ou conservé.

Il faut avant tout regarder à la chronologie, c'est-à-dire au temps, aux siècles où un peuple a vécu. Les institutions, les mœurs, les événements et les personnages historiques ne devront pas être jugés de la même manière s'ils sont anciens ou modernes, plus ou moins anciens ou plus ou moins modernes, plus ou moins éloignés ou rapprochés de nous.

Nous ne prétendons pas qu'entre un siècle et un autre, ou même entre des divisions chronologiques plus considérables, il y ait toujours la différence d'un degré précis, déterminé, en plus ou en moins, dans la moralité générale. Diverses causes peuvent ralentir, comme aussi hâter le progrès naturel du temps vers le bien. Mais si ce rapport n'est pas toujours d'une rigueur absolue,

il est en général approximativement vrai. Les siècles, en plus ou en moins, le temps, avec la solidarité, voilà, la circonstance maîtresse d'où dépendent la plupart des autres circonstances qui doivent influer sur la mesure de sévérité ou d'indulgence des jugements de l'historien. Le degré des lumières ou de l'ignorance, de la politesse ou de la grossièreté des mœurs, les guerres plus ou moins fréquentes, plus ou moins longues et cruelles, ne sont-elles pas, sauf encore une fois certaines exceptions, en raison de l'éloignement dans le passé ou de la proximité avec le siècle où nous vivons? C'est donc une règle morale de sévérité proportionnée, graduée, et non une règle uniforme qu'il faut appliquer à l'histoire. Nous avouons que cette graduation est chose délicate et ne saurait avoir la précision d'un instrument de physique ou de mathématique qui mesure le temps ou l'espace, la chaleur ou le froid. Il ne suffit pas pour l'appliquer de se borner à compter les siècles, ni de regarder sur la carte les degrés de latitude ou de longitude. Mais du moins est-il possible de découvrir et de marquer, dans la suite des temps, quelques grandes lignes correspondantes à certaines phases du développement de l'humanité, à la formation de tel ou tel état social, à l'avènement d'une religion ou à quelque autre événement considérable dans l'histoire de la civilisation.

Quelle iniquité de juger d'après les règles d'un code inflexible les premiers et les derniers venus sur la terre, et combien l'histoire, par cette inintelligente et brutale uniformité, ne perdrait-elle pas en intérêt, en enseignement, comme en vérité morale? Avec cette méthode absolue, tous les siècles antérieurs se trouveraient enveloppés dans une même et sommaire condamnation. Il n'y aurait de grâce que pour le temps présent; à lui seul seraient toutes les vertus, tous les mérites, avec toutes les lumières, tandis que les autres siècles apparaîtraient comme tous également plongés dans les ténèbres et la barbarie. Telle est la faute que n'ont point évitée des historiens anciens, un certain nombre d'historiens modernes. Tout ce qui est venu avant Athènes ou Rome, tout ce qui est en dehors de leurs frontières, c'est le monde barbare pour les historiens grecs et romains. De même, selon quelques historiens modernes, tout était barbare avant le dix-septième ou le dix-huitième siècle, ou même avant 89. Voici, par exemple, comment Voltaire, dans l'*Essai sur les mœurs*, juge le moyen âge : « Figurez-vous des déserts où les tigres, les loups et les renards égorgent un bétail épars et timide; c'est le portrait de l'Europe pendant tant de siècles... L'Europe elle-même croupit dans cet avilissement jusqu'au seizième siècle. » L'historien de *la Civilisation en Angleterre*, Buckle lui-même, quelque admirateur qu'il soit du

génie historique de Voltaire, et quoiqu'il ne voie guère, lui aussi, dans le moyen âge, comme il le dit, que dépravation, superstition et ténèbres, ne peut se défendre de lui reprocher de n'avoir pas suffisamment reconnu le mérite de certains hommes de cette époque. Bien d'autres historiens du dix-huitième siècle ont suivi l'exemple de Voltaire.

Sans aller aussi loin dans ce dénigrement systématique du passé, plus d'un historien de notre siècle, malgré les progrès de la méthode historique, a manqué de justice dans l'appréciation des principaux faits de notre histoire. C'est un reproche que MM. Guizot et Mignet ont adressé tous les deux à Sismondi. Dans l'histoire des siècles passés, dit M. Guizot, « il a trop laissé entrevoir l'influence des idées et des événements contemporains [1] ». M. Mignet dit la même chose dans la belle notice qu'il lui a consacrée : « On aimerait qu'il eût jugé les mœurs des temps passés et les actions en tenant compte d'idées que nous n'avons plus et de besoins qui ne sont plus les nôtres. »

De même, il y a peu de temps, à l'Académie des sciences morales et politiques, M. Henri Martin critiquait un lauréat pour avoir manqué à la vérité historique et morale, dans un travail sur la démocratie au quatorzième siècle. L'auteur, il est vrai, n'y avait pas manqué de la même manière que Voltaire; il n'avait pas dénaturé le passé en le faisant, au moins par un certain côté, plus arriéré, plus laid et plus mauvais qu'il a été, mais en le faisant plus avancé, ou plutôt en y introduisant les idées et les couleurs des partis de notre temps. Il ne faut pas faire sortir le passé de son cadre; il ne faut demander au passé que le passé lui-même, ni plus ni moins, sous peine de cette double altération, en sens contraire, de la vérité historique et de la vérité morale.

Tout apparaîtra sous un faux jour à qui a le parti pris d'avance de retrouver le monde nouveau dans le monde ancien, la société chrétienne dans la société païenne, et les idées de notre temps au treizième ou quatorzième siècle. Rien de plus injuste que de maudire les siècles passés pour n'avoir pas anticipé sur les siècles futurs. Est-ce à dire que l'indulgence rétrospective de l'historien doive être sans bornes et qu'il doive tout indistinctement amnistier dans le passé? Nous ne sommes nullement les partisans d'une si large amnistie. Loin de nier l'existence du mal en arrière de nous, nous sommes persuadés qu'il a été plus grand qu'aujourd'hui, et d'autant plus grand qu'on remonte plus haut dans les anciennes sociétés. Aussi n'est-ce pas la quantité du mal, mais, ce qui n'est pas

[1] *Histoire de la civilisation en France*, 2e leçon.

la même chose, la quantité de responsabilité que nous mettons en question.

Il y a même, nous le reconnaissons, certains cas où les siècles accumulés ne diminuent en rien la grandeur d'un crime et la responsabilité du coupable. Tels sont des faits rares, exceptionnels de perversité, les plus contraires aux lois de la nature, en tous les temps et tous les lieux, et qui, à ce qu'il semble, ont produit sur les contemporains, quelle que fût la barbarie de leurs mœurs, la même impression d'horreur qu'ils produiraient aujourd'hui.

Il y a eu des monstres abhorrés de tous dès l'origine des sociétés, comme Caïn, meurtrier d'Abel, que toutes les histoires, profanes ou sacrées, s'accordent à maudire. Mille ans plus tôt ou mille ans plus tard n'ajoutent rien et n'enlèvent rien à l'horreur, toujours la même, du crime de Néron assassinant sa mère. Ici la justice historique se confond avec la justice absolue.

Il n'en est pas de même quand il s'agit de coutumes, quelque iniques et barbares qu'elles soient, qui ne sont pas le fait de la méchanceté extraordinaire d'un seul, mais de l'ignorance et des préjugés universels. Il y a un mal dans l'histoire qui est plus ou moins la loi et la condition commune, qui est de tous et par tous en vertu de la force de la solidarité. Voilà où l'historien, pour être juste, devra faire fléchir la rigidité de la règle morale. Pour les violences, les cruautés d'un peuple à l'état de barbarie, il sera moins sévère que pour celles qu'il rencontrera chez un peuple déjà plus ou moins civilisé; aux sociétés plus anciennes, il accordera plus d'indulgence qu'à celles qui sont venues plus tard dans des conditions meilleures. Celui qui voudra bien se représenter ces dures, ces terribles conditions d'existence dans lesquelles ont vécu les peuples primitifs, se sentira peut-être disposé à la pitié plutôt qu'à tout autre sentiment envers ces lointains et malheureux ancêtres. Leur principal tort n'est-il pas d'avoir paru sur la terre trois ou quatre milliers d'années avant nous?

Moralistes et théologiens s'accordent à admettre pour les individus certains cas d'ignorance invincible qui ne laissent subsister aucune responsabilité. Il y a aussi pour les nations de ces cas d'ignorance invincible d'autant plus manifestes, d'autant plus nombreux, qu'on remonte plus haut le cours des siècles.

Que si l'absolution entière ne peut toujours être accordée, l'indulgence au moins doit être acquise à des coutumes qui sont autorisées par la tradition, par les préjugés et l'assentiment général. Pour les juger, il faut les replacer dans leur milieu et dans leur temps. Le défaut des lumières qui sont l'œuvre des siècles, voilà l'atténuation plus ou moins grande, sinon toujours l'excuse, de ce qui nous ré-

volte le plus dans l'antique barbarie. Il est vrai, sans doute, quoi que prétende l'auteur de l'*Histoire de la civilisation en Angleterre*, que la pratique de la justice et le progrès des lumières ne vont pas toujours de compagnie. C'est un point que nous croyons nous-même avoir ailleurs amplement démontré [1]. Plus d'une fois, il est arrivé, chez les nations, comme chez les individus, que les lumières ont servi pour le mal non moins que pour le bien, qu'elles n'ont fait que rendre la corruption plus raffinée, la méchanceté plus hypocrite et plus ingénieuse. Toutefois, il n'en est pas moins certain que la responsabilité, non pas le bien et la vertu en eux-mêmes, diminue ou augmente comme les lumières elles-mêmes.

Lorsque personne ne s'est encore avisé de l'iniquité de telle ou telle institution, lorsque du moins elle est tacitement acceptée par tous, et que nul prêtre, sage ou philosophe n'a élevé la voix pour protester, devant quel jury ne trouverait pas grâce le peuple qui s'en est rendu coupable? N'est-il pas de ceux qui ne savent ce qu'ils font, et auxquels il faut pardonner? Aux nations comme aux individus, à la justice historique comme à la justice divine, s'applique ce beau verset de l'*Imitation* : « Vous serez jugés avec d'autant plus de rigueur que vous aurez eu plus de lumières, si vous n'êtes pas saints [2]. » N'est-ce pas dire en même temps : Vous serez jugés avec d'autant moins de rigueur que vous aurez eu moins de lumières? Dans la préface des *Études historiques*, Chateaubriand a bien dit : « Si prenant pour règle ce que nous croyons aujourd'hui de la liberté, de l'égalité, de la religion, de tous les principes politiques, nous appliquons cette règle à l'ancien ordre de choses, nous faussons la vérité; nous exigeons des hommes vivant dans cet ordre de choses ce dont ils n'avaient pas même l'idée. »

L'esclavage sous toutes ses formes est aujourd'hui, quoique non depuis bien longtemps, condamné par tous. Mais dans l'antiquité, combien n'y a-t-il pas eu de siècles où nul, même les plus sages d'entre les sages et les plus grands d'entre les philosophes, n'avait protesté contre l'esclavage? Condamnerons-nous aussi sévèrement l'esclavage à Rome ou Athènes que dans les temps modernes?

Malheur aux vaincus : telle était, dans toute sa rigueur, la loi universelle de la guerre chez les anciens et même chez les modernes, il n'y a guère plus de deux siècles. Les vainqueurs étaient sans pitié ni merci; les vaincus étaient passés au fil de l'épée ou traînés en esclavage. De nos jours, le vainqueur sans doute n'est pas très tendre; il réquisitionne, il rançonne durement, s'il n'extermine

[1] *Morale et progrès*, in-12. Librairie académique.
[2] Liv. Ier, chap. II.

plus en masse, il fusille celui-ci ou celui-là. Contre l'extermination d'une population entière, il y aurait aujourd'hui, grâce au progrès des mœurs, un soulèvement général de tout le monde civilisé.

Il n'est pas même toujours besoin de remonter bien loin dans le passé, ni de franchir de longues périodes, pour rencontrer de ces modifications profondes dans les idées et dans les mœurs, qui obligent l'historien à changer de poids et de mesure à certaines époques assez rapprochées. Sous l'influence de grands événements, de conquêtes, de révolutions politiques ou religieuses, il a pu se produire en un siècle, ou même en moins de temps, des changements profonds dans les idées et dans les mœurs d'une nation. « Les mœurs et l'état de tout le corps de la nation, dit Fénelon, dans sa lettre à l'Académie, ont changé d'âge en âge. Sans remonter plus haut, le changement des mœurs est incroyable depuis Henri IV. » Ainsi, même en allant de Henri IV à Louis XIV, l'historien ne devra pas apprécier de même façon, au point de vue moral, les hommes et les choses. Montesquieu a dit : « Pour bien juger les hommes, il faut leur passer leurs préjugés. » Peut-être, à le prendre à la lettre, pourrait-il paraître trop indulgent. Nous ne dirons pas qu'il faille passer aux hommes leurs préjugés, mais seulement qu'il faut en tenir compte dans une juste appréciation historique.

## III

Nous avons réclamé l'indulgence de l'historien pour ceux qui nous ont précédés. Est-ce à dire que nous ayons la fort mauvaise pensée d'introduire dans l'histoire des maximes d'une morale relâchée, d'instituer une sorte de casuistique pour couvrir les fautes du passé tout entier et, par suite, celles du présent? Il est vrai que, considérée exclusivement par un certain côté, notre règle de morale historique pourrait paraître conduire à un certain abus des circonstances atténuantes, si, d'un autre côté, comme par compensation, elle n'avait pour résultat d'aggraver, au lieu d'atténuer, les jugements de l'historien. D'autant plus, en effet, elle est indulgente quand on descend vers le passé, d'autant plus elle est sévère quand on remonte vers le présent. Ici, elle diminue la responsabilité du mal, mais là, elle l'augmente dans la même proportion.

En outre, autant elle diminue d'un côté la responsabilité du mal, autant de l'autre, par une conséquence nécessaire, elle diminue le mérite du bien. « La morale aussi, dit M. Duruy, est une œuvre du temps qui, par une lente élaboration, dégage du sein de l'humanité les sentiments vrais des passions mauvaises, et

l'on a toujours moins de mérite à valoir mieux quand ce mérite vient plus tard[1]. »

S'il y a moins de mérite à valoir mieux quand on est venu plus tard, il y en a par contre davantage à valoir quelque chose quand on est venu plus tôt. Il est de toute justice de compter en moins des fautes et en moins des vertus les obstacles et les facilités, les empêchements et les secours? Quelques exemples achèveront de mettre cette double vérité en lumière. Replacées dans le milieu et les conditions sociales où elles ont pris naissance, certaines lois, certaines coutumes, quelque bizarres ou barbares qu'elles soient, s'expliquent, s'atténuent plus ou moins, si elles ne s'excusent pas. Ces conditions changent-elles, alors seulement commencent à s'élever les protestations d'abord timides, rares et isolées, puis de plus en plus vives et nombreuses jusqu'au jour où l'emportent enfin le bon sens et la justice.

Montesquieu, en opposition avec la méthode historique et l'esprit de son siècle, excelle à nous rendre raison des causes qui leur ont donné naissance et qui les ont accréditées pendant un certain temps. « Comme il y a, dit-il, une infinité de choses sages qui sont menées d'une manière très folle, il y a aussi des folies qui sont conduites d'une manière très sage. » Il parle ainsi à propos des combats judiciaires, cette grossière et expéditive méthode du moyen âge pour discerner les coupables des innocents et rendre la justice. En un siècle où tous avaient sans cesse les armes à la main, où couardise et déloyauté étaient synonymes, et, grâce à certaines garanties et précautions dont le combat était environné, le bon droit et la justice ont pu triompher plus souvent peut-être que la perfidie et la fraude dans ces prétendus jugements de Dieu.

Est-il quelque chose de plus odieux, de plus horrible que les procès et les supplices de tant de sorciers qui ont péri sur les bûchers pendant tout le cours du moyen âge et jusqu'au dix-septième siècle? Cependant tout en condamnant ces tribunaux et ces juges, ces procédures non moins ridicules qu'atroces, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte des préjugés, des croyances, des superstitions de ce temps-là. Tous alors croyaient fermement au diable et à la sorcellerie, au commerce des sorciers avec les démons et à leurs funestes et diaboliques maléfices. Bien des sorciers eux-mêmes croyaient de bonne foi avoir assisté au Sabbat, et l'avouaient devant les juges au sacrifice de leur vie. Malebranche, dans le dernier chapitre du IIe livre de la *Recherche de la vérité*, explique, avec la psychologie la plus fine et la plus pénétrante, comment, par

[1] *Histoire des Romains*, 1er vol. Les Mœurs.

le seul effet de l'imagination et de la contagion des imaginations fortes, alors que tous les esprits étaient si fortement impressionnés par des récits de ce genre, il a pu y avoir des juges de bonne foi dans les procès de sorcellerie et aussi des sorciers de bonne foi persuadés qu'ils étaient réellement des sorciers. Mais, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, les esprits ont changé; on commence à prendre en pitié les sorciers qu'on brûle. La croyance au Sabbat, à la puissance malfaisante des sorciers et à leur commerce surnaturel avec le diable a été en s'affaiblissant et disparaît; des protestations s'élèvent contre les derniers parlements qui les condamnent. Voici le sage conseil donné par Malebranche au Parlement de Paris, qui instruisait encore des procès de sorcellerie. « Comme la plupart des sorciers sont, dit-il, des sorciers d'imagination, le meilleur moyen d'en finir avec eux n'est pas de les condamner au feu, mais de ne plus s'en occuper[1]. »

## IV

C'est d'après la méthode de Montesquieu, et non d'après celle de Voltaire ou même de Sismondi, que M. Guizot, dans l'*Histoire de la civilisation en Europe* et dans ses *Leçons de la civilisation en France*, a jugé les institutions et les mœurs du moyen âge. Il les considère bien aussi sans doute au point de vue du dix-neuvième siècle, mais uniquement pour mesurer la distance qui nous en sépare, pour montrer les progrès qui ont été l'œuvre de cinq ou six siècles, et non pour le condamner dédaigneusement tout entier. Il se place au cœur même de la société du moyen âge, et il nous explique comment, grâce surtout au christianisme, elle avait dépassé la société romaine, et préparé les voies à la société moderne. De là, la haute impartialité avec laquelle il fait dans toute cette époque la part du bien et la part du mal, des mérites et des fautes. M. Taine, dans ses *Origines de la Société contemporaine*, nous semble avoir mérité le même éloge; il ne mesure pas avec moins d'impartialité le bien et le mal à la royauté, à la féodalité et à l'Église.

Dans un autre ouvrage, l'*Histoire de France racontée à ses petits-enfants*, M. Guizot fait cette réflexion, à propos de la violence des guerres religieuses et de la férocité des partis au temps de Charles IX et de Henri III : « Le massacre, je n'ajoute à ce mot aucune signification spéciale, était une idée, une habitude, je dirai presque une pratique familière à ce siècle et qui n'excitait ni la

[1] Voy. le dernier chapitre du IIe livre de la *Recherche de la vérité*.

surprise, ni l'horreur qui s'y attache de nos jours. On portait si peu de respect à la vie humaine et à la vérité dans les relations humaines; tromper, tuer, étaient des actes si communs que l'on ne s'en étonnait guère et qu'on y était presque résigné à l'avance. Combien peu de voix s'étaient élevées pour donner aux fanatiques des deux partis des leçons de tolérance et de philanthropie!... »

A coup sûr, ce grand et sage historien n'a pas l'intention de nous faire approuver les massacres et la perfidie même au cours du seizième siècle. Mais, à les considérer dans ce temps-là, avec les préjugés, les passions, le fanatisme de tous les partis, et comme des pratiques accoutumées, il est certain qu'ils ne nous inspirent pas la même horreur que dans des temps généralement plus éclairés et plus tolérants.

Si, poursuivant sa route à travers les temps modernes, l'historien vient encore à rencontrer des explosions d'un même fanatisme, des scènes semblables de massacre et de tuerie, combien n'éprouvera-t-il pas plus de répulsion et d'horreur? Deux siècles plus tard, les philosophes, les moralistes, les publicistes avaient abondamment donné ces leçons de tolérance et d'humanité qu'il n'avait pas été donné d'entendre au seizième siècle; un grand progrès semblait à jamais acquis dans la raison et dans les mœurs. Quel plus douloureux contraste que ces progrès de la civilisation et ces retours d'une barbarie qui n'a plus l'excuse de l'ignorance ni de la grossièreté et de la férocité des mœurs! Quel cruel démenti à toutes les espérances, même à celles qui semblaient les mieux fondées des amis de la philosophie et de l'humanité! Comment mieux comparer cette impression qu'à celle de la foudre qui éclate au milieu d'un ciel serein?

Voilà où la justice historique doit se montrer impitoyable et prononcer ses condamnations les plus sévères. Malheureusement l'esprit de parti, les passions politiques, qui ne sont pas mortes, viennent trop souvent à la traverse du bon sens et des jugements historiques. Parmi les historiens de la révolution, nous avons une école de panégyristes qui ne recule devant aucune apologie. Quel régime que celui qui a été justement flétri par les contemporains et par la postérité de ce nom de Terreur, odieux entre tous! Peu importe à ces tristes historiens qui ont entrepris de le réhabiliter par une sorte de défi à la raison et à l'humanité des temps modernes.

Par quelle étrange contradiction ces mêmes panégyristes sont-ils les juges les plus sévères des abus de tous les autres régimes? Comment n'ont-ils d'admiration et d'estime que pour un seul règne, celui de la Terreur? Aucun autre, en effet, dans toute notre histoire, quel qu'en ait été l'éclat, quelque bien qu'il ait fait à la

patrie, ne trouve grâce devant eux. Quelle n'est pas leur indignation, contre tous les privilèges, contre toutes les atteintes à la liberté et à la justice, contre les tribunaux d'exception, contre la prodigalité de la peine de mort, contre le fanatisme! Mais arrivés au lendemain de 89, voilà toutes ces belles maximes mises en oubli pour d'autres qui justifient ce que partout ailleurs ils avaient si vivement condamné.

Quant à nous, si nous avions à juger quels ont été les plus grands criminels des ligueurs ou des jacobins, la cause des premiers nous paraîtrait peut-être meilleure que celle des seconds. Les ligueurs étaient-ils moins sincères dans leur fanatisme religieux que les jacobins dans leur fanatisme politique? Quel est le plus pur du sang versé par les uns ou du sang versé par les autres? Les acteurs de la Saint-Barthélemy étaient-ils moins convaincus que les montagnards de la bonté, de la sainteté de leur cause? Si l'on donne à ceux-ci le bénéfice de la maxime, que la fin justifie les moyens, pourquoi la refuser à ceux-là? D'ailleurs la balance entre les crimes fût-elle égale, quelle circonstance atténuante en faveur des ligueurs d'être plus vieux de deux siècles, et qu'on ne puisse pas faire une arme contre eux des progrès accomplis dans le dix-septième et le dix-huitième siècle!

Bien peu de voix, comme dit M. Guizot, s'étaient élevées pour leur donner des leçons de tolérance et d'humanité. Combien, au contraire, les hommes de 93 n'en avaient-ils pas reçues de tout le dix-huitième siècle? Ne devait-on pas croire qu'elles avaient pénétré dans tous les cœurs et que cette grande cause était à jamais gagnée? Un autre avantage des ligueurs, c'est qu'au moins ils sont à l'abri de tout reproche d'hypocrisie. En 1572, à la veille de la Saint-Barthélemy, il ne se faisait pas dans les partis grand étalage de sensibilité; si ce sentiment n'était pas dans les cœurs, le mot n'était pas sur les lèvres, et s'ils se sont rendus coupables d'autres perfidies, au moins n'est-ce pas de celle-là.

Jamais au contraire ce mot, comme un vain et trompeur appât, ne fut plus en vogue qu'à la veille des plus sanglantes journées de la révolution. Il était dans la bouche de tous les orateurs, sous la plume de tous les écrivains et même dans les pièces officielles des ministres et des diplomates. La félicité publique, la paix universelle, allaient de concert avec la sensibilité dans la langue du jour. C'était le sentiment de la foule comme des philosophes. Voici quelques lignes curieuses de l'histoire de Louis XVI par M. Droz, qui peignent bien vivement cette illusion de tous : « Le 27 juin, après la réunion des trois ordres, tout Versailles était illuminé. Beaucoup de personnes s'écriaient : la révolution est finie, et

ajoutaient, dans leur confiance extrême : cette révolution est l'œuvre de la philosophie, elle n'aura pas coûté une goutte de sang. »

Hélas! cette foule que Droz nous montre tout entière à la joie et à l'espérance et si confiante dans l'avenir, elle ne se doutait pas qu'à Versailles et à Paris elle coudoyait des massacreurs du lendemain, ceux qui, comme dit Quinet, dans son histoire de la révolution, allaient faire revivre les cabochiens et les maillotins du quatorzième siècle. Mais entre ces cabochiens modernes et ces cabochiens du moyen âge, quelle différence la justice historique ne doit-elle pas faire? Ces massacreurs, ces bourreaux du quatorzième siècle nous font horreur, sans doute, même dans ce milieu à demi barbare où ils ont exercé leurs fureurs, même dans un temps où le respect pour la vie humaine était encore moindre qu'au seizième siècle. Que sera-ce donc de ces autres cabochiens ou maillotins, dont un siècle à peine nous sépare, et cependant non moins féroces malgré l'adoucissement général des mœurs, malgré toutes les lumières du dix-huitième siècle? A mesure que l'histoire se rapproche de nous, la barbarie par le contraste devient, pour ainsi dire, plus barbare et la cruauté plus cruelle.

Même remarque sur l'intolérance religieuse dans les divers temps et sous toutes ses formes. Les persécutions se sont sans doute adoucies, mais elles ne sont pas moins odieuses par le contraste avec les progrès de la raison et des mœurs. Pour ne pas prendre un exemple chez nous, où cependant, à notre honte, j'en trouverais, j'irai en Allemagne et en Russie. Dans des temps de foi ardente et aveugle, comme au départ de la première croisade, on peut, non pas absoudre, mais comprendre les excès commis contre les juifs par les soldats qui, sous l'étendard de la croix, marchaient à la délivrance du tombeau du Christ. Mais que dire d'une persécution antisémitique, fomentée par des professeurs, non pas seulement en Russie, mais dans l'Allemagne contemporaine?

Quelle mince, quelle facile vertu cependant que la tolérance quand elle est uniquement fondée sur le scepticisme et sur l'indifférence, et quel plus étrange fanatisme que celui qui ne naît pas du zèle inconsidéré de la maison du Seigneur, de la lutte ardente et aveugle d'une croyance religieuse contre une autre, que ce fanatisme, en quelque sorte à vide, qui n'a nulle sorte d'excuse connue, aucune raison d'être!

La thèse favorite de Buckle dans toute son *Histoire de la civilisation en Angleterre*, c'est la correspondance, le parallélisme des progrès de la tolérance et des progrès du scepticisme. Il entreprend de nous prouver, par une foule de faits et d'exemples, qu'il

n'y a jamais eu et qu'il ne peut y avoir de tolérance que dans le scepticisme et par le scepticisme. Quel nouveau, quel éclatant et triste démenti ne reçoit pas aujourd'hui un principe qu'il croyait si bien démontré et auquel il attachait un si grand prix! Nous avons bien le scepticisme, mais nous n'avons pas la tolérance; il semble même que la tolérance diminue à mesure que le scepticisme augmente.

## V

Il en est de la critique des idées morales et politiques de différentes époques, comme des jugements historiques sur les gouvernements, sur les actions des peuples et des rois. Ici la justice historique se transforme en une grande règle de critique littéraire. De même qu'il n'est pas juste d'exiger d'un peuple qu'il ait anticipé par les lois et les mœurs sur des temps ultérieurs, de même un écrivain ancien ne saurait encourir un juste blâme pour ne pas s'être élevé au niveau de ce que pensent les modernes, de ce que nous pensons aujourd'hui en droit, en jurisprudence, en politique. Pour qu'un ancien mérite nos éloges, il suffit qu'en un point il ait été au-dessus de ceux qui l'ont précédé, qu'il ait entrevu une lumière nouvelle, réfuté quelque erreur ancienne, combattu quelque préjugé, qu'il ait fait faire à la science quelques pas, fût-ce un seul. En d'autres termes, le devoir du critique est de distinguer la valeur absolue et la valeur relative de ses idées. Donc encore ici, il ne peut y avoir une règle uniforme et constante. Il n'est pas permis à un critique de malmener un auteur du moyen âge pour n'avoir pas les idées du dix-huitième ou du dix-neuvième siècle; autant vaudrait reprocher à un enfant de n'être pas encore un homme. Un historien de la chimie louera un ancien chimiste, fût-il un alchimiste, eût-il cherché la pierre philosophale au fond de son creuset, d'avoir fait telle ou telle découverte; il ne le blâmera pas assurément de n'avoir pas connu le gaz oxygène ou hydrogène.

Quelque évidente que soit cette règle, et bien qu'elle soit, comme notre règle historique, de la plus vulgaire équité, elle n'est pas toujours fidèlement suivie, même par des hommes de grand savoir et de haute raison, mais chez lesquels parfois la passion du juste et du vrai l'emporte sur le sens historique. Tel écrivain libéral, par exemple, fera un mauvais parti à Bossuet, ou même à Fénelon, pour n'avoir pas été, au dix-septième siècle, des libéraux comme lui.

« Nous réjouirions-nous dans le tombeau, a encore bien dit Chateaubriand, d'être traités par les générations futures avec la même rigueur que nous jugeons nos aïeux[1]? » Quel est celui, d'ail-

[1] Avant propos de 1831 aux *Études historiques*.

leurs, ajouterons-nous, qui sait ce qu'il aurait fait, ce qu'il aurait pensé, même avec un égal fonds de bonne volonté et d'intelligence, si, au lieu de vivre aujourd'hui, il eût vécu, je ne dirai pas quelques siècles, mais même quelques lustres plus tôt?

Ainsi, qu'il s'agisse des faits ou des idées, des fautes ou des erreurs, nous arrivons toujours à cette même conclusion, qu'il faut être indulgents pour le passé, mais d'autant plus sévères pour le temps présent, c'est-à-dire pour nous-mêmes. Plus l'ignorance est grande, plus les mœurs sont grossières, plus forts sont les liens de la solidarité qui enchaîne chacun à l'erreur et au mal, et plus la justice veut que soit grande l'indulgence de l'historien. Au contraire, plus les lumières augmentent, plus la civilisation a fait de progrès, et plus cette même justice exige que la sévérité soit grande. Elle exclut l'uniformité des jugements sur le bien comme sur le mal. Si le mérite du bien, ce qui semble incontestable, est en raison de la difficulté à le faire, le bien a droit, toute proportion gardée, à plus d'estime dans le passé que dans le présent. Les obstacles au bien social, le seul dont je parle ici, n'ont-ils pas diminué, et les voies ne sont-elles pas aplanies?

Encore une dernière fois, ni le bien ni le mal ne changent de nature; ce qui change, c'est la quantité du mérite et du démérite. Autant nous devons davantage rougir du mal, autant il convient que nous ne soyons pas trop orgueilleux des progrès accomplis. Ces progrès en tous genres ont été préparés par ceux qui nous ont précédés et ne sont notre œuvre qu'en partie. Ne nous exagérons pas le petit mérite, où nous ne sommes absolument pour rien, d'être venus après tous les autres. Qui sait aussi à quelles vicissitudes, à quels tristes mécomptes, ces mêmes progrès peuvent être encore exposés? Finissons en citant de nouveau le verset de l'*Imitation :* « Vous serez jugés avec d'autant plus de rigueur que vous aurez eu plus de lumières. » Voilà, croyons-nous, ce qu'est la justice historique et quelle doit être la règle morale de ses jugements sur le présent et le passé.

Francisque Bouillier.

---

# LES PRONUNCIAMIENTOS ESPAGNOLS

ET

# L'ÉCHAUFFOURÉE DE CARTHAGÈNE

---

## I

Il n'est plus guère de mode de citer les anciens, ni même de les lire, et cependant il avouer que les anciens avaient du bon.

Telle de leurs maximes, vieilles de deux mille années, de plus quelquefois, est encore aujourd'hui d'une vérité frappante, non seulement en des matières dont les fondements sont immuables, comme les sciences exactes ou morales, mais encore à propos de sujets prêtant aux variations, comme le caractère des peuples et des hommes.

C'est ainsi qu'en parlant des races qui habitent entre les monts Pyrénées et les colonnes d'Hercule, ou, plus prosaïquement, des Espagnols, Justin écrit qu'ils sont tellement inquiets, tellement amis du changement, des émotions vives de la lutte, de la guerre, en un mot, qu'il leur faut constamment et à tout prix un ennemi. S'ils ne le trouvent pas à l'étranger, ils le prennent chez eux : *Si extraneus deest, domi hostem quærunt.*

Il serait difficile de trouver une phrase qui peignît mieux le caractère espagnol et qui résumât en aussi peu de mots, aussi exactement, l'histoire de la péninsule espagnole en particulier depuis quatre-vingts ans.

Si, au point de vue politique, nous examinons ce qui s'est passé de l'autre côté des Pyrénées, seulement depuis 1814, c'est-à-dire depuis la fin de la guerre de l'Indépendance, commencée en 1808, nous ne trouvons pas moins de ving-neuf mouvements militaires ayant eu une importance marquée. S'il nous fallait noter la liste complète des tentatives de rébellion avortées, des complots étouffés à leur naissance, des insurrections d'un jour et des simples échauffourées, nous aurions besoin d'un volume.

Le règne trop court du roi Don Alphonse XII a été assez long cependant pour compter, lui aussi, la page que tout régime espagnol ne peut manquer d'inscrire à son actif, et personne n'a oublié encore les pronunciamientos qui éclatèrent en 1883 sur trois points différents de la péninsule : à Badajoz, près de la frontière portugaise; à la Seo de Urgel, sur la frontière française; à Santo-Domingo de la Calzada, non loin de Logroño.

Là encore, et comme toujours, l'armée, suivant une tradition funeste, avait cherché à tourner contre son pays la force dont ce dernier l'avait investie pour le défendre contre l'étranger. Et en agissant ainsi, les révoltés de Badajoz, de la Seo et de Santo-Domingo agissaient non seulement au mépris de leurs devoirs, mais au détriment aussi de leurs propres intérêts, car il n'était pas probable qu'un gouverment républicain fît jamais autant pour l'armée que n'avait fait, depuis son avènement au trône, le jeune Don Alphonse.

Ce prince, dont la mort demeure pour son pays un événement désastreux, était arrivé en Espagne avec des idées généreuses de réforme et d'amélioration qu'il avait hâte d'appliquer. Naturellement, l'ancien élève du collège militaire impérial de Marie-Thérèse et de l'académie de Woolwich était captivé davantage par les choses militaires vers lesquelles son attention avait été appelée dès l'enfance, qu'attiré vers les réformes politiques sur lesquelles son maître et précepteur, M. Canovas, eût préféré le voir s'appesantir. Laissant aux hommes plus graves la solution de problèmes pour lesquels il n'était pas mûr encore, il étudia de près l'organisation militaire espagnole telle qu'il la trouvait en 1875, et, la voyant compliquée, démodée, hors d'âge, il entreprit résolument de la changer.

Il n'était guère possible de faire plus, sinon mieux, que n'a fait le jeune prince pendant le petit nombre d'années qu'il lui a été donné de demeurer à la tête de son pays; et si l'on peut reprocher quelque chose à son œuvre militaire, c'est d'avoir été élaborée trop à la hâte, sans études assez profondes, un peu légèrement, d'avoir été appliquée trop rapidement, comme on agit à vingt ans, il est vrai.

On pouvait penser néanmoins que tant d'efforts attireraient au jeune monarque l'universelle sympathie des gens pour lesquels il travaillait tout spécialement; on pouvait espérer que si on rencontrait encore, çà et là, un mécontent, les militaires comprendraient suffisamment les efforts que faisait le gouvernement pour remédier aux inconvénients de leur situation, et qu'ils ne recourraient point à l'illégalité pour essayer d'améliorer leur position.

On se trompait. Dès 1881, à certains signes non équivoques de

malaise dans le corps d'officiers, et plus encore parmi les sous-officiers, à certaines lettres anonymes publiées par la presse révolutionnaire, à certains actes d'indiscipline mal ou point réprimés, on pouvait juger que l'armée espagnole était travaillée clandestinement par les meneurs socialistes et qu'avant peu elle ferait parler d'elle.

Pour quiconque connaît l'Espagne, et en particulier l'armée espagnole, il n'y avait là rien qui dût étonner.

Ebranlées par les commotions successives qui les ont agitées depuis le commencement de ce siècle, habituées à s'immiscer dans la politique militante du pays, à voir des gouvernements faibles fléchir sans cesse devant l'idée d'une répression vigoureuse, les troupes espagnoles ont perdu depuis longtemps cette discipline sérieuse qui firent d'elles, jadis, les premiers soldats du monde. Qu'on prenne au hasard cent généraux espagnols, on en trouvera actuellement cinquante, qui, dans le cours de leur carrière, ont dû un, deux, parfois trois grades à un mouvement militaire.

Un exemple aussi déplorable, venant d'en haut, n'a pu manquer de trouver dans les classes moins élevées de la hiérarchie un écho sensible, d'autant que, avec la pléthore d'officiers dont souffre l'armée espagnole, l'avancement régulier est d'une lenteur décourageante.

Dans ces conditions, comment s'étonner de voir des militaires chez lesquels l'idée morale de la fidélité au drapeau n'a pas été suffisamment développée, risquer quelque chose pour sortir de l'impasse à laquelle ils ne voient point d'issue. Le mal date de loin. Quand, en 1820, éclata, à Las Cabezas de San Juan, le soulèvement qui devait amener à bref délai notre intervention en Espagne, une des premières mesures du général Quiroga, un des chefs du mouvement, fut d'offrir le grade de lieutenant et de capitaine à tous les élèves de l'École militaire de San-Fernando qui voudraient le suivre. La proposition fut acceptée avec enthousiasme, et il ne demeura dans l'Académie que quelques vieux professeurs, trop caducs pour profiter de l'aubaine inespérée qui leur était offerte.

De tels exemples, fréquemment répétés depuis lors, ont porté leurs fruits, et il n'est pas étonnant qu'ils travaillent fortement les esprits, en un pays où le principe d'autorité est souvent incertain, où la révolte contre le pouvoir finit toujours par être excusée.

Ce fut ainsi qu'un beau jour de 1883, le 5 août au matin, la ville de Badajoz, l'ancienne capitale d'Extrémadure et le chef-lieu actuel de la province de son nom, une place de guerre de première classe, avec une population de 25 000 habitants, apprit que, pendant la nuit, la garnison s'était *prononcée* en faveur de la république au cri de : *Vive la révolution de septembre! Vive Ruiz Zorrilla!* Le mouvement était conduit par le lieutenant-colonel

D. Serafin Asensio Vega, commandant le régiment de cavalerie de réserve, numéro 21, ayant avec lui tous ses officiers, tous ses hommes, plus le régiment d'infanterie de Covadonga, numéro 41, deux batteries d'artillerie, des gendarmes et des douaniers, c'est-à-dire à peu près la totalité de la garnison.

Depuis que ces événements ont eu lieu, la lumière a pu se faire sur cette singulière aventure, et l'on sait aujourd'hui la part, — avouée d'ailleurs, — prise dans le pronunciamiento d'Extrémadure par le chef du parti radical espagnol.

La trame révolutionnaire était habilement ourdie, étant donnés surtout l'incurie de la police espagnole, son insouciance traditionnelle, la faveur dont jouit immédiatement dans la péninsule tout homme conspirant plus ou moins ouvertement contre le gouvernement, l'appui sympathique que prête toujours à une tentative subversive l'opinion publique chez nos voisins.

En Extrémadure, tout le monde, sauf l'autorité militaire, la police et les autorités judiciaires, savaient à n'en pas douter qu'un mouvement insurrectionnel était à la veille de s'accomplir. Les associés de la province étaient groupés par région : chaque région comprenait un certain nombre de décuries.

Chaque associé recevait, comme signe de ralliement, la moitié d'une petite carte à talon et jurait obéissance à quiconque lui présenterait l'autre moitié. A Badajoz même, les cinq sixièmes des officiers et des sous-officiers étaient ainsi affiliés.

Le pronunciamiento, qui eut lieu en même temps qu'à Badajoz, à Santo Domingo de la Calzada, se passa dans des conditions non moins extraordinaires.

Santo Domingo de la Calzada est une jolie petite ville aux maisons blanches et bien alignées, qui s'élève à 30 kilomètres au sud de l'Èbre, entre Miranda et Logroño, aux pieds de la Sierra de Camaros, qui sépare le Duero de l'Èbre. Ce petit chef-lieu de district, qui n'a ni importance commerciale ni valeur industrielle, a été souvent le centre de résidence d'un régiment de cavalerie, tant à cause de sa situation stratégique que des ressources qu'offrent ses pâturages pour l'alimentation des chevaux. Au commencement d'août 1883, il était occupé par le régiment des lanciers de Numance, colonel Rubalcaba, et faisait partie de l'armée du nord, destinée, depuis la fin de la guerre civile, à occuper les pays basques.

Le 8 août, le colonel se rend comme d'habitude au quartier pour son rapport, il trouve les portes grand'ouvertes. Il entre au poste : personne. Il veut pénétrer dans la chambre de l'officier de garde, il la trouve fermée. Il appelle, il crie, quelques officiers arrivent. On enfonce la porte dont on a eu soin d'enlever la clef, on aperçoit

l'officier de garde bâillonné et garrotté, et finalement on apprend que le régiment tout entier a quitté la ville avec ses chevaux et ses armes, sous la direction du lieutenant Cébrian, qui a pris la tête du mouvement.

A la Seo d'Urgel, à Gérone, à Tortose, de pareils faits se passèrent, sans que la population témoignât la moindre réprobation pour des actes d'indiscipline aussi graves. Partout l'élément civil s'était tenu coi, en attendant que les militaires eussent terminé leur besogne; et comme aucune de ces levées de boucliers n'aboutit à un succès décisif, chacun reprit son travail et ses habitudes, non sans un secret dépit d'avoir vu les *prononcés* échouer.

En étudiant dans leurs détails ces histoires de pronunciamientos espagnols, on aperçoit toujours cette singulière façon d'apprécier les choses, d'après laquelle, en Espagne, tout insurgé est un être inviolable. Qui porte la main sur lui mérite la mort. Dans l'affaire de Santo Domingo, le lieutenant Cébrian, après une triste odyssée à la tête du corps de troupe qu'il avait détourné de ses devoirs, finit par être tué misérablement par un jeune soldat, Pedro Martinez, qui comptait se faire pardonner, grâce à cet acte énergique, sa faute et celle de ses camarades.

Cébrian mort, le régiment de Numance se soumit, et le lancier Pedro Martinez fut renvoyé, en attendant sa libération, à Albelda, son village. Mais la renommée de son acte l'avait précédé chez lui, et quand il frappa à la porte du foyer paternel, son père et ses frères refusèrent de le recevoir.

Montré au doigt comme un vulgaire assassin, il s'en fut trouver le général, commandant en chef l'armée du Nord, et lui demanda à revenir au régiment; mais le maréchal Quesada ne crut pas devoir acquiescer à cette demande. Pedro Martinez rentra chez lui en proie à de tristes pressentiments. C'était un jeudi. Trois jours après on le trouva assassiné sur la place de l'Église, frappé de trois coups de poignard dans la poitrine, sans qu'on ait jamais pu retrouver le meurtrier [1].

Nous disions tout à l'heure que l'on comptait vingt-neuf pronunciamientos militaires depuis la fin de la guerre de l'Indépendance espagnole. Ce chiffre arrive à trente et un, avec le soulèvement d'Aranjuez en 1808 et le mouvement du 10 janvier 1886; et pour que l'on ne croie pas que nous parlons à la légère, nous donnons ici la liste curieuse suivante :

[1] « El muchacho volvió á su pueblo, y el domingo murió de tres puñaladas que le dieron, sin que se conozca al matador. » *Irurac-Bat* de Bilbao 29 août 1883.

1808. — Insurrection militaire d'Aranjuez, qui oblige Charles IV à abdiquer en faveur de Ferdinand VII.

1814. — Insurrection du général Elio, à Valence. Proclamation de la monarchie absolue.

1816. — Soulèvement de Lacy et Porlier, en Galice.

1820. — Soulèvement de Riego, à las Cabezas de San Juan.

1822. — Soulèvement de la garde royale, à Madrid.

1823. — Guerre civile générale; intervention française.

1830. — Soulèvement du général Mina.

1831. — Soulèvement de Torrijos, à Malaga; du sergent Garcia, à la Granja; du colonel Cardero, à la Puerta del Sol.

1833-40. — Première guerre carliste.

1840. — Manifeste du général Espartero, à Mas de las Matas, et soulèvement de septembre.

1841. — Soulèvement du 7 octobre, à Madrid et à Pampelune, avec les généraux Leon, O'Donnell et Concha.

1843 — Soulèvement qui fait tomber le régent Espartero.

1844. — Pronunciamiento de Carthagène et Alicante; le maréchal Narvaez et Gonzalès Bravo font fusiller le colonel Bravo et ses compagnons.

1846. — Pronunciamiento de Galice. Solis et un certain nombre d'officiers inférieurs sont fusillés.

1848. — Pronunciamiento, à Séville.

1848. — Pronunciamiento du 26 mars, à Madrid.

1848. — Pronunciamiento du régiment España, le 7 mai.

1854. — Pronunciamiento de juin 1854. Divers régiments se soulèvent, entraînés par les maréchaux O'Donnel et Serrano, par les généraux Messina, Caballero de Rodas, Dulce et Ros de Olano.

1856. — Pronunciamiento, à la suite duquel les Cortès sont bombardées.

1860. — Pronunciamiento du général Ortega, à San Carlos de la Rapita.

1866. — Pronunciamiento de 2 régiments de cavalerie, à Alcala de Hénarès.

1866. — Pronunciamiento du 22 juin. Divers régiments d'artillerie se soulèvent.

1866. — Pronunciamiento d'un bataillon d'infanterie, à Avila; juillet.

1867. — Pronunciamiento des gendarmes d'Aragon et de Huesca, aux ordres du général Pierrad.

1868. — Révolution de septembre.

1873. — Pronunciamiento et révolution de Carthagène.

1872-76. — Deuxième guerre carliste.

1874. — Pronunciamiento du maréchal Serrano et du général Pavia.

1876. — Pronunciamiento du général Daban, proclamant la monarchie du roi Don Alphonse XII.

1883. — Pronunciamiento des régiments Covadonga et Santiago, à Badajoz; du régiment de lanciers de Numancia, à Santo Domingo de la Calzada; du bataillon de réserve de la Seo de Urgel. Troubles à Barcelone.

1886. — Insurrection de Carthagène.

Soit trente et un mouvements militaires en soixante-quinze ans, dont deux guerres civiles d'une durée, l'une de quatre années, l'autre de sept.

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici que les pronunciamientos de l'année 1883 ont eu lieu pendant le premier ministère de M. Sagasta, et il est assez singulier de constater que les perturbateurs de l'ordre social, après être demeurés tranquilles sous le deuxième ministère Canovas, ont cru bon de rentrer en scène en même temps que l'homme politique sous lequel ils avaient fait leur début.

Il ne faut pas s'y tromper. La main qui, de loin, a tenu les fils directeurs des insurrections de Badajoz, de la Seo d'Urgel et de Santo Domingo de la Calzada, est celle dont l'action vient de se faire sentir à Carthagène; et si le ministère libéral qui préside en ce moment aux destinées de l'Espagne n'y prend pas garde, il peut se trouver demain dans un étau qui l'écrasera. D'un côté, l'opposition constitutionnelle, mais aveugle, de M. Romero Robledo et de ses amis; de l'autre, l'opposition armée des fédéralistes et des zorrillistes, tel est le dilemme entre les termes duquel peut échouer le gouvernement espagnol actuel. Le temps est donc aux mesures énergiques et non aux promesses d'une libéralité séduisante mais dangereuse : il y a moment pour tout. Un mois ne s'est pas écoulé encore depuis que la reine régente a accordé aux rebelles de 1883 une amnistie leur rouvrant les portes de la patrie, et voilà que ceux-ci déclarent, de Rennes où ils habitent en grand nombre, « qu'ils n'ont jamais demandé grâce, qu'ils ne la demandent ni la demanderont jamais ». Cela est imprimé en toutes lettres [1] dans *El Progreso*, journal de M. Zorrilla. On ne peut pas mieux dire ni plus ouvertement qu'on entend reprendre la lutte à bref délai, et l'affaire de Carthagène est une vraie dénonciation de trêve. Dans ces conditions, le nouveau

[1] « Los republicanos comprometidos en la intentona de Badajoz escriben à *El Progreso* desde Rennes, rogandole que anuncie que ni han pedido, ni piden, ni pedirán su inclusión en el indulto dado por la Reina Regente. » (*Epoca* du 12 janvier.)

président du conseil doit mettre un terme immédiat aux velléités d'imprudente générosité qui perçaient déjà chez lui.

Il y a un proverbe en France, d'après lequel un homme averti en vaut deux, et la sagesse des nations dit de même en espagnol : *Hombre prevenido vale por dos;* espérons que M. Sagasta ne l'oubliera pas.

## II

La ville de Carthagène, la *Carthago nova*, fondée par Asdrubal, a occupé de tous temps une place considérable dans l'histoire de son pays. Ce fut, dans l'antiquité, la cité des Ibères par excellence; et suivant Strabon, au temps de la domination romaine, les quarante mille ouvriers occupés à exploiter les mines extrayaient journellement, des montagnes qui l'entourent, 25 000 drachmes d'or net. Sous la domination gothe, et plus tard sous celle des Mores, l'importance de Carthagène ne diminua point; et quand Ferdinand III la conquit, en 1243, sur les musulmans, elle demeurait encore le premier port de l'Espagne. Elle fut le point de départ des expéditions, conduites par Pedro Navarro et le cardinal Cisneros, contre les corsaires d'Oran, et de la fameuse croisade dirigée contre les Turcs, en 1563, par François Mendoza.

L'année 1585, époque à laquelle Carthagène fut saccagée et incendiée par le corsaire anglais Drake, marque dans l'histoire de de cette ville une page funeste; cependant l'industrie de ses habitants sut la relever de ses ruines; et quand, au commencement du dix-huitième siècle, le duc de Berwick s'en empara, Carthagène était devenue à nouveau une importante cité. En 1808, e le fut la première ville d'Andalousie à donner le signal de l'insurrection contre la domination française, et elle s'est depuis rendue tristement célèbre par ses tentatives révolutionnaires, entre autres celle de 1823, de 1843 et de 1873.

Aujourd'hui Carthagène n'a plus, au point de vue commercial, qu'une importance secondaire, mais la valeur qu'elle garde encore comme place forte est toujours considérable. Les anciens, dont nous parlions avec égard, au commencement de cet article, n'étaient pas seulement des gens habiles à formuler des maximes et des axiomes. Ils excellaient également en des talents infiniment plus pratiques, tels que celui de ne choisir pour l'emplacement de leurs villes que des sites en tous points avantageux. Il serait difficile d'imaginer, pour y construire un port de mer d'avenir, un terrain plus favorable que ce point de la côte ibérique choisi par Asdrubal, à égale distance de ce que l'on appelait alors la côte de Lybie et les colonnes

d'Hercule : nous disons aujourd'hui de la côte d'Oran et du détroit de Gibraltar.

Entourée, de trois côtés, de montagnes qui l'abritent des vents de l'ouest, du nord et de l'est; assise au fond d'une vaste baie de 4 kilomètres de long sur 3 de large; jouissant d'un merveilleux climat, d'une végétation puissante, en particulier sur la côte, Carthagène, même dans son état actuel, offre l'idée d'une cité privilégiée.

La ville compte aujourd'hui 40 000 habitants.

C'est une place de guerre de première classe, comprenant une enceinte bastionnée et divers ouvrages détachés, disposés à droite et à gauche de la baie, en vue surtout de la défense du côté de la mer.

On pénètre dans la baie par un goulet d'environ 1200 mètres, défendu à l'ouest par les batteries de Navidad, de los Apostoles, de las Podaderas, un peu plus en arrière par le castillo de las Galeras, à l'est par les batteries de San Leandro, de Santa Florentina, le castillo de Santa Ana, les batteries de Trinca-Botijas, enfin par le fort de San Julian.

Au fond de la baie, l'ouvrage à cornes, dit Cabeza de los Moros, et le fort d'Atalaya défendent la ville du côté de la terre : c'est le fort Atalaya qu'attaqua, en 1873, le général Lopez Dominguez, quand il fut chargé de réduire l'insurrection cantonaliste. Détruit à cette époque à peu près complètement, le fort d'Atalaya est aujourd'hui convenablement restauré.

Le fort de San Julian, dans lequel viennent de se passer les événements du 10 janvier 1886, est l'ouvrage le plus considérable de Carthagène. Il s'élève, comme on l'a dit, sur la rive orientale de la baie, au sud de la ville et du goulet, sur un piton isolé, de 282 mètres d'altitude, et commande au loin la mer, la baie et la ville. C'est un quadrilatère irrégulier, avec un petit fossé, deux fronts bastionnés et un en tenaille, avec caponnière en avant, auquel on n'arrive que par une route roide, mal tracée, extrêmement pénible à gravir. Dans l'intérieur du fort, qui comprend des logements casematés pour environ cinq cents hommes, des plates-formes pour trente pièces de canon, s'élève une tour à deux étages, qui en forme comme le réduit et où habite le gouverneur.

Le mont San Julian, pelé et nu, n'offrirait aucun abri à un assaillant, sinon quelques broussailles desséchées, des aloès et autres végétations rachitiques, mourant d'inanition sur ce rocher aride où la couche d'humus, là où elle existe, ne dépasse pas 2 centimètres. Le terrain est raboteux, bossué d'ondulations légères, d'anfractuosités peu sensibles, et s'incline à pentes brusques, d'un côté vers la mer, de l'autre vers la ville et la baie.

Le fort est placé sous le commandement d'un gouverneur, actuel-

lement le capitaine de place D. Joaquin Rodriguez Garcia, et a pour garnison une compagnie d'infanterie, fournie par la ville : cette compagnie est généralement relevée tous les mois. La place même de Carthagène est occupée par trois bataillons d'infanterie, un bataillon du régiment de la Princesa, n° 4, les deux bataillons du régiment d'Otumba, n° 51, et par le 6e bataillon d'artillerie de forteresse, fort de seize officiers et de trois cent trente-deux hommes.

L'autorité militaire supérieure était, au 10 janvier dernier, entre les mains du maréchal de camp D. Luis Fajardo é Izquierdo [1], homme d'énergie en même temps que bienveillant, moins connu que son frère D. Ramon, le lieutenant général, actuellement capitaine général de Cuba, mais tout aussi remarquable et d'autant d'avenir. Depuis quelques jours, le général Fajardo était prévenu que les cantonalistes, — les *communards* espagnols, comme on sait, — tramaient un mouvement de vive force, et qu'on notait à ce sujet dans les faubourgs de la Union et de las Herrerias une agitation inaccoutumée.

Carthagène, depuis l'insurrection de 1873, est demeurée la ville révolutionnaire par excellence, et les deux quartiers dont nous venons de donner les noms sont remplis de gens qui, à la connaissance de la police, ont trempé plus ou moins dans la révolution d'il y a douze ans. Cette population indocile et dangereuse, imbue des théories socialistes les plus radicales, a toujours été un péril pour la sécurité de l'Espagne; et précisément, dans une ville où une autorité municipale fortement constituée, une police solidement organisée, demeurent deux choses indispensables, il n'existe en ce moment ni municipalité ni police. Dans l'Ayuntamiento actuel de Carthagène, vingt-six places de conseillers municipaux sont vacantes sur quarante; et sur les quatorze membres qui restent, il n'y en a que cinq à siéger. Le gouverneur civil n'a pas été remplacé; et des *vingt* agents de police dont dispose l'inspecteur de troisième classe chargé actuellement du service de sûreté, quatorze sont occupés dans les bureaux de la préfecture. Six gardiens de la paix pour une population de quarante mille âmes sont évidemment insuffisants, et il ne faut pas trop s'étonner de voir les socialistes espagnols en prendre à leur aise; alors qu'ici, par exemple, où ils sont beaucoup mieux gardés, on a grande peine à obtenir qu'ils ne mettent pas le feu aux quatre coins de Paris.

Donc, depuis quelques jours le général Fajardo avait été averti par ses six agents qu'il se tramait quelque chose dans les « repaires » des faubourgs Union et Herrerias, et il avait pris certaines précautions.

[1] D. Luis Fajardo é Izquierdo, né à Barcelone le 22 novembre 1829.

Comme la ville est sous le canon des forts, et qu'aucune insurrection n'est possible en bas, si l'on ne s'est au préalable rendu maître de ces ouvrages, la possession des forts de San Julian, d'Atalaya et de las Galeras a toujours été le premier objectif des révolutionnaires de Carthagène. Le gouverneur militaire prescrivit donc aux trois commandants de place la plus grande vigilance pour éviter une surprise. La consigne des sentinelles fut révisée, et aucun étranger ne put être admis dans les forts, sans être muni d'un permis spécial du général Fajardo.

Au 9 janvier dernier, la garnison du San Julian comprenait, outre le capitaine de place dont nous avons parlé, don Joaquin Rodriguez, une compagnie du régiment d'Otumba, forte de quarante hommes, sous les ordres d'un lieutenant, d'un sous-lieutenant, de deux sergents et d'un certain nombre de caporaux. Le personnel de l'artillerie était représenté par deux canonniers du 6e bataillon de forteresse; celui des services civils, par un cantinier avec sa famille.

Le service se faisait au fort San Julian, comme il se fait en beaucoup d'autres points de la péninsule, très mollement. Quatre factionnaires en tout : un au pont-levis qui permet d'entrer de l'extérieur dans l'intérieur de l'ouvrage, un à la tour, un au poste devant les armes, le dernier à une poterne qui donne de la caponnière sur le glacis.

Les logements destinés à la troupe sont casematés, pratiqués dans l'intérieur de la muraille et répartis en diverses chambres, disposées comme dans une caserne ordinaire, c'est-à-dire munies de lits, bancs, planches à pain et à bagages, etc. Les officiers logent dans la tour.

Le samedi 9 janvier, le capitaine Rodriguez, qui dispose d'un téléphone pour communiquer avec le corps de place, avertit, à dix heures du soir, le général Fajardo que tout avait, dans le fort, sa physionomie habituelle. On venait de fermer les portes, les hommes étaient dans leurs chambres la plupart déjà couchés; l'extinction des feux venait de sonner : le commandant du fort concluait par la formule traditionnelle : rien de nouveau.

Cependant, en bas, dans la ville, à peu près à la même heure, une quarantaine d'individus quittaient, de points divers, le faubourg de Herrerias, et se groupaient, à la faveur de la nuit, au bord du chemin qui conduit au fort San Julian, non loin d'une batterie isolée qu'on appelle Trinca-botijas. Leur chef était un certain Rasero, sergent récemment sorti du régiment de la *Princesa*, et auquel le général Azcarraga, capitaine général de Valence, avait refusé l'autorisation de se rengager, le considérant comme un sous-officier dangereux.

La petite troupe, armée de revolvers et de couteaux, entreprit son ascension vers minuit, et arriva un peu après une heure du matin vis-à-vis du fort. Toujours derrière son guide, elle se dirigea alors vers la porte basse pratiquée dans la caponnière, derrière laquelle attendait un sous-officier de la garnison du fort, le sergent Balaguer, affilié aux conjurés, et qui, au moyen d'une fausse clef, préparée à l'avance, devait les introduire dans la place. Au signal donné, Balaguer ouvrit la poterne, et la troupe de Rasero n'eut plus que quelques marches à franchir pour se trouver sur le terre-plein du fort.

La sentinelle n'essaya même pas de protester, en voyant le sergent duquel elle avait reçu la consigne ouvrir lui-même la porte. Une partie des conjurés se rendit dans le poste, désarma les quatre hommes qui s'y trouvaient, puis, entrant dans les chambres occupées par le reste de la compagnie, s'empara des fusils et des cartouches avant que les soldats pussent se rendre compte de ce qui se passait. En même temps, l'autre fraction montait chez le gouverneur et les officiers et les enfermaient à clef. Cela fait, le sergent Balaguer harangua ses hommes, leur annonça que la république allait être proclamée et les engagea à se joindre à lui. Quelque parti qu'ils prissent, il leur déclara que la moindre rébellion serait punie de mort; que, se trouvant désarmés, ils n'encourraient aucune responsabilité; qu'il les engageait donc dans leur intérêt à se tenir tout au moins dans une complète neutralité.

La porte de la caponnière avait été refermée avec soin, les conjurés se trouvaient maîtres du fort et commencèrent à fêter leur victoire par une joyeuse orgie. Des coups de mains semblables à celui-là devaient être tentés cette nuit même ou dans la journée du lendemain sur les ouvrages d'Atalaya et de las Galeras, il convenait de se maintenir dans le fort jusqu'au dimanche soir; et comme il importait que le général Fajardo ne se doutât point, pendant douze heures au moins, de l'événement qui plaçait San Julian aux mains des rebelles, ceux-ci poussèrent l'audace jusqu'à se mettre en communication avec l'état-major de la place, au moyen du téléphone et du télégraphe.

Il paraît incroyable que le gouverneur militaire de Carthagène ait pu ignorer pendant près de dix-huit heures les faits qui venaient de se passer au sommet du mont San Julian, cependant c'est un point acquis qu'on demeura toute la journée au corps de place, dans l'ignorance absolue de l'événement. Pendant la matinée, deux des conjurés descendirent en ville et purent se rendre compte par eux-mêmes de la tranquillité d'esprit dans laquelle continuait à vivre l'état-major. L'intendant fit bien demander dans l'après-midi

pourquoi la corvée de vivres n'était point descendue comme d'habitude à la manutention, mais les insurgés ayant répondu, par le téléphone et au nom du capitaine Rodriguez, que le fort avait des rations pour plusieurs jours, l'autorité militaire parut se contenter de cette réponse, et ce fut seulement le soir que le général Fajardo la connut.

Le gouverneur militaire en apprenant ce grave détail eut des doutes et s'aboucha avec le capitaine Rodriguez, dont les réponses furent cette fois si louches que des craintes sérieuses commencèrent à naître dans son esprit. Des ordres furent donnés pour reconnaître de loin le fort suspect, et l'on ne tarda pas à se convaincre que quelque chose d'anormal devait s'y être passé dans la nuit ou dans la journée.

Vers huit heures du soir, le général Fajardo ayant encore le vague espoir que tout n'était pas perdu, mais décidé à se rendre compte de la vérité par lui-même, donna les ordres nécessaires pour que son fils Don Tomas Fajardo, qui est en même temps son aide de camp, et un autre de ses officiers d'ordonnance, le lieutenant Don José Alajarin y Canovas, prirent avec eux six hommes d'escorte et traversèrent la baie dans la chaloupe de la douane. Ces deux officiers devaient l'attendre à la batterie Santa Florentina, au pied de la hauteur qui couronne le fort, pendant que lui-même irait chercher deux compagnies d'infanterie, l'une au régiment d'Otumba, l'autre à celui de la Princessa, et s'approcherait de l'ouvrage.

Dix heures sonnaient au moment où le général Fajardo atteignait avec les deux compagnies la batterie Santa Florentina, et son émotion fut à son comble quand son fils vint à sa rencontre en lui disant : « Mon père, il n'en faut plus douter, le fort San Julian est au pouvoir des rebelles[1]. »

C'était en effet un rude coup pour le vieux gouverneur, et donnant immédiatement des ordres pour qu'on envoyât, sans retard, chercher d'autres troupes pour cerner la base du mont San Julian, il entreprit l'ascension du fort avec les deux compagnies qu'il avait amenées.

Arrivé environ à la moitié du chemin, le général Fajardo fit faire halte à l'infanterie et résolut de s'approcher du fort, accompagné seulement du commandant de la Princesa, Don Joaquin Barrachina Nevot, d'un brigadier de gendarmerie et de quatre gendarmes.

La nuit était obscure, la mer un peu houleuse et le vent deve-

[1] « Vivamente emocionado, me dijó mi hijo : « Padre, ya es seguro, el fuerte de San Julián está en poder de los sediciosos. » (*Correspondencia de España*, lettre de M. Mencheta.)

nait de plus en plus violent au fur et à mesure qu'on s'élevait sur le sommet du San Julian. Le général et son escorte avançaient avec difficulté, sans mot dire, et atteignirent sans être vus les abords immédiats du fort.

Le pont-levis n'était pas levé, mais la porte était fermée ; le gouverneur donna ordre au commandant Nevot et aux gendarmes de se dissimuler dans un pli de terrain et, s'avançant seul sur le milieu du pont, il dit d'une voix forte :

— Soldats du fort San Julian, ouvrez, au nom de la Reine, à votre général. Vous venez de vous déshonorer, mais il en est temps encore, revenez à vos drapeaux. Je suis ici, moi, votre gouverneur ; encore une fois, ouvrez au nom de la Reine !

Un instant, on ne répondit pas, puis une voix dit avec un fort accent catalan ou valencien :

— Il n'y a plus de général ici, il n'y a que des coups de fusil : Feu[1] !

Et une première décharge fit siffler ses balles autour du gouverneur qui, par miracle, ne fut pas atteint.

Il n'y avait à gagner là qu'une mort certaine et misérable, le général Fajardo prit le parti de se replier vers ses gendarmes. Il ne pouvait obliquer à droite et à gauche, sans risquer de tomber dans le fossé, il se retira donc en marchant à reculons, regardant toujours les créneaux derrière lesquels il devinait les rebelles. Au moment où il touchait le bord du glacis, une seconde décharge, plus dense que la première, le jeta par terre sur le côté, quatre balles venaient de lui fracturer la jambe en deux endroits.

Les deux salves s'étaient suivies à si court intervalle, que le commandant Nevot et les gendarmes, accourus en entendant la première, arrivèrent à peine à temps pour relever le gouverneur. Ils le prirent dans leurs bras et l'étendirent à terre, dans un tournant que dessine la rampe conduisant au pont-levis, et en cet instant une troisième décharge fit voler autour d'eux la terre et les pierres sans toucher personne.

Le jeune Fajardo arriva en ce moment avec le lieutenant Alajarin et voulut ramener son père plus en arrière, mais celui-ci n'y consentit pas avant d'avoir tenté un suprême effort pour ramener les rebelles.

— Soldats du fort San Julian, écoutez-moi, fit-il encore.

— Que voulez-vous ?

— Vous devez comprendre que je suis monté jusqu'ici, décidé à mourir s'il le faut pour accomplir mon devoir, j'ai pris toutes mes

[1] Aqui no hay general, ni nada mas que ¡ fuego !

dispositions pour vous isoler. Les autres forts et la place sont en mon pouvoir, vous êtes cernés, et je ne permettrai que vous fassiez couler le sang d'un seul de vos camarades. Vous n'avez pas de vivres, la faim vous obligera à vous rendre à discrétion, et la justice saura vous atteindre à son heure. Maintenant, puisque vous avez commencé à devenir des assassins, achevez de tuer votre général, il vous en sera reconnaissant [1].

Un des rebelles répondit alors :

— Mon général, que personne ne monte et que les gendarmes se retirent; nous vous promettons de ne pas tirer.

En effet, les décharges cessèrent et les gendarmes purent ramener le général jusqu'au point où attendaient les deux compagnies d'Otumba et de la Princesa. Là, le malheureux gouverneur donna encore des ordres pour que des troupes fussent disposées en cercle autour du fort et arrêtassent quiconque voudrait franchir le cordon des sentinelles. Les douleurs commençaient à devenir intenses : la jambe, entièrement fracturée, reçut, à Trinca-Botijas, un premier pansement; et, à Santa-Florentina, le général put être embarqué sur la chaloupe de la douane, de façon à être ramené à son hôtel, en traversant la baie.

Dans le fort, comme on pense, l'émotion était à son comble, et à la joie du premier moment succéda une profonde consternation. Toute la journée, les rebelles avaient attendu en vain les signaux qui devaient témoigner de la prise des forts d'Atalaya et de las Galeras : ils se décidèrent à faire quand même ceux dont on était convenu pour San-Julian, et les canonniers Pablo Costa et Joaquin Villagran, deux Catalans préposés à la garde du magasin d'artillerie, durent indiquer l'endroit où se trouvaient les munitions. De minuit à deux heures, les insurgés tirèrent seize coups de canon à poudre, et voyant qu'on ne leur répondait point, se décidèrent à abandonner le fort avant le jour. Les compagnies d'Otumba et de la Princesa, destinées à empêcher les fugitifs de passer, n'étaient point encore à leur poste, ils purent donc gagner la montagne, où

[1] Nous n'avons pas besoin de dire que nous citons là des paroles textuelles. Elles ont été répétées par le général Fajardo à M. Mencheta, qui les a publiées dans la *Correspondencia de España*. Voici le texte espagnol lui-même : « Debeis comprender que he subido hasta el mismo puente donde me habeis visto, firmemente resuelto á morir en cumplimiento de mi deber. He tomado todas las disposiciones para realizar vuestro aislamiento. Todos los castillos y la plaza son mios. Os tengo cercados, y no permitiré que derrameis la sangre de un solo soldado. No teneis provisiones; el hambre os obligará á rendiros á discreción, y, en su dia, la ley caerá sobre vosotros. Ahora puesto que sois inhumanos, acabad de matar á vuestro general, y os doy las gracias. »

une population tout entière dévouée aux révolutionnaires n'a pas manqué de leur donner abri dans les mines abandonnées, les carrières, les gorges inaccessibles dont abonde cette sierra difficile.

Au point du jour, la garnison de San Julian se retrouva maîtresse de ses actions et put délivrer, à son tour, le gouverneur et ses officiers. C'est maintenant à la justice militaire d'élucider si véritablement chefs et soldats n'ont pas fait preuve, en cette circonstance, d'une faiblesse déplorable, et s'il n'y a pas eu, tout au moins dans les hommes, une coupable indifférence, une neutralité criminelle. Les soldats d'Otumba, qui sont restés côte à côte vingt-quatre heures avec des rebelles, auront à se disculper de l'accusation de complicité qui pèse naturellement sur eux, car le code militaire espagnol est formel ; il déclare coupable de trahison, non seulement le militaire qui prend une part effective à une sédition en armes, mais aussi « celui qui n'emploie pas tous les moyens en son pouvoir pour étouffer une rébellion[1] ». Et qui pourrait prétendre que le garnison du San Julian, mangeant avec les rebelles et vivant à côté d'eux, a tout fait pour s'opposer à l'acte coupable dont elle était le témoin? Elle n'avait plus d'armes, c'est vrai, mais, un contre un, la lutte était encore possible, et après s'être laissé surprendre, elle devait risquer sa vie pour rentrer en possession de ce qu'on lui avait enlevé.

La situation en est là, et, comme on dit en France, « la justice informe ». Que rencontrera-t-elle : pas grand'chose, sans doute : quelques pauvres diables sans importance, mais Balaguer et Rasero demeureront très probablement hors de ses atteintes. Le mal est aux institutions, à l'esprit même de la nation, à cette façon d'envisager les insurrections les plus coupables à travers un prisme qui les idéalise. Pas un des insurgés de Badajoz ni de la Seo n'ont été atteints ; il est vraisemblable que les chefs des rebelles à Carthagène ne seront ni plus maladroits ni plus malheureux. Mais, comme nous le disions au commencement de ce court article, ce qui vient de se passer à San Julian doit être un avertissement pour M. Sagasta : il ne faut point que ses théories libérales l'entraînent sur une pente qui mènerait la monarchie espagnole droit à sa ruine : les révolutionnaires ne désarment pas, et toute générosité à leur endroit est une erreur. Espérons, pour nos voisins, que la leçon du 10 janvier 1886 ne sera pas perdue.

ARTHUR DE GANNIERS.

[1] Article 126 : « El militar que no emplee todos los medios que estén á su alcance para contener la rebelion. »

LES

# PREMIÈRES ANNÉES DE BERRYER[1]

1790-1816

---

## II. — LE CHOIX D'UNE CARRIÈRE.

### I

A la fin de 1806, Berryer quitta le collège de Juilly. Il avait seize ans. Son père tenait à l'avoir auprès de lui pour diriger l'achèvement de ses études et se rendre compte par lui-même, en interrogeant les dispositions et les goûts du jeune homme, de la carrière à laquelle il pouvait être appelé.

Il le plaça à la pension Pinel. Cette pension était située dans la rue, aujourd'hui détruite, de Saint-Nicolas, près de la rue Caumartin. Le jeune Berryer refit dans cet établissement sa classe de rhétorique, en suivant les cours du lycée Bonaparte. Il se pénétrait de ses classiques; il cultivait à la fois, en français comme en latin, le discours et la poésie, et montrait de rares aptitudes pour les sciences exactes. Dans les dernières années de sa vie, quelque peu impatienté des légendes qui se répandaient sur son oisiveté primitive et n'exaltaient son génie naturel qu'aux dépens de son savoir, Berryer avait fait dresser et il aimait à montrer l'état de ses succès scolaires, certifié par le proviseur du lycée Bonaparte : en 1807, il a le 3e accessit de discours latin, le 2e accessit de discours français, de version grecque, de vers latins et de poésie française, le 2e prix de version latine. En 1808, il a le 1er prix de chimie et de physique; il assiste, avec les meilleurs élèves, au banquet de la Saint-Charlemagne.

Nous avons encore quelques fragments d'une étude que Berryer écrivit à cette époque. Le style est vigoureux et trahit l'inspiration des auteurs du grand siècle. On y retrouve ces tours qu'affectionne la jeunesse, ces apostrophes, ces invocations, que Rousseau et Thomas

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 janvier 1886.

ont mises à la mode ; mais ces formes un peu solennelles ne couvrent pas le vide de la pensée : l'idée soutient la phrase, et dans ces élans d'un esprit bondissant sous l'entrave convenue de la dissertation, on sent comme les premiers battements des ailes de l'aigle.

La composition avait pour sujet Pascal. Nous n'en avons que la seconde partie, datée de 1807.

Elle débute par un brillant tableau des commencements du règne de Louis XIV :

Louis XIV entrait dans sa dix-huitième année. Autour du jeune roi s'élevaient et ces vaillants capitaines et ces génies heureux, l'appui et l'ornement du trône. Alors brillait à peine l'aurore du siècle où le grand Corneille fit verser des larmes d'admiration au grand Condé; Racine et Boileau vivaient encore inconnus; on n'avait applaudi de Molière que l'*Étourdi* et le *Dépit amoureux*. La Fontaine s'éveillait à la voix de Malherbe et se sentait poète; la Bruyère était enfant; Fénelon venait de naître; l'Oratoire appelait le jeune Malebranche dans son sein; Bourdaloue, chez les Jésuites, et Bossuet, en Sorbonne, préludaient par de mâles exercices à ces travaux sublimes qui devaient, un jour, dans la chaire sacrée, balancer la gloire immense de la tribune et du Forum. Les *Provinciales* parurent.

Dans son écrit pour la défense de l'institut des Jésuites, le P. de Ravignan disait : « J'ai eu des préventions contre la Compagnie de Jésus. Pascal et les traditions parlementaires m'avaient trompé comme bien d'autres. » Il semble bien que Berryer, qui devait consacrer un de ses plus beaux discours à la défense des Jésuites et chercher auprès des membres de cette congrégation les dernières consolations de sa vie, n'avait pas échappé, dans sa jeunesse, à ces préventions. Élève de l'Oratoire, fils d'un avocat au Parlement, il était difficile qu'il ne se ressentît pas de ces impressions, partagées alors par de sincères chrétiens.

Il commençait cependant par rendre un plein hommage aux Jésuites :

Cette Compagnie célèbre, introduite en France depuis près d'un siècle, avait rendu à l'État d'immenses services et sa puissance était grande. Consacrée à l'éducation, elle comptait dans son sein des hommes du premier mérite dans tous les genres. Éloquence, histoire, antiquités, mathématiques, littérature, les Jésuites ont tout embrassé, tout cultivé avec succès.

Il reconnaissait, avec Voltaire, qu'on avait « avec raison reproché à l'auteur des *Provinciales* d'avoir fait porter son ouvrage à faux, en

imputant à la Société entière les opinions extravagantes de quelques Jésuites espagnols et flamands ».

Mais ses prédilections sont visiblement pour les solitaires de Port-Royal. Il invoque en leur faveur l'autorité du grand avocat dont son père lui a appris à chérir la mémoire, de Gerbier ; il célèbre avec complaisance Arnault, Nicole, Sacy, d'Andilly, Tillemont, Lancelot, en s'élevant contre les persécutions dont ils furent victimes. Puis, laissant là le fond de la querelle comme n'ayant plus d'intérêt pour son temps, il exalte dans les *Provinciales* le mérite qui durera toujours, la nouveauté de la forme et la perfection de l'art oratoire.

Ce livre admirable, imprimé tant de fois, reproduit dans presque toutes les langues de l'Europe, est beaucoup trop négligé de nos jours ; on le méconnaît. Ce n'était, dans l'origine, qu'un écrit polémique sur les affaires du temps ; désormais, ce chef-d'œuvre appartient à tous les siècles. Bien que la matière en soit pour nous dépouillée d'intérêt, peut-être est-ce dans notre langue la meilleure école des orateurs. A l'Académie, dans la chaire, à la tribune, au barreau surtout, on ne saurait trop imiter ces tours heureux, ces formes vives, prises dans l'idiome de la conversation qui, ennoblies à propos de toute la majesté du génie, donnent tant de précision et de jour à la pensée, tant de nerf à l'élocution.

Pascal toujours domine son sujet, il le développe, il l'enrichit ; il le montre sous ses faces diverses ; il saisit une idée avec toute la force de l'intelligence et toute la chaleur du sentiment ; il en fait jaillir tout ce qu'elle renferme et passe à de nouvelles avec une merveilleuse facilité. Ainsi, aidée de toutes les grâces du discours, sa puissante dialectique séduit et subjugue la volonté.

Arrivant à l'homme lui-même, Berryer étudie Pascal vivant au milieu des solitaires de Port-Royal ; il s'indigne contre les attaques dont le poursuivent les écrivains du dix-huitième siècle : « contempteurs téméraires, dit-il, de toute institution religieuse ».

Pascal lui-même fut en butte à de hardies déclamations. On accusa sa fermeté et son austère philosophie d'un secret désir de subjuguer les autres hommes : « Il voulut, a-t-on dit (c'est une phrase de Voltaire que dénonce ici le jeune écrivain), il voulut se servir de la supériorité de son génie, comme les rois de leur puissance. Pascal crut tout soumettre et tout abaisser par la force. »

Pascal ! le plus simple et le plus timide des hommes ! Mais quand le bruit de ses succès se répandait en tous lieux avec tant d'éclat, quand ses lettres faisaient dans le monde une si prodigieuse fortune,

la gloire qui se donnait à lui avec tous ses charmes a-t-elle pu jamais le tirer de sa modestie et forcer la simplicité de son cœur?

Ennemi de l'amour-propre et du *moi* humain, Pascal le poursuit avec force dans toutes ses retraites et le combat sans cesse. La modestie fut sa plus chère vertu, et cette vertu si pure fut en son cœur la source de toutes les autres... Sa morale était austère; mais elle fut la loi constante de sa conduite. La vertu d'un homme, disait-il, ne doit pas se mesurer par ses discours, mais par ce qu'il fait d'ordinaire. De là cette patience supérieure à tous les efforts du stoïcisme qu'il montra dans l'excès de ses vives douleurs. De là cette charité sans bornes dont on raconte tant de traits admirables. Elle était si grande en son cœur, cette noble vertu, que Pascal se réduisit souvent à ne pouvoir satisfaire à ses propres besoins. Ses amis étonnés lui en faisaient un reproche : « J'ai toujours remarqué, répondit-il avec cette douce gaieté qui ne le quitta jamais, que quelque pauvre que l'on soit, on laisse toujours quelque chose en mourant. » Sévère à l'excès pour lui-même, tourmentant sans relâche en lui les passions humaines, il eut une extrême indulgence pour les faiblesses des autres hommes.

Difficilement, on le conçoit, les sages du siècle purent croire à de semblables vertus. Ils ne virent en elle qu'un masque hypocrite. L'homme, en effet, n'est point tel par lui-même, et il y a quelque chose de plus qu'humain dans tout ceci.

Religion! religion! ce sont là tes prodiges! ainsi éclate ta puissance! Voix céleste qui sans cesse nous rappelle à Dieu, tu triomphes à la fois de la faiblesse du cœur humain et de la fougue des passions! Sans toi, religion sainte, abandonnés à de désolants systèmes qui ne versent au cœur qu'un stérile amour de soi-même, l'homme, attaché à la terre, ne voit que le néant autour de lui, et s'y voue tout entier avec les plus abjectes créatures. Mais, animé de ta céleste ardeur, l'homme surpasse l'homme; affranchi du joug de la nature, il s'élève libre et fort au sein de Dieu.

Tels étaient les accents de cet enfant de dix-sept ans. Ne sent-on pas, dans ces pages, avec l'ardeur de la foi religieuse, avec le vivant souvenir de la langue de Bossuet et de Pascal lui-même, la puissance naissante d'un talent qu'anime l'émotion du cœur?

Citons encore, après un récit pathétique des derniers moments de Pascal, l'exclamation éloquente qui termine ce fragment :

Grand Dieu! quelles sont les lois de ta sagesse éternelle! O Providence, quels sont tes secrets! Quoi! de tels chefs-d'œuvre que tu sembles te complaire à former sont tous périssables, et ce fut pour être si tôt livré à la mort que Pascal apporta au monde l'organisation la plus délicate et la plus extraordinaire qui fut jamais!

Quelques pensées nous restent qui portent aussi la date de 1807. Le jeune panégyriste de Pascal avait-il voulu s'essayer sur le modèle du grand écrivain? N'était-ce qu'une manière d'éclaircir et de fixer pour lui-même ses réflexions personnelles, en les mettant sur le papier! C'était bien, dans tous les cas, sa propre nature qui s'y révélait; on reconnaît encore le Berryer des derniers jours, avec sa foi inébranlable et sa large tolérance, dans cette maxime du rhétoricien :

L'homme est toujours porté à donner modestement la mesure de sa raison comme la mesure de la raison humaine. Et le sublime de la raison est de ne pas trop croire à la sienne, ou plutôt, tout en tenant fortement à ses idées, de concevoir, d'expliquer et de pardonner toutes les autres.

## II

Dans cette étude sur Pascal, on voit se mêler deux impressions qui, sous les diversions variées de sa vive et riche nature, constituaient, pour ainsi dire, le fond de l'âme de Berryer : le sentiment religieux et la fermentation oratoire. Ce goût inné de l'éloquence contribuait lui-même à réveiller et à entretenir dans le cœur du jeune homme la vocation sacerdotale dont il avait cru reconnaître en lui l'impulsion lorsqu'il avait conversé avec Nicod et Christian de Chateaubriand.

La chaire était, sous l'empire, la seule tribune. Un prêtre, à l'esprit élevé, au caractère modéré et grave, avait commencé dans l'église des Carmes, puis transporté dans une chapelle dépendante de l'église Saint-Sulpice, la chapelle des Allemands, des conférences que suivait une assistance de plus en plus nombreuse. Il enseignait l'Évangile à des générations qui l'avaient désappris, les préparant, par l'exposition des vérités naturelles, à la connaissance de ces dogmes de la vieille foi qui étaient devenus, pour la plupart de ses auditeurs, une nouveauté. La jeunesse se pressait aux conférences de M. de Frayssinous, attirée par le double intérêt de la leçon religieuse et de la parole publique. Berryer n'y manquait pas, et, plus tard, lorsque ces conférences, interrompues, en 1809, par ordre impérial, vinrent à se rouvrir, au retour des Bourbons, il reprit fidèlement le chemin de Saint-Sulpice. On voit régulièrement, marqué chaque dimanche, dans les *agendas* de l'avocat, le rendez-vous qu'il se donne au pied de la chaire de M. de Frayssinous.

Il écoutait avec une attention passionnée ces prédications. Il observait l'effet qu'elles produisaient sur l'assistance, les discus-

sions, les adhésions, les contradictions, l'animation de tous au sortir de l'église; il jouissait de cet ascendant de l'éloquence, seul pouvoir balançant la jalouse domination du génie militaire qui alors faisait loi. Son âme palpitait à ces triomphes de la parole; il se surprenait haranguant lui-même une assemblée, et cette rêverie le jetait dans une sorte d'ivresse; sans cesse il avait aux lèvres ces vers de Delille, peignant, dans les *Jardins*, la foule élégante qui se presse au parc de Kensington :

> Ici marche, entouré d'un murmure d'amour,
> Ou l'*orateur célèbre* ou le héros du jour [1],

vers qu'une complaisance de sa mémoire avait ainsi transformés :

> Et l'orateur célèbre est le héros du jour.

Cette impression était en lui si profonde à la fois et si naturelle, qu'il la garda durant toute sa vie. Les orateurs qu'il avait le plus admirés dans sa jeunesse étant des prédicateurs, l'éloquence conserva pour Berryer, sous sa forme la plus haute, un caractère religieux. Il y avait sous la Restauration un ecclésiastique de grand talent, dont l'improvisation ardente remuait les âmes. Berryer l'écoutait avec envie; il était « jaloux », suivant son expression, de l'abbé Mac-Carthy. Même quand il eut épuisé les triomphes de la tribune et du barreau, il ne pouvait se défendre d'un regret pour la chaire. « Je ne vois jamais sans émotion un prêtre monter en chaire, nous disait-il en 1865. S'il parle bien, je suis en larmes. Souvent je voudrais être à sa place. Il me semble encore aujourd'hui que c'était là ma vocation... »

Il n'avait pas interrompu, au sortir de Juilly, ses relations avec Nicod et Christian de Chateaubriand. Il les revit plus souvent après avoir quitté la pension Pinel. Il reprit avec eux ses longues causeries, et sa ferveur se rallumant au foyer de leur piété, il se persuada que Dieu l'appelait décidément, comme eux, à la vie religieuse. En conséquence, il résolut d'entrer au séminaire et se présenta à la maison d'Issy. Le supérieur de Saint-Sulpice était l'abbé Emery. Prêtre éclairé autant que zélé, intrépide et prudent à la fois, l'abbé Emery avait le discernement des vocations; il en démêlait avec circonspection les caractères, et ne mettait d'empressement à les accueillir que lorsqu'il les avait, après un mûr examen, jugées sérieuses. La sincérité de Berryer ne l'égara pas sur la nature de sa résolution. Il s'entendit avec Berryer père pour refuser

[1] Les *Jardins*, chap. II. — *Œuvres* de Delille, 1824, t. VII, p. 116.

au postulant l'entrée de Saint-Sulpice, en lui donnant pour prétexte l'impétueuse vivacité de son imagination.

Cependant il fallait choisir une carrière. On était en 1809. Berryer avait dix-neuf ans. Le moment était arrivé pour lui de prendre un parti. Son père était avocat. Sa sœur venait d'épouser un avocat, M. Janson de Sailly. On trouvait le barreau suffisamment représenté dans la famille. On rêvait pour le fils aîné les honneurs d'un poste officiel. Berryer père avait eu occasion de rendre service à deux personnages considérables de l'empire, Cambacérès et Régnault de Saint-Jean d'Angely. Aux premiers temps de la révolution, Cambacérès était pauvre; Berryer lui était venu en aide, en le chargeant de faire des consultations qu'il lui payait chacune un louis. Devenu prince et archichancelier, il n'oublia jamais ce que son ancien confrère avait fait pour lui. D'accord avec Régnault de Saint-Jean d'Angely, il l'engagea à faire entrer Pierre Berryer au conseil d'État; c'était une carrière fort enviée des jeunes gens qui, sous les yeux du maître, avaient chance d'obtenir avec sa faveur les plus hauts emplois. L'appui des deux amis assurait au jeune homme une admission facile, et sa rare intelligence un brillant avenir. Les parents s'assemblèrent; on délibéra sur la réponse qui serait faite à une offre si avantageuse. Chacun était d'avis de l'accepter.

Par malheur, le principal intéressé fut d'opinion contraire. Berryer signifia tout net qu'il serait avocat. « Je ferai comme mon père », dit-il. La déclaration déconcerta le conseil de famille. Elle n'était pas, après tout, pour déplaire à Berryer père. Il se sentait trop éloigné lui-même des fonctions publiques, trop attaché au barreau, pour se plaindre de retrouver de telles dispositions chez son fils. Il lui eût dit plutôt, comme don Diègue au Cid :

Viens, mon fils ! Viens mon sang !

On n'insista plus, et il fut décidé que Berryer resterait maître de son avenir.

## III

Quelque carrière que son fils dût embrasser, Berryer père n'avait rien négligé pour le mettre en mesure de s'y distinguer. Il avait tenu à lui faire compléter, avant tout, son instruction littéraire et scientifique. Pour cela, il l'avait placé sous la direction d'un de ses anciens professeurs du lycée Bonaparte, M. de Guerle; avec lui, le jeune étudiant fit une revue générale des auteurs et des matières

qui avaient composé son cours d'humanité. Il apprit, au Jardin des Plantes, avec Desfontaines et Haüy, la botanique et la minéralogie. Il suivait des cours d'éloquence au collège de France. L'enseignement qui se donnait dans les écoles de droit, nouvellement établies, étant insuffisant, Berryer père combina un plan de répétitions avec un ancien député à l'Assemblée constituante, M. Bonnemant, habile jurisconsulte qui vint chez l'avocat lui-même instruire son fils. Enfin, le jeune homme, ayant pris son parti pour le barreau, entra chez Me Normand, avoué près le tribunal de la Seine, d'une intégrité et d'un savoir éprouvés.

Me Normand demeurait rue de la Sourdière, 27. Berryer logea dans sa maison. Il habitait, au sixième étage, une petite chambre, éclairée par une lucarne sous les toits. Le réduit était modeste et triste; mais le jeune clerc avait pour l'égayer et l'embellir sa vive et bonne humeur, son intelligence en éveil, et bientôt le charme d'un amour qui avait pris possession de son cœur et qui allait fixer sa destinée.

Il continuait à s'essayer dans la poésie. Il ne se contentait pas d'envoyer ses productions à ses vieux maîtres de Juilly, ou d'en entretenir son camarade la Roche-Lambert. Il les adressait à quelques-uns des confrères de son père, et c'est de l'un d'eux, fort renommé alors, Me Billecoq, qu'il recevait, le 27 mai 1810, ces encouragements :

C'est bien sincèrement que je vous félicite du goût heureux et des dispositions particulières que vous annoncez pour la culture des lettres... Continuez de converser avec ces auteurs anciens qui paraissent vous être déjà si familiers... Vous avez à soutenir, monsieur, l'honneur d'un nom très distingué au barreau. Je juge à vos inclinations et à vos talents naissants que, loin de dissiper cette partie, la plus noble de votre héritage, vous la conserverez avec un pieux scrupule et même l'accroîtrez peut-être avec gloire...

Me Billecoq hasardait là une prévision moins téméraire qu'il ne le pensait. Son *peut-être* semble timide en face de l'événement.

Les études étaient entremêlées de bien des plaisirs dans la vie de Berryer; elles allaient même souvent jusqu'à leur céder la place, et l'humeur de l'écolier se retrouvait dans le caractère du jeune homme, avec ses grands coups de travail et son ardeur pour les distractions.

Autant qu'on peut se l'imaginer, l'existence était agréable dans la maison de Berryer père. Avec les habitudes laborieuses et matinales de l'ancien barreau, il avait gardé la vieille gaieté gauloise. Il avait alors un peu plus de cinquante ans. De taille moyenne, les yeux vifs

sous ses longs cheveux poudrés, les dents belles et le visage brillant de santé, il était infatigable. Au terme d'une longue plaidoirie, sa parole était aussi ferme, sa voix aussi pure et sonore qu'au début. Il avait une clientèle nombreuse et magnifique. Quand on lit les noms inscrits sur les dossiers du père et du fils, on reconnaît que tout ce qu'il y avait de grand et de célèbre, en France et même en Europe, par le rang, la situation politique, la fortune et le malheur, a passé dans le cabinet de ces deux hommes, qu'assiégèrent, d'autre part, avec une juste confiance dans leur généreux appui, tant d'humbles solliciteurs. Berryer père avait publié sous la Convention une brochure sur le *Droit des neutres*, sorte de manifeste contre la saisie des bâtiments neutres par les corsaires des nations belligérantes. Cet écrit, imprimé dans toutes les langues, avait fait affluer chez lui, jusqu'aux premiers jours de l'empire, les capitaines des navires étrangers, venant lui confier leurs réclamations contre les corsaires qui les avaient dépouillés. Cet éclat nouveau de son ancienne renommée lui avait attiré, dans ce grand mouvement des affaires du temps, les banquiers, les entrepreneurs, les fournisseurs, les négociants, sans parler des proscrits dont le péril, nous le verrons, ne le trouva jamais insensible. Toujours prêt pour chaque cause, les traitant toutes avec une aisance égale, sans négliger d'en approfondir aucune, il travaillait seize heures par jour et ne donnait que peu de temps au repos, sur un lit placé dans son cabinet, comme un général, ainsi que l'a dit un de ses confrères [1], prompt à s'éveiller à la moindre alerte.

Avec cela, il aimait les divertissements; il avait le goût des spectacles, de la musique, par-dessus tout, de ces réunions cordiales et sans apprêt, où les gais propos, les chansonnettes, les couplets improvisés, mettaient le rire aux lèvres et délassaient l'esprit. L'été, il allait à sa maison de campagne, à Épinay-sous-Sénart [2]. Son bonheur, — et ce sera aussi la joie de son fils, — était d'appeler auprès de lui tous les siens, d'offrir à sa famille, à ses amis, une large hospitalité. On jouait à Épinay des pièces de comédie, on y chantait de joyeux refrains. La Saint-Pierre, comme plus tard à Augerville, ne se passait jamais sans qu'on y célébrât par des chants et des réjouissances la fête du père de famille, du « patron », disaient les secrétaires.

On juge quelle part prenait Pierre Berryer à ces amusements. Il existe une comédie, écrite en entier de sa main, peut-être de sa com-

[1] *Mon portefeuille*, par M. Couture, avocat à la Cour royale de Paris. — In-8°, 1840, p. 98.

[2] Épinay-sous-Sénart, canton de Boissy-Saint-Léger, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).

position, qui date de 1810. Il y tenait un rôle avec sa sœur, Mme de Sailly. La pièce se terminait par quelques strophes en l'honneur du maître et de la maîtresse de la maison, déguisés sous une aimable allégorie. Richomme, le clerc de Berryer père, que les amis du fils ont vu si longtemps à Augerville, lançait déjà les éclats de sa verve pittoresque et bouffonne. Aux vers qui lui étaient adressés, Berryer père répondait en vers, et dans cette heureuse famille où les formes les plus respectueuses de la déférence filiale n'ôtaient rien à l'expansion des sentiments et à l'entrain des propos, les toasts s'échangeaient gaiement dans la langue des dieux.

Cette variété se retrouvait avec les entraînements de l'âge dans la vie de Berryer fils. « Vous dirai-je ce que c'est qu'un jeune homme de vingt-deux ans? Quelle ardeur, quelle impatience, quelle impétuosité de désirs! Cette force, cette vigueur, ce sang chaud et bouillant, semblable à un vin fumeux, ne lui permet rien de rassis ni de modéré! Cette verte jeunesse, n'ayant encore rien de fixe ni d'arrêté, en cela même qu'elle n'a point de passion dominante pardessus les autres, elle est emportée, elle est agitée tour à tour de toutes les tempêtes des passions [1]. »

Ce jeune homme dont Bossuet, avec ce génie que Berryer admirait tant, a fait la peinture, n'est-ce pas Berryer lui-même? N'est-ce pas ainsi que l'ont vu, dans sa vingtième année, ses contemporains? « Jeune homme aussi exclusivement adonné au travail qu'au plaisir [2] », a dit de lui, en résumant d'un trait les contrastes de sa nature, celui qui déjà nous l'avait montré dans son enfance. Soit dans l'étude de Me Normand, soit dans le cabinet de son père, Berryer expédiait une besogne énorme. On disait qu'à lui seul il valait quatre clercs, et bien souvent il passa une partie de la nuit à dépouiller, chez son père, ces innombrables dossiers où il puisait des notions que devait utiliser plus tard l'homme politique.

Mais, tout entier à l'impression du moment, il ne mettait pas moins d'ardeur aux distractions qui s'offraient à lui. Le théâtre, la musique, les soirées, les conversations à perte de vue, les longs loisirs créés par le caprice d'une agréable promenade ou d'une rencontre amie, faisaient oublier les heures que réclamait l'avoué ou l'avocat. C'était l'Opéra, avec Méhul et Cimarosa; c'était le chant du violoncelle, touché par Duport; c'était, au Théâtre-Français, Talma, avec ses entrées en scène, son masque tragique, l'éloquence de ses accents ou de ses regards. A Brunoy, tout près d'Épinay, à quelques pas de la résidence de Berryer père, Talma avait une habitation où se pressaient les poètes et les artistes du temps.

[1] *Panégyrique de saint Bernard.* Ier point.
[2] M. Catalan. Lettre à Berryer, 1er février 1830.

L'acteur visitait familièrement l'avocat. Le jeune Berryer n'avait garde de négliger ce voisinage, et l'on a pu facilement supposer que, séduit par cette physionomie intelligente et cette flamme enthousiaste, Talma s'était plu à l'instruire des secrets de son art. Chez Louise Contat, mariée à M. de Parny, neveu du poète, Berryer retrouvait les sujets fameux de la Comédie-Française; il apprenait à déclamer avec la mère de son camarade Liechtenstein, Émilie Contat. Vingt-cinq ans plus tard, éloignée de la scène, retirée chez son fils, à Nogent-sous-Vernisson, Émilie Contat lisait elle-même avec admiration les discours de celui qu'elle avait vu enfant à Juilly, et elle félicitait avec effusion l'orateur, qui s'était arrêté pour la voir, en se rendant en Allemagne, au lendemain du procès la Roncière, où il avait fait frémir et pleurer son auditoire.

Ce fut dans ces années de sa jeunesse que Berryer entra en relations avec Désaugiers. Il se trouvait à l'Opéra le soir de la première représentation de *la Vestale* de Spontini; il était chaussé de magnifiques bottes à revers qu'il n'avait pas encore essayées. La représentation commence. Berryer écoute avidement la musique; il voudrait s'absorber dans sa jouissance, mais son pied, trop à l'étroit, le met à la torture. A la fin, n'y tenant plus, il demande précipitamment à ses voisins : « Un canif! un canif! » Un spectateur, placé près de lui, se retourne, et, présentant au patient l'instrument désiré, il lui dit, en jouant sur les mots : « En vérité! monsieur, vous avez un bottier qui vous sert (serre) bien! » Berryer part d'un éclat de rire, tout en ouvrant sa botte, et demande le nom de son libérateur. Le plaisant compagnon n'était autre que Désaugiers. Les deux voisins eurent bientôt fait connaissance, et, plus d'une fois, ils se divertirent dans la suite à chanter quelques-uns des couplets qui avaient popularisé le nom du fondateur du *Caveau moderne*.

Berryer entendait parfois, au théâtre même, des voix plus sévères. Un soir, à la Comédie, il était assis devant deux avocats, gravement vêtus, poudrés à l'ancienne mode, qui, sans prendre garde à lui, causaient entre eux du barreau. Comme les vieillards, ils médisaient du présent et regrettaient le passé : « Le barreau s'en va! disaient-ils. Il n'y a pas de jeunes avocats. Berryer lui-même ne sera pas remplacé. Son fils est un étourdi; il fait des vaudevilles; il dissipe sa vie. C'est dommage, ce jeune homme était bien doué... »

Le propos mordit Berryer au cœur. Ce fut comme un coup de fouet qui le secoua au milieu de ses distractions. Il se remit au travail avec passion, sans dire adieu, toutefois, aux séductions qui l'avaient charmé.

Le temps n'était, il faut le dire, ni aux exemples de haute vertu

ni aux lois d'une austère morale. Les idées et les pratiques du siècle précédent se maintenaient chez beaucoup de ceux qui avaient répudié les crimes de la révolution. La société, délivrée de la Terreur, s'était précipitée dans les plaisirs, impatiente d'oublier ses maux bien plus que de réparer ses fautes. Le *Génie du christianisme* avait remis la religion en honneur et le Concordat lui avait rendu les temples; mais bien des foyers lui demeuraient fermés; bien des hommes en reconnaissaient la nécessité sociale sans en adopter ni les observances ni les dogmes, et le gouvernement, moins rigoureux pour des désordres dont les mœurs seules pouvaient souffrir que pour des systèmes qui eussent effleuré son autorité, ne cherchait dans le culte qu'un instrument de règne.

Au milieu des dissipations qui avaient éveillé la censure grondeuse des vieux avocats, Berryer dut, aux enseignements de Juilly, aux leçons de sa famille, aux habitudes de son père, à la dignité et au sentiment d'honneur que celui-ci portait dans sa vie, ces ancres puissantes qui préservent des naufrages vulgaires les âmes les plus exposées aux orages des passions. Il était, comme nous aurons souvent à le vérifier, par son intelligence, son caractère et ses goûts, un fils du dix-septième siècle bien plus que du dix-huitième. En lui nulle corruption du cœur, nul scepticisme de l'esprit, et, quoique très ouvert aux impressions de son âge et aux idées de son temps, nulle atteinte de ces amères rêveries et de ces sombres désespoirs dont les contemporains de *René* et d'*Obermann* ont si souvent, après Rousseau, éprouvé ou simulé le tourment. C'était une nature exubérante, pleine de sève et de feu, mais profondément saine, s'élançant avec l'impétuosité de la jeunesse aux jouissances de la vie, mais y portant toujours une certaine élévation délicate, et gardant, à travers tous les entraînements, ce fonds de croyances et de traditions, principe des grands retours.

Il est curieux de relire les notes, tracées au courant de la plume, que, au fur et à mesure de ses impressions diverses, Berryer écrivait alors sur ses *agendas*. C'est le résumé de toute son existence, avec ses préoccupations sérieuses, ses frivolités, ses études, ses remarques, ses sentiments intimes. Vers latins, souvenirs historiques, notes de droit, définitions scientifiques, philosophie ou politique, rêveries de jeune homme et madrigaux, tout se mêle dans ce recueil.

N'est-ce pas le politique qui s'annonce dans cette citation de d'Aguesseau? « Il faut garder de la modération dans le bien même »; ou l'observateur pénétrant qui a retenu cette pensée de la Bruyère : « Vous retirez sans peine aujourd'hui à une ville ses droits, ses immunités, ses privilèges, et demain vous ne pourrez pas faire supprimer ses enseignes ».

Vous reconnaissez le ferme bon sens que n'ont jamais séduit les subtilités des sophistes dans cette opposition : Hobbes dit : « Le méchant est un enfant robuste » ; Rousseau dit : « Toute méchanceté vient de faiblesse. L'enfant n'est méchant que parce qu'il est faible, rendez-le fort, il sera bon ».

Le voici avec la modestie qui le distinguera toujours : « Quelques-uns qui me veulent du bien m'accordent du mérite et me font des éloges; mais je sens que je les trompe, je sais bien peu et bien mal. » Il notera, en s'en accusant lui-même, les défauts de la jeunesse. « Le plus grand tort des jeunes gens, et c'est le mien, c'est de ne pouvoir supporter paraître avoir tort, quand ils ont raison. »

D'autres pensées révèlent son ironie clairvoyante, mais sans amertume. « Pour me venger des gens qui soulèvent mes mépris, je me plais à faire devant eux l'éloge des vertus qu'ils n'ont pas. » Ou encore : « Le plus malin sur le compte d'autrui est toujours attrapé sur le sien. » Et cette réflexion à l'adresse des esprits forts qui sont souvent si faibles : « On m'a parlé d'un barbier qui dit que la religion est bonne pour le peuple! »

Parfois il a des retours attristés; lui, si facile, si bon camarade, dont on se raconte les aimables et joyeuses saillies, il éprouve une impression de solitude intellectuelle, quand il compare les banales relations du monde avec ce besoin d'intime épanchement que réclame l'amitié vraie, cette amitié dont il jouissait en compagnie des La Roche-Lambert, des Chateaubriand et des Grandville : « Parmi tant d'aimables compagnons ne pourrais-je trouver un ami! Personne n'attacherait plus de prix que moi à trouver un ami à qui je puisse tout confier. Ce sentiment est si vif en moi que je m'en glorifie. Je crois qu'il fait mon éloge; mais est-ce ma faute ou celle des autres hommes, si je ne puis trouver à le satisfaire? » C'est bien du même fonds qu'est née cette observation : « La confiance fournit plus à la conversation que l'esprit. » Et tout à coup, voici une réflexion sérieuse, ample, de grand air, qui semble peindre la marche de cette noble intelligence parmi les agitations de ses contemporains. « Il faut que l'homme, nourri de saines doctrines, s'avance avec courage à travers les erreurs de son temps, comme ces fleuves larges et rapides dont la force impétueuse conserve longtemps, au sein des mers, la couleur et la douceur de leurs eaux. »

Au milieu de ces notes graves, piquantes, enjouées, émues, la jeunesse entonne son chant et pare de riantes images cette vie d'affaires et d'études :

OMNIA VINCIT AMOR ET NOS CEDAMUS AMORI

Amour, amour, sous ton empire
Tu tiens nos cœurs asservis;

A tes lois, à ton délire
J'abandonne mes esprits.

Toute cette fête du cœur s'anime autour d'un nom. La jeune fille que Berryer va bientôt épouser inspire et charme ses rêveries; c'est à elle qu'il pense, c'est elle qu'il regarde, lorsqu'il célèbre

... Cette bouche divine,
Ce teint de lys, ces yeux, cette touchante voix,
Ces blonds cheveux, cette taille élégante...

Il semble même qu'on retrouve dans ses notes l'écho des objections que son mariage a soulevées dans sa famille et que son cœur veut réfuter. Il était bien jeune; il avait à peine vingt et un ans; peut-être les conditions de fortune que son avenir lui permettait d'espérer ne semblaient-elles pas réalisées à la prévoyante sollicitude de ses parents.

Bonheur d'amour passe richesse;
L'amour fait seul les vrais heureux.

Ce refrain que se répète souvent la passion confiante du jeune homme n'est-il pas une réponse aux craintes qu'on lui exprime? Et, si on lui objecte sa trop grande jeunesse, n'a-t-il point pour sa défense cette citation de Télémaque inscrite sur son *Agenda?*

« Ce que Mentor souhaitait le plus pour les bonnes mœurs, c'est que les jeunes gens se mariassent de bonne heure et que leurs parents leur laissassent choisir des femmes agréables de corps et d'esprit, auxquelles ils pussent s'attacher. »

## IV

Après la Terreur, Berryer père avait été appelé, ainsi que M. Gorneau, son beau-père, à faire partie d'une commission qui se réunissait au ministère de la guerre et qui avait mandat de prononcer sur les réclamations élevées par les fournisseurs étrangers. Il avait connu dans les bureaux du ministère M. Gautier, qui était devenu depuis directeur de l'administration des vivres de la première division militaire. La fille de M. Gautier venait souvent chez M^me^ Berryer : gracieuse, spirituelle, fraîche comme « un bouquet de roses », ainsi qu'on le disait, cette fois, sans banalité, elle plut à Berryer. Elle n'avait qu'un an de moins que lui. Les deux jeunes gens se sentirent rapidement attirés l'un vers l'autre, et les hésitations des parents de Berryer ne tinrent pas contre l'élan de son cœur.

Mais, avant de se marier, il lui fallait terminer ses études de droit. Il se hâta de passer ses examens. Le 7 mai 1811, Berryer était reçu bachelier en droit; le 3 septembre, licencié. Il prit place au barreau le 16 novembre de la même année, ainsi que le porte l'acte suivant signé du greffier en chef :

Me Antoine-Pierre Berryer,

Appert la cour, ouï et ce requérant le procureur général, lui avoir donné acte du serment prescrit par le décret impérial du 14 décembre 1810, par lui prêté en la manière accoutumée et avoir ordonné qu'il serait porté sur la matricule des avocats de la cour.

Quelques semaines plus tard, il se mariait. Le 10 décembre 1811, dans l'église de l'Abbaye-aux-Bois, Pierre Berryer épousa « Marie-Louise-Caroline Gautier, fille de Pierre-Nicolas Gautier, directeur en chef de la marine et de la guerre, et de Marie-Madeleine de Bar[1] ».

Un prêtre italien, l'abbé Granuta, bénit leur union; son discours, sans autre éloquence que cette élévation naturelle dont la religion pénètre tout ce qu'elle inspire, a été conservé par Berryer. Il avait également gardé les couplets qui, selon l'usage du vieux temps, furent chantés au dîner de noces. Le français et l'italien avaient rivalisé pour célébrer la grâce et le bonheur des jeunes époux. Richomme n'avait pas manqué cette occasion d'exercer sa muse. L'abbé Granuta, lui-même, voulut composer son ariette en l'honneur de l'épousée :

La più fresca e bella rosa
Che giammai produsse Aprile
Rosa a cui non v'è simile
S'è alfin colta in questo di.
Oh che odor soave e grato!
Oh che vivo e ver diletto
Provar dè colui che in petto
Porta omai si vaga fior!

La tentation des fonctions publiques vint de nouveau s'offrir à l'ambition du jeune homme. *L'agenda* de 1811, à la date du 13 décembre, porte ces mots : « Il m'est proposé de devenir avocat général. Y penser. »

Il y pensa et refusa.

Berryer fit bientôt ses débuts au Palais. Sur le conseil de son père, il avait choisi pour son premier procès une affaire très simple. La

[1] Acte de célébration du mariage civil, en date du 10 décembre 1811. (Mairie du Xe arrondissement).

cause se débattait devant une chambre du tribunal de première instance. Le président était M. Gabaille. Berryer avait écrit sa plaidoirie. Il la récita tout entière, mais l'esprit confus et comme ébloui; une sorte de mirage s'était formé devant ses yeux. Il ne distinguait à travers ce brouillard que la figure du président qui lui faisait des signes d'approbation. Cette vue soutint son courage. S'il s'était trouvé en face d'un magistrat brusque et malveillant, il était perdu; le désespoir eût brisé sa carrière. « Avis aux présidents », disait Berryer en souriant, lorsqu'il racontait cette entrée en scène.

De là vint sans doute la bonté qu'il montrait aux jeunes gens. Il se plaisait à encourager leurs essais, à découvrir et à signaler en eux les dispositions qui leur présageaient un avenir. Il les attirait par l'affabilité paternelle et simple de son accueil. L'assurance de quelques-uns, tranchant sur toutes choses et pressés de se mettre en avant dans les assemblées, l'étonnait toujours. « On n'était pas ainsi de mon temps », disait-il. Mais il était touché de la réserve de ceux qu'il jugeait moins présomptueux, et peut-être aurait-on pu démêler dans la faveur qu'il leur témoignait le souvenir de l'influence qu'avait eue sur sa destinée à lui, jeune stagiaire plaidant pour la première fois, la bienveillance de son président.

Cependant Berryer ne donna pas tout d'abord l'idée de ce qu'il devait être au barreau. Les occasions lui manquaient et il ne s'empressait pas de les rechercher. Les enchantements de sa vie nouvelle, la succession rapide des événements qui précipitaient les destinées de l'empire, les inquiétudes, les désirs, les aspirations que ces événements faisaient naître, la langueur des affaires imposant à la justice et au barreau des vacances forcées, cet état d'attente qui tenait de plus en plus les esprits en suspens, à mesure qu'on approchait du terme, tant de causes bien diverses avaient souvent détourné le stagiaire de l'exercice de sa profession. Il étudiait, observait, conversait, excitait ses amis, leur communiquait ses vues et son ardeur, les charmait et les dominait par l'entraînement de sa parole, mais sans travail suivi et sans éclat public. Dans le cercle de ses relations habituelles on pressentait son avenir. L'heure n'était pas venue où il devait se révéler à ses contemporains.

## V

Les réflexions de Berryer se développaient dans ce loisir apparent, et ses opinions politiques arrivaient à prendre corps en quelque sorte à ses propres yeux. Elles ne lui furent pas données toutes

faites ; elles se formèrent peu à peu dans son esprit, d'abord indécises et variables, quoique exprimées avec le feu de la jeunesse, puis tendant graduellement à se modifier, à s'affermir et à se fixer sous la double influence de la méditation personnelle et des événements.

Jeune collégien, échappé aux horreurs de la révolution, sans en avoir perdu le souvenir, jouissant, au sein de l'heureuse retraite de Juilly, du calme qu'avait assuré l'épée de Bonaparte, Berryer était franchement impérialiste. Il avait eu pour camarade le frère du héros ; il voyait ses plus chers amis impatients de courir à l'armée ; son frère Hippolyte, plus jeune que lui de quelques années, se préparait à y entrer ; il avait entrevu, dans la grande allée de Juilly, avec son regard de génie, sa parole sobre et grave, le maître du monde. Les bulletins de la victoire venaient, comme des pages ajoutées à l'*Iliade* ou à l'*Énéide*, flatter, dans la paix sereine des ombrages du collège, sa vive intelligence. Il sortait bientôt de Juilly, comme il l'a dit lui-même, « au bruit du canon d'Iéna », l'esprit tout échauffé de la gloire militaire, l'imagination étourdie par l'odeur de la poudre.

Ce transport dura quelques années. Au mois d'avril 1810, lors du mariage de l'empereur avec Marie-Louise, Berryer dédiait à M. Frochot, préfet de la Seine, une pièce de vers en l'honneur des souverains. Il la signait : « Berryer, *élève de Juilly* », quoique ayant quitté le collège depuis quatre ans, comme pour la dater du temps et du lieu où il avait vu le conquérant pour la première fois. Cependant, naïve confiance de son âge (à moins que ce ne fût déjà un conseil caché) ! ce qu'il célébrait dans ses vers, c'était bien moins le conquérant que le pacificateur, bien moins les exploits de Napoléon que la sécurité dont il allait doter l'Europe.

> Que l'hymne de la paix succède aux cris de guerre !
> Les temps de l'âge d'or sont promis à la terre...

L'âge d'or était bien loin, et l'âge de fer si près de reparaître, que cette évocation, aventurée comme un éloge par le jeune poète, eût pu sembler à quelque censeur zélé, et peut-être au maître lui-même, l'allusion d'un opposant.

Opposant, le jeune homme ne l'était pas encore, mais il restait indépendant. Refusant toute carrière officielle, il ne subordonnait ses sentiments à aucun intérêt personnel ; et si la gloire de la France, dominant de ses victoires les autres nations, enthousiasmait son patriotisme, ses jugements demeuraient libres sur les conditions du gouvernement et sur le caractère des hommes. Les événements,

les lectures, bien des incidents secondaires dont un choc soudain créait ou faisait ressortir l'importance, provoquaient ses observations et le soulevaient contre les exigences du régime dont il admirait le chef.

Ce fut à la cour impériale elle-même que Berryer eut comme la première impression du travail qui se faisait dans son esprit.

C'était précisément le jour du mariage de l'empereur avec Marie-Louise. La cérémonie civile avait eu lieu à Saint-Cloud; les souverains étaient attendus aux Tuileries pour la solennité religieuse. Berryer et son père avaient pris place dans la galerie, dite du *Muséum*, avec les privilégiés qui avaient obtenu des billets pour voir défiler le cortège se rendant à la chapelle, où le cardinal Fesch devait officier. Napoléon avait décidé que le manteau de la nouvelle impératrice serait porté par quatre princesses de sa famille. On assurait que la reine de Naples, Caroline, femme de Murat, ne voulait pas se soumettre à cet ordre de son frère. La nouvelle était exacte; on remarqua en effet, au retour de la cérémonie, que le manteau de Marie-Louise était tenu par la reine d'Espagne, la reine de Hollande, la reine de Westphalie, auxquelles s'était jointe la grande-duchesse de Toscane. La reine Caroline suivait; le front haut, belle et fière, se parant de son isolement, avec une grâce mutine, elle semblait porter dans son attitude l'expression du refus que son orgueil lui avait dicté. La galerie dévorait des regards ce spectacle, et pour Berryer, il en fut si ravi, que ses mains, ainsi qu'il aimait à le raconter, se rapprochèrent instinctivement comme pour applaudir.

Il était préparé à ces pensées d'indépendance, non seulement par les nobles penchants de sa nature, mais encore par les exemples de son père, par les tendances de la société au milieu de laquelle il vivait. Il avait puisé dans ses traditions de famille, en dehors de toute opinion de parti, ce tempérament intellectuel, cette fermeté de caractère qui devaient l'empêcher de succomber aux séductions de la gloire aussi bien qu'aux menaces de la force.

Supprimé légalement le 2 septembre 1790, l'ordre des avocats avait survécu à sa propre abolition par l'initiative et la constance de de ses chefs. Les mêmes hommes qui, à la veille du jugement de Louis XVI, s'étaient réunis pour se promettre assistance mutuelle dans le cas où le roi réclamerait le ministère de l'un d'eux; qui, sous le titre de défenseurs officieux, avaient continué de paraître à la barre pour ne pas manquer à leurs clients dépouillés ou proscrits; qui, même en cessant de plaider pour se dérober à l'exigence des certificats de civisme, n'avaient pas cessé de prêter leur concours aux victimes de la tyrannie; les mêmes hommes, les Bonnet, les

Bellart, les Delacroix-Frainville, les Chauveau-Lagarde, les Blacque, les Billecoq, s'étaient retrouvés avec Berryer père, pour reconstituer l'ordre après la Terreur. Ils avaient vu se mêler à leurs rangs de Sèze, Tronson du Coudray et les avocats des parlements de province, Portalis, Siméon, Muraire, Régnault de Saint-Jean d'Angely, que l'empire devait bientôt appeler aux plus hautes charges. Ils avaient repris les usages et les règlements, sous lesquels s'était formé le barreau, le ressuscitant dans leur association volontaire, bien qu'aucun texte de loi ne l'eût rétabli, et s'engageant à n'admettre pour confrères, afin d'éviter la tourbe des gens d'affaires, que ceux qui, jugés dignes de leur confiance, se soumettraient aux anciens statuts.

De tels hommes, sans former un parti, donnaient, par leur seule conduite, des leçons de dignité et des exemples de liberté. Le pouvoir absolu devait les redouter et les tenir en défiance. Bonaparte leur avait fait quelques avances, peu de temps avant le vote de l'empire, en rétablissant par la loi du 21 ventôse an XII l'ordre des avocats. Cependant, lorsque le sénatus-consulte, qui proclamait l'empire, fut soumis à l'acceptation du peuple français, les avocats lui furent hostiles. L'ordre se composait de plus de deux cents membres ; trois seulement s'inscrivirent sur la colonne des acceptations, tandis qu'au même moment, tous les membres du tribunal de cassation donnaient leur adhésion, sauf un qui fut destitué.

De là le ressentiment de l'empereur contre les avocats que déjà il n'aimait point. On en retrouve la preuve dans la lettre que Napoléon écrivit à Cambacérès, en lui renvoyant le projet de décret pour la reconstitution de l'ordre, que l'archichancelier lui avait soumis : « Le décret est absurde. Il ne laisse aucune prise, aucune action contre les avocats. Ce sont des factieux, des artisans de crime et de trahison... Je veux qu'on puisse couper la langue à un avocat qui s'en sert contre le gouvernement. »

Berryer père avait été parmi les opposants à l'empire. Aussi connut-il souvent les marques de sa défaveur. Le ministre de l'intérieur, Lucien, frère de Napoléon, l'ayant, à son insu, présenté comme candidat au tribunat, son nom fut rayé par l'empereur. Un décret, rendu en 1810, avait ressuscité le conseil de discipline de l'ordre des avocats, mais en l'assujettissant à la nomination du procureur général qui devait choisir ses membres sur une liste double des anciens avocats, réunissant les conditions nécessaires pour en faire partie. Berryer père, quoique désigné par la date de ses services et par l'éclat de son talent, ne fut jamais appelé, sous l'empire, au conseil de son ordre.

Sans faire de politique, il s'était trouvé engagé, par la nature

des causes qu'il avait eu à soutenir, dans des luttes directes avec le gouvernement impérial. Déjà, sous le Consulat, il était entré dans le conseil de défense du rival de Bonaparte, du général Moreau, et son fils avait gardé souvenir de l'émotion que lui avait portée, jusqu'à Juilly, ce mémorable procès. En l'an XII, il avait défendu, dans un important débat, les intérêts d'une maison de banque contre Bourrienne, alors secrétaire et confident intime du Premier consul. En 1809, le général Monnet étant inculpé de trahison pour s'être vu forcé de rendre Flessingue aux Anglais, c'était à Berryer que s'adressait aussitôt sa famille pour obtenir main-levée du sequestre établi sur ses biens. C'était lui encore que les généraux Dupont et Vedel, après la capitulation de Baylen, appelaient à leur secours contre les vengeances dont les menaçait la colère de Napoléon.

Une dernière affaire mit le comble à tous les griefs que l'avocat avait amassés contre lui, ce fut la courageuse et persévérante intervention de Berryer en faveur du maire d'Anvers.

Ce magistrat, homme opulent et honorable, chef d'une famille nombreuse, était accusé, avec trois autres fonctionnaires, d'avoir dilapidé les deniers de l'octroi de la ville d'Anvers. Animé par des rapports de police qu'avaient inspirés des rancunes personnelles, l'empereur, du fond de l'Allemagne, avait ordonné l'arrestation de ce vieillard universellement respecté et sa mise en jugement. Il fut traduit devant la Cour d'assises de Bruxelles. Berryer père, appelé pour sa défense, était auprès de lui. Mais le ministère public, pressentant que les jurés, compatriotes de l'accusé, lui seraient favorables, éleva un incident et fit renvoyer le procès à une autre session.

Cette fois le jury était composé exclusivement de Français, pour la plupart fonctionnaires publics, tous attachés à la fortune impériale. Berryer se retrouve à son poste. Il fait justice de l'accusation, affermit par son éloquence la conscience des jurés et obtient d'eux, malgré tant de chances contraires, un acquittement. L'enthousiasme général accueille cette décision, la population s'attelle à la voiture du maire et le ramène en triomphe chez lui. Napoléon reçoit la nouvelle à Dresde. Transporté de fureur, il donne l'ordre de recommencer le procès contre le maire et ses prétendus complices, et, au besoin, de mettre en jugement les jurés eux-mêmes.

La prétention était monstrueuse. Elle ne trouva cependant de résistance, ni au conseil d'Etat, ni au Sénat, ni à la Cour de cassation. Seul, le préfet d'Anvers, M. d'Argenson, refusa deux fois d'obéir, et sur une troisième sommation, il donna sa démission. Le conseil d'État appuya de son avis l'ordre transmis par le grand juge; le Sénat, sur le rapport d'un de ses membres, annula la déci-

sion du jury[1]; la Cour de cassation rendit un arrêt qui remettait en jugement le maire et ses coaccusés, en les renvoyant devant la Cour d'assises de Douai. « Que voulez-vous, disait, pour excuser son vote, un sénateur à Berryer père, si nous agissions autrement, la charrette serait renversée. »

Éternel prétexte qu'invoque la servilité pour flatter les gouvernements et les suivre dans les égarements qui doivent entraîner leur perte! Les mêmes sénateurs, qui ratifiaient de leur suffrage l'ordre de Napoléon, devaient, moins d'un an après, s'armer de cet ordre contre lui et l'inscrire parmi les motifs de la déchéance de l'empereur.

La chute de l'empire mit fin à ce scandale judiciaire, mais trop tard pour le malheureux maire qui, avant l'heure de la délivrance, avait succombé dans sa prison sous le poids de la persécution et de la douleur.

## VI

Le fils de Berryer était d'âge à sentir l'odieux de ces procédés. Il entendait, au foyer de la famille, dans la conversation des avocats, le récit des violences s'accumulant avec les embarras du régime; il avait, par les relations mêmes que la clientèle et les amitiés de son père lui donnaient dans le monde officiel, la confidence des intrigues, des mécontentements, des lassitudes, des angoisses qui pénétraient jusque dans l'intimité du maître, et, sans savoir encore où se fixer, tout ce qu'il y avait en lui d'instincts d'honneur, de liberté et de justice, avait déserté la cause impériale.

Ces exemples le frappaient d'autant plus qu'ils confirmaient dans sa pensée d'autres enseignements. C'est cet accord d'influences diverses, s'unissant pour former cette nature d'homme, qu'il importe d'envisager.

L'idée de la grandeur morale s'était montrée à Berryer, en face des triomphes de la force, sous les voûtes de Saint-Sulpice. Ces conférences de M. de Frayssinous disposaient la jeunesse à la liberté, en lui faisant entendre une parole uniquement inspirée par la conscience et dont le seul objet était de prêcher des doctrines qui ne cherchaient leur empire que dans l'adhésion volontaire des intelligences. Elles conduisaient, suivant l'expression de Berryer, « à l'indépendance par la religion ». Cette contradiction latente que la pure prédication des vérités évangéliques opposait au joug de la domination matérielle, Napoléon l'avait sentie. Il s'était efforcé de la dé-

[1] Sénatus-Consulte du 28 août 1813.

truire et de tourner en sa faveur ce moyen d'action, en obtenant du prêtre l'éloge de sa politique et l'apologie des mesures prises pour le recrutement des soldats. Il avait échoué dans son entreprise et dès lors résolu de suspendre les conférences : manifestation nouvelle de la puissance de l'idée religieuse, que cette tentative du gouvernement, le plus fort qui fut jamais, pour la gagner ou la supprimer.

Une des figures du temps, dont l'aimable souvenir se liait dans la mémoire de Berryer aux origines de son opposition, c'était celle du poète Delille.

On ne s'imagine pas, aujourd'hui, quelle était à cette époque la popularité du chantre des *Jardins* et de la *Pitié*. Le courage de Delille sous la révolution, son héroïque dithyrambe contre les tyrans, la dignité de sa vie sous l'empire, à qui il n'accorda jamais ni un gage ni une louange, avaient créé au poète une véritable souveraineté. « Il a régné, a dit Sainte-Beuve, ou du moins il a été le prince des poètes de son temps [1]. »

Retiré au collège de France, presque aveugle, Delille se montrait de loin en loin à l'Académie. Quelquefois, on le voyait dans la salle du collège de France, où il avait naguère donné son enseignement, assistant à la leçon de son suppléant, Tissot, qui ne le valait point. Ces rares apparitions étaient pour le vieillard autant de triomphes. Les jeunes gens l'acclamaient et des milliers d'admirateurs l'escortaient jusqu'à sa demeure.

Berryer vit beaucoup Delille dans son intérieur; il défendait, contre les méchancetés de la chronique, M^me^ Delille, femme d'allure vulgaire, d'une franchise brusque et redoutable, en parfait contraste avec la nature pacifique et souriante du poète, mais d'un cœur excellent et très dévouée à son mari. Il est vrai que Chateaubriand, qui avait fréquenté le ménage en Angleterre, au temps de l'émigration, a donné de ce dévouement une image assez rude : « Delille besognait beaucoup, dit-il dans ses *Mémoires;* il le fallait bien, car M^me^ Delille l'enfermait et ne le lâchait que quand il avait gagné sa journée par un certain nombre de vers. Un jour, j'étais allé chez lui, il se fit attendre; puis il parut, les joues fort rouges. On prétend que M^me^ Delille le souffletait; je n'en sais rien; je dis seulement ce que j'ai vu [2]. »

Berryer avait connu, chez Delille, Michaud, avec qui il devait faire plus tard campagne dans la *Quotidienne;* Michaud, l'auteur du *Printemps d'un Proscrit*, le futur historien des *Croisades*, caractère adorable, disait-il, de l'esprit le plus fin, plein d'idées

[1] *Portraits littéraires*, t. II, p. 66.
[2] *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, p. 139. Librairie Dufour, 1860.

et de vues dans sa légère causerie, que n'eût fait fléchir aucune persécution, que le danger animait, que l'infortune attirait, et, en même temps, comme Delille, l'homme le plus bienveillant et le plus doux. Avec une tenue déplorablement négligée, Michaud gardait une distinction exquise. Il était témoin, dans un mariage, avec Berryer; sur son jabot de dentelle il avait, suivant son habitude, répandu son tabac. « Secouez donc cela », lui dit Berryer. « Non, répond Michaud, on me remarquerait. »

Delille et Michaud étaient inséparables, et Berryer racontait de plaisantes histoires sur leur intimité.

Ils causaient fort de littérature et se querellaient souvent. Un jour la discussion porta sur Virgile. Michaud affirmait que, dans sa traduction de l'*Énéide*, Delille avait fait un contre-sens; Delille soutenait le contraire. Le débat s'échauffait. Michaud propose de consulter le texte. Delille, un peu embarrassé, dit : « C'est que je crois bien que je n'ai plus de Virgile. Ah! si, reprend-il tout à coup, j'ai une petite édition qui vient de paraître. Mais où peut-elle être? » Ils cherchent; impossible de mettre la main sur le précieux volume. « Pourvu, dit le poète, que M^me^ Delille ne l'ait pas porté à la cuisine! » Les deux amis vont, en effet, s'en assurer; ils trouvent, hélas! les feuillets dispersés: on s'en était servi pour envelopper des côtelettes; mais ils ne peuvent découvrir le feuillet où étaient les vers, objet de la contestation. Tout en furetant, ils avisent un pot de confitures tout récemment faites. Elles avaient fort bonne apparence. « Il faut en goûter? » disent-ils, et les voilà qui emportent les confitures au salon et se consolent, en les savourant, de leur déconvenue. Mais bientôt Delille est saisi d'une inquiétude : que dira sa femme? En rentrant, elle cherchera ses confitures comme ils ont cherché leur Virgile, et elle ne prendra pas aussi bien qu'eux sa mésaventure. « Certainement, elle va se fâcher, dit le mari préoccupé; si nous allions faire un tour! » Et les deux coupables s'esquivent pour éviter l'orage.

La maison du poète était ouverte tous les jours; quelques personnages de l'ancien régime, témoins des premiers succès de Delille, s'y mêlaient avec les célébrités nouvelles. L'Institut, le Conseil d'État, l'élite de la jeunesse lettrée, se réunissaient dans cette modeste retraite. Berryer y retrouvait des contemporains avec qui, dans des voies différentes, il devait grandir : au premier rang, Villemain et Casimir Delavigne; il y rencontrait le marquis de Coriolis, qu'il revit plus tard au *Conservateur* et dans l'intimité de Lamennais; les deux Michaud; M. de Féletz, critique aimable et délicat; M. Dureau de la Malle, le traducteur de Tacite, dont le fils avait été son camarade au lycée Bonaparte; Picard, Talma, le chevalier de Boufflers,

Régnault de Saint-Jean d'Angely, Cuvier, et celui que recherchait son admiration, Chateaubriand, à qui ses condisciples de Juilly, les neveux du grand écrivain, l'avaient présenté.

C'était là pour le jeune homme une jouissance de l'esprit, en même temps que dans ce salon, malgré la présence d'un conseiller d'État, il sentait fermenter, en accord avec l'élan de son âme, l'opposition contre le despotisme.

D'autres leçons venaient tomber comme une semence vigoureuse sur le fond créé par ces influences réunies de la famille, de la profession, des relations littéraires et de la foi chrétienne.

Un ancien membre de la Constituante, M. Bonnemant, avait été chargé, nous l'avons vu, de donner à Berryer des répétitions de droit. Entre l'étudiant et le vieux maître, les entretiens ne se bornaient pas à l'aride explication des textes de lois. Cette assemblée dont M. Bonnemant avait fait partie, Berryer en voulait entendre parler; les discussions, les émotions, les luttes ardentes ou terribles qui s'y étaient produites, le caractère, les paroles, les rivalités des orateurs, tous ces souvenirs, facilement éveillés chez l'ancien député, provoquaient les questions et l'insatiable curiosité de son élève. Sur le conseil de Berryer père, M. Bonnemant jugea que la meilleure manière de l'initier aux vicissitudes de ce drame en même temps qu'au droit nouveau qui en était sorti, c'était de mettre sous ses yeux les délibérations elles-mêmes. Il fit lire à Berryer les procès-verbaux de la Constituante.

Ce fut pour le jeune homme une révélation. Rien de ce qu'il voyait n'avait pu lui faire pressentir ce que lui apprenait cette lecture. Ici, une nation muette, courbée tout entière sous la volonté d'un homme, les lois suspendues au gré du maître, les procès interrompus ou violemment révisés, les prisons arbitrairement remplies; là, tout un peuple soulevé pour la revendication de ses droits, une assemblée convoquée par l'initiative de son roi, le proclamant solennellement le restaurateur des libertés françaises, et, avec un élan téméraire sans doute, sous l'empire d'illusions périlleuses, de prétentions coupables et d'un mépris du passé funeste pour l'avenir, mais avec une absolue indépendance, au milieu des éclairs d'une prodigieuse éloquence, dans une inspiration générale de justice, travaillant à édifier les institutions de la France.

Dans ces accents, Berryer démêlait les aspirations confuses de son intelligence. Quelque chose lui disait que ces hommes étaient pour lui des ancêtres; il croyait reconnaître sa race, son sang, sa langue, comme un exilé qui, longtemps banni de la demeure de ses pères, retrouverait tout à coup les murs qui ont abrité son enfance et les chants qui l'ont bercée. Tournant alors ses regards vers la

France, il se demandait quelles garanties subsistaient pour son développement, ses droits, ses libertés, sous cette gloire militaire dont son adolescence avait subi l'éblouissement; il cherchait, sous cette pompe magnifique, sous cette retentissante splendeur, l'action et le vœu du pays; il entrevoyait que, résumées dans l'existence d'un homme, fût-il le plus grand de tous, la destinée d'un peuple est fragile et sa grandeur précaire.

C'est cette leçon de sa jeunesse que le député, mûri par l'âge, invoquait en 1851, devant l'Assemblée législative, en appelant à son aide les souvenirs d'un de ses amis d'enfance, d'un de ses camarades de collège, présent à la séance :

... J'étais bien impérialiste à dix-huit ans; j'étais bien impérialiste à vingt ans encore. Oh! la gloire de l'empire! Je suis sorti du collège au bruit du canon d'Iéna, et quelle tête n'eût pas été enivrée alors! Mais j'ai réfléchi; j'étudiais alors... je me rendis compte un peu des conditions des gouvernements. J'avais un père, homme de labeur, homme de pauvreté, voulant m'inspirer le goût du travail. En 1811 ou 1812, il mit près de moi un ancien député aux états généraux; il donna commission à cet ancien député de me faire étudier quoi? Ce à quoi personne ne songeait dans le monde à cette époque, les procès-verbaux de l'Assemblée constituante. Je les ai étudiés pendant dix-huit mois, avec ce vieux M. Bonnemant, ancien député aux états généraux. J'ai commencé alors à comprendre; j'ai senti le despotisme et il m'a été odieux. Je n'ai pas attendu sa chute; j'ai ici de mes amis d'enfance; ils savent qu'avant la chute de l'empire, je leur disais : « Vous ne vous rendez pas compte de votre gouvernement, il est odieux, il est intolérable! La gloire ne couvre pas cela [1]. »

Et, se tournant vers M. de Grandville dont le visage exprimait l'assentiment à ces paroles : « *Tu m'es témoin!* » s'écrie l'orateur avec un accent et un geste que n'oublieront jamais ceux qui ont assisté à cette scène mémorable.

Charles de Lacombe.

La suite prochainement.

[1] *Discours parlementaires*, t. V, p. 165, 15 juillet 1851.

# LE MARIAGE D'UN ROI

L'un des événements les plus singuliers, sinon les plus importants du dix-huitième siècle, est assurément le mariage de Louis XV et de Marie Leczinska. Après le règne du grand roi, dont la fin malheureuse et noblement supportée relève encore la gloire, n'est-il pas surprenant de voir le maître incontesté de cette couronne, proclamée déjà par le rival de François Ier *la plus belle qui fût au monde*, réduit à donner sa main à une princesse presque inconnue?

Louis XV n'avait que quinze ans; ses sujets l'appelaient justement le plus bel adolescent de son royaume, à cause de la précocité d'une majesté toute royale; il était depuis plusieurs années promis à sa cousine, la fille du duc d'Anjou, devenu roi d'Espagne sous le nom de Philippe V. Pourquoi, au lieu de réaliser cet engagement et au risque de rompre l'union très chèrement achetée des deux couronnes, lui fit-on congédier brusquement l'Infante, qui, comme lui, descendait de Louis le Grand, et épouser une princesse de vingt-deux ans, de beauté médiocre et de sang non royal, quoique noble assurément? Son père, grand seigneur polonais, élevé par la protection de Charles XII et soutenu pendant quelques années seulement sur le trône de Pologne, avait perdu son sceptre et tous ses biens, et se trouvait alors réduit à ne pouvoir se passer de l'hospitalité française.

Les circonstances de ce mariage peu assorti, mais qui eut du moins une conséquence heureuse pour la France, en lui procurant douze ans plus tard l'acquisition de la Lorraine, ne se trouvent exposées, d'une manière détaillée, ni dans les histoires générales, ni même dans les ouvrages plus spéciaux qui traitent des événements du siècle dernier. La plupart passent rapidement sur le fait en lui-même, sans fournir d'explications satisfaisantes. Pour le bien comprendre, il faut non seulement se reporter aux mémoires du temps, mais puiser dans les documents confidentiels que conservent nos collections publiques : la bibliothèque de l'Arsenal, le Dépôt des affaires étrangères et les Archives nationales nous ont

fourni, sur ce sujet, des renseignements précieux, dont la plupart sont inédits.

La complaisance empressée des hommes instruits préposés à la garde de ces collections a singulièrement favorisé nos recherches. Elle est trop connue de tous pour qu'il soit besoin d'en parler longuement; toutefois c'est pour nous un devoir d'adresser des remerciements particuliers à M. Ed. Thierry, administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, et de rappeler aussi l'inépuisable obligeance de son regretté collègue, M. Paul Lacroix. Peu de mois avant sa mort, ce dernier a bien voulu nous signaler d'importants manuscrits, inexploités jusqu'à ce jour, et qui ont beaucoup éclairé notre sujet.

L'Arsenal possède en effet, sous le titre de *Papiers du Bourg*, des lettres écrites, de 1708 à 1739, par les plus hauts personnages de l'époque : d'abord commandant à Strasbourg, comme lieutenant général des armées du roi, puis maréchal de France et gouverneur de la province d'Alsace, Léonor-Marie du Maine, comte du Bourg, entretenait une vaste correspondance militaire et diplomatique. Le roi détrôné de Pologne, Stanislas Leczinski, habita successivement le duché de Deux-Ponts, puis le château de Wissembourg, et dut, en 1717, se placer sous la protection spéciale de son voisin, pour se défendre contre une attaque dont le duché était menacé. Une intimité des plus affectueuses s'établit bientôt entre eux et se prolongea jusqu'en 1739, date de la mort du maréchal. Les *Papiers du Bourg* contiennent de nombreuses lettres de Stanislas et de Marie Leczinska; celles du roi de Pologne sont pleines de détails sur le mariage de sa fille et les circonstances particulières où il fut inopinément résolu.

L'éminent historien de Louvois, parlant de ses découvertes au Dépôt de la guerre, fait part à ses lecteurs du bonheur qu'il a ressenti à tenir entre ses mains les lettres originales des plus grands hommes d'un grand siècle et à nouer avec eux un commerce intime et de tête à tête. On sent une émotion bien vive aussi, en lisant, tracées de la main de Stanislas lui-même, les confidences qu'il fait à son ami, l'expression de la tristesse résignée que sa mauvaise fortune lui inspire ou celle de la joie et de la reconnaissance envers Dieu que lui fait éprouver l'élévation subite de sa fille. La partie la plus intéressante de cette correspondance passera sous les yeux du lecteur.

On trouvera peut-être, dans le récit qui va suivre, que les faits relatifs à Marie Leczinska arrivent bien tardivement; mais le choix de cette princesse comme reine de France fut amené par une série de causes qu'il était utile de faire connaître, et nous avons cherché

à réunir l'ensemble des événements qui se rattachent au mariage de Louis XV. Nous rappellerons donc en commençant les détails déjà connus de l'accord signé par le Régent et Philippe V pour le futur mariage du roi de France avec sa cousine; puis, entrant dans le véritable sujet de cette étude, nous exposerons les motifs qui décidèrent le duc de Bourbon, devenu premier ministre, à renvoyer l'infante, les difficultés de toutes sortes qu'il rencontra pour remplacer la princesse espagnole, et les conditions imprévues dans lesquelles, pour sortir d'inextricables embarras, il prit, au dernier moment, le parti de donner à Louis XV la main de la fille du roi de Pologne.

Puisse le résultat de nos recherches offrir quelque intérêt aux lecteurs du *Correspondant* et leur mieux faire connaître le début d'un règne sur lequel les belles études de M. le duc de Broglie appellent actuellement une attention particulière.

## I

Au moment où mourut Louis XIV, son neveu, le duc d'Orléans, et son petit-fils, le Roi Catholique, étaient ennemis déclarés et paraissaient irréconciliables : le premier avait d'abord pris, au-delà des Pyrénées, une part glorieuse à la guerre de Succession et servi utilement la cause du second; mais le duc d'Orléans, bientôt soupçonné d'intrigues avec les Anglais pour se faire donner la couronne au détriment de son parent, avait été, sur la plainte de Philippe V, remplacé dans le commandement des armées françaises qui opéraient en Espagne. Puis des malheurs extraordinaires étaient venus s'abattre sur Louis XIV, en frappant coup sur coup le Dauphin, le duc de Bourgogne et le duc de Bretagne, et avaient provoqué, jusque dans l'entourage du souverain, les soupçons les plus graves contre celui qui semblait appelé à profiter de tous ces deuils. Philippe V, non content de partager le sentiment général, était allé jusqu'à écrire au roi de France pour demander justice contre l'auteur présumé de ces malheurs.

L'indignation du Roi Catholique fut à son comble lorsque, après la mort de son aïeul, il apprit que, contrairement aux volontés formelles du grand roi, le duc d'Orléans était parvenu à se faire proclamer régent du royaume et revêtir d'un pouvoir presque absolu. Il se demanda s'il ne devait pas, pour assurer la sécurité du jeune Louis XV, dernier représentant resté français de la branche aînée des Bourbons, chercher à faire observer le testament de Louis XIV, et il travailla à se rapprocher de l'Angleterre pour renverser le Régent.

Mais celui-ci, comprenant le danger qui pouvait lui venir de l'Espagne, et redoutant d'ailleurs de voir, en cas de mort du jeune roi, Philippe V invoquer les droits de sa naissance, s'empressa de solliciter lui-même l'appui de la Grande-Bretagne, et il n'eut pas de peine à se faire écouter d'une puissance qui, comme lui, tenait à empêcher la réunion, sur la même tête, des deux couronnes; il ne tarda pas à signer, avec le gouvernement anglais et les Provinces-Unies, le traité de la triple alliance, qui consacrait l'ordre de succession réglé à Utrecht pour le trône de France et la renonciation du duc d'Anjou à tous ses droits sur l'héritage de Louis XIV. Bientôt ce traité obtint l'adhésion de l'Empire et prit le nom de quadruple alliance. Philippe V, excité par Albéroni, ne craignit pas alors de recourir aux armes et de disputer la Sicile à la maison d'Autriche, mais il vit sa flotte détruite par les Anglais. L'impétueux et turbulent ministre voulut encore continuer la lutte et tenta de se venger, en organisant sourdement en France, d'accord avec la duchesse du Maine et les princes légitimés, un soulèvement contre le Régent; l'arrestation du prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, convaincu de conspiration, et plusieurs défaites infligées aux armées espagnoles par les troupes françaises obligèrent enfin le Roi Catholique à renvoyer Albéroni et à se soumettre à la quadruple alliance.

Qui aurait pu supposer qu'une année seulement après cette humiliante adhésion, et malgré de si graves et si longs dissentiments, Philippe V se serait rapproché tout à coup de la France et aurait cimenté avec le Régent l'alliance la plus intime?

Les premières démarches qui aboutirent à l'accord des deux gouvernements vinrent, il est vrai, du vainqueur, et la proposition portée de sa part à Madrid était de celles que le cœur très français du Roi Catholique devait trouver particulièrement séduisantes.

Le duc d'Orléans avait d'abord formé le projet ambitieux de donner à M^lle^ de Montpensier, l'une de ses filles, ou tout au moins à l'une de ses nièces, nées du mariage de sa sœur Élisabeth-Charlotte et de Léopold, duc de Lorraine, la main de Louis XV. Il voulait, par l'un de ces mariages, empêcher qu'on ne s'emparât contre lui-même du cœur et de l'esprit du roi, et qu'on ne s'efforçât d'entraîner le jeune souverain à déroger aux traités qui appelaient éventuellement la branche cadette à la couronne. Mais il craignit sans doute le blâme qu'aurait soulevé parmi des adversaires nombreux l'une ou l'autre de ces alliances, et le reproche de visées égoïstes qu'ils n'auraient pas manqué de formuler contre lui. Par un revirement subit, dont le mobile intéressé ne devait pas tarder à se manifester, il prit, vers le milieu de l'année 1721, la résolution

de solliciter du Roi Catholique la main de l'infante Anna-Maria-Victoria, âgée de trois ans, pour le roi de France.

Philippe V avait épousé en premières noces une princesse de Savoie, fille de Victor-Amédée II; elle mourut en 1714 et lui laissa deux fils, don Louis, prince des Asturies, futur héritier de la couronne, âgé alors de quatorze ans, et don Ferdinand, âgé de huit ans. De sa seconde femme, Élisabeth Farnèse, nièce et en même temps, par le deuxième mariage de sa mère, belle-fille du duc de Parme, le Roi Catholique avait trois enfants : don Carlos, âgé de cinq ans; l'infante, demandée pour Louis XV, et don Philippe, âgé seulement d'un an.

En apprenant les ouvertures faites de la part du Régent et la possibilité qui s'offrait pour l'infante de devenir un jour reine de France, Philippe V ne put dissimuler sa joie, et s'empressa d'accorder son consentement. Mais, dès que le duc d'Orléans fut instruit du plein succès de sa démarche, il fit connaître la condition sans laquelle le projet de mariage ne pouvait être définitivement conclu, et réclama l'alliance immédiate de sa fille, M^lle^ de Montpensier, âgée de douze ans, avec le prince des Asturies.

Philippe V et la reine Élisabeth songeaient à ce moment même à marier l'héritier du trône à l'une des filles de l'Empereur, et la connaissance de leurs intentions avait sans doute contribué à précipiter la résolution du Régent, qui redoutait un rapprochement entre l'Espagne et l'Empire. Le Roi Catholique tenait à se concilier la bienveillance de Charles VI, au moment où s'ouvrait le congrès de Cambrai, pour ne pas se trouver exclusivement placé, dans le règlement de ses difficultés avec ce souverain, sous la médiation de l'Angleterre et de la France. La reine Élisabeth désirait plus ardemment encore l'appui de la maison d'Autriche, suzeraine de Parme, afin d'assurer un jour à l'un de ses fils la succession du duché. Au regret de sacrifier l'espérance d'une union honorable et avantageuse pour le prince des Asturies venait se joindre, pour Leurs Majestés Catholiques, animées l'une et l'autre de sentiments très austères, la répugnance à prendre pour belle-fille la sœur de la duchesse de Berry, élevée comme elle dans l'atmosphère dangereuse du Palais-Royal, dont le père avait été soupçonné d'empoisonnements et dont la mère était fille naturelle de Louis XIV.

Néanmoins la condition imposée par le duc d'Orléans fut assez promptement acceptée. Saint-Simon, dans son langage original, affirme que « tout se fit en un tourne-main et que la joie de mettre sa fille sur le trône de France fit sauter le bâton au roi d'Espagne ».

Une tâche plus difficile semblait être de faire taire les susceptibilités de l'Angleterre, toujours jalouse de l'union intime des deux

couronnes; mais le cabinet de Saint-James, qui s'était, à prix d'argent, assuré le dévouement du cardinal Dubois, ne chercha pas à entraver une négociation à laquelle celui-ci avait activement coopéré, et qui devait, en cas de réussite, confirmer encore son influence sur le Régent. Dubois eut d'ailleurs l'adresse d'obtenir de Philippe V de larges concessions en faveur du commerce britannique, objet dominant des préoccupations de nos voisins.

L'accord avec l'Espagne avait pour le duc d'Orléans les plus grands avantages. En choisissant pour Louis XV une princesse de trois ans, il retardait pour de longues années le moment où le mariage du roi pourrait être célébré, et où la naissance d'un dauphin enlèverait à la branche cadette la chance de régner. Il donnait des droits à sa fille sur l'un des plus grands trônes de l'Europe, et assurait la tranquillité de la régence, en enlevant tout prétexte aux menées du roi d'Espagne.

Cette affaire avait été conduite dans le plus grand mystère; son succès demeura quelque temps caché. Lorsqu'enfin le Régent se décida à rompre le silence, il ne fit d'abord connaître que la partie principale de la convention et dissimula soigneusement tout ce qui avait trait au mariage de M^lle^ de Montpensier.

La nécessité d'obtenir le consentement du roi au projet d'union avec l'infante n'était pas sans préoccuper le chef du gouvernement. Louis XV avait alors onze ans, il ne pouvait être initié aux exigences de la politique et ne montrait de goût prononcé que pour les plaisirs de son âge; il ne connaissait pas sa cousine, et, vraisemblablement, ne devait voir, dans l'engagement de lier pour toujours son sort à celui d'une princesse aussi jeune, qu'une idée de contrainte et de gêne. Le duc d'Orléans, pour vaincre une pareille difficulté, s'adressa à ceux qui, par leurs fonctions, étaient désignés comme ses auxiliaires naturels, et, afin de leur enlever le temps de la réflexion et toute idée de se concerter contre son projet, il ne recourut à leur assistance que dans la matinée du jour où la proposition devait être soumise au conseil de régence.

Des confidents prévenus si tardivement ne purent lui savoir beaucoup de gré de cette communication intéressée. C'était M. le duc de Bourbon, chef de la maison de Condé, surintendant de l'éducation du roi, le maréchal de Villeroy, son gouverneur, et l'ancien évêque de Fréjus, Fleury, son précepteur.

Les deux premiers n'avaient pas une très grande influence sur l'esprit de leur jeune souverain. M. le duc de Bourbon le voyait rarement; en apprenant le projet concerté pour le roi, « il fut surpris, d'après Saint-Simon, mais ne se fâcha pas, et fit très bien auprès du roi ». Le maréchal de Villeroy était souvent près

de Louis XV, qu'il affectait encore de garder avec vigilance contre les entreprises du Régent, mais, « plein de vent et de frivole », il avait beaucoup moins d'empire sur le roi que son précepteur. « Sans Fréjus, que le roi aimait et qui avait captivé et obtenu toute sa confiance, mais qui parut sentir que le besoin lui valait la confidence et n'avait pas montré agir de très bon cœur, on ne sait ce qui serait arrivé. »

Lorsque le duc de Saint-Simon, qui siégeait habituellement au conseil, entra, avant la séance, dans la chambre que le roi occupait aux Tuileries, il trouva Sa Majesté en colloque avec le duc d'Orléans et les trois personnages qui viennent d'être nommés. Louis XV était tout en larmes et refusait de descendre au conseil; il fallut de vives instances pour l'y décider. Tous remarquèrent, lorsqu'il fut en séance, ses yeux rouges et gros, son air fort sérieux, et la manière dont il répondit, « par un oui sec et en basse note, » à la demande que le Régent lui adressa : « Si Sa Majesté trouvait bon qu'il fît part au conseil du mariage. » Il eut peine à reprendre quelque gaieté tout le reste du jour; le lendemain il fut moins sombre, et peu à peu, comme il arrive d'ordinaire à cet âge, sa tristesse disparut; mais, après la séance, celui qui nous donne ces détails s'étant rendu au Palais-Royal, remarqua l'émotion du Régent et de Dubois : « L'angoisse avait été si forte, qu'ils s'en ressentaient encore tous les deux. »

Quant au conseil, il n'avait pu que ratifier le projet accepté par le roi, et dont le Régent, avec son éloquence habituelle, n'avait pas manqué de faire ressortir les avantages. Mais il ne tarda pas, nous dit lui-même, dans son *Histoire de Dubois*, son secrétaire, le commis des affaires étrangères Lahoussaye-Pegeault, à regretter cette approbation et à déplorer « que le projet reculât trop par le bas âge de l'infante la succession de la couronne ».

Ce ne fut que dix ou douze jours après cette mémorable séance que le mariage de M^lle^ de Montpensier fut annoncé au roi; il fut déclaré le lendemain en conseil, et l'on put alors se rendre compte des raisons intéressées qui avaient porté le Régent à se rapprocher de Philippe V.

Les desseins ambitieux du duc d'Orléans pour lui-même et pour sa maison semblaient du moins devoir être satisfaits. Quel ne fut pas l'étonnement de tous, lorsque, quelques semaines plus tard, le Régent fit connaître un troisième projet! En promettant l'appui de la France en Italie pour l'infant don Carlos, premier fruit du second mariage de Philippe V, il avait obtenu le consentement de Leurs Majestés Catholiques à l'alliance future d'une autre de ses filles, M^lle^ de Beaujolais, âgée de six ans, avec don Carlos, et ouvrait

ainsi à cette princesse des chances sérieuses de régner un jour dans le duché de Parme. « Il faut convenir, s'écrie Saint-Simon, que c'est un chef-d'œuvre de l'audace de Dubois et d'un bonheur sans pareil du Régent, après tout ce qui s'était passé entre ce prince et le roi d'Espagne. La déclaration du deuxième mariage d'une princesse d'Orléans et d'un infant d'Espagne atterra la cabale opposée au duc d'Orléans, bien étourdie et affligée du premier : ils avaient sans cesse les yeux et les cœurs tournés vers le roi d'Espagne, comme le plus irréconciliable ennemi du duc d'Orléans; ils se mirent à détester l'Espagne, et à la même mesure qu'ils s'y étaient attachés. »

Le duc de Saint-Simon était fort apprécié du Régent, dont il jugeait sévèrement les vices, mais reconnaissait en même temps les qualités séduisantes; il était, au contraire, suspect à Dubois, comme tous ceux dont l'influence pouvait diminuer la sienne et être salutaire au duc d'Orléans. Saint-Simon s'empressa de solliciter et fut assez heureux pour obtenir, malgré l'hostilité du favori, l'honneur insigne d'être choisi comme ambassadeur extraordinaire près de Philippe V, pour présenter en Espagne la demande de la main de l'infante et assister au mariage du prince des Asturies.

Les *Mémoires* du duc sont remplis, sur cette importante mission et sur la cour de Madrid, de détails dont quelques-uns trouvent ici leur place naturelle.

Saint-Simon hâta son départ et, après s'être croisé en chemin avec le duc d'Ossone, chargé lui-même, par le roi d'Espagne, de solliciter, pour le prince des Asturies, la main de M^lle^ de Montpensier, arriva dans la soirée du 21 novembre 1721 à Madrid : « La satisfaction du sujet de son voyage » s'était manifestée et le fit bien recevoir partout où il passa en France et en Espagne, mais se montra plus particulièrement encore dans l'entourage de Philippe V. Un traité contenant les principales conditions de la double alliance du roi de France avec sa cousine, et de l'héritier du trône d'Espagne avec M^lle^ de Montpensier, avait été signé dès le 21 octobre. Notre ambassadeur fut admis sans retard, le dimanche 23 novembre, en audience particulière par le Roi Catholique.

Il éprouva tout d'abord une pénible surprise, en revoyant Philippe V. Sa Majesté était très changée, depuis qu'elle avait quitté la France : « Ce n'était plus le duc d'Anjou, tel qu'il s'était montré aux Espagnols le 19 février 1701, le jour de son entrée à Madrid, au milieu des démonstrations les plus enthousiastes et d'une curiosité extraordinaire, dans la fleur de la première jeunesse, bien fait, blond comme le feu roi Charles et la reine sa grand'mère, en même temps grave, silencieux, mesuré,

retenu, tout fait pour être parmi les Espagnols. Je n'aperçus aucun vestige du duc d'Anjou, qu'il me fallut chercher dans son visage fort allongé, changé, et qui disait encore beaucoup moins que lorsqu'il était parti de France; il était fort courbé, rapetissé, le menton en avant, fort éloigné de sa poitrine, les pieds tout droits, qui se touchaient et se coupaient en marchant, quoiqu'il marchât vite, et les genoux à plus d'un pied l'un de l'autre. » Les épreuves de toutes sortes qui avaient depuis vingt ans affligé le roi d'Espagne, guerres longues et malheureuses, où il avait d'ailleurs montré le courage naturel à sa race et conquis l'attachement inébranlable de ses sujets, pertes de ses proches, soucis du gouvernement d'un vaste royaume, suffisaient à expliquer cette métamorphose.

Quant à la reine, son visage était défiguré par la petite vérole, mais on voyait aisément qu'elle avait été belle : « Elle était pleine de grâce, faite au tour, et joignait une expression de bonté à l'air de majesté et de grandeur qui ne la quittait point. »

Le costume de Leurs Majestés, qui, après l'audience, devaient partir pour la chasse, était de circonstance; toutefois un détail de celui du roi frappa notre ambassadeur et suffisait pour indiquer les sentiments que Philippe V avait conservés pour la France : « Un justaucorps, sans aucune sorte de dorure, d'une manière de bure brune, à cause de la chasse où il devait aller, ne relevait pas sa mine ni son maintien. Il portait une perruque nouée, jetée par derrière, et le cordon bleu par-dessus son justaucorps, toujours et en tout temps, de façon qu'on ne distinguait pas sa Toison, qu'il portait au cou avec un cordon rouge, que la cravate et son cordon bleu cachaient presque toujours. »

Cette entrevue fut courte; mais dès le lendemain 24, les articles préliminaires du mariage de l'infante furent signés au palais; et, le 25, Saint-Simon fut conduit en grande pompe à l'audience solennelle, pour faire la demande officielle de la main de la jeune princesse. La joie se montrait sur toutes les figures, « et nous n'entendions que bénédictions sur le chemin ».

L'impression de l'ambassadeur français fut cette fois beaucoup plus favorable au roi d'Espagne, entouré pour la circonstance de tout l'appareil de la royauté. Il était au milieu d'une vaste pièce, sous un dais, environné des officiers de la couronne et des plus grands personnages de la cour : « spectacle extrêmement majestueux, où qui que ce soit ne branlait et où le silence régnait profondément ». Bientôt le représentant du roi de France fut admis à prendre la parole au nom de Louis XV. Un contentement particulier éclairait la physionomie de Philippe V, et, lorsqu'il répondit au discours du duc de Saint-Simon, il le fit avec une

perfection de langage qu'on n'aurait pu attendre d'un souverain renommé pour sa timidité naturelle et son amour du silence, et qui frappa notre ambassadeur d'une vive admiration. « Il répondit à chaque point de mon discours dans le même ordre, avec une dignité, une grâce, souvent une majesté, surtout avec un choix si étonnant d'expressions et de paroles par leur justesse, et un compassement si judicieusement mesuré, que je crus entendre le feu roi, si grand maître et si versé en ces sortes de réponses. » Il exprima les sentiments les plus nobles d'attachement pour son pays d'origine, de respect pour son aïeul, et « d'une tendresse innée pour Louis XV, ce fils de son frère le duc de Bourgogne qu'il avait tendrement aimé et qu'il regrettait toujours », de profond contentement pour l'union du roi son neveu et de sa fille : « L'amour de la France lui sortait de partout. Toutefois, en laissant voir un cœur français, il sut se montrer en même temps le monarque des Espagnes. A l'égard du mariage du prince des Asturies, il sembla s'expliquer avec une sérieuse bonté, sentir moins l'honneur qu'il faisait à M. le duc d'Orléans en faveur du même sang que la grâce signalée, — et je ne dis point trop et je n'ajoute rien, — qu'il lui faisait d'avoir bien voulu ne pas penser qu'à le combler par une marque si certaine de sa bonne volonté pour lui. Cet endroit surtout me charma par la délicatesse avec laquelle, sans rien exprimer, il laissa sentir sa supériorité tout entière, la grâce si peu méritée de l'oubli des choses passées et le sceau si fort inespérable que sa bonté daignait y apposer. Il avait une expression de majesté, de dignité, de prince qui sait se vaincre, qui le sent, qui le fait et qui connaît dans toute son étendue le poids et le prix de tout ce qu'il veut bien accorder. »

Le duc de Saint-Simon fut admis le même jour et pour la première fois à présenter ses hommages à l'infante : il la dépeint comme « une enfant charmante, avec un petit air raisonnable et point embarrassé ». Puis il signa dans la soirée le contrat qui réglait les avantages faits à la future reine de France par son père et par son futur époux.

La première partie de la mission de notre envoyé était accomplie; mais il devait attendre le départ de l'infante, puis l'arrivée à Madrid et le mariage de M^lle^ de Montpensier, qu'avaient retardée les préparatifs d'usage et la nécessité d'un long voyage à petites journées. Il eut donc le temps de se rendre un compte exact du caractère et des habitudes de Leurs Majestés Catholiques.

Le roi n'était pas moins transformé au moral qu'au physique : une disposition naturelle à la tristesse et aux scrupules religieux avait dégénéré peu à peu en un goût très bizarre pour la solitude. Du vivant de sa première femme et pendant son veuvage, il s'était con-

finé dans une sorte de prison, où ne pénétrait aucun autre étranger que la princesse des Ursins. La seconde reine, « élevée très sévèrement par sa mère dans un grenier du palais de Parme, mais naturellement vive, décidée, véhémente même dans ses volontés », s'était empressée de chasser M^me^ des Ursins, à l'influence de laquelle elle attribuait les singulières habitudes du roi, et aurait aimé mener une vie moins austère et plus conforme à son nouveau rang. Mais elle avait dû bientôt reconnaître la difficulté de changer les dispositions du roi. Albéroni, qui l'avait amenée de Parme, lui démontra d'ailleurs le parti avantageux que, pour mieux dominer, l'on pouvait tirer des goûts d'un souverain, « toujours peiné de multiplier les visages dans son intérieur et commode au dernier point pour la certitude de ne parler à personne ni de se laisser approcher ; ils renfermèrent le roi à leur tour entre eux deux seuls et le rendirent inaccessible à tout le reste de la nature ». Quand Philippe V fut plus tard contraint par le Régent de renvoyer Albéroni, il ne put, malgré la nécessité de s'occuper davantage des détails de son gouvernement, se décider à mener une existence moins retirée. La reine tenta une fois encore d'élargir son esclavage, mais elle ne put y réussir et se résigna de bonne grâce à subir un penchant devenu tout à fait invincible. Leur tête-à-tête presque continuel, d'après Saint-Simon, n'était interrompu qu'à l'heure de la toilette et des rares audiences accordées par le roi. De nombreux exercices de dévotion et des parties de chasse très fréquentes apportaient seuls à leur vie monotone quelque diversion.

Notre ambassadeur, à cause de sa qualité de Français, de l'importance de sa mission, peut-être aussi de la durée limitée du séjour qu'il devait faire en Espagne, fut admis près de Leurs Majestés Catholiques avec une facilité exceptionnelle. Il dépeint la reine comme cherchant en toute occasion à plaire au roi ; elle était pleine d'adresse et avait acquis une grande influence sur Sa Majesté : « Rien n'égalait le tour qu'elle donnait aux choses et les finesses avec lesquelles elle savait prendre Philippe V et l'affecter de ses goûts et de ses aversions. » Elle redoutait d'autant plus le triste état de la plupart des reines veuves d'Espagne, qu'elle n'était pas la mère de l'héritier de la couronne, et elle ménageait l'Autriche, dont la protection lui semblait indispensable pour l'établissement d'un de ses fils dans le duché de Parme. Les *Mémoires* de Saint-Simon nous montrent qu'il se flattait d'avoir su gagner la confiance d'Élisabeth, la convaincre du besoin qu'elle avait de notre appui, et la tranquilliser sur son avenir et celui de ses enfants.

Il n'eut qu'à se louer aussi des bonnes grâces du roi, et ne tarda pas à obtenir la faveur insigne de visiter, en compagnie de

Leurs Majestés Catholiques, les travaux de la résidence royale que Philippe V créait alors mystérieusement au nord de sa capitale, à quelques lieues de Ségovie, et où personne n'était admis. L'emplacement en avait été choisi dans une vallée étroite et sauvage de la sierra Guadarrama, où le gibier abondait, et dont la solitude avait plu au roi, sur des terres achetées aux moines de l'Escurial. De hautes montagnes rocheuses, le plus souvent couronnées de neige, encadraient ce lieu très difficile d'accès et le cachaient à tous les regards. Un contraste singulier entre la sévérité du site et les embellissements déjà réalisés frappa les yeux du nouveau venu, qui découvrit avec surprise, dans le voisinage d'un vaste palais alors inachevé, des jardins remplis d'orangers, des allées d'arbres plantés tout grands, « comme le feu roi faisait à Marly », des vases, des statues magnifiques, « que des artistes, appelés d'Italie, étaient occupés à sculpter, et surtout des miracles d'eau vraiment uniques », bassins de toute grandeur, canaux, jets d'eaux innombrables et puissants. Partout il avait fallu creuser le roc, pour amener les sources abondantes de la montagne ou placer la terre végétale destinée aux plantations. Le lieu, où ne s'élevaient primitivement que des constructions fort modestes, s'appelait *la Granja*, mais devait emprunter bientôt à la chapelle construite près du château le nom de Saint-Ildefonse. Philippe V songeait, dès lors, pour l'époque où le prince des Asturies serait en âge de régner, à se jeter dans cette retraite, loin des préoccupations de la couronne et du monde; mais son dessein, dont il avait fait confidence au P. Daubenton, son confesseur, et à la reine, les remplissaient de terreur l'un et l'autre.

Saint-Simon nous raconte aussi une battue royale à laquelle il fut invité. Philippe V « n'était touché d'aucun plaisir que de la chasse », et se transportait presque tous les jours à quelques lieues de Madrid pour chasser. Comme il ne tirait plus au vol, qu'il ne montait plus à cheval et que les chiens ne pouvaient chasser le lièvre en plaine, à cause de la dureté et des crevasses de la terre, tout se bornait à des battues dans les montagnes. On dressait deux grandes feuillées, dont l'une était destinée à Leurs Majestés; elles s'y tenaient adossées l'une à l'autre, avec une vingtaine de fusils, et les serviteurs nécessaires pour les charger. Plusieurs centaines de paysans, commandés la veille, avaient fait la nuit des enceintes et de grand matin poussé des huées pour effrayer les animaux et les chasser doucement du côté des feuillées. Dès que le roi et la reine étaient placés, des troupes de gibier arrivaient vers eux, et ils tiraient les premiers. « Plus d'une demi-heure, nous dit Saint-Simon, qui semble n'avoir pas trouvé grand

charme à ce divertissement, fut employée à voir passer, tuer, estropier cerfs, biches, chevreuils, sangliers, lièvres, loups, blaireaux, renards, fouines sans nombre. A mesure que les paysans s'approchent et se resserrent, la chasse s'avance, et elle finit, quand ils viennent tout près des feuillées, car il n'y a plus rien derrière eux. Alors les voitures arrivent, on apporte et on charge derrière les carrosses les bêtes tuées devant le roi. Les paysans employés sont payés, et le roi leur fait donner encore quelque chose assez souvent en montant en carrosse. C'était, ajoute notre invité, le plaisir du roi tous les jours ouvriers, et il fallait qu'il fût celui de la reine. » Philippe V, rentré à Madrid, travaillait plusieurs heures avec le marquis de Grimaldo, secrétaire des affaires étrangères, véritable premier ministre, qui rendait à lui seul compte des questions relatives à chaque département. La reine assistait toujours au conseil, « où son avis était d'un poids important ».

Plus d'un mois s'était déjà écoulé depuis l'arrivée de notre envoyé à Madrid. On était aux derniers jours de décembre 1721. Tout fut alors disposé pour le départ de l'infante, qui devait se trouver à la frontière en même temps que M^lle^ de Montpensier venant de France, et être échangée contre la fille du Régent. Lémontey raconte, dans son *Histoire de la régence*, qu'au moment de la séparation, Philippe V et Élisabeth voulurent, pour honorer encore celle qu'ils considéraient déjà comme reine de France, l'accompagner jusqu'au péristyle de leur palais; mais ils avaient trop présumé de leurs forces : tous deux s'évanouirent en chemin, et leur fille dut être enlevée de leurs bras et remise au marquis de Santa-Cruz, qui avait mission de la conduire à la limite des deux royaumes et de la confier à la duchesse de Ventadour, chargée elle-même d'amener de Paris M^lle^ de Montpensier. La maison espagnole, destinée à la future princesse des Asturies, devait accompagner et servir l'infante, tant qu'elle serait sur le sol de sa patrie, puis se mettre aux ordres de M^lle^ de Montpensier et revenir avec elle à Madrid. Toutefois il était convenu que la gouvernante de l'infante, doña Maria de Nieves, ne se séparerait pas de son élève et la suivrait en France.

La distance jusqu'aux Pyrénées étant plus grande de Paris que de Madrid, il était nécessaire que la fille du Régent se mît en route la première. En conséquence, le duc d'Ossone avait, dès le 13 novembre, dans une audience solennelle, demandé à Louis XV, au nom de Philippe V, la main de M^lle^ de Montpensier pour l'héritier de la couronne d'Espagne; puis les formalités relatives à la signature des articles préliminaires et du contrat de mariage avaient été accomplies; et, le 18 novembre, le cortège, commandé par M^me^ de Ventadour, avait pris le chemin de l'Espagne. La duchesse était

« maîtresse du voyage », et emmenait avec elle le prince de Rohan, son gendre, chargé de présider à l'échange des deux princesses, et le frère du cardinal Dubois, médecin et secrétaire du cabinet du roi, pour rédiger les actes destinés à constater cet événement important.

Le 9 janvier 1722, au jour et à l'heure convenus, M^lle^ de Montpensier se trouva sur la rive française de la Bidassoa, pendant que le cortège espagnol arrivait lui-même sur l'autre bord, et bientôt les deux princesses, traversant chacune de leur côté la rivière, se rencontrèrent dans l'île célèbre où avait eu lieu, au siècle précédent, un échange semblable entre Anne d'Autriche et Élisabeth de France, et qui avait servi de théâtre aux conférences de Mazarin et de Louis de Haro, à la signature de la paix des Pyrénées et à la première entrevue de Marie-Thérèse et de Louis XIV. Après des compliments réciproques et la distribution des présents envoyés par les deux gouvernements, on dressa les actes de remise, et les deux princesses, changeant d'escorte, quittèrent l'île des Faisans et continuèrent chacune leur voyage vers la capitale, où elles étaient attendues avec curiosité.

Lémontey rapporte que M^lle^ de Montpensier avait, pendant le trajet, failli être brûlée vive dans une maison où elle couchait; il raconte en même temps que M^lle^ de Beaujolais, sa sœur, destinée à don Carlos, et qui n'arriva à Madrid qu'un an plus tard, le 26 janvier 1723, dut faire par mer une partie du voyage, et qu'au moment de s'embarquer à Blaye, sur la Gironde, une tempête furieuse brisa le bâtiment qui lui était destiné. Ces accidents semblèrent des présages de mauvais augure aux esprits superstitieux, et l'événement se chargea malheureusement de vérifier une partie des prédictions qui se répandirent alors, en montrant, comme le dit Saint-Simon, que « ces mariages, simplement conclus et signés avec l'Espagne, n'avaient pas été faits au ciel ».

Dès l'arrivée à Madrid de la future princesse des Asturies, l'union religieuse fut célébrée en grande pompe. Le duc de Saint-Simon, comblé ce jour-là des attentions de Philippe V, reçut, ainsi que son second fils, la grandesse d'Espagne de première classe. En même temps, son fils aîné fut nommé chevalier de la Toison d'or.

A cause de leur âge, les jeunes époux devaient vivre séparés pendant quelque temps encore; mais, pour confirmer d'une manière plus certaine l'indissolubilité de leur alliance, notre ambassadeur, qui se sentait maître de la faveur du roi d'Espagne, eut la hardiesse de demander que, le soir du mariage, le nouveau couple partageât quelques instants la même couche et qu'à ce moment même, toute la cour fût admise, avec Leurs Majestés Catholiques, à s'approcher du lit nuptial. Ce que proposait Saint-Simon était, il en convient lui-

même, contraire aux usages du pays, « la modestie et la gravité des Espagnols ne leur permettant pas de voir coucher des mariés. » Le Régent n'avait pas chargé son envoyé de présenter cette requête, à laquelle le marquis de Grimaldo, se faisant l'interprète des convenances nationales, crut devoir s'opposer. Néanmoins Philippe V, désireux de ne rien refuser dans cette journée au représentant de la France, accéda à sa prière : « Au sortir du bal, tout le monde suivit le roi et la reine dans l'appartement de la princesse et attendit dans les antichambres. Il n'entra dans la chambre que le service nécessaire ; j'y fus appelé ; la toilette fut courte, Leurs Majestés et le prince extrêmement gais. Tout se passa comme j'ai expliqué qu'il avait été résolu. » Le coucher public eut donc lieu dans les conditions proposées par notre ambassadeur, et celui-ci put annoncer au Régent que tout avait été fait pour assurer l'accomplissement de son vœu le plus cher.

Pendant que celle qui devait être bientôt reine d'Espagne s'était acheminée vers Madrid, l'infante, qui semblait destinée à une couronne plus illustre encore, avait continué son voyage vers Paris. Le cortège s'arrêta à Bordeaux, où son passage fut signalé, le 25 janvier 1722, par des fêtes brillantes; puis, le 1er mars, il fit une entrée magnifique à Paris. Louis XV était venu au-devant de l'infante jusqu'au Grand-Montrouge. « Elle fut en tout et partout traitée comme reine, appelée l'infante-reine, et il ne lui manqua que le traitement de majesté. » Saint-Simon n'apprit sans doute qu'à son retour, et en tout cas ne fut pas chargé de faire connaître à Madrid, ce que purent voir les spectateurs rapprochés : la petite princesse de trois ans ne parut point, malgré sa grâce, faire une impression agréable sur Louis XV ; il rougit en la voyant, comme un enfant honteux et contrarié, et se borna à lui dire : « Madame, je suis charmé que vous soyez arrivée ici en bonne santé. » Le lendemain, il lui fit présent d'une poupée de 20 000 livres et se tint ensuite fort à l'écart. « Tout le monde, ajoute l'avocat Barbier, trouve ce mariage-là original. »

L'infante fut logée au Louvre, le roi habitant à cette époque les Tuileries. La cour devait, au mois de juin suivant, aller se fixer à Versailles; Louis XV prit alors possession des appartements de son bisaïeul, et l'infante-reine fut installée dans ceux de Marie-Thérèse.

## II

Saint-Simon ne revint en France qu'à la fin de mars 1722. Quand il quitta l'Espagne, de graves raisons portaient déjà Philippe V à se repentir d'avoir accepté comme bru la fille du Régent :

M^lle de Montpensier avait, en effet, laissé voir à plusieurs reprises le caractère le plus bizarre, ne répondant que par de mauvais procédés aux prévenances les plus aimables, se renfermant dans ses appartements et refusant obstinément d'assister aux fêtes données en son honneur et même d'aller chez la reine, qui était pour elle pleine de bonté. « Elle en faisait de toutes les façons les plus étranges, excepté la galanterie » ; et, le jour où notre ambassadeur alla solennellement prendre congé d'elle, la jeune princesse des Asturies manqua de telle manière aux règles de la plus ordinaire bienséance, que la gravité des Espagnols en fut entièrement déconcertée.

Néanmoins, le Roi Catholique ne se départit pas un instant de ses témoignages d'amitié pour celui qui était venu lui demander la main de l'infante pour Louis XV, et remit gracieusement au représentant français avant son départ un portrait entouré de pierreries, « estimées 80 000 livres par les premiers joailliers de Paris. »

Saint-Simon put, à son retour, constater que l'influence du cardinal s'était encore accrue; abusant de la faiblessse du Régent, Dubois venait d'accomplir dans le conseil le changement qui pouvait être le plus sensible à l'orgueil du duc, il avait obtenu de prendre rang, en même temps que le cardinal de Rohan, immédiatement après les princes du sang. Cette prérogative n'aurait peut-être pas été disputée au grand aumônier de France, mais ni le chancelier d'Aguesseau, ni les pairs, ni les maréchaux n'avaient cru pouvoir s'avilir au point d'être précédés par Dubois; ils refusèrent dès lors de siéger au conseil. On sait que Saint-Simon ne se borna pas à imiter leur exemple, et qu'il conserva jusqu'à la mort un violent ressentiment non seulement contre Dubois, mais contre tous ceux dont il était l'indigne collègue. Saint-Simon, qui soupçonnait volontiers et ne supportait pas chez autrui son défaut dominant, ne put jamais pardonner aux princes de l'Église ce qu'il appelle « la superbe cardinalesque et les immenses usurpations de ces prétendus égaux des rois. »

Il eut du moins la consolation de voir le Régent pleinement satisfait de la manière dont ses desseins et sa politique avaient été secondés à Madrid : l'une de ses filles avait les chances les plus certaines d'être reine d'Espagne, et, pour peu que Philippe V mît à exécution ses projets de retraite, elle ne devait pas attendre longtemps ce titre glorieux. Quant à la seconde, son âge pouvait faire craindre que la main de don Carlos ne lui fût pas pleinement assurée; mais le duc d'Orléans, s'il éprouvait parfois cette inquiétude, avait quelque raison de se tranquilliser et d'envisager l'avenir avec confiance, car il avait intimement lié sa fortune à celle du Roi Catholique, dont l'intérêt était de satisfaire la France.

Philippe V n'avait, au contraire, à se flatter, sur la question qui lui tenait si fortement au cœur, que d'espérances lointaines. Sa fille était plus jeune encore que M^lle de Beaujolais, les fiançailles de Louis XV et de l'infante seraient célébrées au plus tôt dans quatre ans, et bien des événements pouvaient survenir avant le jour où le mariage tant désiré recevrait ce premier commencement d'exécution.

Les circonstances qui précédèrent la nomination du duc de Bourbon comme premier ministre sont étrangères à notre sujet; elles sont au reste trop connues, pour qu'il soit utile de les rapporter en détail. A peine est-il besoin de rappeler les faits principaux qui se placent entre la conclusion des mariages espagnols et la mort du duc d'Orléans. Le cardinal Dubois n'avait pas attendu longtemps la récompense du concours prêté au Régent dans la négociation si heureusement terminée. Le prince qui gouvernait la France depuis la mort de Louis XIV se sentait d'ailleurs las de disputer le pouvoir à son ardent et ambitieux favori, et de plus en plus envahi par le besoin de honteux plaisirs. Dubois avait été nommé premier ministre et investi de la toute-puissance que réunissaient, sous les règnes précédents, Richelieu et Mazarin. Louis XV avait été sacré à Reims, avec une solennité et au milieu d'un enthousiasme d'autant plus grands, que, depuis soixante-dix-huit ans, aucune cérémonie semblable n'avait satisfait la curiosité populaire. Puis, lorsque la treizième année du roi avait été accomplie, le duc d'Orléans était venu déposer officiellement aux pieds du jeune souverain les pouvoirs de la régence. Cependant Dubois n'avait pas renoncé au premier poste de l'État, et son rôle était demeuré aussi prépondérant qu'avant la déclaration de la majorité du roi. Mais bientôt il avait été enlevé brusquement par la maladie, et le duc d'Orléans lui-même, après avoir repris pendant deux mois la direction des affaires, était mort d'apoplexie, le 2 décembre 1723, âgé seulement de quarante-neuf ans, mais épuisé par la débauche.

Dès la nouvelle de cette fin, prévue par les médecins, le duc de Bourbon, premier prince de la maison de Condé, courut solliciter l'appui de l'ancien évêque de Fréjus, pour obtenir la succession du duc d'Orléans. Il brûlait d'exercer le pouvoir et invoquait les fonctions qu'il avait remplies après la mort de Louis XIV, comme chef du conseil de régence et surintendant de l'éducation du jeune roi. Fleury, véritable maître de l'esprit de Louis XV, n'osait encore demander le poste de premier ministre pour lui-même; il voulut bien acquiescer à la prière du duc de Bourbon : le roi suivit l'avis de son ancien précepteur, et le gouvernement passa entre les mains de celui que l'on nommait habituellement *Monsieur le*

*Duc*, Louis XIV ayant refusé de reconnaître, à tout autre qu'au premier prince du sang, le droit d'être désigné par le titre de *Monsieur le Prince*.

Saint-Simon, qui n'aimait pas Fleury, prétend qu'il espérait avoir un fantôme de premier ministre et devenir lui-même le véritable maître de l'État. Certes, son désintéressement n'était pas complet : il se réservait une place au conseil, une grande influence sur les affaires ecclésiastiques par la disposition de la feuille des bénéfices, et le droit d'être présent chaque fois que Louis XV travaillerait en particulier avec le duc de Bourbon. Néanmoins, ce dernier conservait encore une grande part du pouvoir absolu que le duc d'Orléans et le cardinal Dubois avaient successivement exercé.

M. le Duc avait alors trente et un ans. Il était depuis trois ans veuf de sa cousine la princesse de Conti, de quatre années plus âgée que lui, et qu'il avait épousée pour obéir à Louis XIV; il n'avait pas d'enfants. Tous ses contemporains le représentent comme très grand et d'assez belle tournure, mais tout à fait ignorant de la pratique des affaires et d'un esprit fort médiocre. On aurait pu lui appliquer le mot de Bacon à Jacques Ier sur le maréchal de Cadenet : « Sire, les hommes de grande taille sont souvent comme les maisons hautes de quatre ou cinq étages, où l'étage le plus élevé est d'ordinaire le plus mal meublé. » Les manières du duc de Bourbon étaient brusques, presque impétueuses, et sa laideur hautaine et dure avait été rendue plus désagréable encore par un accident de chasse qui lui avait enlevé un œil et que rapportent ainsi les *Mémoires* déjà cités : « Le samedi 30 janvier 1712, le Dauphin et M. le duc de Berry allèrent avec M. le Duc faire des battues à Marly. Il gelait assez fort; le hasard fit que M. le duc de Berry se trouva au bord d'une mare d'eau fort grande et longue, et M. le Duc de l'autre côté fort loin, vis-à-vis de lui. M. le duc de Berry tira : un grain de plomb, qui glissa et rejaillit sur la glace, porta jusqu'à M. le Duc, à qui il creva un œil. M. le Duc prit ce malheur avec beaucoup de patience. »

Ses ennemis, — et ils étaient d'autant plus nombreux qu'il n'avait pas la facilité de caractère du Régent, mais était âpre dans ses haines, — l'avaient, depuis ce malheur, surnommé *le borgne*. Ils lui reprochaient de ne savoir se distinguer et tenir son rang que par un grand luxe et la magnificence de ses fêtes, et insinuaient volontiers que la pompe dont il faisait étalage était due à ses relations avec Law.

Le duc de Bourbon était grand veneur : par les chasses brillantes qu'il organisait à Chantilly, il avait su plaire à Louis XV et éveiller

déjà très vivement chez le roi la passion de tous les princes de sa famille.

Au moment de la mort du duc d'Orléans, M. le Duc subissait l'empire de la célèbre marquise de Prie. Fille d'un opulent entrepreneur des vivres et élevée par une mère belle et intrigante, M^lle^ Berthelot de Pléneuf avait épousé très jeune un proche parent de la duchesse de Ventadour, qui fut à l'occasion de son mariage, envoyé comme ambassadeur à Turin. Mais Berthelot de Pléneuf ne tarda pas à être recherché pour l'origine de sa fortune. Il avait perdu ses biens, et son gendre n'avait pu conserver son ambassade, lorsque, vers le commencement de 1721, la marquise fit, dans un bal masqué, une profonde impression sur le duc de Bourbon. Elle avait alors vingt-deux ans, et joignait à une figure charmante une grâce exceptionnelle. Saint-Simon s'excuse de s'occuper d'elle dans des Mémoires sérieux, « où l'on a toujours été, dit-il, attentif à bannir les bagatelles, les galanteries surtout, quand elles n'ont influé sur rien d'important »; il la représente avec un air et une taille de nymphe, des cheveux cendrés, des yeux un peu chinois, mais vifs et gais, et « ces je ne sais quoi qui enlèvent »; elle avait beaucoup d'esprit, « et pour son âge et son état, de la lecture et des connaissances, avec de la mémoire et le jugement de n'en rien montrer ». Une apparence de modestie parfaite la rendait plus séduisante encore. Mais il ajoute qu'elle était un prodige de l'excès des plus funestes passions, ambitieuse, avare, haineuse, galante sans être sensible et d'une impiété que les exemples du Régent avaient mise à la mode. Elle appartenait, en un mot, à cette classe de gens, nombreuse de tous temps, qui « comptent l'utile pour tout et l'honneur pour rien ».

Elle ne se laissa donc pas arrêter par la répugnance que, au dire du président Hénault, elle ressentit tout d'abord et devait éprouver longtemps pour M. le Duc. Le nom et la fortune de celui-ci étaient pour l'orgueil et la cupidité d'une pareille femme une compensation suffisante à des imperfections physiques. M^me^ de Prie fut bientôt la maîtresse publique et déclarée du premier prince de Condé.

Leur liaison durait depuis plus de deux ans, et des infidélités nombreuses, qu'il ne pouvait ignorer, n'avaient pas refroidi sa passion, quand il fut appelé à succéder au duc d'Orléans. Cette élévation devait être largement mise à profit par la marquise, dont l'esprit délié et le caractère dominateur avaient eu déjà maintes fois raison de l'intelligence bornée et des volontés hésitantes du duc de Bourbon. Devenu premier ministre, il ne tarda pas à se trouver pour les choses mêmes du gouvernement, asservi aux caprices de M^me^ de Prie. Le cabinet de Londres la jugea, dit-on, digne de suc-

céder à la pension qu'il avait longtemps payée au cardinal Dubois, et put par elle exercer une action prépondérante sur notre politique étrangère.

Pour les affaires intérieures, M^me^ de Prie trouva dans la personne de Duverney un auxiliaire actif et dévoué. C'était le plus jeune des frères Pâris, nés dans une auberge du Dauphiné, enrichis par la même industrie que celle de Berthelot de Pléneuf, et rendus célèbres par le *visa* de la Dette publique : le Régent leur avait confié cette opération, qui amena une certaine diminution des charges de l'État et procura aux quatre frères d'importants bénéfices. La plupart des mesures imprudentes qui rendirent promptement impopulaire le duc de Bourbon, diminution de la valeur légale des monnaies et de l'intérêt de l'argent, répression violente de la mendicité, impôt du cinquantième sur tous les revenus, rétablissement de l'ancienne taxe féodale de joyeux avènement et autres innovations périlleuses, furent dues à l'influence de M^me^ de Prie et de son conseiller.

Aucun contrepoids sérieux ne venait balancer l'action de ceux qui entouraient M. le Duc. Louis XV, quoique déclaré légalement majeur, avait à peine quatorze ans ; il se passionnait pour les exercices de la chasse et du cheval, mais assistait aux conseils de l'air le plus ennuyé, « comme un écolier, écrivait au duc de Richelieu M^me^ de Tencin, qui se hâte de faire son thème pour sortir de classe ». Quant à Fleury, il observait et jugeait en silence les fautes de celui qu'il avait conduit au pouvoir, attendant patiemment le moment d'y monter lui-même, et n'inspirant encore aucune défiance au premier ministre.

Le duc de Chartres, devenu par la mort de son père duc d'Orléans, et qui, en sa qualité de premier prince du sang, était l'héritier présomptif de la couronne, tant que Louis XV n'aurait pas d'enfant, eût pu combattre avec quelque profit la politique néfaste du duc de Bourbon. Mais ce prince, qui déploya plus tard les vertus d'un saint, n'avait alors que vingt ans ; il ne possédait pas les qualités intellectuelles de son père, qui avait fait de vains efforts pour corrompre ses mœurs et déplorait de n'être même pas parvenu à éveiller son ambition. Il s'abstenait par système, non moins que par apathie, de tout ce qui touchait au gouvernement. Se considérant comme injustement écarté du premier poste de l'Etat, auquel il se croyait appelé par son rang, et comme victime de l'ingratitude de M. le Duc, à qui le Régent avait en toutes circonstances témoigné une faveur marquée, il se renfermait strictement dans les fonctions de colonel général de l'infanterie française, charge rétablie pour lui depuis peu de temps.

Toutefois le duc d'Orléans, s'il ne cherchait pas à se mêler à

la direction des affaires, faisait volontiers sentir la supériorité qu'il devait à sa naissance et se montrait extrêmement fier d'être le personnage le plus rapproché du trône. Excité par une mère orgueilleuse, qui, d'après Matthieu Marais, prodiguait en toutes circonstances ses hauteurs et ses froideurs au premier ministre, encouragé par un parti considérable qui ne désespérait pas de voir le chef de la branche cadette arriver à la royauté, il se tenait dans la réserve la plus glaciale vis-à-vis de M. le Duc et de la marquise. Comme il arrive d'ordinaire, les amis du duc d'Orléans exagéraient encore sa manière d'être et se plaisaient à infliger à la favorite les mépris dont sa situation fournissait le prétexte.

M^me^ de Prie, qui eût voulu, sinon tenir le premier rang à la cour, du moins y être entourée d'égards empressés et de respects apparents, souffrait vivement de l'attitude du jeune duc et supportait plus difficilement encore la morgue et les dédains de ses partisans. Elle ne se contentait pas d'exciter en toutes circonstances la jalousie du premier ministre contre les d'Orléans, mais se tenait à l'affût des moyens qui pourraient s'offrir de leur nuire et d'abattre leur fierté. Les événements qui se préparaient au-delà des Pyrénées ne tardèrent pas à la servir à souhait, en faisant naître une occasion favorable d'atteindre l'héritier présomptif de la couronne dans ses intérêts les plus chers.

Paul de Raynal.

La suite prochainement.

---

# LE VALBRIANT[1]

## XII

Tous les convives étaient réunis lorsque Lucie parut, plus d'un quart d'heure en retard. Sa méditation s'était prolongée et, l'heure sonnée, elle avait eu à peine le temps d'ajuster sa chevelure et de passer à la hâte une robe de dentelle noire, qui ne lui allait guère moins bien que celle qui s'était déchirée aux buissons de la route. Sa rêverie et la précipitation qui l'avait suivie avaient donné à ses joues un éclat et à ses yeux une animation inaccoutumés, et son père, en la voyant, ne put s'empêcher de dire à demi-voix à la baronne :

— Regardez-la donc, et dites-moi si elle n'est pas bien nommée, ma Lucie...?

— Oui, en vérité, dit la baronne, cela veut dire lumière, n'est-ce pas? Aujourd'hui, surtout, elle éclaire véritablement la chambre.

Tout en ne marchandant pas à Lucie les compliments qui lui étaient dus, la baronne n'oublia pas de jeter les yeux sur sa fille, pour s'assurer que cette apparition ne la jetait pas trop dans l'ombre. Cet examen la rassura. Non, Jacqueline, avec sa robe de cachemire blanc, sa pâleur mate, ses cheveux noirs, ses grands yeux bruns et pensifs, le calme de son maintien, n'avait rien à craindre de la comparaison. Elles étaient charmantes toutes les deux et, bien loin de se nuire, elles se faisaient valoir l'une l'autre. Ce qui, pour le dire en passant, arrive fort souvent, et rend, presque toujours, la rivalité des femmes entre elles un faux calcul aussi bien qu'une sottise.

La conversation fut animée pendant le repas et ne tarit point lorsqu'on fut au salon. Le comte Geoffroy avait repris intérêt à tout et abordait tous les sujets avec la vivacité de ses jeunes années, quoique sans aucune exagération. Le P. Séverin lui tenait tête. Bientôt Gauthier s'en mêla. Donald dit aussi son mot, la baronne ne demeura pas en arrière, et M^me^ de Livernois et Jacqueline, après avoir été quelque temps distraites, finirent par écouter

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 décembre 1885, et 10 janvier 1886.

la conversation et, sans s'en mêler, par y prendre un assez vif intérêt.

— Mais n'admettez-vous pas (c'était le P. Séverin qui parlait), n'admettez-vous pas, monsieur le comte, le mouvement qui s'opère en ce moment? Assurément la lutte est vive, les passions ne sont point éteintes, mais nous ne sommes qu'en 1838. Il n'y a pas cinquante ans encore de cette secousse formidable...

— Dites de cette destruction totale, interrompit le comte Geoffroy.

— Si vous le voulez, oui, de cette destruction, cela fortifie mon argument. Quand tout a été détruit et qu'il s'agit de tout reconstruire; quand un peuple, qui s'était baigné dans son propre sang à la fin du siècle dernier, s'est relevé au commencement de celui-ci en en versant des flots plus abondants encore sur tant de champs de bataille, c'est-à-dire, lorsqu'un pays a eu deux graves accès, l'un de fièvre pernicieuse, l'autre de fièvre chaude, l'un et l'autre accompagnés de transports au cerveau, il lui faut plus de vingt-trois ans pour guérir.

— A coup sûr, surtout si, à peine sa convalescence commencée, le malade est repris d'un nouvel accès de sa maladie. C'est cette rechute, mon bon père, qui me semble l'indice d'un état grave et, je vous l'avoue, d'un état inguérissable.

— Dieu n'a appliqué ce mot à aucune nation de la terre, dit gravement le P. Séverin. Comment l'admettre pour une nation chrétienne?

— Et noble entre toutes, comme la nôtre, s'écria Donald.

— Sans oublier, dit Gauthier, tant de cœurs fidèles dont le sang a coulé comme de l'eau pour la cause de la justice, ce sang-là n'est jamais versé en vain.

— Tout ce que vous voudrez, dit avec pétulance la baronne; mais, quant à moi, si je trouve, comme M. de Bois-d'Harlay, que cette horreur de 1830 a tout recommencé, je suis d'avis, pour mon compte, que le mal venait de plus loin. C'est ce que disait toujours M. de Prévilliers. Oui, il disait toujours cela, mon pauvre mari : Si notre malheureux roi Louis XVIII n'avait pas apporté d'Angleterre cette charte maudite, rien de tout cela ne serait arrivé. Eh bien, quoi! tout était à bas, Bonaparte n'avait fait qu'ajouter aux ruines. Il n'y avait donc qu'une seule chose à faire, et une chose très simple. Il fallait tout remettre à sa place, ne pas plus tenir compte de la révolution et des révolutionnaires que s'ils n'eussent jamais existé. Qu'on eût fait cela seulement, nous ne demandions pas autre chose, on en aurait vu le résultat. Ce qui est certain, c'est que nous n'en serions certainement pas où nous en sommes maintenant.

— Je crois, comme vous, ma chère baronne, dit un peu sèchement le comte Geoffroy, qu'il fût arrivé autre chose si on eût agi ainsi.

— Il ne serait rien arrivé du tout, répliqua la baronne avec un commencement d'aigreur... mais vous aussi, mon cher comte, vous étiez, je le crois, de ceux qui encouragiez ces nouveautés, qui...

— Laissons le passé, ma chère baronne, je vous en prie, nous pourrions nous disputer, que ces jeunes gens nous parlent du présent.

— Eh bien, dit le P. Séverin, nous assistons à un grand réveil, et je vous atteste que les cœurs dans lesquels se ranime la flamme de la foi éteinte sont nombreux et que le nombre en va croissant.

— Oui, certes, dit Gauthier avec chaleur, et comment s'en étonner quand les voix les plus éloquentes de la terre s'adressent à ceux-là. Quel temps eut jamais à la tribune et dans la chaire de tels orateurs? Que ne pouvez-vous, monsieur le comte, entendre Montalembert à la Chambre des pairs, ou bien le P. Lacordaire à Notre-Dame, vous comprendriez alors notre enthousiasme et aussi nos espérances.

— Oh! ne me parlez pas de ceux-là, s'écria la baronne; Montalembert! Lacordaire! ils sont éloquents, j'en conviens, on s'étouffe pour entendre l'un parler, l'autre prêcher, je le sais; les hommes ont même trouvé poli, dans leur ardeur pour mieux entendre le P. de Ravignan ou le P. Lacordaire, d'exclure les femmes, s'il vous plaît, de toutes les bonnes places! Les femmes, qui étaient comme chez elles autrefois à l'église. Il y va tant d'hommes maintenant qu'en vérité, on dirait qu'ils prétendent les exclure. Je vous dis qu'ils sont bourrés d'idées nouvelles et singulières.

— De mon temps, dit le comte Geoffroy, il est certain en effet que les hommes n'encombraient pas les églises, surtout à l'heure des sermons.

— C'est précisément ce qui confirme ce que je disais tout à l'heure, dit Séverin.

— Enfin, poursuivit la baronne sans l'écouter. J'ai voulu par curiosité aller un peu entendre Lacordaire, peine perdue. Ces messieurs avaient tout envahi, et pas un d'eux n'a songé à bouger pour m'offrir sa place.

— En revanche, ma mère, dit Donald, j'y étais, moi, ce jour-là, et bien placé, je ne sais depuis quand, alors, je n'avais entendu de sermons. Vous vous souvenez, je pense, de l'effet que me fit celui-là.

— Oui, je m'en souviens, dit la baronne, en se radoucissant un peu, tu as raison de me le rappeler, c'est un bon point que j'accorde au P. Lacordaire. Il sait parler aux jeunes gens.

— Oui, en vérité, dit Gauthier; une fois que sa parole a frappé un cœur, il en fait jaillir ce qu'il contient de meilleur. Que Dieu lui rende le bien qu'il nous a fait! Et Montalembert, qui a un talent presque égal au sien, croyez-vous que son exemple ait été inutile aux hommes de vingt ans? Je rends grâces aussi à celui-là! Il a montré quelle puissance la vigueur de la volonté et la pureté du cœur peuvent donner au talent.

— Je me souviens en effet, dit le comte Geoffroy, d'avoir entendu raconter à quelques-uns de mes anciens collègues de la Chambre des pairs l'effet qui fut produit sur eux le jour où le jeune Montalembert, presque encore un enfant au milieu de cette assemblée, parut devant eux en accusé.

— Oui, dit ironiquement la baronne en haussant les épaules, il s'était fait arrêter dans une école où il enseignait à lire et à compter à des petits garçons de six à dix ans. Lacordaire en était aussi; je vous le répète, ils étaient tous un peu fous.

— Il n'en est pas moins vrai, continua le comte Geoffroy, que, lorsqu'en terminant sa défense dont il s'était chargé lui-même, il dit : « Quoi qu'il en soit de votre arrêt, je serai heureux toute ma vie d'avoir pu rendre gloire dans ma jeunesse au Dieu de mon enfance. » La sensation fut profonde. Et je le conçois, poursuivit le comte Geoffroy avec un accent grave et pénétré, tous ceux-là à peu près, tous ceux de ma génération, étaient plus ou moins voltairiens. Heureusement, avec le temps, beaucoup cessèrent de l'être; mais en cela les jeunes gens furent nos maîtres, qui le sait mieux que moi!...

Il y eut un moment de silence. Lucie leva la tête, elle vit le regard attendri que son père adressait à Gauthier; elle vit le jeune homme secouer doucement la tête comme pour se soustraire à la reconnaissance du vieillard, et elle comprit alors quelle était l'influence bienfaisante à laquelle elle devait cette sympathie qui ajoutait aujourd'hui quelque chose de divin et d'immortel à la tendresse de son père pour elle.

Le comte Geoffroy s'était levé et, pendant quelque temps, la conversation fut interrompue : tout le monde était devenu silencieux. Ce fut lui qui la reprit :

— Eh bien, malgré tout cela, malgré ce que vous dites avec raison du temps présent : peut-être ai-je passé l'âge de l'espérance, mais je n'en ai plus pour l'avenir de mon pays...

— Oh! monsieur le comte! s'écrièrent à la fois Séverin et Gauthier.

— Pour l'avenir de la France qui marche à la tête du monde? s'écria le jeune Donald avec l'ardeur de son âge. Vous ne pouvez pas dire cela sérieusement.

— Sérieusement et tristement, mes amis, je vois renaître autour de moi le germe de tous les maux dont j'ai déjà vu le développement... Admettant tout ce que vous voudrez sur les causes immédiates ou lointaines qui ont amené la dernière révolution...

— Cela a été une bourrasque, dit Donald; mais tout est rentré dans un ordre nouveau, moins bon que l'ancien peut-être, mais enfin dans l'ordre.

— Et cette bourrasque, s'écria sa mère, il était si facile de l'empêcher, il suffisait de...

— N'importe, dit le comte, cette bourrasque a emporté la digue indispensable et tutélaire. Soyez bien persuadés que le peuple qu'on proclame roi n'a pas fini d'user de sa royauté. Quelques années encore, et celle qui provient de lui s'écroulera à son tour. Que verrons nous ensuite? Qui peut le prévoir? Mais si on me disait que nous verrons recommencer des massacres semblables à ceux de la révolution, des guerres semblables à celles de l'empire (moins la gloire toutefois, car on ne saisit pas deux fois dans le même siècle l'empire du monde par les armes), si on me disait enfin que dans cinquante ans nous serons tombés plus bas que ne nous avait fait descendre la première révolution, je n'en serais nullement étonné. Heureusement, je serai mort longtemps avant ce jour.

Gauthier, debout près de la cheminée, la tête appuyée sur sa main, écoutait attentivement sans parler.

— Pardon, Gauthier, je vais à l'encontre de vos prévisions. Dieu sait pourtant que je n'ai nulle intention de vous décourager, mon ami; vous savez ce que je pense de vos efforts.

— Vous n'allez pas à l'encontre de mes prévisions et vous ne me découragez pas, dit Gauthier avec calme.

— Comment, dit Donald, vous aussi, vous croyez que tout va aller de mal en pis?

— Je ne crois rien à cet égard, dit Gauthier. M. de Bois-d'Harlay ne va pas à l'encontre de mes prévisions parce que je n'en ai pas, et il ne me décourage pas parce que le succès ne dépend pas de moi et que j'agis sans y penser... mais je vois très bien la logique de ses appréhensions et, le plus souvent, il me semble impossible d'y échapper. C'est pourquoi, dit-il en s'adressant à Lucie, qui avait déposé son ouvrage et s'était rapprochée des causeurs, c'est pourquoi j'ai osé vous dire un jour, madame, au risque de vous déplaire, que je croyais à la victoire fatale de la démocratie et que c'est pour cela...

— Que vous vouliez la baptiser, dit Lucie en souriant, oui, je m'en souviens.

— C'est l'œuvre de notre vie à nous prêtres, dit le P. Séverin avec feu; la rendre chrétienne, puis se dévouer à elle, la guérir de sa haine d'abord à force d'amour; de sa misère ensuite, à force de dévouement.

— Et lorsque, guérie et forte, elle passera devant nous, dit Gauthier, ne pas lui disputer la place qu'elle sera digne d'occuper.

— Rêves!... rêves que tout cela, dit le comte Geoffroy.

— Soit, mais je vous l'ai souvent dit, chercher à le réaliser en quelque mesure que ce soit, c'est un bon emploi de sa vie. Quant à moi, ma devise est celle de Léonard de Vinci, et j'y serai fidèle : *Chi non puo quel che vuol, quel che puo voglia.*

— Ce qui veut dire?

— « Que celui qui ne peut pas tout ce qu'il veut, fasse du moins tout ce qu'il peut. »

Oui, poursuivit-il, il faut pouvoir se dire qu'on a vaincu par sa volonté tout ce que la volonté peut vaincre, et que si on est enfin vaincu, ce n'est point du moins par sa propre lâcheté. Quant au reste : que l'instrument soit brisé avant d'avoir achevé le travail, qu'importe! Dieu saura bien en façonner d'autres pour le poursuivre et peut-être avec plus de bonheur et de succès que nous. Nous avons ouvert la brèche; d'autres entreront dans la place. Qu'importe encore à ceux qui ont inscrit sur leur drapeau, comme les Templiers : « *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* »

La voix douce et sonore de Gauthier, vibrant en ce moment sous une vive émotion, avait cet accent que nous avons déjà signalé et qui parfois rendait si saisissant l'effet de ses paroles..... Plus ou moins, tous en furent surpris et émus, car il était très rare de le voir ainsi sortir de la simplicité de son langage ordinaire.

Lucie et Jacqueline levèrent les yeux en même temps, et par hasard leurs regards se rencontrèrent. Jacqueline baissa vite les siens en devenant un peu plus pâle que de coutume, mais Lucie continua pendant quelques instants à l'observer avec attention.

L'heure était plus tardive que de coutume. Le P. Séverin venait de s'esquiver, Gauthier se disposait à sortir à son tour, lorsque Lucie s'approcha de lui.

— Vous m'avez promis la musique du beau cantique que vos ouvriers ont chanté dimanche dernier.

— Oui, madame, j'ai donné l'ordre qu'il fût transcrit, et j'espère pouvoir vous l'apporter demain.

— Voudriez-vous venir, en ce cas, vers deux heures?

— Assurément, répondit Gauthier, surpris et un peu troublé.

Il le fut plus encore lorsqu'elle ajouta :

— Vous serez sûr de me trouver seule ici dans ce salon. Tous les autres vont à Richelay, je ne serai point de la partie, je voudrais causer avec vous et je serai sûre à cette heure-là de ne pas être dérangée; ce ne serait peut-être pas si facile un autre jour.

Il la regarda, elle parlait simplement, toutefois il ne pouvait se tromper, elle semblait émue et embarrassée. Que pouvait-elle avoir à lui dire? Que signifiait ce rendez-vous? Ce n'était pas le moment de se livrer aux conjectures ni celui de hasarder une question. Il se borna à dire qu'il serait à Harlay à deux heures, puis il sortit de la chambre à la hâte et reprit à pied et par un beau clair de lune le chemin de Clairmont. Il avait besoin de se retrouver seul et de pouvoir se laisser aller aux pensées qui bouleversaient son cœur, en dépit de tous les efforts de sa raison pour les apaiser.

Lucie, sans savoir aussi bien pourquoi, n'était pas beaucoup moins agitée que lui, lorsque, rentrée dans sa chambre, elle réfléchit sur ce qui s'était passé. Peut-être n'eût-elle pas été aussi clairvoyante si elle n'eût point été avertie; mais avec les explications préalables de la mère de Jacqueline, la physionomie de celle-ci lui avait mieux exprimé que par un aveu explicite ce qui se passait dans son cœur. Lucie se demandait seulement pourquoi elle était si triste; pourquoi cette expression sombre et troublée, au lieu de celle de l'espoir, de la confiance si naturelle, quand le cœur s'ouvre à un sentiment, peut-être déjà réciproque. Elle demeura longtemps éveillée, songeant d'avance à ce qu'elle se proposait de dire à Gauthier, et elle s'endormit en répétant une phrase préparée avec soin, qui n'aurait pu être mieux tournée s'il se fût agi de fixer le sort de sa propre fille.

Le lendemain elle assista aux préparatifs de départ pour Richelay avec une certaine hâte de les voir terminés.

M^me^ de Prévilliers, qui se flattait qu'elle mettrait à profit leur absence, ne joignit point ses instances à celles de sa fille pour lui persuader d'être de la promenade.

Enfin, vers une heure et demie, le comte Geoffroy monta en voiture avec ses deux compagnes et Donald; et M^me^ de Livernois, restée seule dans le salon, s'établit à son métier placé au bout du salon, devant la baie de la grande fenêtre.

## XIII

Lorsque la porte s'ouvrit, Lucie, bien que parfaitement préparée à voir paraître Gauthier (peut-être même précisément parce qu'elle l'attendait), sentit que son cœur battait plus vite et que la rougeur lui montait au visage. Pour la première fois, elle comprit à quel point

la tâche qu'elle avait acceptée était difficile et délicate, et, après l'avoir salué d'un signe de tête, elle baissa les yeux de nouveau sur son ouvrage; et un silence si embarrassant s'établit, qu'elle sentit ses idées s'embrouiller.

— Madame, dit enfin Gauthier sans s'asseoir, voici ce que vous m'avez demandé, je dépose ce papier sur le piano, vous l'y trouverez quand il vous plaira d'y jeter les yeux.

— Merci, oui, je le désirais et je comptais sur vous pour me l'apporter aujourd'hui.

— Je ne fais que vous obéir, madame, dit Gauthier, je ne me serais point permis de venir à cette heure, sans votre ordre, mais vous m'avez dit que vous désiriez me parler, causer avec moi, m'avez-vous dit, je ne l'ai pas rêvé, n'est-ce pas? Comment aurais-je pu hésiter ou tarder à venir?

Il s'approcha et il s'assit. Il regarda Lucie avec une sorte d'angoisse. Cette fois encore, l'embarras et l'agitation de celle-ci étaient visibles. Qu'allait-elle donc lui dire... Tantôt une folle espérance lui traversait l'esprit... tantôt une inquiétude, qui était comme un pressentiment de malheur.

— Parlez, parlez, madame, de grâce, dit-il enfin, j'ose vous conjurer de ne pas me laisser plus longtemps en suspens. Je ne puis deviner ce que vous allez me dire, mais ce sera important, je le sens. Je ne sais ce qui me cause l'appréhension que je ressens, il me semble en vérité que c'est le sort de ma vie qui va se décider.

Pendant qu'il parlait, Lucie avait repris son sang-froid.

— Eh bien, oui, Gauthier, j'ai à vous parler et vous n'avez pas tort de penser qu'il s'agit de quelque chose d'important. Je vous prie seulement d'avance de me pardonner, si je suis indiscrète, si vous trouvez que j'abuse du droit que vous m'avez donné de vous traiter en ami.

— Parlez, madame, sans autre préambule. Vous savez bien que vous pouvez tout me dire.

— Vous souvenez-vous, Gauthier, de la première longue conversation que nous avons eue ensemble, là, à cette place, il y a quelques semaines?

— Je m'en souviens, oui, madame.

— Et vous souvenez-vous de tout ce que je vous ai dit?

— Je n'ai rien oublié, où voulez-vous en venir?

— Vous souvenez-vous, poursuivit Lucie, prenant tout à fait courage, de ce que je vous disais ce jour-là sur mon avenir et sur le vôtre, sur ma demeure désormais fixée à Harlay, et sur la perspective de voir près de vous, quelque jour, au Valbriant, une femme qui serait mon amie...

Le visage de Gauthier commença à s'altérer.

— Pourquoi me rappeler cela, madame? De grâce, laissez ce sujet.

— Non, je ne le puis, car c'est celui dont il s'agit. Gauthier, dit-elle, en joignant tout d'un coup les mains, laissez-moi vous donner un conseil. Ne fermez pas les yeux, ne rejetez pas loin de vous un bonheur que vous avez sous la main... Peut-être, au surplus, vais-je au devant de votre pensée.

Elle hésita un moment, puis elle poursuivit hardiment :

— Peut-être avez-vous déjà compris que ce n'est pas sans dessein que la Providence a rapproché de vous une créature accomplie...

... Gauthier la regarda d'un air interdit et stupéfait.

— Au nom du ciel, balbutia-t-il, de qui me parlez-vous, madame?

— Mais vous l'avez deviné, je pense, de qui puis-je vouloir parler, en effet, sinon de Jacqueline?...

A peine eut-elle prononcé cette parole qu'elle s'arrêta effrayée... Gauthier s'était levé brusquement; une émotion dont il n'était pas le maître bouleversait ses traits. Lucie se leva à son tour et recula jusqu'au siège placé dans la profonde embrasure de la fenêtre, avec un sentiment de surprise qui n'était point exempt de terreur. Celui qui était là, devant elle, ce n'était pas l'ami à qui elle avait cru s'adresser; ce n'était pas Gauthier : c'était un tout autre homme... un homme qu'elle aurait voulu fuir. Elle murmura :

— J'ai eu tort... pardonnez-moi.

Mais il l'interrompit avec une violence qui rendait sa voix méconnaissable :

— Je n'ai rien à vous pardonner, madame, vous êtes cruelle, aveugle et ingrate... Ce n'est pas votre faute, et ce n'est pas votre faute non plus si je suis malheureux et fou.....

Un instant les grands yeux bleus de Gauthier rencontrèrent ceux de Lucie, et alors elle y lut clairement ce que sa bouche n'avait jamais proféré.

L'avenir devait graver plus tard dans la mémoire de Lucie, d'une manière fatale et ineffaçable, le souvenir de cette heure, de ce jour et de cet éloquent regard attaché sur le sien; mais dans ce moment ce qu'elle éprouva ce ne fut point le sentiment doux ou inquiet qu'aurait pu produire cette révélation soudaine, ce fut une sorte de stupeur et de désolation, ce fut un réveil des plus cuisants souvenirs, ce fut la sensation d'avoir perdu un ami, d'avoir vu échouer une dernière espérance... Et cependant..., au milieu de tout cela, comme en dépit d'elle-même, une émotion attendrie qu'il lui fut impossible de maîtriser... ses yeux se remplirent de grosses larmes et, cachant son visage entre ses mains, elle pleura longtemps sans dire une parole...

Gauthier, debout devant elle, pâle et immobile, luttait avec effort pour reprendre possession de lui-même. Pour la première fois de sa vie, sa volonté énergique était impuissante. Une impulsion trop vive et trop soudaine en avait triomphé. Pour n'y pas céder, pour arrêter sur ses lèvres l'expression trop ardente de sentiments si longtemps refoulés, il lui fallut l'emploi d'une force morale qui jamais jusqu'à ce jour n'avait été si près de lui faire défaut.

— C'est à mon tour, madame, dit-il, à la fin, de vous demander pardon...

Sa voix mâle et douce avait repris son timbre ordinaire, mais il s'arrêta encore pourtant, hors d'état de poursuivre. Lucie le regarda timidement, les yeux de Gauthier n'étaient plus attachés sur elle comme tout à l'heure... Ils étaient baissés. Lorsqu'il les releva, ce fut pour jeter au loin, et comme au-delà de l'horizon qu'on apercevait de la fenêtre, un regard presque désespéré.

— O mon Dieu, s'écria Lucie, que je suis malheureuse, Gauthier!... Quel mal je vous fais malgré moi, et quelle peine vous me faites!

Gauthier ne répondit rien d'abord; l'heure actuelle était grave et changeait toute sa vie, il le sentait, et de plus quelque chose d'indéfinissable se passait en lui... Il lui semblait qu'il allait tomber dans une nuit noire, que tout allait disparaître pour lui, hormis une seule étoile... Cette sorte de vision fut rapide comme l'éclair et semblait n'avoir aucun sens, mais longtemps après il s'en souvint comme de l'un de ces reflets de l'avenir qui parfois jette d'avance sa lueur sur le présent.

Il dit enfin :

— Vous pleurez, madame, vous dites que vous m'avez fait mal et que je vous en fais aussi! Moi qui donnerais sans hésiter ma vie pour vous épargner même l'ombre d'une souffrance. Tout cela est vrai, je le sens, j'aurais dû me contenir... Je l'ai fait si longtemps! mais j'ai été surpris... oui, surpris jusqu'à l'excès que vous, madame, puissiez me proposer d'en épouser une autre! Pauvre Jacqueline, elle y voit plus clair que vous, soyez-en sûre. Les femmes comprennent mieux apparemment l'indifférence qu'elles ne devinent l'amour qu'elles inspirent. D'ailleurs... ses désirs et ses rêves vont plus haut que cela... Quoi qu'il en soit, je ne crains pas de l'affliger, elle...

Il se tut encore un moment. Puis il reprit avec fermeté :

— Soyez compatissante maintenant et dites-moi sur-le-champ si vous ne pouvez m'accorder ni pardon... il hésita longtemps et dit enfin... ni espoir?

Lucie n'avait plus peur de lui, mais elle était triste, émue, et son cœur battait péniblement.

— Asseyez-vous là, dit-elle, doucement en désignant à Gauthier le siège qui occupait toute la profonde embrasure. Et causons un instant comme nous causions hier, le voulez-vous?

Mais Gauthier ne prit pas la place qu'elle lui désignait. Les yeux attachés sur elle, avec angoisse, il répéta seulement :

— Répondez-moi, madame, par pitié.

Lucie surmonta le mieux qu'elle put son trouble croissant et poursuivit :

— J'ai eu tort de vous parler de Jacqueline, je le reconnais maintenant, pardonnez-le-moi... et moi je vous pardonne aussi ce que... ce qui... la manière enfin dont vous m'avez répondu. Promettez-moi que ce moment sera oublié... que demain soit comme hier... Que l'ami que je croyais avoir en vous, je le retrouve et que je ne le perde plus.

— Non, répondit Gauthier sans hésiter, je ne puis vous promettre cela, ce serait un mensonge...

— Gauthier! dit Lucie en pâlissant.

— Oui, poursuivit Gauthier, ce serait un mensonge désormais impossible. Il ne faut pas songer à cela... Mais rassurez-vous, je vais partir demain, après-demain, au plus tard... j'irai à Paris où une affaire m'appelle... A mon retour, les prétextes ne me manqueront pas pour vous éviter... pour vous fuir, s'il le faut. Soyez tranquille, je saurai m'y prendre; mais rien toutefois, rien n'effacera jamais de ma mémoire le moment où je vous parle aujourd'hui : il sera suivi peut-être d'une séparation longue comme la vie! Je ne sais pourquoi, mais il me semble qu'en vous quittant, la foudre va tomber sur ma tête, que jamais, jamais plus, je ne vous reverrai... Eh bien, ce que j'éprouve en ce moment, c'est une joie qu'il m'est impossible de maîtriser, c'est un soulagement inexprimable de vous avoir ouvert pour une fois le fond de mon cœur, de vous avoir laissé voir que vous y régniez sans partage... de vous avoir enfin articulé, pour la première et dernière fois de ma vie, que je vous aime, Lucie, m'entendez-vous? que je vous aime depuis votre enfance, depuis la première fois où je vous ai vue, et que cet amour ne peut cesser qu'avec ma vie...

L'effet de ces paroles sur Lucie... elle-même ne s'en rendit aucun compte... Le battement accéléré de son cœur l'empêcha pendant un instant de dire une parole... Ses sourcils se froncèrent comme lorsqu'elle éprouvait une vive souffrance morale ou physique, et elle ne put articuler enfin avec effort que ces mots :

— Laissez-moi, Gauthier, j'ai besoin d'être seule, ne me parlez pas davantage.

Il lui prit la main et la baisa. Puis il la regarda encore une fois avec attention, comme s'il avait peur d'oublier ses traits et voulait les graver ineffaçablement dans sa mémoire. Il sortit ensuite brusquement sans répliquer.

Lorsque Lucie se retrouva seule, elle essaya de rassembler ses pensées, mais elle ne put y parvenir... Elle ne pouvait calmer la palpitation violente dont elle venait d'être saisie. Ce symptôme d'agitation nerveuse si fréquent chez elle, pendant ses années d'épreuves, avait presque totalement disparu dans l'apaisement de sa vie actuelle. Mais, en ce moment, elle l'éprouvait au point de ne pouvoir respirer; et pendant plusieurs minutes, il lui sembla qu'elle allait s'évanouir.

Elle se remit cependant peu à peu et, pâle et défaillante, elle quitta le salon, monta à pas lents l'escalier et gagna enfin sa chambre... Elle but un grand verre d'eau. Elle bassina ses yeux et son front brûlant, et, se sentant un peu plus calme, elle commença à réfléchir. Qu'allait-elle faire? Qu'allait-elle dire à M^me^ de Prévilliers? Quel changement subit dans la vie redevenue pour elle si heureuse et si tranquille! On ne pouvait donc se fier à personne! Gauthier était donc tout comme les autres. Qui jamais eût pu s'attendre à une pareille scène?... Lui qui lui inspirait tant de confiance!... qui jusqu'à ce jour ne lui avait témoigné qu'une amitié si calme et un respect dont jamais elle n'eût imaginé qu'il pût se départir. Elle se rappela chacune de ses paroles. Elle se rappela surtout l'expression soudaine de son regard, et ce souvenir la troubla de nouveau terriblement. Elle aurait voulu s'en défaire, elle n'en pouvait venir à bout.

— Non, il ne lui avait pas manqué de respect. S'il avait fait cela, elle eût été indignée, elle n'eût jamais pu lui pardonner, elle n'eût jamais voulu le revoir. Mais il n'en était pas moins vrai qu'elle n'avait plus confiance en lui; qu'elle avait perdu cette amitié précieuse, utile, qui était devenue un des bonheurs de sa vie! Et quant à cet autre sentiment dont il parle, dit-elle tout haut, je ne veux jamais le connaître, je ne veux ni l'inspirer ni l'éprouver. J'ai trop souffert. O mon Dieu! mon Dieu! je ne veux que la paix, je ne demande qu'elle!

La paix! elle ne demandait *que* cela! Pauvre Lucie! la vie ne lui avait pas donné encore toutes ses leçons! Plongée dans les réflexions les plus troublantes et les plus complexes, elle ne s'aperçut pas de la durée du temps; et elle était encore à la même place lorsque, trois heures après, la cloche de la grille annonça le retour du comte Geoffroy et de ses hôtes.

Lucie ne bougea pas du fauteuil où elle s'était jetée. Elle avait maintenant un mal de tête fou, ce que pouvaient suffisamment attester ses yeux gonflés et ses joues brûlantes, et elle espéra qu'il lui servirait de prétexte pour ajourner les questions de la baronne, peut-être même pour les esquiver entièrement. Elle entendit son père rentrer dans sa bibliothèque, puis le pas lourd de Mme de Prévilliers montant l'escalier... Venait-elle tout droit chez elle pour l'interroger?...

Non, elle passa outre, et Lucie fut soulagée en entendant la porte de la chambre de la baronne se refermer sur elle... Elle s'était soulevée pour mieux écouter, maintenant elle baissa le store de sa fenêtre et vint reprendre sa première attitude, appuyant sa tête fatiguée sur le coussin du fauteuil et fermant les yeux comme si elle allait sommeiller. Tout d'un coup elle entendit dans le corridor un pas léger et quelqu'un frappa doucement à sa porte. Mme de Livernois souleva la tête avec surprise : « Entrez, » dit-elle; ce fut Jacqueline qui parut... Elle s'arrêta en voyant la chambre assombrie...

— Pardon, ma chère marquise, vous êtes souffrante? Vous dormiez et voilà que je vous réveille!

— Non, non, dit Lucie, j'ai mal à la tête et le jour me faisait mal aux yeux, voilà tout.

— Vous étiez si bien ce matin, quand donc ce malaise vous a-t-il pris?

— Mais... mais presque aussitôt après votre départ.

— Ah! tant mieux! s'écria Jacqueline.

— Comment... pourquoi tant mieux? dit Lucie fort surprise.

— Pardonnez-moi, ce n'est pas cela, non, je vous expliquerai ce que j'ai voulu dire, si vous n'êtes pas trop fatiguée pour m'écouter. Je voudrais tant vous parler à cœur ouvert. Ma mère est revenue avec une migraine affreuse. Elle est allée se coucher, alors j'ai pensé que je pourrais causer avec vous seule, mais si vous êtes souffrante...

— Non, non, dit Lucie, vivement.

Elle aimait tendrement Jacqueline, et ne lui trouvait d'autre défaut qu'une réserve dont elle ne se départait presque jamais. Elle fut donc surprise par son expansion actuelle, et lui dit avec un intérêt mêlé d'une certaine anxiété :

— Parlez, parlez, ma chère Jacqueline, dites-moi tout, comme à une sœur, comme à une mère, si vous voulez.

— Oh oui! comme à une sœur, je vous aime tant, j'ai besoin d'appui et de conseils.

Elle s'assit sur un tabouret placé aux pieds de Lucie, et lui prit

une de ses mains qu'elle baisa, tandis que la marquise passait l'autre dans les cheveux de la jeune fille et découvrait son front blanc et pur, en cherchant à interroger son regard. Mais cet examen ne lui révéla rien. Jacqueline n'était ni troublée ni émue, et sa bouche exprimait une détermination très ferme, elle était seulement préoccupée et embarrassée.

— Ce qui me coûte d'abord et m'embarrasse... c'est de vous parler de ma mère... je l'admire tant... et pourtant je ne puis toujours trouver qu'elle a raison. Je l'aime plus que personne au monde, et pourtant je lui fais souvent de la peine.

— Voyons, Jacqueline, parlez sans détour. Moi aussi, j'admire et j'aime votre mère, vous le savez bien, et si parfois je ne suis pas d'accord avec elle, cela ne nuit en rien à l'affection que je lui porte, à la reconnaissance que je lui dois.

— Eh bien, écoutez-moi maintenant, je vais parler vite et le moins possible, car il s'agit de moi, et si vous saviez à quel point je hais de parler de moi-même.

— Je m'en doute, chère enfant, parlez toujours.

Depuis plus de dix ans, et je n'en ai pas vingt, je n'ai qu'une seule pensée, qu'un seul désir... je ne suis pas pressée, j'attendrai. Le temps dira si je me trompe ou non. Mais c'est hors du monde, loin du monde, le plus loin possible que je veux vivre. Ce que j'éprouve, c'est bien, je le crois, ce qui se nomme une vocation, c'est à Dieu que je veux être.

Elle leva ses beaux yeux limpides vers la marquise, qui se pencha et baisa son front.

— Mais je vous l'ai dit, je ne suis pas pressée. Je ne veux y mettre ni présomption ni obstination. Ma mère, qui voulait me faire changer de dessein, m'a menée dans le monde; et c'est heureusement alors que j'ai senti clairement que dans ce monde-là j'étouffais comme dans une prison. Je souffrais comme dans ces climats qui détruisent la santé et la vie.

— Ceci ne m'étonne pas du tout, dit Lucie à demi-voix.

— Ma mère a bien vu cela, elle m'a dit qu'elle n'insisterait plus pour m'y conduire. Nous sommes retournés à Prys... et plus tard nous sommes venus ici...

Jacqueline s'arrêta et une vive rougeur colora pour un instant la pâleur de son teint. Elle serra la main qu'elle tenait toujours et elle la baisa encore une fois...

— Ceci me coûte plus que tout à vous dire, et pourtant j'ai besoin que vous le sachiez... Eh bien, oui! je l'avoue, pendant un moment très court, il m'a traversé l'esprit que si M. Gauthier d'Arcy m'offrait de partager sa vie, cette vie si noble, si utile, si

dévouée, cette destinée pourrait me sembler assez belle pour... pour... Oh! quelle folle pensée! folle et coupable après ce que j'avais entrevu et rêvé! Cela vous étonne aussi, je le conçois.

— Non, continuez.

— Et savez-vous ce qui fait que cette pensée a été passagère comme un souffle, comme un nuage qui se dissipe en un instant et ne laisse plus voir que le ciel bleu... c'est que j'ai vu, oui, j'ai reconnu, à n'en pas douter, que Gauthier, que M. d'Arcy ne m'aimerait jamais, parce que... il en aimait une autre.

Elle leva la tête et regarda la marquise en face. Lucie tressaillit.

— Jacqueline, que voulez-vous dire?

— Rien. Je sais bien que pour lui c'est malheureux, et si je l'ai deviné ce n'est pas sa faute. Je sais ce que vous pensez, ce que vous avez mille fois dit et répété à moi, et devant moi. J'ai compris qu'il était à plaindre. Je le plains, en effet, rien n'égale l'amitié, l'intérêt que je lui garderai toute ma vie. Mais je bénis Dieu de m'avoir ramenée si vite à lui seul. Cela a été comme un éclair d'orage, vif et clair, qui m'a montré droit devant moi le chemin où je marchais, avant que j'eusse encore fait un seul pas pour m'en écarter...

— Mais, grand Dieu! Jacqueline, s'écria Lucie, troublée et stupéfaite de l'étrange coïncidence qui amenait ce jour-là un pareil récit sur les lèvres de la jeune fille, quel motif vous porte à venir me dire tout cela aujourd'hui? Pourquoi pas plus tôt... ou jamais, comme vous l'aviez d'abord résolu?

— Voici pourquoi, continua Jacqueline, écoutez-moi, ma chère marquise, j'ai presque fini. Aujourd'hui même, pendant notre promenade, ma mère, vous la connaissez, vous savez, avec quelle facilité elle laisse échapper la pensée qui la possède, avec quelle peine elle la réprime, Donald et le comte Geoffroy étaient allés au-delà du lieu où nous étions restés à les attendre. Tout d'un coup elle me parla de M. Gauthier d'Arcy d'une manière qui me troubla beaucoup. Elle se méprit tout à fait sur la cause de ce trouble et sur l'effet de ses paroles, et elle en ajouta d'autres dans le but sans doute de me faire entrevoir la réalisation possible d'un rêve qu'elle m'attribuait... Ces paroles me mirent hors de moi!... Je connais ma mère, je sais ce que peut lui inspirer le désir d'atteindre un but, surtout lorsqu'il s'agit de ceux qu'elle aime... J'ai compris qu'elle avait tenté quelque chose, et j'ai frémi lorsqu'elle m'a dit « qu'elle saurait bientôt à quoi s'en tenir... » « qu'elle avait fait sonder M. d'Arcy!.. » Juste ciel! qu'une mère aussi parfaite que la mienne puisse parler et agir ainsi! et avec cela être la bonté, la générosité même et avoir l'esprit qu'elle a sur tant de sujets! Alors

je l'ai questionnée, je l'ai pressée à mon tour, et j'ai arraché d'elle l'aveu que c'était vous, vous madame de Livernois, qu'elle avait chargée de cette mission? « Tu sais comme elle t'aime, comme elle est sage et bonne, tu peux te fier à elle. »

Oh! oui, je me fie à vous, s'écria Jacqueline, en se mettant à genoux devant la marquise, je me fie à vous comme à la meilleure, à la plus chère de mes amies, pour ne jamais donner suite à une si fatale idée! C'est pour cela, comprenez-vous maintenant? que j'ai été contente, Dieu me le pardonne! que vous ayez eu aujourd'hui ce mal de tête qui vous a retenue dans votre chambre et vous a empêchée d'exécuter ce singulier mandat. Maintenant que vous savez ce que je pense, je suis tranquille, et si j'ai été indiscrète, tout à l'heure, en vous parlant de ce qu'il ne m'a jamais confié, je ne le regrette pas non plus, car, maintenant, vous vous tairez, non seulement par amitié pour moi, mais par pitié pour lui...

Elle s'arrêta et essuya ses yeux qui, pendant cette adjuration, s'étaient remplis de larmes.

Lucie avait eu le temps de réfléchir. Un hasard étrange lui apportait un moyen de sortir de l'embarras où elle se trouvait. Gauthier ne parlerait certainement pas de leur entrevue, et la baronne penserait comme sa fille qu'elle n'avait jamais eu lieu.

Elle serra Jacqueline dans ses bras.

— Soyez tranquille, lui dit-elle, je me conformerai à vos désirs, n'ayez aucune inquiétude...

— Oh! que je me sens soulagée! Embrassez-moi encore et, maintenant, je retourne près de ma mère; ne lui dites rien de la conversation que nous venons d'avoir. Laissez-la aborder elle-même ce sujet. Elle se plaindra de moi, ma pauvre mère, elle vous dira que je l'ai chagrinée, mais enfin elle vous dira aussi qu'elle a renoncé à l'idée qu'elle vous avait confiée. C'est pour le moment tout ce qu'il me faut.

Et Jacqueline, tranquillisée, sortit de la chambre, laissant Lucie beaucoup moins calme qu'elle. La conversation qui venait d'avoir lieu n'était pas, en effet, de nature à amoindrir l'émotion causée par celle dont elle ne parlait pas. Toutefois elle fut un peu soulagée de se trouver à l'abri de la difficulté qu'elle prévoyait pour la fin de cette même journée. Sans vouloir y songer d'avance, elle se flattait qu'elle échapperait de même à toutes celles que lui réservait encore l'avenir.

## XIV

Mme de Livernois n'eut, en effet, ce jour-là qu'à se taire. La baronne ne lui fit aucune question. Elle était uniquement occupée du chagrin que lui avait fait sa fille. Pour le moment, il était évident qu'il n'y avait rien à tenter. Jacqueline le lui avait dit clairement. Il ne fallait pas plus songer à Gauthier qu'à un autre. Lors même que la marquise aurait pu lui parler, c'eût été en pure perte. Il était donc tout aussi à propos qu'elle ne l'eût pas fait encore. Ainsi, en résumé, s'exprima la baronne, lorsque Lucie put s'entretenir avec elle et entendre de sa bouche la contre-partie du récit de Jacqueline.

— Oui, tout est pour le mieux, répéta-t-elle encore, vous auriez peut-être vu M. d'Arcy en notre absence, j'avoue que c'est bien là ce que j'espérais en partant. Le mal de tête qui vous en a empêchée est donc ce qu'on peut nommer un hasard providentiel.

Ce qui était providentiel aux yeux de Lucie, c'était qu'elle crût à ce hasard. Hélas! pourquoi n'était-ce pas là la vérité!... Pourquoi ce quart d'heure d'entretien inutile avait-il eu lieu! Pourquoi la paix dont elle jouissait hier encore avait-elle dû être si profondément troublée? Ce fut sa dernière pensée, en s'endormant, et la première à son réveil le lendemain. Elle aurait voulu que les paroles qu'elle s'efforçait d'oublier demeurassent comme non avenues, du moins pour elle-même. Mais elle avait beau faire, sa mémoire les lui rappelait sans cesse et reproduisait, avec une ténacité fatigante, les moindres circonstances de ce malheureux quart d'heure. Elle entendait malgré elle les paroles et l'accent, elle revoyait le regard... le regard trop éloquent de Gauthier sans pouvoir s'en distraire... Elle n'eût pu le revoir lui-même ce jour-là sans embarras, surtout en présence de Jacqueline; et elle fut soulagée à son réveil, en se souvenant qu'il devait être absent pendant quelques jours. Oui! mais, ensuite? Si véritablement, comme il l'avait dit, il continuait à l'éviter, à la fuir, en serait-elle aussi sincèrement satisfaite? La vie qu'elle-même menait à Harlay continuerait-elle à être heureuse autant qu'elle l'avait été jusque-là?...

Plus elle évitait de répondre à ces questions, plus elle s'en sentait troublée; et, comme la veille, elle dut se contenter de mettre de côté cette pensée pour la journée, laissant au lendemain le soin de lui apporter la lumière nécessaire pour la guider et peut-être pour l'aider à se comprendre elle-même.

Cette lumière devait se faire en effet, mais d'une manière à laquelle aucune prévision humaine ne pouvait la préparer...

La journée se passa, à Harlay, comme toutes les autres. Jacqueline et Lucie firent ensemble une lecture, puis de la musique comme à leur ordinaire. Ni l'une ni l'autre ne rappelèrent par la moindre allusion leur conversation de la veille; et la baronne, soucieuse et silencieuse, après avoir lu son journal, en s'abstenant, contre son habitude, de tout commentaire, allait regagner son appartement pour ne plus reparaître qu'à l'heure du dîner, lorsque le comte Geoffroy et le P. Séverin, qui avaient été au Valbriant dans la matinée, en rapportèrent une nouvelle imprévue pour tout le monde, hormis pour Lucie.

— Comment! s'écria la baronne, M. d'Arcy va partir avec vous demain?

— Non, pas demain, répondit le P. Séverin, parce que, avant de partir pour Paris, d'Arcy a une affaire à régler à quelque distance de chez lui. Donald fera cette course avec lui; mais demain soir, ils seront de retour vers sept heures, et après-demain, dès l'aube, je me mettrai en route avec Gauthier, et Donald reviendra ici.

Combien de paroles toutes simples en apparence se disent ainsi, dont le sens n'est complètement compris que par une seule personne, parmi toutes celles qui les entendent! Combien plus souvent encore les prévisions du lendemain ne se font-elles pas avec une assurance qui ne saurait être plus grande, si jamais on n'eût entendu parler des événements imprévus et souvent funestes qui, chaque jour, viennent les démentir!... Ce qui est certain, en tous cas, c'est que ceux à qui cette pensée, toujours présente, inspire la répétition, à tous propos, des mots : « S'il plaît à Dieu », sont dans le vrai, infiniment plus que ceux qui s'en abstiennent!...

Quoi qu'il en soit, le lendemain matin, si la marquise de Livernois et M^me^ de Prévilliers étaient encore passablement préoccupées, l'une de l'avortement de ses plans, l'autre du nouveau trouble jeté dans sa vie, elles semblaient, toutes les deux, avoir à peu près recouvré leur placidité ordinaire.

La matinée avait été pluvieuse, et chacun avait ressenti la tristesse de l'atmosphère plus propre à ajouter aux pensées troublantes ou inquiètes qu'à les dissiper.

Mais, dans l'après-midi, un vent frais s'éleva et chassa les nuages. Une demi-heure avant le coucher du soleil le temps était redevenu si beau, que Lucie proposa à sa jeune compagne de venir faire une promenade avec elle.

— Il est tard, mais nous aurons encore le temps de monter la colline et de revenir par le bois. Cela nous fera du bien de prendre l'air.

En un clin d'œil elles étaient prêtes, et, peu après, elles gravissaient le sentier de la colline, marchant vite et, comme cela arrive dans la jeunesse, sentant le bien-être et la gaieté renaître par le seul effet du mouvement, de l'emploi de leurs forces et de l'air vif et pur qui leur apportait de loin les senteurs des bois.

Elles parvinrent à cette partie du chemin où Gauthier, quelques mois auparavant, s'était arrêté pour savourer sa joie, le jour où il avait revu Lucie à Harlay, pour la première fois. Arrivées à ces roches, dont les teintes grises se détachaient de loin en loin, sur le vert tapis de mousse qu'ombrageaient les grands arbres, les deux amies s'arrêtèrent à leur tour, et prirent place sur ces sièges naturels qui semblaient se trouver là tout exprès pour le plaisir de ceux qui voulaient contempler à leur aise le paysage.

Le jour commençait à baisser, mais malgré cela on apercevait encore distinctement, dessinés sur le ciel pur, la silhouette des sombres masses d'arbres et le contour du vieux manoir, où quelques lumières commençaient à s'allumer, et, au loin, la cloche de l'église du Valbriant, et la masse confuse de ses nombreux bâtiments.

— Quelle belle soirée! dit Lucie, voilà les étoiles qui se lèvent. Il n'y a plus un nuage; si le vent tombait tout à fait, ce serait véritablement une soirée d'été.

— Oui, mais c'est précisément ce vent qui a dissipé la brume et qui rend la soirée si brillante et si belle. Il faudra pourtant rentrer bientôt, car il est près de six heures, il va faire nuit... Et pourtant, le ciel est encore rouge là-bas, du côté du couchant.

Lucie se leva et regardant attentivement dans la direction que lui désignait Jacqueline :

— Oui, en effet, dit-elle, le ciel est encore très rouge de ce côté-là...

Au bout d'un moment, elle continua avec agitation :

— Mais loin de disparaître à mesure que le jour baisse, cette lueur augmente... surtout là... là... regardez donc, Jacqueline... Voyez! voyez, à droite du clocher, quelle clarté subite! Quelle fumée noire maintenant... Jacqueline! Jacqueline! poursuivit-elle d'une voix altérée, ce n'est pas le coucher du soleil, cela, c'est une flamme qui augmente... Rentrons, courons, envoyons-les tous au secours. Le Valbriant est en feu...

Les yeux de Jacqueline avaient suivi ceux de Lucie. Sans se dire un mot de plus, elles se mirent à courir ensemble. Bientôt elles parvinrent à la petite porte du parc et, de là, au château en quelques minutes. Elles arrivèrent hors d'haleine.

— Valentin! Pierre! cria Lucie, qui aperçut l'un dans la cour, l'autre sur le perron. Le feu! le feu! On l'aperçoit de la hauteur.

Elle n'en put dire davantage et tomba sur un banc dans le vestibule. Jacqueline, comme elle, avait couru trop vite pour pouvoir parler. Mais le comte Geoffroy avait entendu la voix de sa fille, et parut sur-le-champ. Véronique aussi, et apercevant sa maîtresse pâle et sans voix, elle lui apporte en toute hâte un verre d'eau qu'elle l'obligea à boire en murmurant :

— Mon bon Jésus, ayez pitié de nous ! qu'y a-t-il encore?

Lucie avait vite repris haleine. Elle expliqua clairement à son père ce qu'elle avait aperçu du haut de la colline.

— Pierre, attelez vite, dit le comte Geoffroy d'un ton bref, et toi, Lucie, calme-toi. Il est probable que ce que tu prends pour un incendie, c'est tout bonnement du bois ou des herbes qu'on brûle au-delà du village. Je vais aller voir ce qu'il en est. Séverin est déjà au Valbriant. Il voulait voir Donald à son retour de l'excursion qu'il a faite ce matin avec d'Arcy.

Tandis qu'il parlait, Pierre avait déjà obéi, et la voiture légère, attelée d'un bon cheval que le comte de Bois-d'Harlay menait toujours lui-même, fut bien vite devant le perron, attendant son maître. Celui-ci monta sur le siège avec autant de promptitude et d'activité que s'il eût eu vingt-cinq ans de moins, puis il dit :

— Valentin, ici près de moi. Et le plus jeune des deux serviteurs sauta près de son maître.

Au moment de partir :

— Calmez-vous, je vous le répète, dit le comte Geoffroy, d'une voix ferme. Rentrez toutes les deux tranquillement. Prévenez seulement M^me^ de Prévilliers que nous dînerons un peu plus tard aujourd'hui que de coutume; avant une heure, toutefois, j'espère être de retour.

Et fouettant son cheval, le petit véhicule partit au grand trot et fut hors de vue en un instant.

Le son de voix de son père et l'air d'autorité qu'il savait prendre quand il le voulait eurent en ce moment un heureux effet sur Lucie. Elle sentit renaître l'espoir de s'être trompée, et sa vive agitation se calma. Elle ne voulut pas cependant attendre le retour de son père dans le salon, d'où la vue n'était pas aussi étendue que de sa chambre. Tandis que Jacqueline allait apprendre à sa mère ce qui venait de se passer, Lucie remonta chez elle, et son premier soin fut d'ouvrir toute grande la fenêtre de son balcon, qui donnait au couchant. Mais à peine eut-elle jeté les yeux de ce côté, que toute la confiance qu'elle venait de recouvrer s'évanouit. Ce n'était plus la lueur qu'elle avait aperçue une demi-heure auparavant, c'était une clarté immense, croissante, effroyable, qui semblait tout envelopper. Elle poussa un cri étouffé. Pâle, les mains jointes,

le regard attaché sur l'horizon embrasé, elle demeura immobile et muette sans oser formuler les pensées que lui suggéraient l'inquiétude et la terreur.

La nuit devenait noire. Le temps s'écoulait. Jacqueline était venue se placer doucement près de Lucie à son poste d'observation. Mais une sorte de fascination empêchait celle-ci de détourner ses yeux du spectacle terrible qu'elle contemplait.

Un long temps s'écoula sans qu'elle pût articuler une parole. Enfin elle dit :

— Jacqueline! tout brûle là-bas, vous le voyez. L'usine elle-même maintenant semble être en feu! Mettons-nous à genoux et prions... oh! prions, répéta-t-elle en cachant ses yeux de ses deux mains, pour tous ceux qui sont en danger.

— Heureusement Donald et Gauthier sont absents, dit Jacqueline à voix basse... Ma mère le croit du moins et se rassure ainsi.

En ce moment l'horloge sonna sept heures. Lucie secoua la tête.

— Ils sont revenus, dit-elle, prions, Jacqueline, soyez sûre qu'ils sont là. Aidons-les du moins de nos prières.

Elles demeurèrent prosternées sur le balcon, priant tout bas, échangeant seulement un regard ou un serrement de main, lorsqu'un jet de flamme plus vif venait redoubler leur épouvante.

. . . . . .

Le comte Geoffroy, moins rassuré qu'il n'avait voulu le paraître, avait franchi la distance de Harlay au Valbriant, avec une rapidité sans exemple. A chaque pas de la route, il sentait croître son inquiétude, car plus il approchait, plus la réalité du désastre devenait visible, plus son étendue semblait formidable. Aux premières maisons du village, il jeta les rênes de son cheval aux mains de Valentin et sauta sur la route. Le vent portait les flammes dans une autre direction, mais les habitants n'en fuyaient pas moins leurs demeures, les uns pour se mettre à l'abri, les autres pour aller à l'extrémité opposée du village porter aide et secours à ceux qui luttaient contre l'incendie. Des cris, des voix confuses ou désespérées, s'entendaient de toutes parts, mais aucun de ceux auxquels s'adressa d'abord le comte Geoffroy ne fut en état de répondre à sa première question : Où et comment le feu a-t-il pris?

L'un disait que c'était dans une des salles de l'usine, l'autre, dans la maison d'un ouvrier, un troisième, que c'était par l'imprudence de celui qui était chargé d'éclairer les ateliers.

— Non, non, dit un homme qui revenait chercher une pioche et s'en retournait au plus vite; on croyait que c'était dans la pharmacie, parce que c'est là que le feu est maintenant le plus fort,

mais il paraît que c'est chez la mère Marcelle dont la maison est tout à côté... Elle est à l'hôpital, mais une petite fille...

Le narrateur continua son chemin en courant et on n'en entendit pas davantage.

A un autre le comte Geoffroy demanda si M. Gauthier d'Arcy était présent.

— Oui, il vient d'arriver... Oh! s'il avait été là plus tôt...

Celui-là aussi laissa sa phrase inachevée et s'en alla en courant à toutes jambes.

Le comte Geoffroy poursuivit son chemin, et bientôt il se trouva dans une foule pressée et au milieu d'un tumulte redoublant. Enfin il aperçut le vieux Derviers, pâle, bouleversé, ses cheveux gris au vent. Celui-là, toutefois, put répondre à ses questions avec un sang-froid relatif.

— M. d'Arcy est là maintenant, lui dit-il, les têtes vont se calmer et il parviendra à se faire obéir.

En ce moment, en effet, la voix de Gauthier retentit sonore et distincte.

— Mes amis, de l'ordre et du calme. Nous avons de l'eau en suffisance. Nous avons aussi des haches, des pieux et des pioches pour ceux qui sauront s'en servir. Écoutez-moi donc et obéissez!... Dans un quart d'heure nous aurons du secours... Jusque-là nous avons les moyens d'arrêter le progrès des flammes. Il faut que nous y parvenions. Silence!

Alors, en effet, chacun se tut, la seule voix du maître fut entendue. La chaîne se forma rapidement et utilement, tandis que ceux qui n'étaient pas employés ainsi obéissaient à l'ordre plus difficile d'abattre tout ce qui pourrait nourrir les flammes afin de circonscrire l'incendie.

En ce moment, le comte Geoffroy parut au milieu de la place et se trouva en face de Gauthier qui, debout sur un banc, dominait toute la foule. Donald était près de lui. Le comte Geoffroy s'empara d'une hache et appela Donald à haute voix. Gauthier l'entendit; il vit le vieux châtelain et comprit ce qu'il voulait faire.

— Oui, oui, c'est bien, c'est cela. Suivez tous le comte de Bois-d'Harlay, cria-t-il, c'est là ce qu'il faut abattre...

Et il désignait du doigt une maison contiguë à un vaste atelier que le feu n'avait pas encore atteint; mais, de l'autre côté, cette maison était voisine de la pharmacie où il était intense, et elle était elle-même déjà à moitié la proie des flammes.

Au moment où la masse des travailleurs, guidée par le comte Geoffroy, allait s'ébranler, un cri déchirant se fit entendre.

— Le petit! le petit est resté là-haut!..

— Arrêtez-vous, tous! dit Gauthier d'une voix qui s'entendit jusqu'à l'extrémité du village.

Celle qui avait poussé ce cri était une vieille femme qu'on venait de déposer sur un matelas, tout enveloppée de couvertures. Le P. Séverin, aidé de quelques hommes et des sœurs de Charité, avait fait peu à peu descendre tous les malades qui se trouvaient dans l'hôpital.

Gauthier sauta à bas du banc sur lequel il s'était placé pour surveiller le sauvetage. Il se jeta à genoux près du matelas où gisait la pauvre femme.

— Parlez vite, mère Marcelle, nous n'avons pas une seconde à perdre. Est-ce le petit Blaise qui est resté là haut? Où est-il? Dans quelle chambre?...

— Eh! oui, monsieur, c'est mon pauvre petit Blaise qui est resté dans la chambre près du grenier.

— Seul?

— Non, Georgette était avec lui, mais elle a eu peur et elle s'est enfuie. Je viens de la voir.

— Mes amis, dit Gauthier rapidement à un groupe d'ouvriers qui l'entouraient, vous êtes prêts à m'aider, n'est-ce pas?

— Oui, oui, oui, tous, comptez sur nous.

Depuis que Gauthier était présent, si le bruit n'avait pas cessé, tout désordre avait disparu, son armée d'ouvriers lui obéissait comme un seul homme.

— Que dix seulement me suivent. Oui, vous aussi Donald, venez. Vous, monsieur le comte, restez avec les travailleurs, empêchez tout mouvement jusqu'à ce que j'en donne l'ordre. Une échelle, Jean, en s'adressant à un des ouvriers qui lui était le plus dévoué.

Jean obéit sans répliquer, mais au moment où Gauthier appuyait l'échelle à la fenêtre du grenier à moitié embrasé, l'ouvrier s'écria :

— Impossible de monter là.

— Il le faut, dit Gauthier... l'escalier est en feu. Cette chambre n'a pas d'autre issue.

Il posait déjà le pied sur le premier échelon, lorsque mille cris se firent entendre :

— Pas vous, pas vous, monsieur Gauthier!

— Non, ils ont raison, monsieur, il ne faut pas que vous montiez là. Laissez-moi faire. Ce n'est pas à vous à risquer votre vie...

— Allons donc, Jean, et ta femme et tes enfants! Obéis-moi, tiens ferme seulement, si tu le peux, voilà tout. Vous, Donald et huit d'entre vous, tenez-vous prêts avec une couverture fortement tendue à 3 pieds du sol.

Il monta rapidement et disparut par la fenêtre du grenier. L'attention générale se concentra alors sur lui, et tous oublièrent pour un instant le danger commun pour ne plus songer qu'à celui du maître.

C'était bien dans cette maison de la mère Marcelle que le feu avait commencé. La vieille femme s'était blessée au pied et avait été conduite à l'hôpital le matin même, laissant son petit-fils sous la garde d'une de ses voisines. Celle-ci, pour une heure, avait confié l'enfant à sa petite fille, âgée de huit ans, en lui enjoignant de se tenir tranquille et de ne pas bouger jusqu'à son retour. Mais les deux enfants, restés seuls, trouvèrent le temps long, et la chambre où ils étaient ne recevant de lumière que par le grenier, il y fit bientôt sombre, et Blaise avait peur dans les ténèbres. La petite Georgette lui proposa alors d'allumer une lanterne qui éclairait le grenier et elle y parvint, non sans peine, au moyen d'allumettes qui se trouvaient sur une planche, à une hauteur qu'elle pouvait atteindre. Mais elle ne savait trop comment s'en servir. Pour parvenir à allumer enfin la lanterne, elle employa un grand nombre d'allumettes qu'elle jetait ensuite à moitié allumées, sans se soucier de la paille dont le sol était jonché. Blaise, rassuré, fut vite endormi, mais Georgette avait encore les yeux grands ouverts lorsqu'elle aperçut une flamme inusitée qui, tout d'un coup, éclaira le grenier. Sa seule idée alors fut celle de se précipiter en bas de l'escalier en appelant sa mère à grands cris, mais sans donner autrement l'alarme. Pendant ce temps le feu avait gagné une douzaine de bottes de foin, entassées dans le grenier, près de la fenêtre ouverte, et, grâce à la violence du vent qui poussait les flammes au dehors, l'action du feu fut plus lente, là où il avait pris naissance que lorsqu'il eut été accéléré par la rencontre, dans la pharmacie, de matières plus enflammables encore que dans le grenier. L'incendie sembla donc d'abord avoir éclaté plus loin que l'endroit où Gauthier tentait maintenant de s'introduire par escalade.

Après avoir gravi rapidement l'échelle, il mit le pied dans le grenier. Il se dirigea sur-le-champ vers la chambre où l'enfant était demeuré, mais elle était remplie d'une fumée si épaisse, qu'il en fut presque suffoqué... Bien qu'aveuglé et respirant avec la plus grande peine, il poursuivit à tâtons son exploration, guidé parfois par l'éclat sinistre de la flamme qui gagnait rapidement. Il appela, personne ne répondit. Enfin son pied rencontra le matelas sur lequel Blaise était étendu. Il se pencha et le saisit dans ses bras. La tête de l'enfant tomba inerte sur son épaule. Vivait-il encore?... Le secours arrivait-il trop tard? Gauthier ne pouvait

s'en assurer. Le sol tremblait sous ses pas. Le toit tout en feu tombait déjà en partie.

Il lui fallut une force herculéenne pour parvenir chargé de son fardeau jusqu'au lieu où l'échelle était encore appuyée à la fenêtre... Arrivé là, l'enfant ranimé par l'air poussa un cri et serra son bras autour du cou de son sauveur. Mais celui-ci, par un dernier effort, les détacha doucement... Il n'était plus temps de descendre... Un effroyable craquement se faisait entendre...

— Jean! Donald! à vous, cria-t-il d'une voix tonnante, prenez bien garde!...

Et l'enfant tomba sain et sauf dans les plis de la couverture tendue pour le recevoir, tandis que l'échelle brisée par la chute du toit s'effondrait avec le sol, et ensevelissait sous les décombres le courageux sauveteur...

Le cri d'horreur qui retentit put s'entendre fort au-delà du village. Le danger, la ruine, les menaces de l'incendie, tout fut oublié.

— Le maître!... le maître!... dégageons-le... sauvons-le...

La voix des femmes priant à haute voix s'entendait au milieu des vociférations des hommes. Dans ce tumulte, le vieux comte Geoffroy, maîtrisant sa douleur, gardait assez de sang-froid pour imposer l'obéissance; et, avec une régularité qu'il eût été impossible à un autre d'obtenir en ce moment, on commença le difficile et dangereux déblaiement qu'il fallait accomplir pour dégager Gauthier mort ou vivant...

Donald, au premier rang de ceux qui se livraient à ce difficile et dangereux travail, pâle, échevelé, énergique, ne voyait et n'entendait plus rien. Les fragments embrasés tombaient de toutes parts sur lui sans le distraire. L'oreille collée sur les décombres brûlants, il écoutait et bientôt il s'écria :

— Courage! courage! poursuivez vite, je crois entendre encore un faible son.

Le travail continua cinq minutes encore en silence, cinq minutes longues comme des heures. Un nouveau cri de Donald fut répété par mille voix.

— Il vit!... j'entends sa voix!...

Et Gauthier, presque entièrement couvert encore par les décombres, fut peu à peu délivré de la tombe où il était enseveli...

Donald put soulever la tête de son ami dont le front ruisselait de sang. Il était horriblement blessé, mais il respirait encore. Il murmura quelques paroles indistinctes. Le travail continua, rapide, actif...

Enfin il s'acheva, et, enlevé par quatre bras vigoureux, le maître fut arraché à sa tombe brûlante et déposé sur un brancard préparé pour le recevoir, tandis que des vivats enthousiastes succédaient aux cris d'angoisses et de désespoir. Mais ce fut un court moment de joie. Dès les premiers pas de ses porteurs, Gauthier avait perdu connaissance et ne donnait plus aucun signe de vie, et ce fut dans un morne silence que la population tout entière suivit le brancard sur lequel ne semblait plus reposer que la dépouille inanimée de leur maître...

Le triste cortège s'achemina vers le pavillon situé à l'extrémité du village, opposé à celle où l'incendie avait éclaté. Le comte Geoffroy, les traits contractés et parvenant avec peine à conserver le sang-froid nécessaire pour diriger les porteurs, marchait d'un côté, Donald de l'autre, ne quittant pas la main de son ami, et ne semblant pas s'apercevoir qu'il avait lui-même une forte contusion à la poitrine, la chevelure brûlée et une large blessure au visage qui le rendait méconnaissable. Le P. Séverin, était près de lui et le pauvre Derviers fermait la marche sans pouvoir arrêter ses sanglots.

. . . . . .

. . . . . .

Pendant ce temps, on peut le croire, au château de Harlay, l'attente était devenue une intolérable angoisse. Plus de trois heures étaient écoulées, il était neuf heures passées, ni le comte Geoffroy, ni Donald, ni le P. Séverin n'avaient reparu. Aucun message n'était venu apaiser l'inquiétude de celles qui les attendaient.

La marquise, alors, proposa tout d'un coup de se faire conduire sur la route :

— Je n'irai pas jusqu'au Valbriant, pour ne pas vous effrayer sur mon compte, dit-elle à M^me^ de Prévilliers, qui était partagée entre son désir d'avoir des nouvelles et sa terreur de la voir s'éloigner.

Jacqueline s'écria qu'elle voulait l'accompagner.

— Non, non, restez près de votre mère, elle n'est déjà que trop inquiète... N'ayez pas peur, je n'irai pas plus loin que ce moulin de Saint-Rémi. Mais, là, il est impossible que je n'apprenne pas quelque chose de certain. Il faut que je sache où sont mon père et Donald, et Séverin... et M. d'Arcy. Je le veux, j'y suis décidée.

Ces paroles, dites d'une voix si déterminée, qu'elle ne semblait plus être la sienne, avaient été deux fois interrompues pour les ordres à donner aux uns, les recommandations à faire aux autres, et, sans écouter aucune représentation, aussi promptement qu'il fut possible au vieux Pierre de prendre place sur le siège de la petite

voiture découverte de sa maîtresse, la marquise y monta et Lion y sauta après elle.

Une fois sur la grande route, elle ressentit un moment de bien-être. Le vent soufflait encore avec cette violence qui avait tant activé celle de l'incendie, mais il ranimait Lucie et rafraîchissait son front et ses tempes brûlantes.

Ils étaient encore à une fort grande distance, lorsque le bruit effrayant et confus qui s'élevait du Valbriant parvint jusqu'à son oreille. Son cœur battit plus fort.

— Vite, vite, Pierre, avançons, s'écria-t-elle.

Le bruit croissait toujours. Enfin, tout d'un coup, lorsqu'ils arrivaient au moulin où elle avait compté s'arrêter, elle entendit retentir ce formidable cri différent de tous les autres, poussé par les spectateurs de la catastrophe qui avait suivi l'acte héroïque de Gauthier...

Lucie, glacée de terreur, fit arrêter la voiture pour mieux prêter l'oreille. L'effroyable clameur s'était tue, et, pendant plusieurs minutes, elle n'entendit plus rien. Puis, tout d'un coup, il s'en éleva une nouvelle, au milieu de laquelle elle crut discerner des vivats et des cris de joie. Puis, encore une fois, un grand silence et bientôt un murmure étrange qui semblait venir vers elle.

— Ne m'arrêtez pas ici, Pierre, dit-elle. Allez plus loin, allez vite.

— Nous ne sommes plus maintenant qu'à un quart de lieue du Valbriant. Madame la marquise ne voulait pas aller jusque-là.

— Je le veux maintenant, dit-elle... je le veux, vous dis-je, ne nous arrêtons plus qu'aux premières maisons du village. Nous y serons dans cinq minutes.

A l'entrée du village, en effet, elle sauta hors de la voiture, suivie de Lion, qui semblait inquiet et aboyait tout bas. Il passa devant elle, et bientôt il l'aida à se faire faire place.

La lune montait maintenant, claire et brillante, mêlant sa lumière argentée aux lugubres lueurs de l'incendie et éclairant distinctement tous les objets. Lucie alla au-devant de la foule qui approchait. Elle ne se rendit nul compte encore de ce qu'elle voyait. Bientôt, la foule approchant, elle se trouva environnée de monde et allait perdre de vue le groupe sur lequel ses yeux s'étaient arrêtés, si Lion, d'une part, qui la précédait, et, de l'autre, le mouvement instinctif de ceux qui la reconnurent ne lui eussent permis de s'avancer et de se trouver ainsi au premier rang...

Qu'était-ce que ce cortège, maintenant auprès d'elle? et pourquoi venait-il de s'arrêter? Que se passait-il? Son chien se refusait maintenant à avancer et hurlait sourdement. Elle le repoussa et fit elle-même un pas de plus. Alors elle aperçut le visage attéré de

son père et celui de Donald... Oui, c'était lui, quoiqu'il fût à peine reconnaissable. Séverin était là aussi penché sur le brancard. Il parlait à voix basse... En ce moment, il régnait un silence solennel et profond; elle put entendre chaque parole :

— Son cœur bat encore, disait Séverin, mais ses forces diminuent. Mon ami, m'entendez-vous?

Un faible mouvement de tête répondit à cette question. Le même mouvement fut répété d'une manière plus marquée après les paroles qui suivirent.

— Vous êtes blessé dangereusement, et c'est au prix de votre vie, peut-être, que vous avez sauvé la vie d'un autre; je vais vous donner l'absolution.

Les mots : « oui! » « merci! » furent distinctement articulés. Le religieux leva la main et prononça les paroles sacrées...

Lucie comprit alors le sens terrible de ce qui se passait devant elle. Elle se précipita en avant avec une énergie soudaine, et se trouva enfin tout près du brancard... Elle vit celui qui y était étendu! Elle le vit dans la pâleur livide de la mort. Elle vit l'effroyable blessure qui traversait son front. Elle vit ses traits défigurés. Elle vit, hélas! ses yeux sanglants... et elle poussa un cri! un cri puissant et déchirant, proclamant tout haut la vérité cachée à tous, ignorée d'elle-même aussi bien que de celui qu'il sembla rappeler de la tombe.

— Gauthier! si vous mourez... je meurs !..

Sa main saisit celle du blessé. Celui-ci tressaillit. Il s'efforça de soulever sa tête et se tourna du côté où venait de retentir la voix de Lucie! Une étreinte convulsive répondit à celle de la main qui serrait la sienne, puis il retomba sans aucun mouvement.

..... Lucie vit le P. Séverin s'agenouiller, elle entendit autour d'elle éclater les sanglots, mais déjà elle ne comprenait plus rien. Elle était tombée sans connaissance, et plusieurs heures étaient écoulées lorsqu'elle rouvrit les yeux à Harlay, et vit son père et Jacqueline auprès d'elle.

Mme A. Craven.

La fin prochainement.

---

# LA FIN DE LA FRONDE

ET

## L'ARRESTATION DU CARDINAL DE RETZ[1]

---

### VII

LETTRES INÉDITES DE MAZARIN. — SES INSTRUCTIONS SECRÈTES CONTRE L'ANCIEN CHEF DE LA FRONDE. — DÉCISION DU GRAND CONSEIL ORDONNANT L'ARRESTATION DU CARDINAL DE RETZ. — APPROBATION DE CE COUP D'ÉTAT PAR MAZARIN.

Peu de jours après avoir exilé les plus remuants des frondeurs, le jeune roi dépêcha à Mazarin un courrier extraordinaire, porteur d'une dépêche dans laquelle il l'engageait à revenir promptement à la cour. La lettre était conçue dans les termes les plus flatteurs, les plus reconnaissants et les plus tendres pour le cardinal[2].

Las de son exil, impatient de rentrer en France, Mazarin obéit aux ordres du roi, il s'achemina vers la frontière et rejoignit l'armée de Turenne. Comme il se piquait d'être un homme de guerre, et qu'il voulait rentrer dans Paris après s'être signalé par quelques exploits, il voulut assister au siège de cinq ou six petites places, dont le prince de Condé s'était emparé au mois de septembre. « Il s'amusait, dit plaisamment le cardinal de Retz, à *vétiller proprement* dans l'armée de Turenne, « où vous pouvez imaginer qu'il n'était pas fort nécessaire ». Et Retz ajoute : « Le cardinal mourait d'impatience de revenir à Paris, mais il n'osait y rentrer tant que j'y serais. » Rien n'est plus certain, et ce n'est point là une vanterie de Retz. Tous les Mémoires du temps sont unanimes sur ce point, et, qui mieux est, nous avons les aveux de Mazarin lui-même. De tous les frondeurs, Retz était celui qu'il redoutait le plus, et tant qu'il ne serait pas sorti de Paris, de gré ou de force, le cardinal jugeait prudent de ne pas y remettre les pieds. Dans toutes ses

[1] Voyez le *Correspondant* des 10 novembre et 25 décembre 1885.

[2] Aff. étr., 26 octobre; et Bibl. nat., Papiers de Le Tellier, ms fr. 6892, minute.

lettres, il revient sans cesse sur la nécessité qu'il y a, suivant lui, afin de rendre son retour possible, de contraindre le coadjuteur à partir pour Rome, où la résidence est obligatoire pour tous les cardinaux français qui ne sont pas employés ailleurs au service du roi. Retz, il faut noter ce fait important, avait fait offrir, par la princesse palatine et par Pennacors, d'aller habiter Rome [1]. Mais Mazarin ne croyait pas qu'il pût s'y résoudre de son bon gré, et il insinuait qu'il faudrait user de contrainte [2].

Le marquis de Montglat, dans ses remarquables *Mémoires* sur la Fronde, a parfaitement deviné les secrets motifs de la conduite de Mazarin à l'égard de Retz, à ce moment précis. Cette page est trop curieuse pour que nous ne soyons pas tenté de la remettre sous les yeux du lecteur : « Mazarin, dit-il, ne pouvait avoir une joie complète tant que le cardinal de Retz serait à la cour. Il avait une jalousie extrême contre lui; et le connaissant ambitieux et d'un esprit élevé, il ne pouvait souffrir de le voir près de la reine et dans Paris avec une dignité égale à la sienne. Il s'était servi de lui pour faciliter le retour du roi dans Paris et pour perdre le prince (de Condé), qui était leur ennemi commun; mais dès que cet ouvrage fut achevé, il tourna toutes ses pensées à le ruiner lui-même pour demeurer sans concurrent. Il voulait faire ce coup durant qu'il était absent, afin de s'en excuser et de rejeter l'affaire sur la reine, quoique tout le monde vît bien d'où cela venait. »

Afin d'endormir sur ses vraies dispositions le coadjuteur, Mazarin lui faisait des offres de service, par l'entremise du baron de Pennacors; il disait même qu'il souhaitait *acquérir son amitié* [3]. En même temps, il écrivait lettre sur lettre aux secrétaires d'État, à ses agents, pour qu'on hâtât son départ de Paris.

Cependant le cardinal de Retz, sans tenir compte des avis qui lui venaient de toutes parts qu'il courait les plus grands dangers, continuait à aller au Louvre, où il était attiré par les artificieuses caresses de la reine. Il s'imaginait que la pourpre le mettrait à l'abri de toute entreprise et que, le cas échéant, le peuple ne manquerait pas de voler à son secours [4].

Le secrétaire d'État Abel Servien était spécialement chargé de traiter avec le cardinal de Retz, comme pouvant lui inspirer plus de

[1] Mazarin à Le Tellier. Sedan, 26 octobre 1652. (Bibl. nat., ms fr. 4211.) Le *Journal d'un Parisien* pendant la Fronde parle de ces offres comme faites à Retz par la cour et repoussées par lui. (Bibl. nat., ms fr. 10275.)

[2] Mazarin à l'abbé Fouquet. (Bibl. nat., fonds Gaignières, 2799.)

[3] Mazarin à Pennacors, Sedan. 24 octobre. (Aff. étr., France, t. XXX.)

[4] *Mémoires* de Guy Joly. « Il était si fort ébloui de son écarlate, écrivait, à Condé, Fouquet de Croissy, qu'il se croyait à l'abri du malheur. » (Aff. étr.)

confiance que tout autre. Autrefois exilé, Servien avait reçu l'hospitalité chez les Gondi, au château de Beaupréau, et il paraissait tout pénétré de gratitude pour les membres de cette famille. Or voici comment il se reconnaissait de ce service à l'égard de Retz : « M. le coadjuteur, écrivait-il à Mazarin [1], est mortifié et enragé de ce qui s'est fait, sans lui en donner aucune part. Il dissimule, mais non pas si bien qu'on ne connaisse son esprit par ses émissaires... S'il continue et qu'on puisse avoir la preuve de ses desseins, qui, certainement, sont mauvais, il ne sera pas malaisé de le chasser de Paris, *et de passer plus avant, si l'on veut.* » Encore une provocation de Servien à l'arrestation de Retz.

Il put y avoir, en effet, et il y eut des pourparlers entre les agents de Condé et ceux du cardinal, mais il n'y eut alors entre eux aucun traité [2]. Sur ce point, le gouvernement ne pouvait faire à Retz qu'un procès de tendance.

Afin de détourner la foudre qui le menaçait et de gagner du temps, le cardinal de Retz fit, dans le plus grand secret, quelques tentatives pour se réconcilier avec Mazarin ; mais, comme elles n'eurent aucun succès, il se garde bien d'en parler dans ses *Mémoires* [3]. La fière attitude de Retz, qui a si vivement frappé l'imagination de Bossuet, n'était donc que purement extérieure. La vérité est qu'au fond, il ne cherchait plus qu'à se tirer d'affaire, qu'à trouver quelque moyen de capituler. Ce point d'histoire du plus haut, du plus piquant intérêt, qui découvre dans ses derniers replis l'âme du personnage, nous est révélé par les correspondances ministérielles, si souvent en contradiction avec les *Mémoires*. Voici comment, dans une lettre inédite adressée à Le Tellier, Mazarin lui parlait des ouvertures de Retz, et de ce qu'il fallait en penser :

« Je vous dirai, en confidence, que M. de Turenne m'a dépêché ici le sieur de Varennes, pour me faire savoir que M. le cardinal de Retz l'avait visité à Paris, et lui avait fait de grandes protestations de vouloir être de mes amis, et me servir en toutes rencontres avec sincérité, le priant de me le mander et le prenant pour juge des soins qu'il apporterait à l'avenir. M. de Turenne m'en a donné avis simplement sans y ajouter quoi que ce soit du sien... Il m'a fait dire qu'il avait donné charge à madame sa femme d'en informer aussi la reine, n'ayant pu avoir cet honneur lui-même parce qu'il était prêt

[1] 26 octobre. (Aff. étr., France, t. CXLIII.)

[2] Fouquet de Croissy à Condé. (Aff. étr., France, t. CXLIV.) Gourville à Lenet, agent de Condé. (Bibl. nat., mss. de P. Lenet, t. XI, ms fr. 6712.)

[3] Retz ne parle que d'un projet qu'il eut, fort peu de temps avant son arrestation, d'envoyer auprès de Mazarin l'évêque de Châlons, son ami, mais ce projet n'aboutit pas non plus.

besogne; je ne sais pas comment Leurs Majestés n'insistent à lui faire commandement de s'en aller à Rome, car si on le donne en sorte qu'il connaisse que c'est une résolution de pousser la chose à bout, je ne doute pas qu'il n'obéisse. Et comme l'on a vu par expérience que tous les bons traitements et les grâces extraordinaires qu'on lui a départies, pour ramener son esprit et borner son ambition, ont été inutiles, et que rien n'est capable de le faire changer d'humeur ni de le détacher de l'intrigue, de la faction et du désordre, il est certain que, tôt ou tard, il en faudra venir là. Et, en ce cas, il vaudrait beaucoup mieux pour le service du roi que ce fût plus tôt que plus tard, *avant mon arrivée à Paris.*

« Et, après tout ce que vous avez pris la peine de m'écrire [sur] ce qu'il a fait avec M. le duc d'Orléans, vous et toutes les personnes de bon sens tomberez d'accord dans le mien, que, si on lui donne temps, y ayant encore à Paris quantité d'esprits mal disposés et une guerre civile allumée dans le royaume, il ne faut pas douter qu'il ne fasse naître quelque désordre auquel il sera difficile de remédier.

« Le soin même qu'il prend à présent de témoigner qu'il ne veut s'attacher qu'à sa profession et de prêcher dans toutes les paroisses n'a pour but que de s'accréditer avec le peuple, afin de se mettre en état de faire du mal à la première occasion. Je vous prie de représenter ce que dessus à la reine de ma part et de lui dire que tout ce que l'on fera à l'égard d'autres personnes suspectes ne servira de rien, si l'on laisse au cardinal de Retz la liberté de brouiller comme il fait...

« Il faudrait commencer, à mon sens, par lui faire dire positivement, par le moyen de M^me^ la princesse de Guimené, que le roi veut absolument qu'il l'aille servir pour quelque temps à Rome, le bien des affaires de Sa Majesté le requérant ainsi; qu'il y va même de l'intérêt dudit cardinal d'y aller au plus tôt, pour faire cesser quantité de bruits qui courent à son préjudice, et que, pour lui donner lieu de faire ce voyage avec la dignité convenable à son rang, Sa Majesté lui fera ponctuellement payer, non seulement les 20 000 livres que l'on a accoutumé de donner aux cardinaux français, mais aussi 1000 écus par mois d'extraordinaire, qui seront payés par quartier à Paris entre les mains de telle personne qu'il nommera pour les recevoir.

« Et en cas qu'il fasse difficulté à cela, il faudra lui en envoyer l'ordre et faire connaître en même temps que le roi, ayant découvert les nouvelles menées qu'il fait pour troubler le repos de la ville de Paris, et obliger Sa Majesté à s'en retirer, elle a voulu rompre ses mauvais desseins, afin de n'oublier rien pour maintenir le calme dans Paris et y continuer son séjour. L'on pour-

rait même faire imprimer la lettre qu'on lui enverrait pour cet effet, y ayant des raisons de reste pour la rendre plausible.

« Que s'il souhaitait de se retirer à Commercy [1], je me remets à ce qu'il sera jugé à propos, mais je supplie très humblement la reine de ne se flatter pas sur ce que la princesse de Guimené lui a dit, que le cardinal n'avait plus de crédit et ne songeait qu'à aller à Rome, parce que cela se fait exprès, afin que Leurs Majestés, en étant persuadées, ne s'appliquent pas à prendre les précautions nécessaires contre le mal qu'il pourrait faire. Enfin je suis bien trompé si le roi n'a toujours le cardinal de Retz en tête, soit pour les rentes, soit pour les états généraux... et ce lui sera toujours des ressources pour se rendre considérable.

« Il ne faut pas aussi douter que, s'il vient à bout de faire un parti formé, il ne fasse union avec M. le Prince; ce qui l'en empêche à présent n'étant autre chose que la crainte qu'il a que M. le Prince ne fasse pas de cas de lui, après qu'il sera déclaré, s'il n'est en état de se soutenir lui-même. Et, à propos des états généraux, je me sens obligé en conscience de dire que le roi n'a point de temps à perdre à faire arrêter Annery [2], parce que c'est celui de tous qui fait le plus de bruit sur cette matière, sur les instructions du cardinal de Retz. Je vous prie d'en avertir Leurs Majestés, et d'ailleurs, c'est le bras droit dudit cardinal et un exécuteur aveugle de toutes ses volontés. Je ne vous demande pas le secret sur tout ceci, parce que la chose le demande d'elle-même [3]. »

S'il faut en croire ce que dit Retz, dans ses *Mémoires*, Anne d'Autriche aurait joué alors à son égard un double jeu des plus perfides. Tout en affectant de le traiter parfaitement bien, de lui témoigner quelque gratitude pour son rôle de pacificateur, de prendre intérêt à sa position, de lui offrir même de l'aider à sortir d'embarras; au fond, elle était plus que jamais ulcérée contre lui, croyant, non sans quelque apparence de raison, d'après les rapports de Belloi, domestique du duc d'Orléans, qu'il avait poussé le prince à la résistance. Ce fut en vain que Retz, *rendu à la liberté*, par le départ de Monsieur, offrit à la princesse de *la servir sans restriction*, au fond du cœur, elle avait juré de n'écouter que les conseils de son favori et d'écarter à tout prix son rival des affaires.

Signalons également quelques différences importantes entre les

[1] Le cardinal de Retz, comme on le sait, était damoiseau de Commercy et propriétaire du château de la ville et de ses dépendances.

[2] Charles d'Aily, sieur d'Annery, l'un des agents les plus actifs du cardinal de Retz, dont il est plus d'une fois question dans ses *Mémoires* et dont nous avons parlé plus haut.

[3] Bibl. nat. Papiers de Le Tellier, ms fr. 6891. Original en chiffre.

besogne; je ne sais pas comment Leurs Majestés n'insistent à lui faire commandement de s'en aller à Rome, car si on le donne en sorte qu'il connaisse que c'est une résolution de pousser la chose à bout, je ne doute pas qu'il n'obéisse. Et comme l'on a vu par expérience que tous les bons traitements et les grâces extraordinaires qu'on lui a départies, pour ramener son esprit et borner son ambition, ont été inutiles, et que rien n'est capable de le faire changer d'humeur ni de le détacher de l'intrigue, de la faction et du désordre, il est certain que, tôt ou tard, il en faudra venir là. Et, en ce cas, il vaudrait beaucoup mieux pour le service du roi que ce fût plus tôt que plus tard, *avant mon arrivée à Paris*.

« Et, après tout ce que vous avez pris la peine de m'écrire [sur] ce qu'il a fait avec M. le duc d'Orléans, vous et toutes les personnes de bon sens tomberez d'accord dans le mien, que, si on lui donne temps, y ayant encore à Paris quantité d'esprits mal disposés et une guerre civile allumée dans le royaume, il ne faut pas douter qu'il ne fasse naître quelque désordre auquel il sera difficile de remédier.

« Le soin même qu'il prend à présent de témoigner qu'il ne veut s'attacher qu'à sa profession et de prêcher dans toutes les paroisses n'a pour but que de s'accréditer avec le peuple, afin de se mettre en état de faire du mal à la première occasion. Je vous prie de représenter ce que dessus à la reine de ma part et de lui dire que tout ce que l'on fera à l'égard d'autres personnes suspectes ne servira de rien, si l'on laisse au cardinal de Retz la liberté de brouiller comme il fait...

« Il faudrait commencer, à mon sens, par lui faire dire positivement, par le moyen de M^me^ la princesse de Guimené, que le roi veut absolument qu'il l'aille servir pour quelque temps à Rome, le bien des affaires de Sa Majesté le requérant ainsi; qu'il y va même de l'intérêt dudit cardinal d'y aller au plus tôt, pour faire cesser quantité de bruits qui courent à son préjudice, et que, pour lui donner lieu de faire ce voyage avec la dignité convenable à son rang, Sa Majesté lui fera ponctuellement payer, non seulement les 20 000 livres que l'on a accoutumé de donner aux cardinaux français, mais aussi 1000 écus par mois d'extraordinaire, qui seront payés par quartier à Paris entre les mains de telle personne qu'il nommera pour les recevoir.

« Et en cas qu'il fasse difficulté à cela, il faudra lui en envoyer l'ordre et faire connaître en même temps que le roi, ayant découvert les nouvelles menées qu'il fait pour troubler le repos de la ville de Paris, et obliger Sa Majesté à s'en retirer, elle a voulu rompre ses mauvais desseins, afin de n'oublier rien pour maintenir le calme dans Paris et y continuer son séjour. L'on pour-

rait même faire imprimer la lettre qu'on lui enverrait pour cet effet, y ayant des raisons de reste pour la rendre plausible.

« Que s'il souhaitait de se retirer à Commercy [1], je me remets à ce qu'il sera jugé à propos, mais je supplie très humblement la reine de ne se flatter pas sur ce que la princesse de Guimené lui a dit, que le cardinal n'avait plus de crédit et ne songeait qu'à aller à Rome, parce que cela se fait exprès, afin que Leurs Majestés, en étant persuadées, ne s'appliquent pas à prendre les précautions nécessaires contre le mal qu'il pourrait faire. Enfin je suis bien trompé si le roi n'a toujours le cardinal de Retz en tête, soit pour les rentes, soit pour les états généraux... et ce lui sera toujours des ressources pour se rendre considérable.

« Il ne faut pas aussi douter que, s'il vient à bout de faire un parti formé, il ne fasse union avec M. le Prince; ce qui l'en empêche à présent n'étant autre chose que la crainte qu'il a que M. le Prince ne fasse pas de cas de lui, après qu'il sera déclaré, s'il n'est en état de se soutenir lui-même. Et, à propos des états généraux, je me sens obligé en conscience de dire que le roi n'a point de temps à perdre à faire arrêter Annery [2], parce que c'est celui de tous qui fait le plus de bruit sur cette matière, sur les instructions du cardinal de Retz. Je vous prie d'en avertir Leurs Majestés, et d'ailleurs, c'est le bras droit dudit cardinal et un exécuteur aveugle de toutes ses volontés. Je ne vous demande pas le secret sur tout ceci, parce que la chose le demande d'elle-même [3]. »

S'il faut en croire ce que dit Retz, dans ses *Mémoires*, Anne d'Autriche aurait joué alors à son égard un double jeu des plus perfides. Tout en affectant de le traiter parfaitement bien, de lui témoigner quelque gratitude pour son rôle de pacificateur, de prendre intérêt à sa position, de lui offrir même de l'aider à sortir d'embarras; au fond, elle était plus que jamais ulcérée contre lui, croyant, non sans quelque apparence de raison, d'après les rapports de Belloi, domestique du duc d'Orléans, qu'il avait poussé le prince à la résistance. Ce fut en vain que Retz, *rendu à la liberté*, par le départ de Monsieur, offrit à la princesse de *la servir sans restriction*, au fond du cœur, elle avait juré de n'écouter que les conseils de son favori et d'écarter à tout prix son rival des affaires.

Signalons également quelques différences importantes entre les

[1] Le cardinal de Retz, comme on le sait, était damoiseau de Commercy et propriétaire du château de la ville et de ses dépendances.

[2] Charles d'Aily, sieur d'Annery, l'un des agents les plus actifs du cardinal de Retz, dont il est plus d'une fois question dans ses *Mémoires* et dont nous avons parlé plus haut.

[3] Bibl. nat. Papiers de Le Tellier, ms fr. 6891. Original en chiffre.

correspondances ministérielles et les *Mémoires* de Retz. D'après Mazarin, dont le témoignage, en cette circonstance, ne saurait être suspect, ce fut Retz, qui, le premier, fit proposer à la cour, par la princesse Palatine et par Pennacors, d'aller à Rome en simple qualité de cardinal national, et Mazarin, pour l'y décider, comme on vient de le voir, lui fit offrir 36 000 livres par années, en sus du traitement que le roi accordait aux cardinaux français en résidence à Rome.

D'après Retz, ce fut Servien qui lui fit des avances et des offres bien plus importantes. En quoi, suivant lui, consistaient ces offres? Le roi lui proposait *la surintendance de ses affaires à Rome et en Italie*, avec 50 000 écus de pensions [1], le payement d'une partie de ses dettes jusqu'à la somme de 100 000 écus; plus une somme de 50 000 écus pour son ameublemeut. En retour de ces avantages, Retz, devait, d'après sa version, demeurer trois ans à Rome après lequels, il lui serait loisible de revenir à Paris reprendre ses fonctions de coadjuteur.

Suivant Mazarin, dans sa lettre du 19 novembre, publiée ci-dessus, il fit offrir simplement à Retz les 20 000 livres de pension que le gouvernement donnait à Rome aux cardinaux français et, de plus, 1000 écus par mois d'extraordinaire, pendant toute la durée de son séjour, ce qui, pour une année, constituait un traitement de 56 000 livres. Comme on le voit, il faut bien en rabattre des exagérations de Retz sur ce *pont d'or* qu'on lui offrait, dit-il, pour sortir de Paris. Il eut plusieurs entrevues avec Servien. Au fond, céder le pavé à Mazarin après le lui avoir si longtemps disputé, lui semblait le comble de l'humiliation. Il ne put s'y résoudre et trouva d'honnêtes prétextes pour ne pas quitter la place. Le plus plausible, en apparence, ce fut de s'opiniâtrer jusqu'au bout à défendre auprès de la cour les intérêts et les exigences de ses amis. Il demanda trois gouvernements de places importantes pour le duc de Brissac, le marquis de Fosseuse et le sieur d'Argenteuil; une abbaye de 20 000 livres de rentes pour son agent l'abbé Charrier, qui, si habilement à Rome, avait conduit l'affaire du chapeau; un emploi de secrétaire d'État pour son fidèle Caumartin, et l'emploi de secrétaire des commandements du duc d'Anjou pour son secrétaire Guy Joly [2]. Mais Servien ne voulait traiter que la question concernant le cardinal de Retz et refusait d'entrer en discussion pour tout le reste.

[1] Ce ne pouvait être l'ambassade de Rome, comme l'avance M. Chéruel, le bailli de Valençay occupant alors cette fonction, mais la surintendance des affaires du roi. D'ailleurs aucun cardinal, eût-il à remplir les fonctions d'ambassadeur, n'en a jamais porté le titre, celui de cardinal devant primer tout autre, d'après les usages de Rome.

[2] *Mémoires* de Guy Joly.

La princesse Anne de Gonzague, fort dévouée au cardinal, le fit avertir qu'il y avait pour lui du danger dans ces conférences secrètes; qu'au fond, Servien ne lui était pas moins hostile que l'abbé Fouquet, et elle l'engagea à traiter directement avec Mazarin. Les mêmes conseils lui étaient donnés par sa cousine la duchesse de Lesdiguières. Par Henri de Beringhen, premier écuyer de la petite écurie, et par le maréchal de Villeroi, elle avait appris que Mazarin se mourait d'impatience de revenir à Paris, qu'il n'osait y rentrer tant que le coadjuteur y serait, et que, pour que celui-ci en sortît, il lui accorderait tout ce qu'il lui demanderait. Retz finit par se rendre à tous ces conseils qui lui semblaient venir de bon lieu, et il résolut, comme nous le verrons bientôt, de traiter directement avec le cardinal-ministre. Il ne voulut donc rien conclure avec Servien. « La cour, dit Retz, me regarda comme un homme qui prétendait ou partager le ministère, ou en faire acheter bien chèrement l'abdication. » A ce propos, il se donne comme une victime de l'amitié et déclare qu'il fut condamné à périr par les *visions* de ses amis. « Je n'ai jamais pu, dit-il dans une page éloquente, me repentir de ma conduite, quoiqu'elle m'ait coûté ma prison et toutes les suites de ma prison, qui n'ont pas été médiocres. Si j'eusse suivi le contraire, si j'eusse accepté les offres de M. Servien, je me fusse tiré d'embarras, j'aurais évité tous les malheurs qui m'ont presque accablé; je n'aurais pu me défendre d'abord de celui qui est inévitable à tous ceux qui sont à la tête des grandes affaires, et qui en sortent sans faire trouver des avantages à ceux qui s'y sont engagés avec vous. Le temps aurait assoupi ces plaintes, que la fortune même aurait pu tourner, par de bons événements, en ma faveur; je conçois fort bien ces vérités, mais je ne les regrette pas; je me suis satisfait moi-même en me conduisant autrement; et comme à la réserve de la religion et de la bonne foi, tout doit être, au moins à mon opinion, égal aux hommes, je crois que je puis raisonnablement être content de ce que j'ai fait. »

Sans nier le noble dévouement de *cet homme* qui resta *si fidèle aux particuliers*, pour me servir de l'expression de Bossuet, il est permis de croire que ce ne fut pas la seule considération, comme il le prétend, qui l'empêcha d'accepter les offres de la cour. La honte de céder le pas au vainqueur y entrait sans doute pour beaucoup. Il y avait de plus un autre motif que Retz ne pouvait avouer à ses lecteurs. Il ne put se résoudre à quitter Paris, parce que, malgré tant de déceptions, il comptait encore sur le chapitre des accidents et sur un retour de la fortune. Loin de satisfaire son ambition, la pourpre n'avait fait que l'irriter et l'agrandir. Il se disait que si Mazarin tombait encore une fois, ce serait la dernière, et que, suivant

les traditions de deux règnes, ce serait lui, prince de l'Église, qui serait appelé à lui succéder. Et puis enfin, étrange illusion! il espérait que cette haute dignité, qu'il avait si peu respectée dans la personne de Mazarin, Mazarin serait forcé de la respecter en lui. Plein de cette folle confiance, il eut l'audace de refuser de se rendre à un lit de justice, tenu au Parlement, le 13 novembre, dans lequel Condé, le prince de Conti et Mme de Longueville, qui n'avaient pas voulu profiter de l'amnistie, et s'étaient même depuis livrés à plusieurs actes d'hostilité, furent condamnés, comme criminels de lèse-majesté, à la confiscation de leurs biens. Dans ce refus, la reine vit un indice des ménagements de Retz pour M. le Prince, même de relations secrètes avec lui, et elle résolut de le « faire périr ».

Pendant qu'on l'accusait de cabaler et de conspirer, comme aux beaux jours de la Fronde, « en grossissant, dit-il (aux yeux de la reine), tout ce qui, dans la vérité, n'avait pas même la réalité la plus légère », il s'en allait, prêchant d'église en église, de paroisse en paroisse, comme un homme qui paraissait vouloir rentrer dans les devoirs de sa profession.

Le jour de la Toussaint, il prêcha à Saint-Germain l'Auxerrois, la paroisse de la cour, et la reine mère et le roi, pour lui donner le change sur leurs sentiments à son égard, lui firent l'honneur d'assister à son sermon [1]. Le sujet dans sa bouche était des plus piquants. Il prêcha contre les ambitieux. Espérait-il trouver des auditeurs assez naïfs pour le croire sur parole? Le lendemain, il alla remercier le roi et sa mère, et comme, ce jour-là, il devait prêcher à Saint-Jacques la Boucherie, il les pressa vivement de lui accorder la faveur de venir l'entendre, « J'espère, disait plaisamment Gourville, à propos de ce nouveau sermon, qu'il parlera contre les séditions [2]. »

Après cette visite au Louvre, le coadjuteur reçut de toutes parts des avis que, s'il y retournait, il courrait les plus grands dangers Il tint ces avis pour bons et cessa d'y aller [3]. Grave faute, qu'il avoue, et dont il se repentit, mais trop tard.

[1] La *Gazette*, p. 1032, parle en ces termes de ce sermon : « (Le 1er novembre), l'après-dînée, Leurs Majestés allèrent en l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, paroisse du Louvre, où le cardinal de Retz fit un sermon digne de son bel esprit, sur le sujet de la fête (de tous les saints). » (*Mémoires* du cardinal de Retz.) — La *Muze historique* de Loret (lettre du 2 novembre, p. 304) parle de ce sermon. Il paraît que l'affluence fut telle à Saint-Germain l'Auxerrois, qu'on n'y pouvait trouver place « en donnant le quart d'écu ». Autre sermon de Retz, à la fin de novembre, à Notre-Dame. (*Gazette* du 1er décembre.)

[2] Lettre de Gourville à Lenet, 3 novembre, publiée dans le tome III de la Rochefoucauld, p. 117, édition Adolphe Regnier.

[3] *Mémoires* de Retz. — Retz dit qu'il commit là une faute et que cette

La princesse Palatine, très avant dans sa confiance, ne cessait de le faire avertir de prendre garde à lui. Afin de ne pas se compromettre, elle refusa de le recevoir une nuit à l'hôtel de Luynes, où elle s'était installée, et lui assigna un rendez-vous chez Guy Joly. De vive voix, elle lui confirma tous les avis qu'elle lui avait fait donner. Le cardinal lui ayant « demandé où pouvait donc aller ce qu'il avait à craindre, elle lui répondit brusquement, en se levant : A tout, jusqu'à la mort[1] ! » Confidente de Mazarin et de la reine, peut-être la princesse savait-elle déjà à quoi s'en tenir sur l'ordre écrit que Louis XIV devait donner bientôt à Pradelle, capitaine de ses gardes, de s'emparer du cardinal de Retz, *mort ou vif*. Cette confidence l'étourdit tellement, que, passant d'une extrémité à l'autre..., « il affecta de se faire suivre partout où il allait de sept ou huit personnes en armes ». Ces vaines bravades ne faisaient qu'irriter de plus en plus la cour contre lui. Quelques-uns de ses familiers lui conseillaient de nouveau de se réfugier dans une des places de guerre commandées par ses amis, le duc de Noirmoutier ou le vicomte de Lamet; mais il leur déclarait « fièrement qu'il ne quitterait pas le pavé de Paris ». Aucune de ses paroles, il le savait, n'était perdue pour les espions de Mazarin, et c'était précisément pour cela qu'il avait toujours quelque menace à la bouche, s'imaginant que le meilleur moyen de le forcer à capituler, c'était de lui faire peur. Conspirait-il encore, dans le vrai sens du mot? Rien n'est moins prouvé. Mais, à coup sûr, il ne pouvait se corriger de sa passion pour les cabales, si semblable à celle du jeu. Ne serait-ce pas en pensant à lui que la Bruyère a écrit cette réflexion si profonde et si vraie : « Un homme qui a vécu dans l'intrigue un certain temps ne peut plus s'en passer; toute autre vie pour lui est languissante »?

Mazarin, qui savait fort bien à quoi s'en tenir sur le peu de fonds de ces complots et de ces fanfaronnades, feignait pourtant de les prendre au sérieux, pour n'avoir pas à user de clémence. Il parlementait avec Retz, comme s'il eût été encore maître de Paris.

La princesse Palatine était douée d'une trop grande pénétration pour ne pas comprendre que l'heure de dicter des conditions était passée pour Retz. Aussi le pressait-elle vivement, afin qu'il pût se tirer honorablement du jeu, d'accepter les avantages qu'on lui offrait personnellement et d'abandonner, au moins pour le moment, les intérêts de ses amis, que la cour, à aucun prix, ne voulait satisfaire. Du même avis que la princesse était Guy Joly. Mais le duc de Brissac, l'abbé Charrier, d'autres encore, aimaient trop

circonstance détermina plus la reine à le faire arrêter que toutes les autres.

[1] *Mémoires* de Guy Joly.

leurs propres intérêts pour être du même sentiment. Le duc s'était si bien emparé de la confiance du cardinal, en se faisant le compagnon assidu de ses parties de chasse, que le cardinal n'avait pas de secret pour lui. Brissac finit par lui persuader que les frayeurs de la Palatine étaient purement politiques, qu'elle n'aspirait qu'à le livrer à Mazarin, espérant par ce service obtenir quelque grand avantage. Il le pressa donc vivement de traiter tête à tête avec la reine, ou de renouer ses négociations avec Servien, que la cousine de Retz, la duchesse de Lesdiguières, de la meilleure foi du monde, représentait comme un homme digne de toute confiance. Étrange aveuglement! il n'en était pas un qui fût plus hostile au coadjuteur, qui proposât contre lui des mesures plus violentes. Si on l'eût écouté, Retz eût été traité à la façon de Concini. Poussé par la duchesse de Lesdiguières, complètement ignorante de ses secrets desseins, Servien, de nouveau, rendit visite au cardinal. Avec la perfidie la plus noire, il « lui insinua l'envie de retourner au Louvre, en lui faisant entendre qu'un léger compliment à la reine mettrait les choses en état d'être terminées dans un moment ». La duchesse donna dans ce panneau et y fit tomber le duc de Brissac. Ils ignoraient l'un et l'autre que Servien et l'abbé Fouquet ne s'étaient réconciliés que dans le dessein de perdre le cardinal de Retz. Ils avaient persuadé à la reine qu'elle ne parviendrait jamais à faire revenir Mazarin, si elle ne s'assurait de la personne du coadjuteur.

Cependant les ministres, à tort ou à raison, accusaient Retz d'échauffer les rentiers, de cabaler dans les colonnelles[1], d'envoyer des émissaires dans les assemblées séditieuses[2], de réveiller les résistances du Parlement. Mazarin prétendait même avoir entre les mains une lettre anonyme, dans laquelle on lui dévoilait un nouveau complot dont il aurait été l'objet et dont le cardinal de Retz aurait été le chef. La lettre en question ne se trouve pas dans les papiers de Mazarin, et nous soupçonnons fort qu'elle est de son invention : « J'ai reçu, écrivait-il à Le Tellier[3], avant de quitter Sedan, une lettre de Paris, non signée, et sans que j'aie pu juger par le caractère de qui elle pouvait venir. Le contenu est qu'on faisait une grande cabale contre moi, et qu'elle éclaterait ensuite contre la reine; que le cardinal de Retz en était le chef, n'ayant jamais été si outré et si envenimé contre la cour qu'il est à présent; que M. le maréchal de Villeroi était le principal correspondant de ce cardinal à la cour, avec lequel il avait lié une amitié très étroite par le moyen de M^me^ de Lesdiguières et de Laigues, lequel agissait

[1] *Mémoires* de Retz.
[2] Mazarin à un de ses agents. (Aff. étr., France, t. CXLIII.)
[3] Châlons, 25 novembre. (Bibl. nat., ms fr. 6891. Original en chiffre.)

aussi pour engager d'autres personnes dans la même intrigue, par l'ordre de Mme de Chevreuse, avec laquelle ledit cardinal était parfaitement remis... qu'outre le grand prévôt (le marquis de Sourches), il y avait bon nombre de gens de la cour qui s'engageraient directement au cardinal de Retz, et d'autres qui, sans le savoir, le faisaient par le moyen du maréchal de Villeroi; que, parmi les femmes de chambre et les filles de la reine et ceux de la chambre du roi, il y avait déjà quelques-uns d'engagés; que Chandenier[1] était du dernier secret de l'affaire, et que Mme d'Aiguillon[2] y avait plus de part qu'une autre, ayant renoué une plus étroite intelligence que jamais avec le cardinal de Retz, depuis la mort de Chavigny.

« Voilà tout ce que je sais, ajoutait Mazarin, que je vous mande naïvement sans y ajouter rien du mien. . . . . »

En terminant sa lettre, il insinuait, pour la première fois et en termes assez transparents, comment il voulait et entendait que Retz fût traité, s'il s'obstinait à rester à Paris. A partir de ce moment la correspondance de Mazarin redouble d'intérêt et les événements se précipitent.

« Il faut surtout, disait-il, avoir une réponse positive dudit cardinal pour son voyage à Rome, car je vous réplique que son intention n'est autre là-dessus que de nous amuser pour se mettre en état de faire son coup. Je vous conjure de nouveau, par la passion que vous avez pour le service du roi, et par l'amitié que vous avez pour moi, après que vous aurez rendu compte de tout ceci à la reine et vu ce qu'elle jugera à propos de faire, de mettre toutes pièces en œuvre pour découvrir s'il y a quelque chose de prêt à éclore là-dessus *et pour y appliquer des remèdes prompts et vigoureux.* »

Il est facile de comprendre que, par ces dernières paroles, Mazarin conseillait l'arrestation. Lui-même, dans une lettre postérieure, où il donne son approbation à cette mesure, déclare que tel est bien le sens de la fin de sa lettre datée de Châlons. C'est la première lettre de lui, que nous ayons découverte, dans laquelle il donne ce conseil[3]. Mais, d'après une autre lettre chiffrée, dans laquelle il approuve l'arrestation, il déclare l'avoir conseillée à mots couverts et à plu-

[1] Le marquis de Chandenier, capitaine des gardes, un des amis de Retz.

[2] La nièce du cardinal de Richelieu.

[3] Guy Joly, bien mieux renseigné sur ce point que ne le fut le cardinal de Retz lui-même, dit dans ses *Mémoires*, d'accord en cela avec les correspondances ministérielles : « Le cardinal Mazarin écrivait sans cesse à la reine qu'il fallait arrêter le cardinal de Retz; sans quoi il ne retournerait jamais à Paris, où il ne se croyait pas en sûreté tant qu'y resterait un homme capable de lui tenir tête... »

sieurs reprises par quelques-unes de ses dépêches antérieures, que nous n'avons pas retrouvées et qui probablement ont été détruites.

Quoi qu'il en soit, la lettre du cardinal, dans laquelle il insinue aux ministres de prendre cette virile décision, porte la date du 25 novembre, et le lendemain, avant de l'avoir reçue, le Grand Conseil, sur la demande du prince Thomas de Savoie-Carignan, prenait de lui-même les devants et ordonnait l'arrestation de Retz.

Quel était l'homme que les ministres, pour ne pas se compromettre, avaient mis en avant afin de frapper ce grand coup? Le prince Thomas, grand maître de France, un des cousins germains de la reine, avait été placé auprès d'elle, en manière de premier ministre, par le marquis de Châteauneuf et le maréchal de Villeroi, qui, secrètement, convoitaient l'héritage de Mazarin. A vrai dire, le bon prince n'était qu'un fantôme, un homme de paille, et c'est pour cela qu'ils l'avaient choisi pour mieux cacher leur jeu. « Lorsqu'on pouvait s'apercevoir que le prince Thomas avait du sens, on trouvait qu'il était bon, mais on ne l'apercevait pas souvent parce qu'il était bègue, qu'il parlait fort gras et un mauvais français, et qu'avec tout cela il était encore sourd. On faisait toutes les dépêches en sa présence, et la reine prenait une grande confiance en lui. Mais ce qui est rare, c'est qu'il fut favori et presque premier ministre, sans qu'il en eût le moindre soupçon. » Tel est le piquant portrait qu'a donné du personnage la spirituelle et maligne duchesse de Nemours.

Voici la très intéressante dépêche par laquelle Le Tellier apprenait à Mazarin la résolution du Grand Conseil et par quels moyens on espérait s'emparer de l'ancien chef de la Fronde [1]. Ce n'était pas tout en effet que d'avoir ordonné l'arrestation. Restait le plus difficile à faire, en assurer l'exécution.

« ... Sa Majesté m'a commandé de dépêcher un courrier auprès de Votre Éminence pour lui faire savoir que chacun demeure d'accord ici, que la présence de M. le cardinal de Retz en cette ville ne peut être que préjudiciable au service du roi et au repos de la ville, parce que rien n'est capable de changer les inclinations qu'il a pour la faction et le désordre. Dans cette croyance, M. le prince Thomas, M. de Servien et moi, conseillâmes, hier 25 novembre, à la reine de le faire arrêter, soit lorsqu'il viendrait au Louvre rendre visite au roi, soit aux Chartreux [2], ou au jardin de Rambouillet [3],

[1] Bibl. nat. Papiers d'État de Le Tellier, ms fr. 6891. Paris, 26 novembre 1652. Publiée en partie par M. Chéruel.

[2] Situés entre la rue d'Enfer et la rue du Luxembourg.

[3] Ce jardin se trouvait dans le faubourg Saint-Antoine, et portait le nom de son propriétaire, le financier Rambouillet, dont il est question dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux.

qui sont les lieux où il va le plus ordinairement; que la chose se faisant aux Chartreux, on le ramènerait au château de Vincennes; qu'afin qu'il n'eût aucune défiance de cette résolution, M. Ondedei parlerait à Mme la princesse Palatine pour entretenir avec M. le cardinal de Retz la négociation que lui-même a commencée, sous prétexte de se vouloir attacher au service particulier de Sa Majesté et d'être votre serviteur... Et pour plus grande précaution, il ne devait point savoir, ni Mme la Palatine aussi, que mon dit sieur le cardinal dût être arrêté.

« Sa Majesté [la reine] avait donné la main à l'arrêt en cas qu'il vînt au Louvre et l'avait fait trouver bon au roi. Et ayant jugé fort prudemment qu'il y aurait de l'inconvénient à l'entreprendre aux Chartreux ou [chez] Rambouillet, à cause qu'il faut beaucoup de monde pour l'exécuter, et qu'il est difficile en cette manière de garder le secret, Sa Majesté nous avait commandé, à M. de Servien et à moi, d'examiner, avec M. le prince Thomas, les moyens de faire réussir la chose assurément en l'un de ces derniers lieux et de lui en rendre compte. Mais Sa Majesté ayant vu ce matin ce que vous écrivez touchant mon dit sieur le cardinal de Retz, elle m'a commandé de vous informer de la résolution ci-dessus, qu'elle avait prise, et de vous dire qu'elle ne s'exécutera point jusques à ce que Sa Majesté ait reçu de vos nouvelles sur cette lettre, vous priant de considérer, auparavant que de lui faire savoir sur cela vos sentiments, si, après avoir fait un commandement verbal et ensuite par écrit à M. le cardinal de Retz de sortir de Paris, il ne l'exécutait pas, il ne serait point trop dangereux de hasarder de l'y obliger par la force. Car on sait qu'il a dit qu'on le voulait faire sortir de Paris, mais que ce n'était pas chose facile. En effet, la situation de sa maison et les précautions qu'il a prises, l'été passé, lorsqu'il donnait de l'ombrage à M. le Prince, même ce qu'il a fait faire aux voûtes de l'église de Notre-Dame ayant été soigneusement examiné, l'on en fait le même jugement [1]. Et c'est ce qui nous a fait croire qu'il n'y avait plus que l'expédient de l'arrêter en l'une des manières ci-dessus. »

Servien, dans une lettre à Mazarin, était encore plus pressant que Le Tellier. Il peignait le cardinal de Retz cabalant de nouveau depuis le retour du roi, sondant l'esprit du peuple, excitant les rentiers à demander tumultueusement satisfaction, animant le Parlement à poursuivre le retour des exilés, traitant avec M. le Prince, recherchant le duc de Beaufort, faisant de nouveaux progrès. Il ajoutait qu'il se promenait audacieusement par la ville, ne venait

[1] On a vu plus haut de quelle façon le cardinal de Retz avait mis en état de défense et l'archevêché et l'église de Notre-Dame.

plus au Louvre; que si on lui ordonnait de sortir de Paris, il n'obéirait pas « et mourrait plutôt, attaché à l'autel de son église que de la quitter ». Son audace encourageait les anciens frondeurs à relever la tête. Plusieurs d'entre eux avaient déclaré, à lui Servien, qu'il « valait mieux périr que de souffrir la persécution et vivre dans la servitude ». Servien concluait qu'il y avait nécessité urgente d'en finir[1].

Le 1er décembre, Le Tellier annonçait à Mazarin qu'il avait reçu ses deux lettres datées de Châlons (25 novembre), et que, suivant ses ordres, il avait brûlé l'une d'elles en présence de la reine. Cette seconde lettre, en effet, ne se trouve pas dans les papiers de Le Tellier, et il est probable que le cardinal s'y prononçait en termes encore plus énergiques sur la nécessité de l'arrestation. Le Tellier ajoutait que Retz prenait toutes ses mesures pour la sûreté de sa personne; qu'il entretenait, par le moyen de Mme de Lesdiguières, une très active et très secrète correspondance avec le maréchal de Villeroi, lequel était plein de confiance dans son étoile; de même avec M. de Fontenai-Mareuil, ancien ambassadeur de France à Rome; avec le duc d'Aumale, avec le marquis de Laigues, l'ami de Mme de Chevreuse; qu'enfin, sous prétexte de sa sûreté, il ne négligeait rien *pour faire une cabale dans Paris, qu'il publiait tout haut qu'on l'en voulait faire sortir et qu'il essayait de gagner les officiers des quartiers pour le défendre en cas d'attaque.*

« L'on s'applique, ajoutait Le Tellier, à avoir des preuves contre le cardinal de Retz, lequel a répondu à Mme la princesse Palatine, nettement et arrogamment, qu'il ne voulait point aller à Rome, et que, quand on le lui commanderait, il n'obéirait pas. L'on attend la réponse de Votre Éminence à la dépêche que je lui ai adressée par le commandement de la reine sur le sujet du cardinal de Retz, de laquelle un valet de pied du roi a été fait porteur, jusques au retour duquel, *il ne se prendra aucune résolution* à cet égard-là[2]. »

Les ministres avaient conseillé l'arrestation. Mais, connaissant Mazarin et craignant de sa part un désaveu, ils ne voulaient pas passer outre, avant d'avoir reçu de lui, écrite de sa main, en due et bonne forme, une approbation des plus nettes, des plus explicites. Et lui, cardinal, qu'une telle décision contre un autre cardinal embarrassait fort, surtout à l'égard de Rome, était furieux contre les secrétaires d'État, qui refusaient de l'entendre, lorsqu'il leur écrivait à demi-mots, et de tout prendre sous leur responsabilité. Que n'eût-il pas donné pour tenir enfin sous sa main, dans une bonne forteresse, bien gardée, ce redoutable factieux, qui, pendant

[1] Arch. des aff. étr., France, t. CXLIV.

[2] Bibl. nat. Papiers de Le Tellier, ms fr. 6891, minute et copie dans le ms fr. 4212.

quatre ans, l'avait sans cesse harcelé, ne lui avait laissé ni repos ni trêve, l'avait fait exiler et, qui pis est, avait convoité son ministère. Avec quelle impatience, après chacune de ses lettres, chefs-d'œuvre d'artifices et d'insinuations, il attendait la grande nouvelle! mais il avait beau insinuer, conseiller à mots couverts, démontrer la nécessité d'en finir d'une manière ou de l'autre, sagement craintifs et défiants, les secrétaires d'État faisaient la sourde oreille. Il fallait enfin, si l'on voulait être obéi, se résoudre à parler net et clair, et, bon gré mal gré, se servir du mot propre.

Se contenant à peine, Mazarin prit la plume et voici en quels termes, dans une dépêche inédite, d'un intérêt capital, adressée à Le Tellier, il approuvait le projet d'arrestation mis en avant par le Grand Conseil [1].

« ... Tout ce que vous me mandez avoir été discuté entre MM. le prince Thomas, de Servien et vous, à l'égard du cardinal de Retz, et ce que vous estimez tous trois pour le service du roi *est fort bien*. Je vous avoue, ajoutait le cardinal (que nous ne sommes pas obligés de croire sur parole), je vous avoue que je voudrais avoir donné de mon sang et que la conduite dudit cardinal ne contraignît pas Leurs Majestés à prendre des résolutions si fortes pour lui ôter les moyens à l'avenir de tenir Paris dans le désordre et d'exciter de nouveaux troubles qui empêcheraient le rétablissement de l'autorité royale et serviraient d'aliments pour perpétuer la guerre civile dans le royaume. *Mais il faudrait être ennemi de l'État pour hésiter tant soit peu à être de votre avis*. Je ne doute pas qu'il ne soit *avec grande raison approuvé de Leurs Majestés* [2]. Il me semble pourtant *vous avoir écrit de telle sorte sur cette matière*, tant de Châlons [3] que de Saint-Dizier, outre ce que je vous ai mandé par toutes mes autres dépêches, que j'ai sujet de croire *que l'on n'aura pas jugé à propos d'attendre cette réponse pour*

[1] Ruvigny-aux-Vaches, le 3 décembre 1652.

[2] Ce passage et les suivants ne sont pas soulignés dans le texte.

[3] Un passage des *Mémoires* du maréchal de Navailles, qui accompagnait Mazarin, lors de sa rentrée en France, vient confirmer pleinement ce que dit le cardinal de l'ordre ou conseil à mots couverts, qu'il envoya de Châlons, d'arrêter le coadjuteur. Voici ce que dit Navailles : « Je partis pour aller à Sedan trouver M. le cardinal... Comme il avait besoin de revenir en France avec sa famille, il voulut que je commandasse son escorte, qui était de cinq cents chevaux et de quatre cents mousquetaires. L'armée d'Espagne n'était pas éloignée de Sedan, et cette marche ne se faisait pas sans quelque danger; mais je le conduisis heureusement à Châlons (-sur-Marne). Il résolut en ce lieu-là d'aller assiéger Bar en Lorraine, et donna ordre d'arrêter le cardinal de Retz. Ensuite il retourna à Paris, et j'eus l'honneur de l'accompagner. » (*Mémoires* du maréchal de Navailles. Édition Techener, 1861, un vol. in-8°.)

*exécuter ce qui aura été projeté et en la forme que vous me marquez.....*

« Si l'on se sert de l'abbé Fouquet pour le faire agir en quelque chose qui regarde l'exécution de ce qui aura été résolu, je réponds qu'il le fera fidèlement et franchement.

« Cependant ç'a été très bien fait d'entretenir la négociation par le moyen de l'Ondedei avec M^me^ la princesse Palatine, non seulement par les raisons que vous me marquez, mais aussi parce que peut-être l'offre d'un si bon traitement pourrait porter ledit cardinal de Retz à s'absenter; et quand cela ne serait pas, ce sera toujours un grand avantage *et une justification très plausible pour toutes les résolutions que l'on aura prises.*

« Et, en effet, je crois cela si important, que j'estimerais à propos que l'on donnât à M^me^ la princesse Palatine un mémoire par écrit qui contînt le détail du *bon traitement que Leurs Majestés veulent faire au cardinal de Retz* [1], afin qu'il les aille servir à Rome, ce qui pourrait consister, à mon avis, dans l'assurance de lui faire toucher par an 60 000 livres d'appointements, qui lui seraient ponctuellement payées de trois en trois mois; qu'on se souviendrait de lui dans les occasions qu'il se pourrait présenter des vacances de bénéfices; que le roi prendrait une extrême confiance en lui et qu'il aurait la principale part de toutes les affaires de Sa Majesté en cour de Rome et même dans l'Italie, lesquelles, dans les conjonctures présentes, soit par la conduite du pape ou d'autres princes encore, et particulièrement par les progrès des Espagnols en ce pays-là, sont d'une extraordinaire importance.

« *Je vous propose cela*, car, en tous cas, il me semble qu'il sera très utile de pouvoir faire paraître en public le refus qu'il aura fait de tant de grâces considérables et effectives, et qu'il ait abusé des bontés de Leurs Majestés, qui, par des moyens si honorables, le retiraient de l'engagement où il s'était mis de nouveau d'allumer la sédition dans Paris. »

Le lecteur ne manquera pas de remarquer que c'est pour la première fois que Mazarin, dans cette lettre, propose de faire offrir à Retz, par la Palatine, *la direction principale des affaires du roi à Rome et même en Italie;* et que, pour faire une telle offre, qui n'avait rien de sérieux, il a attendu le moment où son ennemi est sur le point d'être arrêté. Il ne l'a fait, lui-même l'avoue, que pour justifier l'arrestation, par le refus qu'il suppose que Retz fera de l'accepter. Avait-on promis à Retz cette haute position quelque

[1] Il est fort essentiel de remarquer, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que Mazarin parle au présent et non au passé, qu'il ne dit pas : *que Leurs Majestés ont voulu faire...*

temps auparavant, ainsi que lui-même le prétend dans ses *Mémoires?* Nous croyons qu'ayant appris depuis, mais trop tard, après sa prison, l'offre fallacieuse de la cour, il a fait, par vanité, une confusion de dates. La concordance de son récit avec la lettre de Mazarin est donc plutôt apparente que réelle. En effet, dans les correspondances du temps, on ne trouve aucune trace d'une proposition en ce sens, antérieure à la lettre de Mazarin. Envoyer à Rome le coadjuteur avec sa simple qualité de cardinal, c'était une disgrâce, et c'était bien ce qu'avait conseillé jusque-là le ministre exilé. L'y envoyer avec un titre considérable, équivalent à celui d'ambassadeur, c'était plus qu'une réhabilitation, c'était une faveur de premier ordre, par laquelle on eût reconnu non seulement son innocence, mais sa bonne conduite. Or il est plus que douteux que Mazarin, même pour se débarrasser du chef de la Fronde, eût pu sérieusement consentir à l'élever à une si haute fonction.

Dans cette même lettre, Mazarin conseillait de publier, aussitôt après l'arrestation, une lettre circulaire imprimée, dans laquelle seraient énumérées toutes les grâces accordées par la cour au cardinal de Retz, et tracé un rapide historique de sa conduite pendant la Fronde.

« Je croirais absolument nécessaire que l'on tînt toute prête une lettre bien raisonnée pour envoyer aux gouverneurs des provinces et au Parlement, à l'accoutumée, par laquelle on ferait connaître l'obstination dudit cardinal à mal faire, sans que l'excès des bontés dont Leurs Majestés ont usé en son endroit ait pu ramener son esprit tout à fait porté à la faction et à la révolte. Et je jugerais qu'il serait bon d'y spécifier en détail tant les grâces qui lui ont été départies dans la régence, commençant par la coadjutorerie [1] de l'archevêché, que les maux qu'il a faits en détachant quantité de conseillers du Parlement et d'autres personnes, pour porter le roi et la ville de Paris aux extrémités où l'on fut en l'année 1648. Et il ne faut pas oublier qu'il prit ces résolutions après avoir dit publiquement qu'il se vengerait de ce qu'on lui avait refusé le gouvernement de Paris.

« On ne doit point omettre aussi ses sermons portés à la sédition; sa vie scandaleuse, ses avis dans le temps de la guerre de Paris, toujours tendants aux meurtres; ses artifices pour se rendre maître de la personne de M. le Prince, lorsqu'il résista avec tant d'opiniâtreté pour le faire amener du bois de Vincennes à la Bastille; ses intrigues pour engager Son Altesse Royale et beaucoup d'autres personnes à se déclarer pour sa liberté, croyant, comme il ne s'y

[1] Mazarin a écrit la *coadjutoirie*.

était pas trompé, que c'était un moyen infaillible pour brouiller la maison royale et bouleverser tout le royaume; ses intelligences continuelles avec les ennemis de l'État, étrangers et domestiques; les profusions qu'il a faites aux dépens de ses amis, pour engager à la révolte et à toutes sortes de violences ceux qu'il croyait propres à ses desseins, et pour faire composer et imprimer tous les jours des libelles séditieux et capables d'inspirer un esprit de république [1]. Comme chacun est bien informé de la manière dont Leurs Majestés l'ont obligé et de tout ce qu'il a fait contre leur service, je ne m'étendrai pas davantage. »

Mais comme Mazarin se rend parfaitement compte que tous ces crimes vrais ou supposés ont été commis par le coadjuteur avant la dernière amnistie, et qu'ils ont été abolis par elle, il a bien soin d'ajouter :

« Je vous dirai seulement qu'il faut bien faire un narré de tout le passé, mais il faut bien fonder toutes les résolutions qui seront prises contre lui sur les fautes qu'il a faites *depuis qu'il a eu l'honneur de voir Leurs Majestés à Compiègne*, où il fut si bien reçu, *car outre* [que] *par ce moyen on ne fera rien de contraire à l'amnistie*, on le rendra d'autant plus odieux, qu'étant comblé de nouveaux bienfaits et revêtu d'une dignité si relevée que [celle] de cardinal de Retz [2], il n'a pas laissé d'avoir des pensées aussi criminelles qu'auparavant. »

Et ici Mazarin poursuit son réquisitoire sur tous les faits que, à tort ou à raison, il attribue à Retz depuis l'amnistie.

« Vous savez ce qu'il a fait pour empêcher que le roi allât à Paris; pour empêcher que M. le duc d'Orléans n'en sortît pas; pour fomenter les mal-intentionnés du Parlement et les rentiers, et les diligences qu'il a faites incessamment, par le moyen d'Anneri et d'autres de ses émissaires, pour faire assembler la noblesse et la porter à faire des propositions contraires au service du roi.

« J'estimerais, ajoute Mazarin, qui n'était nullement certain de la complicité de Retz sur ce dernier chef, j'estimerais qu'il serait de la dernière conséquence qu'on ne laissât aucun soin en arrière pour se saisir de quelques-uns de ceux que, probablement, ledit cardinal peut avoir pratiqués depuis l'arrivée du roi à Paris, car il n'y pourrait rien avoir de plus avantageux que si l'on pouvait prouver par les formes qu'il n'a rien omis pour échauffer les fac-

[1] Allusion probable à la Mazarinade intitulée : *le Contrat de mariage du Parlement avec la ville de Paris*, que Mazarin avait attribué à Retz dans ses carnets, mais sans trop de vraisemblance.

[2] Le texte porte : *si relevée que le cardinal de Retz.*

tions à de nouveaux attentats contre le service du roi et la tranquillité de la ville. »

Mazarin, que certains historiens optimistes de nos jours nous donnent comme un homme plein de douceur, ennemi des mesures violentes, poussa la cruauté au point de réclamer l'exil du père du cardinal de Retz, Emmanuel de Gondi, l'ancien général des galères, vieillard respectable et inoffensif, qui, depuis quelques années, était entré à l'Oratoire, où il avait reçu les ordres.

« Je croirais aussi, dit-il, que l'on ne pourrait pas laisser le P. de Gondi dans la ville [1], et si la reine ne jugeait pas à propos de parler elle-même à M. l'archevêque de Paris [2], l'on pourrait envoyer quelque personne capable vers lui pour lui dire les raisons qui auraient obligé le roi à en user comme il aura fait à l'égard de son neveu, et que Leurs Majestés ayant su, depuis peu, qu'il avait promis solennellement sur la sainte hostie de ne songer jamais au cardinalat du vivant de l'archevêque, qu'il lui avait manqué, elles l'assurent qu'elles en sont bien marries et qu'elles ne souhaitent que de lui donner des marques de satisfaction qu'elles ont de sa conduite, le priant de s'appliquer aux choses qu'il pourra faire pour le service du roi dans Paris, avec la fidélité et le zèle qu'il a témoignés en cette rencontre. »

En termes énergiques, Mazarin indiquait quelle attitude devait prendre la cour à l'égard d'Innocent X, allié des Espagnols et ennemi de la France, dès qu'aurait eu lieu l'arrestation de Retz.

« Il faut se souvenir de porter l'affaire bien haut à Rome et avec le nonce qui est à Paris, s'expliquant en sorte que, sans le dire, on connaisse que le roi est capable de se porter à toutes sortes de justes ressentiments, si le pape, pour favoriser les Espagnols, et pour continuer à témoigner sa mauvaise volonté contre la France, pensait faire quelque chose de mal en cette affaire.

« Il faut prendre garde, disait-il enfin, *que je ne sois pas nommé* dans la lettre que je propose d'écrire, et il faut aussi examiner s'il serait à propos que le roi mandât au Louvre les agents du clergé et les prélats étant à la cour, pour leur dire le regret que Sa Majesté a d'avoir été obligée, pour le bien de l'État, de prendre cette résolution. Surtout il importe de tourner la lettre en sorte qu'elle ne blesse point l'amnistie, et qu'au reste elle fasse connaître que l'ambition et les intrigues dudit cardinal ont été la principale cause des maux que Paris a soufferts et que le roi [ne] s'est porté à la résolution qu'il

[1] Il fut, en effet, exilé dans sa terre de Villepreux, au mois de janvier 1653.

[2] Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, oncle de Retz, et dont celui-ci était coadjuteur.

aura prise que pour empêcher les nouveaux troubles qu'il voulait exciter [1]. »

Deux jours après, il écrivait à l'abbé Fouquet, toujours à mots couverts, pour qu'il engageât la reine à en finir avec Retz [2].

Par sa lettre en date du 25 novembre, il avait conseillé cette mesure de rigueur en termes assez clairs pour qu'on ne pût s'y méprendre. Le lendemain, le Grand Conseil, de son propre mouvement, avant même d'avoir reçu les instructions de Mazarin, avait pris cette grave résolution. Le jour même, Le Tellier s'était empressé d'apprendre au cardinal cette grave nouvelle. Lui s'était hâté de tout approuver, et douze jours s'étaient encore écoulés sans qu'il y eût rien de fait. Cette fois, à bout de patience, il prit la plume et, laissant éclater tout son mécontentement, il gourmanda les ministres de leurs lenteurs et se servit enfin du mot *arrêter*, qu'il avait su retenir jusque-là.

La dépêche est adressée à Servien et à Le Tellier. Elle est conçue en termes si formels, si compromettants, qu'il ordonne qu'elle soit jetée au feu. Mais Servien et Le Tellier, qui connaissent l'homme, qui craignent un désaveu, se gardent bien d'obéir. L'original en chiffre, signé de la main de Mazarin, est précieusement conservé par Le Tellier. Or, quelques jours après, Le Tellier lui annonce que ses ordres ont été exécutés, que la lettre a été brûlée. Non content de cette garantie, il en fait prendre une copie qui figure dans un autre de ses recueils.

Cette dépêche, que nous publions pour la première fois, est d'une extrême importance. Il n'en est aucune qui montre mieux le caractère à double face de Mazarin [3].

« De Fin (ou Fins), le 8e décembre 1652.

« Je pourrais presque me dispenser de répondre à la dépêche que vous m'avez faite en commun, après ce que j'ai écrit à M. Le Tellier, il y a quatre jours, par le valet de pied du roi... Je ne puis néanmoins m'empêcher de vous répliquer, sur le sujet de M. le cardinal de Retz, que bien loin d'avoir un sentiment contraire à la résolution qu'on avait prise à son égard, elle était tout à fait conforme au mien, en cas qu'on ne pût pas l'obliger, en le bien traitant, de s'en aller à Rome. Il est vrai que je souhaitais avec passion que ledit cardinal se remît dans le bon chemin, ce qui

[1] Ruvigny-aux-Vaches, le 3 décembre 1652. (Bibl. nat. Papiers de Le Tellier, ms fr. 6891. Original en chiffre. Copie dans le ms fr. 4211.)

[2] Bibl. nat. Gaignières, ms 2799. — Ruvigny, 5 décembre 1652.

[3] On est surpris que M. Chéruel, qui paraît avoir eu connaissance de cette dépêche, n'ait pas jugé à propos de la publier.

paraît assez par les grâces que je lui ai procurées auprès de Leurs Majestés. Mais, le voyant incorrigible, je n'ai pas hésité à croire qu'il fallait absolument prévenir le mal qu'il était capable de faire. *Si l'on examine bien toutes mes lettres sur cette matière, commençant par celle que j'écrivis de Sedan, avant que d'aller à Bouillon, on verra que j'ai toujours été du même avis.* »

Ainsi, de l'aveu de Mazarin lui-même, lorsqu'il faisait offrir au cardinal de Retz d'aller à Rome, il conseillait en même temps de le faire arrêter.

« J'ai même mandé que, pour autoriser davantage ce que l'on pourrait être contraint de faire contre ledit cardinal, il fallait que tout le monde sût le refus qu'il avait fait d'aller à Rome, quoique le roi lui voulût faire un traitement si avantageux que de lui donner 60 000 livres d'appointement, dont M^me^ la princesse palatine peut rendre un témoignage public. J'étais si peu d'une opinion différente que, par ma dernière dépêche [1], j'ai mandé que je ne croyais pas qu'on l'attendît pour exécuter ce qui avait été résolu à l'égard dudit sieur cardinal, puisque par celle que j'avais faite à Châlons [2], je prétendais m'être expliqué assez nettement de mes pensées là-dessus. »

Et Mazarin, qui était en politique le plus subtil des casuistes, lorsqu'il s'agissait de dégager sa propre responsabilité pour la faire peser sur d'autres, ajoute ces explications vraiment caractéristiques :

« Il est vrai que je ne me suis pas servi du mot *d'arrêter*, me semblant que la bienséance ne me le permettait pas, *mais j'ai dit la même chose en des termes aussi significatifs*. Je suis pourtant en peine de ce que pourrait souffrir le service du roi *pour ne m'être pas su assez bien fait entendre*.

« D'ailleurs, par ce que j'ai eu l'honneur d'écrire à la reine sur ce sujet [3], je lui ai marqué précisément qu'il fallait pourvoir à cette affaire, *de façon ou d'autre, ce qui me paraissait assez intelligible* [4]. »

Et ici, sortant de sa modération habituelle, Mazarin reproche vertement aux secrétaires d'État de ne pas avoir pris sur eux une telle décision, sans qu'il fût obligé de s'en mêler.

« Depuis que l'on voyait que les personnes les plus affectionnées

[1] Celle datée de Ruvigny, le 3 décembre, que nous avons donnée plus haut.

[2] 25 novembre. Cette lettre, comme on l'a vu, précéda d'un jour l'arrêt du Conseil qui décidait en principe l'arrestation.

[3] Nous n'avons pas retrouvé cette lettre qui aura probablement été détruite.

[4] M. Chéruel cite un fragment d'une autre dépêche adressée le même jour par Mazarin à Servien, et qui roule sur le même sujet. (Aff. étr., France, t. CXLVI. Original signé et en partie chiffré.)

au service du roi étaient également persuadées qu'il requérait absolument que l'on mît ledit cardinal en état de ne pouvoir pas effectuer ses mauvais desseins, *quand je n'en aurais rien du tout mandé, on pouvait bien le faire sans ma participation*, puisque chacun de vous autres, messieurs, sait que je n'ai autre but que le bien de l'État et le rétablissement de l'autorité royale. Mais il ne faut plus songer au passé, et je me console [de ce] que, par l'arrivée du valet de pied du roi, tous vos doutes auront cessé.

« Et puisque, par vos lettres, je vois les déclarations positives que ledit cardinal a faites de ne vouloir pas aller à Rome, méprisant les offres avantageuses qu'on lui a faites pour cela, je suis d'un sentiment tout conforme au vôtre, ainsi que je vous ai écrit plus particulièrement par le valet de pied[1], *et je crois que tous les moments que l'on y perd sont préjudiciables au bien de l'État, et peuvent rendre l'affaire plus difficile.*

« Je prendrai même la hardiesse de dire que, si, pour empêcher que les partisans dudit sieur cardinal n'excitassent quelque sédition, on était obligé de faire monter le roi à cheval, bien accompagné, sous prétexte d'aller en quelque lieu, je ne le croirais pas hors de propos, vous priant pourtant de ne proposer cela en aucune façon à ceux qui sont de ce secret, que vous ne reconnaissiez auparavant que cela sera agréable à Leurs Majestés. »

Voici enfin sur quelles considérations et sur quels motifs Mazarin entendait qu'on s'appuyât devant le public pour légitimer ce coup d'État.

« Je ne doute point que cette résolution ne soit entièrement justifiée et approuvée du peuple, si on lui fait connaître en même temps les intelligences que ledit sieur cardinal entretient avec les rebelles, *depuis la publication de l'amnistie;* les cabales qu'il fait dans Paris, où il cherche des sûretés contre le roi et les déclarations qu'il a faites à M^me^ la princesse Palatine, qu'il n'obéirait pas si Sa Majesté lui ordonnait d'en sortir. Et comme ce sont des choses véritables et qui ne peuvent être contestées, je m'assure qu'il n'y aura personne qui puisse dire qu'il y ait eu de la légèreté et de l'injustice à conseiller cette action.

« On pourrait aussi pratiquer un expédient dont M. l'abbé Fouquet m'a écrit, que je trouve fort bon, qui serait de porter M. l'archevêque de Paris à faire une déclaration publique qu'il ne prétend en aucune façon que ledit sieur cardinal s'ingère dans les fonctions de sa charge, et qu'il défend à tous ceux de son diocèse de le reconnaître, ce qui serait lui ôter les principales armes dont il se veut

[1] Ce passage indique que Mazarin, dans une autre lettre ou mémoire, qui aura été détruit, s'expliquait avec plus de force encore et de netteté.

servir pour demeurer à Paris, disant tous les jours hautement que le séjour d'un pasteur dans son église est de droit divin, que l'on ne saurait violer sans crime [1]. »

Le cardinal de Retz dit, dans ses *Mémoires*, qu'il ne put jamais tirer au clair, lorsqu'il rentra en France après dix ans d'exil, si ce fut Mazarin qui ordonna son arrestation, ou s'il se contenta de l'approuver. « Je crois, dit-il, que cette circonstance (de ne plus aller au Louvre) détermina plus la reine à me faire arrêter que toutes les autres. Je dis seulement que je le crois, parce que, pour le bien savoir, il serait nécessaire de savoir au préalable si M. le cardinal Mazarin avait ordonné que l'on m'arrêtât, ou si simplement il l'approuva quand il vit que l'on y avait réussi. *Je ne le sais pas précisément*, les gens de la cour même m'en ayant depuis parlé fort différemment. Lionne m'a toujours affirmé le second (c'est-à-dire que Mazarin se contenta d'approuver). Quelqu'un, dont je ne me souviens pas, m'a dit qu'il avait ouï le contraire de M. Le Tellier. » Comme on le voit, la question n'est donc pas sans intérêt. Bien qu'elle ait été étudiée avant nous, peut-être à l'aide de documents nouveaux et surtout de la lettre finale de Mazarin, l'avons-nous éclaircie et résolue un peu mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour.

Cependant les ministres ne négligeaient rien pour exécuter le coup de main qu'ils méditaient sur la personne de Retz. Le 10 décembre, Le Tellier adressait à Mazarin la lettre suivante pour lui expliquer les causes du retard :

« Sur ce qui regarde, lui disait-il, la résolution prise par M. le prince Thomas contre le cardinal de Retz, je ne vous puis dire autre chose sinon que, comme l'exécution en est jugée très difficile, outre qu'il est de la dernière importance de la tenir secrète jusqu'au moment qu'elle s'accomplisse, on fera ici humainement tout ce qui sera possible pour la faire réussir sans perte d'un moment de temps. Les difficultés qui se rencontrent consistent aux inconvénients qu'on

[1] M. Chéruel se contente de citer cette lettre sans en donner un seul fragment. Elle se trouve dans la correspondance originale de Mazarin avec Le Tellier. (Bibl. nat., ms fr. 6891, f^os^ 353 et 354. Original en chiffre, avec la signature autographe de Mazarin.) La lettre porte cette suscription : *Pour M^rs^ le comte de Servien et Le Tellier*. Mazarin ordonna expressément à Le Tellier de brûler ce mémoire, et Le Tellier lui répondait, le 8 décembre suivant (ms fr. 6891, f^os^ 380 et 381) : « J'ai reçu le mémoire de Votre Em. du 8, touchant la réponse à celui que M. Servien vous avait adressé sur le sujet de M. le cardinal de Retz, *lequel mémoire a été jeté au feu, comme vous l'aviez ordonné.* » Loin de détruire cette pièce d'un intérêt capital, Le Tellier la conserva précieusement pour couvrir sa responsabilité et celle de Servien. Il en fit même prendre une copie déchiffrée, qui figure à la bibliothèque nationale dans le ms fr. 4211.

trouve à tenter les choses dans sa maison, par les raisons ci-devant mandées; en ce que, depuis longtemps, il ne vient plus au Louvre; en ce que le roi, ne pouvant être averti des lieux où il va se promener ou faire visite, qu'au temps à peu près où il arrive, parce qu'il ne fait point connaître son dessein auparavant qu'il sorte de chez lui, il est très malaisé de pouvoir donner les ordres nécessaires à celui de qui l'on se veut servir, et à celui-ci d'assembler son monde, et de les faire arriver au lieu de l'exécution avant que ledit cardinal en sorte. De sorte que, entreprenant la chose en cette manière, on courra risque [non seulement] de la voir manquer, mais de la rendre publique, d'où il tirerait avantage, et en arriverait les inconvénients que Votre Éminence peut aisément juger.

« Pour les éviter, il semblerait qu'on pourrait confier la chose à une personne qui se chargerait de la direction et de l'exécution, en l'esprit de laquelle on pût prendre telle confiance qu'on fût moralement assuré qu'elle réussirait quand elle l'entreprendrait, ou que, ne l'entreprenant point, à cause des difficultés qu'elle y rencontrerait, elle demeurerait secrète; et c'est sur quoi il n'y a rien encore de déterminé [1]. »

## VIII

### ARRESTATION DU CARDINAL DE RETZ

Ce fut l'abbé Fouquet qui fut chargé par la reine de l'exécution, et la reine ne pouvait mieux choisir, car personne n'avait plus de haine que lui contre le coadjuteur et n'était plus disposé à se porter sur sa personne aux dernières extrémités [2]. L'abbé Fouquet l'avait supplanté auprès de M^lle de Chevreuse, qui avait su lui faire partager ses ressentiments; et Retz, furieux de s'être vu préférer un tel rival, était homme à se venger de lui, même dans un guet-apens. C'est ce que le cardinal Mazarin n'avait pas manqué d'insinuer à l'abbé, en lui conseillant de se tenir sur ses gardes. Il lui avait même promis, en cas de succès, de le faire nommer vicaire général et administrateur du diocèse de Paris [3]. L'abbé, chef de la police occulte de Mazarin, avait sous ses ordres des hommes de sac et de corde, de vrais coupe-jarrets [4], et Retz l'accuse formellement

[1] 10 décembre 1652. (Bibl. nat. Papiers de Le Tellier, ms fr. 6891. Minute de la main de Le Tellier. Copie dans le ms fr. 4212.)

[2] L'abbé Fouquet à Mazarin. (Aff. étr., France, t. CXLIV, citée par M. Chéruel.)

[3] Mazarin à l'abbé Fouquet, 2 décembre, lettre citée par M. Chéruel. (*Mémoires sur Nicolas Fouquet*, t. I^er, p. 214.)

[4] *Mémoires* de Gourville.

d'avoir tenté plusieurs fois de le faire assassiner[1]. L'abbé, bien qu'il portât ce titre, était simple bénéficiaire, et n'entra jamais dans les ordres. D'une grande souplesse d'esprit, d'une activité extraordinaire, d'une audace poussée jusqu'à la témérité, il ne fallait rien moins qu'un homme de cette trempe pour oser affronter le coadjuteur et les amis qui lui faisaient cortège, les Fontrailles, les Montrésor, et tant d'autres frondeurs de vieille roche, braves comme leur épée et prêts à le défendre jusqu'au dernier sang.

Retz, comme nous l'avons dit, s'était rendu au Louvre pour la dernière fois, le 2 novembre, afin de remercier le roi et sa mère d'avoir assisté à son sermon de la Toussaint. Depuis, averti des dangers qu'il courait, il n'y était pas retourné.

L'abbé Fouquet, avec le plus grand soin, examina en quel lieu il pourrait s'assurer de sa personne. Il ne fallait point songer à l'attaquer dans l'archevêché et dans l'église de Notre-Dame, qu'il avait, comme on l'a vu plus haut, transformés en forteresses, lors de la rentrée à Paris du grand Condé[2].

L'abbé choisit donc un autre terrain. Il n'ignorait pas que Retz se rendait fréquemment à l'hôtel de Lesdiguières, où demeurait sa cousine. Cet hôtel, où Retz devait mourir plus tard, avait été construit, sous Henri IV, par le célèbre financier Zamet, et souvent il avait été choisi par ce prince pour ses parties de plaisir. L'entrée principale était rue de la Cerisaie, sur laquelle s'ouvrait une porte de l'Arsenal, où l'on devait conduire le cardinal prisonnier. Là, Servien devait le confier à la garde du maréchal de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie, en attendant qu'on pût le transférer à la Bastille. Tel fut le lieu que choisit l'abbé Fouquet pour faire enlever le cardinal[3]. On avait mis sous ses ordres M. de Pradelle, capitaine des gardes-françaises, qui avait joué un rôle si actif, lors de la réaction royaliste en faveur de la rentrée du roi. Celui-ci avait sous sa main d'autres officiers des gardes, entre autres, M. de Rubentel, capitaine, le marquis de Pompadour, maréchal de camp, le comte de Magalotti, enseigne, et le capitaine de Touteville. D'après les ordres de l'abbé Fouquet, ce dernier avait loué une maison tout près de celle de M^me^ de Pommereux, une des plus fidèles amies de

[1] *Mémoires* de Retz.

[2] La veille même de l'arrestation de Retz, le 18 décembre, Le Tellier écrivait à Mazarin : « La situation de sa maison et les précautions qu'il prit, l'été dernier, lorsqu'il donnait de l'ombrage à M. le Prince, même ce qu'il a fait faire aux voûtes de Notre-Dame, ayant été soigneusement examiné, on trouve que la chose (l'arrestation) est difficile. » (Aff. étr., France, t. CXLIV, pièce 109.)

[3] L'abbé Fouquet à Mazarin, 19 décembre. (Lettre citée par M. Chéruel.)

Retz, chez laquelle il se rendait souvent, et dans cette maison on avait posté des hommes de main pour l'attaquer [1].

Pradelle reçut l'ordre écrit de la main du roi d'arrêter le cardinal de Retz *mort ou vif* [2]. En même temps, on lui remit un autre ordre, signé de la main du roi, par lequel il était enjoint à tous les officiers des régiments des gardes-françaises et suisses des lui prêter main-forte « *pour l'exécution d'un dessein très important*, dont le roi lui a commis la conduite et direction [3] ».

Dès que Pradelle fut muni de l'ordre terrible, l'abbé Fouquet chercha tous les moyens de l'exécuter soit à main armée, soit par trahison. Il paraît qu'il s'ouvrit à la reine du dessein de se défaire de Retz par un assassinat. « Sa Majesté, dit Guy Joly, qui paraît avoir été bien renseigné sur les circonstances de l'arrestation de son maître, Sa Majesté questionnant cet abbé pour savoir comment il s'y prendrait pour en dérober la connaissance au public, il lui répondit qu'elle s'en reposât sur lui et qu'il le ferait expédier en lieu et de sorte que rien ne serait découvert, après quoi, il le ferait saler [4]. » Mais la reine, qui avait de la répugnance pour de tels

[1] Retz dit qu'il eut vent de ce projet de Touteville, mais qu'il le considéra comme une vision d'écervelé.

[2] Cette pièce existe en triple expédition, à la Bibliothèque nationale, dans les papiers de Le Tellier, ms fr. 6891, f^os^ 368, 370, 372. Une seule porte la mention, écrite de la main du roi, d'arrêter le cardinal *mort ou vif*. Cette dernière a été reproduite en *fac-simile* dans l'édition des *Mémoires* de Retz, publiée par Heuguet en 1842, sans indication du lieu où elle se trouve. Les commentateurs de l'édition Hachette déclarent, t. IV, p. 444, qu'ils ont fait de vaines recherches à la Bibliothèque nationale pour retrouver l'original. M. Chéruel n'a connu cette pièce que par l'édition Heuguet, et il assure, de son côté, qu'il n'a pu la retrouver à la Bibliothèque. Or elle se trouve précisément dans un manuscrit qu'il dit avoir consulté, et dans lequel est une lettre de Mazarin dont il parle. C'est le manuscrit 6891, dont nous venons de parler.

Le cardinal de Retz connut par les contemporains l'existence de l'ordre donné à Pradelle de l'arrêter *mort ou vif*. Il en parle dans ses *Mémoires*, mais il ne vit pas l'original : « Pradelle eut un ordre, signé de la main du roi, de m'attaquer dans les rues et de me prendre mort ou vif. Celui qui fut donné au maréchal de Vitri, lorsqu'il tua le maréchal d'Ancre, n'était pas plus précis. Je n'ai su celui de Pradelle que depuis mon retour en France des pays étrangers, par le moyen de l'archevêque de Reims (Le Tellier), qui dit, il y a deux ou trois ans, à MM. de Châlons et de Caumartin, qu'il l'avait vu en original. »

[3] Paris, 16 décembre 1652. (Bibl. nat., papiers de Le Tellier, ms fr. 6891. Original signé : *Louis*, et contre-signé : *Le Tellier*.) L'ordre donné à Pradelle d'arrêter *mort ou vif* le cardinal de Retz ne porte pas de date, mais il doit avoir été rédigé le même jour que celui ci-dessus.

[4] « Ces paroles, ajoute Joly, dénotent une méchanceté noire, qu'on aura sans doute peine à croire, mais elles sont pourtant très vraies. »

moyens, détourna l'abbé de son tragique projet [1]. Mazarin lui-même, s'il faut en croire Guy Joly, ayant été consulté, ne l'aurait pas non plus approuvé, dans la crainte d'attirer sur sa tête la vengeance des parents et des amis de Retz [2].

Tout en laissant à l'abbé Fouquet le soin d'exécuter sa mission, mais en lui interdisant de se porter aux dernières extrémités, on choisit un autre moyen pour s'emparer de Retz. Ce fut de l'attirer au Louvre. Servien fut chargé de cette négociation, et il s'en acquitta en homme qui n'était gêné par aucun scrupule [3]. Il sut inspirer tant de défiance contre la princesse Palatine à la duchesse de Lesdiguières et au duc de Brissac, que ceux-ci la firent partager au cardinal de Retz, qui ne voyait plus rien que par leurs yeux. Deux incorrigibles conspirateurs, le comte de Montrésor et d'Argenteuil, se rangèrent à l'opinion de Brissac, et soutinrent hautement que Retz, à aucun prix, ne devait abandonner les intérêts de ses amis et partisans. L'abbé Charrier, qui ne rêvait qu'à l'abbaye de 20 000 livres de revenu que Retz avait demandée pour lui, le maréchal de Villeroi, le marquis de Sourches, grand prévôt de l'Hôtel, et son frère, l'abbé de Sourches, grands amis du prélat, unissaient leurs efforts à ceux de M. de Brissac. Celui-ci ne quittait plus le cardinal et l'entraînait presque tous les jours dans de nouvelles parties de plaisir aux environs de Paris. A tant d'influences, Retz n'avait plus la force de résister, il ne prêtait plus qu'une oreille distraite aux prudents conseils de son secrétaire Joly.

Cependant l'abbé Fouquet ne perdait pas un instant sa proie de vue. Du matin au soir, il faisait suivre le carrosse du prélat par ses espions, et afin de découvrir à quelles heures il sortait de l'archevêché, en quels lieux il se rendait, il essayait de corrompre ses domestiques. Par le moyen de Le Fay, le commissaire général de l'artillerie, dont il a été souvent question, il tenta de gagner l'argentier du cardinal, nommé Péan. Joly, averti de cette manœuvre, interrogea Péan, et celui-ci, sans se troubler, lui avoua que, en effet, il avait vu plusieurs fois chez son frère, qui était orfèvre, ce Le Fay, que celui-ci s'était borné à lui demander des nouvelles de Son Eminence, mais qu'il n'avait fait aucune tentative pour le séduire. Joly, plein de confiance dans sa probité, l'engagea à écouter Le Fay, afin de tirer de lui le secret du complot, et, en effet, Le Fay ne tarda pas à le prier de lui donner avis des heures nocturnes des sorties du cardinal [4]. Retz s'empressa d'informer Brissac et ses amis de ce

[1] *Mémoires* de Guy Joly.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires* de Retz.

dessein; il leur parla de plus d'une lettre par laquelle on avertissait son père, M. de Gondi, alors retiré à l'Oratoire, des dangers que courait son fils. De son côté, M. de Brissac reçut plusieurs avis inquiétants, dont il fit part au cardinal[1]; entre autres, un billet anonyme dans lequel on le conjurait de détourner son ami d'aller se promener, comme il en avait l'habitude, au jardin de Rambouillet[2]. Retz ne douta point que ce billet ne vînt de quelque homme de la cour, qui avait eu « la curiosité de sonder son cœur et ses forces »; et comme il était brave jusqu'à la témérité, il se rendit à cette promenade, alors fort à la mode, escorté de deux cents gentilshommes. Plusieurs officiers des gardes s'y trouvaient, entre autres, M. de Rubentel, *affidé confident* de l'abbé Fouquet. Ne se sentant pas en nombre pour l'attaquer, ils lui firent de *profondes révérences*. Retz, d'un air dégagé, entra en conversation avec quelques-uns d'entre eux qu'il connaissait, et il avoue de fort bonne grâce qu'il rentra chez lui *aussi satisfait que s'il n'eût pas fait une sottise*. « C'en était une effectivement, ajoute-t-il, qui n'était bonne qu'à aigrir la cour de plus en plus contre moi. L'on se pique, l'on s'emporte, et, dans la passion, il est très difficile de conserver une conduite qui ne déborde point. »

A cette époque, Guy Joly, pour la troisième fois, lui donna le conseil, très praticable, et qui l'eût sauvé, de gagner Mézières ou Charleville, places de guerre, dont ses amis, le vicomte de Bussi-Lamet et le duc de Noirmoutier, étaient gouverneurs. De là, lui disait Joly, il pourrait, en toute sécurité, traiter directement avec Mazarin, sans la médiation de la princesse Palatine ni de qui que ce fût. C'était le plus sûr moyen de sortir promptement d'affaire, et même de faire agréer ses conditions. Dans la crainte de le voir dans une place forte importante, qu'il pourrait livrer d'un jour à l'autre à Condé, à la suite d'un accommodement, Mazarin, sur-le-champ, eût capitulé. De prime abord, cette ouverture plut fort au cardinal de Retz, et il l'aurait sans doute suivie, s'il eût encore été en pleine possession de lui-même; mais ceux de ses amis qui étaient intéressés à ce qu'il imposât leurs conditions à la cour n'avaient garde de le laisser partir. D'après les avis que, de la meilleure foi du monde, leur donnait le maréchal de Villeroi, que la cour avait fait tomber dans le piège, ils ne cessaient de lui dire que tout pourrait s'arranger en un quart d'heure d'entretien avec la reine. Dans son illusion, Retz était sur le point de céder, lorsque, avant de se rendre

[1] Voy. *Mémoires* du P. Rapin.

[2] Le jardin du financier Rambouillet, à Reuilly, hors la porte Saint-Antoine. (*Mémoires* d'Omer Talon.) Voy. les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. I, p. 357.

au Louvre, il résolut de tenter un nouvel expédient que, suivant lui, la princesse Palatine lui avait suggéré, et dont Joly se donne pour l'inventeur. Ce fut d'écrire à l'un de ses meilleurs amis, le respectable M. Vialart de Herse, évêque de Châlons, pour le prier de se rendre en personne auprès de Mazarin, afin de lui exprimer le désir que lui, Retz, avait d'aller le trouver lui-même en tel lieu qu'il désignerait pour traiter tête à tête de son accommodement. Retz, s'empressant de suivre ce conseil, pria M. de Châlons d'être son interprète auprès du cardinal, ainsi que celui de ses amis; d'obtenir de lui, moyennant paiement, le gouvernement d'Anjou pour M. de Brissac, et quelques légères faveurs pour MM. de Montmorency, d'Argenteuil et de Chateaubriand. Sur tous ces points, Retz croyait qu'il n'y aurait pas l'ombre de difficulté, le cardinal ayant une passion extrême de se défaire de lui en l'envoyant à Rome [1]. Un malentendu vint à la traverse de ce projet. Au moment même où l'évêque venait de recevoir la lettre de Retz, passait par Châlons un ancien frondeur, qui venait de se rallier à la cour, Jacques de Langlade, baron de Saumières. Langlade, un peu trop légèrement, annonça à M. Vialart que Mazarin, tel jour, devait se trouver en un lieu assez rapproché de Châlons, et ce fut ainsi que, sans le vouloir, il retarda le départ de l'évêque. Or, suivant le cardinal de Retz, ce retard fut cause de sa prison. En effet, avant que M. Vialart pût aller à la rencontre du cardinal, Servien et l'abbé Fouquet précipitèrent le dénouement, en persuadant à la reine qu'il y avait danger pour elle et pour son fils d'attendre plus longtemps [2].

Cependant quelques-uns des amis les plus dévoués de Retz, entre autres le fidèle d'Hacqueville, dont il est si souvent question dans les lettres de M^me^ de Sévigné, ne pouvaient se défendre des plus tristes pressentiments, et le suppliaient de ne pas sortir de sa maison, transformée en citadelle. Mais il était écrit que cet homme, d'ordinaire si pénétrant et si clairvoyant, s'abuserait jusqu'à la fin sur sa destinée. Voici comment le maréchal de Villeroi, trompé par de faux rapports de Servien et de l'abbé Fouquet, fit, sans le vouloir, tomber son ami dans le piège. En grande confidence, ces deux personnages avaient assuré au maréchal qu'il s'était tenu un conseil secret, dans lequel, après de grandes contestations, il avait été résolu que l'on s'accommoderait avec Retz, et même qu'on lui

[1] *Mémoires* du maréchal Du Plessis.

[2] Le P. Rapin, dans ses *Mémoires*, confirme pleinement le récit de Retz, en l'accompagnant de nombreux détails, t. I, p. 518 et 519. Guy Joly prétend, ce qui est inexact, que M. de Châlons put s'acquitter de sa commission auprès de Mazarin, mais que Retz fut arrêté avant que M. Vialart eût le temps de rapporter la réponse du cardinal.

donnerait satisfaction pour ses amis. Mme de Lesdiguières, ayant reçu cet avis de Villeroi, s'empressa de le transmettre à son cousin et le pressa extrêmement d'aller au Louvre [1].

Ce que Retz, qui était sans contredit l'un des hommes les plus intrépides de son siècle, redoutait le plus, c'était, en s'abstenant de rendre visite au roi, de paraître céder aux conseils de la peur. Tout en se flattant que l'on n'oserait mettre la main sur lui, prince de l'Église, il connaissait trop son passé pour ne pas se rendre compte qu'il avait soulevé d'implacables ressentiments et pour n'avoir pas quelques doutes sur son inviolabilité. Ce qui permet de le croire, c'est qu'avant de prendre une dernière résolution, il eut la précaution de brûler lui-même tous ses papiers et de confier à Joly sa cassette où il restait des chiffres à son usage.

Sur des lettres pressantes de Guy Joly, le fidèle Caumartin était revenu à Paris la veille du 19 décembre. Tous deux joignirent leurs instances pour le détourner de son funeste projet. Le voyant inébranlable, Caumartin n'hésita pas à lui dire qu'il le considérait comme un homme perdu. Retz ne voulut pas en tomber d'accord. Il pensait que la cour, ne pouvant se défaire de lui que de deux manières, n'userait ni de l'une ni de l'autre : En le faisant assassiner? Il ne l'en croyait pas capable, les mœurs s'étant singulièrement adoucies depuis le meurtre du maréchal d'Ancre. En le faisant arrêter? Cela lui paraissait encore plus impossible, sans exemple, et, en même temps pour elle, fort dangereux [2]. Il se précipita donc tête baissée avec la même présomption qui entraîna le duc de Guise à Blois [3].

Pendant la nuit suivante, Anne de Gonzague lui envoya le baron de Pennacors, afin de le conjurer, pour la dernière fois, de demeurer chez lui quelques jours encore, en attendant la réponse de Mazarin, qui, suivant elle, lèverait toutes les difficultés. Aux remontrances de la princesse, Joly mêlait les siennes, mais tout fut inutile. Dès sept heures du matin, l'impatient abbé Charrier s'était rendu au petit Archevêché pour livrer un dernier assaut. Il pressa si vivement le prélat de ne pas différer plus longtemps, que Retz, pour en finir, monta en carrosse, sur les neuf heures, avec quelques-uns de ses amis. C'était le 19 décembre 1652.

[1] *Mémoires* de Retz. Voy. aussi les *Mémoires* de Mme de Motteville, édition Riaux, t. IV, p. 36; et les *Mémoires* de Mlle de Montpensier, t. II, p. 234, édition Charpentier.

[2] *Mémoires* de Retz.

[3] « Ils s'imaginaient l'un et l'autre, dit Joly, qu'on n'oserait attenter à leurs personnes, sans réfléchir que le plus dangereux état pour un sujet est de se rendre redoutable à son souverain. »

Même la veille de son arrestation, les ministres ignoraient encore de quelle manière elle pourrait être opérée. Aussi, extrême fut leur surprise en le voyant entrer au Louvre. En attendant qu'il pût être reçu par le roi, il se rendit chez son amie la maréchale de Villeroi. A peine arrivé dans la cour du Louvre, sa présence avait été signalée à la reine par l'abbé Fouquet, et celle-ci s'était hâtée d'en faire prévenir son fils [1].

Le jeune roi, à qui sa mère et Mazarin avaient appris de bonne heure l'art de dissimuler, ne montra aucune surprise. Sans détourner la tête pour que les courtisans ne s'aperçussent de rien, il dit à voix basse à un de ses confidents qu'il était temps de faire le roi [2]. Aussitôt, il fit appeler M. de Villequier, maréchal d'Aumont, capitaine des gardes [3], Le Tellier et quelques membres du conseil étroit [4]. Ces ordres étaient déjà donnés, lorsque le cardinal de Retz, ayant été averti que le roi descendait chez la reine par le petit degré [5], fut à sa rencontre [6], et le jeune prince « l'accueillit d'un air souriant », et en lui disant : « Ah! vous voilà donc, monsieur le cardinal! Je vous souhaite le bonjour [7]. »

Il se possédait si bien, que nul ne put s'apercevoir de ce qu'il méditait [8]. Il entra seul chez sa mère pour lui faire part de ce qui venait de se passer, et le cardinal fut aussitôt introduit. Soit que Retz eût reçu quelque avertissement secret du sort qui l'attendait, soit qu'il éprouvât le plus profond embarras de se trouver en présence du roi et de sa mère, qu'il avait cessé de visiter depuis longtemps, il était pâle comme la mort [9]. « Monsieur le cardinal,

[1] Lettre de l'abbé Fouquet à Mazarin, le jour même de l'arrestation, 19 décembre 1652. Les mémoires du temps et le *Journal d'un Parisien* confirment le fait que Retz dut attendre chez les Villeroi que la chambre du roi fût ouverte.

[2] « Sans s'étonner, dit l'abbé Fouquet, ni sans tourner la tête, afin qu'on ne s'aperçût de rien, il dit qu'il fallait faire aussitôt le roi. »

[3] Il était maréchal depuis 1651.

[4] *Journal inédit d'un Parisien.* (Bibl. nat., ms 10275.)

[5] *Mémoires* de Guy Joly et *Journal d'un Parisien.*

[6] *Mémoires* de Guy Joly.

[7] *Ibid.*

[8] Le P. Paulin, confesseur du roi, qui assistait à toute cette scène, écrivait quelques jours après à Mazarin (25 décembre) : « Il n'y a jamais eu un politique plus raffiné, qui l'eût pu si bien faire. »

[9] L'abbé Fouquet dit dans sa lettre à Mazarin que Retz avait *la pâleur d'un mort.* Peu s'en fallut que le cardinal ne fût sauvé par son ami, M. de Hacqueville. Celui-ci l'accompagna chez Mme de Villeroi. L'ayant quitté un instant, il apprit par Montmège, capitaine des cent suisses, que Retz allait être arrêté. Il descendit rapidement pour le prévenir et le faire évader par la cour des cuisines, contiguë à l'appartement des Villeroi; il

lui dit Anne d'Autriche, d'un ton assez brusque et non sans une intention ironique, on m'a dit que vous avez été malade ; on le voit bien à votre visage. Mais il paraît pourtant assez bon pour juger que le mal n'a pas été grand. » La reine n'ajouta pas un mot, et son silence, qui fit assez comprendre au cardinal que le prétendu traité que l'on devait conclure avec lui n'était qu'un leurre, qu'il avait été pris pour dupe, ne contribua pas peu à augmenter son trouble[1].

Tandis que le P. Paulin, qui ne se doutait nullement de ce qui allait se passer, lui faisait admirer « la bonté du roi et sa grandeur », le jeune prince s'approcha d'eux de l'air le plus dégagé et, le sourire aux lèvres, dit « qu'il avait en tête une comédie[2] ». Puis se penchant à l'oreille de Villequier, il lui donna rapidement ses ordres et, comme s'il eût continué à parler de sa comédie, il ajouta à haute voix : « Surtout qu'il n'y ait personne sur le théâtre[3]. »

Le P. Paulin avertit alors le roi qu'il était midi et temps d'aller à la messe. Le cardinal s'était proposé d'y assister et, dans ce dessein, il avait même fait apporter son *carreau*[4]. Mais comme le roi ne l'invita pas à le suivre à la chapelle, il fut obligé de subir encore pendant quelques minutes le silence écrasant de la reine. Bientôt, n'y pouvant plus tenir et perdant contenance, il prit congé de la princesse. A peine était-il dans l'antichambre que M. de Villequier, l'attirant dans l'embrasure d'une fenêtre, lui signifia l'ordre du roi et le pria de le suivre jusqu'à son appartement. Le cardinal se retourna aussitôt vers cinq ou six gentilshommes de sa suite, restés dans l'antichambre, et leur ayant annoncé qu'il était arrêté, leur dit qu'ils n'avaient qu'à se retirer[5]. Ceux-ci ayant fait entendre quelques mur-

ne l'y trouva plus ; Retz en était sorti depuis quelques minutes. (*Mémoires* de Retz.)

[1] « La conversation finit là, dit Guy Joly, qui devait avoir appris ces détails par la princesse Palatine, sans que Sa Majesté lui dît un seul mot pendant le reste du temps qu'il fut en sa présence. Cette espèce d'indifférence l'obligea de sortir plus tôt qu'il n'avait dessein de faire. »

[2] La Borde prétend à tort que l'ordre fut donné par le roi à Le Tellier, dans la chambre de la reine, pour être transmis à Villequier.

[3] Lettre du P. Paulin à Mazarin, donnée en entier par Pierre Clément, dans le t. Ier des *Lettres de Colbert*, à l'Appendice, p. 493. Suivant Mlle de Montpensier, lorsque Villequier reçut l'ordre du roi d'arrêter le cardinal, il demanda au jeune prince s'il devrait le prendre mort ou vif. Le roi ayant répondu qu'il fallait s'emparer de lui de quelque manière que ce fût, Villequier lui demanda un ordre par écrit en ce sens, que le roi s'empressa de lui donner. Mlle de Montpensier disait tenir ce détail de la bouche de la reine. Peut-être a-t-elle fait une confusion entre Villequier et Pradelle.

[4] L'abbé Fouquet à Mazarin, lettre du 19 décembre.

[5] *Mémoires* de Guy Joly et *Journal d'un Parisien*. A propos de l'arrestation

mures, Villequier les menaça de les faire arrêter, et ils s'esquivèrent sur-le-champ. Après avoir confié son prisonnier à quelques gardes du corps, le maréchal alla aussitôt trouver le roi à la chapelle pour lui rendre compte à voix basse de sa mission[1]. Le P. Paulin était en train de dire la messe ; mais le jeune roi, sans en entendre la fin, lui annonça qu'il avait « fait arrêter céans prisonnier le cardinal de Retz ».

Ce coup de vigueur causa dans le palais la plus profonde surprise[2].

La reine fut si transportée de joie, qu'elle s'écria « que c'était Dieu qui l'avait amené si à propos au Louvre », et le « *loua* de ce qu'il n'y avait pas eu de sang versé[3] ». Ce qui semblerait prouver que les ordres donnés à Villequier, dont parle Mlle de Montpensier, étaient de tous points semblables à ceux donnés à Pradelle[4].

Cependant les officiers de bouche ayant apporté à dîner à l'illustre prisonnier, il se mit à table sans témoigner la moindre défiance. Il mangea même de fort bon appétit, « ce qui, dit-il, fut trouvé très mauvais à la cour, tant l'iniquité et la lâcheté des courtisans est extrême ». S'il n'eût touché à aucun mets, on eût dit sans doute que c'était par crainte du poison.

D'après les conseils de l'abbé Fouquet, on eut l'impudeur de fouiller ses poches, mais comme il avait eu, ainsi que nous l'avons dit, la précaution de détruire ses papiers, elles ne contenaient rien de compromettant[5]. On n'y trouva qu'une lettre de Charles II, roi d'Angleterre, par laquelle il le chargeait d'obtenir pour lui quelques subsides de la cour de Rome[6], et le plan d'un sermon, que Retz

de Retz, Mlle de Montpensier, dans ses *Mémoires*, se livre à ces réflexions sur la facilité qu'avaient les rois de France d'arrêter leurs ennemis au Louvre : « Quand on y entre, dit-elle, et qu'on a dessein d'arrêter les gens, il est difficile de s'échapper, et rien n'est si véritable qu'un vers de *Nicomède*, tragédie de Corneille, mise au jour après la liberté de M. le Prince :

Quiconque entre au Palais porte sa tête aux rois.

[1] Lettre du P. Paulin à Mazarin. Il ajoutait que le roi avait communié « à la messe de minuit avec beaucoup de dévotion et de sentiment de Dieu ». Mme de Motteville a donné un récit de l'arrestation de Retz, d'après ce qu'elle avait appris de la bouche d'Anne d'Autriche.

[2] Lettre du P. Paulin à Mazarin.

[3] *Journal d'un Parisien*.

[4] Guy Joly, de son côté, exprime sur ce point la même opinion que Mlle de Montpensier.

[5] « Je ne trouvai pas bon, dit Retz, que l'on m'eût fait retourner mes poches, comme l'on fait aux coupeurs de bourse : M. de Villequier eut ordre de faire cette cérémonie qui n'était pas ordinaire. »

[6] Ce détail que donne Retz est complètement confirmé par Clarendon. (*History of Rebellion*, etc., t. III.) Celui-ci dit que la lettre du roi roulait sur le même objet, et que c'était le cardinal de Retz lui-même qui avait suggéré à Charles II ce moyen de se procurer de l'argent.

devait prêcher le dernier dimanche de l'Avent, dont la minute originale se trouve dans les papiers de Le Tellier.

Le bruit de la découverte de cette lettre ayant circulé dans le Louvre, la malignité d'un courtisan l'attribua à Cromwell, ce qui causa une grande rumeur [1].

Sur les trois heures de l'après-midi, le cardinal fut conduit par la grande galerie du Louvre au pavillon de Mademoiselle [2]. Un carrosse du roi l'attendait à la porte. On l'y fit monter et M. de Villequier, et cinq ou six gardes du corps prirent place à ses côtés. Après avoir fait douze ou quinze pas du côté de la ville, le carrosse, tournant brusquement, se dirigea du côté de la porte de la Conférence. « Il était escorté par le maréchal d'Albret [3] à la tête des gendarmes, par M. de la Vauguyon à la tête des chevau-légers, et par M. de Vennes, lieutenant-colonel du régiment des gardes, qui y commandait huit compagnies [4]. » Avant d'arriver à la porte Saint-Antoine, le carrosse passa devant deux ou trois autres portes, gardées chacune par un bataillon de Suisses, « les piques baissées vers la ville [5]. »

Dans tout le parcours du cortège, rien ne broncha, à la grande surprise de Retz. Il ne se rendait pas compte que lorsque les révolutions commencent, et que le peuple est dans tout son feu, rien n'est plus facile que de le pousser à faire des barricades, et que lorsqu'elles sont à leur déclin, rien n'est plus difficile que de lui faire remuer un seul pavé. Il s'abusait étrangement sur les dispositions des Parisiens à son égard.

« La douleur et la consternation, dit-il, y parurent ; mais elles n'allèrent pas jusques au mouvement, soit que l'abattement du peuple fût en effet trop grand, soit que ceux qui étaient bien intentionnés pour moi perdissent le courage, ne voyant personne à

[1] *Mémoires* de Retz.

[2] On appelait ainsi, en ce temps-là, le pavillon du Louvre où était née Mlle de Montpensier. (*Mémoires* de Retz, édition Hachette.) Le *Journal d'un Parisien* et les *Mémoires* de Montglat confirment plusieurs des détails donnés ci-dessus.

[3] Miossens, César-Phébus d'Albret, que l'on chargeait volontiers de ces sortes de missions. C'était lui qui, en 1650, avait conduit les princes prisonniers à Vincennes. Le soir même, Miossens écrivait à Mazarin pour lui rendre compte de sa mission du 19 décembre.

[4] *Mémoires* de Retz. — « M. de Miossens, dit le *Journal d'un Parisien*, le conduisit par le dehors de la ville au bois de Vincennes, avec la compagnie des gendarmes du roi qu'il commandait, celle des chevau-légers et six du régiment des gardes-françaises. » Détails qui confirment de tous points le récit de Retz.

[5] On voit par le plan de Gomboust (de 1656) qu'il y avait sept portes entre celle de la *Conférence* et celle de Saint-Antoine.

leur tête. L'on m'en a parlé depuis diversement. Le Houx, boucher, mais homme de crédit dans le peuple, et de bon sens, m'a dit que toute la boucherie de la place aux Veaux[1] fut sur le point de prendre les armes, et que si M. de Brissac ne lui eût dit que l'on [me] ferait tuer si l'on les prenait, il eût fait des barricades, dans tous ces quartiers-là avec toute sorte de facilité. » D'autres l'assurèrent que la rue Montmartre eût été dans les mêmes dispositions. D'un autre côté, le marquis de Château-Regnaut et Malclerc, l'écuyer du cardinal, qui firent tous leurs efforts pour soulever le peuple aux environs des ponts Notre-Dame et Saint-Michel, prétendirent que « les femmes étaient dans les larmes, mais les hommes dans l'inaction et la frayeur ».

Tous les *Mémoires* du temps sont d'accord avec ces derniers. La vérité est qu'il n'y eut aucune manifestation hostile contre ce coup de vigueur de la cour, qui fut d'ailleurs accompli si rapidement, que les Parisiens eussent-ils eu la pensée de se soulever, n'en auraient pas eu le temps avant l'arrivée du cardinal dans la forteresse. « Tout cela se fit avec si peu de bruit et si peu d'émotion populaire, dit le *Journal d'un Parisien*, qu'aucun bourgeois ne s'en mit en peine. »

Il était huit heures et demie du soir, lorsque le prisonnier arriva à Vincennes. A la descente du carrosse, le maréchal d'Albret lui ayant demandé s'il n'avait rien à faire savoir au roi, il répondit avec beaucoup de sang-froid et d'à-propos « qu'il croirait manquer au respect qu'il lui devait s'il prenait cette liberté[2] ».

Aussitôt après cette grande capture, l'abbé Fouquet, qui avait si fort contribué à la faire réussir, en signalant l'arrivée de Retz dans la cour du Louvre, s'empressait de l'annoncer à Mazarin par un courrier extraordinaire. Le cardinal lui répondit sur-le-champ, en ayant l'air de s'apitoyer dans les termes les plus hypocrites sur le sort de Retz. Sa joie éclatait à chaque ligne :

« C'est votre courrier, disait-il à l'abbé, qui m'a apporté le premier la nouvelle que le cardinal de Retz avait été arrêté par l'ordre de Leurs Majestés. *Je suis marri que sa conduite les ait obligées à prendre cette résolution contre un cardinal.* Et à la vérité, ajoutait-il, il paraît assez, par les offres avantageuses qu'elles avaient eu la bonté de lui faire pour l'envoyer à Rome, dissimulant tout ce qu'il avait recommencé à faire contre leur service, *qu'elles ne s'y*

[1] La place aux Veaux commençait au bout du pont Marie et au coin de la rue des Nonnains-d'Hyères, et s'étendait jusqu'à la rue Geoffroy-Lasnier. (*Mémoires* de Retz, édition Hachette.)

[2] *Mémoires* de Retz.

*sont portées qu'avec grande répugnance. Mais enfin je n'ai rien à dire à ce qu'elles font pour le bien de l'État.* »

Ces lignes, évidemment, étaient destinées à être mises sous les yeux des courtisans qui n'étaient pas dans le secret, afin de leur laisser croire que le cardinal exilé n'était pour rien dans l'arrestation d'un autre cardinal.

Quant à l'abbé, Mazarin, avec effusion et à mots couverts, le remerciait du zèle qu'il lui avait montré, en contribuant à le délivrer de son plus mortel ennemi.

« Vous m'avez fait grand plaisir, lui disait-il, de me mander le détail de tout, comme vous avez fait, et je vois que vous avez pensé avec beaucoup de prudence et de prévoyance à quantité de choses qu'il aurait été bien avantageux de faire de bonne heure. Je ne puis assez louer votre zèle et l'application avec laquelle vous embrassez toutes les occasions d'agir pour le service du roi sans que la considération des ennemis que vous pouvez vous mettre sur les bras soit capable de vous refroidir. Mais ce n'est pas par des paroles qu'il vous faut témoigner le gré que l'on vous en doit savoir, vous étant obligé au point que je suis des marques d'amitié que vous me donnez tous les jours sans aucune réserve. »

Comme il aimait à se donner des airs d'homme de guerre, il lui annonçait, en finissant, qu'avant de rentrer à Paris, il voulait mettre la dernière main aux succès que remportaient les armes du roi, en empêchant « les ennemis d'établir leurs quartiers dans la province [1] ».

La vérité est qu'il évitait de se montrer aux Parisiens aussitôt après l'emprisonnement de Retz, afin de mieux déguiser, il l'espérait du moins, et la participation qu'il y avait prise et la peur que lui avait inspirée le chef de la Fronde. Il préférait attendre encore quelques semaines, afin d'avoir le temps de prendre quelques bicoques et de faire son entrée en manière de triomphateur.

Nous allons voir comment la prison du cardinal de Retz, qui mit fin à la Fronde politique, donna naissance à la Fronde ecclésiastique.

R. Chantelauze.

La suite prochainement.

[1] Au camp de Bar, 23 décembre 1652. (Bibl. nat. Fonds Gaignières, n° 2799. Correspondance chiffrée de Mazarin avec l'abbé Fouquet.)

# LES ŒUVRES ET LES HOMMES

## COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

---

Nombreuses atteintes portées à la trêve des confiseurs : la crise ministérielle, le Congrès, la suppression du budget de la préfecture de police, l'expulsion des sœurs de l'hôpital Cochin. Une chaire d'histoire de la Révolution à la Sorbonne. Le marasme du commerce d'étrennes. L'enquête sur les industries d'art. Le nouveau ministre du commerce et l'article de Paris. Société des fêtes du commerce et de l'industrie; son programme : ce qu'elle a déjà fait, ce qu'elle se propose de faire. — Décadence des ventes de l'hôtel Silvestre et de l'hôtel Drouot. Les peintres et l'Amérique. Le *milliardaire* Vanderbilt et sa galerie. Un nouveau Raphaël à Chantilly. Les six tableaux offerts au Louvre et leurs donateurs. Exposition de Tassaërt. Amaury Duval. Paul Baudry. Le musée du Luxembourg. Défaillance du Pont-Neuf. L'église du Sacré-Cœur. — Périodiques nouveaux. Une revue pour les millionnaires. Réception de M. Bertrand à l'Académie. Le discours de M. Pasteur. M. le comte de Falloux. — Théâtres. Revues de fin d'année. *La Guerre,* par MM. Erckmann-Chatrian. *Marion Delorme* à la Porte-Saint-Martin. *Georgette,* par M. Sardou. *Sapho,* par M. Alphonse Daudet.

### I

L'année 1885 s'est achevée comme elle avait débuté, dans le tumulte et les agitations stériles. La *trêve des confiseurs* a été outrageusement violée par les orageux débats sur le Tonkin, la crise ministérielle, le congrès, où le président Soliveau, qui n'avait cependant aucun concurrent, pas même le candidat perpétuel Bertron, a été réélu au milieu des tempêtes. Pour finir lui-même l'année comme il l'avait commencée, le Conseil municipal a supprimé le budget de la préfecture de police, qui persiste à arrêter encore de temps à autre, le plus rarement possible, quelques voleurs et quelques assassins, sans tenir compte de leur républicanisme et sans vouloir comprendre suffisamment que ce sont des hommes politiques ennemis de l'infâme capital, au lieu d'arrêter simplement les monarchistes, les curés et les gendarmes, — et expulsé

les religieuses de l'hôpital Cochin, en dépit de la volonté expresse du fondateur, attendu que cet homme-là était un clérical et même une robe noire, et que sa fondation est un acte d'ancien régime, qui date du tyran Louis Capet. Il est vrai que les médecins, sans en excepter ceux qui sont démocrates, libres penseurs et même athées, réclament avec énergie contre le remplacement des sœurs par des infirmières laïques; mais on n'est un vrai républicain, un vrai libre penseur, qu'à la condition de mettre les intérêts de l'athéisme au-dessus de tout le reste et de prendre pour devise : « Périssent tous mes malades plutôt qu'un principe! » Les malades ne sont que de pauvres diables qui ne tirent pas à conséquence, et la laïcisation est un principe d'une importance capitale. La même réponse s'applique aux réclamations des malades eux-mêmes. Ils prétendent que la chose les regarde bien un peu, mais le fait seul de leurs protestations démontre qu'ils sont atteints du virus réactionnaire, et indignes par conséquent d'être écoutés, car s'ils étaient des *purs*, ils sauraient faire au *principe* le sacrifice de leur bien-être, de leur santé et même de leur vie.

C'est afin de répandre ces vérités et de les mettre dans tout leur jour, que notre infatigable Conseil municipal a voté une subvention annuelle de 12 000 francs pour la création, à la Sorbonne, d'une chaire d'histoire de la révolution française. Je ne supposais pas que la Sorbonne dépendît du Conseil municipal. Cependant il semble que la pensée ne soit pas venue à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, si terrible contre les vicaires et les curés de campagne dont il supprime les traitements d'un coup de plume, de se dérober à cette injonction. Le titulaire, dit-on, est déjà désigné, et on le nomme. C'est un universitaire, rédacteur de la *Justice*, inconnu par quelques travaux publiés sur la matière dans divers recueils périodiques, et par un livre tapageur, mais qui pourtant n'a fait aucun bruit, sur les orateurs de la Constituante. Le nom du professeur n'a d'ailleurs ici qu'une importance secondaire. Il est clair qu'une chaire d'histoire de la Révolution, fondée, patronnée, subventionnée par le Conseil municipal, ne pourra que se conformer, en les accentuant, aux leçons du *Manuel civique* de M. Paul Bert, où il est prouvé que la France date de 1789, que sous les rois le peuple se nourrissait de rats morts, et que les villages étaient toujours ensevelis sous la neige, tandis qu'aujourd'hui, ils jouissent d'un printemps perpétuel. Encore le professeur serait-il bien vite suspect et dénoncé par M. Vaillant, s'il se bornait à ces enseignements d'un modérantisme coupable. Jusqu'où pourra-t-il et jusqu'où devra-t-il aller? M. Paul Bert l'en tiendrait quitte peut-être pour l'éloge de Danton; et M. Ernest Hamel, un de ceux qui ont voté la chaire nouvelle, pour celui de Robespierre;

mais tous deux ne sont que de vils opportunistes, et la majorité *autonomiste* du Conseil exigera sa destitution, s'il ne va pas jusqu'au panégyrique de Marat et du Père Duchêne.

Si l'idée se réalise, nous craignons beaucoup pour la dignité et pour la décence de notre vieille Sorbonne. Nous avons déjà eu jadis une de ces chaires d'histoire ou plutôt de légende révolutionnaire, — celle de Michelet, — et qui ne sait ce qu'étaient devenus ces cours où la passion du professeur allumait toutes les fièvres de l'auditoire, où l'enthousiasme se traduisait par des cris et des chants, où les discussions dégénéraient en pugilats! Encore cette chaire d'apologétique révolutionnaire n'existait-elle qu'en fait et pas en titre, au collège de France et non à la Sorbonne. La création d'une chaire semblable ne sera pas seulement un moyen d'empoisonner les esprits de sophismes malsains et d'opposer une barrière officielle aux progrès de l'impartiale vérité historique dont le dernier et le plus écrasant témoignage est le livre de M. Taine, objet de tant de fureurs, et peut-être la cause déterminante du vote de nos conseillers; ce sera encore le meilleur moyen de transformer la Sorbonne en une succursale du club Favié, où, à certains jours, on descendra des hauteurs de Montmartre et de Belleville pour manifester, et où l'on chantera *la Marseillaise*, si ce n'est le *Ça ira*, en attendant le professeur.

Au milieu de ces agitations, le commerce du jour de l'an s'est plaint amèrement du marasme des affaires. Les baraques foraines du boulevard, d'ailleurs moins nombreuses qu'à l'ordinaire, offraient un aspect morne et désolé. L'imagination des fabricants de jouets, comme s'ils s'étaient résignés d'avance à leur mauvais sort, ne s'était pas mise en frais, et l'œil le plus perçant ne parvenait pas à discerner, dans la masse des banalités habituelles, une de ces nouveautés ingénieuses qui enlèvent aussitôt tous les suffrages et ouvrent toutes les bourses. Quoi! pas même une *question du Tonkin* ou une *question serbe*. Non, pas même cela. Quel découragement dans ce simple indice!

Ainsi l'humble boutique à treize n'a pas été plus épargnée que les grands magasins de luxe par la crise qui se prolonge depuis des années. On a pu remarquer aussi, dans la librairie pour étrennes, l'absence complète de ces grandes publications de luxe que les Hachette, les Didot, les Mame, les Quantin lançaient naguère chaque année aux abords du premier jour de l'an. Sur tous les points à la fois, dans le commerce comme dans l'agriculture, dans la guerre comme dans les finances, dans la grande et petite industrie comme dans le domaine religieux, le gouvernement actuel a fait une banqueroute complète. Partout il est au même niveau, et c'est bien lui qu'on peut caractériser par les mots historiques :

*Rien, rien, rien.* L'enquête sur les industries d'art est l'ensemble le plus formidable et le plus écrasant de témoignages authentiques sur cette décadence universelle du travail national et spécialement du travail parisien. La Russie, l'Angleterre, l'Allemagne même, disputent maintenant à Paris le sceptre de la mode, et la haute élégance est en train d'aller prendre ses mots d'ordre à l'étranger. Un Allemand, le docteur Rommel, dans un livre ironiquement intitulé : *Au Pays de la Revanche*, vient d'établir que, depuis 1870, le monde, qui avait coutume jusque-là de s'adresser à nous, a changé de fournisseur.

Nous allons voir quel remède le ministre du commerce, dans le cabinet nouveau que M. de Freycinet a donné à la France pour ses étrennes, apportera à cette situation lamentable. Parmi les membres de ce cabinet, il en est qui, peu connus jusqu'à présent dans l'histoire, sont pourtant doués d'aptitudes extraordinaires et véritablement encyclopédiques : tel M. Sarrien, ministre des postes et télégraphes sous M. Brisson, et qu'on a vu passer successivement, au cours des récentes combinaisons ministérielles, à la justice, aux finances, aux travaux publics, enfin à l'intérieur, sans que l'étonnante variété des services qu'on attendait de lui ait paru l'inquiéter un moment. Un jour, M. Sarrien prendra place dans la légende à côté de Pic de la Mirandole. M. Lockroy lui-même, qui ne se contente plus d'être le premier élu de Paris, comme la Tour d'Auvergne était le premier grenadier de France, et qui a fait son noviciat politique en écrivant des vaudevilles et des entrefilets badins pour le *Figaro*, va marcher maintenant sur les traces de Colbert, après avoir rivalisé avec M. Ernest Blum. Le spirituel auteur de cette pièce immortelle : *le Zouave est en bas*, s'est souvenu que nous avions eu jadis les hommes d'État du *Tintamarre* et du *Charivari*, et il s'est dit que, dans un temps où M. Floquet était président de la Chambre et M. Grévy chef de l'État, dans un cabinet où M. Demôle (après M. Cazot) était garde des sceaux, il avait tous les droits du monde pour être ministre du commerce. Et le premier gage qu'il a donné de sa ferme résolution de devenir le Colbert de la troisième république, c'est d'exiger que l'on complétât un titre trop mince pour ses vastes ambitions, en l'appelant : ministre du commerce et *de l'industrie*. Donc que l'industrie se rassure : elle a son ministre maintenant. On ne dira plus que la république ne fait rien pour elle. Ses mauvais jours sont finis et elle peut dès maintenant se regarder comme sauvée. Que *l'article de Paris* surtout reprenne courage : M. Lockroy n'est-il pas de la partie et n'a-t-il pas fabriqué pendant vingt ans *l'article de Paris* dans les journaux du boulevard? Voilà son titre au ministère de l'industrie. Et pour le ministère du commerce, n'a-t-il point présidé

le banquet et plaidé la cause des marchands de vins qui réclament le droit au mouillage ?

Pour remédier à l'anémie des affaires et rendre un peu d'animation à Paris cet hiver, il s'est formé une société, dite des fêtes du commerce et de l'industrie, et elle a dressé tout un programme dont l'exécution a déjà commencé. Paris s'ennuie; les étrangers le désertent, les théâtres se plaignent, et les maîtres d'hôtel, les restaurateurs, les limonadiers font chorus. Les gens qui ont bonne envie de s'amuser ne sont pas contents, et ceux qui vivent des gens qui s'amusent le sont moins encore. Les soirées des ministères manquent de prestige. Les bals officiels sont un objet de dédain pour les grandes couturières. Nous avons un président qui fait des économies et qui se couche à neuf heures. La cour de l'Élysée ne donne plus l'essor aux toilettes de la saison et laisse les fournisseurs mourir de faim. M. Lockroy, en sa double qualité de vaudevilliste et de ministre du commerce, a dû penser sans doute à l'idée si simple de Schahabaham, dans l'*Ours et le Pacha :* « La gaieté est à l'ordre du jour. Le premier qui ne s'amusera pas sera empalé. » Malheureusement ce genre de décrets n'est pas dans nos mœurs. La société des fêtes du commerce et de l'industrie en est réduite à agir par la persuasion, et c'est par la voie de la presse, des affiches, des annonces, des réclames, avec le concours des reporters et des chroniqueurs, en plaidant à la fois la cause du Paris qui pleure et celle du Paris qui rit, qu'elle s'efforce d'exciter l'intérêt de cette charité mondaine toujours prête à s'amuser, à danser, à souper, à se décolleter et à exhiber ses diamants au profit des pauvres.

Elle a débuté, le 19 décembre, par un grand bal donné au Tribunal de commerce, richement décoré pour la circonstance et tout éblouissant d'illuminations. M. le président de la république avait promis sa présence, et il paraît que cette promesse n'avait pas été sans une certaine influence sur la recette, tant il existe de bonnes âmes qu'un rien suffit à séduire! Mais, au dernier moment, il s'est dégagé par un billet sommaire, où il ne prenait même pas la peine de donner une raison : les curieux, désappointés, en ont été réduits à la présence de Taïeb-bey, de M. Dautresme et de M. Turquet. J'allais oublier M. Maillard, ancien secrétaire de Ledru-Rollin, président du Conseil municipal de Paris, et M. Sarrien, alors simple ministre des postes et télégraphes, et n'ayant pas encore révélé cette prodigieuse universalité d'aptitudes qui fait de lui un phénomène digne de l'admiration publique. On a généralement trouvé le procédé de M. Grévy un peu trop... démocratique, et les vieux partis ont même fait remarquer que jamais Louis XIV ne se fût permis de manquer ainsi de parole aux échevins et prévôts des marchands.

Au bal du Tribunal de commerce ont succédé les fêtes de Noël, organisées au palais de l'Industrie, avec spectacles forains, bazars, tombolas et divertissements de tout genre à l'usage de l'enfance. Le commerce s'était mis en frais d'envois gracieux, jouets de tout genre, gâteaux, boîtes de bonbons, jusqu'à des oranges et des tablettes de chocolat, voire des bouteilles de liqueurs, assez mal à leur place dans la circonstance. Les enfants des écoles ont été les héros de la première journée. Au nom des 50 000 francs votés par lui en faveur des fêtes du commerce, le Conseil municipal avait pris formellement le soin d'exclure les enfants des écoles libres. Pour ceux-là point d'oranges, de dragées, de joujoux; que dis-je? pas même de pain, puisqu'on raye des listes du bureau de bienfaisance les parents qu'épouvante l'école sans Dieu. Tout pour les petits laïques! L'un des principaux inventeurs des bataillons scolaires, M. Aristide Rey, membre du Conseil, a profité de l'occasion brillante qui s'offrait à lui pour faire l'exhibition solennelle de cette milice puérile, en guise de riposte aux républicains de peu de foi qui commencent à s'en lasser et même à la supprimer çà et là. Les bataillons scolaires se sont donc livrés le premier jour à une orgie de marches, de contre-marches, d'évolutions et d'exercices variés; leurs fifres et leurs tambours ont exécuté une valse de Métra; ils ont défilé sur l'air de la *Lisette de Béranger*, dont ils ont pu, le lendemain, demander les paroles à leurs maîtres pour la chanter en guise de cantique. Quelques-uns de ces vaillants soldats ont attrapé des indigestions de pain d'épice et d'anisette. Heureux petits laïques! Êtres dignes d'envie! Le Conseil municipal prodigue ses biens à ceux qui font vœu d'être siens. Il vient encore de voter une subvention de 15 000 francs au directeur de l'Odéon, à la condition d'organiser le jeudi un certain nombre de représentations classiques pour les élèves des écoles communales. Déjà ils avaient, le dimanche, des lectures dramatiques, avec accompagnement de scènes jouées. Cela ne suffisait pas : on va leur donner des pièces entières de Molière sur un vrai théâtre. J'aime beaucoup Molière, mais peut-être n'est-il pas précisément fait pour des enfants de dix à douze ans. Il y aura des tragédies aussi; seulement je crains qu'elles n'aient pas grand succès. On se repliera bien vite sur la comédie, en choisissant les bonnes pièces, — *Tartufe*, par exemple.

Malgré tant d'éléments d'attraction, les fêtes de l'arbre de Noël, qui ont duré huit ou dix jours, n'ont réalisé qu'un très maigre bénéfice de 6600 francs. C'est bien pis pour le bal du Tribunal de commerce, où le compte des recettes est resté de quelques centaines de francs inférieur au compte des dépenses. Il en est trop souvent ainsi dans ces prétendues fêtes de bienfaisance, dont les frais

extravagants ont par avance escompté et dévoré tous les bénéfices. Par la raison qu'il faut d'abondantes semailles, si l'on veut récolter une moisson plantureuse, on mange d'avance tout le blé des pauvres en herbe. N'a-t-on pas vu de ces fêtes « au profit des indigents », dont, pendant un mois, sous prétexte de collaboration assidue, les organisateurs se faisaient rouler en voitures, nourrir de truffes et abreuver de vin de Champagne, de telle sorte que, en fin de compte, le public ne se trouvait convoqué que pour acquitter leurs notes? Jugez du déficit, si le grand bal du Tribunal du commerce et les fêtes du palais de l'Industrie avaient été préparés par de semblables fantaisistes, au lieu de l'être par une commission sérieuse, avec le concours de M. Alphand, l'homme du monde qui s'entend le mieux à l'organisation de ces fêtes magnifiques comme aux embellissements de Paris, et dont la compétence est tellement incontestable, que, par une exception unique, comparable aux triomphes d'Orphée sur les bêtes féroces, et malgré tous les souvenirs de l'empire, aggravés par ceux de M. Haussmann, il est parvenu à dompter le mauvais vouloir du Conseil municipal et à s'imposer à lui.

Espérons que le syndicat des fêtes du commerce sera plus heureux en résultats sonnants avec les autres articles de son programme, particulièrement avec la grande représentation qui doit avoir lieu dans la salle de l'Opéra, le lendemain du jour où paraît cette causerie, et où l'on se propose de dérouler, par des échantillons choisis et replacés dans leurs cadres primitifs, l'histoire du théâtre depuis l'antiquité jusqu'à nos jours : le théâtre grec représenté par une scène de l'*Agamemnon* d'Eschyle, jouée dans les décors et avec les masques antiques; le théâtre romain, par une scène des *Captifs* de Plaute; le moyen âge, par *Maître Patelin;* la tragédie classique du dix-septième siècle, par un fragment du *Cid*, avec les chandelles, les seigneurs sur la scène et la restitution de la salle du Marais; la farce de la même époque, par la *Jalousie du Barbouillé;* la comédie italienne, par les *Jumeaux de Bergame*, ballet inédit d'après Florian, sans parler d'une ouverture et d'un prologue en vers, le tout joué par les artistes de la Comédie-Française et de l'Opéra. Mais le numéro le plus neuf et le plus éclatant du programme doit être la grande cavalcade historique qui déroulera, par les rues de Paris, tous les détails de l'entrée d'un roi de France : les confréries et corporations escortées de leurs bannières, avec leurs jurés et prud'hommes, le corps de ville, le prévôt, les échevins, les gardes, les archers, les hérauts, les quarteniers, dizeniers, cinquanteniers, en costumes du seizième siècle. Un instant même, il avait été question, pour achever le tableau, de faire représenter *la Esmeralda* sur la place de Notre-Dame. J'aime à croire que cette partie du programme est abandonnée.

Remarquez que lorsque la république veut sortir un moment de sa platitude et donner des fêtes à son peuple, elle en est réduite à les accrocher à la date toute religieuse de Noël, ou à choisir une cérémonie essentiellement monarchique, comme celle qu'il s'agit de reproduire. Va donc pour l'entrée du roi! Nous en acceptons l'augure. Il est à craindre seulement que cette cavalcade, avec son personnel de seigneurs recrutés parmi les ramasseurs de bouts de cigares, les tondeurs de chiens, les ouvreurs de portières, et de nobles dames fournies par les lavoirs de blanchisseuses, les brasseries de femmes et les figurantes du Cirque Fernando, ne rappelle beaucoup plus le cortège du bœuf gras que la triomphante entrée de très haut, très excellent et très puissant Prince, le Roi très chrétien Henri deuxième de ce nom, dans sa bonne ville et cité de Paris.

## II

Les grandes ventes de l'hôtel Drouot ou de la salle Silvestre passent généralement pour le thermomètre de la prospérité des affaires. Demandez-en des nouvelles aux commissaires-priseurs. En décembre, on a mis à l'encan la riche bibliothèque dramatique de Siraudin : quinze mille pièces de théâtre, beaucoup d'éditions originales des seizième et dix-septième siècles, des recueils factices, patiemment formés, de parodies, de parades, de tragédies burlesques, de revues de fin d'année; le répertoire des divers spectacles parisiens sous la révolution, bref, de quoi charmer et séduire tous les amateurs. En temps ordinaire, les enchères eussent produit une cinquantaine de mille francs. Elles n'ont même pas atteint 6000.

Quinze jours après, on vendait les œuvres laissées par Schœnewark, ce sculpteur qui, dans un accès de fièvre chaude, poursuivi par l'obsession de la folie acharnée à son foyer, s'est brisé le crâne sur le pavé de la rue, en se jetant par la fenêtre de son atelier. Cette vente a été un véritable désastre. Des statues dont l'expert demandait 7 à 8000 francs, se sont adjugées à 500. L'âge d'or des artistes est passé; nous n'en sommes même plus à l'âge d'argent. Il renaîtra peut-être un jour, mais tout porte à croire que ce ne sera point sous le ministère de M. Lockroy et la surintendance de M. Turquet. Les peintres à la mode avaient pris la douce habitude de gagner 80 à 100 000 francs par an, d'avoir hôtel et voiture, de se promener au Bois sur leur cheval, de donner, dans leur atelier, tendu d'étoffes orientales, orné de riches *bibelots* exotiques, décoré avec un faste qui eût terrifié les rapins d'autrefois, des soirées dont on parlait dans les journaux du boulevard. Il y faut renoncer aujourd'hui, et ce n'est pas, comme dit l'Écriture, sans pleurs et

sans grincements de dents. L'avenue de Villiers, ce quartier général des princes de l'art mondain, est en deuil, et les huissiers n'ont pas assez de bras pour saisir les palettes, les toiles et les chevalets.

Outre les causes principales qui tiennent à notre propre malaise, cette situation lamentable a des causes extérieures, parmi lesquelles on a signalé souvent la fermeture du vaste débouché jadis ouvert en Amérique. Nous avions frappé son porc salé de prohibitions, pour cause de trichines; elle nous a répondu par une prohibition à peine déguisée sous forme d'un impôt exorbitant, contre l'entrée de nos œuvres d'art, sans reculer, en pays positif et pratique, devant la singularité de ce rapprochement. Bizarre équivalence : l'*art* pour *lard*, qu'on nous passe ce jeu de mots qui s'impose. L'Amérique avait des clients assortis à tous les genres et tous les talents. On connaissait des peintres qui ne travaillaient que pour l'exportation au-delà de l'Atlantique. Pas un citoyen de New-York, de Boston, de Chicago, enrichi dans le commerce de la charcuterie ou du pétrole, qui ne tînt à avoir sa galerie, ne fût-ce que pour les cadres. A défaut de Corots, ils achetaient des Trouilebert, et on leur fabriquait tous les Meissonier dont ils pouvaient avoir envie.

Le bruit a couru récemment que l'Amérique allait renoncer à ces représailles dont nos malheureux artistes ont payé tous les frais, et il a suffi pour faire renaître l'espoir dans leur cœur. Mais, si la nouvelle se réalise, retrouveront-ils bien cette terre promise telle qu'ils l'ont laissée? Différents symptômes tendraient à faire croire que l'Amérique se lasse d'être exploitée par l'Europe, quoiqu'elle le lui rende bien à l'occasion. La tournée de M^me^ Judic, à qui toutes les trompettes de la publicité avaient promis des destinées triomphales, a si mal répondu à tant d'espérances qu'elle menace de tourner court. Puis les artistes ne trouveront plus là bas le type du Mécène américain, le *milliardaire* Vanderbilt, généralement réputé l'homme le plus riche du globe.

On a souvent cité, comme exemples de la vanité des prévisions paternelles, les opinions des parents de Boileau, de Casimir Delavigne et de beaucoup d'autres sur leurs enfants. De même, Vanderbilt avait été d'abord jugé par son père absolument incapable d'être un homme d'affaires. Le père vécut assez pour voir qu'il s'était trompé, et en mourant il lui légua, comme entrée de jeu, à l'exclusion de ses autres fils, près de 20 millions de livres. Les déshérités plaidèrent contre le testament; ils perdirent leur procès, et Vanderbilt, qui ne se piquait pas de chevalerie, garda la somme sans aucun remords. On voit qu'il n'est pas parti de rien, et cela diminue un peu de notre admiration pour l'homme qui a donné à ses concitoyens et au monde entier un si magnifique exemple de richesse. Ce premier germe ne tarda pas à fructifier largement dans

l'exploitation des bassins de pétrole, des mines, des bateaux à vapeur et des chemins de fer. On a fait des calculs à donner le vertige sur le chiffre de sa fortune et sur les sommes qu'il avait à dépenser par minute, par heure et par jour. Il laisse plusieurs enfants, entre lesquels se partage inégalement sa fortune, et une veuve, Hollandaise d'origine, qui ne cessa jamais de stimuler son activité et son ambition. Il paraît d'ailleurs que Vanderbilt n'était pas, comme on serait tenté de le croire, un génie financier de premier ordre, inventif et hardi, et que c'est simplement par une gestion prudente et méthodique, par une sage et vigilante administration qu'il était arrivé à dépasser la légende de Crésus et à réunir dans sa main les richesses d'une centaine de nababs et de satrapes. Il rêvait de quitter prochainement les affaires et de venir en Europe jouir du repos, le seul luxe qu'il n'ait jamais connu. Mais il est mort subitement, en plein travail, comme un pauvre diable, sans même emporter un dollar avec lui.

Quoiqu'il eût un peu les manières d'un misanthrope, Vanderbilt se piquait de philanthropie, au moins dans la proportion où il le fallait pour se faire pardonner sa fortune. Il a fondé ou doté des écoles, des bibliothèques, des hôpitaux, et l'état de Kentucky possède une université qui porte son nom. Dans son palais de la cinquième avenue, dont les portes de bronze reproduisent celles du baptistère de Florence, il avait à la fois une écurie célèbre, peuplée de pur-sang, et une galerie admirable, libéralement ouverte aux visiteurs. La peinture française contemporaine y tient la plus large et la plus belle place; mais à côté des Th. Rousseau, des Millet, des Gérôme, des Daubigny, des Jules Dupré, des Diaz, des Delacroix, des Detaille, on y voit des Leys, des Millais, des Fortuny, des Alfred Stevens. Meissonier y règne en souverain. Nous avons vu jadis, à une exposition parisienne, son portrait du Roi des chemins de fer. Après avoir racheté 250 000 francs à un Allemand de Dresde le *Desaix*, payé par celui-ci 45 000 francs, Vanderbilt avait vainement offert à un riche amateur français 400 000 francs d'un autre tableau du même peintre : 1814. Je comprends que les artistes soient inconsolables de sa mort. Il n'avait reçu qu'une instruction primaire, et il est douteux que le sens esthétique fût très développé chez lui, mais les tableaux faisaient partie de son luxe, et tous ces Yankees, enrichis en vendant du porc ou du pétrole, tiennent à prouver qu'ils n'en sont pas moins capables de comprendre les raffinements de la civilisation, et qu'il ne faut pas les confondre avec les grossiers trappeurs des romans de Cooper.

Les Américains ne sont pas les seuls à faire de ces belles folies, où d'ailleurs, en vrais citoyens du nouveau monde, en hommes tout modernes, ils négligent les peintres du temps passé pour ceux

du temps présent. Nos collections françaises se sont enrichies depuis peu d'œuvres éminentes, surtout aux dépens de l'Angleterre, si riche en galeries précieuses, longtemps conservées avec un soin jaloux, mais dont elle laisse, depuis quelques années, le continent se partager les dépouilles. C'est ainsi que de magnifiques Rubens, jadis offerts à Marlborough par des villes belges, ont émigré de Bleinheim-Palace dans l'hôtel Rothschild. C'est ainsi encore que M. le duc d'Aumale, après un admirable diptyque de Memling, provenant aussi d'outre-Manche, a acheté, pour le château de Chantilly, au prix royal de 625 000 francs, un petit tableau du peintre d'Urbin : les *Trois Grâces*, peintes probablement en 1506, et dont le dessin est conservé à l'Académie des beaux-arts de Venise. Cette *miniature* de Raphaël, autrefois l'ornement de la collection Borghèse, était devenu le bijou du cabinet de lord Dudley. Elle se retrouvera en famille dans la galerie de Chantilly.

Le musée du Louvre, lui aussi, a failli s'enrichir, et sans bourse délier, de six chefs-d'œuvre mis à sa disposition par une souscription collective. Tous les journaux avaient donné la liste de ces généreux donateurs, en s'extasiant sur leur munificence, pour laquelle ils réclamaient les honneurs d'une récompense nationale, et décrit les tableaux, — un Crivelli, un Fra Angelico, un Sandro Botticelli, un Lucas Gassel, un Hugo van der Goës, — lorsqu'on apprit avec stupeur que la commission d'examen du Louvre, gardienne de la dignité de notre grand musée national, où ne doivent pénétrer que des œuvres dignes d'un tel honneur, refusait la moitié de ces tableaux et acceptait les autres sans enthousiasme. Quel est donc ce mystère? s'est demandé le public intrigué. Pourquoi le Louvre, qui se plaint si souvent de la modicité de son budget, refuse-t-il, sans avoir les mêmes raisons qu'Hippocrate, les présents d'Artaxerce? Un député a interpellé là-dessus le sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, qui avait pris la donation sous son patronage; mais, quoique l'interpellation eût été concertée d'avance, l'honorable M. Turquet, dont les bévues ne se comptent plus guère, a donné des explications qui manquaient de netteté. Ce qu'il y a de plus clair jusqu'à présent, dans cette affaire embrouillée dont il faudrait connaître les coulisses et les dessous, c'est que la moitié tout au moins des œuvres en question étaient absolument indignes d'entrer dans le sanctuaire; que leur authenticité même laissait beaucoup à désirer, et que, si le désintéressement de la plupart des souscripteurs semblait incontestable, on pouvait, sans jugement téméraire, suspecter celui de l'industriel qui avait joué dans la circonstance le rôle de Mécène en chef, et peut-être de quelques autres encore.

Depuis les premiers jours de décembre, l'œuvre d'Octave Tas-

saërt est exposée dans la galerie Georges Petit. On se souvient de la fin lamentable de cet artiste, qui, dégradé par la misère, par la boisson, par un genre de vie sordide, devenu presque aveugle, toujours couvert de loques infectes, vivant au milieu des chiffonniers qui le traitaient en camarade et ne soupçonnaient rien de son passé, se suicida en 1874, dans le galetas à 10 francs par mois qu'il habitait rue du Géorama. Ce malheureux avait été un peintre renommé et recherché, non pas certes de premier ordre, il s'en faut de beaucoup, mais ayant sa personnalité et son relief au second plan, coloriste délicat, bien qu'un peu monotone, d'une invention médiocre, mais faite pour frapper le public bourgeois par le choix des sujets et l'intérêt anecdotique des tableaux, d'une pratique souvent excellente, qui procédait simplement et largement, qui savait distribuer la lumière et moduler finement les demi-teintes. Vous pouvez vous en convaincre en parcourant cette exposition posthume, dont le catalogue comprend cent vingt-deux numéros, auxquels sont venus s'adjoindre, depuis l'ouverture, un certain nombre d'autres qui comptent parmi ses meilleures productions.

Vous retrouverez là, en particulier, ce fameux *Suicide*, — la mère et la fille s'asphyxiant dans une mansarde, — qui est demeuré son œuvre typique et où l'on a pu voir après coup comme un pressentiment de sa propre destinée. L'œuvre de Tassaërt se compose, pour la plus grande partie, de vignettes sentimentales, soit dans le genre triste et lugubre, comme le *Suicide*, *Pauvres enfants*, *Dans la mansarde*, *Jeune fille mourante*, la *Veuve*, la *Mère malade*, les *Enfants perdus;* soit dans le genre doucement attendrissant, comme la *Convalescente*, la *Bonne mère*, le *Rêve de la fiancée*, qu'on eût pu lithographier en tête d'une romance; l'*Ouvrière à l'oiseau*, qui fait songer à la chanson jadis célèbre de *Jenny l'ouvrière*. Sans la qualité de la peinture, ces compositions banales, où Tassaërt cherche le succès en dehors de l'intérêt propre à son art et spécule évidemment sur la sensibilité bourgeoise, mériteraient à peine un coup d'œil. Encore a-t-il répété plusieurs d'entre elles, — le *Rêve de la jeune fille* en particulier et, plus encore, le *Sommeil de l'innocence*, en de nombreuses variantes. Il en est de même pour ses *Tentations de saint Antoine* et pour ses *Lédas*, car ce peintre funèbre ne craignait point de pousser des excursions dans le genre *gracieux*, pour employer un euphémisme honnête. Il ne dédaignait ni la mythologie galante, ni même, hélas! l'obscénité brutale. On ne saurait s'arrêter à ses quelques toiles semi-historiques, moins encore à ses tableaux de piété, naturellement dépourvus de tout sentiment religieux.

Celui qu'on a surnommé le *Corrège des mansardes* eut non-

seulement ses partisans, mais ses fanatiques. Plusieurs amateurs ont fourni chacun cinq ou six de ses œuvres à l'exposition de la rue de Sèze. M. Alexandre Dumas n'en a pas envoyé moins de quarante à lui seul. Tassaërt, qu'il fit retirer de la fosse commune où l'on avait jeté son cadavre, lui devra le meilleur de sa renommée posthume comme il lui devait déjà une tombe. Mais je crains bien que la caisse de l'Association des artistes ne retire pas grand profit de cette exhumation. Les visiteurs y sont rares. Tassaërt est bien oublié. Et puis s'il a attendri jadis, il attriste aujourd'hui. La vision de son suicide nous poursuit devant les scènes navrantes qu'il se plaît à peindre, et son exposition ressemble à un *De Profundis*.

Nous aurons également sans doute, d'ici à quelques mois, suivant un usage devenu général aujourd'hui, l'exposition posthume de Paul Baudry et celle d'Amaury. — Duval, peintre d'un talent distingué, d'un goût pur, mais un peu froid et timide, dessinateur élégant et correct qui comptait parmi les meilleurs élèves d'Ingres et qui a continué en sa personne, quoique dans un domaine différent, la très honorable notoriété déjà acquise à sa famille par son père, le savant membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et par son oncle, Alexandre Duval. Amaury n'était pas, lui non plus, dépourvu de mérite comme écrivain. Il avait publié assez récemment, sur l'*Atelier d'Ingres*, un volume tout plein d'anecdotes caractéristiques, et, deux mois à peine avant sa mort, des *Souvenirs* qui n'embrassent qu'une courte période; mais qui nous donnent, sur la génération de 1830, sur sa famille, sur le salon de Charles Nodier et sur son propre voyage en Grèce, avec la commission d'artistes et de savants envoyés dans ce pays par le gouvernement de Charles X, après la victoire de Navarin, des détails d'un vif intérêt. Ces fragments, détachés par anticipation, nous font souhaiter la publication de ses *Mémoires*, qui attacheront peut-être à son nom une célébrité plus durable que ses peintures.

L'Académie des beaux-arts a perdu un de ses membres les plus éminents en la personne de M. Paul Baudry. Né dans une condition infime, comme tant d'autres artistes, M. Baudry était devenu bien vite, dès sa première exposition, en 1857, l'un des favoris de la critique et du public. On oubliait ses défauts, la mollesse et la timidité du dessin, la maigreur de la touche, un peu de maniérisme, pour ne voir que le charme de son coloris, la grâce de sa composition et un accent personnel où l'on sentait, avec l'étude des maîtres, l'instinct de la grande peinture. Nous nous rappelons encore l'effet de séduction produit par ses premiers tableaux : la *Fortune et l'enfant*, la *Toilette de Vénus*, etc. Après avoir d'abord semblé promettre un peintre d'histoire avec le *Sup-*

*plice d'une vestale* et la *Charlotte Corday*, il s'était laissé presque confisquer peu à peu par la peinture de portraits, où il a produit d'ailleurs bien des œuvres d'un vif intérêt. Mais son nom restera surtout attaché à la décoration monumentale du foyer public de l'Opéra, comprenant un ensemble d'une trentaine de compositions, grandes ou petites, où il a mis ses qualités les plus brillantes et qu'un récent nettoyage vient de rendre à leur premier éclat. Il s'y absorba pendant près de dix années, et il s'y était préparé en allant passer deux ans en Italie, pour se retremper dans le commerce des grands peintres de la Renaissance. Elles lui valurent, à quarante-sept ans, la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Si la carrière de M. Baudry a été relativement courte, du moins aucune récompense ne lui aura manqué et il a pu donner sa mesure.

Nous aurions voulu revoir les ouvrages de MM. Amaury Duval et P. Baudry, que possède le musée du Luxembourg; mais le musée d'hier est fermé, et celui de demain n'est pas encore ouvert. Les tableaux de nos contemporains, au moment où l'ancienne Orangerie, aménagée et agrandie dans ce but, se préparait à les recevoir, sont condamnés à une prolongation d'attente par l'insuffisance, un peu tardivement reconnue, des nouveaux bâtiments.

Ce n'est point la seule lacune que les Parisiens et les étrangers rencontrent aujourd'hui dans Paris. Il y a comme un mauvais sort jeté à cette heure sur beaucoup de nos monuments. Je ne parle pas de ceux que la Commune a brûlés et qu'on n'a pas reconstruits. Mais la porte Saint-Denis et la flèche de Notre-Dame sont en traitement sérieux ; l'obélisque est malade ; et le Pont-Neuf lui-même, démentant de la façon la plus imprévue sa renommée séculaire et proverbiale de solidité, est tombé tout à coup en faiblesse le mois dernier, comme un simple pont des Invalides, lui dont les arches et les piles colossales semblaient devoir défier toutes les fatigues d'une circulation prodigieuse, comme tout l'effort des crues de la Seine. C'est un événement que la défaillance subite de ce pont populaire, le plus ancien, le plus renommé et aujourd'hui encore le plus parisien de tous nos ponts, bien qu'il ne soit plus le centre de Paris depuis que la grande ville s'est tellement étendue vers l'ouest, et cet événement eût pu devenir une catastrophe, si l'on songe surtout que, dans le programme élaboré par le syndicat du commerce et de l'industrie, figurait une fête sur le Pont-Neuf, avec la résurrection de Tabarin sous les traits de Coquelin aîné, et toutes les boutiques de l'époque, théâtres forains, marionnettes, arracheurs de dents, qui n'eût point manqué de produire, sur ces arches minées par l'action du fleuve, un effroyable entassement de curieux.

En même temps, la construction de la basilique du Sacré-Cœur est suspendue pour cause de dissentiment entre le comité chargé de la surveillance des travaux et l'architecte qui a succédé à M. Abadie. On sait que M. Abadie a été frappé par une mort subite avant d'avoir pu mener à terme les travaux gigantesques dont il avait eu l'honneur de fournir le plan. Il a été remplacé par M. Daumet, ancien élève de l'école de Rome et membre de l'Institut. La continuation de l'œuvre était remise entre bonnes mains. Mais il était à craindre qu'un architecte d'une valeur et d'un talent personnels, appartenant d'ailleurs à une école toute différente de celle d'Abadie, ne pût se résoudre au rôle de simple exécuteur d'un plan conçu par un autre et résister au désir de le modifier d'après ses propres idées. C'est précisément ce qui a eu lieu. Toute la question est de savoir si ces modifications dénaturent le projet primitif, tel qu'il a été couronné et adopté, tel qu'il doit être suivi, comme le comité l'affirme, ou si elles ne font que les compléter en y introduisant les transformations de détail que l'exécution l'eût conduit à y introduire lui-même, comme le soutient M. Daumet. On a nommé des arbitres autorisés pour trancher la question, et les choses en sont là.

## III

Malgré la dureté des temps, les derniers jours de l'année 1885 et les premiers de l'année 1886 ont vu naître un certain nombre de revues et de magazines nouveaux : le *Paris illustré*, la *Revue illustrée*, la *Revue d'art dramatique*, et surtout un recueil mensuel, dont l'entreprise, d'une hardiesse singulière en toute époque, est véritablement extraordinaire au moment actuel : les *Lettres et les Arts*, publié chez Boussod et Valadon, successeurs de Goupil, sous la direction d'un jeune écrivain fort connu : M. Anatole France. C'est la première fois sans doute qu'un éditeur se hasarde à lancer une revue qui semble fondée exclusivement à l'usage des millionnaires, puisqu'elle est cotée 30 francs le numéro et 300 francs l'abonnement. Nous avons sous les yeux la première livraison in-quarto de 150 pages, magnifiquement imprimée sur papier de luxe, illustrée d'une quarantaine de gravures au burin ou à l'eau-forte, gravures en couleur, photogravures ou typogravures, scènes historiques, scènes de genre, scènes de fantaisie d'après le texte des articles, portraits, paysages, reproductions d'anciennes estampes où sont appliqués tous les procédés récemment découverts. Les dessins sont signés Detaille, Eug. Cicéri, Claudius Popelin, Delort, Henry Lévy, Giacomelli, Ed. de Beaumont, Kœmmerer, G. Dubufe;

les articles, Pailleron, Caro, Jules Simon, Ch. Gounod, Leconte de Lisle, etc., sans parler de stances de M. Sully Prudhomme, mises en musique par M. Widor. Fête pour les yeux, pour l'esprit et pour les oreilles. Il sera intéressant de savoir s'il reste encore en France et à l'étranger assez de riches amateurs pour assurer l'existence d'une publication de grand luxe qui coûte le prix d'une dizaine de revues ordinaires.

A en juger par le titre et par la composition du premier numéro, la science proprement dite est exclue du cadre de cette revue, et il est douteux qu'on y voie jamais figurer les noms de MM. Pasteur et Bertrand auprès des membres de l'Institut que nous nommions tout à l'heure. Qui sait pourtant, puisque ces messieurs sont tous deux aujourd'hui membres de l'Académie française et ont prouvé, ne fût-ce qu'à la séance où a été reçu l'auteur du *Traité de calcul différentiel et de calcul intégral*, qu'ils étaient capables de faire œuvre d'écrivains?

M. J. Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences pour les mathématiques, succédait à J.-B. Dumas, secrétaire de la même académie pour les sciences physiques. Un savant succédant à un savant et reçu par un autre savant, c'était la première fois peut-être que l'Académie française offrait à ses habitués un programme aussi sévère. Leur empressement fut tel néanmoins qu'il fallut fermer les portes dès midi. Quel que soit le mérite de M. Bertrand, dont les aptitudes mathématiques se sont montrées aussi précoces que celles de Pascal, puisque, dès l'âge de onze ans, il était admis à titre d'essai à l'École polytechnique, nous ne l'étonnerons pas sans doute en reportant à la personne de M. Pasteur l'honneur d'un tel empressement : avant même que l'illustre chimiste n'eût ouvert la bouche pour repondre au récipiendaire, toute la salle éclatait en applaudissements qui saluaient en lui l'Alcide de la science moderne, vainqueur, après un long combat, d'un monstre plus redoutable que le sanglier d'Erymanthe et le lion de Némée.

M. Bertrand s'était déjà révélé écrivain dans les éloges qu'il a prononcés et aussi dans les quelques ouvrages, tels que les *Fondateurs de l'astronomie moderne* et *l'Académie des sciences et les académiciens de* 1666 *à* 1793, qu'il a mêlés à ses travaux spéciaux sur l'algèbre, la mécanique et toutes les branches des mathématiques supérieures, comme pour préparer sa candidature. Il avait choisi pour parrains MM. Taine et Alexandre Dumas, et dans son discours « tout pailleté d'anecdotes », suivant l'expression de M Pasteur, et tout plein de vivants portraits, d'un mouvement alerte et d'un tour élégant, il s'est attaché à être compris du public profane et à l'intéresser.

Dans sa réponse, où, entraîné sans doute par la conformité des études et des recherches, il a fait la part beaucoup plus large à J.-B. Dumas qu'à son successeur, M. Pasteur a légèrement tancé celui-ci, l'accusant de s'être joué avec trop de facilité autour d'une étude redoutable, en ne nous laissant qu'une impression de grâces un peu fuyantes. Était-ce pour le punir d'un parallèle entre l'algèbre et la chimie, où l'algébriste avait fait preuve d'une partialité flagrante en faveur de la science favorite, jusqu'à prétendre non seulement que la sévérité de déductions y rectifie les esprits, mais que l'élégance des signes y charme les initiés; qu'elle donne dans son langage le modèle d'un style serré, précis et non sans éclat, quoique sans couleur; enfin que, si la logique s'y impose, l'art y trouve accès et que les grands génies y sont « grands écrivains? » Il est certain du moins que ce qui manque le plus au discours du mathématicien M. Bertrand, c'est justement la précision : on n'y trouve même pas une date. C'est égal, qui eût dit à M. Bertrand, lorsqu'il écrivait ses mémoires sur les *Conditions d'intégralité des fonctions différentielles* et sur l'*Intégration des équations générales de la mécanique*, qu'un jour viendrait où il encourrait le reproche d'avoir trop sacrifié aux grâces, et à des grâces un peu fuyantes, absolument comme s'il eût écrit *Caliban* et le *Prêtre de Némi?*.

Nous avons rarement entendu, fût-ce à l'Académie, un discours d'un ton à la fois plus simple et plus naturellement élevé, éloquent même, que celui de M. Pasteur, où les mots charmants et fins se mêlent aux considérations les plus hautes, où des idées justes revêtent une expression excellente et se traduisent sans efforts en belles images, où le style se déroule en amples périodes avec une aisance exempte de toute apparence d'artifice et qui ne sent point le métier. En quels termes vivants et sentis il a peint « la brusque transition de l'atmosphère du laboratoire à l'atmosphère de l'Académie... comme si, après un long travail de recherches dans une mine où l'on a marché à tâtons, on se trouvait ramené en pleine lumière à un rond-point de verdure, au milieu des grandes avenues!... Les délégués des sciences, qui sont admis au milieu des lettres comme des confrères *in partibus*, sentent avec une émotion longtemps nouvelle le privilège de vivre dans l'intimité des idées supérieures que représente l'Académie française depuis près de trois siècles ». M. Pasteur aime donc les lettres, cette patrie commune de tous les esprits élevés. Mais il n'aime pas la politique, vers laquelle dévient chaque jour tant de forces qui vont s'abîmer inutilement dans des questions trop souvent aussi mouvantes et aussi stériles qu'un monceau de sable. Sa peinture de la vraie et de la fausse démocratie, — la vraie « qui permet à chaque individu

de donner son maximum d'effet dans le monde », et la fausse, « qui a le goût, j'oserais dire, le culte de la médiocrité », et qu'on pourrait définir « la ligue de tous ceux qui veulent vivre sans travailler, consommer sans produire, arriver aux emplois sans y être préparés, aux honneurs sans en être dignes » —, n'est point faite pour le rendre populaire parmi les nouvelles couches, mais le public de l'Institut l'a saluée de bravos significatifs.

Nous aurons prochainement une nouvelle réception à l'Académie : celle de M. Ludovic Halévy, qui sera reçu par M. Pailleron, et qui prononcera l'éloge de M. d'Haussonville. Victor Hugo, le duc de Noailles, Edmond About ne sont pas encore remplacés. Et la mort de M. le comte de Falloux vient de créer une vacance nouvelle dans l'illustre compagnie, si cruellement éprouvée en ces derniers temps.

M. de Falloux est de ceux dont les forces n'avaient pas dévié, mais, au contraire, avaient trouvé leur emploi naturel dans la politique, sans pour cela se désintéresser des lettres. Non seulement la politique ne l'en détourna point, mais on peut dire que l'homme d'État compléta en lui l'écrivain, comme il révéla les hautes facultés de l'orateur. Il aimait l'Académie, il s'intéressait à ses travaux et à son recrutement autant qu'aux questions parlementaires et constitutionnelles, et depuis plusieurs années, affaibli par l'âge, par les défaillances d'une santé délicate, par des deuils cruels et répétés, il n'y avait plus guères que les réceptions et surtout les élections académiques qui eussent le pouvoir de l'amener encore à Paris, et de le rendre pour quelques jours aux fidèles dont le cercle se reformait aussitôt autour de lui. Si les hommes politiques étaient particulièrement attirés par le désir de prendre ses conseils et de suivre sa direction, par son expérience consommée, sa lucidité merveilleuse, la sagacité et la souplesse d'un esprit fécond en ressources, tous étaient retenus et ramenés par le charme de son commerce, sa courtoisie parfaite et la séduction de sa parole. Il n'avait rien perdu ni de sa supériorité, ni de son autorité. Ses adversaires le haïssaient parce qu'ils le redoutaient; les exagérés et les violents en tous sens étaient exaspérés par l'équilibre imperturbable, le sang-froid, le coup d'œil et le sens pratique de cet homme dont l'influence survivait depuis un quart de siècle à son action directe et qui, bien qu'il ne fût plus rien, — qu'Académicien et agronome, — du fond de sa retraite lointaine, d'où il stimulait, modérait, inspirait, dirigeait, leur semblait un chef de parti plus à craindre que tous ceux qu'ils avaient en face d'eux dans la vie publique et militante. Les injures dont ils n'ont cessé de le poursuivre sans l'atteindre étaient un témoignage rendu à une pénétration et à une habileté qu'on ne trompait pas. Ce dont

on lui en voulait surtout, c'était de ne jamais être dupe. Mais avec cette sagacité qu'on ne pouvait prendre en défaut, qui voyait toutes les faces des questions et tenait compte de toutes les nécessités, avec ses qualités de polémiste redoutable, avec la force de volonté, le courage et l'esprit de suite qu'il portait dans un corps débile, M. de Falloux, type accompli du gentilhomme de haute mise et de grandes manières, était le plus affable des hommes. Sa vigueur avait pour contrepoids une grâce et une urbanité telles, que pas un de ses ennemis n'eût pu résister à un quart d'heure de tête à tête avec ce charmeur.

Il faudrait un volume pour étudier tous les hommes qu'il y avait en M. de Falloux, et qui tous se fondaient en une harmonieuse et attrayante unité : l'homme public et l'homme privé, le royaliste et le chrétien, le politique et le patriote, l'orateur et l'écrivain, l'homme du monde, l'agriculteur même et le grand propriétaire qui donnait le trop rare exemple de la résidence dans ses terres, au milieu des paysans, et de l'exploitation intelligente de son domaine patrimonial, sentant bien que propriété oblige comme noblesse, et qu'il remplissait l'un des grands devoirs sociaux imposés aujourd'hui à ce qu'on appelait jadis les classes dirigeantes. M. de Falloux a achevé l'exemple de sa vie par l'exemple de sa mort, en voulant être enterré dans son village, « comme un simple métayer », et en écartant de sa tombe le tribut d'hommages éloquents qui lui était dû, pour n'y admettre d'autre oraison funèbre que les regrets et les prières des braves gens dont il fut le bienfaiteur. L'ancien ministre de l'instruction publique, qui avait en lui, si les événements l'eussent permis, l'étoffe d'un président du conseil, égal aux plus illustres de notre histoire moderne, a prouvé, dans cette lointaine et laborieuse retraite, où il menait de front tant de choses en apparence *maxime dissociabiles*, comme dit Tacite, quel ministre de l'agriculture il aurait pu faire aussi. L'épithète de *rural*, suprême injure pour nos démocrates, n'avait rien qui fît peur à ce gentilhomme né pour tous les succès de la diplomatie et des affaires, du monde, de la tribune et des lettres. Dans une existence si pleine de grandes luttes, de triomphes éclatants et aussi de glorieux revers, rien n'est plus à son honneur que cette vie de châtelain campagnard, appliquant sur ses terres tous les progrès de la science, s'efforçant, par l'enseignement de son exemple, d'arracher le paysan à sa routine, à son ignorance, à ses préjugés, à l'exploitation malsaine des politiciens sans scrupule qui se font de sa crédulité un jeu et un instrument de domination, couronnée enfin par l'humilité de ces dispositions dernières, où l'on reconnaît le grand serviteur de l'Église, l'ami et le disciple de Lacordaire et de M^me^ Swetchine.

Dans le deuil général, la mort de M. de Falloux est un deuil tout particulier pour le *Correspondant* comme pour l'Académie. Je n'ai voulu que m'associer, dans cette causerie où le nom d'un tel mort ne pouvait être passé sous silence, à l'hommage qui lui a été rendu ici même lors de ses funérailles. Les règlements académiques confient l'éloge de chaque membre au directeur de la compagnie en exercice au moment de sa mort. Le directeur de l'Académie, au moment de la mort de M. de Falloux, était son illustre ami et compagnon d'armes, M. le duc de Broglie, qui n'a pas pu parler sur sa tombe par respect pour sa volonté suprême, mais qui sera chargé de recevoir son successeur. Cette fois, du moins, le hasard a eu la main heureuse, et nous sommes sûrs, pour M. le comte de Falloux, d'une oraison funèbre digne de lui.

## IV

La période actuelle est toujours la plus féconde en productions nouvelles pour le théâtre. Il n'a point démenti cette année son activité ordinaire et, sans une indisposition qui a reculé à plusieurs reprises le *Parisien*, de M. Gondinet, sur la scène de la Comédie-Française, la surabondance des matières eût débordé les plus extrêmes limites de notre causerie. Même, allégé du *Parisien*, le programme est encore si chargé que nous allons le déblayer à la hâte des articles les moins importants, pour arriver tout de suite aux œuvres qui réclament un examen plus sérieux par leur valeur propre ou par le nom de l'auteur.

Les derniers jours de décembre amènent invariablement le défilé des revues de fin d'année. Ces produits spéciaux ont leurs fournisseurs en titre et leur public fidèle. Ils pénètrent maintenant jusque dans les cafés-concerts. On y trouve parfois, en un cadre tout de convention et qui aurait grand besoin d'être renouvelé, des scènes piquantes, des idées de comédie, des intentions satiriques qui ne s'exercent par malheur que sur des objets mesquins. La revue a eu ses jours de gloire : c'est elle qui, avec la *Foire aux idées* et quelques autres pièces du même genre, a porté, en riant, les premiers coups sérieux à la république de 1848. Il est vrai qu'elle se faisait ainsi, sans le savoir, l'auxiliaire du coup d'État, plus encore que de l'ordre; mais ce n'est pas sa faute, et elle pourrait se souvenir de ses antécédents pour hausser un peu le but qu'elle vise. Il me semble qu'une revue aristophanesque et résolument réactionnaire comme celle de Clairville et Dumanoir, plus spirituelle, si la chose est possible, — et elle l'est, assurément, — aurait beau jeu aujour-

d'hui et pourrait se promettre, fût-ce au prix de quelques orages, un succès assez retentissant. Mais Aristophane n'a rien à voir dans les fantaisies, d'ailleurs amusantes, des Menus-Plaisirs et des Nouveautés : *Pêle-Mêle-Gazette*, où Fusier, l'imitateur universel, imite le xylophone et le chat mieux que nature, tandis qu'une dame reproduit les sons de la musette aux transports du parterre, et les *Nouveautés de Paris*, où ne manquent ni l'esprit ni les jolis couplets, et que Berthelier échauffe de sa verve bouffonne.

Après bien des échecs, la Renaissance tient un succès de rire avec *une Mission délicate* de M. Alexandre Bisson; et *la Béarnaise*, paroles de MM. Leterrier et Vanloo, musique de M. Messager, a ramené le public aux Bouffes-Parisiens. Le Châtelet joue une pièce militaire de MM. Erckmann-Chatrian : *la Guerre*, qu'on avait déjà pu lire dans leurs œuvres, mais qu'ils ont arrangée pour la scène. Les auteurs du *Conscrit de* 1813, personne ne l'ignore, avaient déclaré la guerre à la guerre; ils se sont attachés, dans tous leurs ouvrages, à en diffamer la gloire et la grandeur, tâche malheureuse, idée funeste et antinationale sur la portée de laquelle on a pu se méprendre autrefois, mais dont de terribles épreuves nous ont révélé le péril. Si le Châtelet, héritier naturel de l'ancien Cirque-Olympique, voulait ressusciter la vieille tradition de la pièce militaire, qui a sa raison d'être aujourd'hui, ce n'est pas à eux qu'il fallait s'adresser. Reconnaissons toutefois que les côtés dangereux du sujet, tel que l'ont conçu les deux collaborateurs, disparaissent en partie sur le théâtre par la variété des épisodes et la richesse de la mise en scène. La *Guerre*, c'est la lutte de Masséna et de Souvarow dans les régions des hautes Alpes en 1799, ou plutôt c'est la série de tableaux éblouissants ou terribles, — la fête à Alexandrie, le passage du Saint-Gothard, la prise de Zurich et la déroute du général russe, — auxquels cette lutte gigantesque sert de cadre.

Pour succéder à *Théodora*, le directeur de la Porte-Saint-Martin a remonté, avec l'éclat dont il est coutumier, la *Marion Delorme* de Victor Hugo. Cependant il n'y a pas à se dissimuler que l'œuvre n'a obtenu cette fois qu'un succès très médiocre. Sans doute les défaillances de la principale interprète et peut-être aussi l'insuffisance de son partenaire dans un rôle peu fait pour lui, n'ont pas été étrangères à l'échec de la première représentation. M^lle^ Sarah Bernhardt, qui depuis six semaines répétait le jour le rôle terrible de Marion, en jouant le soir le rôle écrasant de Théodora, fatiguée, énervée, surmenée, a dû réserver ses forces pour l'effet des scènes finales, en se bornant pour ainsi dire, dans les premiers actes, à l'indication sommaire du personnage; et M. Marais, comédien vigoureux, mais monocorde, capable d'enlever par une charge

impétueuse une situation dramatique, incapable de composer un rôle d'une façon méthodique, égale et soutenue, n'était pas l'homme qu'il faut pour idéaliser un être rêveur, mélancolique et fatal comme Didier, ce frère d'Antony. Mais les acteurs n'ont pas créé les défauts de l'œuvre : ils ont simplement permis de les voir ; ils ont laissé transparaître ce qu'il y a de factice et de faux, sous l'éclat de la poésie, dans les caractères et même dans la conduite d'un drame qui, en réalité, ne commence qu'au quatrième acte et jusque-là s'amuse à des épisodes. Toute interprétation médiocre trahit le côté faible et chimérique des conceptions dramatiques de Victor Hugo ; on l'a remarqué cette fois et surtout on l'a dit librement : après avoir si longtemps adoré le Maître, commencerait-on à le juger?

Arrivons enfin au Vaudeville et à la *Georgette* de M. Sardou, qui nous retiendra plus longtemps. Le thème est loin d'être neuf : c'est la vieille histoire de la courtisane devenue mère, douée comme telle de toutes les vertus, suivant la convention adoptée au théâtre, et voulant se réhabiliter dans son enfant ; c'est la mise en scène du contraste entre la mère infâme et la fille pure, et des conséquences que doit entraîner pour celle-ci la révélation du passé de celle-là ; en un mot, c'est un nouvel épisode de la lutte, à la fois audacieuse et hypocrite, engagée par la courtisane enrichie contre la société où elle s'est glissée subrepticement et qui la repousse dès qu'elle la connaît. *Georgette* est une variante du *Fils de Coralie*, où le fils a changé de sexe. Elle éveille également en nous, çà et là, le souvenir des *Mères repenties*, de Triboulet et de sa fille Blanche, des *Idées de Mme Aubray* et de *Denise*. On s'y retrouve partout en pays de connaissance.

Je n'analyserai point la pièce scène par scène ; je me contente d'en résumer l'idée et les situations principales. Georgette, une ancienne chanteuse de café-concert, devenue duchesse authentique de Carlington, par son mariage avec un vieux lord perdu de dettes et de débauches, gâteux, retombé en enfance, qui reste dans la coulisse, mais dont l'ombre répugnante plane sur ces quatre actes, a eu, de ses relations avec un brave officier tué depuis à Gravelotte, une fille, Paula, qui se croit issue d'un premier mariage de sa mère. Au couvent, Paula s'est intimement liée avec Aurore des Haudrettes, nièce de la comtesse de Chabreuil ; les deux familles se voient, et Gontran, le cousin d'Aurore, est tombé amoureux de Paula, qu'il va épouser, lorsque la mère est reconnue et démasquée par l'oncle de Gontran, Clavel de Chabreuil, ancien capitaine de dragons, qui l'a connue jadis à Marseille pendant sa vie de garnison. L'épousera-t-il, malgré cette révélation, qui l'accable d'abord, ou ne l'épousera-t-il pas? Qui doit l'emporter de l'indi-

gnité de la mère ou de l'innocence de la fille? Toute la pièce est là. Une discussion en règle s'engage entre les personnages intéressés dans la question. Gontran plaide le mariage avec chaleur, au nom de son amour et au nom de la justice, car l'enfant non seulement n'est pas responsable des fautes maternelles, mais elle n'en a que plus de mérite de s'être conservée pure en un tel milieu, et faut-il rejeter à la boue cette fleur qui ne demande qu'à s'épanouir en pleine lumière! Dans l'emportement de sa passion, il va même jusqu'à employer des arguments qui pourraient avoir leur valeur par eux-mêmes, mais qui sont déplacés et choquants sur ses lèvres, en rappelant à sa mère que des comtesses de Chabreuil ont brigué, au dernier siècle, le titre de maîtresse du roi et que leur famille a eu ses Georgettes. La mère esquive comme elle peut ce coup brutal; elle plaide au nom de la raison, des bienséances et de l'honneur. L'un et l'autre ne seront jamais à bout d'arguments et ne parviendront point à se convaincre, étant placés sur des terrains si différents et séparés par des mobiles et des intérêts si divers. Là, comme partout ailleurs en cette œuvre indécise, M. Sardou soutient le pour et le contre avec une impartialité qui finit par devenir agaçante, surtout pour un auditoire français, ami des situations claires et des solutions nettes. L'ancien capitaine de dragons, qui sert de modérateur et d'arbitre dans cette querelle, ne contribue pas beaucoup à débrouiller la question, en déclarant qu'ils ont également tort et également raison tous deux, chacun suivant son point de vue; que Gontran a raison de vouloir ouvrir son foyer à une fille si noble, mais que M^me^ de Chabreuil n'a pas tort de fermer le sien à une mère si irrémédiablement compromise. Quant à moi, je l'épouserais, ajoute le capitaine; mais moi, je ne tiens à rien ni à personne; je suis le maître absolu de mes actions, et il n'en est pas ainsi de Gontran.

M. Sardou a répondu, en rappelant cette phrase à ceux qui lui reprochaient de n'avoir point donné de solution au problème qu'il pose. La solution, la voici, dit-il : épousez, si vous êtes indépendant et si vous n'engagez personne que vous; dans le cas contraire, n'épousez pas. Mais d'abord une phrase jetée dans le courant d'une longue discussion, sans même qu'on y appuie ou qu'on y revienne, et qui passe inaperçue pour les trois quarts du public, peut-elle être regardée comme une solution? Dans un drame, il n'y a d'autre solution que celle qui se traduit sur la scène par un acte et, en particulier, qui résulte du dénouement. En outre, le brave capitaine est-il donc bien sûr que sa distinction ne pourrait se retourner contre lui, car enfin s'il n'a plus de mère, comme Gontran, il a une sœur, un neveu, une famille, un nom à respecter? M. Sardou me semble n'avoir d'abord pensé ici qu'à préparer un détail du

dénouement auquel il a renoncé depuis, mais sans retrancher la phrase qui en était comme le premier jalon.

Arrivons à ce dénouement qui n'en est pas un. Gontran a fini par obtenir de sa mère un arrangement qui pourrait rendre le mariage possible : lady Carlington, profitant de la mort imminente de son mari et sous un prétexte propre à sauver toutes les apparences, se retirera en Angleterre, où sa fille ira, chaque année, passer deux mois auprès d'elle. On ne saurait pousser la condescendance plus loin, et bien des mères irréprochables se soumettent tous les jours à des conditions plus dures. Mais Georgette se récrie et s'indigne en des termes à travers lesquels on voudrait sentir un peu davantage si l'auteur prend ou non parti pour elle. Que Paula, dans la généreuse folie de son amour filial, rejette cette condition comme outrageante pour sa mère, nous le concevons. Elle est pourtant instruite maintenant. Elle sait l'horrible vérité, qui a failli d'abord la faire mourir de honte. Peu à peu, mise en éveil par de nombreux indices, nous l'avons vue, dans une série de scènes qui sont les meilleures, les plus dramatiques, les plus vivantes et les plus vraies de la pièce, s'inquiéter, concevoir de légers soupçons, interroger, rapprocher des circonstances, se rappeler des mots qu'elle n'avait pas compris, deviner après coup des allusions qui lui reviennent comme des éclairs, enfin tomber foudroyée de douleur et de dégoût; puis sortir peu à peu de son désespoir aux bonnes paroles de Clavel, qui la console, qui la réconforte, qui, non sans un certain mélange de sophismes, absous par la situation et par le sentiment dont ils s'inspirent, lui prouve qu'il serait injuste de tourner contre sa mère cet amour de la vertu qu'elle-même a mis dans son cœur, au risque d'en être un jour la victime et de payer du mépris de sa fille l'accomplissement de son devoir maternel. Et alors, au moment où Georgette entrait, inquiète et pressentant que son secret est trahi, elle lui a sauté au cou en la rassurant par un redoublement de tendresse.

Nous comprenons donc le dernier sacrifice de son amour filial exalté par l'épreuve, quand elle pousse la magnanimité jusqu'à persuader à sa mère, pour lui enlever tout remords, qu'elle n'a jamais aimé Gontran et que son seul rêve est de toujours vivre auprès d'elle. Mais une semblable femme, qui, même en ce qu'elle a de meilleur, sa maternité, vient de prouver un égoïsme si féroce, méritait-elle un pareil sacrifice? Gontran baisse la tête avec une résignation bien étonnante de la part d'un amoureux qu'on nous montrait d'abord si ardent, et qui avait poussé les choses si loin dans sa discussion avec sa mère. Primitivement, la pièce se terminait sur un mot de Clavel, qui laissait prévoir son intention d'épouser lui-même Paula. Si M. Sardou y a renoncé, nous voulons

croire que ce n'est pas seulement parce que le bon capitaine, incarné sous les traits de Dupuis, est un peu *marqué* pour ce rôle de futur, reprenant la suite des affaires de son neveu, mais plutôt par amour pour la logique, afin de montrer que la situation de cette pauvre fille est une impasse, en effet, et que, comme elle le dit elle-même, elle est bien de celles qui ne se marient pas. Paula est une victime, sans doute, mais de sa mère et non de la société. Qu'elle supporte les tristes conséquences des fautes maternelles, c'est une dure loi, mais qui a sa moralité, qui fait le plus grand crime de Georgette et qui devrait faire son châtiment. L'instinct de justice qui est dans l'âme de tout spectateur voudrait que la punition, si elle ne peut épargner la fille innocente, frappât du moins plus rudement encore la mère coupable, tandis que celle-ci triomphe, gardant, avec son titre et ses richesses mal acquises, la personne, l'amour et le respect de son enfant, toute prête à lui sacrifier sa vie entière, et dont elle ignore même le sacrifice. Voilà pourquoi il n'est pas satisfait de ce dénouement, ou plutôt de cette absence de dénouement.

Je n'examine pas s'il est bien vraisemblable non seulement que Paula, cet ange, soit née d'une mère infâme et d'un libertin, qu'elle n'ait rien en son âme ni en son sang des instincts pervers de Georgette et que son hérédité physique soit débarrassée de toute hérédité morale, mais encore qu'elle ait pu grandir jusqu'à vingt ans dans l'atmosphère et sous l'aile de cette pécheresse non convertie, de cette ancienne chanteuse de café-concert, sans qu'un mot, un geste, un souffle, aient terni sa candeur! Quoi! c'est à une femme souillée qu'elle doit non seulement son corps, mais son âme, d'une pureté de cristal! Ce n'est pas seulement celle-ci qui l'a mise au monde, c'est elle qui l'a élevée, qui a formé son cœur avec le sien, — elle et, pour comble d'invraisemblance, une ancienne femme de chambre, sa compagne et sa complice d'autrefois, qu'elle n'a pas craint de garder, au risque de se mettre dans sa dépendance, de s'exposer aux indiscrétions, aux maladresses ou aux trahisons de cette créature, et sans même sentir, bien qu'elle se vante d'être devenue une si bonne mère, la souillure jetée sur sa fille par un tel contact.

Les objections de ce genre, plutôt morales que littéraires, se lèvent de toutes parts en face de cet ouvrage. M. Sardou semble avoir été tenté par les lauriers d'Alexandre Dumas. Il a voulu renoncer aux petits artifices du métier, où il est passé maître, pour écrire une œuvre d'une facture plus simple et plus large, où il aborderait à son tour une de ces thèses que l'auteur de *Denise* aime à porter sur la scène, mais sa thèse, nous l'avons vu, manque d'une solution nette. M. Sardou a reculé devant une

conclusion formelle et catégorique. Il n'a pas le goût naturel de M. Alex. Dumas pour la discussion des problèmes sociaux, ni son audace, ses façons impérieuses et dominatrices d'imposer aux spectateurs une opinion contre laquelle ils regimbent. Il n'est pas entré franchement dans son nouveau rôle, peu fait pour la nature de son esprit, et comme, d'autre part, il n'a voulu faire non plus ni une pièce à surprises habilement machinée, ni une comédie joyeuse, ni une œuvre de passion, puisque ses deux amoureux, au lieu de briser impétueusement l'obstacle, se résignent à se passer l'un de l'autre, il en résulte un caractère hybride et incertain qui a dérouté le public. Ne reconnaissant pas son Sardou ordinaire aux complications ingénieuses et aux subtiles habiletés de l'intrigue, au défilé de personnages excentriques ou grotesques, aux épisodes imprévus, aux expositions piquantes et aux dénouements opérés avec prestesse et d'un tour de main rapide; ne trouvant pas non plus un Sardou complètement nouveau et original qui le saisît et le dominât d'une main ferme, le public a été légèrement déconcerté, et c'est peut-être à ce dérangement dans ses habitudes et dans son attente qu'il faut attribuer le demi-succès de la pièce. *Demi-succès* est d'ailleurs relatif; ce serait un succès complet pour tout autre. *Georgette* a même eu les honneurs d'une parodie qu'on joue au Palais-Royal. Le drame est construit de main d'ouvrier, très habilement développé, avec des scènes spirituelles et pathétiques, et si, dans son ensemble, il ne tient qu'un rang secondaire dans l'œuvre de Sardou, celui-ci n'a rien composé de supérieur à son troisième acte, que fait singulièrement valoir le jeu nerveux, plein d'une émotion sincère et vibrante, de M^lle^ Brandès. Somme toute, malgré ses défaillances, ses lacunes et ses réminiscences, on ne peut qu'encourager M. Sardou dans une nouvelle voie où il ne se borne plus à être un amuseur spirituel, où il s'élève au-dessus des petites habiletés et où il pourra produire des ouvrages d'une cohésion et d'une vigueur moins discutables lorsqu'il sera maître de son terrain.

C'est encore la courtisane que nous retrouvons au Gymnase, dans la *Sapho* de M. Alphonse Daudet, comme dans *Georgette* et *Marion Delorme*. Elle règne d'un bout du théâtre à l'autre; elle est devenue le pivot de toute action dramatique. Et pas même la courtisane avec un masque de fausse poésie et de sentiment frelaté, comme la *Dame aux camélias* ou la grisette de la *Vie de bohême;* mais sans nul déguisement d'idéal, ainsi que l'exige le naturalisme actuel, car si l'on a donné à Fanny Legrand, fille d'un cocher et qui a roulé dans tous les ateliers, le nom de Sapho, ce n'est pas qu'elle ait un faible pour la poésie, c'est simplement qu'elle a servi de modèle au sculpteur Caoudal pour la statue où il a représenté la muse de Mytilène.

Nous n'apprendrons rien à nos lecteurs en leur disant que la pièce du Gymnase a été tirée par M. A. Daudet de son dernier roman. L'opération était aussi délicate au point de vue moral qu'au point de vue littéraire. Littérairement, il s'agissait de composer cinq actes d'une variété et d'un intérêt suffisants avec une situation pour ainsi dire unique, ou du moins uniforme, et qui recommence sans cesse, — en se privant du secours des analyses et des descriptions. Moralement, il s'agissait de faire accepter pendant quatre heures au public, et non pas au public pris isolément, au coin de son feu, dans le secret du tête-à-tête, non pas sur le papier qui souffre tout, mais au public réuni dans une salle de spectacle, en le lui traduisant directement sous les yeux, un sujet répugnant en soi, choquant pour cette délicatesse dont il garde quelque chose lorsqu'il est rassemblé, malgré les rudes assauts auxquels on la soumet et toutes les épreuves qu'on lui a fait subir. Car l'attachement de Jean Gaussin et de Fanny Legrand, ce n'est ni l'amour, ni même l'emportement frénétique et fiévreux de la passion; c'est l'habitude en ce qu'elle a de plus vil, c'est la domination du plaisir, c'est la tyrannie d'un vice attaché tout entier à sa proie et auquel on ne peut plus s'arracher, si honteux et si dégradant que les plus hardis, comme M. Daudet, en sont réduits à ne jamais le présenter de face et n'oseraient l'expliquer nettement dans ses causes.

Pourtant ce n'est point la hardiesse qui lui manque, à cette pièce d'une moralité cruelle et scabreuse, qui donne l'enseignement de l'ilote. Non seulement elle nous montre le despotisme impérieux de la débauche, pour l'appeler brutalement par son nom, dans le couple irrégulier de Jean Gaussin et de Sapho, mais elle nous en montre, pour ainsi dire, toutes les variétés en ce deuxième acte, d'une gaieté si amère et si triste, où l'auteur a groupé, au milieu d'un jardin-restaurant des environs de Paris, cinq ou six échantillons de ces forçats du plaisir, se faisant pitié les uns aux autres, rivés à leur boulet par une chaîne dont ils sentent l'infamie et qu'ils n'ont point le courage de rompre. Il y a là, autour de Jean Gaussin, le sculpteur Caoudal, de l'Institut, vieux viveur tournant à la mélancolie depuis qu'il devient chauve et obèse, gardant un faible, même en son ironie, pour les péchés des autres, qu'il envie, et toujours prêt à succomber de nouveau, sans lutte, à la première occasion; le musicien de Potter, asservi à une ancienne écuyère de l'Hippodrome, qui lui fait abandonner sa famille, le méprise, l'injurie et le bat; le poète Laborderie, espèce de parasite de ces faux ménages, complaisant des vices d'autrui et tâchant de s'y tailler sa part; l'ingénieur Déchelette, qui a pris pour devise : *Point de lendemain*, et qui, en croyant ainsi éviter

les tragédies, ne réussit qu'à en provoquer une plus sanglante que les autres, et dont il portera le remords toute sa vie. Ils en sont tous au même point, ces artistes, tous sans exception. La leçon est vraiment trop complète, et M. Daudet a dépassé le but. Je réclame pour l'honneur de l'art français. Il y a bien quelque part un artiste qui ne s'est point acoquiné à ce genre d'existence débraillée, qui a un vrai ménage, qui mène une vie décente; j'en connais même quelques-uns, je pense pouvoir le dire sans être suspect de trop de naïveté, et j'espère que M. Daudet en connaît aussi. Eh bien, c'est cet artiste-là que j'aurais voulu tout au moins entrevoir, ne fût-ce que comme contraste et pour qu'il soit bien entendu que tous les anciens prix de Rome ne sont pas forcément des Caoudal et des de Potter. Mais M. Daudet n'a pas voulu nous laisser cette satisfaction. Pas méchants, tous faibles et vicieux. Les hommes qui figurent dans sa pièce, du premier au dernier, même l'oncle Césaire, portent ou ont porté le signe de la bête. La sympathie ne saurait absolument où se prendre sans quelques figures de femmes du second plan : la bonne tante Divonne et la cousine Irène, à peine esquissée. Elle en est même réduite à se réfugier sur la tête de la petite Alice Doré, qui, grandie dans le vice et ne semblant pas se douter, non plus que la plupart des personnages, qu'il existe autre chose au monde, y porte du moins une sorte de candeur et de bonne foi.

M. A. Daudet a voulu qu'il en fût ainsi, mais ce parti-pris absolu ne m'en semble pas moins un défaut, même littéraire. Tous ces exemples lamentables qu'il a sous les yeux, et, bien pis encore, tout ce qu'il apprend sur sa maîtresse, dont la honte lui est révélée par les propos des convives, ne suffisent pas à guérir Jean Gaussin. Il fait alors ce qu'il fera toujours : il se sauve, pris de dégoût et de fureur, et puis il revient se mettre lâchement sous le joug. C'est précisément là toute la pièce et tout son enseignement. Mais qu'elle est ténue et monotone à la fois, cette trame tissée en entier de brouilles et de raccommodements, de tendres effusions et de querelles violentes, de départs brusques et de retours soudains! Ils se prennent, se quittent, se reprennent, se requittent encore. Ils ne peuvent ni vivre ensemble, ni vivre séparés. Si c'est l'homme qui est parti, la femme le poursuit; si c'est la femme qui s'en va, l'homme qui l'a chassée court après elle; et dès qu'ils se retrouvent ensemble, la même scène de récriminations et de reproches outrageants recommence. Que cela soit vrai, je n'en disconviens pas, mais cela est certainement monotone, malgré tout l'art de l'auteur. Et quand, au dernier acte, après une troisième ou quatrième séparation, après avoir résisté inébranlablement aux supplications, aux fureurs, aux crises nerveuses de Sapho accourue jusque dans sa famille pour le ressaisir, on le voit reparaître dans la petite

maison de Ville-d'Avray, on a comme un mouvement d'impatience contre ce piètre garçon, et, par ricochet, contre la pièce. Il faut que ce soit Sapho qui, d'une façon d'ailleurs assez imprévue, se décide à partir définitivement pendant qu'il se repose des fatigues du voyage en sommeillant près du feu. Ce dénouement a surpris le public; il paraît contradictoire avec la démarche qu'elle venait de faire. La lettre où elle lui explique ses raisons et qu'elle écrit tout haut, car l'explication est aussi destinée au public, qu'elle déclame même, qu'elle pleure, par un excès de zèle aussi peu conforme à son caractère qu'à la situation, cette lettre à la Manon semble longue, et cependant le dénouement paraît tourner court et ne satisfait pas. On se demande ce que fera Jean Gaussin en se réveillant. Courra-t-il encore après elle? Ou bien se résignera-t-il à épouser sa petite cousine Irène? M. Daudet, qui a horreur de la convention et du lieu-commun, et qui avait déjà montré dans l'*Arlésienne*, cette autre peinture de l'obsession amoureuse, une aversion plus grande encore pour le dénouement heureux et banal, n'a pas même voulu faire aux goûts du public la concession de le lui donner à entendre par un mot; il se contente de le lui laisser conjecturer.

Rendons à *Sapho* la justice qu'elle peut se comprendre aisément sans le secours du livre; ce qui n'est pas toujours, il s'en faut, le cas des pièces tirées d'un roman. Elle se tient, et il a fallu beaucoup d'art et d'habileté pour construire cinq actes avec une histoire qui renferme si peu d'incidents et où la situation tourne toujours sur elle-même, au lieu d'évoluer d'un point à un autre. Plusieurs scènes épisodiques d'une verve spirituelle et d'une vérité d'observation piquante; quelques caractères subalternes mis en scène avec une pointe d'humour attendri, avec un réalisme qui allie la finesse à la vigueur, varient un peu l'uniformité du fond et la rachètent, çà et là, par la saveur pittoresque du détail. Mais ce qui a fait davantage encore pour le succès de *Sapho*, c'est l'ensemble d'une interprétation généralement excellente, où M^me^ Jane Hading s'est mise hors pair une fois de plus par son rare talent de comédienne.

Victor Fournel.

---

# REVUE CRITIQUE

I. *Fléchier orateur,* étude critique, par M. l'abbé Fabre. — *Oraisons funèbres de Bossuet,* édition classique, avec un *Aperçu sur l'oraison funèbre en France,* par M. Aubert, inspecteur de l'Université. — II. *Deux grands évêques de Lyon, saint Just et saint Nizier,* par le P. Gouilloud, de la Compagnie de Jésus.

## I

Fléchier était né sous une heureuse étoile, il faut en convenir; tout lui a réussi durant sa vie, et voici que, plus de cent cinquante ans après sa mort, l'attention publique lui revient; bon et vif accueil est fait à ce qu'on publie de lui et sur lui; et, si son renom ne grandit pas précisément, il se réveille du moins d'une façon assez inattendue. M. l'abbé Favre lui a consacré déjà trois volumes très remarqués, et il nous en donne aujourd'hui un quatrième, qui ne doit pas être le dernier [1]. Les précédents ont été bien reçus et devaient l'être, parce qu'ils donnaient ample satisfaction à notre goût actuel pour la curiosité en matière d'histoire; il y était question, nos lecteurs s'en souviennent, de la jeunesse et des débuts à Paris du futur évêque de Nîmes et de sa correspondance très piquante et à peu près inconnue avec M^me^ Deshoulières et sa fille. Ce dernier ne se présente pas, ce semble d'abord, avec les mêmes chances de succès. « Fléchier orateur », c'est de la critique, qui n'est pas, de soi, chose éminemment attrayante; d'autre part, Fléchier n'étant pas, malgré des qualités d'ordre supérieur, au premier rang des orateurs chrétiens, on peut penser que lui consacrer, à ce titre, tout un volume de six cents pages, c'est dépasser un peu la mesure d'appréciation à laquelle il a droit. Cependant, si développée que soit cette étude, elle ne le paraît point trop à la lecture; elle attache, au contraire, en plus d'un endroit, grâce à la façon ingénieuse dont l'auteur l'a conçue et à l'intérêt historique qu'il y a mêlé. Elle comprend deux parties, l'une relative aux *Oraisons funèbres*, les seules

[1] *Fléchier orateur. Étude critique,* 1 vol. in-8°. Librairie académique. E. Perrin, éditeur.

œuvres de Fléchier qui fassent aujourd'hui vivre son nom, les seuls de ses discours qu'on lise encore, ou dont on parle au moins. Sur ce point et sur le parallèle obligé entre les orateurs qui se sont distingués ou illustrés dans ce genre au dix-septième siècle, il était difficile d'être neuf; les places sont là définitivement données. M. Fabre n'a pas entendu y contredire; il laisse chacun à peu près où la critique de notre temps l'a mis; il ne surfait point notablement Fléchier; il affirme avec raison que nul ne connaît mieux que lui les ressources de ces suprêmes adieux et ne les met en œuvre avec plus de tact et de délicatesse; que la composition de son discours est parfaite, que les idées en sont habilement présentées, logiquement déduites et développées dans une juste mesure; que le style en est toujours harmonieux, correct et nuancé avec un art accompli. Mais il ne conteste pas que l'élévation religieuse et l'accent chrétien y fassent un peu défaut. « A notre avis, conclut-il, l'évêque de Nîmes doit conserver la place que la postérité semble lui avoir assignée : au-dessous de Bossuet, tant qu'on voudra, mais avant Mascaron, Bourdaloue et Massillon. Ces grands orateurs peuvent avoir été autrefois ses rivaux; ils ne peuvent aujourd'hui lui disputer la gloire de marcher le premier après l'immortel panégyriste de Condé. »

Cela est vrai, pour l'oraison funèbre et pouvait, soit dit sans reproche, se démontrer plus sobrement. Mais les Oraisons funèbres sont la moindre partie des œuvres oratoires de Fléchier. Des dix volumes dont celles-ci se composent, elles en remplissent à peine un, et si elles font seules maintenant sa renommée, ce ne sont pas elles seules qui firent sa réputation auprès de ses contemporains, ni surtout ne la commencèrent. Il y avait longtemps déjà que les chaires de Paris se disputaient ses *sermons* et ses *panégyriques des saints*, quand il fut appelé, en 1672, à prononcer l'oraison funèbre de M^me^ de Montausier, et vit, par suite du brillant succès qu'il y obtint, s'ouvrir pour lui une nouvelle carrière oratoire, dont l'éclat devait si complètement et si injustement, paraît-il, effacer celui de la première aux yeux de la postérité. Les Panégyriques et les Sermons de Fléchier ne méritent pas, en effet, selon M. Fabre, l'oubli dans lequel ils sont tombés. « On est tout surpris, dit-il, de cette préférence exclusive accordée aux *Oraisons funèbres* qui forment cependant la partie la plus petite et la plus mondaine des œuvres oratoires de Fléchier. Que sont ces huit oraisons funèbres, comparées à ses vingt panégyriques, à son *Avent* et à tous ses autres sermons prononcés en présence de Louis XIV, ou dans les diverses paroisses ou chapelles de Paris? Ce dédain est d'autant plus injuste que ces discours ne sont ni sans valeur ni sans intérêt, et qu'il suffit de les lire pour être frappé des qualités qu'ils renferment. »

L'étude de ces discours est le côté tout à fait neuf de ce quatrième volume de M. l'abbé Fabre. Il y a là d'abord presque une découverte, une exhumation tout au moins, et elle est curieuse à plus d'un égard. Tous ces discours, les panégyriques comme les sermons, observe l'auteur, ont ce caractère particulier qui les distingue de ceux de Bourdaloue, d'appartenir exclusivement à la morale. La morale a sa place assurément, dans les sermons de Bourdaloue et de Bossuet; mais elle n'y vient qu'en seconde ligne, comme corollaire et application des vérités dogmatiques qui en constituent le fond. « Bossuet, dit M. Fabre, nous prêche hardiment les grandes vérités de la religion et ne craint pas de découvrir à nos regards la profondeur des mystères : Fléchier se borne à nous tracer, avec la règle de nos mœurs, le tableau assez triste de nos vices et de nos travers. » C'est, quant à la solidité et à l'efficacité de la prédication, une infériorité incontestable, mais, pour le prédicateur, quelles sources de développement s'ouvrent là! La peinture des mœurs et l'analyse des sentiments plaisent toujours et prêtent admirablement à l'amplification oratoire. On en comprend sans peine l'attrait, dit M. Fabre; ces peintures flattent la malignité publique, enflamment la curiosité et rendent les auditeurs avides de soulever un des coins du voile sous lequel semble se cacher le nom de personnages inconnus. »

Si derrière ces voiles il n'y a pas toujours des individualités vivantes, il y a des « caractères », comme on disait alors, des types de la société du temps. C'est, sous ce rapport, une mine abondante de renseignements sur ses mœurs, ses travers et ses vices. Les contemporains considéraient déjà ces sermons comme tels; au dire de Fléchier lui-même, ils allaient souvent les entendre dans un esprit de malignité plutôt que de piété. « Leur dessein, disait-il, n'est pas de corriger leurs défauts, mais de remarquer ceux des autres; on veut avoir le plaisir de voir un péché bien représenté, afin de juger tantôt celui-ci, tantôt celle-là; on se fait le plaisir de voir son péché par de malignes applications qu'on fait sur celui des autres et de tourner les remontrances de celui qui prêche en médisances secrètes et en satires contre le prochain. »

Ce qui était péché pour les auditeurs de Fléchier est, pour nous, enquête légitime; la curiosité qu'excitaient alors ses tableaux de mœurs est demeurée la même, mais elle a perdu ce qu'elle avait de malsain; la leçon de morale à laquelle ils visaient est devenue une leçon d'histoire. Elle est longue et riche d'informations, cette leçon, chez M. Fabre; elle vise à toutes les classes de la société du dix-septième siècle : la cour, les grands, les gens d'Église, la magistrature, la bourgeoisie, que Fléchier aurait peints, à ce qu'il paraît, sous tous leurs aspects, dans ces panégyriques et ces sermons que personne ne lit

plus, et où il y aurait, on peut le croire, beaucoup à prendre. Ce qu'en a tiré M. Fabre en donne une piquante idée. Fléchier s'y montre grave, décent, pieux même, mais légèrement mondain, tel enfin que nous l'avons vu déjà dans ses relations avec les « Précieuses ». Autre sera le jour sous lequel il va se présenter, croyons-nous, dans le volume qui doit faire suite à celui-ci. Fléchier orateur est brillant, Fléchier évêque est grand.

---

Cette question de l'oraison funèbre et des mérites divers des orateurs qui s'y sont fait un nom, reste maintenant encore à l'ordre du jour, dans notre haut enseignement; c'est une de celles qui se discutent aux concours. Elle vient de fournir à un ancien inspecteur de l'Académie de Paris le sujet d'une très remarquable étude placée en tête d'une édition classique des *Oraisons funèbres de Bossuet* [1]. L'auteur y fait l'histoire et la critique de ce genre, qu'on peut dire tout français, parce que, bien qu'emprunté à l'antiquité et usité dans toute l'Église, ce n'est guère qu'en France qu'il a pris rang à part et se soit élevé à toute sa hauteur dans l'éloquence religieuse. M. Aubert expose rapidement les phases qu'a subies chez nous l'oraison funèbre, négligée au moyen âge, rentrée en faveur, mais devenue pédantesque au temps de la Renaissance, puis, après avoir été portée à sa perfection au dix-septième siècle, dégénérant au dix-huitième, et, de prédication chrétienne, devenant une sorte de déclamation morale et philosophique. Il en trace, avec un sentiment élevé, le véritable caractère. Pour lui, c'est chez Bossuet seulement, après un siècle d'essais, qu'en s'inspirant de son véritable esprit, elle a pris le ton et revêtu la forme qui lui conviennent. Toutefois la raison de la perfection où l'évêque de Meaux l'a portée n'est pas uniquement, comme on le dit partout, dans son admirable génie. « Le génie de l'homme, si grand qu'on le suppose, dit M. Aubert, ne suffit pas à expliquer l'éloquence de Bossuet. Sans doute on n'admirera jamais assez cette vaste intelligence, cette imagination puissante, cette langue mâle et simple dont personne, après lui, n'a retrouvé le secret : mais, qu'on ne s'y trompe pas, l'esprit tout seul ne mène pas là; la raison humaine, par ses seules forces, ne saurait s'élever vers ces hautes régions où rien ne trouble le calme de la pensée, la sérénité du regard. Bossuet est, avant tout, l'honnêté homme que cherchaient les anciens... Avant lui et après lui, l'Oraison funèbre n'a été, pour la plupart des panégyristes, qu'une œuvre académique, et, pour les auditeurs, qu'un spectacle; on y a assisté comme à une gageure soutenue par l'orateur

[1] *Oraisons funèbres de Bossuet*, édition classique, avec un aperçu sur l'oraison funèbre en France, des notices biographiques et des notes historiques et littéraires, 1 vol. in-12. Librairie Hachette.

contre les souvenirs de son auditoire. Seul entre tous, Bossuet, toujours respectueux mais toujours vrai, a su porter dans ce genre la sainte liberté des prédicateurs, et maintenir à la chaire chrétienne sa souveraine autorité. »

Sans doute, comme le dit lui-même plus loin M. Aubert, ce n'est pas seulement cette honnêteté profonde qui soutient l'éloquence de Bossuet dans l'Oraison funèbre. Toutes les passions de ce grand esprit, toutes les affections de ce noble cœur, s'y déploient tour à tour avec une puissance qui nous saisit et nous entraîne encore aujourd'hui; mais c'est la hauteur de vue où il se place qui rend sa parole si imposante, et la profondeur de l'accent chrétien dont elle est animée qui la rend si pénétrante.

## II

L'histoire de la fondation et des premiers temps de l'Église de Lyon, dont le développement a été si continu et l'éclat si brillant, présente néanmoins des lacunes considérables. Le travail, essayé bien des fois pour les remplir, n'a pas donné jusqu'ici complète satisfaction. Celui qu'un savant Jésuite, le P. Gouilloud, a entrepris, dans ce but, il y a quelques années, avec les ressources et d'après les procédés de l'érudition moderne, semble devoir être plus heureux. Nous en avons signalé déjà plusieurs parties à nos lecteurs. L'auteur n'a pas, en effet, attaqué d'ensemble ce vaste et difficile sujet; il a préféré l'aborder par le détail, élever séparément les parties principales du monument qu'il entend restaurer, en se réservant de les relier ensemble, quand il croira les avoir bien assises. C'est ainsi qu'il nous a donné successivement l'histoire de saint Pothin et de ses compagnons martyrs, celle de saint Irénée et de son temps, celle de saint Eucher et de l'Église de Lyon, au cinquième siècle. Voici aujourd'hui deux nouveaux corps de ce grand édifice : une étude sur saint Just, et une autre sur saint Nizier [1]. Ces deux saints n'appartiennent pas à l'âge des persécutions sanglantes, ils sont de la seconde période de l'histoire religieuse du pays lugdunois, mais ils n'en sont ni moins grands ni moins justement vénérés. Le premier fit son entrée dans le sacerdoce, au moment où Julien l'Apostat essayait, contre le christianisme, ce système de persécution opportuniste qu'on voudrait bien reprendre chez nous, mais qui ne réussit pas davantage. Il occupa le siège apostolique de Lyon sous les règnes de Valentinien Ier et de Gratien, qui furent une époque de calme relatif pour les Églises d'Occident. On ne sache pas qu'il ait eu à soutenir de grandes luttes; la vénération traditionnelle

[1] *Deux grands évêques de Lyon : saint Just et saint Nizier*, par le R. P. Gouilloud, S. J. 1 vol. in-8°. Librairie Delhomme et Briquet.

dont il jouit doit être fondée sur un autre ordre de mérites et de vertus. Son épiscopat passe en effet pour avoir été fécond et glorieux; mais les souvenirs positifs que nous en avons sont en petit nombre. Le P. Gouilloud les a pieusement recueillis, en les entourant par d'habiles recherches de détails accessoires propres à les bien faire ressortir. Le portrait de saint Just se compose de peu de traits, mais il est bien encadré.

Il en faut dire autant pour la mise en œuvre de celui de saint Nizier, sur la vie de qui l'on possède plus de renseignements, mais qui n'en demandait pas moins, pour être placée dans tout son jour, une main exercée aux travaux historiques. Saint Nizier entre de bonne heure en scène, par ses parents d'abord, sur la vie desquels on a des particularités touchantes, puis de sa personne, qui intéresse immédiatement. Ce que son histoire nous apprend de son éducation, de sa préparation au sacerdoce, de son élévation aux saints ordres, de ses hautes relations dans le monde est infiniment curieux, et a d'autant plus de prix que presque tout ce qu'on possède sur lui vient d'une source charmante, autorisée d'ailleurs à tous les titres — de Grégoire de Tours, le grand historien des Francs, dont saint Nizier était l'oncle. La vie de cet illustre évêque, dont les débuts sont pleins de particularités gracieuses, offre, dans son développement, un grand et beau tableau. L'épiscopat de saint Nizier fut en effet actif, laborieux et fécond. Le récit en est ici doucement animé; sa lecture jette des jours de plus d'une sorte sur l'esprit, le caractère et les mœurs du temps; la question des études et des lettres dans la société des chrétiens y occupe notamment une assez large place. Quelque chose de plus inattendu que ce soin des écoles et des objets de leur enseignement, c'est le souci de l'agriculture et des établissements agronomiques, dont on ne sera pas peu surpris de voir un évêque se préoccuper, sous le règne des premiers mérovingiens.

Le P. Gouilloud a cru avec raison que ce ne serait pas assez de restituer la figure de ces deux saints évêques; il a pensé qu'il fallait préparer pour leurs portraits une sorte de galerie, où une lumière convenable leur serait ménagée entre leurs contemporains. De là, les Introductions historiques qui précèdent chacune de ces biographies, leur servent de préambules et, en résumant l'ensemble des faits contemporains, font à la fois plus facilement saisir et plus justement apprécier le rôle des personnages auxquels elles sont consacrées. Ces cadres historiques sont surtout nécessaires dans des travaux comme lorsqu'il s'agit des évêques des premiers temps, dont les actes, d'un caractère à part, ne se comprendaient qu'imparfaitement s'ils n'étaient rattachés de près aux événements de leur époque.

P. Douhaire.

---

## HISTOIRE DE LA MONARCHIE DE JUILLET

Par M. Paul Thureau-Dangin [1].

On sait qu'après la publication des deux premiers volumes, ce remarquable ouvrage a obtenu, en 1885, de l'Académie française, la plus haute distinction que celle-ci décerne : le grand prix Gobert. Parlant au nom de l'Académie, M. Camille Doucet s'est exprimé ainsi dans son rapport :

« Ce livre a été apprécié par l'Académie comme un ouvrage de premier ordre joignant avec bonheur le charme élégant de la forme à l'étude savante et approfondie des faits, à la recherche scrupuleuse et à l'habile emploi de documents nouveaux puisés en grand nombre aux meilleures sources : à la modération, à la probité, à l'impartialité des jugements portés sur les événements comme sur les hommes; enfin, au rare et particulier mérite que M. Thiers, qui s'y connaissait, le possédant lui-même au plus haut degré, appela un jour : « Cette « qualité de l'intelligence de l'histoire. »

Le troisième volume, dont nous avons publié quelques fragments, mais dont la majeure partie est inédite, paraît aujourd'hui chez les éditeurs. Il conduit le lecteur, de 1836 à 1839, à travers les crises parlementaires dont la trop fameuse coalition marque le moment le plus aigu, et il se termine par un exposé étendu des guerres d'Algérie, de 1830 à 1839. L'auteur a eu à sa disposition des documents inédits d'un haut intérêt, notamment les papiers et la correspondance du duc de Broglie, du comte Molé, du maréchal Soult, du comte de Saint-Aulaire, du baron de Barante, du comte Bresson, de M. Duvergier de Hauranne.

[1] Tome III (Plon, Nourrit et Cie.)

# CHRONIQUE POLITIQUE

24 janvier 1886.

La saison est-elle ou non propice à la République pour l'union des groupes qui se disputent avec tant de jalousie l'honneur de dominer le parti républicain? L'histoire le dira. Ce qui est aujourd'hui certain, c'est que le mot d'union est soupiré par tous les orateurs du parti ou imprimé en grandes lettres sur tous ses programmes. Que M. Grévy adresse un Message au Parlement, que M. de Freycinet fasse à la Chambre sa Déclaration ministérielle, que M. Goblet prononce un discours à Bordeaux, ce mot d'union est celui qui résume finalement tous leurs conseils, tous leurs vœux, tous leurs commandements : on l'entend dès l'exorde, on l'entend dans la péroraison; c'est l'argument capital et l'appel suprême. Lisez les journaux du parti : il n'en est guère qui ne répètent, amoureusement ou mélancoliquement, ce mot d'union, jusqu'à en fatiguer l'oreille du public. Qu'est-ce donc qui inspire aux chefs du parti républicain un tel besoin de fraterniser et de s'associer? Est-ce la crainte? La République leur paraît-elle en péril? Commenceraient-ils à douter de leurs forces? Si nous le demandons à ceux d'entre eux qui ne sont que des politiciens, ils nous répondent que le parti républicain, dans l'état présent des choses, ne peut plus former un ministère sans lui garantir une trêve par une union plus ou moins vague, plus ou moins provisoire, et même ils nous avouent tout bas que M. de Freycinet et M. Jules Ferry rivalisent à qui établira le mieux cette trêve en apparence, le premier pour en avoir le bénéfice, le second pour en avoir l'excuse, celui-là pour affermir son règne, celui-ci pour temporiser et pour réparer sa fortune, en attendant l'occasion. Mais, si nous interrogeons les philosophes du parti, ils nous apprennent que, dans ce violent et bruyant désir d'union, il y a surtout le secret sentiment d'une impuissance qui s'effraye d'elle-même. Quoi qu'il en soit, M. Goblet avait plus raison qu'il ne l'a cru, quand il

s'est écrié, à Bordeaux : « Si cette union est nécessaire, elle ne laisse pas d'être difficile. » Oui, bien difficile, pour peu que l'union ne doive servir qu'au partage du pouvoir et de ses jouissances ; mais impossible, absolument impossible, si, en confondant tous les groupes du parti républicain, cette union doit assortir leurs doctrines et combiner leurs efforts pour l'accomplissement des réformes diverses qui constitueraient leur gouvernement idéal.

Il y avait sept ans que M. Grévy, plus fait pour présider une république indoue qu'une république française, se taisait. La joie d'être réélu a délié sa langue. Il a parlé. A la vérité, son Message ne pouvait être ni plus bref, ni plus insignifiant. Oh! M. Grévy s'est bien gardé de parler de la France : dire tout ce qu'en sept ans, sous son heureux consulat, il l'avait vue s'acquérir de gloire, de puissance et de grandeur, de richesse, de paix et de sécurité, c'eût été trop long. Et puis, qu'importe à la France de savoir de l'homme qui la représente devant le monde si elle a utilement employé ces sept ans, dans le travail de ses destinées! M. Grévy n'a parlé que de la République. N'était-ce pas son unique devoir? A la République tout son dévouement ; à elle aussi toute son éloquence. Son Message n'était que pour célébrer la République, après avoir remercié les républicains de sa réélection et s'en être félicité soi-même. Il a vanté la stabilité gouvernementale, ou plutôt présidentielle, de la République. Quoi! cette république l'aura proclamé président pour une autre période de sept années et les monarchistes ne reconnaîtront pas qu'un pouvoir électif, dont la durée se continue et se double avec cette facilité, a toute la stabilité souhaitable! Voilà ce que M. Grévy, qui n'assimile plus, comme en 1848, un pareil pouvoir à « un pouvoir monarchique », ne leur permet pas. Il aurait bien voulu compléter la démonstration, en affirmant avec une égale autorité qu'à la stabilité présidentielle la République joint « la stabilité ministérielle. » Par malheur, il n'est pas de ministère qui ait duré sept ans, sous les auspices de la République ou de M. Grévy. M. de Freycinet lui-même n'a pu rester en place. Dieu sait pourtant s'il est flexible et s'il a la faveur de M. le Président de la République! C'est son troisième ministère que M. de Freycinet inaugurait, le 7 janvier, et, depuis 1871, c'est le vingtième de la série. M. Grévy s'effraye de la rapidité avec laquelle les ministres de la République se succèdent, comme par une révolution perpétuelle, chacun remaniant nos lois et altérant nos traditions pendant son court passage, chacun détruisant quelque chose dans le respect public et emportant avec soi un lambeau de l'État. Mais M. Grévy se contente discrètement d'un regret et d'un souhait : il ne peut, paraît-il, qu'aviser et prier la majorité d'assurer enfin à

la République un peu de cette « stabilité ministérielle » qui lui manque. Or M. Grévy n'ignore pas que, pour donner au gouvernement ce genre de stabilité, il faut dans la Chambre une majorité compacte et dans cette majorité l'unité des opinions aussi bien que l'union des esprits et des cœurs. Sa sagesse doit même soupçonner qu'il faut également, dans une démocratie comme la nôtre, une force qui tempère son goût excessif du changement et qui contienne la poussée de ses convoitises : sinon la majorité la plus unie serait encore incapable de mettre dans la République la moindre « stabilité ministérielle. » Est-ce tout? Nullement. Il faut, de plus, un président de république qui puisse être, pour tous les groupes du parti républicain, un conseiller, un arbitre, et qui en ait le courage, au lieu de rester un témoin impassible de leurs inimitiés, un spectateur tranquille de leurs débordements, et de n'être soucieux que d'annuler dans une sorte d'inertie béate et de tolérance égoïste sa magistrature tout entière. Que M. Grévy daigne, en songeant aux conditions nécessaires de « la stabilité ministérielle » se préoccuper de son propre devoir! Car c'est sa faute autant que celle des autres si, de jour en jour, la République, gouvernée par un parti ingouvernable, mérite d'être considérée par la France comme le gouvernement qui gouverne le moins et le plus mal.

La Déclaration ministérielle de M. de Freycinet n'a pas la banalité du platonique Message de M. Grévy. Politiquement, en vaut-elle davantage? Non, certes. M. de Freycinet a montré beaucoup d'art dans cet assemblage d'affirmations équivoques et de promesses vaporeuses, où, tour-à-tour, les radicaux et les opportunistes ont pensé reconnaître ce qu'ils voulaient. M. de Freycinet a eu leurs applaudissements alternatifs; il leur a plu aux uns et aux autres, aux radicaux toutefois plus qu'aux opportunistes. Mais les a-t-il unis? A-t-il eu un plus haut dessein que celui de faire écouter sans murmure sa Déclaration et de passer heureusement la journée? Sa Déclaration est-elle réellement un programme? Laquelle de ses phrases n'a son sous-entendu? Laquelle de ses annonces n'a son faux-fuyant? Des grandes réformes si diversement méditées par les républicains, en est-il une seule qu'il se dise prêt à opérer, soit selon le système des opportunistes, soit selon celui des radicaux? Expulser des fonctionnaires, sévir contre le clergé, il n'y a que cette intention qui soit nette ou du moins qui soit nettement exprimée dans sa Déclaration. Est-ce que toute sa politique consisterait en cette menace? Quand il aura suffisamment occupé son activité à cette besogne, comment distraira-t-il la passion des radicaux ou charmera-t-il l'ennui des opportunistes? Est-il même sûr qu'après avoir épuisé sa bonne volonté à épurer le personnel

des fonctionnaires, à vexer et à persécuter le clergé, il puisse se reposer, sans que les radicaux et les opportunistes le harcèlent et l'excitent par leurs reproches à de nouvelles violences? Encore, s'il veut bien se montrer docile à leur vindicte, peut-il, en la servant, les coaliser et les rallier autour de soi. Ah! contre les suspects, contre les fonctionnaires et le clergé, il lui sera toujours facile d'avoir sur les bancs de la gauche une majorité. Mais, sur tout le reste, questions sociales ou militaires, questions financières ou coloniales, se flatte-t-il de les accorder également? Il retardera plus ou moins les débats. Effacera-t-il les dissensions? Empêchera-t-il les conflits? Espère-t-il avoir le gouvernement de ces hasards, la discipline de ces accidents qui ramènent soudain les sujets écartés et qui mettent les partis aux prises? S'il estime, par exemple, qu'il lui sera loisible de préparer peu à peu, progressivement, la séparation de l'Église et de l'État, sans avoir décidé du principe ou même provoqué une délibération, M. de Freycinet se trompe et nous l'en avertissons. « Il ne veut plus, a-t-il dit du suffrage universel et de lui-même, il ne veut plus de ces expéditions lointaines, qui sont pour le pays une source de sacrifices dont la compensation n'apparaît pas toujours clairement. » Il gardera cependant « les possessions récemment acquises », en réduisant la dépense et de notre sang et de notre argent « à ce qui est strictement indispensable ». Est-ce qu'au premier jour il ne peut pas surgir dans le Tonkin ou dans l'Annam une nécessité qui oblige M. de Freycinet à préciser un tel vague? Ne se peut-il pas qu'il soit forcé alors de choisir sa décision dans le dilemme qui lui sera présenté par M. Jules Ferry et M. Clémenceau? Et, ce jour-là, tous ses rameaux d'olivier lui suffiront-ils pour apaiser, d'un côté, les radicaux, et, de l'autre, les opportunistes, s'il se jette au milieu d'eux en conciliateur? Qu'il ne se fie pas trop, non plus, à la politique financière qu'il a énoncée dans sa Déclaration. Déjà les opportunistes l'accusent de leurrer le public par ses calculs budgétaires. M. Jules Roche ne vient-il pas de prouver, dans un journal républicain de Lyon, que, si M. de Freycinet prétend exécuter son plan financier, il lui faudra se procurer par l'emprunt ou par l'impôt une somme de 230 millions que le budget ne lui fournira pas? On le voit donc, les applaudissements accordés à la Déclaration ministérielle de M. de Freycinet ne préjugent rien. Les artifices oratoires de cet enchanteur n'ont rien changé au fond des choses : c'est toujours pour le parti républicain la discorde, pour le gouvernement l'impuissance...

Combien de temps aura-t-il fallu à M. de Freycinet pour se détromper? Il a formé son ministère, le 7 janvier; il a fait sa déclaration, le 16; il a demandé aux radicaux, le 21, leur premier gage

de confiance, et ils le lui ont refusé. La déception aura été bien rapide. Mais quoi de plus naturel et de plus logique? Si ce ministère qu'ils ont acclamé, le 7, applaudi, le 16, les radicaux le combattent et le battent, le 21, ont-ils donc pu agir autrement? Ils n'ont accepté de son programme composite que le programme qui leur est spécial. S'il n'a pas de doctrines, ils ont les leurs. Qu'il leur concède ce qu'ils revendiquent, ils lui sont fidèles. Qu'il les prie d'y renoncer, ils lui résistent, ils s'obstinent, ils l'abandonnent. Ils ne respectent le ministère qu'autant qu'il leur est complaisant. Ils rompent le pacte, dès que l'association ministérielle ne leur livre pas le profit qu'ils ont stipulé. Il leur fallait l'amnistie pour les criminels de leur secte. On n'a voulu leur accorder que ces tristes grâces que M. Grévy prodigue aux vulgaires assassins. Ils ont insisté. Pouvait-il leur suffire qu'on ouvrît les portes de la prison à Louise Michel, au prince Kropotkine, quand Cyvoct restait sous les verrous? Et comment se consoler de l'amnistie par des grâces qui sont « infâmantes »? Les grâces ne vous sauvent que la vie, ne vous rendent que la liberté; l'amnistie vous restitue l'honneur, en vous restituant les droits civiques. Voilà pourquoi, le 21, M. Rochefort est venu demander au ministère et au Parlement l'amnistie. Assurément, M. Rochefort aurait bien voulu épargner au ministère la gêne et le péril de cette question. Car, depuis le 7 janvier, M. Rochefort est ministériel; il façonne sa plume à la prose officieuse. Seulement M. Rochefort n'est ministériel que pour avoir ses ministres, tandis que M. Clémenceau n'est ministériel que pour n'être pas du ministère. L'homme terrible que ce M. Rochefort! Il était l'ami de ce ministère et il le met en échec aussi prestement que s'il en était l'ennemi! Cette victoire que lui-même, au fond de son cœur, il doit regretter un peu, n'a rien de décisif, il est vrai. Une majorité de trois voix! Une simple question d'urgence! Une pure affaire de procédure! se sont aussitôt écriés les consolateurs du ministère. Soit. Mais, si le vote n'a virtuellement qu'une faible importance, la double leçon qu'il contient a une gravité singulière : il enseigne à la droite sa force relative, à la gauche son impuissance absolue. C'est l'appoint de la droite qui a constitué la majorité. M. Rochefort avait habilement sollicité ses suffrages. Le plus rageur et le plus cassant des ministres du jour, M. Goblet, qui est intervenu sans raison et sans mesure dans cette discussion, repoussait, au contraire, ces suffrages de la droite. Dans sa proposition, M. Rochefort avait rangé, à côté des crimes qu'elle ne peut amnistier et qu'elle n'amnistiera pas, les délits électoraux qu'elle nie et dont on a prétendu punir, à la Chambre vingt-deux de ses députés, dans le pays tous les prêtres et fonction-

naires suspects aux candidats républicains. M. Goblet ne voulait pas plus amnistier ces délits électoraux que les crimes. La droite a donc, dans ce débat préalable, voté avec l'extrême gauche, tout en se réservant de voter distinctement, dans le débat définitif, selon les catégories diverses pour lesquelles l'amnistie est proposée. Sans cette assistance de la droite, le groupe radical ne pouvait rien. Ce sera demain, dans tel ou tel cas, le tour du groupe opportuniste : il ne pourra rien sans la même assistance. Entre les deux groupes, la droite a la prépondérance qu'il lui plaît de porter à l'un ou à l'autre : elle est aussi maîtresse de la Chambre que l'extrême gauche l'est du ministère. La division des deux groupes les réduit à l'impuissance. Mais comment les unir? M. de Freycinet s'était targué de les associer. Que pense-t-il aujourd'hui de cette association? N'est-elle pas elle-même un autre genre d'impuissance? Comment ce ministère hétérogène, qui n'a rien pu, dans la querelle de l'amnistie, pour son propre accord, à l'Élysée, aurait-il pu quelque chose, à la Chambre, pour l'accord de ce qu'on appelle la majorité républicaine? Et, dans cet état, quelle existence peut-il avoir? Combien de mois, combien de jours vivra-t-il?

Si ces vicissitudes ministérielles de la République ruinent l'autorité de l'État, sa force administrative, son crédit moral, on ne le sait que trop. Ne finiront-elles pas par être fatales à la puissance elle-même de la patrie? Voyez quel changement le général Boulanger opère en un jour au ministère de la guerre. Ce général est jeune, bouillant, ambitieux, hardi; il a l'amour de la politique; il vit, depuis quelques années, dans le commerce familier de M. Clémenceau; c'est, dit-on, avec tout un cortège de haines ou de rêveries radicales qu'il est venu remplacer le général Campenon. Nous nous plaisons à croire qu'on l'a calomnié. Il se redressera, il se rebellera contre la réputation qu'on lui a faite; il est soldat, il voudra le rester; il lui répugnera d'être l'émule d'un Pache. Nous n'en avons pas moins la tristesse de constater qu'à peine muni de son titre de ministre, le général Boulanger agissait dans les bureaux de la guerre comme un révolutionnaire dans un hôtel de ville : en vingt-quatre heures, il y congédiait tous les chefs de service, sans prendre le temps de les connaître et sans se demander si quelques-uns n'étaient pas les officiers les plus aptes à leur fonction, les plus dignes ne leur emploi, qu'on pût trouver dans l'armée entière. Le général Boulanger se serait écrié, paraît-il, qu'à « une situation nouvelle il faut des hommes nouveaux ». Ce fut la maxime de M. Dufaure, on se le rappelle. Mais M. Dufaure ne l'appliquait qu'à la politique. Sophisme et aberration que l'appliquer aux choses militaires! Le général Boulanger a pu préférer « des hommes

nouveaux »; il a pu s'entourer de camarades qu'il s'était promis d'associer à sa fortune ou qu'il choisissait pour être les instruments intimes de son travail. C'est un droit dont il aurait simplement abusé. Du moins, qu'il n'allègue pas « une situation nouvelle »! Il n'y en avait pas, le 7 janvier, pour nos armes, pour notre drapeau, pour notre intérêt national. Au contraire. Car, s'il est une nécessité permanente dans la condition actuelle de la France et une obligation durable dans le gouvernement de la République, c'est de préserver des assauts de nos partis le ministère de la guerre et de garder à nos choses militaires une certaine unité, une certaine continuité. Ces changements brusques et fréquents troublent l'armée; ils interrompent ou ralentissent ses œuvres; ils stérilisent ou gaspillent ses ressources; ils fatiguent ou découragent son dévouement; ils nuisent même à sa discipline. Le général Boulanger est le seizième des ministres de la guerre que notre armée a vus passer devant elle depuis 1870. Quelle succession d'organisateurs et de désorganisateurs! Combien ce spectacle doit réjouir à Berlin M. de Moltke! L'épreuve a été certes grave pour la France. Félicitons-nous que, grâce à sa vitalité, elle n'ait pas senti le mal plus profondément. Saluons avec respect les officiers énergiques et fidèles, qui, parmi les incessantes commotions que recevaient nos institutions militaires, ont si fermement maintenu dans le cœur de nos soldats la tradition du devoir; remercions-les d'avoir sauvé par leurs mérites cette armée qu'auraient pu presque perdre les désordres d'un ministère de la guerre tant de fois bouleversé...

L'un des vices ne notre démocratie, sous ce gouvernement de la République, ce n'est pas seulement d'être capricieuse et inconstante, ce n'est pas seulement de faire régner partout sa mobilité, c'est de ne pas savoir placer les hommes à leur rang véritable. Elle érige en député n'importe qui et le député en n'importe quoi, comme s'il suffisait d'être républicain pour être bon à tout, pour n'être incapable de rien. En vertu de son mandat législatif, M. Paul Bert possède magiquement, paraît-il, ce pouvoir de se transformer à volonté en fonctionnaire, quelque métamorphose que la République lui commande; seulement, il ne se métamorphose qu'avec éclat, glorieusement et pour perfectionner son personnage, embellir sa vie, amplifier sa fortune; un Darwin politique le classerait parmi ses types les plus dignes de curiosité. M. Paul Bert était professeur quand, par miracle, la République le créa préfet; député, elle l'a naturellement créé ministre. Voici que, changeant de nouveau la destinée de M. Paul Bert, elle ébauche en lui une sorte de vice-roi, presque un empereur; elle le nomme résident

général à Hué; il y tiendra entre ses mains le protectorat de la France; il gouvernera l'Annam et le Tonkin; il aura sous son commandement suprême, là-bas, nos troupes de terre et de mer; il y dirigera à toutes les négociations; il traitera seul à seul avec Li-Hung-Chang ou avec Liu-Vinh-Phuoc; il pourra presque regarder face à face l'impératrice de Chine. Que M. Paul Bert régnât un jour dans cet Extrême-Orient, un impertinent seul aurait osé le lui prédire; personne ne lui en soupçonnait ni le goût, ni l'aptitude, et M. de Freycinet lui-même exciterait le rire dans toute la Chambre, s'il y venait affirmer du haut de la tribune qu'il a investi M. Paul Bert de cette souveraineté en raison de sa compétence. Nous serons bien obligés de croire que c'est en raison de son génie. M. Paul Bert a occupé une chaire à la Sorbonne; il doit pouvoir occuper un trône à Hué. Il a une réputation de savant qui lui assurera le respect des orgueilleux « lettrés » de l'Annam : ils déposeront les armes devant ce physiologiste, devant ce « vivisecteur », avec un tout autre empressement que devant un simple général. Et puis, il faut l'entendre dans les colloques confidentiels qu'il a si ingénument avec tous ces gazetiers parisiens dont il amuse l'indiscrétion! Il faut connaître son programme dans toute sa beauté! Il ne portera, lui Paul Bert, dans cet Extrême-Orient, que le flambeau de la civilisation; il n'y veut rien conquérir, tout pacifier; il sera doux et libéral pour ces vieilles populations d'enfants; il ne violera ni leurs coutumes ni leur foi; il ménagera leurs superstitions mêmes; il ne se souviendra point à Hué de la guerre qu'il a déclarée en France aux congrégations; non, il ne sera pas l'ennemi des Jésuites au Tonkin; sans doute « il ne les servira pas, mais il se servira d'eux »; etc... M. Paul Bert va donc partir revêtu de ce mandarinat suprême, avec tout l'appareil diplomatique, académique et militaire, qui lui convient. Le général de Courcy lui cédera la place. On n'en sera pas moins étonné à Hué qu'on ne l'a été à Paris. Si M. Paul Bert se sent vraiment prédestiné à la fonction nouvelle qu'il va prendre, s'il a des illusions, on peut le plaindre aussi bien que se moquer de sa fatuité. Mais, que M. de Freycinet s'illusionne avec M. Paul Bert, c'est ce qu'on ne saurait lui pardonner. A-t-il donc le loisir de recommencer au Tonkin l'expérience du docteur Harmand? N'était-ce pas assez de tant d'erreurs sanglantes, de tant de coûteuses bévues?.....

A l'extérieur, quelles questions graves! Quels actes significatifs! Et comme la France peut et doit gémir d'être si peu libre d'y attacher toute son attention! L'état de l'Orient reste obscur et trouble. La Russie consent, paraît-il, à « l'union personnelle » que le prince Alexandre réclame maintenant, appuyé sur les titres et les trophées

de ses victoires, pour la Bulgarie et la Roumélie. Mais ce n'est pas encore un fait accompli. Les puissances, et particulièrement la Russie, ont invité la Grèce, la Serbie et la Bulgarie à désarmer. Seule, la Bulgarie se montre obéissante à cet impérieux conseil; du moins simule-t-elle l'obéissance. La Grèce résiste; la Serbie hésite et atermoie : l'une, parce qu'elle calcule qu'elle gagnera toujours quelque chose à la guerre, ses armes fussent-elles malheureuses; l'autre, parce qu'elle est avide d'une revanche et qu'elle s'y croit prête. On peut donc craindre pour le printemps quelque collision dans cet Orient où l'Europe n'a encore qu'un champ de bataille et la Turquie qu'un campement. L'Angleterre finira-t-elle par arranger à Constantinople les affaires du prince Alexandre, son favori? Vraisemblablement. Pourra-t-elle retenir la fougue belliqueuse des Grecs? C'est douteux. Pour l'heure, elle se préoccupe presque uniquement de l'Irlande et de M. Parnell. Il y a plus que le danger d'une crise parlementaire et ministérielle dans la querelle passionnée où les revendications de l'Irlande vont être débattues; il y a le péril d'une crise nationale, et la Reine l'a bien jugé. Elle a voulu prononcer elle-même, à Westminster, le discours qui devait inaugurer la session du Parlement; elle ne l'avait pas fait depuis 1877. Elle a dit avec une fermeté que toute l'Angleterre a sentie : « C'est émue d'une profonde douleur que j'ai vu renouveler les tentatives pour soulever le peuple irlandais contre l'union de ce pays avec la Grande-Bretagne. Je m'opposerai résolument à toute atteinte à cette loi fondamentale et je suis convaincue que, dans l'accomplissement de cette tâche, je serai cordialement soutenue par mon Parlement et par mon peuple. » Ces paroles énergiques témoignent que lord Salisbury a pris hardiment position en face de M. Gladstone. Nous saurons bientôt si M. Gladstone a des accommodements avec M. Parnell, s'il lui concède quelque chose encore pour l'autonomie de l'Irlande et s'il osera, en faveur de M. Parnell, affronter la lutte avec lord Salisbury et même le renverser, sans souci de diviser son propre parti et de contraindre la Reine à en appeler à la nation, dans des élections nouvelles. De Berlin, M. de Bismarck contemple avec son ironique sérénité toute cette agitation de l'Angleterre en même temps que les tumultes et les si nombreuses variations de notre république. Il a reçu de Léon XIII l'ordre du Christ, récompense donnée par le Saint-Père au grand politique qui l'avait prié d'être le médiateur de l'Allemagne et de l'Espagne, dans leur conflit des Carolines. Quel Français aura pu lire sans émotion la lettre où il en a remercié le Pape et qui se termine par ces lignes? « Je saisirai toujours et avec empressement toute occasion que l'accomplissement de mes devoirs envers mon maître

et envers ma patrie me fournira pour témoigner à Votre Sainteté ma vive reconnaissance et mon très humble dévouement. Je suis, avec le sentiment du plus profond respect, Sire, de Votre Sainteté le très humble serviteur. » Et quel catholique aura pu, sans émotion aussi, lire le lendemain la lettre encyclique adressée par Léon XIII aux évêques et aux archevêques de Prusse, pour protester fièrement que l'Église ne cesse pas de maintenir devant M. de Bismarck tous ses droits et de lui redemander toutes ses libertés? Nous ignorons si nos maîtres, et au premier rang M. Grévy et M. de Freycinet, ont bien voulu méditer un peu ces deux documents : il faut pourtant qu'ils le sachent, ces deux lettres ont pour la France et même pour la République plus d'un utile avertissement.

Auguste Boucher.

*L'un des gérants :* JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

# LE GRAND CONDÉ

PAR

## M. LE DUC D'AUMALE[1]

---

### I

Dans son *Oraison funèbre de Condé*, Bossuet, qui avait dû se borner à tracer les principaux traits de la figure du héros et les grandes lignes de ses campagnes, ne se dissimulait pas que son chef-d'œuvre ne pouvait suffire à faire connaître à ses contemporains et à la postérité les merveilleuses facultés du grand capitaine. Aussi exprimait-il modestement le vœu que le sujet fût étudié de plus près dans ses détails caractéristiques et par la plume d'un historien qui fût à la hauteur du modèle. « Nous ne pouvons rien, s'écriait-il du haut de la chaire de Notre-Dame, nous ne pouvons rien, faibles orateurs, pour la gloire des âmes extraordinaires. Le Sage a raison de dire que *leurs seules actions les peuvent louer :* toute autre louange languit auprès des grands noms; et la seule simplicité d'un récit fidèle pourrait soutenir la gloire du prince de Condé. Mais en attendant que l'histoire, qui doit ce récit aux siècles futurs, le fasse paraître, il faut satisfaire comme nous le pourrons à la reconnaissance publique et aux ordres du plus grand des rois. »

Ce vœu de l'immortel orateur, M. le duc d'Aumale vient enfin de l'accomplir. A notre époque où l'on aime à fêter les centenaires des grands hommes, le deuxième centenaire du grand Condé[2] ne pouvait être mieux célébré que par le monument littéraire élevé à sa mémoire par un prince de la maison de Bourbon.

Pour bien se rendre compte de l'importance et de la portée d'une

[1] Dans les tomes III et IV de l'*Histoire des princes de Condé pendant les seizième et dix-septième siècles*. Paris, Calmann Lévy, éditeur, 1886.

[2] Le grand Condé, comme on sait, est mort à Fontainebleau, le 11 décembre 1686.

telle œuvre, peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de jeter un rapide coup d'œil sur les divers ouvrages auxquels a donné lieu ce vaste et difficile sujet.

Tous les essais tentés jusqu'à présent soit par des particuliers, soit par l'un des membres mêmes de la famille de Condé pour écrire l'histoire du grand capitaine, sont aujourd'hui tombés dans le plus profond oubli. Qui a jamais lu les quatre volumes de Désormeaux, lequel fut pourtant, au siècle dernier, prévôt général de l'infanterie française et étrangère, bibliothécaire et historiographe de la maison de Bourbon, et, qui mieux est, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres? Bien que l'auteur eût à sa disposition les archives de Chantilly, il n'a su en tirer aucun parti [1].

Le quatrième descendant direct du vainqueur de Rocroy, Louis-Joseph de Bourbon, ne fut pas plus heureux dans son *Essai sur la vie du grand Condé*. Il eut le double tort de trop consulter Désormeaux et trop peu les archives de son aïeul [2].

Quant aux récits ou travaux partiels sur quelques-unes des campagnes de Condé, qui ont été publiés pendant et depuis le dix-septième siècle, bien que peu connus, il en est plusieurs qui sont pour l'histoire du prince d'une sérieuse valeur.

Citons en première ligne la *Relation des campagnes de Rocroy et de Fribourg*, écrite sous les yeux mêmes de Condé, par le lieutenant général de la Moussaye, l'un de ses fidèles compagnons d'armes et témoin de ses premières expéditions [3].

Cette relation du plus haut intérêt rétablit la vérité sur bien des points qui ont été faussés par la vanité du baron de Sirot et par les aveugles préventions du marquis de Montglat et de quelques autres auteurs de Mémoires. Malheureusement l'imprimé est loin de reproduire dans son entier le manuscrit de la Moussaye, annoté de la main même de Condé, et qui se trouve dans les archives de Chantilly. Ce précieux document n'a pu trouver place dans l'œuvre de M. le duc d'Aumale; peut-être mériterait-il une publication à part.

Les *Mémoires* de Claude de Letouf, baron de Sirot [4], sont d'autant plus dignes de piquer la curiosité du lecteur et de fixer l'attention de

[1] *Histoire de Louis de Bourbon, prince de Condé*, 1766-1768. 4 vol. in-12.

[2] La première édition, de 1806, parut, dit-on, sans l'aveu de l'auteur. Mais, l'année suivante, il publia lui-même la seconde à Londres, chez Dulau (1 vol. in-8° de 332 pages, y compris l'Appendice).

[3] La première édition fut publiée à Paris en 1673, chez Clousier et Auboin, 1 vol. in-12 de 168 pages.

[4] Ces *Mémoires* parurent en 1683, à Paris, chez Claude Barbin et Charles Osmont; 2 vol. in-12. Voyez, au tome II, p. 35 et suivantes, le récit de la bataille de Rocroy. Les exemplaires de ces *Mémoires* sont très rares.

la critique, qu'il commandait la réserve à la bataille de Rocroy. A n'écouter que Sirot, qui ne put voir que ce qui se passait à ses côtés, ce fut lui, Sirot, qui gagna la bataille en tenant ferme jusqu'à la fin avec sa réserve et en ralliant les fuyards. Il grandit aussi un peu trop le rôle de Gassion, et c'est à peine s'il dit un mot du duc d'Anguien. De son côté, Gassion, dans un rapport, s'attribuait tout le mérite de l'affaire.

Comme si certains contemporains se fussent donné un mot d'ordre, pour ne pas reconnaître le vainqueur dans un prince de vingt-deux ans, c'est aussi à Gassion que le marquis de Montglat, dans ses *Mémoires* [1], donne le principal rôle et dans le conseil et dans l'action. C'est Gassion qui, le premier, a conseillé la bataille et le duc d'Anguien n'a fait que se ranger à son avis; c'est Gassion qui, à lui seul, a remporté la victoire et d'Anguien n'a eu d'autre peine que de cueillir les lauriers; quant à Sirot, Montglat le relègue au second plan.

Ces opinions, il faut bien l'avouer, avaient laissé des doutes dans l'esprit de quelques lecteurs sur la part capitale et décisive du duc d'Anguien à Rocroy. M. le duc d'Aumale nous semble avoir rétabli tous les rôles d'une manière lumineuse. Tout en faisant très belle la part de Sirot et celle de Gassion, comme il convenait pour rendre hommage à la vérité, il a démontré de façon, croyons-nous, à dissiper tous les doutes, que le même génie qui avait présidé à la victoire de Rocroy se retrouve avec les mêmes caractères particuliers dans les combats de Fribourg et à la bataille de Nördlingen.

Nous ne pouvons passer sous silence une assez importante *Histoire de la campagne du prince de Condé en Flandre, en* 1674 [2], publiée au dix-huitième siècle, par le chevalier de Beaurain, géographe de Louis XV, et par un officier distingué, le chevalier d'Aguesseau, qui en rédigea le texte d'après la correspondance même du grand Condé, que lui avait communiquée le descendant du prince, Louis-Joseph de Bourbon, le même dont nous venons de parler. Cet ouvrage, qui donna lieu à de nombreuses recherches, n'est dénué ni de critique ni de mérite. Il abonde surtout en riches documents; mais l'auteur, au lieu de s'en tenir aux points essentiels, aux grandes lignes, s'est perdu dans des détails où l'on a grand'peine à suivre les savantes manœuvres du vainqueur de Seneffe.

[1] *Mémoires* de François de Paule de Clermont, marquis de Montglat. Amsterdam, 1727. 4 vol. in-12. Voyez tome II, p. 97 et suivantes.

[2] Un volume grand in-folio, enrichi de cartes et plans et dédié à Louis XV. Paris, 1774.

Napoléon, dans son *Précis des guerres de Turenne*[1], ne parle qu'incidemment de Condé, mais le peu qu'il dit çà et là n'en est pas moins une haute consécration de son génie militaire. Dans la liste des livres qui furent envoyés au captif de Sainte-Hélène, on voit figurer une assez médiocre *Histoire de Turenne*[2], par Ramsay; toutefois, il est bon de faire remarquer qu'à la suite de cette histoire se trouvent les Mémoires du maréchal et que c'est d'après cette source très authentique, que l'empereur a pu, sans de trop grandes difficultés, écrire son précis. Comme le principal objet qu'il s'y propose est de faire valoir ou de critiquer les opérations du maréchal, il ne parle de Condé que lorsqu'il combat à côté de Turenne, comme, par exemple, à Fribourg, à Nördlingen, ou bien lorsqu'ils sont opposés l'un à l'autre, comme aux sièges d'Arras et de Valenciennes, à la bataille des Dunes. Il ne dit rien des campagnes où Condé opère seul, comme à Rocroy, comme à Lens.

Les combats de Fribourg sont surtout l'objet des critiques de Napoléon, et rien ne sera plus intéressant sans doute, pour les hommes de l'art, que d'étudier les arguments d'un très grand poids par lesquels M. le duc d'Aumale, qui a visité les lieux en personne, répond à ses commentaires. En revanche, si Napoléon blâme Condé d'avoir attaqué, à Nördlingen, « Mercy dans son camp, avec une armée presque en totalité composée de cavalerie et ayant si peu d'artillerie », il n'a pour lui qu'une admiration sans réserve, lorsque le duc d'Anguien, au moment même où tout semble perdu, a une inspiration de génie et, avec la seule aile qui lui reste, bat l'ennemi jusque-là victorieux. « Condé, dit-il, a mérité la victoire par cette opiniâtreté, cette rare intrépidité qui le distinguait, car si elle ne lui a servi de rien dans l'attaque d'Allerheim, c'est elle qui lui a conseillé, après avoir perdu son centre et sa droite, de recommencer le combat avec la gauche, la seule troupe qui lui restât; car c'est lui qui a dirigé tous les mouvements de cette aile, et c'est à lui que la gloire doit en rester. »

Bossuet s'était contenté de dire que Condé était un autre Alexandre. Ce jugement n'a pas paru suffisant à Victor Cousin, qui était un peu, comme on l'a dit de Mazarin, *un' esageratore;* il a voulu renchérir encore : Condé, s'écrie-t-il dans son enthousiasme, « est le premier de son siècle et l'égal des plus grands dans l'antiquité et dans les temps modernes, aussi ardent qu'Alexandre,

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon,* écrits à Sainte-Hélène par les généraux Gourgaud et Montholon, et publiés sur les manuscrits entièrement corrigés de sa main. Paris, 1822, 8 vol. in-8°.

[2] *Histoire de Turenne* (par Ramsay), Paris, 1735, 2 vol. in-4°. La même, Paris et Liège, 1774, 4 vol. in-12, avec plans et cartes.

aussi résolu que César, aussi fertile en expédients qu'Annibal, aussi capable que Napoléon de calculs précis et vastes, comme l'atteste le plan de campagne qu'il avait conçu en 1645 pour aller dicter la paix à l'empereur à Vienne. » M. le duc d'Aumale, qui a le sentiment si exact des proportions, n'est pas tombé dans ce luxe de parallèles.

Comme on en peut juger par ce rapide aperçu des œuvres et jugements divers dont la vie du grand Condé et dont quelques-unes de ses campagnes ont été l'objet, il ne restait de lui et de son génie qu'une image assez confuse, aux traits épars, manquant de liaison et d'ensemble, image trop rapetissée par les uns, trop rehaussée par les autres. Il s'agissait de rétablir la vérité. Or, pour peindre un tel portrait en pied, avec ses caractères singulièrement originaux, l'entreprise était des plus ardues, surtout au point de vue de l'art de la guerre. En dehors des gens du métier, il a été donné à peu d'écrivains d'en saisir et surtout d'en faire comprendre les savantes combinaisons. On peut même ajouter que les grands historiens militaires sont encore plus rares que les grands capitaines. De là, sans doute, la stérilité des efforts tentés jusqu'à ce jour pour nous montrer dans son ensemble et sous ses aspects divers cette figure extraordinaire [1].

Difficile entre toutes était cette tâche. Il fallait dépouiller d'innombrables documents, il fallait combler de nombreuses lacunes, relever les erreurs des uns, redresser les jugements erronés des autres, se défendre des mouvements d'enthousiasme, des entraînements d'exagération, rétablir les proportions dans leur juste mesure et la vérité dans tout son jour. L'œuvre semblait avoir défié les efforts de deux siècles, tant elle exigeait à la fois de celui qui oserait l'entreprendre, une science consommée et toutes les qualités d'un grand écrivain. Les archives du grand Condé, si mal étudiées jusqu'à présent, ont été enfin interrogées par l'homme qui était peut-être le plus capable, par la variété de ses connaissances, d'en faire jaillir la lumière, par leur possesseur lui-même. Comment une intelligence aussi bien douée, aussi curieuse, aussi instruite de tous les secrets anciens et modernes de l'art militaire, aussi éprise des nobles études de l'histoire que l'est celle de M. le duc d'Aumale, aurait-elle pu résister à l'envie de déchiffrer tant de pages épiques qui dormaient encore ensevelies dans la poussière? Quelle tentation! Et comment ne pas y céder alors qu'il était

[1] Il n'est personne qui ne se souvienne des deux inoubliables médaillons qu'ont laissé de Condé le cardinal de Retz et la Bruyère, le premier qui l'a gravé en traits si fins et si profonds, le second qui l'a si bien peint, au repos et d'après nature, dans sa retraite de Chantilly.

interdit à l'homme d'État, à l'homme de guerre, de remplir tout son mérite?

Cette histoire triomphante de la jeunesse du duc d'Anguien est écrite dans le style qui convenait le mieux à la nature du modèle : la simplicité dans la grandeur. Le rêve de Bossuet est réalisé. Dans ce récit, où la science est toujours présentée avec une clarté transparente, respire à chaque page un sentiment héroïque qui vous pénètre et vous élève le cœur. Comme on voudrait le voir renaître ce temps où Condé portait de si rudes coups à l'Espagne et à l'Autriche; ce temps où il apprenait à la France abaissée comment, à Rocroy et à Nördlingen, on se relève des désastres de Saint-Quentin et de Honnecourt!

## II

En vrai critique, M. le duc d'Aumale s'attache d'abord à détruire la légende qui nous montre le duc d'Anguien gagnant sa première bataille par une inspiration soudaine et opérant son fameux mouvement tournant, sans se douter le moins du monde qu'il existe une science et un art de la guerre. L'historien n'a pas de peine à démontrer, en nous initiant à la nature des études du jeune prince, que c'est là un conte inventé à plaisir. Les chapitres consacrés à cette première éducation étant l'une des parties les plus originales de l'œuvre, il ne sera pas sans intérêt de les résumer en un rapide tableau.

L'unique souci de Henri II, prince de Condé, qui songeait avant tout à maintenir sa maison au plus haut rang, fut de donner à son fils une éducation virile, toute militaire, à la Henri IV. Son premier soin est de le soustraire à l'influence des femmes et à l'air de la cour. Il le relègue donc dans son vieux château de Montrond, en pleine campagne. L'enfant est né délicat, presque chétif. Pour le fortifier, M. le Prince lui fait mener « une vie simple, saine, régulière ». Dès l'âge de huit ans, il l'installe à Bourges, dans la maison de Jacques Cœur, pour suivre les cours du collège des Jésuites. M. le Duc a pour professeurs les PP. Caussin et Pétau, deux érudits dont les noms ne sont pas encore tout à fait oubliés. Il est rigoureusement assujetti à la discipline du collège. Sa mère vient-elle à Bourges de loin en loin, il ne lui est permis de la voir que rarement et à certaines heures. L'étude du latin était alors la base de l'enseignement. « C'est en maniant et remaniant de mille manières cette langue mâle et nerveuse, dit en excellents termes M. le duc d'Aumale, c'est dans le commerce des immortels écrivains de l'antiquité, que cette brillante intelligence s'ouvrit, acquit la

force et la souplesse, devint un puissant instrument de travail. Le duc d'Anguien avait commencé de bonne heure et fut vivement poussé... Au collège, en dehors des devoirs habituels, il lisait les auteurs, les historiens surtout, Florus, Tite Live, Tacite, César plusieurs fois. » On sait à quel point, vers la fin de sa vie, il s'intéressait à la découverte de nouveaux fragments de Pétrone. Le latin lui était aussi familier qu'à Montaigne; il le parlait et l'écrivait aussi facilement que l'auteur des *Essais*. Lorsqu'il termina sa rhétorique il n'avait que douze ans.

« Les deux années suivantes furent consacrées à la philosophie et aux sciences. Toutes ces études furent poussées à fond... A cet ensemble déjà si complet, qui dépassait beaucoup le niveau de l'instruction superficielle, alors jugée suffisante pour un homme d'épée, pour le fils d'un prince ou d'un grand seigneur, et qui ressemblait plutôt à un programme d'études d'un jeune homme voué à l'Église, aux sciences, aux lettres, M. le Prince voulut ajouter un cours de droit. » Il confia son fils à un professeur en grande réputation, qui, depuis 1612, occupait à Bourges la chaire de Cujas. En même temps, il lui faisait donner des leçons très étendues d'histoire, « cette belle école où se font les hommes ». Le jeune prince les résumait avec une mémoire et une justesse merveilleuses. A ces études, M. le Prince joignit aussi les exercices physiques : la danse, la paume, la chasse, surtout l'équitation. Si bien qu'à quinze ans M. le Duc était devenu « robuste, gaillard, fortifié et quant au corps et quant à l'esprit. »

Restait la partie militaire de l'éducation. « M. le Prince fit entrer son fils à l'Académie royale pour la jeune noblesse, sise à Paris en la vieille rue du Temple, » que Louis XIII avait prise sous sa protection et transformée en école militaire. Tout ce qui concerne le métier des armes y était enseigné : la géographie, les mathématiques, le levé des plans, la fortification, l'escrime, l'équitation, les exercices militaires. En même temps, c'était une école de bonne tenue, « de belles manières, de sentiments et d'allures chevaleresques, de *vertu*, dans le sens antique du mot ». Le jeune prince y était traité sur le même pied que les autres gentilshommes, et bien qu'il habitât une maison du voisinage, il était soumis au même régime. Autant que possible, M. le Prince tenait son fils à l'écart d'une vie efféminée. Son rêve était de faire de lui un ascète de la guerre.

Voici du jeune duc d'Anguien, à cette époque, un portrait dessiné très finement par M. le duc d'Aumale :

« Au point de vue mondain, M. le Duc avait profité de son séjour à l'Académie; il se présentait, marchait et dansait à mer-

veille; la grande Mademoiselle dit quelque part dans ses *Mémoires* qu'il était impossible de mieux danser. Il était admiré à la cour; le roi lui parlait avec bienveillance; on allait le voir au manège, où il excellait; à la fin du cours d'équitation, il remporta le prix de la course de bague... Ce jeune cavalier, qui n'eut jamais un visage agréable, mais qui avait acquis cet air noble et galant qu'on lui connut depuis lors, finit par plaire dans le cercle où brillait la beauté de sa sœur, Anne-Geneviève, alors âgée de dix-huit ans. »

Suit une peinture exquise du salon de l'hôtel de Condé, que le peu d'espace dont nous pouvons disposer ne nous permet pas de placer sous les yeux du lecteur.

Après avoir appris le dessin linéaire, le toisé, les levés sur le terrain, tracé sur le papier des fortifications, M. le Duc sortit le premier de l'École. Son intelligence d'élite avait reçu la plus haute culture intellectuelle du temps. Son père avait fait de lui « un homme et un prince ». Mais, au point de vue d'une éducation morale, Henri de Bourbon n'avait pu lui inspirer que ses propres instincts d'ambition et d'égoïsme. Il avait trop négligé « de faire naître, de développer dans cette jeune âme certains sentiments délicats, de toucher certaines cordes qui n'ont jamais vibré dans le cœur du grand Condé ». Ce qui lui manqua surtout, ce que son père avait retranché avec une impitoyable défiance, ce fut l'éducation des femmes. Jusqu'à la fin de sa vie, Condé garda au fond de son caractère je ne sais quelle âpreté toute romaine.

Il manquait encore au jeune duc d'Anguien l'expérience des affaires. Il ne tarda pas à l'acquérir, lorsque le roi, en l'absence de M. le Prince, qui était gouverneur de la Bourgogne, le plaça à la tête de ce gouvernement. On lui donna pour l'assister un conseil composé de membres de la noblesse, du clergé, de la magistrature, de l'administration. Il fut ainsi appelé à étudier de près toute l'organisation d'une grande province. La Bourgogne était menacée de diverses incursions de partisans. Il pourvut à sa défense avec le plus grand soin. Il s'appliqua à vérifier l'effectif des garnisons, l'état des vivres, des armements, de l'artillerie, ne négligeant aucune occasion de s'instruire, ne dédaignant aucun détail du service, visitant les postes, s'habituant à la vigilance, l'imposant aux autres. « Comme il fixait lui-même les itinéraires et répartissait les quartiers, il devint familier avec tous ces calculs de marches et de subsistances qu'un chef d'armée doit savoir résoudre sans effort. L'étude de la science militaire dans toutes ses branches était l'objet de son application constante. Quoique très avancé en mathématiques, il en faisait tous les jours; il leva lui-même les plans de onze places de Bourgogne et les recopia deux fois de sa main,

accompagnant chaque planche de notices, légendes et apostilles qui constituent de véritables projets... Tous les projets des ingénieurs pour compléter les défenses des places, étaient revus, corrigés par lui et il en surveillait l'exécution. » Il avait l'œil sans cesse sur les troupes, les faisait manœuvrer, les inspectait, apportant déjà, dans ses « fonctions de chef de corps, un esprit large, désintéressé, réellement militaire. » Il exigeait que les officiers tinssent leurs compagnies au complet, châtiait ceux qui s'absentaient sans permission, « apportait le plus grand soin aux affaires de la guerre, à l'organisation, à la subsistance des troupes, à la police de la frontière. »

Louis XIII et ses ministres furent frappés de trouver dans un si jeune prince une maturité aussi précoce, tant de suite dans les idées, tant de tact, de bon sens, d'autorité, de mérite. Richelieu écrivait à son père : « Il a beaucoup d'esprit, de discrétion, de jugement. Il est crû de plus de deux doigts, et croîtra encore, autant qu'on peut juger, de beaucoup... Pour la campagne qui vient, ma pensée est que vous ne voudrez pas qu'il la passe sans la voir, avec le plus vieil maréchal de France qui commande les armées du roi, afin qu'il sache mieux l'instruire en ce que doit un prince de sa qualité. » Le grand homme, du premier coup d'œil, avait découvert l'étoffe d'un autre grand homme. Dès lors, il jeta les yeux sur lui pour le marier à sa nièce, Clémence de Maillé-Brézé, bien qu'elle n'eût que douze ans, qu'elle fût grêle de corps, toute petite, « le visage insignifiant » et sans la moindre dot. En attendant que ce mariage se fît, — car résister au terrible cardinal ne pouvait entrer dans la pensée ni du père ni du fils, — M. le Duc fut appelé à faire ses premières armes en Picardie, sous le maréchal de la Meilleraye, cousin du premier ministre et grand-maître de l'artillerie. En deux traits à l'eau-forte, M. le duc d'Aumale grave le portrait du maréchal : « De petite taille et de piètre mine, très cassé, avec peu d'esprit, mais violent, brutal, il avait, à l'attaque de Hesdin, montré une grande vigueur et mérité la haute récompense (le bâton de maréchal) dont il venait d'être honoré. On le jugeait surtout bon aux sièges. » Retz dit quelque part « qu'il était tout pétri de contretemps », et jamais la Meilleraye ne prouva mieux que dans cette campagne tout ce qu'il y avait de vrai dans ce jugement.

Dans une petite affaire, M. le Duc entend siffler à ses oreilles un boulet : « un coup de canon tue à côté de lui le cheval du grand-maître qui le couvrit de chair et de sang. » Ce fut en quelque sorte son premier baptême au feu. Il assiste au siège d'Arras, rude et difficile entreprise, mais pleine de grandeur. Avec une extrême application il en suit la marche et les détails. « Le crayon à la

main aussi souvent que l'épée, » il prend le métier au sérieux, « fait à vue le levé des places, des travaux, et le soir met au net ses notes et croquis ». On le voit sans cesse dans les batteries, à la tête de la sape, aux avant-postes, aux fourrages, assistant à la construction ou à la destruction des ouvrages, observant la formation, la marche, la défense des convois. Lui-même apprend « à ranger, à conduire les troupes... à engager l'escarmouche, à soutenir les combats et il s'en donne dans les mêlées... » En menant un convoi, il fut, pendant une heure, aux prises avec un gros de cavalerie et courut les plus grands dangers. Il prit part au dernier combat, qui amena la capitulation d'Arras. Peu de jours après, il recevait dans la ville les félicitations du roi et du cardinal. « Dieu le réserve pour quelque chose de proportionné à son cœur et à sa naissance », écrivait Richelieu à M^me^ la Princesse. Cette fois, le cardinal, sans plus de retard, se hâta de conclure le mariage de sa nièce avec un prince de tant d'avenir. Ce n'était qu'avec la plus extrême répugnance que le duc d'Anguien avait accepté cette union. Une fièvre violente s'empara de lui, il semblait désespéré; un moment on le crut fou. Sa jeunesse finit par triompher de cette fièvre chaude, mais, pendant quelque temps, il resta sombre, taciturne.

A peine remis, on l'envoie rejoindre l'armée de la Meilleraye. Il assiste à la bataille de la Marfée, où l'un des siens, le comte de Soissons, trouva dans l'armée ennemie, une mort restée toujours mystérieuse. De là il est conduit aux sièges d'Aire, de la Bassée, de Bapaume, montrant partout une intrépidité à toute épreuve, jouant sa vie comme un simple mousquetaire. « Il en fut quitte pour un chapeau percé d'un coup de fauconneau. » Pendant ces sièges, il s'attacha à étudier à fond la méthode de l'habile ingénieur hollandais Perceval.

Après cette campagne, il fut confié par son père aux rudes mains de Richelieu, qui, sur l'heure, régla tout « jusqu'à ses moindres mouvements », organisa sa maison, l'enleva à l'hôtel de Condé, le sépara de ses anciens camarades de l'Académie, les petits maîtres, et l'emprisonna, pour ainsi dire, dans une habitation à part, seul avec sa femme, dans l'espoir d'une prochaine lignée. Richelieu s'appliqua surtout à l'éloigner autant que possible du salon de M^me^ la Princesse où tourbillonnait, au milieu des fêtes, un essaim de ravissantes jeunes filles. C'est là que, pour la première fois, le cœur du jeune prince fut envahi, à la seule vue de M^lle^ du Vigean, par l'amour le plus profond qu'il ait éprouvé de sa vie. Rien de plus délicat que le portrait de cette charmante personne par M. le duc d'Aumale :

« Marthe, la cadette, fraîche, belle, avait un penchant vers le cloître. Le héros adolescent s'éprit de cette âme tendre qui, encore presque enflammée de l'amour divin, semblait se détacher du Carmel pour s'attacher à lui. Les premiers élans de cette passion, vive dès son début, n'échappèrent pas aux habitués de la maison. »

Mais bientôt Richelieu, peut-être sans qu'il s'en doutât, vint troubler cette passion naissante. Il surveillait à Narbonne, — consumé par la maladie, et dans la dernière inquiétude, — la conspiration de Cinq-Mars. Nul homme ne lui parut plus sûr pour veiller à ses côtés, l'épée à la main, que le jeune prince son neveu. Il l'appela sur-le-champ auprès de lui.

C'est avec le plus grand art que M. le duc d'Aumale sait donner de la variété et du caractère à ses tableaux. En voici un qui nous semble de premier ordre :

« Malade, presque en décomposition, couvert de plaies, soumis tous les jours au couteau des chirurgiens, Richelieu ressentait d'atroces douleurs au moindre mouvement. Et les douleurs morales étaient encore plus poignantes, car il voyait tout crouler. Les insurrections se multipliaient, « croquants » en Périgord, « va-nu-pieds » en Normandie; partout la levée des impôts... arrêtée, le recrutement de plus en plus difficile; les hommes manquaient comme l'argent. Et voici que, pour comble de malheur, son neveu, le maréchal de Guiche, qui se croyait assuré de la victoire, perd la bataille de Honnecourt à trente lieues de Paris (29 mai 1642). La terreur est partout; c'est un nouveau Corbie! Il lui aurait fallu la présence réelle auprès du roi, dont seize lieues le séparaient, et il ne pouvait remuer... Il se croit, tout le monde le croit perdu. A l'étranger, à Paris même, on parlait sans mystère de la chute prochaine du cardinal et de l'avènement de M. le Grand (Cinq-Mars, le favori de Louis XIII). La nouvelle était presque considérée comme officielle. »

Au milieu de cet effarement, de ce péril extrême, à la veille d'une désertion des créatures de Richelieu, qui semble menaçante, seul, M. le Duc garde tout son sang-froid. D'un moment à l'autre, Cinq-Mars peut faire signer au roi l'ordre d'arrêter le cardinal, et ce ne sont pas les gardes du roi qui respecteront sa robe rouge, tout moribond qu'il est. M. le Duc se prépare à la lutte. Il se met à la tête des troupes de son père, il appelle autour de lui tous ses amis de la province, afin de veiller au salut de Richelieu ou de l'escorter, s'il se décide à se faire conduire à Paris en litière. Sa seule crainte est qu'il n'y soit devancé par le roi. Mais, par un de ces coups de fortune étrange qui rappelle la journée des dupes, Richelieu est sauvé au moment même où il semble perdu sans retour. Le traité

de Fontrailles vient de lui tomber entre les mains : c'est la preuve écrite de la trahison de Cinq-Mars. Il expédie sur-le-champ à franc étrier auprès du roi, M. de Chavigny, muni du traité, et celui-ci le met sous les yeux de Louis XIII. On sait le reste. Le grand écuyer est arrêté et conduit à Montpellier, en attendant le billot de la place des Terreaux. Le duc de Bouillon est fait prisonnier par ses propres maréchaux de camp; Gaston, tremblant de peur, fait sa soumission, et Richelieu, mourant, est plus puissant que jamais.

M. le Duc fut envoyé au siège de Perpignan avec huit cents chevaux. Il revint à la cour après la capitulation de la place et la conquête de la Catalogne, qu'il avait parcourue, les *Commentaires* de César à la main. Il espérait avoir quelque droit à la reconnaissance de Richelieu, qui lui avait promis un commandement. Loin de là. Deux querelles de préséance le mirent à deux doigts de sa perte. Richelieu, prince de l'Église, s'était fait par le roi donner le pas sur les princes du sang. Mazarin, qui venait de rapporter d'Italie le chapeau, voulut user du même privilège devant le duc d'Anguien. Révolte du jeune prince, aussitôt réprimée par un froncement de sourcil de Richelieu. Même contestation au sujet du cardinal-archevêque de Lyon, frère du cardinal-ministre. De passage à Lyon, M. le Duc ayant refusé d'aller saluer le prélat, fut forcé par l'implacable Richelieu de descendre la Saône et le Rhône, pour aller rendre visite à l'Éminence, qui se trouvait alors à Orange, et de dîner « mélancoliquement » à sa droite. C'en était trop pour ce caractère, le plus violent, le plus impétueux qui fût jamais. Dans une lettre à son confident Lenet, conseiller au parlement de Dijon, il laissa éclater toute sa rage contre Richelieu en l'accusant de toutes les atrocités et de tous les forfaits. « Il se voyait tombé au niveau de ces Carlovingiens abâtardis que le pape traitait de vassaux. Il voulait partir pour Dôle, quitter la France, aller à l'étranger pour y vivre de son épée, comme M. de Lorraine. La fureur l'aveuglait, tout son sang bouillonnait. Déjà on peut deviner cette violence, cet orgueil sans frein, qui, plus tard, l'entraîneront si loin. Il ne pouvait se remettre et continuait à rouler dans sa tête de sinistres projets, lorsque tout à coup la scène changea. Richelieu était mort. » (4 décembre 1642.)

De Dijon, M. le Duc vole à Paris. Il y arrive le 6, à quatre heures du matin. Il y est fort bien reçu par le roi et par Mazarin, qui déjà songe à la succession du grand cardinal. Le prince de Condé, fort habile à saisir de quel côté souffle le vent, opine pour la régence d'Anne d'Autriche et pour la nomination de Mazarin au poste de premier ministre. Quant à M. le Duc, grâce aux puissants appuis que venait de lui donner son père, et aux sentiments que nour-

rissait depuis longtemps pour lui le roi moribond, il obtint enfin le commandement, objet de tous ses vœux. « Le 14 mai (1643) Louis XIII rendit le dernier soupir. Le 19 mai, à neuf heures du matin, on célébrait à Saint-Denis le service du feu roi. Le même jour, à la même heure, le duc d'Anguien gagnait la bataille de Rocroy. »

## III

Déjà les lecteurs ont pu suivre, depuis quelques mois, le récit de cette prodigieuse campagne, parcourir, sous la savante direction de M. le duc d'Aumale, le théâtre de la guerre, étudier la composition et la distribution des deux armées. Ils ont pu voir de près ces redoutables fantassins espagnols, les *tercios viejos*. Ils ont admiré comme nous avec quelle vigueur, quelle précision, quelle originalité ont été peints les portraits des principaux personnages des deux camps, les Gassion, les Sirot, les Mello, les Beck, les Fontaine. Ils n'ont point oublié surtout celui du vainqueur de la mémorable journée, tracé, pour ainsi dire, en traits de flamme :

« Rien ne peut rendre la surprise, l'émotion de tous, l'effet produit sur les soldats par l'apparition soudaine du duc d'Anguien sortant de cette mêlée furieuse, les cheveux épars, les yeux pleins d'éclairs, l'épée à la main. Ce n'est plus le jeune homme à l'aspect un peu délicat qui passait la veille devant le front des troupes; il est transformé; l'action l'a grandi, son visage irrégulier est devenu superbe, c'est le général obéi de tous, c'est le premier soldat de l'armée, c'est le dieu Mars [1]. »

Le récit de la bataille de Rocroy par Bossuet est comme un bas-relief dans lequel, pour se conformer aux règles de l'art et à l'exiguïté de son cadre, l'orateur a dû sculpter à grands traits les épisodes les plus saillants, les principaux personnages. A côté de cet héroïque récit, celui de M. le duc d'Aumale, plus développé, plus savant, plus particularisé, comme l'exigeait l'histoire, n'en est pas moins saisissant et grandiose. Au lieu d'un bas-relief, il a peint une large fresque, et cette fresque, dans la plupart de ses parties, nous paraît être aussi un vrai chef-d'œuvre.

Que l'on se rappelle, par exemple, l'invincible phalange des *tercios*, « ces hommes de petite taille, au teint basané, à la moustache troussée, coiffés de chapeaux étranges, appuyés sur leurs armes ». Impassiblement assis dans sa chaise et soulevé par quatre porteurs, le vieux comte de Fontaine, leur général, avec sa

[1] Expression de Bussy-Rabutin.

longue barbe blanche, domine toute la scène. Trois fois, à l'attaque impétueuse des Français, il lève tranquillement sa canne, et à ce signal les assaillants sont trois fois criblés et repoussés par une grêle de balles et de mitraille. Mais à la quatrième, le héros paralytique, mortellement frappé, roule de son siège [1], et les *tercios*, qui n'ont plus de chef et de munitions, sont forcés de se rendre.

Autant d'épisodes, autant de tableaux, rendus avec la même originalité d'expression.

Les Espagnols avaient perdu sept à huit mille morts, autant de prisonniers, tous leurs drapeaux et leurs canons. C'était, depuis un siècle, la plus complète, la plus éclatante victoire remportée par nos armes. Encore un coup pareil frappé à Lens par Condé, et il scellera, pour ainsi dire, « du pommeau de son épée, le traité de Westphalie ». Enfin, une troisième fois, à la bataille des Dunes, l'Espagne, à bout de sang et de forces, presque anéantie, sera réduite à signer le traité des Pyrénées. Mais, cette fois, ce sera l'épée de Turenne qui lui aura porté le dernier coup et qui aura ravi cette gloire à Condé, rebelle et combattant dans les rangs des Espagnols.

Après la victoire de Rocroy, le premier soin du duc d'Anguien fut d'en recueillir aussitôt les fruits en faisant le siège de Thionville, place formidable par ses travaux d'art. Le premier ingénieur du temps, Perceval, ayant été dangereusement blessé, le duc d'Anguien, qui avait étudié à fond sa méthode, emporta la place. Le siège de Thionville et Rocroy étaient, de toutes ses actions, les plus chères à son souvenir [2].

La fin du quatrième volume est consacrée aux combats devant Fribourg et à la bataille de Nördlingen, gagnée par Condé, et qui fut peut-être son chef-d'œuvre. Son centre et une de ses ailes

[1] M. le duc d'Aumale a prouvé de la manière la plus concluante que le capitaine général qui commandait la fameuse infanterie espagnole à Rocroy était le comte de Fontaine, ancien pâtre des Vosges, arrivé par son mérite à ce haut grade, et non le comte de Fuentes (don Enriquez de Acevedo), mort en 1610. Plusieurs historiens français et étrangers ont propagé cette erreur, entre autres Ranke dans le tome IV de son *Histoire de France au dix-septième siècle*.

[2] Outre la Relation des campagnes de Rocroy et de Fribourg par la Moussaye, qui existe manuscrite dans les archives de Chantilly, et beaucoup plus détaillée que celle qui a été imprimée, M. le duc d'Aumale a consulté : 1° les rapports de Vincart, secrétaire des avis secrets de la guerre, rapports adressés au roi d'Espagne et à son conseil, et mis au jour par M. Canovas del Castillo; 2° des travaux publiés en Allemagne sur l'armée bavaroise de 1643 à 1645, et le mémoire de Lufft sur les combats devant Fribourg, etc., etc.

étant enfoncés, il remporta la victoire sur les Bavarois avec la seule aile qui lui restait.

Dans la description de ces combats et de cette bataille, M. le duc d'Aumale a montré la même science et le même talent que dans sa peinture de Rocroy. Son style a une telle fougue, tant de *furia*, que l'on dirait qu'il a pris part à l'affaire en personne aux côtés du duc d'Anguien.

Condé était né avec ce que Napoléon appelle la partie divine des grands capitaines. Comme l'a très bien fait ressortir son nouvel historien, il réunissait deux facultés maîtresses qui marchent rarement ensemble : à l'impétuosité de l'attaque il joignait la plus invincible opiniâtreté. Lorsque tout semblait désespéré, lui seul ne désespérait de rien, et c'est ainsi qu'il finissait par surmonter la fortune. L'association de ces deux qualités extrêmes est le caractère essentiel de son génie. C'est par elle que l'on a la clef de la plupart de ses victoires.

Ce ne sont pas seulement les marches, les opérations des armées, les champs de bataille, les sièges, que M. le duc d'Aumale excelle à décrire; ce sont aussi les milieux, les fonds de tableaux si divers de la société au seizième et au dix-septième siècle. Tout y est présenté dans son vrai jour et avec un rare sentiment archaïque. Ces quatre volumes offrent de nombreux portraits. Ce qui frappe et séduit le plus, c'est l'extrême variété des procédés mis en œuvre. Suivant le plus ou moins d'importance des modèles, les uns sont esquissés en deux coups de crayon; d'autres sont gravés à l'eau-forte; telles figures de gentilshommes et de grandes dames paraissent très finement dessinées aux crayons de couleur; il en est que l'on dirait peintes sur bois avec la plus grande délicatesse, d'autres vigoureusement sur toile. L'écrivain semble avoir surpris les secrets des vieux maîtres. Par certains effets de style, par l'emploi très heureux de certaines expressions, d'anciens mots encore en usage, avec une grande richesse de syntaxe, il nous rappelle, avec leurs diverses manières, les artistes du temps. On se croirait dans une galerie où s'étalent à profusion des portraits de Clouet, de Porbus, de Philippe de Champagne, de Velasquez (dans les tons clairs), à côté de portraits gravés par Morin, par Nanteuil, par des artistes flamands. Il est tel et tel de ces portraits qui, en quelques lignes, en une page, sont de purs chefs-d'œuvre. On voit défiler tour à tour ces têtes d'hommes et de femmes de la Renaissance, d'une élégance, d'une distinction suprême, les Guises, le connétable de Montmorency, l'amiral de Coligny, les Condés, l'Hospital; la foule des seigneurs catholiques et huguenots, français et étrangers, les Montluc, les Farnèse, les Spinola, les La Noue,

les d'Aubigné et tant d'autres. Au-dessus de toutes les femmes par sa beauté, se détache la ravissante figure de Charlotte de Montmorency, de même qu'au-dessus de tous les hommes, celle de Henri IV, qui fit pour cette princesse sa dernière folie.

Nous voudrions détacher de cette riche galerie quelques-uns de ces portraits, mais il faut nous borner à mettre sous les yeux des lecteurs, qui n'auront pas encore lu les deux derniers volumes de M. le duc d'Aumale, celui de Turenne, au front couvert de nuages sillonnés d'éclairs. Afin d'en mieux faire saisir le caractère, les nuances, les contrastes, l'artiste l'a placé en regard d'un nouveau portrait de Condé, son plus grand rival de gloire.

« Un seul homme pouvait remplacer Guébriant. Le jour même où la nouvelle du désastre de Tüttlingen parvint à la cour (3 décembre 1643) le roi signa des lettres patentes qui donnaient à son cousin le maréchal de Turenne les pouvoirs de général en son armée d'Allemagne. Nous allons assister aux premiers pas de Turenne dans la glorieuse carrière du commandement, aux débuts d'un des plus grands capitaines des temps modernes, un des plus purs, malgré quelques taches, un des premiers, si ce n'est le premier, parmi les hommes de guerre, qui, n'exerçant pas le pouvoir souverain, ou ne s'étant pas affranchis de toute autorité, n'ayant la liberté de choisir ni le but ni les moyens, ont été les interprètes dévoués, héroïques, des plans que d'autres avaient dictés.

« La fortune, qui placera Louis de Bourbon et Henri de la Tour d'Auvergne si souvent en présence et parfois en face l'un de l'autre, va les rapprocher dès ce jour; mainte page de ce livre fera ressortir les traits qui les distinguent. Sans essayer de tracer un parallèle entre deux héros qu'on ne saurait comparer, nous voudrions prémunir le lecteur contre la séduction d'antithèses qui ont égaré plus d'un bon esprit. Pour mettre mieux en lumière certaines parties de Turenne, on a souvent dit que son glorieux émule fut improvisé général et se trouva d'emblée victorieux. Il faut quitter cette chimère, le général improvisé n'a jamais existé qu'en imagination; le génie que Condé tenait de Dieu avait été fécondé par l'étude, l'étude persévérante et habilement dirigée; cinq ans de pratique des affaires lui avaient donné la maturité. Comme les fruits favorisés du soleil, il avait mûri vite; du premier bond il atteignit l'apogée et sut s'y maintenir sans décroître; il valait autant à Seneffe qu'à Rocroy. Si on le retrouve à sa dernière bataille, on peut le juger dès la première.

« Pour connaître Turenne, il faut le suivre jusqu'à Salzbach. Chez celui-ci, chaque jour marque un progrès; aucune leçon n'est perdue; la prudence était son tempérament; la réflexion lui

donna l'audace; sa dernière campagne est la plus hardie et la plus belle [1].

« Tout semblait laborieux chez lui, on sentait l'effort jusque dans sa démarche un peu traînante et dans l'expression souvent obscure d'une conception toujours forte [2]. Qui n'a vu son portrait? qui ne connaît ce large front surmontant d'épais sourcils toujours froncés; ce regard calme, profond, un peu voilé; la carrure des épaules, le dos voûté et tout cet ensemble massif et robuste? C'est le *pensieroso* de Michel-Ange. Profondément chrétien, longtemps incertain sur les nuances qui séparent les diverses communions, préférant le dogme catholique, mais attaché aux pratiques sévères du calvinisme, il finit par quitter l'Église réformée, et conserva dans la romaine un peu de l'esprit puritain. Quand il fut tué, il allait entrer à l'Oratoire pour y terminer sa vie dans la retraite; il avait fait la cène à Brissach, en prenant le commandement de l'armée d'Allemagne. »

Pour compléter l'histoire du grand Condé, il reste encore, si nous sommes bien informé, deux volumes à publier. La fin de l'œuvre, nous n'en doutons pas, répondra à son magnifique exorde. Condé à la bataille de Lens, Condé pendant la Fronde, avant et depuis sa prison, Condé dans le camp des Espagnols, Condé de retour en France, depuis le traité des Pyrénées, Condé une dernière fois victorieux à Seneffe, Condé dans sa retraite de Chantilly jusqu'à sa mort, autant de chapitres qui ne sauraient manquer, à leur apparition, d'éveiller au plus haut degré l'intérêt des lecteurs. Les nombreux documents inédits qui sont entre les mains de M. le duc d'Aumale lui permettront, à coup sûr, de pénétrer bien plus avant que ses devanciers dans l'une des existences les plus orageuses et les plus aventureuses qui furent jamais. Plusieurs points obscurs restent à éclaircir, plusieurs problèmes à résoudre. Quelles furent les secrètes ambitions, les secrètes visées de Condé après sa prison, au moment où il n'écoutait plus que les aveugles conseils de la vengeance? Songea-t-il, comme le bruit en courut alors, à se faire roi? Fut-il sur le point de céder aux tentations « diaboliques » que lui avait suggérées la perversité du Coadjuteur aux premiers temps de la guerre civile? Eut-il un ins-

[1] « Napoléon a consacré à Turenne une des plus belles dictées de Sainte-Hélène. Il y montre Condé de profil. La puissance de l'intuition a parfois corrigé l'insuffisance des documents. L'empereur avait sous les yeux l'*Histoire de Turenne,* de Ramsay, et les *Mémoires* de Bussy-Rabutin. (Voir la liste des ouvrages que Napoléon se fit envoyer à Sainte-Hélène.) »

[2] « On eût dit que sur le champ de bataille l'éclair perçait tout à coup le nuage de ses pensées. »

tant l'idée de jouer le rôle de Henri de Guise, ou bien, ce qui est plus vraisemblable, bornait-il ses desseins à jeter la reine dans un couvent, à exiler pour la dernière fois Mazarin, et, sans tenir compte de la fiction de la majorité d'un roi de treize ans, à gouverner, au nom du jeune prince, jusqu'à ce que celui-ci eût atteint l'âge d'homme? Peut-être le nouvel historien de Condé sera-t-il en mesure de nous donner enfin le mot de cette mystérieuse énigme.

Il est un autre problème qui, pendant longtemps, n'avait pas été résolu d'une manière concluante et définitive. Condé fut-il vraiment l'auteur des massacres et de l'incendie de l'Hôtel de Ville, à la fin de la Fronde? Plusieurs Mémoires du temps l'en accusaient formellement, et comme il avait tout intérêt à comprimer les Parisiens, qui lui étaient hostiles, par la terreur, on penchait à croire qu'il s'était rendu coupable de ce crime. Mais de preuve certaine, officielle, il n'en existait aucune dans tout ce qui a été imprimé jusqu'à ce jour. Or, cette preuve, désormais évidente, nous l'avons découverte dans une lettre inédite de Michel Le Tellier. Voici ce qu'elle révèle. Lorsque le roi fut rentré à Paris, au mois d'octobre 1652, son premier soin fut d'exiler à Blois son oncle Gaston d'Orléans et de lui faire subir sur-le-champ un interrogatoire par quelques membres du Parlement, qui furent envoyés auprès de lui. Gaston, qui, sous Richelieu, avait eu l'insigne lâcheté, en dénonçant ses complices, de faire tomber leur tête pour sauver la sienne, Gaston n'hésita pas, cette fois, à accuser le prince de Condé, non seulement d'avoir ordonné les massacres de l'Hôtel de Ville, mais encore de lui avoir proposé de traiter de la même manière quatre mille bourgeois qui s'étaient réunis afin de réclamer le retour du roi. Une telle confession ne peut plus malheureusement laisser aucun doute.

Enfin, parmi plusieurs autres questions qui n'ont pas encore été tirées au clair, il en est une surtout du plus haut intérêt.

En 1658, pendant leur exil, Condé et le cardinal de Retz eurent des entrevues secrètes à Bruxelles; après une réconciliation qui, cette fois, fut des plus sincères, ils formèrent le projet de marcher à main armée sur Paris et d'en finir avec *le gredin de Sicile*[1]. Ils associèrent à leur complot plusieurs de leurs amis communs, entre autres, MM. de Créqui, de Bonnesson, d'Anneri. Comment le complot échoua-t-il? Les Espagnols refusèrent-ils de donner des troupes à M. le Prince pour exécuter son projet? Rien n'est plus probable. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce complot reçut un commencement d'exécution. Bonnesson, Créqui, Anneri se glissèrent dans

[1] Expression de Condé, pour désigner Mazarin.

le Berri, si je ne me trompe, pour y préparer un soulèvement. Mazarin, tenu fort au courant de tout par ses espions, fit arrêter Bonnesson, qui, après un jugement pour la forme, eut la tête tranchée. M. le Prince envoya un carrosse à sa livrée au convoi de ce malheureux. Quant à Créqui et d'Anneri, ils en furent quittes pour être pendus en effigie. Si le complot eût réussi, on peut être certain pour le coup que Condé et Retz n'auraient pas été tendres pour la reine et son favori, et qu'ils leur eussent fait payer cher leur prison et leur disgrâce. Le couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques leur eût semblé, sans doute, une prison trop peu sûre pour Anne d'Autriche, et l'exil une peine trop douce pour le Mazarin.

Mazarin, qui avait pénétré plus à fond qu'homme de son temps dans les secrets desseins de Retz et de Condé, Mazarin, même à son lit de mort, légua au jeune roi ses défiances et ses implacables ressentiments contre eux. Tout en feignant de pardonner aux deux anciens chefs de la vieille et de la jeune Fronde, Louis XIV n'oublia jamais.

Pendant les vingt-six années qui s'écoulèrent depuis le retour de Condé en France jusqu'à sa mort, le roi ne lui donna de commandement qu'une seule fois. Seneffe fut le dernier éclair de cet immortel génie. Mais, dans sa retraite de Chantilly, l'homme ne parut pas moins grand que le capitaine sur les champs de bataille.

La même disgrâce pesa sur le cardinal de Retz. Plusieurs fois Louis XIV, qui savait à quoi s'en tenir sur ses hautes qualités diplomatiques, lui confia, auprès de la cour de Rome et dans les conclaves, les plus difficiles missions. Retz s'en tira toujours avec honneur, parfois même avec éclat. A plusieurs reprises, le roi, par des lettres de sa main, le combla des plus grands éloges, mais ce fut tout. Jamais il ne lui offrit la moindre ambassade, le moindre ministère. De même que Condé, Retz garda une si fière contenance, que son amie, M^me^ de Sévigné, la comparaît à celle des « anciens Romains ».

Et comment douter cependant qu'ils ne l'aient profondément sentie l'un et l'autre cette incurable blessure qui, jusqu'à la fin, saigne au cœur des grands ambitieux déçus? La seule consolation de ces âmes hautaines fut de ne jamais trahir par la plainte leur souffrance muette. Aussi bien que la Rochefoucauld, Condé et le cardinal de Retz avaient depuis longtemps appris que « la constance des sages n'est que l'art de renfermer leur agitation dans leur cœur. »

R. Chantelauze.

---

## LES DEUX MAITRES DE L'ENFANCE

# LE PRÊTRE ET L'INSTITUTEUR

---

« Élevez bien votre fils et il rafraîchira votre cœur, et il fera les délices de votre âme. »

(Prov., XXIX, 17.)

Avez-vous rencontré le matin, se rendant en classe, ce petit garçon gai, alerte, turbulent, jouant, gambadant, galopant, avec son léger bagage scolaire et son sac sur le dos; cette petite fille fluette, proprette, trottinant dans la rue en capeline et jupon court, un carton d'une main et un panier de l'autre? Ils entrent, l'un à l'école laïque, l'autre à l'école congréganiste, insouciants, distraits, volages, soupçonnant à peine le combat qui est livré sur leur tête. Comment ces êtres charmants, comment cet âge de candeur aimable, d'ignorance heureuse, de naïveté confiante, comment cette troupe enfantine, étrangère aux haines qui nous divisent, aux passions qui nous dévorent, a-t-elle allumé à son insu la guerre engagée sous nos yeux?

Ah! c'est qu'il y a ici deux puissances en présence : l'Église et l'État. L'Église est en possession d'élever l'enfance depuis dix-huit siècles. Se souvenant de la parole du Maître : *Allez et enseignez*, répétant comme lui : *Laissez les petits enfants venir à moi*, elle a bercé sur ses genoux les générations qui se sont succédé d'âge en âge. On l'a toujours vue convoquer dans ses temples les jeunes chrétiens qu'elle avait marqués au baptême du signe de la Croix, mettre en leurs mains son catéchisme, et proclamer hautement qu'il n'y a pas de véritable formation morale là où la religion n'est pas intervenue pour façonner l'âme et graver son empreinte sur la conscience. Pouvant, grâce à son immense armée, à sa puissante hiérarchie, atteindre partout; parlant à tous les âges, à tous les sexes, à toutes les classes, au savant comme à l'ignorant, au riche comme au pauvre; ayant des représentants officiels dans les villes et les campagnes; plaçant dans le plus humble hameau le pasteur, le curé, l'*homme de Dieu*, qui, vivant avec le peuple, participant à ses joies et à ses tristesses, bénissant les berceaux et les tombes, est là comme une sentinelle avancée du catholicisme, l'Église déclare qu'elle ne saurait se désintéresser de l'éducation de l'enfance.

En face de l'Église, l'État. L'État, lui aussi, a ses moyens d'action, ses serviteurs, son armée. Dans chaque commune, dans la plus petite bourgade, en présence du curé, il a placé l'instituteur, l'instituteur nommé par lui, payé par lui, dépendant de lui. Les enfants sont l'espérance de l'avenir. Dès lors quelle tentation, pour un gouvernement qui veut durer, de gagner ceux qui demain, devenus électeurs, seront les maîtres de la France! Quand on a dans sa main une armée de pédagogues, répandue partout, appliquée à toutes les branches de l'enseignement, prête à marcher au moindre signe du ministre de l'instruction publique; quand on a à sa disposition le budget de la France, comment n'être pas tenté de se servir de ce levier, d'utiliser cette force pour former à son gré les générations qui montent, pour allumer dans toutes les âmes la flamme républicaine?

Jusqu'ici l'instituteur et le curé, tout en ayant deux rôles distincts, tout en parlant spécialement l'un à l'esprit, l'autre à l'âme, tout en s'occupant plus directement l'un de l'instruction, l'autre de l'éducation, se prêtaient un mutuel appui, s'ouvraient réciproquement l'école et l'église, concouraient enfin par des moyens différents à un but commun : la formation intellectuelle et morale de l'enfance. Le législateur avait pensé que, l'enfant étant un, indivisible, bien qu'on puisse considérer ses facultés intellectuelles et morales et par suite son éducation sous des aspects divers, il ne fallait pas faire des ennemis de deux hommes qui n'avaient pas trop de leurs forces communes pour la conduire à bonne fin.

Il paraît qu'on s'était trompé. Nos adversaires ont découvert que, dans ce traité d'alliance, l'État avait été dupé par l'Église, que l'instituteur avait été odieusement sacrifié au curé. Déchirant alors la loi de 1850, on a dit au curé : restez dans votre sacristie; à l'instituteur : restez dans votre école. L'alliance entre la religion et l'éducation publique avait été conclue, sous prétexte que l'instituteur pouvait sans déchoir faire apprendre les enseignements de l'Église à des enfants baptisés par l'Église, sous prétexte qu'il faut donner à l'enfance des habitudes morales, que la morale ne peut se passer de Dieu, et qu'en France le Dieu invoqué, adoré depuis des siècles, c'est le Dieu des chrétiens. Nos adversaires ont répondu que la récitation du catéchisme à l'école était, pour l'instituteur, les enfants et les parents, une violation flagrante de la liberté de conscience, que la morale peut très bien se passer de l'Église, de Jésus-Christ et même de Dieu. On a vu alors le ministre de l'*instruction publique*, se transformant en grand maître de l'*éducation publique*, adresser aux instituteurs, en sa qualité de pape civil, des mandements laïques, pour leur apprendre comment ils pourront former désormais la conscience des élèves, sans s'inquiéter ni du caté-

chisme, ni du curé, ni de Dieu. Le divorce entre l'église et l'école paraît complet. L'Etat affiche hautement la prétention de donner à lui seul cette éducation dont le succès avait paru jusqu'ici impossible sans le concours de l'Eglise. L'instituteur, en désertant le temple, a la prétention d'emporter avec lui la morale et de l'enfermer dans son école. La guerre est ouvertement déclarée et, comme l'avait pressenti M. Thiers dans la commission de 1849, en face du curé, l'État est en train d'élever l'*anti-curé*.

Les esprits sages, les politiques avisés, ont tout fait pour empêcher une rupture dont il est facile de pressentir les tristes conséquences. Puisqu'elle paraît aujourd'hui consommée, puisque la loi qu'on vient de discuter au Sénat achève la séparation et complète la laïcisation des maîtres après la laïcisation des programmes, nous voudrions faire ressortir l'amoindrissement moral qu'un tel divorce va causer aux écoles officielles. En racontant d'un côté ce que peut, ce que fait la religion pour l'éducation de l'enfance, de l'autre l'impuissance où on en est réduit sans son concours, il sera facile de montrer ce qu'on perd et quelles ruines on prépare en chassant le curé et le personnel congréganiste de l'école.

## I

### ÉDUCATION DE L'ESPRIT

Demandons-nous tout d'abord comment l'Église réussit à ouvrir l'esprit du jeune âge à la notion du devoir. Voyez cet enfant, il a quatre, il a six, il a huit ans. La nature, en le plaçant dans le monde au milieu d'une foule d'objets qui attirent son regard, qui sollicitent sa main, qui frappent son oreille, la nature, à force de sensations, d'images, d'impressions plus ou moins vives, a pris soin d'éveiller en lui la faculté de connaître et d'allumer le flambeau de la raison dont la lumière ira longtemps grandissant. La mère, placée comme une seconde providence autour de ce berceau, pour veiller sur une vie qui menaçait de s'éteindre, la mère, tout en sauvant le corps, a su, à l'aide de mille industries, des mille petits secrets que l'instinct lui inspire, faire épanouir l'âme qui était là endormie et en quelque sorte ensevelie dans la mort.

L'enfant, venant au monde dans une ignorance complète, accueille avec une foi confiante, une curiosité toujours en éveil, les éclaircissements qu'il provoque ou qu'on lui donne. Qui n'a assisté aux interrogations incessantes, aux étonnements naïfs, aux admirations faciles, aux impressions mobiles de ce petit être si prompt à s'émouvoir à mesure qu'on tourne devant lui une page nouvelle du livre de la vie?

Comment établir sur ce terrain mouvant, sur cette âme aussi

molle que le corps, les premières assises de ce qui doit s'appeler plus tard la vertu? Comment habituer à l'idée abstraite du devoir un âge qui n'éprouve que des sensations et ne conçoit que des images; comment assujettir à une règle morale un être inconsistant, volage, insaisissable, incapable de tenir en place, toujours attiré vers ce qui le distrait, l'amuse ou le surprend?

Il n'est pas facile de décrire le travail qui s'opère dans l'âme à cet âge si tendre, où les impressions sont trop fugitives et trop lointaines pour qu'il soit ici possible au psychologue de se ressouvenir. La nature morale s'entoure en quelque sorte du même mystère que la nature physique dans ses évolutions. Le premier épanouissement de la conscience dans l'enfant ressemble à la formation cachée des boutons de rose sous l'effet du printemps. Essayons cependant de montrer comment chaque génération qui se lève s'ouvre au sentiment du devoir sous l'action de la religion.

L'enfant porte en lui la faculté religieuse. Il y a au plus intime de son être une aspiration vers Dieu, *appetitus ad Deum*, qui est comme la pierre d'attente de l'édifice qu'il s'agit d'élever dans son cœur. S'il n'avait pas reçu en naissant la puissance de comprendre et de sentir le divin, vous ne trouveriez pas de langue commune pour vous faire comprendre, vos paroles ne produiraient qu'un vain son à son oreille et glisseraient sur son âme comme l'eau sur le marbre. Mais l'enfant donne prise; instinctivement sa raison cherche Dieu comme cause première, sa conscience comme législateur, sa volonté comme soutien, son cœur comme objet de suprême amour. Seulement tous ces sentiments sont encore confus, indéterminés, inconscients, noyés dans les images et les impressions des sens; il s'agit de les cultiver, de les faire épanouir par l'éducation.

Nous n'avons pas à parler ici de l'influence de la famille; elle est toujours grande, elle est souvent prépondérante, ineffaçable. Il n'y a pas au monde de plus beau spectacle que celui d'une mère apprenant à son enfant à joindre les mains, à regarder le ciel, à murmurer déjà de ses petites lèvres, qui s'essayent à peine à articuler, les noms de Dieu, de Jésus et de Marie. Lacordaire a écrit des premières années de sa vie : « Élevé par une mère chrétienne, courageuse et forte, la religion avait passé de son sein dans le mien, comme un lait vierge et sans amertume. » Tous les enfants ne sont pas des Lacordaire, mais dans combien d'existences cette sève divine, inoculée de bonne heure à l'âme, par une pieuse mère, a résisté aux ravages des passions et, prenant avec les années une expansion décisive, a fini par faire éclore les plus belles vertus.

Mais ici, hâtons-nous de le dire, le meilleur secours de la mère dans l'accomplissement de sa mission, c'est la religion. La religion,

par cela même qu'elle est religion, par cela même qu'elle renferme des mystères, qu'elle parle du ciel comme de la terre, de l'éternité comme du temps, est plus apte que la philosophie à se faire entendre de l'enfant. L'enfant aime le merveilleux, il a besoin d'être étonné, d'admirer. Son imagination naïve le promène à travers des mondes enchantés, peuplés par les anges et féconds en prodiges. Autour de son front pur voltige un essaim de beaux rêves, de sourires éthérés, de caresses célestes. Il porte en lui tout un chœur de voix mystérieuses qui déjà font entendre dans sa jeune âme le chant de l'idéal. Quel est l'artiste qui saura le mieux toucher les cordes de cette lyre et faire vibrer dans un âge si tendre le sentiment de la vertu?

Ne l'oublions pas, tout devoir suppose une règle, une loi qui s'impose à la conscience et lie la volonté. Comment faire entrer dans une tête de sept ans l'idée abstraite d'un législateur qui ordonne ou qui défend? Oh! ici la religion a à son service d'admirables ressources. Voyez cet enfant à l'église : il est là à côté de ses parents. Que se passe-t-il dans son âme? La grandeur de cet édifice, si en disproportion avec sa propre maison, habitât-il un palais, le frappe et le surprend; et puis ce solennel silence troublé seulement par le chant, par la grande voix de l'orgue, par la prédication; et puis cet homme qui n'est pas habillé comme son père, cet homme qu'il aperçoit loin, loin dans le sanctuaire, qu'on lui dit être le pontife du Dieu vivant, qui est entouré d'autres ministres, qui accomplit des cérémonies qu'il ne comprend pas encore, mais qui piquent sa curiosité et excitent son imagination; et puis ce peuple qu'il voit recueilli, prosterné, en prière, tout cela le saisit, l'étonne, tout cela lui donne l'idée d'une majesté inconnue, de quelqu'un qui n'est pas son père, qui n'est pas sa mère, qui est au-dessus d'eux, qui a droit de commander et auquel il faut obéir. Et c'est ainsi que ce petit être si léger, si mobile, tout entier à ses jeux et à ses caprices, c'est ainsi que ce petit être, pour la première fois, est mis en contact avec Dieu et commence par soupçonner l'infini.

Il faut convenir que la philosophie n'a point ici les ressources de la religion. Ne pouvant parler qu'au nom de la raison, à un âge où la raison à peine éclose ne tient pas encore le gouvernail de l'âme, elle est dans une infériorité absolue vis-à-vis du culte qui s'adresse à la fois à l'imagination, aux yeux, à l'âme de l'enfant, et fait, en quelque sorte, entrer l'idée divine dans son esprit par tous ses sens. Lorsque Rousseau conduisait Émile, à dix-huit ans, sur une haute montagne, en face des Alpes, au lever du soleil, pour lui faire la révélation solennelle du Dieu créateur, il obéissait au désir de frapper vivement son élève. Nous sommes loin de nier la grandeur de la scène; mais qu'est cette manifestation isolée, tardive et théâ-

trale, en présence de l'initiation religieuse qui s'opère dans le temple dès l'âge le plus tendre, pour tous les enfants de l'Église?

La religion ne s'en tient pas à l'impression vague et passagère que peut produire, sur une jeune âme, le spectacle de ses cérémonies et la pompe de ses fêtes. Elle s'empresse de lui présenter un corps de doctrine, un enseignement positif qui soit en même temps un résumé de toutes les obligations. Chaque génération, à mesure qu'elle vient s'asseoir sur les bancs du catéchisme, apprend qu'il y a un Dieu qui commande, pourquoi il faut lui obéir, quelle est la récompense de ceux qui observent sa loi, la punition de ceux qui la transgressent. Principe, fondement, étendue, sanction de la loi morale, tout ce qui constitue une théorie complète du devoir est exposé d'une façon sommaire, mais complète.

Ici la grande supériorité de la religion dans sa mission éducatrice c'est qu'elle procède par autorité, c'est qu'elle parle au nom de la foi. Tout par la science, s'écrie-t-on de nos jours, rien par la foi. Êtes-vous bien sûr d'appliquer une pareille maxime? Si on a pu dire de l'homme qu'il est *un être enseigné*, que dira-t-on de l'enfant? Voyez son désir d'apprendre, voyez avec quelle naïveté confiante, quelle admiration facile il accueille toutes les instructions qu'on lui apporte. Aussi comme chacun s'empresse de verser sa doctrine dans ce vase neuf et vide, espérant qu'il gardera toujours l'arome de son premier parfum. Vous prétendez agir avec lui scientifiquement et ne lui rien dire qui ne soit rigoureusement démontré; mais votre enseignement même donne un démenti à vos paroles. Il me suffit d'ouvrir vos livres de classe pour y trouver, à chaque page, non la science même, mais les résultats de la science. La discussion des preuves, des théories, des principes est renvoyée à plus tard. Vous lui demandez, en attendant, de vous croire sur parole; vous procédez avec lui par autorité, vous exigez un acte de confiance, vous faites appel à sa foi. Pourquoi donc ne pourrai-je pas user, dans la science divine, de la méthode que vous êtes obligé d'employer, à cet âge, dans l'enseignement des sciences humaines? Pendant que vous affirmez à l'enfant vos données scientifiques et que vous ne comprendriez pas, que vous ne supporteriez pas un doute sur ce point, prétendrez-vous enlever à l'Église le droit de lui affirmer Dieu à son tour et d'être crue sur parole?

C'est un immense avantage, en fait d'éducation morale, de pouvoir procéder par autorité plutôt que par démonstration. S'il fallait ici placer une preuve rationnelle à côté de chaque affirmation, s'il fallait entraîner une jeune intelligence dans la discussion des théories abstraites, le champ de la doctrine serait extrêmement limité. Mais le principe d'autorité que représente l'Église lui permet de

comprendre, dans son enseignement, les vérités les plus hautes. L'enfant arrivé à l'âge d'homme pourra reprendre un jour, au point de vue de la raison et de la science, l'examen du symbole qu'on a confié à son esprit, dès son entrée dans la vie; mais les vérités qu'il aura reçues de l'Église, dès ses plus tendres années, n'en auront pas moins exercé la plus heureuse influence sur la formation de sa conscience et la direction de sa vie. Car croire vaut mieux que savoir, quand il faut agir.

Pendant que, de par la loi, vos instituteurs passent Dieu sous silence, l'Église s'empresse, au contraire, de le montrer à l'enfant. Parlant à un âge où il faut moins de discussions que de faits, moins de théories que de décisions, moins de démonstrations que de croyances, la religion, sans jamais entrer dans les spéculations abstraites, fournit des réponses à tous les points d'interrogation qui peuvent être posés par ce petit être entrant dans la vie avec l'impatience d'en pénétrer le mystère. L'enfant a besoin de solutions claires, d'idées nettes et précises. Aussi n'est-ce pas un médiocre avantage, pour une institution qui revendique l'honneur d'élever la jeunesse, de pouvoir, par exemple, mettre entre ses mains un petit livre complet dans ses enseignements, immuable dans sa doctrine, en possession depuis des siècles d'apprendre aux fils de l'Église ce qu'il faut faire avec ce qu'il faut croire. Ici quelle différence entre des Manuels de morale muets sur les plus graves problèmes, sans principes certains, sans autre autorité que ceux de l'auteur, et le *Catéchisme* qui, parlant au nom de Dieu, devant être cru sur parole, donnant par là même, à une affirmation, la valeur d'une démonstration, répond à toutes les questions que pose la curiosité naturelle de l'enfant, et déjà lui fournit des lumières sur toutes les grandes vérités qui intéressent la conduite de la vie.

C'est ce caractère de l'enseignement catéchistique qui faisait dire à Jouffroy : « Il y a un petit livre qu'on fait apprendre aux enfants et sur lequel on les interroge à l'église. Lisez ce petit livre qui est le Catéchisme : vous y trouverez une solution de toutes les questions que j'ai posées, de toutes sans exception. Demandez au chrétien d'où vient l'espèce humaine, il le sait; où elle va, il le sait. Demandez à ce pauvre enfant, qui de sa vie n'y a songé, pourquoi il est ici-bas et ce qu'il deviendra après sa mort : il vous fera une réponse sublime qu'il ne comprendra pas, mais qui n'en est pas moins admirable. Demandez-lui comment le monde a été créé et à quelle fin; pourquoi Dieu y a mis des animaux, des plantes; comment la terre a été peuplée; si c'est par une seule famille ou par plusieurs; pourquoi les hommes parlent plusieurs langues; pourquoi ils souffrent; pourquoi ils se battent, et comment tout cela

finira : il le sait. Origine du monde, origine de l'espèce, question de races, destinée de l'homme en cette vie et en l'autre, rapports de l'homme avec Dieu, rapports de l'homme avec ses semblables, droits de l'homme sur la création, il n'ignore rien; et quand il sera grand, il n'hésitera pas davantage sur le droit naturel, sur le droit politique et sur le droit des gens; car tout cela sort, tout cela découle avec clarté et comme de soi-même du christianisme. Voilà ce que j'appelle une grande religion; je la reconnais à ce signe qu'elle ne laisse sans réponse aucune des questions qui intéressent l'humanité [1]. »

Oui, voilà une grande religion, et j'ajoute : voilà une grande école de morale. Car, enfin, ces questions que vous ne voulez pas aborder se poseront un jour, se sont déjà posées à l'esprit de l'enfant. Tandis que vous écartez les enseignements du christianisme et même les réponses de la philosophie spiritualiste, sous prétexte que ces données ne sont pas scientifiques, l'Église, appuyée sur la révélation, affirme ces vérités avec une conviction, avec une autorité souveraine. Elle sait que, selon qu'on suit ici telle ou telle doctrine, la vie peut prendre une direction absolument différente. Selon qu'on affirme ou qu'on nie l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, une vie future où le juste est récompensé et le méchant puni, mon existence peut s'engager dans la voie de la vertu ou dans le chemin du vice. Voilà pourquoi la religion, en présentant à l'enfant la solution de tous les grands problèmes qui intéressent l'humanité, peut imprimer à sa moralité une impulsion décisive. Origine du monde, origine du mal, avenir des âmes, question de liberté, de justice, de pardon, le christianisme a tout abordé dans ses enseignements, et partout a apporté les réponses les plus autorisées, les plus nettes, les plus fortes, les plus simples, les plus populaires. L'enfant, avec cette seule réponse du Catéchisme : *Dieu m'a créé et mis au monde pour le connaître, l'aimer, le servir et par ce moyen acquérir la vie éternelle*, en sait plus sur le problème de sa destinée et pour la direction de sa vie que ne peuvent lui en apprendre les livres des philosophes.

Ce qui permet à l'Église de répandre, d'universaliser ces sublimes vérités, de les mettre à la portée de ceux même qui entrent à peine dans la vie, c'est qu'elle sait parler au jeune âge le langage qui lui convient. Au dix-huitième siècle, Rousseau bannissait Dieu de l'édu-

[1] Jouffroy, *Mélanges philosophiques*. — M. Jules Simon a écrit de son côté : « Je trouve dans la religion chrétienne un caractère qui me ravit : c'est qu'elle joint la métaphysique la plus savante à la plus parfaite et, si on peut dire, à la plus efficace simplicité. Il n'y a eu, jusqu'ici, que la religion chrétienne qui ait eu à la fois la *Somme* de saint Thomas et un *Catéchisme*. » (*Liberté de conscience*, introduction, p. 10, 2e édition.)

cation première, sous prétexte que « les idées de création, d'annihilation, d'ubiquité, d'éternité, de toute-puissance, celle des attributs divins », sont incompréhensibles pour « de jeunes esprits encore occupés aux premières opérations des sens et qui ne conçoivent que ce qu'ils touchent[1] ». Jamais l'Église ne s'est crue obligée d'entourer son enseignement de cet appareil métaphysique. Elle pense avec Fénelon qu'il faut se servir avec le premier âge de la langue qu'il comprend, qu'il faut le « familiariser » avec les idées abstraites « par quelque comparaison sensible[2] ». Convaincue qu'on peut faire connaître Dieu aux enfants sans leur parler d'ubiquité, d'éternité, de création, d'annihilation, elle aime à employer les images afin d'arriver à leur raison par l'imagination et par le cœur.

Ce qui constitue ici une nouvelle supériorité de la religion sur la philosophie, c'est qu'elle parle au nom d'un Dieu qui a une histoire et qu'elle peut dès lors donner à une exposition dogmatique l'intérêt d'un récit. Le Dieu des chrétiens n'est pas un Dieu relégué dans les profondeurs de son éternité, se contentant de gouverner le monde par des lois générales. Il est intervenu fréquemment dans les annales de l'humanité; il aime en quelque sorte à faire parler de lui; il est le héros de l'Ancien et du Nouveau Testament. « Il faut ignorer profondément, dit Fénelon, l'essentiel de la religion, pour ne pas voir qu'elle est toute historique; c'est par un tissu de faits merveilleux que nous prouvons son établissement, sa perpétuité et tout ce qui doit nous la faire pratiquer et croire... Dieu, qui connaît mieux que personne l'esprit de l'homme qu'il a formé, a mis la religion dans des faits populaires... Aussi voyons-nous qu'anciennement on instruisait par les histoires. C'était la méthode et la pratique universelle de l'Église. Elle consistait à montrer, par la suite de l'histoire, la religion aussi ancienne que le monde, Jésus-Christ attendu dans l'Ancien Testament, et Jésus-Christ régnant dans le Nouveau :c'est le fond de l'instruction chrétienne... Toutes ces histoires importantes, singulières, merveilleuses, pleines de peintures naturelles et d'une noble vivacité, ne sont pas seulement propres à réveiller la curiosité des enfants; mais, en leur découvrant l'origine

[1] *Émile*, liv. IV.

[2] « Frappez vivement leur imagination, dit Fénelon, ne leur proposez rien qui ne soit revêtu d'images sensibles. Représentez Dieu assis sur un trône avec des yeux plus brillants que les rayons du soleil et plus perçants que les éclairs; faites-le parler, donnez-lui des oreilles qui écoutent tout, des mains qui portent l'univers, des bras toujours levés pour punir les méchants, un cœur tendre et paternel pour rendre heureux ceux qui l'aiment. Viendra le temps que vous rendrez ses connaissances plus exactes. » (*Traité de l'éducation des filles*, ch. VII.)

de la religion, elles en posent les fondements dans leur esprit[1]. »

Rien de plus juste que cette observation de Fénelon. C'est une bonne fortune pour une religion qui prétend à l'éducation morale de la jeunesse de pouvoir tirer les préceptes des faits et donner à son enseignement un caractère historique. Parler de Dieu à cet enfant à la manière des philosophes, disserter doctement avec lui sur l'âme et sur le monde, sur les vertus et les vices, les droits et les devoirs, cela ne se peut, cela répugne à son esprit mobile, à son attention fugitive. Mais faites de la philosophie une religion, de la religion une histoire. Dites-lui que Dieu s'est fait homme, que ce Dieu est né dans une crèche pendant la nuit, pendant l'hiver, au milieu des chants des bergers et des anges; que ce Dieu fut enfant comme lui, qu'il fut obéissant à sa mère comme il doit l'être lui-même, que ce Dieu durant sa vie mortelle guérit les malades, ressuscita les morts, enferma les plus sublimes enseignements dans un langage simple, dans des paraboles familières, qu'il aima surtout les petits enfants; qu'il mourut sur la croix entre deux voleurs et qu'avant de mourir il institua le sacrement de l'Eucharistie où Dieu se donne tout entier à nous, où il se donnera à lui au jour de sa première communion; dites-lui cela et l'enfant vous comprendra, parce que vous lui racontez une histoire et que les enfants aiment les histoires.

On le voit, plus on étudie de près la nature des enseignements donnés par l'Église à la jeunesse, plus on demeure convaincu que les moyens de formation qu'elle met en œuvre sont admirablement appropriés à cet âge. Nous l'avons montré, sa grande supériorité éducatrice, c'est de pouvoir faire découler la morale de la religion. Après avoir, avec ses cérémonies, ses temples, avec le pompeux appareil de son culte, frappé vivement l'imagination de l'enfant; après avoir en quelque sorte fait entrer la pensée de Dieu dans son âme par tous ses sens, elle lui fait apprendre d'autorité cette admirable *doctrine chrétienne*, qui, par les réponses qu'elle donne aux questions les plus hautes, par les lumières qu'elle jette sur les plus graves problèmes des destinées humaines, a excité l'admiration de Jouffroy comme des plus grands philosophes. L'avantage d'unir ici les idées aux faits, de lier les préceptes à la vie d'un Dieu, ôte à ces

[1] Fénelon, *Educ. des filles*, ch. VII. — Fleury avait également pour grand principe dans l'éducation religieuse et morale des enfants de « commencer par leur apprendre des faits... leur dire à toutes occasions beaucoup de faits et beaucoup de maximes », car « tout le monde peut entendre et retenir une histoire où la suite des faits engage insensiblement et où l'imagination se trouve prise ». (*Du choix et de la méthode des études*, art. XVII.)

préceptes mêmes ce qu'ils pourraient avoir de trop abstrait et met l'enseignement le plus sublime à la portée du premier âge en lui donnant l'intérêt d'une histoire.

Plus tard, je le sais, l'enfant en devenant homme modifiera ses idées avec le progrès de l'âge. A mesure que l'intelligence reprendra une partie du domaine envahi par la sensibilité et l'imagination, ses conceptions dépouilleront ce qu'elles avaient de trop concret. Peut-être même sera-t-il tenté de remettre en question les enseignements dont la lumière avait guidé ses premiers pas. Je lui souhaite, pour le repos de son esprit et l'honneur de sa vie, que les croyances de l'enfance restent la foi affermie de la jeunesse et de l'âge mûr. Pendant des siècles, il en a été ainsi. Pendant des siècles, les générations qui se sont succédé en Europe, et en particulier sur le sol de la France, ont gardé pieusement le trésor des vérités qu'elles avaient reçues de l'Église. Sachant d'où elles venaient, où elles allaient, tranquilles sur le problème de leurs destinées, reposant en paix sur l'oreiller de la foi, comme ces populations qui commencent encore et interrompent leur travail sur le signal donné par la cloche du village, orientées enfin vers le ciel, elles dépensaient à fournir leur course le temps que nous dissipons à chercher notre route. Il ne semble pas que nos pères, parce qu'ils s'étaient assis sur les bancs du catéchisme, et parce que, devenus hommes, ils n'avaient pas renié les croyances de leur enfance, il ne semble pas que nos pères aient rien perdu, à ces convictions, de la vigueur dans la pensée, de l'énergie dans les caractères, de l'indépendance dans les vues, de la dignité dans la vie, de la puissance dans le travail, de la fécondité des œuvres dans la paix comme dans la guerre. Dès lors, comment ne pas bénir cette éducation chrétienne qui, mettant de bonne heure l'esprit de l'enfant en possession de la vérité, de la vérité complète, lui permet ainsi d'employer sans retard, à la préparation de son avenir et à l'accomplissement de ses devoirs, les forces qu'il aurait dépensées stérilement peut-être à chercher le chemin de ses destinées?

## II

### ÉDUCATION DE LA CONSCIENCE

L'éducation de l'esprit prépare ici l'éducation de la conscience. La conscience n'étant pas autre chose que la raison discernant, déterminant le bien ou le mal, le juste ou l'injuste, appliquant à chaque cas particulier, à chaque action, les règles générales données par la morale, il faut commencer par poser avec netteté

ces règles générales elles-mêmes. Comment ce juge intérieur qui condamne ou qui absout, qui dicte ce qu'il faut faire et apprécie ce qui a été fait, sera-t-il éclairé dans ses décisions s'il ne connaît clairement la loi? Qu'attendre de la *raison pratique* là où la *raison théorique* serait incertaine dans ses affirmations et ses principes?

Un tel danger n'est pas à craindre avec la religion chrétienne qui apporte dans son enseignement moral la même sûreté, la même fermeté, la même précision que dans son enseignement dogmatique. On a pu attaquer les dogmes du christianisme, nul n'a jamais songé à attaquer sérieusement sa morale. Cet avantage d'une morale pure, autorisée, sublime, immuable dans ses principes essentiels, profite à l'enfant comme à l'homme. Toute la seconde partie du catéchisme est consacrée à la morale, et le curé chargé de la faire apprendre n'hésite pas un instant sur les préceptes qu'il doit donner à ses jeunes auditeurs. On a pu voir quelquefois des théologiens s'égarer dans les subtilités de la casuistique; mais ce qui constitue véritablement l'enseignement moral de l'Église n'a pas dévié un instant de la ligne droite. Si Jésus-Christ apparaissait aujourd'hui sur la terre, il trouverait vivante, au milieu d'elle, la morale qu'il opposait aux décisions mesquines, aux vues cauteleuses ou étroites des pharisiens et des scribes.

Il ne faut pas croire que cette marche assurée, ce coup d'œil infaillible, cette fermeté incorruptible dans la délimitation du juste et de l'injuste, soient sans importance dans la formation de jeunes consciences. Nous convenons volontiers qu'il y a certaines actions que tout le monde condamne, d'autres que tout le monde approuve : mais, à côté de ces jugements pratiques rendus en quelque sorte à l'unanimité, n'y a-t-il pas sur d'autres points des divergences, des doutes, des hésitations, j'allais dire des trahisons qui ont eu pour effet de soulever des nuages autour des premiers principes de la morale? Est-ce avec ces incertitudes, cette absence de convictions qu'on prétend former la conscience de l'enfant? M. Guizot pouvait déjà écrire de son temps : « Ce qui nous manque aujourd'hui, c'est la fixité dans les idées, la fermeté dans la foi. Croyez-vous que ce défaut de fixité, que cette incertitude dans les idées, ne se rencontrent pas en matière d'éducation et dans l'intérieur des familles? Croyez-vous que ces pères de famille, incertains eux-mêmes sur ce qu'ils croient, sur ce qu'ils veulent, sachent très bien ce qu'il faut inculquer à leurs enfants et quelles sont les idées dans lesquelles il faut les élever? Croyez-vous qu'ils sachent leur inculquer ces idées avec énergie, avec persévérance? Non, la mollesse des mœurs se retrouve dans l'éducation. » Le péril que signalait M. Guizot a été s'aggravant chaque jour, et aujourd'hui le trouble

dans les idées, la mêlée confuse des théories et des systèmes ne tendent à rien moins qu'à ébranler jusqu'aux bases de la morale, jusqu'à la distinction du bien et du mal. C'est au milieu de ces attaques, de ces négations, de cet ébranlement universel, que la religion élève comme une barrière autour des vrais principes. En établissant avec certitude et sur un fondement immuable les grandes vérités, qui sont la source et la sauvegarde de toute moralité, elle éclaire l'esprit d'une lumière qui peut guider la conscience dans toutes ses délibérations.

La religion ne se contente pas de déterminer ainsi d'une façon générale les règles des mœurs, elle pousse de bonne heure l'enfant à en faire l'application aux différentes circonstances de sa vie : elle lui apprend à passer de la *raison théorique* à la *raison pratique;* elle fait l'éducation de ce juge intérieur qu'il porte au fond de l'âme, l'habituant à regarder autour de lui, à sonder les plis et les replis du cœur, à voir clairement pour avertir, prévenir, porter des arrêts en connaissance de cause. C'est ici qu'intervient une institution dont l'influence est très grande sur la formation de la conscience du jeune âge : nous voulons parler de la confession.

Tout le monde sait que les enfants se confessent; mais a-t-on bien mesuré toute la portée de cette pratique, toute son efficacité quand il s'agit de développer le sens moral, d'imprimer dans l'âme le sentiment du devoir, de créer, en un mot, un être responsable? On demande tout d'abord à l'enfant, qui doit aller se confesser, de faire son examen de conscience. Quel résultat déjà dans ce premier effort! Cet être distrait, inconsistant, incapable d'arrêter son attention sur un même point, va donc réfléchir un instant, lui qui ne réfléchit jamais. On lui a appris la géographie, l'histoire, le calcul; on lui a exposé l'ensemble de ses devoirs; on lui a dit : ceci est permis, ceci est défendu. C'est là une connaissance théorique dont il n'a guère songé à faire l'application à sa vie. La confession lui fournit l'occasion de penser à lui, de se connaître, de faire *un retour sur lui-même*, de lire au fond de sa conscience. L'homme à aucun âge n'éprouve de goût pour ce genre d'exercice. Il n'aime pas à descendre dans les replis de sa conscience, parce qu'il y a là un effort, parce qu'il ne tient pas à se voir tel qu'il est, crainte de se voir en laid. Ce penchant à vivre en dehors de l'âme, cette fuite de soi-même, ce manque de réflexion que Jérémie signalait comme la source de tous les maux qui désolent la terre [1], sont encore plus accusés dans l'enfance que dans tout autre âge de la vie. Aussi quel résultat d'amener l'enfant à s'ob-

[1] « Desolatione desolata est terra, quia nullus est qui recogitet corde. » (Jérémie, XII, 11.)

server, à s'étudier, à se connaître, à pratiquer déjà dans une certaine mesure le γνῶθι σεαυτόν des anciens. Dans cet examen de conscience, l'enfant, par une opération réflexe, confronte sa vie avec la loi; il compare, il prononce. Comme ce jugement pratique, comme cette application de la règle du devoir aux différentes circonstances où il a pu la violer est admirablement propre à la fixer à jamais dans son esprit! Le manuel, mis entre les mains des enfants, en leur présentant le tableau détaillé des fautes qu'ils ont pu commettre, les aide à se ressouvenir, à se débrouiller dans le petit dédale de leur conscience. Il en est qui deviennent rapidement très habiles à démêler les secrets intimes de leur âme. Sans vouloir ici transformer ces jeunes observateurs en éminents psychologues, nous pouvons affirmer que, plus d'une fois, le prêtre a l'occasion d'être surpris de la finesse d'analyse que supposent certaines confessions du jeune âge. Le cas est plus fréquent pour les petites filles, dont l'âme, déjà plus délicate, plus sensible et plus vibrante, répercute mieux toutes les impressions qui sont venues la frapper.

L'examen de conscience est suivi de l'aveu. L'enfant, après s'être appliqué à se voir tel qu'il est, à se juger sans aucun parti pris de s'excuser, de se disculper auprès d'un tiers qui n'est pas là pour l'accuser, l'enfant qui est sincère, de bonne foi avec lui-même, commence par s'avouer qu'il a eu tort de faire ceci, de ne pas faire cela, et cet aveu qu'il vient de se faire à lui-même, il va le renouveler au prêtre.

L'intervention du prêtre achève de donner à ce grand acte de la confession sa portée, son efficacité toute-puissante. A quel étonnant spectacle nous fait assister ici la religion! La conscience de l'enfant est un sanctuaire intime, un lieu sacré déjà fermé à tout regard. « Nulle puissance humaine, dit Fénelon, ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté d'un cœur. » Cette parole s'applique à l'enfant comme à l'homme fait. L'enfant possède son secret au fond de son âme, et nul ne peut le lui dérober s'il ne le révèle lui-même. Il n'est pas porté à vous le communiquer. Je ne sais quelle pudeur craintive, quelle délicatesse timide, quelle surveillance jalouse, montent la garde autour du temple et en défendent jusqu'aux abords. Regardez cet enfant : son professeur, son maître d'études, son supérieur, qui le voient tous les jours, connaissent l'extérieur de sa vie, peut-être son esprit et son cœur, ils n'ont pas percé jusqu'au mystère de la conscience. Et pourtant il faudrait arriver à ce sanctuaire intime, au foyer même de la vie morale pour y asseoir les fondements de la vertu, pour y étouffer les semences du mal, pour y allumer, avec la flamme du bien, tous les nobles désirs, toutes les aspirations généreuses. On n'a rien obtenu en

fait d'éducation tant qu'on n'a qu'effleuré la surface de l'âme. « Vous n'avez rien fait, dit Fénelon, si vous n'allez au fond, si vous n'attaquez les racines, si vous ne labourez profondément. » Les plantes coupées à fleur de terre « repoussent toujours, ce sont les racines vives, entrelacées, profondes, qu'il fallait attaquer, améliorer, régénérer ». Mais, pour aller ainsi au fond, pour attaquer les racines, pour labourer profondément, pour allumer la flamme divine au plus intime de l'âme, il faut entrer dans cette âme, il faut pénétrer au siège même de la moralité, au foyer de la conscience. Et puisque nul n'en peut forcer les portes, il reste à obtenir de l'enfant qu'il les ouvre lui-même, qu'il fasse tomber toutes les barrières, qu'il nous montre ce que nul ne peut voir, qu'il nous dise tout le mystère de son cœur.

Quel triomphe pour la religion d'amener ici l'enfant à se livrer lui-même, à révéler ses secrets les plus impénétrables, à faire volontairement des confidences qu'aucune loi, qu'aucun commandement, qu'aucune pression, qu'aucune force humaine, ne pourraient lui arracher! Oui, il y a quelqu'un pour qui « les délicatesses les plus intimes et les timidités les plus farouches n'ont plus de craintes, les consciences plus de voiles, les cœurs plus de mystères ». Ce quelqu'un, ce n'est pas le père, ce n'est pas la mère, c'est le confesseur; lui seul a toutes les entrées et possède tous les secrets. « Ineffables confidences, qu'une sainte et divine religion a seule le droit de provoquer, s'écrie à ce sujet Mgr Dupanloup, révélations mystérieuses qui, sous les yeux d'un homme de Dieu, fait et consacré par son caractère médecin et guide des âmes, amènent le fond même, le fond candide et pur d'une âme naïve; qui permettent d'y saisir le premier frémissement de la vie, le premier épanouissement du cœur, le premier amour du bien, le premier étonnement du mal, le sourd et confus éveil des passions naissantes et indistinctes encore, le lointain écho des choses, la vague agitation des pensées incertaines, des désirs latents, des pressentiments confus, tout ce qui se lève enfin à l'horizon de la conscience, tout ce qui commence à s'y réfléchir, tout ce qui vient s'y répercuter du dehors, c'est tout cela que la confession des jeunes enfants découvre au prêtre », et cet aveu même va être pour celui qui le fait un puissant moyen de transfiguration morale.

Lorsqu'un enfant se présente au confessionnal pour s'accuser à un homme qui ne lui paraît pas semblable aux autres, qu'il a vu à l'autel dans toute la pompe d'une cérémonie religieuse, à un homme vêtu de noir, qu'on lui dit tenir là derrière une grille mystérieuse la place de Dieu lui-même, cet enfant est saisi, il sent qu'il n'accomplit pas une action ordinaire. Le respect, une crainte religieuse, le dominent. Il vient, rempli d'émotion, dire ses fautes.

Remarquez l'importance d'un tel acte. Il dit ses fautes, c'est-à-dire que celui qui naguère mentait à son maître d'école, mentait à son père et à sa mère, qui, à chaque observation, à chaque reproche, répondait : *Ce n'est pas moi, c'est un tel... Je ne le ferai pas*, vient dire avec sincérité ce qu'on ne sait pas, ce qu'on ne saurait pas sans son aveu, vient confesser qu'il a eu tort de mentir tant de fois, de désobéir tant de fois. Cet enfant qui naguère mettait son honneur à passer pour innocent le met ici en quelque sorte à passer pour coupable, du moins à ne rien cacher, à ne rien oublier. A un âge où l'emploi de la force est odieux, celui du raisonnement inutile, il a été vaincu par sa conscience. Lui qui nous fatiguait naguère par ses dénégations, ses prétextes et ses excuses, le voilà devenu son propre accusateur. Et il ne se contente pas de se condamner dans le secret de sa conscience. L'aveu qu'il s'est fait à lui-même, il vient de l'articuler, de le proférer à l'oreille d'un homme qui l'a entendu, qui en est le dépositaire, qui pourra le lui rappeler à la confession prochaine. Et lorsque cet homme qui est là, qui a reçu ses confidences, auquel il accorde plus d'autorité qu'à son père et à sa mère, auquel il vient d'ouvrir largement le sanctuaire de son âme déjà en partie fermé et pour toujours à ses propres parents, lorsque cet homme lui dit : « Mon enfant, cela est défendu, voici ce qu'il faut faire », l'enfant qui en toute autre circonstance se serait peut-être raidi devant une réprimande, l'enfant écoute celui qui l'aide à promener ainsi le flambeau de la loi dans les replis de sa jeune conscience ; il accepte ses décisions sans discuter, il promet de mieux faire. En sortant de là, on peut dire, non sans doute qu'il sera impeccable, qu'il ne retombera jamais dans aucune faute, mais qu'il est mieux éclairé, mieux disposé, qu'en un mot il s'est élevé d'un degré dans l'échelle de l'ordre moral.

Lacordaire a raconté avec charme, dans les Mémoires dictés sur son lit de mort, l'impression ineffaçable que fit sur lui sa première confession. « Mes souvenirs personnels commencent, dit-il, à se débrouiller vers l'âge de sept ans. Deux actes ont gravé cette époque dans ma mémoire. Ma mère m'introduisit alors dans une petite école pour y commencer mes études classiques, et elle me conduisit auprès du curé de sa paroisse pour y faire mes premiers aveux. Je traversai le sanctuaire et je trouvai seul, dans une vaste et belle sacristie, un vieillard vénérable, doux et bienveillant. C'était la première fois que je m'approchais du prêtre ; je ne l'avais vu jusque-là qu'à l'autel, à travers les pompes et l'encens. M. l'abbé Deschamps, c'était son nom, s'assit sur un banc et me fit mettre à genoux près de lui. J'ignore ce que je lui dis et ce qu'il me dit lui-même ; mais le souvenir de cette première entrevue entre mon âme et le repré-

sentant de Dieu me laissa une impression pure et profonde. Je ne suis jamais rentré dans la sacristie de Saint-Michel de Dijon, je n'en ai jamais respiré l'air sans que ma première confession me soit apparue sous la forme de ce beau vieillard, et de l'ingénuité de mon enfance. L'église tout entière de Saint-Michel a, du reste, participé à ce culte pieux, et je ne l'ai jamais revue sans une certaine émotion qu'aucune église n'a pu m'inspirer depuis. Ma mère, Saint-Michel et ma religion naissante, font dans mon âme une sorte d'édifice, le premier, le plus touchant et le plus durable de tous. »

La confession ne se borne pas à produire sur l'esprit, sur l'imagination de l'enfant cette vive impression dont Lacordaire, à son lit de mort, retrouvait le souvenir à travers une vie remplie de si grands événements. Elle a nécessairement des conséquences pratiques, car ici l'aveu fait au prêtre est accompagné du repentir et du ferme propos formulés par l'acte de contrition.

Remarquez les mots employés par l'Église. Ce que la philosophie appelle faute se nomme ici le péché, ce qu'elle appelle regret prend le nom de contrition. Contrition, c'est-à-dire brisement, c'est-à-dire douleur d'avoir offensé Dieu en transgressant sa loi. Il y avait déjà dans l'aveu un premier éloignement du mal. Confesser son péché, c'est le désavouer, c'est le condamner, c'est l'atteindre non seulement en lui-même, mais dans sa source, car la confession est même pour l'enfant une humiliation et par suite un froissement pour l'orgueil, père de toutes les révoltes contre Dieu [1]. En faisant appel à la conscience de l'enfant par des motifs purement humains, vous auriez tout au plus réussi à lui faire dire : J'ai eu tort. La religion ne se contente pas de ce regret vague, de ce *mea culpa* philosophique. De ce jeune coupable, elle fait *un pénitent*. Faire un pénitent, exciter la contrition, briser un cœur pour en exprimer en quelque sorte le venin du péché, convertir, jeter aux pieds de Dieu ce révolté de la veille et lui faire dire qu'il revient à lui, le lui faire dire, comme parle Bossuet, « par la rougeur de son front, par la confusion de sa face, par le tremblement de sa conscience », voilà le but, voilà le résultat de la confession.

Il ne faut pas oublier sans doute la fragilité des résolutions prises à cet âge, comme, hélas! à tout âge; mais si la volonté n'a pas encore l'énergie qu'elle pourra déployer plus tard, par contre les passions qu'elle a à combattre sont moins développées, moins impérieuses.

[1] « C'est ce vice, dit Bossuet, qui s'est coulé dans le fond de nos entrailles, à la parole du serpent, qui nous disait en la personne d'Ève : « Vous serez « comme des dieux. » *Eritis sicut dii.* Nous avons avalé ce poison mortel. Il a pénétré jusqu'à la moelle de nos os, et toute notre âme en est infectée. » (*Traité de la concupiscence*, ch. x.)

Dans cette espèce d'équilibre ainsi établi dès l'enfance entre les puissances du bien et les tendances au mal, qui nous dira le progrès moral que peut accomplir une jeune âme soutenue, aiguillonnée par le désir de voir décroître à chaque confession qui se succède le nombre des fautes à accuser et à pardonner?

Comme une telle formation est admirablement propre non seulement à développer chez l'enfant le sens moral, mais encore à cultiver en lui toutes les délicatesses de la conscience! Nous l'avons dit, la nécessité de se consulter, de s'observer le rend rapidement habile à démêler tous les petits secrets de son cœur. Il ne se contente pas de constater les faits extérieurs, il pénètre jusqu'aux intentions. On lui a appris à surveiller les pensées, les mouvements intérieurs. La crainte religieuse du mal qu'on a réussi à lui inspirer lui fait porter ses efforts dans cette région intime de l'âme où s'agitent tant de confus désirs, où se nouent les mobiles des actions, où s'élaborent les vertus et les vices. La pensée de Dieu qu'on a cherché à lui rendre présente le suit partout, et sous l'action de cet artiste suprême qui le travaille, qui le façonne, qui fait vibrer en quelque sorte toutes les cordes, toutes les fibres de la conscience, il peut acquérir une délicatesse de sentiment, un ressort pour le bien, une impressionnabilité morale que rien ne saurait donner en dehors de l'influence religieuse.

En présence de ces résultats, alors même qu'on ne croirait pas à la confession comme institution divine, il est bien difficile, en la considérant au point de vue purement humain et en simple psychologue, de n'y pas voir un admirable instrument de formation pour l'enfance. Quelle est la mère qui, sentant son impuissance à combattre les défauts grandissants de son enfant, n'est pas heureuse d'appeler le confesseur à son secours? Son autorité, l'autorité, le prestige du père lui-même, ont été peut-être usés, compromis par les mille familiarités de la vie commune, par les mille démonstrations d'une tendresse qui semble avoir abdiqué en quelque sorte les droits et les pouvoirs de la correction. Quel n'est pas l'avantage de faire ici appel à un troisième être, étranger à la famille, signalé au respect de l'enfant par son caractère sacré, par sa qualité de représentant de Dieu, et jusque par son costume? Intervenant seulement dans certaines circonstances, toujours prêt à accueillir la plainte de la mère, lorsqu'une étourderie plus grave ou une faute plus sérieuse l'amènent à lui conduire le coupable, employant dans l'accomplissement de sa sublime mission un heureux mélange de fermeté et de douceur, et cette expérience que donne bien vite le maniement des âmes, le prêtre apporte toujours un appoint considérable dans la formation morale de l'enfance. Il peut donner à la conscience un

branle décisif vers le bien et asseoir déjà sur une base solide les vertus du futur honnête homme et du chrétien.

Le rôle du prêtre peut être ici d'une nature plus délicate encore et exercer une action plus intime. La préoccupation d'une mère, en voyant grandir sous ses yeux son fils bien-aimé, c'est d'écarter de lui tout ce qui pourrait ternir son âme. De quel œil attendri elle contemple sur ce front si pur et dans ce regard si limpide le reflet d'une innocence à son premier sourire! De quel cœur elle chante avec le poète, à la vue de son enfant :

Car vos beaux yeux sont pleins de douceurs infinies,
Car vos petites mains joyeuses et bénies
N'ont point mal fait encore.
Jamais vos jeunes pas n'ont touché notre fange.
Tête sacrée! enfant aux cheveux blonds! bel ange
A l'auréole d'or,

Vous êtes parmi nous la colombe de l'arche,
Vos pieds tendres et purs n'ont point l'âge où l'on marche,
Vos ailes sont d'azur.
Sans le comprendre encor, vous regardez le monde,
Double virginité! corps où rien n'est immonde,
Ame où rien n'est impur.

C'est le cantique de la première enfance; c'est l'hymne virginal qui s'échappe des lèvres à la vue de ces petits êtres pétris de faiblesse, de grâce et d'innocence. Mais il grandit vite ce bien-aimé. Les années, en se succédant, ouvrent son esprit, sa curiosité, son cœur. Au développement physique correspond une transformation morale souvent pleine de péril. La mère regarde, interroge. Elle craint toujours que le germe d'un mal caché ne vienne, en s'infiltrant sourdement, tuer le bouton dans sa fleur. Elle se tranquillise sur son enfant, en cherchant dans son franc et clair regard une image de la transparence de l'âme.

Elle est rassurée pour le présent; elle ne l'est pas pour l'avenir. Oh! quand viendra la crise, quand, par suite d'une parole imprudente, d'une curiosité malsaine qui aura réussi à tromper la surveillance, cet enfant aura éprouvé un tressaillement plein de péril, si cet enfant, qui ne pense pas être tenu, qui aurait trop de répugnance à en parler à sa mère, se croit obligé en conscience d'ouvrir son cœur au représentant du Dieu qui sait tout, qui voit tout, quel soulagement pour son cœur maternel de penser qu'un homme grave, prudent, expérimenté, est là pour tenir sa place et qu'il saura donner l'alarme à une jeune conscience, couper le mal dans sa racine, étouffer dès le début un ver rongeur qui peut-être aurait

porté dans l'âme les plus terribles ravages! Quel repos d'esprit pour une mère, et qui nous dira combien de fois certains aveux faits de bonne heure avec la sincérité et la candeur de l'enfance ont permis de tuer l'étincelle d'incendies qui allaient tout consumer!

Si, malgré cette pieuse sollicitude, le mal arrive jusqu'à l'enfant, jusqu'au jeune homme, quel bonheur qu'il existe des médecins de l'âme comme il y a des médecins pour le corps! « Si l'on peut difficilement trouver dans les affaires humaines, dit Leibnitz, quelque chose de plus excellent qu'un ami fidèle, que sera-ce lorsque cet ami est lié par la religion inviolable d'un serment sacré et tenu de nous garder sa foi et de nous secourir? » Nous ferons au besoin appel à cet ami, à ce médecin de l'âme, dont la sagesse antique avait compris la nécessité. Nous lui confierons un office que les parents eux-mêmes ne sauraient remplir à l'égard de leurs enfants. « Il ne faut, a écrit Joubert, ni que les pères, ni que les maîtres paraissent se mêler de l'animalité des jeunes gens. Renvoyez cette sale et importante matière au confesseur, qui peut seul la traiter sans souillure pour l'élève et pour lui, parce que Dieu intervient et se place entre eux. »

## III

### ÉDUCATION DE LA VOLONTÉ

Après ou plutôt avec l'éducation de l'esprit et de la conscience, marche l'éducation de la volonté. Il ne suffit pas d'ouvrir l'âme de l'enfant au sens moral ni de lui présenter l'ensemble de ses devoirs, l'important c'est de les lui faire pratiquer; le difficile, quand on a éclairé la conscience, c'est d'entraîner la volonté. « Celui qui veut une chose, a dit de Maistre, en vient à bout; mais la chose la plus difficile dans ce monde, c'est de vouloir... L'action me manque. La troisième personne de la trinité humaine est blessée en moi. *Je voudrais vouloir*, mais je finis toujours par penser et je m'en tiens là. » Si l'homme sait si peu vouloir, si une espèce de paralysie morale le retient trop souvent dans le domaine de la pensée et l'empêche de passer à l'action, que faut-il attendre de l'enfant. Parler de volonté quand il est question de cet âge, n'est-ce pas commettre un anachronisme, n'est-ce pas faire appel à une faculté qui ne se montrera que plus tard? La formation morale n'étant possible qu'à condition de lutter contre soi-même, de combattre ses défauts naissants, de vaincre ses mauvais penchants par la culture des bons, par l'épanouissement de tous les sentiments nobles et généreux, qu'est-ce qui soutiendra l'enfant dans cet effort contre lui-même, qu'est-ce qui donnera l'esprit de suite,

la force de résistance, en un mot la volonté à un âge changeant, prime-sautier, volage, habitué à n'agir que par impression, par sensibilité, par boutades et par caprices?

C'est ici encore que se montre avec éclat la supériorité de la religion en fait d'éducation. Vous avez décrit en philosophe l'ensemble de nos devoirs, vous avez présenté à l'enfant le tableau complet des obligations qui lui incombent. Est-ce assez pour les lui faire pratiquer? En éclairant sa conscience, avez-vous entraîné sa volonté? Non. Votre morale purement philosophique risque fort de n'être qu'une théorie du devoir et encore une théorie trop souvent incertaine et incomplète. Si vous vous contentez d'établir une thèse, vous aurez assez fait peut-être pour éclairer l'intelligence, pas assez pour entraîner la volonté. Comme la religion est bien mieux inspirée! Ce qui dans votre enseignement moral n'est qu'une doctrine, un code d'obligations imposées par la seule force de la raison, elle en fait un commandement. Avez-vous remarqué la portée profonde de la formule employée par l'Église : les *Commandements de Dieu*. En ouvrant vos manuels, j'y trouve l'exposé des devoirs de l'homme envers lui-même, envers ses semblables et même envers Dieu. En ouvrant le Catéchisme, j'y trouve des *Commandements*. L'obligation morale que vous voulez faire accepter dans vos écoles par les lumières d'une raison peu développée, par le dictamen d'une conscience à peine formée, par le prestige d'un maître qui n'en a pas, je la vois imposée ici par l'autorité même de Dieu. Vous dites à l'enfant : Regarde, ta conscience te prescrit ceci, elle te défend cela; moi, je lui dis : Voici ce que Dieu ordonne, voici ses commandements. Il les a gravés sur des tables de pierre au milieu des éclairs et du tonnerre du Sinaï [1]. Jésus-Christ, durant sa vie mortelle, les a confirmés par sa doctrine et par ses exemples, déclarant formellement que pas un iota ne serait changé dans les prescriptions du Décalogue.

Laquelle de ces deux méthodes d'enseignement obtiendra plus de résultats? Il s'agit de saisir, de faire mouvoir, de mettre en branle une volonté qu'aucune pression, qu'aucune force au monde ne peut contraindre. Extérieurement, je puis tout sur cet enfant : je puis briser ses résistances physiques, je ne puis rien contre ses résistances morales, je ne puis rien sur son âme, je ne puis rien

[1] Mgr Perraud, dans son beau mandement sur l'*Éducation morale de la jeunesse*, 1884, p. 9-11, a mis ce point en pleine lumière. Commentant le chapitre de l'Ancien Testament (*Lév.*, chap. XIX), où se trouvent résumées les dispositions les plus essentielles de la loi morale et religieuse promulguée par Moïse au peuple hébreu, il fait observer que chaque commandement se termine par ces paroles : *Parce que je suis le Seigneur votre Dieu*. Ces mots sont répétés jusqu'à seize fois dans le même chapitre.

sur une volonté de sept ans qui s'obstine à ne pas vouloir, ou qui n'a pas le courage d'agir. Mais là où l'homme ne peut rien, ou presque rien, Dieu peut beaucoup, Dieu peut tout, parce que Dieu intervenant dans la conscience, c'est une volonté supérieure qui vient s'imposer à une jeune volonté, qui la lie, qui l'enveloppe, qui l'étreint en quelque sorte, qui met en jeu tous ses ressorts et la pousse à l'action. Pour décider l'enfant à renoncer à ses caprices, pour déterminer sa volonté à ne pas suivre l'attrait de la passion, il faut qu'il sente un maître lui prescrivant ce renoncement, il faut qu'il se voie comme investi par l'autorité d'une volonté suprême, dont les décisions ne se discutent pas et à laquelle il n'y a qu'à obéir.

L'intervention de Dieu qui crée l'obéissance, crée en même temps la responsabilité. L'expérience démontre l'impossibilité de rendre un être moral sans le rendre responsable. Mais où sera la responsabilité, si vous supprimez Dieu? Se contenter de rendre l'homme responsable envers lui-même, c'est se jouer des hommes, c'est se jouer de soi-même. L'homme ne sait pas, ne peut pas se lier; à plus forte raison l'enfant. Dès lors, quel avantage, au point de vue moral, de faire contracter avec Dieu celui qui contracterait vainement avec lui-même! Quelle garantie pour l'exécution de la parole donnée et des résolutions prises que la présence au foyer de la conscience, au plus intime de l'âme, du Dieu qui sait tout, qui voit tout, qui commande, qui punit et récompense!

Le sentiment de la responsabilité, la certitude qu'on aura un jour à rendre compte à Dieu de toutes ses actions donne à la loi morale sa véritable sanction et par là même fournit de nouveaux et puissants motifs pour entraîner la volonté. Où trouver, en dehors de la foi, une sanction qui puisse faire impression sur l'esprit de l'enfant et aider efficacement sa volonté dans les premiers combats de la vertu? Si vous êtes acquis aux négations du positivisme, il vous est interdit de lui parler de la vie future; si vous êtes obligé de vous en tenir aux réponses de la philosophie spiritualiste, l'incertitude où elle nous laisse sur les conditions de cette vie future elle-même enlèvera à cette sanction une partie de son efficacité. Combien la pensée du ciel à gagner, de l'enfer à éviter, rappelée sans cesse à l'enfant par la religion est autrement efficace pour donner à la volonté une impulsion décisive! L'Église se refuserait sans doute à consacrer de son autorité doctrinale les peintures que certains prédicateurs se plaisent à nous tracer du ciel et de l'enfer. Mais qui pourrait disconvenir qu'au point de vue de l'effet à produire sur l'enfant, ces descriptions n'exercent sur ses déterminations autrement d'influence que l'incertaine et vague perspective d'une vie future dont la philosophie ne peut guère que m'assurer l'existence?

Pour qui connaît l'homme, pour qui connaît l'enfant, l'espérance et la crainte sont des motifs auxquels le moraliste ne doit pas négliger de faire appel. Que n'obtient-on pas des enfants en excitant leur émulation par la perspective de la récompense? Cet âge est déjà ouvert à toutes les nobles ambitions. Nous avons vu de ces jeunes cœurs que la pensée du ciel faisait battre d'espérance; nous en avons vus que la crainte de l'enfer rendait capables des plus grands sacrifices. Aussi l'Ecclésiaste proclame-t-il « la crainte de Dieu le commencement de la sagesse ». Il est question à chaque page de la crainte de Dieu dans les saintes Écritures. Ici la philosophie antique fait entendre la même vérité; elle nous dit par la bouche de Platon, parlant de l'éducation du jeune homme : « Oui, il faut introduire discrètement en son cœur, pour s'y opposer à l'invasion de l'impudence, la plus belle des craintes, cette crainte divine que nous avons appelée du nom de pudeur, cette crainte qui exclut toutes les autres [1]. » Les temps modernes ont pensé sur ce point, ont agi comme les temps anciens. Bossuet veut que son élève « avant tout, dès sa plus tendre jeunesse et pour ainsi dire dès le berceau, apprenne premièrement la crainte de Dieu, qui est le plus ferme appui de la vie humaine [2] ».

Qu'on ne vienne pas nous opposer ici les paradoxes des philosophes du dix-huitième siècle sur le danger de corrompre la morale, en faisant appel à des vues intéressées [3]. L'Église, qui n'a pas

[1] Platon, *Des lois*, liv. III. — La crainte des dieux revient à chaque instant dans la tragédie grecque. « La crainte, qui est comme la sœur de la piété, dit Eschyle dans les *Euménides*, arrêtera l'injustice... Quel mortel pratiquera la justice, s'il ne craint rien? »

[2] *A teneris, ut aiunt unguiculis, primum timorem Dei, quo vita humana nititur... perdiscat.* (Bossuet, *Inst. Delph.*) — Bossuet a dit encore : « La crainte est un frein nécessaire des hommes, à cause de leur orgueil et de leur indocilité naturelle. »

[3] Cette accusation contre la morale chrétienne fut un lieu commun au dix-huitième siècle. Rivarol, dans deux lettres adressées à Necker, en 1788, lui dit : « Il faut avouer que votre charité, loin d'être une vertu, n'est qu'une industrie, et qu'un vrai chrétien n'est qu'un marchand qui place à gros intérêt. » Necker avait répondu d'avance à cette objection, dans son livre *De l'importance des opinions religieuses* (1788, p. 70-71) : « Sans doute, disait Necker, la religion propose à l'homme son propre bonheur pour but et pour dernier terme; mais comme ce bonheur est placé dans l'éloignement, la religion peut nous y conduire par des détachements et des sacrifices passagers. Elle traite avec la partie la plus sublime de nous-même, celle qui nous désunit du moment présent, pour nous lier au temps à venir. Elle nous présente des espérances qui nous attirent hors de nos intérêts terrestres, dans le degré nécessaire pour n'être pas livrés sans mesure à l'impression désordonnée de nos sens et à la tyrannie de nos passions. L'irréligion, au contraire, dont les leçons nous apprennent que

admis la doctrine du pur amour de Fénelon, croit important d'agir sur la volonté de l'enfant par des motifs d'espérance et de crainte. Elle sait tout ce que ces considérations intéressées en apparence peuvent donner d'élan au jeune âge, lui inspirer de fortes résolutions, de généreux sacrifices. « La crainte trempe les âmes, a dit Joubert, comme le froid trempe le fer. Tout enfant qui n'aura pas éprouvé de grandes craintes n'aura pas de grandes vertus, les puissances de son âme n'auront pas été remuées. La crainte fixe l'amour, au moins dans les enfants. »

Mais quel est le moyen de communiquer ces grandes craintes dont parle Joubert et où Bossuet voit le plus ferme appui de la vie humaine? Je regarde et je ne trouve que la religion capable de les inspirer. La religion, en plaçant l'enfant sous l'œil du Dieu *qui vit et qui voit* : *viventis et videntis* [1] peut seule lui donner ce saisissement de la crainte qui naît spontanément de la conviction qu'on marche sous le regard du Juge suprême, à qui rien n'échappe et qui est tout-puissant pour récompenser et pour punir. « L'homme ne meurt qu'une fois, après quoi il est jugé » ; ces simples paroles de l'Écriture, en donnant à nos actes une sanction précise et redoutable, ont plus fait pour soutenir la volonté dans les combats de la vertu que les plus belles dissertations philosophiques. L'homme est peut-être plus accessible à ce sentiment dans l'enfance qu'à tout autre moment de la vie, et c'est pour cela que la religion, en faisant intervenir à cet âge ses grandes sanctions, peut donner à une jeune volonté un branle décisif vers le bien et remplir par là même le but de l'éducation qui est avant tout une œuvre de force.

## IV

### ÉDUCATION DU COEUR

Il est temps que l'amour vienne tempérer la crainte. Après l'éducation de l'esprit, de la conscience, de la volonté, voici l'éducation du cœur. Ce cœur de l'enfant qui ignore encore ce que c'est qu'aimer, qui se montre à peine sensible aux bienfaits et à la tendresse d'une mère, verra bientôt les affections les plus diverses, peut-être les passions les plus ardentes faire irruption dans son domaine, chercher à le prendre d'assaut et s'en disputer l'empire. La religion tente ici hardiment et le plus souvent mène à bonne fin une sublime entre-

nous ne sommes possesseurs que d'un instant, nous concentre de plus en plus en nous-mêmes, et il n'y a rien de beau, ni de bon à cette condition. » (Voy. notre ouvrage, *l'Éducation morale et civique avant et pendant la Révolution*, p. 172.)

[1] Gen., XVI. 13.

prise. Avant que l'amour humain ait fait éclosion dans ce cœur, elle s'empresse d'y allumer l'amour divin. Le ministre de Celui qui a dit : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces », rappelle à l'enfant ce premier des commandements; il lui demande d'aimer Dieu, d'aimer Jésus-Christ, et il réussit à l'obtenir.

Certes, on eût bien étonné les païens si on leur eût parlé d'un tel précepte. Aristote affirme quelque part que personne ne s'est jamais avisé d'aimer Jupiter. Le *deos fecit timor* de Lucrèce paraît bien la devise du monde antique. Les dieux nés de la crainte pouvaient bien inspirer la crainte, jamais l'amour.

Je n'ai pas à raconter ici comment le Dieu des chrétiens s'y est pris pour arriver jusqu'au cœur de l'homme, jusqu'au cœur de l'enfant. Le Dieu tonnant, dans la loi ancienne, sur le mont Sinaï, au milieu des éclairs, est devenu dans la loi nouvelle le petit Jésus naissant dans une crèche, le bienfaiteur public qui parcourait les villes et les bourgades de la Judée, guérissant les malades, ressuscitant les morts, le prédicateur familier et sublime qui répandait la bonne nouvelle sur tous les chemins d'Israël, l'innocente victime, l'agneau sans tache qui versait son sang au Golgotha pour le salut du monde. Voilà le Dieu qu'on présente à l'enfant. Ce Dieu ne l'effraye pas, il est approprié à sa faiblesse, il parle à son cœur, il gagne son amour.

L'effet moral de l'éclosion de ce sentiment dans l'âme de l'enfant est immense. Quel avantage pour une religion qui se charge d'inspirer l'amour du devoir, de pouvoir l'identifier avec l'amour de Dieu! Toute règle est nécessairement abstraite : quel bonheur quand on parle à l'enfant de pouvoir la concrétiser, la personnifier, lui faire prendre chair en quelque sorte dans un être qui a existé, dans un être à la fois source et modèle de toute sainteté et de toute justice, dans un être qui a vécu les vertus les plus sublimes qui puissent être données en exemple à toute génération!

La loi qui, tout à l'heure, n'avait prise que sur mon esprit, sur ma conscience, en se montrant maintenant à moi sous la figure de Jésus-Christ, présente un singulier attrait. Le lien de raison s'est accru d'un lien de cœur, et « le cœur, dit Pascal, a des raisons que la raison ne connaît pas ». La morale m'arrive fortifiée de l'action personnelle du Dieu fait homme. Qui n'a subi dans sa vie l'influence d'une âme haute, noble, droite, ferme, vaillante, aimante, généreuse? Combien le contact journalier avec une personne vers laquelle nous attire la sympathie, l'estime, le respect, l'admiration, l'affection, la reconnaissance est admirablement propre à mettre en branle tout ce qu'il y a en nous d'énergie pour le

bien? Vous voulez me pousser à agir : je serai moins frappé de ce que vous me dites que de ce que vous faites; vos exemples seront plus éloquents que vos conseils.

La religion qui connaît cette loi s'empresse de nous montrer le Dieu modèle à côté du Dieu législateur. Après avoir fait parler la crainte, elle fait parler l'amour. Je puis prouver rationnellement à l'enfant qu'il doit travailler, qu'il doit obéir à ses parents; mais si je lui présente Jésus dans la maison de Nazareth, occupé sous la direction de saint Joseph à un métier manuel, obéissant à sa mère et à son père nourricier : *Erat subditus illis*, ici l'influence de l'exemple, combinée avec le désir de plaire à Jésus en l'imitant, peut donner à sa volonté un élan décisif. Je veux inspirer à l'enfant le regret de ses fautes. Avec les considérations de la philosophie, j'arriverais peut-être à lui faire avouer qu'il a eu tort; mais, comment lui communiquer la douleur d'avoir offensé Dieu, la détestation du péché? Comment opérer dans son cœur ce brisement dont nous parlions plus haut au sujet de la contrition? Tandis que vous dissertez, éloquemment peut-être, mais sans l'émouvoir, sur les conséquences de la violation de la loi, je lui montre, au jardin des Olives, Jésus pris d'une sueur de sang à la seule pensée des iniquités du monde; je fais apparaître à ses yeux l'innocente victime clouée sur un gibet, perdant son sang par tant de blessures, afin de sauver son âme en expiant ses péchés. Ce spectacle n'est pas perdu pour l'enfant. Tandis que vos raisonnements risquent de glisser sur son âme sans y marquer d'empreinte, je fais entrer en lui le repentir, par ses yeux, par ses oreilles, par son cœur, par tous ses sens, et souvent ses larmes me répondent de l'émotion religieuse que j'ai réussi à lui communiquer.

Un penseur de notre siècle a dit : « Ni en métaphysique, ni en logique, ni en morale, il ne faut placer dans la tête ce qui doit être dans le cœur et dans la conscience [1]. » Cette parole est surtout vraie quand il s'agit d'élever l'enfance. Ici, malheur à celui qui laisse le cœur vide, ne songeant qu'à remplir la tête. Il ne connaît pas le premier mot de son art et tous ses efforts seront frappés de stérilité. S'il veut donner Dieu à l'enfant, qu'il ne se contente pas de le mettre dans son esprit, qu'il le confie à son cœur. « La connaissance de Dieu, qui est la *vie éternelle*, a écrit M^me^ Necker de Saussure, ne consiste pas dans un simple acte de l'entendement. Pour que ce soit vraiment *une vie*, la connaissance de Dieu doit faire battre le cœur, circuler le sang... Les lettres de son nom ne le représentent pas. Son idée réveille tous les sentiments d'amour, de confiance, d'ad-

[1] Joubert, *Pensées*.

miration, de respect profond qui, réunis ensemble, forment un culte. » Cette idée de Dieu, qui doit faire battre le cœur et circuler le sang, la philosophie, de l'aveu même de Mme Necker de Saussure, « la laisse inanimée, inactive [1] »; c'est la religion qui va la vivifier, la réchauffer, l'enflammer en quelque sorte, en la faisant passer par le cœur de l'enfance.

Pour indiquer la nature de ces liens nouveaux, de ces relations intimes établies entre l'homme et la divinité, l'Église se sert d'un mot qui était connu de l'antiquité [2], mais qui a pris une signification particulière, c'est celui de *piété*. Si le christianisme n'a pas créé le mot, il a créé la chose. La piété est ce sentiment intérieur, cette disposition affectueuse de l'âme qui nous fait remplir avec amour tous les devoirs de la religion envers Dieu. Ici on n'atteint plus seulement Dieu par l'esprit comme cause première, on l'atteint par le cœur comme père, comme bienfaiteur, comme protecteur, comme ami. Tous les sentiments de respect, de confiance, de reconnaissance, de tendresse qu'il éprouve pour ses parents, l'enfant, façonné par la religion, les éprouve pour Dieu, pour Jésus-Christ. On dit la piété chrétienne, comme on dit la piété filiale, et tous les efforts de la religion tendent à faire naître, à développer cette piété dans le cœur de l'enfant.

Pour y réussir, elle cherche surtout à lui donner le goût et l'habitude de la prière; l'enfant prie Dieu comme il prie son père et sa mère. Les désirs qu'il éprouve, le sentiment de sa faiblesse et de son indigence lui font élever son regard et sa demande vers Celui qui a tout, parce qu'il est le souverain bien, vers Celui qui donne tout, parce qu'il est souverainement bon. S'il est très difficile de posséder Dieu par le cœur quand on le prie peu, il est impossible de le prier sans que cette habitude de monter jusqu'à lui par le vol de la pensée, de lui parler, de l'écouter, de l'entendre, de se sentir près de lui et de le sentir près de soi, sans que cet échange de requêtes et de grâces, de faiblesse et de puissance, de remerciements et de bienfaits, n'établissent des relations intimes et une sorte de vie commune, n'allument enfin dans l'âme ces sentiments d'affectueuse reconnaissance, de respectueuse tendresse, d'amoureuse crainte qui sont la piété, c'est-à-dire la possession de Dieu par le cœur. Fénelon écrivait au duc de Bourgogne : « Que la prière nourrisse votre cœur, comme les repas nourrissent votre corps. Que

[1] *L'Éducation progressive*, par Mme Necker de Saussure, t. II, p. 75.

[2] *Vir bonus et summæ pietatis erga deos.* (Sénèque, *Épîtres.*) — Ce mot revient souvent dans Cicéron; mais, pour lui comme pour tous les anciens, la piété n'est que la justice envers les dieux : *Pietas est justitia adversus deos.* (Cic, *De natura deorum.*)

la prière, en certains temps réglés, soit une source de présence de Dieu dans la journée. Cette vue courte et amoureuse de Dieu dans la journée ranime tout l'homme, calme ses passions, porte avec soi la lumière et le conseil, subjugue peu à peu l'humeur, fait qu'on possède son âme, ou plutôt qu'on la laisse posséder à Dieu. »

Cette prise de possession de l'âme par Dieu s'opère d'ordinaire à l'approche, à l'accomplissement d'un grand acte qui laisse dans le cœur de l'enfant une impression toujours profonde, quelquefois ineffaçable, je veux parler de la première communion. *La première communion :* le fait que ces mots nous rappellent finit par ne plus étonner, tant l'habitude de le voir se répéter sous nos yeux tarit en quelque sorte les sources de l'admiration et de la surprise. Et cependant, quel événement extraordinaire que cette rencontre de Jésus-Christ avec toutes les générations qui viennent s'asseoir au banquet divin! Sublime roman d'amour, disent les incrédules; ce qu'ils nomment roman, la religion l'appelle une histoire. Onze ans ont à peine sonné, par exemple, pour le petit Parisien, qu'elle le convoque à la table sainte, et de tous les points de la capitale, des hauteurs de Belleville comme des hôtels aristocratiques du faubourg Saint-Germain, des écoles laïques, comme des écoles congréganistes, sortent des légions d'enfants qui réclament leur place au banquet sacré.

Nous n'avons ici à considérer la première communion que relativement à la formation morale du premier âge. L'influence qu'elle exerce à ce point de vue est considérable. Nous parlions tout à l'heure de l'action personnelle de Jésus-Christ sur l'éducation de l'enfant, de l'entreprise hardie conçue par l'Église d'implanter l'amour divin dans un cœur avant qu'y apparaisse l'amour humain. C'est à l'approche de la première communion que s'allume, que s'avive cette flamme céleste qui va aider de toute la puissance du cœur l'élan de la volonté vers le bien. Il faut avoir vu de près la transformation qui s'opère alors dans l'âme de l'enfant pour en comprendre toute la portée. On assiste ici à un double travail. L'enfant cherche d'un côté à se détacher du péché, à combattre, à déraciner les défauts qu'on lui signale, de l'autre, à cultiver, à développer les vertus appropriées à son âge. Ce double effort tend au même but : préparer un cœur, une demeure digne de lui au Dieu qui va venir. On lui montre de loin la première communion comme le plus beau jour de la vie. C'est alors que Jésus-Christ en personne doit se donner à lui, petit enfant; c'est alors que doit se faire, selon l'expression du P. Gratry, « la réception réelle de Dieu ». Il faut auparavant lier connaissance avec cet illustre visiteur et orner son âme comme un temple où il puisse trouver ses délices.

On le lui dit, on le lui répète sans cesse, et les exhortations deviennent de plus en plus vives et pressantes à mesure qu'on voit poindre à l'horizon l'aurore du jour tant promis et tant désiré. Il n'est aucun sacrifice que le confesseur n'obtienne alors de ses jeunes pénitents. Il peut les arrêter tout court sur la voie du mal et leur faire faire volte-face au moment peut-être où un commencement d'habitudes vicieuses qui se sont glissées dans le cœur, malgré la surveillance d'une mère, menacent de s'y développer et d'y apporter, en s'y acclimatant, d'irrémédiables ravages. Il peut, il doit presser tous les ressorts, faire vibrer toutes les cordes, fouiller dans tous les coins et recoins, pénétrer jusqu'aux plus intimes profondeurs. Ces petites âmes, encore tendres et vives, se laissent façonner et en quelque sorte pétrir comme une cire molle[1], sous la main de Dieu.

Il n'est pas jusqu'à l'appareil grandiose que la nombreuse population des paroisses de Paris permet de donner à cette préparation qui ne vienne fournir un appoint dans la formation de l'homme moral et du chrétien. Comme ces exercices du catéchisme, en se prolongeant pendant un an, pendant deux ans, sont admirablement propres à infiltrer, goutte à goutte, la connaissance et l'amour de la loi, avec la connaissance et l'amour de Dieu! Il y a dans ces exhortations, ces avis, ces prières, ces chants, ces cantiques, qu'on a soin d'entremêler aux instructions et aux récitations, un langage pour toutes les facultés de l'âme. La religion, dit Fénelon, « se sert de l'encens le plus exquis, des cérémonies les plus majestueuses, des temples les plus augustes, des assemblées les plus solennelles, des hymnes les plus sublimes, de la mélodie la plus touchante, des ornements les plus précieux, de l'extérieur le plus grave et le plus modeste des ministres des autels » pour parler à l'homme et l'élever à Dieu. L'enfant a besoin de cette éloquence des choses; il la comprend mieux que personne, et, malgré la légèreté, l'insouciance de son âge, il ne résiste pas à tant d'appels répétés chaque jour sous des emblèmes qui parlent à la fois à son esprit, à son imagination et à son cœur. Ici, l'impulsion de tous provoque l'élan de chacun. Cette espèce d'incubation commune, cet entraînement général va réveiller les plus endormis, et, de cette atmosphère chargée en quelque sorte de piété et de ferveur, jaillissent des étincelles électriques qui passent, si je puis ainsi dire, dans les veines morales des plus réfractaires.

Au moment de la première communion, il semble que la formation morale soit complète. Durant trois jours, la religion a mis l'enfant

[1] « Les sceaux, a dit Plutarque, se gravent vite sur une cire molle; de même les préceptes qu'on donne à ces esprits encore tendres s'y impriment facilement et y laissent des traces profondes. »

en retraite pour que, faisant trêve à ses distractions, à ses occupations ordinaires, il vive quelque temps seul et tranquille sous l'œil de Dieu qu'il est sur le point de recevoir. Il vient de terminer sa confession générale; il a fait son dernier aveu avec cette naïveté, cette candeur, cet abandon confiant qui est le charme de l'enfance. Le poids de ses fautes semblait bien léger auprès des confessions de l'âge mûr, et pourtant il lui tardait d'en être soulagé, tant sa conscience maintenant éclairée, aiguisée par la religion, tremble devant le péché. Personne ne saurait fuir la responsabilité que crée la faute. David coupable s'écrie : *Peccatum meum contra me est semper.* « Le péché que j'ai commis est toujours là en face de moi. » Qui me dira s'il a été remis? Dieu, qui envoya à David son pardon par le prophète Nathan, n'a-t-il pas pris soin de faire parvenir les décisions de sa miséricorde aux coupables de tous les âges, de tous les temps et de tous les lieux? L'Église l'enseigne, et les assurances qu'elle apporte au pécheur répondent tellement aux besoins de la nature humaine, qu'un protestant, M. Ernest Naville, n'a pu s'empêcher d'écrire : « Qui n'a tourné des regards d'envie sur le tribunal de la pénitence ! Qui n'a souhaité, dans l'amertume du remords, dans l'incertitude du pardon divin, entendre une bouche qui pût dire avec la puissance du Christ : Va en paix, tes péchés te sont pardonnés ! »

Cette parole que la philosophie ne peut pas adresser à ses fidèles, a retenti à l'oreille de l'enfant, au moment où il récitait, avec des élans de repentir et d'amour, mêlés de larmes, son acte de contrition. Il s'endort le soir dans ce repos suave que donne la certitude d'une innocence affermie ou reconquise. Ce matin, son premier réveil, sa première pensée, son premier sourire, ont été pour Jésus; en regardant à la fenêtre, il lui semble que, pour colorer ce beau jour, le soleil se soit levé plus brillant et plus pur. Voici le moment : Dieu vient, il est venu. Saints transports, douce allégresse, colloque mystérieux, impression profonde, inénarrable, inconnue à cet âge et qui, la vie durant, restera gravée dans le cœur de tout homme, depuis le pâtre des montagnes jusqu'au vainqueur d'Austerlitz. « Le bonheur du ciel, ce doit être comme une première communion qui ne finit jamais », disait un jour un premier communiant dans l'enivrement de sa joie. C'est qu'en effet, cet acte donne à un enfant de douze ans comme la sensation du bonheur éternel.

Qui n'a lu avec émotion, dans saint Jean, le discours de Jésus-Christ à ses disciples durant la dernière cène, discours qui surpasse l'entretien de Socrate mourant autant que le langage d'un Dieu l'emporte sur la parole d'un sage? Nous aurions voulu entendre ces *novissima verba*; nous aurions voulu être parmi les interlocuteurs de Socrate; nous aurions voulu surtout nous asseoir avec Pierre et

Jean au banquet du Sauveur qui allait mourir et recueillir de sa bouche ces divines paroles : *Jam non dicam vos servos, vos autem dixi amicos* « Je ne vous appelle plus mes serviteurs, vous êtes mes amis » ; « Gardez-moi votre amour » *Manete in dilectione mea.*

Tous les ans, le spectacle de la première communion nous rappelle cette scène sublime. Nous ne sommes plus ici, il est vrai, en présence d'un Dieu qui va mourir ni d'apôtres qui vont conquérir le monde au prix de leur sang; mais nous avons sous nos yeux de jeunes hommes qui vont entrer dans les orages et les responsabilités de la vie. Ils sont là, en habits de fête, occupant les places d'honneur, rangés en longues files sur le pavé du temple; ils sont radieux, confiants, ne se doutant guère des préoccupations de ceux qui regardent l'avenir. Au soir de ce beau jour, lorsque, en présence des fidèles, des parents, des prêtres qui les ont élevés, des anges du sanctuaire, au milieu de ce déploiement de pompe que l'Église catholique sait donner à cette solennité grandiose, on leur demande de renoncer au démon, à ses pompes et à ses œuvres, la réponse part comme une flèche; une promesse spontanée, sincère, retentit en protestations unanimes sous les voûtes du temple, et il ne vient à la pensée d'aucun que ce contrat qu'il vient de passer avec Dieu puisse être jamais violé. A ce moment, la plus noble mission du prêtre paraît achevée; le couronnement de ses efforts est scellé, en quelque sorte, par la rencontre de Jésus-Christ avec ces jeunes âmes au banquet sacré.

De quel secours n'a pas été ici l'idée divine pour le succès d'une telle entreprise! Le petit Jésus que la mère avait déjà montré à l'enfant sachant à peine parler dans l'aimable légende du soulier de Noël, le petit Jésus a grandi avec l'enfant lui-même. L'enfant l'a suivi à Nazareth, donnant l'exemple de l'obéissance et du travail. Il a appris par cœur les entretiens, les paraboles de son Évangile. C'est pour lui, c'est en son nom qu'on lui a demandé, qu'on a obtenu des efforts et des sacrifices qu'il n'aurait faits à personne. C'est en le lui présentant cloué sur une croix qu'on lui a inspiré l'horreur du péché et le repentir de ses fautes. C'est en lui montrant sa visite chaque jour plus prochaine qu'on a réussi à purifier son cœur des premières atteintes du mal, et à le transformer en un sanctuaire digne de recevoir le Dieu trois fois saint. Avec le cœur, nous l'avons vu, l'esprit, la conscience, toutes les puissances du bien dans l'enfant ont été éclairées, fortifiées. C'est surtout l'amour, *l'amour intellectuel et cordial*, dont parle saint François de Sales, que Jésus-Christ lui a apporté au jour de la première communion. Demain l'Esprit-Saint lui donnera la force dans le sacrement de confirmation. Le chrétien deviendra parfait chrétien, la grande œuvre de l'éducation morale et religieuse sera accomplie.

## V

### L'AVENIR

Il ne faut pas croire que la religion, en s'emparant de l'enfance avec cette puissance, n'ait pas travaillé pour l'avenir. Non, les moyens de formation mis en œuvre pour façonner le chrétien n'auront pas été une représentation vaine dont l'effet cesse au moment où le rideau tombe le soir même de la première communion. La maison est bâtie. Sans doute les fondements n'ont pas été creusés assez profondément pour défier tous les orages; il ne faudra pas demander à un arbrisseau la résistance et la fixité d'un chêne; mais nous affirmons que la merveilleuse influence exercée par la religion sur l'enfant va se continuer sur tous les âges. Il ne serait pas difficile de suivre son action dans le double domaine de la foi et de la vertu.

Voyez-la à l'œuvre durant la vie entière pour défendre cette foi qui lui a servi de levier dans l'éducation première et qu'elle regarde comme la grande inspiratrice, comme le soutien indispensable de la vie entière. Le catéchisme des premiers ans s'est transformé dans la jeunesse en un cours d'instruction plus large, plus développé, où la philosophie et l'histoire viennent apporter leur témoignage en faveur des croyances chrétiennes. Le prêtre n'a pas de peine à montrer à cette jeune raison fière d'elle-même, impatiente du joug, à mesure que ses forces grandissantes lui ouvrent de nouvelles clartés sur elle et sur le monde, que Dieu en sait plus qu'elle, qu'il y a dans la nature même des mystères impénétrables, qu'à côté d'obscurités nécessaires, la religion atteint à des hauteurs inaccessibles au simple vol de l'esprit et projette sur notre existence, sur le problème de nos destinées, des lumières qu'on demanderait en vain à la sagesse humaine. Au moment où tant de connaissances variées sollicitent les facultés du jeune homme, on ne manque pas de l'appliquer aussi à la science religieuse qui ne cesse de veiller autour du dogme, qui, au treizième siècle, élève la *Somme* de saint Thomas à côté du catéchisme, qui, au dix-septième, emprunte pour se faire entendre la grande voix de Bossuet, qui partout et toujours montre le *Credo* de l'enfant, digne d'être récité par les plus grands philosophes. Pourquoi notre adolescent ne serait-il pas frappé de cette démonstration? Si son esprit plus développé voit mieux les difficultés de la foi, il est par contre plus apte à en saisir les convenances et les preuves. Si ses croyances ont besoin d'être confirmées par des exemples, il n'a qu'à regarder autour de lui, — à une époque où il n'y a rien à gagner, où il y a

quelquefois tout à perdre à passer pour chrétien, — pour voir nombre d'hommes dont personne ne songe à contester ni le talent, ni la sincérité, ni l'honneur, et qui savent apporter dans les assemblées publiques, dans les académies, dans les parlements, dans la presse, la ferme profession de leurs convictions religieuses. Cet enseignement développé, agrandi, suffit, le plus souvent, pour conserver à la grande partie des jeunes gens qui le reçoivent la foi de leur enfance.

Ce n'est pas en vain que l'enseignement religieux a gravé fortement dans l'esprit les principes qui sont le fondement et le couronnement de toute morale : Dieu, la création, la providence, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, la vie future. La négation, le scepticisme, l'orgueil, chercheront peut-être à ébranler ces puissantes assises. Plus d'un nuage passera sur une intelligence de seize et de vingt ans ; mais la lumière persistante de l'éducation première finira par dissiper tous les fantômes. Si, par malheur, la foi vient à s'éteindre, on souffrira cruellement, comme Jouffroy, des doutes et des problèmes irrésolus qu'elle laisse après elle, on fera tôt ou tard des efforts pour la ressaisir et regagner le rivage. Les croyances de l'enfance repoussent d'ordinaire par leurs racines. Si, dans ce voyage de l'âme en quête de la vérité perdue, la foi n'est, à un moment peut-être, qu'une étincelle scintillant, dit saint Augustin, dans un nuage de fumée : *in multo fumo scintillantem fidem meam*, quand le tourbillon est passé, cette étincelle vient raviver la flamme qui éclaira de nouveau le génie d'Augustin.

Ici, je le sais, il n'y aura pas moins à lutter pour la vertu que pour la foi. Voici venir cet âge dont Bossuet [1], dans un portrait où il laisse loin derrière lui Aristote et les anciens, nous a dépeint l'ardeur, l'impatience, l'impétuosité dans les désirs. « Cette force, dit-il, cette vigueur, ce sang chaud et bouillant, semblable à un vin fumeux, ne lui permet rien de rassis ni de modéré. » Voyez « cette verte jeunesse agitée tour à tour de toutes les tempêtes des passions avec une incroyable violence... là les folles amours, là le luxe, l'ambition et le vain désir de paraître exercent leur empire sans résistance ». Ce torrent va-t-il emporter toute vertu. La religion a fait goûter au premier communiant « cet amour angélique » qui, comme l'a dit George Sand, « est une pause pour l'âme de l'homme au sein d'une oasis enchanteresse entre l'enfance et la puberté ». Ne pourrait-on pas assurer la persévérance de ces sentiments si purs qui apparaissent ici à la femme philosophe comme une courte halte entre l'insensibilité du premier âge et les entraînements de l'adolescence? Virgile demande à l'agriculteur de redoubler de vigilance

[1] *Panégyrique de saint Bernard.*

au printemps, lorsque le fruit qui va naître couvre l'arbre de fleurs abondantes et courbe ses rameaux odorants :

*Contemplator autem, cum se nux plurima sylvis*
*Induet in florem et ramos curvabit olentes.*

Telle est bien la pratique de l'Église pour la culture des âmes. A peine voit-elle resplendir sur le front de l'enfant, avec les grâces de l'âge, le premier rayonnement de ses facultés intellectuelles et morales, qu'elle accourt en toute hâte. Elle entoure d'une sollicitude jalouse ces boutons en formation ; elle arrose ces semences de vie, *semen vitæ;* elle prête l'oreille à tous les bruissements de l'âme; elle protège, elle active, elle émonde, elle fortifie toutes les pousses. Ce travail sera-t-il perdu? Cette parure du printemps n'aura-t-elle été balancée un instant sur un jeune arbrisseau que pour récréer les yeux et embaumer l'air d'un parfum qui s'évapore? Suffira-t-il d'un coup de vent pour jeter toutes les fleurs à terre, pour détruire toutes les espérances de l'automne? En un mot, tous les efforts que nous venons de raconter, après avoir entretenu pendant deux ans une sorte de vie morale factice à la surface de l'âme, finiront-ils par aboutir à la table rase?

Rousseau a écrit : « Un jeune homme qui a conservé jusqu'à vingt ans son innocence est à cet âge le meilleur, le plus généreux et le plus aimable des hommes. » Mais où est-il ce jeune homme? qui l'a formé, qui nous le donnera? Ce n'est pas Émile, ce n'est pas cet élève auquel son précepteur a caché Dieu jusqu'à dix-huit ans. Non. Émile vient à Paris après son mariage avec Sophie et, de son propre aveu [1], il s'y laisse corrompre par les mœurs du temps. Qui nous montrera donc, à vingt ans, celui que Rousseau appelle « le meilleur, le plus généreux, le plus aimable des hommes? » C'est la religion. C'est par les principes que nous avons fait connaître, c'est en continuant à agir par les mêmes moyens sur toutes les facultés morales que l'innocence de l'enfant pourra resplendir sur le front du jeune homme d'une auréole dont l'âge, la lutte et d'incessantes victoires n'auront fait qu'augmenter l'éclat.

Remarquons-le, l'enfant ne sort pas de la première communion désarmé pour les combats de la vie. N'est-ce rien que de lui avoir donné des règles de conduite certaines, arrêtées, précises, et, après avoir bien établi la théorie, d'être descendu dans la pratique, de lui

[1] « Tous mes attachements s'étaient relâchés, dit-il lui-même, toutes mes affections s'étaient attiédies. J'avais mis un jargon de sentiment et de morale à la place de la réalité. J'étais un homme galant sans tendresse, un stoïcien sans vertu, un sage occupé de folies. Je n'avais plus de votre Émile que votre nom et quelques discours. »

avoir appris à s'observer, à se connaître, à s'accuser, à se repentir? Croit-on qu'une conscience habituée de bonne heure à surprendre le mal non seulement en lui-même, mais dans sa cause et sa racine, à condamner non seulement les actes, mais encore les pensées et les désirs, perdra tout d'un coup le discernement moral? Croit-on qu'il sera bien facile de corrompre ce juge intérieur, de faire taire cet accusateur, d'émousser en quelques jours ce sens intime auquel la formation chrétienne a donné une délicatesse, une impressionnabilité si exquise? Non, rien ne peut faire que désormais cette conscience ainsi éclairée, façonnée par la religion, n'estime, n'appelle bien ce qui est bien, et mal ce qui est mal. N'est-ce rien que d'avoir armé la volonté pour les premiers combats de la vertu, combats qui ont été autant de victoires? Les deux années passées sur les bancs du catéchisme ont créé des *commencements d'habitude* et déterminé par là même comme un penchant vers le bien, comme un *instinct de moralité*, qui aident d'autant le triomphe des nobles sentiments. Durant ce temps, l'enfant a été soumis à une *discipline morale*, qui est la condition du progrès dans la voie de la vertu comme la discipline intellectuelle est la condition du succès dans les choses de l'esprit. Nous avons réussi à lier cette jeune volonté par la volonté de Dieu; croit-on qu'il suffira de frapper un seul coup pour trancher le nœud qui l'enchaîne à cette volonté suprême. Nous avons agi puissamment sur ses déterminations par des motifs d'espérance et de crainte, par la pensée du ciel et de l'enfer. Sera-t-il facile de lui cacher ces éternelles perspectives pour le rassurer sur les conséquences de ses actes?

Nous avons enfin implanté dans son cœur l'amour divin, et c'est sur cet amour que nous comptons le plus pour sa persévérance. Nous parlions ailleurs des relations intimes que la religion chrétienne cherche à établir entre Dieu et la créature sous le nom de piété. Elle a déjà réussi à éveiller ces sentiments dans l'enfance; mais, disons-le, comme le cœur est peut-être la faculté la moins développée à cet âge, c'est surtout dans la jeunesse, au moment où il commence à battre fortement, à s'ouvrir à toutes les affections, que la religion compte y développer la flamme qu'elle y a allumée de bonne heure. De sorte que le cœur, qui est ici le grand danger, parce que mille voix enchanteresses lui parlent tout bas un langage qu'il ne demande qu'à comprendre, ce cœur est en même temps notre plus ferme espoir parce que nous le savons capable de vibrer au son de l'infini sous la touche de son Sauveur et de son Dieu.

Si la religion a réussi à faire passer la piété du cœur de l'enfant dans le cœur du jeune homme; si, pour le détourner des « folles amours » dont parle Bossuet, elle est arrivée à porter sa sensibi-

lité vers les choses d'en haut et à cultiver en lui l'amour éternel; si, en un mot, elle a pu lui communiquer Jésus-Christ, Jésus-Christ senti, Jésus-Christ adoré et aimé, elle a assez fait pour sa persévérance. Ici, quiconque n'a pas éprouvé cette influence dans son âme, ou n'a pas été appelé à la constater, à l'encourager peut-être dans une âme qui s'ouvrait à lui, aura bien de la peine à nous comprendre. Il est impossible pour qui n'aime pas ou n'a pas aimé Jésus-Christ de deviner les sacrifices qu'il exige et obtient chaque jour. Il se tient là au plus intime de notre être, au foyer de la conscience; il parle à toutes les conditions, à tous les âges, il intervient dans toutes les délibérations, il conseille, il prie, il conjure, il commande. Et, par amour pour lui, on lutte, on triomphe; et, par amour pour lui on fait des sacrifices qu'on ne ferait jamais; et, par amour pour lui, on livre chaque jour des combats qui recommencent chaque jour; et par amour pour lui, au milieu des orages, des tempêtes, du vent impétueux des passions, on reste fortement enraciné dans le devoir et l'honneur. Quel triomphe que celui qui est remporté sur les passions par Jésus-Christ, et quel autre que Dieu a jamais exercé une telle puissance? Où est le législateur, l'orateur, le philosophe, le conquérant pour lequel on soit devenu meilleur, pour lequel, toutes les conditions, tous les âges, aient fait le généreux, le sublime sacrifice des passions?

Combat sublime engagé par la religion au plus intime de l'âme, dans la région la plus secrète de la conscience, combat où la force ne peut rien, où il faut tout obtenir du consentement libre de la volonté, où, pour vouloir, il faut un autre courage que celui des champs de bataille; lutte suprême où l'homme doit s'immoler à Dieu, où toute résolution est un sacrifice, toute victoire un triomphe sur soi-même, où ce n'est pas trop de la toute-puissance du Christ pour arrêter un cœur de dix-huit ans sur le penchant de l'abîme vers lequel l'entraînaient tant de passions frémissantes. La religion qui est seule à engager de pareilles batailles est aussi seule à les gagner. Admirable spectacle que celui de ces jeunes hommes auxquels le monde ne refuse rien et qui se refusent tout, âmes aussi aimantes, aussi ardentes, aussi fières, aussi enthousiastes, aussi impatientes, aussi impétueuses, aussi exubérantes que tout autres, mais couvertes par le manteau de Jésus-Christ contre les souillures du monde, mais fidèles à Dieu, comme dit Fénelon, « par l'abondance d'un cœur en qui l'amour devient une source vive pour tous les sentiments les plus doux, les plus forts ».

Voilà le triomphe de l'éducation chrétienne, et ce triomphe est moins rare qu'on ne pense. Lacordaire aurait pu adresser à plus d'un de ses élèves la lettre qu'il écrivait à celui qui devait être un

jour l'abbé Perreyve : « Vous me rapportez la beauté de votre âme que j'ai tant aimée », lui dit-il, je vous retrouve « plus mûr, mais non pas flétri. L'arome de votre jeunesse a survécu aux enchantements trompeurs de la première liberté, et je reconnais dans votre style, seule image où je puisse vous voir aujourd'hui, la grâce de votre parole et la virginité de votre front ». C'est sur l'éducation religieuse, c'est dans ces « écoles de piété », dont Joubert [1] proclamait l'influence nécessaire, que se façonnent de telles âmes et se préparent de tels triomphes. « Je ne sais s'il y a au monde une maison où il y ait plus d'innocence que dans la vôtre », disait un jour le P. de Ravignan à l'abbé Dupanloup, après avoir prêché une retraite au séminaire de Saint-Nicolas [2].

L'éducation chrétienne réussit donc souvent à faire des vertus de l'enfance l'ornement, la parure embellie de la jeunesse. Hâtons-nous d'ajouter que là où elle n'arrive pas à sauver l'innocence, elle engage du moins la lutte. Quand la religion est entrée dans un cœur, elle ne se laisse pas chasser sans résistance; elle ne laisse pas violer la règle des mœurs sans des déchirements intimes, et là où elle n'a pas réussi à faire pousser des vertus, le plus souvent elle a semé des remords. On peut être un vaincu sans être un révolté. On n'a pas été impunément le disciple de Celui qui a dit : « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais la guerre »; on n'a pas été durant quelques années soldats du Christ pour jeter ses armes à la première rencontre avec l'ennemi. Non, on lutte tout d'abord, et il y a dans cette lutte quelque chose de noble et de généreux. Le combat pour le bien, pour le devoir, même quand il aboutit à la défaite, c'est encore le mouvement, c'est encore la vie. Ce qui est terrible, c'est la dépravation sans remords, c'est le vice sans regret, c'est l'affaissement de l'esclave qui baise ses chaînes et semble se complaire dans sa honte, c'est, en un mot, la cessation du pouls moral. C'est en vain que vous verseriez conseils, prières, instances, objurgations, menaces dans ce tonneau des Danaïdes; on ne sait plus comment rebâtir sur une âme sans fond, on ne sait par où prendre ces « cons-

[1] « Pour enseigner la vertu dont il est tant parlé dans Platon, il n'y a qu'un moyen, c'est d'enseigner la piété... Il faut regretter pour la jeunesse les leçons de piété que jadis ses regards rencontraient partout, jusque sur les vitraux des cloîtres, dans l'aspect des monastères, et à la vue de ces prie-Dieu au pied d'un crucifix, qui formaient, dans chaque maison, à la tête du lit du maître, une chapelle domestique. *Des écoles de piété,* elles nous paraîtraient, si nous étions sages, indispensables à cet âge qui a besoin qu'on le dresse à aimer le devoir, car il va aimer le plaisir. » (Joubert, *Pensées.*)

[2] *De l'Éducation,* par Mgr Dupauloup, 1862, t. III, p. 438.

ciences cautérisées » dont parle saint Paul, *cauteriatam conscientiam*, on ne sait comment secouer ce cadavre.

Cette espèce de paralysie morale n'est pas à craindre lorsque l'enfance a été soumise à toute l'intensité de l'action religieuse. M. Renan, parlant, dans un discours à l'Académie [1], d'un homme qui, après avoir étudié en vue du ministère évangélique, était tombé dans les négations de la philosophie allemande, ajoutait : « Ce changement ne modifia en rien ses règles morales... Une vie entière était parfumée par le souvenir de ces croyances fécondes dont on pouvait sacrifier la lettre sans abandonner l'esprit... On garde encore la sève morale de la vieille croyance sans en porter les chaînes scientifiques. A notre insu, c'est souvent à ces formules rebutées que nous devons les restes de nos vertus. Nous vivons d'une ombre, du parfum d'un vase vide. » Sans doute, M. Renan voit ici les choses en dilettante, dont le premier souci est de se balancer dans la cadence et l'harmonie de ses périodes; mais n'y a-t-il pas dans ces paroles un aveu de l'action persévérante que le christianisme continue à exercer sur nos jugements et nos actes, alors même qu'on a perdu ses convictions religieuses. Il est impossible que toutes nos facultés morales aient été durant tout le premier âge placés en quelque sorte sous le feu du ciel, sans en garder des traces ineffaçables.

Il y a plus. L'éducation et la morale chrétiennes créent ou plutôt développent des besoins religieux qu'il faudra tôt ou tard satisfaire. Rien ne peut faire qu'une âme touchée par Jésus-Christ n'ait habité cette région sublime où résident les plus belles pensées, les plus nobles sentiments, les plus pures jouissances. Elle connaît désormais le chemin à suivre pour escalader ces hauteurs; pourquoi ne serait-elle pas tentée de le reprendre encore; pourquoi l'idéal qui a illuminé, qui a enivré son enfance ne se présenterait-t-il plus au regard de la jeunesse et de l'âge mûr; pourquoi ce sens du divin que l'éducation religieuse a rendu si délié et si exquis serait-il émoussé pour toujours? Non, non; les élans, les vertus, les saintes inspirations, les généreux sacrifices de la première enfance ont ouvert à jamais dans la conscience une brèche, par où est entré, par où rentrera Jésus-Christ. Que de fois déjà il a reparu dans cette âme avant d'en être chassé définitivement! Combien de fois ce jeune homme dont la volonté a fini par défaillir s'est relevé de ses chutes pour revenir à Dieu! Vous le croyez à jamais vaincu, attendez, attendez que l'expérience lui ait fait sentir ce qu'il y a de déception pour l'esprit, d'amertume pour le cœur dans les

[1] Le 25 mai 1882.

négations, dans les plaisirs que le monde est venu opposer aux enseignements, aux pures jouissances de la foi et de la vie chrétienne. Les fondements que nous avons creusés n'ont pu être rasés par aucune tempête. C'est un emplacement tout préparé pour recevoir à nouveau l'édifice destiné à remplacer celui qui a été ébranlé, emporté peut-être par les orages de la jeunesse.

Voilà les résultats féconds, indéniables de l'éducation chrétienne. Pourvu qu'on ne demande pas à la religion l'impossible, c'est-à-dire de supprimer les passions et la liberté du mal, pourvu qu'on ne réclame pas de l'enfant une impeccabilité qu'on n'exige pas de l'homme, on reconnaîtra ici l'influence immense, l'influence durable exercée par l'Église. La religion, nous l'avons vu, a mis en œuvre tous ses moyens de formation; elle s'est emparée de toutes les facultés de l'enfant; elle a, en particulier, au point culminant de son action, au moment de la première communion, frappé dans son âme des coups qui retentiront durant la vie entière. C'est ce grand événement qui fera dire au P. Gratry [1] : « Les suites en sont gravées d'une manière ineffaçable dans ma mémoire », qui fera écrire par une chrétienne à l'homme qui fut à la fois le plus grand catéchiste et le plus grand éducateur de ce siècle, Mgr Dupanloup : « Jamais je ne vais dans le tourbillon du monde sans penser aux vérités éternelles qui restent le fond de toutes mes idées depuis que vous nous avez fait faire notre première communion [2]. » Quel est donc le secret d'une éducation qui a creusé assez avant pour que, sur un lit de mort, on n'invoque jamais en vain les souvenirs d'enfance, et qu'il suffise quelquefois d'un simple regard jeté sur un cachet de première communion, cloué sur le mur, pour ressusciter la foi et les saints désirs du premier âge? Ah! c'est que la religion, par l'éducation de l'esprit, de la conscience, de la volonté, du cœur, a fouillé l'âme jusque dans ses profondeurs. Elle en a si bien pénétré toutes les fibres, qu'il sera à jamais impossible de l'en chasser tout entière. Si de Maistre a pu dire en général que « l'homme, ce qu'on appelle l'homme, c'est-à-dire l'homme moral, est peut-être formé à dix ans », que penser d'une formation où une âme de dix et douze ans a été tellement pétrie et façonnée par la main du Christ, qu'elle en gardera une empreinte ineffaçable?

Nous venons d'étudier l'éducation donnée par le prêtre, voyons maintenant à l'œuvre l'instituteur.

L'abbé Sicard,
Vicaire de Saint-Philippe du Roule.

La suite prochainement.

[1] *Souvenirs de ma jeunesse*, p. 5.
[2] Dupanloup, *Lettres sur l'éducation des filles*, p. 303.

# LE MARIAGE D'UN ROI[1]

## III

Notre ambassadeur en Espagne, le marquis de Maulevrier, avait obtenu, dans le courant de 1723, l'autorisation de rentrer en France, et nous n'étions représentés à Madrid que par un chargé d'affaires, M. de Coulanges, lorsque survint la mort du duc d'Orléans.

Le Roi Catholique fut immédiatement avisé de cet événement et de la nomination du chef de la maison de Condé, comme premier ministre. Dès le 14 décembre, Philippe V écrivit au duc de Bourbon, pour le féliciter du choix fait par Louis XV, « pour l'administration de ses affaires »; la lettre se terminait ainsi : « J'attends avec bien de la satisfaction que vous seconderez parfaitement mes intentions en tout ce qui pourra contribuer à resserrer de plus en plus l'union que la proximité du sang et les alliances ont mise entre nous et celle des deux couronnes, si nécessaire pour le bien de nos intérêts communs. »

M. le Duc, très flatté d'un compliment si empressé, répondit en donnant les assurances les plus formelles de son bon vouloir et offrit en même temps de nommer très promptement un ambassadeur; il proposa, pour ce poste de confiance, le maréchal de Tessé, beau-père de M. de Maulevrier, dont le choix devait être particulièrement agréable à Philippe V.

René de Froulai, comte de Tessé, l'un des protégés de Louvois, avait reçu le bâton en 1703, et remplacé, l'année suivante, le maréchal de Berwick, à la tête des armées françaises en Espagne. Il était très attaché au Roi Catholique, qui l'honorait de son amitié et l'avait fait grand d'Espagne, pour le récompenser de ses services. C'était un vieillard de haute taille et d'une noble figure, de manières agréables et polies, d'un esprit fin et très enjoué, fort habitué à traiter avec les souverains par les missions qu'il avait remplies non seulement en Espagne, mais à Rome et dans plusieurs cours d'Italie. En 1717, lors du voyage de Pierre Ier en France, M. de Tessé avait été choisi pour escorter le tsar et avait su gagner les bonnes grâces de Sa Majesté Moscovite. Consulté sur les intentions du duc de Bourbon, il voulut bien, malgré ses soixante-qua-

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 janvier 1886.

torze ans, consentir à quitter la retraite qu'il s'était déjà choisie au couvent des Camaldules, près de Grosbois, et se mettre encore une fois au service de la France.

L'offre du duc de Bourbon et le nom de son candidat ayant été agréés avec la plus vive satisfaction à Madrid, la nomination du maréchal fut officiellement annoncée, le 15 janvier 1724, par Louis XV à Philippe V. Dans une lettre écrite de sa main, le roi de France témoignait de ses sentiments affectueux pour « le gage précieux que son oncle lui avait confié », et annonçait que, pour rendre la personne de son représentant plus agréable à Leurs Majestés Catholiques, il venait de donner au comte de Tessé la charge d'écuyer de l'infante-reine : « Il ne peut manquer de vous faire connaître, ajoutait Louis XV, que, comme je trouve en Votre Majesté le petit-fils de Louis XIV, elle trouvera toujours en moi son arrière-petit-fils et le bon frère et neveu de Votre Majesté. »

Les passeports du maréchal étaient déjà préparés, lorsque, le 20 janvier 1724, arriva très inopinément à Versailles la nouvelle de l'abdication du roi d'Espagne. Tant que le P. Daubenton avait vécu, ses efforts et ceux de la reine étaient parvenus à empêcher Philippe V de céder à l'attrait qu'il ressentait chaque jour davantage pour la solitude; mais le vieux confesseur du roi, choisi par Louis XIV lui-même, était mort au mois d'octobre 1723; il avait eu pour successeur un Espagnol, le P. Bermudez, moins soucieux de l'alliance française et d'ailleurs incapable d'exercer de longtemps une grande influence, sur l'esprit de son pénitent. Le prince des Asturies, don Louis, fils aîné du roi, venait d'accomplir sa seizième année et montrait d'heureuses dispositions; son père l'avait associé depuis quelque temps aux travaux de la royauté. Dès que Philippe V le jugea suffisamment initié aux affaires de l'État, il estima le moment venu de déposer la couronne; et, après avoir fait choix d'un conseil destiné à assister don Louis dans le gouvernement du royaume, il adressa à ses peuples une déclaration solennelle pour leur faire connaître qu'« ayant depuis quatre ans considéré les misères de cette vie, causées par les maladies, guerres et troubles dont Dieu a voulu l'affliger dans le cours de son règne de vingt-trois ans, il voulait servir Dieu, étant débarrassé de tous les autres soins, penser à la mort et chercher son salut ». Puis il fit proclamer le prince des Asturies sous le nom de Louis Ier, et se retira à Saint-Ildefonse.

Dès que cette grave résolution fut connue à Versailles, le maréchal de Tessé y fut appelé en toute hâte et reçut l'ordre de partir immédiatement pour l'Espagne. Le premier ministre ne laissa même pas le temps au comte de Morville, secrétaire d'État des affaires étran-

gères, de modifier les instructions écrites qu'il avait fait préparer antérieurement à la connaissance de l'abdication de Philippe V, et se contenta de les compléter verbalement.

Ces instructions prescrivaient à M. de Tessé de donner au gouvernement espagnol entière satisfaction sur les points formant l'objet de ses préoccupatious les plus constantes : le mariage de Louis XV et de l'infante, et la succession du duché de Parme. Le maréchal devait promettre que la France ferait tous ses efforts pour assurer la tranquillité du duché et les droits de don Carlos à l'héritage de son grand-oncle : « S'il est permis de compter, écrivait le ministre [1], que l'exposition vraie des intentions du roi à ces deux égards sera sensible à la reine d'Espagne, combien doit-on croire que le lui sera tout ce que Sa Majesté permet au maréchal de Tessé et même lui prescrit de dire à cette princesse et au roi son époux des dispositions de Sa Majesté pour l'infante-reine. Elle renferme l'instruction qu'Elle pourrait lui donner pour les discours à tenir sur ce sujet, à lui déclarer que tout ce qu'il peut avancer de plus flatteur pour le roi et la reine d'Espagne et de plus conforme à leurs désirs n'exprimera jamais qu'imparfaitement les sentiments de Sa Majesté. » Et revenant de nouveau sur la question du duché, le comte de Morville autorisait M. de Tessé à déclarer « qu'on attendait à tous moments à Versailles l'acte d'investiture éventuelle que l'Empereur doit donner à l'infant don Carlos, et qui peut-être est déjà délivré aux plénipotentiaires d'Espagne à Cambrai. »

Les dispositions du duc de Bourbon ne pouvaient donc être à ce moment plus favorables aux Espagnols, et sa sincérité n'était nullement douteuse, si nous en jugeons du moins par sa conduite relative au duché de Parme : dans la crainte que la nouvelle de l'abdication ne vînt à changer les dispositions de l'Autriche, un courrier fut sans retard expédié à Cambrai, pour prescrire à nos plénipotentiaires « d'enlever l'acte d'investiture », avant que la résolution du roi d'Espagne ne fût connue des ministres impériaux. L'on apprit, du reste, presque aussitôt après le départ du courrier, que cette formalité, si impatiemment attendue par la reine d'Espagne, avait été remplie dès le 24 janvier.

M. de Tessé avait quitté Versailles, avec le secret espoir de faire révoquer ce que, dans sa correspondance avec le comte de Morville, il appelle, chez Philippe V, « la saillie d'un esprit malade ».

Sa première lettre, datée de Notre-Dame de Cléry, 29 janvier 1724, nous apprend qu'il ne conserva pas longtemps cette illusion ; il avait rencontré, sur le pavé d'Orléans, un courrier de Madrid,

[1] Archives des Affaires étrangères.

chargé pour lui d'une dépêche de M. de Coulanges. Les renseignements expédiés par notre chargé d'affaires et les récits du courrier, que le maréchal eut soin d'interroger, n'étaient sans doute pas de nature à le tranquilliser sur la facilité de sa tâche : « Je n'envisage pas, écrit-il, même en avançant vers les Pyrénées, que je trouve en delà l'ouvrage de roses sur lequel je m'étais embarqué : après cela, monsieur, je dis comme finissent les almanachs : Dieu sur tout[1] ! »

Il est, le 4 février, à Bordeaux, et, après s'être plaint « de l'abomination des chemins, où il a rompu deux brancards et l'un des essieux de sa chaise », il s'explique sur un point que la précipitation de son départ avait empêché de régler. Le maréchal préfère au titre d'ambassadeur celui de plénipotentiaire; cette qualité, en supprimant des formes de représentation embarrassantes et inutiles, lui donnera un plus libre accès près de Leurs Majestés Catholiques, et pourra d'ailleurs lui permettre de ne pas prolonger indéfiniment une mission qu'il tient à remplir de son mieux, mais que les changements survenus dans la Péninsule rendent infiniment délicate. Le 8, il arrive à Bayonne, et rend visite à la reine douairière d'Espagne; c'était la veuve du roi Charles II, mort à trente-neuf ans, et qui avait laissé tous ses États au duc d'Anjou; elle s'était retirée à Bayonne et s'y faisait chérir par ses bienfaits. Leur conversation ne fit qu'aggraver les appréhensions du maréchal; il écrit à M. de Morville :

« Je plains le roi, je plains encore plus la reine, je plains l'Espagne, je plains encore plus la France, et je vous plains encore, après m'être plaint moi-même... Je ne dois pas vous cacher que, dans ma conversation avec la reine, il lui a échappé un mot, en me parlant de la tendre amitié qu'elle avait pour l'infante-reine, par lequel j'ai cru entendre que cette abdication du trône pouvait n'être pas avantageuse à notre petite infante-reine, et qu'il pouvait passer dans la tête et de la reine douairière et de la reine qui abdique, que l'état de la jeune maîtresse de laquelle le roi m'a fait domestique, n'était pas si certain qu'il l'était avant l'abdication. Si le hasard faisait que l'on m'en parût alarmé à Saint-Ildefonse, je rassurerai certainement, mais je n'arracherai pas le germe de ce soupçon, dont nous pourrons faire usage pour obtenir d'autres choses. »

Enfin, le 23 février, il parvient à Saint-Ildefonse. Dans la lettre, commencée le soir même et terminée le surlendemain, que cette fois M. de Tessé adresse à Louis XV, il cherche à intéresser le jeune roi par des détails sur le pays où s'est enfermé son oncle : « Lieu de retraite le plus sauvage et le moins bien placé pour la commo-

[1] Archives des Affaires étrangères.

dité qu'il y ait peut-être au monde; le spectacle d'un homme de mon âge et de mon état, enfermé dans sa chaise, conduite par six bœufs, avec des hommes qui faisaient le chemin au travers des neiges, n'aurait pas laissé de réjouir Votre Majesté, si Elle s'était trouvée en chassant sur le passage d'un semblable cortège, et d'élever quelques risées dans sa jeune cour. » Parmi les curiosités de Saint-Ildefonse, il signale les effets d'eau que l'art a tirés de cette situation sauvage, puis la quantité surprenante de gibier qui y abonde : « Entre la neige et le parc, dans des bois clairs, on voit deux ou trois cents gros cerfs, dont le moindre porte vingt-deux, vingt-quatre et vingt-six. Ce spectacle ne laisserait pas que d'amuser Votre Majesté, qui aime la chasse. »

Après quelques détails sur l'existence de plus en plus renfermée de Leurs Majestés Catholiques, il rend compte de l'accueil qu'il a reçu à Saint-Ildefonse. Non seulement il s'est promené à pied dans le parc avec Elles, mais il a passé deux bonnes heures seul en leur compagnie, et les marques de confiance et d'amitié lui ont été prodiguées par Philippe V, comme autrefois. Mais, dans le courant de la conversation, le maréchal vint à parler de l'abdication et voulut insinuer « qu'il eût été à désirer qu'il parût à toute l'Europe que le petit-fils de Louis le Grand n'avait pas pris un parti de cette nature sans avoir au moins agi de concert avec le roi son neveu, dont les intérêts de toute manière doivent être unis aux siens »; la reine l'arrêta, de façon à lui enlever toute espérance de pouvoir faire revenir Philippe V sur sa détermination : « La reine prit la parole et dit que, dans les partis non seulement pris, mais que l'on voulait suivre, il fallait en prendre d'où l'on en était, qu'aucune réflexion n'avait échappé et qu'il y avait quatre ans que l'on y travaillait. » Il se flatte du moins de n'avoir pas déplu à Leurs Majestés, en conseillant au roi de maintenir son influence et faisant entendre que les décisions devaient venir, non de Madrid, mais de Saint-Ildefonse : « La reine, je puis vous assurer, m'écoutait avec complaisance. » Philippe V manifesta lui-même sa satisfaction, en offrant au maréchal de venir à Saint-Ildefonse toutes les fois qu'il en aurait le désir et sans en demander d'avance la permission, « ce qu'aucun des infants, observe M. de Tessé, ni des ministres n'a pu obtenir ».

Quelques jours plus tard, notre plénipotentiaire voit pour la première fois le jeune roi, « bien fait et d'une jolie figure, mais répondant plutôt de mine que de paroles ». L'amabilité du maréchal ne devait pas parvenir à vaincre ce flegme silencieux. Louis I^er^ était plein de respect et de reconnaissance pour son père, mais il paraissait n'éprouver aucun contentement de régner, et se trouvait gêné par les menées des membres du conseil, qui

cherchaient à le dominer et à l'éloigner de Philippe V. Presque tous étaient chauds partisans de l'alliance autrichienne, peu favorables à la France et hostiles aux changements introduits sous le règne précédent; ils s'étaient empressés de rétablir à la cour l'étiquette castillane et les vieux errements de raideur et d'apparat, modifiés à l'avènement du duc d'Anjou. Louis Ier souffrait aussi du caractère de la jeune reine, qui, d'après M. de Tessé, « avait appris bien des choses au Palais-Royal, qu'elle n'avait pas oubliées dans son palais ». Elle n'avait que treize ans, mais montrait tous les défauts sans aucune des qualités de son âge, et notre représentant eut plus d'une fois à intervenir pour réconcilier les deux époux.

Les dépêches de M. de Tessé, à mesure qu'elles arrivaient à Versailles, montraient au premier ministre que, depuis la retraite de Philippe V, l'Espagne était affaiblie par la division des partis et le défaut d'une ferme direction. Il devenait donc moins nécessaire de ménager cette puissance, et il fallait, au contraire, s'appuyer de plus en plus sur l'amitié du gouvernement anglais.

Mais, parmi ces lettres, celle qui fit sur le duc de Bourbon la plus vive impression fut assurément celle qui relatait la conversation de la veuve de Charles II et du maréchal à Bayonne. Le premier ministre ne pouvait assurément se méprendre sur les véritables sentiments de M. de Tessé : chaud partisan de l'alliance étroite des deux peuples, celui-ci eût certainement partagé les appréhensions de la reine douairière sur l'avenir de l'infante, s'il les eût jugées sérieusement fondées, et ce diplomate de profession ne proposait d'entretenir les inquiétudes de nos voisins que par une sorte de feinte et pour mieux servir les intérêts français sur d'autres questions. Mais la confidence faite au maréchal prouvait évidemment que l'on était frappé en Espagne des motifs graves qui devaient donner au gouvernement français l'idée de renvoyer la jeune princesse, et encouragea puissamment M. le Duc dans des réflexions qui, depuis quelque temps déjà, le préoccupaient vivement. Interrogé par M. de Morville sur la réponse que devait recevoir la communication du maréchal, il donna l'ordre de faire entendre à celui-ci qu'on désirait assurément calmer les préoccupations relatives à l'infante, mais qu'on n'entendait pas renoncer à les provoquer dans l'avenir. La dépêche du secrétaire des Affaires étrangères, datée du 23 février, contient textuellement cette phrase : « Le sentiment de M. le Duc a été que vous ne deviez trop vous appliquer à faire cesser pour le présent les soupçons, parce que, s'il est jamais besoin qu'ils renaissent, on trouvera aisément moyen de les faire revivre [1]. »

[1] Archives des Affaires étrangères.

L'union de Louis XV et de la jeune princesse espagnole avait été si solennellement promise, elle avait reçu, depuis trois ans, un tel commencement d'exécution par la présence en France et l'existence quasi royale de l'infante, que, jusqu'à l'abdication de Philippe V, le duc de Bourbon n'avait pas cru possible et ne s'était pas arrêté à l'idée de revenir sur la parole donnée. Cependant nul plus que lui n'était frappé des inconvénients de ce projet.

L'infante n'avait encore que six ans, et près de dix années devaient s'écouler avant qu'elle pût être la femme de Louis XV. Un tel retard, évidemment contraire à l'intérêt de la monarchie, dont la stabilité parfaite et l'influence au dehors ne se trouveraient complètement assurées que du jour où le trône serait entouré d'héritiers, affligeait justement tous les bons Français. Personne n'ignorait, d'ailleurs, la répugnance avec laquelle Louis XV avait accepté l'idée d'épouser un jour sa cousine, et l'indifférence qu'il lui avait témoignée à son arrivée à Paris. L'infante était pleine de grâce et de gentillesse, mais sa taille n'avait pour ainsi dire pris aucun développement depuis trois ans et la faisait paraître encore plus jeune que son âge. Il était donc aisé de comprendre que les sentiments du jeune roi fussent restés les mêmes, et l'on pouvait justement redouter que le mariage projeté ne fût pas heureux.

Mais la crainte de voir le sceptre passer entre les mains du duc d'Orléans, si Louis XV mourait avant la naissance d'un dauphin, et le désir d'écarter à tout prix le premier prince du sang de la succession au trône, préoccupaient surtout M. le Duc. La santé du roi s'était beaucoup fortifiée; ce n'était plus un enfant maladif, mais un adolescent plein de vigueur et de beauté; toutefois, sa passion, chaque jour plus forte pour la chasse à courre, le soumettait à de grandes fatigues et l'exposait à des accidents funestes. S'il venait à disparaître, le duc de Bourbon se trouvait exposé à perdre un pouvoir auquel il était chaque jour plus attaché et à n'être plus que le sujet de son rival.

La pensée de l'avènement du duc d'Orléans au trône hantait sans cesse l'esprit du premier ministre et devait le préoccuper plus vivement encore, depuis que l'héritier présomptif avait pris le parti de se marier et de rechercher la fille de la margrave régente de Bade. Tant qu'il avait paru vouloir rester célibataire, comme il était d'une santé très délicate et d'ailleurs fils unique, il n'avait pas semblé pour le duc de Bourbon, successeur en seconde ligne de Louis XV, un concurrent très redoutable et destiné, s'il montait sur le trône, à l'occuper bien longtemps. Mais le duc d'Orléans, une fois en mesure d'avoir des enfants, devenait un obstacle insurmontable aux prétentions de son cousin. D'après les conseils de la

duchesse douairière d'Orléans, un grand mystère avait d'ailleurs entouré les négociations matrimoniales, et le premier ministre était très froissé de ce que ni son avis ni son autorisation n'avaient été sollicités en cette grave circonstance.

Le mariage venait d'être déclaré publiquement le 20 mars : la jeune princesse de Bade était pupille de l'Empereur, et l'on soupçonnait les d'Orléans de vouloir, par cette alliance, se rapprocher tout à la fois de l'Angleterre et de l'Allemagne. M. de Tessé, qui connaissait et cherchait à flatter les sentiments du duc de Bourbon, avait lui-même écrit de Madrid : « L'abdication du roi Philippe a fortifié les partisans de la maison d'Autriche. Je ne puis pas m'abstenir de vous dire que le mariage de M. le duc d'Orléans fortifie, en Espagne, cette cabale de Vienne, et je sais, comme un et un font deux, ce que M. Stanhope a dit à un de ses confidents, qui lui demandait ce qu'il croyait de ce mariage; ledit M. Stanhope lui répondit : « Il n'est pas si sot que l'on croit, et je ne doute pas qu'il « ne l'ait fait de concert avec le roi d'Angleterre. Par cette alliance, « M. le duc d'Orléans se fait une protection contre M. le duc, en cas « que le roi de France vînt à manquer [1]. »

On accusait enfin le duc d'Orléans de profiter de l'élévation récente de sa sœur, pour chercher à gagner l'appui dévoué du gouvernement espagnol.

M^me^ de Prie avait soin d'entretenir le duc de Bourbon dans ces inquiétudes et d'exagérer le péril de la situation ; elle se plaisait en même temps à mettre en relief tous les avantages qui, suivant elle, devaient résulter du prompt mariage du roi pour M. le Duc et pour la France, et savourait d'avance le plaisir de frapper ses ennemis dans leur plus chère espérance et de se venger de leurs orgueilleux dénigrements.

Mais une décision d'une si grande importance ne pouvait être prise brusquement, et la légèreté même du premier ministre n'allait pas jusqu'à l'empêcher de voir que la rupture des engagements relatifs à l'infante blesserait vivement un peuple extrêmement délicat sur le point d'honneur et pourrait avoir les conséquences les plus graves. Après avoir hésité longtemps, il ne se sentit pas le courage d'assumer seul la responsabilité d'une pareille détermination et résolut de soumettre la question du renvoi de la princesse espagnole à un examen approfondi.

Nous trouvons d'abord, à la date des 20 et 30 avril 1724, deux mémoires ou consultations rédigés, à la demande du duc de Bourbon, par l'un de ses confidents, le comte de la Marck [2]. « C'était, nous

[1] Archives des Affaires étrangères.
[2] *Ibid.*

dit Lémontey, un esprit fin, laborieux, appliqué et qui connaissait à fond les hommes et les mystères des diverses cours de l'Europe. » Il avait rempli les fonctions d'ambassadeur en Suède, d'où il était revenu en 1718, après avoir tenu dans ses bras le corps de Charles XII expirant, et s'était acquitté avec succès de plusieurs missions en Allemagne.

Dans le premier mémoire, le comte de la Marck fait ressortir les avantages que doit présenter, pour le bien de l'État et pour l'intérêt du premier ministre, le prompt mariage du roi; mais il insiste en même temps sur la nécessité d'éviter une brouille avec l'Espagne. Il conseille de gagner le P. Bermudez, pour qu'il fasse naître dans l'esprit du « timide et dévot Philippe V » des scrupules sur les dangers pour Louis XV d'un célibat prolongé et la nécessité de mettre promptement les mœurs du jeune souverain sous la protection du mariage, et qu'il inspire ainsi lui-même au Roi Catholique l'idée de rappeler sa fille.

Le deuxième mémoire est consacré à l'examen des princesses qui peuvent convenir à Louis XV, et, après de longs développements sur les inconvénients et les avantages généraux et particuliers de plusieurs partis, M. de la Marck en propose deux : une sœur du duc de Bourbon et une fille du duc de Lorraine. Toutefois, pour empêcher Philippe V d'attribuer à un motif d'intérêt personnel de la part de M. le Duc le renvoi de l'infante, le confident du premier ministre préférerait la seconde de ces princesses, et recommande, dans le cas où l'on se déciderait pour la première, une solide alliance avec les puissances du Nord. Cette consultation se termine par des observations qui nous montrent à quel point son auteur savait M. le Duc préoccupé de l'opposition du duc d'Orléans et de ses chances de monter sur le trône : « Mais si les risques et inconvénients spécifiés ci-dessus, qu'on courra en renvoyant l'infante et en lui substituant soit une princesse de Condé, soit une princesse de Lorraine, paraissaient trop grands et les remèdes trop peu sûrs et trop faibles, il reste encore un moyen à Mgr le Duc de se mettre à couvert de la mauvaise volonté de Mgr le duc d'Orléans et de ses partisans, qui serait de chercher à conserver son crédit sur l'esprit du roi par les sages précautions qu'un prince de son sang et premier ministre peut prendre, tant pour étouffer les cabales de cour en leur naissance que pour ne laisser approcher du roi que ceux dont les sentiments ne lui sont pas suspects, et pendant ce temps prendre des mesures secrètes avec le roi d'Espagne pour le faire venir en France, en cas de mort du roi, afin d'éviter par ce moyen d'avoir M. le duc d'Orléans pour maître. Si ce dernier parti convient à Mgr le Duc, on pourra dresser un mémoire

particulier et circonstancié sur la manière dont on pourrait agir et se conduire en cette occasion. Après avoir examiné toutes les difficultés et inconvénients généraux qui se trouvent à renvoyer l'infante et les inconvénients particuliers qui se rencontrent pour les princesses qu'on voudrait lui substituer, en marquant les remèdes qu'on peut apporter à ces inconvénients, et enfin après avoir dit le moyen dont Mgr le Duc peut pourvoir à sa sûreté sans déranger le mariage du roi avec l'infante, c'est à Mgr le Duc à se servir de sa pénétration et de ses lumières, pour se déterminer ainsi qu'il le jugera convenable, et ensuite à nous d'agir suivant ses ordres et intentions. »

L'opinion isolée de M. de la Marck, quoiqu'elle fut appuyée de raisons sérieuses, ne parut pas suffisante au duc de Bourbon, et, pour s'éclairer davantage, il prit le parti de demander l'avis du secrétaire des Affaires étrangères.

Le comte de Morville, consulté dans le courant de mai 1724, s'adressa lui-même au premier commis de son ministère. M. Pecquet, fils et successeur de l'ancien collaborateur du marquis de Torcy, du maréchal d'Uxelles, et en dernier lieu du cardinal Dubois, remplissait alors ces fonctions délicates. Il avait été de longue main préparé par son père à occuper un emploi dont l'importance était dissimulée sous un titre modeste : le premier commis des Affaires étrangères devait, en effet, posséder une connaissance approfondie de toutes les questions internationales et se trouver à même de prêter un concours journalier à son chef, en lui fournissant, sur les précédents diplomatiques et sur la politique européenne, des notions qu'il n'avait généralement pas eu le temps d'acquérir lui-même.

M. Pecquet se mit à l'œuvre, et, à la date du 20 juin, présenta un travail étendu et fortement motivé dont les conclusions, approuvées par M. de Morville, étaient presque identiques à celles du comte de la Marck. Sans dissimuler les périls de la situation, l'orgueil des Espagnols et l'irritation que leur causerait le renvoi de l'infante, le premier commis n'hésitait pas à recommander cette détermination, et indiquait, comme mesure indispensable pour éviter la guerre, une intime union avec l'Angleterre, la Prusse et la Russie.

Il ne restait donc plus qu'à interroger le principal intéressé, et, après lui avoir représenté le vœu de ses peuples, à lui proposer les moyens d'y satisfaire; mais la responsabilité d'une semblable ouverture, dans une affaire de si haute gravité, était d'autant plus capable d'effrayer le premier ministre, qu'il connaissait mieux l'insouciance habituelle du roi, même dans les questions les plus embarrassantes et les plus délicates, sa disposition à ratifier l'avis de ses conseillers et ses sentiments peu favorables pour la fille de Philippe V.

Un motif, beaucoup moins sérieux, retardait d'ailleurs la solution de ce difficile problème : à ce moment même, Mme de Prie désirait obtenir une grâce du gouvernement espagnol, et, bien qu'elle fût la première à conseiller en principe le prompt mariage du roi, elle faisait alors de pressantes instances pour que l'on n'éveillât pas les soupçons des Espagnols et que l'on mît encore une fois à profit les favorables dispositions de Louis Ier.

L'influence que put avoir sur le sort de l'infante le résultat de la démarche tentée, à Madrid, en faveur de Mme de Prie nous entraîne à rapporter en détails un incident par lui-même dénué d'importance.

Une lettre, écrite de Chantilly, le 16 juillet 1724, de la main même du duc de Bourbon [1], explique la fantaisie de la marquise et montre en même temps l'embarras éprouvé en cette occasion par son trop complaisant protecteur : « Comme il faut, Monsieur, qu'il vous passe par les mains des affaires de toute espèce, en voici une toute nouvelle : Mme de Prie désire ardemment que son mari ait un rang qui contribue à l'établissement de ses enfants, et moi je le désire fort aussi. Si vous n'étiez pas habitant des Camaldules, je vous dirais pourquoi; mais, comme vous l'êtes, je vous le laisse à deviner. Elle avait songé d'abord au duché, mais, comme il s'y rencontre des inconvénients insurmontables, elle souhaiterait, à cette heure, une grandesse. Elle vous écrit sur cela par ce courrier. C'est à vous à manier cette affaire avec votre habileté et votre dextérité ordinaires, d'autant que je ne voudrais pas que mon nom y parût. Vous pourrez bien laisser entendre que cela ne peut manquer de me faire plaisir, mais de manière que l'on ne croie pas que je sois instruit des démarches que vous ferez pour la réussite de cette affaire, en sorte que, si elle se fait, je puisse dire que je ne m'en suis pas mêlé. Je vous prie d'être toujours persuadé, monsieur, de la parfaite estime que j'ai pour vous.

« L. H. de Bourbon. »

La lettre de Mme de Prie ne nous est pas connue, mais celle que le même jour elle fit adresser par M. de Morville au maréchal de Tessé montre à quel point elle ambitionnait cette faveur :

« Mme la marquise de Prie ne désirerait rien plus vivement que de pouvoir assurer la fortune de ses enfants par un titre qui serait donné à M. de Prie; quoiqu'il soit de naissance à pouvoir espérer une pareille grâce en France, cependant différentes circonstances la rendent difficile dans le moment présent. Ne pourriez-vous point, Monsieur, lui procurer en Espagne un titre de grand de première classe? Vous ne pouvez douter que cela ne fît un extrême plaisir à

[1] Archives des Affaires étrangères.

Son Altesse Sérénissime, et je crois qu'Elle vous le marque Elle-même dans la lettre qu'Elle vous écrit, mais en même temps Elle désirerait que son nom ne fût point compromis, et, en vous permettant de laisser voir qu'Elle y serait très sensible, Elle souhaiterait néanmoins que cela ne pût jamais avoir l'air d'une demande qu'Elle ferait. Elle pousse même la délicatesse jusqu'à désirer qu'il parût en quelque sorte et que le roi d'Espagne pût croire qu'Elle l'ignore. Je sais, Monsieur, toutes les difficultés de ce que je vous expose, mais ce n'est qu'à ces conditions que Son Altesse Sérénissime veut bien entrer dans cette affaire, et il n'y a que vous au monde capable de l'entreprendre. »

La demande parut en effet singulière à M. de Tessé, qui jusqu'alors n'en avait pas eu de semblable à traiter avec le gouvernement espagnol, et, dans les allusions fréquentes que contient la suite de sa correspondance à cette question brûlante, il la qualifie plaisamment et à plusieurs reprises du nom d'*affaire des charbons*. Dès le 28 juillet, il écrit au premier ministre : « Il est bien sûr qu'en parlant au nom du roi ou en votre nom, c'est une affaire que je croirais finir aisément. Vous me défendez, comme de raison, d'en parler de la part du roi ; vous ne voulez pas que j'en parle de la vôtre directement ; il ne me reste donc d'expédient que de faire entendre, moitié figue, moitié raisin, que cette grâce que vous ne voulez pas demander directement ne laisserait pas de vous faire le même plaisir que si vous pouviez ou osiez la demander. »

Il s'expliqua sans doute encore plus librement vis-à-vis de M. de Morville. Le recueil du dépôt des Affaires étrangères ne renferme qu'une copie de la réponse au ministre, copie destinée au duc de Bourbon, et dont il est permis de croire que certaines phrases furent retranchées. M. de Tessé raconte d'abord son embarras pour exécuter les ordres du premier ministre, puis il ajoute : « Cependant aucun n'a jamais été si décidé à faire tout ce qui est possible et au-delà, sans pouvoir dire quoi ; et, sur ce, je prie Dieu qu'il me donne *la force des serpents et la prudence des lions*. »

M. le Duc ayant encore insisté le 15 août et rappelé que M. de Prie est parrain du roi et proche parent de M^me^ de Ventadour, le maréchal écrit le 21 du même mois « n'avoir pu encore jeter l'hameçon qu'il désire passionnément que l'on prenne ».

Dans le moment même où le duc de Bourbon entamait cette négociation, qui paraît avoir contribué à suspendre pendant quelques mois les résolutions relatives à l'infante, le roi Louis I^er^ adressait au premier ministre une lettre de nature à accroître ses hésitations et à entraîner pour le moins un nouveau retard.

M. le Duc avait, à plusieurs reprises, manifesté au comte de Tessé

l'appréhension de voir désigner pour la surintendance de l'éducation de l'infante la nouvelle duchesse d'Orléans. Le jeune roi d'Espagne avait été informé de cette crainte : croyant répondre au désir du duc de Bourbon, il lui adressa le 27 juillet 1724 une lettre autographe, où il demandait que cette charge très honorable fût attribuée à Mme la duchesse de Bourbon et que Mme la princesse de Conti, sœur de M. le Duc, en eût l'exercice et la survivance.

Après avoir formulé cette gracieuse proposition, Sa Majesté Catholique insistait vivement pour que les fiançailles de sa sœur et du roi de France fussent accomplies, dès que l'infante aurait atteint l'âge de sept ans : « J'ai cru, disait le roi, que je devais vous prier aussi et recommander, comme je le fais, avec tout l'effort possible, de faciliter et de disposer dès à présent (comme l'affaire la plus importante à l'union si nécessaire et utile de ces deux couronnes) les choses, en sorte que, d'abord que l'infante-reine, ma sœur, aura atteint l'âge de sept ans accomplis, on fasse les fiançailles de son futur mariage avec mon cousin le Roi Très Chrétien, et, comme je suis bien sûr que vous le désirez beaucoup, je ne doute point que vous ne vous y appliquiez avec tous les efforts que son importance requiert et demande. »

En recevant la lettre du Roi Catholique, la contrariété et l'embarras du duc de Bourbon ne purent manquer d'être grands : s'il n'avait pas définitivement résolu le renvoi de l'infante, il était du moins fort éloigné d'y avoir renoncé et devait désirer avant tout ne pas contracter en faveur de cette princesse de nouveaux engagements. Il tenait essentiellement, d'autre part, à ne pas mécontenter Louis Ier et même à ne pas éveiller ses inquiétudes sur l'avenir de sa sœur, afin de ne pas nuire au succès de la négociation confiée au maréchal de Tessé dans l'intérêt de Mme de Prie.

La difficulté de la situation était encore accrue par la nécessité où se trouvait M. le Duc, après avoir en quelque sorte provoqué l'offre de la surintendance faite à sa famille, de refuser pour elle cet honneur. La duchesse de Bourbon était, en effet, de trop mauvaise santé pour exercer une charge qui réclamait une grande assiduité près de l'infante ; quant à la sœur de M. le Duc, séparée du prince de Conti et retirée au couvent de Port-Royal, elle ne pouvait obtenir l'autorisation d'en sortir que pour rentrer près de son mari, avec lequel elle ne voulait à aucun prix reprendre la vie commune.

Le premier ministre retarda le plus possible la réponse qu'il devait au roi d'Espagne ; mais, obligé de sortir du silence, il prit le parti prudent de ne rien faire qui pût compromettre les relations des deux pays ni les intérêts de Mme de Prie. Dans une lettre, datée du 19 août, nous le voyons s'expliquer d'abord au sujet de la surin-

tendance, remercier vivement Sa Majesté de la faveur qu'elle veut bien offrir à la maison de Condé et expliquer les motifs qui ne lui permettent pas d'en profiter; puis, abordant la question des fiançailles de Louis XV et de l'infante, il ne craint pas de donner au roi Louis Ier les assurances les plus formelles : « Il ne me reste plus, Sire, écrit-il, qu'à répondre à un dernier article de la lettre de Votre Majesté, par lequel Elle paraît souhaiter qu'on se dispose à faire les fiançailles du roi et de l'infante, aussitôt qu'elle aura l'âge de sept ans accomplis. Votre Majesté doit être convaincue que je n'oublierai rien pour engager le roi à lui donner cette satisfaction, et que je préparerai, avec tout l'empressement possible, ce qui peut être nécessaire pour qu'au moment que la princesse aura l'âge requis par les Canons, la cérémonie des fiançailles puisse se faire, sans être retardée d'un seul instant. »

L'infante, étant née le 31 mars 1718, devait accomplir dans six mois sa septième année; le duc de Bourbon, en annonçant qu'il ferait célébrer les fiançailles à si courte échéance, s'enlevait même le temps de provoquer un prétexte pour éluder cet engagement; il aurait été sans doute contraint d'exécuter quelques mois plus tard une promesse aussi récente et aussi formelle, si l'événement le plus imprévu n'était encore une fois venu bouleverser la monarchie espagnole.

## IV

Louis Ier, comme son cousin le roi de France, avait la passion des exercices violents : il faisait abus du jeu de paume, et « s'épuisait dans les forêts, pratiquant la chasse à pied, malgré la grande chaleur et comme un valet de limier ». Le 15 et le 17 août 1724, Sa Majesté éprouva à deux reprises une faiblesse pendant la messe; les indices de la petite vérole se déclarèrent, d'abord sans gravité; mais bientôt le pourpre se manifesta et fut suivi de symptômes fort alarmants. Le jeune roi, malgré tous les soins qui lui furent prodigués, succomba après une courte maladie, dans la soirée du 31 août, n'ayant pas encore dix-sept ans.

Cette mort faisait passer la couronne sur la tête du second fils de Philippe V, l'infant don Ferdinand, âgé seulement de onze ans. La France, si un prince aussi jeune montait sur le trône, devait appréhender le redoublement des intrigues qui avaient signalé le règne très court de Louis Ier, un rapprochement de plus en plus intime entre l'Espagne et l'Empire, et peut-être, dans quelques années, le mariage du nouveau souverain avec une princesse autrichienne. Le seul moyen de maintenir notre influence dans la Péninsule était, en conséquence, d'obtenir de Philippe V, dont

l'amitié pour la France était à l'abri de tout soupçon, une détermination virile et de le décider à sortir de sa retraite : « Il est bien différent, observe dans son journal le duc de Villars, de voir la monarchie espagnole entre les mains d'un roi âgé, dont l'autorité est tout établie, ou entre celles d'un enfant abandonné à la conduite des grands, c'est-à-dire à un désordre pareil à celui qui régnait sous le dernier roi d'Espagne. »

Le duc de Bourbon se montra très effrayé des conséquences possibles de la mort de Louis Ier. Il s'empressa de s'adresser à Philippe V pour le supplier de ressaisir le pouvoir, en faisant particulièrement valoir les considérations qu'il savait de nature à toucher l'ambition de la reine Elisabeth : « L'empereur, lisons-nous dans cette lettre, qu'à peine pouvait-on espérer de réduire à l'accomplissement de ses engagements, saisirait, s'il ne vous voyait pas reprendre le gouvernement de quelque manière que ce soit, le prétexte de ne pouvoir stipuler sûrement avec un prince mineur et avec une régence qui ne serait pas la vôtre. » Il écrivait, ajoutait-il sous les yeux du roi, « qui dans son affliction ne me permet pas de le quitter un moment. » En même temps, il expédia l'ordre au maréchal de Tessé d'employer tous ses efforts pour déterminer le Roi Catholique à faire le sacrifice de ses goûts au bien de son royaume et à l'union des deux nations.

Le maréchal n'avait pas attendu ces instructions, et, comprenant mieux que personne les intérêts français, il s'était empressé d'agir près de Philippe V. La reine regrettait la couronne ; elle joignit ses sollicitations à celles de M. de Tessé pour décider son époux, non seulement à quitter Saint-Ildefonse, mais à remonter sur le trône. Tous les deux reçurent l'appui très énergique du nonce, qui avait pour mission de prêter la main à ce qui devait entretenir les bonnes relations de la France et de l'Espagne et qui « fit merveille » dans cette circonstance. Les efforts réunis d'Elisabeth et de ces deux personnages parvinrent, non sans peine, à calmer les scrupules de Philippe V, qui se considérait comme privé par son abdication de ses droits à la royauté, et à déjouer les cabales du président de Castille et des grands espagnols, qui désiraient gouverner le jeune roi.

Les courriers de Madrid arrivaient presque chaque jour à Versailles, le maréchal tenant exactement le duc de Bourbon au courant des dispositions de Philippe V. Dans une de ses dépêches, M. de Tessé ne craint pas d'engager Sa Majesté « à se conserver et à profiter de l'exemple du roi Louis, que l'exercice trop violent de la chasse a mis dans la situation funeste où il se trouve ». Enfin notre représentant fut assez heureux pour pouvoir, le 6 septembre au soir, annoncer le plein succès de ses démarches : après de

longues hésitations, Philippe V avait consenti à redevenir roi et adressé à ses sujets une déclaration portant que, « comme souverain naturel et propriétaire, » il reprenait la couronne. Il se réservait toutefois la faculté, si Dieu lui donnait vie, de placer le gouvernement de ses royaumes entre les mains de l'infant don Ferdinand, quand celui-ci aurait atteint l'âge et la capacité suffisante.

Le duc de Bourbon répondit le 18 à M. de Tessé, en lui attribuant tout le mérite de la décision et le remerciant « d'avoir remis le roi d'Espagne sur le trône; bien que la reine et le nonce, ajoutait-il, y aient contribué, le roi ne se serait pas décidé sans vous ». En même temps, il félicita Philippe V, en lui promettant de « redoubler d'efforts pour contribuer au bien et à la gloire des deux monarchies. »

Le maréchal eut le droit d'être fier de ces témoignages de satisfaction et du nouveau service qu'il venait de rendre à son pays. Non seulement il se flattait d'avoir cimenté pour longtemps l'alliance des deux peuples, mais il était d'autant plus convaincu de la prochaine célébration des fiançailles de Louis XV et de l'infante, qu'il avait été tenu dans l'ignorance la plus complète des consultations sollicitées, quelques mois auparavant, par le chef du gouvernement français sur la question du mariage du roi.

A ce moment, tous ceux qui s'intéressaient au sort de la jeune princesse pouvaient également se persuader que les promesses réitérées faites à l'Espagne ne couraient plus aucun risque d'être éludées : en redevenant roi, sur la demande du duc de Bourbon, le petit-fils de Louis XIV semblait avoir irrévocablement assuré à sa fille la couronne de France.

Toutes ces prévisions ne devaient pas tarder à être déjouées. Le second avènement de Philippe V, loin d'entraver les projets du duc de Bourbon, semble en avoir, au contraire, rendu la réalisation plus facile.

Le résultat imprévu du changement qui venait de s'effectuer à Madrid est en réalité plus logique qu'il ne le paraît tout d'abord. Le premier ministre français s'était depuis plusieurs mois rendu compte du véritable caractère de Philippe V. En descendant du trône, dans la force de l'âge, sans attendre que le prince des Asturies fût capable de le remplacer, et sans prendre même le soin d'assurer la marche des affaires publiques par le choix de conseillers d'une fidélité éprouvée, Philippe V avait donné une faible idée de son énergie et de son habileté et diminué plus encore celle que l'on se formait généralement de ses desseins ambitieux. La répugnance qu'il avait manifestée à sortir de sa retraite, après la mort de Louis I^er^, et lorsque des dangers sérieux menaçaient sa dynastie, était venue corroborer cette première impression et permettait même au duc de

Bourbon de se demander si l'intelligence du roi d'Espagne n'avait pas été affaiblie par ses malheurs. Tous les rapports venus de Madrid s'accordaient d'ailleurs à peindre « l'humeur bizarre et hypocondriaque du roi, son éternel désir de ne voir personne, » son indécision, les scrupules sans fin et sans nombre qui le forçaient à appeler son confesseur dix fois par jour et lui rendaient, malgré les meilleures et les plus saintes intentions du monde, le gouvernement depuis longtemps très pénible. On savait, par M. de Tessé lui-même, la défiance qu'avant son abdication Philippe V éprouvait pour ses ministres, ses perplexités dans les choses les plus communes, « de manière qu'il remettait par écrit une même affaire séparément et secrètement à divers d'entre eux, pour se faire donner leurs opinions, lesquelles, se trouvant pour la plupart opposées, le plongeaient dans de plus grandes incertitudes et irrésolutions, qui ne causaient que de très longs délais et souvent un entier oubli. »

Si Louis Ier eut vécu, M. le Duc aurait peut-être hésité à violer ses engagements, car il savait ce souverain entouré de conseillers mal disposés pour la France, et il pouvait redouter la fierté juvénile du frère de l'infante; mais il se persuadait, avec quelque raison, qu'un monarque timoré et vieilli, Français d'origine et de cœur, ne se déciderait jamais à nous déclarer la guerre. Le premier ministre se proposait d'ailleurs de faire appel aux sentiments religieux de Philippe V, à son affection pour Louis XV, et d'insister sur les raisons de haute moralité qui justifiaient le prompt mariage du roi et le choix d'une princesse capable de fixer son cœur.

Le duc de Bourbon estimait sans doute aussi que la mort de Louis Ier avait modifié les conditions de l'accord conclu en 1721 entre le Régent et le père de l'infante : l'un des principaux avantages que notre gouvernement avait alors voulu s'assurer, en promettant la main de Louis XV, était de faire monter un jour une princesse française sur le trône d'Espagne. Cette espérance, après s'être un instant et prématurément réalisée, se trouvait pour toujours anéantie par la fin malheureuse du fils aîné de Philippe V, et tout le profit d'une convention, à laquelle le duc de Bourbon n'avait du reste pris aucune part, restait maintenant acquis à nos voisins.

D'autre part, les partisans du jeune duc d'Orléans ne pouvant plus compter à Madrid sur l'appui de sa sœur, devenue veuve, étaient fortement soupçonnés de se remuer près du Roi Catholique pour faire épouser au nouveau prince des Asturies, don Ferdinand, Mlle de Beaujolais, promise à don Carlos, et pour obtenir les fiançailles de cet infant avec Mlle de Chartres, autre fille du Régent. La France aurait pu, par cette combinaison, retrouver plus tard le bénéfice qu'elle avait perdu par la mort de Louis Ier; mais le premier ministre,

chaque jour plus jaloux de la branche cadette, ne voulait à aucun prix entendre parler d'un pareil arrangement. Il avait appris les menées des d'Orléans, au moment même où quelques personnes lui conseillaient de proposer une de ses propres sœurs pour le prince des Asturies, et, bien que la différence d'âge entre elle et don Ferdinand fût beaucoup trop considérable pour permettre la réalisation de cette idée, M. le Duc ne s'en était pas moins montré très irrité contre les menées de ses adversaires, et il avait, le 18 septembre 1724, fait écrire à M. de Tessé par M. de Morville : « Son Altesse Sérénissime a quelque chose de plus que des soupçons d'une vue de la maison d'Orléans de négocier l'assurance du mariage de don Ferdinand avec la princesse destinée à don Carlos, et qui se trouve en Espagne, et de substituer à celle-ci M^lle de Chartres. Le roi et M. le Duc n'en désirent pas l'exécution. »

Enfin le premier ministre et M^me de Prie ne se faisaient plus d'illusion sur le succès de *l'affaire des charbons*, et désespéraient d'obtenir du sévère Philippe V la grâce sollicitée en faveur de M. de Prie. Le maréchal n'avait jamais montré, du vivant même de Louis I^er, une grande confiance dans l'issue de cette négociation; elle traînait en longueur, et notre plénipotentiaire ne devait pas surprendre beaucoup les intéressés en écrivant très franchement quelques semaines plus tard : « Le roi Philippe V croit avoir connaissance que celle-ci (M^me de Prie) peut faire avec vous au-delà de dire son chapelet; tout ce qui s'appelle attachement de corps ou d'esprit est un crime qui exclut d'une grâce. »

La maîtresse du premier ministre, impérieuse dans ses volontés, et habituée à voir, en France, tout céder à ses moindres caprices, était profondément blessée du mauvais vouloir du Roi Catholique; elle n'avait suspendu qu'à regret, et pour le succès de ses démarches en Espagne, son projet de vengeance contre la maison d'Orléans. Le moment lui sembla venu de frapper d'un seul coup le premier prince du sang et Philippe V; toute l'influence qu'elle possédait sur le duc de Bourbon fut en conséquence employée à vaincre ses dernières hésitations. Celui-ci partageait le dépit de M^me de Prie; à la haine contre le chef de la branche cadette se joignait d'ailleurs le désir de déjouer les intrigues qu'on lui reprochait à Madrid. Il écouta donc volontiers des suggestions qui répondaient à ses propres sentiments, et, malgré les promesses faites à Louis I^er et les assurances non moins formelles, quoique plus vagues, données à Philippe V, il se détermina à renvoyer l'infante et à marier très promptement Louis XV.

Le 29 octobre 1724, quelques semaines seulement après la mort du jeune roi d'Espagne, nous le voyons réunir chez lui un conseil secret,

composé de M. de Fréjus, des maréchaux de Villars et d'Uxelles, du comte de la Marck, du comte de Morville et de M. Pecquet.

Après avoir représenté tous les inconvénients résultant du célibat prolongé du roi et fait montre d'un zèle ardent pour les intérêts de la monarchie, M. le Duc exposa les raisons qui, suivant lui, devaient entraîner la rupture du projet de mariage et empêcher Philippe V de déclarer la guerre à la France; il insista particulièrement sur notre alliance avec l'Angleterre et un traité qu'il se flattait alors de pouvoir bientôt conclure avec la Russie et la Prusse. Puis il prit les avis : tous furent unanimes, au dire de Lémontey, pour approuver le renvoi de l'infante, et M. de Morville se serait même écrié : « Sans doute il faut renvoyer l'infante, et par le coche, pour que ce soit plus tôt fait! »

Le propos est peu vraisemblable dans la bouche du ministre que sa situation officielle devait rendre particulièrement prudent en une circonstance aussi solennelle; mais, à part ce détail, l'affirmation de Lémontey semble justifiée. Déjà le comte de Morville, le comte de la Marck et M. Pecquet avaient exprimé leur opinion. Le duc de Villars raconte lui-même dans son *Journal* avoir quelque temps auparavant « parlé très fortement à Sa Majesté sur l'extrême importance aux rois de s'assurer une postérité, dont dépendent souvent la tranquillité de leurs États et leur propre conservation. » Le maréchal d'Uxelles, d'après un mémoire sur le mariage du roi, rédigé postérieurement et conservé aux Archives nationales, approuvait le renvoi de l'infante, « supposées toutes mesures bien prises pour en éviter les inconvénients. » Quant à Fleury, il paraît certain que, après avoir présenté des objections contre l'idée mise en avant par le duc de Bourbon, il finit par l'accepter. Ayant été trois ans plus tôt chargé par le Régent de faire agréer au jeune roi l'idée d'épouser sa cousine, il ne pouvait pas être très empressé de donner à Sa Majesté des conseils entièrement différents. Son opposition fut sans doute assez forte pour expliquer la version, reproduite par quelques historiens, de la résistance obstinée du prélat à la mesure proposée; elle permit plus tard à l'ancien évêque de Fréjus, devenu premier ministre et cardinal, lorsqu'il voulut rapprocher les deux couronnes, d'écrire les protestations dont furent alors remplies ses dépêches à l'Espagne; mais elle céda devant l'avis général. Les lettres récemment publiées d'Horace Walpole, à cette époque ambassadeur d'Angleterre en France et grand ami du prélat, nous montrent Fleury racontant lui-même que, sans désapprouver complètement le renvoi, il avait surtout blâmé la précipitation mise à l'effectuer.

Deux jours après la réunion du conseil secret, le 31 octobre 1724, un rapport concluant à la rupture du projet de mariage espagnol

fut présenté à Louis XV. Le duc de Bourbon exposait à Sa Majesté toutes les raisons qui militaient en faveur de son prompt établissement, et insistait notamment sur la nécessité de satisfaire le vœu de la nation, de garantir la tranquillité intérieure et de donner confiance aux puissances étrangères dans la durée du règne. A défaut de documents officiels sur la séance du conseil où fut soumise au roi cette importante résolution, il eût été du moins intéressant d'entendre le récit d'un des personnages présents; mais le duc de Saint-Simon était déjà depuis plusieurs années retiré dans ses terres, et nous n'avons découvert dans les autres Mémoires du temps aucun détail sur la manière dont la proposition du premier ministre fut accueillie par Sa Majesté. Toutefois il est permis de supposer que les prévisions du duc de Bourbon se réalisèrent de tous points et que Louis XV, après avoir entendu la lecture du rapport avec sa réserve et sa froideur habituelles, ne fit nulle objection contre le renvoi d'une princesse pour laquelle il n'éprouvait aucun attrait.

Le principe de cette détermination fut donc adopté sans difficulté. Mais la façon de la faire connaître à Philippe V embarrassait particulièrement les conseillers de Louis XV. On ne devait pas songer à entamer des négociations sur une question aussi brûlante, car le roi d'Espagne ne pouvait, dans aucune hypothèse, même en présence des arguments les plus concluants, consentir de son plein gré à approuver l'exclusion de sa fille du trône de France. En le consultant, le gouvernement français s'exposait d'ailleurs à paraître n'avoir pas encore pris une décision irrévocable, à rendre ensuite le renvoi plus offensant, et à provoquer d'une manière certaine la rupture que l'on cherchait à éviter. Mais il y avait aussi de graves inconvénients à garder le silence vis-à-vis de l'Espagne et à n'annoncer le mariage de Louis XV qu'au moment où il serait sur le point de se conclure et où l'infante devrait quitter la France; en plaçant ainsi Philippe V devant un fait accompli, on risquait de ne pas blesser moins vivement la susceptibilité des Espagnols, et cette manière de procéder ne nous exposait pas moins à la guerre.

Toutefois, ce deuxième parti avait le grand avantage de reculer l'ouverture pénible qu'il fallait faire au père de l'infante et fut préféré. L'on convint en même temps qu'on emploierait après coup les moyens les plus propres à adoucir le chagrin de Philippe V et à en amoindrir au besoin les effets.

Mais une question plus urgente encore devait être résolue : il fallait se déterminer très promptement en faveur de la princesse qui serait appelée à l'honneur de remplacer l'infante. Cette princesse devait être à la fois digne du roi de France et capable par son âge et sa bonne santé de faire espérer promptement un rejeton royal.

Malheureusement aucun nom ne s'imposait alors par lui-même, et le duc de Bourbon n'avait encore pris aucune résolution sur ce point. Il fut décidé que, pour éclairer Sa Majesté, le premier ministre consulterait de nouveau les membres du conseil secret et présenterait très prochainement un second rapport au roi.

L'histoire nous montre quelle importance fut de tout temps et avec juste raison attachée au choix des princesses appelées à partager le trône de France et les longues négociations à la suite desquelles il fut le plus souvent réalisé. Celles qui avaient précédé le mariage des deux prédécesseurs de Louis XV étaient encore présentes à la mémoire de tous, et le duc de Bourbon, moins que personne, devait avoir oublié les graves préoccupations qui, au siècle précédent, avaient agité Henri IV et Marie de Médicis, et plus tard Anne d'Autriche et Mazarin. Mais les temps, hélas! étaient bien changés : le sceptre était aux mains d'un roi jeune et indolent, tandis qu'un ministre incapable et une femme corrompue, dont l'esprit n'avait rien d'élevé, gouvernaient la nation. C'était aux fantaisies de ces deux personnages que la désignation de la future reine était livrée, et ils devaient s'acquitter de cette mission avec la plus étonnante légèreté.

Pour l'accomplissement de la tâche dont il n'avait pas craint d'assumer la responsabilité, le duc de Bourbon était dirigé par deux considérations d'ordre différent, l'une relative aux qualités physiques et la seconde au caractère de celle qui devait être reine de France. Il cherchait une princesse en âge d'avoir des enfants, bien portante et suffisamment agréable pour plaire au roi; il ne désirait pas moins de la trouver disposée à se montrer reconnaissante de son élévation et à ne disputer en aucune occasion les avantages du pouvoir à ceux qui en étaient investis.

Mais, en ce qui concerne la famille princière où devait être prise la future épouse de Louis XV, le premier ministre, bien qu'il songeât depuis plusieurs mois à renvoyer l'infante, était encore livré à la plus grande incertitude.

Il en fut, dès lors, réduit à demander au comte de Morville de rassembler, dans le plus court délai, des renseignements sur les princesses en âge de se marier. Les pièces conservées au dépôt des Affaires étrangères et le rapport du duc de Bourbon [1], rédigé d'après ces documents pour le conseil secret, nous montrent le soin apporté par le secrétaire d'Etat dans l'exécution des ordres qu'il avait reçus. S'aidant sans doute lui-même du concours de M. Pecquet, M. de Morville parvint à fournir une liste où ne figuraient pas moins de

[1] Archives nationales.

cent noms ; toutes les princesses de l'Europe y étaient mentionnées, avec des détails sur leur religion, leur famille, leur âge, leurs qualités physiques. Le premier ministre retrancha immédiatement quatre-vingt-trois de ces princesses, comme trop âgées, trop jeunes ou issues de familles trop peu considérables pour Louis XV. Parmi ces dernières figurait la fille du roi Stanislas de Pologne, avec cette brève mention : « Marie, fille du roi Stanislas Leczinski de Pologne, vingt et un ans. Le père et la mère de cette princesse et leur suite viendraient demeurer en France. » Restaient dix-sept princesses, de treize à vingt-deux ans : une fille du roi de Portugal, deux filles du prince de Galles, une princesse de Danemark, la fille aînée du duc de Lorraine, les deux filles du tsar Pierre I^er^, une fille du duc de Modène, une fille et deux nièces du roi de Prusse, quatre autres princesses allemandes, et enfin les propres sœurs du premier ministre, M^lles^ de Sens et de Vermandois.

Le duc de Bourbon, après avoir rappelé l'approbation déjà donnée par tous les membres du conseil secret au projet de marier promptement le roi, s'expliquait sur les dix-sept partis et en repoussait treize. Comme il serait fastidieux de relever les considérations spéciales à chaque princesse, nous citerons seulement les passages les plus intéressants du rapport.

La princesse portugaise était écartée à cause « de la mauvaise santé de sa famille et du danger de mécontenter davantage l'Espagne. »

M. le Duc reprochait à la princesse de Lorraine « une liaison intime avec la maison d'Autriche, une affection pour la maison où elle a pris naissance, un penchant incompatible avec l'intérêt qu'elle doit épouser et qui deviendrait une source intarissable de méfiances et d'inconvénients : il y a eu des princesses de Lorraine reines de France ; mais cela a donné trop d'autorité aux princes lorrains. »

L'aînée des filles du tsar était déjà promise au duc d'Holstein-Gottorp, et le rapport s'expliquait ainsi sur la seconde : « Cette princesse, fille d'un des plus grands et plus puissants princes de l'Europe et d'ailleurs très bien faite et d'une figure aimable, paraîtrait par ces raisons devoir être préférée aux autres ; cependant, on pourra penser autrement, lorsqu'on fera attention à la bassesse d'extraction de sa mère. De plus, cette princesse est élevée dans des façons et coutumes éloignées de celles de ce pays. Mais ce qui mérite encore une attention particulière, c'est le caractère de son père, étant à craindre que cette alliance de sang étant une fois faite, on ne se trouvât engagé d'honneur à soutenir le tsar, ou à le tirer de quelque mauvais pas, dans lequel son esprit entreprenant et ambitieux l'aurait engagé, ce qui pourrait facilement déranger les mesures qu'on voudrait prendre pour la tranquillité du dedans et du dehors du royaume. »

Les quatre princesses auxquelles le duc de Bourbon se montrait le plus favorable étaient les deux princesses d'Angleterre, filles du prince de Galles, âgées de treize et de quinze ans, et les deux princesses de Condé, propres sœurs du premier ministre, M^lles^ de Sens et de Vermandois, âgées de dix-neuf et de vingt et un ans. Sans rien contenir de particulier à l'une ou l'autre des princesses anglaises, dont l'aînée convenait évidemment mieux par l'âge que sa sœur, le rapport s'étendait assez longuement sur les avantages politiques d'une alliance avec une petite-fille de Georges I^er^ : « Le roi d'Angleterre, suivant le duc de Bourbon, serait personnellement intéressé à faire cause commune avec la France et à prendre, de concert avec elle, toutes sortes de mesures pour calmer les mouvements du ressentiment de l'Espagne. La Hollande, par là même, resterait au moins neutre, car elle se décide presque toujours par les démarches de l'Angleterre, et en ferait peut-être autant. Cette union fortifierait les liens entre le roi et le roi de Prusse, qui ne peut se séparer du roi d'Angleterre. Si le roi d'Angleterre refuse par un motif de religion, il sera au moins obligé à une sorte de reconnaissance et concourra aux moyens de calmer le ressentiment de l'Espagne. »

Quant à ses sœurs, le premier ministre reconnaissait avec franchise pour la plus jeune, M^lle^ de Sens, « qu'il y avait quelque chose à dire sur sa taille », mais il développait avec complaisance les avantages que présenterait l'union de M^lle^ de Vermandois avec Louis XV : « Sa figure, déclarait M. le duc, est telle qu'on peut la souhaiter ; ses mœurs ont répondu à son éducation ; sa vocation pour la retraite est un témoignage de sa sagesse et de sa religion. Elle est d'un caractère doux et d'un esprit aimable. Son âge, qui peut être objecté, la rend plus propre à donner des héritiers bien constitués, et il pourrait mieux convenir de préférer une personne dont on connaît l'esprit et le caractère à une autre dont on les ignore et qui pourrait les avoir tels, qu'on pourrait avoir lieu, par les suites, de se repentir du choix qu'on aurait fait. Si l'on regarde sa naissance comme un obstacle, on peut répondre que Louis XIV a fait le mariage de M^me^ la duchesse d'Orléans[1] avec M. le duc d'Orléans, son neveu, et celui de M. le duc de Berry, son petit-fils, avec M^lle^ d'Orléans, de qui les deux sœurs ont ensuite épousé le roi d'Espagne et l'infant don Carlos, et qu'enfin M. le duc d'Orléans et M. le duc de Chartres, l'un mari et l'autre fils d'une fille légitimée par Louis XIV, étaient désignés, par des traités authentiques et connus, à succéder à la couronne ; que, par conséquent M^me^ la du-

[1] M^lle^ de Blois, fille légitimée de Louis XIV.

chesse d'Orléans, fille légitimée, fût devenue reine de France. M. de Chartres, devenu duc d'Orléans, peut encore être roi, il est issu de Louis XIV, au même degré que M^lle^ de Vermandois, sa cousine germaine. Dans les différentes conférences et assemblées tenues au sujet du mariage de Votre Majesté, les personnes consultées n'ont trouvé que des obstacles qui me sont personnels. Les principaux sont qu'on pourrait dire que ce sont mes intérêts qui m'auraient fait agir et que, dans le cas où il n'y aurait pas de postérité, ce qui pourrait arriver également à l'égard de toute autre, on m'en rendrait personnellement responsable, et Votre Majesté même pourrait en conserver quelque ressentiment. »

Le rapport, tout en recommandant quatre princesses, n'appelait donc en réalité l'attention du roi que sur l'aînée des princesses anglaises et sur M^lle^ de Vermandois, et il n'était pas difficile de comprendre, d'après tous les éloges prodigués à cette dernière, sur lequel des deux partis portaient les préférences secrètes du premier ministre.

Celui-ci laissait ainsi percer une ambition qui paraîtra sans doute aux lecteurs le secret mobile de toute sa conduite antérieure. La suite du récit montrera, croyons-nous, que, plein d'irrésolutions et d'incertitudes, le duc de Bourbon n'eut pas le mérite d'avoir jamais été maître d'un plan arrêté, et que, s'il eut à deux reprises la pensée orgueilleuse de devenir beau-frère du roi, il se laissa, dans toute l'affaire du mariage, conduire par les circonstances et dominer, avant tout, par le désir de conserver personnellement le pouvoir.

La seconde réunion du conseil secret eut lieu le 6 novembre, et le procès-verbal de cette séance nous a, par bonheur, été conservé [1]. En entendant le rapport du premier ministre, les personnages dont nous avons déjà donné les noms n'eurent sans doute pas de peine à saisir son véritable sentiment, et nous les voyons tous, à l'exception de l'ancien précepteur du roi, s'empresser de donner la préférence à M^lle^ de Vermandois. Les services que Fleury avait rendus au duc de Bourbon et l'affection que Sa Majesté portait au prélat autorisaient chez celui-ci une complète indépendance; il ne songeait plus à combattre la rupture du projet espagnol, approuvée par le roi lui-même et qui semblait irrévocable; mais il n'entendait assumer aucune responsabilité dans la désignation de la future reine, afin de ne pas encourir de reproches, si elle ne plaisait pas à Louis XV. Il désirait d'ailleurs empêcher que ce choix ne rendît plus offensant pour le roi d'Espagne le renvoi de l'infante, et surtout qu'il n'augmentât l'importance et l'autorité du premier

[1] Archives nationales.

ministre, de jour en jour plus impopulaire. Sans opiner en faveur de la petite-fille de Georges Ier, qui, à cause de la question religieuse, paraissait peu convenable pour le Roi Très Chrétien, l'ancien évêque de Fréjus laissa voir clairement son opposition à l'idée de donner au roi Mlle de Vermandois pour épouse, et il ne chercha même pas à dissimuler la mauvaise humeur que cette proposition lui inspirait. « M. de Fréjus croit, porte le procès-verbal, que la princesse d'Angleterre serait la plus convenable, sans l'inconvénient que ce serait annoncer en quelque façon l'exclusion à jamais du prétendant au trône d'Angleterre, et que ce serait trop se déclarer au préjudice de la religion catholique, et qu'ensuite la plus convenable serait Mlle de Vermandois, sans la disproportion d'âge et d'autres raisons qui me regardent personnellement. »

L'opinion de Fleury, bien qu'elle fût isolée, était de nature à faire réfléchir le duc de Bourbon. Il se représenta sans doute la terrible responsabilité qu'il allait assumer en choisissant sa sœur. L'Espagne aurait le droit d'attribuer son humiliation à l'intérêt exclusif de la maison de Condé, et les adversaires du premier ministre ne manqueraient pas, eux aussi, de contester les raisons graves qui justifiaient le renvoi de l'infante et d'en exagérer les inconvénients et les périls. Si la guerre éclatait avec Philippe V, M. le Duc en verrait rejaillir sur lui tout l'odieux, et, dans le cas possible où Sa Majesté n'aurait pas de postérité, il ne manquerait point d'être à la fois l'objet de la colère et de la risée publiques. Le roi, d'ailleurs, influencé par Fleury, pourrait faire à Mlle de Vermandois l'outrage de la dédaigner, et serait peut-être excité à prendre une décision encore plus grave, en remettant le pouvoir en d'autres mains.

L'exemple de l'évêque de Fréjus encouragea sans doute quelques-uns des membres du conseil secret à revenir sur l'avis qu'ils avaient d'abord exprimé et à soumettre au roi des objections contre le choix d'une princesse beaucoup plus âgée que Louis XV et qui ne pouvait apporter à la France aucun appui contre la colère des Espagnols. Il est encore permis de supposer que les inquiétudes du duc de Bourbon, au sujet des dispositions du roi, reçurent quelque confirmation. Sa Majesté, habituée à témoigner la plus grande déférence pour l'avis de son ancien précepteur, et à ne prendre aucune résolution grave sans le consulter, très personnellement intéressée d'ailleurs dans la question qui restait à résoudre, put se montrer moins empressée que ne l'avait espéré M. le duc à ratifier l'avis du conseil secret.

Les documents officiels nous manquent pour éclairer d'une manière certaine les causes du revirement imprévu qui se produisit chez le premier ministre, et il faut nous en tenir à des conjectures.

Nous ignorons également ce qui put se passer dans le conseil présidé par Louis XV, où durent être discutés en sa présence le rapport du premier ministre et l'avis de ses conseillers, et nous n'avons pas même découvert la preuve que le roi ait délibéré sur cet objet. Nous savons seulement que, à la date du 19 janvier 1725, le duc de Bourbon fit partir, en grand mystère, l'écuyer du comte de Morville pour Londres, avec la mission apparente d'acheter des chevaux de carrosse et des chiens courants, mais en réalité pour remettre une lettre confidentielle au comte de Broglie, notre ambassadeur près de Georges Ier. Le texte même de cette dépêche nous fait défaut, mais la date et l'accusé de réception en sont indiqués dans la réponse du comte de Broglie; en outre, elle est mentionnée par Lémontey, et analysée dans un document officiel du ministère des affaires étrangères. M. le Duc chargeait M. de Broglie de faire au roi de la Grande-Bretagne la confidence du désir qu'avait Louis XV d'obtenir la main de la princesse Anne, fille aînée du prince de Galles, et recommandait à notre représentant de voir avec les ministres de Georges Ier si elle pourrait devenir épouse du roi. La seule condition à laquelle le duc de Bourbon subordonnait sa proposition était que la princesse anglaise embrassât la religion catholique.

Le duc de Bourbon joignait à sa dépêche une lettre destinée au roi d'Angleterre, mais qui ne devait être remise à Georges Ier que dans le cas où la négociation entrerait dans une voie favorable. L'écuyer du secrétaire des Affaires étrangères emportait en outre un portrait de Louis XV, la vue des traits charmants du jeune roi ne pouvant, dans la pensée de M. le Duc, que faciliter les démarches du comte de Broglie.

La réalisation de ce mariage eût assurément procuré à la France, au moment où elle risquait de perdre l'amitié de Philippe V, un utile appui et le moyen le plus efficace d'intimider un souverain qui avait de très sérieuses raisons de redouter la puissance de l'Angleterre; mais le succès de la proposition paraissait d'avance bien problématique, du moment où la France ne pouvait se dispenser de réclamer la conversion de la jeune princesse anglaise. Un esprit plus politique que celui du duc de Bourbon se fût peut-être arrêté devant une pareille difficulté et eût hésité à entamer la négociation. Peu d'années après l'avènement de la dynastie de Hanovre, le prince « qui régnait surtout par le titre de son hérésie », et puisait sa force principale dans la similitude de culte avec la grande majorité de la nation anglaise, autoriserait-il sa petite-fille, même pour devenir reine de France, à renoncer au protestantisme et à embrasser la religion des Stuart?

Paul de Raynal.

La suite prochainement.

# MES MÉMOIRES

## DEUXIÈME SÉRIE (SECONDE JEUNESSE)[1]

---

### CHAPITRE VI

#### DEUX POÈTES. — JOSEPH MÉRY ET JOSEPH AUTRAN

En juillet 1843 — l'année de Ponsard, disions-nous, comme on dit l'année de la comète ou de la grêle — une excellente troupe italienne vint donner des représentations à Marseille. Elle avait pour premier ténor Ivanoff, qui, huit ans auparavant, eut l'honneur d'être applaudi, au Théâtre-Italien de Paris, à côté de Rubini et de Lablache. Ivanoff était un serf russe qui s'était évadé pour chanter librement en France : *Viva la libertà!* Le feu sacré lui manquait. Sa figure, son jeu, sa tournure, se ressentaient de son origine; mais sa voix était délicieuse. Il aurait pu adopter la devise de Fouquet : *Quò non ascendam?* Personne n'a chanté mieux que lui le *duo* de la prison, dans la *Gazza ladra*, et la charmante barcarole de *Marino Faliero*, de Donizetti.

En 1843, j'étais déjà, de longue date, collaborateur actif de la *Gazette du Midi*. J'y étais chargé de la critique littéraire, et c'est à ce titre que je rendis compte — il y a cinquante-trois ans — des *Prisons*, de Silvio Pellico; de *Volupté*, de Sainte-Beuve; de *Stello*, d'Alfred de Vigny; de la *Confession d'un enfant du siècle*, d'Alfred de Musset; de *Simon* et de *Mauprat*, de George Sand; des *Chants du Crépuscule*, de Victor Hugo et des *Mémoires* de M^me^ Lafarge. Je devais même à cette brave *Gazette* la couronne du martyre : un martyre en miniature et une couronne de chardons. En 1839, un procès ridicule fut intenté à trois de mes meilleurs amis et à leur état-major royaliste, pour je ne sais quel délit politique. Ils eurent pour avocats MM. de la Boulie et Dugabé, qui rivalisèrent d'éloquence, de verve et de spirituelle ironie. Le président du tribunal, M. Monnier des Taillades, jurisconsulte de premier ordre, mais orateur et écrivain grotesque, avait en assez médiocre estime la science et le talent de M. Rigaud, procureur du roi, et de M. Combemale, substitut, lequel mériterait d'être immortel en la

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 novembre, 10 et 25 décembre 1885, et 10 janvier 1886.

personne de son gendre, M. Naquet. Le bruit s'était répandu que le président avait dit, en parlant du procureur du roi et du substitut : « Ces messieurs ne sont pas forts. » Grande rumeur dans la ville. Émotion profonde dans le clan des juges, des avocats, des avoués, des greffiers et des huissiers. Écrivant à la *Gazette du Midi* les diverses péripéties du procès, je me figurai que, en un temps où l'on manquait impunément de respect au roi, à sa sœur, à ses fils, aux ministres, aux maréchaux, aux préfets, aux évêques et à une foule de personnages augustes ou vénérables, je pouvais risquer quelques innocentes plaisanteries aux dépens de trois magistrats de province. J'intercalai dans mon feuilleton les lignes suivantes : « M. le président a-t-il dit ou n'a-t-il pas dit que MM. *Nigaud* et *Tombe-mal* n'étaient pas forts? Peu importe, après tout. Dire du beurre qu'il est fort, est-ce le complimenter? Un fort de la halle est-il plus aimable que le plus faible des académiciens? Lorsque vous êtes exaspéré d'une injustice, d'une bêtise, d'une catastrophe ou d'un scandale, vous ne dites pas : « C'est trop « faible! » mais : « C'est trop fort! »

Total, six lignes; procès superposé au procès politique. Condamnation à 1000 francs d'amende et à quinze jours de prison. Quoique mon article ne fût pas signé, je payai l'amende avec les frais. Les quinze jours de prison furent faits par le gérant, un pauvre diable qui, au bout de la quinzaine, me déclara gaiement que jamais, dans toute sa vie, il n'avait mangé autant de perdrix, de bécasses, de lièvres, de poulardes, de truites, d'écrevisses, etc., et n'avait vécu en si bonne compagnie. Je le crois bien! Trois grands criminels, dont deux comtes et un vicomte. Quant à moi, je me livrai à un calcul d'arithmétique. Je reconnus que mes six lignes me coûtaient 200 francs la ligne, 17 francs la syllabe et 4 francs la lettre.

Mais j'y gagnai de resserrer mes liens d'amitié avec la *Gazette du Midi* et surtout avec son digne rédacteur en chef, Henri Abel, une des physionomies les plus originales de la presse royaliste pendant ces années de luttes héroïques. Henri Abel, dans ses articles presque quotidiens, déployait tant de talent, de persévérance, de sincérité, d'énergie, que deux ou trois de nos journaux parisiens lui firent des propositions séduisantes. Il refusa, et ce fut peut-être le plus spirituel de ses traits d'esprit. Abel, transféré à Paris, dans un bureau de la rue du Croissant ou de la rue Montmartre, sous un ciel bas et pluvieux, Abel ne pouvant plus sortir sans parapluie, se crottant dans les quartiers boueux, ne voyant plus le soleil et la mer, aurait probablement perdu les trois quarts de sa valeur. Jamais type marseillais ne fut plus complet et plus

*pur* (dans tous les sens du mot). Il avait beaucoup d'accent, et cet accent, loin de déplaire, semblait le sel de sa causerie. Il ne voyait rien au-delà de la Cannebière, des Catalans et du château d'If. En fixant longtemps ses regards sur un gigot de mouton, il le changeait en bouillabaisse. Sa politique même était essentiellement marseillaise; sa grosse bonne tête, carrément posée sur ses larges épaules, n'avait jamais laissé pénétrer dans son cerveau un atome de ce scepticisme qui caractérise l'esprit parisien. Profondément religieux, la légitimité était pour lui un dogme de plus, un article de foi aussi indiscutable que le mystère de la sainte Trinité. Tandis que Marseille croissait tous les jours en prospérité, en bien-être, en luxe, en activité industrielle et commerciale et s'enrichissait à en crever, tandis que le bon Abel signalait, tous les matins, les méfaits de Louis-Philippe et du *juste-milieu*, convaincus, comme chacun sait, de ruiner et de déshonorer la France, on l'aurait bien étonné, consterné et peut-être indigné, si on lui avait prédit qu'il viendrait un moment où les princes d'Orléans seraient légitimes, où les injures, les colères, les haines, les représailles de 1843, se changeraient en hommages, et où les rares survivants de son époque arriveraient, par comparaison, à regretter cet abominable *juste-milieu*.

Pour le moment, Henri Abel transplanté à Paris, c'eût été quelque chose comme le Baobab (*Arbos gigantea*), dans le jardinet à bordures de buis, de Tartarin de Tarascon.

Le 11 juillet, il m'écrivit une lettre très aimable pour m'engager à venir entendre Ivanoff dans *Lucia de Lammermoor*. Le *post-scriptum* était encore plus intéressant que la lettre, Abel ajoutait : « Ivanoff et *Lucie* sont pour vous d'anciennes connaissances. Je vous promets quelque chose de mieux. J'espère vous faire déjeuner avec nos deux poètes; l'un à l'apogée de sa gloire, l'autre, destiné peut-être à une célébrité plus solide : Joseph Méry et Joseph Autran. »

Le surlendemain, je faisais mon entrée peu triomphale dans la vieille cité phocéenne; je me déballais à l'hôtel du Luxembourg, tenu par Parrocel, avignonnais de la même famille que les peintres, et dont le fils, après fortune faite, est devenu propriétaire d'une charmante villa où se réunissent, chaque été, les *félibres* provençaux et quelques littérateurs parisiens sous la gracieuse présidence de M^me^ Adam, femme ravissante, qui pratique des raffinements exquis de généreuse hospitalité! Remarquant que, parmi ses convives, les uns écrivaient en provençal, les autres en français, elle a pris, pour tout concilier et ne favoriser personne, l'ingénieux parti d'écrire *Payenne*, qui est en charabia.

J'étais à peine rajusté, lavé, peigné et brossé, que Henri Abel

arriva, heureux de m'annoncer que les deux poètes avaient accepté son invitation, qu'il leur avait adjoint deux amis, Sébastien Berthaud et le baron Gaston de Flotte, et que nous déjeunerions, le lendemain, à midi, à la *Réserve*, chez Roubion.

Je connais peu de restaurants mieux situés, plus pittoresques, plus appétissants que cette *Réserve*, fréquentée par tous les gourmands de Marseille, et Dieu sait s'il en manque! Figurez-vous, vers le milieu de la merveilleuse Corniche, saturée d'air vif, de rayons de soleil et d'odeurs salines, une sorte d'immense belvédère à galeries extérieures, élevé à 150 mètres au-dessus du niveau de la plage, et où l'on monte par des allées sinueuses, en pente douce, à travers des massifs de plantes grasses, de myrtes, de cythises des Alpes, de cèdres de Virginie et de fleurs de la saison. Une fois assis autour d'une table, dont la nappe, éblouissante de blancheur, disparaît presque sous une masse de coquillages, d'oursins, de moules, de sardines fraîches et d'olives farcies, on ne sait pas si l'on doit manger ou regarder. La vue est si belle! La Méditerranée rachète son manque de grandeur par une grâce familière qui semble mettre une caresse dans chacune de ses vagues. Au loin, ces vagues font l'effet de légers plis où les rayons du soleil se jouent avec une incroyable variété de tons et de demi-teintes. Plus près, elles s'enroulent comme des feuilles d'acanthe relevées d'un ourlet d'azur et de lumière, et, quand elles viennent se briser sur le bord avec un imperceptible murmure, elles ont l'air de nous dire qu'elles ne sont pas faites pour noyer, mais pour bercer. A l'horizon, une brume transparente, irisée, que la mer exhale comme son souffle et qui va se perdre sur les flancs boisés et les cimes pelées de Montredon; un vaisseau immobile, dont le joyeux équipage fait probablement la noce dans les cabarets et les tavernes du vieux port; des voiles latines auxquelles les alcyons et les goëlands, voltigeant sur la plage, semblent avoir prêté leurs ailes. Il est bien entendu que ces velléités descriptives ne me sont venues que plus tard : Ce jour-là, j'étais tout entier aux convives d'Henri Abel.

Méry revenait de Paris où il avait passé l'hiver, grelottant, disait-il, sous une triple ou quadruple enveloppe de flanelle, de tricot, de pardessus et de manteaux. Sa facilité prodigieuse, son prestigieux talent d'improvisateur, sa verve paradoxale et gasconne, n'avaient jamais brillé de plus d'éclat que pendant ces dernières saisons. Les Parisiens le croyaient cosmopolite, Hindou, naturalisé citoyen de Bombay, de Delhi, de Bénarès ou de Lahore, habitué des jungles du Bengale et de Ceylan, parce que, dans sa curieuse trilogie indienne, — *Héva*, la *Floride*, la *Guerre du Nizam*, — il avait étalé des trésors de couleur locale. La vérité vraie, c'est

qu'il n'était pas sorti de Marseille, et que ses causeries du soir, au Cercle des Phocéens, avec les officiers de marine et les capitaines au long cours, lui avaient tenu lieu de voyage et de palette. Son exubérante imagination avait fait le reste, et si bien fait, que, sa trilogie ayant balancé, dans la *Presse*, l'énorme succès des *Mystères de Paris* et du *Comte de Monte-Cristo* dans le *Journal des Débats*, Mme Émile de Girardin venait de lui témoigner sa reconnaissance en l'adoptant comme un des premiers ténors de son salon et en lui offrant un merveilleux encrier, où toutes les scènes de ses trois romans étaient reproduites par un habile artiste.

Au physique, Méry était fort laid; mais le sobriquet de *Christ des Singes*, inventé par Théophile Gautier, donnerait une idée fort inexacte de cette laideur, qu'on oubliait en l'écoutant. Les singes ont de petits yeux et le museau allongé, et le trait caractéristique de la figure de Méry était l'aplatissement d'un nez effroyablement camard entre deux grands yeux pétillants d'esprit.

Joseph Autran, plus jeune que lui d'une dizaine d'années, offrait un type absolument contraire. Il n'avait du Méridional que ce don de versification facile, instantanée, qui alla en augmentant jusqu'à la fin, et auquel il dut de mourir sans s'en apercevoir, entre deux hémistiches. Il était déjà excessivement myope, en attendant, hélas! la quasi-cécité, qui devait assombrir les dernières années de sa vie. Ses yeux, au regard fin, disparaissaient sous ses lunettes, ce qui donnait à sa physionomie une expression vague de nonchalance, et quelquefois d'ennui. Il parlait peu, laissant volontiers la parole à son étincelant et intarissable aîné. On pouvait croire qu'il avait à faire un effort pour parler, et que ce qu'il allait dire ne lui semblait pas valoir cet effort. Mais, quand il se décidait, un trait d'une spirituelle bonhomie ou d'une délicate malice servait à apprécier à sa juste valeur sa faculté d'observation et son intelligence aiguisée, maintenue dans le fourreau. Il n'avait encore publié que de beaux vers à Lamartine partant pour l'Orient, des vers non moins réussis, dont le jeune colonel, duc d'Aumale, était le héros, et un recueil poétique dont les pages les plus remarquables prirent plus tard leur place dans le magnifique volume des *Poèmes de la Mer*. Ce recueil s'appelait modestement *Ludibria ventis*.

Pour le moment, Méry était bibliothécaire de la Ville, avec liberté d'être partout, excepté dans sa bibliothèque; Autran sous-bibliothécaire, à 1800 francs d'appointements.

Il y a des hommes, fort distingués d'ailleurs, qui paraissent nés pour être partout et toujours les seconds de quelqu'un. Sébastien Berthaud, secrétaire du tribunal de commerce, était, par nature,

par habitude et par goût, le second de Méry. Il avait du mérite à ne pas le haïr, de même qu'une doublure, au théâtre, est digne d'une estime particulière si elle ne déteste pas son chef d'emploi. Il me souvient d'avoir lu, dans une des pièces les plus amusantes de Labiche, une scène où tous les personnages étaient aussi bêtes les uns que les autres. Seulement, quand Geoffroy, l'oracle de la société, avait prononcé un mot à prétention et à effet, Lhéritier répliquait : « J'allais le dire ». C'était le cas de Sébastien Berthaud, chaque fois que Méry lançait une fusée, contait une anecdote, effarait le bourgeois à l'aide d'un paradoxe saupoudré de sel attique ou de poivre de Cayenne. Sa figure expressive, toujours sur le *qui-vive*, disait à quiconque savait deviner sans entendre : « J'en ferais bien autant; je n'aurais pas moins de verve et d'imprévu; je raconterais tout aussi bien ce qui n'est pas arrivé ; mais ce diable d'homme me coupe la parole. » Ce qu'il y a de curieux, c'est que Berthaud ne se serait pas vanté : comme il se rattrapait, quand Méry n'était plus là! Quinze ans après, je le rencontrai chez l'aimable et regretté Amédée Achard. Il y avait là des convives, qui n'étaient pas tout à fait les premiers venus : M. Buloz, Maxime du Camp, Anatole de la Forge, aujourd'hui très grand personnage, alors simple homme d'esprit, Edmond Texier, Eugène Bourgeois, Paul de Saint-Victor, Offenbach. — Sébastien Berthaud tenait le dé avec un aplomb imperturbable. Il parlait à peu près seul, et son brillant auditoire n'avait l'air de le trouver ni trop bavard, ni trop ennuyeux, ni trop ridicule. Dix années s'écoulèrent ou s'envolèrent. En 1872, je retrouvai Berthaud à Cannes; je lui rappelai sa soirée triomphale chez Amédée Achard. Son visage s'illumina, et il me répondit : « Si je me souviens!... La grande victoire de Marseille contre Paris. »

Le baron Gaston de Flotte n'était le second ni de Méry, ni d'Autran, ni de personne, mais de lui-même. Il y avait en lui deux hommes; le savant et le poète; l'érudit consciencieux et l'homme d'imagination. Ces deux hommes se débattaient dans un perpétuel antagonisme. Fervent catholique, fougueux légitimiste, le baron de Flotte s'ordonnait à lui-même de ne juger les réalités de la vie publique et privée que d'après des renseignements sérieux et des vraisemblances authentiques. Poète, il se persuadait qu'il était généralissime des armées d'Henri V, pour tout le littoral de la Méditerranée. Il se voyait, en rêve, commandant cinquante mille hommes, aux cris de : *Vive le Roi!* entre une double haie de drapeaux blancs, au milieu d'une population en délire. Quand il se réveillait, il lui fallait quelques heures pour se convaincre que les choses ne se passaient pas tout à fait ainsi. Afin de se consoler de

sa déconvenue, il gardait pour les confidences intimes le titre de généralissime honoraire. Il était de ceux qui, en perdant leurs illusions, ne se regardent pas comme dispensés de conserver leurs croyances. Son poème de la *Vendée*, recommandable, mais retardataire, ne lui donna pas la lueur de notoriété qu'il dut à son petit livre sur les *Bévues parisiennes*. Il s'y mit tout entier, mais il y mit aussi une eau-de-vie sous le pseudonyme de vin de champagne. Il prit Cognac pour Épernay, et ses victimes en profitèrent pour s'égayer un peu à ses dépens. Tout en célébrant ses louanges, je relevai cette singulière distraction, ce qui nous brouilla pendant un semestre. Mais, avec cette excellente nature, les nuages se dissipaient vite, et nous ne tardâmes pas à redevenir bons amis. Sa plus vive épigramme était de m'appeler Parisien. Ses susceptibilités, ses boutades, tenaient aux conditions mêmes de sa littérature et de sa poésie. Condamné ou se condamnant à rester provincial, il n'en avait pas moins, de temps à autre, la nostalgie de ce Paris qu'il croyait haïr, mais qui distribuait la célébrité. Il offrait le modèle du lettré de province, — dans la plus haute acception du mot, — qui voudrait entendre Paris emboucher en son honneur toutes les trompettes de la renommée, sans quitter le coin de son feu, sans renoncer à ses chères habitudes, aux petites jouissances de son intérieur, aux dorlotteries de sa femme et de ses enfants, aux promenades sur le cours, au plaisir de pouvoir appeler tous les passants par leur nom et prénoms, au bézigue avec les amis et aux chefs-d'œuvre de sa cuisinière. Pour le baron de Flotte, Paris était le monstre qui épouvante et la sirène qui attire, le gouffre maudit et le palais enchanté, le jardin aux pommes d'or et le rivage sinistre aux fruits pleins de cendre. Je sais bien que l'on a toutes les distinctions imaginables; qu'on est président ou secrétaire perpétuel de l'académie du chef-lieu, membre de toutes les sociétés savantes correspondant de l'Institut de Copenhague ou de Chicago, décoré de plusieurs ordres étrangers, appelé, à chaque inauguration d'édifices publics ou de statues de grands hommes, à prononcer un discours ou à lire en public une ode, traité d'éminent et parfois d'illustre collaborateur par le journal de la localité à qui l'on confie prose et vers. Mais ce n'est pas la même chose. Comme on préférerait le moindre grain de mil, quatre lignes dans le *Figaro*, une place à la vitrine de la Librairie Nouvelle, une poignée de mains de Sarcey en plein boulevard, ou même une épigramme d'Aurélien Scholl!...

Ce jour-là, nul ne contestait à Méry le droit de parler beaucoup. Il arrivait de Paris. Pendant l'hiver et le printemps, les journaux avaient retenti de son nom. On le savait mêlé au grand événement littéraire de 1843, la première représentation de *Lucrèce*, de Pon-

sard; il possédait à fond tous les mystères du salon de Mme Émile de Girardin. Que de chances d'être encore plus intéressant, encore plus amusant qu'à l'ordinaire! Et ce n'est pas peu dire. Henri Abel l'avait averti que j'étais venu d'*en* Avignon, sous prétexte d'entendre Ivanoff et la troupe italienne, mais, en réalité, pour le voir, le connaître, pour me rassasier de nouvelles parisiennes. Il fut bon prince, ne se fit pas prier, et me dit gaiement, dès le début du déjeuner, en dégustant l'inévitable bouillabaisse :

— Voyons, cher monsieur, que vous faut-il? Le château d'If? Le voici à l'horizon. La cellule d'Edmond Dantès? Celle de l'abbé Faria? On vous les montrera pour 50 centimes chacune. Mercédès? La belle Mercédès? Elle est ici, et vous n'auriez qu'à redescendre l'escalier pour la contempler à votre aise. Avez-vous remarqué, dans le petit salon d'en bas, cette jeune femme au profil romain, d'une beauté sculpturale, qui tient les écritures?

— Oui, je l'ai entrevue en passant; elle est merveilleusement belle.

— Eh bien! pour le commun des martyrs, cette femme s'appelle Mme Roubion; pour nous, elle se nomme Mercédès. C'est en la regardant que Dumas a rêvé ce type qui a fait le tour de l'Europe.

Je me souvins alors que, onze ans auparavant, à l'époque du procès du *Carlo-Alberto* (voy. le premier volume de ces *Mémoires*), Méry, au café Bodoul, avait, pendant toute une soirée, improvisé une *Semiramide* à côté de celle de Rossini. Je craignis une variation brillante dans le même genre et j'essayai de le ramener à la question.

— Puisque vous voulez bien, lui dis-je, vous prêter à la curiosité d'un pauvre homme qui s'est cru un moment Parisien, et qui n'est plus qu'Avignonnais, je vous demanderai ce que nous devons décidément penser de M. Ponsard et de sa fameuse *Lucrèce*. Est-ce un chef-d'œuvre? Est-ce une attrape?

— Attrape plutôt que chef-d'œuvre; mais cette attrape a eu pour complices je ne sais combien d'hommes illustres ou graves, députés, pairs de France, ministres, magistrats, professeurs de Sorbonne, académiciens, qui attendaient depuis treize ans leur revanche d'*Hernani*. Le moment était favorable, le terrain bien préparé. La réaction avait commencé sous les traits de Mlle Rachel. L'année dernière, en novembre ou décembre, le bruit se répandit, au Divan Le Peletier, à l'Académie, sur le boulevard et dans les salons, qu'un poète inconnu, un Allobroge, originaire de Vienne en Dauphiné, nous apportait une tragédie pour nos étrennes... oh! mais une tragédie comme on n'en avait plus vu depuis le grand siècle; tragédie extraordinaire qui se rapprochait et s'éloignait à la fois du vieux moule classique, qui ressemblait aux chefs-d'œuvre

de Corneille et de Racine et qui était tout le contraire, qui rétablissait les traditions et rompait avec elles, qui faisait également la leçon aux routiniers et aux novateurs, et qui, d'un seul alexandrin, allait enfoncer Hugo et Dumas.

Bientôt ces rumeurs s'accréditèrent et se précisèrent. La tragédie existait, en cinq actes et en vers, avec deux récits et un songe. Le jeune poète venait d'arriver à Paris, patronné par Charles Reynaud, son caniche, et par Achille Ricourt, son cornac. Il s'était logé à l'hôtel Corneille, pour avoir l'illusion du *chez soi* et contempler l'Odéon en ouvrant sa fenêtre. Bientôt nous sûmes que les répétitions commençaient, que la première représentation était annoncée pour la fin de mars ou les premiers jours d'avril, et que directeur, caissier, régisseur, acteurs, actrices, comparses, machinistes, souffleurs, débordaient d'enthousiasme. Ce qu'il y avait de divertissant, c'est que le directeur était Bocage, l'acteur romantique par excellence, qu'il s'était chargé du rôle de Brutus, et que Dumas, le César du drame moderne, aurait eu le droit de lui crier : « *Tu quoque, mi Brute!* »

Un soir, j'allai chez Mme Émile de Girardin; je la trouvai soucieuse et sombre, bien qu'entourée du groupe de ses fidèles, Lamartine, Hugo, Dumas, Théophile Gautier, Dujarrier, Cabarrus. Le Théâtre-Français se préparait à jouer sa *Judith*, et elle ne pouvait se dissimuler que, malgré le nom magique de Mlle Rachel, la veuve de Béthulie faisait moins de bruit que l'épouse de Collatin. Il est vrai que Judith, pour sauver sa vertu, assassinait Holopherne, et que Lucrèce, pour venger la sienne, s'assassinait elle-même : ce qui est plus rare et plus tragique.

Après les premiers compliments :

— Et *Lucrèce?* me demanda la grande Delphine.

— Elle va son petit train d'honnête femme, répliquai-je; mais elle serait bien attrapée si je la gagnais de vitesse.

— Que voulez-vous dire?

Au lieu de répondre, je continuai :

— Savez-vous, madame, que ce serait une jolie malice ! dépister tous ces admirateurs d'une tragédie dont ils ne connaissent pas un vers, en publiant, cinq jours d'avance, dans cinq feuilletons de la *Presse*, une fausse *Lucrèce*, qu'ils ne manqueraient pas de prendre pour la vraie?

— L'espièglerie serait peut-être un peu violente, dit la Muse de la patrie, dont le regard vif démentait les paroles. D'ailleurs, qui pourrait accomplir ce tour de force?

— Je puis toujours essayer, dis-je en prenant mon air le plus modeste.

— Quoi, Méry, vous feriez cela? Pourquoi pas? vous en êtes bien capable! s'écria-t-elle, tandis que l'éclair de ses beaux yeux et le frémissement de ses lèvres trahissaient son véritable sentiment. Hugo et Dumas répétèrent comme deux échos : « Quoi, Méry, vous feriez cela? » — Lamartine, silencieux et rêveur, regardait le plafond.

Le surlendemain, je portai à la *Presse* le premier acte de ma *Lucrèce*. Dujarrier m'arrêta au passage, et me dit :

La *bourgeoise* vous prie de ne rien donner à la composition avant d'avoir causé avec elle...

— C'est clair! murmurai-je, en filant vers les Champs-Élysées. Elle a réfléchi; c'est une reculade, et j'y suis pour mes trois cent vingt-quatre vers...

Je n'avais deviné qu'à demi. La *bourgeoise*, comme l'appelaient Dujarrier et Gautier, commença par me dire :

— J'ai consulté quelques-uns de nos amis; ils sont d'avis que, dans le feuilleton de la *Presse*, nous montrerions un peu trop le bout de l'oreille... Tout le monde sait que le journal est à moi et que *Judith* est sur l'affiche du Théâtre-Français. Les mauvaises langues diraient que ce petit complot s'est organisé dans mon salon, que nous avons voulu écraser dans son œuf l'aiglon allobroge... voyons, mon ami! Lisez-moi votre manuscrit!...

Je lus les premières scènes... *Bravo! bravo!* s'écria-t-elle... En vérité, ce serait trop dommage de laisser se perdre de pareilles perles!...

— Mais, alors, comment faire?...

— Rien de plus simple; n'avons-nous pas le *Globe*, de notre ami Granier de Cassagnac? Sa politique est à peu près la même que celle de la *Presse*, avec une nuance plus ministérielle, plus autoritaire. Nous nous prêtons, il se donne; il est tout dévoué à mon mari, à Victor Hugo, qui est un pince-sans-rire, et qui, au fond, désire ardemment voir ce croc-en-jambe faire trébucher son futur vainqueur... Le *Globe* n'a pas encore beaucoup d'abonnés; Cassagnac sera enchanté de cette aubaine... Donnez! J'en fais mon affaire...

Le premier acte de *Lucrèce* parut, trois jours après, dans le feuilleton du *Globe*, cinq jours avant la première représentation de celle de Ponsard. L'effet de surprise fut prodigieux dans le camp des académiciens et des hommes politiques. Quoi qu'en aient dit depuis lors les Pasquier, les Molé, les Duchâtel, les Salvandy, les Rémusat et autres fortes têtes de l'Institut, du Parlement et des ministères, ils y furent tous pris, complètement pris; mais bientôt on se ravisa; comment supposer qu'un poète, à son début, jouant une si grosse partie, eût permis à un journal de déflorer son

œuvre? D'ailleurs, nous sûmes, dans la journée, que le directeur de l'Odéon et son état-major s'apprêtaient, en cas de récidive, à nous intenter un procès. Il y eut donc un contre-ordre, auquel je dus obéir. Mon premier acte resta suspendu dans le vide... *Pendent opera interrupta...* Ponsard, en somme, n'y perdit rien, au contraire. Toutes les illustres dupes de la première heure mirent leur amour-propre à soutenir, d'abord, qu'elles ne s'y étaient pas méprises une minute; ensuite, que mon improvisation, bâclée en une nuit, ne faisait que mieux ressortir les beautés de la tragédie originale... Bref, *Lucrèce* eut un immense succès; Ponsard fut, pendant toute la saison, l'homme à la mode; *Judith* tomba; les *Burgraves* tombèrent. D'autres Burgraves, dont les burgs sont situés, non pas sur le Rhin, mais sur la rive gauche de la Seine, déclarèrent que la littérature française était sauvée, qu'une nouvelle ère commençait pour notre patrie, notre poésie et notre théâtre, que les barbares de 1830 allaient rentrer dans leur néant, que l'on n'avait plus qu'à monter au Capitole, à rendre grâce aux dieux et à laver jusqu'au marbre que M. Hugo avait touché....

— Mais enfin, cette *Lucrèce?...*

— Une excellentissime tragédie de collège, qui a profité du long sommeil de Melpomène pour faire croire qu'elle était neuve à force d'être antique; quelques lueurs cornéliennes dans un ciel pâle et grisâtre dont les étoiles s'appelaient Ducis, Marie-Joseph Chénier, Arnault, Jouy, Luce de Lancival, Baour-Lormian, Viennet, Raynouard. « Il faut qu'on nous déteste bien, me disait Dumas, pour qu'on applaudisse ainsi de pareilles sornettes. » — « Et moi, répliquait Hugo avec une majesté léonine, j'aime mieux voir les jeunes gens s'occuper de cette façon que fréquenter l'estaminet. » *Lucrèce* est sans doute supérieure à *Sylla*, à *Sigismond de Bourgogne* et à *Omasis;* mais elle ne vaut ni le *Louis XI* de Casimir Delavigne, ni le *Caligula* d'Alexandre Dumas, ni...

Ici Méry me montra d'un coup d'œil Joseph Autran, qui rougit comme un coupable pris en faute, et abusa de sa myopie pour rapprocher son nez de son assiette...

— Ni la *Fille d'Eschyle*, parbleu! s'écria Gaston de Flotte avec un bon sourire; la *Fille d'Eschyle*, par M. Joseph Autran, ici présent; et se tournant vers moi :

— Il faut vous dire, cher monsieur, que j'étais au Cercle, trois ou quatre jours après la première représentation de *Lucrèce*, afin de lire tous les feuilletons qui en rendaient compte. Devinant qu'il n'y avait pas proportion entre la valeur de l'œuvre et son succès, et que Ponsard profitait d'une réaction hostile au drame moyen âge, je dis à Autran, venu comme moi pour avoir des nouvelles :

« Ce qu'il y a d'effrayant, c'est la quantité de Virginies, de Céthégus, de Brutus, de Scévolas, de Marius, qui vont fondre sur nous à la suite de ce succès étourdissant! » Puis m'adressant à notre cher poète :

« — Et vous, lui dis-je, est-ce que cela ne vous tente pas?

Le sournois s'esquiva sans mot dire. Trois semaines après, il me dit :

« — C'est fait!

« — Quoi donc?

« — Une étude antique, la *Fille d'Eschyle*. — Il me l'a lue avant de l'envoyer à Dumas. C'est vraiment très beau...

Et le baron-poète, doué d'une merveilleuse mémoire, se mit, malgré la pantomime suppliante de Joseph Autran, à réciter ces beaux vers, où se développe le caractère du vieil Eschyle, et où se fait pressentir le dénouement :

Dure loi, que les dieux firent peser sur nous,
Et qu'en vain le vieillard conjure à deux genoux!
Avoir senti longtemps dans sa poitrine émue
Un vivace foyer que chaque vent remue,
Feu divin, d'où jaillit l'éclair des passions,
Énergique aliment de nos créations;
Puis un jour, — jour amer, — en soi-même descendre,
Et du feu disparu ne trouver que la cendre;
Sentir une âme éteinte au fond d'un corps vivant;
N'être plus qu'un trépied sur qui souffla le vent!
Voilà le deuil sans nom, voilà l'ignominie!
La plus cruelle mort est celle du génie.
Malheur à qui reçut cet hôte jeune et beau,
Pour devenir un jour son aride tombeau!...

Tous les convives applaudirent avec enthousiasme. Sincèrement ému, je tendis la main au noble et pur poète, qui, les larmes aux yeux, se jeta dans mes bras. Cette accolade fut le prélude d'une amitié de plus de trente ans. Qui m'eût dit ce jour-là que le brillant succès de cette *Fille d'Eschyle* serait contrarié par une République tout autre que celle d'Eschyle, de Sophocle et de Méganire; secondement, que Joseph Autran, alors presque inconnu, succéderait à l'Académie française au poète de *Lucrèce;* enfin, que Ponsard, chef de l'école du bon sens, mourrait à cinquante-trois ans pour avoir trop fait tout ce que le bon sens interdit?

Ce cordial et charmant déjeuner nous avait tous mis en belle humeur. En sortant de table, Méry me dit :

— Venez, que je vous fasse voir de près notre belle Mercédès!

En effet, elle était bien belle! belle comme Giulia Grisi dans *Norma*. Sa beauté avait un caractère calme et grave, moins rare

qu'on ne le pense chez nos filles du Midi, que l'on suppose toujours vives, rieuses et fringantes. Il était facile de comprendre que l'auteur de *Monte-Cristo*, presque Marseillais d'adoption, l'eût regardée, admirée, copiée et idéalisée. Son profil, d'une pureté exquise, était digne de tenter nos grands artistes. Son front, magnifiquement modelé, se dessinait sous les bandeaux de ses cheveux d'un noir à faire paraître grises les ailes de corbeau. Son buste large et puissant, ses splendides épaules sans la moindre exagération d'embonpoint, ressemblaient à une protestation contre la gracilité de nos beautés modernes, au silencieux défi lancé par une statue de Phidias ou de Praxitèle à nos poupées de salon et de boudoir. En voyant ses admirables yeux noirs, frangés de longs cils, se baisser sur une feuille de papier, on rêvait de Corinne écrivant à Oswald ou de Lesbie écrivant à Catulle... Horreur! les mots et les chiffres qui s'alignaient sous cette main sculpturale, c'étaient : « Hors-d'œuvre, 8 francs; Bouillabaisse, 15 francs; pilau aux moules et aux ortolans, 22 francs; perdreaux truffés, 36 francs », etc. Profanation!

Ce que c'est pourtant qu'une différence de date! Ce jour-là, juillet 1843, l'amphitryon regarda la dame plus que l'addition. Trente-quatre ans après, en avril 1877, j'eus le plaisir de réunir à la *Réserve* quelques confrères et quelques amis. C'était le même ciel, la même mer, la même plage, le même horizon, la même corniche, les mêmes allées, le même belvédère, la même galerie, le même menu, la même Mercédès au comptoir. Cette fois je regardai l'addition plus que la dame, et peu s'en fallut que je n'eusse, comme Gil Blas, une dispute pour l'écot.

— Je ne vous lâche pas, me dit Méry, tandis que nous alternions entre la fumée de nos cigares et quelques bouffées de bon air. Vous nous restez encore quelques jours, n'est-ce pas?... Ivanoff chante, demain soir, Percy dans *Anna Bolena*, et vous savez que c'est son triomphe. *Vivi tù, te ne conjuro*. Le matin, je vous conduirai chez un de mes meilleurs amis, M. Blanc de Radasse, et vous mangerez chez lui un gibier tel, que les plus hardis chasseurs n'en trouveraient ni dans les profondeurs de la Forêt-Noire, ni sur les Montagnes Rocheuses, ni sur les pics des Alpes et des Pyrénées, ni dans les *Highlands*, ni au Caucase, ni dans les parcs des grands seigneurs anglais, ni dans les récits de M. de Crac...

— Et quel est donc ce gibier merveilleux?

— Une brochette de douze becfigues, dont chacun revient à 856 fr. 40 centimes.

Le lendemain matin, par une chaleur qui n'excédait pas encore 29 degrés à l'ombre, mais qui promettait davantage, nous nous acheminions, le poète et moi, au pas de promenade, vers la villa de

M. Blanc, située à 1 kilomètre des Aygalades. Méry me dit :

— Cet original de Blanc de Radasse est légitimiste, abonné à la *Gazette du Midi*... Il vous a lu, il sera ravi de vous connaître.

Puis il reprit en souriant :

— Il vous semble peut-être extraordinaire que l'auteur de la *Villéliade* soit lié avec tant de partisans de la royauté légitime?...

— Puisque vous m'en parlez, fis-je, je vous répondrai franchement comme si nous nous connaissions depuis dix ans. Lorsque la *Villéliade* parut, j'étais au collège, en seconde, *libéral*, comme nous l'étions tous, sous le ministère Villèle, dans les collèges de Paris... Votre charmante satire fit les délices de toute la classe, y compris notre professeur... Dans ma famille, royaliste d'ancienne date, j'entendais dire : « Soit! Nous passerions à ces jeunes poètes le *Jean-Bart du garde-meuble*, le *Neptune d'eau douce*, et tant d'autres jolis traits qui se bornent à effleurer l'épiderme; mais pourquoi, après avoir traité leur poème d'innocent badinage, après avoir invoqué le souvenir rassurant de Boileau, du *Lutrin* et des chanoines de la Sainte-Chapelle, ont-ils trahi leur arrière-pensée par le terrible épilogue :

Panthéon! ta croix d'or s'éclipsa sur ton dôme!
Sous les parvis sacrés de la place Vendôme
La terre tressaillit, et l'oiseau souverain
S'agita radieux sur son socle d'airain!

— Vous étiez donc bonapartiste? ce qui est une singulière façon d'être libéral.

— Je n'étais rien du tout. Écoutez-moi... Je n'ai jamais eu d'opinion, et je maintiens que, de toutes les opinions, c'est la meilleure, parce que c'est celle qui nous expose le moins aux désillusions et aux mécomptes. Voilà, j'en suis sûr, que vous vous dites : « Ce n'est pas étonnant; Méry est le paradoxe fait homme. » Eh bien, suivez mon raisonnement : de deux choses l'une; ou vous êtes de l'opinion du gouvernement, et alors vous n'avez pas à vous en occuper; le gouvernement pense pour vous; vous payez pour lui, et vous êtes quittes; ou vous êtes d'un avis contraire, avec un désir furieux de le renverser. Alors, qu'êtes-vous? républicain? Non, n'est-ce pas? Le mot seul de république vous fait frémir et vous rappelle des souvenirs épouvantables. Légitimiste? bon, très bien, plus beau que nature, et mes excellents amis, Gaston de Flotte et Henri Abel, si convaincus, si dévoués, si chevaleresques, excitent mon admiration... Mais, s'il est prouvé que vous ne pouvez arriver à Henri V qu'en passant par la république, dangereux passage! Celui des Thermopyles n'a tué que trois cents

hommes. Une nouvelle révolution? soit! Elle arrivera quand nous nous y attendrons le moins; il y aura toujours à Paris un peuple pour la faire, et une bourgeoisie pour la laisser faire; mais vous avez trop de bon sens pour croire que cette armée de l'émeute, depuis l'ouvrier du faubourg Antoine jusqu'au repris de justice, se donnera de nouveau la peine de dresser des barricades et de bousculer une monarchie pour rétablir Henri V sur le trône de ses pères. Non, vous auriez fatalement la république, et, en supposant qu'elle ne fût pas née viable, gare le troisième larron! C'est pourquoi je reste paisible entre Virgile et Lamartine... Ce gouvernement, à tout prendre, n'est ni féroce, ni méchant, ni dilapidateur, ni bête... je renonce à chercher le mieux en risquant de trouver le pire...

Quel être paradoxal, ce Méry! Et dire qu'il déraisonna ainsi pendant un gros quart d'heure!

— Nous parlions de la *Villéliade*, lui dis-je pour le ramener à la question.

— Donc, reprit-il, il y a quelque vingt ans, n'ayant pas d'opinion, jugeant de Paris par Marseille où brûlait encore le beau feu de 1814 et de 1815, je partis, les poches pleines, non pas d'or et d'argent, mais de lettres de recommandation signées Straforello, Montgrand, de Panisse, et autres sommités royalistes. J'arrive à Paris! il pleuvait, comme toujours; j'attrape un gros rhume; Barthélemy vient me voir; je lui montre les lettres, adressées au ministre de l'instruction publique, au président de la société des bonnes Études, aux rédacteurs en chef de la *Quotidienne*, de la *Gazette de France*, du *Drapeau blanc*, du *Conservateur*, et à deux ou trois académiciens admis dans l'intimité du pavillon de Marsan. Barthélemy me dit :

« — Bénis ton rhume, qui t'a empêché de remettre ces épîtres. Nous sommes à Paris, et non plus en Cannebière. Ici, le vent souffle d'un tout autre côté. Les ministres sont très impopulaires. Louis XVIII n'a plus que bien peu de temps à vivre. Nous voguons en plein bonapartisme libéral, ou, si tu l'aimes mieux, en plein libéralisme bonapartiste.

« — Bonaparte était donc libéral?

« — A ce qu'il paraît. Figure-toi qu'on vient de fonder un nouveau journal, *le Constitutionnel*, ajusté aux passions patriotiques des bourgeois de Paris, de la jeunesse des écoles, des vétérans de la Grande Armée, des invalides de la Bérésina et de Waterloo... Les actions ont été enlevées du matin au soir; il n'y aura pas d'appel de fonds, et ce sacrifice à la patrie sera une magnifique affaire. Laffitte, la Fayette, Manuel, Béranger, le général Foy, font la pluie et le beau temps...

« — Ils font surtout la pluie! dis-je en voyant l'eau du ciel ruisseler sur mes vitres...

« — Guéris-toi vite; je te présenterai à Manuel, à Thiers, à Mignet, nos compatriotes, qui sont en passe de faire fortune, et qui ne te pardonneraient pas d'être du parti des Gérontes, des perruques et des éteignoirs...

C'est ainsi que la *Villéliade* fut le produit, non pas d'une opinion, mais d'un catarrhe.

— Mais vous me parlez de 1824, et la *Villéliade*, si je ne me trompe, est de 1826?

— Hélas! oui, et je vous assure que ces deux ans ne furent pas gais. Comme nous n'étions que des rimeurs, on nous renvoyait d'un trimestre à l'autre, et l'on ne se gênait pas pour nous laisser entendre que nous étions des propres à rien. A la fin, Thiers, qui faisait déjà sa pelote, me dit : « Vous versifiez avec une facilité rare; le ministère Villèle devient de plus en plus impopulaire : pourquoi n'écririez-vous pas une satire contre M. de Villèle?... Je m'engage à en faire acheter cent exemplaires par le *Comité directeur*, cinquante par les actionnaires du *Constitutionnel*, et vingt-cinq par Laffitte. » Il disait Laffitte tout court!... Preuve que sa fortune était en bon train.

— Et vous fîtes la *Villéliade?*

— En trois semaines. Le jour où elle fut mise en vente, il me restait trois sous. J'en dépensai un à déjeuner d'une flûte, un à passer le pont des Arts, et le troisième, à acheter chez M^me^ Simon, galerie de l'Odéon, la *Pandore*, qui annonçait notre poème. Le lendemain, on en était à la sixième édition, huit jours après, à la vingt-cinquième, et nous dînions chez Véry. Alléchés par ce succès foudroyant, nous publiâmes la *Corbièréide*, la *Peyronéide*, le *Congrès des ministres*, où se trouvait la complainte qui fit fureur :

Que mon vaisseau promptement me ramène.....

Puis un temps d'arrêt; les ministres étaient tombés, et l'on ne frappe pas sur un ennemi par terre, surtout quand cet ennemi nous est absolument indifférent. Napoléon était de plus en plus à la mode dans le clan des poètes. Béranger le divinisait. Victor Hugo, royaliste, écrivait les *Deux îles* et l'*Ode à la Colonne*. Casimir Delavigne encadrait ce beau nom dans une *Messénienne*, et Lamartine dans une *Méditation*. On jetait feu et flammes pour cinq ou six égratignures attrapées par cinq ou six tapageurs dans les troubles de la rue Saint-Denis. Le sage des sages, Saint-Marc Girardin, signalait, dans les *Débats*, ce scandale sanguinaire à l'indignation des honnêtes gens, et nous assistions, chaque jour, à

une nouvelle apothéose, en prose ou en vers, du gigantesque consommateur de chair à canon. Nous n'avions plus qu'à nous faire bonapartistes pour nous mettre au diapason du libéralisme de 1828. Nous publiâmes *Napoléon en Égypte;* et voilà l'histoire de mes opinions politiques.

On ne répond pas à de telles divagations poétiques; d'ailleurs, nous arrivions. Je savais vaguement que l'excellent M. Blanc de Radasse avait deux passions, la chasse et la musique; j'eus bientôt la preuve qu'on ne m'avait pas trompé. Le jardin, qui précédait la maison, semblait dédié aux oiseaux plutôt qu'aux vulgaires humains. Un beau perroquet, juché sur son perchoir, près de la grille, nous regardait d'un air majestueux sans daigner nous parler. Des courlis apprivoisés couraient dans les allées où ils becquetaient insectes et vermisseaux. Sous un cèdre du Liban, dont on avait élagué les branches inférieures, s'abritaient une cinquantaine de cages contenant toutes les espèces d'oiseaux du Midi, depuis la grive jusqu'au chardonneret. Des filets, mouillés par la rosée matinale, séchaient au soleil, sur le gazon. Dans des cages particulières voltigeaient des *appelants* ou *appeaux*, destinés à arrêter dans leur vol les oiseaux de passage et à les faire poser sur les branches d'un grand arbre mort, partie essentielle du poste à feu. Le propriétaire de la Pégoulade (ainsi s'appelait la villa de M. Blanc de Radasse) possédait deux *postes*, un pour l'hiver, l'autre pour l'été. Le *poste* d'hiver était aménagé avec un luxe qui me fit comprendre à quel chiffre se montait, en moyenne, chaque brochette servie sur sa table. M. Blanc n'était plus jeune; il commençait à ressentir des douleurs rhumatismales. Son ami, le docteur Cauvière, lui avait défendu de s'exposer aux fraîcheurs, aux rosées et aux gelées blanches du matin. En conséquence, il entretenait à grands frais un oiseleur qui dressait les *appelants* et les *rampéou*, prenait soin des oiseaux en cage, nettoyait les mangeoires, renouvelait les provisions d'eau pure, de chènevis et de petit millet. Avant le lever du soleil, il allait tendre les filets, allumer le feu et préparer l'affût pour la chasse au poste d'hiver. Je demandai tout bas à Méry par combien d'oiseaux pris au filet ou tués au fusil s'indemnisait cet immense déploiement d'engins cynégétiques et de moyens de destruction. Il me répondit : « Les jours de passage, trois; les jours ordinaires, un; les mauvais jours, zéro. »

Dans un petit salon, attenant au salon de réception, je remarquai, sur deux grandes étagères, une collection, fort bien choisie, de partitions célèbres : *Orphée*, *Alceste*, de Gluck; *Fidelio*, de Beethoven; le *Freischütz* et l'*Oberon*, de Weber; les chefs-d'œuvre de Rossini et de Meyer-Beer; la *Vestale*, de Spontini; le *Joseph*,

de Méhul; quelques perles de l'écrin de Bellini, de Donizetti, d'Auber et de Boïeldieu; plus, un piano, un *harmonium*, et trois ou quatre étuis d'instruments à cordes.

M. Blanc de Radasse nous reçut avec une cordialité charmante, une bonhomie expansive et un accent caractéristique :

— Vous tombez bien! nous dit-il. Ivanoff et le docteur Pirondi viennent dans l'après-midi. Nous aurons aussi les musiciens de l'orchestre de la salle Beauvau. »

Ces bonnes paroles, accompagnées d'un sourire amical et d'une énergique poignée de mains, réparaient, et au delà, l'effet de surprise produit par cette originale figure.

Le propriétaire de la Pégoulade était quinquagénaire. Petit, gros, hissé sur ses jambes courtes, on eût pu lui appliquer le mot que M. Alexandre Dumas fils, trente ans plus tard, écrivit à propos des jeunes femmes arrivées à une position intéressante et délicate : « un petit tonneau sur jambes ». Mais ce qu'il avait de plus extraordinaire, c'était son visage, tellement labouré de petite vérole, que ses yeux sans cils semblaient perdus dans une vaste écumoire. Dans cette crise, il avait perdu tous ses cheveux et il les avait remplacés par une perruque noire, qui ajoutait encore à l'étrangeté de sa physionomie comique.

On contait, à ce sujet, une histoire touchante. Oswald, — il se nommait Oswald, amère ironie! — n'avait eu, dans toute sa vie, qu'une idylle, qui s'était vite changée en élégie. Comme bien vous pensez, même dans sa première jeunesse, il ressemblait assez peu à un héros de roman; mais il était riche, et son extrême bonté faisait oublier ses disgrâces physiques. A vingt-trois ans, il s'était pris d'une grande passion pour une de ses cousines, Gabrielle Aymar, jolie, mais sans le sou. Gabrielle, très capricieuse et fort coquette, sans le repousser tout à fait, se montrait un peu récalcitrante. Vivement poussée par sa famille, elle allait pourtant dire *oui*, quand le malheureux Oswald fut foudroyé par cette terrible maladie, dont les traces profondes devaient être ineffaçables. Gabrielle se hâta de retirer sa parole, qu'elle n'avait donnée qu'à moitié et à contre-cœur. L'année suivante, elle s'amouracha d'un bellâtre de coulisses et de café, qu'elle épousa contre le gré de ses parents, et qui n'était pas plus riche qu'elle. Le ménage alla à la diable; un enfant survint; la pauvreté s'envenima et se changea bientôt en misère. Gabrielle, épuisée, maltraitée par son mari, forcée de donner une nourrice à son enfant, aurait vécu et serait morte au milieu d'un surcroît de dénuement et de désespoir, si le bon Oswald, malgré ses griefs, ne s'était fait, avec une délicatesse exquise, le sauveteur de ce naufrage. Grâce à ses bienfaits discrè-

tement assurés à celle qui avait méconnu ce cœur d'or, sa cousine avait pu payer la nourrice, élever son enfant, donner à son mari quelque argent qu'il allait immédiatement gaspiller en mauvaise compagnie. Six ans après son triste mariage, elle mourut de consomption et de chagrin, trop résignée pour maudire l'homme qu'elle avait follement préféré, mais assez reconnaissante pour bénir celui qui avait pris en pitié sa détresse et en avait adouci l'horreur.

Oswald se l'était tenu pour dit. En dépit de son nom romanesque, il avait fermé le livre de sa jeunesse, et afin de faire diversion à la certitude de n'être jamais aimé, il s'était créé ces deux passions innocentes, la chasse et la musique.

Il était le premier à plaisanter, avec une aimable bonhomie, du défaut absolu de proportion entre ce que lui rapportait la chasse et ce qu'elle lui coûtait.

— Je n'ai pas même un chien qui *rapporte!* disait-il en me regardant avec son bon sourire : il savait déjà que les calembours, même mauvais, surtout mauvais, me prenaient par mon faible.

— Mais, pour le principe, il voulait que, chaque jour, quels que fussent le nombre des convives et le menu du dîner, l'inévitable brochette de *petits-pieds* rappelât à ses amis qu'ils étaient chez lui, et qu'ils lui faisaient l'honneur de s'asseoir à sa table. Ce jour-là, à côté d'un magnifique poisson, d'une selle de mouton, d'un vol-au-vent et de coquilles d'écrevisses fort appétissantes, la classique brochette se composait de six ortolans et de six grassets; (*farlouse des bois*).

— A 100 francs pièce? demanda Méry.

— Non, mais à 80, répliqua gaiement notre amphitryon.

Dans l'après-midi, nous vîmes arriver, avec Ivanoff et le docteur Pirondi, nos aimables convives de la veille, puis les musiciens de l'orchestre du théâtre, puis Louis Méry, frère du poète, le docteur Cauvière, Gozlan, frère de l'auteur des *Tourelles* et presque aussi spirituel que lui. C'est ce Gozlan, qui s'était fait le persécuteur d'un médecin, nommé Trucy, représenté par les mauvaises langues comme un des pourvoyeurs les plus actifs du royaume des ombres. Un soir, Gozlan, qui était excellent latiniste, passe avec Gaston de Flotte sous les fenêtres du docteur Trucy, il les voit illuminées; on danse.

« — Regardez! dit Gozlan à son compagnon. Ils ne sort pas de sa spécialité. *Trucy dat* (*trucidat*) *societatem.*

A ce groupe d'élite, s'étaient jointes quelques femmes charmantes, éprises de poésie et de musique : M^me^ A..., une des meilleures élèves de Chopin, M^me^ de C..., artiste remarquable, et, au premier rang, une personne à qui son esprit supérieur, ses talents, ses qua-

lités sérieuses et brillantes, le noble emploi qu'elle faisait de sa belle fortune, assuraient déjà dans la société marseillaise, — en attendant Paris, — une place à part. Elle s'appelait alors Mme Fitch.

Ivanoff et le docteur Pirondi chantèrent admirablement le *duo* de *Mosé; Parlar, spiegar*. L'orchestre joua l'ouverture de *Guillaume Tell*, cette merveille! Nous eûmes ensuite le délicieux *duo* de Guillaume et d'Arnold, le *duo* d'*il Barbiere di Siviglia; All'idea di qual metallo*, — le grand air d'*Anna Bolena* et l'adorable cavatine des *Noces de Figaro; Non più andrai*. Aujourd'hui, en écrivant ces lignes, à quarante-deux ans de distance, pendant qu'une coterie d'hommes d'esprit réclame à grands cris les opéras de Richard Wagner, aux risques et périls de M. Carvalho qui, en les jouant, cesserait d'être richard, je me résigne d'autant plus aisément que, n'étant plus de ce monde, je suis sûr de ne pas les entendre. Mais j'apprenais, l'autre jour, par un article d'un de nos wagnériens les plus distingués, qu'il était temps d'échapper à *la musique de l'ennui*. L'ennui et Rossini! c'est exactement comme si l'on disait : « La république et la prospérité de la France; M. Grévy et la prodigalité; les élections et l'impartialité; M. Goblet et l'ami du clergé. » Nous étions donc des sourds ou des imbéciles, nous que cette musique faisait passer par toutes les alternatives de la gaieté la plus franche et de l'émotion la plus pathétique, nous, qui, pour nous distraire des soucis de la journée et des anxiétés du lendemain, n'avions qu'à écouter Lablache dans *Don Pasquale* ou Rubini dans la *Sonnambula!* l'ennui! allez, bonnes gens, allez entendre d'un bout à l'autre, *Tristan et Iseult*, et vous m'en direz des nouvelles.

Je m'approchai d'Ivanoff; en le félicitant, je lui rappelai ses succès parisiens, et je lui demandai s'il était content de sa tournée à Marseille.

— Oui et non, me répondit-il; le public est excellent pour nous; on nous accueille, on nous applaudit de la façon la plus flatteuse; mais vous avez dû remarquer des vides dans la salle. Il y a une concurrence qui nous fait beaucoup de tort...

— Laquelle?

— Le célèbre prestidigitateur Al.....

Ivanoff s'arrêta. Le maître du logis lui faisait le signe qui veut dire dans toutes les langues : *chut!* ou silence! — et qu'il me fut impossible de m'expliquer.

Après ce délicieux concert, M. Blanc de Radasse fit servir un splendide *lunch*, qui aurait pu s'appeler un second dîner; après quoi, on proposa une partie d'écarté.

Méry s'assit aussitôt à la table de jeu, en face d'un personnage

en habit noir, qui m'avait fait l'effet d'un comparse ou d'un parent pauvre. Méry perdit la première partie. Suivant son habitude, il s'entêta, et pria la galerie de le laisser continuer son duel avec le mystérieux inconnu. Sa déveine fut persistante, féroce, impitoyable. Il perdit douze parties de suite. Quelquefois, son antagoniste avait l'air de se divertir à ses dépens, comme le chat avec la souris. Il le laissait arriver jusqu'à quatre; puis, un roi, tourné comme à point nommé, consommait la défaite du pauvre poète, qui pâlissait, suait à grosses gouttes, trépignait, demandait d'autres cartes, les mêlait avec furie, — et perdait toujours. Ce qui me scandalisait, c'était de voir, à chacune de ces parties perdues, un sourire stéréotypé sur les lèvres de M. Blanc de Radasse. — Moi qui le croyais si bon! me disais-je.

Méry, de désastre en désastre, était arrivé à une perte de 1500 francs; il avait un peu perdu la tête. Il demanda à son adversaire, toujours impassible, de jouer les 1500 francs, — quitte ou double, — en *cinq liées*. Le vainqueur accepta avec le flegme dont il ne s'était pas un moment départi.

L'intérêt redoublait. Tous les assistants de l'un et de l'autre sexe se rapprochèrent de la table. Les cœurs battaient.

Méry gagna les deux premières *manches*. Sa figure s'illumina, et me fit songer aux deux beaux vers du premier acte de *Robert le Diable:*

> Ah! cette fois je pense,
> Du jeu pour moi pourra tourner la chance.

Mais il perdit la troisième et la quatrième. L'émotion était à son comble. Je voyais les cartes trembler entre les mains de Méry. A la fin la chance sembla tourner encore en sa faveur, dans cette cinquième partie, qui allait le racquitter ou doubler sa perte. Il avait quatre points; son antagoniste n'en avait que trois. Il relève ses cartes, un jeu magnifique; la dame, le valet et le dix de cœur, qui était l'atout; la dame de carreau et la dame de pique. Son adversaire était premier à jouer. Il joue le roi de carreau; une levée; le valet de carreau. Méry coupe de son dix, et abat son jeu, se croyant sûr de la partie. Pardon! lui dit poliment l'inconnu; je prends votre dame d'atout avec le roi et je joue le roi de pique; troisième levée; j'ai gagné. Je n'avais pas besoin de marquer le roi, puisqu'il me suffisait de gagner le point pour en marquer deux: vous aviez refusé de me donner des cartes. »

— Mon cher Méry, lui dit M. Blanc de Radasse sans lui laisser le temps de ruminer son infortune, ne vous inquiétez pas. Sans vous le dire, nous nous étions tous intéressés dans votre jeu. En réalité, nous voilà les débiteurs de Monsieur... La somme que vous

venez de perdre lui sera comptée dans dix minutes, et vous nous la rendrez quand vous pourrez; seulement, c'est à une condition; c'est que vous allez nous payer votre rançon...

— Et comment? répliqua le poète.

— Il est six heures; nous vous accordons soixante minutes; à sept heures précises, vous me remettrez soixante vers, où vous aurez passé en revue toutes les personnes qui m'ont fait l'honneur et le plaisir de venir aujourd'hui à la Pégoulade...

Méry s'exécuta de bonne grâce; il se retrouvait dans son élément. Ce fut un véritable tour de force. A sept heures moins deux minutes, il avait improvisé les soixante vers; rien n'y manquait, pas même les rimes riches et la consonne d'appui. Ivanoff, le docteur Pérondi, Gaston de Flotte, Autran, Sébastien Berthaud, Gozlan, Henri Abel, Louis Méry, les dames présentes, et moi-même, moi chétif, nous eûmes tous notre compliment, tourné avec une grâce exquise, sans afféterie, sans fadeur, avec une variété étonnante, comme si ces louanges délicates avaient coulé de source ou jailli naturellement sous cette plume magique. Méry nous récita ses vers, qui eurent un succès fou; les dames déchiraient leurs gants à force d'applaudir; les hommes criaient : « Vive Méry! » Les bravos et les acclamations duraient encore, quand le bon Oswald, qui avait eu, lui aussi, ses quatre alexandrins, demanda la parole, et dit au poète :

— Merci mille fois, mon cher ami, mais vous ne nous deviez rien, par la bonne raison que vous n'aviez pas perdu un centime! — puis, montrant le mystérieux joueur : Vous auriez joué avec monsieur jusqu'à minuit, vous n'auriez gagné que les parties qu'il aurait voulu perdre... Vous étiez à sa discrétion... Je vous présente M. Albertazzi, le prestidigitateur incomparable, qui attire en ce moment toute la ville au Gymnase marseillais.

M. Albertazzi salua. Méry s'avança vers lui, et lui tendit la main :

— Je sais, monsieur, lui dit-il, que vous faites des prodiges. Vous venez d'en faire un de plus... Par 36 degrés de chaleur, vous m'avez donné une sueur froide...

Nous allions sortir. M. Blanc de Radasse me prit à part, et murmura à mon oreille :

— Chacun, en ce monde, a ses petites faiblesses. Je sais que Méry n'aime pas à être simple figurant dans une réunion de personnes distinguées... J'ai voulu le faire briller, et j'y ai réussi.

Je sortis avec Méry. Il me prit le bras et me dit en riant :

— Que le bon Dieu bénisse ce diable d'homme! il est parfait, mais terrible quand il veut être ingénieux. Il était si simple de me demander

des vers sans me faire subir le supplice de cette atroce partie d'écarté avec un escamoteur. J'étais dans tous mes états. Songez donc! je perdais 1000 écus, et je n'ai pas 50 francs dans mon tiroir!

Ainsi, en vingt-quatre heures, j'avais pu toucher au doigt les quatre mauvais génies de Méry; la mystification, le jeu, l'improvisation et la bohème.

La nuit était belle, une nuit d'été, sans lune, mais avec un ruissellement d'étoiles. *Per amica silentia lunæ*, me dit le poète, qui savait son Virgile par cœur. J'espère, ajouta-t-il, que vous ne vous méprenez pas sur le vrai sens de ce vers?

— Mais il me semble qu'il ne peut y en avoir qu'un; la silencieuse clarté de la lune, favorable aux entreprises nocturnes...

— C'est ce qui vous trompe; je maintiens que *silentia* veut dire ici l'*absence*. La lune favorise par son *absence* les malfaiteurs et les amoureux. L'absence est le plus sûr et le plus complet des silences.

— C'est possible... Dans tous les cas, si la lune, par son absence, se prête à toutes les espèces de larrons, c'est une preuve que le proverbe a raison, et que les absents ont tort.

Nous arrivions à la porte de mon hôtel. Avant de nous séparer, je dis à Méry :

— J'emporterai un si charmant souvenir de mon voyage à Marseille, qu'il me serait trop pénible de ne pas lui donner une suite... On m'assure que vous êtes un admirateur passionné du pont du Gard. Le pont du Gard est mon proche voisin. Voulez-vous convenir, pour le joli mois de septembre, d'une excursion aux bords du Gardon, avec une halte au château des Angles, qui n'est nullement un château?

— Très volontiers.

— Eh bien, j'engagerai nos convives d'hier, et vous serez notre *cicerone*...

Malheureusement, sur mes cinq invités, je ne pus en avoir que deux; Méry et Sébastien Berthaud; Autran était parti pour Paris, afin d'avoir des nouvelles de sa *Fille d'Eschyle*. Gaston de Flotte attendait, d'un jour à l'autre, les couches de sa charmante femme, et Henri Abel était retenu à Marseille par ses fonctions de rédacteur en chef.

Le 8 septembre, sous un soleil encore très chaud, mais tempéré par une légère brise, nous descendions de voiture, Méry, Berthaud et moi, devant l'auberge de La Foux, qui figure, je crois, dans un des romans de la première jeunesse de Dumas fils. En dix minutes, au petit pas de promenade, on va de cette auberge au pont monumental. Nous avions à côtoyer un ruisseau, digne d'Estelle et de

Némorin, où trois ou quatre jolies lavandières, Nausicaas de village, faisaient assaut de battoirs, de bavardages et de frais éclats de rire. Méry nous arrêta, pour nous les faire mieux remarquer.

— Regardez, nous dit-il, ces profils romains, ces yeux noirs, ces galbes de statue antique, à cent pas d'un des plus purs monuments que Rome nous ait légués! On ne m'ôtera pas de la tête qu'il existe des affinités mystérieuses entre les monuments et les races... Les mères de ces adorables jeunes filles ne sont probablement que de simples paysannes; mais, depuis leur enfance et, plus tard, pendant leur grossesse, elles ont, du matin au soir, contemplé ce merveilleux pont du Gard; elles l'ont admiré d'instinct; elles se sont assimilé les exquises élégances de cette architecture...

Pendant ce *speech*, qui nous en promettait d'autres, les regards de Méry s'étaient particulièrement fixés sur la plus belle de ces jeunes Romaines. La fine commère n'eut pas de peine à deviner que le poète parlait d'elle, et qu'il n'en disait pas de mal. Quoique Méry ne fût pas précisément un Antinoüs, l'honneur d'attirer l'attention d'un homme décoré valait bien un sourire. Elle lui sourit.

A notre grande surprise, Méry, en présence du célèbre pont, nous fit grâce de l'improvisation que Berthaud m'avait annoncée.

— Tu sais, dit-il à son ami, que j'ai à faire trois cents vers qu'attendent les imprimeurs de la *Revue de Paris*. J'ai besoin de me recueillir encore un moment et de me monter l'imagination en face de ce prodigieux chef-d'œuvre de l'architecture romaine. Si vous m'en croyez, vous prendrez les devants pour aller commander le déjeuner. Je serai à vous dans une demi-heure.

Nous reprîmes, sans nous hâter, le chemin de l'auberge. Nous commandâmes à l'hôtelier de préparer le déjeuner; nous attendîmes une demi-heure, puis une heure... De guerre lasse, nous allions nous mettre à table, lorsqu'enfin nous vîmes arriver Méry; dans quel état, grand Dieu! Il était pâle comme un linge, haletant, effaré; sur son front découlaient de grosses gouttes de sueur. Il avait perdu tout un pan de sa redingote, dont les deux manches étaient en lambeaux; plus un bouton à son gilet; au bas de son pantalon des éclaboussures d'eau savonnée et de boue. A sa chemise et à ses mains, du sang!

— Mes amis, nous dit-il d'un ton tragique que justifiait l'effrayant désordre de sa toilette et de sa personne; mes amis, je suis perdu... je viens de tuer un homme!...

Armand de Pontmartin.

La fin prochainement.

---

# LE VALBRIANT[1]

## XV

Le printemps, l'été et l'automne étaient passés. Il y avait plus de six mois de l'incendie du Valbriant, et les traces du désastre commençaient à disparaître dans l'usine, où les travaux reprenaient leur activité, et au village, dont la plupart des maisons étaient reconstruites ou réparées. Mais le pavillon du maître et le petit château de Clairmont étaient déserts. Il n'y avait plus personne non plus au château de Harlay.

Les transformations que le temps seul opère habituellement s'accomplissent parfois en un jour, et la leçon donnée par un coup de foudre vaut souvent celles qui ne s'apprennent que par de longues adversités.

Aucun de ceux que nous avons suivis jusqu'ici ne se retrouvait à la fin de cette année tel qu'il était au commencement. Une catastrophe funeste avait directement ou indirectement influé sur la destinée de tous. Mais, comme il arrive souvent, les effets d'une cause désastreuse étaient autres qu'on ne les eût attendus; et cette *alchimie divine*, dont parle un pieux auteur, qui transforme en or tout ce qu'on jette dans son creuset avait opéré parmi eux plus d'une de ces mystérieuses métamorphoses.

On était aux derniers jours de novembre, et la bise se faisait cruellement sentir sur le plateau élevé où était situé le château de Prys.

Cette habitation était en réalité fort peu vaste, mais en cela elle semblait s'être écartée de sa destination première. En effet, la profondeur des caves, l'épaisseur des murs et les proportions du rez-de-chaussée, semblaient indiquer que, dans le plan primitif, deux étages au moins devaient être superposés à celui qui était élevé au-dessus du sol par les dix marches du perron. Un spacieux vestibule, pavé de larges dalles de marbre blanc et noir, un vaste escalier se partageant en deux, confirmaient cette impression, et on se fût attendu à trouver un premier étage plus grandiose encore que le rez-de-chaussée. Mais il n'en était rien. La

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 décembre 1885, 10 et 25 janvier 1886.

construction du château semblait avoir été interrompue. Ce premier étage ne contenait que des chambres à coucher, peu élevées, donnant sur un corridor qui ressemblait à celui d'un couvent, et n'était surmonté lui-même que par les greniers et les chambres des serviteurs de la maison.

Malgré cela, le château de Prys était une très bonne demeure, où tout attestait la présence presque continuelle de ses possesseurs... On sentait que les objets auxquels ils attachaient du prix étaient tous rassemblés dans ses murs; que c'était bien là leur véritable « chez eux » et non point la succursale d'un appartement de Paris, pour lequel était réservé ce qu'ils avaient de plus précieux.

C'était dans ce vaste rez-de-chaussée que se trouvaient l'appartement de M^me^ de Prévilliers et la chambre de sa fille, aussi bien que deux salons, l'un très grand, l'autre plus petit, désigné sous le nom de *salle d'étude de Jacqueline;* une grande salle à manger et une bibliothèque, dont le repos avait été troublé par un billard que Donald y avait importé.

Lui-même habitait au premier étage et y logeait ses amis. Il s'était fait arranger un appartement conforme au goût du jour, loin de valoir celui des pièces d'en bas, auxquelles la baronne, avec une obstination louable et rare à cette époque-là, avait conservé le style du temps où il avait été pour la première fois meublé et occupé. Chaque fois qu'une réparation était nécessaire dans le mobilier, elle s'appliquait à ce qu'elle fût effectuée sans rien changer en apparence; et, quant aux tapisseries qui couvraient quelques-uns des murs, elles avaient beau pâlir et vieillir, jamais l'idée de les remplacer par des tentures plus modernes ne lui serait venue à l'esprit. Il en était de même des boiseries noircies par le temps, dont la vétusté était rachetée par le soin avec lequel étaient entretenues leurs sombres parois, ainsi que par celui qui prolongeait la fraîcheur des vieux rideaux de damas suspendus aux fenêtres. La chambre d'étude était dans cette dernière catégorie. Les murs sur lesquels étaient suspendus quelques tableaux noircis comme eux, les profondes embrasures avec leurs rideaux épais et sombres, ajoutaient à l'aspect sévère de cette pièce, où il semblait faire nuit plus vite qu'ailleurs.

Depuis plus d'un quart d'heure, en effet, Jacqueline avait été obligée de fermer le livre qu'elle lisait, et bien qu'il fût à peine quatre heures, le feu qui flambait dans la cheminée éclairait seul la chambre. Mais lorsque, à l'heure accoutumée, on vint déposer une lampe sur le tapis de la table ronde, placée au milieu de la salle d'étude, Jacqueline ne reprit pas sa lecture, et demeura dans son fauteuil immobile et rêveuse.

A cette lumière, elle semblait plus pâle qu'autrefois, et elle était certainement plus grave. La simplicité de son costume de drap noir, la façon négligée dont ses cheveux étaient relevés, son regard distrait lorsqu'il tombait sur les objets qui l'entouraient, profond et absorbé lorsque sa pensée semblait l'entraîner ailleurs, tout indiquait une préoccupation qui ne se rapportait point à elle-même, et qui, en ce moment, la dominait tout entière. Enfin, à cinq heures, elle se leva et ouvrit la porte du salon qui communiquait avec celle de sa mère.

— Marie, dit-elle à voix basse à une jeune servante qui travaillait en silence dans l'autre chambre, ma mère dort-elle encore?

— Oui, mademoiselle.

— En ce cas, je vais aller à l'église pour un quart d'heure, un quart d'heure, pas davantage; si elle avait besoin de moi, faites-moi appeler.

Elle referma la porte et se dirigea vers le vestibule où se trouvaient son manteau et son chapeau. Mais, avant qu'elle eût le temps de revêtir son costume de promenade, le bruit, amorti par la neige, des roues d'une voiture l'arrêta tout court et la fit tressaillir.....

A cette heure-là, ce ne pouvait être ni le médecin ni un visiteur quelconque. Les grelots des chevaux indiquaient d'ailleurs que c'était une voiture de poste qui s'arrêtait devant le perron. Elle ouvrit elle-même la porte et, sans égard pour le vent glacé qui soulevait ses cheveux et agitait les plis de sa robe, elle descendit rapidement les marches.

— Donald! Est-ce toi enfin? cria-t-elle.

— C'est moi, oui, ma sœur, répondit le voyageur en sautant hors de la voiture. C'est hier, hier seulement, dit-il, que j'ai reçu ta lettre. Suis-je arrivé trop tard?...

— Non, grâce à Dieu! elle est mieux.

— Que Dieu soit béni!

Et Donald, tout en jetant sur les épaules de sa sœur le tartan dont il était lui-même enveloppé, monta avec elle les marches du perron. Lorsqu'ils furent dans le vestibule :

— Je vais la voir sur-le-champ, n'est-ce pas?

— Non, pas maintenant, Donald. Elle dort... Il lui faut le plus grand calme... Toute émotion doit lui être épargnée; nous avons donc le temps de causer avant l'heure où j'irai lui dire que tu es enfin revenu.

Tout en parlant et tandis que Gervais, leur fidèle serviteur, faisait porter en haut, sans bruit, le bagage de son maître, Jacqueline ramenait Donald dans la chambre qu'elle venait de quitter.

Le changement que nous avons signalé plus haut dans les traits

de la jeune fille était plus visible encore dans ceux de son frère. Un an auparavant, Donald semblait plus jeune que son âge. Quelque chose de mou et d'efféminé nuisait à l'effet de sa physionomie, et une démarche lente et nonchalante laissait à peine apercevoir qu'il était grand et bien fait. Sous l'influence de Gauthier, nous avons vu qu'une transformation assez prompte s'était opérée, et que ses affectations grandes et petites s'étaient vite dissipées. Mais aujourd'hui son changement s'était plus accentué. Il ressemblait à celui qu'opère souvent en quelques mois un grand voyage, une campagne, un aspect nouveau, en un mot, sous lequel la vie est apparue soit par suite d'un événement extérieur ou bien d'une grande secousse morale. Il ne semblait pas plus vigoureux cependant, et la délicatesse de ses traits était même augmentée et par moments pouvait paraître maladive. Mais il était devenu très grave, et cette physionomie longtemps trop enfantine était maintenant sérieuse, au point de n'être plus en rapport avec son âge. Il s'y joignait parfois une expression de souffrance qui, si elle n'eût été tout à fait passagère, eût peut-être inquiété sa sœur. Mais un air calme et déterminé, qu'il n'avait point jadis, corrigeait cette expression, et indiquait un autre changement notable, et celui-là Jacqueline l'observa avec satisfaction. Jusque-là, c'était elle qui avait veillé sur son frère, il lui sembla qu'aujourd'hui c'était lui qui était en état de la protéger. Il la regarda avec attention à son tour, et il l'embrassa encore une fois en silence.

Depuis la catastrophe du Valbriant, le frère et la sœur s'étaient à peine revus, et il nous faut maintenant revenir un peu sur nos pas pour en dire la raison, et raconter en quelques mots ce qui s'était passé depuis ce funeste jour.

Gauthier n'avait pas succombé à ses blessures, bien que plusieurs de celles dont il était atteint fussent si graves, que, même lorsque, après une syncope de plusieurs heures, il eut repris connaissance, sa vie fût demeurée pendant de longs jours en danger. Mais sa jeunesse et sa vigueur luttaient pour lui contre la mort, et, plus encore que l'une ou l'autre, une joie intérieure si vive, qu'elle eût pu le tuer, mais assez puissante aussi pour le rappeler à la vie. Lorsque ses idées commencèrent à devenir moins confuses, il lui sembla qu'il avait eu un étrange délire, un délire toutefois qui valait mieux que la vie, et il referma les yeux comme pour continuer son rêve. Il sentit une main qui pressait son pouls :

— Voilà la fin du cinquième jour, la fièvre baisse sensiblement. Si elle ne revient pas à minuit, nous pourrons espérer.

C'était le médecin, son vieil ami le docteur Verdois, qui venait de parler.

— Oh! que Dieu soit béni mille fois!

Il reconnut la voix du P. Séverin qui ajouta :

— Je reste près de lui jusque-là. Je vous attends à minuit.

— Il faut veiller à ce qu'il soit calme, dit le médecin à voix basse, la moindre agitation pourrait être fatale.

— Soyez tranquille, j'ai forcé Donald à aller se mettre au lit, je reste seul près de lui.

— Il faut le soigner aussi, celui-là, dit le docteur Verdois avant de sortir. Je ne dis pas aujourd'hui, où il croit qu'il n'a qu'une courbature et une égratignure au visage, mais dans l'avenir il faudra voir ce qui adviendra de ce furieux coup qu'il a reçu en pleine poitrine.

Le médecin partit, et Séverin demeura avec le malade. Il y eut un long silence. Gauthier, toutefois, reprenait pleinement connaissance. Une hésitation, qui n'était plus de la faiblesse, l'empêchait seule de parler.

— Est-ce vous, P. Séverin, qui êtes là? dit-il enfin.

— Oui, oui, mon ami, répondit Séverin, en serrant dans les siennes la main qui s'étendait vers lui. Me reconnaissez-vous, Gauthier?

— Je ne vous vois pas; ce bandeau m'en empêche, mais j'entends bien votre voix... Êtes-vous seul?

— Oui, je suis seul près de vous.

— Personne ne peut nous entendre?

— Non, personne... Il faut que vous soyez calme, Gauthier, poursuivit-il en voyant le malade s'agiter et chercher à se soulever dans son lit. Je suis là précisément pour m'assurer que rien ne viendra troubler le repos qui vous est nécessaire. Il m'est enjoint de vous empêcher de parler.

Mais Gauthier ne se calmait point.

— Je me tairai tout à l'heure, si vous voulez, mais il faut auparavant que vous répondiez à une question.

— Laquelle? Parlez.

— Est-il vrai, ou bien, l'autre jour au moment où je me sentais mourir, ai-je rêvé qu'une voix avait prononcé mon nom... une main avait serré la mienne... Séverin! vous étiez-là... dites-moi oui ou non. Est-ce vrai? Était-ce elle?... Cette blessure à la tête dont je ne suis pas guéri me rend fou peut-être!

— Non, non, vous n'êtes pas fou... c'était bien elle et c'est pour elle, pour Lucie, entendez-vous bien, Gauthier, qu'il faut que vous tâchiez maintenant de guérir et de vivre.

Gauthier se tut sans effort. Que lui importait désormais la durée plus ou moins longue de ses souffrances? Que lui importait

le désastre dont il avait failli être victime? Que lui importaient même toutes ses pensées antérieures? toutes les préoccupations de sa vie? Un soleil nouveau s'était levé pour lui. Tout était illuminé sur son chemin d'une lumière radieuse. Il était encore faible et ne pouvait formuler clairement tout ce qui lui traversait l'esprit; mais une pensée était claire et distincte et les paroles du P. Séverin, retentissant dans son cœur, y ramenaient comme un flot d'amour, d'espérance et de vie. Toute parole était impuissante, et il eût gardé le silence lors même qu'il ne lui eût point été imposé. Mais il fut bientôt hors de danger, et sa guérison sembla devoir être rapide.

Le P. Séverin, obligé de partir, confia à Donald le soin de veiller sur le malade.

— La tâche est maintenant facile, dit Donald, le voilà déjà presque en convalescence.

— Oui, sa forte constitution l'a tiré d'affaire, répondit Séverin, et quant à sa vie, elle est sauve, mais il faut être fort attentif néanmoins et obéir très exactement aux prescriptions du médecin. Il pourrait y avoir pire chose que la mort pour un homme tel que Gauthier.

— Que voulez-vous dire?

— Rien, rien. Je me trompe peut-être; en tout cas, si vous voulez être utile, soyez calme et surtout ne lui témoignez aucune inquiétude.

Ils se séparèrent, et Donald sut lui obéir. Si le P. Séverin avait eu le temps d'observer son ancien élève, il se serait aperçu que quelque chose d'étrange s'était passé dans son cœur. Lui aussi, il avait entendu le cri de Lucie... Lui aussi, il l'avait compris. Et pendant quelques jours une jalousie aiguë avait troublé toutes ses pensées. Il ne savait plus ce qu'il désirait ou ce qu'il redoutait, qui il aimait ou qui il détestait. Ce fut une lutte où la générosité et le bon sens l'emportèrent bientôt; mais lorsqu'il en sortit, Donald n'était plus le même. Il avait été amoureux comme un enfant, ce fut comme un homme qu'il sacrifia maintenant son amour et qu'il demeura résolument fidèle à la noble et virile amitié qui avait su donner une impulsion nouvelle, et un but déterminé à sa vie.

Gauthier fut bientôt debout. Il se sentait guéri, il aurait voulu sortir; mais son front et ses yeux n'étaient pas débarrassés du large bandeau qui les couvrait.

— Cette blessure est presque cicatrisée. L'entaille était forte, j'en conviens, et la trace m'en restera toujours, mais je ne souffre plus... pourquoi ne pas m'ôter maintenant ce bandeau qui m'aveugle?

C'était au docteur Verdois que Gauthier adressait cette ques-

tion. Donald et Derviers étaient présents. Il y eut un moment de silence. Le docteur répondit enfin :

— Oui, en effet, quelque graves que soient les blessures à la tête, lorsqu'on n'est pas tué sur place, elles sont rarement mortelles. La vôtre sera bientôt guérie.

— Eh bien, alors, dit Gauthier et il fit le mouvement d'arracher son bandeau..

— Arrêtez-vous, s'écria, en lui saisissant la main, le docteur, qui aimait Gauthier depuis son enfance. Arrêtez-vous, gardez-vous de découvrir vos yeux. L'air, le jour, un souffle, un grain de poussière, pourraient vous faire un mal irréparable, il vous faudra du temps et une longue patience, Gauthier. Pour le moment obéissez-moi, et si je ne parviens pas à vous guérir bientôt et tout à fait, ce sera moi-même qui vous conseillerai d'aller à Paris ou ailleurs en consulter de plus habiles que moi.

Gauthier ne répondit pas un seul mot. Il était si peu accessible aux craintes personnelles, que la vague inquiétude qui venait de lui être exprimée n'avait jamais, jusque-là, traversé son esprit. Il avait cruellement souffert des yeux, sans doute, mais il n'en était pas surpris, vu le coup violent qui lui avait presque fendu la tête, et il ne s'étonnait pas davantage d'être pendant longtemps condamné à avoir les yeux bandés et à être ainsi privé temporairement de la vue. Mais, en ce moment, une appréhension toute nouvelle se fit jour, et, pour la première fois de sa vie, son âme courageuse fut troublée. Tout en prétendant se soumettre sans réplique et en laissant s'achever la visite du médecin, sans renouveler ses questions, il sentait s'accélérer les battements de son cœur. Lorsqu'il eut entendu les pas du docteur s'éloigner :

— Derviers est-il parti avec Verdois, dit-il, es-tu seul là avec moi, Donald ?

— Oui, seul.

— Je suis bien dans mon fauteuil accoutumé, n'est-ce pas? près de la cheminée, en face de la fenêtre!

— Oui.

— Les rideaux sont-ils baissés ?

— Non, il fait encore grand jour dans la chambre.

— C'est bien.

Et avant que Donald pût l'en empêcher, Gauthier avait enlevé son bandeau. Pour la première fois depuis six semaines, son ami put voir son visage à découvert.

Ses traits amaigris avaient conservé toute leur noblesse, mais ils étaient couverts d'une pâleur mortelle, et la cicatrice de l'effroyable blessure qui sillonnait son front était encore rouge comme du sang.

Ses paupières l'étaient aussi. Il tint d'abord ses yeux baissés; tout d'un coup il les leva... leur forme et leur couleur n'étaient point altérées, mais leur regard incertain, errant, cherchant, sans la trouver, la clarté du jour, arracha au pauvre Donald un gémissement involontaire.

— De grâce! de grâce! Gauthier, s'écria-t-il, couvrez vos yeux, ce que vous faites là est d'un danger extrême.

Gauthier remit son bandeau sur-le-champ.

— Je le sais, dit-il, et je n'ai aucune envie d'augmenter ce danger. J'ai voulu seulement le connaître.

Ses lèvres étaient devenues blanches et tremblaient légèrement, sa voix était altérée; il s'efforça pourtant de sourire :

— Il ne faut jamais se vanter d'être brave, dit-il, avant que le courage ait été mis à toutes les épreuves possibles. Le mien, dont je me croyais sûr, me reviendra, je l'espère, mais en ce moment j'ai peur... oui, mon ami, j'ai horriblement peur... je crains d'être... Donald, je suis certain d'être devenu aveugle!.....

Trois semaines plus tard, sur l'avis du docteur Verdois, Gauthier partait pour Paris, accompagné de Donald, dont la vie était désormais enchaînée à la sienne. L'affection pour ceux auxquels on se dévoue croît avec ce dévouement même. Donald l'éprouvait et, d'ailleurs, à l'admiration généreuse dont il avait toujours été capable pour le caractère de son ami se joignait maintenant un sentiment de pitié poignante qui absorbait toute autre pensée, faisait taire tout retour sur lui-même. Cette préoccupation l'avait même fait tarder à répondre à l'appel de sa mère, qui, retournée chez elle avec Jacqueline, lui demandait d'une façon pressante de revenir et semblait éprouver une hâte maladive de le revoir.

Gauthier venait de se décider à partir pour l'Allemagne, où se trouvait, à cette époque, un oculiste célèbre, dont les cures merveilleuses faisaient retentir toute l'Europe du bruit de son nom. Moins que jamais, Donald croyait pouvoir quitter son ami, et c'était ainsi qu'il n'avait pu apprendre, avant son retour à Paris, la veille au matin, que, pendant son absence, sa mère avait été aux portes du tombeau, et que sa vie était encore dans un danger imminent.

## XVI

Les premières paroles qui s'échangèrent entre le frère et la sœur furent, comme il arrive souvent après une longue séparation, étrangères à la pensée qui les dominait tous les deux. Donald hésitait à parler et Jacqueline n'osait l'interroger. Enfin elle dit :

— Pauvre frère! c'est un triste retour.

— Oui, et un triste voyage...

Elle vit les larmes qui tremblaient dans ses yeux et elle le comprit.

— Alors le docteur C*** n'a pas donné d'espoir? dit-elle à demi-voix.

— Aucun, non, tout est fini.

Jacqueline pâlit.

— Mon Dieu! mon Dieu! dit-elle, en levant les yeux au ciel, vous faites tout bien, mais que parfois vos vues sont mystérieuses!... Se peut-il, poursuivit-elle avec agitation, se peut-il qu'un obstacle, pire que la mort, arrête ainsi tout d'un coup l'activité de cette noble vie! O Donald! que j'eusse facilement donné la mienne pour écarter de lui cette horrible destinée... de lui... et d'elle...

— Et moi aussi, dit son frère simplement, avec une expression qui transfigurait ses traits. Et moi aussi, ma sœur, je mourrais volontiers, le ciel m'en est témoin, pour assurer leur bonheur... à tous deux...

Elle lui serra la main :

— Pauvre Donald! dit-elle, Dieu bénira ce souhait.

— Et il bénira aussi le tien, ma sœur.

Ils demeurèrent un instant silencieux.

— Oui, reprit enfin Donald, l'arrêt qui le frappe est dur et sans appel. La vie de Gauthier ne sera pourtant jamais inutile ni inactive. Si tu savais comme déjà, après un premier mouvement de surprise et de défaillance, il avait su bravement envisager le sort qui le menaçait; avec quelle énergie, depuis quelques mois, il s'y prépare. Mais tout espoir de guérison n'était point encore éteint alors, il est vrai, et cela soutenait sans doute son courage. Maintenant... si, comme cela est probable, en perdant cet espoir, il perd aussi celui du bonheur inouï auquel il pouvait prétendre... je ne sais trop comment il fera pour supporter la vie... ni même si on peut désirer qu'il vive.

— Pourquoi dis-tu que cela est probable? Lucie n'a pas craint d'avouer ses sentiments dès qu'elle en a eu elle-même conscience. On peut dire qu'elle a cherché à les afficher publiquement, puisque, lorsque le comte Geoffroy a été rejoindre son ami, elle a voulu partir avec lui... Et tu crois qu'aujourd'hui... aujourd'hui qu'il est malheureux au-delà de tout ce que nous pourrions craindre ou prévoir, tu crois que... ô Donald, tu ne connais pas le cœur des femmes!

— Je connais le sien et je sais, comme toi, ce qu'on en peut attendre. Mais dût-il en mourir, Gauthier n'acceptera jamais un pareil sacrifice. Dans l'incertitude où il était avant le voyage que

nous venons de faire, il s'était refusé à la voir. « Je lui ferais trop de pitié, disait-il; ce serait tendre un piège à sa générosité... et moi!... si j'entendais sa voix, je perdrais la raison et je serais peut-être capable d'en abuser... Il faut qu'elle soit libre, entièrement libre, tant que mon sort est ainsi suspendu à un fil... Je dois me préparer à tout et il faut, du moins, que le pire qui me puisse arriver me trouve maître de moi-même. » C'était là son langage.

— Et maintenant? demanda Jacqueline, maintenant qu'il en est ainsi... maintenant que la terrible sentence est prononcée?...

— Je ne sais plus rien, je ne puis plus rien te dire... Au moment où ma présence lui eût été le plus nécessaire, j'ai dû le quitter. C'est lorsque nous arrivions ensemble hier matin à Paris que ta lettre m'a été remise; une heure après, j'étais en route... à peine si je me suis donné le temps de lui dire adieu...

Leur conversation en était là, lorsque Jacqueline fut rappelée près de sa mère.

Deux heures de sommeil avaient rendu à M^me^ de Prévilliers assez de force pour qu'on pût, sans crainte de l'agiter, lui apprendre le retour de son fils. Et, pendant quelques heures, la joie de retrouver près d'elle ses deux enfants sembla amener dans l'état de la malade un changement favorable.

La soirée se passa dans une tranquillité relative. Donald, averti de ne rien dire qui pût lui causer une émotion trop vive, s'abstint de parler du voyage qu'il venait de faire et répondit aux questions de sa mère d'une manière évasive. Il avait toujours fallu à M^me^ de Prévilliers l'évidence pour croire à la déception d'une espérance, rien donc de plus facile en ce moment que de l'entretenir dans celle de la guérison de Gauthier et de son mariage prochain avec la seule personne, sa fille exceptée (et elle n'avait pas voulu de lui), qui lui semblât digne de partager son sort. Ils causèrent ainsi. Donald, remarquant seulement que la voix de sa mère était très faible la quitta de bonne heure. Jacqueline, restée près d'elle, se retirait à son tour et allait rentrer dans la chambre voisine, lorsque tout d'un coup elle s'entendit appeler d'une voix qui la fit accourir au chevet de sa mère. Une subite aggravation se manifestait dans son état, ses traits étaient décomposés, sa voix presque éteinte. Jacqueline, épouvantée, appelait déjà au secours et voulait se suspendre à la sonnette. Mais sa mère l'en empêcha.

— Attends, attends, dit-elle, n'appelle personne encore, viens ici tout près de moi.

Jacqueline, serrant dans ses mains celles de sa mère, appuya son pâle visage contre le sien.

— Me voici, ma mère, ma mère chérie!

— Écoute, mon enfant, j'ai trop tardé, je croyais avoir plus de temps devant moi... Jacqueline, j'ai eu tort d'être si contraire à ton désir... Je me suis mise entre Dieu et toi, je m'en suis confessée, je m'en repens et, autant que mon tardif consentement peut réparer ma faute,... je te le donne... mais pourtant, mon enfant... j'ai une prière à te faire, une promesse à te demander.

Sa voix devenait haletante.

— Ma mère, ne parlez pas davantage, je vous promets tout d'avance... plus tard vous me direz... O bonté divine, s'écria-t-elle, en voyant le changement des traits de sa mère devenir plus effrayant... Marie, courez, appelez mon frère! Allez chercher M. le curé...

Avant que Donald pût répondre à cet appel, Mme de Prévilliers s'était soulevée sur son oreiller et, rassemblant ses forces, elle dit :

— Je te demande de ne pas quitter ton frère tant qu'il aura besoin de toi... plus tard...

Elle n'en put dire davantage... sa tête retomba... Elle rouvrit encore les yeux, et elle vit son fils sanglotant, prosterné près d'elle. Elle posa sa main sur sa tête en murmurant :

— Je vous bénis tous deux.

Puis, serrée dans les bras de sa fille, elle tomba dans le grand silence qui précède la mort, jusqu'à ce que, peu à peu, aux premières lueurs du jour, sa vie s'éteignit.

. . . . . .

Mme de Prévilliers avait eu quelques travers, quelques légers ridicules, mais c'étaient de ceux qui s'allient facilement à la bonté du cœur et à l'élévation de l'âme. Elle était universellement aimée dans ce lieu qu'elle avait habité toute sa vie et où ses mains compatissantes et généreuses avaient répandu autour d'elle d'incessants bienfaits. Ses funérailles furent une sorte de triomphe; toute la population y prit part. A cette époque, surtout dans un lieu aussi éloigné que l'était celui-là de tous les grands centres, aucun des liens qui unissaient le château au village n'étaient encore brisés. Les deux orphelins se sentaient entourés d'une unanimité de regrets qui étaient pour leur mère la plus belle des apothéoses, et, tout en revenant lentement du cimetière, ils éprouvaient cette paix compatible avec la douleur et que la mort laisse aux survivants lorsque la vie qui s'achève permet de saluer avec confiance l'aube bienheureuse de celle qui commence.

Le cimetière était à une assez grande distance du château, et ils avaient été arrêtés souvent en traversant le village, chacun venant tour à tour serrer la main de leur « chère demoiselle » et saluer le jeune châtelain qui jouissait dans le pays de la même popularité que

sa sœur. Le temps était froid, pur et brillant. La courte journée de novembre était si avancée lorsqu'ils revinrent au château, que la rouge lumière du couchant couvrait déjà le ciel, et la petite salle d'étude était vivement éclairée par ces dernières lueurs du jour lorsqu'ils y rentrèrent ensemble.

Ceux-là sont heureux, et en petit nombre, qui n'ont pas connu la désolation du retour dans un lieu rendu vide par la mort, qui n'ont pas vu toutes choses se transformer autour d'eux, et les objets dont la vue n'évoquait naguère que des souvenirs et des promesses de bonheur prendre soudainement à leurs yeux un aspect menaçant et sinistre.

Jacqueline était demeurée ferme et calme jusque-là, mais, en regardant maintenant autour d'elle tout ce qui l'entourait... ces meubles... ces livres... ces tableaux... ces murs muets et si éloquents cependant, elle sentit tout d'un coup les grandes vagues de la douleur passer sur sa tête et la submerger... Elle s'approcha de la fenêtre et, tandis que le soleil disparaissait derrière les sapins qui couronnaient en face d'elle la colline, elle joignit les mains et laissa ses larmes tomber comme de la pluie sans songer à les réprimer. Son frère, aussi, la ressentait cette douleur à laquelle aucune autre ne ressemble, et que peu d'hommes peuvent éprouver sans qu'aucun repentir n'ajoute son aiguillon à l'amertume de leurs regrets.

Que de peines causées!... que de joies refusées à ce cœur si tendre, si dévoué, si lent à condamner, si prompt à bénir, si large à pardonner!... Pauvre Donald! le sien eût été plus lourd sans ce temps récemment écoulé, pendant lequel il avait réparé le passé et, en partie du moins, réalisé les vœux de sa mère. Ce souvenir réveilla celui de son ami et une nouvelle étreinte lui serra le cœur. Si du moins il était heureux, lui, si Lucie l'était,... s'il avait autre chose autour de lui que malheurs... souffrances... déceptions... ah! Dieu était impitoyable!...

Jacqueline avait essuyé ses larmes... et ses yeux, après s'être levés vers le ciel avec une expression d'amour et de confiance, se tournèrent maintenant vers son frère. Donald s'était jeté sur un siège en arrivant... non seulement il était triste et sombre, mais il était épuisé... La route avait été longue et, au retour, pour la première fois de sa vie, la montée lui avait semblé rude. Maintenant sa main droite appuyée sur sa poitrine indiquait d'où venait la souffrance physique que son visage exprimait. Jacqueline vint doucement s'asseoir près de lui.

— Pauvre frère, dit-elle avec anxiété, cette contusion te fait donc encore beaucoup souffrir?

— Non, dit Donald, avec impatience; ce n'est rien. Je ne souffre pas : je suis fatigué et triste, voilà tout.

Jacqueline se tut, et se borna à lui prendre la main en silence. Donald serra cette main et resta longtemps sans parler. Enfin il dit :

— Nous voilà seuls, seuls au monde, ma sœur. Quand me laisseras-tu sans toi dans ce château de Prys, qui nous semble aujourd'hui si grand pour nous deux? Quand me quitteras-tu à ton tour, Jacqueline? répéta Donald d'une voix triste et amère.

— Je ne te quitterai jamais, mon frère, dit Jacqueline avec une sorte de solennité inconsciente. Quand je ne serai pas près de toi, je resterai ici... jusqu'au jour où tu me diras toi-même que tu n'as plus besoin de moi.

La physionomie de Donald changea tout d'un coup et redevint calme et presque joyeuse.

— Est-ce vrai, ma sœur? dit-il d'une voix caressante, tu me resteras? tu me resteras tant que j'aurai besoin de toi? Mais alors, Jacqueline, c'est me dire que c'est pour la vie.

Jacqueline sourit gravement.

— Peut-être. Dieu seul le sait, il est seul le maître de notre vie... et de tout ce qui la remplit ou la transforme. Ce qui est certain seulement, c'est que, sur terre, je ne veux servir que lui et n'aimer que toi.

Le lendemain, la poste leur apporta un grand nombre de ces lettres qui, suivant ceux qui vous les écrivent, sont la plus grande des fatigues ou la plus grande des consolations pour ceux qui les reçoivent. L'une d'elles ne contenait que quelques lignes adressées à M^lle de Prévilliers.

Harlay, 20 novembre 1838.

« Ma Jacqueline, vous savez si mon cœur partage vos peines et si celle qui vient de vous frapper m'est personnelle? Je ne puis rien dire qui puisse l'adoucir, et cependant je vous apporte une consolation, c'est celle de pouvoir vous-même me consoler : je vous appelle, j'ai besoin de vous, et il me semble que déjà vous êtes là tant je suis sûre que vous viendrez. Que de choses j'aurai à vous dire!... Que de changements survenus en moi et autour de moi! Que de souffrances nouvelles et imprévues j'ai appris à connaître! Et pourtant ma vie semble s'être agrandie et elle n'est plus troublée comme elle l'a été autrefois par le malheur. Vous me comprendrez, Jacqueline, et personne autant que vous! mais il faut que je puisse vous parler. Il faut que vous soyez ici près de moi!... Je suis revenue à Harlay depuis quinze jours avec mon père, c'est ici que vous serez reçue à bras ouverts.

« Lucie. »

Pendant ce temps son frère lisait aussi une lettre avec une émotion visible; il la relut deux fois en silence, puis il la passa à Jacqueline.

— Reconnais-tu cette écriture? dit-il.

Jacqueline secoua d'abord la tête. Mais, à peine eut-elle lu les premières lignes de la lettre, que les larmes lui vinrent aux yeux.

— Est-ce possible! s'écria-t-elle, est-ce Gauthier qui peut encore écrire ainsi?

— Oui, c'est là aujourd'hui son écriture. Elle est étrange, n'est-ce pas? et fort différente de celle d'autrefois, mais elle est parfaitement lisible comme tu vois. C'est la première difficulté qu'il a su vaincre, et ce ne sera pas la dernière, car, je le vois, l'épreuve de ces derniers jours n'a pas brisé son courage.

Jacqueline essuya ses yeux et lut :

« J'avais raison, Donald, de m'exercer d'avance, et les six mois écoulés n'ont pas été perdus puisque je puis t'écrire aujourd'hui sans appeler personne à mon aide et te dire moi-même que je te plains de toute mon âme, que je pense beaucoup à toi et à Jacqueline, que je vous aime tous deux comme si j'étais votre frère et que je souffre de tout ce qui vous afflige.

« Pour mon compte, j'ai aussi à souffrir, le nier ce serait mentir... Depuis que je n'espère plus rien, mon âme a perdu sa lumière, sa lumière plus belle que celle du soleil, et la nuit qui s'y est faite est plus sombre que celle qui m'environne!... Pourtant si je n'avais pas été blessé, si je n'avais pas été mourant, si cette blessure n'avait point atteint mes yeux... je n'aurais pas eu cet éclair de joie surhumaine qui sera désormais tout le bonheur de ma vie... Elle-même sans doute serait demeurée, comme auparavant, indifférente; ce qu'elle a éprouvé, c'est un élan de pitié divine... Un jour viendra peut-être où j'oserai lui demander de me laisser entendre sa voix... serrer sa main... mais pas encore, le désespoir pourrait me saisir et j'ai besoin de calme et de force, car il ne faut pas que tu croies que ma vie est achevée. Le travail que j'avais entrepris, je compte le poursuivre. La volonté, la persévérance, l'énergie, me restent. Tous les autres sens, me disait-on autrefois, acquièrent des perceptions plus vives par la perte de l'un deux. Je ne me croyais pas destiné à en faire l'expérience, mais il me semble déjà m'apercevoir qu'il en est vraiment ainsi. On verra bientôt que le maître du Valbriant n'est pas mort, et peut-être ne s'apercevra-t-on pas, autant qu'on le croit, qu'il est aveugle. Ma vie était solitaire, elle le sera un peu davantage et le demeurera toujours. Je n'avais pas d'espérance alors, je n'en ai aucune

aujourd'hui, mais j'ai un souvenir. Dis-moi ce que tu comptes faire. Pourras-tu revenir? Es-tu bien complètement guéri. Ton amitié, ton concours, tes soins intelligents, me seront-ils rendus? Je suis assez égoïste pour les désirer, mais je désire pourtant aussi beaucoup que tu ne t'occupes plus de moi seul, comme tu l'as fait depuis ce fatal jour. Il faut recommencer à vivre, toi comme moi, et mieux que moi, puisque aucune entrave n'arrête ton activité. Si tu reviens, je t'apprendrai cela. C'est même surtout pour cela que je désire te revoir, c'est-à-dire t'entendre et te parler à mon tour. Je reste encore à Paris quelques jours pour compléter ma bibliothèque. Elle est plus considérable que tu ne le supposes. Les livres que je puis lire à ma façon sont nombreux et tous bons : tu me liras ou me diras le peu qu'il faut savoir sur ce qui survient chaque jour... Allons, Donald, remettons-nous au travail, il me tarde de reprendre le mien. Maintenant, trêve de lamentations. Ne me parles plus jamais de moi, je t'en prie. Avant huit jours je serai au Valbriant et, si aucune affaire ne t'empêche de venir, je t'y donne rendez-vous.

« Gauthier d'Arcy. »

Quinze jours plus tard, le frère et la sœur arrivaient à cette partie du chemin où l'on apercevait à la fois le château de Harlay et au loin les bâtiments du Valbriant. En cet endroit où les deux routes se séparent, Jacqueline quitta son frère pour prendre place dans la voiture légère que Mme de Livernois conduisait elle-même, et dans laquelle elle était venue à la rencontre de son amie pour la ramener avec elle au château.

Jacqueline, en arrivant, trouva sur le perron le comte Geoffroy, qui la reçut en lui tendant les bras.

A dire vrai, il l'attendait avec impatience, car il comptait sur elle pour l'aider dans des perplexités nouvelles qui, pour être tout à fait autres que celles de l'année précédente, n'en étaient pas moins vives. Lorsque, après avoir recouvré sa fille, il l'avait trouvée en proie à une mélancolie taciturne qu'il se sentait impuissant à vaincre, on se souvient de ses inquiétudes et aussi de la manière dont Lucie avait accueilli la plus lointaine insinuation d'un second mariage... et du parti pris ensuite par son père à ce sujet. Il aurait voulu la confier à un homme digne d'elle et après cela chanter son *Nunc dimittis*, c'eût été là son rêve. Mais, puisqu'enfin elle protestait que rien ne pourrait plus la décider à quitter son père, alors celui-ci s'était résigné à ne plus songer à autre chose qu'à la garder près de lui jusqu'au jour où elle lui fermerait les yeux. Et, somme toute, il trouvait cette alternative assez douce.

Le lecteur ne sera pas surpris pourtant d'apprendre que, dans

la pensée du père de Lucie, cet « homme digne d'elle », auquel il aurait voulu la confier, était tout trouvé si elle voulait bien s'en apercevoir. Au premier moment, il avait espéré que sa rencontre fortuite avec Gauthier d'Arcy, suivie du retour de celui-ci aux habitudes d'intimité que le comte de Bois d'Harlay lui avait fait contracter, amènerait peut-être quelque changement dans les dispositions si péremptoirement exprimées par sa fille, mais il n'en fut rien. Lucie, il est vrai, accueillait Gauthier avec plaisir, avec faveur, avec cordialité, mais avec une indifférence apparente, que pour mettre en doute, il eût fallu une pénétration tout autre que celle dont le vieux châtelain était doué. Savoir, en effet, lire dans le cœur d'une femme plus clairement qu'elle-même, ou bien démêler ce qui se passe dans celui d'un homme absolument maître de lui, c'est une science qui n'est pas donnée à tout le monde et dont le comte Geoffroy était dépourvu. D'ailleurs il ne se préoccupait plus beaucoup de ses anciens désirs sur ce point. Il se plaisait au milieu de ceux qu'il trouvait réunis autour de lui et ne songeait plus à prévoir ou à désirer ce changement.

Telle était sa disposition lorsque la catastrophe du Valbriant, en arrachant à Lucie son secret, était venue changer l'aspect de toutes choses. Au premier moment, cette révélation n'avait été pour lui qu'une douleur de plus ajoutée à celle de la mort de son ami, qu'il croyait alors imminente.

Lorsque cette crainte se fut dissipée et qu'une crainte nouvelle (non moins formidable) lui succéda, le comte de Bois d'Harlay chercha plutôt à oublier la réalisation intempestive de son rêve qu'à y arrêter sa pensée. Sa fille, cependant, tout en demeurant calme et silencieuse, ne cherchait point à dissimuler ce qui se passait en elle, pendant l'incertitude à laquelle l'arrêt fatal, qui venait d'être prononcé, avait mis un terme. Elle se souvenait de l'accent de la voix de Gauthier. Elle se souvenait de l'expression de ses yeux bleus attachés, pour la dernière fois, sur les siens. Elle se souvenait de la douleur et du malheur dont elle avait été alors la cause, elle voulait aujourd'hui les réparer par le don de sa vie tout entière... Mais le comte Geoffroy fut loin de le comprendre ainsi. Tant que la guérison de Gauthier avait été regardée comme possible, il en avait caressé l'espérance et, avec elle, celle de voir s'accomplir l'union désirée. Mais, depuis l'issue fatale du voyage d'Allemagne, tout lui paraissait absolument changé.

— Pauvre Gauthier!... c'est un affreux... un irréparable malheur! Mais enfin tu ne peux plus songer à lui..., tu ne peux pas épouser un aveugle... voilà la vérité.

C'est ainsi qu'il s'était exprimé un jour, tout en arpentant la

chambre avec agitation. Mais il s'arrêta en voyant sa fille debout devant lui, pâle, les yeux dilatés, le regardant en face.

— Pourquoi, mon père?

— Pourquoi? pourquoi? mais parce que j'imagine que tu le comprends, la chose est impossible!

— Impossible?... Encore une fois pourquoi? A-t-il cessé de m'aimer? A-t-il cessé d'être digne de moi?... Aveugle!... oui, parce que, sans hésiter, il a tout bravé pour sauver la vie d'un enfant..., parce que, plus que jamais, par conséquent, il s'est montré généreux, intrépide, héroïque, et parce que son malheur est maintenant le plus grand que l'imagination puisse concevoir. C'est pour cela que vous, mon père, vous trouvez l'heure venue pour moi, pour moi qui puis encore apporter du bonheur à sa vie, de le lui refuser? Ce n'est pas là, certes, un conseil que j'aurais attendu de vous!

Ce genre de langage ne pouvait trouver le comte Geoffroy insensible. Il en était ému, il en était ébranlé, mais il regardait en ce cas son opposition comme l'accomplissement d'un devoir auquel il ne pouvait se soustraire.

Au surplus, cette opposition, d'Arcy lui-même la facilitait... Non seulement il se refusait à accepter le sacrifice qui lui était offert, mais, trop certain que, s'il entendait la voix de Lucie, il perdrait tout empire sur lui-même, il s'obstinait à la fuir et à ne pas vouloir qu'elle s'approchât de lui.

Le comte Geoffroy appréciait la générosité magnanime de cette conduite, et il était même très reconnaissant de trouver ainsi de l'appui du côté où il pouvait le moins en attendre, et toutefois il était comme agacé de toutes ces subtilités de l'amour qu'il ne comprenait pas, ou ne comprenait plus, et, après avoir trouvé sa fille déraisonnable, il trouvait (tout en en profitant) son ami extravagant... Au surplus, depuis le retour de Gauthier au Valbriant, il ne l'avait pas revu. Il redoutait sa première rencontre avec lui sur le théâtre de son activité anéantie, et l'affreux contraste qu'il y trouverait entre le passé et le présent. En attendant, Lucie souffrait. Il n'avait plus le courage de l'interroger, et il résultait de tout cela que l'arrivée de la douce et sage Jacqueline était attendue avec autant d'impatience par le père que par la fille.

Tous les deux avaient raison. Jacqueline n'était pas encore tout à fait séparée de la terre, et pourtant elle n'y tenait plus... et, dans cet air serein où déjà elle respirait, les joies et les peines, les devoirs et les souffrances, les bonheurs et les malheurs de ce monde, étaient transformés, ou plutôt aperçus dans une autre lumière qui l'illuminait elle-même et répandait sur les autres sa chaleur et sa clarté.

On dit des personnes dont l'âme est parvenue à ce degré de l'ascension, que tous, plus ou moins, nous avons à effectuer ; qu'elles ont *le don* de pénétrer dans l'âme d'autrui, de les consoler et de les éclairer. Mais ceux qui savent le vrai nom des choses et ce qui les produit appellent ce don *une grâce*, et lèvent les yeux vers Celui de qui elle émane.

## XVII

Le lendemain de ce jour, le comte Geoffroy se décida enfin à se rendre au Valbriant.

Depuis longtemps il se reprochait le long délai qu'il avait apporté à cette première visite. Gauthier devait s'en étonner, il devait même le trouver inexplicable. Il ne pouvait deviner que ce qu'il redoutait tant, c'était la vue de la douloureuse transformation subie par cette existence, objet, naguère, de son admiration et de son envie... Il ne savait pas qu'il craignait de constater encore davantage l'obstacle invincible que la cruelle infirmité de Gauthier mettait à son union avec Lucie. Cet obstacle, n'aurait-il pas à y insister davantage encore lorsqu'il se serait bien rendu compte du sort qu'elle prétendait partager? Ne serait-il pas obligé alors de se servir encore davantage de l'influence de son autorité pour affliger celle que sa passion était de rendre heureuse? C'était là, pour lui, une perspective redoutable.

Le temps était froid et gris. Le comte de Bois d'Harlay allait lentement sur le sol glacé, en regardant de temps en temps un ciel aussi triste que ses pensées. La route était déserte, et, arrivé à l'entrée du village, il lui sembla qu'il y régnait un silence plus grand que de coutume. Si, dans cette saison, on ne pouvait pas s'attendre à trouver sur le pas de leur porte les femmes qui n'étaient pas au travail ni les hommes absents des ateliers, un mouvement quelconque ou, du moins, la lueur de quelque feu allumé aurait dû avertir les passants que toutes les demeures n'étaient pas désertes... Il s'arrêta un instant et regarda autour de lui avec surprise. Ce silence inusité semblait en désaccord avec l'aspect des maisons qui, pour la plupart fraîchement rebâties, avaient, malgré l'hiver, cet air de riant bien-être qui distinguait le village du Valbriant de tous ceux des environs. On n'apercevait plus d'aucun côté la moindre trace du désastre de l'été précédent. Cela était surprenant, mais cela réveillait plus vivement que jamais le souvenir de celui qui seul en avait été victime.

Le comte Geoffroy passa brusquement sa main sur ses yeux et,

arrêtant son cheval, il appela de loin un jeune garçon qui marchait à grands pas, semblant fort pressé de se rendre où il allait.

— Ici ! un mot, s'il te plaît.

Le garçon s'arrêta.

— Que se passe-t-il? Le village a l'air d'être désert... Est-ce qu'il y a foire à Roussilly ou ailleurs, ou bien une fête où tout le monde est allé?

— Dame, non, monsieur, c'est tout le contraire, c'est ici au Valbriant qu'il est venu bien du monde aujourd'hui... de ce côté-ci il n'y a plus personne, parce que tout le monde est de l'autre.

— Du côté des ateliers?

— Oui, monsieur, et puis, après, de la salle des chants (c'était une salle appropriée à des réunions de toutes sortes, appelée ainsi à cause des morceaux de musique qu'on y exécutait plusieurs fois par an). M. Gauthier a tout visité aujourd'hui et puis, après cela, il y a un repas, une fête, quoi... Excusez, monsieur, je suis en retard.

Et le jeune garçon toucha son chapeau et continua sa route en redoublant le pas.

— Une fête!... Qu'est-ce que cela peut vouloir dire?

— Le comte Geoffroy continua sa route et s'arrêta bientôt à la porte de la petite auberge, où un seul homme était demeuré pour s'occuper des voyageurs qui pourraient survenir.

— Tiens, Guillot, dit le comte Geoffroy, dételle et mets mon cheval à l'écurie, je reviendrais dans une heure. Tu es donc là tout seul?

— Dame, oui, faut ben que quelqu'un reste... Tous les autres sont partis, j'aurais ben voulu y aller aussi, nous sommes tous si contents!

— Contents ! et de quoi, diable! êtes-vous contents ?

— Mais de revoir notre maître du Valbriant, donc, au milieu de nous... comme autrefois!

— *Comme autrefois!...* pauvre Gauthier pensa le comte Geoffroy, avec une tristesse mêlée d'un peu d'humeur.

En avançant, il rencontra beaucoup de monde, et, bientôt il se trouva au milieu de groupes nombreux qui entouraient la grande salle. De ce côté-là, il y avait du mouvement, mais pas beaucoup de bruit, car tous se taisaient, cherchant à entendre une voix qui du fond de la salle parvenait jusqu'à eux. Cette voix, c'était celle du maître du Valbriant.

Le comte Geoffroy, profitant de la bonne volonté de ceux qui, en le reconnaissant, cherchèrent à lui faire place, parvint à dépasser la porte et, sans essayer d'aller plus loin, il s'adossa au mur et se trouva ainsi placé précisément en face d'une estrade élevée à l'autre

bout de la salle et sur laquelle Gauthier était debout, une table devant lui, et sur la même estrade, autour de lui, Donald, Derviers et tous ceux qui occupaient dans l'usine les postes les plus importants. Les ouvriers étaient tous assis sur plusieurs rangées de bancs placés devant l'estrade, et tous ceux, hommes, femmes et enfants, qui avaient réussi à y pénétrer, occupaient le reste de la salle.

Les traits de Gauthier s'étaient marqués davantage, et quelques fils d'argent s'apercevaient dans sa barbe et dans sa chevelure. Il n'avait pourtant que trente ans, mais les mois qui venaient de s'écouler avaient fait en lui le travail des années. Rien, toutefois, n'était changé ni dans sa noble tournure, ni dans son sourire, ni dans le son mâle et harmonieux de sa voix, et la large cicatrice blanche qui sillonnait son front ne le défigurait pas. A la distance où se tenait le comte Geoffroy, on eût même pu dire que sa physionomie était la même; car de loin on ne voyait pas l'expression vague et pathétique de son regard, lorsque, parfois, il levait les grands yeux bleus qu'il tenait maintenant presque toujours volontairement baissés!

Il était loin de se douter en ce moment, tandis qu'il s'adressait à son auditoire, que son vieil ami était présent et qu'il l'écoutait le cœur ému.

— Mes amis, disait-il, c'est pour la première fois que nous sommes tous réunis depuis le grand désastre dont, grâce à Dieu et aussi grâce à vous, il ne reste plus aucune trace. Vous m'avez tous secondé, chacun a fait des efforts et des sacrifices et, enfin, aujourd'hui personne ne souffre plus...

Ici il fut interrompu par un long et douloureux murmure, et ces mots circulaient dans l'assistance : « Non, pas nous, c'est vrai! mais lui!... lui, le maître, c'est lui tout seul qui a payé pour tous! »

Gauthier imposa silence et maîtrisa le mieux qu'il put ce léger tremblement des lèvres, qui, en dépit de ses efforts, trahissait chez lui les émotions qu'il voulait dissimuler.

— Écoutez-moi, poursuivit-il, je n'ai que peu de mots à vous dire, ne m'interrompez plus... Il ne s'agit plus de me plaindre ni de penser au malheur qui m'est survenu. C'en est un, je le reconnais, mais il ne me sépare pas de vous, et, sachez-le bien, il ne m'empêchera pas de suivre chacun de vous, comme autrefois, dans son travail, ou de le visiter dans sa maison. Oui, comme autrefois aussi, je saurai récompenser et je saurai punir. Déjà, vous le savez bien, je puis circuler au milieu de vous tous sans peine, presque sans guide, et vous savez que la voix de chacun de vous m'est devenue aussi familière et facile à reconnaître que naguère l'étaient vos traits... Je saurai me tenir au courant des progrès qui inté-

ressent nos travaux, je vous promets de ne pas être plus oisif qu'autrefois... Et, quant au lieu où nous voici rassemblés, plus que jamais je suis certain que vous m'y ferez entendre les chants que je vous ai appris. Vous vous rappellerez que la musique est le seul plaisir qui me reste, vous tâcherez de me le procurer le plus complet possible! Séparons-nous maintenant pour nous retrouver tout à l'heure...

A peine eut-il achevé, qu'en réponse à ses paroles et sans que cela eût été concerté d'avance, un mouvement spontané fit entonner aux ouvriers un chant que le maître aimait entre tous. La poésie en était très simple, mais l'air était celui de l'hymne religieux et guerrier de Körner, *Père je t'appelle*[1], et l'effet en était ce que peuvent se figurer ceux-là seulement qui ont entendu des voix mâles et justes chanter cet air admirable sous l'empire d'une émotion sincère. Celle qui en ce moment vibrait dans tous les cœurs l'était au plus haut point, et elle communiquait aux voix un accent qu'il eût été impossible d'entendre de sang-froid...

Gauthier, malgré toute sa fermeté, ne put conserver le sien. Il s'était assis après sa courte allocution. Maintenant, les deux coudes appuyés sur la table, il cacha son visage dans ses deux mains, et laissa couler ses larmes. Mais il n'était pas homme à céder longtemps à l'attendrissement. Il fut vite debout.

— Merci, merci, mes amis, dit-il d'une voix qu'il s'efforçait de raffermir. Je vois bien que nous nous comprenons encore mieux qu'autrefois, je compte qu'il en sera de même pour toutes choses, et que plus que jamais les ouvriers du Valbriant seront dignes de leur réputation.

— Oui, oui : *Vive monsieur Gauthier! Vive le maître!*

Toutes les voix répétèrent ces cris, pendant que la nombreuse assistance se dispersait et que les ouvriers, en bon ordre, se dirigeaient vers une vaste tente où était préparé le repas qui devait terminer la journée.

Gauthier était demeuré seul avec Donald. Il prit maintenant le bras de celui-ci et descendit d'un pas ferme les huit marches qui élevaient l'estrade au-dessus du sol. Sa démarche n'était nullement changée, il connaissait bien la localité et se fiait pour écarter les obstacles à celui qui semblait à peine le guider... Toute l'adresse, toute la hardiesse, toute la liberté de mouvements que le temps et l'habitude donnent à beaucoup d'aveugles, il les avait acquises en quelques mois. Il s'y était exercé longtemps avant d'avoir la certitude qu'il ne reverrait plus la lumière. Et, lorsqu'il

[1] *Vater, ich riefe dich.*

dut subir sa dure sentence, son énergie, sa persévérance, cette volonté maîtresse, habituée dès longtemps, chez lui, à vaincre les obstacles, avaient déjà préparé tout ce qui pourrait l'adoucir ou, du moins, tout ce qui pouvait conserver à sa vie une activité puissante et utile. Quant au bonheur, c'était différent, il fallait savoir y renoncer. Ces deux choses semblaient lui être imposées également. Plus l'image de ce bonheur perdu était enivrante et plus la nécessité d'en faire le sacrifice lui semblait impérieuse; c'était un de ceux que l'on pourrait à bon droit nommer *sanglants*, si effectivement les grandes souffrances faisaient ici-bas « saigner le cœur », comme on le dit.

Oser l'aimer et oser le lui dire, serrer cette main chérie... entendre cette voix dont le moindre son le faisait tressaillir... Lorsque ces pensées troublantes effleuraient son esprit, elles le rendaient fou. Que serait-ce donc si elle était là! Alors il se répétait qu'il ne fallait jamais qu'elle vînt, qu'il ne fallait pas l'exposer, elle à la tentation d'être trop généreuse, et lui à celle d'être trop égoïste... Il fallait, disait-il, lui aussi, demeurer dans la *vérité*, et la vérité, à ses yeux comme à ceux du père de Lucie, c'était qu'elle ne pouvait pas épouser un *aveugle*. Il ne se doutait pas de l'épreuve que ce désintéressement allait subir.

Le comte Geoffroy n'avait pas bougé de sa place. La scène qui venait de se passer devant lui avait confondu toutes ses prévisions, et mis à néant toutes ses hésitations. De toutes les qualités humaines, celles qui excitaient chez lui le plus d'enthousiasme, c'étaient l'énergie et le courage. Ces qualités, il les avait toujours appréciées et estimées chez Gauthier; mais, en ce moment, ce fut d'une façon qui allait au-delà de tout ce qu'il avait éprouvé auparavant. La déraison de sa fille lui parut être de la sagesse et sa propre opposition, une faiblesse honteuse.

Gauthier, cependant, s'avançait lentement, la main appuyée sur l'épaule de Donald, arrêté souvent par la foule qui sortait devant eux. Tout d'un coup, il se sentit saisi et serré dans deux bras vigoureux :

— Gauthier! dit une voix étouffée.

— Le comte Geoffroy! s'écria Gauthier sans hésiter. O mon ami, est-ce enfin vous?

— Oui, oui, c'est moi, mon ami, mon enfant, mon fils!...

Et le vieillard serra encore une fois le jeune homme dans ses bras

A ce mot : « mon fils », le sang monta subitement au pâle visage de Gauthier.

— Prenez garde, monsieur le comte, j'ai appris à supporter bien des choses, mais il en est qu'il faut m'épargner...

Il dit ces mots d'une voix troublée, au bout d'un moment, il ajouta :

— Je vous remercie d'être venu.

— Sortons, je vous dirai plus tard pourquoi j'ai tardé.

— Venez de ce côté, dit Donald, qui n'était pas le moins ému des trois. Nous voici enfin dehors. Le grand air fait du bien à respirer.

Il gelait plus fort et ils étaient maintenant sous le ciel éclairci. Quelques étoiles commençaient à paraître. Donald frissonna et toussa légèrement.

— Il fait froid, dit-il.

— Oui, dit Gauthier, trop froid pour toi. Hâtons-nous, marche vite, tu n'as pas à ralentir ton pas pour moi.

Ils marchèrent vite en effet.

— Où allons-nous? dit le comte Geoffroy.

— Là, à gauche, dit Gauthier, c'est là que se trouve la tente où est disposé leur repas. Il faut que j'y entre au moins un moment. Après cela nous retournerons au pavillon.

Gauthier marchait d'un pas si sûr que, tout en le conduisant, Donald se sentait guidé par lui. Il ne se trompait jamais en effet sur la direction des lieux et il eût pu marcher seul, s'il eût été certain de ne pas trouver d'obstacle imprévu sous ses pas. Ils parvinrent ainsi à la tente, où des bannières de toutes couleurs et beaucoup de lumières donnaient aux longues tables servies un grand air de fête. Derviers était là, présidant au repas, après avoir fait placer tout le monde. Lorsque le maître parut, il y eut des cris, des vivats mille fois répétés; et alors celui-ci, après avoir reçu de Derviers l'assurance que tous les convives étaient placés dans un certain ordre qu'il lui avait prescrit et qui devait aider sa mémoire, commença à faire le tour de la table tout seul, s'adressant à chaque ouvrier par son nom, reconnaissant sans effort la voix de chacun, donnant en riant des conseils aux uns, aux autres des éloges, à tous la preuve que leur maître continuerait à les discerner l'un de l'autre avec autant de certitude que s'il eût encore pu voir leurs traits.

Tandis qu'il faisait cette tournée, le comte Geoffroy était demeuré auprès de Derviers, qui occupait le haut de la table.

— Voyez-vous, monsieur le comte, disait celui-ci, ce qui se passe ici depuis le retour de M. d'Arcy est mille fois plus extraordinaire que tout ce que j'y avais vu précédemment. Pour le travail assidu, pour l'art de manier les hommes, pour l'activité, pour la persévérance, il a été toujours hors ligne, et les résultats qu'il a obtenus en font foi, et, qu'en perdant la vue, aucune de ses facultés n'aient été amoindries, cela pourrait ne pas être surprenant, mais

savoir s'en servir comme il le fait, les appliquer au but qu'il poursuit avec la même fermeté, le même talent qu'autrefois, savoir, en un mot, gouverner, j'oserai presque dire savoir surveiller, aussi bien que jamais, cela tient du prodige. « Je leur prouverai bien, me dit-il quelquefois, que si un aveugle ne peut plus guère être un homme heureux, il peut et doit toujours être un homme utile. » Quant à moi, l'admiration que j'éprouvais jadis pour lui n'est rien auprès de celle qu'il m'inspire aujourd'hui, c'est au point que j'oublie de le plaindre. Et pourtant, poursuivit le vieux Derviers en s'essuyant les yeux, tout en empêchant qui que ce soit, autour de lui, de souffrir de son infirmité, Dieu sait ce qu'il en souffre lui-même; car, il a bien raison de le dire, le pauvre maître, un aveugle ne peut plus être, dans ce monde-ci, un homme heureux!...

En ce moment, Gauthier ayant achevé le tour de la table, remplit un verre et le but à la santé de ses ouvriers. Une unanime acclamation répondit à ce toast, et, accompagné de ses deux amis, il quitta la salle provisoire, tandis qu'éclatait ce qu'on nommait le *Chant du Valbriant*. C'était un air non moins beau que le premier, mais moins solennel et qui était connu de tous les habitants du village aussi bien que des ouvriers, en sorte que, au dehors, toutes les voix en répétèrent le refrain, tandis que le maître et ses amis traversaient le village pour se rendre au pavillon.

Ils descendaient la rue avec une certaine difficulté, arrêtés à chaque pas par les femmes et les enfants, qui voulaient à leur tour aborder le maître du Valbriant. Donald les écartait doucement.

— Mes amis, laissez le maître passer, il a besoin de repos, disait-il à l'un et à l'autre.

Mais personne ne s'éloignait et on entendait répéter ces mots :

— Que Dieu vous bénisse, monsieur Gauthier! Que Dieu vous conserve la santé! Restez avec nous! Ne nous quittez plus.

Une femme lui saisit la main malgré lui, pour la baiser, une autre s'écria :

— Il faut qu'il nous laisse approcher maintenant et qu'il entende que nous sommes toutes là aussi, puisqu'il ne peut plus nous voir.

Tout à coup on entendit une voix d'enfant qui criait :

— Je veux le voir aussi, moi, laissez-moi passer. Je veux l'embrasser.

Gauthier s'arrêta.

— C'est Blaisot que je viens d'entendre, dit-il, laissez-le passer, laissez-le venir m'embrasser, ce petit.

Blaise ne se le fit pas répéter deux fois. En un bond, il fut dans les bras de Gauthier et le serrait autour du cou, comme à l'heure

suprême où sa vie avait été sauvée au prix terrible qu'elle avait coûté.

Gauthier appuya son visage sur celui de l'enfant, et sa pâleur devint effrayante. Les traits décolorés de Blaise, aperçus à la lueur de l'incendie, c'était la dernière image qui eût frappé ses yeux ici-bas. L'étreinte de ses petits bras avait été la même alors qu'en ce moment. Le souvenir de cette heure fatale se réveilla d'une façon si poignante, que pendant un instant il ne put dire une parole, et toute sa fermeté l'abandonna. Il se remit enfin avec effort et embrassa Blaise.

— Tu vas bien, toi, n'est-ce pas, mon petit Blaisot?

— Oui, monsieur Gauthier.

— Et depuis la Saint-Jean, tu vas à l'école?

— Oui, tous les jours.

— Et tu es sage?

— Oui, je suis sage. Grand'mère dit que vous m'avez sauvé la vie et que si je ne vous contentais pas, je serais un misérable.

— Tu ne seras pas un misérable, n'est-ce pas, Blaisot? tu seras un bon et honnête garçon?

— Oui, monsieur.

— Tu travailleras bien, tu seras obéissant et pieux? dit-il en l'embrassant encore, et il ajouta tout bas, avant de le remettre à terre, et tu prieras pour moi, n'est-ce pas, mon Blaisot?

— Oui, oui, monsieur Gauthier, toujours.

Et le petit Blaise se mit à courir à toutes jambes pour aller raconter à sa grand'mère, toujours hors d'état de marcher, qu'il avait vu le maître et qu'il l'avait embrassé.

Ils parvinrent enfin au pavillon, où un bon feu était allumé dans le grand cabinet de travail où le comte Geoffroy était venu tant de fois trouver Gauthier, et où Donald aussi avait passé avec son ami de longues heures. Se retrouver ainsi ensemble dans ce lieu pour la première fois renouvelait bien des choses, et le silence fut difficilement rompu par l'un ou par l'autre. Gauthier, cependant, avait sonné pour faire apporter du vin, de l'eau-de-vie et des biscuits. Il était redevenu lui-même, et ne semblait plus être occupé que de ses hôtes. Mais le comte Geoffroy avait le cœur gros. Il lui fallait le soulagement d'un aveu qui le suffoquait.

— Écoutez-moi, Gauthier, dit-il en lui prenant la main, un seul mot, mon ami; il faut pourtant que vous sachiez pourquoi je ne suis pas venu plus tôt.

— Peut-être saviez-vous que j'avais ajourné notre petite fête jusqu'à ce jour, afin de m'y préparer par un travail nécessaire. J'avais à bien étudier les lieux, que je connaissais bien d'ailleurs,

mais il fallait apprendre à m'orienter; puis les hommes, je les ai tous vus séparément, afin de bien connaître leurs voix... d'y habituer mon oreille...

— Oui, oui, tout cela, je vois bien que vous avez dû le faire et que vous avez réussi au-delà de ce que j'aurais pu imaginer. Mais c'est précisément parce que je croyais la chose impossible que je redoutais de venir au Valbriant. Je vous croyais toujours ici, tenez, là, cloué à cette place, dans un fauteuil, comme un malade, comme un vieillard.

Gauthier se mit à rire, de son rire d'autrefois, franc et gai comme celui d'un enfant.

— Non, heureusement, je ne suis ni vieux ni malade, et je ne suis pas non plus, grâce à Dieu, je l'espère, devenu tout à fait inactif ou inutile.

— Non, en vérité, mais je ne pouvais rien prévoir, rien deviner de ce que je vois... et, en attendant, je vous l'avoue, je vous le dis sans détour, mon ami, j'ai usé de toute mon influence sur ma fille pour l'empêcher de donner suite à l'idée que vous savez. Je lui ai dit que vous n'y pensiez plus vous-même...

Pauvre Gauthier, si jamais il lui avait fallu se maîtriser, c'était bien en ce moment.

— Et vous avez bien fait, monsieur le comte, je pense comme vous. Je sais qu'il est impossible que jamais M^me^ de Livernois... je sais... tout ce que vous pouvez me dire... Ayez pitié de moi, n'ajoutez rien de plus, cela n'est pas nécessaire.

— Mais, si fait, morbleu, c'est nécessaire, car je ne viens de vous dire ce qui précède que pour ajouter que je n'en pense plus un mot, que vous avez mon plein consentement pour aller lui demander sa main.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! du courage, dit Gauthier à voix basse...

Il s'assit près de la table et passa sa main sur son front.

— J'ai cru, je crois encore, dit-il enfin d'une voix plus ferme, que mon devoir, que mon honneur, que mon amour lui-même, oui, mon amour que j'ose du moins avouer hautement, m'ordonnait ce sacrifice. Ne le rendez pas au-dessus de mes forces.

Donald avait écouté en silence, la main sur son cœur, qui battait plus vite qu'il ne l'aurait voulu.

— Monsieur le comte, dit-il, donnez-lui le temps de penser à vos paroles. Songez à M^me^ de Livernois, qui vous attend sans doute en ce moment à Harlay.

Le comte de Bois d'Harlay se leva vivement, regarda sa montre et dit :

— Oui, en vérité, il est plus de six heures. Que va-t-elle penser,

ainsi que Jacqueline? Venez-vous, Donald? Vous savez bien que toutes les deux seront également contentes de vous voir.

Gauthier, qui était demeuré silencieux et absorbé, releva maintenant la tête.

— N'emmenez pas Donald, ce soir, monsieur le comte, je vous en prie... Il gèle plus fort, il ne faut pas qu'il s'expose à cette heure-ci au froid de la nuit. Puis il ajouta, — pour empêcher Donald de se récrier contre un genre de précaution qu'il supportait impatiemment, — il m'a d'ailleurs promis de me faire ce soir la lecture. Je ne puis pas me passer de lui.

## XVIII

Lucie et Jacqueline, assises ensemble dans le salon de Harlay, près de la cheminée, où un grand feu était allumé, attendaient en effet le retour du comte Geoffroy avec une certaine anxiété. On devine qu'elles étaient d'accord, et que la résolution de l'une avait été pleinement comprise et approuvée par l'autre. Mais cette opposition muette de son père pesait sur le cœur de Lucie. Quant à celle de Gauthier lui-même, elle savait ce qu'elle en devait penser, et ce qu'elle avait à faire.

— Voyez-vous, Jacqueline, cela n'arrive pas souvent, mais il y a des cas où une femme est comme une reine. Elle doit parler la première.

— La première? dit Jacqueline en la regardant en souriant, ce cas est-il réellement le vôtre? M. d'Arcy ne vous avait-il vraiment jamais rien dit? Est-ce moi seule qui ai deviné son secret et qui l'ai trahi le jour où je suis venue vous trouver à mon retour de Richelay... Vous ne l'avez pas oublié, je pense? c'était la veille de l'incendie...

Lucie rougit... Si le lecteur se souvient des circonstances de l'entretien qu'elle avait eu ce jour-là avec Gauthier, on comprendra pourquoi, jusqu'alors, elle avait toujours évité d'en parler à Jacqueline. Maintenant, toutefois, elle lui répondit sans hésiter :

— Non. Là, à cette place, un jour, c'était peut-être ma faute... j'avais dit une parole imprudente... Enfin, n'importe, il me dit alors, ou me fit clairement comprendre qu'il n'avait jamais aimé que moi... et moi...

— Et vous, ma Lucie?

— Eh bien, Jacqueline, moi, poussée par je ne sais quel sentiment, je lui dis je ne sais quelles paroles qui le mirent au désespoir... O mon Dieu, dit-elle en se levant avec agitation, ce regard

qui devait si vite s'éteindre! ce dernier regard attaché sur moi, comment oublierai-je jamais la douleur, la tendresse qu'il exprimait! Comment jamais pourrai-je me pardonner d'avoir parlé, d'avoir *menti* ainsi pour le faire tant souffrir!

— Vous croyiez dire vrai alors, peut-être?

Lucie vint se rasseoir à la place qu'elle avait quittée, et reprit avec plus de calme.

— Oui, Jacqueline, vous avez raison, je ne croyais pas mentir. J'avais évité jusque-là de m'interroger sincèrement. J'avais beaucoup souffert... je ne souffrais plus... j'étais heureuse... j'aurais voulu que la vie demeurât pour moi ce qu'elle était alors... Cette révélation soudaine, qui changeait tout, m'effraya... Au fond, je ne le trompais pas... Il dut me croire sincère et il me dit alors qu'il partirait... qu'il trouverait moyen de ne plus me voir...

Elle se tut un instant.

— Oui, continua-t-elle, il me crut, et c'est là mon chagrin et mon remords. Car, dès que je me retrouvai seule, je compris que ne plus le voir, ce serait une sorte d'éclipse soudaine de tout ce bonheur que j'avais recouvré... Et alors je m'étais promis tôt ou tard de revenir sur mes pas... de réparer ce que j'avais fait, d'être vraie enfin... puisque la vérité, je la croyais maintenant dans mon cœur comme dans le sien... Jugez alors, jugez de ce que j'ai éprouvé le lendemain! jugez de ma douleur, de mon horreur! lorsqu'au milieu de cette scène terrible, je l'ai revu tout d'un coup sanglant, mourant! O Jacqueline, est-il étonnant que le cri sorti de mon âme, en ce moment, ait été compris de tous et de lui-même? Je croyais que nous allions mourir tous les deux... J'aurais voulu lui parler, j'aurais voulu son pardon... Mais je ne sais plus ce qui est arrivé... Voilà tout ce dont je me souviens... Après cela, j'étais ici dans mon lit, vous près de moi... Et maintenant il s'obstine à ne pas me voir... Il croit que ce jour-là j'ai été seulement émue de pitié...

— Mais, cette pitié, dit Jacqueline, il eût bien su en profiter si la vue lui eût été rendue, comme il l'a longtemps espéré... Ce cri avait réveillé en lui une espérance, à laquelle *rien* ne l'eût fait renoncer, il l'a dit à mon frère. Mais il dit aussi que vous ne pouvez devenir la compagne d'un aveugle, que ce n'est pas là un sort fait pour vous, qu'il saura souffrir, qu'il ne faut pas penser à lui, mais à vous seule...

— Et c'est pour cela, j'en reviens à le dire, qu'il faut que ce soit moi qui agisse en reine et qui parle la première.

Elles se turent en entendant rouler sur la neige durcie la petite voiture qui ramenait le comte Geoffroy.

— Pauvre père! le voici enfin! Que va-t-il nous dire? Quelle

impression rapporte-t-il du Valbriant?... Quelle qu'elle soit, il me trouvera à son retour aussi décidée qu'à son départ, et je compte sur vous, Jacqueline, pour me soutenir.

Mais (on n'en sera pas surpris après ce qu'on a lu dans le chapitre précédent), comme les premières paroles du châtelain de Harlay furent : « Tu as parfaitement raison, mon enfant, je t'approuve et je te bénis... » Lucie fut promptement rassurée, et il y eut pour elle, à dater de ce moment, un sombre nuage de moins à l'horizon.

Ce fut une soirée plus douce qu'aucune de celles qu'ils avaient passées ensemble depuis le désastre du Valbriant. Assis dans son fauteuil au coin du feu, Lucie et son amie en face de lui, le comte Geoffroy fit en détail le récit de tout ce qu'il avait vu et entendu dans la journée. Et quand il l'eut fini, il le recommença. Il ne pouvait pas tarir sur ce sujet. Comme le bon Derviers, tout son enthousiasme passé pour Gauthier semblait faible, en comparaison de ce qu'il éprouvait aujourd'hui.

— Au fait, rien n'est surprenant, s'écriait-il, quand un homme y voit clair! Mais devenir aveugle et ne pas se dire vaincu, ne rien abandonner! A force d'intelligence, d'adresse et de courage, parvenir à tout poursuivre et à triompher du plus cruel, du plus insurmontable des obstacles! Que veux-tu que je te dise, quand un homme peut accomplir un semblable miracle, ce n'en est pas un qu'il soit aimé, et, quant à moi, j'en voudrais plus aujourd'hui à la femme qui ne sentirait pas cela, oui, je lui en voudrais davantage, et je la comprendrais moins que je ne l'aurais fait, il y a un an, malgré tout ce que je pensais de lui alors... Tu ris, Lucie?

— Oui, mon père, mon bon père! je ris parce que je suis heureuse que vous me donniez raison par tant de bonnes raisons, dont aucune n'est la mienne.

— Et quelle raison meilleure peux-tu avoir, s'il te plaît?

— Celle que vous savez mon père : je l'aime et il souffre, voilà tout; mais vous n'aviez jamais voulu l'entendre...

Le comte Geoffroy embrassa encore une fois sa fille, et le reste de la soirée se passa à chercher le meilleur moyen de mettre d'accord la générosité de l'un et la dignité de l'autre, pour le plus grand bonheur de tous les deux.

Mais, dès l'aube du lendemain, une toute autre préoccupation surgit, et la sérénité qui avait suivi cette soirée fut troublée par l'arrivée d'un messager du Valbriant. Donald avait eu dans la nuit un crachement de sang, et sa sœur était en toute hâte appelée près de lui!

— Vous n'irez pas seule, Jacqueline, s'écria Lucie, lorsque le

triste message lui fut communiqué, je suis décidée à vous accompagner. Pauvre Donald! Je vous aiderai à le soigner... ce ne sera pas la première fois.

Jacqueline, calme et réfléchie, quoique toute en pleurs, dit après un moment de silence :

— Oui, venez Lucie, vous lui ferez du bien, et quant à M. d'Arcy...

— Quant à lui, hélas! dit Lucie avec douleur, il ne sera pas difficile de lui cacher ma présence... En ce moment, d'ailleurs, ne songeons qu'à Donald.

En peu d'instants elles étaient prêtes et parties ensemble dans la petite voiture de Lucie, où Lion avait sauté, comme à son ordinaire, après sa maîtresse, sans que celle-ci songeât à l'en empêcher.

En approchant du Valbriant, Lucie ralentit malgré elle l'allure du cheval qu'elle conduisait. Tous les souvenirs qui se réveillaient à chaque pas faisaient battre son cœur, et elle commençait à se demander si elle avait bien fait de venir. Mais ce n'était plus là le moment d'y réfléchir. Elle continua donc son chemin sans dire une parole. Jacqueline était muette comme elle. A la petite auberge, elles quittèrent leur équipage et le confièrent aux soins de Guillot, qui les avait vues venir de loin. Jacqueline, d'une voix tremblante et n'osant faire aucune autre question, dit :

— C'est au pavillon, n'est-ce pas, que demeure M. Donald?

— Oui, mademoiselle, dans la grande chambre d'en haut; il a été bien malade cette nuit, mais le docteur Verdois, qu'on a été chercher bien vite et qui a passé par ici en s'en allant, a dit qu'il allait beaucoup mieux.

Oh! que les paroles qui réveillent une espérance presque éteinte sont délicieuses!... Que celui qui les profère semble aimable et bienfaisant! Jacqueline eût volontiers embrassé Guillot, mais elle se borna à lui prendre la main, en répétant plusieurs fois : « Merci, merci », comme s'il était pour quelque chose dans la bonne nouvelle qu'il venait de lui donner.

Les deux amies poursuivirent leur route. Lorsqu'on arrivait par ce côté-là du village, il ne fallait pas plus d'un quart d'heure pour gagner à pied le pavillon. Chemin faisant, Jacqueline songea qu'il vaudrait mieux, pourtant, que Lucie ne parût pas devant son frère avant qu'il eût été prévenu de sa visite et préparé à la revoir. Et, de plus, elle voulait lui recommander de ne trahir, pour le moment, par aucune parole, la présence de M^me^ de Livernois au pavillon. Elle arrêta donc Lucie à l'entrée du vestibule et, après avoir jeté un regard rapide à droite et à gauche et s'être assurée qu'il n'y avait personne, ouvrit doucement une porte, reconnut qu'elle don-

nait dans une chambre vide et elle y poussa Lucie, en lui disant tout bas :

— Attendez-moi là, je reviendrai vous chercher dans un instant.

Elle disparut, et Lucie entendit s'éloigner le bruit de ses pas qui traversaient le vestibule et montaient en courant l'escalier.

La chambre où elle venait d'être introduite n'était pas très grande. Elle était tapissée du haut en bas de livres placés sur des rayons qui en couvraient les murs du plancher au plafond. Elle semblait être la succursale d'une autre pièce, beaucoup plus vaste, dans laquelle elle donnait par une large porte dont les deux battants étaient ouverts. Lucie, de la place où elle s'était assise, pouvait embrasser l'ensemble de ces deux pièces, et bientôt elle comprit qu'elle était entrée, sans s'en douter, dans le cabinet de travail de Gauthier.

Quoique le bon ordre dans lequel les livres étaient scrupuleusement rangés à leur place manifestât l'absence de la main qui les feuilletait jadis si souvent et en jonchait parfois les tables, et même le plancher, ce n'étaient pas là des chambres désertes et abandonnées. Une foule d'indices indiquaient le contraire. Le vaste bureau, placé au milieu de la grande chambre, était couvert de manuscrits et de livres dont les pages semblaient blanches, car on n'en pouvait de loin discerner les caractères en relief. Mais ils étaient marqués en différents endroits, et quelques-uns d'entre eux grands ouverts, empilés en désordre les uns sur les autres, avaient évidemment servi à un travail assidu et récent. Au fond de la chambre, un orgue, dont le clavier découvert attestait qu'une main l'avait touché ce jour-là même; près de l'orgue, une porte vitrée qui donnait sur le jardin. Enfin, à gauche, au-dessus de la cheminée, un beau portrait à l'huile du vieux vicomte d'Arcy, que Lucie se souvenait d'avoir vu dans son enfance, car il en existait à Harlay une copie, envoyée, par son père, au grenier à l'époque de sa rupture avec le vicomte...

Lorsque Lucie eut achevé cet examen, elle se sentit saisie d'embarras et d'effroi. Elle avait été fort décidée jusque-là. La veille encore, elle parlait très hardiment de se conduire *en reine*, mais maintenant elle n'éprouvait d'autre désir que celui de s'enfuir. La pensée d'être trouvée là par Gauthier la remplissait de confusion. Elle oubliait qu'elle n'avait qu'à se taire, et qu'elle n'avait pas, hélas! à craindre d'être aperçue... Elle se leva éperdue et allait quitter la chambre lorsqu'elle fut clouée à sa place par un incident tout à fait imprévu.

Elle avait laissé Lion à la porte du pavillon où il l'attendait patiemment, comme il en avait l'habitude lorsqu'elle ne lui avait

pas fait signe de la suivre. Tout d'un coup elle l'entendit aboyer et pousser des cris de joie frénétiques, et presque au même instant la petite porte vitrée du jardin s'ouvrit vivement et elle vit paraître Gauthier, suivi de Lion, dont les transports se traduisaient par toutes les démonstrations habituelles aux chiens lorsqu'ils retrouvent un ami, et qu'il semblait impossible de calmer. Il est vrai que, loin d'y songer, celui qui en était l'objet y répondait de manière à ne les faire nullement cesser. Il s'était jeté dans un fauteuil comme pour rendre plus facile à Lion de grimper sur lui, de lui lécher le visage et les mains, et à toutes ses caresses il répondait par des caresses, à tous ses cris par des paroles :

— C'est donc toi, Lion! Lion! mon bon chien, disait-il en embrassant la grosse tête de Lion. Comment es-tu là, mon pauvre Lion? Qui donc t'a amené? Où est-elle? Quand l'as-tu vue?... Où l'as-tu laissée? Elle! Lucie! Lucie! que moi... O mon Dieu! que moi... je ne reverrai plus jamais!...

En disant ces paroles, un cri non réprimé sortit de sa poitrine avec un sanglot déchirant qu'il n'eût voulu laisser entendre à aucun être humain, et il cacha son visage dans l'épaisse crinière du chien.

Trouvera-t-on singulier qu'en cet instant toute la réserve de Lucie se soit évanouie? Trouvera-t-on surprenant qu'avant d'avoir donné une réflexion à ce qu'elle allait dire ou faire, elle se soit trouvée à genoux près du fauteuil de Gauthier, la tête sur son épaule, la main dans sa main, et que, de cette voix dont il avait tant redouté d'entendre le son trop cher et trop aimé, elle lui ait murmuré à l'oreille :

— Je suis là, Gauthier, près de vous, pour ne vous quitter jamais, si vous le voulez bien, et si vous m'aimez encore!...

## XIX

Donald allait mieux. Huit jours après celui où sa sœur avait été appelée auprès de lui en si grande hâte, il était debout. La crise était surmontée, mais il avait fallu constater l'existence d'un mal qu'on n'avait fait que soupçonner jusque-là, et Donald fut condamné à partir sans délai et à demeurer dans un climat plus doux au moins pendant la durée de deux années. Jacqueline, comme de raison, devait partir avec lui.

— Seulement, dit-il à sa sœur lorsque cet arrêt leur fut signifié, je veux assister avant mon départ au mariage de Gauthier!...

— Je le désire aussi, Donald. Nous nous en irons tous les deux

plus contents, n'est-ce pas? si nous les laissons en possession de tout le bonheur qui est encore possible pour eux ici-bas.

Ce vœu fut accompli. Tout le monde étant maintenant d'accord, les préparatifs du mariage furent hâtés, afin que Donald et Jacqueline pussent en être les témoins. Mais, malgré la joie dont l'âme de Gauthier était inondée, la veille de ce jour, qui était aussi celle du départ de son ami, en fut attristée.

— S'il ne fallait pas te dire adieu, Donald, je serais en ce moment l'homme le plus complètement heureux de ce monde... mais on ne peut jamais l'être tout à fait, à ce qu'il paraît.

— Mon pauvre Gauthier!... il me semble que vous avez d'autres raisons encore pour ne pas l'être tant que vous le dites.

— Ne me parle pas de moi, au nom du ciel, pour me plaindre en ce moment. Donald! Donald! aucune parole ne peut exprimer mon bonheur!...

— Que Dieu soit béni! dit Donald avec chaleur, moi aussi, je suis heureux et je pars content. J'ai un regret seulement.

— Lequel?

— C'est de n'avoir pas reçu pour *vous*, mon ami, ce coup si violent à la poitrine dont je mourrai peut-être. Je vous dois tant! plus que vous ne le saurez jamais?

— Mais, tu m'as sauvé la vie, Donald! sans toi j'expirais sous ces décombres...

— Oui, c'est vrai, mais au prix d'une égratignure au visage, depuis longtemps guérie... Ce n'est pas là que j'ai reçu cet autre coup.

— Et à quel prix, lui dit Gauthier tout bas, as-tu partagé toutes mes souffrances, et aujourd'hui partages-tu toute ma joie? Fût-il jamais un cœur plus généreux que le tien? Est-il surprenant que je t'aime comme un ami, comme un frère, comme un fils!...

— Non, car je suis tout cela, en effet, parce que vous avez été et vous êtes, pour moi, père, ami et frère!. . . . . .

. . . . . .

Le soleil... un soleil d'hiver, mais pur et brillant, se leva le lendemain dans un ciel sans nuages. Tous les habitants du Valbriant, on le pense bien, prenaient part à la fête, et le P. Séverin était à l'autel, au pied duquel Lucie et Gauthier vinrent s'agenouiller. Ce n'était point une noce ordinaire. La souffrance avait laissé une trace profonde dans les deux vies qui allaient se confondre, et, pour ces mariés, le bonheur ne pouvait être exempt de gravité. Mais, dans l'âme de tous deux, une sorte de *sécurité*, que les plus ardentes espérances de la terre sont impuissantes à donner,

leur assurait l'avenir... l'avenir indéfini! Et eux aussi, si on leur avait dit qu'ils étaient unis *pour la vie*, ils auraient répondu : « *C'est trop court* la vie! »

. . . . . .

Ils avaient dit adieu à leurs amis, et le soleil n'était pas couché encore, lorsque les nouveaux époux arrivèrent ensemble au petit château de Clairmont, au haut de la colline, où ils devaient passer les premiers jours de leur union. Ils rentrèrent dans ce salon d'où la vue était si belle, et Lucie revit la place où, en causant avec Mme de Prévilliers, elle avait vaguement interrogé son cœur pour la première fois.

— O mon ami! dit-elle doucement, c'est ici, je crois, que j'ai commencé à comprendre que je vous aimais!... Combien ce lieu m'est cher! que cette vue est incomparable!...

Elle s'arrêta, regrettant la parole que venait de lui arracher l'éclat que le soleil avant de disparaître jetait sur la vaste étendue du paysage déployé sous ses yeux.

— Ne vous arrêtez pas, parlez, parlez sans crainte, dit Gauthier en souriant, ce que vous voyez, je le vois, je connais l'effet du soleil à cette heure sur tous les objets qui nous environnent, et j'ai devant les yeux le spectacle que vous regardez en ce moment... Et c'est ainsi, ma bien-aimée, que votre beauté aussi, je la contemple. Un regard attentif et prolongé grave et conserve, dit-on, matériellement, pendant un temps, l'image qu'il a longuement fixée; c'est ainsi que tous les traits de votre visage sont gravés dans mes yeux fermés pour toujours. Mais cette empreinte-là ne s'effacera jamais! Je ne vous verrai ni changer ni vieillir. Vos beaux cheveux seront toujours dorés comme aujourd'hui; vos joues ne pâliront jamais pour moi, et vos yeux me rendront la lumière que j'ai perdue... N'est-ce pas là la signification du nom que vous portez, ma Lucie? Et n'y avait-il pas dans ce doux nom une promesse mystérieuse pour moi... pour moi, qui depuis tant d'années le prononce tout bas, avec amour, avec douleur, avec passion! et qui, aujourd'hui, aujourd'hui enfin, ai le droit de l'articuler tout haut en vous pressant sur mon cœur? Lucie! ma vie et ma lumière!.....

## XX

Plus d'une année s'était écoulée depuis ce jour, et le printemps recommençait pour la seconde fois depuis le départ de Donald et de sa sœur. Lucie était assise près de cette même fenêtre ouverte, aspirant tous les parfums qui arrivaient du jardin et des bois, tout

en cherchant à endormir sur ses genoux une belle petite fille dont les grands yeux bleus ne semblaient pas vouloir se fermer.

En ce moment, Lion, qui était fort souvent le seul guide de son maître, parut en poussant devant lui la porte entre-bâillée; mais il ne revenait pas seul avec lui, comme il était parti. Le comte Geoffroy accompagnait Gauthier.

En apercevant son père, la petite fille ouvrit ses yeux plus grands que jamais, battit des mains et fit entendre un gazouillement de bienvenue, auquel il fallait que Gauthier fût bien préoccupé pour demeurer inattentif.

— Emmène ta petite Jacqueline dans l'autre chambre, dit le comte Geoffroy.

Lucie se leva sans rien dire, embrassa de toutes ses forces l'enfant qui faisait quelque résistance et, après l'avoir déposée dans son berceau, elle revint dans le salon.

— Vous m'apportez de mauvaises nouvelles?

— Oui, une lettre de Pise.

— De Donald?

— Non... de Jacqueline.

— A moi?

— Oui, mais elle m'était adressée et je l'ai ouverte.

Il y eut un moment de silence. Lucie n'osait plus faire de questions... Elle prit enfin la lettre et elle lut :

« Ma Lucie, Dieu me l'a repris. Il m'a quitté ce frère bien-aimé, calme, courageux, consolé, pensant à vous deux et vous bénissant jusqu'à la fin. Il a beaucoup souffert et beaucoup appris en peu de temps, et maintenant, quoique séparés, nous sommes ensemble plus que jamais. Il a compris cela, mon pauvre frère, dès ce monde, il le voit maintenant dans la grande, la vraie, la seule lumière..... cette lumière où *tous* nous nous reverrons un jour.....

« Lorsqu'il aura été déposé dans ce beau *Campo Santo* de Pise, qu'il a choisi pour sa dernière demeure, je partirai pour aller là où, vous le savez bien, depuis si longtemps je suis appelée. Nous étions les derniers de notre famille. Il a donc pu laisser Richelay à Gauthier, et moi, je lègue le château et la terre de Prys à ma chère petite filleule.

« Lucie, adieu! La vie est courte, la joie y passe si vite, qu'on peut à peine la discerner, mais les peines passent aussi et souvent accompagnées de joies célestes... Ce n'est pas moi qui ai dit cela : c'est une autre; mais elle a dit vrai. »

Mme A. Craven.

---

# LES DROITS
DE
# LA FRANCE A MADAGASCAR
ET
## LE TRAITÉ DU 17 DÉCEMBRE 1885

---

Le 22 décembre dernier, M. de Freycinet, à cette époque ministre des affaires étrangères dans le cabinet Brisson, montait à la tribune de la Chambre des députés, pour annoncer, aux représentants du pays, que les efforts de la France à Madagascar avaient abouti enfin à une solution définitive : un traité de paix venait d'être signé avec le gouvernement de Tananarive. Les Chambres et le pays tout entier étaient alors sous le coup de l'émotion provoquée par la discussion des crédits relatifs au Tonkin, la déclaration ministérielle fut reçue avec faveur, et l'on peut avancer, sans craindre de s'écarter de la vérité, qu'elle ne fut point sans influence sur le maigre succès que remporta à cette époque le gouvernement. La question de Madagascar vidée, l'avenir assuré de ce côté, nous pouvions, avec moins de périls, achever au Tonkin l'œuvre de colonisation tentée, malgré la France et contre elle peut-être, sur les bords du fleuve Rouge. Quelques hésitants furent ralliés par cette perspective, et le vote des crédits passa à quatre voix de majorité.

La déclaration de M. de Freycinet était des plus vagues. Elle nous disait bien qu'une convention avait été signée entre les deux gouvernements, que cession nous était faite d'une baie importante, qu'un résident serait agréé à Tananarive, que la ville de Tamatave serait occupée jusqu'à la ratification du traité ; mais ces trois points ne suffisaient pas pour permettre de juger en connaissance de cause l'œuvre des plénipotentiaires français, et il a fallu attendre pour cela que le texte du traité même fût connu en entier.

Nous avons aujourd'hui en main ce pacte nouveau, dont la troisième république portera, dans l'histoire de notre pays, la gloire ou la honte, et c'est ce pacte que nous avons l'intention d'examiner ici. Nous ne nous livrerons point à des éloges ou à des récriminations inutiles ; nous étudierons les faits, nous les expliquerons, nous tenterons de les mettre en pleine lumière et de les juxtaposer

dans leurs conséquences, dans l'ordre logique, de façon à ce que les conclusions sautent aux yeux d'elles-mêmes.

En diplomatie, les traités ont une double valeur et doivent être examinés sous deux points de vue différents : leurs dispositions ont une valeur réelle, absolue, générale, et une valeur relative et contingente. La valeur générale est fournie par l'examen pur et simple des clauses, par l'importance des acquisitions ou des pertes, que celles-ci soient territoriales ou pécuniaires. Au contraire, la valeur relative ressort de l'étude des dispositions, en tenant compte de facteurs divers et variables : l'état absolu de chacune des deux parties contractantes au moment de la lutte, les rapports qu'elles avaient eues auparavant, leur parfaite égalité à l'ouverture des hostilités ou la prépondérance établie de l'une sur l'autre, bien d'autres points encore qu'il serait trop long d'énumérer. Ces deux façons d'examiner un traité sont complémentaires et indissolubles, et il arrive ainsi qu'une convention favorable au point de vue réel peut être désastreuse au point de vue contingent et relatif, de même qu'un traité à première vue sans grande compensation pour une puissance, peut demeurer examiné au point de vue relatif, d'une portée considérable.

Prenons un exemple.

Le 14 novembre dernier, la guerre éclatait entre la Bulgarie et la Serbie. Après une campagne de quinze jours, l'armée bulgare refoulait l'armée serbe et lui posait comme conditions de paix la cession à la Bulgarie du district de Pirot, et le payement d'une indemnité de guerre de 20 millions. La Serbie repoussait ces prétentions, l'Europe intervenait, et la paix était conclue sur les bases du *statu quo ante bellum*, c'est-à-dire sans cession de territoire ni indemnité de guerre en faveur du vainqueur. Voilà le traité examiné au point de vue réel, concret. Mais si nous étudions maintenant le même traité au point de vue relatif, nous ne tarderons pas à apercevoir des facteurs qui modifient singulièrement la situation. Avant la guerre, la Serbie est un Ètat indépendant, disposant d'une armée relativement considérable, bien outillée, bien organisée, disposée de longue date pour la lutte ; au contraire, la Bulgarie est une province à demi turque, de création récente, sans finances, avec des troupes composées presqu'en totalité de milices, dans lesquelles les divisions sont commandées par des capitaines.

C'est la Serbie qui attaque, et c'est elle qui est battue.

En renonçant à une indemnité pécuniaire et territoriale, la Bulgarie fait preuve d'une générosité véritable ou calculée, mais dont elle n'a pas moins le bénéfice ; de telle sorte qu'au bout du compte, un traité dans lequel cette puissance ne reçoit ni un pouce de ter-

rain ni un centime pour son trésor, devient néanmoins une convention qui demeure pour elle éminemment favorable.

En étudiant ici le traité nouveau conclu le 17 décembre dernier entre la France et Madagascar, nous procéderons de la façon que nous venons d'indiquer, c'est-à-dire qu'en constatant les acquisitions réelles dont bénéficiera la France en cette circonstance, nous rechercherons dans quelles situations respectives étaient les deux parties contractantes avant l'ouverture des hostilités. Nous verrons alors, si, d'une façon certaine, la convention est avantageuse ou défavorable pour nous.

En France, malheureusement, l'opinion publique se désintéresse assez facilement de ce qui ne se passe pas directement sous ses yeux, des événements qui ne peuvent avoir une solution immédiate, de tout ce qui ne la passionne point d'une façon vive, soudaine. C'est une critique outrée de prétendre que le Parisien ne s'intéresse guère qu'à ce qui se passe entre la Madeleine et le Château-d'Eau, cependant, il y a du vrai dans cet aphorisme, et le Français ne regarde guère au-delà de ses frontières. C'est grâce à cette apathie que la question de Madagascar, comme toutes nos questions coloniales, est, en général, si mal connue et comme pour la conclusion que nous avons à tirer, il nous faut une base nettement établie, nous commencerons notre travail par une révision sommaire de nos relations antérieures avec Madagascar, de Richelieu à aujourd'hui. Qu'on ne nous dise point que, comme l'Intimé dans les *Plaideurs*, nous commençons « avant la naissance du monde! » Certaines questions ne se passent point d'une exposition précise, et dans celle de Madagascar en particulier, le simple énoncé des événements vaut mieux que bien des raisonnements. La logique des faits, toujours importante, a ici une prépondérance souveraine. Avant donc d'examiner en détail le traité du 17 décembre 1885, nous rechercherons dans quelles conditions se trouve la France vis-à-vis la grande île africaine depuis deux siècles ; comme nous le disions tout à l'heure, ce seront là des prémisses certaines d'où la conclusion sortira d'elle-même.

## I

L'île de Madagascar, signalée pour la première fois par Marco Polo, en 1298, vue par Fernan Suarez, le 10 août 1506, puis par Ruy Pereira et par Lopez de Sequeira, à diverses dates du seizième siècle, n'avait encore été occupée sérieusement par aucun Européen, quand, en 1643, le chevalier de Pronis, agent d'une compagnie maritime, instituée, au nom d'un Dieppois nommé Rigault, par le roi Louis XIII, en prit possession au nom de la France. Nos

premiers établissements dans l'île malegache s'élevèrent dans l'île Sainte-Marie et la baie d'Anton-Gil, situées toutes deux sur la côte orientale; mais des maladies nombreuses ayant montré au premier gouverneur que ce pays était insalubre, au moins pendant une partie de l'année, il descendit vers le sud et fonda dans une baie, formée par la pointe d'Itapéri, presqu'à l'extrémité méridionale de l'île, — toujours sur la côte est, — une colonie nouvelle, nommée, de l'ouvrage qui était appelé à la défendre, Fort-Dauphin.

Le cardinal de Richelieu, parlant de la nécessité qu'il y avait pour la France de se créer, dans la mer des Indes, des comptoirs et des colonies, écrivait « qu'il faudroit y envoyer des vaisseaux, commandés par des personnes de condition, prudentes et sages ». Pronis, qui remplissait très suffisamment le premier désidératum du cardinal, n'était malheureusement qu'un aventurier sans scrupules ni conduite, et les rapports qu'il eut avec les indigènes ne furent point de nature à lui attirer les sympathies. A la vérité, Pronis ne fit pas pis que Cortez au Mexique, que Pizarre au Pérou, que l'amiral anglais Drake en Californie, à Carthagène et en bien d'autres endroits, on peut même dire qu'il en fit moins; cependant il n'en coûte rien à notre amour-propre de déclarer que Pronis était un homme peu recommandable et qu'une tentative de colonisation effectuée par son entremise n'avait aucune chance de réussite.

M. de Flacourt, qui succéda à Pronis en 1648, était tout le contraire de son prédécesseur. Honnête, grave et digne, doué d'une intelligence remarquable, d'une volonté de fer, d'une adresse merveilleuse, le nouveau commandant général de Madagascar, pendant les sept années qu'il demeura dans l'île, arriva à des résultats à la suite desquels on pouvait penser que, à bref délai, la nouvelle possession française, entièrement soumise à notre domination, demeurerait le plus ferme appui de notre puissance coloniale aux Indes.

Malheureusement Flacourt périt, en 1657, au retour du voyage qu'il avait jugé à propos de faire en France, et sa mort demeura pour notre colonie nouvelle une perte dont nous subissons encore les conséquences. Le livre que cet homme remarquable nous a laissé sur Madagascar est rempli non seulement d'observations judicieuses et de remarques pratiques, mais de détails ethnographiques, politiques, géographiques, d'une vérité et d'une justesse qui n'ont pas cessé d'avoir de la valeur.

La compagnie Rigault, réorganisée en 1656, ne donna point, après Flacourt, les résultats qu'on en pouvait attendre, et elle était à peu près réduite à néant, quand, en 1664, Colbert entreprit d'en remanier la constitution et de l'établir à nouveau sur les bases choisies par le gouvernement anglais pour les sociétés commer-

ciales, créées en 1660. On a pu critiquer la politique de Louis XIV sur le continent, et attaquer les idées de centralisation peut-être excessives qui guidèrent la plupart du temps la conduite de ce monarque. Ce n'est point là notre façon d'envisager ce grand règne; en tous cas, il serait difficile de ne pas admettre la grandeur de vues de ce prince en ce qui concernait la prépondérance qu'il désirait voir acquérir par la France à l'étranger. Fortement convaincu de cette idée que l'influence française devait être incontestée sur mer aussi bien que sur terre, Louis XIV sut créer ces flottes considérables qui firent respecter notre pavillon sur toutes les mers où jusque alors la Hollande, l'Espagne et l'Angleterre avaient été maîtresses. Il convenait d'encourager la noblesse dans des entreprises qui ouvraient aux cadets de famille un précieux débouché; le roi de France, en créant la compagnie des Indes orientales, promit titres et honneurs à ceux qui s'y engageraient de leur personne, et ne pouvant lui-même contribuer à la nouvelle entreprise autrement que par une souscription en argent, il prit sur sa cassette pour 3 millions d'actions.

L'édit du mois d'août 1664, confirmé par nouvelles lettres patentes du 1er juillet 1665, disait, à l'article 29 : « Nous avons donné, concédé et octroyé, donnons, concédons et octroyons à la dite compaignie des Indes, l'isle de Madagascar ou Saint-Laurent, avec les isles circonvoisines, forts et habitations qui peuvent y être construites par nos sujets; et, en tant que besoin est, Nous avons subrogé la dite compaignie à celle cy-devant establie pour la ditte isle de Madagascar, pour en jouir la ditte compagnie en toute propriété seigneurie et justice. »

L'année suivante, le roi décida que Madagascar prendrait le nom d'île Dauphine, et l'ensemble des possessions françaises de la mer des Indes, celui de France orientale; le sceau attribué au conseil de direction de la Société portait l'effigie du roi, et ces mots en exergue : *Ludovici XIV, Franciæ et Navariæ Regis sigillum, ad usum supremi consilii Galliæ orientalis.*

Une seconde prise de possession officielle eut lieu, en 1665, par M. de Beausse; puis une autre, en 1669, par le comte de Mondevergue; et une quatrième, en 1670, par l'amiral de la Haye, qui succéda, à cette époque, à M. de Mondevergue.

« Le 24 novembre 1670, écrit un témoin oculaire, M. de la Haye descendit à terre, accompagné des officiers de l'escadre et de ceux de sa maison. Il trouva toute l'infanterie soubs les armes pour sa réception. Ils furent en la maison de M. de Mondevergue, lors encore vice-roy ou gouverneur de l'isle, en présence duquel et de M. de Champmargou, lieutenant général, de M. de l'Espinay, receveur gé-

néral, et de plusieurs officiers et personnes notables, M. de la Haye fit ouverture des paquets du roy, et fit faire la lecture de ses commissions.

« Le jeudi 4 décembre, les préparatifs ayant esté faits pour la réception de M. de la Haye, en qualité d'admiral-gouverneur et lieutenant général pour le roy, la chose fut exécutée ainsy. Les troupes d'infanterie, tant de l'isle que celles de la flotte du sieur admiral, estant soubs les armes, et les François, habitants de l'isle, et plusieurs originaires, qui avoient esté mandés, estant présents, M. l'admiral sortit de son logis, accompagné de la mission et de M. de Gratteloup, mareschal de camp, de M. de la Raturière, ayde de camp, de M. de Champmargou, lieutenant général, du sieur La Case, de plusieurs officiers, garde et maison de M. l'admiral. Ils furent jusque soubs la porte du fort, ou estoit dressée une espèce de throsne. Chacun y prit son rang suivant sa qualité. L'on imposa silence, et le secrétaire du conseil lut les commissions du roy données en faveur de M. de la Haye, par lesquelles il parut que Sa Majesté, voulant maintenir les païs orientaux et peuples d'iceux qui sont ou seront soubs son obéissance, a trouvé ne pouvoir faire un meilleur choix que celuy de la personne de M. de la Haye, des qualités sus-dittes, luy donnant, Sa Majesté, pouvoir de commander en touttes choses, régir, gouverner, faire et ordonner tout ainsy que ledit sieur de la Haye le jugeroit à propos pour le bien et avantage de Sa Majesté; mesme pouvoir d'exercer la justice souveraine ès dits païs obéissants, tant sur les ecclésiastiques que sur touttes autres personnes en général. Ensuite de quoi les officiers prestèrent serment de fidélité à Sa Majesté et d'obéissance à M. de la Haye. *Le mesme jour, M. l'admiral prit possession de l'isle au nom du roy*[1]. »

Madagascar était donc bien française, d'après la réalité et d'après le droit des gens qui, à cette époque surtout et même aujourd'hui, a toujours admis que l'occupation de la partie de certains territoires suffit pour faire admettre le droit de suzeraineté sur la totalité. Comme le déclare Hefter, le droit public européen se compose de lois conventionnelles qui se trouvent consignées dans les traités publics, ou sont reconnues par l'usage constant des nations européennes[2] : *Jus gentium oritur ex pactis tacitis et præsumptis quæ*

[1] Le sieur Dubois, *Voyage aux isles Dauphine et Mascareigne.*

[2] En 1789, l'Espagne revendiquait contre l'Angleterre la souveraineté exclusive d'une partie de la côte américaine du N.-O. (question Noothka-Sund) en se basant 1° sur la priorité d'occupation, 2° sur la possession prolongée, 3° sur la reconnaissance par traité.

En 1744, l'Angleterre ayant le dessein de coloniser les îles Malouines ou Falkland dut renoncer à ses prétentions en présence des réclamations de l'Espagne, fondées 1° sur la priorité d'occupation, 2° sur la possession prolongée.

En 1870, les États-Unis d'Amérique résolurent le litige de l'île de Bolama

*ratio et usus inducant.* C'est ainsi, par exemple, que l'Angleterre base ses droits à la possession de l'Australie, c'est-à-dire d'un continent grand comme l'Europe, sur l'occupation de sa colonie de Botany-bay; c'est ainsi encore que, dans l'affaire des Carolines, le pape, choisi comme médiateur entre l'Allemagne et l'Espagne, a maintenu les droits de cette dernière puissance, bien que celle-ci n'eût exercé jusqu'ici qu'une suzeraineté nominative sur les territoires en litige.

Cependant, à Madagascar, le nouveau gouverneur ne réussissait point aussi bien que l'avaient fait Flacourt et même Pronis. La France, en ce moment occupée dans la grande lutte qu'elle avait entamée contre la Hollande et, on peut le dire, contre toute l'Europe, n'avait guère le loisir de songer aux possessions lointaines qui se trouvaient à cette époque non point à vingt jours de la métropole comme aujourd'hui, mais bien à quatre et cinq mois. Notre établissement colonial périclita de nouveau. Le conseil de direction établi en France ne sut point soutenir l'amiral de la Haye, et celui-ci, découragé, alla établir le siège de son commandement à Surate. M. de la Bretesche, successeur de l'amiral, n'obtint point un succès meilleur, de telle sorte qu'après des événements dans lesquels furent massacrés un certain nombre de nos compatriotes, Louis XIV supprima la compagnie de Madagascar et déclara l'île réunie au domaine particulier de la couronne. « Tout considéré, dit l'acte royal, Sa Majesté estant dans son conseil, vu la renonciation faite par la compagnie des Indes orientales à la propriété et seigneurie de l'isle de Madagascar, que Sa Majesté a agréée et approuvée, *a réuni et réunit à son domaine la ditte isle de Madagascar, forts et habitations en deppendant, pour Sa Majesté en disposer en toutte propriété, seigneurie et justice.* »

Ainsi donc l'échec relatif de nos efforts pour la colonisation ne servait qu'à mieux affermir nos droits de suzeraineté sur la grande île africaine, droits d'ailleurs incontestés par aucune puissance européenne et que confirmèrent encore, sous le Régent et sous Louis XV, les édits royaux de mai 1719, juillet 1720 et juin 1725.

Nous trouvons, en 1733, une nouvelle expédition de M. de Cossigny dans la baie d'Anton-Gil, puis une autre, en 1746, conduite par Mahé de la Bourdonnaye, à cette époque gouverneur de Bourbon. Enfin, en 1750, nous voyons la reine Béti, fille de Tamsimalo ou Ratzimilao, le roi décédé de Foulepointe, faire cession à la France de l'île Sainte-Marie[1] et de tout le territoire allant de Tintingue à la baie d'Anton-Gil.

en faveur du Portugal, qui fondait ses droits contre l'occupation anglaise sur 1° la priorité d'occupation, 2° sur la possession prolongée.

Il nous serait facile de multiplier à l'infini ces exemples.

[1] « L'an des *François* 1750, sous le règne de Louis le Bien-Aimé, quinzième

En 1758, le gouverneur de l'île de France, Dumas, fit une nouvelle déclaration de droits de la France sur la côte orientale de Madagascar, et des actes de ce genre furent renouvelés en 1761, puis en 1768, époque à laquelle le comte de Maudave, envoyé par le roi Louis XV pour relever l'établissement du Fort-Dauphin, rendit un moment à cette partie de la colonie la prospérité dont l'avait fait jouir plus d'un siècle auparavant Flacourt.

La politique française était alors indécise et flottante dans la métropole, et nos possessions d'outre-mer devaient forcément se ressentir de ce manque de suite dans les idées. Cependant, au point de vue de l'influence que notre pays devait tenter d'acquérir dans

du nom, roy de France et de Navarre, Béti, fille et héritière du royaume et de tous les droits de feu Tamsimalo son père, en son vivant roy de Foulepointe et des autres pays de la côte de l'est de Madagascar, depuis 18° 30′ de latitude méridionale, en remontant vers le nord jusqu'à la baie d'Antongil, située par 15° 30′ de latitude aussi méridionale, souverain de tous les pays et îles adjacents.

« A tous les princes de son sang, à tous les grands de son royaume, chefs de village, commandant pour lui dans ses États, à tous autres ses sujets quelconques, aux habitants de l'isle Sainte-Marie et à toutes les nations du monde qui ont et peuvent avoir commerce avec la partie de l'isle de Madagascar qui forme son royaume.

« Elle Béti, reine de Foulepointe, avec toute sa famille assistée des grands de son royaume, des chefs et des commandants de village qui lui appartiennent, s'est embarquée sur le vaisseau de la compagnie de France, *le Mars*, pour se rendre à Sainte-Marie, où, étant en présence des sieurs Adam de Villiers, capitaine du dit vaisseau; du sieur Gosse, officier chargé de traiter de l'acquisition de Sainte-Marie et d'arborer le pavillon françois pour traiter de l'acquisition qu'elle demande, des sieurs Visèz, premier lieutenant, Nageon, second lieutenant, Damain et de Ravenel, tous deux premiers enseignes et Maingaud, écrivain du dit vaisseau *le Mars* et des soussignés grands, chefs, commandants des villages de son royaume et ses sujets, par Elle appelés pour être témoins de la cession et de l'abandon qu'elle fait au sieur Gosse, à ce présent et acceptant pour S. M. le Roy de France Louis Quinzième du nom et la Nation françoise.

« Elle déclare, veut et entend qu'à commencer de ce jour l'isle Sainte-Marie, située par le 16° de latitude méridionale, deux à trois lieues à l'est de la côte de Madagascar, cesse de faire partie de ses États, qu'elle a hérités de ses pères et qu'elle doit laisser à ses successeurs; mais au contraire soit et demeure toujours appartenant avec son port et l'islot qui la ferme à S. M. Louis Quinze Roy de France et de Navarre pour servir au commerce de la compagnie des Indes, cédant, abandonnant, livrant et transportant tous ses droits quelconques sur la dite isle et ses dépendances au dit seigneur Roy de France et à sa compagnie des Indes, pour par le dit seigneur Roy de France et sa compagnie des Indes en être pris possession et pleine jouissance en ce moment et y rester à perpétuité comme maîtres pleins, puissants et souverains seigneurs d'icelles sans être tenus de payer à Elle Béti, ni à aucun de ses successeurs, aucuns droits ni rétributions pour cause de la dite acquisition. Reconnaissant Elle Béti, S. M. Louis XV et sa com-

des mers lointaines, des hommes comme les ducs de Praslin et de Choiseul avaient complètement adopté les idées de Colbert, s'ils n'en avaient point acquis la persévérance et l'ampleur de vues. C'était le duc de Praslin qui avait envoyé M. de Maudave à Fort-Dauphin; en 1773, M. de Choiseul tenta de continuer l'œuvre commencée et choisit pour cela un homme qui tient une place à part dans l'histoire de notre colonie.

Né en 1741, à Verbovah, en Hongrie, le comte de Benyowski avait servi tour à tour l'Autriche et la Pologne, et était devenu l'un des chefs de cette fameuse confédération de Bar, instituée pour résister aux influences déjà menaçantes de la Russie dans les vallées de la

pagnie des Indes pour souverain maître et seigneur indépendants de la dite isle et de son port, pour en jouir et disposer comme il leur avisera bien être; promettant Elle Béti, reine, sa famille, les grands de son royaume, les chefs et commandants de ses villages, à ce présents et consentant, pour les droits du royaume et particuliers, soutenir, protéger, défendre, maintenir contre tout trouble et empêchement de la part des naturels de l'isle de Madagascar ou toute autre nation qui voudraient interrompre ou s'opposer à leur établissement, les sujets de S. M. le Roy de France et les employés de la Compagnie des Indes en pleine part et jouissance et entière possession de l'isle Sainte-Marie et de ses dépendances...

« Reconnaissant la dite Reine Béti, qu'elle a reçu du sieur Gosse, de la part de S. M. le Roy de France et de la Compagnie des Indes, à titre de compensation, dédommagement, échange, une certaine quantité d'effets à Elle propres et convenables, dont Elle est contente, ainsi que les grands du royaume, à ce présents et acceptant, comme chargés des intérêts de la Reine et de sa couronne.

« Déclare Béti à tout le royaume de Foulepointe, à ses alliés et aux roys de Madagascar ses voisins, que les François sont et demeurent quittes à perpétuité, envers tous les rois de Foulepointe, ses descendants et autres qui pourraient y prétendre; et qu'Elle veut, entend qu'ils soient reconnus pour seuls maîtres et souverains de l'isle Sainte-Marie, son port et l'islot qui la forme.

« Veut que copie du présent acte soit déposée dans son trésor pour demeurer et passer à ses descendants; qu'il soit envoyé des courriers dans les principaux établissements de son royaume pour donner avis à tous ses sujets même aux peuples voisins et ses alliés de la prise de possession de la dite isle par les François.

« Et a signé la dite Reine Béti, de sa marque et de son cachet, qu'elle a fait reconnaître par les grands de son royaume.

« Et ont aussi signé les sieurs acceptant et témoins de la prise de possession, dans le port de l'isle Sainte-Marie, et la partie orientale de l'isle de Madagascar, le 30 juillet 1750.

« Gosse, Adam de Villiers, J. Visèz, Nageon, de l'Estang, Damain, de Ravenel, Maingaud. »

En marge est le signe + avec la marque et le cachet de Béti, une autre empreinte de cire pour la mère de la Reine, puis viennent les signatures des chefs de Fénérive, de Foulepointe, de la baie d'Antongil, de Mahambou, de Messinéranou, de Maenbrou, du Banivoul et de l'île Sainte-Marie.

Vistule et du Niémen. Il s'était distingué par ses capacités militaires et politiques, et avait montré sur les champs de bataille de Lowositz, de Prague, de Schweidnitz, de Donnstadt, ce courage téméraire qui est un trait particulier de la valeur militaire dans ce siècle. Ce fut alors que, fait prisonnier par les Russes, au siège de Krakovie, il fut déporté d'abord dans la forteresse de Kasan, sur le Volga, puis à l'extrémité de la Sibérie, au Kamtchatka. En 1771, après cinq mois de captivité, il soulève ses compagnons de captivité, s'empare avec eux d'une frégate russe et, après un voyage des plus mouvementés, après avoir visité le Japon, les côtes de Chine, l'Annam, Formose, Macao, l'île de France, Madagascar, il se rend en France et propose au duc de Choiseul de tenter à nouveau une entreprise coloniale à l'île Dauphine.

Benyowski possédait tout ce qu'il fallait pour séduire une cour telle qu'était à cette époque la cour de France. Il avait trente-deux ans, joignait à l'élégance des formes et aux charmes du visage une adresse peu commune, une séduction à laquelle il était difficile de résister. La réputation romanesque qui l'avait précédé en fit en un moment le héros du jour, et il n'y eut pas un article de mode qui ne fût à la Benyowski. Choiseul, lui-même, fut entraîné dans ce tourbillon et confia à cet homme extraordinaire le soin de relever notre pavillon dans la mer des Indes. Sans doute, c'était agir un peu à la légère, et nombre de gentilshommes français eussent mieux rempli la mission que l'on confiait à un étranger; cependant il est permis d'affirmer que le choix n'était pas absolument mauvais, et peu s'en fallut, en somme, que Benyowski ne réussît.

Ce fut au commencement de l'année 1774, le 14 février, que le nouveau gouverneur de Madagascar aborda dans la baie d'Anton-Gil, après une longue escale au Port-Louis de l'île de France, avec les autorités de laquelle il eut tout d'abord maille à partir. Il est regrettable de penser qu'une des causes de nos échecs répétés sur le sol de l'île malegache a été, jusqu'à ces dernières années, le mauvais vouloir des gouverneurs de l'île de France, tant qu'elle nous a appartenu, et, plus tard, de l'île Bourbon. Il est pénible de dire que de malheureuses questions d'ambition personnelle, de préséance, des mesquineries sans dignité, la crainte de se voir supplanté par une autorité nouvelle, ont été, pendant près de deux siècles, une des raisons les plus certaines de l'issue malheureuse de nos tentatives sur Madagascar. Jusqu'alors, tous les officiers envoyés à Anton-Gil ou à Fort-Dauphin, au moins depuis que nous avions à l'île de France un gouverneur permanent, avaient été placés sous la dépendance de cette autorité, et quand Benyowski, avec ses allures peut-être trop franches, parla de faire de l'île malegache le

point d'appui de la puissance coloniale de la France dans l'Inde, l'île de France, ou du moins son gouverneur, le regarda avec défiance.

Cependant le magnat hongrois était homme à faire ce qu'il disait, et ses aventures sur le sol nouveau qu'il venait de fouler ne devaient pas être les moins merveilleuses de sa vie singulière.

L'engouement qu'il avait excité à Versailles chez les dames de la cour de Louis XV ne fut pas moins grand parmi les peuplades sauvages dont il ignorait aussi bien les coutumes que la langue. Unissant l'adresse à la vigueur, la ruse à la force, il sut implanter son autorité sur tous les peuples du nord de l'île, d'une façon tellement stable et à ce point solide, qu'en 1776 ceux-ci lui offrirent de les gouverner, non plus comme gouverneur du roi de France, mais comme leur roi à eux, comme prince indépendant. Il faut lire, dans les *Mémoires*, de Benyowski le récit de l'assemblée générale où cinquante mille Malegaches, ayant à leur tête vingt des chefs les plus puissants de l'île, lui offrirent le souverain pouvoir. Il faut dire, à la louange de l'aventurier hongrois, qu'il n'accepta point sur-le-champ l'offre de ses nouveaux sujets, leur faisant comprendre qu'il n'était jusqu'alors qu'un sujet du roi de France, et que, sans l'agrément de ce prince, il ne pouvait se rendre à leurs désirs. On attendait à Madagascar l'arrivée de commissaires royaux délégués par Louis XVI, pour se rendre compte de la situation de la colonie. Benyowski ne fit rien avant leur arrivée, et ce fut seulement après s'être démis entre leurs mains des pouvoirs qui lui avaient été confiés trois ans auparavant, à Paris, qu'il se rendit enfin aux supplications de *son peuple*.

Comme on pense, les commissaires français, MM. Chevreau et Bellecombe, ne se firent point faute, à leur retour, de présenter Benyowski comme un rebelle, et le gouverneur de l'île de France appuya encore ces appréciations défavorables. Cependant Benyowski, en se rendant aux vœux des Malegaches du Nord, n'avait peut-être qu'une idée : profiter de l'influence considérable qu'il avait su acquérir sur ces peuplades à demi sauvages, et s'en servir pour consolider, petit à petit, la domination, sur toute l'île, de sa patrie d'adoption. Ce fut la thèse qu'il soutint quand, venu en France en 1777, il eut à faire approuver sa conduite par Louis XVI ; il parvint, non sans peine, à se faire absoudre, et eut le tort, après avoir ainsi arrangé ses affaires, de parcourir l'Europe et même l'Amérique, tranchant du souverain indépendant, sollicitant des secours de l'Angleterre, de l'Autriche et même des États du nouveau continent. Il avait quitté Madagascar au grand regret de ses nouveaux sujets, et n'avait été autorisé à sortir de l'île qu'après avoir juré solennellement d'y revenir. Après un voyage de dix ans, il se souvint de sa promesse et, chose étrange, la joie de ces peuplades naïves, en le revoyant, tint du délire.

En rentrant dans son empire, Benyowski ne crut point devoir faire acte de soumission au gouverneur de l'île de France, qui décida d'envoyer à Anton-Gil une compagnie du régiment de Pondichéry, chargée de revendiquer les droits de la France sur cette terre qui, à la vérité, était bien nôtre.

Il semble là que son étoile ait abandonné Benyowski. Cet homme, si habile en tant de situations critiques, ce soldat parfois si rusé diplomate, voulut faire en cette circonstance acte d'autorité, et, s'enfermant en avant de la ville de Louisbourg, sa capitale, dans le fort Mauritiana [1], il résolut de résister à toute prise de possession de *son* territoire par les troupes françaises. Ce fut sa fin : au moment même où il pointait contre nos troupes une pièce de canon chargée à mitraille, une balle tirée par un inconnu, un maladroit peut-être, vint le frapper au sein droit et l'étendre mort en travers de l'affût.

C'était le 23 mai 1786 : il y avait un peu moins d'un an, qu'après un voyage de dix ans passés à parcourir l'Europe, il était rentré à Madagascar.

Cette fin tragique était bien celle qui convenait à un homme dont la vie avait été en tous points extraordinaire; il est certain cependant qu'elle fut un malheur pour la France, car, comme nous le disions plus haut, il est probable que Benyowski eût fini par mettre au service de notre pays l'influence qu'il avait su acquérir sur les diverses peuplades du nord de l'île.

La mort de Benyowski fut à peine remarquée en France où, déjà, l'on se rappelait et vaguement son nom; sur les rapports du gouverneur de l'île de France, on crut qu'on était débarrassé d'un rebelle vulgaire et l'on se réjouit presque d'un événement qui, au total, demeurait un échec pour nous. Cependant Louis XVI, dont les goûts pour les entreprises de colonisation lointaine sont bien connus, le prince éclairé qui avait rédigé de sa main les instructions données à La Pérouse en 1785, pour son voyage de circumnavigation, ne pouvait se désintéresser d'une entreprise comme celle de Madagascar, et nous le voyons en 1791, trouver, au milieu de l'orage politique qui s'amassait sur sa tête, le calme et le loisir nécessaires pour envoyer à Anton-Gil le commissaire Daniel Lescallier.

Daniel Lescallier, dont les pouvoirs furent confirmés par la Convention après la mort de Louis XVI, était bien l'homme qu'il fallait pour reprendre l'œuvre de Benyowski et la mener à bien. Commissaire de la marine, il avait accompagné l'amiral d'Estaing à Saint-Domingue, avait visité la Guyane, et joignait, à des qualités d'esprit solides, des capacités remarquables d'administrateur. Il se

[1] Il s'appelait Maurice.

mit à l'œuvre, et rendit compte à la Convention des mesures à prendre pour nous établir solidement à Madagascar. Malheureusement, en proie aux discordes civiles qui déchiraient à cette époque notre malheureuse patrie, la France en deuil n'avait ni le loisir ni le pouvoir de donner une suite à des entreprises lointaines. La marine française, privée, par les démissions, les destitutions et l'échafaud, de son corps d'officiers, n'avait plus ni vie ni puissance. Les traditions y étaient perdues : on le vit bien à Trafalgar.

La tentative de Lescallier échoua donc comme avaient échouées celles de ses prédécesseurs, et c'est seulement au commencement du siècle que nous voyons le Premier consul reprendre l'œuvre de Louis XVI, en envoyant à l'île de France, en 1801, M. Bory de Saint-Vincent. Une fois proclamé empereur, Bonaparte jugea à propos de détourner l'attention de l'Angleterre, en attirant ses efforts sur des contrées éloignées d'Europe; et c'est dans ce but qu'il envoya dans l'Inde un homme énergique et adroit, qui a laissé dans ces parages un souvenir non oublié encore, le général Decaen.

Celui-ci, militaire entreprenant et habile administrateur, fit des efforts surhumains pour mener à bien l'œuvre considérable dont il avait été chargé; malheureusement, les moyens demeuraient insuffisants. Les rares bâtiments dont il disposait, commandés par des hommes d'une valeur et d'une énergie au-dessus de tout éloge, tels que les Duperré et les Bourayne, avaient à lutter contre des forces trop supérieures pour que l'issue de la lutte fût douteuse. Après des combats merveilleux et qui tiennent de la légende, l'île de France, l'île Bourbon, devenue un moment île Bonaparte, tombèrent au pouvoir des Anglais, et, en 1811, M. Sylvain Roux, qui depuis 1805 s'était installé à Tamatave et à Foulepointe, comme résident français, dut capituler devant la frégate anglaise *l'Eclipse*.

La capitulation de 1811 demeure dans l'histoire de Madagascar autre chose qu'un simple événement, elle marque ce que Bossuet appelait une *époque*, c'est-à-dire une ligne de démarcation bien tranchée entre deux périodes distinctes. Jusque-là l'influence française avait été unique et incontestée dans la grande île africaine, nous n'y avions eu affaire qu'aux indigènes, et aucune puissance d'Europe n'avait songé à contester ostensiblement, ou même d'une façon détournée, les droits que constituaient pour nous une occupation de deux siècles.

A partir de 1811 les choses changent, tout au moins se modifient; et quand, en 1814, la paix succéda à la période troublée qu'avait inaugurée la révolution française, notre situation n'est plus dans la mer des Indes ce qu'elle était en 1792.

A la fin du siècle dernier, l'Angleterre ne possédait à l'entrée du canal de Mozambique que ses colonies du Cap et de la côte africaine, tandis que nous étions maîtres de l'île de France, de l'île Bourbon, et de la côte orientale de Madagascar. En 1814, on nous rendit Bourbon, mais l'île de France, devenue île Maurice, demeura acquise à l'Angleterre, et la perte de cette colonie, en nous privant d'un territoire essentiellement français, qui l'est encore malgré quatre-vingts ans d'occupation étrangère, eut le grave inconvénient de donner à nos ennemis un pied solide au milieu de la mer des Indes. On a tout dit sur la politique absorbante de l'Angleterre en fait de colonies, et il est certain qu'aucune nation du monde ne porte dans ses vues d'agrandissement loin de la mère patrie les idées d'acharnement, les vues envahissantes du lion britannique On eut une preuve de cette faim, jamais assouvie, dans ce qui se passa à l'île de France, quand il s'agit pour nous de remettre la main sur les territoires que nous rendait le traité de 1814.

Cette convention stipulait, à l'article 8, que toutes les colonies que possédait la France au 1er janvier 1792 lui seraient rendues, « à l'exception de Tabago, Sainte-Lucie, *l'île de France et ses dépendances, nommément Rodrigues et les Seychelles* ». Il ne semblait pas qu'il pût y avoir là motif à tergiversation, cependant, le 25 mai 1816, le général Farquahr, gouverneur anglais de l'île de France, adressait au général de Bouvet, à l'île Bourbon, une communication dans laquelle il l'informait que lui, Farquahr, par une dépêche des ministres de Sa Majesté le prince Régent, en date du 2 novembre 1815, avait reçu l'ordre de considérer l'île de Madagascar comme ayant été cédée à la Grande-Bretagne, *sous la description générale de dépendance de l'île de France*. Le gouverneur anglais ajoutait : « Il m'est aussi ordonné de maintenir et réserver à la Grande-Bretagne *l'exercice exclusif de tous les droits dont la France usait anciennement.* »

La prétention était étrange et inadmissible : le général de Bouvet protesta. Des pourparlers eurent lieu entre Paris et Londres, et notre ministre des affaires étrangères n'eut point de peine à démontrer que si l'article VIII du traité de Paris avait cru devoir citer dans les dépendances de l'île de France nommément *Rodrigues et les Seychelles*, qui sont des îlots sans importance, il n'était pas croyable qu'il n'eût pas parlé de Madagascar, un territoire deux fois grand comme la France, au cas où il l'eût classé dans les annexes de l'île cédée à l'Angleterre.

Grâce à l'énergie des ministres de la Restauration et à l'influence personnelle de Louis XVIII, nous eûmes gain de cause dans cette

affaire, et Farquahr fut désavoué[1]. Ainsi les intrigues du gouverneur de l'île de France ne servaient, en somme, qu'à confirmer la légitimité de nos prétentions au territoire qu'il avait eu la pensée de nous enlever, et puisqu'il avait réclamé en 1816 pour la Grande-Bretagne « l'exercice exclusif de tous les droits dont la France usait anciennement » à Madagascar, il eût été malvenu à nier ces mêmes droits en 1818.

Le fin politique ne l'essaya point, mais, comprenant l'importance de l'île africaine dans la mer des Indes, il résolut d'arriver par une voie détournée aux fins qu'il ne pouvait atteindre directement : n'ayant pu être lion, il se résignait à se faire renard.

Ici deux mots sur l'établissement de la puissance hova à Madagascar sont nécessaires. Dans les dernières années du dix-huitième siècle, le chef d'une des peuplades habitant le plateau central de l'île, Andrianampounine était arrivé à imposer son autorité à divers chefs de tribus dont il avait été jusque-là l'égal, et avait constitué au centre de Madagascar une royauté nouvelle, qui, toute circonscrite qu'elle fût à une province intérieure de l'île, n'en était pas moins une puissance avec laquelle les Européens devraient désormais compter. Il ne fallait pas que le changement politique survenu dans les tribus soumises à Andrianampounine eût, au moment où il s'effectua, une portée bien considérable, puisque ni Benyowski[2], ni Lescalier, ni Rochon[3], ni Bory de Saint-Vincent, ne paraissent en avoir eu connaissance. Les premiers Européens qui aient soupçonné dans Madagascar la présence d'une tribu prépondérante sont les Anglais.

[1] Voici la lettre adressée, à cette occasion, à sir R.-T. Farquahr, par le gouvernement anglais :

« Londres, le 18 octobre 1816. — Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que Son Altesse Royale le Prince Régent a bien voulu admettre l'interprétation que le gouvernement français a donnée à l'article du traité de paix du 30 mai 1814, qui stipule la restitution de certaines colonies que la France possédait, au 1er janvier 1792, dans les mers et sur le continent d'Afrique; et je vous transmets, en conséquence, les ordres de Son Altesse Royale le Prince Régent, qui sont que vous preniez les mesures nécessaires pour remettre aux autorités françaises, à Bourbon, les établissements que le gouvernement français possédait sur les côtes de l'île de Madagascar à l'époque sus-mentionnée.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé* : Bathurst. »

[2] Les Malegaches n'ayant point d'histoire écrite, rien ne permet de connaître la date exacte des divers changements introduits par Andrianampounine dans l'ancienne constitution des Hovas. Il se peut donc que la révolution dont nous parlons ait eu lieu du temps de Benyowski; il est possible aussi qu'elle ne se soit effectuée qu'après lui.

[3] Il visita l'île à peu près au temps de Lescalier, et a publié sur son voyage trois volumes, dont un dictionnaire malegache.

En 1811, au moment où Sylvain Roux dut amener son pavillon devant la frégate *l'Eclipse*, il y avait un an qu'Andrianampounine était mort, laissant sa succession à son fils Radama, alors âgé de dix-neuf ans. On eût pu penser que la tâche commencée par Andrianampounine, retombant sur d'aussi faibles épaules, allait être trop lourde pour le jeune prince; il n'en fut rien. Intelligent, habile, rusé même, doué d'une grande volonté, très supérieur au milieu dans lequel il vivait et avait été élevé, Radama était, au contraire, l'homme nécessaire pour l'achèvement de l'œuvre que lui léguait son père. Petit de taille, mais bien proportionné, l'œil brillant et expressif, la peau couleur olive, élégant et gracieux, le nouveau roi des Hovas cachait, sous ces dehors séduisants, une énergie de fer, et non seulement il songeait déjà à affermir le pouvoir encore chancelant dont il était désormais dépositaire, mais il rêvait encore de l'étendre en dehors de l'Emirne ou Ankove, c'est-à-dire du pays sur lequel avait régné Andrianampounine.

Les Anglais, pendant leur séjour sur la côte orientale malegache, de 1811 à 1816, avaient eu connaissance des velléités de conquête du roi de l'Ankove, et avaient pris leurs précautions déjà pour les arrêter à leur naissance, quand la solution, inattendue par Farquahr, du différend relatif à la possession de l'île vint modifier complètement leurs plans vis-à-vis du successeur d'Andrianampounine. Dès que les Anglais n'étaient plus appelés à dominer ouvertement dans Madagascar, leur politique allait tendre immédiatement à nous y créer de puissants ennemis, et puisque Radama avait émis, dès la première année de son règne, des prétentions à la suzeraineté sur l'île entière, il convenait nécessairement à la Grande-Bretagne d'appuyer ces visées ambitieuses. Comme des menées ouvertes contre la France, c'est-à-dire contre un pays ami, eussent pu amener des complications internationales, lord Farquahr jugea prudent d'étayer son entreprise sur une base philanthopique, et l'abolition de l'esclavage à Madagascar fut le prétexte qui servit au gouverneur de Maurice pour entamer ses premières négociations.

Farquahr commença par prétendre que, sans doute, la suzeraineté de la France sur les points de l'île qu'elle occupait au 1er janvier 1792 était incontestable, mais que notre pays essayerait en vain d'émettre des prétentions à la possession du reste de l'île. Entre temps, il contredisait, au moment même où il l'affirmait, cette façon d'apprécier nos droits; et le titre de roi de Madagascar qu'il donna dès 1817 à Radama, à propos de l'ambassade qu'il lui députa à cette époque, était une première atteinte à notre suzeraineté au moins sur une partie de l'île.

Comme on pense, Radama comprit ce qu'un tel allié lui vaudrait

dans la lutte qu'il sentait imminente contre la France, et dès ce moment, ses sympathies pour l'Angleterre, habilement exploitées par Farquahr, allèrent grandissant.

Nous n'avions repris possession encore ni de Sainte-Marie, ni de la baie d'Anton-Gil, ni de Fort-Dauphin, que l'Angleterre avait conclu avec le roi des Hovas un traité d'alliance. En même temps le gouverneur de l'île de France donnait à son nouvel allié, pour exercer et discipliner ses troupes, trois sergents anglais, dont deux surtout, Brady et Hasties, devinrent les conseillers intimes du jeune monarque. D'après le traité de 1817, dans lequel figurait au premier plan et comme trompe-l'œil l'abolition de l'esclavage à Madagascar, l'Angleterre, après avoir juré amitié « au roi de Madagascar et de ses dépendances », s'engageait à payer à Radama, « comme témoignage de parfaite satisfaction » et à titre de compensation, 1000 dollars [1] en or, 1000 dollars en argent, 100 barils de poudre de 100 livres chacun, 100 mousquets anglais avec accessoires complets, 10 000 pierres à fusil, 400 gilets rouges, 400 chemises, 400 pantalons, 400 paires de souliers, 400 shakos, 400 montures de fusils, 12 sabres de sergent avec ceinturon, 400 pièces de toile blanche de l'Inde, 200 pièces de toile bleue de l'Inde, enfin un habit d'uniforme, avec chapeau et bottes, le tout complet pour Radama. Deux chevaux devaient également être envoyés au prince.

Ce fut avec l'appui de ses nouveaux alliés et avant la fin de cette même année 1817 que Radama commença à exécuter le plan de conquête dont son imagination impatiente lui présentait la réalisation comme désormais facile. Sa première expédition fut dirigée contre nos anciens alliés et nos sujets les Bétanimènes, chez lesquels exerçaient alors l'autorité souveraine Jean René, roi de Tamatave, et Fiche, roi d'Yvondrou, tous deux issus du mariage d'un Français avec une princesse du pays. Malgré la résistance de l'un et de l'autre de ces princes, malgré surtout l'énergie déployée par Fiche, les deux princes bétanimènes furent dépouillés du pouvoir souverain et réduits à devenir les gouverneurs, sous l'autorité du roi des Hovas, de deux provinces dans lesquelles ils avaient jusque-là commandé en maîtres.

C'était l'époque (1817) où les différends suscités par l'amiral Farquahr, au sujet de nos droits sur Madagascar, venaient d'être résolus à notre profit; et, comme on le voit, le gouverneur anglais ne perdait point de temps à rattraper d'un côté la situation qu'il perdait d'un autre. A Paris, le vicomte Dubouchage, alors ministre de la marine, se préoccupait de rendre à notre pays l'influence légi-

[1] 5000 francs.

time à laquelle elle était en droit de prétendre dans la mer des Indes; et le conseiller d'État Forestier fut chargé, avec M. Sylvain Roux, l'ancien agent du général Decaen, à Tamatave, de reconnaître les points de la côte malegache, sur lesquels on pourrait tenter d'établir avec chance de succès de nouveaux établissements commerciaux.

En même temps que M. Sylvain Roux relevait le pavillon français dans l'ancien royaume de Béti, c'est-à-dire à l'île Sainte-Marie et à Tintingue, le baron Milius, alors gouverneur de Bourbon, envoyait à Fort-Dauphin la corvette l'*Amarante*, chargée de prendre possession à nouveau des territoires soumis jadis à Flacourt. Dans le sud et le nord de l'île, les deux expéditions réussirent de la même façon, et partout les indigènes, non seulement ne s'opposèrent point à notre descente sur le sol malegache, mais nous accueillirent encore avec une faveur marquée [1].

Mais notre retour à Madagascar, et surtout la bienveillance avec laquelle nous recevaient les naturels, ne faisaient point l'affaire des Anglais, qui insinuèrent au roi Radama qu'il y avait dans notre façon d'agir un procédé attentatoire à ses droits. On pouvait croire cependant que le prince hova regarderait à deux fois à s'en prendre à main armée à la France, quand on apprit à Sainte-Marie que les troupes de Radama s'avançaient vers Foulepointe, avec le but non dissimulé de s'emparer d'un territoire dont les chefs s'étaient ouvertement placés sous notre autorité. Le lieutenant du roi hova, Rafaralah, commandant en chef, était guidé dans cette expédition par le sergent Hasties, élevé au grade de major général du souverain malegache, par un officier du génie et par quelques soldats anglais.

Ceci se passait en 1822, et M. Sylvain Roux, qui n'avait à Sainte-Marie aucun bâtiment de guerre pour protéger nos alliés de la côte, dut souffrir sans mot dire que l'armée hova occupât Foulepointe et établît son camp à l'endroit même où un monument de pierre avait été élevé pour constater les droits de la France.

L'année suivante, Radama, enhardi par son précédent succès, crut devoir reprendre le cours de ses conquêtes, et eut l'audace de pousser jusqu'à Tintingue et à Pointe-à-Larrée, vis-à-vis de Sainte-Marie, qu'il incendia tous deux en même temps que le village de Fondaraze.

Depuis quelques mois, M. Sylvain Roux, dont la façon d'agir n'avait d'ailleurs point été approuvée en haut lieu, était mort des fièvres, victime obscure de son dévouement à son pays. Il avait été

[1] L'acte de reprise de possession du port de Tintingue ou port Bourbon et de tout le pays compris entre le cap Bellone et la rivière Azaphe est du 4 novembre 1818, celui de la reprise de l'île Sainte-Marie est du 15 octobre, enfin la réoccupation de Fort-Dauphin date du 1er août 1819.

remplacé par un de ses anciens subordonnés, le capitaine du génie Blévec, qui, dans l'impossibilité où il se trouvait, lui aussi, de tirer vengeance par les armes de l'insulte faite à notre pavillon, rédigea une protestation solennelle contre l'attentat commis par Radama.

Dans ce document, qui conserve une haute importance au point de vue de nos droits sur Madagascar, le commandant de Sainte-Marie relatait les faits qui s'étaient passés sur la côte orientale de l'île africaine depuis 1816, rappelait les actes solennels par lesquels les divers peuples des Bétanimènes s'étaient placés sous notre protection, et flétrissait la conduite des troupes hovas, « dispersant, égorgeant et réduisant en esclavage, au nom de Radama, des sujets de Sa Majesté Très Chrétienne ».

En conséquence, le commandant de Sainte-Marie, considérant que les prétentions du prince hova ne reposaient que sur « son prétendu titre de roi de Madagascar, qui, n'étant fondé ni en droit ni en fait, ne pouvait être considéré que comme un véritable abus de mots qui ne saurait lui-même constituer un droit,

« Protestait solennellement, au nom de Sa Majesté Louis XVIII, roi de France et de Navarre, et des chefs malegaches ses vassaux, contre le prétendu titre de roi de Madagascar illégalement pris par le roi des Hovas, et contre toutes les conséquences directes ou indirectes qu'on voudrait en faire résulter,

« Déclarait qu'il ne reconnaissait au roi des Hovas aucun titre à la possession légitime de quelque pointe que ce fût de la côte orientale de Madagascar,

« Protestait contre toute occupation faite ou à faire des points de cette côte, contre toute concession qu'on pourrait ou qu'on aurait pu extorquer aux chefs malegaches nos sujets, contre tout acte enfin pouvant porter préjudice aux « droits anciens et imprescriptibles de « la France [1] ».

Cette protestation, portée à Radama, par le commandant de la goëlette *la Bacchante*, M. de Molitard, n'eut d'autre effet immédiat que d'arrêter le prince malegache dans le dessein où le poussait Hasties, d'attaquer Sainte-Marie; mais, suivant que nous le disions tout à l'heure, elle gardait une portée considérable, comme confirmation des droits qui nous étaient contestés pour la première fois, et établissait catégoriquement la volonté de la France de maintenir entières ses prétentions légitimes devant l'outrecuidante attaque du soi-disant souverain de Madagascar.

Entre temps, et pendant que notre colonie de Sainte-Marie, sans secours directs de la métropole, traînait une vie languissante, les

[1] Carayon, *Histoire de l'établissement français à Madagascar pendant la Restauration.*

Anglais continuaient en dessous leur œuvre d'accaparement et obtenaient, en 1820, puis en 1823, la confirmation et l'ampliation du traité de 1817.

Ce fut à cette époque (1825) qu'arriva à Tananarive, la capitale du roi malegache, le révérend Jones, qu'on peut considérer comme l'introducteur du protestantisme à Madagascar, et le fondateur de la puissante secte religieuse qui tend depuis cette époque, avec un fanatisme inouï et des procédés peu avouables, à remplacer dans la grande île africaine le catholicisme et la France par la doctrine étroite des méthodistes et par l'influence anglaise. Jones devait être un aide puissant pour Farquahr, et le gouverneur de Maurice le soutint avec toute la persévérance que savent déployer nos voisins quand leur intérêt est en jeu.

Les conséquences de la nouvelle campagne entreprise contre notre influence ne tardèrent point à se faire sentir.

En 1825, Radama s'empara de Fort-Dauphin, où cinq soldats français constituaient l'unique garde préposée au maintien de notre pavillon; l'année suivante, des vexations de tout genre furent dirigées contre nos traitants de Sainte-Marie, qui n'eurent plus le droit de s'approvisionner sur la grande terre qu'en deux points déterminés par l'autorité hova : à Foulepointe ou à Fénérive. La perception des douanes fut même concédée à une maison anglaise de Maurice et la persécution contre nos négociants fut telle, qu'on put prévoir à bref délai la ruine définitive de notre établissement de Sainte-Marie.

Les événements avaient atteint ce point de crise aiguë, quand la mort de Radama apparut un instant comme devant apporter une trêve à une situation intolérable. Jean René et Hasties avaient précédé de deux années le prince dans la tombe, et la disparition du sergent anglais, en privant le royaume hova d'un ferme appui, semblait présager un revirement dans la direction des affaires. Il n'en fut malheureusement rien.

Le vieux parti hova, maintenu depuis l'avènement de Radama dans une situation inférieure, maté cependant par l'énergie du prince, avait vu avec une jalousie mal déguisée le développement de l'influence anglaise dans l'île. Radama mort, il ne lui convenait pas de laisser arriver au pouvoir un représentant des mêmes idées, et ce fut dans la pensée d'exercer elle-même la royauté sous le couvert d'un souverain régnant seulement de nom, que l'aristocratie hova porta au trône la femme de Radama, bientôt couronnée sous le nom de Ranavalo I^re^.

Cette princesse, qui remplit un si triste rôle dans l'histoire de Madagascar, fut proclamée souveraine de l'île le 11 août 1829, et son

avènement fut signalé à la fois par le bannissement de tous les européens qui avaient été admis à Tananarive, et par le massacre de tous les généraux ou princes que le vieux parti hova supposait attachés aux idées du feu roi.

M. Lyall, l'agent anglais qui avait succédé au sergent Hasties ne fut point à l'abri des persécutions dirigées contre les étrangers. Après avoir failli être assassiné, il gagna avec les plus grandes peines Tamatave, et mourut quelque temps après à Maurice des suites des violences qu'il avait eues à subir de la part d'une populace habilement ameutée contre lui.

Rainizouare et Ambanivoula, les deux ministres qui, au nom de Ranavalo, étaient à la tête de la réaction sauvage déchaînée contre tout ce qui représentait à Madagascar la civilisation européenne, ne tardèrent point à aggraver les mesures prises par Radama contre nos négociants de Sainte-Marie et de la côte orientale, et bientôt la situation fut telle, que M. de Freycinet, alors gouverneur de Bourbon, sollicita chaleureusement une intervention armée de la métropole.

Il obtint, non sans peine, qu'une expédition, destinée à maintenir nos droits à Sainte-Marie, serait enfin organisée, et, le 28 janvier 1828, le gouvernement du roi Charles X décida l'envoi à Tamatave d'une division navale placée aux ordres du capitaine de vaisseau Gourbeyre, et composée des bâtiments *la Nièvre*, *la Chevrette*, *la Terpsichore*, la gabare *l'Infatigable*, avec les navires de guerre ancrés à ce moment devant Bourbon, c'est-à-dire le transport *Madagascar* et l'aviso *le Colibri*.

Ce fut le 29 juillet 1829 que le commandant Gourbeyre, après s'être entendu à Saint-Denis, de Bourbon, avec le comte de Cheffontaines, qui venait de remplacer M. de Freycinet comme gouverneur de l'île, parut en rade de Tamatave. L'expédition, en outre des bâtiments dont nous avons donné tout à l'heure les noms et de leurs équipages, comprenait 85 artilleurs, 21 ouvriers militaires et 331 soldats d'infanterie, dont un certain nombre de nègres Yolofs du Sénégal, au total 427 hommes.

Il avait été entendu que M. Gourbeyre n'ouvrirait point les hostilités avant d'avoir tenté encore une fois la voie des négociations; mais le gouvernement hova ayant décliné toutes les ouvertures, l'escadre française ouvrit le feu contre les forts de Tamatave le 10 octobre au matin. En quelques heures les ouvrages hovas furent détruits, et quand la colonne de débarquement planta notre drapeau sur leurs ruines, on y trouva, avec plus de cinquante cadavres, vingt-trois bouches à feu de divers calibres et environ deux cents fusils.

L'effet de cette défaite fut considérable, et les Bétanimènes, qui avaient vu, avec une joie non dissimulée, l'échec de leurs oppres-

seurs, s'offrirent à lever sur-le-champ dix mille hommes, demandant seulement des armes et des munitions. Malheureusement, le commandant Gourbeyre ne disposait ni d'un fusil ni d'une cartouche; il ne put accéder au désir de nos alliés et alla successivement bombarder Foulepointe, où nous n'obtînmes point un résultat aussi satisfaisant, puis Pointe-à-Larrée, où notre succès fut complet.

Cependant les fuyards de Tamatave étaient arrivés à Tananarive et y avaient parlé avec une telle chaleur de la défaite que venaient de subir les troupes de la reine, que celle-ci commença à redouter d'avoir été trop loin et demanda la paix. M. Gourbeyre remit à un soi-disant prince Coroller, commandant, pour Ranavalo, le pays de Tamatave, les conditions qu'il fixait pour la cessation des hostilités, puis retourna à Bourbon. Ce départ fut une faute.

A peine nos bâtiments se furent-ils éloignés de la côte malegache, que les terreurs ressenties à Tananarive se dissipèrent, les tergiversations recommencèrent. Deux de nos envoyés ne purent même parvenir jusqu'à la reine, et M. Gourbeyre comprit qu'avec un peuple pour lequel les engagements les plus sacrés n'ont point de valeur, la force brutale est la seule garantie des traités. D'accord avec le conseil privé de Bourbon, le commandant de l'escadre dressa alors un plan d'expédition nouvelle pour laquelle la métropole devait fournir huit cents hommes du 16e léger, un certain nombre de soldats d'artillerie, avec un matériel de train d'équipages et de canons, nécessaire pour tenter un coup définitif. Le gouvernement du roi Charles X s'était complètement rallié à la pensée d'une action directe et décisive; toutefois, désireux de ne point pousser les choses à l'extrême sans avoir tenté tout ce que permettait la voie des négociations, le prince de Polignac écrivit de sa propre main, à la reine Ranavalo, une lettre dans laquelle le premier ministre lui offrait des armes, des munitions, des officiers français pour discipliner et instruire ses troupes, une subvention en argent, avec la promesse de créer de grands établissements dans la baie de Saint-Augustin, sur la côte occidentale de l'île, dans celle de Diégo-Suarez et dans trois autres ports de l'île. Au cas où les négociations auraient échoué, il était décidé à agir avec la vigueur qu'il devait témoigner l'année suivante vis-à-vis du dey d'Alger.

La lettre adressée à Ranavalo par le premier ministre du roi Charles X, connue seulement quinze ans après avoir été écrite [1], fait le plus grand honneur aux vues élevées de la Restauration. Le protectorat auquel songeait M. de Polignac nous ramenait aux grandes traditions coloniales des Richelieu et des Colbert; malheureu-

[1] Elle fut publiée pour la première fois par le *Times* du 12 mai 1845.

sement, dans cette question de Madagascar, une fatalité constante éloignait toujours la coupe au moment où il semblait que nos lèvres allaient la saisir; la nouvelle crise politique qui secouait la France au 27 juillet 1830 ajournait indéfiniment la deuxième expédition Gourbeyre.

La période de 1830 à 1848 n'est marquée dans l'histoire de nos relations avec Madagascar que par trois grands faits saillants : l'abandon de Tintingue et de Foulepointe; la cession à la France obtenue par les soins de l'amiral de Hell et sous ses ordres, du capitaine Passot, des îles Mayotte, Nossi-Bé, Nossi-Cumba et Nossi-Mitsiou; l'expédition de l'amiral Romain Desfossés, en 1845.

Nous ne nous appesantirons point sur le premier de ces trois événements, qui, au point de vue de notre prestige sur les populations de la côte orientale, eut un effet regrettable. La monarchie de Juillet, en cédant, en cette circonstance, au désir de rester en paix avec l'Angleterre, alla sans doute au-delà de ce qu'exigeaient les véritables intérêts de la France. Cependant cette reculade momentanée fut compensée jusqu'à un certain point par l'acquisition des îles de la côte ouest, dont la principale est Nossi-Bé.

L'amiral de Hell, un Alsacien et un patriote, qui n'avait pas vu sans regret les Chambres françaises se prononcer pour une politique d'abandon préjudiciable aux véritables intérêts de la France en Orient, voulut mettre à profit les bonnes dispositions qu'il avait pu reconnaître dans les habitants de la côte occidentale de Madagascar, relativement à notre pays. Avec l'espoir, fondé d'ailleurs, que le gouvernement reviendrait un jour sur sa décision première, il songea à planter notre drapeau sur cette île indépendante qu'un bras de mer sépare de la grande terre, assez pour la mettre à l'abri des incursions des Hovas, pas assez pourtant pour qu'elle ne puisse constituer une base d'opération contre la grande terre le jour où une armée, disposant d'une flotte de guerre, voudrait reprendre contre celle-ci des opérations militaires sérieuses.

L'amiral de Hell, à cette époque gouverneur de Bourbon, envoya donc à Nossi-Bé, où s'étaient réfugiés, avec la reine du Bouéni[1], Tsioumeka, un grand nombre de Sakalaves fuyant les persécutions des Hovas, la corvette *le Colibri*. M. Passot, capitaine d'infanterie de marine, était chargé d'entamer avec la princesse exilée des pourparlers, dans lesquels il lui promettrait, pour elle et son peuple, le protectorat de la France.

Cette négociation, habilement conduite par l'intelligent officier, eut un plein succès. En 1840, la reine Tsioumeka et les chefs

[1] Le *Bouéni* s'étend sur la côte occidentale de Madagascar entre le 16° 30 et le 15° 30'.

Sakalaves du Bouéni firent cession solennelle à la France des îles Nossi-Bé, Nossi-Cumba et de tous leurs droits de souveraineté sur la côte occidentale de l'île, de la baie de Passandava au cap Saint-Vincent. Ceci se passait en 1840, et, l'année suivante, le capitaine Passot signait avec un autre prince malegache, Tsimiaro, roi d'Ankara, dans le nord de l'île, un second traité par lequel ce territoire de la grande terre et les îles qui l'entourent étaient cédées à la France [1].

A cette occasion, le baron de Hell prit immédiatement des dispositions administratives et militaires pour l'occupation effective des nouveaux territoires cédés à la France, au moins de celui des îles, et il fit précéder le décret qui édictait ces mesures d'un préambule affirmant à nouveau nos droits sur la totalité de Madagascar [2].

[1] « Moi, Tsimiaro, fils de Tsialan, roi d'Ankara, de Nossi-Bé, de Nossi-Mitsiou, de Nossi-Léva, de Nossi-Fali et autres îles environnant nos possessions de la grande Terre, vous déclare en présence de mes frères et des grands, que je cède à Sa Majesté Louis-Philippe Ier, roi des Français, tous mes droits sur les terres de Madagascar, lesquels droits je tiens de mes ancêtres et que je lui fais cession de toutes les îles qui entourent mon royaume d'Ankara. Nous demandons à être regardés par Sa Majesté le grand roi comme sujets français et à être traités comme tels... Nous porterons désormais le nom de Français; quiconque sera l'ennemi du grand roi sera le nôtre et nous emploierons nos armes contre lui. Si Sa Majesté fait planter son pavillon sur un point quelconque de nos Etats, nous jurons par Dieu et par le jugement dernier que nous le défendrons jusqu'à la mort. Je prie Sa Majesté le grand roi de nous envoyer des soldats pour rester dans Nossi-Mitsiou, et un bâtiment de guerre pour nous protéger contre les Hovas ou tout autre ennemi.

« Cet acte a été rédigé par moi, Tsimiaro, en présence de M. Passot, officier de Sa Majesté le roi des Français, et envoyé de M. le gouverneur de Bourbon, baron de Hell, de M. Jehenne, commandant la galère du roi *la Prévoyante* et de tous les officiers de ce bâtiment.

« *Signé* : Tsimiaro. — Passot; Jehenne; G. Cloué; Souzy. »

Voy. ce traité en entier dans de Clercq, *Recueil des Traités de la France*, année 1841.

[2] « Au nom du Roi : Nous, gouverneur de Bourbon et de ses dépendances, vu l'acte du 14 juillet 1840... etc., vu la dépêche de M. le ministre de la marine et des colonies du 25 septembre, n° 326.

« Considérant que les droits de la France sur Madagascar et les îles qui en dépendent résultent de l'antériorité de sa prise de possession et de son occupation d'une partie de cette grande île à une époque où les autres nations n'entretenaient que peu ou point de relations avec ces pays et n'y possédaient aucun établissement stable.

« Que la France n'a jamais renoncé à ses droits à cet égard puisqu'elle les a invoqués et proclamés toutes les fois que les circonstances l'ont exigé.

« Que de même que l'Angleterre fonde son droit de souveraineté sur le continent de la Nouvelle-Hollande (Australie) sur ce fait de la prise de possession de Botany-Bay, de même on ne saurait contester à la France la

Cependant, dans l'Émirne et dans toute l'île, le régime d'une barbarie sauvage et le césarisme le plus brutal avaient succédé peu à peu au système de gouvernement presque libéral de Radama. Non seulement les Européens, les Anglais compris, avaient été en partie expulsés de l'île, mais le peuple hova lui-même, en particulier les esclaves et la caste qu'on pourrait assimiler à notre bourgeoisie, étaient soumis aux vexations du plus odieux bon plaisir. Toutes les mesures de cette insupportable tyrannie étaient dictées à la reine par ses ministres, entre autres l'infâme Rainizouare, chez lequel la haine de l'Européen s'élevait aux proportions d'une véritable rage. D'accord avec les *Ombiaches* et les *Sikidys* ou sorciers du pays, cet homme funeste passait son temps à inventer, contre les sujets de la créature indigne qui était en même temps sa souveraine et sa maîtresse, de nouveaux genres de vexation et de supplice. Ranavalo elle-même, à la fois cruelle et libertine, se plaisait d'ailleurs à suivre dans cette voie odieuse son ministre et son amant, et, au dire d'un témoin oculaire, ce furent par vingt et trente mille que périrent, en ces années néfastes, les victimes de cette femme odieuse.

Vers 1842 et à la suite de tentatives avortées contre nos nouveaux alliés de l'Ankara et de Nossi-Bé, les persécutions contre nos négociants de Sainte-Marie et les rares traitants qui avaient pu se dissimuler à Tamatave et à Foulepointe s'accrurent avec un redoublement de rigueur. Enfin, en 1845, la reine hova publia un édit par lequel les étrangers « étaient désormais astreints à faire toutes les corvées de la reine, pouvaient être vendus et emmenés en esclavage, et devaient obéissance à tous les officiers, même au dernier des Hovas ». Défense leur était faite de sortir de Tamatave sous aucun prétexte, et si, à ce terme, ils n'avaient pas déclaré se sou-

souveraineté de toute l'île de Madagascar, par application du même principe et en conséquence de la prise de possession et de l'occupation par elle de diverses parties de la côte est, notamment de Fort-Dauphin, de Foulepointe, Tamatave, la baie d'Antongil, etc.

« Qu'il en résulte que la cession faite par la reine des Sakalaves et les chefs placés sous son autorité ne peut être considérée que comme une nouvelle reconnaissance des droits antérieurs de la France sur cette partie de Madagascar précédemment ou actuellement occupée par les tribus Sakalaves.

« Considérant qu'il est nécessaire de régulariser l'occupation des îles Nossi-Bé et Nossi-Cumba et d'y régulariser le service.

« Sur le rapport du commissaire ordonnateur et le conseil privé entendu, avons arrêté ce qui suit :

« (Suivent les dispositions déterminant l'organisation et l'occupation).

« *Signé :* Baron de Hell, contre-amiral et gouverneur de Bourbon *. »

* *Bulletin de l'île Bourbon*, tome IV, année 1841.

mettre à la loi nouvelle, « les clôtures de leurs établissements devaient être brisées, leurs marchandises livrées au pillage et eux-mêmes expulsés immédiatement ».

Ce fut, sur la côte orientale, une panique générale, et les cris de terreur des malheureux colons qui se voyaient menacés non plus dans leurs biens, mais dans leur vie, finirent par arriver jusqu'à l'amiral Romain Desfossés, qui, deux heures après avoir été informé de la critique situation dans laquelle se trouvaient nos nationaux, envoya à Tamatave la corvette *la Zélée*, avec ordre, au capitaine Fiéreck, d'offrir l'hospitalité sur son bord à tous les étrangers, sans distinction de nationalité, qui lui demanderaient asile. La frégate *le Berceau*, montée par l'amiral, arriva elle-même quelque temps après la *Zélée* et trouva là, avec le bâtiment du capitaine Fiéreck, le vaisseau anglais *le Conway*, que le gouverneur de Maurice envoyait dans les eaux de Madagascar au secours de ses nationaux.

Déjà douze négociants anglais et onze français avaient été dépouillés et expulsés violemment de Tamatave : en vain l'amiral Romain Desfossés voulut s'aboucher avec le commandant hova de la ville malegache, il se heurta à une mauvaise volonté notoire, et après quelques pourparlers où l'amiral français fit preuve d'une générosité peut-être excessive, après avoir reçu à son bord les Européens qui demeuraient encore à terre, il ouvrit le feu sur les forts hovas le 15 juin 1845.

Les ouvrages malegaches, défendus par environ un millier d'hommes, se composaient de deux batteries à barbette, à parapets en terre, très peu élevées au-dessus du sol, et d'un fort principal auquel les deux premiers se reliaient au moyen de chemins couverts. Ce dernier ouvrage, dont les profils avaient été établis après l'expédition Gourbeyre, par deux Arabes de Zanzibar, était en pierre, protégé par une double masse couvrante en terre, un peu plus élevée que le parapet du fort même, et séparée de ce dernier par un fossé de 6 mètres. La forme en était circulaire, et l'escarpe était percée de créneaux, à la façon du front de notre Montalembert, comme les sabords d'un navire : dans la masse courante, de larges embrasures permettaient au canon du corps de place de tirer dans des directions horizontales assez étendues.

L'artillerie hova était aux ordres d'un renégat espagnol.

Après un bombardement d'un quart d'heure, auquel le fort malegache répondit avec une certaine précision, un incendie considétable se déclara dans l'ouvrage ennemi, qui fut abandonné. L'amiral Romain Desfossés prit alors le commandement d'une colonne de débarquement forte de 238 soldats ou marins français et 80 anglais. Le capitaine du *Conway*, dont le bâtiment avait pris

part à l'attaque, demeura à son bord pour appuyer notre mouvement de son artillerie, et quelques instants après, nos marins, s'élançant à l'attaque des ouvrages hovas, se rendaient maîtres des deux batteries rasantes, dont les canons furent encloués.

On n'arriva point à s'emparer du fort principal dont, à la vérité, les défenseurs ne se hasardèrent point à sortir, mais le combat terminé, l'amiral Romain Desfossés demeura une heure à terre, pendant laquelle on détruisit les cases en paille qui constituaient les maisons de douane de l'ennemi. Le lendemain matin une seconde descente eut lieu, sans que les soldats hovas songeassent davantage que la veille à l'empêcher, et l'on parvint à embarquer un certain nombre de marchandises appartenant à nos négociants. Ces résultats obtenus, l'amiral Romain Desfossés, impuissant à exécuter autre chose que ces représailles stériles, quitta la côte et rentra à Bourbon.

En France, la connaissance des derniers événements de Tamatave causa une impression profonde. Toutefois, malgré les instances de MM. Guizot et de Mackau, les Chambres hésitèrent encore à accorder une intervention effective. Il est vrai de dire que l'opinion publique avait été blessée de voir l'amiral Romain Desfossés associer l'Angleterre à une répression que, seuls, nous avions droit d'infliger; et la crainte de voir l'influence anglaise se développer au détriment de la nôtre, dans une question où nous seuls étions compétents pour agir, ne fut pas sans influence sur la résolution de nos représentants.

Le litige n'était point cependant entièrement tranché, et le gouvernement se proposait, dès l'année 1847, de reprendre l'idée d'une expédition à Tamatave, quand une secousse politique nouvelle vint, comme vingt ans auparavant, enrayer une initiative que l'on sentait nécessaire : la révolution de 1848 étouffa dans l'œuf le projet d'expédition.

Une année après celle où l'amiral Romain Desfossés avait bombardé Tamatave, un jeune Hova, dont le nom devait éclairer l'histoire de son pays d'un trait de lumière passager, comme un rayon de gai soleil au milieu de l'orage, écrivait à l'amiral Cécille, commandant alors la frégate *la Cléopâtre* devant Sainte-Marie de Madagascar, une lettre dans laquelle éclataient à la fois une vive sympathie pour notre pays et un sentiment attristé de la situation lamentable dans laquelle se trouvait son pays. Ce jeune homme, qui avait à cette époque dix-huit ans, n'était autre que le prince Rakout, l'enfant préféré de la misérable Ranavalo. Comment, dans le milieu rétrograde et obscurci où il avait été élevé, ce futur héritier du trône d'Andrianampounine était-il arrivé à l'adoption de principes aussi éloignés de ceux qu'il voyait professer par sa mère et par ses mi-

nistres? C'était là un problème qui ne semblait pas facile à résoudre et que l'on ne comprendrait point sans une explication préalable.

Vers 1830, une vague jetait à la côte malegache, dans les environs de Fort-Dauphin, un ancien sous-officier de cavalerie que la pensée d'augmenter son patrimoine avait amené dans ces lointains parages. Il s'appelait Jean Laborde, était né à Auch le 16 octobre 1805, et était fils d'un charron d'Auch, qui joignait à cette première profession celle de forgeron et de sellier-bourrelier.

Recueilli par un certain M. de Lastelle, qui dirigeait à Mahéla, à 80 lieues au sud de Tamatave, une sucrerie importante et parcourait fréquemment la côte sud-est, recommandé à la reine Ranavalo par ce protecteur improvisé, Jean Laborde sut, peu à peu, prendre sur l'esprit de la souveraine hova une influence telle, qu'il parvint à demeurer sain et sauf, libre et tranquille au milieu des persécutions de tout genre infligées par Rainizouare aussi bien aux Européens qu'aux Malegaches eux-mêmes.

Doué de rares qualités d'esprit et de cœur, sachant s'imposer non point par les voies tortueuses et blâmables qu'avait choisies Rainizouare, mais par la franchise de ses allures, le charme naïf et vrai de son discours, son tact, sa connaissance des hommes, M. Laborde, sans études préalables considérables, sans autre apprentissage que celui fait jadis dans la maison de son père, parvint en peu d'années à créer à Tananarive des ateliers immenses, où les métiers les plus divers étaient représentés.

Après s'être formé lui-même, à l'aide des ouvrages sommaires qu'on appelle les Manuels encyclopédiques Roret, il avait dû façonner ses ouvriers, leur faire forger les outils qui devaient leur permettre de travailler aux branches diverses d'industrie qu'il avait entrepris de créer, les grouper, les mettre à l'œuvre. Il avait fallu obtenir la concession d'un terrain, élever sur cet emplacement désert des constructions, des ateliers, des hauts-fourneaux, des machines, dresser lui-même les plans de ce vaste ensemble, les faire sortir de terre avec des moyens infiniment grossiers, rudimentaires. Grâce à une force de volonté, à une énergie, une persévérance merveilleuses, il était arrivé à un plein succès; et vingt-cinq ans après son naufrage à Fort-Dauphin, M. Laborde dirigeait à Tananarive cet établissement unique de Mantasoua, où travaillaient près de dix mille ouvriers, où l'on fondait le fer, des canons, des projectiles; où l'on faisait de la porcelaine, du verre, du savon, des tuiles, de la menuiserie, de la charpenterie, du charronage; où l'on s'adonnait un peu à toutes les industries que d'ordinaire une longue civilisation est seule capable d'enseigner à un peuple.

Le génie, quoi qu'on dise, ne s'impose pas toujours à la médio-

crité ou au vice, mais il faut convenir qu'en cette circonstance il remporta une véritable victoire. Soit que Ranavalo comprît l'intérêt qu'elle avait à ménager un homme qui introduisait tout d'un coup chez ses sujets une puissance industrielle qu'elle eût mis, sans lui, bien des années à y faire prospérer, soit qu'elle fût fascinée et dominée par la vue de l'activité étrange, merveilleuse, qu'elle contemplait dans ses fréquentes visites à Mantasoua, cette femme singulière semblait oublier que M. Laborde était un étranger, un Européen, un Français, et avait pour lui des égards que notre compatriote songeait sans cesse à faire tourner au profit de notre pays.

Ce fut ainsi que, sans cesse en contact avec la reine, ayant ses entrées au palais et y jouissant d'un influence considérable, M. Laborde fut amené à connaître le jeune prince auquel, suivant toute vraisemblance, il était réservé de succéder à sa mère. Intelligent et droit, le prince Rakout, de son côté, ne put point ne pas remarquer l'abîme immense qui séparait cet étranger éminent des méprisables conseillers de sa mère; de là une première sympathie qui ne tarda point à se développer, de là une liaison bientôt intime, des conversations, des confidences et un vif désir, né peu à peu dans le cœur du jeune Malegache, de substituer aux turpitudes du règne actuel un régime éclairé, droit, honnête.

Les choses en étaient à ce point, quand arriva à Tananarive un autre Français, Joseph-François Lambert, qui devait compléter l'œuvre commencée par M. Laborde, vis-à-vis du prince Rakout et lier entièrement le sort du futur successeur de Ranavalo aux destinées de la France.

M. Lambert avait autrefois rendu à la reine des Hovas un service non sans danger, celui de ravitailler ses troupes assiégées et bloquées dans Fort-Dauphin par les Bétanimènes; il avait obtenu comme récompense d'aller à Tananarive, d'y être reçu, même d'y séjourner. Agé seulement de quatre ou cinq ans de plus que Rakout, M. Lambert le vit chez M. Laborde, et bientôt une vive amitié lia le nouveau venu au jeune prince. Au fur et à mesure que la reine Ranavalo vieillissait, ses cruautés et le despotisme de ses ministres prenaient des proportions plus intenses et plus insupportables. Le prince Rakout et les quelques jeunes gens de son âge qu'il avait associés à ses idées généreuses de réforme soupiraient après le moment où la disparition naturelle de la reine leur permettrait de faire succéder, à la triste situation dans laquelle se trouvait alors leur pays, un régime intelligent et honnête. Cependant ni les uns ni les autres n'eussent voulu demander à un crime le changement de l'ordre présent des choses, et ce fut seulement pour rentrer directement en relation avec un pays dont il atten-

dait un efficace secours que le prince Rakout écrivit, comme on l'a dit plus haut, à l'amiral Cécille, en 1852 à M. Hubert-Delisle, le gouverneur de Bourbon, enfin en 1853 à Napoléon III lui-même. Non content de cette dernière démarche, il députa en 1855 M. Lambert auprès de l'empereur des Français, avec une lettre autographe, dans laquelle il détaillait la misère de sa malheureuse patrie et apitoyait sur son sort le prince étranger qu'il jugeait le plus capable d'apporter un remède à cette misérable situation.

Les intérêts anglais étaient défendus à cette époque à Madagascar, non point par un représentant officiel, mais par un agent occulte, le missionnaire protestant Ellis, qui, à défaut de talents, mettait au service de son pays une haine aveugle contre la France. Ce sectaire dangereux n'était point sans avoir connaissance des relations amicales qui unissaient le prince Rakout à MM. Laborde et Lambert, et il ne craignit point de se ranger du côté de l'infâme Rainizouare, pour faire échec à l'influence que la France ne pouvait manquer de tirer de ce commun accord.

Pendant que, à Paris, M. Lambert voyait d'abord Napoléon III, qu'il essayait d'intéresser au sort si digne de sympathie du futur souverain des Hovas, puis à Londres lord Clarendon, qu'il eut le tort de vouloir conquérir à la même cause, M. Ellis, à Madagascar, effrayait Rainizouare par le récit d'un soi-disant complot tramé par le prince Rakout contre lui et contre la reine. Les conséquences de cette infamie anglaise ne tardèrent point à se faire sentir; des persécutions nouvelles furent décrétées contre les étrangers, et à peine M. Lambert était-il revenu de France, qu'un édit de proscription générale l'éloigna de Madagascar, lui, ses amis et tous les étrangers avec lesquels le prince Rakout était soupçonné d'avoir des relations. Cette fois, M. Laborde lui-même fut impuissant à conjurer l'orage, il fut contraint d'abandonner Tananarive et, avec M. Lambert, dut se réfugier à Bourbon.

Ces faits se passaient en 1857.

Rainizouare était satisfait, pas plus cependant que M. Ellis, dont la triste influence avait été la première cause de la mesure édictée contre nos compatriotes : les violences de tout genre recommencèrent contre les Hovas, et des milliers de malheureux payèrent encore de leur vie des crimes imaginaires. Ce fut au moment où notre influence semblait plus amoindrie que jamais à Madagascar, en 1860, que le commandant Fleuriot de Langle signa pourtant, avec la plupart des chefs malegaches de la côte ouest, des traités de paix et de commerce où ces princes reconnaissaient notre suzeraineté.

Nous avons vu déjà que les négociations du capitaine Passot avaient abouti, en 1840, à la cession à la France de tout le pays des Anta-

kares et Sakalaves du Nord; les conventions passées par le commandant de Langle nous rendaient maîtres de toute la côte occidentale, depuis le cap Saint-André jusqu'au cap Sainte-Marie. Il y aurait mauvaise foi et puérilité à contester la valeur de ces traités conclus avec des princes indépendants, chez la plupart desquels les soldats hovas n'avaient jamais paru. D'ailleurs, aucune puissance autre que celle des Hovas n'a jamais protesté contre ces conventions librement consenties entre nos représentants et les princes du pays, rois absolument indépendants de l'Imerne; et comme un traité de paix engage également les deux parties contractantes, nous n'avons pas plus le droit d'abandonner des gens qui, librement, spontanément, se sont donnés à nous, que nous ne leur en reconnaîtrions de rejeter aujourd'hui notre protectorat après l'avoir non point accepté, mais sollicité.

Les conventions passées entre le commandant Fleuriot de Langle et les chefs de la côte ouest sont donc des traités parfaitement réguliers ayant, en droit, la valeur des traités de Paris ou de Francfort. Elles furent jadis approuvées par Napoléon III; elles furent publiées officiellement et admises sans protestation d'aucune sorte et d'aucun cabinet européen. Si l'on voulait aujourd'hui en attaquer la valeur, on nierait par là même la validité de toutes les conventions de droit public signées dans les quatre parties du monde, car nulle part pactes publics n'ont été dressés, consentis, signés avec de meilleures garanties de stabilité et d'équité.

Ce sont là des faits que nous établissons en passant et dont il y aura lieu un peu plus tard de se souvenir.

Les conventions conclues entre la France et les rois autonomes de la côte occidentale étaient signées à peine, qu'un événement considérable vint faire espérer aux véritables amis du peuple malegache que l'ère de ses misères était enfin terminée.

Le 18 août 1861, le reine Ranavalo mourut à Tananarive, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Le vieux parti hova, c'est-à-dire une oligarchie peu nombreuse, attachée à des privilèges barbares, à des coutumes, des rites religieux idolâtres, à toutes les pratiques d'un système de gouvernement uniquement basé sur l'exploitation, au profit d'une classe privilégiée, de la grande masse du peuple sciemment maintenu dans l'abrutissement et l'ignorance, le vieux parti hova comprit que l'avènement, au trône de Ranavalo, du prince Rakout était la fin de sa prépondérance. Il essaya donc de l'éloigner de cette succession et lui suscita plusieurs compétiteurs, en particulier un autre fils de la feue reine, Ramboasalama, que l'on comptait mener comme on avait dirigé sa mère. Cependant il échoua dans cette entreprise, malgré

tous ses efforts, malgré les menées des sikidys et ombiaches, c'est-à-dire des sorciers et des magiciens, et le prince Rakout fut proclamé roi, sous le nom de Radama II.

Radama II, au moment où il fut appelé à prendre en main le souverain pouvoir, avait trente-deux ans. C'était, comme nous l'avons dit, un esprit intelligent, un cœur droit. Les tentatives qu'il avait faites du vivant de sa mère pour adoucir les misères de tout genre infligées au peuple malegache l'avaient rendu entièrement populaire, et en arrivant au trône, il se sentait soutenu par l'affection sincère de l'immense majorité de ses sujets. Ce jeune prince, élevé au milieu de la plus étrange barbarie, était rempli d'idées singulièrement libérales. Les théories les plus humanitaires, allant presque jusqu'au socialisme, ne l'effrayaient point : liberté absolue de conscience, liberté du commerce sans aucune entrave, liberté de penser et d'écrire sans aucune règle ni barrière d'aucune sorte, tels étaient les principes politiques qu'il aspirait à implanter dans ses domaines. Une telle façon de penser et d'agir présentait évidemment de grands dangers, mais il était permis de penser que les conseils de gens intelligents seraient écoutés par cette âme éprise avant tout du bien. Sans études antérieures, ne connaissant de notre civilisation que les effets actuels, sans avoir approfondi par quelle suite d'améliorations lentes l'Europe moderne a passé de la barbarie primitive à sa présente situation, il n'admettait point de difficultés et pensait ingénument qu'avec l'aide des Européens, il ferait en deux ou trois ans de Madagascar une France, une Angleterre, avec leurs routes, leurs chemins de fer, leurs canaux, leur commerce, leur agriculture, leur industrie, leur système de crédit, de finances, leur régime politique. Il y avait dans cette façon d'envisager les choses une honnête naïveté qui pouvait amener à un désastre, et l'on sentit, dès le premier mois de la mort de Ranavalo, le danger qui menaçait le nouveau règne, quand on vit le jeune roi, au lendemain de son avènement, supprimer toutes les douanes établies par Ranavalo, à Tamatave, à Foulepointe, à Majunga, à Fénérive.

Rempli de la bonne volonté que nous venons de dire, Radama manquait pourtant de cette vertu qui rend réellement grands les hommes et les princes : il n'avait point de caractère. Affectueux, indolent, faible, il subissait facilement l'influence des habiles, honnêtes ou dangereux, qui, dès le premier jour de son règne, l'entourèrent. Naturellement porté vers la France, chez les représentants de laquelle il sentait une franchise et une cordialité qui le captivaient, il ne sut point se mettre en garde contre la fourberie des sectaires anglais qui le prévenaient sans cesse contre nous, et, au point de vue religieux, par exemple, il mit toujours un soin parti-

culier à ne point laisser croire qu'il favorisât plutôt les protestants que les catholiques.

Ranavalo morte, MM. Laborde et Lambert étaient rentrés tout naturellement à Tananarive, et ce dernier fut envoyé immédiatement en France auprès de Napoléon, avec une mission officielle, comme ambassadeur accrédité du roi Radama II. L'envoyé du roi des Hovas n'eut point de peine à faire comprendre à l'empereur l'importance de sa mission et la nécessité dans laquelle se trouvait la France de profiter des sentiments favorables que professait ouvertement à notre endroit le successeur de Ranavalo. Depuis plus de deux siècles nous avions lutté avec des chances diverses pour ranger à notre obéissance la grande île africaine, et toujours une fatalité mauvaise nous avait empêchés d'y planter définitivement notre drapeau. Une occasion unique, inespérée, se présentait de rattraper en un moment le temps perdu : il convenait de ne la point laisser échapper. Les circonstances étaient d'autant plus à notre avantage qu'au lieu de solliciter, nous accédions à une demande : en faisant nos affaires, nous avions l'air d'accorder une grâce.

M. Lambert finit par obtenir gain de cause : un traité solennel devait consacrer les relations qui feraient désormais tourner Madagascar dans l'orbite de la France, et comme il convenait non seulement d'assurer notre protectorat dans la grande île, mais d'y donner une impulsion immédiate au développement du commerce et de l'industrie, une compagnie fut créée sous la direction d'un créole de Bourbon, M. Debassyns de Richemont, pour l'exploitation non différée des richesses de toute sorte enfermées dans son sein. Dans quelles conditions allait être organisée la société dite déjà « Compagnie de Madagascar » ; quelles seraient les clauses du traité qu'on allait soumettre à l'approbation du roi des Hovas : telle était la question à étudier. A vrai dire, la solution était simple. La France depuis deux cents ans passés avait toujours soutenu ses prétentions à la suzeraineté sur la totalité de l'île; de nombreux actes publics, jamais contestés, avaient établi positivement nos droits : le traité qu'on allait soumettre à l'approbation de Radama ne pouvait être que la sanction solennelle de ces droits.

Voyons maintenant de quelle façon les hommes qui présidaient alors aux destinées de notre pays comprirent la question qu'ils étaient appelés à résoudre : examinons la convention qui, dans l'histoire diplomatique de la France, porte le nom de traité de 1862.

Arthur de Ganniers.

La fin prochainement.

# REVUE DES SCIENCES

L'électricité à la maison. — Éclairage électrique des appartements. — Les lampes à incandescence. — Machines, accumulateurs, piles. — L'éclairage domestique. — Difficultés du problème. — Une solution mixte. — L'allumeur-extincteur. — La lumière partout au commandement. — Plus d'allumettes : plus de crainte d'incendie. — La lumière électrique et les voleurs. — Physiologie et médecine : La bactériothérapie. — Les microbes assassins et les microbes gendarmes. — Transmicrobilité de la phtisie de l'homme aux volailles et aux chiens. — Chirurgie : Greffe oculaire. — Les yeux de l'homme et les yeux de lapin. — Une illusion. — Pisciculture : repeuplement des fleuves. — Les saumons de Californie au Trocadéro. — Astronomie : La comète Fabry. — Prochaine apparition brillante. — Origine de la vie. — Hypothèse de sir William Thomson. — La vie apportée par les aérolithes. — Réfutation. — Variétés : Le poids de nos vêtements. — Difficulté de se peser exactement. — Une expérience intéressante : Un bourdon de cathédrale chez soi. — Le téléphone musical avec des cuillers et du fil. — Téléphone mécanique.

La lumière électrique chez soi, voilà le rêve! Il est de fait que rien n'est si joli que ces petites lampes à incandescence, étincelantes comme de gros diamants, qui rayonnent une lumière blanche et fixe, sans jamais vicier l'air et sans pouvoir communiquer le feu. Malheureusement, jusqu'ici, les tentatives des inventeurs, pour nous doter de l'éclairage électrique domestique, n'ont pas encore été couronnées de succès. Il est impraticable, en général, d'établir dans une maison une machine électrique et un moteur pour la faire tourner; on ne peut pas davantage adopter les accumulateurs qui exigent à peu près le même matériel encombrant pour être chargés, ou un transport onéreux, et fréquemment renouvelé, de l'usine de chargement au lieu d'utilisation. Restent les piles. Mais les piles produisent l'électricité à un prix très élevé, à environ 10 à 12 centimes de la bougie-heure; elles nécessitent des manipulations répétées, et, pour assurer l'égalité de lumière, après quelques heures de fonctionnement, il faut encore avoir recours à certains artifices. On peut exceptionnellement, un jour de soirée, allumer quelques lampes, pendant plusieurs heures, avec une pile très puissante; mais, évidemment, on ne saurait, tous les jours, se servir même d'une seule lampe électrique en guise de modérateur.

Il est vrai que l'on annonce, à la quatrième page des journaux, des

*lampes électriques* à 20 fr., à 15 fr., très économiques. C'est un joujou qu'on fait marcher deux fois, par curiosité, et l'on y renonce vite. La lampe brille comme deux bougies, à peu près pendant une heure, et l'éclat baisse vite et la lampe se transforme en veilleuse. Le lendemain, il faut recharger la petite pile pour 60 centimes. Le surlendemain, on met tout dans un coin, et les plus enthousiastes d'électricité s'écrient avec une apparence de raison : « Décidement, la lumière électrique est une chimère. »

Il existe bien quelques lampes, très coûteuses d'achat, puisqu'elles se vendent 150 francs, qui donnent une assez belle lumière de 3 à 4 bougies et même davantage, pendant quatre à cinq heures; mais la dépense est élevée, et il faut chaque jour renouveler la charge. Personne ne consentira à placer sur son guéridon, en plein salon, à portée de la main des enfants, un réservoir de liquide corrosif qui, renversé, brûlera les tapis s'il ne brûle pas les robes et n'occasionne pas d'accidents plus graves. La solution n'est certainement pas dans les lampes portatives, et nous ne voyons aucun système qui, quant à présent, puisse être mis sans danger entre les mains des domestiques.

Est-ce à dire que les lampes électriques soient, pour le moment, absolument bannies de nos appartements? Nous ne le pensons pas, et, avec certaines restrictions, on peut, au contraire, tirer bon parti de l'électricité. MM. Radiguet en viennent de fournir une très jolie démonstration, en imaginant un mode d'utilisation vraiment utile. Leur système répond même à un véritable besoin. L'éclairage électrique est impraticable jusqu'à nouvel ordre, quand on veut le rendre continu et que l'on tient à s'en servir pendant des heures consécutives; mais rien n'empêche de l'utiliser par intermittence, de façon à prolonger le débit de la pile pendant des semaines. Il existe des piles qui ne s'usent que lorsqu'elles travaillent. On a alors tous les avantages de la lumière électrique sans en avoir les inconvénients, et que d'applications commodes qui avaient passé jusqu'ici inconnues!

Vous rentrez le soir; pas de lumière. Les allumettes, n'en parlons pas. Vous êtes pressé; il faut tâtonner, s'impatienter, attendre avant que la lumière se fasse. Avec le système Radiguet, vous appuyez sur un ressort et la lampe brille instantanément. Il suffit même, si vous le désirez, d'ouvrir la porte de l'appartement pour que la lumière jaillisse. Vous passez dans la pièce à côté, la lumière y est déjà et ainsi de chambre en chambre. Bref, c'est la lumière partout à volonté, au commandement... sans allumettes. Et rien dans la main, pas de bougeoir, pas de lampe à transporter. Vous pressez un bouton : *Fiat lux*, et la lumière vous suit partout, à la condition de presser chaque fois sur le bouton qui commande l'éclairage de chaque chambre. On éteint à la fois en arrière et on allume en avant. A l'ancien système

du bougeoir ou de la lampe portative, vous substituez un éclairage fixe successif. On résout ainsi le problème économique d'avoir de la lumière partout sur son passage et de n'avoir jamais qu'une lampe allumée. Et plus de danger d'incendie; plus à craindre de mettre le feu aux tentures, aux rideaux; la lampe peut briller impunément au milieu des dentelles de l'oreiller, au milieu des soieries du couvre-pied, qu'importe; elle est en vase clos et étincelle sous l'eau.

Le système allumeur-extincteur est bien simple. On installe une pile de six éléments dans un coin, à la cave, à la cuisine, à l'office, dans un placard. Des fils conducteurs partent de la pile, rayonnent dans l'appartement, comme les fils des sonneries électriques, et aboutissent aux lampes. A l'entrée de chaque pièce à éclairer se trouve une petite boîte en acajou, grosse comme un livre in-18 : c'est l'allumeur-extincteur. Un jeu d'électro-aimants, quand on presse sur un bouton, dirige le courant électrique d'une lampe sur l'autre et produit l'extinction de l'une et l'allumage de l'autre. Le bouton de commande à votre portée, et vous êtes bien certain d'avoir de la lumière à toute heure de la nuit.

Depuis le 20 novembre 1885, le système de MM. Radiguet fonctionne chez moi sans avoir jamais donné lieu au moindre mécompte. Cela tient même de la prestidigitation que ce mode d'éclairage. On me permettra, à cet égard, quelques détails personnels. J'habite une villa isolée, perdue dans les pins, au bois de Boulogne; la grille d'entrée est à 10 mètres de la maison. Il est nuit. J'ouvre la grille, aussitôt un petit phare électrique m'envoie un faisceau de lumière qui fait le jour devant moi. Je monte mon perron dans un sillon étincelant de lumière. La clef est dans la serrure, je pousse la porte; le phare s'éteint, le vestibule s'éclaire. Je monte au premier; le vestibule est plongé dans l'obscurité, l'antichambre s'illumine. Et partout où je vais, dans le salon au rez-de-chaussée, au second dans la bibliothèque, la lampe emplit la pièce de sa clarté blanche. Dans la chambre, la lampe est au chevet du lit; je presse le bouton et la lumière fouille tous les coins de la pièce. J'appuie de même sur un ressort et voilà le phare de la porte d'entrée qui illumine le jardin et projette son jet lumineux sur la grille d'entrée. Tant pis pour les fâcheux! A toute heure de nuit noire sans me déranger, j'emplis la rue de lumière, je vois le visage de ceux qui s'approcheraient de trop près. Mon rayon de lumière vaut bien un coup de revolver. L'éclat de la lampe-phare est tel, qu'il aveugle à 10 mètres de distance; je puis ouvrir ma porte sans que ma présence puisse être même soupçonnée par un assiégeant; je vois, il ne voit pas. Ce petit moyen de défense peut être recommandé aux habitants des villas parisiennes qui, par le temps qui court, sont sujets, pendant les nuits d'hiver, à des visites désagréables. Une lumière extérieure que l'on allume et éteint à distance du chevet de son lit est bien com-

mode. On pourrait d'ailleurs, avec un mouvement d'horlogerie, balayer les environs d'une maison toutes les deux minutes avec un faisceau lumineux, à la façon d'un phare tournant.

Les curieux s'amusent beaucoup avec ces lampes qui s'allument et s'éteignent à volonté dans toute une maison. La lumière court de haut en bas et de bas en haut en un dixième de seconde. Passe muscade! et la lumière qui était là brille plus haut avant qu'on ait eu le temps de se retourner. On la voit, elle n'y est plus; elle est ailleurs. La voici, là, on la tient dans la main; non, elle est partie au premier ou au second, comme si un magicien allumait et éteignait instantanément tous ces petits globes étincelants.

On pourrait évidemment allumer une heure, deux heures au besoin. On allume chez moi, en moyenne, vingt minutes par soir, uniquement pour fouiller le jardin, pour les allées et venues, pour faire des recherches dans la bibliothèque, pour obéir vite à la sonnerie du téléphone qui appelle de Paris, etc. Depuis deux mois et demi, l'éclairage se maintient à peu près avec la même intensité sans que jamais une lampe ait refusé de briller au commandement; la pile n'a reçu qu'un petit renfort d'acide, et les zincs ont été nettoyés. En somme, on peut compter sur quarante heures de débit sans avoir à s'occuper de recharger la pile; soit quarante jours à une heure par soir, soit près de quatre-vingts jours à une demi-heure par soirée.

C'est là une application tout à fait possible, même dans une maison qui ne possède aucune personne habituée aux manipulations. On se fait vite à la petite cuisine que comporte le chargement; ce n'est pas une affaire, quand il n'y a plus qu'à s'y livrer de loin en loin. Et d'ailleurs les piles restent éloignées du personnel et dans un endroit fermé, au besoin. Pour toutes ces raisons, l'allumeur-extincteur de MM. Radiguet nous paraît mériter l'attention. Il doit être recommandé pour l'éclairage momentané de tous les endroits où la lumière est à redouter, dépôts de matières inflammables, caves à essences minérales, archives, bibliothèques, coffres-forts, etc. Cette fois, nous n'avons plus en face de nous un simple système curieux que l'on oublie après quelques semaines de fonctionnement, nous avons un système réellement pratique et qui, chaque jour, nous rend personnellement de véritables services. Nous n'avions donc pas tort d'avancer que, dès aujourd'hui, on peut utilement introduire la lumière électrique dans nos maisons et dans nos appartements tout aussi facilement que les sonneries électriques.

Est-ce une illusion? C'est probable, mais l'idée n'en est pas moins tout à fait originale et mérite d'être mentionnée. M. le professeur Cantani vient d'inventer la *bactériothérapie*. La plupart des maladies

les plus graves sont produites par des microbes. M. Cantani s'est proposé de nous guérir avec les microbes. A première vue, on serait tenté de sourire de la méthode, au fond, elle apparaît comme rationnelle. On l'avait déjà proposée pour la guérison des végétaux et notamment contre le phylloxera. M. Blanchard, de l'Institut, a dit un jour en notre présence : « Cherchez l'ennemi du phylloxera et installez-le sur les vignes, le phylloxera sera mangé. » Le difficile, c'est de trouver l'ennemi; on en trouve bien, mais, avant de s'entre-dévorer, les rivaux commencent par manger la vigne. Il est à craindre qu'il en soit de même pour les intimes de l'homme.

Il est certain que dans un même milieu où vivent plusieurs microbes, c'est l'espèce la plus forte qui détruit toutes les autres. Dès lors, s'est dit M. Cantani, pourquoi ne trouverait-on pas un microbe bénin qui détruirait le microbe assassin Bref, M. Cantani croit au microbe gendarme.

Il en a découvert un, par exemple, qui débarrasserait l'espèce humaine du microbe si répandu de la tuberculose. Il est très commun, c'est le *bacterium termo*, le microbe de la putréfaction. M. Cantani a introduit ce microbe à profusion dans des organismes sains, et il a reconnu qu'il n'est nullement malfaisant. Or il a préparé un bouillon de culture de ce microbe et, à l'aide d'un vaporisateur, il a introduit des milliers de *bacterium termo* dans les voies respiratoires d'un phtisique. A ce moment, l'expectoration du malade était purulente et chargée de bacilles tuberculeux. Au bout de quelque temps, on ne trouva plus trace de bacilles, on ne rencontra plus que des microbes de la putréfaction; bientôt l'expectoration disparut. Avant le traitement, l'expectoration tuberculisait les animaux auxquels on l'inoculait; après, elle les laissa indemnes.

Cette expérience ne manque pas d'un certain intérêt, mais elle est loin d'être probante; on pourrait faire plus d'une objection. Toutefois, nous devons à la vérité de dire que, de son côté, M. Salama, de Pise, a recommencé la tentative de M. Cantani, et il a obtenu aussi une grande amélioration chez un phtisique qui présentait une grande caverne au sommet du poumon gauche.

Que deviendra la bactériothérapie? Évidemment on ne saurait préjuger l'avenir. En tout cas, il y a là une tentative thérapeutique qu'il convient de ne pas repousser à la légère.

Toute maladie parasitaire est contagieuse. A ce titre, la phtisie est considérée aujourd'hui par la majorité des physiologistes comme absolument contagieuse. Toutefois, quelques médecins font encore des réserves. C'est pourquoi nous mentionnerons les deux cas suivants, qui ne manquent pas de netteté. Nous avons récemment cité un

exemple de transmission de la phtisie de l'homme aux vaches, dans une étable d'Alfort; il s'agit cette fois d'exemples de transmission de la femme à des oiseaux.

Dans une basse-cour, on constatait que les poules dépérissaient et finissaient par mourir. Un vétérinaire, consulté, M. Mollereau, n'eut pas de peine à trouver chez les poules mortes toutes les lésions de la tuberculose. M. Mollereau se livra à une enquête, et il apprit que le propriétaire avait recueilli chez lui une jeune fille parvenue à la dernière période de la tuberculose. La malade ne quittait pas la chambre, mais son linge, ses mouchoirs étaient trempés dans de l'eau avant d'être livrés au blanchisseur, et les eaux de lavage déversés dans la cour ou sur le fumier.

D'autre part, un vétérinaire de Sofia, en Bulgarie, M. Chelchovski, a adressé à M. Nocart l'histoire d'un cas à peu près identique. La femme d'un pacha turc, devenue phtisique, se plaisait à élever et à nourrir de ses mains les animaux d'une basse-cour; les poules et les pigeons furent bientôt décimés par une épidémie, et le vétérinaire, consulté, trouva sur les cadavres des animaux les lésions de la tuberculose. Comment la transmission avait-elle eu lieu? La femme du pacha donnait à manger aux oiseaux des aliments imbibés de sa salive. Une petite chienne contracta la phtisie de la même manière.

Il est donc de plus en plus difficile de nier que la tuberculose est une maladie contagieuse.

Il est impossible de laisser passer, sans observation, la nouvelle publiée par beaucoup de journaux que, désormais, on était parvenu à greffer des yeux comme on greffe des dents. On pourrait remplacer dans son orbite un œil perdu par un œil de lapin ou de chien. On a été jusqu'à dire que l'on changerait bientôt d'yeux comme de binocle. Plus de myopes, plus de presbytes, etc. L'œil noir a-t-il cessé de plaire, qu'à cela ne tienne, on le remplacera par un œil bleu. N'y a-t-il pas des chiens qui ont des yeux superbes?

L'imagination pourrait aller loin dans cette voie. Autant de mots, autant d'erreurs. Voici la réalité, réduite à sa plus simple expression. Le 4 mai 1885, M. le docteur Chibret, de Clermont-Ferrand, eut, en effet, l'audacieuse pensée de tenter la greffe oculaire de l'animal à l'homme pour remplacer un œil malade. Le sujet était une jeune fille de dix-sept ans atteinte de staphylome. Aussitôt après l'énucléation de l'œil perdu, M. Chibret enleva l'œil à un lapin, en conservant soigneusement les tissus environnants. L'œil de lapin fut introduit dans l'orbite. Pendant quelques jours, tout alla bien, mais bientôt l'œil se vida. Le moignon est resté en place. Un peu après, M. Terrier recommença la tentative. Insuccès complet. M. Rohmer, à son tour, entre-

prit l'opération, en substituant à l'œil de lapin un œil de chien. L'œil vécut quelques jours, il finit par se vider, et on l'extirpa par crainte d'ophthalmie sympathique.

Sur ces entrefaites, M. Bradfort, de Boston, opéra un marin qui portait depuis de longues années un œil atrophié. M. Bradfort changea un peu le mode opératoire; il réunit le nerf optique de l'œil arraché au nerf optique du lapin, puis il appliqua un pansement occlusif qu'il n'enleva que le septième jour. L'œil apparut dur avec une cornée claire et les mouvements en restèrent parfaits. Le succès était complet.

La méthode paraissait bonne. M. Terrier se décida à l'essayer. Échec absolu. Voilà en quelques mots où nous en sommes. Ce n'est pas, comme on voit, tout à fait ce que l'on avait annoncé. Un succès sur cinq tentatives! Il va de soi qu'il serait imprudent de conclure pour ou contre ces essais après cinq opérations. On a réussi une fois; il n'y a pas de raisons pour qu'en multipliant les précautions, on n'arrive pas au but plus souvent. Mais après? Il ne faut pas qu'il y ait malentendu. Il ne s'agit pas du tout de rendre la vue à ceux qui l'ont perdue, par la substitution d'un œil bien portant à un œil malade; il s'agit simplement de remplacer un œil perdu par un œil animal, de donner au sujet un œil vivant au lieu d'un œil de verre. Réduite encore à ces termes, l'opération serait déjà par elle-même très remarquable.

Donc, pas d'équivoque, on ne s'est nullement proposé de nous permettre de changer selon nos caprices des yeux bleus en yeux bruns, et inversement. Y parviendra-t-on dans un siècle? Nous en doutons, bien qu'il ne faille jamais dire que rien soit impossible. En tout cas, notre génération doit s'habituer à l'idée de garder ses yeux. Heureux encore ceux qui sont certains de les conserver.

Les saumons du Trocadéro viennent de pondre. C'est une petite nouvelle qui n'a pas eu beaucoup de retentissement, mais qui cependant peut avoir une certaine portée économique. Nos rivières ne sont pas bien riches en bons et beaux poissons. Et les saumons du Trocadéro sont destinés à s'en aller vivre en Seine et à satisfaire plus tard le goût des consommateurs. L'aquarium du Trocadéro, construit pendant l'Exposition, est devenu, sous la direction d'un habile naturaliste, M. le docteur Jousset de Bellesme, un véritable établissement de pisciculture. On y confectionne notamment du saumon. Il faudrait maintenant acclimater ce poisson dans nos fleuves. L'espèce que l'on veut propager est le saumon de Californie, le saumon Quina, des naturalistes; elle n'atteint jamais une grande taille comme les saumons d'Europe. Ce petit saumon dépasse rarement 5 ou 6 livres; seulement il a l'avantage de grandir vite et d'être excellent à manger. Dès l'âge de trois ans, il peut faire très bonne figure sur une table.

C'est surtout pendant les mois d'hiver que les poissons de la famille des salmonidés se reproduisent; c'est pour cela qu'on interdit à cette époque de l'année la pêche du saumon, de la truite, et de l'ombre-chevalier. Au Trocadéro aussi, on songe à la reproduction en janvier. Or, l'autre jour, on a mis à peu près à sec un des bassins de l'aquarium et, avec un filet, on a ramassé les poissons. Alors a commencé la fabrication des petits saumons. On prend une femelle, on exerce sur le ventre une légère pression, les œufs sortent. On prend un mâle et de même on fait sortir une partie de la laitance. On jette les œufs et la laitance dans un peu d'eau. Et c'est tout.

On rejette les patients dans le bassin et de quinzaine en quinzaine, jusqu'à la fin de la saison de la ponte, on recommence la même opération. Les œufs sont placés sur un treillis en fil de fer dans une auge rectangulaire où tombe sans cesse un petit filet d'eau vive. On attend tranquillement l'éclosion. Vers le quarantième jour, on voit apparaître sur l'œuf deux petits points noirs et brillants. Ce sont les yeux. Puis l'œuf s'allonge, s'agite... le voilà transformé en petit poisson. Il faudra encore un certain temps avant que ce petit poisson soit devenu assez leste pour échapper aux ennemis qui l'environnent dans les rivières. Aussi le conservera-t-on encore des mois au Trocadéro. Quand les petits saumons auront atteint la taille d'un goujon, M. Jousset de Bellesme en lâchera un très grand nombre dans la Seine. Souhaitons bonne chance aux saumons du Trocadéro.

Nous aurons décidément une belle comète à observer au printemps. Du moins on nous le promet ainsi. La comète découverte par M. Fabry, à l'Observatoire de Paris, le 30 novembre, à la suite de la grande pluie d'étoiles filantes, n'est nullement, comme on aurait pu le supposer tout d'abord, un morceau de la comète Biela. C'est bel et bien une nouvelle comète, dont plusieurs astronomes ont suivi la marche avec soin. D'après notamment les calculs de M. Weiss, directeur de l'Observatoire de Vienne (Autriche), le nouvel astre obtiendra bientôt un éclat 700 fois supérieur à celui qu'il avait le jour de sa découverte. Voici les chiffres de M. Weiss. En prenant par unité d'intensité l'éclat initial, on obtient : mois de mars 4 81; avril 22 60; vers le 16 avril 70 56; 1er mai 666 80; 16 mai 192; 31 mai 15 58; juin 2 07.

Il sera intéressant de voir dans quelles limites d'exactitude l'éclat croîtra selon les prévisions de M. Weiss. En tout cas, l'intensité lumineuse augmentera très rapidement et passera par un maximun, le 1er mai, pour décroître de même très vite. M. Weiss dit : « Dans la dernière quinzaine d'avril et le commencement de mai, la comète offrira un aspect dont la magnificence se manifestera d'autant mieux qu'à cette époque la comète sera circumpolaire et que la lune ne

pourra nuire à sa visibilité. Attendons maintenant que la comète Fabry grandisse. Nous la verrons bien dès le commencement d'avril! »

Sir William Thomson, l'éminent membre de la Société royale, vient d'avoir une idée excentrique. Quelle est l'origine de la vie sur la terre? Qui le dira jamais? Sir William Thomson se demande si les premiers germes de la vie ne sont pas venus avec quelque aérolithe. On peut à la rigueur, si l'on admet la théorie de l'évolution, remonter à de premiers êtres organisés très simples, ancêtres des formes existantes; mais il est impossible, dit-on, de se représenter les êtres primitifs sortant de la matière exclusivement minérale. Qu'un aérolithe nous apporte la première cellule vivante, et le problème sera résolu, affirme le savant physicien.

Il ne le sera pas du tout, au contraire; en réalité, le problème ne sera que déplacé. Admettons en effet qu'il le soit pour la Terre, mais il ne le sera pas pour toutes les terres; il faut bien qu'il en soit une où pour la première fois la cellule organisée aura pris naissance. S'il en est une, il n'y a pas de raison pour que le même procédé ne soit applicable à tous les mondes. Donc la question n'est que tournée et nullement résolue.

L'hypothèse originale de M. Thomson n'est pas neuve, du reste; dès 1821, un officier de marine, dont le nom est resté inconnu, l'avait déjà esquissé dans un ouvrage intitulé : *Conjectures sur la réunion de la Terre à la Lune*. Pour lui, la vie aurait été apportée sur terre par un aérolithe. Pour nous, c'est une grave erreur de fait et de raisonnement.

De combien nos vêtements et les menus objets que nous portons sur nous augmentent-ils notre poids? Le *Cosmos* communique à cet égard quelques renseignements pris sur de nombreuses moyennes. Nous ne les donnons que pour fixer les idées, car évidemment ils ne peuvent être que très variables pour chaque personne.

| | | |
|---|---|---|
| Paletot demi-saison. . . . . | 978 | grammes. |
| Pantalon. . . . . | 745 | — |
| Gilet. . . . . | 366 | — |
| Bretelles. . . . . | 110 | — |
| Chemise. . . . . | 300 | — |
| Gilet de flanelle (sans manche). . . | 138 | — |
| Chaussettes (la paire). . . . . | 51 | — |
| Col. . . . . | 15 | — |
| Cravate. . . . . | 9 | — |
| Bottines (la paire). . . . . | 798 | — |
| Chapeau. . . . . | 154 | — |
| Montre. . . . . | 80 | — |
| Porte-monnaie. . . . . | 125 | — |
| Lunettes (avec étui). . . . . | 26 | — |
| Pince-nez. . . . . | 11 | — |
| Clefs. . . . . | 77 | — |
| Parapluie. . . . . | 424 | — |
| Total. . . . | 4 k. 407 | — |

Donc, quand on se pèse, ajoute le *Cosmos*, et que l'on descend de la balance, il faudrait distraire du poids trouvé environ 4 kilogr.

Ce chiffre, on le conçoit, n'a rien d'absolu, et si nous avons reproduit cette série de pesées, c'est uniquement pour la curiosité du fait. Chaque mètre d'un vêtement peut gagner 2 à 300 grammes par temps très humide et les perdre par temps très sec. De même le poids absolu de notre corps peut gagner 1 kilogr. par temps humide ou le perdre par beau temps. Les causes d'erreur sont très nombreuses. Le poids varie selon l'heure de la journée, selon le moment de la digestion, etc. Enfin les meilleures balances usitées aujourd'hui ne donnent le poids qu'à une livre ou deux près. Il est extrêmement difficile d'arriver à se peser exactement. C'est un problème non résolu en ce moment et sur lequel nous aurons à revenir tout spécialement quelque jour.

Indiquons, pour finir, une intéressante expérience, qui n'est pas très connue, de propagation du son à travers les solides. Il s'agit de produire avec une cuiller d'argent ou de ruolz, peu importe, l'illusion d'un véritable bourdon de cathédrale. L'effet et très singulier : on attache une cuiller par le milieu d'un fil un peu long, de façon qu'on puisse saisir les extrémités dans chaque main et que la cuiller puisse se balancer facilement entre les deux brins. On saisit chaque extrémité en l'enroulant sur l'index et on se bouche les oreilles avec les index. Enfin on s'approche d'une table ou d'un objet résistant, de manière qu'en imprimant un balancement à la cuiller, on la fasse heurter la table ou l'objet tantôt par la pointe, tantôt par le bout arrondi. On perçoit aussitôt, à chaque choc des notes superbes, vibrantes, un son de grosse cloche d'église, un carillon admirablement timbré. Les vibrations persistent assez longtemps et se renouvellent énergiques à chaque nouveau choc. On est vraiment étonné de pouvoir produire avec une simple cuiller des sons aussi intenses et aussi beaux. La transmission à travers les solides s'effectue, comme on sait, beaucoup plus facilement que dans l'air. Ainsi s'explique l'intensité des sons obtenus. C'est du reste sur le même principe qu'est fondé le téléphone à ficelle, qui a précédé le téléphone magnétique. La cordelette qui réunit les deux cornets en carton, munis d'une simple membrane, porte les vibrations jusqu'à une distance d'environ 200 mètres si elle est bien tendue. On fait aujourd'hui en Amérique des téléphones à ficelle perfectionnés, dits *Téléphones mécaniques*, qui transmettent à plusieurs kilomètres le son et la parole.

L'expérience de la cuiller constitue une expérience téléphonique. On peut allonger les fils, faire heurter à distance, d'une pièce dans l'autre, une ou plusieurs cuillers, et l'on obtient ainsi des effets d'harmonie extrêmement curieux, qui sont bien faits pour surprendre les personnes non prévenues.

HENRI DE PARVILLE.

# CHRONIQUE POLITIQUE

8 février 1886.

Il semble qu'il y ait actuellement un secret et profond besoin de violence parmi tous les partis, à la Chambre et dans le pays même. C'est la lassitude qui s'irrite, la souffrance qui s'impatiente; c'est l'impuissance qui s'agite, la crainte qui s'exaspère; et tous ces sentiments, dans leur lutte, font du nom de la République un mot de guerre qu'on ne peut plus prononcer sans presque provoquer la bataille. Assurément, rien ne sert de tourner sa colère contre les mots et tous les politiques reconnaîtront que les cris de deux cents royalistes, occupés matin et soir à maudire la République du haut de leur tribune et à lui prophétiser sa fin, ne sauraient valoir, pour la cause de la Monarchie, les interpellations et les discours de cinq ou six, qui énonceraient pleinement et avec un certain ordre les fautes capitales de la République, les justes griefs de la nation, et qui proposeraient, dans l'état économique et moral où nous sommes si misérablement, quelques-unes de ces réformes salutaires, quelques-unes de ces lois bienfaisantes dont tout le monde sent la nécessité. Mais il faut reconnaître aussi qu'aucun parti ne donne moins l'exemple de la sagesse que celui qui règne et qui, tout en se targuant d'avoir un gouvernement dont la souveraineté peut supporter toutes les bravades et dont la durée sera éternelle, exhale tant de fureur, dès qu'on attente à cette souveraineté par un doute, dès qu'on calcule les destinées de la République comme si l'existence en devait être fatalement courte, et surtout dès qu'on nomme la République sans la révérence obligatoire. En vérité, quand le parti républicain se plaint de tel ou tel sarcasme parlementaire avec une fureur si brutale et qu'il va jusqu'à s'offenser si follement des souvenirs dont l'Académie reste la gardienne devant l'histoire, si sottement des épigrammes dont elle amuse sa vieille

liberté, ce parti montre plus qu'il ne le pense sa faiblesse et celle de la République. Punir pour crime de lèse-majesté tous les députés ou tous les journalistes qui n'auront pas suffisamment respecté le nom de la République, c'est un moyen de terreur qu'il peut essayer. Mais ne sera-ce pas vainement, si, en sévissant pour l'honneur du mot, il ne sauvegarde pas la chose par ce respect supérieur qui ne s'obtient qu'avec la justice, l'amour du bien, le nombre ou l'éclat des services rendus?

Il y aurait encore une illusion à croire que, pour restaurer devant les populations la force amoindrie et presque avilie du préfet, pour l'investir de l'autorité qui lui manque, la République n'a qu'à lui composer avec tous les fonctionnaires du département une sorte de garde prétorienne. Voilà qu'on lui subordonne politiquement, parmi les agents de l'État, n'importe qui pour n'importe quoi. A l'envi, les ministres commandent qu'on lui obéisse et qu'on l'aide, fût-ce en dehors du devoir professionnel, le percepteur comme le magistrat, l'ingénieur comme l'officier, le professeur comme le receveur des postes; il choisira même, à l'avenir, le facteur comme l'instituteur : on les verra tous rangés autour de lui, la veille et le jour des élections; chacun, de haut en bas, sera pour le préfet un sous-préfet auxiliaire. Soit. Mais à quoi bon, si le préfet n'est qu'un passant qui suit la fortune des ministres de la République et qui, à peine arrivé, s'en va, sans avoir le temps de rien connaître et d'être connu? A quoi bon, principalement, si le préfet reste l'esclave du député qui gouverne le département ou du candidat qui se prépare à le gouverner? A quoi bon enfin, si, cette domination qu'on amplifie entre ses mains, le préfet la livre au premier démagogue qui l'intimide ou s'il l'abaisse aux pieds de la multitude, aussitôt qu'elle s'ameute? Considérez ce qui se fait dans l'Aveyron, à Decazeville, pendant la grève sinistre de l'autre jour. Une bande de mineurs a saisi le chef sévère et honnête qu'elle abhorre, M. Watrin; elle l'entraîne à la mairie; elle lui jette dans le cou, en le poussant, la boue du chemin. Le maire, M. Cayrade, est un ancien député qui siégeait à l'extrême gauche : on ne l'a pas réélu, le 4 octobre; il courtise la populace. Contre l'homme qu'on lui amène, on hurle déjà des menaces de mort. Deux gendarmes paraissent; ils sont venus offrir à M. Cayrade leur secours. Il les congédie, aux applaudissements de la foule. Il laisse en proie à tous les outrages ce malheureux que, près de lui, les délégués des mineurs somment de se démettre de sa fonction, s'il ne veut pas perdre la vie. On sort cependant, on se dirige vers la mine de Bourran où il faut se hâter de préserver les barrages. Mais la foule arrête, tumultueuse et im-

placable, M. Watrin et les deux ingénieurs qui l'accompagnent courageusement. Ils se réfugient dans la maison la plus proche. On les y assiège. Là, le maire n'est plus seul avec ses conseillers municipaux; le sous-préfet, le procureur de la République sont arrivés. Défendront-ils M. Watrin, en l'entourant de leurs personnes? Non, ils parlementent sur le seuil, pendant qu'on le tue à l'étage supérieur. On le précipite par la fenêtre, encore tout palpitant. Défendront-ils du moins ce corps qui se débat dans son agonie, sur la route? Non. On le piétine, on le mutile; ils ne tenteront pas de le soustraire à cette rage ignoble. La foule se disperse, effrayée soudain de son propre crime. Le cadavre reste abandonné plus d'une demi-heure; on ne le relève pas. Et, quand le préfet arrive, à son tour, pensez-vous que, confiant dans le général et dans les troupes qui occupent enfin Decazeville, il voudra bien conduire à l'église, solennellement, fièrement, en plein jour et le long de la voie, les restes de la victime? Non, il a peur de la foule, il n'a pas le cœur assez vaillant pour défendre ce cercueil même. Il faut que la compagnie résiste aux volontés honteuses de ce préfet. Sinon, la victime n'eût pas joui, à Decazeville, des honneurs funèbres qui lui étaient si tristement dûs; les assassins auraient triomphé jusque là... Vous pouvez donc, messieurs les ministres de la République, vous pouvez, tant qu'il vous plaira, écrire des circulaires pour la plus grande gloire de vos préfets. Tant qu'ils n'auront pas plus que celui de l'Aveyron la notion de l'ordre public et qu'ils seront troublés, au fond de leurs provinces, par le spectacle de vos propres capitulations, vous aurez beau réclamer pour eux le respect et leur assujettir tous vos fonctionnaires. Il n'en sera pas moins manifeste que, sous l'empire du parti républicain et sous l'administration de pareils préfets, il y a deux choses qui auront disparu en France : la protection de la société par l'État et la protection de l'État par le gouvernement.

Vraiment, l'heure était propice pour décréter l'amnistie des révolutionnaires que M. Rochefort et ses amis prétendent libérer! Presque tous les criminels de la Commune ont été naguère amnistiés et déjà M. Grévy, depuis le commencement de l'année, a grâcié, parmi les perturbateurs et les meurtriers condamnés depuis l'ère de la Commune et encore détenus, Louise Michel, le prince Kropotkine et quelques autres. Il fallait davantage à M. Rochefort. Mais la condescendance de M. de Freycinet n'a pu fléchir assez : il a craint d'étonner l'Europe et de la mécontenter. M. de Freycinet a résisté, avec l'assistance des opportunistes. Ils avaient un double intérêt à cet acte de résistance : d'une part, ils rompaient une première fois

l'accord de M. de Freycinet et de ces radicaux violents dont il s'est ménagé l'appui, sur les bancs de l'extrême gauche; d'autre part, ils se procuraient le plaisir d'une vengeance, ils mettaient en échec M. Rochefort, l'ennemi le plus acharné de M. Jules Ferry. Quant aux conservateurs, c'était un devoir qui leur interdisait d'accorder l'amnistie. Pouvaient-ils, non pas seulement rendre la liberté, mais restituer leurs droits civiques aux incendiaires, aux démolisseurs, aux sicaires et aux pillards qu'ils reprochent à la République de traiter avec tant de clémence et de favoriser même par ses licencieuses doctrines? Pouvaient-ils voter avec les demandeurs de l'amnistie, quand on exceptait de la demande la catégorie des « délits électoraux » du 4 et du 18 octobre? Ouvrir les portes des prisons aux bandits qui font sauter par la dynamite nos maisons et nos églises, tandis que la vindicte de la République incarcère ou frappe d'amende, prive de leurs emplois ou de leurs traitements des conservateurs qui ne sont coupables que d'avoir combattu les sectaires et les exploiteurs dont la politique ruine, opprime et déshonore la France, c'eût été une naïveté odieuse. Puisque les démocrates qui nous gouvernent, ces faux égalitaires aussi bien que ces faux libéraux, refusaient aux conservateurs ce genre d'amnistie, nos députés avaient une raison de plus pour refuser l'autre. Voilà comment M. de Freycinet a eu, dans ce débat, des suffrages qui lui appartiennent si peu. Il les a obtenus, presque malgré lui. Rien, certes, d'héroïque dans son attitude; rien de mâle et de hardi dans son langage. M. de Freycinet ne pouvait user d'arguments plus captieux et jamais son éloquence n'avait été plus doucereuse. Déplaire à ses meilleurs alliés, c'était une tâche si pénible! Il l'a fallu pourtant. Il reste à savoir si M. de Freycinet pourra longtemps refréner leur fougue, calmer leur naturel impatient, détourner leurs coups irréfléchis et retarder leurs dangereux desseins. Espère-t-il que sa mansuétude les assagisse ou ne se fie-t-il qu'à sa dextérité?...

Vouloir simultanément amnistier les Nourrit, les Berezowski, les Cyvoct, et bannir les princes dont les familles ont régné sur la France, c'est une des plus choquantes contradictions où pût se laisser prendre la logique variable du parti républicain. Les députés obscurs qui ont proposé cette loi d'exil ont allégué comme excuse l'insulte que M. de Lanjuinais aurait faite, du haut de la tribune, à la République, en annonçant que la France se « débarrasserait » d'elle, tôt ou tard, peut-être même avant la vente des diamants de la couronne. Pour punir M. de Lanjuinais, M. Floquet l'avait rappelé à l'ordre. M. Ballue avait prétendu lui infliger la censure : c'était l'expulser temporairement de la Chambre. Et, M. Ballue

n'ayant pu condamner M. de Lanjuinais à cette expulsion temporaire, voilà que MM. Duché, Saint-Romme et autres, ont demandé qu'en punition de l'attentat oratoire perpétré par M. de Lanjuinais, les princes fussent expulsés de France définitivement et à jamais. O équité! Mais on a eu bien vite discerné ce qu'il y avait d'artificieux dans cette injustice. MM. Duché, Saint-Romme et autres n'étaient que les agents maladroits de M. Brisson : ils n'avaient réellement pensé qu'à mettre le gouvernement dans un embarras périlleux; ce qu'ils voulaient, c'était bien moins expulser les princes que gêner et renverser les ministres. Les radicaux ne s'y sont pas trompés : la proposition leur a paru trop opportuniste pour leur paraître opportune. Les modérés l'ont jugée, non seulement inique en principe, mais nuisible à la République. Les ministériels purs, soit à demi modérés, soit à demi radicaux, l'ont déclarée inutile, parce qu'ils estiment que le gouvernement possède, parmi ses moyens de salut public, celui de procéder, en vertu de son droit de police constitutionnelle, à l'expulsion de tout prince qui conspirerait contre la République; et, cette opinion, M. de Freycinet l'a nettement exprimée, samedi, devant un certain nombre de députés. On peut croire que, dans ces conditions, la proposition d'exil, si elle n'est pas retirée par ses trop astucieux auteurs, sera écartée par les amis du ministère, par quiconque est sagace et sensé dans le parti républicain. Ce qu'on ne niera point, c'est que, loi ou décret, cette pénalité de l'exil n'aurait rien d'efficace pour la République; elle ne saurait ni rétablir l'unité dans les programmes du parti républicain, ni réparer les fautes commises pendant la dernière législature, ni corriger les sentiments des électeurs, ni consolider le ministère, ni rendre à l'esprit public la paix, au travail la confiance, aux affaires la prospérité. Hasard étrange et instructif! Pendant que MM. Duché, Saint-Romme et autres forgeaient contre lui leur menace d'exil, M. le comte de Paris acceptait pour la princesse Amélie, sa fille aînée, la main du prince héritier de Portugal. Il y a pour la République, même en temps de radicalisme, des convenances diplomatiques et des convenances nationales. Elle ne peut manquer de les voir. Quoi qu'elle fasse, nous tous qui nous souvenons que la Maison de France a créé notre patrie par le glorieux et long travail de son génie diplomatique et militaire, nous nous félicitons de ce mariage comme d'un événément heureux, qui donne plus qu'un gage aux destinées de cette Maison, nous voulons dire un gage aux destinées de la France elle-même. Oui, la princesse Amélie portera là-bas, avec tout le charme de sa personne, tout le charme de la France; et nous ne doutons pas qu'un jour la France ne

reconnaisse que ces alliances de la royale famille avec laquelle elle s'est si noblement identifiée pendant plus de huit siècles, sont une force pour elle, au sein des puissances monarchiques des l'Europe.

Nous avons toujours prié Dieu, nous avons toujours supplié la République d'épargner à la France, parmi toutes les fautes de la politique radicale, celles dont notre armée pourrait souffrir. Sommes-nous à l'heure terrible où ce mal va commencer à s'exercer, librement, hardiment? Nous nous le demandons avec angoisse; et ce n'est pas parce qu'il aura plu au nouveau ministre de la guerre d'exiler de Tours à Pontivy et à Nantes deux régiments plus ou moins suspects de royalisme, plus ou moins coupables d'aristocratie et d'élégance mondaine; ce n'est pas non plus parce que ce jeune et brutal ministre aura brisé l'épée du général Schmitz, accusé, lui, d'avoir désapprouvé cet acte de proscription soldatesque. Certes, le général Boulanger, en disgrâciant ces deux régiments et en retirant au général Schmitz son commandement, a été violent et injuste ; il s'est comporté, non pas comme le vrai chef d'une armée, mais comme le chef d'une bande ou d'une secte. Interrogé par M. Gaudin de Villaine sur le premier de ces deux actes, il a faussement argué de la nécessité de changer de garnison tout régiment qui vit depuis trop d'années dans les délices d'une ville dont les habitudes finissent par vicier le tempérament du soldat et ses mœurs. Si cette raison est valable, si elle est décisive, il faut modifier tout le régime de la loi qui a organisé nos corps d'armée ; il faut que le général Boulanger cesse de vouloir la loi qu'il médite, paraît-il, pour l'organisation du recrutement régional; il faut, de plus, qu'il applique sa règle à tous les régiments et que l'infanterie, l'artillerie, après la cavalerie, s'en aille de garnison en garnison, pour se tenir en haleine et corriger tel ou tel des vices que lui aura communiqués le séjour prolongé de Capoue : tant pis, s'il faut, par conséquent, bouleverser le plan total de notre mobilisation! Non, la raison intime, la raison réelle du général Boulanger, ce n'était pas celle-là : il ne s'en est servi que pour atténuer l'autre, celle du politicien. Il l'a dit cyniquement : « Sommes-nous, oui ou non, en République? » Et, parce que nous sommes en République, il s'est attribué le droit de frapper des officiers qu'il soupçonne de ne pouvoir pas produire un certificat de civisme républicain, comme leur en aurait délivré M. Wilson, s'ils étaient venus lui faire leur cour dans son château princier de Chenonceaux. Eh bien! voilà ce qui nous alarme. Car, par ce seul exemple, le général Boulanger livre l'armée aux délateurs et aux exécuteurs du parti radical. Il les aura même encouragés à leurs vengeances par son discours. Quoi! on scrutera désor-

mais l'opinion de l'officier, si fidèlement qu'il serve sous le drapeau! Les démagogues pourront dénoncer son royalisme latent, signaler à la défiance de la République son titre et son nom comme ceux d'un ci-devant voué par sa naissance à la trahir devant l'ennemi! Et c'est un ministre de la guerre qui les y excite, oubliant qu'il n'y a pas deux Frances dans l'armée; que, de Reichshoffen au Mans, les morts de 1870 sont tous tombés en bons Français, sans distinction sociale ni exception politique; que les familles qui se transmettent, comme un honneur, l'amour du service militaire ennoblissent ce service même; qu'il n'y a pas de castes dans les rangs de l'armée et que, s'il est en France une école de démocratie, c'est bien la caserne!

On pourrait croire que le mot de proscription résume toute la politique républicaine. Proscrire des magistrats! Proscrire des prêtres et des religieux! Proscrire des officiers! Proscrire des princes! C'est à quoi consacre tout son républicanisme le parti qui se flatte d'avoir, comme par privilège, l'idéal le plus pur de « la vraie république ». Il a déjà expulsé du prétoire bien des magistrats et de l'autel plus d'un prêtre et d'un religieux; il s'efforce aujourd'hui d'éloigner du drapeau une foule d'officiers; il voudrait chasser de la patrie les princes. Allez au Sénat. Vous verrez comment, par la loi scolaire qu'on y vote, ce parti de proscripteurs s'évertue non seulement à expulser de l'école communale le congréganiste, quelle que puisse être la préférence de la commune, mais à exclure de l'enseignement l'instituteur libre, quelle que puisse être la préférence du père et de l'enfant. Ah! nous admirons, nous applaudissons et nous remercions de tout notre cœur ceux de nos amis qui, comme M. Batbie, M. le Provost de Launay, M. Halgan, M. Delsol, M. Chesnelong et M. Buffet, luttent avec tant d'énergie et de fermeté, à la tribune du Sénat, contre ce parti et sa loi scolaire : du moins mettent-ils en lumière l'arbitraire de l'un, l'odieux de l'autre; et, s'ils n'ont pas le bonheur de préserver la paix et de sauvegarder la liberté des âmes, ils préparent incontestablement à la conscience publique sa victoire, en donnant à sa protestation une voix si éloquente. Mais quoi! La République est gouvernée par des hommes qui s'appellent des libres-penseurs et qui ont décidé de supprimer toute une religion, leur intelligence refusant d'admettre que l'intelligence humaine puisse, sans se dénaturer, appliquer librement sa pensée à cette religion. Écoutez M. Goblet : « Nous enseignons, dit-il au Sénat, la morale et la croyance en Dieu. Nous n'enseignerons pas des superstitions. » De quel droit M. Goblet qualifie-t-il ainsi les croyances catholiques? M. Buffet le lui demande et M. Goblet ne répond pas. Il ne l'aurait pu. Car, depuis quand les libres-pen-

seurs ont-ils décrété que, ne pas penser comme eux philosophiquement ou religieusement, ce soit une hérésie? Où a-t-il été prouvé par leurs métaphysiciens que leur scepticisme pouvait se changer en dogmatisme et que leur doute, en leur laissant à eux la liberté de ne rien croire, ne laissait à personne celle de croire ceci ou cela? Dans quel colloque, dans quel concile laïque, ont-ils établi la supériorité de leurs négations et démontré que les croyances catholiques n'étaient que des superstitions?... Mais peu leur importe, évidemment. Ce n'est pas leur foi, ce n'est pas leur science qui condamnent le catholicisme; c'est leur volonté. *Sit pro ratione voluntas!* Que leur république dure et, un jour, il ne sera plus même permis à un Français de rester chrétien...

Par delà nos frontières, le spectacle a de plus en plus d'intérêt pour ceux de nous qui ne peuvent habituer leur cœur au sentiment de l'impuissance douloureuse où la République tient la France, après quinze années de repos. Notre canon se taît au Tonkin, du moins l'écho est-il muet de ce côté. M. Paul Bert complète son appareil militaire et civil. Les mandarins de Hué l'attendent avec curiosité, ce civilisateur. Nous le verrons à l'œuvre. Le traité de Madagascar est signé; rien de plus fantasmagorique, de plus vain et de plus trompeur, comme nous en avions jugé par la première déclaration de M. de Freycinet. En d'autres temps, un Parlement français refuserait à un pareil traité sa ratification. Mais aujourd'hui!... Quant aux choses de l'Europe, si elles éveillent notre attention, il n'est que trop certain qu'elles sont comme en dehors de la sphère où vit la France. M. de Bismarck germanise à outrance la Pologne : il continue d'expulser du duché de Posen tous les Polonais étrangers; il voudrait bien expulser les Polonais mêmes qui sont les sujets de la Prusse, ceux que la conquête a trouvés en possession du sol; il n'aurait qu'à les dépouiller en les expropriant de leurs terres; il lui en coûterait une centaine de millions de marcs; il fera cette dépense, s'il lui paraît bon de la faire; et l'opposition du Reichtag ne l'en empêchera pas : il l'a dit, dans la Chambre basse, à Berlin, avec une colère à laquelle on peut se fier... En Orient, l'état de la Bulgarie et de la Roumélie n'a pas changé; celui de la Grèce non plus. Mais, d'une part, le différend du prince Alexandre et du Sultan se règle; de l'autre, le mécontentement du tzar s'est adouci. La Grèce, qui, un instant, s'était inclinée sous les remontrances des puissances, relève un peu la tête. Finira-t-elle par calmer sa belliqueuse ambition? M. Gladstone, s'il persiste dans la politique orientale de lord Salisbury, pourra beaucoup pour cet apaisement de la Grèce. Mais bien osé, celui qui essaierait de pré-

dire en ce moment ce que sera la politique orientale de M. Gladstone ou sa politique occidentale! Il est à peine installé dans son nouveau ministère; il n'a pas encore précisé son programme. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il risque pour son parti une aventure et qu'il tente pour son pays une expérience, l'une embarrassante et l'autre périlleuse. Que deviendra le parti whig, non seulement privé de libéraux comme lord Hartington, lord Derby, M. Goschen, mais dominé par les partisans de M. Chamberlain et allié aux partisans de M. Parnell? Que sera le *self-government* promis par M. Gladstone à l'Irlande? Et comment l'unité de l'empire britannique subsistera-t-elle, si l'Irlande a son parlement, à Dublin, pour affermir et protéger sa nationalité? Ce sont deux questions dont la première est tout anglaise et dont la seconde est presque européenne. Nous n'en constatons pas la gravité sans nous sentir étonnés et presque effrayés de l'audace avec laquelle l'imagination de M. Gladstone se sera jouée de ces deux problèmes.

Auguste Boucher.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**La Charité privée à Paris,** par Maxime Du Camp, nouvelle édition, 1 vol. in-12, Hachette.

Nous avons signalé cet ouvrage avec tous les éloges qu'il mérite, lorsqu'il parut, il y a quelques années, comme suite et complément du grand et savant tableau que M. Maxime Du Camp a tracé du Paris actuel. Nous ne rappellerons pas ce que nous avons dit alors de l'empressement que l'auteur a mis à se renseigner sur cette foule d'œuvres charitables, dont beaucoup ne sont connues que des malheureux qu'elles secourent, et de la loyauté sympathique avec laquelle il en a parlé; nous n'aurions, en y revenant, qu'à constater dans cette nouvelle édition un témoignage plus accentué encore des mêmes sentiments chez l'auteur. L'intérêt et l'admiration que M. Maxime du Camp avait franchement et chaleureusement exprimés pour ces généreuses créations de la foi chrétienne ont pris, aujourd'hui qu'elles sont entravées et persécutées, la forme et l'accent d'une protestation indignée contre l'intolérance du groupe d'athées auquel Paris, abusé par leurs belles promesses, a confié le gouvernement de ses affaires. M. Maxime Du Camp flétrit, en termes éloquents, les laïcisations obstinées des hôpitaux et des hospices : « Les Sœurs, dit-il, ont plié leur cornette et s'en sont allées chercher d'autres maux à guérir, d'autres plaies à panser. L'aumônier, lui aussi, a été congédié, il est consigné à la porte comme un créancier exigeant; il doit attendre qu'on l'appelle; on vient vers lui, il accourt et souvent il arrive trop tard. Les gens qui ont inventé cela ne croient pas à l'âme; mais ceux qui meurent sur le grabat, après une vie de misères, y croient, ont besoin d'y croire, et c'est être inhumain que de les priver d'une suprême consolation. N'est-ce donc rien de mourir persuadé que l'on entre dans la lumière et dans la félicité? O libres penseurs, si vous arrachez l'espérance du cœur de l'homme, que lui restera-t-il? On est moins cruel pour les condamnés à mort, le prêtre les conduit jusqu'au pied de l'échafaud et leur donne le baiser de paix. »

Comme nous, M. Du Camp se console un peu dans la pensée que, ainsi que l'on a créé des écoles libres où l'on apprend aux enfants qu'il y a autre chose que la matière, on fondera des hôpitaux libres « où l'on soignera les âmes inquiètes en même temps que les corps malades ». Mais pourrions-nous, lui et nous, compter sur cette liberté, si la secte qui l'emporte au Conseil de la ville de Paris venait à s'emparer du gouvernement de la France? Quoi qu'il puisse arriver — dans ce genre, tout est possible — félicitons l'honnête et courageux peintre de Paris de la pensée qui lui est venue de détacher ce travail du grand ouvrage dont il fait partie et de le publier dans un format qui le rend abordable à un plus grand nombre de lecteurs.

*L'un des gérants :* JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

# LES DROITS
DE
# LA FRANCE A MADAGASCAR
ET
## LE TRAITÉ DU 17 DÉCEMBRE 1885[1]

---

### II

La mission française envoyée en 1862 à Madagascar, pour assister au couronnement du nouveau souverain de l'Imerne et régler la situation définitive de la France vis-à-vis de la grande île, fut placée sous la direction du capitaine de vaisseau Dupré, commandant la station navale des côtes orientales d'Afrique. Elle arriva en rade de Tamatave le 5 juillet 1862 et à Tananarive le 28 du même mois : dans cette dernière ville, elle trouva la mission anglaise qui l'avait précédée de quelques jours.

Le roi Radama reçut le commandant Dupré avec des honneurs extraordinaires et une bienveillance marquée; cependant le prince mettait un soin habilement dissimulé à ne point froisser la mission anglaise, faisant preuve dans toute sa conduite de la finesse du plus rusé politique. La fête du 15 août, — celle de l'empereur des Français, — fut célébrée dans la capitale malegache avec une pompe inusitée. A cette occasion, M. Laborde reçut à sa table, dans la villa qu'il possédait auprès de Tananarive, le roi des Hovas, la princesse Raboude sa femme, et les deux missions anglaise et française : on but à l'union entre les trois puissances, et Radama lui-même porta la santé de Napoléon III. Deux jours après, M. Lambert arriva de France, et enfin, le 12 septembre, eut lieu la signature du traité.

Le traité de 1862, qu'on a célébré comme « un des plus honorables que la France eût jamais conclu[2] », était en réalité une des plus détestables conventions au bas de laquelle un diplomate français eût de longtemps apposé sa signature. Sans doute, nous nous y faisions les champions de la civilisation et nous y inscrivions les prin-

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 février 1886.
[2] Henry d'Escamps, *Histoire et géographie de Madagascar*, p. 238.

cipes de liberté de conscience, de liberté politique, de tolérance, dont nous nous sommes créés à toutes les époques les défenseurs dans le monde : mais, au bout de tout cela, nous n'obtenions, pour nos nationaux, aucune faveur spéciale, nous faisions abandon de nos droits séculaires à la domination sur toute l'île, nous abandonnions des peuples indépendants qui s'étaient donnés à nous, tels que les Bétanimènes, les Antakares, les Sakalaves; enfin, annulant d'un trait les belles déclarations de MM. de Blévec et de Hell, nous reconnaissions le roi des Hovas comme roi de Madagascar.

Le docteur Vinson, un des membres de la mission Dupré, avait beau s'extasier devant le traité de 1862, en vain il écrivait que « c'était la même grandeur qui faisait en 89 la France l'aînée des nations; c'était le même esprit qui créait l'institut d'Egypte au temps du premier Bonaparte », malgré ces panégyriques, la convention du 12 septembre 1862 demeurait déplorable au point de vue de notre influence dans l'extrême Orient et, en particulier, de notre prépondérance à Madagascar.

Le roi des Hovas y était tout d'abord traité exactement sur le pied de l'empereur des Français, avec cette clause cependant que, d'un trait, nous l'investissions d'un pouvoir que la France avait jusque là mis un soin jaloux à ne point lui reconnaître.

« Sa Majesté l'empereur des Français et Sa Majesté le *roi de Madagascar* », disait le préambule du traité, en parlant des deux souverains signataires; et cette convention conclue avec un peuple à demi barbare, de la mauvaise foi duquel on avait eu tant de preuves, était rédigée en termes solennels, avec des allures de Sainte-Alliance qui étaient, à la vérité, grotesques.

Sans doute l'avènement au trône d'Andrianampounine de Radama II plaçait le pouvoir souverain entre des mains honnêtes, et l'on pouvait penser que le nouveau souverain mettrait tous ses soins à accomplir les obligations, tout à son avantage, auxquelles il s'engageait, mais des diplomates habiles ne devaient-ils point comprendre que Radama n'était qu'un homme, que la première révolution de palais pouvait lui enlever le pouvoir, même la vie, et alors que deviendraient les solennelles promesses au bas desquelles il mettait son nom.

Dans une monarchie établie sur des bases solides, où l'ordre de succession légitime est à l'abri des révolutions, où le souverain jouit d'une puissance incontestée et durable, la signature du prince possède une valeur légitime, et les actes qu'il approuve sont appelés à une certaine vie. Mais dans le traité de 1862, où était l'avenir, où étaient nos garanties ?

Quand, en 1870, au lendemain de la fatale journée de Sedan, le

général de Wimpfen, chargé de négocier la capitulation qui devait faire déposer les armes à l'armée française, se fut rendu compte des clauses blessantes que nous imposait l'ennemi, il essaya d'apitoyer le vainqueur, en lui montrant la France reconnaissante des concessions qu'elle pourrait obtenir. En ménageant les susceptibilités de notre pays, M. de Bismarck rendrait la paix définitive plus possible, plus durable : la France et la civilisation lui sauraient gré de n'avoir point abusé de sa situation. A quoi M. de Bismarck répondit : « Avec un pays où les institutions sont aussi instables que dans le vôtre, la générosité est une duperie. Que je sois généreux aujourd'hui avec l'empereur des Français, il peut être renversé demain, et les engagements qu'il aura pris avec moi courent le risque de n'être point acceptés par le gouvernement qui lui succédera. C'est pour cette raison que je suis obligé de prendre tous mes avantages. Après Sadowa, nous avons ménagé l'empereur d'Autriche parce que nous savions sa dynastie à l'abri des suites d'une défaite. Des considérations personnelles ne peuvent avoir poids dans la balance que lorsqu'elles présentent des garanties sérieuses inviolables. »

Qui nierait que nous ne fussions malheureusement dignes d'un tel langage et que l'impitoyable logique de M. de Bismarck ne fût, en cette circonstance, celle d'un grand politique. Comment, en 1862, nos hommes d'État ne firent-ils point, au sujet du roi de Madagascar, des prévisions semblables ; comment n'eurent-ils point ces craintes salutaires?

Le traité du 12 septembre, après avoir inscrit dans différents articles les libertés dont nous avons parlé, celle du commerce et la liberté de conscience, disait spécialement à l'article 4 :

« Les Français auront la faculté d'acheter, de vendre, de prendre à bail, de mettre en culture et en exploitation des terres, maisons et magasins dans les États de S. M. le roi ; ils pourront choisir librement et prendre à leur service, à quelque titre que ce soit, tout Malegache non esclave et libre de tout engagement antérieur, ou traiter avec les propriétaires pour s'assurer les services de leurs esclaves ; le propriétaire, dans ce cas, sera responsable de l'exécution du traité. Les baux, contrats de vente et d'achat, d'engagement de travailleurs, seront passés par des actes authentiques par-devant les magistrats du pays et le consul de France, et leur stricte exécution garantie par le gouvernement. Nul ne pourra pénétrer dans les établissements, maisons ou propriétés possédés ou occupés par des Français ou par des personnes au service des Français, ni même les visiter, sans le consentement de l'occupant, à moins que ce soit avec l'intervention du consul. »

Cet article 4, irréprochable comme rédaction, n'avait qu'un défaut, c'était d'être d'une exécution impossible, étant donné l'état politique de Madagascar. Sans doute, le diplomate inexpérimenté qui le libella, dans un des bureaux du palais du quai d'Orsay, fut satisfait d'en relire l'ensemble bien lié et correct, mais il devait peu connaître les hommes dont il était chargé de régler les relations internationales. Ces baux *passés par des actes authentiques pardevant les magistrats du pays* étaient une trouvaille dans le genre de la fantaisie, et *leur stricte exécution garantie par le gouvernement* malegache ne méritait pas moins de figurer dans un traité conclu par la grande-duchesse de Gérolstein.

Divers articles du traité, notamment ceux portant les numéros 2, 14, 16, déclaraient que, en différentes circonstances, les intérêts français seraient réglés de la même façon que ceux de la nation *la plus favorisée*, de telle sorte que, dans la convention même qui eût dû implanter notre autorité d'une façon prépondérante à Madagascar, nous nous placions nous-mêmes au deuxième rang. Sans nul doute, les traités anglais de 1817, de 1820 et de 1823 avaient été autrement honorables, et on peut se demander aujourd'hui par quelle aberration d'esprit le gouvernement français crut devoir mettre tant de pompe à faire officiellement signer des stipulations qui constituaient pour nous une véritable déchéance.

Le commandant Dupré quitta Madagascar le 4 octobre 1862, non sans avoir assisté au couronnement solennel de Radama, en qualité de roi de Madagascar, car il était dit qu'en cette affaire nous pousserions la... bonhomie jusqu'au bout. Il emportait avec lui, et devait présenter à l'empereur, le texte, signé par Radama, de son précieux traité, et, après que ce document eut été approuvé par Napoléon, le 11 avril 1863, la Compagnie de Madagascar se mit en mesure d'aller tranquillement dans l'île exploiter les sources de richesses que lui concédait une charte spéciale accordée à M. Lambert.

Ce fut le 1er juillet 1863 que les premiers membres de la mission française envoyée par la Compagnie entrèrent en rade de Saint-Denis de la Réunion, la tête remplie des plus souriants projets. Malheureusement, ils n'étaient pas descendus à terre, qu'une nouvelle, aussi inattendue que désagréable, venait les surprendre. Un peu moins de deux mois auparavant, le 8 mai, un mouvement populaire, provoqué par le parti vieux hova, avait éclaté à Tananarive; le roi Radama II avait péri dans son palais, étranglé avec un cordon de soie.

Nous n'avons pas à raconter ici par le menu cette révolution funeste qui fit périr, à trente-quatre ans, après moins de deux

années de règne, un prince sympathique, qui mourait évidemment victime de ses idées généreuses. Ce qu'il nous faut constater, c'est que, pour qui connaît Madagascar et les mœurs demi-barbares de ces populations fanatiques, il n'y avait là qu'un fait ordinaire dans le courant des choses, et dont on ne devait pas s'étonner outre mesure. Ce qui était singulier, c'est que des gens soi-disant habiles n'eussent point admis une hypothèse de ce genre, et qu'à la légère, sans informations, ils eussent pu bâtir sur les données les moins certaines l'édifice de leur fameuse combinaison.

Il est certain que M. Ellis, le missionnaire méthodiste dont nous avons signalé déjà la haine aveugle pour la France, avait été l'instigateur du crime qui avait souillé le palais de Tananarive. Cet homme criminel était à ce point jaloux de l'influence que notre pays pouvait acquérir à Madagascar, qu'il apercevait des dangers là où, en réalité, n'existait pas le moindre péril. Grâce à cette susceptibilité exagérée, il lui avait paru que le traité de 1862, s'il était mauvais, au fond, nous donnait le droit d'être traités, à Madagascar, sur le pied des Anglais. Il se disait peut-être que Radama II, une fois en situation de se prononcer entre la façon d'agir de nos missionnaires, de nos colons, et les tortueuses menées des anglicans et des méthodistes, ne saurait hésiter à se ranger définitivement avec nous. Ce sectaire étrange avait une façon d'enseigner le christianisme d'après laquelle on se rendait compte à première vue que le mensonge le plus inepte[1] ne l'effrayait point quand il s'agissait d'arriver à ses fins. Ayant donc décidé que Radama II devait disparaître, il s'était abouché avec le parti vieux hova, ou, plutôt, il avait repris avec lui ses intrigues, lui avait montré dans le pauvre traité conclu avec la France un danger pour l'autonomie de Madagascar, lui avait signalé dans l'arrivée de la Compagnie d'exploitation française une autre cause de périls et de craintes, avait attisé les haines, l'ignorance, les passions les plus mauvaises, fait tant et si bien que Radama avait été condamné.

Nous avons dit déjà que le traité du 12 septembre demeurait, au point de vue de notre influence à Madagascar, ce que l'on pouvait

[1] Voici, par exemple, la traduction d'un sermon du Rév. Ellis : « Mes amis, on vous parle souvent de religion catholique et de religion protestante. Tout cela est inexact. Il n'y a, à proprement parler, que deux religions : la religion des Français et celle des Anglais, voilà la vérité. Maintenant, mes amis, vous demanderez qu'elle est la meilleure. Je vais vous le dire : évidemment c'est celle des Anglais. En voici la raison : Jésus-Christ est né en Angleterre. C'est là qu'il a vécu, qu'il a prêché, qu'il a fondé son Église. Bien des fois les Français ont cherché à l'attirer en France, mais jamais il n'a voulu y aller. Voilà pourquoi notre religion est la meilleure. » (Voyez d'Escamps, et La Vaissière, p. 387, t. Ier.)

espérer de moins honorable; cependant quand, le 1er août 1863, le commandant Dupré mouilla en rade de Tamatave, apportant au gouvernement hova la ratification de l'empereur, il eut l'humiliation d'apprendre que la reine Raboude, femme de Radama et son héritière sous le nom de Rasoaherina, venait de rejeter le pacte accepté par son mari et demandait à en conclure un nouveau sur de nouvelles bases.

Le commandant Dupré eut beau déclarer que la signature de l'empereur *n'était pas un vain mot avec lequel on pût jouer*, Rasoaherina, ou plutôt ses ministres, aidés par M. Ellis, ne s'effrayèrent point de telles menaces. Une indemnité fut stipulée pour la Compagnie de Madagascar et arrêtée, après de longs débats, à 900 000 francs; quant au traité, il demeura lettre morte, et la puissance anglaise finit par avoir raison de notre diplomatie.

La leçon était cruelle et, à la vérité, nous l'avions bien méritée. Que la majorité des Français, peu disposée, nous l'avons dit, à s'intéresser à des questions lointaines, ne connût point à fond les procédés malegaches et la façon d'agir à employer vis-à-vis du gouvernement de l'Imerne, il y avait là un fait à déplorer, mais qui, en somme, n'avait rien d'étonnant. Une constatation beaucoup plus triste à faire était de voir l'insuffisance des hommes d'État, obligés par métier à connaître ces mêmes questions diplomatiques lointaines, de reconnaître l'incapacité de nos agents, leur étroitesse de vues, leur incompétence totale. Depuis la Restauration, l'idée d'une expédition sérieuse à Madagascar avait été admise par tous les gouvernements qui avaient été à la tête de notre pays, et, seules, des difficultés politiques indépendantes de leur volonté les avaient empêchés d'en ordonner la réalisation. Nous avons vu la révolution de Juillet et celle de 1848 mettre, à vingt ans d'intervalle, un obstacle à l'envoi d'escadres de guerre devant Tamatave; au surplus, sous la Restauration et même sous la monarchie de Juillet, notre pays, mal remis encore des guerres du premier empire, avait soif de tranquillité, de calme et de paix. Jamais, d'ailleurs, sous ces deux règnes, nous n'avions reçu un affront pareil au rejet du traité de 1862, et les expéditions Gourbeyre et Romain Desfossés avaient obtenu au moins la compensation platonique de sauver l'honneur du drapeau.

En 1862, nous n'eûmes même point cette dernière satisfaction : la fière protestation du capitaine Blévec était bien loin.

Pourtant, à cette époque, la France, si elle n'était point véritablement grande, avait au moins le semblant de la vigueur et de la force. La campagne de 1855, où nous avions, au mépris de nos intérêts, soutenu l'Angleterre contre la Russie; la campagne de

1859, où nous avions humilié l'Autriche pour créer à nos portes un ennemi cent fois pire; la guerre de Chine, notre intervention au Liban, avaient surabondamment montré que, si nous faisions toujours des guerres d'idées, nous avions la puissance de les terminer victorieusement. Notre pays se trouvait donc en état, mieux qu'il ne l'avait jamais été, de soutenir, à Madagascar, l'honneur de notre pavillon, mais on préféra aller au Mexique, se lancer dans une entreprise sans issue, qui porta, du reste, le dernier coup à l'empire.

Ayant été complètement battue dans les pourparlers qui suivirent la ratification du traité de 1862, la diplomatie française, sans comprendre qu'il n'y avait plus là place qu'à une intervention armée, voulut jouer de finesse et reprit sur d'autres bases les négociations. C'est ainsi qu'elle aboutit à la convention de 1888, plate copie du traité conclu six années auparavant, moins la clause secrète qui avait autorisé la Compagnie française à exploiter les richesses de l'île.

La reine Raboude était morte le 1er avril 1868; ce fut avec son successeur, la princesse Ramona, proclamée souveraine sous le nom de Ranavalo II, que M. Garnier, commissaire français, spécialement délégué, conclut la convention du 8 août. Le nouveau pacte était, comme nous venons de le dire, celui de 1862, avec quelques faveurs en moins; on y parlait toujours des « privilèges, avantages, immunités accordés aux sujets de la nation la plus favorisée. » L'article 3 portait que les sujets français, dans les États de Sa Majesté la reine de Madagascar, auraient la faculté de pratiquer librement et d'enseigner leur religion, de construire des établissements destinés à l'exercice de leur culte, ainsi que des écoles et des hôpitaux, mais *ces établissements religieux devaient appartenir à la reine.*

L'article 4 de l'ancien traité était devenu celui-ci : « Les Français à Madagascar jouiront d'une complète protection pour leurs personnes et leurs propriétés. Ils pourront, comme les sujets de la nation la plus favorisée, et *en se conformant aux lois et aux règlements du pays*, s'établir partout où ils le jugeront convenable, prendre à bail, acquérir toute espèce de biens meubles et immeubles, et se livrer à toutes les opérations commerciales et industrielles *qui ne sont pas interdites par la législation intérieure.* Ils pourront prendre à leur service tout Malegache qui ne sera ni esclave ni soldat et qui sera libre de tout engagement antérieur. Cependant si la reine requiert ces travailleurs pour son service personnel, ils pourront se retirer, après avoir préalablement prévenu ceux qui les auront engagés. »

L'article 11 disait encore que les biens des Français décédés à

Madagascar seraient remis à leurs héritiers ou, à leur défaut, à l'agent consulaire, mais nous verrons un peu plus loin de quelle façon le gouvernement hova entendait pratiquer cette clause, grâce aux restrictions habilement glissées dans les articles 3 et 4, et que nous avons soulignées.

Tel qu'il était, le traité de 1868 fut approuvé par l'empereur Napoléon, et l'échange des ratifications eut lieu à Tananarive le 29 décembre de la même année. Dès 1863, c'est-à-dire du jour où la reine Raboude avait fermé les portes de son royaume aux agents de la Compagnie Desbassyns, l'influence anglaise avait pris pied d'une façon redoutable, tant à Tananarive que dans le reste de l'île, et l'échec de la mission Dupré, habilement exploité par Ellis et ses suppôts, était devenu une source de tracasseries pour nos missionnaires, nos traitants, nos négociants.

La désastreuse campagne de 1870, l'écroulement de notre prestige en Europe, vint, sans qu'il faille le dire, donner un nouveau courage à nos ennemis, et la situation devint de plus en plus rude pour nos nationaux, pour les peuplades malegaches qui ont attaché leur sort à nos destinées dans la grande île. Tout d'abord ce furent des vexations sans violences, des pressions injustes, des menaces; mais, la fourberie des Hovas aidant et surtout le fanatisme des méthodistes, de véritables persécutions ne tardèrent point à éclater contre nos missionnaires [1].

Grâce à l'influence que M. Ellis avait su acquérir sur le premier ministre Rainilaiarivoni devenu le mari de la reine, le protestantisme, et particulièrement le culte spécial à la secte dite des *Indépendants*, tendait à devenir la religion d'État. Ellis avait fini par construire à Tananarive une *chapelle royale*, et ses nombreux affiliés étaient dirigés de la capitale vers les provinces, créant partout des

[1] « Près de Tananarive, dit M. Grandidier, un des explorateurs qui connaissent le mieux la grande île, il y a eu, durant mon séjour, des *mipitory teny* ou prédicateurs malegaches qui ont poussé le fanatisme jusqu'à fouetter publiquement ceux des catholiques qui ne venaient pas assister à leurs prédications. Dans quelques autres villages, les plus dures corvées sont réservées à ces *gueux de catholiques*. J'ai vu des villages entiers, qui étaient venus chercher les missionnaires français pour recevoir l'instruction et le baptême et qui s'étaient, de leur propre gré, réunis pour construire des églises, être mandés chez les grands du royaume et y être invités, sous peine de voir leurs chefs mis aux fers, à quitter l'idolâtrie catholique.

« Les Indépendants ont été jusqu'à menacer l'évêque anglican, qu'on a voulu récemment nommer à Madagascar, d'un procès s'il mettait les pieds dans ce pays, sous le fallacieux prétexte qu'il y a eu une convention verbale entre l'évêque de Maurice et M. Ellis, par laquelle la province d'Imerne serait abandonnée aux *Indépendants* et que les anglicans se confineraient momentanément à la côte est. »

établissements et des succursales, prévenant les populations contre tout ce qui n'était point la secte des *Indépendants*, mais surtout contre le nom français et contre nos missionnaires. Toutes les calomnies, tous les procédés étaient bons pour ameuter les gens contre ces *gueux de catholiques*, qui avaient le défaut capital de représenter dans l'île l'influence française. Sans doute Radama II, Raboude et Ranavalo II avaient proclamé dans leurs États la liberté de conscience, mais dans l'esprit du Rév. Ellis cette concession signifiait le droit de se faire anglomane et protestant, et quiconque s'opposait à cette interprétation fantaisiste devait être traité en ennemi.

Il faut bien qu'on le sache en France, la lutte à Madagascar n'est point seulement entre méthodistes et catholiques, elle est livrée encore et surtout entre deux nationalités rivales pour lesquelles la religion n'est qu'un prétexte. Si, au point de vue catholique, certains de nos compatriotes peuvent rester tièdes ou indifférents, ils n'ont point le droit de le demeurer au point de vue patriotique. La France en Orient a toujours été le champion du catholicisme, politiquement et religieusement parlant, mais à Madagascar, en particulier, en soutenant nos missionnaires, ce sont nos intérêts matériels et moraux que nous défendons. Nos politiques, quels qu'ils fussent, l'ont toujours admis. Qu'on se rappelle le mot non point célèbre, mais au moins typique d'un homme d'État qu'on ne suspectera pas de cléricalisme, M. Jules Ferry : « L'article 7 (du décret contre les congrégations), disait-il, n'est pas un article d'exportation. »

Dix ans s'écoulèrent pendant lesquels l'influence occulte anglaise grandit à Madagascar sous le couvert d'une propagande religieuse de mauvais aloi. La France, qui avait entrepris la réorganisation sur une base entièrement nouvelle de son armée et de sa marine, qui devait reconstituer tout son matériel de guerre détruit ou hors d'usage, n'avait point le temps de songer d'une façon profitable à relever nos intérêts dans la mer des Indes. Sans doute nos missionnaires se plaignaient des tracasseries de toute sorte qu'ils avaient sans cesse à souffrir, mais ils avaient pris leur parti de cette situation inférieure, pensant bien qu'un jour la France serait à même de faire valoir à nouveau ses droits.

Ce fut dans ces circonstances que M. Laborde mourut à Tananarive, le 27 décembre 1878, laissant à ses neveux, MM. Laborde et Campan, tous ses établissements dans la capitale hova, fixés, après estimation, à la somme de 200 400 piastres, environ 1 087 000 fr.

Quand les héritiers de notre compatriote voulurent entrer en jouissance de cette fortune, si loyalement acquise par leur oncle, ils se heurtèrent au mauvais vouloir du premier ministre de Rana-

valo II, dont les prétentions n'allaient à rien moins qu'à s'emparer de la totalité de la somme. MM. Cassas et Meyer, agents du gouvernement français, qui remplacèrent M. Laborde comme consuls à Tananarive, s'en référèrent en vain à l'article 11 du traité de 1868, toujours en vigueur, au moins nominalement et qui dit nettement :

« Les biens des Français décédés à Madagascar ou des Malegaches décédés sur le territoire français seront remis aux héritiers ou, à leur défaut, au consul ou agent consulaire de la nation à laquelle appartenait le décédé. »

Cela paraissait fort clair; cependant le premier ministre de la reine n'hésita point à déclarer qu'en vertu de l'article 3, les biens de M. Laborde devaient être regardés comme appartenant à la reine. Et comme ses arguments ne paraissaient point convaincre M. Cassas, il s'en référa à la loi 85, qui enlève aux étrangers tout droit de propriété à Madagascar.

Au sujet de cette loi 85, une courte explication est nécessaire.

Au lendemain de la signature du traité de 1868, la première année du règne de Ranavalo II, avait paru à Tananarive un nouveau code hova, recueil baroque de toutes les prescriptions pénales, législatives, criminelles, correctionnelles qui devaient régir à l'avenir le peuple malegache et dans lequel on lisait au chapitre xv, une certaine *loi* n° 85, ainsi conçue :

« La terre, à Madagascar, ne peut être vendue ou donnée en garantie qu'entre les sujets du gouvernement malegache;

« Si quelqu'un vend ou donne en garantie à d'autres personnes, il sera mis aux fers à perpétuité. L'argent de l'acheteur ou du prêteur sur cette garantie ne pourra être réclamé, il fera retour au gouvernement. »

Ainsi, pendant que d'une main le gouvernement hova signait avec nous un traité nous autorisant à « prendre à bail et à acquérir toute espèce de biens meubles et immeubles [1] »; de l'autre, il édictait une loi condamnant aux fers à perpétuité celui qui s'aviserait de nous vendre un pouce de terrain.

Dans l'espèce, la prétention du premier ministre était absurde, les titres de propriété de M. Laborde remontant à une époque bien antérieure au traité de 1868 et à la loi n° 85, mais Rainilaiarivoni n'en voulut point démordre. Suivant lui, les Français, — M. Laborde pas plus qu'un autre, — n'avaient le droit de posséder des terres à Madagascar.

Comme on le voit, c'était la dénonciation nettement déclarée du traité de 1868.

[1] Art. 4 du traité de 1868.

Vers la même époque, d'autres événements vinrent tendre encore notre situation avec le gouvernement de l'Imerne.

Dès 1877, un certain nombre d'agents anglais dissimulant leur qualité politique sous le masque du missionnaire, s'étaient rendus près des chefs sakalaves du nord et du nord-ouest, soumis à notre autorité par les traités de 1840, dont nous avons parlé plus haut, et leur avaient insinué de venir à Tananarive faire serment d'allégeance entre les mains de la reine Ranavalo. Ces malheureux, sans se rendre eux-mêmes à ces perfides conseils, envoyèrent dans la capitale de l'Imerne leurs ministres, qui revinrent quelque temps après, escortés de soldats hovas chargés de planter le drapeau de Ranavalo sur divers points à nous appartenant.

Ces faits furent signalés, en 1882, à M. Baudais, commissaire du gouvernement français à Tananarive, qui s'empressa de les porter à la connaissance de notre ministre des affaires étrangères, à cette époque M. de Freycinet, comme attentatoires aux droits déjà anciens de la France sur la région nord-ouest de l'île. En conséquence d'une entente entre M. de Freycinet et l'amiral Jauréguiberry ministre de la marine, le commandant Le Timbre parcourut les divers points de la côte où avait été arboré le pavillon hova et, sans difficulté, le fit disparaître.

Ce fut à Tananarive une explosion de sourde colère quand on apprit la conduite à la fois énergique et modérée avec laquelle un officier de notre marine avait fait acte de possession sur un territoire qui, cependant, était bien à nous. Les méthodistes, qui avaient allumé ce nouveau brandon de discorde, ne manquèrent point de l'attiser, et M. Baudais, pour se soustraire aux menaces d'une populace de plus en plus menaçante, fut obligé de quitter Tananarive pour Tamatave.

Quelques jours après, M. Campan, secrétaire du consulat, devait à son tour gagner la côte est[1].

La situation empirait, et M. Baudais avait écrit en France pour signaler l'effervescence habilement fomentée à Tananarive contre nos nationaux, quand le gouvernement hova, désireux de traîner les choses en longueur, prit le parti d'envoyer à Paris une mission chargée de régler la question Laborde.

Ce fut le 7 octobre 1882 que les ambassadeurs de la reine Ranavalo arrivèrent à Marseille, et, quelques jours après, à Paris, où l'amiral Peyron, MM. Decrais et Billot furent chargés d'entamer avec eux des conférences. Mais à quoi pouvait-on aboutir avec des *plénipotentiaires* qui n'avaient effectivement aucuns pouvoirs, et qui

[1] Des menaces de mort avaient été affichées sur le mur des maisons de plusieurs de nos compatriotes et jusque sur la porte du consulat de France.

très vraisemblablement n'avaient la volonté de rien conclure. Les pourparlers échouèrent donc, malgré une offre insidieuse de médiation présentée par le gouvernement anglais, et justement repoussée par M. Duclerc à cette époque président du conseil des ministres.

De Madagascar, les plus mauvaises nouvelles arrivaient chaque jour par l'entremise de M. Baudais; les persécutions avaient repris avec un redoublement de fureur contre nos négociants et nos missionnaires : le gouvernement français se décida enfin à agir.

Le 15 février 1883, le contre-amiral Pierre partait de Toulon sur le croiseur *la Flore* [1], avec des instructions de M. de Mahy, ministre intérimaire de la marine et des colonies, lui prescrivant de chasser les Hovas de tous les postes de la côte, de Majunga à la baie d'Anton-Gil. Il devait toucher à Aden et à Zanzibar, pour y recevoir des communications ultérieures.

En même temps, M. Baudais recevait l'ordre de rejoindre l'amiral à Zanzibar et de s'y concerter avec lui.

Il n'entre point dans les limites de ce court article de raconter en détail l'honorable campagne menée avec autant de vigueur que de rapidité par le contre-amiral Pierre.

Rappelons seulement en peu de mots que, le 16 mai, cet officier général s'emparait de Majunga, port principal de nos territoires de la côte ouest, indûment occupé par les Hovas. Dans les premiers jours de juin, la *Flore*, après avoir laissé une garnison suffisante dans Majunga, doubla le camp d'Ambre et se présenta devant Tamatave avec le *Forfait*, le *Boursaint*, le *Beautemps-Beaupré*, la *Nièvre* et la *Creuse*. Aussitôt en rade, le commandant des forces françaises adressa à la reine Ranavalo un ultimatum demandant la cessation des mauvais traitements infligés à nos nationaux, la liquidation définitive de la succession Laborde, enfin la reconnaissance pleine et entière de nos droits sur les territoires du nord et de la côte ouest. A cette sommation, le gouvernement de Tananarive répondit par l'expulsion de nos missionnaires : en conséquence, l'escadre française ouvrit le feu, le 10 juin au matin, sur les batteries et le fort de Tamatave; quelques heures après, une colonne de huit cents hommes descendait à terre et s'emparait de la ville et des ouvrages.

Nous étions ainsi maîtres des deux ports principaux de la côte est et ouest de Madagascar et si, à cette date, le gouvernement français, continuant dans la voie des mesures énergiques, avait exécuté avec deux ou trois mille hommes une pointe hardie sur Tananarive, nul doute que le gouvernement hova n'eût cédé à nos prétentions légi-

[1] Croiseur à pont blindé, de 22 canons de 14 centimètres, 3 de 10, et 8 mitrailleuses.

times. Malheureusement la France, qui venait à cette époque de s'engager dans l'expédition néfaste entreprise au Tonkin, ne pouvait tenter du côté de Madagascar que des efforts restreints, et les méthodistes, un moment déroutés par la promptitude de notre attaque, reprirent peu à peu leur sang-froid. La façon d'agir de ces ennemis occultes était récemment allée jusqu'au crime : à Tamatave, un certain Shaw, ministre anglican, avait tenté d'empoisonner nos soldats et avait dû être arrêté par l'autorité française. La preuve du crime était patente, cependant, sur les récriminations du gouvernement anglais, le méthodiste fanatique fut relaxé; nous poussâmes même la faiblesse jusqu'à lui payer une indemnité, et le brave amiral Pierre, à moitié désavoué, fut rappelé en France, qu'il n'eut point le temps de regagner. Le vaillant soldat mourut quelques jours avant son arrivée à Marseille, victime de souffrances contractées au service de son pays, miné surtout par le chagrin de voir la façon dont on récompensait sa conduite.

Quelques jours après les événements de Tamatave, la reine de Madagascar était morte (13 juillet 1883), laissant le pouvoir à sa nièce Razaféhidrézi, qui fut couronnée sous le nom de Ranavalo III. Mais on eût bien mal connu les Hovas, si on eût pu penser que ce changement de personne eût pu amener une modification dans la politique suivie à Tananarive. Comme nous l'avons dit, nos missionnaires et nos négociants avaient été expulsés, les méthodistes avaient plus que jamais leurs coudées franches, et l'astuce malegache, habilement soutenue par l'influence anglaise, se riait sournoisement de nos efforts. A la vérité, les douanes hovas étaient entre nos mains, le trésor de la reine ne se remplissait point, mais, disaient les méthodistes, c'était une courte période de souffrances à passer; sans doute quelque révolution éclatant subitement en France viendrait à bref délai sauver Madagascar comme cela avait eu lieu en 1830 et en 1848.

Cependant, vers le commencement du mois d'octobre, deux officiers hovas se présentèrent à nos avant-postes devant Tamatave et demandèrent à être conduits devant l'amiral Galiber, qui avait succédé au contre-amiral Pierre dans le commandement de nos forces devant Madagascar. Ils étaient porteurs d'une lettre du premier ministre et demandaient à reprendre les négociations sur d'autres bases que celle de l'ultimatum du mois de juin. M. Baudais et l'amiral se déclarèrent prêts à entamer de nouveaux pourparlers, cependant ils fixèrent trois conditions préalables :

1° Les opérations de guerre ne seraient point suspendues pendant les négociations;

2° Les conditions imposées par l'ultimatum ayant été mûrement

réfléchies et réduites au minimum des justes réclamations de la France, elles ne pourraient être adoucies, aujourd'hui que les troupes françaises occupaient Majunga, Tamatave et divers points de la côte;

3° Les négociations devaient être conduites avec rapidité.

Les plénipotentiaires hovas, au nombre de quatre, étaient Rainandrianamanpandry, officier du palais, une manière de général de division appelée à Madagascar 15e *honneur*[1] et trois généraux de brigade ou 13es honneurs portant des noms baroques qu'il est inutile d'imprimer ici : c'étaient d'ailleurs des comparses sans autorité.

Les pourparlers commencèrent immédiatement, mais dès les premières séances nos chargés d'affaires purent se rendre compte de l'inutilité des conférences qu'ils venaient d'entamer. En particulier, la clause portant reconnaissance des droits de la France sur la portion de l'île qui avait fait l'objet des cessions de 1840 était, de la part des envoyés hovas, un motif de récriminations incessantes, de telle sorte qu'au bout d'un certain nombre de séances où la question ne fit point un pas, l'amiral Galiber jugea inutile d'aller plus loin.

En France, le gouvernement, — M. Jules Ferry était à cette époque président du conseil des ministres, — trouvait que les négociations marchaient bien lentement. Peu au courant de la situation et des procédés des Hovas, il eût voulu voir terminer un conflit dont la solution était de plus en plus désirable, au fur et à mesure que l'horizon s'obscurcissait au Tonkin; il admit donc une première concession, s'engageant imprudemment sur une pente dangereuse.

Nous avons dit que les instructions de M. de Mahy, confirmées par le ministère Fallières, puis par le cabinet Ferry, avaient prescrit aux commandants de nos forces devant Madagascar d'exiger du gouvernement hova la reconnaissance définitive de nos droits sur toute la partie nord et ouest de l'île qui nous avait été cédée par les traités de 1840.

[1] Le titre *honneur* est l'appellation de tous les grades malegaches, du 1er honneur assimilable à notre soldat de 1re classe jusqu'au 16e équivalent à notre maréchal. On pourrait en dresser, très à peu près, la liste suivante : 1er honneur, soldat de 1re classe; — 2e honneur, caporal; — 3e honneur, sergent; — 4e honneur, adjudant; — 5e honneur, sous-lieutenant; — 6e honneur, lieutenant; — 7e honneur, capitaine; — 8e honneur, chef de bataillon; — 9e honneur, lieutenant-colonel; — 10e honneur, colonel de 2me classe; — 11e honneur, colonel de 1re classe; — 12e honneur, général de brigade; — 13e honneur, maréchal de camp; — 14e honneur, général de division; — 15e honneur, lieutenant général; — 16e honneur, maréchal, grand dignitaire.

Dans sa dépêche du 14 janvier 1884, confirmant un télégramme du 11 du même mois, M. Jules Ferry écrivant à M. Baudais, à Tamatave, lui indiquait qu'il pourrait faciliter l'entente avec les plénipotentiaires hovas en supprimant dans le traité projeté tout article portant reconnaissance de nos droits sur tout ou partie de l'île. La clause suivante devait suffire :

« Le gouvernement *hova* s'engage à n'occuper aucun territoire, à n'exercer aucune action dans la région qui fait l'objet des arrangements conclus par la France de 1841 et 1842 avec les Sakalaves. » M. Baudais était en même temps autorisé à limiter la partie à occuper par la France au nord de l'île, à une ligne transversale allant du nord-est au sud-ouest, de Vohémar sur la côte orientale, bien au nord de la baie d'Anton-Gil, à Mourounsissang, également au nord de Majunga sur la côte occidentale.

« Sans compromettre le principe des droits traditionnels que la France peut revendiquer sur Madagascar, ajoutait M. Jules Ferry, la formule proposée présente une base acceptable d'entente, puisqu'elle se borne à consacrer un état de fait et n'implique, de la part des Hovas, aucune reconnaissance formelle de notre souveraineté ou de notre protectorat sur une partie de l'île. »

A cette époque, comme on le voit, nous appelions encore le gouvernement malegache *gouvernement des Hovas* et nous parlions des droits traditionnels que la France peut revendiquer sur Madagascar. On avait replacé sur son véritable terrain la question, qui avait dévié en 1862 et en 1868, on n'avait qu'à se maintenir dans cet ordre d'idées, à y persévérer.

Aussitôt la lettre du 14 janvier arrivée, M. Baudais se mit en mesure de remplir ses instructions et d'amener, sans en avoir l'air, le gouvernement hova à reprendre les pourparlers sur cette base nouvelle. Il y arriva heureusement vers la fin de février, et, le 18 du même mois, une lettre, apportée à l'amiral Galiber par deux officiers malegaches, offrait de rouvrir les négociations.

Ce fut le 21 février que furent reprises les conférences, dans lesquelles nos plénipotentiaires firent preuve d'une patience et d'une longanimité difficiles à trop louer. L'amiral Galiber et M. Baudais s'attendaient à ce que les envoyés hovas leur fissent des propositions nouvelles et sérieuses, aussi furent-ils fort surpris de voir ces messieurs se contenter de leur offrir la cession des îles Nossi-Mitsiou et Nossi-Faly, en notre possession depuis 1840. Quant à tout abandon du moindre coin de la grande terre, ils n'en voulaient point entendre parler.

La première conférence fut des plus curieuses. Le premier plénipotentiaire hova, Rainandrianamanpandry, après un long discours

où il parla de la générosité de la France, de l'infériorité de la puissance hova et de mille autres lieux communs, finit par demander à l'amiral Galiber et à M. Baudais ce que ces messieurs avaient à leur proposer.

Sur la réponse que le gouvernement hova connaissait les conditions de la France et que c'était, au contraire, à lui à dire ce qu'il entendait céder, le 15e honneur malegache parut fort étonné, et feignit d'avoir *oublié* ces conditions.

M. Baudais dit alors :

« Lorsqu'en novembre dernier, vous nous avez proposé d'échanger nos droits sur les Sakalaves pour une somme d'argent, nous avons rejeté cette proposition comme complètement inadmissible. Vous avez alors prétendu que Madagascar entier appartenait à la reine héritière de Radama Ier. Ce fait n'est basé que sur des traditions plus ou moins erronées. Nous, au contraire, nous sommes en possession de traités réguliers qui *nous lient à des populations que nous ne pouvons pas abandonner*. Ces traités, *on* [1] vous a dit qu'on ne pouvait pas vous les montrer? Ces traités, les voilà! Nous remplirons vis-à-vis de ces populations nos engagements tant qu'elles se montreront dignes de la protection qu'elles ont invoquée.

« Ces traités ont été signés en 1841 et 1842. Depuis lors, avons-nous fait seulement acte de possession? Non. Et c'est là justement la preuve que nous n'avons jamais voulu faire la conquête de ce pays. Nous ne vous demandons même pas de nous céder ces territoires, sur lesquels, il faut bien le dire, vous vous êtes introduits subrepticement. Non, pas de cession de territoire, puisque cela vous est pénible. Nous ne vous demandons que d'admettre la rédaction suivante : « Le gouvernement malegache s'engage à n'occuper « aucun territoire, à n'exercer aucune action dans la région faisant « l'objet des arrangements conclus en 1841 et 1842 avec les Saka- « laves. » Nous sommes responsables des Sakalaves vis-à-vis de l'Europe; la France a toujours respecté ses traités, et elle se croit aussi bien engagée vis-à-vis des Sakalaves que de tout autre peuple. »

Rainandrianamanpandry déclara alors *qu'il n'avait pas connaissance* des traités de 1841 et 1842, et quand M. Baudais lui en eut donné lecture, il en contesta la valeur. Il contesta également la royauté de Tsimiaro et prétendit que le *véritable* roi avait été vaincu par Radama, puis par Ranavalo.

M. Baudais. — Comment appelez-vous cet autre roi?

Rainandrianamanpandry. — Je l'ai oublié.

[1] Lisez : les méthodistes vous ont dit.

Les autres réponses du plénipotentiaire hova étaient de cette force, et comme l'entretien s'écartait de plus en plus du but à atteindre, qu'au lieu de fixer les territoires que le gouvernement de Tananarive entendait évacuer, il tendait à mettre en discussion nos droits incontestables sur ces territoires, l'amiral Galiber intervint pour ramener la question vers un but plus pratique.

« Laissons le traité de Tsimiaro de côté, dit-il, nous avons des engagements vis-à-vis des tribus sakalaves ; ces engagements sont pour nous un devoir sacré et nous n'y faillirons pas. L'Europe connaît ce protectorat et nous reprocherait d'abandonner les tribus qui en sont l'objet. »

Néanmoins cette conférence n'eut pas plus de succès que les précédentes, et bien qu'il eût été admis qu'on ne se séparerait point sans avoir conclu quelque chose de définitif, les Hovas demandèrent à se retirer sans rien décider. La seule chose acquise dans cette journée fut que M. Baudais avait promis que nous laisserions Majunga au gouvernement de Tananarive, que nous reporterions au nord de cette ville la limite sud des territoires que nous réclamions au nord de l'île, de telle sorte que l'astuce hova était arrivée, malgré nous et malgré tout, à ce résultat acquis, de nous faire abandonner une partie de nos prétentions premières, sans qu'elle cédât elle-même sur le moindre point.

Dans la seconde journée, Rainandrianamanpandry commença la séance par la lecture d'un autre discours, dont la conclusion était encore que le gouvernement hova nous accordait la cession des îles Nossi-Mitsiou et Nossi-Faly : « Nous vous déclarons à notre tour, ajoutait le ministre malegache, que nous traiterons bien les Sakalaves ; nous ne les châtierons pas, *nous les civiliserons* et *les améliorerons comme les autres sujets malegaches.* »

Après que Rainandrianamanpandry eut remis ce discours écrit à l'amiral Galiber, qui reçut cette pièce en déclarant « qu'elle était parfaitement inutile, puisqu'elle n'était que la répétition exacte de ce que M. le ministre hova avait dit dans la première séance », les pourparlers reprirent leur cours, et nos plénipotentiaires, qui laissaient au gouvernement hova le soin de fixer le parallèle qui bornerait au sud les territoires cédés, essayèrent d'arracher aux envoyés de Ranavalo une réponse décisive. Ce fut peine inutile. Rainandrianamanpandry s'en tenait uniquement à ses déclarations premières, offrant toujours une compensation pécuniaire pour les territoires en litige. Après cinq heures de discussion, on n'était pas plus avancé qu'au début, et la séance fut levée après une demande du plénipotentiaire hova d'en référer à Tananarive. Il lui fallait onze jours pour obtenir la réponse.

Les choses en étaient à ce point et les négociations se trouvaient de fait rompues encore une fois, quand M. Baudais reçut de M. Jules Ferry une dépêche du 28 mars (1884) lui annonçant que, par 450 voix contre 32, la Chambre des députés venait d'adopter un ordre du jour, par lequel elle se déclarait *résolue à maintenir tous les droits de la France sur Madagascar*. « Le gouvernement a déclaré, ajoutait le président du conseil, qu'en cas d'échec des négociations, *il ne reculerait devant aucun moyen pour réduire les Hovas*. » Le 3 août suivant, notre plénipotentiaire à Tananarive était informé que l'amiral Miot allait remplacer l'amiral Galiber devant Madagascar, et l'invitait à suspendre toute négociation avant l'arrivée du nouveau commandant en chef.

La Chambre française, en votant l'ordre du jour auquel faisait allusion M. Jules Ferry, était évidemment dans le vrai. Depuis près d'une année que nous étions maîtres, de fait, de tous les territoires que nous réclamions au gouvernement malegache, la question, traitée par les procédés diplomatiques, n'avait pas avancé d'un pas, et il était évident qu'elle continuerait à demeurer stationnaire devant la mauvaise foi et l'inertie des gens que nous avions devant nous. « Les dernières nouvelles reçues de Tamatave, disait, le 7 avril 1884, l'amiral Peyron à l'amiral Miot, dans les instructions qu'il lui remettait en l'envoyant remplacer l'amiral Galiber à Madagascar, donnent lieu de penser que les négociations suivies avec les envoyés de la cour d'Imerne n'ont pas de chance d'aboutir en ce moment; nous avons d'ailleurs prescrit à l'amiral Galiber de ne faire aucune tentative pour les reprendre avant votre arrivée. Si l'occasion vous est donnée de renouer les pourparlers, vous ferez désormais abstraction de toute clause relative aux limites que nous entendons assigner à un établissement dans l'île et à notre occupation effective.

« Étant donnés le caractère et l'antériorité de nos droits, nous n'avons à demander aux Hovas ni déclaration qui implique la reconnaissance de ces droits ni engagement de respecter les arrangements particuliers que nous avons passés avec les tribus du nord de Madagascar. Notre *intention est, dès à présent, d'affirmer nos droits sur la côte nord et nord-ouest, en les exerçant*, au lieu de demander aux Hovas un acte de reconnaissance qui a toujours le double tort d'être difficile à obtenir et dépourvu de sanctions sérieuses.

« Vous ne laisserez pas ignorer toutefois que notre intention n'est pas d'abandonner la côte nord et nord-ouest, *Majunga compris*. Quant à Tamatave, vous vous bornerez à confirmer verbalement que l'occupation en sera maintenue jusqu'au règlement définitif des difficultés pendantes. »

Ces explications étaient claires, elles étaient dignes, conformes aux intérêts et à l'honneur de la France.

Quand l'amiral Miot arriva devant Tamatave, le 8 mai 1884, il apprit qu'avant la réception par M. Baudais du télégramme lui annonçant l'ordre du jour voté par la Chambre des députés et l'invitant à suspendre toute négociation, les envoyés hovas avaient fait encore une soi-disant tentative d'arrangement. De nouvelles conférences avaient commencé le 8 avril, au début desquelles Rainandrianamanpandry n'avait pas manqué de lire son petit discours, déclarant que, « animé d'un désir sincère d'arriver enfin à la conclusion de la paix, il offrait à la France les îles Nossi-Mitsiou et Nossi-Faly[1]. » Cela devenait fastidieux et pouvait durer longtemps. Toutefois nos plénipotentiaires ne s'étaient pas découragés : l'amiral Galiber, tentant encore un effort pour amener le ministre hova à déterminer le parallèle sud des territoires d'où le gouvernement hova consentirait à retirer ses troupes, avait déployé sur la table une carte et indiqué successivement le parallèle 16, qui passe un peu au sud de Majunga, puis le parallèle 15, qui coupe Madagascar à la baie de Naranda, et ainsi de suite jusqu'au 12e, qui est en dehors de l'île un peu au nord du cap d'Ambre. A tous les parallèles désignés, Rainandrianamanpandry avait déclaré que leur cession serait la *mort du gouvernement hova*, et ne s'était déclaré satisfait qu'au parallèle 12, c'est-à-dire celui qui nous excluait de l'île. Cette réponse frisait l'insolence, toutefois nos plénipotentiaires avaient affecté de prendre la chose en bonne part et ne l'avaient point relevée. Il apparaissait seulement d'une façon nette que toute entente n'était pas plus possible que la veille, et l'on s'était séparé aussi peu avancé que dans les conférences précédentes.

C'est sur ces entrefaites, nous l'avons dit, que l'amiral Miot arriva, le 8 mai, devant Madagascar et adressa, le 13 mai suivant, aux plénipotentiaires la déclaration catégorique ci-après :

« Le gouvernement de la république est résolu, pour terminer les affaires de Madagascar, à ne reculer devant aucun moyen. Il faut que vous le sachiez.

« Je ne viens pas ici pour demander la reconnaissance de tels ou tels droits, ni le respect de tels ou tels engagements passés avec

[1] « L'amiral Galiber : La seule réponse à faire à ce discours, nous l'avons déjà faite plusieurs fois, attendu qu'il n'est que la répétition exacte d'une proposition que M. le ministre hova vingt fois nous a faite et que, vingt fois nous avons refusée. Depuis quatre mois, il propose toujours la même chose et, malgré nos refus répétés, il vient encore de le répéter. Qu'il me permette de lui dire que c'était parfaitement inutile. » (*Livre jaune*, 1884-86, p. 86.)

des peuplades que nous aimons et que nous protégeons; je viens pour exercer ces droits et imposer ce respect...

« *N'ayez plus aucun espoir de remettre vos pavillons sur la côte ouest.* Elle est désormais sous la protection effective de la république. *Nous n'abandonnerons jamais Majunga*, et nous ne quitterons Tamatave que lorsque nous le voudrons... »

Ainsi, c'était bien entendu, après deux années de pourparlers aussi inutiles qu'inefficaces, nous reprenions la totalité de nos droits pour les affirmer à nouveau et, après les déclarations énergiques qu'on vient de lire, il ne nous restait plus qu'à agir.

Agir? De quelle façon? L'amiral Miot n'avait pour le faire que des forces insuffisantes, et tous ses actes se bornèrent à resserrer le blocus, à isoler le gouvernement hova dans le centre de l'île, en lui interdisant toute transaction, tout commerce avec l'étranger. Naturellement, le trésor de la reine se ressentit de la situation nouvelle : le produit des douanes, source la plus certaine de sa richesse, était tari, et ce fut pour remédier à cette pénurie qu'on vit le premier ministre essayer de tirer parti des ressources minéralogiques que renferme l'île.

On a longtemps nié la présence de l'or à Madagascar, mais aujourd'hui cette opinion n'est plus soutenable devant la réalité des résultats obtenus. Dès l'ouverture des hostilités par la France, les missionnaires méthodistes, croyant le moment favorable, avaient essayé d'obtenir du gouvernement hova la concession de mines d'or reconnues sur divers points de l'île. En 1884, des gisements aurifères considérables avaient été rencontrés à Tananarive, et le gouvernement hova, après avoir éconduit les demandeurs, se décida à entreprendre, pour son compte, l'exploitation des filons signalés près de la capitale.

« Voici ce que j'apprends de source certaine, écrivait, à ce sujet, M. Baudais à M. Jules Ferry, le 27 septembre 1884 : l'or est en abondance, malgré le peu de moyens dont dispose le gouvernement et l'ignorance complète où il est de l'industrie minière. On n'exploite qu'aux environs et très près de la capitale, et on a pu se procurer, à titre d'échantillons, 100 onces d'or en pépite. C'est une quantité très considérable, et soit qu'elle ait été ramassée par des Malegaches connaissant des gisements particuliers, soit qu'elle provienne d'une contrebande faite au détriment du gouvernement hova, elle prouve l'abondance du métal. Ce fait est d'une haute gravité. Si les quartz aurifères sont nombreux à Tananarive, les sables aurifères répandus dans certains points du pays et sur de grandes étendues ont une importance bien plus considérable, tant au point de vue de la richesse du métal que de la facilité du travail. »

M. Baudais signalait un danger imminent. Madagascar, étant désigné comme une nouvelle Californie, allait voir arriver, des quatre coins du monde, des chercheurs d'or qui s'installeraient dans l'île, en gens décidés à faire fortune. Il en viendrait de partout, sauf de la France, le sol de l'île malegache étant interdit actuellement à nos nationaux, et les Hovas, gênés par notre action militaire, seraient impuissants à arrêter cette invasion. Pendant ce temps, nous perdrions notre temps, nos hommes et notre argent à bloquer des ports, comme Majunga et Tamatave, et nos efforts n'aboutiraient qu'à ouvrir l'île en réalité aux étrangers. Il convenait donc d'en finir, d'en finir le plus tôt possible.

Parler de mines d'or à un gouvernement comme le nôtre, c'est lui mettre l'eau à la bouche, et, sans doute, cette dépêche reçut une réponse prescrivant de tout tenter pour arriver à une solution rapide : malheureusement, le Livre jaune n'éclaircit point cette question et ne nous donne aucune des communications du gouvernement à notre commissaire à Madagascar, entre le 18 avril 1884 et le 21 juin 1885. Nous eussions pourtant bien aimé lire la réponse de M. Jules Ferry à M. Baudais, à propos de la lettre du 27 septembre, mais le gouvernement n'a pas cru devoir divulguer ces documents : nous avons donc à nous tenir à des conjectures.

Quoi qu'il en soit et quelle qu'ait été la raison qui ait changé la façon de voir de M. Baudais, entre sa lettre du 27 septembre et celle du 25 octobre suivant, il est constant qu'à cette dernière date la façon dont cet agent diplomatique envisageait la solution de la question malegache était profondément modifiée. Le même homme qui, pendant deux années, avait prêché, non sans énergie, le maintien intégral des droits de la France, celui qui avait déclaré hautement que « nous étions responsables des Sakalaves vis-à-vis de l'Europe », et que la France se croyait « aussi bien engagée vis-à-vis de cette nation que de tout autre peuple », commençait, à la fin de l'année 1884, une évolution qui allait le conduire à faire des déclarations absolument opposées.

La question malegache, écrivait-il à la date du 25 octobre, ne comporte plus désormais qu'une seule solution. « Dès le principe, en juin 1882, quand il s'agissait d'obtenir du gouvernement hova qu'il enlevât son pavillon de la côte nord-ouest, qu'il rapportât la loi n° 85 et payât une indemnité à nos nationaux lésés, à cette époque, l'occupation de la douane et du fort de Tamatave était suffisante. Plus tard, lorsque le gouvernement de la république demandait que les Hovas se retirassent des territoires qui font l'objet de nos conventions avec les populations sakalaves et prissent l'engagement de ne tenter, à l'avenir, aucune action sur ces territoires,

on pouvait discuter avec le gouvernement hova, et transiger au besoin, mais aujourd'hui la situation est changée.

« En première ligne, se placent les droits de la France, non les droits particuliers sur les petites peuplades, droits établis par les traités conclus à différentes époques par les commandants des stations navales avec les chefs des côtes, mais les droits sur l'île tout entière, et s'étendant aussi bien au centre que sur le littoral. Ces droits sont incontestables, et la Chambre des députés les a affirmés de la façon la plus solennelle. En aliéner une partie, ce serait mettre en doute l'authenticité de ceux que nous conservons, en abandonner un seul serait abandonner tout. De plus, nos droits s'étendant sur tout le pays sans restriction, Madagascar doit donc rester un seul territoire sous une domination unique. Ainsi le veulent et la plénitude de nos droits, et l'unité de la langue répandue dans le pays, et les us et coutumes régnant dans toutes les régions de Madagascar.

« Il n'est pas admissible que cet immense territoire reste composé d'une quantité de peuplades ayant chacune un gouvernement particulier. Cette domination unique, à qui doit-elle appartenir? Il ne peut y avoir de doute à cet égard. C'est à la nation la plus intelligente de l'île, à la nation hova, à ce peuple qui a fini par s'imposer aux autres nations de l'île par des moyens qu'on ne peut approuver, à ce peuple qui gouverne par la terreur, mais enfin gouverne et s'est imposé à plusieurs de ces peuplades.

« Quel que soit le moyen employé par elle, il n'y pas à nier que la nation hova s'est acquise une certaine prépondérance; chercher à l'abattre serait éterniser la lutte. Les Hovas, constamment poussés à la révolte par nos adversaires, nous créeraient des difficultés sans cesse renaissantes, et l'état d'hostilité dans lequel on serait obligé de vivre s'opposerait à toute civilisation, à tout progrès dans le pays. Loin de chercher à abattre cette prépondérance, nous devons nous efforcer de la maintenir; il ne faut pas songer à lui substituer la nôtre, la lutte serait fort longue et le résultat incertain. Nous devons, au contraire, nous servir de cette prépondérance. Le projet de la Commission [1] est d'occuper certains points des côtes, d'en bloquer certains autres, d'appeler près des autres une colonisation qui ne tarderait pas à refouler les Hovas, au centre de l'île, sur le plateau d'Imérina, où on les laisserait sans plus s'occuper d'eux. C'est une erreur bien profonde; le plateau d'Imérina, c'est Madagascar tout entier; tant que les Hovas y seront, ils seront les maîtres de Madagascar; on ne peut occuper Madagascar sans occuper cette province; ce serait un État dans l'État.

[1] Commission parlementaire nommée à Paris pour s'occuper de trouver une solution pratique au différend hova.

« Au lieu de chercher à confiner les Hovas au centre de leur île, comme cela a été proposé et à tort, ne vaut-il pas mieux les aider à étendre leur domination, mais sous notre direction, les obligeant à n'employer, à l'égard des peuplades, que les moyens que la civilisation approuve. Cette haine invétérée des tribus pour les Hovas disparaîtra quand la crainte n'existera plus, et elles béniront le protectorat qui aura amené un tel changement de choses. Il faut, à toutes ces tribus disséminées, un gouvernement unique, et nous devons savoir reconnaître que nous sommes incapables de l'exercer nous-mêmes, du moins pour le moment, c'est-à-dire dès le début. Ranavalo-Manjaka veut être reine de Madagascar, rien ne s'oppose à ce qu'elle le soit, à ce que nous lui décernions nous-mêmes ce titre; faisons-en une reine de Madagascar, et une reine au sérieux, réunissant sous son pouvoir les quinze à vingt peuplades de l'île, régnant à Tananarive, que son importance et sa situation indiquent comme la capitale naturelle de l'île, régnant sous notre direction, d'après nos conseils.

« Laisser à ce gouvernement son autonomie; ne pas, dès le principe, froisser ses us et coutumes; ne pas renverser d'un seul coup des lois se ressentant du peu de civilisation de la tribu hova; enfin un protectorat très large, faisant le moins possible sentir la main qui le dirige, c'est ce que l'on doit chercher à établir à Madagascar. Gouverner par nous-mêmes est impossible pour le moment, on ne saurait trop le répéter; on peut même dire qu'on ne peut gouverner sans les Hovas, à moins qu'on n'anéantisse d'un seul coup la tribu, et qu'on ne la fasse disparaître à jamais. Un tel projet serait en désaccord avec les idées généreuses de la France. Désormais il ne faut plus compter qu'une ou plusieurs des populations de Madagascar se donnent franchement à nous. Je dis désormais, parce que c'était possible au début des hostilités; en marchant en avant, en frappant de grands coups, en infligeant des échecs aux Hovas, nous inspirions de la terreur et de la confiance à ces populations; elles se donnaient à nous parce que nous leur étions sympathiques, parce que nous étions les plus forts. Mais nous sommes devant elles restés dans une inaction absolue, sans faire un pas en dehors de Tamatave, sans prendre l'offensive une seule fois; elles ne croient plus à notre valeur militaire, à notre prestige, car elles ne peuvent comprendre les exigences de la politique. Pas une d'entre elles ne viendra à nous désormais. Pour qu'une colonisation soit possible, la première condition est d'avoir pour soi la population du pays. Aujourd'hui..., nous n'aurons jamais la population qu'autant que nous aurons les Hovas; et pour avoir les Hovas, il faut aller les chercher, car ils ne viendront pas d'eux-mêmes. Un coup

vivement frappé, il y a dix-sept mois, au début des hostilités, un échec même léger infligé aux troupes hovas devant Tamatave, aurait pu dispenser d'une expédition à la capitale, mais aujourd'hui elle est nécessaire; les Hovas continueront à employer cette tactique qui leur réussit si bien : fuir à l'intérieur à l'approche de nos bâtiments et éviter le combat. Pour le peuple, ils sont donc invincibles, et nous qui sommes renfermés dans Tamatave, nous sommes, à ses yeux, impuissants.

« Il ne faut pas croire que les Hovas viendront d'eux-mêmes nous offrir le protectorat, il nous faut donc aller à Tananarive et le leur imposer...

« Depuis 1882, on s'efforce de présenter aux Hovas le protectorat français comme une abdication complète, comme une cession du pays. Depuis lors, j'ai toujours évité avec un soin scrupuleux de ne jamais prononcer ce mot, parce que je n'étais pas autorisé à le faire, et parce que je pensais qu'il valait mieux que les Hovas en vinssent d'eux-mêmes à demander ce protectorat, si un échec leur était infligé; mais le mot a été prononcé dans une entrevue officielle peut-être un peu trop tôt; les journaux anglo-malegaches ont crié d'autant plus qu'ils sentent que l'enchaînement des choses y conduit fatalement. Ainsi ce protectorat ne pourra-t-il désormais être qu'imposé et ne pourra-t-il l'être qu'à Tananarive.

« En résumé, les droits de la France sont incontestables; la Chambre s'est déclarée décidée à les défendre par tous les moyens. Ces droits s'étendent sur l'île tout entière sans restriction; d'où la nécessité de la domination unique d'un seul gouvernement à Madagascar. Le gouvernement exercé par nous est impossible pour le moment, c'est-à-dire dans le principe. Il faut choisir parmi les peuples de l'île celui qui est le plus capable de gouverner sous notre direction. Sans aucun doute, ce sont les Hovas. Ils ne peuvent venir nous offrir le protectorat : la situation qu'ils ont conquise, leur orgueil, tout le leur défend; peut-être même n'accepteraient-ils pas les ouvertures faites par nous à ce sujet. Il nous faut aller chez eux, à Imérina même, renverser le gouvernement actuel, si c'est nécessaire, et lui imposer le protectorat. »

Nous avons cru devoir donner *in extenso* ce long document, parce qu'il est capital et indique nettement le sens nouveau suivant lequel allait se développer dorénavant la politique française dans la poursuite de nos griefs contre les Hovas. Malgré la déclaration contenue dans la dernière phrase de la dépêche Baudais, cette longue tirade constatait surtout trois choses : l'impuissance de la France à s'imposer par la force à nos ennemis; le dessein de transiger avec ces mêmes ennemis, de leur reconnaître une suprématie que nous

leur avions déniée pendant deux cents ans; la volonté de nous servir de leur influence pour arriver à un protectorat problématique sur la population de l'île entière.

Sans doute, l'emploi de la force ne nous avait conduits jusque-là à aucun résultat : mais, avec la lenteur, l'inertie, qui avaient présidé aux opérations, — exception faite toutefois de celles conduites par l'amiral Pierre, — fallait-il s'en étonner beaucoup? « Depuis de longs mois, écrivait M. Baudais, à la date du 4 juin 1885, le blocus de la côte est n'existe plus que de nom; nos bâtiments de guerre ne paraissent plus dans les ports déclarés bloqués. » Dans ces conditions, que pouvait-il y avoir de surprenant à ce que les Hovas s'émussent peu de nos menaces. Le commissaire de la république prétendait que, pour arriver à bout des Hovas, il faudrait anéantir la tribu et que cette façon d'agir serait en désaccord avec les idées généreuses de la France. Mais, dans son long séjour à Madagascar, s'était-il donc si peu rendu compte de la situation politique de l'Imerne, qu'il n'eût constaté combien peu de racines rattachaient le gouvernement hova au peuple. Ne savait-il donc point que l'oligarchie infime qui règne à Tananarive est une goutte d'eau dans la mer, que le peuple hova, c'est-à-dire les neuf dixièmes de la masse, applaudirait à la chute de cette aristocratie inepte, obtuse et despotique qui l'exploite, l'écrase, la tue? Le gouvernement hova et la tribu hova sont deux êtres parfaitement distincts, quatre ou cinq mille individus sur huit cent mille, et le dernier nous soutiendrait en masse le jour où nous l'appellerions contre le premier.

Sans doute, l'idée d'un protectorat n'était pas absolument mauvaise, mais à condition que ce protectorat fût effectif et efficace : à condition surtout qu'il reconnût explicitement nos droits sur les populations qui s'étaient données librement à nous, telles que les Sakalaves, les Betsimsaracs, les Bétanimènes, les Antakares, les Féhérègnes, les Mahafales, toutes les peuplades, en un mot, de la côte nord-est, sud et ouest. En agissant autrement, nous faisions fausse route, et malheureusement le sillon tracé devait être creusé jusqu'au bout.

Au grand détriment de nos vrais intérêts, l'amiral Miot abonda dans le sens que M. Baudais avait indiqué au gouvernement français dans sa dépêche du 27 septembre; et, dans un rapport adressé au ministre de la marine M. l'amiral Galiber, à la date du 9 mai 1885, le commandant de nos forces devant Madagascar, indiquait que « l'élément indispensable sans lequel nous ne pouvions rien faire était l'élément hova ». L'amiral estimait qu'il fallait faire accepter ou imposer le protectorat; mais que, pour entamer cette nouvelle affaire, il fallait envoyer à Tamatave des hommes nouveaux qui « négocieraient sans arrière-pensée d'animosité ni de rancunes per-

sonnelles ». — « Pour décider les négociations, disait encore M. Miot, un succès à fond me semble nécessaire. Il faudrait frapper à Majunga avec quatre mille hommes, les envoyer à la fois, quand on le pourra, et nommer un général qui les commanderait. » Puis il insistait encore sur la nécessité de faire discuter les conditions du protectorat par des hommes qui n'auraient point été mêlés aux commencements des hostilités.

A cette époque, la France, violemment émue par une dépêche aussi regrettable qu'erronée du général Brière de l'Isle, était encore sous le coup de la retraite de Lang-Son, et le ministère qui avait succédé à M. Jules Ferry cherchait à restreindre, dans des limites compatibles avec la dignité de la France, l'entreprise malheureuse entamée sur les bords du fleuve Rouge.

M. de Freycinet, chargé, dans le cabinet dirigé par M. Brisson, du portefeuille des affaires étrangères, saisit comme une branche inespérée de salut la perspective d'une paix prochaine conclue à Madagascar, et entra du premier coup dans l'ordre d'idées que lui avait signalé l'amiral Miot. Il était lui-même peu au courant de la question, et il l'avouait avec une naïveté qui donne une triste mesure de la légèreté avec laquelle les plus graves négociations peuvent être dirigées, de la métropole, par des hommes du genre de ceux qui nous gouvernent actuellement : « Je n'ai moi-même, écrivait M. de Freycinet à l'amiral Galiber, son collègue à la marine, à la date du 26 juin 1885, aucune donnée un peu précise, ni sur les chances d'un arrangement avec les Hovas, ni sur le moment, ni sur les conditions du milieu dans lequel il s'agit d'opérer. » Hélas! que nous sommes loin des Colbert et des Richelieu.

M. de Freycinet saisit donc la balle au bond, sans trop savoir comment il agirait ni à quoi il aboutirait; et puisqu'on lui avait indiqué la nécessité d'envoyer à Madagascar un homme n'ayant point été mêlé aux premières négociations, il fit choix pour cette négociation nouvelle, de notre consul général à Beyrouth, M. Patrimonio.

Comme on ne voulait point faire savoir que nous tendions les premiers la main aux Hovas, ou que du moins nous avions grande envie de saisir celle qu'ils pourraient nous tendre, M. Patrimonio fut simplement chargé d'une mission dont le but n'était point désigné, et il partit pour Zanzibar à la fin de septembre, porteur d'un nouveau projet de traité.

Cependant, au moment même où, sur l'avis de l'amiral Miot et de M. Baudais lui-même, le gouvernement français cherchait à porter les négociations avec les Hovas sur un nouveau terrain, la question entrait à Madagascar dans une autre phase dont nous dirons rapidement quelques mots.

Vers le mois de mai 1885, M. Maigrot, consul d'Italie à Tamatave, ayant à se rendre à Tananarive pour l'échange du traité de commerce conclu en 1882 entre l'Italie et Madagascar, avait proposé à l'amiral Miot de s'interposer officieusement entre lui et le premier ministre hova, de façon à amener ce dernier à présenter de nouvelles propositions. L'amiral avait accepté cette offre, après qu'il eut été établi que M. Maigrot agirait en cette affaire comme particulier et non comme consul d'Italie. MM. Baudais et Miot rédigèrent alors de leur propre initiative un projet de traité que le consul d'Italie se chargea de porter à Tananarive, et dans lequel, sous la condition spécifiée à l'article premier que le protectorat de la France serait accepté par le gouvernement hova sur toute l'île, nous faisions à nos ennemis des concessions déplorables.

Ainsi l'article 4 spécifiait que la France reconnaîtrait à la reine des Hovas (pour elle et ses successeurs), le titre de reine de Madagascar et son droit de domination sur toute l'île;

Dans l'article 8, nous renoncions à notre protectorat sur la côte nord et nord-ouest;

Par l'article 9, nous renoncions pour nos nationaux au droit de propriété des terres;

Enfin à l'article 12, nous nous obligions à tenir les Sakalaves au respect et à l'observation de l'armistice.

En lisant de telles aberrations, on se demande avec douleur comment un amiral français pouvait, de son chef, proposer des conditions aussi pénibles pour nous, sans même attendre que les Hovas nous les demandassent. D'ailleurs, ce fut une humiliation nouvelle de voir un tel traité refusé par le gouvernement de Tananarive et ces avances excessives repoussées par des gens dont l'orgueil allait croissant, au fur et à mesure que diminuaient nos exigences. Et il faut bien noter que la conduite imprudente de nos plénipotentiaires en cette circonstance devait avoir sur l'issue de négociations à venir une conséquence funeste. Naturellement les ministres de Tananarive ne purent s'imaginer que des concessions aussi importantes que celles proposées par l'amiral Miot fussent issues de son initiative privée : ils les considérèrent donc comme ayant la sanction du gouvernement français et eurent soin de les faire imprimer dans le *Livre rouge* du gouvernement hova, de façon à en prendre publiquement et officiellement acte.

Cette tentative regrettable d'accommodement venait d'échouer piteusement, quand M. Patrimonio arriva à Tamatave, où une seconde dépêche de M. de Freycinet, reçue à Aden, lui avait prescrit de se rendre avant de gagner Zanzibar. L'ancien consul de Beyrouth se mit immédiatement en rapport avec l'amiral Miot et

s'ouvrit à lui de la mission confidentielle dont il était revêtu : dans la dépêche qu'il adressa, à cette époque, à notre ministre des affaires étrangères, il émettait l'avis que nous avons indiqué un peu plus haut nous-mêmes, et d'après lequel les concessions faites par le commandant de nos forces devant Madagascar seraient de nature à porter préjudice aux négociations futures.

M. Patrimonio n'avait pas jugé que, dans la situation présente, il y eût rien à tenter avec le gouvernement de Tananarive, et il s'était remis, dès la fin d'octobre, en route pour Zanzibar. Sauf les ouvertures faites par lui à l'amiral Miot, le secret sur sa mission avait été parfaitement gardé. — « Le passage de M. Patrimonio, écrivait M. Campan, chancelier du consulat de France, à M. de Freycinet, à la date du 21 novembre, a beaucoup contribué à faire accréditer cette version (que nous avions repris nos négociations avec les Hovas)..... En rendant compte à l'amiral des bruits qui couraient dans la ville en sens divers, j'ai été amené à lui demander si réellement M. Patrimonio avait une mission à Madagascar, n'apportant d'ailleurs dans cette espèce d'investigation aucun sentiment de curiosité personnelle, mais tenant, uniquement au point de vue des devoirs de ma charge provisoire [1], à être renseigné sur tout ce qui peut intéresser le département. M. l'amiral m'a répondu que M. Patrimonio n'avait aucune mission ni pour lui ni pour les Hovas, qu'il s'était simplement arrêté à Tamatave pour laisser à M. Raffray, consul à Zanzibar, le temps d'arriver à son poste. »

Cependant, au moment même où M. Campan adressait à M. de Freycinet la dépêche qu'on vient de lire, M. Patrimonio était informé que deux officiers hovas s'étaient présentés devant nos lignes pour reprendre les négociations, et le 16 novembre, il s'embarquait à bord du croiseur *le Lima*, pour Tamatave, où il arrivait le 22. Il était porteur d'instructions et de pouvoirs spéciaux l'autorisant à traiter définitivement avec le gouvernement malegache; et, quelques jours après, il s'abouchait en compagnie de l'amiral Miot avec les deux plénipotentiaires nommés par le gouvernement hova, un sujet anglais dit colonel Digby Williougby [2] et Rainizamanga,

[1] M. Baudais, rappelé en France, venait d'être mis en disponibilité.

[2] Ce *colonel* Digby Williougby n'a jamais servi dans l'armée anglaise et n'a jamais même été militaire. C'est un aventurier qui était correspondant du *Standard*, et avait été envoyé par son journal au pays des Boers. Animé du désir de courir les aventures, il conçut le projet de se rendre à Madagascar, fréta un petit bâtiment, acheta un navire, et se rendit à Tamatave pour y vendre sa cargaison au gouvernement de la reine. Grâce à une certaine énergie et à l'appui des méthodistes, il a su s'insinuer dans les bonnes grâces du premier ministre, a adopté la nationalité des Malegaches et a fini par devenir un personnage à la cour hova.

son fils. Cette fois les pourparlers devaient aboutir : le 17 décembre, un traité était enfin signé entre les plénipotentiaires français et malegaches.

Quelle était l'essence de la convention qu'on venait de conclure; quels avantages y étaient stipulés en notre faveur; pour qui était le succès définitif dans cette dernière lutte?

Nous avons dit qu'à son départ de Paris, M. de Freycinet avait remis à M. Patrimonio un projet de traité, des clauses duquel notre nouvel agent à Madagascar ne devait pas s'écarter. Les deux articles principaux de cette convention étaient celui portant le n° 1, par lequel la reine de Madagascar devait accepter le protectorat de la France, et le 16°, d'après lequel nous devions conserver notre autorité sur les territoires où nous étions actuellement établis « en vertu des traités conclus par la France en 1841 et 1842, et qui s'étendent de la baie de Mourounsissang, à l'ouest, jusque et y compris Vohémar [1] ». Le gouvernement de la république devait régler le régime d'après lequel auraient lieu les rapports entre le gouvernement hova et la population de ces territoires.

Ces bases étaient honorables, acceptables. En les posant, nous faisions aux Hovas de grandes concessions, puisque nous leur abandonnions tous les territoires au sud du quinzième parallèle; elles sauvegardaient suffisamment nos intérêts et aussi les intérêts de ces populations sakalaves du nord, qui, spontanément et librement se sont données à nous depuis un demi-siècle. Elles constituaient de notre part l'extrême limite des concessions admissibles.

Malheureusement les regrettables pourparlers engagés par l'amiral Miot, à l'insu du gouvernement français, pendant les mois d'août et de septembre 1885, avaient mis le gouvernement hova au courant de la nécessité dans laquelle nous nous trouvions d'arriver avec eux à une entente, et M. de Freycinet, tombant jusqu'à un certain point dans la faiblesse qu'il avait reprochée à M. Baudais, et pour laquelle il avait mis cet agent diplomatique en disponibilité, donnait, le 13 novembre, à M. Patrimonio de nouvelles instructions, par lesquelles il l'autorisait : 1° à supprimer l'article établissant le protectorat; 2° à remplacer l'article 16 par quelque disposition ainsi conçue :

« Le gouvernement de la reine s'engage a traiter avec bienveillance les populations placées sous la protection de la France en vertu des traités conclus en 1841 et 1842, et à tenir compte des indications qui lui seront fournies à cet égard par le gouvernement de la république. »

[1] Environ 20 000 kilomètres carrés, soit à peu près la superficie de quatre départements français.

La rédaction nouvelle constituait une lamentable défaite, et malheureusement les clauses définitives devaient être beaucoup plus au-dessous encore de cet arrangement de la dernière heure. Et pour qu'on se rende bien compte de ce que l'on avait d'abord demandé et de ce que nous avons obtenu, nous donnons ici le projet remis par M. de Freycinet, le 22 septembre 1885, à M. Patrimonio, et le traité définitif signé le 17 décembre.

| PROJET DE TRAITÉ | TRAITÉ DÉFINITIF |
|---|---|
| Art 1er. — Sa Majesté la reine de Madagascar accepte le protectorat de la France, tel qu'il est défini dans les articles suivants. | Supprimé. |
| Art. 2. — Le gouvernement de la république représente Madagascar dans toutes ses relations extérieures. Les Malegaches à l'étranger sont placés sous la protection de la France. | Identique. (Devient l'article prémier). |
| Art. 3. — Un résident, représentant le gouvernement de la république, présidera aux relations extérieures de Madagascar sans s'immiscer dans l'administration intérieure des États de S. M. la Reine. | Identique. |
| Art. 4. — Il résidera à Tananarive avec une escorte militaire. Le résident aura droit d'audience privée et personnelle auprès de la reine. | Identique. |
| Art. 5. — Les autorités dépendant de la reine n'interviendront pas dans les contestations entre Français ou entre Français et étrangers. Les litiges entre Français et Malegaches seront jugés par le résident assisté d'un juge malegache. | Identique. |
| Art. 6. — Les Français seront régis par la loi française pour la répression de tous les crimes et délits commis par eux à Madagascar. | Identique. |
| Art. 7. — Les citoyens français pourront résider, circuler et faire le commerce librement dans toute l'étendue des États de la reine. Ils auront la faculté de louer, pour une durée indéterminée, par bail emphythéotique renouvelable au seul gré des parties, les terres, maisons, magasins et toute propriété immobilière. Ils pourront choisir librement et prendre à leur service, à quelque titre que ce soit, tout Malegache libre de tout engagement antérieur. Les baux et contrats d'engagement de travailleurs seront passés, par acte authentique, devant le résident français et les magistrats du pays, et | Identique. |

| PROJET DE TRAITÉ | TRAITÉ DÉFINITIF |
|---|---|
| leur stricte exécution garantie par le gouvernement. | |
| Dans le cas où un Français devenu locataire d'une propriété immobilière viendrait à mourir, ses héritiers entreraient en jouissance du bail conclu par lui, pour le temps qui resterait à courir, avec faculté de renouvellement. | |
| Les Français ne seront soumis qu'aux taxes foncières acquittées par les Malegaches. | |
| Nul ne pourra pénétrer dans les propriétés, établissements et maisons occupés par les Français ou par les personnes au service des Français qu'avec leur consentement ou avec l'agrément du résident. | |
| Art. 8. — Sa Majesté la reine de Madagascar confirme expressément les garanties stipulées par le traité du 7 août 1868 en faveur de la liberté de conscience et de la tolérance religieuse. | Identique. |
| Art. 9. — Le gouvernement de la reine consent à ce que le gouvernement de la république prélève sur les produits de douane de Tamatave et de Majunga une somme d'un million de francs, applicable au règlement des réclamations françaises, liquidées antérieurement au conflit survenu entre les deux États. Le gouvernement de la reine prendra en outre à sa charge la réparation des dommages causés aux particuliers, sans distinction de nationalité, par ledit conflit. Le règlement des réclamations de cette dernière catégorie sera dévolu à une commission formée, en nombre égal, de représentants des deux gouvernements. Des fonds nécessaires pour y faire face seront également prélevés par les soins du gouvernement de la république sur les produits des douanes de Tamatave et de Majunga. | Art. 8. — Le gouvernement de la reine s'engage à payer la somme de 10 millions de francs, applicables tant au règlement des réclamations françaises liquidées antérieurement au conflit survenu entre les deux parties, qu'à la réparation de tous les dommages, causés aux particuliers étrangers par le fait de ce conflit. L'examen et le règlement de ces indemnités est dévolu au gouvernement français. |
| Art. 10. — Majunga et Tamatave (ou Tamatave seul) seront détenus par les Français à titre de gage jusqu'à entier accomplissement des obligations stipulées par l'article précédent. | Art. 9. — Jusqu'au parfait payement de la somme de 10 millions de francs, Tamatave sera occupé par les troupes françaises. |
| Art. 11. — Aucune réclamation ne sera admise au sujet des mesures qui ont dû être prises jusqu'à ce jour par les autorités militaires françaises. | Identique. |

| PROJET DE TRAITÉ | TRAITÉ DÉFINITIF |
|---|---|
| Art. 12. — Le gouvernement de la république s'engage à prêter assistance à la reine de Madagascar pour la défense de ses États. | Identique. |
| Art. 13. — Sa Majesté la reine de Madagascar continuera comme par le passé à présider à l'administration intérieure de tous *ses États*. | Art. 12. — S. M. la reine de Madagascar continuera comme par le passé de présider à l'administration intérieure *de toute l'île*. |
| Art. 14. — En considération des engagements pris par S. M. la reine, le gouvernement consent à se désister de toute répétition à titre d'indemnité de guerre. | Identique. |
| Art. 15. — Le gouvernement de la république, afin de seconder la marche du gouvernement et du peuple hova dans la voie de la civilisation et du progrès, s'engage à mettre à la disposition de la reine les instructeurs militaires, ingénieurs, professeurs et chefs d'ateliers qui lui seront demandés. | Identique. |
| Art. 16. — Le gouvernement de la république conserve son autorité sur les territoires où elle est actuellement établie, en vertu des traités conclus par la France en 1841 et 1842, et qui s'étendent de la baie Mourousissang à l'ouest jusques et y compris Vohémar à l'est. Il détermine le régime sous lequel auront lieu les rapports entre le gouvernement hova et la population de ces territoires.<br>Le produit des douanes de Vohémar appartiendra à Sa Majesté la reine et pourra, avec l'agrément du gouvernement de la république, être perçu par les agents hovas. | Art. 15. — Le gouvernement de la reine s'engage expressément à traiter avec bienveillance les Salakaves et les Antakares et à tenir compte des indications qui lui seront fournies à cet égard par le gouvernement de la république.<br>Toutefois le gouvernement de la république se réserve le droit d'occuper la baie de Diégo-Suarez et d'y faire les installations à sa convenance. |
| Art. 17. — Le président de la république et S. M. la reine de Madagascar accordent une amnistie générale, pleine et entière, avec levée de tous les séquestres mis sur leurs biens, à ceux de leurs sujets respectifs qui, jusqu'à la conclusion du traité et auparavant, se sont compromis pour le service de l'autre partie contractante. | Identique. |
| Art. 18. — Les traités et conventions existant actuellement entre le gouvernement de la | Identique. |

| PROJET DE TRAITÉ | TRAITÉ DÉFINITIF |
|---|---|
| république et S. M. la reine de Madagascar sont expressément confirmés dans celles de leurs dispositions qui ne sont point contraires aux présentes stipulations. | |
| ART. 19. — Le présent traité ayant été rédigé en français et en malegache, et les deux versions ayant également le même sens, le texte français sera officiel et fera foi sous tous les rapports aussi bien que le texte malegache. | Identique. |
| ART. 20. — Le présent traité sera ratifié. | ART. 19. — Le présent traité sera ratifié dans le délai de trois mois au plus tôt, si faire se pourra. |

Il ne faut point être clerc bien habile pour voir que les modifications apportées dans la rédaction définitive ont toutes été — moins l'élévation à 10 millions de l'indemnité de guerre — à l'immense avantage de nos adversaires.

Si nous nous reportons aux négociations de 1884 entre l'amiral Galiber et M. Baudais, d'une part, et Rainandrianamanpandry, de l'autre, nous nous apercevons que la patience hova a fini par obtenir gain de cause sur tous les points en litige. Après deux années de lutte, nous acceptons tout ce que nous avions rejeté et si péremptoirement tout d'abord : la suzeraineté hova sur toute l'île, la mainmise sur nos alliés les Sakalaves, et jusqu'à cette indemnité pécuniaire en deniers, repoussée avec une juste fierté dans les premiers pourparlers.

Quels résultats et quelle fin!

En premier lieu, nous reconnaissons définitivement la souveraine des Hovas comme reine de Madagascar.

A la vérité, cette faute avait été commise en 1862; cependant, comme l'avait dit M. Baudais, dans la séance du 21 février 1884, au plénipotentiaire Rainandrianamanpandry, à cette époque et en faisant cette concession, nos plénipotentiaires avaient considéré que « l'expression roi ou reine de Madagascar n'est qu'un titre et qu'il ne signifie pas souverain de tout le pays[1] ». Cette fois, il n'y aura plus lieu à tergiversation, grâce à l'explication regrettable donnée par l'article 12. Le paragraphe correspondant à cet article dans le projet primitif portait, comme on peut le voir plus haut : « que la reine de Madagascar continuerait à présider, comme par le passé, à

[1] *Livre jaune*, 1886, p. 20.

l'administration intérieure *de ses États* » ; grâce à l'esprit par trop conciliant de M. Patrimonio, « l'administration intérieure de ses États » est devenue dans le traité définitif « l'administration de toute l'île ». Et dans la lettre à M. de Freycinet, où l'ancien consul de Beyrouth rend compte de cette modification, modification fausse au point de vue historique, puisque jamais, dans le passé, le gouvernement hova n'a administré des pays comme les Mahafales, les Féhérègnes et plus de dix autres peuplades indépendantes; modification profondément attentatoire à nos droits séculaires, à l'honneur et au prestige de la France, puisqu'elle nous dépouille, d'un trait de plume, de conquêtes légitimes, consacrées par deux cents ans d'occupation plus ou moins interrompue, M. Patrimonio dit avec une naïveté déplorable : « La concession est de peu d'importance, et je suis certain d'avance que vous voudrez bien l'appuyer. » D'après l'article 6, nous n'obtenons même plus les droits qu'avaient consacré les traités de 1862 et 1868 : la faculté d'acquérir des terres nous est refusée.

Et que dire de l'article dans lequel abandonnant, sans vergogne, les Sakalaves et les Antakares, nous les *recommandons à la bienveillance* de la reine des Hovas? Quelle est celle de ces peuplades sauvages qui voudra désormais compter sur notre parole, à laquelle de nos promesses pourra-t-elle ajouter foi, après qu'elle nous aura vus déchirer nous-mêmes, et sans motif, les traités les plus solennels, les engagements les plus sacrés?

Où sont ces fameuses déclarations répétées avec une juste fierté en 1882, 1883, 1884, par nos plénipotentiaires? « Nous sommes responsables des Sakalaves vis-à-vis de l'Europe, disait alors M. Baudais; la France a toujours respecté ses traités et elle se croit aussi bien engagée vis-à-vis des Sakalaves que de tout autre peuple de l'Europe. » Et l'amiral Galiber : « Nous avons des engagements vis-à-vis des tribus sakalaves; ces engagements sont pour nous un devoir sacré, et nous n'y faillirons pas. L'Europe connaît ce protectorat et nous reprocherait d'abandonner les tribus qui en font l'objet. » Et M. Jules Ferry : « Le gouvernement a déclaré qu'en cas d'échec des négociations, il ne reculerait devant aucun moyen pour réduire les Hovas. » Et l'amiral Peyron : « Étant donnés le caractère et l'antériorité de nos droits, nous n'avons pas à demander aux Hovas ni une déclaration qui implique la reconnaissance de ces droits, ni engagements de respecter les arrangements particuliers que nous avons passés avec les tribus du nord de Madagascar. Notre intention est, dès à présent, d'affirmer nos droits sur les côtes nord et nord-ouest en les exerçant. » Enfin la déclaration de l'amiral Miot lui-même en mai 1885, de l'amiral Miot, qui vient

d'apposer sa signature au bas du traité du 17 décembre dernier : « Le gouvernement de la république est résolu, pour terminer les affaires de Madagascar, à ne reculer devant aucun moyen. Il faut que vous le sachiez. Je ne viens pas ici vous demander la reconnaissance de tels ou tels droits, ni le respect de tels ou tels arrangements passés avec des peuplades que nous aimons et que nous protégeons; je viens pour exercer ces droits et imposer ce respect... N'ayez plus aucun espoir de remettre vos pavillons sur la côte ouest. Elle est désormais sous la protection effective de la république. Nous n'abandonnerons jamais Majunga... »

Et dire que tout cela est imprimé dans le *Livre jaune* distribué il y a quinze jours à nos députés; dire que cela sera traduit et publié demain à Tananarive. Comment ne serions-nous pas la fable et la risée des Malegaches, des méthodistes, de l'Europe entière?

Comme nous le disions au commencement de ce travail, un traité doit toujours être examiné sous le rapport général, concret, et à un point de vue spécial, relatif et contingent. Pour qui étudiera le traité du 17 décembre, sans tenir compte de la situation des deux puissances signataires au moment de l'ouverture des hostilités, on pourra le trouver, jusqu'à un certain point, favorable; mais si l'on recherche ce que nous étions en droit d'attendre et ce que nous avons obtenu, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que cette convention est une véritable défaite. N'avons-nous pas vu le traité de 1862 réduit à néant, moins d'un an après sa signature, par une conspiration de palais, toujours possible à Tananarive; le traité de 1868 ne fut-il pas tourné d'une façon byzantine, par la promulgation de la loi n° 85? Qui nous dit qu'après avoir fait toutes les concessions en décembre 1885, nous n'aurons point l'humiliation de voir, à bref délai, ces concessions rejetées comme insuffisantes, ne verrons-nous point formuler de nouvelles prétentions?

Quelle sera la situation de notre délégué, à Tananarive? La presse officieuse a déclaré elle-même que la valeur du traité du 17 décembre dépendrait de l'habileté du résident chargé de le faire appliquer. Or qu'est-ce qu'un document diplomatique qui repose sur la valeur d'un homme? Si cet agent est insuffisant, inexpérimenté, toutes nos tentatives, tant d'argent dépensé, de sang versé, auront donc été des efforts effectués en pure perte.

Et d'ailleurs, trois compagnies d'infanterie de marine à Diégo-Suarez, deux à Tamatave, une à Tananarive, sont-elles des forces suffisantes pour faire respecter nos nationaux, pour maintenir notre influence à Madagascar? A qui fera-t-on croire une insanité pareille. Non, il faut, hélas! l'avouer, cette affaire a été conduite avec une maladresse déplorable. Des hommes d'État sérieux, des

politiques à vues larges et puissantes, n'agissent ni avec cette incurie ni cette légèreté.

Nous le croyons donc et nous l'affirmons, la représentation nationale agirait sagement en n'acceptant pas tel quel le traité du 17 décembre. Il est nécessaire que l'ancien article 16 soit au moins et intégralement maintenu ; la force entretenue à Tananarive ne doit pas être inférieure à un millier d'hommes. Si, sous quelque inspiration mauvaise, dans l'imparfaite connaissance des faits et des circonstances, le traité Patrimonio était ratifié, nous le déclarons d'avance, et nous prenons acte ici de cette déclaration, il faudrait, à bref délai, dans quelques années, dans quelques mois peut-être, recommencer une œuvre imparfaitement élaborée et qui s'écroulera d'elle-même.

Il se passera en 1886 ce qui s'est passé au temps du commandant Gourbeyre, de l'amiral Romain Desfossés, du commandant Dupré : nos vaisseaux auront à peine abandonné Tamatave, que l'astuce de nos ennemis saura trouver un moyen pour éviter les quelques charges qu'elle a momentanément acceptées. L'opinion publique et celle de nos ministres a été égarée.

Sans doute nous devons dire avec M. Baudais que « Madagascar doit rester un seul territoire sous une domination unique » ; mais quant à prétendre avec lui « que nous sommes impuissants à exercer un protectorat effectif sur les peuplades de Madagascar, y compris les Hovas », nous nous défendrons d'une pareille aberration.

Le commissaire de la république française, dans la grande île africaine, en 1884, gardera dans l'histoire la responsabilité de la regrettable dépêche que nous avons donnée *in extenso*, et il faut avouer que cette pièce fait triste figure à côté des documents de même genre que nous avaient laissés les Lescallier, les Blévec, un amiral de Hell.

On a singulièrement exagéré les forces militaires qu'il nous faudrait envoyer à Madagascar pour imposer à Tananarive non point un protectorat timide, rampant, impuissant, mais un protectorat efficace et énergique, tel que doit l'imposer un peuple, quand il agit, comme nous, au nom du progrès et de la civilisation : on a parlé de dix et vingt mille hommes, alors que avec quatre à cinq mille soldats, on était sûr de gagner la partie. Le ministre de la marine n'a-t-il point reçu le rapport détaillé des résultats obtenus en peu de temps par les compagnies indigènes organisées en quelques mois par des officiers tels que le commandant Pennequin ? — Si depuis deux ans nous avions écouté les conseils de militaires connaissant bien la question, nous aurions à Madagascar dix mille Sakalaves enrégimentés qui constitueraient une force

suffisante pour conquérir l'Imerne tout entier en un mois.

Et comme à toute chose il faut une solution pratique, voilà celle que nous conjurons nos amis de proposer et de soutenir. Le traité du 17 décembre ne doit point être rejeté tout entier, mais il doit être modifié notamment aux articles 6, 12 et 15. Avant de retirer nos troupes de la grande île, il faut que d'autres plénipotentiaires mieux au courant des faits et de ce que nous devons exiger, soient envoyés à Tamatave, reprennent les négociations au point où elles en sont et maintiennent les droits imprescriptibles de la France. Les Hovas, quoi qu'en aient dit MM. Baudais, Miot et Patrimonio, sont épuisés, ils céderont à ce qu'au fond ils ne peuvent empêcher, sinon le blocus doit continuer et pour peu qu'il soit effectif, les douanes de Tamatave et de Majunga nous dédommageront largement de nos frais. Pendant ce temps, qu'on laisse des hommes, comme le commandant Pennequin, organiser là-bas les troupes Sakalaves, qu'on envoie à ces troupes quelques milliers de ces chassepots transformés dont regorgent nos arsenaux : avant six mois, nous aurons à Madagascar une armée indigène capable de marcher sur Tananarive.

Si le traité du 17 décembre était ratifié tel qu'il est, nous en avons la conviction douloureuse, ce ne serait là qu'une œuvre éphémère, sans solidité, sans durée possible. Sans doute, nous pouvons laisser à la nation hova ses institutions particulières, ses mœurs, ses coutumes, sa façon d'être spéciale; mais nous devons être pour elle un guide entendu, redouté, indiscuté, et ce n'est point avec une escorte de cent soldats à Tananarive que notre résident jouira en maître d'une pareille influence. — Donc, à notre avis, l'affaire de Madagascar, si le traité du 17 décembre est signé dans sa teneur actuelle, reste irrésolue, ouverte, pendante; la convention Patrimonio-Freycinet est éclose mort-née, elle demeurera seulement dans l'histoire comme un document montrant l'insuffisance, l'ignorance, la légèreté de certains de nos diplomates et de nos hommes d'État actuels.

Arthur de Ganniers.

---

## LES DEUX MAITRES DE L'ENFANCE

# LE PRÊTRE ET L'INSTITUTEUR[1]

---

### I

Le lecteur a pu le constater, le grand moteur de l'éducation dont nous venons de montrer les effets, c'est Dieu. C'est Dieu que nous avons fait apparaître à l'enfant dès l'aube de sa raison pour frapper son imagination et élever sa jeune âme jusqu'à l'idée du suprême législateur; c'est Dieu que nous avons placé dans son esprit avec le cortège de toutes les vérités qui sont la base et le couronnement de la morale; c'est Dieu que nous avons établi dans sa conscience pour la régler, pour la diriger, pour lui apprendre à se connaître, à se juger, à se condamner, à marcher enfin sous l'œil de celui qui sait tout et qui voit tout; c'est par Dieu que nous avons fortifié sa volonté, que nous l'avons lié dans sa liberté par des commandements auxquels il faut obéir, que nous avons agi sur ses délibérations de tout le poids des récompenses éternelles. C'est avec Dieu que nous avons en quelque sorte pétri son cœur, en y allumant une passion divine avant que les passions humaines soient venues l'envahir, en l'attirant vers l'infiniment aimable, vers l'idéal de toute beauté, de toute sainteté et de toute justice, vers celui qui, incarnant en sa personne la loi morale, a vécu les vertus les plus sublimes qui puissent être proposées à l'homme : voilà ce que Dieu a fait. Devant les obstacles que le triomphe du bien rencontrait déjà dans la formation de l'enfance, il a pesé d'un poids décisif dans le plateau de la balance. En se montrant partout, en pénétrant jusqu'au plus intime de l'âme, en animant tout de son action irrésistible, il nous a présenté dans cet être ainsi façonné par lui une création morale infiniment supérieure à toute création physique.

Qui remplacera ce facteur dans l'éducation nouvelle? comment ferez-vous pour vous passer de Dieu? Je constate tout d'abord que la philosophie spiritualiste ne veut pas s'en passer. Elle voit en lui le législateur suprême sur qui repose, en qui se personnifie l'ordre

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 février 1886.

moral tout entier, éternellement conçu et éternellement réalisé. « La morale philosophique, a dit M. Caro, peut commencer sans Dieu, elle ne peut s'achever sans lui... Elle trouve le principe moral inscrit dans la conscience; mais ce principe l'élève plus haut. Ce n'est pas de l'idée de Dieu qu'elle déduit le devoir; c'est la considération de la loi qui l'amène à Dieu par l'idée de l'obligation, par l'idée de la sanction et de la fin. Elle ne reçoit pas la règle des mœurs d'une révélation surnaturelle; elle la recueille avec respect dans la révélation naturelle et permanente de la raison. Elle se demande d'où vient cette autorité qui commande, qui oblige sans contraindre, qui ordonne sans humilier, et qui a ce privilège singulier que l'obéissance à son commandement glorifie la volonté. A ce degré sublime de la vie intérieure, l'idée religieuse se mêle à l'idée morale sans en altérer la pure essence, mais en la transfigurant. La loi n'est pas cette idée purement rationnelle, impersonnelle, perdue dans son abstraction; elle est un commandement divin. L'amour de Dieu s'ajoute à l'amour du devoir, en lui prêtant sa grâce et son efficacité, sans l'affaiblir ni la corrompre. C'est la plus haute démarche scientifique et le vrai procédé de la raison. Ce n'est pas parce que je crois en Dieu que je suis amené à croire au devoir; c'est parce que je crois au devoir, que je suis amené à croire en Dieu, ce Dieu étant la réalité suprême en qui coïncident la justice et la bonté absolues, la loi et l'amour. La morale ainsi comprise, s'achevant dans un acte d'adoration raisonnée, loin d'humilier l'homme, l'agrandit et le relève. L'obéissance à la loi devient une libre coopération à cet ordre des fins, dernier terme et dernière explication possible du monde et de l'humanité [1] ». On le voit par cette page éloquente d'un de ses plus illustres représentants, la philosophie spiritualiste n'est pas plus disposée que le christianisme à écarter Dieu de la science et de l'enseignement de la morale.

Les partisans, les promoteurs de l'éducation nouvelle ne connaissent pas ces scrupules. Regardant d'un œil assuré la population enfantine qu'ils ont attirée dans leurs écoles transformées en palais, ils disent au curé : Restez dans votre église, gardez votre catéchisme. Nous avons le manuel, et il nous suffit. Nous n'avons besoin ni de votre Dieu ni de vous; nous saurons bien nous passer de vos services, nous saurons bien élever l'enfant et former en lui l'honnête homme sans nous inquiéter ni du prêtre ni du philosophe.

Un parti qui aspire à être le grand instituteur de la France entière ne peut pas, en effet, avouer son impuissance ni même son infériorité en matière d'éducation. Si l'éducation doit marcher

[1] Voy. Caro, *Problèmes de morale sociale*, in-8°, p. 98-99.

de pair avec l'instruction dans tous les établissements publics, il y a cependant un centre où elle apparaît comme plus particulièrement, comme absolument nécessaire, c'est l'école primaire. Les élèves que leur situation sociale appelle aux bienfaits de l'enseignement secondaire ou supérieur trouveront dans leur propre famille, dans le milieu où ils sont appelés à vivre, dans le contact avec une société polie, dans le mouvement intellectuel de leur siècle, divers moyens de formation. Pour ce fils de paysan ou d'ouvrier que sa condition voue à une vie de labeur, qui, à peine sorti de l'école, ira se courber sur les instruments de son travail, il n'y aura guère, de par vos lois, d'autre éducation que celle qu'il puisera à l'école. Les parents, absorbés par des occupations incessantes, par la dure nécessité de gagner le pain de chaque jour, se reposent sur le curé et l'instituteur du soin d'élever leurs enfants. Dès lors, plus vous réduisez l'intervention du curé, plus vous augmentez ici la responsabilité et les devoirs de l'instituteur. Vous chassez de l'école, vous reléguez dans le temple celui qui, depuis des siècles, employait son influence supérieure à moraliser l'enfance et la jeunesse. Désormais il appartiendra avant tout à l'instituteur de combattre dans ses élèves les défauts naissants, de les pénétrer du sentiment du devoir, de les former à la justice, à la tempérance, de leur donner les premières habitudes de loyauté, de franchise, de désintéressement, d'honneur, d'empêcher enfin que les mauvais instincts n'étouffent dans ces jeunes âmes les germes du bien.

Les auteurs des dernières réformes l'ont compris et ils acceptent hautement la responsabilité de cette nouvelle situation. Que lisons-nous, en effet, dans les documents officiels? « L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'Église, *l'instruction morale à l'école*... L'instituteur ne saurait trop se représenter qu'il s'agit pour lui de former chez l'enfant le sens moral, de l'aiguiser, de le redresser parfois, de l'affermir toujours. » On lui rappelle que sa principale mission consiste à « développer dans l'homme, l'homme lui-même, c'est-à-dire un cœur, une intelligence, une conscience ». Pour arriver à un tel but, il faut que son « enseignement atteigne au vif de l'âme », qu'il fasse éclore dans son élève « des sentiments assez vrais et assez forts pour l'aider un jour dans la lutte de la vie à triompher des passions et des vices », qu'il travaille autant « pour l'éducation du caractère que pour celle de l'intelligence », qu'il lui fasse faire, en un mot, « l'apprentissage effectif de la vie morale..... A ce prix seulement, l'instituteur aura mérité le titre d'*éducateur*, et l'instruction primaire le nom d'*éducation libérale* ».

Ces paroles, que nous empruntons aux circulaires ministérielles et aux programmes mêmes arrêtés par le conseil supérieur de

l'instruction publique[1], font voir avec quelle assurance, quelle conviction les promoteurs de la réforme revendiquent un grand rôle moral pour l'instituteur. Mais il ne suffit pas de lui montrer ainsi le but à atteindre, il faut voir les moyens qu'on lui fournit pour mener à bonne fin une telle entreprise. On vient en quelque sorte de réclamer pour l'école le monopole de l'*instruction morale.* C'est à l'instituteur qu'il appartiendra de « développer dans l'homme l'homme lui-même », en formant, avec son intelligence, son cœur, son caractère, sa conscience. Comment s'y prendra-t-il pour réussir dans sa tâche? Où trouvera-t-il le secret d'atteindre « au vif de l'âme », de tremper assez fortement la volonté de l'enfant pour l'amener, « dans la lutte de la vie, à triompher des passions et des obstacles »? En un mot, par quels procédés nouveaux le maître d'école va-t-il enfin réellement mériter « le titre d'éducateur »? Quelles sont les armes qu'on lui met en main?

## II

J'ouvre les programmes donnés par le législateur de 1882 à l'instruction primaire; je trouve qu'ici, comme dans l'enseignement secondaire, on a élargi en tout sens le champ des connaissances à parcourir. S'il suffisait pour façonner l'enfance de l'appliquer à l'étude de l'histoire naturelle, de la physique, de la chimie, des mathématiques, le problème de l'éducation serait résolu. Jamais ces sciences n'avaient été mises aussi largement à contribution. On a enflé l'instruction primaire, comme l'instruction secondaire, d'une foule de notions nouvelles qui tendent à loger l'encyclopédie dans des cerveaux de douze ans. Faut-il s'attendre à voir jaillir une source de vie morale de cette pléthore scientifique[2]? Hélas! il est

[1] Voy. l'arrêté du 27 juillet 1882, réglant le plan d'études des écoles primaires, ainsi que les programmes annexés. *Journal officiel* du 2 août 1882. — Voy. aussi la circulaire adressée, le 17 novembre 1883, à chaque instituteur par M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique. Nous nous appuierons de préférence sur ces documents officiels. Nous avions, en vue de cette étude, lu à peu près tous les manuels de morale civique publiés depuis peu par nos adversaires. Mais, comme ils ne sont que le développement souvent fort diffus des documents ci-dessus, les citer en détail serait allonger ce travail sans aucun profit pour le lecteur. — On n'a pas oublié la remarquable critique que M. Charles de Lacombe a fait ici même (livraisons des 10 et 25 septembre 1882) d'un certain nombre de manuels.

[2] Telle est la prétention de la nouvelle pédagogie morale : « Le développement de l'intelligence, dit M. Compayré, est en général une garantie du développement de la moralité. L'homme instruit a plus de force morale que l'ignorant pour résister au mal... L'instruction moralise et fortifie

bien difficile d'établir une proportion entre l'instruction et la moralité. Nous accorderons volontiers que les lumières, que la civilisation, adoucissent les mœurs, que la recherche des plaisirs de l'esprit est quelquefois un préservatif contre de basses jouissances, qu'un homme orné de connaissances peut trouver dans ces connaissances mêmes l'indication de la voie qui conduit à la vertu. Mais cette voie, la prendra-t-il? Qui ne sait la différence qu'il y a à entrevoir le bien et le pratiquer? Au point de vue particulier qui nous occupe, quelle connexion peut-on établir entre les progrès dans l'étude et les progrès dans la vertu? En quoi tel élève sera-t-il meilleur qu'un autre parce qu'il est plus habile à résoudre une équation algébrique, à trouver une combinaison chimique? En quoi ce collégien est-il mieux affermi dans le sentiment et la pratique du devoir parce qu'il pourrait décrire le cours du Congo ou nous raconter la guerre de Cent-ans? Ici les tables de criminalité par lesquelles on a essayé d'établir une comparaison entre les condamnés lettrés et illettrés ne prouvent rien ou se retournent contre ceux qui voudraient y chercher un argument en faveur des lumières.

Herbert Spencer a eu occasion de démontrer avec une grande vigueur que la confiance dans les effets moralisateurs de l'instruction est « absurde *a priori* » et « d'ailleurs contredite par les faits... Quel rapport peut-il y avoir, dit-il, entre apprendre que certains groupes de signes représentent certains mots et acquérir un sentiment plus élevé du devoir? Comment se fait-il que la facilité à former des signes représentant les sons pourrait fortifier la volonté de bien faire? Comment la connaissance de la table de multiplication et la pratique des additions et des divisions, peuvent-elles développer les sentiments de sympathie au point de réprimer la tendance de nuire au prochain? Comment les dictées d'orthographe et d'analyse grammaticale peuvent-elles développer le sentiment de la justice? Pourquoi, enfin, des accumulations de renseignements géographiques, amassés avec persévérance, accroîtraient-elles le respect de la vérité?... Il n'y a guère plus de relation entre ces causes et ces effets qu'avec la gymnastique, qui exerce les doigts et fortifie les jambes. Celui qui espérerait enseigner la géométrie en donnant des cours de latin ou qui, en dessinant, croirait apprendre à jouer du piano, serait jugé bon à mettre dans une maison de fous; il ne serait pourtant guère plus déraisonnable que ceux qui comptent produire des sentiments meilleurs au moyen d'une discipline des facultés intellectuelles. *La foi aux livres de classe et à la lecture est une des superstitions de notre époque.* »

l'âme contre les mauvais penchants. » (Compayré, *Éléments d'éducation civique et morale*, 1880, p. 33, 121.)

On ne saurait mieux dire. Il serait donc temps d'en finir avec cette éternelle prétention d'établir une corrélation absolue entre la science et la vertu. La Révolution qui avait un instant caressé cette chimère, finit par l'abandonner [1]. En 1833, M. Guizot, défendant à la tribune de l'Assemblée [2] son projet de loi sur l'instruction primaire, s'efforça de prémunir les députés contre la même illusion. « Messieurs, leur disait-il, prenez garde à un fait qui n'a jamais éclaté peut-être avec autant d'évidence que de notre temps : le développement intellectuel, quand il est uni au développement moral et religieux, est excellent ; mais le développement intellectuel tout seul, séparé du développement moral et religieux, devient un principe d'orgueil, d'insubordination, d'égoïsme et, par conséquent, de danger pour la société. » En 1849, il s'éleva à ce sujet un débat important au sein de l'Académie des sciences morales et politiques. M. Cousin s'écria au cours de la discussion : « L'augmentation de l'instruction n'amène pas du tout une augmentation de moralité. Donc, il faut tourner l'instruction en éducation ou rien n'est fait. Ce n'est pas l'instruction qui moralise, c'est l'éducation, chose fort différente, et surtout l'éducation religieuse [3]. » Dans la même

[1] Condorcet prétendait que les lumières arriveraient à faire disparaître les maladies physiques. Rabaut Saint-Étienne disait que « l'homme est susceptible d'une perfection indéfinie, que sa perfection dépend des lumières qu'il acquiert ». Ducos, Lakanal, parlaient avec le même lyrisme des « lumières ». Cet enthousiasme pour les lumières ne se maintint pas, car la loi du 3 brumaire an IV veut seulement faire enseigner dans les écoles primaires « à lire, à écrire, à calculer, et les éléments de la morale républicaine ».

[2] Séance du 2 mai 1833. M. Guizot disait un peu plus tard dans la circulaire adressée à tous les instituteurs primaires, le 18 juillet 1833 : « Vous le savez : les vertus ne suivent pas toujours les lumières et les leçons que reçoit l'enfance pourraient lui devenir funestes, si elles ne s'adressaient qu'à son intelligence. »

[3] M. Cousin disait encore : « Quant au rapport de la moralité et de l'instruction, il est le même que celui de la liberté et de la moralité. La liberté est un instrument pour bien ou mal faire. L'instruction n'est qu'un devoir de plus ajouté à tous les autres. Supposez de mauvaises intentions et une tendance perverse, la liberté et l'instruction multiplient les chances de crime. » Dans cette séance, Dunoyer et Portalis parlèrent dans le même sens. Faisant allusion aux pays où la diffusion de l'instruction primaire avait produit de bons effets au point de vue moral, ils montraient que ce résultat était dû à l'action de la religion et ils ajoutaient avec M. Cousin : « Dans tous les pays où *une forte éducation religieuse* accompagne l'instruction primaire, celle-ci est féconde en résultats moraux. *Sinon non.* L'instruction ne suffit point ; il faut encore, il faut surtout un milieu moral. » Voy. *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.* Deuxième série, t. VI, p. 418 et sq.

Loin d'être un grand appoint pour la pratique de la vertu, l'instruction

séance, M. de Rémusat eut à son tour l'occasion d'ajouter ces paroles qui nous paraissent le dernier mot de la question : « L'instruction, dit-il, est une faculté, une puissance de plus. C'est une puissance morale en ce sens que ce n'est pas une force physique. Mais, comme toute puissance humaine, c'est une puissance pour le mal autant que pour le bien. Elle élève celui qui la possède, elle l'arrache à l'abrutissement; elle en fait donc une créature morale d'un ordre supérieur, elle n'en fait pas une créature plus vertueuse. La moralité pratique, la moralité-vertu a besoin de prendre ailleurs ses garanties et ses points d'appui [1]. »

Il est donc certain que science et vertu ne sont pas synonymes. Laissons là les déclamations sur l'effet moralisateur des lumières. On n'a pas formé l'honnête homme parce qu'on s'est préoccupé de préparer le savant. Quelques mauvaises langues ont même osé dire que les derniers règlements n'ont guère accru la science en augmentant le nombre des cours, parce qu'en enflant les programmes, on a oublié, paraît-il, d'élargir en même temps le cerveau de l'enfant.

## III

Soit, répondra-t-on; il nous est d'autant plus facile de passer condamnation sur ce point que la loi nouvelle a fait une large part à l'enseignement moral proprement dit. Voyons donc par quels moyens les réformateurs vont assurer désormais l'éducation de l'enfance.

Ce qui ressort des documents officiels, c'est la prétention d'établir le nouveau système de morale en dehors non seulement de toute religion, mais de toute métaphysique. Le ministre et le conseil supérieur de l'instruction publique s'accordent ici à interdire à l'instituteur « toute discussion théologique et philosophique ». Il lui

dirigée dans un certain sens sera peut-être un obstacle au développement du sens moral. « Vraie ou fausse, a dit M. Doudan, la religion se lie à des habitudes morales : elle accoutume de bonne heure l'esprit à vivre dans les liens invisibles du spiritualisme. La rigueur des sciences démonstratives produit l'effet contraire. On a beau faire présider à leur enseignement les meilleures intentions du monde, peu à peu elles retirent l'homme de ces domaines où errent les grandes pensées et les rêveries sans bornes, pour le pousser dans les sentiers poudreux de l'économie matérielle. C'est pour cela même que dans l'ordre des sciences les plus élevées, où tout est soit observation, soit syllogisme, le matérialisme fait un si grand nombre de recrues. Ce n'est pas que les sciences concluent au matérialisme, mais elles donnent l'habitude exclusive du positif. »

[1] Dernièrement, M. Jules Simon écrivait : « Une nation qui cesse à la fois d'être illettrée et d'être croyante n'avance pas, elle recule. » M. Legouvé a dit : « Si j'étais forcé de choisir pour un enfant entre savoir prier et savoir lire, je choisirais prier. »

est expressément défendu de rechercher avec ses élèves « les principes, les origines et les fins dernières de la morale ». Qu'il n'aille pas s'ériger en apôtre d'un nouvel évangile, en théologien ou en philosophe. Qu'il sache bien qu'il n'a pas de « vérités à démontrer ». Qu'il reste « loyalement enfermé dans l'humble et sûre région de la morale usuelle ». Si on lui demande ce qu'il enseigne, il dira que c'est « cette bonne et antique morale que nous avons reçue de nos pères et que nous nous honorons de suivre dans les relations de la vie, sans nous mettre en peine d'en discuter les bases philosophiques [1]. »

Les organisateurs de la morale laïque, en la rendant ainsi indépendante des principes, prétendent la soustraire aux controverses, à la fortune changeante et à la mobilité des systèmes. Se plaçant sur un terrain neutre où tous les esprits peuvent se donner rendez-vous, quelles que soient les opinions individuelles, ils espèrent fonder ce que Voltaire appelait *la morale universelle*. Ils disent à

[1] Voy. les documents officiels cités plus haut. M. Paul Bert a chanté cette thèse sur tous les tons : « La morale, dit-il, est aussi indépendante des hypothèses de la métaphysique que des dogmes contradictoires des diverses religions... Les vérités morales peuvent être enseignées sans qu'on ait besoin d'avoir recours ni aux obscurités de la métaphysique ni aux éclairs du Sinaï. » (*Journal officiel* du 10 février 1880.) Parlant, une année plus tard (le 18 septembre 1881), aux instituteurs, M. Paul Bert leur disait : « Ce qu'on a fait pour les sciences physiques, nous le ferons pour les sciences morales, et les métaphysiciens continueront pendant l'éternité cet étrange jeu qui ressemble à un jeu de bilboquet dont la boule n'aurait pas de trou. » M. Renan est du même avis que M. Paul Bert. « Les origines de la vertu, disait-il en pleine Académie (discours sur les prix de vertu, 1881), mais, messieurs, personne n'en sait rien, ou plutôt nous n'en savons qu'une seule chose, c'est que chacun la trouve dans les inspirations de son cœur. Parmi les dix ou vingt théories philosophiques sur les fondements du devoir, il n'y en a pas une qui supporte l'examen. La signification transcendante de l'acte vertueux est justement qu'en le faisant on ne pourrait pas dire bien clairement pourquoi on le fait. Il n'y a pas d'acte vertueux qui résiste à l'examen. Le héros, quand il se met à réfléchir, trouve qu'il a agi comme un être absurde, et c'est justement pour cela qu'il a été un héros. Il a obéi à un ordre supérieur, à un oracle infaillible, à une voix qui commande de la façon la plus claire, sans donner ses raisons. » M. Renan a dit encore dans un autre discours à l'Académie (réception de M. Pasteur, 22 avril 1882) : « Il est prudent de n'associer le sort de la morale à aucun système. » Voici enfin que les philosophes s'en mêlent. « On a écrit jadis, dit M. Fouillée, des pages émouvantes pour montrer comment les dogmes religieux finissent; on pourrait en écrire aujourd'hui de plus émouvantes encore sur une question bien plus vitale : *comment les dogmes moraux finissent*. Le devoir même, sous la forme suprême de l'impératif catégorique, ne serait-il pas un dernier dogme, fondement caché de tous les autres, qui s'ébranle après que tout ce qu'il soutenait s'est ébranlé? »

l'instituteur : Laissez de côté toute préoccupation métaphysique, toute question d'origine ou de finalité. Tenez-vous-en aux faits, aux résultats. Ce qui importe ici, ce ne sont pas les principes, mais leurs applications. Il y a des règles universellement acceptées, des appréciations communes sur la bonté des actions humaines. Que cette opinion générale soit la loi de votre pédagogie morale, et vous n'aurez à craindre ni de vous égarer, ni de rencontrer des contradicteurs.

La vérité, c'est que nos adversaires n'affirment rien parce qu'ils ne sont sûrs de rien. Ce n'est pas du respect de l'opinion d'autrui, mais du défaut absolu de conviction que procède leur abstention doctrinale. Que quelques-uns croient faire œuvre utile en émancipant la morale laïque de tout dogme théologique ou philosophique, il est possible qu'une telle pensée ait traversé leur esprit; mais, au fond, ils ont une raison dominante pour en agir ainsi : ils doutent, il n'y a pas pour eux de vérité démontrée. Comment voulez-vous qu'ils parlent à l'enfant de Dieu, d'âme libre et immortelle, de vie future, quand ils ne sont sûrs ni de Dieu, ni de l'âme, ni de l'autre vie? A M. Jules Simon demandant qu'on inscrivît dans la loi les devoirs envers Dieu, on se souvient que M. Jules Ferry répondait : « Des devoirs envers Dieu, mais quel Dieu [1] ? »

Ce néant métaphysique est commandé aux patrons de la morale laïque par les exigences du positivisme, dont ils sont les adeptes. Enfants du siècle de la science, ministres actifs de la république qui s'est fait décerner par son grand homme, Gambetta, l'épithète de scientifique, ils se refusent à admettre dans leur système de morale des principes qui ne sont pas rigoureusement démontrés. Or, pour eux, Dieu n'est qu'une hypothèse, la vie future n'est qu'un vain rêve des malheureux, et elle a de plus l'inconvénient de fournir à nos actions des motifs intéressés. Dès lors les vieux dogmes de la religion naturelle ne blessent pas moins la liberté de penser et par suite la liberté de conscience que les vieux dogmes des religions positives. Dans cette révision générale des doctrines morales, aucun des systèmes acceptés jusqu'ici n'a trouvé grâce devant les réformateurs. Arrière donc les discussions surannées de la morale théorique, tenons-nous-en à la morale pratique, à la morale usuelle. Qu'importent ici les curiosités métaphysiques? La règle des mœurs n'est-elle pas indépendante de cette variété de doctrines. « Quand j'entends dire, écrit un des coryphées du positivisme en Angleterre, le professeur Huxley, que la moralité dépend de certains problèmes philosophiques, j'éprouve la même impression que si l'on me disait que la vision d'un homme dépend de sa

[1] Séance du Sénat, 4 juillet 1881.

théorie sur la vue, ou bien que l'on ne peut savoir si le gingembre produit dans la bouche une sensation de chaleur, avant de savoir quelle est la nature du gingembre[1]. »

Cette absence de principes qui résulte avant tout du défaut de conviction est aussi commandée à nos adversaires par la politique où ils se sont engagés. Après avoir interdit au maître d'école l'enseignement du catéchisme sous prétexte de neutralité religieuse, n'est-on pas conduit à lui défendre de parler de Dieu, de vie future sous prétexte de neutralité philosophique? Ne compte-t-on pas autant de philosophies que de religions? Le même motif qui vous empêche de vous montrer chrétien pour ménager ma conscience de libre penseur vous interdit de vous montrer spiritualiste pour ménager ma conscience de positiviste. Vous manquiez, dites-vous, d'autorité pour rien affirmer de ce qui est dans le catéchisme, en aurez-vous davantage pour rien affirmer dans vos manuels? Les mêmes raisons qui défendent à l'Université de faire acte de religion lui interdisent de faire acte de philosophie. Lié par vos déclarations de neutralité absolue, vous n'oserez même pas enseigner à vos élèves l'existence de Dieu. C'est là le crime, ce sera aussi le châtiment de votre éducation.

Ce n'a pas été un des moindres scandales de ce temps que celui donné par un grand maître de l'Université venant demander, au nom du gouvernement, que le nom de Dieu ne fût pas prononcé dans une loi sur l'éducation morale de l'enfance. Malgré tous les efforts, toute l'éloquence de M. Jules Simon, Dieu fut mis en minorité comme un simple ministre. Battu par assis et levé, obligé de se démettre, il a été rejoindre les vieilles légendes qui, après avoir consolé ou effrayé l'humanité pendant des siècles, ne méritent plus d'occuper une génération éclairée par le flambeau de la science et les lumières du positivisme.

On sait quelles ont été les conséquences de cet ostracisme. Ce n'est pas en vain qu'on donne certains exemples dans les régions du pouvoir. Sur l'impulsion venue d'en haut, on a vu s'organiser une espèce de chasse à Dieu. On a poursuivi son nom jusque dans les livres de lecture en usage dans les classes, jusque dans les *Fables* de la Fontaine. Il est vrai que certains manuels, qui ont accumulé dans quelques pages destinées aux enfants toutes les négations et tous les blasphèmes, ne se présentent pas au public avec l'estampille officielle. Il est vrai que l'arrêté[2] portant règlement du programme tracé par le conseil supérieur, relativement à l'instruction primaire, comprend formellement les « devoirs envers Dieu ». Il est vrai que

[1] Voy. Mallock, *La vie vaut-elle la peine de vivre?* p. 86, trad. Forbes.
[2] Arrêté du 27 juillet 1882.

la plupart des manuels en usage dans les classes ont suivi cette indication; mais plusieurs, comme celui de Mme Gréville, qui n'en a pas moins été recommandé par le ministre d'alors, passent Dieu sous silence. Comment tous ces auteurs se croiraient-ils obligés d'entretenir les élèves de la Divinité, lorsque, malgré tous les efforts des philosophes spiritualistes, la loi de 1882 est restée muette sur ce point; lorsque M. Jules Ferry, dans sa circulaire du 17 novembre 1883, pouvait tracer longuement à l'instituteur la voie à suivre pour la formation morale de ses élèves, sans être amené à prononcer une seule fois le nom de Dieu. Aussi quand Dieu se montre dans un de ces manuels inspirés des idées nouvelles, il a l'air de s'y être glissé subrepticement par une porte dérobée, et semble tout honteux de s'y produire. Lorsque l'auteur est amené à parler de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, de la vie future, de la sanction de la loi morale, ce sont partout les mêmes incertitudes, les mêmes considérations vagues et hésitantes, la même absence de preuves, d'affirmations nettes et précises.

## IV

Malgré ces timidités, le simple fait de l'inscription dans le programme des devoirs envers Dieu est déjà une violation flagrante de la neutralité philosophique que tout à l'heure vous paraissiez avoir tant à cœur. Après toutes vos protestations de vous en tenir exclusivement à la morale usuelle, vous commencez par déchirer le contrat que vous vouliez imposer aux autres et à vous-mêmes. Vous osez nous parler de Dieu au risque de vous faire demander par vos amis de quel droit vous venez les entretenir de ce personnage d'ancien régime. Vous commencez par violer la neutralité et vous voulez l'imposer au maître et à l'élève. Laissez-moi vous dire qu'ils ne s'y montreront pas plus fidèles. Vous demandez à l'instituteur de tracer la règle des mœurs sans s'inquiéter en rien des principes qui, jusqu'à ce jour, lui avaient servi de base. Alors même que l'instituteur accepterait de s'enfermer dans cette réserve philosophique et religieuse, il sera à coup sûr provoqué à en sortir par les questions de ses élèves. On a beau s'interdire dans son enseignement moral toute recherche spéculative, toute exposition doctrinale, il n'y a pas moyen de réduire l'enfant à cette espèce d'impassibilité intellectuelle. Son esprit, toujours en éveil, se pose une foule de questions que vous serez fatalement appelés à résoudre. A mesure que sa raison se développe, sa curiosité s'aiguise et devient exigeante : il veut percer le mystère du monde qui l'entoure. Croyez-vous qu'il ne lui arrivera, pas en regardant le ciel, de vous demander ce qu'il cache, qui fait lever le soleil, qui a créé ces mondes qui roulent sur nos

têtes? Il voit mourir un de ses amis, un membre de sa famille, peut-être son père ou sa mère; ne voudra-t-il pas savoir s'il les retrouvera un jour, ou si tout finit à la tombe? Vous lui demanderez de combattre ses défauts et ses passions naissantes, de pratiquer le bien et d'écarter le mal. S'il vous demande pourquoi vous lui tenez ce langage, quelle sera la récompense de ses efforts, vous contenterez-vous de lui parler de la voix de la conscience, de l'opinion publique? Vous serait-il interdit de prononcer devant lui le nom du Dieu rémunérateur-vengeur?

Alors même que l'attention de l'enfant livré à lui-même ne serait pas éveillée sur ces questions, rien ne peut faire qu'il ne vive dans une société ayant encore des habitudes chrétiennes, dans un siècle où les enseignements de l'Eglise sont à tout le moins des points d'interrogations pour ceux mêmes qui récusent son autorité. Cet enfant qui ne peut plus porter le catéchisme à l'école trouve le catéchisme à l'église. Il vit avec des enfants qui ont fait, il compte faire lui-même la première communion. Un entretien avec ses camarades, la vue d'un prêtre, l'entrée dans un temple, une fête religieuse, une cérémonie funèbre, que sais-je enfin, les mille incidents d'une existence qui se déroule dans un milieu encore saturé de christianisme, font arriver à son oreille les mots de Dieu, de Jésus-Christ, de prière, de ciel, d'enfer, etc. Que vous le vouliez ou non, vous n'arrêterez pas ces interrogations incessantes, ces terribles *pourquoi* qui naissent en quelque sorte dans sa bouche et qui appellent une réponse.

Devant cette curiosité si exigeante et si légitime, que fera l'instituteur? Il se taira, me direz-vous; il restera neutre; mais le peut-il? Non, car son silence serait une négation. S'enfermer dans son mutisme, ne pas répondre lorsque l'enfant demande : Y a-t-il un Dieu? Y a-t-il une autre vie? Y a-t-il une âme? Y a-t-il un ciel et un enfer? C'est avouer qu'on n'en sait rien, c'est avouer qu'on en doute. Vous n'en savez rien; vous ne concluez ni pour ni contre; vous ne dites ni oui ni non; l'enfant, lui, dira non. Cet âge n'hésite pas; il ne connaît pas le doute; il ne connaît pas cette espèce de suspension de la pensée entre le oui et le non. En voyant son maître, qu'il prend pour un grand clerc, tergiverser ou se taire, il concluera qu'il ne croit pas un mot de ce qu'on lui enseigne à l'église, que toutes ces grandes vérités, tous ces beaux dogmes sont autant d'inventions dont M. le curé, de connivence avec ses parents, a voulu effrayer sa naïveté, pour encourager sa sagesse.

Du reste, disons-le, la neutralité de l'instituteur n'est ici guère plus facile que celle de l'enfant. Au fond, cet homme que vous prétendez faire neutre, que vous voulez rendre impassible comme le sage d'Épicure, cet homme ne l'est pas. Il est de son pays,

il est de son temps. Il est sorti de son éducation première et secondaire chrétien ou antichrétien. Il a suivi avec intérêt, avec passion, toutes les discussions engagées depuis plus de quatre ans sur l'instruction primaire. La lutte soulevée par la nouvelle loi, jusque dans le moindre village, engage sa responsabilité, et peut-être son avenir. Que fera-t-il?

Si, par conviction ou par ambition, il est acquis aux principes de la morale laïque, il saura bien violer la neutralité sans se compromettre. Les différents exercices de classe lui fourniront mille occasions de manifester ses sentiments. Il n'est pas besoin d'argumenter formellement contre la religion ou contre son curé pour nuire à l'une et à l'autre. Un sourire, un geste, un haussement d'épaules, le silence même opposé à une question d'enfant, en disent souvent plus qu'un long discours. Quelle est la loi, quel est le règlement ou la circulaire, alors que le langage tenu en haut lieu a déchaîné la tempête, qui pourraient empêcher l'instituteur de satisfaire sourdement ses rancunes? Vous lui prêchez la modération; mais il vous connaît, il sait combien vous êtes passionnés vous-mêmes, combien vous êtes impies, combien, derrière vos protestations libérales, vous cachez de haine, d'animosité contre l'Eglise. Il n'a pas de peine à lire, à travers vos pacifiques missives, les projets d'une politique qui cherche à couvrir d'un masque de modération des projets de destruction et de ruine, qui, comme on l'a dit, va lentement pour aller plus sûrement[1]. Il n'ignore pas que tout ce que vous lui demandez, c'est de ne pas se compromettre et de ne pas vous compromettre. S'il a lu — et il n'y a pas manqué — la grande discussion qui vient de s'engager au Sénat sur la loi qui va consommer la ruine des écoles chrétiennes, il sait ce qu'il doit penser de la neutralité que vous prétendez assurer. Il a vu son ministre, le grand maître de l'instruction publique pousser l'ignorance, ou plutôt la haine de l'Église, jusqu'à oser parler de superstition à l'occasion de religion, jusqu'à accuser le catholicisme de ne voir dans le travail qu'un châtiment, dans ce monde qu'une vallée de larmes, un champ fermé à l'activité humaine, alors que la Bible dit formellement de l'homme avant la chute, qu'il fut placé sur la terre pour la « travailler, pour la subjuguer, pour la dominer ». L'instituteur apprend

[1] Du reste, plusieurs manuels violent expressément la neutralité : « Vous pouvez, dit M. Paul Bert aux enfants, changer de religion ou même n'en avoir aucune... Nous devons d'abord, dans l'école, former des hommes et des femmes dont l'âme fortement trempée ne subordonne pas l'idée morale aux croyances religieuses... Quand l'enfant ne croira plus au miracle, il n'attendra plus rien du coup d'État, venant du pouvoir ou venant de la rue. » (Paul Bert, *l'Instruction civique à l'école*, p. 116 et avant-propos, p. 5, 9.)

encore que ce fameux ministre de neutralité et de paix établit dans cette même Sorbonne, d'où on a chassé la Faculté de théologie, une section des « sciences religieuses ». Or, sur les onze chaires nouvelles, les quatre qui touchent au christianisme sont confiées, trois à des protestants et la quatrième à M. Havet, qu'on va arracher à sa retraite, malgré ses soixante-treize ans, parce qu'il faut sa haine contre le christianisme et l'Église pour répondre dignement aux intentions bienveillantes de la neutralité ministérielle à notre égard. L'instituteur sait tout cela, ô puissants du jour. Aussi le désir de vous imiter, le souci de son avancement, l'assurance de vous complaire en vous ressemblant, peut-être ses ressentiments, le pousseront fatalement à sortir de la fameuse neutralité que vous prétendez lui imposer. Quels ravages doit faire dans une école l'attitude d'un maître s'adressant à des enfants qui ne peuvent pas se défendre, et qu'on peut rendre facilement rebelles à une religion qui leur demande déjà des sacrifices et des luttes contre leurs passions naissantes!

Si l'instituteur a des convictions chrétiennes, il sera poussé à sortir de la neutralité par des raisons contraires. Lorsqu'on a une foi dans l'âme, on éprouve le désir naturel de la communiquer, et quand on vit toute la journée avec des enfants, comment n'être pas tenté de parler de religion à ces êtres qui ont besoin de Dieu comme les plantes des rayons du soleil, qui s'ouvrent à l'adoration et à la prière comme les fleurs à la rosée du matin. Tout homme fortement convaincu est fortement enclin à faire partager ses convictions aux autres. Dès lors défendre au maître d'école de dire un mot de religion, quand les mille incidents de la classe, quand les livres de lecture, quand les questions mêmes de ses élèves lui en donnent à chaque instant l'occasion, c'est le placer entre sa conscience et sa situation, c'est vouloir qu'il reste muet à la condition d'être lâche.

La neutralité est donc impossible; j'ajoute qu'elle est inacceptable, qu'elle serait une véritable trahison à l'égard de l'enfance. Nous parlions tout à l'heure des questions inévitables que cet âge pose sur Dieu, sur le monde, la destinée de l'homme, la vie future : ces questions, il a le droit de les faire, et vous êtes dans l'obligation de répondre; car enfin vous prétendez assurer son éducation morale; or qui pourrait affirmer que ces problèmes n'ont pas un rapport direct avec la règle des mœurs? C'est la base et la sanction de la morale qui sont en jeu. Vous voulez dicter à l'enfant des devoirs et par suite lui imposer un effort, des sacrifices. N'est-il pas juste, n'est-il pas honnête qu'il sache pourquoi il doit vous obéir et où le conduira la voie dans laquelle vous voulez engager sa vie?

La philosophie spiritualiste trouvait des solutions pour ces graves

problèmes. Si, dans ses réponses aux questions qui, de tout temps, ont préoccupé l'humanité, elle avait nécessairement un champ moins vaste et un enseignement moins complet que la religion, la philosophie, ne parlant qu'au nom de la raison là où la religion parle au nom de la raison et de la foi, du moins ne craignait pas d'affirmer hautement, de prouver solidement les grands principes sans lesquels il est impossible d'établir une théorie complète du devoir. La religion faisait davantage. Nous l'avons vu s'emparer de bonne heure de l'esprit de l'enfant, prévenir ses demandes, éclaircir ses doutes, lui donner le secret de son origine, de sa destinée; ouvrir à sa vie de magnifiques horizons, lui fournir, en un mot, cet enseignement complet qui éclaire tous les problèmes de l'existence humaine.

Là où l'Église parle, décide, affirme, impose, vous êtes condamnés à vous taire, parce que vous doutez quand elle croit, parce que vous ignorez quand elle sait. Est-ce là le grand progrès de la nouvelle éducation morale? Tout l'effort des réformateurs va-t-il donc aboutir à créer le vide dans l'esprit de l'enfant. Tout à l'heure, quand on lui posait cette simple question : *Qui vous a créé et mis au monde?* il répondait avec son catéchisme : *C'est Dieu qui m'a créé et mis au monde pour le connaître, l'aimer, le servir, et par ce moyen obtenir la vie éternelle.* Ces paroles sublimes qui mettent sur les lèvres de l'enfant la philosophie la plus haute, qui eussent ravi Platon d'admiration, ces paroles ne seront plus prononcées à l'école. Ces vérités, qui semblaient définitivement acquises, qui faisaient partie en quelque sorte du patrimoine moral de l'humanité, ces vérités nous échappent; elles passent au rang des hypothèses, que dis-je, au rang des chimères bonnes à amuser les petits enfants. Tandis que dans les autres ordres des connaissances humaines, dans l'histoire, dans les arts, dans les sciences physiques, naturelles, mathématiques, chaque génération profite du trésor amassé par les devanciers; tandis que les résultats des découvertes qui ont illustré les génies de tous les siècles sont apportés, expliqués, jusque dans les écoles primaires; tandis que, sur tous les autres points, la succession intellectuelle va grossissant tous les jours, c'est sur le seul terrain des vérités morales que nous assisterions au dépérissement et à la ruine? Vous entassez dans l'esprit de cet enfant géographie, histoire, chimie, algèbre, et quand il vous interroge sur le monde et sur sa destinée, quand il s'agit de former en lui le sens moral, vous n'avez à lui présenter aucune grande vérité qui apparaisse à son intelligence comme la règle et le soutien de sa vie? Quoi! après deux mille ans de christianisme, après tant de spéculations savantes où les génies de tous les âges ont pu

enrichir les données de la sagesse antique de toutes les solutions d'une religion sublime, vous n'êtes arrivé qu'à démolir; vous avez abouti à la table rase; vous êtes plus incertain, plus pauvre que les philosophes de la Grèce et de Rome? De vos écoles, de vos académies, de vos assemblées délibérantes, de tous vos systèmes, de toute cette fermentation d'idées, de toutes vos investigations psychologiques, de vos prodiges d'analyse, de ce creuset du positivisme auquel vous avez soumis non seulement les dogmes de la religion positive, mais encore le *Credo* de toute philosophie, est donc sorti le doute, l'abstention, le nihilisme? Encore n'êtes-vous pas sûr de ce néant auquel vous semblez prétendre et, comme dit Bossuet, ce misérable partage ne vous est pas même assuré.

Et c'est cette nullité philosophique, cette impuissance à rien affirmer, à rien établir, c'est ce néant de morale que vous voulez jeter dans l'esprit de l'enfant? Ah! vous n'en avez pas le droit, et on ne vous le permettra pas. Laissez-nous l'élever d'après l'antique méthode et la tradition de tous les siècles. A cet âge qui appelle le mystère, les rêves dorés, les belles espérances, les lointaines perspectives, je veux montrer Dieu, le ciel, l'éternité. A ce jeune esprit curieux, interrogateur, toujours en quête de réponses précises, je veux donner un enseignement complet, je veux transmettre le patrimoine des vérités morales et religieuses conservées par l'Église, pour qu'il y trouve la solution de toutes les questions qui intéressent sa destinée. Si, faute de croire à ces principes, vous ne pouvez pas les enseigner aux autres, je respecte votre liberté, mais je vous interdis l'éducation. Retirez-vous, retirez-vous, car, si c'est un malheur de douter, ce serait un crime de faire douter des enfants. Quel fatal génie vous pousse donc vers l'école, qui, elle aussi, est un temple, pour y porter vos désolantes doctrines? Qui est-ce qui vous empêche de rester dehors, de vous taire, de goûter en silence l'amertume ou, si vous voulez, les jouissances de vos négations? Croyez-vous qu'on vous livrera longtemps le cœur de l'enfance comme un champ à vos expérimentations pédagogiques; croyez-vous qu'on vous laissera mutiler en paix les générations nouvelles? Non, encore une fois, retirez-vous. Si vous n'acceptez pas, si vous ne croyez pas suffisamment prouvées les grandes vérités que les génies de tous les siècles, que les plus illustres philosophes, que le christianisme enfin, ont à jamais consacrées, laissez la place à d'autres. Vous n'êtes pas digne du nom d'éducateur; car le véritable éducateur ne peut pas jeter dans la vie des enfants, des jeunes hommes, en leur ordonnant de marcher en avant, sans savoir où ils vont ni d'où ils viennent, en leur imposant des devoirs sans leur donner le moyen de les accomplir.

Vraiment, à voir d'un côté l'enfant, avec son petit catéchisme, éclairé sur tout ce qui intéresse la destinée de l'homme, capable de répondre sur Dieu, sur notre origine, sur notre fin, sur les causes du mal dans le monde, sur les moyens de le réparer et d'accomplir notre mission sur la terre; à voir, de l'autre, je ne dis pas l'élève des écoles laïques, auquel on dérobe les enseignements les plus essentiels, mais le savant lui-même, mais le dédaigneux contempteur de l'éducation religieuse s'agitant dans le vide, aussi impuissant à rebâtir que hardi à détruire, aboutissant le plus souvent à des théories misérables quand il se mêle de formuler un système, condamné à la négation ou tout au moins au silence quand il s'agit des graves problèmes qui portent le sort de l'humanité, il est impossible de ne pas se rappeler les paroles que Jésus adressait aux orgueilleux de son temps : « Je vous bénis, mon père, de ce que vous avez caché ces choses aux prudents et aux sages et de ce que vous les avez révélées aux petits enfants [1].

## V

Vous avez écarté de l'esprit de l'enfant les grands principes qui avaient été regardés jnsqu'ici comme la base de toute philosophie et de toute morale. Comment comptez-vous former sa conscience après avoir ainsi fait le vide dans son âme? L'impuissance doctrinale va avoir pour conséquence, je le crains, l'impuissance morale. Vous verrez combien il est difficile de bâtir sur le néant.

Le christianisme avait établi avec une grande netteté et une grande force la règle des mœurs. Nous avons vu en particulier avec quel succès, avec quelle puissance, il s'est emparé de la conscience de l'enfant. Dans l'éducation religieuse, la conscience pour l'enfant, c'est Dieu parlant à l'âme, lui dictant et lui imposant ses devoirs en vertu du droit qui lui appartient comme créateur, comme maître de toutes choses, source de toute sainteté et de toute justice, rémunérateur de la vertu et vengeur du crime. Par le seul fait de l'existence du Dieu souverain législateur, la règle du devoir prenait un caractère de fixité comme étant l'expression immuable de la raison suprême, un caractère d'obligation, comme étant l'expression de la volonté souveraine. Quel avantage pour un maître appelé à former la conscience d'un enfant que de pouvoir lui dire : voilà ce que Dieu vous ordonne, voilà les devoirs qu'il vous impose. Ce langage est clair, l'esprit le plus borné peut le comprendre; il est en même temps sans réplique.

[1] « Confiteor tibi, pater, quia abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus et revelasti ea parvulis. » (Saint Matthieu, XI, 25.)

Dieu, une fois écarté, comment allez-vous éclairer, façonner, diriger la conscience de l'enfant? Il n'aura, me direz-vous, qu'à se replier sur lui-même, qu'à descendre au fond de son âme pour y lire les décisions de sa raison. Laissez-moi vous répondre que ce procédé, que ce moyen de formation ne saurait lui convenir. L'enfant ne sait pas démêler, analyser ses pensées; et puis, il est inconstant, volage, il change aussi souvent d'idées que de place. Or la règle des mœurs que vous lui proposez, loin de remédier à cette double cause de faiblesse, premièrement enlève à la loi du devoir sa *clarté*, secondement compromet son *immutabilité*.

Loin de moi la pensée de contester les droits de la raison, de nier qu'en certains cas cette raison abandonnée à elle-même puisse porter des jugements sûrs relativement à la moralité des actions humaines, opérer le discernement du bien et du mal sans avoir besoin de s'élever tout d'abord à la notion de Dieu, à l'idée du suprême législateur. Mais, en réduisant ainsi l'obligation morale à la constatation d'un fait interne, croyez-vous avoir posé une règle facile à saisir pour l'enfant? Croyez-vous que ce voyage psychologique qu'il faudra renouveler toutes les fois qu'il y aura une décision à prendre soit à la portée d'un âge aussi incapable d'observation et de réflexion? Ici la grande supériorité éducatrice du christianisme, c'est de pouvoir faire appel au législateur, de pouvoir dire à l'enfant : voilà ce que Dieu ordonne. Cette ressource vous manque. Vous avez supprimé Dieu, du moins vous n'osez pas le faire intervenir. Comme vous tenez cependant à conserver la loi sans vous inquiéter du législateur, vous en êtes réduit à la faire jaillir en quelque sorte de l'étude des facultés rationnelles. Jeter ainsi l'enfant dans ce dédale intérieur, où il ne sait pas se débrouiller, l'appliquer à la lecture de ce livre intime encore fermé pour lui, n'est-ce pas lui présenter comme règle du devoir une loi dépourvue de ce caractère de clarté et d'évidence qui en est la condition première; car, pour l'observer, il faut commencer par la connaître?

Et puis, voyez dans quel embarras, dans quelle contradiction vous vous placez. Autant, dans certaines circonstances, particulièrement en ce qui touche à nos obligations envers le prochain, il sera facile à l'enfant de se prononcer sur la moralité de telle ou telle action dont la bonté ou la malice sont évidentes; autant, dans d'autres cas, il aura de la peine à porter un jugement par manque de lumières. Qui lui donnera ici un supplément d'information? Qui éclairera sa conscience dans les applications lointaines de la loi naturelle? Vous vous en chargerez peut-être : mais si, après vos belles dissertations, il répond que sa raison ne voit pas, de quel droit lui imposerez-vous votre décision? Insister, imposer votre loi morale,

ce serait vous arroger un pouvoir que vous refusez à Dieu, ce serait remplacer le législateur divin par le législateur humain, la raison divine par la raison du pédagogue. L'Église peut ici intervenir sans manquer à ses principes, parce que, parlant au nom du ciel, elle juge en dernier ressort et avec une autorité souveraine. Mais vous, vous êtes en pleine contradiction. Après avoir pris la raison individuelle comme règle des mœurs, après avoir écarté le législateur, vous êtes amenés à demander à l'enfant de s'en rapporter, dans les cas douteux, à la décision d'un tiers, du maître, par exemple, et, par là, vous transportez à l'homme le pouvoir de légiférer que vous refusez à Dieu.

Voilà une conséquence inattendue de votre théorie morale. J'ai ajouté que, en formulant ainsi la loi du devoir, vous compromettez son caractère d'immutabilité. Sans vouloir contester ici le caractère absolu des jugements de la raison, il ne faut pas oublier, dans le sujet qui nous occupe, la différence qui sépare les vérités de l'ordre purement intellectuel des vérités de l'ordre moral. Lorsque vous me dites : deux et deux font quatre, le plus court chemin d'un point à un autre, c'est la ligne droite, l'esprit donne invinciblement son adhésion à cette proposition dont l'évidence mathématique ne laisse place à aucun doute. Quand il s'agit de se prononcer sur la règle des mœurs, sur les devoirs qui nous incombent, diverses facultés, qui tout à l'heure laissaient l'esprit se mouvoir librement dans la région des idées, vont essayer de fausser les jugements de la conscience. La raison va être troublée par la sensibilité, le devoir obscurci par la passion. Pourquoi dans l'histoire de la philosophie ces éternels systèmes toujours rajeunis et toujours renaissants, depuis Épicure jusqu'à Adam Smith, Fourier et Stuart Mill? Pourquoi verrions-nous ainsi chaque génération reprendre la morale de l'intérêt, la morale du sentiment ou du plaisir, si la voix de l'intérêt et du plaisir, n'étaient pas toujours là pour couvrir la voix de la conscience, pour présenter les passions comme règle suprême du juste et de l'injuste? « L'homme, dit Kant, sent en lui-même, dans ses besoins et ses penchants, dont il désigne la complète satisfaction sous le nom de bonheur, un puissant contre-poids à tous les commandements du devoir que sa raison lui présente... Or de là résulte une dialectique naturelle, c'est-à-dire un penchant à sophistiquer contre les lois sévères du devoir, à mettre en doute leur valeur ou au moins leur pureté et leur sévérité, et à les accommoder autant que possible à nos désirs et à nos inclinations, c'est-à-dire à les corrompre dans leur source et à leur enlever toute dignité [1]. »

[1] Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. Barni, p. 31. C'est là ce qui a fait dire à Leibniz : « Si la géométrie s'opposait autant à nos passions et à nos intérêts présents que la morale, nous ne la contesterions

Au milieu des nuages, des troubles ainsi soulevés par les mauvais penchants du cœur, comment sauver l'indépendance de la conscience, comment préserver la rectitude de ses jugements? N'est-ce pas en asseyant l'obligation morale sur une base indestructible, sur un fondement qui défie tous les orages? Mais ce fondement où est-il? « O devoir, s'écrie Kant [1], mot grand et sublime! quelle origine est digne de toi... où trouver la racine de ta noble tige qui repousse fièrement toute alliance avec les penchants! » Cette racine première, ce quelque chose de ferme et d'inébranlable, *firmum quid atque inconcussum*, ce roc que rien n'entame, cette puissante assise destinée à porter tout l'édifice, Kant l'appelle l'*impératif catégorique* [2], pour de là s'élever à Dieu; nous, nous l'appelons directement Dieu.

La loi naturelle ou morale n'est, comme dit saint Thomas, que la manifestation de la loi éternelle dans une créature raisonnable [3]. Dès lors la raison humaine, étant toujours éclairée, guidée par la raison divine, dont elle n'est qu'une dérivation et un reflet, trouve dans cette raison immuable la lumière supérieure qui éclaire ses jugements. Par le seul fait de l'intervention de Dieu dans la morale, comme source, règle, dernier terme et réalisation suprême de toute justice, la loi du devoir prend le caractère d'inviolabilité, de permanence, de souveraineté qui lui convient. Au milieu des luttes pour la vertu, la conscience serait facilement troublée dans sa vue par les nuages et le tumulte des passions. Ce qui l'empêchera de forligner, c'est qu'au-dessus d'elle il y a l'être suprême qui incarne en lui le souverain bien et maintient la conformité de la loi morale avec la loi éternelle. Comme le sentiment de cette réalité objective de toute justice, comme la pensée d'un Dieu immuable et incorruptible qui voit tout et qui juge ses jugements, est admirablement propre à défendre la conscience contre les impressions subjectives qui pourraient faire dévier ses décisions! Dieu devient ainsi la force supérieure, l'ancre qui fixe ses résolutions, il est en quelque sorte l'aimant irrésistible qui finit toujours par ramener, à lui et, par lui,

et ne la violerions guère moins, malgré toutes les démonstrations d'Euclide et d'Archimède. »

[1] *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p. 31.

[2] Kant fait de l'existence de Dieu le postulat de la morale. L'existence de Dieu ne lui paraît pas nécessaire pour fonder théoriquement la morale, mais pour la rendre pratiquement possible : « Puisque, dit Kant, c'est un devoir pour nous de travailler à la réalisation du souverain bien, ce n'est pas seulement un droit, mais une nécessité qui dérive de ce devoir de supposer la possibilité de ce souverain bien, lequel n'est possible que sous la condition de l'existence de Dieu. » Kant, *Critique de la raison pratique*, trad. Barni, p. 334.

[3] *Participatio legis æternæ in rationali creatura.*

à la rectitude du sens moral, la raison humaine troublée un instant peut-être dans ses décisions par les conspirations de la sensibilité et de l'égoïsme. « Sans doute, a dit excellemment Mgr Perraud, une conscience droite suffit pour opérer le discernement du bien d'avec le mal; mais la conscience ne fait pas la loi, elle la promulgue et l'applique. Elle la fait si peu, qu'elle se sent immuablement obligée de la subir, tout en demeurant libre de la transgresser. Dans les deux cas, elle sait très bien qu'elle n'est pas la raison suprême de la règle obéie ou méconnue. Elle la cherche et elle la trouve plus haut qu'elle-même, non dans la région purement idéale des abstractions métaphysiques, mais dans l'Être qui préside efficacement à tout l'ordre moral, non seulement parce qu'il est la souveraine justice et le souverain bien, mais parce qu'il intervient d'une façon personnelle et vivante dans les relations qui rattachent à lui toutes les créatures intelligentes et libres [1]. » Les anciens ont parlé ici comme les modernes. Les philosophes de tous les temps ont compris la nécessité de chercher à la loi morale une réalité objective dans ce Dieu toujours égal dans ses commandements parce qu'il est immuable dans sa justice. De là les paroles si connues de Cicéron [2]; de là l'empressement de tous les grands moralistes à remonter jusqu'à la raison souveraine pour y rattacher l'origine et la fin du devoir.

Allant à l'encontre de la tradition de tous les siècles, les patrons de la morale laïque n'ont pas craint, nous l'avons dit, de laisser de côté le suprême législateur qui donnait à la loi du devoir, avec sa clarté, son caractère d'immutabilité. C'est dire d'avance quels vont être l'incertitude, le vague, l'incohérence du nouvel enseignement moral.

A peine la loi actuelle sur l'instruction primaire est-elle entrée en activité, qu'une foule d'auteurs se sont mis à l'œuvre pour rédiger des manuels d'après le récent programme et selon l'esprit du législateur. Dans ces productions, la précision, la marche assurée des moralistes chrétiens ou même des philosophes spiritualistes, ont fait place à l'indécision dans les doctrines, à l'ignorance du but à poursuivre comme des moyens de l'atteindre. Là où tous les principes sont détruits, sur quels fondements élever l'édifice de la morale? Notre époque s'est mise à parler de morale, à peu près comme le dix-huitième siècle parlait de vertu. Nous voyons pulluler

[1] Mgr Perraud, *Instruction pastorale sur l'éducation morale de la jeunesse*, 1884.

[2] « Lex vera atque princeps, apta ad jubendum et vetandum, ratio est recta summi Jovis. » (Cic., *De leg.*, l. II, c. IV). — « Atque haud scio an, pietate adversus deos sublata, fides etiam et societas humani generis et una excellentissima virtus justitia tollatur. » (Cic., *De Natura deorum.*)

sous nos yeux toute une littérature qui s'est donnée la noble ambition de faire le bonheur des générations nouvelles. Qui se prive d'écrire un roman, une nouvelle, un livre de lecture, et surtout un manuel dont l'effet certain sera de moraliser en amusant? On avait cru jusqu'ici que la formation de l'âme demande de sérieux efforts, une lutte contre soi-même, des principes arrêtés, capables de donner à l'esprit, à la volonté, à la conscience, une direction ferme et une impulsion décisive. Quelle erreur! Il appartenait à notre époque de simplifier les conditions de la vertu. Vous voulez initier au bien l'enfance : voici un manuel. Qu'elle le lise : elle y trouvera des maximes sentimentales, des tirades humanitaires, des déclarations prud'hommesques sur l'importance de la vertu, des banalités déclamatoires sur la dignité de la personne humaine. Est-ce avec ces fadeurs, ces froides amplifications, ces phrases vides, ces nomenclatures stériles, ces considérations vagues, ces recommandations languissantes, cette morale frelatée, qu'on va faire pénétrer dans les jeunes âmes le sentiment et la pratique du devoir[1]?

Quel peut être le résultat d'un tel enseignement dans un âge qui, pour recevoir des impressions durables, a besoin d'être remué fortement, de voir nettement, de rattacher son esprit, sa conscience, la direction de sa vie à des principes certains? « Il n'est pas bon, a dit Joubert, d'apprendre la morale aux enfants en badinant. S'il doit y avoir, dans la vie humaine, quelque chose d'immuable et d'indépendant de nos goûts, de nos fantaisies, de notre volonté, c'est le devoir. C'est là le terme qu'il ne faut jamais remuer, le rocher où l'on se sauve, et où le flux et le reflux de nos inclinations doivent venir se briser, même dans les orages de la fortune et des passions. Il nous importe d'accoutumer notre esprit à le considérer comme ne devant jamais changer ni de solidité ni de place. » Que penser de l'humeur badine de nos récents moralistes qui font du devoir comme « une espèce de jouet avec lequel ils prétendent exercer la jeunesse à bien faire » ? Ce n'est pas en s'amusant, en papillonnant dans ses leçons, en présentant la pratique du bien comme un résultat facile et spontané de l'exercice des facultés morales, qu'on peut « traiter cette grande affaire de la vie d'où dépend toute la vertu[2]. » Mais qu'est-ce qui donnera ici à l'enseignement

[1] Voici, par exemple, comment un manuel recommandé par le ministre de l'instruction publique, celui de Mme Gréville, définit la conscience et le devoir : « La conscience, dit-elle, est le sentiment de l'opinion que les autres auraient de nos actes, s'ils les connaissaient... Le devoir strict est ce que chacun de nous est obligé de faire, s'il ne veut pas être blâmé des honnêtes gens. » (*Instruction morale et civique des jeunes filles*, p. 4, 25.)

[2] Joubert, *Pensées*.

moral cette gravité, ce caractère de constance et de profondeur? Qu'est-ce qui ancrera dans la conscience de l'enfant la religion du devoir comme un roc destiné à braver tous les orages des passions, si ce n'est Dieu? Avec Dieu vous avez la source, la fin, le point d'appui, le moteur souverain, la règle invariable du devoir et du bien. En dehors de lui, il n'y a qu'inconstance, mobilité, changement perpétuel, vains fantômes d'une morale frelatée, errante, emportée à tout vent de doctrine.

Encore, si pour compenser ce qu'il y a de changeant et de vague dans cet enseignement, vous aviez les moyens dont dispose l'Église pour former la conscience de l'enfant; si, par exemple, vous pouviez, comme elle, faire intervenir la confession [1] pour l'aider à s'observer, à se connaître, à confronter sa conduite avec la loi; mais cette grande institution vous fait défaut. Ces préceptes que vous présentez à l'enfant d'une main hésitante, parce que vous ne savez au nom de qui les lui imposer, vous ne lui donnez pas même la faculté de les appliquer aux différentes circonstances de sa vie. Dès lors vos leçons n'ont fait que produire un vain son à son oreille. Votre morale laïque n'effleure pas même son âme. La légèreté, l'insouciance, l'inattention de l'âge, venant s'ajouter à l'incertitude, au manque de fixité et de précision, aux contours fuyants de votre code moral, je crains que l'élève ne garde d'autre souvenir de vos exhortations que celui de l'ennui que lui aura causé le fameux manuel.

Pendant que vous vous arrêtez ainsi à la surface de la conscience, la religion s'en empare. Elle l'oblige à livrer ses secrets à un observateur de huit et de dix ans. En imposant à l'enfant le devoir de se faire connaître au confesseur, elle le met dans l'obligation de commencer par se connaître. Bien que la faculté d'analyse ne soit guère éveillée à cet âge, le jeune pénitent, à force de se replier sur lui-même, finit par lire dans son âme comme dans un livre ouvert, et là où le disciple de la morale laïque serait impuissant à rendre compte d'une de ses impressions, le disciple de l'Église suit déjà le mouvement de ses pensées, de ses désirs et compte les battements de son cœur dans ce monde intime qui est fermé à tous les regards. Qu'avez-vous à donner à vos élèves pour remplacer cet admirable instrument de formation de la conscience? Qui tiendra auprès de l'enfant la place du confesseur? Qui l'initiera aux vertus que fait germer l'éducation religieuse?

[1] On trouve chez les anciens, comme dans Horace, dans Sénèque, certains examens de conscience, mais rien qui ressemble à l'organisation de cette pratique comme institution, à plus forte raison rien qui rappelle la confession.

Je retrouve auprès du jeune homme le prêtre que j'ai rencontré auprès de l'enfant. Je le vois là, ému, vigilant, attentif à protéger l'édifice qu'ils ont élevé ensemble, maintenant que la tempête des passions menace de le jeter à terre. Il est là pressant, exhortant, conjurant, couvant cette âme qu'il a enfantée à la vie morale et religieuse, l'enveloppant en quelque sorte du cœur de Dieu comme d'un manteau pour le défendre contre les assauts du démon, et, à force d'exhortations, de prières, de tendresse, de saintes insistances, et au besoin de relèvements et de repentirs, amenant des résolutions, provoquant des résistances et des sacrifices, assurant enfin des victoires qui ne se gagnent qu'avec la foi et la croix. Demander à la morale laïque et à ses patrons de produire de tels effets sur les consciences, aurait l'air d'une mauvaise plaisanterie que nous ne saurions nous permettre.

## VI

La nouvelle morale qui vient de se montrer inhabile à former la conscience de l'enfant va se trouver plus impuissante encore à entraîner sa volonté. Il ne suffit pas, en effet, de faire voir le bien, l'important, le difficile, c'est de le faire pratiquer.

On sait avec quelle éloquence Pascal a exposé les conséquences du péché originel, avec quelle force il a dépeint l'homme « divisé et contraire à lui-même », par suite d'une « guerre intestine entre la raison et les passions ». On a beau nier le péché originel, on a beau, avec l'Émile de Rousseau, poser « pour maxime incontestable que les premiers mouvements de la nature sont toujours droits », qu'il « n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain », il faut bien, devant la réalité des faits, au besoin devant l'attestation de la nourrice, avouer qu'il y a dans l'enfant les germes de tous les mauvais penchants. M. Janet, qui engagea autrefois une polémique avec M. Guizot, au sujet du péché originel, parle, dans un de ses rapports de « la distinction *de la chair et de l'esprit*, de l'animal et de l'homme, du plaisir et de la vertu, des passions et de la raison[1]. » Ici les anciens s'expriment comme les modernes, Ovide comme saint Paul, et personne ne songerait à contester la vérité de ces paroles de Platon : « L'enfant qui vient de naître n'est pas bon, mais il pourra le devenir s'il est élevé[2]. »

[1] Janet, *Rapport sur le programme d'un cours de morale dans les écoles normales, présenté au conseil supérieur*. Janvier 1880.

[2] Platon a dit aussi (*Lois*, liv. III) : « Voici la plus grande ignorance : c'est lorsque tout en jugeant qu'une chose est belle ou bonne, au lieu de l'aimer, on l'a en aversion, et encore lorsqu'on l'aime et qu'on embrasse ce qu'on reconnaît mauvais et injuste. »

Comment l'élever, comment, selon le conseil de saint Paul, vaincre le mal par le bien? Où trouver le point d'appui de la volonté dans sa lutte contre les passions? Vous allez demander, avec M. Janet, à cet enfant, à ce jeune homme, de « sacrifier ou de subordonner ce qui est plat et vulgaire à ce qui est généreux, noble délicat », au devoir en un mot. C'est exiger de lui un grand effort, un douloureux renoncement, un combat de tous les instants entre des facultés, des tendances qui tiennent également à la racine de son être. « N'est-ce pas, dit Platon [1], en luttant sans cesse contre ses penchants intérieurs et contre ses défauts habituels, et en les réprimant, qu'il faut qu'un jeune homme acquière la perfection de la force, tandis que, sans l'expérience et l'usage de ce genre de combat, il ne sera pas même vertueux à demi? » Quel les armes donnerez-vous à sa volonté pour triompher dans cette guerre intestine?

« Pour lui raidir la volonté, il faut lui raidir les muscles », dit Montaigne, en parlant de l'enfant. Malgré la vogue dont jouit aujourd'hui la gymnastique, malgré l'autorité de Rousseau, disciple sur ce point de Montaigne, on aurait quelque peine à soutenir que, pour donner de la volonté à nos jeunes Émiles, il n'y a qu'à en faire des animaux robustes. « Puisque nous ne sommes pas des anges », a dit de son côté M^me^ Necker de Saussure [2], nous avons besoin d'être chrétiens. » La recette est meilleure que celle de Montaigne. Nous l'avons éprouvée dans la première partie de ce travail. Nous avons vu avec quelle énergie la religion s'empare de la volonté de l'enfant, en lui présentant le devoir sous forme de commandement, en enchaînant par un lien moral sans doute, mais puissant, mais souvent irrésistible, sa volonté à la volonté de Dieu.

Vous ne paraissez pas craindre ici d'être désarmés ni d'avoir la moindre infériorité vis-à-vis de la religion. Vous rappelez à vos maîtres, dans vos programmes officiels, que « l'éducation n'a pas pour but de faire *savoir*, mais de faire *vouloir* », qu'elle est, surtout à l'école primaire, beaucoup moins une science que « l'art d'incliner la volonté libre vers le bien. » Vous vous oubliez même jusqu'à prescrire à l'instituteur d'être « impératif [3] ». J'aime à recueillir ce mot de votre bouche. Ah! vous voulez que votre pédagogue soit *impératif;* mais de quel droit et au nom de qui? Pour commander il faut avoir quelque autorité. Je comprends que le maître chrétien, sachant, avec Bossuet, que « le bien croire est le fondement du bien faire », commande à l'enfant au nom de Dieu; mais vous, vous écartez Dieu. Après avoir ainsi supprimé le législateur suprême,

[1] *Des Lois*, liv. I.
[2] *L'éducation progressive*, t. II, p. 74.
[3] Voy. les programmes annexés à l'arrêté du 27 juillet 1882.

tomberiez-vous par hasard dans l'inconséquence de légiférer à sa place, de venir trancher les questions du juste et de l'injuste jusque dans le domaine sacré de la conscience?

La vérité, c'est que, Dieu une fois écarté, l'enfant n'est lié que par lui-même et n'a à obéir qu'à lui-même. La loi morale qui, dans l'éducation chrétienne, se présentait à lui sous forme de commandement, n'est plus qu'un jugement de sa raison décidant souverainement s'il est obligé ou s'il ne l'est pas. C'est assez, me direz-vous; je vous réponds que c'est trop peu, et je demande à tous ceux qui ont quelque expérience du cœur humain, si c'est avec de pareilles théories qu'on peut entraîner la volonté vers le bien, non seulement dans l'enfance, mais dans n'importe quel âge. Comment! voilà un enfant à peine sorti des premières impressions des sens. Son intelligence est encore peu développée; il est dominé par la sensibilité. Habitué à ne concevoir que des images, il sait à peine lire dans les replis de sa conscience. Pendant que la raison a tant de peine à se faire entendre, les mauvais penchants lui tiennent un langage qu'il comprend sans la moindre initiation. Voyez-le : il est entêté, paresseux, gourmand, boudeur, menteur; il est pire peut-être, car l'orage de toutes les passions a commencé à gronder dans son cœur. Comment arrêter ce torrent prêt à déborder? Je vois d'ici votre secret. Votre instituteur fera appel à la raison de l'enfant, il l'invitera fréquemment à des voyages psychologiques au fond de son âme. Vous ne voyez donc pas la stérilité de cette hygiène morale? Êtes-vous dupe ou complice? Vous apportez une thèse là où il fallait une force, une dissertation là où il fallait un commandement. Vous opposez aux défaillances d'une volonté qui s'abandonne une belle tirade sur le devoir, alors que, pour la faire agir, il fallait l'entraîner dans l'orbite d'une volonté supérieure. On vous recommande de faire *vouloir* plutôt que de faire *savoir :* vous faites tout le contraire. Votre élève *sait* peut-être, mais, à coup sûr, il ne *veut* pas. Vous lui dites : Voilà ce que la raison vous commande. Cette constatation ne l'émeut guère, car la passion, elle aussi, commande, et, n'en déplaise au poète, les accommodements avec la raison sont encore plus faciles qu'avec le ciel. Ce qu'il fallait apporter ici, ce sont les ordres de Dieu; car Dieu n'est pas aussi facile à circonvenir que la raison individuelle, et, quand il dit : Je veux, la volonté humaine est habituée à compter avec cette volonté suprême. Voilà où il fallait placer « l'impératif » dont parlent vos programmes et non dans la raison. Du reste, avec vos doctrines de l'évolution, l'impératif de la raison, l'*impératif catégorique* de Kant, se dérobe à son tour. En effet, là où l'homme évolue vers un perpétuel devenir, comment formuler une règle absolue, des principes certains,

une doctrine définie, rien, en un mot, d'impératif ou de catégorique?

L'impératif vous manque donc, la volonté n'est pas saisie par le commandement. Aucune force supérieure ne la met en branle, et ce qui achève de tout perdre, c'est que la mollesse de son action au début est encore augmentée par l'incertitude de la fin à atteindre, par l'ignorance de la récompense ou du châtiment qui attendent la vertu ou le vice. Votre loi morale, qui est sans ressort au point de départ, manque de stimulant dans le cours de l'exécution et n'a pas de sanction au point d'arrivée. Dans ces conditions, comment voulez-vous entraîner la volonté et lui conserver ensuite son mouvement d'impulsion? Vous défendez expressément à l'instituteur, dans vos circulaires[1], de rechercher « les principes, les origines et les fins dernières de la morale ». C'est dire que, après avoir supprimé Dieu, vous supprimez, par une conséquence nécessaire, la vie future, l'immortalité de l'âme, et, par suite, l'espérance ou la crainte qui sont de si puissants mobiles des actions humaines. Nous avons vu, dans l'éducation religieuse, l'efficacité de ces motifs; nous avons montré comment la pensée du ciel et de l'enfer, en présentant à l'enfant une image saisissante de la récompense ou du châtiment qui l'attendent selon qu'il fait le bien ou le mal, exercent d'ordinaire sur ses déterminations une influence décisive. Aucun homme de sens rassis n'oserait la contester.

N'est-ce pas l'évidence de cette vérité qui, en 1850, inspirait à Victor Hugo ces paroles éloquentes : « L'enseignement religieux, disait-il en pleine Assemblée nationale[2], est, selon moi, plus nécessaire aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été... Je veux donc sincèrement, je dis plus, je veux ardemment l'enseignement religieux. » Qu'est-ce qui poussait Victor Hugo à rendre ainsi hommage à l'éducation religieuse? C'est la conviction qu'il faut à l'enfant et à l'homme d'immortelles espérances : « Plus l'homme grandit, disait-il, plus il doit croire. Il y a un malheur dans notre temps, je dirai presque il n'y a qu'un malheur : c'est une certaine tendance à tout mettre dans cette vie. En demandant à l'homme pour fin et pour but la vie terrestre, la vie matérielle, on aggrave toutes les misères par la négation qui est au bout; on ajoute à l'accablement des malheureux, le poids insupportable du néant, et de ce qui n'est que la souffrance, c'est-à-dire une loi de Dieu, on fait le désespoir. De là de profondes convulsions sociales. Certes, je désire améliorer, dans cette vie, le sort matériel de ceux qui souffrent; mais je n'oublie pas que la première des améliorations, c'est de leur donner l'espé-

[1] Circulaire du 17 novembre 1883, adressée par M. Ferry aux instituteurs.
[2] Le 15 janvier 1850.

rance. Combien s'amoindrissent de misères bornées, limitées, finies, après tout, quand il s'y mêle une espérance infinie. Ce qui allège la souffrance, ce qui sanctifie le travail, ce qui fait l'homme bon, fort, sage, patient, bienveillant, juste, à la fois humble et grand, digne de l'intelligence, digne de la liberté, c'est d'avoir devant soi la perpétuelle vision d'un monde meilleur rayonnant à travers les ténèbres de cette vie. Quant à moi, j'y crois profondément, à ce monde meilleur, et je le déclare ici, c'est la suprême certitude de ma raison comme c'est la suprême joie de mon âme. » Il fallait citer ces admirables paroles pour montrer à quelle mutilation de l'âme on se porte de nos jours en fermant à l'enfance les portes du ciel. Cette suprême certitude de la raison, cette suprême joie du cœur que Victor Hugo éprouvait en 1850 et qu'il voulait communiquer à la jeunesse par l'enseignement religieux, sont désormais interdites aux générations nouvelles. Que va-t-on mettre à leur place? Car, enfin, il est difficile de se faire prendre pour un moraliste sérieux si on ne sait indiquer quelles suites on compte donner à l'observation ou à la violation de la loi.

Le positivisme contemporain invoque comme principaux motifs et suprême récompense de la vertu la joie de travailler au bonheur commun en sacrifiant son bonheur personnel, les sentiments sympathiques, la poursuite de l'idéal [1], mot qui revient sans cesse dans la bouche de ceux qui ont commencé par fermer le ciel, le dévouement à la science, la religion du progrès, etc. [2]. Gardez-vous de sourire, vous trouveriez, en cherchant bien, le même galimatias dans le programme officiel de morale en exercice dans les écoles. On y demande au maître de faire admirer aux élèves la « majesté de la loi morale », d'ouvrir leur âme « au sentiment d'admiration pour l'ordre universel et au sentiment religieux en leur faisant contempler quelque grande scène de la nature ».

*Verba et voces*, rêveries, chimères, maximes sentimentales, tirades humanitaires, mots creux avec lesquels ont compte faire reculer les passions et l'effroyable égoïsme de l'homme. Est-ce sur ce fond de misère qu'on espère bâtir une morale vraiment féconde? Pense-t-on susciter des actes de vertu avec des phrases? A qui,

[1] « Ce que nous devons respecter en nous, dit un manuel qui a pour auteur un député, ce n'est pas la beauté, la richesse, la force, ce n'est même pas les quelques vertus que nous avons pu acquérir, non, c'est surtout ce que nous devons devenir, *le germe idéal* qui est déposé en nous, la vocation morale à laquelle nous sommes appelés. » (*Instruction civile et morale*, par Jules Steeg, député de la Gironde, p. 47.)

[2] Voy. ces théories creuses longuement réfutées par Mallock, *op. cit.* et par M. Caro, *Littré et le positivisme* (les cent dernières pages).

ayant la moindre expérience du cœur humain, fera-t-on croire qu'on puisse amener un enfant, un jeune homme, à renoncer à ses penchants, à ses plaisirs, aux satisfactions présentes, à ses inclinations les plus invincibles, sans lui donner un appui, une force de résistance contre lui-même, hors de lui-même, dans la volonté de Dieu, dans la pensée des récompenses et des châtiments qui seront la conséquence de sa conduite? Quand on voit combien la religion, qui charge la vertu de tant de couronnes et le vice de tant de peines, qui pèse sur les déterminations de l'homme de tout le poids des perspectives éternelles, qui, selon le mot de Portalis, donne « un ressort prodigieux à l'âme », a cependant des difficultés à entraîner la volonté dans la voie des résolutions généreuses, il est facile de mesurer l'inanité des sanctions qu'on nous propose.

Les anciens l'avaient compris. Législateurs, philosophes, poètes, s'accordaient à reconnaître une justice à venir. On vit, il est vrai, en pleine civilisation, César faire au sénat une profession d'athéisme, Virgile railler en passant les terreurs de l'Achéron; mais il faut plutôt chercher la pensée de l'antiquité dans un autre vers où le même poète déclare que les méchants ne sauraient braver le courroux des dieux :

*Discite justitiam moniti et non temnere divos.*

En dehors de cette justice divine, quelle sanction vraiment efficace présenterez-vous à l'enfant, au jeune homme, appelés aux combats de la vertu? Est-ce la sanction naturelle, la sanction légale [1], la sanction de l'opinion publique? Nous n'avons même pas à discuter ici leur insuffisance. Reste, il est vrai, la sanction intérieure, le remords.

Mais qu'est le remords sans la responsabilité envers Dieu? Théoriquement, il est possible; pratiquement, il est étouffé avant de naître. Comme tout se passe ici dans l'intérieur de l'âme,

[1] Certains manuels menacent les enfants de la sanction légale. Pierre Laloi (*Première année d'instruction morale et civique*) place au-dessous de l'énoncé de chaque devoir l'article du Code pénal qui punit l'infraction. Ainsi le précepte d'aimer et de respecter ses parents est corroboré par la note suivante : « Loi : Un père a le droit, lorsque son enfant a commis une faute grave (vol, coups et blessures à ses parents, faux en écriture, débauche), de le faire arrêter et emprisonner pour une durée de six mois. » Par contre Mme Gréville, dans son manuel destiné aux jeunes filles (p. 7) ne veut leur donner d'autre stimulant au bien que l'affection et l'amour. « Parfois, dit-elle, on est si violemment tenté de mal faire, que l'idée du devoir ne suffirait pas pour nous retenir, si l'on ne pensait pas aussi que, en manquant à son devoir, on affligera ceux qu'on aime. »

dans le secret du cœur, la faute qui n'a pas d'autre témoin que la conscience ne tarde pas à être oubliée. Le seul moyen d'en perpétuer le souvenir douloureux, c'était de placer, à côté ou au-dessus de ce témoin intérieur, le témoin universel et invisible qui sait tout, qui voit tout et qui se souvient. Le remords étant la voix de la conscience accusatrice, supprimer la voix du Dieu accusateur, c'est enlever à cette conscience même le courage et peut-être le désir de se faire entendre. Car, enfin, le remords est un cri de défaite; c'est la loi morale violée qui pousse des gémissements et trouble la paix intérieure par l'amertume de sa plainte. Ce qui fait la force terrible de cette objurgation intime, c'est d'être appuyée du dehors par quelqu'un qui s'appelle Dieu et qui a promis de venger sa volonté outragée. Supprimez Dieu, le remords est sans aiguillon; que dis-je? il est presque sans voix. Montaigne a beau dire, avec une admirable énergie, que « la malice s'empoisonne de son propre venin », que « le vice laisse comme un ulcère en la chair, une repentance en l'âme qui toujours s'égratigne et s'ensanglante elle-même » : le remords, étant le cri du devoir méconnu, présuppose toujours une lutte intérieure entre les puissances du mal et les puissances du bien, lutte dans laquelle ces dernières ont succombé. Si Dieu n'est plus là pour demander des comptes, la conscience, ne pouvant pas s'appuyer sur lui, renoncera à apporter dans l'âme ces déchirements intimes qui sont ou la condition de la victoire ou la conséquence de la défaite dans tous les combats pour la vertu. La paix se fera entre ces deux ennemis qui s'appellent la passion et le devoir par le tranquille sacrifice du devoir à la passion. Tout ici se passera en famille. Si la conscience ne devient pas tout à fait complice, elle jouera le rôle de témoin muet, et, si le souvenir de ses vieilles attributions lui donne par moments quelques velléités de résistance, le peu de cas qu'on fera de ses remontrances ne tardera pas à lui apprendre que tout remords, et par suite tout sens moral, sont éteints dans cette âme.

On voit maintenant l'impossibilité de trouver une sanction vraiment efficace de la loi morale en dehors de Dieu. Dans ces conditions, la volonté, peu entraînée au début vers le devoir par une loi dont il lui est interdit de rechercher l'auteur, n'a pas même comme stimulant dans son accomplissement la perspective de la récompense ou de la peine qui seront la conséquence de ses actes. Faut-il s'étonner, dès lors, que cette volonté, laissée sans boussole et sans appui, s'abandonne elle-même et n'ait plus assez de force pour les viriles résolutions, pour les durs combats de la vertu? A l'affaiblissement des forces directrices a correspondu un affaiblissement parallèle dans les forces motrices. De là le développement con-

tagieux de ce qu'on a si bien nommé « la maladie de la volonté » [1]; de là l'énervement des caractères : car, ici tout se tient. Pour agir avec cette fermeté, cette persévérance dans le malheur comme dans le succès, cette unique préoccupation du devoir, cette rectitude inébranlable de jugement et de conduite qui constitue le caractère, il faut un point d'appui, et je vous défie de le trouver en dehors de Dieu.

## VII

Les fauteurs de la morale laïque nous ont parus désarmés quand il s'agit de former l'esprit, la conscience, la volonté de l'enfant. Leur impuissance se montre d'une façon plus éclatante encore dans l'éducation du cœur. Ils sentent, il est vrai, l'importance de parler à cette faculté. Ils ne croient pas, avec Kant, qu'il faille écarter le sentiment et l'amour de la pratique de la vertu. Il est question, dans les programmes officiels, de « l'intensité du sentiment, de la vivacité des impressions » à communiquer à l'élève. « On demande à l'instituteur... de toucher son cœur », de « développer dans l'homme un cœur, une intelligence, une conscience ». L'éducation morale qu'on attend de lui « émeut plus qu'elle ne démontre; devant agir sur l'être sensible, elle procède plus du cœur que du raisonnement. » Voilà certes dans ce langage du législateur, dans ces recommandations officielles, un éclatant témoignage rendu au rôle du cœur dans la formation de l'enfance.

Les organisateurs de la nouvelle morale ont raison, toute éducation qui n'a pas réussi à s'emparer du cœur est une éducation tronquée et stérile. C'est le cœur qui anime les germes de bien, déposés dans l'âme. De même, que dans l'ordre physique, c'est de lui que part, c'est à lui qu'aboutit par un flux et un reflux incessant, le sang qui circule dans les veines et donne la vie au corps; de même, dans l'ordre moral, c'est de lui que jaillit la sève fécondante qui active, qui développe toutes les nobles pensées, tous les beaux sentiments, toutes les résolutions généreuses. Le pain que nous mangeons a besoin de se changer, dans les organes de la nutrition, en chair et en sang, pour apporter soit un entretien, soit un accroissement de forces à notre vie physique. Le cœur est l'organe qui transforme en quelque sorte tous les éléments de la vie morale. La loi, la règle qui, en se présentant directement à l'esprit, à la la conscience y arriveraient froides et glacées, se réchauffent en traversant le cœur et puisent dans cette atmosphère je ne sais quelle

[1] Voy. *les Questions vitales,* par M. Léon Lefébure (introduction), où cette considération est développée avec force.

chaleur communicative, je ne sais quelle force d'impulsion qui leur donne prise sur l'âme. On peut le dire, tout précepte qui ne passe pas par le cœur est frappé d'impuissance. C'est le cœur qui, dans l'œuvre de l'éducation où toutes les facultés morales doivent être remuées à la fois, est le foyer intense qui entretient le mouvement et fait circuler la vie dans toutes les parties de l'être.

Voilà le rôle du cœur, et vous savez qu'il est grand, puisque vous voulez le prendre pour moteur de votre morale laïque. Mais je ne vois pas bien comment vous pourrez vous emparer de lui, comment vous pourrez le « toucher », lui communiquer cette « intensité de sentiment », cette « vivacité d'impression » dont parlent vos programmes. Vous demandez à votre instituteur de parler au cœur, mais le peut-il? Porter l'enfant au bien par le cœur, c'est lui faire aimer le bien ; pour faire aimer le bien, il faut le rendre aimable. Où sont les attractions, où sont les charmes du bien que vous lui proposez? Je regarde, je lis vos théories, j'étudie votre morale et je vois que vous voulez que l'enfant s'éprenne d'une abstraction. Il fallait ici une réalité vivante dont la présence ou la pensée fit battre son cœur, et vous ne présentez à ses hommages qu'un jugement de la raison. C'est trop peu, c'est se moquer de lui. Vous pensez le faire tressaillir aux seuls mots de *devoir*, de *loi morale*. Encore si vous en parliez avec la chaleur communicative de Kant ou des stoïciens ; mais vous n'avez pas de convictions, vous n'avez pas de doctrines. Il fait froid et il fait sombre dans votre école, parce que vous en fermez la porte à celui-là seul qui pourrait la réchauffer et l'éclairer, car il est lumière et chaleur ; parce qu'ayant écarté le Dieu personnel, le Dieu législateur, vous ne savez en qui incarner, en qui faire vivre, et par suite en qui faire aimer le devoir.

Nous l'avons dit, le seul moyen d'intéresser le cœur à la loi morale, c'est de corriger ce qu'elle a de trop abstrait en l'identifiant, s'il est possible, avec un être qui ait réalisé l'idéal de toute beauté, de toute sainteté et de toute justice. La philosophie spiritualiste, qui admet le suprême législateur, qui place en Dieu l'objectivité de tout bien, a cependant beaucoup de difficultés pour arriver au cœur. Elle parle d'adoration, de respect, de confiance, de reconnaissance dus à Dieu par la créature ; elle se hasarde même à prononcer le mot sacré d'amour, mais elle a bien de la peine à éveiller dans le cœur de l'homme un pareil sentiment envers la Divinité. La philosophie, se refusant à admettre des rapports positifs, personnels entre le Créateur et la créature, écartant la prière, supprimant cet échange de grâces demandées et de faveurs obtenues qui entretiennent comme une correspondance incessante entre le ciel et la terre, la philosophie s'interdit en quelque sorte la possibilité de faire battre

le cœur de l'homme contre le cœur de Dieu. C'est là ce qui faisait dire à Rivarol : « Le vice radical de la philosophie, c'est de ne pouvoir parler au cœur... La religion la plus mal conçue est infiniment plus conforme à la nature humaine en général que la philosophie, parce qu'elle ne dit pas à l'homme d'aimer Dieu de tout son esprit, mais de tout son cœur. Elle nous prend par ce côté sensible et vaste, qui est à peu près le même dans tous les individus, et non pas le côté raisonneur, inégal et borné qu'on appelle esprit [1]. »

Ici la difficulté a grandi depuis Rivarol, car Dieu lui-même est ébranlé sur sa base. Vous le maintenez, il est vrai, dans vos programmes, tout en le supprimant dans vos lois. Mais, si vous parlez « de respect, de vénération » envers Dieu, « d'obéissance » à ses lois, vous n'allez pas jusqu'à demander à l'enfant de l'aimer en lui donnant son cœur.

Ce que vous n'osez, ce que du reste vous ne pouvez pas faire, l'Eglise le réalise avec un succès incomparable. Le grand triomphe de l'éducation chrétienne, c'est d'incarner la loi morale dans un Dieu, dans un Dieu fait homme, dans un Dieu adoré, aimé de toute génération et de tout âge. Nous avons assisté à cette initiation du cœur de l'enfant à l'amour de Dieu, et par l'amour de Dieu à l'amour du devoir. Nous avons suivi la naissance, les progrès de ce sentiment qui apporte dans une jeune âme le désir de la vertu, l'horreur du mal, le regret du péché, une force d'ascension constante vers le bien jusqu'au plein épanouissement de toutes les facultés morales, sous le soleil de la première communion. Avec l'amour de Dieu, avec l'amour de Jésus-Christ, nous avons remué une âme d'enfant à des profondeurs inconnues, nous lui avons inspiré des résolutions qu'on n'aurait pas crues de cet âge, nous y avons soulevé et soutenu des luttes qui ont été autant de victoires du devoir, nous y avons suscité des repentirs qui se sont traduits par des larmes, nous y avons excité des émotions intimes, des élans vers Dieu et vers la vertu, des joies morales, des enivrements spirituels, qui ont gravé dans son esprit le souvenir de la première communion en traits ineffaçables.

Vous n'avez rien de pareil à offrir à l'enfant. Vous parlez, il est vrai, de frapper son cœur, de « l'initier aux émotions morales »; mais, en lisant vos programmes, je trouve que toutes ces émotions consistent à éveiller dans son esprit « l'idée de la cause première et de l'Être parfait », à l'élever « au sentiment de l'admiration pour l'ordre universel, et au sentiment religieux en lui faisant contempler quelques grandes scènes de la nature. » Tout cela est vague, vide,

[1] Rivarol, *Discours préliminaire du nouveau dictionnaire de la langue française*, 1797.

naïf. L'enfant, dont le sens poétique est encore peu développé, ne comprend guère le langage de la nature, et le comprendrait-il, cette voix de l'univers ne ferait que peu d'impression sur son âme. La vérité, c'est qu'en séparant la loi du législateur, la vertu de celui qui en est la source, la réalisation suprême et l'éternel inspirateur, vous avez enlevé au bien toute sa force d'expansion. « De même que les feuilles, a dit Sénèque, ne peuvent pas pousser par elles-mêmes, et qu'il leur faut une branche où elles soient attachées, d'où elles reçoivent la sève, de même les préceptes isolés restent sans force ; ils veulent être greffés sur un système [1]. »

Tandis que vos règles de morale, sans coordination, sans point d'attache, sont ainsi emportées à tout vent de doctrine, la religion dit à ses enfants, par la bouche du Dieu fait homme, source de toute vertu et de toute beauté morale : Je suis la tige, vous êtes les branches, *ego sum vitis, vos palmites*. La sève qui part du tronc circule ainsi dans toutes les ramifications de l'arbre et porte jusqu'aux feuilles la vie qui est au centre. Par lui tout est animé. parce que le foyer est placé dans le cœur de Dieu contre lequel vient battre le cœur de l'homme. Le triomphe du christianisme, c'est d'appeler ainsi le cœur au secours de la volonté, c'est de tremper, de transfigurer par l'amour toutes les facultés morales. Nous pouvons maintenant, empruntant à Necker quelques traits du tableau qu'il traçait en 1788, mesurer toute la supériorité de cette éducation religieuse qui renforce l'obligation morale de l'autorité même de Dieu, qui rend la Divinité présente aux délibérations les plus secrètes de la conscience, et pèse sur ses déterminations par la perspective des châtiments et des récompenses à venir, qui pénètre au plus intime de l'âme, assiste à ses agitations, observe les intentions, les projets, les repentirs, saisit l'imagination, émeut la sensibilité, qui, menant enfin au combat toutes les énergies qu'il y a en nous pour le bien, assure le triomphe du devoir contre les passions et sème, dès l'enfance, des vertus qui peuvent résister à tous les orages de la vie.

L'abbé A. Sicard,
Vicaire à Saint-Philippe du Roule.

La fin prochainement.

[1] Senèque, lettre XCV.

# L'ESPAGNE QU'ON NE VOIT PAS

De tous les pays d'Europe, déchus de leur antique gloire, mais ne laissant pas de tenir encore une place importante dans le jeu compliqué des intérêts qui divisent le vieux monde, aucun ne saurait disputer à l'Espagne le singulier privilège d'un plus étonnant contraste entre sa renommée historique et l'oubli où est tombé tout ce qui touche à la vie intime de son peuple. J'ai tort toutefois de parler d'oubli, le mot ne serait juste que pour les hommes qui, à Madrid, exercent leurs talents sur les tréteaux parlementaires. L'étranger n'oublie pas l'Espagne, il se contente de ne la pas connaître. Depuis que le progrès a supprimé les distances aussi bien que les secrets d'État; depuis que le télégraphe transmet complaisamment d'une capitale à l'autre les superbes récits des *reporters*, les surprenantes conversations des *interviewers*, les sagaces remarques de tous les commis-voyageurs en politique; depuis que, par un tacite accord, les peuples qui, comme on le sait, aspirent à vivre en frères, ont créé, pour leur bonheur, ou tout au moins pour leur distraction, la société universelle du cancan international, l'omniscience est devenue le refuge protecteur de toutes les ignorances, et l'on ne peut, en vérité, plus rien oublier, car il faudrait avoir appris quelque chose.

De récents incidents diplomatiques, et plus encore le coup foudroyant qui a frappé son jeune roi, ont pourtant appelé sur l'Espagne l'attention du public européen. La géographie y aura trouvé ce profit, que les cercles mondains se seront occupés des îles Carolines un peu négligées depuis leur découverte. D'autre part, les cérémonies de l'Escurial auront éveillé, sans doute, les curiosités de la vanité humaine, là surtout où l'on n'est bon patriote qu'à la condition de professer le plus large mépris des vanités royales. Être informé par le menu de l'étiquette usitée pour l'enterrement d'un monarque, c'est toujours de quoi flatter un amour-propre de démocrate; si farouche que l'on soit, on ne dédaigne pas, en criant : mort aux tyrans! d'étudier dans son journal et de révéler ensuite d'un ton d'importance les usages et coutumes d'une cour en deuil. Mais de l'Espagne elle-même, de son état moral et matériel, si l'on parle beaucoup, l'on dit peu de chose et l'on sait encore moins, sans qu'il soit nécessaire d'avoir l'excuse d'être parfait républicain ou simple journaliste.

Nul n'ignore, il est vrai, les grands noms d'Isabelle et de Ferdi-

nand, de Charles-Quint et de Philippe II; les capitaines fameux et les grands écrivains, les poètes, les politiques, les héros et les saints, qui ont illustré les glorieuses annales de la péninsule, sont présents aux mémoires cultivées; mais l'histoire semble une légende. Il suffit, pense-t-on, de choisir un guide à l'usage de l'étranger, pour être en mesure de connaître l'Espagne moderne, si bien ensevelie dans ses grandeurs passées, que chacun la regarde volontiers comme une de ces contrées spécialement destinées à fournir un but de promenade aux oisifs de la civilisation. Parmi les citadins, réputés intelligents, des principales capitales de l'Europe, et en particulier de Paris, où l'habitué des boulevards, prononçant sur tous les peuples les arrêts de son infaillible sagesse, s'imagine aisément avoir fait le tour du monde, parce qu'il aura parcouru les itinéraires de quelque agence de voyages, en est-il beaucoup qui, pour juger l'Espagne, aient porté leurs regards au-delà des lignes de chemin de fer? Les plus curieux auront consciencieusement visité les églises et les musées, les théâtres et les arènes, ou encore les *escuelas de bailes*, qui leur offrent l'occasion d'une facile étude de mœurs. Tous savent qu'on peut se rendre à Madrid, voire même à Séville en wagon-lit; que Barcelone est d'un facile abord et s'est habilement transformée, pour donner à ses nouveaux quartiers l'aspect varié, gracieux, pittoresque d'un vaste damier; que Saragosse ne manifeste plus aucun symptôme de la fièvre obsidionale qui fut si funeste aux soldats de Napoléon; que Cordoue chante, dans son incomparable mosquée, l'hymne d'un long sommeil; que Cadix et Malaga sont d'agréables et voluptueux séjours; que Valence est un délicieux jardin; que Grenade possède un superbe Alhambra et des *gitanos* authentiques; que l'ancienne Bétique, enfin, est toujours une terre promise, où se mêle à l'éclat des fleurs et à l'or des blés le diamant noir des prunelles andalouses, mais parfois aussi la *mano negra* des socialistes du cru. Quelques-uns, les plus instruits, seront capables de détailler les merveilles de ciselure, de sculpture, d'architecture gothique et mauresque, qui sont comme les muets témoins des siècles écoulés; plusieurs même pourront signaler les industries, et surtout les richesses minérales, qui, de nos jours, ont attiré les capitaux de l'étranger. Quant au peuple espagnol, quant aux conditions de son existence, qui donc en a souci? La décadence est certaine, et l'on s'épargne le soin de rechercher si, de la sphère modeste des faits, il n'y aurait pas à tirer d'utiles leçons pour les admirateurs des inventions contemporaines dans l'art des constitutions politiques.

On m'objectera sans doute que le tempérament de la nation est l'obstacle à son réveil : l'Espagne, direz-vous, est le pays des gui-

tares et des courses de taureaux, des cigarettes et du *puchero;* c'est assez pour expliquer la paresseuse indifférence dans laquelle ses forces s'engourdissent. Ajoutez que la cuisine y est mauvaise; parlez en dégoûté des buffets et des mendiants, vous aurez fait vos preuves de clairvoyant observateur. Prétendez-vous à l'autorité d'un critique : vous insinuerez discrètement que, depuis l'expulsion des Maures et la chasse menée jadis contre les Juifs, l'Espagne marche à la décrépitude; votre jugement semblera profond. Mais si, suivant l'usage de quiconque nourrit des sentiments d'estime envers les Juifs et les Maures, vous tenez à paraître convaincu des vertus inhérentes à nos institutions modernes, il vous faudra bien admirer la perfection donnée, dans la patrie du Cid, au système constitutionnel, et, devant les séductions d'un régime parlementaire qui atteint à l'idéal artistique, vous serez obligé de déclarer que l'Espagne vogue à pleines voiles dans les eaux du progrès.

En viendrez-vous à soupçonner le décor de Madrid d'être fait de clinquant? Votre libéralisme, soumis à cette dure épreuve, aura la ressource de conclure solennellement que les superstitions populaires sont la cause de tout le mal, et peut-être, pour demeurer fidèle à vos convictions, proclamerez-vous l'urgence de rappeler les Maures, qui, du reste, vaudraient encore mieux que les Juifs. Ce moyen de salut ne serait pas inférieur, je l'avoue, à celui que préconisent certains esprits fort occupés à trouver le secret de la régénération nationale dans l'épanouissement des idées et des principes révolutionnaires.

Le règne d'Alphonse XII, bien qu'une terrible succession de calamités l'ait attristé par des souffrances peu communes, a été une période de repos, et les vaillantes initiatives de ce prince auraient pu produire, avec le temps, d'heureux résultats. Mais sa mort, dont la soudaineté provoqua partout une vive et sympathique émotion, a suffi pour assombrir de nouveau l'horizon, et si ce jeune roi avait réussi à rétablir un ordre apparent, à contenir les partis, à rassurer les intérêts, à raffermir l'esprit public, ce fut un effet de son action personnelle, de son tact intelligent, du crédit qu'il s'était acquis, au milieu des difficultés d'un système politique où s'épuisait toutefois sa volonté d'opérer les réformes nécessaires. Il a laissé son peuple dépérissant peu à peu, sous la mortelle étreinte d'un régime qui concentre toute l'activité publique dans les disputes ou les intrigues de Madrid, et abandonne les provinces à l'insouciance résignée de leurs habitants.

Nous connaissons, en France, les inconvénients, les dangers de la prépondérance excessive donnée au cerveau parisien; mais la facilité des communications, qui a favorisé cet excès, établit aussi le contact incessant de nos départements avec la capitale; entre

celle-ci et ceux-là un mouvement continuel, souvent mal réglé, détermine néanmoins, malgré de graves accidents de congestion, une certaine circulation du sang dans les veines du corps social. En Espagne, il n'en est pas ainsi. La centralisation politique a eu soin de n'atténuer ses mauvais effets par aucun de ses avantages. Les institutions locales sont détruites ou amoindries, et l'administration, qui devrait les suppléer, ne se manifeste que par les titres distribués à un personnel nombreux, quoique inoccupé. Les provinces pourraient douter qu'il existe un gouvernement; douées d'un robuste instinct d'indépendance, elles ne s'en plaignent pas; mais n'ayant plus les éléments constitutifs de leur autonomie, et gardant l'esprit local, qui n'a plus à s'exercer, elles s'assoupissent doucement dans une quiétude un peu sombre, avec une sorte de fatalisme oriental. Cependant la vie, en diverses régions, oppose à cet engourdissement le vigoureux contraste de ses ardeurs fécondes, comme pour marquer une persistante vitalité, qui semble attendre la sonnerie d'un réveil. Isolées de Madrid, où l'on peut sacrifier leurs intérêts sans provoquer un murmure, les provinces sommeillent. Le corps est séparé de la tête, il y gagne d'avoir conservé des membres encore sains et robustes; mais, sur plus d'un point, la paralysie les rend immobiles.

Je n'ai point la prétention de faire connaître sous tous ses aspects l'Espagne véritable, celle que ne voit pas le touriste, et qui, par ses perspectives variées, exigerait une longue étude. Extraire quelques remarques de feuillets épars, réunis sur place, pendant plusieurs séjours au milieu des populations rurales et urbaines; chercher dans un trait de mœurs, dans un fait, un détail, bons pour un recueil d'anecdotes, la petite mais vive lumière qui peut éclairer tout à coup les parties et l'ensemble du tableau; noter quelques observations d'une portée générale, mais d'ordre secondaire, propres à éveiller des réflexions plus hautes, dont je laisse au lecteur le soin d'épuiser la série et de fixer le mérite : telle serait mon ambition, tel est du moins mon désir. Je confesse que c'est peu, pour mettre en relief le phénomène étrange d'un peuple privé de tous les bienfaits de la civilisation matérielle par le développement même des institutions réputées, de notre temps, comme le signe certain de la civilisation politique la plus avancée.

Lorsque, il y a deux ans, le parti conservateur venait de ressaisir le pouvoir, son chef habile, à bon droit entouré d'un prestige incontesté, M. Canovas, dit, un jour, à un personnage de marque, qui l'interrogeait sur l'avenir : « Nous avons réussi dans l'œuvre politique, il nous reste à accomplir une œuvre administrative. » C'était la parole d'un homme d'État. Après avoir décousu, il fallait

coudre, besogne dédaignée jusqu'ici par les divers partis appelés à gouverner. L'aiguille qui peut coudre est malheureusement aux mains d'un parlement, et celui-ci, à l'exemple de la plupart des parlement connus, aime à la promener sur une toile de Pénélope.

L'absence totale des moindres notions d'ordre administratif est le trait caractéristique du gouvernement espagnol, pourvu toutefois d'une bureaucratie très complète. Quelles que soient les mains qui, suivant les oscillations du balancier constitutionnel, reçoivent le pouvoir, l'administration reste impuissante, quand elle n'est pas nuisible; le grade est partout, et la fonction nulle part. A cet égard, conservateurs et libéraux sont des émules dont la ressemblance est parfaite. Comment songeraient-ils à créer une administration vraiment intègre et vigilante? Le trafic parlementaire leur impose de bien autres soucis. Ils ne sont point absorbés pourtant, comme nos politiques, dans des combinaisons de majorité. Les chefs de partis, courtois entre eux, demeurent prêts à se rendre de mutuels services, ne serait-ce que pour étouffer les dissidences fâcheuses et contenir les nouveaux venus ou les impatients qui voudraient jouer un rôle. Ce n'est pas là leur moindre tâche; il leur faut souvent y dépenser beaucoup de temps, de finesse, de tact et d'esprit. Ils ont mis le gouvernement en une sorte de syndicat que chacun doit gérer à son tour; si quelque événement les oblige à une retraite anticipée, ce n'est jamais l'appui des Chambres qui leur fait défaut, et, au besoin, le ministre qui s'en va, — M. Canovas en a fourni la preuve récente, — prête sa majorité au ministre qui vient. La dissolution, du reste, tranche toutes les difficultés qui peuvent surgir du côté du parlement, et le ministère en exercice a toujours la majorité; mais, en délicat artiste, il a la précaution de réserver à l'opposition la place qu'elle doit tenir, pour ne rien perdre des agréments du jeu parlementaire. L'embarras réel des chefs victorieux, et parfois il prend de sérieuses proportions, est de satisfaire leurs groupes et de distribuer les places. Les *épurations* ne sont pas connues, ou plutôt elles s'opèrent à l'amiable, sans aucune de ces formes grossières qui les rendent ailleurs justement odieuses. Quand le ministère change, tout change, du haut jusques en bas de l'échelle des fonctionnaires : c'est chose convenue. Les exceptions sont rares, et ce serait une singularité que de s'exposer aux rigueurs d'une révocation. Les personnages ministériels ont charge de clientèle; ils se remplacent d'ordinaire avec une aimable et douce aisance, lorsque les clients de l'un d'eux ont fait, au service de l'État, provision suffisante pour permettre aux clients d'un autre d'interrompre un jeune assez patiemment supporté. Chez nous, les procédés sont différents; le résultat est le même. Si l'État n'est

ni plus ni moins dévoré, l'Espagne garde le mérite d'avoir réglé les appétits; les mœurs des convives ne cessent point d'être policées, et l'os gouvernemental ne devient pas l'objet de ces disputes effrontément triviales qui témoignent d'une brutale voracité; il est rongé, sans doute, mais les rongeurs se succèdent avec ordre, méthode et décence. Pourquoi les places, hélas! ne sont-elles pas aussi nombreuses que les sollicitations légitimes? De là naissent des mécontentements que tout ministère doit s'efforcer d'apaiser; c'est un labeur obligatoire, et souvent il est rude. On aurait tort de chercher un point de comparaison dans les alternatives qui règlent, en Angleterre, le sort des tories et des whigs; les évolutions politiques n'obéissent pas au souffle de l'opinion; elles sont la résultante de combinaisons subtiles, de complots en miniature, qui incessamment agitent les sphères officielles.

Le peuple espagnol, — il a en cela beaucoup de rivaux, — est ainsi arrivé à la conviction profonde que la mission spéciale de l'État est de répandre la manne des traitements et des pensions, dont se nourrit une partie des citoyens, pendant que l'autre la convoite. C'est le défaut ordinaire, le péché mignon de nos sociétés modernes; on le rencontre en tous lieux, mais il se montre ici avec une rare franchise. La langue elle-même a une formule pour désigner la foule des parasites entretenus par le budget : les « classes passives », *classes passivas*, — c'est l'expression consacrée, — jouissent d'une existence officielle, et les avis qui les intéressent sont régulièrement publiés dans les journaux. Plus et mieux qu'un long commentaire, cette organisation de citoyens passifs ne dénonce-t-elle pas clairement la maladie dont le pays devient la proie? Il faudrait des citoyens actifs; mais, en dehors du barreau, de la presse, des universités, des sociétés littéraires et savantes, où les talents abondent, les *pronunciamientos* et la guerre civile resteraient leur seul débouché. Entre deux crises, le peuple se repose, et sa vigueur intime est une force perdue, qui prépare toujours une explosion nouvelle, tandis que ministres, sénateurs, députés emploient leurs plus belles facultés à se passionner pour de brillantes et stériles joutes oratoires. Les qualités innées qui font de l'Espagnol un orateur abondant, son goût naturel pour l'art du discours, favorisent assurément les plus funestes exagérations du régime parlementaire. La parole, à Madrid, règne en souveraine; elle conduit aux honneurs, et improvise les hommes d'État, alors que les services rendus à une province pourraient vous laisser au rang obscur des hommes utiles. Comment s'étonner que, dans les régions du gouvernement, l'on ne trouve pas le temps de provoquer l'activité provinciale, encore qu'il y ait un ministère de *fomento*, qui, embras-

sant les services les plus divers, doit, comme son nom l'indique, *fomenter* sur tout le territoire, si l'on peut ainsi parler, la vie intellectuelle et le travail national?

Parcourez les chemins de fer; de grandes lignes permettent d'aller du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest, sans compter d'autres voies déjà ouvertes ou projetées. Le voyageur a donc la satisfaction de traverser l'Espagne, en se faisant traîner dans une voiture qui roule sur des rails, et, à la condition de n'être pas trop pressé, il lui sera loisible de vanter les merveilles accomplies par la vapeur. S'il se plaignait, du reste, je ne serais point tenté de lui donner raison. Les locomotives marchent selon l'allure des populations qu'elles ont à transporter. L'étranger, c'est justice, est tenu de se plier aux coutumes du pays qu'il visite; quand il franchit les Pyrénées, il doit se mettre au pas de l'Espagnol, qui, lui, n'est jamais pressé d'arriver. Qu'importe la durée du trajet? Tout retard est l'occasion d'un repos légitimement acquis; ce qu'on ne fait pas aujourd'hui se fera demain. Les heures qui s'écoulent sont toujours bien remplies, quand on aime à causer en humant la fumée du cigare ou de la cigarette; le temps perdu est du temps gagné. Il y a dans ce raisonnement, qui ne manque pas de philosophie, de quoi irriter les tempéraments agités; j'y trouve, pour ma part, avec un parfum de bonne humeur, un sage avis donné à nos nerfs surexcités dans la chaudière parisienne.

Les compagnies mettent volontiers à profit cette disposition de l'esprit indigène; pourquoi changeraient-elles des habitudes qui ne soulèvent aucune contradiction? La rapidité des communications aurait-elle des avantages propres à compenser l'augmentation des frais de traction? Elle facilite et développe, en effet, le mouvement commercial, qui accroîtrait les recettes des chemins de fer; mais d'abord il est des compagnies pour qui la préoccupation du dividende ne va pas jusqu'au souci de s'occuper du public. La façon pleine de désinvolture avec laquelle leurs employées appliquent parfois les tarifs, l'accueil fait à toute réclamation signalant un abus, accueil qui, toujours rempli de bonne grâce, ne dissimule pas néanmoins la ferme volonté de ne rien entendre, sembleraient prouver que les directeurs s'inquiètent fort peu de la gent corvéable et taillable à merci. Quant aux puissances financières et cosmopolites, intéressées dans ces entreprises, elles ne sauraient connaître le détail des réformes à opérer, ou peut-être savent-elles que, dans certains cas, une ligne en souffrance est, pour le banquier, d'un meilleur rapport qu'une ligne prospère, grâce aux prudentes combinaisons qui font alterner à propos les avances, les ventes et les rachats. Ne voulant faire aucune personnalité, je ne citerai pas

d'exemple; mais j'ajouterai qu'il est d'heureuses exceptions, et tel chemin de fer, habilement administré, pourrait fournir, par le développement annuel du chiffre de ses transports, la démonstration de l'insouciance qui règne ailleurs.

Sans doute, les politiques de Madrid se regardent, à ce propos, comme hors de cause; cependant ils ne sont pas sans avoir une responsabilité bien définie et facile à découvrir, qui même fournit une excuse aux compagnies négligentes. Ils n'ont rien fait et ne paraissent pas prêts à faire davantage pour rendre utile et féconde la création des voies ferrées. S'il y a des chemins de fer facilitant la circulation, il n'y a point de routes qui en ouvrent l'accès aux produits de l'intérieur. Les conséquences économiques de cette prodigieuse incurie se font sentir par la cherté de la vie, dans les grands centres, et, aux champs, par l'état stationnaire de la production, dont les besoins d'une consommation restreinte ne sollicitent pas l'accroissement. Prenez telle ligne qu'il vous plaira, et presque partout où vous mettrez pied à terre, si vous voulez gagner quelque village, en vous éloignant de la route de fer, vous trouverez, pour unique chemin, le sentier tracé par les chevaux, les mules et les ânes. Ne croyez pas pourtant que la contrée soit sans ressources, si déshéritée qu'elle paraisse. Vous verrez par instants des champs bien cultivés, témoins accusateurs, dénonçant ce qu'on pourrait faire pour transformer de vastes terrains que n'a point touchés la charrue. Dans plus d'un bourg et d'un hameau, à l'aspect misérable, les fins connaisseurs vous diraient qu'il y a des sacs de *duros* soigneusement cachés, car la sobriété remplace le travail et devient la source de l'épargne. Mais l'ennemi est aux aguets, il surveille sa proie; ce n'est point le petit banquier, chez qui vont se perdre trop souvent les économies de nos cultivateurs. Le péril est autre et peut-être plus redoutable : le prêteur à la petite semaine, l'usurier, se charge d'appauvrir les pauvres et d'enlever le nécessaire à ceux qui n'ont pas le superflu; les barrières opposées à toute expansion de la vie locale protègent leur industrie.

Je ne voudrais point qu'on me soupçonnât de plaider trop chaudement la cause d'une civilisation qui détruit toute originalité et fait passer son terrible niveau sur les traditions comme sur les routines. Assurément, le côté pittoresque, la simplicité des mœurs et plusieurs autres agréments ou vertus — sans compter les misères qui s'y trouvent mêlées — ne peuvent que gagner à l'absence de routes; mais les chemins de fer leur sont aussi nuisibles que de modestes chemins vicinaux et provinciaux; si l'on ne veut pas ouvrir ceux-ci, pour cause d'art et de moralité publique, ceux-là devraient, en bonne logique, être impitoyablement détruits. Entre le culte

exclusif de la nature agreste, le charme des antiques coutumes, le repos, qui, parfois, est le lourd sommeil des foyers rustiques, et le courant qui emporte le monde dans la voie des conquêtes de la matière, il faut choisir. Le choix est déjà fait, encore que souvent il soit mal fait; ainsi le veut la force des choses, et ce n'est pas en la repoussant, c'est en la dirigeant, c'est en projetant sur elle la lumière des hautes vérités morales et religieuses qu'on peut réussir à l'empêcher d'être une force aveugle et destructive. Mais quelle plus surprenante invention, quelle plus cruelle ironie de l'esprit moderne, que le spectacle d'un peuple où les innovations du progrès matériel sont une sorte de défi lancé à des provinces abandonnées, où les coups de pioche portés au vieil édifice s'arrêtent avec un merveilleux ensemble, s'il s'agit de frayer un passage au travers des ruines, tandis que la capitale, fière de sa civilisation et livrée aux plus dangereuses fantaisies, boit à longs traits dans la coupe empoisonnée des subtilités et des raffinements constitutionnels! Certes, les hommes politiques de l'Espagne connaissent bien leur pays; ils sont les premiers à signaler ses plaies vives, et M. Canovas, en prononçant le mot que j'ai cité plus haut, marquait la noble ambition d'être un réformateur. Si les bonnes intentions, la clairvoyance, le talent, suffisaient, la nation espagnole serait au premier rang. L'artifice parlementaire est l'obstacle; sur un sol mal préparé à payer le luxe de ses combinaisons coûteuses, le régime qui en découle ne peut produire que des classes passives, dans les villes, et, dans les campagnes, des classes souffrantes.

La création de routes praticables, reliant l'intérieur des terres aux lignes ferrées, est le premier besoin de l'Espagne. Une administration éclairée, soustraite à l'instabilité des fortunes ministérielles, servie par des gouverneurs de province assez libres pour se faire respecter, mais non point pour transformer leurs gouvernements en autant de pachaliks, aurait bientôt changé la physionomie générale du pays. Cette administration est à former; ce sera l'œuvre d'un homme, ce ne peut être celle d'un parlement.

Que dirai-je des postes et des télégraphes?

Dans cette branche de l'activité publique règne également une souveraine indifférence, qui écarte les améliorations faciles, engendre les abus, et fournirait matière à de nombreux récits. Les plis chargés, à l'exception de ceux de l'étranger, ne voyagent pas sans péril, et le fait, je l'avoue, mériterait à peine d'être signalé, tant nous-mêmes, en France, nous avons perdu l'habitude d'admirer la correction du service des postes, autrefois si vantée; mais l'on dit à Madrid qu'il existe une officine fort bien organisée, ayant mission de faire écouler les produits des perquisitions opérées dans les

correspondances, et, pour grave que soit l'accusation, elle ne laisse pas d'avoir un côté réjouissant qui me décide à l'accueillir. Du reste, les observations plaisantes, les anecdotes authentiques ne font point défaut. Les lettres non affranchies sont remises, chez nous, à leurs destinataires contre le payement d'une surtaxe; c'est peu compliqué, et c'est équitable : — (ce qui l'est beaucoup moins, soit dit en passant, afin qu'on ne me reproche pas une trop grande partialité en faveur de mon pays, c'est l'usage consacré, dans nos ministères, d'expédier certains plis de service, sans leur appliquer la franchise postale, et en ayant soin de ne les pas affranchir, moyen ingénieux mais arbitraire d'imposer au public le payement de la surtaxe obligatoire). — En Espagne, les règlements sont différents : toute missive, même privée, qui porte l'estampille d'un ministère est dispensée de la taxe; l'abus est facile, et il est pratiqué sur une vaste échelle. Quant aux correspondances non pourvues de cette estampille et remises aux postes espagnoles sans être affranchies, elles ne peuvent circuler à l'intérieur. Si donc une lettre vous est adressée, qui n'a point reçu l'ornement du timbre exigé, le directeur du bureau expéditionnaire commence par la garder; puis, suivant les inspirations de son zèle, il vous avisera, dans un délai variable, avec toutes les formes d'une exquise politesse, vous réclamant, pour le cas où vous désireriez recevoir le pli qui vous est destiné, un timbre de 15 centimes, dont l'envoi naturellement vous oblige à lui écrire, et l'emploi d'un second timbre est ainsi trouvé. C'est par ce moyen détourné que vous payez la surtaxe; il eût été plus commode de la percevoir à domicile; mais l'administration, il est vrai, aurait à regretter le temps qu'elle n'aurait point perdu.

De toutes les méprises dont les lettres ou télégrammes peuvent être les victimes, je n'en conterai qu'une; elle me dispensera de pousser plus loin des remarques désormais superflues. Une dépêche parvient, un jour, dans la capitale, avec cette adresse : « Sa Majesté le roi Alphonse XII »; l'employé chargé de la transcrire, par amour sans doute du style télégraphique, supprime la Majesté; le porteur lit « Le roi Alphonse XII »; pour lui, point d'hésitation : le destinataire s'appelle M. Leroi, et Alphonse XII est la rue qui en porte le nom. Après une course inutile, il rapporte la dépêche, sur laquelle on écrit, sans plus ample examen, cette superbe mention : *Inconnu à Madrid.* Ne vous récriez pas, ce n'est point un conte fait à plaisir. Surtout ne vous pressez pas de conclure qu'une administration où l'on commet de pareilles bévues est incapable et ignorante : l'insouciance est son seul défaut. J'ai vu, dans de petites localités, les dépêches arriver régulièrement, le service des postes fonctionner à merveille. Le personnel est très apte à remplir

ses fonctions, mais il n'est ni surveillé ni dirigé, et il serait bien étonnant qu'il n'offrît pas l'exemple d'un grand relâchement, quand la population elle-même attache peu d'importance à une exactitude dont son mode d'existence ne lui révèle pas l'utilité, parce qu'il lui interdit d'en retirer un profit; quand l'élite de la nation est uniquement occupée de discourir au congrès, aux cortès, ou dans les cercles politiques, littéraires, académiques et autres.

Jetterons-nous un regard sur la justice? Son organisation est complète, sa hiérarchie parfaite; mais, sous l'influence d'une centralisation fictive, nullement en harmonie avec l'état matériel du pays, le juge, qui réside dans chaque district judiciaire, manque d'indépendance morale, en jouissant d'un pouvoir excessif. Il échappe au contrôle de la magistrature supérieure, trop éloignée, en raison des difficultés de communication, pour lui demander des comptes ou pour écouter les plaintes du justiciable. Le plus souvent, du reste, son action est paresseuse et molle. S'il n'est point trop exposé par les circonstances à se couvrir les yeux du bandeau qu'un sceptique a placé sur le vénérable visage de la Justice, comme pour lui épargner la vue de ce qu'on peut jeter dans sa balance, il usera volontiers de procédés sommaires, dignes peut-être de l'âge patriarcal. J'en ai connu un qui, ayant à instruire le procès de deux jeunes gens accusés d'assassinat, eut la pensée d'inviter le procureur à s'entendre avec les meurtriers. Ceux-ci avaient tué, dans une rixe, un de leurs camarades; menacés de vingt-cinq ans de galères, ou même du garrot, ils ne pouvaient nourrir que des dispositions conciliantes. S'ils avaient le mérite de n'avoir point frappé les premiers, ils étaient convaincus de provocation par insultes, avant la dernière et tragique dispute. Or l'affaire allait passer par un second degré de juridiction : c'était bien de l'embarras! Ainsi, du moins, pensait le magistrat, et le compte fut promptement réglé : d'une part, économie pour les accusés des honoraires de l'avocat qui aurait à défendre leur cause; d'autre part, avantage pour les juges de ne se point déranger; total : douze ans de galères. Cela vous convient, n'est-ce pas? C'est au plus juste prix... et l'affaire est conclue. On ne pouvait être plus accommodant; heureux de cet accord, les assassins se déclarèrent pleinement satisfaits.

On ne saurait imaginer avec quelle soumission les gens de la campagne se rendent aux appels du juge, bien qu'ils aient d'ordinaire une longue course à fournir. Ils subissent avec une égale docilité l'emprisonnement que leur vaut le moindre soupçon. Les verrous des cachots ne sont pas, il faut le dire, pour leur causer de trop sombres pensées; si on entre facilement en prison, on en sort

presque de même, et il est peu de semaines où les *bulletins* des provinces n'aient à publier une liste des évadés. Puisque je parle de ces *bulletins*, qu'il me soit permis de ne point taire la joyeuse impression dont l'un d'eux m'a laissé le souvenir. En tête de la petite feuille officielle figurait une grave circulaire, où le gouverneur annonçait, avec des considérants à l'appui, que, prévenu par un alcade de la présence, dans la contrée, d'une vache méchante et vagabonde, il accordait la permission de procéder à son arrestation, si la chose était possible, et, dans le cas contraire, de la mettre à mort et de distribuer sa chair entre les pauvres, à moins que le légitime propriétaire n'eût, avant quatre jours écoulés, réclamé l'animal. Cela donne une idée assez exacte des occupations et des soucis d'un gouverneur; mais n'est-ce pas charmant?

Abandonnons à sa destinée la pauvre vache, qui a dû expier ses forfaits, et retournons aux galères, dont il est juste d'admirer l'administration paternelle. Un fait suffira; il a eu les honneurs de la publicité, et nous pourrons dire : *Ab uno disce omnes.* Du *presidio*, c'est le nom du bagne, où il subissait la peine de ses crimes, un condamné disparaît un jour, et, sans avoir, comme Régulus, engagé sa parole, il vient, dès le lendemain, reprendre sa place. Que s'était-il passé? Le récit est touchant. Ayant appris que sa mère était malade, le galérien voulait la voir; par respect de l'obéissance, il s'était abstenu de solliciter une permission qui aurait pu lui être refusée. Mais quitter le *presidio*, fi donc! il n'en avait jamais eu le projet, et, aussi, après avoir embrassé sa mère, la conscience tranquille, le front haut, il rentrait au bercail. Les employés du bagne appuyèrent cette déclaration, en faisant observer que le condamné occupait un emploi qui lui aurait permis de s'enfuir chaque jour, si telle avait été son envie. Les journaux ont raconté l'incident, et je me rappelle avoir lu cette réflexion assez piquante, que les explications du galérien étaient de tous points conformes à sa haute *honorabilité*. Ne riez pas, car vous seriez fort aise, à l'occasion, de confier à quelque vétéran des *presidios* le soin de votre personne et même de votre bourse; j'ajoute que vous pourriez les mettre sous moins bonne garde.

En sortant du *presidio*, je puis, sans transition, passer à la gendarmerie : c'est un corps d'élite composé d'hommes éprouvés et solides, dont l'organisation, la discipline, la vigueur, ne laissent rien à désirer. Les *guardias civiles* sont la véritable sauvegarde de l'ordre public, et l'on ne pourrait leur décerner trop d'éloges. On trouve bien dans leurs rangs de ces types légendaires qui excitent une douce gaieté, et j'ai toujours présent à l'esprit certain capitaine, venu avec sa troupe, au temps du choléra, pour briser

un de ces cordons sanitaires dont s'entouraient alors les plus humbles villages. A son approche, les paysans, postés en sentinelles, s'étaient prudemment repliés, et l'excellent homme s'écriait triomphalement : « Il n'y a pas de cordon, vous dis-je, puisqu'on ne m'a pas arrêté! » C'était, du reste, un loyal et brave soldat, qui, sur la piste d'un vol, n'aurait certainement pas attendu que les voleurs l'arrêtassent, pour être convaincu de leur existence. Cette vaillante troupe a une tâche difficile, et les bandits ne négligent point de lui infliger quelques affronts. Depuis longtemps déjà, deux brigands célèbres, le *Bizco del Borge* et *Melgares*, opèrent avec succès en Andalousie, les gendarmes les poursuivent, et jamais ne les rencontrent. C'est une comédie, pense-t-on tout d'abord; mais, au lieu de suspecter un uniforme digne de respect, mieux vaudrait célébrer les progrès de l'instruction, qui, paraît-il, vient en aide aux malfaiteurs; car ceux-ci, sachant lire, puisent dans les journaux les renseignements utiles à la sécurité de leur industrie, et s'il y a comédie, en voici le secret : chaque fois que les gendarmes doivent battre le pays, à la recherche des brigands, la presse se hâte de publier en grande pompe le jour et le lieu où se fera la battue.

Dans les circonstances graves, il est d'usage que la garde civile quitte ses cantonnements, pour se concentrer aux chefs-lieux de provinces, et il fut ainsi fait à la mort de don Alphonse. Cette mobilisation laisse libre carrière à tous les malandrins; elle prouve une fois de plus le souci qu'ont les autorités de protéger les campagnes. L'alcade doit maintenir le bon ordre, et c'est assez. Il a le pouvoir de former, en cas d'événement, une sorte de garde nationale, le *somaten;* mais généralement, lorsque ses administrés répondent à son appel, il ne peut leur distribuer que de mauvais fusils de chasse, et les gouverneurs, jugeant, non sans raison, qu'il est dangereux de jouer avec les armes à feu, se gardent d'en fournir. Le gouvernement, toujours prompt à centraliser les revenus des communes, au point de ne laisser souvent à celles-ci que le triste privilège de gonfler chaque année le chiffre des payements arriérés sur les taxes imposées, se montre grand partisan de la décentralisation pour tout ce qui touche à l'accomplissement de ses devoirs envers les provinces.

Après avoir salué la gendarmerie, je ne saurais passer entièrement sous silence l'armée espagnole. Si elle compte des officiers trop nombreux, dont on peut élargir démesurément le cadre, grâce à la distinction établie entre le grade et la fonction; si elle a des sous-officiers turbulents; si ses généraux, qui, dans les moments de crise, couvrent le *Puerta del Sol*, délibèrent trop facilement sur l'attitude à prendre pour ou contre le gouvernement, l'ensemble

néanmoins est de nature à satisfaire l'amour-propre de la nation. Cet amour-propre est très vif. On sent que ce peuple a une fierté patriotique et militaire facile à éveiller : la question des Carolines en a provoqué l'éclatante manifestation, et, dans les coins les plus ignorés de l'Espagne, le denier du pauvre s'est mêlé aux offrandes du riche pour aider l'État à construire des vaisseaux, qui jamais, du reste, ne vogueront sur les mers. L'impôt du sang peut, à certains jours, exciter des plaintes ou des désordres; d'ordinaire il est généreusement payé. Écoutez ce bruit quelque peu discordant de flûtes et de tambourins qui interrompt le silence du village; c'est le départ des *quintos*, les conscrits de l'endroit. Leur physionomie ne garde pas la trace de l'émotion des adieux; ils ne sont ni tristes ni gais, et ces jeunes campagnards envisagent sans effroi la vie du régiment.

Il est une chose toutefois que redoute le soldat espagnol, c'est d'aller à Cuba; la fièvre jaune lui donne à réfléchir, et le gouvernement, à ce sujet, déploie son ingénieuse habileté pour alimenter ses caisses. La classe entière est censée former le contingent annuel, qu'on a même la précaution d'évaluer à un chiffre supérieur au nombre d'hommes disponibles : c'est une façon de se mettre à l'abri d'une erreur de calcul. Naturellement beaucoup des appelés resteront dans leurs foyers; mais, incertains de leur sort, ils peuvent le fixer en se libérant du service. Au moment opportun, les journaux annoncent alors un prochain départ de jeunes soldats qui seront envoyés à Cuba. Cet avis suffit pour décider tout conscrit à fouiller dans ses poches, et, parmi ceux qui le peuvent, nul n'hésite à verser aussitôt le prix de sa libération. Le nom redouté de la reine des Antilles a opéré ce magique effet.

Si l'on paye avec empressement pour avoir la certitude de ne point aller à Cuba, on est moins sûr d'être payé quand on en revient. Le soldat appelé à servir dans les colonies jouit d'une haute solde, sur laquelle on lui impose des économies qu'il doit toucher à son retour. Son livret militaire est régulièrement tenu; la somme à percevoir y est scrupuleusement, intégralement portée. Le voici de nouveau sur le sol de la mère patrie, et, tout joyeux, il va frapper à la porte du bureau chargé de lui remettre son petit pécule. Là, les déceptions commencent; ce n'est pas sans peine qu'il trouve à qui parler; mais, avec des protections, il peut obtenir une réponse. S'il n'a pas le désagrément qui arrive à quelques-uns, de se voir inscrit sur le registre des morts, et d'être, pour ce motif, vertement réprimandé, car grande est son audace de réclamer autre chose que son acte de décès, il doit déjà s'estimer heureux. Quant à la somme qui lui est due, au modeste trésor péniblement acquis là-bas, loin du pays, si souvent compté, pendant les heures de veille, si

ardemment désiré durant la traversée qui semblait l'en rapprocher, il n'y touchera pas. Puisse-t-il n'avoir fait aucun des rêves de Perrette ! Son pot au lait n'est pas renversé, mais il est inaccessible. C'est déjà une bonne fortune de n'avoir point à prouver qu'il est du nombre des vivants ; il lui est maintenant loisible d'assurer les droits de ses héritiers. Le malheureux a un numéro d'ordre, et il doit se contenter de savoir à quelle série l'on s'est arrêté ; plus tard, l'opération sera reprise, dans cinq, dans dix, ou dans vingt ans. L'Etat ne nie pas sa dette ; mais il paye.... quand il peut, et ses créanciers indigènes sont résignés.

La patience du peuple est admirable ; il est des circonstances qui la rendent surprenante, et pourtant elle s'explique. L'Espagnol a le goût de l'indépendance, et, s'il est cultivateur, ouvrier ou simple mendiant, convaincu qu'il n'a rien à attendre du gouvernement, il se dédommage en regardant sa commune, son *pueblo*, comme un domaine où il est le maître. Cet esprit de particularisme, qui n'est pas sans servir d'excuse aux négligences officielles, l'aide puissamment à supporter ses épreuves. Il s'est montré dans toute sa force, un peu sauvage, à l'époque du choléra, lorsque « la politique sanitaire » de M. Romero Robledo lui apporta le formidable appui de la peur. Par quel effort d'imagination ce personnage, aujourd'hui tombé de son piédestal, parvint-il à associer ces deux mots : « politique sanitaire », je l'ignore ; mais il n'entendit pas laisser aux médecins le monopole que leur attribuait Molière. A son gré, l'État, lui aussi, avait à exercer le privilège de tuer les gens selon la formule.

Fumigations, quarantaines, lazarets aux frontières et dans l'intérieur, tout fut mis en œuvre pour rendre malades ceux qui ne l'étaient pas. Et dire que l'ignorance populaire, si la terrible épidémie désolait de nouveau l'Espagne, ménagerait peut-être un triomphe au prodigieux auteur de la « politique sanitaire »! Chaque village, nous l'avons rappelé, s'enfermait alors dans un cordon de sentinelles, qui en interdisaient l'approche et la sortie à tout être vivant. Le pain aurait manqué dans une localité, qu'on n'y aurait point laissé pénétrer un convoi de farine : « Mieux vaut mourir de faim que du choléra », s'écriaient les populations en délire. Sous la protection de M. Romero Robledo, s'éleva partout, tyrannique, insolente et sotte, l'autorité des médecins, ses complices, tout fiers de l'importance que leur accordait la crédulité des foules. Il n'y a ni loi ni roi, le médecin seul est maître, telle fut la maxime constitutionnelle de l'Espagne en ces jours de deuil. Et qui pourrait raconter les actes barbares et les scènes burlesques, les sentences inhumaines et les arrêts extravagants, dont elle fut l'occasion ? Dans une

province du Centre, tandis que des villageois affolés jetaient au milieu des champs et y laissaient mourir de faim deux petits enfants que le fléau venait de rendre orphelins, l'autorité médicale terminait gravement un rapport officiel en concluant que les arbres augmentaient les dangers de l'épidémie. Elle les avait découverts, au milieu d'une campagne dénudée, ces pauvres arbres, signalés à la vindicte publique, rare bouquet de verdure échappé à la main de l'homme et à la dent du troupeau ; je les vois encore avec leurs branches délicates et leurs frêles rameaux, donnant à peine un peu d'ombre, sous leur maigre feuillage, au passant qui traverse ces solitudes, et je me demande avec tristesse si leur arrêt de mort n'a pas été rendu.

En mettant de côté les crimes et les folies de la peur, on doit reconnaître que le particularisme, surexcité par la « politique sanitaire », conserve, dans les temps les plus calmes, une énergie constante. Le *pueblo* est sa citadelle, et il faut distinguer ici entre la commune et la communauté des individus qui l'habitent. Au nom de cette communauté, et en dehors de toutes les formes légales qui s'imposeraient à l'action régulière de la commune, les mesures les plus arbitraires peuvent être décidées et violemment exécutées. Un propriétaire intelligent s'avise, par exemple, de cultiver une terre que ses prédécesseurs et lui-même ont jusqu'ici laissée en friche ; le *pueblo* délibère et s'y oppose. Ce qui ne s'est pas fait hier ne se fera pas aujourd'hui. Les titres de propriété sont indiscutables ; la justice le constate et la gendarmerie intervient ; le *pueblo* s'insurge : hommes, femmes, enfants, assiègent propriétaire et gendarmes dans un moulin où ils se sont réfugiés. N'y aurait-il pas lieu, du moins, à proposer une indemnité ? Non ! répondent les mutins, ce n'est plus seulement la terre inculte que nous revendiquons ; le *pueblo* achètera tous les champs de ce propriétaire obstiné. Résister serait inutile, et le marché est accepté.

On voit que le respect de la propriété individuelle comporte certaines restrictions. Où faut-il en chercher les causes ? Il en est une qui, pour n'être pas la seule, n'en mérite pas moins d'être indiquée. La propriété est souvent incertaine, et appartient alors au premier occupant ; celui-ci, après quelques années de possession, peut trouver un acquéreur ; l'acte de vente sera l'unique titre donnant une origine à cette terre usurpée, et généralement prise à l'État qui ne connaît pas son domaine. Ailleurs, c'est le règne des intendants, dont les abus trop nombreux excitent, contre les maîtres absents, les convoitises et les haines. Si le gouvernement reste indifférent à cet état de choses, ne devrait-il pas se préoccuper d'une réforme capitale, qui développerait ses ressources, en apportant une garantie à la propriété ? L'impôt est fixé pour chaque com-

mune, les notables en font la répartition entre les habitants. Le système est défectueux, et de choquantes inégalités en sont la conséquence. Comment le cadastre de l'Espagne n'est-il pas encore dressé? Sans doute pareille entreprise rencontrerait des difficultés et des résistances qu'un pouvoir éclairé a le devoir de vaincre; mais... je n'insiste pas, craignant de répéter ce que j'ai déjà dit.

La matière n'est pas épuisée, je l'ai à peine effleurée, et pourtant je ne voudrais point prolonger un discours où la part de la critique est déjà trop grande. J'aime ce peuple, resté fier, qui, si glorieux jadis, peut encore accomplir de grandes choses. L'Espagnol n'est pas travailleur; cependant on a tort quand on l'accuse de ne pouvoir le devenir. Voyez-le dans la province d'Oran, et vous le trouverez à la tête des plus actifs et des plus laborieux. Ne le jugez pas sévèrement, parce qu'il tend la main. La mendicité n'est point pour lui ce qu'elle est chez nous; elle demeure à ses yeux une des formes qui entretiennent la fraternité humaine : la charité chrétienne ne lui paraît avoir ennobli l'aumône que pour relever la dignité de quiconque la sollicite. Il demande volontiers, cela est certain, et je n'en méconnais pas les inconvénients; mais souvent il n'a d'autre motif que celui de vous parler et de vous adresser un salut. Vous passerez sans répondre à son appel, il ne sera ni surpris ni irrité. Sa physionomie semble dire : je vous demande, vous ne me donnez pas; nous sommes quittes. Sur cette terre, illustre entre toutes, le patriotisme est ardent, la foi vive et profonde, entourée de naïfs usages. Prêtez l'oreille aux rumeurs qui s'échappent de cette modeste église de campagne, ce sont d'abord les sons du tambour de basque et de la musette, puis retentissent, avec un rare talent d'imitation, les braiments de l'âne, les mugissements du bœuf, et au-dessus de cette basse s'élève, strident et clair, le chant du coq, qui, lui, est admis en personne aux honneurs de la cérémonie. Le vacarme est assourdissant; entrez néanmoins, surtout ne criez pas à l'irrévérence : c'est la *Noche buena*, c'est Noël, et vous avez entendu la messe du coq, la *Misa del gallo*.

Mais, dira certain philanthrope habile à flairer la superstition, que devient, au milieu de ces mœurs d'un autre âge, l'enseignement de la jeunesse? Eh bien, inclinez-vous : l'instruction est obligatoire, ce qui n'empêche pas toujours les instituteurs et institutrices, parfaitement laïques, de suspendre les classes, s'il leur plaît d'aller à la promenade. Les livres usuels indiquent un programme d'études très satisfaisant, quoique le catéchisme et l'histoire sainte ne soient pas exclus; plusieurs portent bien la marque espagnole, et je me souviens de n'avoir pu réprimer un sourire à la lecture d'un petit manuel qui contenait ce dialogue entre le professeur et l'élève :

*Demande :* Citez quelques noms d'animaux vivipares?

*Réponse :* Le taureau, la vache, le bœuf...

J'ai regretté l'absence de la génisse et du veau; c'eût été plus complet. Mais ce luxe de bêtes à cornes, ces trois noms, qui ne font qu'un exemple, sont déjà pour nous apprendre quelle place tient dans la vie nationale, et quelle considération particulière mérite l'espèce cornue, sans laquelle il n'y aurait point ici de véritables fêtes. En somme, les enfants savent ce qu'ils ont intérêt à connaître. L'instruction ne perdrait rien à un peu plus d'assiduité; elle ne gagnerait rien aux bouleversements accomplis sous d'autres cieux, et il est heureux, à cet égard, que les obstacles matériels mettent encore l'enseignement primaire, dans les campagnes, à l'abri d'un fâcheux désir de nous contrefaire. A l'école, du reste, l'idée de progrès se fait sentir; l'alcade et le curé s'y rencontrent pour unir leurs efforts; la préséance dont jouit le premier ne diminue point le crédit qui appartient au second. Je pourrais citer des localités reculées où, par leur commune initiative, des classes du soir ont été ouvertes aux adultes et aux hommes. Chacun d'eux agit librement dans sa sphère, mais n'imagine pas qu'une indépendance réciproque leur interdise de s'entendre et les oblige à se tourner le dos. Les deux autorités sont d'accord, et l'alcade ne pense point abdiquer ses droits si, aux jours de solennité religieuse, rendant hommage au curé, à la tête de son *ayuntamiento*, il participe aux cérémonies où il tient un rôle d'officiant.

L'influence du clergé est grande, mais elle est justifiée; au caractère sacerdotal s'ajoute fréquemment une réelle supériorité intellectuelle. Je ne m'étendrai pas sur ce chapitre ecclésiastique, qui m'entraînerait trop loin, encore que j'aurais beaucoup à dire touchant le recrutement des prêtres, l'administration diocésaine, les concours pour les nominations curiales, les curés *parrocos* et les curés *economos*, double catégorie qui permet de distinguer la fonction du traitement, comme on distingue, dans l'armée, le grade de la fonction. Je me contenterai de signaler l'esprit de discipline et de dévouement dont a fait preuve ce clergé, si durement éprouvé pendant la dernière révolution, alors que, privé de tout secours, n'ayant plus aucune part au budget, il sut, sans défaillance, affronter l'orage.

Croire que l'Espagne manque du ressort moral et des ressources matérielles propres à l'œuvre de sa régénération, c'est ne la pas connaître. La vérité est que le ressort a été faussé, qu'il a besoin d'être tendu, et que les ressources sont mal employées. L'ensemble du pays est formé de parties discordantes entre elles; qu'on n'y cherche pas la variété dans l'harmonie, on n'y verra que l'assoupissement dans le chaos des contradictions. Il en résulte que les types

les plus divers de tous les systèmes sociaux et politiques se succèdent et se heurtent sous les regards de l'observateur. C'est miracle que l'Espagne subsiste et conserve un ordre apparent, au milieu de ce conflit; n'est-ce pas aussi la démonstration de sa vitalité latente? Le communaliste (je demande pardon du mot que les champions actuels de la Commune ont rendu nécessaire) peut admirer la réalisation de son rêve dans l'arbitraire souveraineté des *pueblos*. L'anarchiste n'a que des leçons à recevoir, et je l'engage à venir étudier sur place l'anarchie pratique, la seule qui soit capable de faire des prosélytes, l'anarchie parfaite et paisible, assurant à des villages oubliés le bonheur de vivre, depuis plusieurs années, exempts d'impôts, affranchis du service militaire, et sans une autorité quelconque. Le plus sage ou le plus présomptueux des parlementaires devra confesser que son art n'est que jeu d'enfant, s'il en considère l'usage perfectionné dont Madrid a le secret. Aurait-il l'idée de cette délicatesse électorale qui amène le parti victorieux à choisir, parmi les notabilités du parti contraire, les candidats de l'opposition, à leur procurer un succès certain, même au détriment de ses propres amis, qui doivent céder la place, sous peine d'être vaincus d'abord, puis traités en rebelles? Et lorsqu'un parlement, ainsi qu'il est arrivé dans le débat universitaire, discute pendant deux mois, avec une admirable éloquence, pour conclure par son vote qu'« il n'y pas lieu à délibérer », quel progrès pourrait-on lui proposer d'accomplir?

Il est facile de se convaincre ainsi que, de l'autre côté des Pyrénées, un vaste champ s'offre à nos méditations. Mais, je le répète en terminant, les Espagnols intelligents n'ignorent pas le péril qui les presse; ils ont sondé le mal et s'inquiètent du remède; le trouveront-ils? L'état politique est menaçant. Après la mort de don Alphonse, il y a eu comme une trêve consentie jusqu'aux couches de la reine; n'est-elle pas déjà troublée par les conspirateurs de la révolution sociale? La régente a le prestige de la femme, de la veuve et de la mère; la reine Isabelle est restée au poste que lui marquaient son expérience et son abnégation; M. Canovas a fait de la tactique; et le gouvernement glisse sur une pente dangereuse. Qu'adviendra-t-il? Voulant me borner à conter ce que j'ai vu, je n'ai point à m'occuper de l'avenir. Mais, quand on a écouté les bavardages de Madrid, quand on a observé le délaissement des provinces, on est fondé à dire que, pour fermer les bouches qui parlent et stimuler au travail les bras qui s'affaissent, il faut la main d'un homme, grand ministre ou souverain justicier, peut-être les mains de l'un et de l'autre. Après quoi viendra l'heure des beaux discours. Pour régénérer l'Espagne, il faut un règne d'implacable justice et dix ans de silence.

***.

---

LES

# PREMIÈRES ANNÉES DE BERRYER[1]

1790-1816

---

## III. — LA RESTAURATION ET LES CENT-JOURS.

### I

« J'ai senti le despotisme et, pour moi, il a gâté la gloire[2] », disait encore Berryer, racontant comment s'étaient éveillées, sous le régime impérial, ses premières aspirations vers la liberté.

On aurait pu lui répondre, on lui répondait sans doute, que ce despotisme, venu après la Terreur et le Directoire, avait, du moins, relevé l'autorité et assuré la force du pouvoir. A défaut de la liberté, l'empire donnait la sécurité ; s'il avait tué dans le pays tout esprit d'indépendance, n'avait-il pas écrasé du même coup le démon des révolutions ?

Une étrange et soudaine aventure vint détruire cette illusion et mettre à nu le néant de cette stabilité.

Dans la nuit du 22 au 23 octobre 1812, presque à la même heure où Napoléon, accablé sous sa téméraire entreprise, était forcé d'ordonner la retraite de Moscou, un général, détenu à Paris depuis plusieurs années, s'échappait de la maison de santé où il avait été transféré, et, de concert avec d'obscurs complices, annonçait la mort de l'empereur, la déchéance de sa dynastie, la nomination d'un gouvernement provisoire, gagnait à lui deux régiments, envoyait à la Force le ministre et le préfet de police, et transmettait au préfet de la Seine, qui ne concevait pas même l'idée de la résistance, l'ordre de disposer, à l'Hôtel de Ville, la salle qui devait servir aux séances de la commission du pouvoir exécutif. Il fallut la clairvoyance et la présence d'esprit d'un chef de bataillon pour déjouer la trame et arrêter les conjurés.

« On ne se fait pas une idée, nous disait Berryer, de ce que fut cette fameuse conspiration du général Malet. Les hauts dignitaires

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 janvier 1886.
[2] *Discours parlementaires*, t. V, p. 166, 16 juillet 1851.

de la police mis à la Force, le conseil municipal préparant les séances du gouvernement provisoire, à la nouvelle de la mort de Napoléon; cette puissance qui couvrait le monde, qui faisait trembler les rois, disparaissant en un instant de dessus terre comme une tente qu'on vient de replier; pas un mot de l'héritier de la couronne, l'empire tombant au seul bruit que l'empereur est mort : ce sont là des événements qui font plus pour mûrir une jeune tête que tous les livres et que vingt années. »

Treize accusés, fusillés dans la plaine de Grenelle le jour même de leur condamnation, payèrent de leur sang l'audace d'un seul homme et l'erreur des hauts fonctionnaires[1] : mais leur mort n'effaça pas l'impression produite.

Napoléon apprit dans les angoisses et le deuil de la retraite de Russie cette étonnante histoire. Il en fut humilié autant qu'irrité. Il sentit amèrement le silence gardé sur son fils, témoignage irrécusable de la solitude à laquelle était vouée sa toute-puissance. Il put méditer l'insolente et prophétique parole, commentée à voix basse dans les entretiens du temps, qu'avait prononcée devant les juges le principal accusé. « Quels étaient vos complices? » demandait à Malet le président de la commission militaire. « Toute la France, et vous-même, si j'avais réussi. »

Berryer rattachait à ces événements, plus encore qu'à son début devant le président Gabaille, ce qu'il appelait « son premier essai de plaidoirie ».

L'un des généraux compromis dans le complot était un client de Berryer père, le général Guidal. Antérieurement à l'entreprise du général Malet, Guidal avait été enfermé à la Force, pour répondre de revers essuyés à la guerre[2], genre d'infortune que Napoléon ne pardonnait pas. Sa captivité durait depuis plusieurs mois, lorsqu'on décida de le transférer à Marseille et de le faire juger par l'un des conseils de guerre des Bouches-du-Rhône. A la veille de partir, le prisonnier manda son avocat pour lui faire ses adieux

[1] « Sur vingt-cinq accusés, dix furent absous et quinze condamnés, dont deux graciés. » (Desmarets, *Témoignages historiques, Quinze ans de haute police*. Paris 1833, p. 317.) Voy. aussi le *Moniteur officiel* du 30 octobre 1812, relatant, sans aucun détail sur les débats du procès, les condamnations prononcées. « L'exécution, continue l'organe du gouvernement, a eu lieu aujourd'hui, à quatre heures, dans la plaine de Grenelle, en présence d'un concours très nombreux de spectateurs. »

[2] C'est le motif indiqué par Berryer père, qui devait, ce semble, comme avocat de Guidal, connaître mieux que personne les faits de la cause. (*Souvenirs de M. Berryer, doyen des avocats de Paris*, 1839, t. I, p. 344.) D'après d'autres récits, Guidal aurait été inculpé de menées républicaines. En tout cas, il était étranger au complot de Malet.

et concerter encore une fois avec lui ses moyens de défense. Berryer père se rend aussitôt à l'appel de Guidal; il lui donne ses derniers conseils et le quitte en lui exprimant ses vœux pour l'heureuse issue de son procès.

Dans la nuit qui suivit cet entretien, le général Malet exécutait sa tentative. Il avait compté sur l'appui d'un autre officier également détenu à la Force, le général Lahorie. Dès le matin, il vient le délivrer. Lahorie lui propose de s'adjoindre Guidal, lequel, sans plus réfléchir, sort avec les deux conjurés et accepte de Malet le commandement d'un petit corps de troupes. Averti bientôt que le complot a échoué, Guidal se retire; il ôte son uniforme et vient, en costume civil, chercher refuge auprès d'un homme qu'il avait lieu de croire son ami. Celui-ci était absent; la gouvernante, qui connaissait le général, lui donne asile et lui sert un repas dont il avait grand besoin. Arrive le maître de la maison; on l'informe de la présence de Guidal. Sans lui parler, sans demander à le voir, le misérable va trouver aussitôt le chef de la police générale, M. Desmarets, et lui apprend qu'il a dans sa demeure un complice de Malet.

Desmarets, comme les autres fonctionnaires, avait cru à la mort de l'empereur; il s'était laissé conduire en prison par les conspirateurs[1]. Confus et épouvanté de sa méprise, il ne se préoccupait que de la faire oublier. L'occasion lui est bonne pour déployer son zèle; il lance ses agents au domicile du dénonciateur. D'accord avec le traître, on s'empare de toutes les issues; on cerne la salle à manger où se tenait Guidal; il se sent saisi par les agents avant de les avoir vus; ses pistolets, placés sur la table, lui sont enlevés, et on le ramène à la Force.

Au même moment, le jeune Berryer cachait à Épinay, dans la maison de campagne de son père, un ami de sa famille qui, redoutant d'être enveloppé dans le cercle illimité des poursuites, lui avait confié sa vie.

La nouvelle de l'arrestation de Guidal bouleversa le jeune homme; il s'indignait contre la trahison et tremblait d'autant plus pour l'ami dont il avait le secret. Dans cet état d'esprit, Berryer rencontre Desmarets chez son beau-père, M. Gautier. Il y avait une réunion assez nombreuse, on causait de la conspiration. Un des

[1] « Je rêvais au lieu de douter, a-t-il écrit lui-même, fascination inévitable qui, de ce premier coup (la nouvelle de la mort de l'empereur), vint saisir et fausser les esprits de chacun... » Et il a ainsi caractérisé le rôle des infortunés que la commission militaire envoya à la mort : « Le chef et ses malheureux complices, *s'il faut nommer ainsi des hommes si étrangement dupes.* » (*Quinze ans de haute police,* p. 305.)

assistants, M. Godard, qui avait la vue très basse, s'approche tout près de Desmarets et lui demande d'un ton railleur :

« — Eh bien, qu'est-ce que vous avez dit quand vous vous êtes vu à la Force?

« — Eh! répond Desmarets, j'ai cru que c'était vrai.

« — En vérité?

« — Oui, j'ai cru que Bernadotte l'avait fait assassiner.

« — Oh! mais vous n'avez pas cru que le Sénat avait prononcé la déchéance?

« — Bah! répond Desmarets, il en était bien capable. »

« J'étais dans un coin, racontait Berryer. J'avais vingt-deux ans. Impétueux, ardent, je m'élance comme un chevreau, je vais à Desmarets :

« — Monsieur, j'espère que vous répéterez devant le conseil de guerre ce que vous venez de dire ici.

« — Comment! comment!

« — Oui, il y a là de malheureux officiers qui n'ont commis d'autre crime que de croire, comme vous, que ce qu'on leur disait était vrai. Si vous, dignitaire de la police, vous avez pu vous laisser tromper, comment n'excuserait-on pas leur erreur? Vous leur devez de parler et de les arracher à la mort par votre témoignage. »

Le noble jeune homme ne se possédait plus. On l'enleva du salon. Tout le monde était saisi de stupeur devant cette indignation si généreuse, mais si hardie pour un pareil temps.

## II

De tels événements n'en jetaient pas moins une lueur terrible sur la durée du régime impérial. Ils montraient ce gouvernement de fer à la merci d'une échauffourée.

Comme Berryer le dit plus tard à la tribune, l'empire s'était fondé sur la parole de la victoire; il devait s'écrouler le jour où la victoire lui manquerait. Déjà, dans l'enivrement de sa puissance, il avait épuisé le cycle fatal que les pouvoirs, issus de la souveraineté du peuple, semblent tous destinés à parcourir. Né du concours ou de l'abdication des intérêts blessés et des volontés lasses, l'empire avait vu, pendant quelques années, toute résistance s'éteindre, et l'on avait pu compter les caractères qui sur cet abaissement universel se tenaient encore debout, comme les colonnes de feu dans le désert. Mais, à mesure qu'il s'avançait dans sa course, ce gouvernement avait passé sur tous les intérêts, sur tous les droits, sur tous les principes, les écrasant indifféremment de sa force impla-

cable et méprisante. Les croyances, les libertés, le commerce, le repos des familles, la richesse du sol, les intérêts moraux et matériels, s'étaient trouvés successivement atteints, retenant leurs plaintes sous le joug ou les sentant couvertes par le tumulte des victoires, mais prêts à se redresser au moindre revers et à protester contre leur oppresseur, dès que la fortune, qui commençait à lui être infidèle, l'aurait abandonné.

La campagne de Russie avait fait entrevoir la faiblesse cachée du conquérant. Vainement ses bulletins s'efforcent d'atténuer ses désastres et donnent pour consolation, à la douleur de tant de foyers, que « la santé de l'empereur n'a jamais été meilleure ». Les levées nouvelles de troupes, enlevant à la France la fleur dernière de sa jeunesse, achèvent d'exaspérer des sentiments que ne contient plus le succès. Bientôt les illusions sont impossibles. La défection de nos alliés, la coalition de l'Europe, les journées terribles de Dresde et de Leipzig, l'ennemi poussant jusqu'aux frontières le flot chaque jour grossi de ses armées, tandis que Napoléon précipite son retour à Paris, pour organiser la défense et convoquer les Chambres, tout montre que le colosse est atteint, et son obstination à refuser la paix au moment où il en proclame la nécessité détermine contre lui l'explosion du vœu public. Le Corps législatif, sortant de sa longue timidité, confie à M. Lainé le soin de faire connaître ses sentiments et de revendiquer à la fois une paix durable et des lois protectrices : « Ces mots consolateurs de paix et de patrie retentiraient en vain, dit l'intègre rapporteur, si l'on ne garantit les institutions qui promettent les bienfaits de l'une et de l'autre. Il paraît donc indispensable à votre commission qu'en même temps que le gouvernement proposera les mesures les plus promptes pour la sûreté de l'État, Sa Majesté soit suppliée de maintenir l'entière et constante exécution des lois qui garantissent aux Français les droits de la liberté, de la sûreté, de la propriété, et à la nation le libre exercice de ses droits politiques. »

La colère que ce rapport cause à Napoléon, la fermeture du Corps législatif et l'ajournement de la session, confirment dans les esprits l'idée que, entre ces garanties réclamées par l'opinion publique et le maintien de l'empire, l'accord est impossible. Napoléon concentre sur lui toutes les responsabilités, en voulant pour lui tous les droits : « Le trône, c'est un homme, et cet homme, c'est moi, dit-il aux députés réunis devant sa personne pour le 1er janvier; c'est moi qui puis sauver la France, et ce n'est pas vous. » Par l'excès de ses prétentions et les catastrophes qui en seront les suites, il ramène les souvenirs vers les temps de libre discussion et vers les idées de 1789. Il traite de rebelles ceux qui lui font entendre ces justes revendications et leur apprend par là

à le devenir; il fait de l'homme qui les a présentées un agent des Bourbons et porte ainsi le pays, porte M. Lainé lui-même, qu'aucune pensée royaliste n'avait jusque-là inspiré, à croire que c'est, en effet, à la monarchie, à la vieille race de ses rois, que la France doit demander la liberté et la paix.

La jeunesse ressentait ces impressions avec la vivacité de son âge; elle portait impatiemment le poids du régime et ne cherchait pas à s'en cacher. Berryer en avait eu récemment un exemple lors des funérailles de Delille. Le chantre de l'*Immortalité de l'âme*, le doux et fier poète qu'aucune tyrannie n'avait pu séduire, était mort au Collège de France [1]. Les jeunes gens des écoles se pressèrent à son enterrement; ils attendaient dans la cour du Collège le moment où le convoi allait se mettre en route, lorsque parut, en costume d'académicien, le président du conseil d'État, Regnaud de Saint-Jean d'Angely. A cette vue, des murmures et des huées se firent entendre, comme si cette jeunesse refusait à un représentant du pouvoir absolu le droit de paraître aux obsèques d'un défenseur de la liberté.

Ni dans sa famille ni dans ses relations, Berryer n'avait de traditions ou d'engagements qui l'attachassent d'avance à une opinion déterminée. Il comptait parmi les parents ou les amis de son père des hommes de 1789, des conventionnels, des impérialistes, autant et plus, peut-être, que d'anciens émigrés et de fidèles partisans de la vieille monarchie. Son père n'était pas lié à la cause royaliste, il était, avant tout, indépendant. Jusqu'en 1813, le jeune Berryer n'avait même pas connu les noms des princes de la maison de Bourbon. Ce fut M^me^ de Colbert qui, vers cette époque, les lui révéla. Il s'appuyait sur ses souvenirs et sur sa propre expérience pour établir combien avait été national le mouvement qui rappela les Bourbons; plus il confessait qu'il n'était pas né royaliste, plus il insistait pour faire comprendre que ce qui l'avait rallié à la monarchie, c'était l'amour vrai de la liberté et de la patrie : « Je suis royaliste parce que je suis patriote. »

Combien de fois, soit à la tribune, soit dans ses entretiens, a-t-il répété cette déclaration! Sa voix s'enflammait à ces récits, et, même dans ses épanchements familiers, pensant aux fables évoquées sur la violence que l'étranger aurait faite à la France en lui imposant le retour de ses rois, il retrouvait, il faisait passer dans l'âme de son auditeur, pour protester contre ces calomnies, l'émotion oratoire : « Voilà, s'écriait-il, ce qu'il est nécessaire de redire. On ment impudemment sur cette époque. On ne saurait assez rappeler

[1] 1^er^ mai 1813.

l'exécration dont on couvrait le gouvernement d'alors et le peu de racines que, malgré son immense et redoutée puissance, il avait dans les esprits. Les sentiments qui m'animaient étaient ceux de toute la jeunesse; tous, nous voulions la Charte et nous acclamions les Bourbons. L'empire tombait sous l'horreur universelle bien plus que sous les baïonnettes étrangères. »

Les circonstances l'amenèrent à se prononcer un des premiers pour la monarchie. Il était à Rennes tandis que l'empire livrait ses derniers combats. Il avait gardé de son séjour dans cette ville un souvenir qu'il se plaisait à rappeler comme un grave enseignement.

Avec quelques jeunes gens, Berryer avait organisé une manifestation royaliste. Il avait eu connaissance de la proclamation adressée, le 12 mars 1814, par le duc d'Angoulême, aux Bordelais et en avait répandu des copies. Il avait pris, ainsi que ses compagnons, la cocarde blanche et résolut, avec eux, de parcourir la ville en criant : « Vive le Roi! » Un officier de hussards, décoré de la Légion d'honneur, qui se trouvait à Rennes, offre aux jeunes gens de se joindre à eux. « Si je prenais mon uniforme?... » leur dit-il. La proposition est accueillie avec empressement; le costume militaire ne pouvait que rendre la démonstration plus saisissante. Les jeunes gens se mettent en marche; l'officier, revêtu de son uniforme et portant sa décoration, les accompagne. Ils se promènent dans les rues en criant : « Vive le Roi! » devant une population déjà émue des nouvelles qui se succédaient du théâtre de la guerre; arrivés aux portes de la ville, ils rencontrent un adjudant qui ramenait du champ des exercices un détachement de conscrits. L'officier s'élance vers lui et lui dit brusquement : « Allons! criez avec nous : Vive le Roi! » L'adjudant, vieux soldat, regarde l'officier avec stupeur; il ne se doutait pas de la fermentation des esprits; il croyait rêver. « Le roi! dit-il, vive le roi! non je ne crierai pas ça. » L'officier insiste. Sur le refus de l'adjudant, il s'anime, il s'emporte. Tout à coup, hors de lui et comme pour se rendre tout retour impossible, il arrache de sa propre poitrine sa croix de la Légion d'honneur et la foule aux pieds. A cette vue, les jeunes gens qui avaient provoqué la manifestation éprouvent une impression pénible. Berryer la ressent plus qu'aucun autre. Il relève lui-même la croix, et, tandis que l'officier continue de se démener dans un accès croissant de violence, il parvient à rattacher la décoration aux brandebourgs de son uniforme. Le cortège reprend la route de Rennes, mais son ardeur est tombée. La honte d'un pareil trait a éteint l'enthousiasme de la première heure.

A un an de là, Napoléon, déchu de son trône et impatient de le reconquérir, a quitté l'île d'Elbe pour dominer de nouveau la

France. Il règne cent jours; puis, accablé sous un désastre irréparable, il se livre à ses mortels ennemis, laissant tous ceux qu'il a entraînés dans son aventure exposés aux poursuites du gouvernement rétabli. Celui qui avait défendu la croix de la Légion d'honneur contre les outrages d'un officier, transfuge de l'empire, Berryer va défendre les vaincus de l'empire contre la justice royale.

Parmi ses clients, Berryer comptait le général Debelle. Celui-ci avait remis à son avocat le dossier des ordres qu'il avait reçus de ses chefs militaires et dont la rigueur, contrastant avec la modération de ses actes, pouvait contribuer à le disculper ou à l'excuser. Dans ce dossier, se trouvaient les lettres de service, adressées à Debelle par le comte de X..., général de division.

Une de ces lettres était ainsi conçue :

*Le lieutenant général comte de X..., au général Debelle, commandant à Romans.*

6 avril 1815, 1 heure du soir.

... Non seulement je vous autorise, mais je vous ordonne de faire fusiller tout individu ou toute autorité civile qui ne vous seconderait pas avec énergie dans un mouvement militaire important pour la sûreté de la France et l'honneur des armes de l'empereur.

*P. S.* — Je vous prie de vouloir bien employer M. de Z..., mon aide de camp, à veiller à l'exécution de mes ordres.

L'aide de camp ainsi désigné était le même officier qui, l'année précédente, à Rennes, avait foulé aux pieds la croix de la Légion d'honneur et menacé le vieil adjudant fidèle à l'empire.

« Quand je vis ce nom, nous disait Berryer, je fus suffoqué. » Et il ajoutait : « C'est à de pareils exemples (car il en citait d'autres se rapportant à d'autres époques), c'est à de pareils exemples que j'ai appris la modération. »

Tandis que Berryer préludait par la manifestation de Rennes à ses luttes pour la royauté, son frère Hippolyte, élève de l'École d'équitation de Saint-Germain, avait été incorporé, avec le grade de sous-lieutenant, dans les éclaireurs de la garde. Il eut un cheval tué sous lui à Champaubert, et prit, à son rang, une part vaillante à la dernière campagne. Napoléon vaincu recommanda à ses officiers généraux, en quittant Fontainebleau, de faire obtenir à ses jeunes compagnons d'armes la récompense qu'avait méritée leur bravoure. Le roi exauça le vœu de l'empereur, et cette croix de la Légion d'honneur que Pierre Berryer avait fait respecter à Rennes, une

ordonnance de Louis XVIII, en date du mois d'août 1814, la mit sur la poitrine de son frère Hippolyte [1].

## III

Le 3 mai 1814, Louis XVIII fit son entrée solennelle à Paris.

Il y eut alors une de ces journées, bien rares dans la vie des nations, qui montrent tout un peuple confondu dans le même sentiment de bonheur. Délivrés de longues agitations et de poignantes angoisses, tous les cœurs se donnaient à l'allégresse que faisaient naître la possession du repos et la perspective d'un avenir assuré. Enfin on aurait la paix, on ne vivrait plus dans une alerte quotidienne; les familles ne seraient plus oppressées par la crainte journalière d'apprendre la mort d'un des leurs, tué sur quelque champ de bataille. Enfin on serait libre, on pourrait respirer; on pourrait dire tout haut sa pensée; on aurait des lois et des juges. Paix et liberté! Ces deux mots étaient inséparables de l'idée même de la royauté. Les ennemis les plus déclarés de la monarchie, ceux qui avaient tout osé contre elle, n'étaient pas les derniers à l'acclamer. « Au retour des Bourbons, a écrit le régicide Carnot, la joie fut universelle. Il n'y eut qu'une opinion, qu'un sentiment. Les anciens républicains, particulièrement opprimés, applaudirent franchement à la restauration. »

Comme tous avaient également souffert, tous attachaient au nouvel ordre de choses d'égales espérances. Les rivalités n'étaient pas encore nées; les divisions, si près de se rallumer, semblaient éteintes; elles disparaissaient momentanément dans l'expansion de la confiance publique. Chose remarquable! la jeunesse accueillait avec transport cette restauration qui n'était pas une révolution. Elle saluait, au nom des libertés nouvelles, le retour de ses anciens rois. Elle avait le pressentiment qu'à l'ombre de la vieille dynastie, elle allait elle-même, préservée de la guerre et du despotisme, rassembler ses forces et prendre son essor; comprimée jusque-là, mutilée dans ses espérances, n'ayant d'autre issue à ses rêves que la carrière des armes, arène ensanglantée qu'avait délaissée la victoire, elle voyait s'ouvrir devant son génie impatient les grands espaces, et de quel élan elle voulait s'y jeter! Histoire, science, poésie, littérature, musique, éloquence, philosophie, peinture, en un instant, elle allait bondir dans toutes les régions, s'abreuver à toutes les sources, parcourir toutes les cimes. C'était l'enivrement du captif qui, sorti des

[1] Hippolyte-Nicolas Berryer, né en 1795, est mort général de brigade en 1857.

ténèbres de la prison, livre à l'air pur ses poumons avides et ne peut assez s'inonder de lumière.

Au milieu de ces manifestations d'espérance et de joie se distinguait le barreau. Il avait éprouvé les ressentiments et les défiances de Napoléon; il vivait sous l'empire de ce décret de 1810 qui l'assujettissait à l'autorité administrative et le blessait dans ses antiques privilèges, en lui refusant le droit d'élire ses chefs; il avait vu la violence déchirer les arrêts de la justice et la police retenir en captivité ceux que la parole des avocats avait fait acquitter par les jurés. La monarchie rétablie annonçait la fin de ces désordres : « Je saluai de cœur le retour des Bourbons sous lesquels les trente premières années de ma vie s'étaient écoulées dans un calme si parfait, persuadé qu'ils le ramenaient avec eux[1]. » Tel était, exprimé par Berryer père, le sentiment des anciens. Odilon Barrot nous dira l'impression de leurs jeunes confrères : « Nous pressentions qu'une nouvelle ère allait s'ouvrir pour la France, et chacun de nous s'y préparait selon ses goûts, ses habitudes d'esprit, son éducation[2]. »

Berryer n'était pas rentré à Paris lors de l'abdication de Napoléon. La part qu'il avait prise à la manifestation de Rennes l'avait dénoncé au préfet d'Ille-et-Vilaine. Poursuivi, menacé d'arrestation, il avait été obligé de s'éloigner en toute hâte et s'était réfugié, non sans péril, à Nantes. C'est dans cette ville, dont il devait, dix-huit ans plus tard, connaître la prison, qu'il apprit la chute de l'empire.

Il avait trop désiré le retour des Bourbons pour ne pas s'en réjouir. Il avait devancé par ses prévisions les espérances que faisait naître la royauté; il partageait, il suscitait lui-même l'ardeur et les projets qui animaient la jeunesse. C'était l'époque où, réunissant le soir quelques amis dans le cabinet de son père, il s'entretenait avec eux des débats, des intérêts, des incidents, que soulevait la liberté nouvelle; en parlant des orateurs du temps, des discussions de la Chambre des députés, on se reportait aux délibérations qui, vingt-quatre ans auparavant, avaient ému la France. Tout pénétré des lectures qu'il avait faites avec M. Bonnemant, Berryer prenait un volume des procès-verbaux de la Constituante; il déclamait devant ses amis quelque discours de Mirabeau, la fameuse harangue sur la banqueroute, par exemple, et devant cette action oratoire par laquelle le jeune homme ressuscitait en quelque sorte l'éloquence du tribun, ses auditeurs transportés lui prédisaient, comme l'un d'eux le lui rappela plus tard[3], ce qu'il serait un jour.

[1] *Souvenirs*, t. Ier, p. 360.
[2] *Mémoires*, t. Ier, p. 13.
[3] Lettre de M. de la Guibourgère à Berryer, 6 janvier 1835.

L'enthousiasme qui accueillit la rentrée de la maison royale dissimulait aux masses les difficultés du gouvernement de Louis XVIII, mais ne les détruisait pas. Les esprits clairvoyants n'avaient pas tardé à s'en rendre compte. Comme au temps de Henri IV, comme au lendemain de toutes les révolutions, la loi des transactions s'imposait au nouveau régime. Son œuvre ne pouvait être, à vrai dire, qu'une grande transaction.

En acclamant la royauté dont le renversement avait inauguré la phase extrême et sanglante de la révolution, la France n'entendait pas relever toutes les institutions que la révolution avait abattues. Elle appelait un principe sans se livrer à un parti. Si elle répudiait les individus qui s'étaient signalés pendant la révolution par leurs crimes, elle n'entendait pas renier les réformes qui, malgré les crimes, s'étaient accomplies. Elle voulait, au contraire, en saluant le retour du roi, confirmer ces réformes dans tout ce qu'elles avaient de légitime et reprendre les principes consacrés par les cahiers de 89 pour en assurer, à l'ombre du droit héréditaire, l'application régulière et le développement. Il ne s'agissait pas davantage d'exclure indistinctement les hommes qui, dans l'ordre militaire ou civil, avaient servi le régime déchu et dont l'ensemble composait en réalité la masse de la nation. Ceux qui avaient bien mérité du pays devaient trouver sous le gouvernement royal la place due à leur expérience ou à leurs bons offices, et travailler, pour leur part, à cette vaste pacification, œuvre privilégiée des descendants de Henri IV.

Ainsi l'avait compris l'auteur de la Charte, lorsque, dès le 2 mai 1814, la veille de son entrée à Paris, il posait, dans la déclaration de Saint-Ouen, les garanties suivantes, comme les bases nécessaires de sa constitution : le gouvernement représentatif divisé en deux Chambres, l'impôt librement consenti, la liberté publique et individuelle, la liberté des cultes, les propriétés inviolables et sacrées, la vente des biens nationaux irrévocable, les ministres responsables, l'inamovibilité des juges, la dette publique garantie, les pensions, grades et honneurs militaires conservés ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse, l'admissibilité de tous à tous les emplois, la promesse de ne rechercher nul individu pour ses opinions ou ses votes.

Dans les notes sommaires que Berryer écrivait pour fixer ses souvenirs, nous trouvons ces lignes : « Après la Convention et le Directoire, on voit les hommes honorables (Pasquier, Molé, Montalivet, etc.) de l'ancien régime, victimes de ces temps odieux, embrasser le retour à des conditions de vie sociale, sous l'éclat de la gloire. — Accession au consulat et à l'empire. — Fautes de 1814 et 1815. Des royalistes confondre ces hommes avec des révolution-

naires, et ceux-ci lutter contre les royalistes, à cause des ardentes, vaniteuses et haineuses prétentions de quelques hommes. Sagesse du roi; dépit naturel des jeunes militaires pour les exagérations du parti; complaisances fatales de ceux qui voulaient racheter leur passé; fraction royaliste constitutionnelle. Dans ces grands mouvements, les esprits réfléchis ne gouvernent pas. Les passions répandues dans les masses font la loi et les luttes. »

Les fautes de 1814, suivies des fautes plus graves de 1815, les folies de quelques royalistes, la fatalité des prétentions et des préventions contraires, les conséquences funestes des froissements personnels, l'encouragement donné aux extravagances des esprits extrêmes par les exagérations calculées de ceux qui, se sentant compromis dans les rangs de la république ou de l'empire, faisaient étalage de leur conversion pour la rendre profitable, la sagesse du roi dominant les passions de parti, tout est résumé dans ces courtes réflexions.

## IV

Il eût suffi de quelques années pour apaiser les défiances mutuelles et donner à ces intérêts divers, à ces prétentions et à ces situations rivales, le temps de se faire dans la société renouvelée une place équitable. La royauté avait cet avantage de planer au-dessus des compétitions et des luttes; la hauteur de sa position autant que la stabilité de son principe lui inspiraient le désintéressement et la patience nécessaires pour opérer cette œuvre de conciliation. Des voix s'élevaient parmi les royalistes pour instruire les représentants des vieilles traditions à la pratique des institutions nouvelles; le même écrivain dont la plume, au dire de Louis XVIII, avait valu mieux qu'une armée, l'auteur de *Bonaparte et les Bourbons*, Chateaubriand, publiait les *Réflexions politiques* pour inculquer à son parti l'esprit de la Charte et rapprocher de la royauté les hommes de 89, en comparant avec le régime de compression que l'empire avait fait peser sur la France la liberté dont elle jouissait sous le roi. Qui pouvait protester contre ses assertions? Qui pouvait le démentir lorsqu'il peignait ainsi la transformation déjà accomplie par la restauration?

« Quelque opinion que l'on ait ou que l'on ait eue, on convient généralement que jamais la France n'a été aussi heureuse à aucune époque que dans les quatre mois qui se sont écoulés depuis le rétablissement de la monarchie. Il n'y a aucun Français qui ne porte en lui-même le sentiment de son affranchissement et de sa pleine liberté. Chacun s'endort, sûr de n'être pas réveillé au milieu

de la nuit, pour être traîné par des espions à la police ou par des gendarmes à un tribunal militaire. Le propriétaire sait qu'il pourra conserver son bien, la mère son enfant; le fermier, l'artisan, ne se mettent plus d'avance à la torture pour savoir comment ils rachèteront le seul fils qui leur reste... Les taxes seules pèsent encore sur la France; mais du moins on est certain qu'elles seront réduites dans un temps donné, qu'elles ne seront point imposées arbitrairement par la première autorité de l'État, et jusque par des préfets, des sous-préfets, des maires et des adjoints... Les propriétés ont été garanties, la confiance renaît, les manufactures reprennent leurs travaux, tout marche vers la prospérité. »

Il en est du bonheur pour les peuples comme de la santé pour les hommes; ils l'appellent quand ils ne l'ont plus, et cessent d'en sentir le prix dès qu'ils en jouissent. On avait pris, au bout de quelques mois, une telle habitude de la liberté, qu'il semblait qu'on ne l'eût jamais perdue, et lorsqu'on se trouvait en possession de garanties dont la moindre parcelle eût paru, sous l'empire, une concession inespérée, dont la timide revendication avait attiré contre le Corps législatif les fureurs de Napoléon, on accusait déjà de leur insuffisance la royauté qui seule les avait données. On se livrait d'autant plus aux mécontentements qu'on avait plus de latitude pour les exprimer : on voyait d'autant mieux les imperfections qu'on avait plus de moyens pour y mettre fin. Des hommes qui, sous l'empire, avaient supporté en silence le règne des commissions militaires, les emprisonnements arbitraires, les livres mis au pilon, les arrêts cassés par ordre du pouvoir, regimbaient à l'idée que quelque limite serait imposée à la liberté de la presse, et prétendaient rendre la dynastie responsable des maladresses d'un ministre ou des propos intempérants d'un émigré.

Ainsi, dans notre pays qui accepte tout d'un gouvernement tyrannique, la susceptibilité s'éveille dès que la liberté paraît. Il faut le dire, et la suite de cette histoire en fournit souvent la preuve, cette susceptibilité est d'autant plus vive que ce pays croit menacés les principes d'égalité auxquels, bien plus qu'à la liberté, ses sentiments sont attachés. Il pardonne tout aux partis de qui ces principes lui semblent n'avoir rien à craindre; il est sans cesse en ombrage vis-à-vis de ceux qu'il suppose leur être hostiles. Toute entreprise contre cet ordre d'idées n'arrive donc qu'à affaiblir, non pas ces idées elles-mêmes, mais le régime au nom duquel l'effort est tenté.

Cependant Napoléon, relégué à l'île d'Elbe, épiait du fond de son exil les fautes commises et les oppositions soulevées. Un jour, on apprit tout à coup son débarquement en France; le bruit, d'abord

entendu avec indifférence, devint bientôt plus saisissant et plus écouté. En un instant l'émotion fut universelle. Chacun sentit, à la lueur du péril, ce que lui avait fait gagner le retour des Bourbons, ce qu'il perdrait à leur chute; ces intérêts, qui s'étaient séparés les uns des autres dans des préoccupations exclusives, coururent d'instinct à un rapprochement. Libéraux et royalistes, hommes de 89 et hommes de l'ancien régime, se mettent la main dans la main. Les Chambres sont convoquées en séance royale. Louis XVIII se rend au Palais-Bourbon portant, au lieu du cordon bleu, le cordon rouge de la Légion d'honneur, tandis que la Fayette arbore la cocarde blanche. Le comte d'Artois renouvelle devant les Chambres son serment de fidélité à la Charte, et c'est un ancien conventionnel, le père d'Odilon Barrot, qui écrit, sous la dictée de son fils, le texte de la protestation des députés contre l'entreprise de Bonaparte et pour la défense des Bourbons.

Dans la jeunesse et au barreau, l'indignation fut au comble. C'était la liberté, c'était la paix, c'était l'indépendance judiciaire, qui disparaissaient avec les Bourbons; c'était l'avenir qui se fermait pour ces jeunes gens pleins de projets et d'espérances : « J'aime les Bourbons de toute la haine que je porte à leurs ennemis », s'écriait un jeune professeur déjà renommé pour son précoce talent, Villemain. Avec la jeunesse libérale du temps, Cousin s'enrôlait parmi les volontaires royaux; Odilon Barrot s'inscrivait sur les contrôles de la garde nationale, et faisait son service, comme soldat d'une des légions les plus dévouées à la cause royale, dans les appartements des Tuileries. Le conseil de l'ordre des avocats, réuni sous la présidence du bâtonnier, Delacroix-Frainville, prenait un arrêté pour manifester « son dévouement au roi Louis XVIII le Désiré et à son auguste famille ». Il demeura ferme dans son opposition à l'empire, même l'empereur revenu, et se refusa, sous son règne qu'il estimait passager, à renouveler ses membres, suivant l'usage établi.

La famille de Berryer n'avait pas eu à s'applaudir, pour ses intérêts personnels, du retour des Bourbons. La restauration, qui avait relevé la fortune de la France, avait perdu celle de Berryer père. Celui-ci avait eu pour client, sous l'empire, un mécanicien français, longtemps détenu en Angleterre pour avoir dérobé à l'industrie de ce pays les dessins et les modèles des machines à filer, et qui, de retour en France, avait eu à soutenir des procès contre des compatriotes enrichis par ses découvertes. Berryer, l'ayant tiré de la ruine, l'avait aidé à monter pour son propre compte une filature, en lui faisant ouvrir chez un banquier un crédit illimité, à la condition que l'industriel tiendrait toujours à

sa disposition, en coton filé, une valeur double du montant de la somme reçue. Le blocus continental, en mettant le coton hors de prix, avait servi les affaires du fabricant, sans compromettre la garantie qu'il devait fournir. L'empire tombe, le blocus continental est levé. Le comte d'Artois prononce le mot célèbre : *plus de droits réunis*. Les cargaisons étrangères affluent, le prix des denrées s'abaisse en proportion, et l'approvisionnement de coton, avancé par le filateur, ne représente plus qu'une faible partie de l'argent qu'au nom de Berryer le banquier lui a versé. Il fallut faire face aux engagements. Berryer père dut successivement hypothéquer et vendre ses propriétés [1]. Sa fortune, amassée par trente-quatre années de travaux, sombra presque tout entière dans ce naufrage. L'événement pesa sur sa vie et sur sa famille. Son fils aîné, surtout, en sentit le fardeau ; et bien des contemporains, voyant plus tard, sous le gouvernement de Juillet, le grand orateur se débattre péniblement dans des embarras pécuniaires, imputèrent à ses prodigalités une gêne qu'avaient produite à la fois le dévouement de l'homme privé pour les siens et l'abnégation du royaliste quittant la carrière lucrative du barreau pour consacrer son existence glorieuse et pauvre à la monarchie.

Disons tout de cette histoire, au risque d'anticiper un peu sur l'avenir. L'aventureux auteur de cette ruine, l'imprudent industriel, ne se la pardonna point. Il s'en consolait d'autant moins que ceux qui en avaient été victimes ne la lui reprochaient pas. A trente ans de là, il apprend que Berryer, déjà en deuil de son père, vient de perdre sa mère. La nouvelle réveille en lui le remords du passé, et, se sentant lui-même près de la tombe, le vieillard a besoin d'épancher dans le cœur du fils affligé le tourment de son âme.

Il écrit à Berryer :

Strasbourg, le 25 septembre 1846.

Monsieur,

Permettez-moi, comme un ancien protégé de vos estimables auteurs, de vous présenter mes sincères condoléances sur la deuxième et douloureuse perte que vous venez d'éprouver en la personne de M^me^ Berryer la mère, et de vous assurer, monsieur, que le sentiment de ma juste reconnaissance pour les nombreux bienfaits que j'ai reçus de vos dignes parents depuis ma sortie des prisons d'Angleterre en 1797, n'est pas éteint en moi à l'approche de ma quatre-vingt-quatrième (*sic*).

Ce sentiment s'effacera d'autant moins de mon cœur que des accablants événements subversifs m'aient (*sic*) à jamais enlevé les moyens d'en convaincre les vénérables défunts.

La pénible impuissance dont l'impression fatale m'accompagne

[1] *Souvenirs de M. Berryer*, t. I, p. 357.

jusqu'à la dernière heure trouvera, j'espère, grâce auprès de vos généreux père et mère, lorsque bientôt je les rejoindrai dans un monde réparateur.

Agréez, etc. Charles A...

A cette plainte suppliante, Berryer répondit, avec la magnanimité qui lui était propre :

Je suis fort touché, monsieur, des regrets que vous exprimez dans votre lettre du 25 septembre et du bon souvenir que vous avez gardé et de feu mon père et de ma mère que je viens d'avoir le malheur de perdre. J'ai su, en effet, monsieur, que la fortune que mon père avait acquise par ses longs et honorables travaux a été engloutie dans les opérations industrielles que vous dirigiez. Cet homme de bien, dont le cœur était aussi ferme que généreux, a su, Dieu merci, supporter avec calme ces énormes désastres. Il a achevé sa carrière sans faire entendre contre personne une plainte ni un reproche. Il est mort bien pauvre; mais ses fils ont appris de lui à ne pas gémir amèrement des revers de la fortune. Les pieux sentiments dont votre lettre est remplie me prouvent que vous auriez désiré qu'il vous fût possible de réparer ou d'atténuer ces malheurs. Vous me dites, monsieur, que vous espérez trouver grâce, dans un autre monde, auprès de mon père et de ma mère. Prolongez en paix votre vie, et recevez de leur fils un remerciement sincère de la reconnaissance affectueuse que vous conservez pour ceux dont la mémoire m'est à jamais chère et sacrée...

(7 octobre 1846.)

## V

Revenons à la restauration. Quelque part qu'elle ait pu avoir dans le malheur des Berryer, des considérations de cet ordre n'étaient pas, on le comprend, pour ébranler les sentiments que de tels hommes portaient aux Bourbons. Berryer père s'était associé à la protestation de ses confrères. Berryer fils s'enrôla parmi les volontaires royaux, jeune cohorte dont l'ardeur, prête à tous les combats pour sauver le trône, ne put que protéger le départ du vieux roi pour un nouvel exil.

Durant ce règne des Cent-jours, si court et si funeste, les deux Berryer reprirent l'exercice de leur profession. Les tribunaux tenaient leurs audiences, les affaires se poursuivaient. Les magistrats, que Napoléon n'avait pas révoqués, continuaient, sauf de rares exceptions, à rendre la justice; ils témoignaient dans des adresses solennelles leur dévouement à l'empereur, comme ils l'avaient témoigné la veille, comme ils devaient encore le témoigner bientôt à Louis XVIII, alléguant auprès de Napoléon la contrainte que l'en-

trée des Bourbons avait imposée à leur fidélité, comme ils devaient, quatre mois plus tard, excuser auprès du roi leur défaillance, en dénonçant la violence que le despotisme impérial leur avait faite.

Le jeune Berryer apprenait de bonne heure à connaître l'inconstance des opinions humaines ; il ne songeait pas à s'en étonner, et ce spectacle, qui tant de fois se renouvela sous ses regards, lui inspirait, avec l'indulgence pour ceux qui le lui offraient, la résolution de ne les point imiter.

Sans perdre de vue la marche des événements, il se rendait assidûment au Palais. Il y trouvait l'occasion de s'entretenir avec ses confrères de leur opposition et de leurs aspirations communes; il y était aussi appelé par les intérêts d'une clientèle nombreuse. Les noms dont est chargé son *agenda* de 1815 pendant ces mois de mars, d'avril, de mai et de juin, montrent quelle situation, dès cette époque, il avait prise au barreau. Déjà, raconte M. Odilon Barrot, « il faisait pressentir ces éminentes qualités de l'orateur qui l'ont placé au premier rang des princes de la parole. Sa grâce personnelle, la bienveillance naturelle de son caractère, le faisaient aimer de tous. Ses croyances religieuses mêlées à un libéralisme sincère qui, je dois le dire à son honneur, ne s'est jamais démenti; une remarquable capacité des affaires, qu'il tenait de son père, avocat et praticien consommé; la puissance de son action oratoire que favorisait un organe admirablement timbré, tout cela, joint à une âme tendre et expansive, l'appelait à jouer un grand rôle dans un pays où la parole allait redevenir une puissance [1] ».

Parmi les causes que plaida Berryer, il en est une qui fixa l'attention, distraite par tant de préoccupations tumultueuses : ce fut la défense d'un jeune officier de bonne famille, Serres de Saint-Clair, capitaine de grenadiers, accusé d'avoir assassiné une fille de mauvaise vie. Le crime avait été commis au mois de novembre 1814, et un jugement du conseil de guerre avait condamné à mort l'accusé, qui se pourvut aussitôt en révision.

Défendu devant le premier conseil par un avocat maladroit et violent, Saint-Clair avait confié son pourvoi à Berryer. La plaidoirie de celui-ci fit grand bruit; les journaux, qui depuis devaient si souvent célébrer son éloquence, la révélèrent, cette fois, au public. « Un jeune avocat, plein de zèle et de talent, dit la *Quotidienne*, sans nommer, on ne sait pourquoi, l'orateur, a pris la parole. Sa plaidoirie a produit une si grande sensation dans l'auditoire, que, au mépris des règlements, des applaudissements se sont fait entendre. » Le *Journal des Débats* disait de son côté : « M. Berryer,

[1] *Mémoires*, t. Ier, p. 13.

fils du célèbre avocat, a présenté la défense de l'accusé avec une éloquence, une méthode et un talent qui ont fait regretter qu'il n'ait pas été chargé de plaider pour lui devant le conseil de guerre[1]. »

Le jugement fut cassé à l'unanimité. Berryer avait trouvé de beaux accents pour émouvoir un tribunal militaire. Un des motifs qu'il faisait valoir à l'appui du pourvoi, c'est qu'en condamnant à mort l'accusé, les premiers juges avaient omis de prononcer contre lui la dégradation de la Légion d'honneur : « Si M. de Saint-Clair n'eût pas demandé la révision, s'écria-t-il, il eût été mené à la mort couvert de sa décoration : ce qui est absolument impossible. *Un chevalier français est invulnérable sous sa croix : noble disposition qui fait un rempart de la gloire !* »

L'affaire dut être de nouveau jugée au fond; elle revint le 17 mai 1815, devant un autre conseil de guerre. Berryer se tenait encore auprès de l'accusé. On a conservé son discours, le premier de lui qui nous soit resté. Cette plaidoirie atteste sa forte culture classique, en même temps que s'annoncent, à travers des entraves dont il se dégagera bientôt, les instincts de son génie oratoire. Il invoque au début Cicéron, d'Aguesseau, les capitulations de Charlemagne, les vieux jurisconsultes, bagage un peu lourd qu'il porte avec aisance; puis, passant à l'examen des faits, il en rassemble habilement les incertitudes et les contradictions; il s'identifie avec son client, il analyse ses impressions avec cette pénétration émue et humaine qui lui donnera tant d'empire sur ses auditeurs; il parle aux juges militaires, à ces officiers, lui si jeune, avec une autorité singulière, tempérée par sa modestie; il discute, il s'élève, il s'attendrit, il intéresse à la défense de l'accusé l'honneur même de l'armée : « C'est à vous, messieurs, qu'il appartient de nous apprendre s'il est possible qu'un officier français, formé, au milieu de nos capitaines, aux leçons de l'honneur et qui, pendant quinze ans, bravant avec un noble courage la mort toujours présente, se vit élever à un grade important et associer à cette légion de chevaliers dont l'honneur est la devise, ait souillé son bras du meurtre d'une femme et conservé, six mois durant, cette grande paix de l'âme. »

La préméditation fut écartée et la vie de Saint-Clair épargnée. Le procès n'en eut pas moins un dénouement tragique. Reconnu coupable d'assassinat, Saint-Clair fut condamné aux travaux forcés et à la dégradation. On lut au prisonnier le jugement hors de l'audience, en présence de la garde; puis on le ramena devant le conseil. Il s'assit sur le banc des accusés, calme en apparence et remerciant avec effusion son avocat.

[1] *Quotidienne* du 17, et *Débats* du 18 février 1815.

— Saint-Clair, lui dit le président, vous avez manqué à l'honneur.

— Jamais! reprit le condamné en se levant précipitamment, et aussitôt il se frappe d'un poignard qu'il avait tenu caché.

Alors, détachant sa croix, tandis que les gendarmes le reçoivent mourant dans leurs bras.

— La voilà, monsieur le président, que personne ne me l'ôte... Pour ma dernière consolation, déclarez que je n'ai voulu attenter aux jours de personne.

Jusqu'au 6 juillet les plaidoiries de Berryer se succèdent presque chaque jour. A cette date, et jusqu'au 8, le nom de Saint-Denis est écrit sur son *agenda* judiciaire, en regard des noms de ses clients. Le 8, on lit ces mots : « Retour à Paris. »

C'est l'époque où Louis XVIII s'approche de la capitale et y fait son entrée. Berryer, avec la jeunesse royaliste, est allé jusqu'à Saint-Denis, au-devant du souverain.

## VI

Berryer qualifie ainsi dans ses notes l'entreprise de Napoléon : « Crime des Cent-jours. » Et il ajoute : « Origine des plus funestes divisions. » Puis, faisant allusion à l'indigne choix auquel des passions de cour et des influences étrangères réduisirent le roi en appelant Fouché dans ses conseils, il continue : « Étrange confiance dans des scélérats qui avaient desservi l'empereur et s'offraient pour conduire la royauté. »

Tout était changé en effet depuis la première restauration. Les partis étaient prêts à se ruer les uns sur les autres. La guerre civile grondait dans les esprits, quand la guerre étrangère avait à peine cessé. Persuadés que les Cent-jours étaient le résultat d'un complot, et d'autant plus ardents à s'en venger qu'ils avaient été moins capables de le prévoir, les royalistes extrêmes ne rêvaient que rigueurs pour en punir les auteurs et en empêcher le retour. L'armée, sentant les défiances dont elle était l'objet et désespérant de les vaincre, semblait prendre le parti de les justifier par une arrogante fidélité à l'empire renversé. Les fonctionnaires étaient suspects. L'Europe, victorieuse et vindicative, prétendait chercher dans la ruine de la France la fin de ses longues inquiétudes.

Napoléon, au retour de l'île d'Elbe, avait ranimé, tout à la fois, les passions populaires et les colères de l'émigration. La première restauration avait ramené la liberté; Napoléon avait réveillé la révolution. Ayant reçu des Bourbons une France animée de l'esprit de 89, il la leur rendait troublée par l'esprit de 92.

Aucune violence n'avait accompagné, en 1814, l'entrée de Louis XVIII. Les tribunaux exceptionnels supprimés, la liberté individuelle, la liberté de discussion, le contrôle des Chambres, rétablis, la confiscation abolie, toutes les existences protégées par d'égales garanties, avaient marqué son règne. Napoléon n'est pas encore à Paris, qu'il a déjà rouvert l'arsenal des violences révolutionnaires. Par des décrets datés de Lyon, il envoie devant les tribunaux, sous l'inculpation de crimes que punit la peine capitale, treize personnages qu'a choisis son ressentiment[1]; il prononce l'expulsion de tous les émigrés qui, depuis le 1er janvier 1814, sont rentrés dans leur patrie; il renouvelle contre ceux qui resteront sans son aveu en France les lois odieuses de la Convention[2]; il annule les ventes qu'ils ont pu faire[3]; il rétablit la confiscation; il déchaîne ainsi dans l'avenir les proscriptions et les vengeances contre ses propres partisans, donnant en exemple à ses adversaires, pour le jour où ceux-ci auraient recouvré le pouvoir, les procédés dont il use contre eux. L'inique rigueur de ses mesures, opposée à la modération de la première restauration, arme d'avance les fureurs des royalistes et leur servira d'argument pour entraîner la seconde restauration dans les voies que l'empire lui a ouvertes.

C'est ainsi que, menacée à la fois par l'hostilité des uns et l'exaltation des autres, la royauté a peine à se dégager de ces passions que son vœu, comme son rôle, est de dominer.

La pensée du roi, ses actes et ses paroles le prouvent, était de conjurer les violences et de restreindre dans d'étroites limites le champ des rigueurs judiciaires. Tandis que Napoléon, sans consulter personne et malgré les instances de ses plus fidèles serviteurs, avait rétabli la confiscation et décrété des poursuites contre un certain nombre de Français, Louis XVIII avait laissé aux Chambres le soin de désigner les coupables. La proclamation de Cambrai (28 juin 1815)

[1] 13 mars 1815. « Considérant que plusieurs individus ont trahi nous et l'empire... sont exceptés de l'amnistie... » Suit la liste des individus exceptés parmi lesquels Bellart, Talleyrand, Marmont, Vitrolles, Beurnonville, etc... « Ils seront traduits devant les tribunaux pour y être jugés conformément aux lois et subir, en cas de condamnation, les peines portées au Code pénal. Le séquestre sera apposé sur leurs biens meubles et immeubles par les officiers de l'enregistrement aussitôt la publication du présent décret. »

[2] 13 mars 1815. « Art. 2. ... Les émigrés qui, quinze jours après la publication du présent décret, se trouveraient sur le territoire de l'empire seront arrêtés et jugés conformément aux lois portées par nos assemblées nationales... »

[3] 26 mars 1815. « Art. 3. Les ventes faites par les émigrés... depuis nos décrets du 13 mars sont déclarées nulles, sauf aux acquéreurs à prouver devant nos tribunaux qu'elles ont été faites de bonne foi. »

n'exceptait de l'amnistie que ceux qu'elle appelait les *auteurs et les instigateurs de la trame.* « Ils seront désignés, disait le roi, à la vengeance des lois par les deux Chambres. »

L'ordonnance du 14 juillet 1815 convoquait les électeurs pour la formation de la Chambre des députés. On avait pu croire que les nouveaux élus seraient des auxiliaires pour la politique modérée ; et le choix des hommes qui devaient présider les collèges, les instructions qui leur étaient données, la composition même du ministère, étaient faits pour la leur inspirer. Le déchaînement des passions, la pression de l'Europe, l'imprudence des vaincus, qui, se croyant sûrs de l'impunité, prédisaient la ruine de la restauration, la crainte, bientôt justifiée, que la nouvelle Chambre ne se prêtât point, comme on l'avait d'abord espéré, à étendre l'amnistie, provoquèrent l'ordonnance du 24 juillet qui fixait le nombre et indiquait les noms des individus réputés complices de l'attentat des Cent-jours. Dix-neuf d'entre eux étaient traduits devant les conseils de guerre ; trente-huit étaient condamnés à sortir de Paris dans les trois jours et à se retirer dans l'intérieur du royaume aux lieux qui leur seraient assignés par le ministre de la police, en attendant que les Chambres eussent statué sur leur sort.

On se flattait de faire ainsi « la part du feu » et, comme le disait l'ordonnance, de « limiter » le nombre des coupables, en prenant les devants sur les partis qui voulaient l'accroître. Mais la concession n'en était pas moins déplorable. La composition des listes était arbitraire, et le nom du ministre qui avait contresigné l'ordonnance, le nom du duc d'Otrante, du régicide Fouché, désavouait d'avance des rigueurs que cet homme de toutes les trahisons eût mérité de subir bien plus que beaucoup de ceux qu'il en rendait victimes.

Les poursuites, exercées en vertu de l'ordonnance du 24 juillet, ramenèrent Berryer en présence des juges militaires. Il reparut devant les conseils de guerre, pour défendre quelques-uns des généraux qu'avait égarés Napoléon à la suite de son entreprise, pour opposer à leur faute d'un moment les exploits de toute leur vie, et commencer sa gloire en rappelant la leur.

Charles DE LACOMBE.

La suite prochainement.

---

# PASCALE

Le Finistère repose sur l'immense cap de granit qui termine la France à son ouest extrême. Ce cap, aux assises puissantes, le protège contre l'effort de l'Océan et contre les grands vents chargés de la froidure salée du large. Le tiède courant du *Gulf-Stream* en baigne la base et donne à la vieille terre bretonne cette température privilégiée qui permet aux fleurs et aux fruits d'y croître et d'y mûrir comme au centre même de la France.

A la falaise de la petite anse de Portzaal s'adossait, il y a une vingtaine d'années, le vieux manoir de Trémazan; il semblait presque en faire partie, tant il en avait pris la teinte grise et sombre. Sans aucun caractère architectural, ce manoir offrait l'aspect d'une grande habitation très simple, construite plus de cent ans auparavant avec les débris de l'ancien château du treizième siècle. De l'antique demeure restait le seul donjon, intact, haut de 30 mètres, fièrement terminé par une couronne ajourée, taillée en plein granit. Le manoir moderne semble avoir été greffé par une main puissante à cette tour qui forme l'un de ses angles. Rien de bizarre comme cette construction disposée pour la paisible vie rurale et mise sous la protection de ce sombre géant de granit, témoin impassible, pendant tant de siècles, de guerres, de sièges, d'assauts formidables, de toutes les brutalités de la vie féodale.

Divisé en quatre étages auxquels on accédait par un escalier aux marches de granit, pratiqué dans l'épaisseur des murs, ce donjon se dressait à pic sur la mer; du large, on eût dit une gigantesque plante de pierre, dont les vigoureuses racines auraient poussé dans le roc même. Le manoir, orienté au sud-est, se trouvait abrité contre la violence des vents d'ouest, autant par la tour que par les hautes falaises. Devant, s'étendait un parc magnifique, assez vaste pour s'y promener agréablement à cheval; les arbres, d'essences variées, très anciens, entretenus avec sollicitude, formaient des voûtes de verdure, foisonnant d'oiseaux chanteurs vivant là en parfaite quiétude.

Les chênes surtout y atteignaient des dimensions extraordi-

naires, et la pensée se plaisait, remontant le cours des âges, à se représenter les assemblées de jeunes druidesses, vêtues de blanc, réunies dans de semblables palais de sombre verdure. Mais ce qui faisait de ce parc une véritable merveille, c'étaient ses longues allées sinueuses bordées de myrtes et de rhododendrons devenus, avec le temps, des arbres hauts de plus de 6 mètres. Quand, au printemps, ils disparaissaient sous les fleurs, l'effet devenait féerique : on se serait volontiers cru dans ces jardins des *Mille et une Nuits*, où se promène la belle princesse qui déjeune d'une grenade partagée avec son fiancé.

A quelque distance du manoir de Trémazan, le village entourait la petite anse remplie de bateaux de pêche tirés sur le sable ou fortement amarrés au rivage.

Nous n'avons nulle intention de renouveler ici les descriptions si souvent faites de la terre bretonne. Qui a visité ce pays pittoresque, sévère et gracieux, ne saurait l'oublier. Et qui ne le connaît point ne saurait s'en faire une juste idée à l'aide des plus intéressantes descriptions.

## I

A l'époque où commence ce récit, il y a près de vingt ans, les paysans ne savaient guère lire, dans ce coin pacifique et retiré de l'antique Bretagne. Depuis un temps immémorial, choses et gens n'y avaient pas grandement changé. Le costume national disparaissait bien peu à peu ; les procédés de culture arrivaient lentement à se perfectionner, mais c'étaient à peu près les seuls changements d'importance introduits dans les coutumes anciennes des paysans et des pêcheurs.

De temps à autre, cependant, quelques nouveautés faisaient une timide apparition, tantôt par l'intermédiaire de marins, de soldats de retour dans leurs foyers, ou par des almanachs, des journaux illustrés, des images grossières, ayant l'intention de représenter les événements contemporains. A l'occasion d'une élection au Corps législatif, circulaient soudain une foule de théories ridicules, absurdes ou bienfaisantes. Chacun écoutait bouche bée, et l'on pouvait supposer un instant que toutes choses allaient être bouleversées dans le pays.

Mais il n'en était rien. Une fois élu, l'honorable député ne revenait guère, l'agitation cessait ; marins, paysans, anciens soldats reprenaient bientôt leur vieille accoutumance ; le monde primitif où ils étaient nés se refermait sur eux, comme la nappe de l'Océan se referme sur ses profondeurs un instant découvertes. Elles passent si rapides et si douces, les vies exemptes de tout événement! Chaque jour nouveau ressemble au précédent, et la chaîne des

années se déroule toujours semblable dans sa tranquille uniformité.

Un incident imprévu vint soudain jeter le trouble dans ce petit pays si calme, et surtout parmi les habitants du vieux manoir de Trémazan, dont il sera question tout à l'heure.

Le bruit se répandit, un beau matin, qu'un homme jeune, de bonne mine, répandant l'argent sans compter, parcourait la contrée, questionnait sur tout sans nullement laisser deviner dans quel but. A la grande stupeur et profonde inquiétude des paysans et des pêcheurs, l'inconnu fut distinctement aperçu fort occupé d'installer dans la campagne et sur la falaise une sorte de petit canon mystérieux monté sur quatre hauts bâtons, enveloppé d'une toile noire sous laquelle il passait la tête pendant de rapides instants. Grande fut l'émotion parmi les paysans, qui prenaient le voyageur pour un sorcier, et faillirent lui faire un mauvais parti. Un jour même, il arriva qu'un groupe menaçant se forma autour du jeune inconnu.

Sans se déconcerter ni se laisser intimider, celui-ci s'empressa de charger cette espèce d'arme en y introduisant rapidement quelque chose de brillant; un léger claquement se fit entendre, et le groupe mal intentionné, pris de peur, décampa à toutes jambes. Seul, un vieux pêcheur, nommé Rivoaré, resta tranquillement planté devant le redoutable canon, la pipe à la bouche, clignant d'un air malin ses paupières fripées.

— Eh bien, vieux, vous n'avez donc pas peur, vous? dit l'inconnu en riant et fixant sur lui deux yeux gris au regard moqueur.

— Eh non, monsieur. Un ancien mathurin, ça connaît tout et le reste, car ça a vu le monde par bâbord et tribord. Je suis un ancien gabier du *Coligny;* quel bâtiment! monsieur, si vous le connaissez?

— Certainement, je l'ai rencontré dans les mers de la Chine.

— De vrai, monsieur?

— Le lieutenant de Kerbouhet, qui le commandait en second en 186..., est un de mes amis.

L'ancien gabier ôta respectueusement son chapeau :

— C'est de la photographie que vous faites là, monsieur?

— Mais oui, mon brave. Tenez, voilà pour vous, en souvenir du *Coligny;* allez faire boire un coup à ces braves gens, afin qu'ils me laissent tranquille et cessent de me prendre pour le diable en personne.

— Merci bien, monsieur, dit Rivoaré stupéfait, en regardant les pièces d'or étalées dans la paume de sa large main. Ah! bien, pensa-t-il, voilà un particulier qui ne doit pas se rincer le bec avec de l'eau claire... C'est, pour le moins, un fils d'amiral!

L'inconnu continua de parcourir la contrée pendant quelques

jours, puis il disparut, laissant plus d'un vieux paysan breton se signer dévotement, persuadé que de semblables agissements dénonçaient avec assez de clarté un être appartenant au monde surnaturel.

## II

Peu de temps après, la nouvelle se répandit dans le pays que les cinq fermes et les grands bois de chênes de Vrach'innis, jouxtant la terre de Trémazan, venaient d'être achetés par le notaire de Brest, Me Ardoiseau, pour le compte d'un riche étranger, tous ceux qui ne sont pas nés dans le pays même étant considérés comme « étrangers ». Ces acquisitions composaient une propriété d'une vaste étendue qui s'avançait jusqu'au bord de la mer; mais il ne s'y trouvait aucune maison d'habitation.

Mille fables circulèrent aussitôt; la curiosité générale était en éveil; on questionnait le notaire, qui affectait de ne rien savoir. Ce fut bien autre chose quand on apprit l'arrivée soudaine du nouvel acquéreur, M. Anthime Valrède, ex-constructeur de chemins de fer russes, grand agronome; il amenait un architecte de Paris, de Paris! rien que cela! Ce Valrède était un grand gros homme, aux petits yeux luisants comme braise, à la barbe grisonnante, hérissée, à la parole brève, toujours disposé à se mettre en colère. Tout aussi marchait droit et vivement avec lui.

Ce nouveau venu ne paraissait devoir rien faire comme les autres : l'aubergiste de Plouganion, la petite ville la plus proche, avait bien compté l'héberger; la mère Davimis, du village même de Trémazan, pensait lui offrir, dans sa chaumière, une pièce assez proprette où elle recevait les touristes quand, par hasard, il s'en aventurait jusque-là. Point du tout. M. Valrède installa en deux heures, en plein champ, deux superbes tentes en toile, tout bonnement, se logea dans l'une et mit son architecte dans l'autre. On se racontait qu'il y avait de tout là dedans; vivres, lits, tables et sièges; l'ex-gabier Rivoaré, choisi pour en faire le service, en parlait avec mystère et déférence.

Une quantité d'ouvriers fut rassemblée et bientôt on vit la nouvelle maison s'élever avec une rapidité extraordinaire, dans un site magnifique, tout près de la mer, de l'autre côté de la petite anse, mais bien abritée par la falaise et les bois, en pleine vue du manoir de Trémazan. C'était une originale habitation, construite dans le goût anglo-français, en granit gris, en briques rouges et roses, surmontée de toits pointus couverts d'ardoises; des pignons reliés par des vérandahs, de vastes fenêtres, des tourelles d'un

gothique simple, élégant et sans prétention, formant un ensemble harmonieux parfaitement approprié au climat et à la situation.

D'après les dires de l'architecte, M. Valrède père aurait voulu construire un château monumental, avec deux ailes en retour, force colonnes et chapiteaux, cour d'honneur, salle de fêtes, etc.; mais son fils lui ayant déclaré qu'il n'y mettrait jamais les pieds, force lui fut de céder à sa volonté; ce fils était, disait-on, la seule personne qui eût quelque influence sur M. Anthime Valrède, la seule qu'il prît la peine d'écouter et n'osât rudoyer avec sa brusquerie ordinaire.

L'ex-constructeur des grandes lignes ferrées de Crimée, habitué à mener au fouet bêtes et gens, infatué de sa grande fortune, gonflé de son importance d'homme enrichi par son travail, reconnaissait cependant en son fils Serge une nature supérieure, intelligente, cultivée. Aussi écoutait-il souvent les avis de ce fils dont il était bien plus fier encore que de sa fortune.

Le plan de Maison-Belle, inspiré par le jeune Serge Valrède, le mystérieux voyageur-photographe, fut donc exécuté sous la direction de son père, enchanté d'avoir à mener vertement des escouades d'ouvriers de tout genre.

Une bonne année se passa ainsi. La maison s'édifiait rapidement, et pendant ce temps, M. Valrède trouvait encore moyen de bouleverser les fermes pour y installer des convois entiers de bestiaux, de machines agricoles, de plantes et d'arbustes inconnus dans le pays.

## III

Laissons M. Anthime Valrède poursuivre sa tâche avec l'emportement, la volonté et l'intraitable caractère qu'on lui attribuait et revenons au vieux manoir de Trémazan.

Il était alors habité par le baron de ce nom, qui vivait dans ses terres depuis longues années, se faisant gloire de n'en être presque point sorti depuis son second mariage avec une Rochemais. Le vieux gentilhomme, qui était le plus grand propriétaire et aussi le plus influent personnage de la contrée, apprit avec autant d'ennui que de contrariété la nouvelle de l'arrivée de ce voisin riche et remuant. Tout changement lui paraissait de sa nature détestable, toute nouveauté trouvait en lui un adversaire déclaré. Le nom de Valrède courait dans toutes les bouches; pas un pâtre, un oiseau, un buisson qui ne lui rappelât à un degré quelconque ce voisinage irritant; le pays, si tranquille jusqu'alors, semblait révolutionné.

Le baron, veuf pour la seconde fois, vivait avec ses deux filles, Pascale et Floriette, M^me^ de Rochemais, grand'mère maternelle de

cette dernière, et sa belle-mère à lui. Richard, son fils, l'aîné, du même lit que Pascale, était un jeune et brillant officier qui venait rarement au manoir.

M. de Trémazan, fort entiché de noblesse, était bien connu dans tout le pays pour la ténacité de ses opinions. Fermement, il attendait le retour d'Henri V sur le trône de ses pères; rien ne pouvait ébranler en lui cette foi, cette croyance, cet espoir, auxquels il rattachait toutes ses espérances, tous ses plans d'avenir pour sa famille. D'excellents partis s'étaient présentés pour sa fille cadette, quelques-uns aussi pour l'aînée; il passait pour fort riche, et on lui connaissait force bon bien au soleil. Mais le rigide baron avait invariablement répondu que jamais il n'établirait ni l'aînée ni la cadette devant que le roi ne fût revenu et n'eût donné à leur mariage son auguste approbation.

C'était, chez lui, volonté si arrêtée, que rien au monde n'avait jamais pu l'en faire démordre. En outre, il n'eût à aucun prix accepté des gendres non titrés et ne possédant point rang à la cour. La noblesse des Trémazan valait certes bien cela; elle était d'origine assez pure, assez ancienne.

En présence de ces exigences et de cette obstination, l'armée des prétendants s'était peu à peu repliée en bon ordre. M. de Trémazan n'en avait cure, convaincu du prochain retour du roi, l'œil obstinément fixé sur l'arrivée de cette aurore désirée.

Il est de toute justice d'ajouter que le noble et orgueilleux baron avait, en toutes occasions, soutenu ses opinions de ses deniers, en faisant à la cause qu'il regardait comme sacrée de forts grands sacrifices.

Dans le pays on avait pour lui un respect profond, tout en regrettant de le voir condamner ses filles à un célibat indéfini par suite de cette idée fixe et bizarre d'attendre le retour du comte de Chambord. En plein règne de Napoléon III, cette prétention ne manquait point d'originalité.

Il existait entre les deux sœurs une grande différence d'âge et de caractère : près de huit années les séparaient. La naissance de la plus jeune, Floriette, avait occasionné à sa mère une longue maladie qui l'avait emportée en quelques années : la jeune fille n'avait conservé d'elle qu'un souvenir très confus, et toute la tendresse de son cœur s'était reportée sur M^me^ de Rochemais, sa grand'mère, qui adorait cette charmante enfant; elle l'adorait d'autant plus que le baron témoignait à sa fille aînée, Pascale, une préférence très marquée. La nature a voulu, dans ses lois mystérieuses, que souvent la tendresse des parents fût prodiguée à ceux qu'elle a privés d'avantages physiques ou intellectuels.

Pascale était grande, très brune; ses épais sourcils, ses cheveux plantés bas, donnaient à sa physionomie une expression un peu dure, mais elle paraissait plutôt belle de visage, malgré la disgrâce terrible qui l'avait atteinte dès l'enfance. A la suite d'une chute, sa taille avait dévié en grandissant, et l'une de ses jambes s'était légèrement raccourcie. Sans être précisément bossue, la pauvre Pascale avait perdu toute grâce, toute souplesse dans sa taille et sa démarche. Elle ressentait profondément cette infortune, si terrible pour une femme, et rarement le sourire venait adoucir la sévérité de son visage, qui accusait bien près de la trentaine. Malgré ces désavantages, M^lle^ de Trémazan avait fort grand air, et l'on sentait en elle la fille de race, de cette race bretonne ferme et dure comme le granit du sol natal.

Peu communicative, vivant dans une grande retraite et s'enveloppant d'une haute piété, Pascale ne comprenait point la gaieté ni même la sérénité enjouée; elle n'estimait que la gravité même un peu sévère, apportait une certaine solennité dans les actes les plus simples et les plus ordinaires de l'existence. Ce petit travers lui venait un peu de son père, dont elle exagérait volontiers les sentiments et la manière de voir et de s'exprimer. Portrait vivant du baron, au moral comme au physique, elle s'entendait à merveille avec lui.

— Ma sœur! elle sourit avec sérieux, prend son potage avec majesté, accorde la baise-main à ses pensées, daigne se livrer au sommeil, et le reste à l'avenant! disait Floriette, dont le caractère était tout différent.

Dans la famille et la maison, tout le monde lui obéissait et la redoutait même un peu, non qu'elle manquât précisément de bonté, mais plutôt d'indulgence, cette forme si douce de la bonté. Peut-être aussi que la pauvre Pascale reportait volontiers sur les autres les sentiments d'amertume et les regrets qu'il lui était justement permis d'éprouver sous bien des rapports. Tout son entourage, du reste, se montrait plein d'égards et d'attentions pour elle. Une seule personne se permettait de garder vis-à-vis de la fille aînée du baron une indépendance absolue, sans toutefois chercher à la heurter ni à la désobliger.

Cette personne était miss Gwendoline Mountmoreux, jeune et charmante Anglaise, amie très chère de Floriette, bien qu'elle eût deux années de plus que cette dernière. Quand il s'agissait de la jeune fille, envers qui sa sœur se montrait souvent assez sévère, Gwendoline ne craignait nullement de tenir tête à Pascale et défendait sa jeune amie avec une remarquable fermeté. Seule, elle arrivait à faire plier ce caractère orgueilleux, sombre et ombrageux; aussi

Pascale, obligée de compter avec elle, supportait avec un peu d'impatience la présence de la jeune Anglaise, qui venait chaque année passer à plusieurs reprises un mois ou six semaines au manoir de Trémazan. Le baron, lui, tout en ménageant les susceptibilités de sa chère fille aînée, trouvait dans la présence et la compagnie de miss Mountmoreux une agréable distraction, dans la solitude grande où il s'était confiné. Mme de Rochemais aimait toujours qui aimait sa chère Floriette. Celle-ci disait parfois à son amie :

— Tu fais de l'homœopathie avec ma grande sœur. Nous avons, nous autres bons Français, un gentil proverbe que tu sais joliment bien mettre en pratique.

— Lequel petite proverbe?

— « A bon chat, bon rat », ma belle Gwendoline.

— Elle n'est pas bête, ton proverbe.

Tout en parlant très couramment le français, miss Mountmoreux y introduisait des tournures de phrases anglaises et confondait volontiers les genres. Ce langage, quelque peu incorrect, ne laissait pas d'avoir un certain charme pittoresque. Le baron n'y prenait point de déplaisir, Pascale s'en moquait dédaigneusement, Mme de Rochemais et Floriette en souriaient, sans que la jeune Anglaise s'offensât le moins du monde ni des moqueries ni des sourires. Impassible et douce, elle continuait d'exprimer très clairement sa pensée dans une langue si difficile et si différente de la sienne, en lui donnant souvent des tournures imprévues pleines d'originalité.

## IV

Par une soirée d'avril, la famille Trémazan et quelques amis se trouvaient réunis, après le dîner, dans l'immense salle du vieux manoir.

Cette pièce, qui tenait toute la largeur de la maison, éclairée de chaque côté par de hautes fenêtres à petites vitres anciennes, servait à la fois de bibliothèque et de salon; l'un des vastes panneaux, tapissé de livres, faisait face à une série de portraits de famille dont un certain nombre remontait à plus de trois siècles. Un poêle-calorifère géant, en faïence brun rouge, occupait la surface d'un mur transversal et s'élevait presque jusqu'au plafond; vis-à-vis, une large porte à deux battants donnait accès dans la vaste salle à manger. Le piano à queue, de grands divans adossés au mur, des sièges de forme ancienne à dossier sculpté, tout une famille de tables dispersées dans les coins, complétaient l'ameublement, dont l'ensemble dénotait la vie de province très aisée, mais dépourvue

d'élégance et de confort véritable. Cette pièce était si vaste, que plusieurs groupes de personnes pouvaient y causer à l'aise et parler de choses différentes sans se gêner réciproquement.

Au centre, la table de whist, où la partie semblait fort animée entre Mme de Rochemais et plusieurs voisins et amis; les uns jouaient, les autres suivaient la partie debout, prêts à « rentrer », leur tour arrivé. Les joueurs actifs étaient, à ce moment : Mme de Rochemais, M. Yvon de Kercambo, un parent des Trémazan, jeune gentilhomme de Saint-Pol-de-Léon, en visite pour quelques jours au manoir; le vieux M. de Trémanec et un homme jeune et blond, mince et myope, M. de Saint-Giles, nouvellement nommé receveur de l'arrondissement. Sa famille était de Morlaix; elle lui avait obtenu cette situation pour le retirer de la vie de Paris, où il s'était « brûlé les ailes », suivant la poétique expression de la douairière de Kercambo; Me Ardoiseau, le gros notaire de Brest, au courant de toutes choses, aurait pu ajouter que ces ailes comprenaient une bonne partie de la fortune des Saint-Giles, engloutie dans des spéculations à la bourse ou dans des affaires douteuses.

Le jeune receveur avait dû accepter la décision de sa famille, tout en se disant qu'il trouverait bien moyen de se « refaire » d'une manière quelconque; il n'entendait pas végéter éternellement dans ce fond de province. La famille de Trémazan passait pour riche, et la plus jeune des deux filles du baron eût parfaitement fait son affaire. Toutefois, pourvu que la dot fût belle, il se serait contenté de l'aînée, bien qu'elle lui inspirât plus de crainte que de sympathie.

Derrière M. de Saint-Giles se tenaient M. de Ploheu et le curé du village de Trémazan, directeur de Pascale.

La partie ne paraissait pas tourner favorablement pour Mme de Rochemais, car à chaque instant elle rejetait sur son épaule gauche une des deux longues boucles blanches qui terminaient chacun de ses bandeaux de neige : c'était son geste habituel quand les choses s'avisaient de ne point aller à souhait. Les atouts se dérobaient avec obstination; l'excellente dame se montrait donc fort agitée et la boucle voltigeait.

— Floriette! mon enfant, si tu nous faisais un peu de musique? dit-elle en jetant élégamment un dix de cœur sur la flanelle verte de la table.

— Volontiers, grand'mère, si Gwendoline veut bien m'accompagner; sans cela, je ne saurais avoir tous mes moyens, ajouta la jeune fille avec une importance qui fit sourire Mme de Rochemais.

— Chère madame! s'écria M. de Trémanec, ce bruit ne va-t-il pas vous occasionner des distractions? Notre partie est déjà com-

promise. Songez qu'il nous faut encore trois levées... et que c'est la seconde manche...

— Mon cher partner, *ce bruit* influence toujours favorablement les atouts; et, du reste, je n'écouterai que d'une oreille.

— De la plus grande alors, bonne mère, cria Floriette en riant, enchantée de voir que le whist n'imposerait pas aux jeunes filles son silence gênant.

— Allons, Gwendoline, mon beau cygne d'Angleterre, ôtez vite ces gants qui cachent vos mains de statue antique...

— Et frappez sur le clavier comme un tambour moderne, répondit en souriant miss Mountmoreux, avec son léger accent anglais, où se marquait la difficulté de prononcer les *r* avec la netteté exigée par la langue française. Elle se leva pour aller ouvrir le piano, déployant sa haute et fine taille pleine de majesté; en passant près de la table de jeu, elle remarqua fort bien, mais sans daigner le laisser voir, les regards chargés d'admiration des whisteurs.

Elle les méritait certes, cette belle Anglaise au profil de médaille couronné par une haute broussaille de cheveux bruns, courts et crêpelés, tandis que tout le reste de l'opulente chevelure massée derrière la nuque, faisait ressortir la perfection correcte de ses traits; son beau teint pur, ses yeux bruns très ouverts, au calme regard intelligent, un peu hautain d'expression, en faisaient une de ces individualités féminines qui, sans plaire à tous, ne sauraient passer inaperçues ni laisser indifférent.

La belle Gwendoline plaqua quelques accords, et Floriette se mit à chanter de vieux airs bretons, d'une voix sympathique, juste et très étendue.

M^lle^ de Trémazan offrait avec son amie un contraste frappant : de taille moyenne et très bien faite, point jolie, mais charmante, des yeux de saphir pétillants d'esprit et de gaieté, toujours en mouvement et toujours gracieuse, ses cheveux, d'un blond un peu fauve, retombaient sur ses épaules en masse bouclée naturellement; son visage n'offrait aucun type caractérisé ni rien de remarquable, qu'un charme extrême répandu également dans toute sa personne. C'était simplement une vraie jeune fille, heureuse de vivre, aimante, généreuse et bonne, comme un grand enfant auquel la vie n'a encore apporté ni chagrin ni déception.

Un groupe de cinq ou six personnes causaient à demi-voix dans un coin; on distinguait par moments les mots d'assolement, blés durs, bétail, chasse, pêche, huîtrières, rendement du sarrasin, engrais étrangers, etc., tous sujets d'un puissant intérêt pour des propriétaires ruraux. Debout, appuyé à une table de chêne, un homme de grande taille, aux cheveux grisonnants, écoutait la con-

versation, ne s'y mêlant que par un mot bref, prononcé très haut sur un ton dogmatique et solennel, lancé à de longs intervalles. C'était le baron Hector de Trémazan, alors âgé d'environ soixante-cinq ans; son visage rasé avec soin, la coupe de ses cheveux, rappelaient la mode de 1830 à 1840. Comme une montre qu'on a oublié de remonter, le baron semblait en être resté à cette époque de sa vie, sans doute la plus brillante. De temps en temps, il donnait un léger coup à la touffe de cheveux qui se relevait en petite flamme sur son front élevé, et qui le faisait vaguement ressembler aux portraits lithographiés de Lamartine en orateur.

— Où donc est Pascale? dit-il tout d'un coup d'une voix haute et brève.

— Où est Pascale, madame? répéta-t-il avec une nuance d'impatience, s'adressant directement à Mme de Rochemais.

— Je pense qu'elle s'occupe du thé, mon cher fils.

— Nò ; elle est dans son oratoire, je pense, reprit Gwendoline de sa voix sonore, s'interrompant au milieu d'un accord final.

— Eh bien, Floriette, si votre sœur a jugé à propos de se retirer quelques instants, qu'attendez-vous pour la remplacer dans ses devoirs de maîtresse de maison? Ce serait peut-être plus opportun que de passer votre temps au piano.

Ces mots furent dits d'un ton qui exprimait un léger mécontentement. La grand'mère eut un mouvement de contrariété, mais resta silencieuse.

— Attention, chère madame! vous avez coupé mon dix de trèfle, il était maître! voilà la levée perdue, c'est vraiment terrible! une si belle partie...

— Ah! mille pardons! monsieur de Trémanec...

Floriette sortit en courant, sa robe blanche laissant derrière elle comme un clair sillon de lumière. Tous les yeux la suivaient avec moins d'admiration peut-être que pour Gwendoline, mais avec une expression de vive sympathie. Le jeune receveur crut l'occasion excellente pour placer un soupir significatif tout en caressant sa maigre moustache blonde. C'était une façon de poser sa candidature vis-à-vis du voisinage, sans cependant se compromettre d'une façon trop affirmative.

Un instant après, Pascale fit son entrée, vêtue selon sa coutume d'une longue robe sombre très simple, enveloppée d'une mante de dentelle noire qu'elle n'ôtait jamais. Grâce à ce costume, elle parvenait à dissimuler, autant qu'il se pouvait, la légère inégalité de sa démarche, et les imperfections physiques dont la pensée l'obsédait sans cesse ne frappaient point le regard d'une manière choquante. Elle s'avançait lentement, portant la tête avec noblesse, et saluant

avec dignité quelques personnes arrivées depuis le dîner. Toutes s'inclinaient profondément, mais leurs regards n'exprimaient pas cette espèce d'affectueuse sympathie qui s'attache souvent aux personnes disgraciées par la nature et dont le cœur rachète leur disgrâce par sa généreuse bonté.

Le baron s'avança vers sa fille préférée.

— Et d'où venez-vous, Pascale? Vous nous avez bien abandonnés, mon enfant.

— Je m'étais retirée un moment dans mon oratoire, mon cher père. N'est-ce pas le jour où ma sœur atteint sa vingt-deuxième année, et ne dois-je pas, plus encore que d'habitude en cet anniversaire, appeler sur elle les bénédictions d'en haut?

— Vous avez bien fait, ma fille ; pour votre sœur, je vous en remercie. Voulez-vous offrir le thé à nos hôtes?

Les trois jeunes filles se mirent aussitôt à servir le thé ; Pascale le versait dans les tasses, tandis que sa sœur et la jeune Anglaise allaient les porter aux invités. Seul, le curé fut honoré d'une attention particulière de Pascale, qui voulut prendre la peine de le servir elle-même.

## V

M. de Trémazan avait suivi de loin les travaux de ses nouveaux voisins. Depuis près d'un an, il avait vu, non sans un profond sentiment d'ennui, cette habitation d'un style inconnu dans le pays, s'élever à la limite de son bien avec une rapidité féerique. Cette nouvelle venue l'inquiétait, lui déplaisait, l'irritait à la fin. Il affectait de n'en point parler et dédaignait de faire aucune question à son sujet. Une partie de ses invités en parlait cependant ce soir-là avec animation, tout en prenant congé pour se retirer.

L'orgueilleux baron n'y tint plus. Le whist terminé, il saisit cette occasion d'interpeller Me Ardoiseau, au sujet de ses nouveaux voisins.

— Quelles sont ces gens, Ardoiseau? dit-il d'un ton quelque peu dédaigneux.

Le notaire toussa; mais il connaissait trop bien le terrain pour se compromettre d'aucun côté.

— M. Valrède père...

— Il a donc un fils? interrompit Floriette étourdiment.

— Veuillez donc contenir votre impatience et laisser Me Ardoiseau poursuivre, avec clarté, le cours de ses explications, dit le baron, qui n'énonçait jamais la plus infime de ses pensées que dans un langage empreint d'une certaine pompe, sur un ton emphatique et solennel.

— M. Valrède père est un ex-entrepreneur-constructeur de lignes ferrées; c'est à lui que S. M. le tzar a daigné accorder l'autorisation d'établir des chemins de fer dans diverses parties de son empire, et notamment en Crimée. M. Anthime Valrède est en outre grand amateur d'agriculture et possède une fortune énorme.

— Vraiment! ah! ah! très bien, dit le baron.

Ces révélations inattendues lui produisaient une certaine impression, tout en l'étonnant considérablement. L'agriculture était son occupation favorite, elle tenait dans son existence une très importante place, et il se piquait modestement d'y exceller.

— Le tzar Alexandre, continua le notaire, lui a même fait la faveur particulière d'envoyer à son fils les insignes de l'ordre de Saint-Dimitri, pour le récompenser d'avoir introduit dans certaines contrées de la Russie la culture de la betterave à sucre et d'y avoir ensuite installé, avec un succès complet, de magnifiques usines pour la fabrication des sucres, des raffineries, etc. Cette innovation, paraît-il, a modifié entièrement le sol, et, par suite, les mœurs des populations dans des contrées immenses. Ah! c'est un grand prince, qui a su apprécier et reconnaître...

— Tout ceci me paraît bien moderne, Ardoiseau. Mais enfin, le père et le fils sont nos voisins. Sont-ce des gens qu'on puisse voir et recevoir chez soi?

Un sourire promptement réprimé passa sur la face ronde et joviale du notaire.

— Mais... tout me porte à supposer, monsieur le baron, qu'il n'en saurait précisément résulter aucun désagrément que l'on puisse prévoir dès cette heure.

Le bon petit notaire s'efforçait toujours de mettre son éloquence au diapason du langage imposant et choisi qu'employait M. de Trémazan. Pour mieux atteindre le but, il se servait, autant que possible, des mots les plus longs, afin d'étendre sa phrase d'une manière convenable, opulente et nourrie.

Le baron reprit, en redressant sur son front la mèche de Lamartine orateur :

— D'après divers indices, tout me portait à croire que ce... M. Valrède est un homme d'une éducation plus que négligée. Dois-je supposer que j'aie pu tomber dans quelque erreur à cet égard? Du reste, depuis son arrivée bruyante dans le pays, je n'ai point eu l'heur de le rencontrer.

— He... hem... il est... il est certain que M. Valrède le père, est, — suivant l'expression généralement admise, — fils de ses œuvres, que son caractère est incontestablement empreint de quelque vivacité, qu'il est assez prompt à la riposte... et qu'il supporte malaisé-

ment la contradiction, tout en la suscitant volontiers aux autres. Mais il est très bon et possède des qualités, de grandes qualités assurément; et son fils a pour lui un respect sans bornes.

— Et ce fils, est-il aussi incorrect que le père? Car, d'après vos dires, Ardoiseau, je ne saurais faire différemment que de le considérer comme un personnage des plus incorrects.

— Moderne, dit dédaigneusement Pascale, pour qui ce mot résumait toutes les nouveautés fâcheuses du siècle.

— M. Serge! s'empressa de répondre le notaire, c'est un charmant garçon, un jeune homme tout à fait bien; il parle une foule de langues étrangères, a voyagé dans une quantité de pays et même en mer sur un bateau à lui. Son père en est très fier, et M. Serge est si bon, si généreux! Il adore la musique et...

— Vraiment! mais voilà qui est merveilleux! s'écria Mme de Rochemais.

— Je connais lui, dit Gwendoline.

— Et comment le trouvez-vous, ma chère miss Mountmoreux?

— Il est bien.

— Ce sera un charmant voisinage, dit à son tour Floriette. Je ferai de la musique avec le fils et je taquinerai le père... ce sera absolument délicieux.

— Floriette! s'écria Pascale avec indignation, quelle familiarité! quel empressement inouï envers ces inconnus, ces gens de rien! Vous oubliez bien facilement votre rang.

— Oh! complètement, suivant ma déplorable habitude, avoua la jeune sœur en riant.

— Alors, reprit le baron, je crois voir qu'il y a lieu de réfléchir à l'éventualité d'entrer en relations avec ces Valrède. Et... n'y a-t-il point de femme dans cette famille?

— Pardonnez-moi. Il paraît que M. Valrède a sa femme à Paris en ce moment. Elle est d'origine russe et sa santé est fort délicate. Quand la nouvelle habitation sera en état de la recevoir, elle viendra s'y installer. Ah! j'oubliais de mentionner un détail qui a son importance, si toutefois je ne me suis point mis en situation de fatiguer votre bienveillante attention, monsieur le baron.

— Nullement, Ardoiseau; parlez donc, répondit celui-ci avec une indulgente bonté; parlez. En vérité, ces détails ne manquent point d'inspirer un certain intérêt.

— Il paraîtrait que M. le capitaine Richard de Trémazan connaît fort bien M. Serge Valrède.

— Mon fils? Mais jamais il ne m'a fait la moindre communication à ce sujet.

— Ces messieurs se seraient rencontrés en Algérie, puis à Paris.

— Oui, très vrai, dit Gwendoline; ils ont rencontré il y a deux ans, quand j'ai passé un petit hivernement en Algérie avec mon oncle sir Rex Belfry, et aussi à Paris, le dernier hiver.

— Ah! vraiment!

— Ce serait même d'après les récits et les conseils du capitaine, reprit le notaire, que M. Serge Valrède aurait songé à venir voir ce pays, il y a quelques mois, pour l'examiner et y prendre des vues photographiques; c'est alors qu'il a conseillé à son père d'y acquérir des terres, afin de s'y livrer à sa passion pour l'agriculture.

Le baron n'était point mal satisfait de ces informations. Tout en haïssant l'imprévu, le changement, les nouveautés, il n'eût point été fâché de contempler l'ennemi face à face, ne fût-ce que pour trouver l'occasion de lui dire nettement son fait. D'un caractère difficile, très altier, quelque peu batailleur, il ressentait parfois, à son insu, le poids de la grande solitude dans laquelle il vivait par goût un peu, par principe beaucoup. Tant que le roi ne serait point rétabli comme souverain légitime, le baron entendait se renfermer dans ses terres; et comme d'un jour à l'autre, suivant lui, cet événement devait arriver, il subordonnait sa vie et sa conduite, ainsi que celles de sa famille, à cette éventualité.

L'idée de ce voisinage nouveau lui déplaisait, l'obsédait, l'irritait, mais le désir de le faire sentir et comprendre au riche entrepreneur parvenu n'avait rien de désagréable pour le digne gentilhomme, bien au contraire. Certes, il saurait lui montrer ce qu'était la vieille noblesse bretonne, à cet enrichi sentant sa betterave d'une lieue; il le remettrait à sa place avec plaisir, cet acheteur de terres du Finistère, qui venait ainsi bouleverser un pays tranquille, et payer triple des ouvriers amenés de partout pour faire surgir des châteaux, comme dans les contes de fées. Comment son fils, son fils! le capitaine Richard de Trémazan, un officier, avait-il pu frayer avec des personnes d'aussi petite extraction? Évidemment, les garnisons, le séjour de Paris, gâtent les caractères, entament les principes, sapent les croyances, émiettent les convictions; cela ne se pouvait expliquer d'autre manière.

Semblable à un vieux limier qui s'étire, aiguise ses griffes, le baron se réjouissait, mais avec une joie toujours empreinte de gravité, à la pensée des tournois oratoires promis à sa vaillance. Pendant le reste de la soirée, il parut d'une bonne humeur relative, d'une bonne humeur faite d'enjouement sérieux, assez rare chez lui. Il lui arriva presque de sourire deux fois d'un air de haute satisfaction.

Me Ardoiseau ne se permit aucune remarque familière à ce sujet, mais du coin de son petit œil perspicace il ne cessa d'observer le

baron, tout en venant causer avec le groupe des jeunes filles. En parlant à l'imposante Pascale, le bon notaire prenait des airs de profonde déférence et cherchait dans son répertoire les phrases les plus correctement solennelles et respectueuses. Avec Floriette et même avec la majestueuse Gwendoline, son ton était tout différent, empressé, aimable et aussi relativement enjoué que peut et doit se le permettre un officier ministériel de son rang.

Pascale daigna s'enquérir avec bonté de la santé de Mme Ardoiseau.

— Très reconnaissant, mademoiselle de Trémazan, profondément reconnaissant, répondit-il en s'inclinant; ma femme est entrée depuis ce matin dans la période du calme.

— Elle était dans quelque agitation? demanda Gwendoline avec intérêt :

— Mme Ardoiseau se trouvait en proie à de violentes quintes de toux qui l'éprouvaient d'une façon redoutable...

— Elle est enrhumée, tout simplement, interrompit Floriette avec un frais éclat de rire. Vous m'avez inquiétée, cher monsieur, avec votre « période de calme »; j'ai cru à des souffrances épouvantables!...

Le bon notaire allait tout franchement prendre part à la gaieté de la jeune fille, ainsi que Gwendoline et Mme de Rochemais; tous quatre se turent soudain, rencontrant le regard froid du baron, qui blâmait le sans-gêne de semblables conversations. Ces rires à propos d'une maladie, si peu grave qu'elle fût, frisaient la légèreté.

— Je n'ai pas eu le plaisir d'apercevoir aujourd'hui miss Grenville, dit Me Ardoiseau, pour rompre le silence qui s'établit, en s'adressant à la jeune Anglaise.

— Ma tante chérie est un peu souffrante, elle reste avec « son calme », répondit Gwendoline en souriant.

La soirée étant avancée, chacun se retira.

## VI

Pascale alla se livrer à de longues méditations dans son petit oratoire, aux vitraux bleus fleurdelisés d'or, disposé exprès pour elle au rez-de-chaussée de la vieille tour.

Floriette s'empressa, suivant sa douce habitude, d'aller assister au petit coucher de sa grand'mère chérie, moment de libre expansion, où ces deux êtres, qui s'entendaient si parfaitement, se livraient sans contrainte à la spontanéité de leurs impressions, à la gaieté, à l'entrain de leur charmant esprit, de leur aimable caractère. On passait en revue les événements de la journée, en y ajoutant force

commentaires et réflexions librement exprimés, car en présence du baron et de Pascale, on ne jouissait que d'une liberté fort restreinte; il fallait constamment s'observer pour ne froisser rien ni personne, et ne point s'attirer de réflexion d'une bienveillance modérée.

Dans toute famille, même la plus unie, se rencontre, en diminutif, l'image des gouvernements : on y voit d'un côté le pouvoir, avec sa direction et son omnipotence, de l'autre l'inévitable opposition, avec ses luttes ouvertes ou sourdes. Souvent même la simple différence des caractères suffit pour créer des antagonismes naturels, que l'éducation ou l'intérêt font vivre dans une bonne harmonie fragile ou dans une paix armée. L'éducation n'est-elle point, en réalité, l'art de se supporter les uns les autres?

M. de Trémazan avait épousé, en deuxièmes noces, M^lle^ de Rochemais, délicate et jolie et d'une bonne noblesse bretonne; elle était morte jeune, lui laissant Floriette au berceau. Richard, l'aîné de ses trois enfants; et Pascale étaient nés de son premier mariage.

On parlait peu de Richard dans la famille; c'était un brillant officier, plein de fougue et d'entrain en campagne, mais joueur et dépensier, subissant trop aisément tous les entraînements fâcheux des villes de garnison; le séjour de Paris lui était particulièrement fatal. A plusieurs reprises, le baron avait dû faire de fort grands sacrifices pour cet aîné, l'héritier du vieux nom de Trémazan; le père eût vivement désiré l'attacher à la personne du prince exilé, qu'il regardait, suivant l'ancienne coutume de la noblesse de France, comme le maître absolu de tous les siens, l'arbitre suprême de leur destinée.

Mais le jeune Richard de Trémazan ne se souciait guère de renoncer à une carrière qu'il aimait pour quitter son pays et vivre dans l'attente du retour du roi pour retrouver un rang à la cour, un grade dans l'armée. C'était pourtant le rêve du baron, l'espoir auquel il subordonnait toute son existence, et qui lui faisait ajourner toute pensée d'établissement pour ses filles. Le père et le fils avaient eu à plusieurs reprises des discussions fort graves et vives sur ces différents sujets.

— Pourquoi ne point marier mes sœurs, disait Richard, ou tout au moins Floriette, qui est moins difficile à établir? Quant à moi, mon cher père, moi! je ne connais qu'une chose, mon pays. Il m'envoie me battre aux cinq cents diables, j'y vais gaiement, je passe à travers tout pour le servir. Et quand on ne donne aucun emploi à mon activité, eh bien, je fais des sottises! Tant pis. Qu'on m'envoie là où il faut des hommes d'action. Je ne sais pas moisir dans les trous de province, et Paris m'est aussi agréable que nuisible, je le sais bien!...

Pascale, qui partageait entièrement les idées et les espérances de son père, désapprouvait complètement la résistance et la conduite de son frère. Si celui-ci eût accepté d'aller près du comte de Chambord remplir un service d'aide de camp platonique tous deux eussent tout pardonné, tout sacrifié; mais les brèches considérables faites par Richard au patrimoine de la famille contribuaient à augmenter la contrariété qu'excitaient sa rébellion, sa résistance à leurs désirs.

Rarement le jeune officier venait à Trémazan, bien qu'il eût pour les siens un très réel attachement et, en particulier, une vive affection pour Floriette. Quand il obtenait un congé, il préférait le passer à Paris. En outre, Richard y trouvait chez sa grand'tante, — nom qu'il donnait à M^me^ de Rochemais, — une bienveillance indulgente pour ses folies; plusieurs fois même elle avait su très doucement le détourner de liaisons fâcheuses, et il lui en avait su gré; tandis que son père s'il lui adressait quelque représentation, le faisait avec une sévérité dure qui n'arrivait qu'à l'irriter et à l'obstiner.

Floriette ne pouvait être au courant de beaucoup de ces choses, mais elle devinait parfaitement les dispositions de chacun à l'égard de son frère, qu'elle aimait de tout son bon petit cœur.

La jeune fille avait été élevée par M^me^ de Rochemais avec la plus vive tendresse; celle-ci avait dû déployer toute l'aménité de son charmant caractère, tout le sens droit et délicat, l'esprit aimable qu'elle possédait pour vivre dans la maison de son gendre pendant une bonne partie de l'année. M^me^ de Rochemais avait eu le tact suprême de s'effacer complètement, de ne se mêler en rien de la direction de la famille, de l'intérieur et de la fortune, sentant bien qu'à ce seul prix elle ne porterait point ombrage à Pascale, excessivement jalouse de son autorité, et pourrait garder la liberté d'élever sa petite-fille bien-aimée presque à son gré. Richard et Pascale avaient certes une part dans ses affections, mais la pauvre femme ne s'était jamais consolée de la perte de sa fille et ne vivait que pour Floriette, qu'elle adorait et qui le lui rendait avec tout l'élan de sa franche et généreuse nature, de son jeune cœur aimant et dévoué.

Chaque année, M^me^ de Rochemais venait passer quelques mois d'hiver à Paris et obtenait d'y emmener sa fillette chérie; pour toutes deux, c'était une véritable fête. Le baron accusait Paris d'être la cause de tous les maux du siècle. Oh! quand le roi y serait, sa seule présence devait tout purifier, tout régénérer! Quant à Pascale, elle avait le plus complet dédain pour la grande ville, « ce tourbillon d'impiétés ».

## VII

Le soir où commence ce récit, Floriette babillait à cœur joie autour de sa grand'mère, tout en lui ôtant ses bagues; puis elle défaisait avec précaution ses beaux bandeaux de cheveux blancs comme la neige, et après les avoir parfumés de poudre odoriférante, les enfermait dans une belle coiffe de dentelle blanche, dont les dames de Rochemais se léguaient le modèle de mère en fille. Ce petit coucher était un des privilèges de Floriette; elle n'eût permis à aucune femme de chambre de rendre ces légers services à sa grand'mère. Elles s'amusaient bien trop, toutes deux, à se raconter les impressions et les événements de la journée.

Miss Mountmoreux s'était également retirée dans ses appartements. Elle y retrouva sa tante, miss Sophia Grenville, pelotonnée dans son fauteuil et tout occupée d'absorber le contenu de sa troisième théière.

— Êtes-vous mieux, tante?

— Vous voilà, ma délicieuse? Oui, méci, je suis beaucoup meilleure; ma tête est plus bien portante. Et quelle nouveauté, très chère, dans la maison? Dites à moi, mon beau lis blanc.

— La soirée donnée pour l'anniversaire de chère Floriette a été fort agréable; il est venu assez de monde; on a parlé beaucoup des Valrède, les nouveaux voisins de Maison-Belle, et M. de Trémazan, il paraît réellement disposé à entrer en relation avec eux, bien que son grand orgueil de respectable gentilhomme française n'aime pas la société des gens enrichis par le travail de l'industrie.

— Oh! très bon; je mettrai cette remarcation du caractère français sur mon livre de bord. On m'avait dit aussi qu'il y avait un jeune fils Valrède, très parfaitement agréable. Je dois espérer qu'il sera suffisamment réservé avec moi... Ne pensez-vous pas ainsi, Gwendoline?

— Assurément, tante chérie, on doit l'espérer, répliqua Gwendoline sans rire.

Miss Sophia ayant prononcé cette phrase étonnante avec une évidente satisfaction, elle entama sa neuvième tasse de thé, après l'avoir fortement sucrée.

Pour comprendre ce que ces paroles pouvaient avoir d'extraordinaire, il est indispensable de présenter au lecteur miss Sophia Grenville. Au physique, personne un peu trop grande, un peu trop mince, d'un âge impossible à déterminer avec précision. Floriette prétendait que, pour elle, les années dansaient une ronde autour de la cinquantaine; la figure longue, assez agréable, bienveillante

d'expression, éclairée par deux bons petits yeux bruns nichés tout au fond de l'orbite, une bouche qui jamais ne voulait rester fermée et découvrait sans discrétion de grandes dents blanches et soignées, aux deux incisives supérieures longues et plates, signe caractérisant les Anglaises de race normande. Ajoutez, pour cadre à ce visage, des bandeaux mêlés de fils d'argent, bien collés sur les tempes et tirés en arrière, où ils formaient, avec le reste des cheveux, un petit chignon rigidement épinglé. Telle était miss Grenville.

Toujours très correctement mise, elle adorait la toilette; les jours de gala, elle ne manquait pas d'arborer la coiffure traditionnelle des Anglaises élégantes, espèce de couronne massive dans la composition de laquelle il entrait un diadème de velours nacarat, des perles fines, de l'or, des plumes courtes revenant en avant, des glands de passementerie, quelques oisillons des tropiques, nichés dans une gaze froncée, une foule de nœuds de velours, plus des épingles d'or et de diamant. Chose singulière, cette espèce de tiare excentrique lui seyait parfaitement, tant elle avait de bonne grâce et de ces façons distinguées qui n'appartiennent qu'aux femmes d'un monde choisi.

Miss Grenville ne portait ni lunettes bleues ni vêtements extraordinaires, n'appartenait à aucune secte bizarre, tenant à honneur d'être, comme sa nièce, fort bonne catholique; enfin, elle n'avait aucun de ces ridicules ni de ces excentricités banales qu'on s'imagine toujours devoir attribuer aux Anglaises de roman. Nullement; l'excellente dame avait été mariée deux fois; restée deux fois veuve et sans enfants, elle avait paru tellement satisfaite de ces deux « expérimentations matrimoniales », qu'elle en eût volontiers tenté une troisième, s'il se fût présenté un candidat suivant son gré.

Elle aimait à la folie la toilette, le mouvement, les voyages, le théâtre, le monde, mais, plus que tout cela, sa nièce Gwendoline, qui était pour elle le parfait modèle de la perfection anglaise, presque la seule qu'elle admît. Son côté faible, — qui n'en a? — était une sorte de coquetterie naïve tout à fait incompatible avec son âge et sa figure. Il suffisait qu'un homme jeune, encore jeune, demi-vieux ou même tout à fait âgé, se montrât simplement poli avec elle pour que la digne miss Sophia s'imaginât avoir fait impression sur son cœur. Le sien était resté à cet égard d'une jeunesse étonnante; quand on faisait la cour à sa nièce, elle se persuadait aisément que c'était pour arriver jusqu'à elle. Gwendoline la plaisantait parfois à ce sujet, mais toujours avec beaucoup de douceur et d'égards, de peur de la mortifier.

A part ce petit travers, miss Sophia était une personne excellente, discrète, sûre et dévouée. Elle aimait beaucoup la France et profes-

sait pour la langue de ce pays une passion des plus malheureuses; dans la louable intention de s'y « perfectionner », elle avait entrepris de tenir un journal de sa vie en français; elle appelait ce journal son « livre de bord », l'âme étant un véritable vaisseau sur l'océan de l'existence; au fond, elle était persuadée que ces notes seraient un jour publiées et feraient grande sensation. Quand Floriette, avec la connivence traîtresse de Gwendoline, obtenait d'en lire quelques passages, toutes deux se livraient à des joies sans fin. Nièce, toilette, mondanités, innocentes coquetteries, ces éléments variés suffisaient amplement à remplir l'existence de la bonne Sophia; le soir, avant de se livrer aux soins innombrables et minutieux qui précédaient son coucher, elle notait sur le précieux livre de bord les impressions de la journée, quand les événements en valaient la peine. Le français, très souvent traduction libre de l'anglais, dans lequel elle écrivait, ne manquait point de saveur dans sa bizarre incorrection. Ce soir-là, elle inscrivit sur une page immaculée :

« J'ai passé mon journée dans une grande solitude, en société d'un rhume très fort. La solitude épure l'imagination par le triage des pensées; elle est salutaire pour ma cœur qui, en ce moment, est à la paix. Gwendola m'apprend que l'on va ici faire visite avec la family Valrède, où il y a un jeune homme très beau. Je suppose que je ne serai pas éprouvée par ces nouvelles acquaintances. Le thé qui vient de Brest est fort peu satisfaisant; ce soir je suis mieux. Demain je essayerai une robe très nouvelle, arrivée de Paris. Il est nécessaire qu'une femme, une lady, soit toujours en armature et prête à tous les chocs du cœur, comme à toutes les résistances de l'âme. On arrête les sentiments avec plous de difficultés que Josué n'arrêtait son soleil.

« Il n'y a pas ici de miroir bien facile à se voir; comment essayer mon nouvelle coiffoure? Pascale n'aimait pas le monde et la toilette, ni les grands miroirs; pauvre chère; elle a une si petite quantité de choses pour plaire! on ne peut pas l'habiller bien. Ce n'est pas comme ma royale nièce qui est toute pareille à une madone de l'antiquité; toutes les modes lui sont bien; elle est une vraie beauté.

Je n'ai jamais sou pourquoi my Gwendola aimait si beaucoup cette digne family de Trémazan. Otez d'elle la chère petite Floriette et son excellente granny (grand'mère), il reste peu de bon peuple. Le baron, il est poli, mais emphatique comme une montagne; Pascale, elle désapprouve toute la monde entier, parce qu'elle n'a pas une forme de beauty. Le fils, je ne connais pas lui; il m'est dit que c'est un jeune homme militaire très brave et beau, mais audacieux avec les dames et dépensant tout pour amiouser lui. S'il est ainsi réellement audacieux, j'aimerais beaucoup qu'il ne viendrait jamais quand

je souis ici... Les jeunes Français sont terribles... Gardons-nous précieusement avec vigilance.

## VIII

Les voies se trouvant donc habilement préparées par l'intermédiaire discret de maître Ardoiseau, les familles Valrède et de Trémazan entrèrent bientôt en relations de voisinage. Cet événement remarquable arriva comme il suit : en sa qualité de plus ancien habitant du pays, le baron manifesta son désir d'attendre que le nouveau venu fît les premières avances. On doit toujours garder ses distances : c'était du moins l'avis de Pascale.

Par une tiède journée de printemps, le baron et ces dames se trouvaient réunis dans la vaste bibliothèque du rez-de-chaussée, quand le hennissement d'un cheval se fit entendre dans la grande allée du parc. On n'attendait ce jour-là aucune visite. Floriette courut donc à la fenêtre, qu'elle ouvrit, et se pencha pour regarder quel pouvait être le visiteur. Ainsi penchée, se tenant d'une main à la persienne, sa tête blonde sortant du cadre de verdure qui entourait la fenêtre, elle formait, sans s'en douter, le plus délicieux tableau. La jeune fille aperçut à quelques mètres un fort élégant cavalier; leurs yeux se rencontrèrent, il arrêta soudain son cheval qui plia sur ses jarrets; l'inconnu salua profondément la jeune fille, qui se retira vivement, rougissante et surprise.

— Ne pouviez-vous attendre que le domestique annonçât ce visiteur, au lieu de vous précipiter ainsi? On doit savoir maîtriser les mouvements trop prompts dictés par une curiosité vulgaire.

— O Pascale, si vous aviez vu ce joli cheval! dit Floriette pour s'excuser et cherchant instinctivement à cacher son embarras. Moi qui aime tant ces bêtes-là, je n'en ai jamais vu de semblable; tout gris pommelé avec des jambes fines, nerveuses, et une crinière blanche, blanche comme les cheveux de grand'mère...

— Merci, fillette, de ta flatteuse comparaison.

— Ce doit être un cheval russe, dit Gwendoline.

— Quel peut bien être ce visiteur inconnu?

Le domestique vint présenter au baron la carte du personnage mystérieux, dont l'arrivée inattendue occasionnait ces réflexions.

— Ce monsieur demande si monsieur le baron est visible.

— Faites entrer.

Tous les yeux se dirigèrent vers la porte, excepté ceux de Pascale, trop fière, trop dédaigneuse pour accorder une pareille attention à qui que ce fût. Le domestique annonça :

— Monsieur Serge Valrède.

Le jeune homme fit son entrée avec aisance et salua comme un homme habitué au monde le meilleur. Son regard s'arrêta un instant sur Floriette, qui ne put s'empêcher de rougir de nouveau, glissa sur Pascale et revint se poser sur Gwendoline avec un sentiment d'évidente admiration.

Le baron accueillit fort courtoisement son jeune voisin, voulut bien lui témoigner une grande affabilité, et le présenta à sa famille, puis aux deux Anglaises.

Miss Mountmoreux s'avança vers le nouveau venu, et lui dit simplement, en échangeant avec lui une cordiale poignée de main.

— Oh! comment êtes-vous, monsieur Valrède?

— En effet, vous vous êtes déjà rencontrés, dit le baron.

— Nous avons rencontré l'hiver dernier à Paris et Londres, et fait des parties de chasse au renard et des promenades marines.

— Très heureux de vous retrouver ici, miss Mountmoreux; j'espère que vous m'aiderez à plaider ma cause auprès de vos amis.

— Et de quoi peut-il être question? demanda le baron avec aménité. C'est évidemment une cause qui ne saurait présenter que des chances d'un gain facile à obtenir, avec de tels avocats.

— Permettez donc que je remplisse ma mission en vous l'exposant, monsieur le baron. Je suis arrivé depuis peu de jours, avec ma mère, à Maison-Belle, où mon père nous attendait. Si je me suis cru autorisé à me présenter chez vous, c'est non seulement en qualité de nouveau voisin désireux d'entrer en relations avec vous, mais aussi parce que j'ai eu l'honneur de rencontrer M. Richard de Trémazan à Alger, puis à Paris.

— Mon fils ne m'a point parlé de cela dans ses lettres, et j'en dois assurément éprouver un sentiment de regret, car les amis de mon fils ne sauraient recevoir de moi et des miens qu'un accueil des plus bienveillants.

— Ma mère m'a chargé de vous dire, monsieur, combien elle serait flattée de recevoir votre visite et d'entrer en relations de bon voisinage avec ces dames. Elle regrette vivement de n'avoir pu, à cause du mauvais état de sa santé venir faire, auprès d'elles cette première démarche. Mon père, absent pour quelques jours seulement, serait véritablement heureux, monsieur de Trémazan, si vous vouliez bien lui faire l'honneur de visiter ses installations agricoles; vos avis éclairés et votre approbation seraient pour lui d'un prix extrême.

Ce petit discours fut prononcé avec une grande simplicité, un ton de réserve polie et en même temps avec une imperceptible nuance de hauteur qui impressionna plus favorablement le baron

que la familiarité banale à laquelle il s'attendait de la part du fils d'un parvenu, d'un homme de rien.

Mme de Rochemais, très femme du monde, saisit peut-être seule toutes ces nuances. Il lui semblait deviner quelque chose d'analogue sous la politesse parfaite du jeune homme : « J'ai accompli ma mission ; si vous ne l'avez point pour agréable, eh bien, nous n'en saurions éprouver une très violente affliction, car nous savons quelle estime vous faites de nous, et, au fond, il ne nous importe guère. »

Sensiblement flatté, le baron répondit d'un ton imposant, mais empreint d'une affabilité marquée :

— Mais assurément, monsieur Valrède, ces dames ainsi que moi-même, nous ne saurions accueillir votre requête, toute gracieuse, que de la façon la plus éminemment reconnaissante et favorable. Veuillez donc, monsieur, m'indiquer le jour et l'heure où il me sera loisible de présenter mes hommages à Mme Valrède.

— Mais aussitôt que vous l'aurez pour agréable ; ma mère ne peut en ce moment quitter la maison ; croyez, monsieur, à toute la joie qu'elle éprouvera de trouver dans ce pays perdu un si charmant voisinage.

Cela dit, M. Serge Valrède se leva et voulut prendre congé, mais le baron le retint en lui adressant une foule de questions bienveillantes sur Maison-Belle et les installations agricoles des fermes ; le jeune homme répondit avec beaucoup de bonne grâce, mais toujours un peu brièvement. M. de Trémazan voulut le reconduire jusqu'au perron, où ils échangèrent de nouveau force politesses.

Le jeune Valrède remonta sur son cheval et s'en fut au petit pas, maîtrisant d'une main ferme l'animal un peu fougueux, qui dansait d'impatience. Floriette se glissa près de la fenêtre, mais sans oser soulever le rideau, pour regarder le cavalier s'éloignant.

— Il monte très bien, dit-elle à Gwendoline.

— Très vrai, ma bien chère.

Quand le baron rentra dans la bibliothèque, il trouva tout le monde enchanté du nouveau visiteur ; seule, Pascale se taisait, continuant son ouvrage d'aiguille ; miss Sophia Grenville paraissait fort occupée de respirer son flacon de sels.

— Il est fort bien, fort bien en vérité, dit Mme de Rochemais en caressant sa longue boucle blanche.

Floriette allait étourdiment donner aussi son appréciation, sans doute des plus favorables, quand elle rencontra le regard froid de sa sœur, glissé entre deux aiguillées de soie ; elle n'osa rien dire.

— Vous ne nous aviez point avertis que ce jeune homme n'avait rien d'un manant, en nous éclairant par votre sûre appréciation,

ma chère miss Mountmoreux, puisque vous l'aviez précédemment rencontré.

— Très cher monsieur, je suis beaucoup moi-même pour juger les personnes, et je n'aime pas d'influencer. Je savais que M. Valrède serait par vous jugé très bonnement, et j'ai laissé vous trouver cela tout seul.

— Et vous, miss Grenville, connaissiez-vous notre jeune voisin? Comment le trouvez-vous?

— Je n'étais pas avec ma nièce chérie quand ils ont rencontré. Oh! je trouve lui beau! Je suis hautement impressionnée.

On rit de cette bizarre appréciation; en effet, quoique le jeune Valrède fût évidemment un cavalier de tournure élégante et mâle, il n'était nullement ce qu'on appelle beau. Son visage, encadré par des favoris à la mode russe rejoignant sa moustache brune, attirait le regard par une expression de volonté énergique et presque froide, tant elle était sérieuse, plutôt que par ses traits, assez irréguliers. Quand ses yeux, d'un gris singulier, se posaient sur vous, on se sentait involontairement dominé et comme enveloppé dans une espèce de réseau. Entrer en lutte avec lui ne devait point être chose facile ni commode; sa mère prétendait qu'il existait en lui quelque chose d'impossible à définir, qui rappelait l'ours gris de Russie; souvent elle lui donnait ce nom dans l'intimité de la famille.

Ce fut ainsi qu'elle l'accueillit quand il rentra à Maison-Belle et vint lui rendre compte de sa visite au manoir de Trémazan.

— Eh bien, mon ours gris est-il content de sa visite à nos voisins?

— Beaucoup plus que je ne l'espérais, ma mère. Me Ardoiseau nous avait assez fidèlement dépeint chaque membre de la famille.

— Le baron?

— Courtois et solennel, enveloppant sa pensée la plus simple dans des phrases académiques et dans une politesse formaliste et cérémonieuse. Rempli de préjugés et d'idées que nous, nous trouvons arriériées; mais, à travers tout cela, je crois deviner un homme d'un haut caractère.

— Et sa belle-mère?

— Une femme charmante, un beau pastel du siècle dernier, sous la neige qui poudre sa tête.

— Les jeunes filles?

— L'aînée, Mlle Pascale, est bien la personne orgueilleuse et revêche que je m'attendais à trouver. A peine si elle a daigné saluer son très humble serviteur.

— La pauvre créature!

— Cela n'empêche pas d'être bonne et de faire ainsi oublier ses disgrâces.

— Et la jeune sœur?

— La jeune sœur? M^lle Floriette? Pas précisément jolie de traits, mais l'air spirituel, distinguée, extrêmement gracieuse. Elle et sa grand'mère vous plairont certainement; mais savez-vous, ma mère, qui j'ai été tout heureux et surpris de trouver là?

— Qui donc, mon ami?

— Devinez?

— Il y a si peu de gens qui vous plaisent à ce point, Serge, comment devinerai-je?

— Ma belle Anglaise! Elle est liée avec M^lles de Trémazan!

— Miss Gwendoline Mountmoreux dont tu m'as tant parlé? Est-ce possible! N'en avez-vous pas été quelque peu épris, mon cher ours gris?

— Presque, chère mère.

M^me Valrède sourit, et, prenant dans ses deux mains blanches et frêles la tête de l'ours en question, elle l'embrassa tendrement; il se laissa faire avec la plus grande docilité.

— Il faut qu'elle soit bien belle et bien à part des autres femmes! Ah! Serge, je serais si heureuse de vous voir marié... Songez que je puis ne pas vivre longtemps, et une mère comme moi ne doit point quitter son fils sans le laisser uni à une compagne digne de lui.

— Ne dites pas de ces choses, ma mère, vous guérirez et je vous garderai longtemps.

— Eh! mille betteraves! si tu disais « *nous* la garderons », cria M. Valrède père, d'une voix formidable. — On dirait qu'il n'y en a que pour toi, grand égoïste! J'étais à côté, j'ai tout entendu. Je vais faire atteler.

— Et pourquoi, père?

— Pour l'aller chercher.

— Mais qui?

— J'ai compris qu'il y a là-bas, chez ce vieux empesé de baron, une belle fille qui te plaît. Je vais la chercher, et nous ferons la noce pour inaugurer Maison-Belle. Tu es assez riche pour choisir la femme qui te plaira, n'importe laquelle, duchesse ou princesse. Je le dis à tout le monde : mon fils est digne d'une reine même, et il a assez d'argent pour caler son trône!

Serge sourit, habitué qu'il était aux sorties paternelles.

— Je ne suis point encore bien décidé, cher père; en attendant, je vous en prie, ne faites aucune allusion à ceci en présence de personne.

— Hein? Ne vas-tu pas me dicter ce que je dois dire, à présent! Quand viendront ces « vieilles roches? »

— Très prochainement, j'en suis certain. Je m'imagine que le baron doit être fort curieux de visiter la maison et les fermes.

— Je lui montrerai, à ton baron, ce qu'est un homme qui s'est fait lui-même : instruction, fortune, situation... Je n'ai pas eu besoin d'un tas d'ancêtres pour cela, moi. Le travail, et puis l'argent, ce sont les rois véritables en ce temps-ci ; les souverains véritables des cœurs et des âmes, bêtes et gens, hron.

Ce « hron » était un son guttural par lequel Valrède résumait sa pensée avec des inflexions variées.

— C'est pourquoi vous m'avez épousée, moi qui ne possédais rien au monde, dit M^me^ Valrède en souriant et fixant sur son mari deux grands yeux gris tout pareils à ceux de son fils, mais plus doux et plus beaux.

— C'est bon, c'est bon! je vous ai même achetée au maire de votre pays, je le répète une centième fois. C'est justement parce que j'avais de l'argent, et beaucoup, que j'ai pu faire ma volonté. Je suis bien capable de discerner ce que je dois faire, peut-être? Et vous ai-je jamais reproché d'avoir été une petite serve dans votre enfance? Répondez Xénie Valrède, répondez instantanément.

— Vous m'avez toujours comblée de bontés, mon ami.

— Et vous, ne m'avez-vous pas donné ce beau garçon-là? Est-ce vous, oui ou non? Vous n'allez pas le nier, je suppose?

Tout en prononçant ces discours avec une grosse voix et d'un air terrible, M. Anthime arrangeait, avec une douceur et des précautions dignes de la plus habile garde-malade, les coussins de la chaise longue sur laquelle sa femme était allongée, puis il emmena son fils voir des chevaux, des plantes et des arbres arrivés du matin.

Pierre Gaël.

La suite prochainement.

---

# MES MÉMOIRES

## DEUXIÈME SÉRIE (SECONDE JEUNESSE)[1]

---

### VII

(SUITE ET FIN)

— Je viens de tuer un homme, nous dit Méry.

J'eus un moment de stupeur et d'épouvante; ce qui redoubla ma surprise, ce fut de voir Berthaud accueillir avec un calme relatif cette terrifiante nouvelle; il dit à son ami :

— Tuer un homme, vous, Méry! En dépit du commandement : *Homicide point ne seras!* C'est affreux, effroyable, inimaginable! Si vous ne me le disiez pas, je refuserais de le croire, et vous qui le dites, vous n'en êtes peut-être pas bien sûr... Voyons, contez-nous cela!

— C'est simple comme une tragédie antique... J'étais retourné auprès de la belle lavandière qui m'avait fait les yeux doux et qui semblait prendre quelque plaisir à ma conversation... Tout à coup nous voyons sortir des oseraies du Gardon...

— Un monstre furieux?

— Furieux, oui; monstre, pas tout à fait... Un géant, un jeune homme aux formes athlétiques. Il s'avance vers moi avec des gestes menaçants, et me dit dans un français qui aurait mieux fait d'être provençal : « Je vous défends de parler à cette fille, à ma *promise*. » Vous devinez ma réponse. Alors cet hercule enragé tire de dessous sa veste un long couteau... Rosa (elle s'appelle Rosa) pousse un cri de désespoir et de terreur : « Étienne! Étienne! » Elle se précipite dans les bras de son *pû-miou* (amoureux), et s'efforce de lui arracher le couteau. Dans ce mouvement, dans cette lutte terrible, le couteau tombe par terre; je le vois briller au soleil, au moment où le malheureux Étienne prononce ces paroles fatales : « Au fait, mes poignets suffiront. » Quels poignets, mes amis! De quoi assommer le bœuf Apis! La situation était de celles qui ôtent au plus

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 novembre, 10 et 25 décembre 1885, et 10 janvier et 10 février 1886.

sage l'usage de sa raison. Ces poings redoutables étaient suspendus sur ma tête; le couteau gisait à mes pieds; je le ramasse avec la prestesse d'un de ces Thugs que j'ai décrits dans la *Guerre du Nizam*, et, dans la même seconde, dans le même éclair... oh! mes amis, c'est horrible!... Les poings redoutables d'Étienne s'appesantissent sur mes épaules, et le couteau s'enfonce dans sa poitrine découverte. Je vois couler le sang; Rosa s'évanouit, Étienne s'effondre comme un chêne sous la cognée du bûcheron... J'achève de perdre la tête, je m'enfuis, et me voilà!...

— Il n'est peut-être pas tout à fait mort! dis-je timidement.

— Et les circonstances atténuantes surabondent, ajouta Berthaud.

— Que faire, grand Dieu! que faire? reprit le poète, qui ne voulait pas renoncer à son meurtre; les gendarmes vont venir, et...

— Nous avons le temps de déjeuner avant leur arrivée... Vous dites que le drame s'est passé dans les broutières du Gardon?...

— Au plus épais.

— Rosa, compromise dans ce tragique épisode, se gardera bien de donner l'alarme... Elle aura commencé par prodiguer ses soins à Étienne, qui n'est peut-être que blessé... qui sait?... une blessure légère...

— Dieu le veuille! murmura Méry.

— Donc nous avons au moins deux heures devant nous. Déjeunons d'abord; puis nous tiendrons conseil...

— C'est que j'ai à envoyer à la *Revue de Paris* trois cents vers sur le pont du Gard et les antiquités de Nîmes. Il faut que ces vers, payés d'avance, partent demain matin.

— Eh bien, mon ami, rien de plus facile, poursuivit Berthaud, qui décidément prenait l'avantage. Nous allons déjeuner, puis l'hôtelier vous prêtera une blouse et vous donnera une chambre où vous vous enfermerez sous clef pour écrire vos vers, tandis qu'on raccommodera tant bien que mal votre redingote. Je suis sûr que les émotions de la matinée ajouteront encore à la vivacité, à la magnificence de votre inspiration. Nous, pendant ce temps, nous ferons bonne garde... Si les gendarmes arrivent, nous leur dirons... nous leur dirons...

— Ils ne viendront peut-être pas, bégaya Méry.

— D'ailleurs, M. de P..., au besoin, nous protégerait... Puis se tournant vers moi :

— N'êtes-vous pas conseiller général du Gard, pour le canton de Remoulins [1]?

[1] En 1843, et jusqu'à la révolution de Février, le département du Gard, qui comptait trente-huit cantons, n'avait que trente conseillers généraux. Villeneuve-lez-Avignon et Remoulins n'en nommaient qu'un.

— C'est vrai, répliquai-je; je l'avais oublié.

— Ah! vous m'en direz tant! s'écria le poète à peu près rasséréné. Il se figurait probablement que l'ami d'un conseiller général devait être sacré pour la gendarmerie.

Tout se passa conformément à ce programme. Nous n'aperçûmes pas le moindre tricorne. En revanche, tandis que Méry versifiait, nous allâmes, Berthaud et moi, faire un tour de promenade sur le théâtre du crime; nous fûmes vite renseignés.

Méry était allé, en effet, causer et marivauder avec la belle Rosa et ses gentilles compagnes. Il les fit rire; son succès l'encouragea sans doute à quelque pantomime trop démonstrative. En ce moment arrivèrent, non pas comme disait l'ouvreuse du théâtre du Palais-Royal, les messieurs de ces dames, mais les amoureux de ces demoiselles; trois ou quatre robustes gaillards, beaucoup moins polis que Némorin. Ils commencèrent par injurier le *Parisien* qui le prit de haut et les traita de manants. Alors, malgré les cris plaintifs des lavandières, une grêle de coups de poing défonça le chapeau de Méry, déchira sa redingote, meurtrit son visage. Son nez saigna, et quelques gouttes de sang jaillirent sur sa chemise et sur ses mains. Avouer cette mésaventure, c'était trop humiliant pour le chantre de *Napoléon en Égypte*. Il aima mieux être, pendant quelques heures, assassin que rossé.

— Toujours le même, ce diable de Méry! La mystification et la *pose* gâtent les dons merveilleux qu'il a reçus du ciel!

Nous rentrâmes; Méry nous lut ses trois cents vers, improvisés en trois heures. Il est probable que nos applaudissements, très sincères et très vifs, lui firent oublier son crime. Car il ne nous en parla plus. Seulement, quand nous partîmes de l'auberge du Pont-du-Gard, il nous demanda de baisser les stores de la voiture.

J'ai raconté ce petit épisode, parce qu'il nous livre un des côtés du caractère de Joseph Méry. Cent fois, mille fois trop spirituel pour avoir besoin de jeter, comme on dit, de la *poudre aux yeux*, il visait constamment à l'effet; il aimait mieux éblouir pendant deux minutes, que charmer pendant deux heures. Il préférait le feu d'artifice à la lampe discrète sous l'albâtre. Heureux d'être traité de paradoxe vivant, il ne s'apercevait pas que, pendant qu'il amusait de ses fusées paradoxales le divan Lepeletier et le salon de M^me^ de Girardin, d'autres, plus avisés, plus habiles, retiraient peu à peu leur épingle du jeu de bohème, préparaient leur avenir littéraire, et prenaient mesure du fauteuil académique.

Le paradoxe à outrance, à jet continu, est essentiellement stérile. Je le comparerai volontiers, s'il est subversif, aux beaux citrons des bords de la mer Morte, qui n'ont que des cendres sous

leur écorce éclatante, et, s'il est inoffensif, aux cerisiers ou pêchers à fleurs doubles, qui brillent un jour en avril, mais ne donnent pas de fruits. La manie de ce pauvre Méry était de démolir l'idée reçue, de ne rien dire et de ne rien faire comme les autres. Il s'arrangea, pendant vingt ans, pour que tout le Paris littéraire, théâtral et boulevardier, le regardât comme l'être le plus frileux qui eût jamais existé; ne sortant, en hiver, qu'après s'être préalablement emmitouflé de trois cache-nez, enveloppé de deux gilets de flanelle, d'une chemise de laine, d'un tricot, d'un pardessus, de deux paletots et d'un mac-farlane. Eh bien, un de ses amis, digne de foi, m'a affirmé, depuis lors, que Méry n'était nullement frileux, qu'il lui était arrivé, pendant un hiver où il avait une pièce en répétition, d'aller, tous les matins, de la cité Bergère, où il logeait, à l'Odéon, où se répétait sa pièce, aussi légèrement vêtu que pourrait l'être un Norwégien transféré à Cannes ou à Menton.

C'est en décembre 1846, trois ans après notre aventure du pont du Gard, que je commençai à m'apercevoir de la décadence de Méry. J'avais, à votre choix, brûlé mes vaisseaux ou franchi le Rubicon; je faisais, à trente-cinq ans, mes seconds débuts, premiers à Paris, et j'avais un pied à la *Revue des Deux Mondes*. Dans un salon de très grande dame déclassée, où je rencontrai Émile de Girardin, le marquis de Foudras, Louis de Ronchaud, Arthur de Gobineau, Philarète Chasles, Lehmann, Chassériau, et où j'aurais pu rencontrer, quelques années auparavant, George Sand, Liszt, Alfred de Musset et tout le personnel des *Lettres d'un voyageur*, je fus présenté à Ponsard, dont l'Odéon allait jouer la seconde tragédie, *Agnès de Méranie*. Ponsard avait mis trois ans à s'acclimater à sa gloire; il y était parvenu. C'était un brave et digne garçon, un peu lourd, un peu gauche, pas trop spirituel, pas trop vaniteux pour un poète de province applaudi à Paris. Il y avait bien déjà quelques défections, quelques schismatiques; ses détracteurs prétendaient que sa vraie vocation eût été d'être notaire ou receveur particulier à Vienne ou à Villefranche. Mais ses admirateurs tenaient bon, et ne consentaient pas à se départir de leurs premiers enthousiasmes. Un d'eux, homme politique, conseiller d'État, me prit à part, et me dit : « Vous verrez comme c'est beau, *Agnès de Méranie!* et grand! et simple! sans aucune de vos fanfreluches romantiques, qui, Dieu merci! sont passées de mode! Figurez-vous que, dans la scène capitale, on assiste à un long débat entre Philippe-Auguste et le légat; et telle est la magie du poète, que, lorsque le légat a parlé, on lui donne raison, et que, lorsque le roi lui réplique, on est de son avis! »

J'avoue que cette manière de réduire l'art dramatique à une

conférence d'avocats me persuada médiocrement. Dans le groupe où se trouvait Ponsard, je voulus dire un mot de mon ami Méry, qui, en attendant *Agnès*, venait de faire représenter, à ce même Odéon, l'*Univers et la Maison*, comédie en cinq actes et en vers. L'idée en était jolie, la versification facile et gracieuse; Bocage jouait le principal rôle, et c'est dans cette pièce que nous admirâmes, pour la première fois, l'organe délicieux et l'air d'ineffable jeunesse de Delaunay, alors âgé de dix-neuf ans. Pourtant tous ces beaux esprits, à commencer par Ponsard, m'opposèrent d'ironiques sourires. Je dus en conclure que, dans tout ce monde qui touchait de bien près à celui de M^me^ de Girardin, Méry cessait d'être pris au sérieux. Cette fois, du moins, il eut sa revanche. « L'*Univers et la Maison!* m'avaient dit Ponsard et ses amis, mais c'est une chute. Cela ne compte pas. Une improvisation à peine supérieure à celles d'Eugène de Pradel. L'Odéon avait besoin encore de trois semaines pour monter convenablement *Agnès de Méranie;* et il a joué l'*Univers et la Maison*, comme il aurait exhibé des marionnettes ou des chiens savants. » Or, la comédie de Méry avait été, quoi qu'on en pût dire, un gentil petit succès de bonne compagnie; et la tragédie de Ponsard tomba à plat, asphyxiée par l'ennui.

*Agnès de Méranie!* tragédie oubliée! Pour moi, souvenir de deuil, de remords, presque de honte! Dans mon premier chapitre, j'ai dit un mot de ma mère, et, malgré d'illustres exemples, je craignais de profaner cette image sacrée; et cependant il faut que j'en parle encore. C'est elle qui m'avait conseillé d'aller passer à Paris ce dernier trimestre de 1846, qu'elle croyait décisif pour ma carrière littéraire. Elle m'adorait, et je le lui rendais bien. Admirablement lettrée, sachant par cœur son dix-septième siècle, douée d'un esprit original et indépendant, étrangère aux préventions vulgaires, aux préjugés de caste et de parti, elle ne s'était nullement effrayée en me voyant chercher dans la littérature un refuge à mes tristesses. Sans jamais me le dire, elle avait pénétré le secret de mes souffrances, gémi sur ce grand naufrage, dont la littérature était l'épave. Habituée, à force de tendresse, à lire dans ma pensée plus clairement que moi-même, elle avait deviné que, en dehors de ce travail qui donnait un but à ma vie, il ne me resterait que le désordre ou le désespoir. Elle désirait ardemment pour moi un succès qui m'encourageât et me consolât.

Je l'avais quittée, en octobre, sans trop d'inquiétude ou de scrupule. Il était convenu que je reviendrais auprès d'elle entre les fêtes de Noël et les fêtes du jour de l'an. Sa santé, toujours délicate, semblait en bonne veine. Quand je l'embrassai avant de monter en diligence, elle était presque gaie. Et voyez la sublime

inconséquence, le prodige de la tendresse maternelle! en dépit de sa piété austère et fervente, elle me souhaita bon accueil à la *Revue des Deux Mondes*, à laquelle j'apportais un manuscrit, et qui avait bien quelques petites hérésies sur la conscience.

Donc, ce soir-là, — 21 décembre 1846, — j'étais allé à l'Odéon, à la première représentation d'*Agnès de Méranie*, qui, grâce à la curiosité du public et aux indiscrétions des amis, devenait un événement. Le vicomte Édouard Walsh, répandu dans tous les mondes, m'avait casé dans la loge de Mme Suzanne Brohan, charmante artiste, mère de ces deux jeunes comédiennes plus charmantes encore, Augustine et Madeleine. Suzanne m'avait charmé par la grâce de son esprit et la cordialité de ses manières. Le *fiasco* de la seconde tragédie de Ponsard ne me désolait que médiocrement. Je sentais se réveiller en moi mon vieux romantisme de 1830, et je me disais qu'il suffirait probablement de cette seconde expérience pour montrer tout ce qu'avait de stérile et d'illusoire cette tentative de réaction classique.

Quand je sortis du théâtre, le temps était vif, le ciel clair, le pavé sec et la lune en son plein. Je fis à pied le trajet de la place de l'Odéon à la rue Neuve-de-Luxembourg où j'avais un appartement.

Quand je rentrai, minuit sonnait aux horloges de l'Assomption et de Saint-Roch. La concierge me remit une large enveloppe, d'une physionomie officielle, portant le timbre du ministère de l'intérieur. Je l'ouvris avec un pressentiment sinistre, et voici ce que je lus :

CABINET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

21 décembre 1846. Par télégraphe.

« Le préfet de Vaucluse prie M. le Ministre de l'intérieur de faire prévenir M. A. de P... que l'état de madame sa mère s'est fort aggravé depuis quelques heures, et que son oncle l'engage à partir immédiatement.

« *Le sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur*,
« LECLERC. »

Vous savez ce qu'était, en 1846, le télégraphe, cette machine aux grands bras, gesticulant sur les hauteurs, sans cesse contrariée par le brouillard, forcée de se taire pendant la nuit, et, en hiver, gagnant à peine vingt-quatre heures sur la poste. Vous savez aussi quels étaient, à la même date, les moyens de locomotion; la malle-poste — qu'il fallait retenir longtemps d'avance, — trois nuits et trois jours; la diligence, quatre jours et quatre nuits. En outre,

dans la mauvaise saison, il suffisait d'une tombée de neige, d'une bourrasque, d'une couche de glace à la surface du Rhône ou de la Saône, pour allonger indéfiniment ce trajet réglementaire de Paris à Avignon.

Comment ai-je survécu à ce coup de foudre, à la nuit qui suivit, à la matinée du lendemain? Je n'en sais rien, et, après quarante ans, je ne me l'explique pas encore. Je me levai avant le jour, j'écrivis quelques lignes à mon cher et bon cousin, le marquis de Besplas, qui m'a donné tant de preuves d'affection, et qui habitait alors le n° 9 de la rue Louis-le-Grand, pour l'informer de mon malheur, de mon angoisse. Puis, je passai chez d'Ortigue, *square* ou cité d'Orléans. Il se leva, s'habilla, et ne me quitta plus. La diligence ne partait qu'à dix heures. Nous avions encore deux heures devant nous. C'était un dimanche; nous allâmes ensemble à la messe, à Saint-Louis d'Antin. Ai-je prié? Ai-je pleuré? je n'en sais rien. Il y a des moments où les larmes ne peuvent se distinguer des prières. Nous rentrâmes pour faire ma malle. Le marquis de Besplas m'attendait; certes, mon billet, qu'on venait de lui remettre, suffisait à expliquer le sombre nuage qui couvrait sa noble et belle figure; et pourtant il me sembla y voir une expression plus douloureuse encore. J'entrai un moment dans mon cabinet de toilette, pour rassembler mes nippes. Ce cabinet était vitré... Oh! je me souviens des plus menus détails. Je regardai à travers les vitres, et je vis le marquis faire à d'Ortigue un signe de détresse, mettre sa main dans la poche intérieure de son pardessus, puis la retirer vivement en montrant du regard le cabinet. J'ai su plus tard que M. de Besplas avait reçu, le matin même, une lettre, en retard seulement de quelques heures sur la dépêche ministérielle et préfectorale; que, dans cette lettre, mon oncle lui disait : « Tout est fini! » et qu'il ne savait pas s'il devait me laisser ou m'enlever une dernière lueur d'espoir. Cette lueur, je ne l'avais plus; j'étais sûr, aussi sûr, que si j'avais lu cette lettre funèbre que je croyais voir à travers le drap du pardessus. Mais cette certitude inflexible, je n'en voulais pas; j'essayai de me débattre contre elle, de la détruire en la récusant; je partis sans presser le marquis de questions, auxquelles, probablement, il n'aurait pas résisté.

Mes deux fidèles amis me hissèrent dans le coupé de la diligence, où je me trouvai seul avec un énorme fermier bourguignon, qui ne tarda pas à s'endormir et à ronfler. Je lui sus, en ce moment, autant de gré de ce sommeil sonore, que j'en aurais voulu au plus spirituel causeur de Paris, qui eût essayé de me distraire. Il faut se souvenir de ce qu'étaient alors, en hiver, les longues et

interminables routes qui nous conduisaient de Paris à Lyon, 500 kilomètres de boue et d'ornières entre deux rangées d'arbres morts, pour se faire une idée approximative de ce que fut pour moi ce voyage. A Montereau, la neige nous prit et ne nous quitta plus. A tous moments, un accident, un accroc, un temps d'arrêt, nous faisait perdre une heure ou une demi-heure; une roue embourbée, une querelle entre le conducteur et le postillon, un trait brisé, un essieu cassé, un relais où les chevaux n'étaient pas prêts, trois jours et trois nuits de Paris à Châlons. Quelles nuits! Je m'endormais, vaincu par la fatigue. Aussitôt, des visions étranges traversaient ce sommeil, dont elles faisaient un cauchemar. Il me semblait que je voyageais dans un immense cimetière, et que les ormeaux alignés sans fin sur la grande route et poudrés de neige devenaient des spectres enveloppés de leurs blancs suaires. Leurs branches nues, secouées par la rafale d'hiver, me faisaient des gestes macabres, et m'attiraient, m'appelaient... où? Je me réveillais en sursaut, baigné d'une sueur froide. Bientôt je me rendormais, et le cauchemar recommençait.

J'arrivai à Châlons, le mercredi matin, et je pus monter sur le bateau à vapeur de la Saône. Le pont était occupé par une bande de jeunes gens très gais, que l'on pouvait croire un peu gris, et qui menaient grand tapage. Un de ces messieurs se nommait Fouché, et la meilleure plaisanterie de ses camarades consistait à l'appeler « ministre de la police ». Cette gaieté bruyante, en face de ma douleur, était pour moi un supplice de plus. Et cependant ces jeunes étourdis avaient du cœur. Me voyant assis à l'écart, dans une attitude de désespéré, la tête dans mes mains, ils se consultèrent. « Le ministre de la police », qui paraissait être le chef de la troupe, s'approcha de moi, et commença par me demander pardon de ces gros rires et de ces éclats de voix qui pouvaient m'incommoder. Puis, remarquant des larmes dans mes yeux, il me demanda la cause de mon chagrin. Je lui dis tout, et j'ajoutai : « Je donnerais la moitié de ma fortune pour arriver à Avignon, ce soir (Je les avais retrouvés, le jeudi, sur le bateau du Rhône), mais nous sommes aux jours les plus courts de l'année. Je suis sûr que le capitaine voudra s'arrêter au Pouzin; et, s'il me faut passer encore cette longue nuit dans cette auberge de village, je le sens... je mourrai, ou je deviendrai fou! »

Ces bons jeunes gens mirent une sourdine à leur gaieté, se cotisèrent, parlèrent au capitaine; à l'aide d'une gratification qu'ils prélevèrent sans doute sur leurs plaisirs, ils décidèrent l'équipage à doubler le combustible et à accélérer le train du bateau. A la nuit tombante ou tombée, nous arrivions à Avignon. Mes amis

m'attendaient sur le quai du Rhône. Je n'eus pas à les interroger; ils se jetèrent dans mes bras. A leur grande surprise, mon premier cri, la première explosion de ma douleur se formula dans ces mots inexplicables pour eux, et qu'ils ne comprirent que plus tard : « Misérable que je suis! j'étais à l'Odéon! j'étais à l'Odéon! Entendez-vous? j'étais à l'Odéon! »

Oui, misérable! La représentation d'*Agnès de Méranie* avait duré de huit heures à onze heures et demie, et ma mère était morte à dix heures du soir.

Treize mois après, — bien peu de temps avant la révolution de Février, — le salon de M. Buloz battait son plein. Que de célébrités! et combien de survivants? Henri Blaze de Bury, frère de Mme Buloz, et moi! Alfred de Musset, Jules Janin, le comte Alexis de Saint-Priest, Charles Magnin, Lerminier, Eugène Delacroix, Meyerbeer, Alfred de Vigny, Ampère, académicien de la veille, Mérimée, Ligier, Beauvallet, Provost, Samson, Régnier, de la Comédie-Française. Je causais avec le très spirituel Alexis de Saint-Priest. Visant à l'Académie française, où il devait entrer l'année suivante pour en jouir bien peu de temps, il était en train de me rappeler ses modestes débuts dans le modeste salon de ma mère, où il nous lisait ses premiers essais de littérature, quand soudain il me vit pâlir. Un certain mouvement se faisait dans le salon. On venait d'annoncer M. Leclerc, secrétaire de M. Duchâtel, ministre de l'intérieur. C'était presque l'équivalent d'une visite du ministre lui-même : une preuve que rien ne menaçait M. Buloz dans ses fonctions de commissaire du roi près le Théâtre-Français. « Allons, disait Régnier, voilà le sceptre du maître de céans affermi pour longtemps dans ses rudes mains! » Ceci se passait le dernier samedi de janvier 1848. On sait ce qu'étaient devenus, avant le dernier samedi de février, ce sceptre-là, et un autre sceptre.

J'expliquai au comte Alexis de Saint-Priest la cause de ma pâleur et de mon trouble. Eut-il le pressentiment de sa fin prochaine? sa figure empâtée et sans regard exprima une émotion sincère.

— Parmi vos parents et les miens, me dit-il, mes amis et les vôtres des heureuses années où vous habitiez la rue de Vaugirard, combien ont déjà disparu! Ah! Chateaubriand, dont nous lirons bientôt les *Mémoires*, a eu raison d'écrire : « Comment l'homme peut-il s'attacher à quelque chose en ce monde, lui qui doit mourir? »

Et, un quart d'heure après, cet homme d'infiniment d'esprit, atteint de nostalgie académique, se remettait à *débiner* Alfred de Musset, son compétiteur probable ou possible, en me faisant remarquer « que, ce soir-là, ce n'était pas du vin *bu*, mais du vin

*cuvé* ». Plût à Dieu que le charmant et malheureux poète n'eût jamais bu et cuvé que du vin!

J'ai revu encore une fois M. Leclerc, vingt-huit ans après, dans l'*omnibus* de Passy. Nous allions ensemble au service funèbre de l'excellent M. Bérard, beau-frère de M^me^ Bucheron, oncle de mon cher Saint-Genest; singulière rencontre, qui, sans la moindre préméditation de ma part, fait du nom de M. Leclerc, presqu'un inconnu pour moi, une sorte de trait d'union entre la mémoire de ma mère et celle de cette autre mère, de cette femme incomparable, que j'ai connue trop tard! M^me^ Bucheron et son fils Arthur, c'étaient deux âmes qui, à force de s'aimer, n'en faisaient qu'une. Rien de plus touchant et de plus charmant que d'assister à cette émulation d'amour maternel et filial. La mère était fière de son fils, le fils était orgueilleux de sa mère. Quand on l'engageait à se marier, il répliquait : « Non! non! je n'ai pas de quoi suffire à deux affections telles que celle-ci; ma mère tient toute la place. » Leurs sentiments, leurs pensées, s'attiraient, se confondaient, se complétaient par une force d'attraction, par une puissance d'affinité que je n'ai nulle part vue aussi intense. C'était mieux que de l'harmonie, car l'harmonie suppose deux instruments qui s'accordent. Ici c'était le même clavier joué à quatre mains. Malheureusement, ces âmes jumelles ne devraient se rencontrer qu'à la même génération; le frère et la sœur, l'époux et la femme. Alors on peut espérer partir ensemble, ou si près l'un de l'autre, que, entre celui qui part et celui qui demeure, il y a à peine assez d'espace pour faire tenir un adieu. Le survivant scelle son cœur dans le cercueil du mort, et il n'a pas même à s'ordonner de mourir; ce qui reste de lui sur la terre a cessé de vivre. Mais, entre le fils et la mère, bien des années peuvent s'écouler dans ce veuvage filial, avant de réunir dans la mort ce que la mort a séparé. Ces années plus ou moins longues, plus ou moins lourdes, il ne doit pas les abandonner à ce que j'appellerai l'inertie de la douleur. Si, contre toute vraisemblance, cette page tombe sous les yeux de Saint-Genest, je lui dirai avec l'autorité de mon grand âge, en lui tendant ma vieille main : « Ce n'est pas manquer à la mémoire de celle que l'on pleure, que de faire ce qu'elle conseillerait, si elle revenait au monde. Humainement parlant, le travail est le seul consolateur dont on n'ait ni à se méfier ni à rougir, quand le cœur est brisé. Ne vous enfermez pas dans votre deuil; travaillez! Vous avez fait du bien; l'admirable abbé Roussel est là pour l'attester, faites-en encore! Un moment, votre plume vaillante a été une puissance; reprenez-la! Vous semble-t-il que les hommes de cœur et de talent n'aient plus rien à dire, que notre malheureuse

France soit dans une situation meilleure qu'au temps où vos beaux articles flagellaient la scélératesse des uns, l'aveuglement et l'insouciance des autres? Vous semble-t-il qu'il n'y ait plus de turpitudes à flétrir, de ridicules à siffler, de sophismes à combattre, d'abus à signaler, de parvenus à faire rentrer dans leur néant, de fausses gloires à fustiger, d'affreux petits comédiens à jeter à bas de leurs tréteaux? Votre malheur a été immense; moindre pourtant que le mien. Vous n'étiez pas au théâtre tandis que votre mère rendait à Dieu sa belle âme. Vous assistiez à son agonie; vous vous serriez contre son lit de mort. Dans ses yeux qui allaient se fermer, vous avez pu, jusqu'au dernier moment, lire l'expression de sa tendresse; vous avez recueilli ce regard des mourants, qui est à la fois un adieu et un appel. Dans le déchirement de cette heure suprême, vous avez eu du moins le sentiment du devoir accompli... et moi!... »

Oui, l'homme qui parvient à la vieillesse ne peut ni s'étonner ni se plaindre, si sa mère meurt avant lui. Mais cette épreuve cruelle est au-dessus des forces humaines, s'il s'y joint des circonstances qui l'aggravent et l'enveniment, des incidents tels que ceux que je viens de raconter. Toute ma vie — en dehors même de la secrète blessure, des tristes confidences de mon premier chapitre — les choses se sont constamment arrangées pour que mes douleurs fussent plus vives et mes joies plus troublées. Au risque d'être accusé de vanité puérile, j'avoue que j'ai longtemps et souvent désiré la croix d'honneur; je l'ai reçue, à soixante ans, le 15 août 1870, entre Reischoffen et Sedan. Comme tous les débutants entraînés par une sincère vocation littéraire, j'avais souhaité avoir, au moins une fois dans ma vie, un succès de vogue et de nombreuses éditions; je l'ai eu, et ce souvenir me rappelle une crise effroyable où tout se combina pour me torturer; les colères suscitées autour de moi, la certitude d'avoir commis une mauvaise action, la perte de précieuses amitiés. La France était envahie, Paris assiégé, nos milliards et nos soldats sacrifiés à l'orgueilleuse et folle dictature du plus faux de tous les faux grands hommes; la Commune en perspective, pendant que je suivais, jour par jour, les progrès de la maladie mortelle de ma pauvre femme; il s'en fallut de bien peu que sa mort ne coïncidât avec les incendies de Paris et l'assassinat des otages. Je cite trois ou quatre faits; je pourrais en citer cent... Ah! l'on devrait me pardonner, si l'amertume de mes souvenirs me rend parfois injuste envers ceux à qui tout a réussi!

Me voilà bien loin du pauvre Méry. Lui aussi aurait eu le droit de répondre à mes plaintes : « Et moi, suis-je donc sur des roses? » Il était merveilleusement doué; inoffensif, quoiqu'il eût débuté par la satire; sans fiel, aimable, amusant, étincelant, éblouissant, sou-

tenu par deux puissances, Victor Hugo et le salon de Mme Émile de Girardin. Ses trois romans indiens sont des prodiges, des tours de force. Sa *Chasse au Chastre* est un chef-d'œuvre. Alexandre Dumas essaya de le refaire et resta très inférieur à Méry. A chaque instant, en feuilletant de vieux journaux, des *Revues* d'antan, on retrouve ou on découvre de courts récits, des fantaisies charmantes, *Les nez des filles de Nogent*, par exemple, où la verve, l'*humour*, l'esprit facile et de bon aloi égalent les meilleures pages d'Alphonse Daudet. Pourquoi n'est-il arrivé à rien? Pourquoi est-il presque oublié? J'ai entendu parler de l'Académie pour Léon Gozlan, pour Brizeux, pour Émile Deschamps, pour Béranger, pour Théophile Gautier, pour Paul de Saint-Victor et pour vingt autres (je ne compte que les morts), pour Méry, jamais!

A dater de février 1848, son déclin devint une dégringolade. Le salon de Mme de Girardin était dès lors plus politique que littéraire. On aurait pu croire que le second empire serait une sorte de renouveau pour le chantre de *Napoléon en Égypte*. Il n'en fut rien. On fit des avances à Musset, qui avait excellemment chanté la *Naissance du comte de Paris*, et qui, essoufflé, épuisé, vidé, fini, mort avant d'être vieux, ne put accoucher que de son lamentable *Songe d'Auguste*. On laissa Méry à l'écart. Je crois que, dès cette époque, il était obsédé et paralysé par des embarras d'argent. Dans une de nos promenades de 1843 à 1846, il m'avait dit : « Ma plume m'a rapporté 2 millions, et le jeu me les a pris! » Évidemment les deux chiffres étaient de part et d'autre fort exagérés. Il n'en est pas moins vrai qu'il avait beaucoup perdu. Eh bien, voyez quelle fatalité s'acharnait contre le pauvre poète! Dans les derniers temps, des rumeurs fâcheuses circulèrent. On alla jusqu'à accuser Méry de *corriger la fortune!* Je n'en ai jamais cru un mot, et je m'appuie sur le témoignage du baron Gaston de Flotte, bon juge en fait de loyauté et d'honneur : « Lui! me disait-il, Méry! allons donc! oui, il l'a corrigée une fois et voici comment : nous jouions à l'écarté en tête à tête; je perdais 2000 francs. Il savait que, dans ce moment-là, cette perte me gênerait énormément. Il m'offrit de jouer une dernière partie quitte ou double. J'acceptai et je gagnai. Mais savez-vous ce que j'appris par hasard, dix ans après? A deux reprises, pendant cette partie décisive, Méry avait écarté le roi d'atout! »

Ce qui est positif, c'est que, durant les dix ou douze dernières années de la vie de Méry, une sorte de voile sombre s'étendit sur son œuvre et sur son nom. J'en parlai un jour à un riche Marseillais, qui me répondit : « Si nous organisions une souscription pour Alexandre Dumas, nous ferions 100 000 écus en vingt-quatre

heures; pour Lamartine, 100 000 francs en quinze jours; pour Méry, pas un sou! »

Et cependant, Alexandre Dumas, né à Villers-Cotterets, ne se rattachait à Marseille que par Edmond Dantès et le château d'If, et Méry était une illustration marseillaise!

Il ne comptait plus; je le revis encore une fois, à Ems, en août 1865. Il venait d'écrire pour le théâtre d'Ems le *libretto* d'une de ces chétives opérettes que l'on joue aux Eaux, qui meurent avec la saison et qu'on n'oserait pas jouer à Paris. Il était hébergé par M. Briguiboul, directeur du Casino. On eût dit une montre dont un enfant aurait cassé le grand ressort. Il me serra tristement la main, sans me rappeler le passé, sans essayer d'avoir de l'esprit. Il y avait à Ems, cette année-là, tout un groupe de brillants écrivains et journalistes parisiens; Cuvillier-Fleury, Arsène Houssaye, Frédéric Béchard, Aurélien Scholl, Albert Wolff, Charles Yriarte. Méry, avec ses longs états de service et sa réputation de prodigieux causeur, semblait devoir être le président honoraire de cette bande joyeuse; on le voyait à peine, et personne ne lui parlait.

Il mourut peu de temps après. On m'a assuré qu'il serait mort dans le dénûment le plus absolu, s'il n'avait été secouru par un empereur et un poète : Napoléon III et Joseph Autran.

Oh! l'esprit de conduite, plus rare encore que la conduite de l'esprit, il a manqué complètement à Méry et à bien d'autres. L'esprit de conduite, et une femme! Méry avait épousé, à Marseille, une jeune personne très honnête, mais d'une condition tellement inférieure, qu'il ne l'amena jamais à Paris, où bien des gens le croyaient garçon. Or, si on a pu dire : « Les maisons se font et se défont par les femmes », cette vérité est surtout vraie pour les poètes, les littérateurs et les artistes. Ceci, par une transition toute naturelle, me ramène à Joseph Autran.

Nos relations, toujours amicales, étaient restées vagues et lointaines depuis notre rencontre à la Réserve, où j'avais entendu parler, pour la première fois, de la *Fille d'Eschyle*. Je m'étais réjoui du succès de cette belle œuvre, tout en maudissant la république de Février, qui, en réduisant les recettes à un chiffre dérisoire, avait forcé l'Odéon de fermer ses portes. Au surplus, j'avais déjà tant de griefs contre elle, qu'une malédiction de plus ou de moins ne comptait guères! Je ne me doutais pas que j'aurais à subir une troisième république, qui, par comparaison, me réduirait à estimer la seconde.

Mais la Providence réservait à Joseph Autran une indemnité préférable à tous les succès, à toutes les glorioles de ce monde. On connaît cette gracieuse et touchante histoire; le poète, enrichi

par un héritage, osant déclarer ses sentiments à la veuve du riche banquier, M. Fitch, et accueilli avec enthousiasme par cette noble femme, qui, mettant sa main dans la sienne, semblait lui dire : « Pourquoi avez-vous attendu d'être riche? Votre cœur et votre talent m'auraient suffi. » Ce fut l'époque où Autran publia ses beaux *Poèmes de la mer*. J'en rendis compte avec une admiration bien sincère. Il sut, en outre, que j'avais fait, en 1849, une démarche auprès de J. Janin et de M^lle^ Rachel pour obtenir que l'illustre tragédienne jouât au Théâtre-Français le rôle de Méganire. Ce fut le point de départ d'une amitié qui ne s'est pas un moment démentie, sauf un léger nuage, qu'on pourrait appeler posthume, puisque, trois ans après la mort du poète, j'en vis l'ombre passer sur son tombeau.

Je fus donc admis dans l'intimité de ce ménage, qui faisait mentir la maxime pessimiste de la Rochefoucauld : « Il y a de bons mariages, il n'y en a pas de délicieux. » Jamais mari n'apprécia si dignement l'esprit supérieur, la tendresse attentive, la grâce exquise de sa femme. Jamais épouse ne se dévoua plus passionnément aux intérêts, à l'avenir, aux succès de son époux. Ce fut une lune de miel de plus d'un quart de siècle. Un détail, entre mille, prouvera combien ils étaient nécessaires l'un à l'autre. Peu de temps avant la mort de Joseph Autran, ils découvrirent, avec une naïve surprise, que Philémon n'avait pas une seule lettre de Baucis, et Baucis pas une lettre de Philémon; et cela par une bonne raison : c'est qu'ils ne s'étaient jamais quittés. Dire que M^me^ Autran était le type le plus accompli de la compagne du poète, ce ne serait pas assez. Elle était son inspiratrice, sa collaboratrice, en ce sens que, sans elle, il se serait peut-être abandonné à sa nonchalance naturelle, à son antipathie pour Paris et pour le monde, à un fonds de timidité ou à un goût de rêverie qui expliquait ses longs silences. « Si M^me^ Autran n'était pas là, me disait leur intime ami, Victor de Laprade, Autran, *lentus in umbra*, ou à demi couché sur la plage, aurait fait deux vers par jour. » Il en fit davantage. Chose bizarre ! Il s'est moqué de Boileau, qui n'en faisait qu'un.

Que de douces journées j'ai passées à Pradine et à La Malle, le château et la villa; le château abrité sous les sapins et les chênes, au versant du Luberon; la villa, tapie sous des charmilles, dans des massifs de platanes, d'aubes et de peupliers, entre Aix et Marseille ! Que de charmantes promenades ! Que d'aimables causeries ! M^me^ Autran avait le secret de gouverner admirablement sa maison comme la plus positive et la plus *pratique* des ménagères, et d'animer, d'élever, de poétiser la conversation, sans ombre de pédantisme ou d'afféterie, comme une sœur des Muses. Elle savait

l'anglais et l'italien comme le français; elle traduisait, pour son mari, Longfellow, Tennyson, Leopardi, Coleridge, Shelley, et, une heure après, elle allait commander un dîner, dont on avait faim avant d'en lire le menu. Volontiers je dirai comme le *Ventru* de Béranger, auquel je ne ressemble guères : « Quels dîners! quels dîners!... » Mais ici je m'arrête, de peur d'avoir à réprimer un sourire. A ma grande stupeur, longtemps après la grande campagne académique, terminée par une trop tardive victoire, Mme Autran entreprit d'invoquer *sainte Néga*, et de nier, devant moi, ses dîners parisiens. On raconte qu'un sauvage, à qui l'on demandait s'il connaissait le Révérend Père X..., missionnaire, répondait : « Comment voulez-vous que je ne le connaisse pas? je l'ai mangé. » J'aurais pu répondre quelque chose d'analogue. Je m'étonnais qu'une femme d'un tact aussi fin, d'un esprit aussi net, crût avoir à se défendre de ce qui me paraissait, à moi, tout simple, et même parfaitement honorable; un poète millionnaire, aimant à réunir à sa table l'élite des littérateurs et des artistes de son temps; et cela sans autre arrière-pensée que de passer une soirée agréable en donnant à ses confrères, pendant deux heures, la douce illusion de 100 000 livres de rente. M. Guizot, qui s'y connaissait, n'a-t-il pas dit : « On ne cause bien qu'à table. » Or vous jugez ce que devaient être, sous la délicate influence d'une femme supérieure, dans cette familiarité contenue en de justes bornes, des causeurs tels que Mignet, Mérimée, Eugène Delacroix, Théophile Gautier, Edmond Texier, Paul de Saint-Victor, le marquis de Belloy, Amédée Achard, Laprade, etc., etc.

A ce propos, une anecdote, et un joli mot : en mars 1854, Autran publia un volume, — un de ses meilleurs, — *Laboureurs et Soldats*. Mme Autran me savait prêt à en rendre compte dans l'*Assemblée nationale*. Elle m'envoya les *bonnes feuilles*, afin que mon article pût paraître le jour même de la mise en vente. Je fus exact. Mon article respirait le plus vif et le plus sincère enthousiasme. Or, la veille de cette mise en vente, nous avions eu un grand dîner, et ce dîner était excellent. Le lendemain matin, je rencontrai, sur le boulevard, Paul de Saint-Victor, un des convives. Il vint à moi d'un air grave, presque tragique, comme s'il avait à me faire un compliment de condoléance. Il me prit la main, et me dit : « Je ne vous croyais pas si gourmand! » puis, il fila sans se retourner.

Mais aussi, quelle reconnaissance me témoignait le poète, pour des services que j'aurais voulu rendre plus efficaces, et qui ne valaient pas une page de discussion dans la *Revue des Deux Mondes* ou dans le *Journal des Débats!* C'était plaisir de le voir

secouer son indolence habituelle, se dresser sur ses ergots et cribler de mots piquants mes persécuteurs, chaque fois que le *Siècle*, le *Charivari* ou le *Figaro* d'alors me mettaient sur la sellette; ce qui arrivait souvent pendant ces années militantes. Souffrant déjà d'un affaiblissement de la vue et se trouvant trop bien chez lui, il refusait presque toutes les invitations. Un jour pourtant, cédant à mes instances, il consentit à venir dîner avec moi chez un de mes compatriotes, l'éminent docteur Émile Chauffard, mort trop tôt pour ses amis et pour la science. M^me^ Chauffard, doublement immortalisée par l'admirable portrait de Jalabert et par le merveilleux commentaire de Théophile Gautier, est une des femmes les plus intelligentes, les plus dévouées, les plus parfaites que j'aie jamais rencontrées. Nous voilà à table, Autran à la droite de la maîtresse du logis, moi à sa gauche. Je connaissais tous les convives, excepté un jeune homme de vingt-cinq ans environ, vêtu de noir, d'une tenue très correcte, d'une figure régulière et doucereuse. Après le potage, dans ce moment de silence solennel qui prélude au premier service, ce jeune homme, qui était pourtant chaussé d'escarpins, s'écrie à propos de bottes : « Vous savez? On n'achète plus la *Gazette de France* que le vendredi soir, à cause de l'article hebdomadaire d'Arthur de Boissieu. » Là-dessus, un tel froid, que la remoulade du turbot se changea immédiatement en glace pistache et vanille. J'allais répondre : « L'on a bien raison ! » Joseph Autran ne m'en laissa pas le temps. Il se leva, se redressa de toute sa haute taille, et, courroucé, frémissant, superbe : « Eh bien ! moi, monsieur, dit-il, j'ai bien mauvais goût : je ne l'achète que le samedi soir, pour la causerie littéraire ! » M^me^ Chauffard, malgré mes efforts pour la rasséréner, était au supplice. Les regards se portaient alternativement sur le monsieur en habit noir et sur moi. Je risquai deux ou trois calembours. Jalabert raconta gentiment une joyeuse histoire d'atelier. Rien n'y fit; jusqu'à la fin du dîner, on resta sous l'impression d'un insurmontable malaise.

Et maintenant, voulez-vous savoir le nom de ce convive intempestif, qui mettait ainsi les pieds dans le plat, au risque de me faire sortir de mon assiette? C'était M. Jules Barrême, alors avocat à la Cour de cassation, depuis lors préfet des Deux-Sèvres, puis préfet de l'Eure, puis victime du mystérieux assassinat du pont de Maisons.

Au sortir de table, le voyant penaud et embarrassé de sa personne, j'allai franchement à lui; je pris sa main, et je lui dis : « Monsieur, remettez-vous de ce trouble, dont j'ai le chagrin d'être cause. Cela n'en vaut vraiment pas la peine ! Ce que vous avez dit, je me le dis cent fois par jour, et j'ajoute que c'est tout simple.

L'analyse d'un roman, d'un livre d'histoire ou d'un volume de poésies ne peut intéresser que quelques maniaques de littérature. Arthur de Boissieu, qui est en outre plein de talent et d'esprit, répond bien mieux à la passion du moment. Ses sous-entendus, ses allusions, ses fines épigrammes, comparables à une broderie au crochet et spirituellement féminines ou félines (n'est-ce pas un peu la même chose?) font les délices des jeunes gens infatués de parlementarisme, et des belles frondeuses qui demandent leurs revanches, non pas à une émeute, mais à une phrase à triple entente. Cette guerre à coups d'épingles leur rendra-t-elle Henri V ou le comte de Paris? Je le souhaite. Ne finira-t-elle pas par un nouveau triomphe de la canaille? Je le crains. »

M. Jules Barrême ne me regardait pas en face. Vue de près, sa figure me parut encore plus pateline et sournoise qu'au premier moment. Il me répondit, les yeux baissés, d'un ton de nez fort dévot :

— Quant à moi, monsieur, j'accepte d'avance un changement de gouvernement, pourvu que notre sainte Religion, le clergé et les congrégations religieuses n'aient pas à en souffrir!

Rapprochez de cette réponse édifiante les lignes suivantes d'un journal de Marseille :

— « M. Jules Barrême était né à Avignon. Clérical et légitimiste, il avait fait partie de toutes les manifestations royalistes et religieuses de notre Provence. Mais, depuis la démission du maréchal, il avait passé à la République jacobine et athée. A Niort, en 1880, il avait odieusement crocheté le couvent des chanoines religieux de Notre-Dame de Beauchesne, et, à Évreux, il avait, en 1884, fait échouer la candidature de M. le duc de Broglie. Tout récemment, il se défendait par la voie des journaux d'avoir jamais participé à aucun pèlerinage. Il comptait sans ses compatriotes, qui l'avaient vu tant de fois assister aux fêtes de Frigolet, et qui l'avaient eu comme un de leurs chefs au pèlerinage que, en 1873, les Avignonnais firent à Notre-Dame de la Garde... »

Peut-on dire, après avoir lu ces lignes, que M. Jules Barrême était un déserteur? Non. Il revenait à son véritable régiment.

De 1852 jusqu'à sa mort, Joseph Autran n'a pas publié un seul volume, sans que, dans la quinzaine, l'*Assemblée nationale*, l'*Union* ou la *Gazette de France* ne publiât un feuilleton où je recommandais au public des lettrés et des délicats cette poésie si honnête et si pure. C'est ainsi que j'ai rendu compte des *Poèmes de la mer*, de *Laboureurs et Soldats*, des *Épîtres rustiques*, de la *Vie rurale*, du *Cyclope*, du *Poème des beaux jours*, des *Poèmes dramatiques*, des *Paroles de Salomon*, des *Sonnets capricieux*,

de la *Lyre à sept cordes*, de la *Flûte et le Tambour*, des *Lettres et Notes de voyage*. Si, par grand extraordinaire, un de mes lecteurs avait l'idée baroque de descendre dans mes catacombes, c'est-à-dire de feuilleter mes quarante-cinq volumes de critique, il y trouverait ces articles. Tout en faisant la part des exagérations de l'amitié, je puis dire, après nombre d'années, que le sentiment qui les dictait fut parfaitement sincère. A mes yeux, Autran, Laprade. Brizeux, le marquis de Belloy, arrivant après la grande trouée romantique, représentaient une phase de transition entre Lamartine, Victor Hugo, Musset, Alfred de Vigny, et les jeunes poètes, qui débutaient au moment où leurs aînés allaient finir. Aujourd'hui, je n'ai rien à rétracter dans ces articles où l'éloge amplifie, mais ne contredit pas la vérité. S'il plaît à l'école nouvelle, à l'école du *faisandé*, de n'apprécier que la poésie purulente, pourrie, puante, infecte, où, sans calembour, les vers se sont mis; s'il lui plaît de délaisser et de taire les nobles poètes que je viens de nommer pour décerner une apothéose au chantre de la *Charogne*, de la *Géante* et des *Femmes damnées*, soit! C'est logique; c'est un détail de plus dans la décomposition et la dissolution universelle. J'ai le droit d'en gémir. M'en étonner, serait trop naïf. Une poésie qui chante l'idéal, l'infini, le sol natal, la famille, le foyer, le berceau de l'enfant, le tombeau de l'aïeule, les chastes amours de la vingtième année, le crucifix dans la main des mourants, la prière sur le cercueil des morts, pouvait-elle convenir à une société dépravée, dégradée, abêtie, affolée par les triomphes d'une démagogie stupide et athée, à une société où M. Papon est préféré au duc de Broglie, où des mains avilies et criminelles grattent sur les murs et dans les âmes l'idée de Dieu, où le vice abject, le vice tarifé, officiel, immonde, mène la ronde du sabbat républicain, qui n'a pas même la poésie du sabbat infernal! Que peut-il y avoir de commun entre le matérialisme qui règne en maître, le réalisme qui cherche ses truffes au pied des chênes, le naturalisme qui étale insolemment ses nudités sans même leur faire prendre un bain, et l'idéal qui nous sollicite dans ce que nous avons de meilleur, l'infini qui sert de voile au Dieu invisible, les douces et saintes tendresses qui n'existeraient pas si elles n'étaient le trait d'union entre la vie présente et la vie future, entre la terre et le ciel? L'idolâtrie du laid peut-elle fraterniser avec le culte de la beauté, le miasme avec l'air pur, le bouge où grouillent tous les vices avec le palais enchanté où s'envolent tous les rêves, Caliban avec Ariel, le cygne avec l'orfraie, le mal avec le bien, la boue avec l'azur, le scorpion avec la rose, la fièvre avec la santé, le tombereau de la compagnie Richer avec le char de la reine Mab?

*Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?* Comment l'admirable femme, devenue une admirable veuve, a-t-elle failli me retirer son amitié et l'ensevelir sous les cendres de Mausole? Comment la rivalité parlementaire, oratoire et politique de MM. Guizot et Thiers fut-elle l'origine lointaine de cette brouille d'autant plus imprévue, qu'étant, Mme Autran et moi, fort sujets aux bronchites, nous redoutions les refroidissements?

L'histoire n'est pas sans intérêt; elle pourrait s'intituler : *Histoire d'une candidature à l'Académie française.*

M. Guizot avait d'immenses qualités et de petits travers. Un de ces travers fut l'esprit de domination. Tombé du pouvoir, n'ayant plus à gouverner la France, il voulut gouverner l'Académie. Il s'y retrouvait en face de M. Thiers, beaucoup moins exact aux séances, beaucoup moins académicien, mais, ainsi que l'événement l'a trop prouvé, — ayant sur son rival cet avantage, que son avenir politique n'était pas fini.

A titre de Marseillais, M. Thiers patronna la candidature d'Autran. Ce fut assez pour que M. Guizot se plaçât au premier rang du parti contraire.

C'est dans l'hiver de 1861 à 1862, que nous vîmes poindre la candidature de Joseph Autran. Le groupe catholique, encore nombreux, à cette époque, à l'Académie, en eut la première idée, et cette idée ne tomba pas sur un sol ingrat. Un détail minuscule fera deviner la reconnaissance du poète et la vivacité de la lutte. Mme Autran renvoya un domestique, parce que, M. de Montalembert étant venu lui faire visite, le malheureux avait dit qu'elle n'y était pas, QUAND ELLE Y ÉTAIT!

Il s'agissait du fauteuil d'Eugène Scribe. Les chances parurent d'abord favorables, presque certaines. Autran avait pour lui les catholiques, mot qui en grec signifie universel, mais dont l'étymologie hellénique n'est plus de mise, hélas! à l'Académie et ailleurs; M. Thiers, M. Mignet, *Arcades ambo*, mais non pas tout à fait *ambo pares;* Laprade et l'excellent M. Biot, octogénaire, le plus lettré des savants et le plus savant des lettrés; contre lui, la *Revue des Deux Mondes*, le *Journal des Débats*, quelques auteurs dramatiques, Émile Augier, Legouvé, Ponsard — et M. Guizot. M. de Rémusat avait promis à un de ses parents, domicilié à Marseille, de voter pour Autran après un certain nombre de scrutins. Nous nous livrâmes, la veille, à un minutieux pointage; le succès semblait assuré. Ce qui avait d'ailleurs attendri les académiciens, chevaleresques et galants, c'était d'apprendre que Mme Autran avait fait avec son mari toutes les visites règlementaires, restant dans la voiture tandis qu'il grimpait leur troisième ou leur quatrième étage.

Les mauvais plaisants prétendirent qu'elle avait commandé à Marquis un académicien en chocolat, en guise de surtout de table; mais je ne l'ai jamais cru.

Il était écrit là-haut que Joseph Autran n'arriverait pas cette fois-là. La fée Guignon intervint; vous savez si elle s'entend à déjouer la sagesse humaine. Le vénérable Biot mourut deux jours avant l'élection, et cette raison seule pouvait l'empêcher d'y prendre part. Après le douzième tour de scrutin, au moment où M. de Rémusat allait voter pour Autran, le directeur de l'Académie déclara que la séance était close. Je suis peut-être seul à me souvenir de cette bataille homérique, 15 contre 15! Charles Monselet écrivit là-dessus une fantaisie charmante, et l'élection fut ajournée à deux mois.

Ces deux mois furent gros d'événements et je fus pour quelque chose dans cette grossesse. Cette mémorable partie de quinze avait donné *une* voix à Octave Feuillet; mais l'opinion publique les lui donnait toutes. Autran, sûr que l'*on* avait de l'orgueil pour lui, était resté modeste; il devina ce nouveau courant de l'opinion; il comprit que sa candidature s'effondrait sous ses pas, parce qu'elle manquait de physionomie parisienne. Tandis que les Marseillais en voulaient au poète de les avoir quittés et de leur avoir enlevé la femme dont ils étaient si justement fiers, ses adversaires affectaient de rappeler son origine marseillaise et de le traiter de poète de province. Un matin il alla trouver M. Guizot et lui annonça son intention de se désister en faveur de l'auteur du *Roman d'un jeune homme pauvre*. M. Guizot accueillit cette nouvelle avec des transports d'enthousiasme : « Vous faites-là une chose excellente, dans votre intérêt même, dit-il à Autran... Nous ne pouvons plus, malheureusement, nous faire illusion sur le triste état de santé de notre poétique collègue, M. Alfred de Vigny. Son fauteuil vous est assuré d'avance, et cette succession vous convient mieux que celle de M. Scribe, qui n'a jamais écrit que des vers d'opéra et des couplets de vaudeville. »

On ne pouvait mieux dire, et j'ajouterais que nous voilà dormant sur les deux oreilles, si ce souvenir ne me rappelait l'époque où j'ai le moins dormi. Le 11 avril 1862 — jour à marquer d'une pierre noire — parurent les *Jeudis de M^me^ Charbonneau*. Aussitôt je devins un allié compromettant. O douleur! on dîna sans moi!!! Pour me consoler de mon jeûne ou me distraire de mes peines, j'improvisai une *saynette* inspirée par le délicieux proverbe d'Alfred de Musset, *On ne badine pas avec l'amour*, avec cette épigraphe :

> Oh! ne me brouillez pas avec la République
> Des Lettres...

Je m'y représentais sous le traits de Blazius. Il y avait une scène pathétique, où j'arpentais le passage Choiseul, en disant : « Que font-ils maintenant? Hélas! ils sont à table. Que mangent-ils? Que ne mangent-ils pas? J'ai vu deux garçons de Chevet, en veste blanche et béret blanc, entrer dans la maison avec leur précieux fardeau. Cela sentait bien bon! » Puis j'entrais chez le restaurateur du passage, à 32 sous, et je me cassais une dent en m'attaquant à un *bifsteak* d'une dureté marmoréenne. C'était très bête; mais les *Mémoires* ne sont-ils pas, en quelque sorte, des *confessions?*

Ce léger brouillard dura peu. Il était dissipé au mois de novembre suivant, lorsqu'il fut prouvé que je n'étais pas tout à fait un homme à la mer, et quand je commençai dans la *Gazette de France* une nouvelle série qui en est aujourd'hui à sa 24e année et à son 940e numéro. Je pus, après la mort d'Alfred de Vigny, m'associer franchement aux espérances, aux émotions et aux déceptions de celui et de celle que je n'avais pas cessé d'appeler mes amis. Inutile de rappeler qu'Octave Feuillet, au délai fixé, avait été élu à une majorité considérable. Dès lors tout semblait devoir marcher comme sur des roulettes; mais les roulettes académiques sont de celles qui laissent parfois boiter les fauteuils. C'est ici que se place la *félonie* de M. Guizot. Au lieu de tenir sa parole et d'appuyer la candidature du poète qui s'était noblement désisté, il la combattit, et la fit échouer. Certes le crime était effroyable, le grief légitime. Toutefois, en y réfléchissant, on reconnaît que M. Guizot rendit réellement service au galant homme qu'il trahissait. En 1864, Autran avait Paris contre lui. Pourquoi? Je n'en sais rien. En pareil cas, Paris ne s'explique jamais. Son élection eût été impopulaire; elle fut populaire en 1868; l'opinion l'avait repoussé, elle le réclama lorsqu'on apprit la mort de Ponsard. Ce revirement devait consoler le poète d'avoir attendu cinq ans de trop. Mais elle ne justifiait pas l'homme illustre qui l'avait fait attendre.

Nous étions surtout exaspérés, parce que M. Guizot et l'Académie avaient préféré Camille Doucet à Joseph Autran. Il y avait là une nuance que je n'ai comprise que plus tard. Certes le bagage académique de l'aimable et spirituel auteur des *Ennemis de la Maison* était plus léger que celui du poète de *la Fille d'Eschyle*. Mais M. Doucet était bien plus, comme on dit, du bois dont on fait les académiciens. Enfant de Paris, odéonien, sédentaire, lié de longue date avec la plupart des membres de l'Institut, il était acclimaté avant d'être naturalisé. On eût dit qu'il pouvait entrer au palais Mazarin sans changer de place, traverser la grande cour sans changer d'air, et revêtir les palmes vertes sans changer d'habit.

L'Académie a pu s'applaudir de son choix, le jour où elle a appelé Camille Doucet à remplacer M. Villemain dans les fonctions de secrétaire perpétuel et où, loin de plier sous le poids de ce formidable héritage, on l'a vu se tirer admirablement d'affaire, et déployer les qualités brillantes qui font le charme des séances annuelles.

Pendant ces années intermédiaires entre l'échec immérité et le succès obtenu, M. et Mme Autran résistèrent aux conseils de leurs amis qui les engageaient à louer et à meubler, dans un quartier à la fois élégant et classique, tel que le quai Voltaire, le quai Malaquais ou la rue des Saints-Pères, un appartement confortable, sans luxe, où tout se réunirait pour promettre aux immortels un collègue assidu aux séances et utile au dictionnaire. Loin de là, quand on entrait dans ce grand diable d'hôtel Saint-James, où les myopes n'apercevaient pas les plafonds, où l'on montait un immense escalier, entre deux rangées de valets taciturnes, de femmes de chambre silencieuses, d'Anglais et d'Anglaises disant : *Aoh!* on avait la sensation de quelque chose de très imposant, de très somptueux, de très cher, mais d'accidentel, de provisoire, comme si on visitait un prince étranger ou un ambassadeur japonais. M. Cousin me disait, bien peu de temps avant sa mort : « Nous n'avons déjà que trop d'oiseaux de passage à l'Académie. Lamartine et Hugo n'y viennent jamais, Laprade et Thiers presque jamais, Falloux et l'évêque d'Orléans, trop rarement. Il nous faut des académiciens pour qui l'Académie soit un domicile et non pas un pied à terre. »

Enfin arriva le jour de la réparation et de la justice. Autran fut nommé à une belle majorité. Son discours, qui commençait par un touchant et éloquent hommage à Lamartine, mort quelques semaines auparavant, produisit un excellent effet. Je crois même que M. Guizot, vers cette époque, rencontra Mme Autran dans une maison amie. Ils causèrent, et M. Guizot, séduit par cet esprit si supérieur et si charmant, si élevé et si fin, mit bas les armes

Comme un guerrier vaincu brise ses javelots.

Tout est bien, qui finit bien. Malheureusement, ce proverbe ne servit pas de devise à l'empire. Il s'écroula, tragique ruine, sur les ruines de la France. Quatorze années s'écoulèrent, et quelles années! L'année prophétique, l'année terrible, l'année scélérate; puis les années d'espoirs déçus, d'illusions tombées, de chances monarchiques rongées peu à peu par la dent républicaine; de quoi absorber tous les griefs personnels dans les douleurs et les humiliations nationales. Autran était mort le 7 mars 1877. Je savais que sa veuve préparait un volume posthume, et je savais aussi que son

cher poète, versifiant jusqu'au dernier moment, avait laissé assez de pages inédites pour qu'un choix sévère, lentement élaboré par une femme supérieure, nous donnât de l'exquis. Le volume ne parut qu'en juillet 1881, sous ce titre : *la Comédie de l'histoire.* Je l'ouvre; il me semble inférieur aux autres ouvrages d'Autran. Peu importe! *Agésilas et Pertharite* n'ont jamais fait dire « le petit Corneille ». Mais je suis surpris et attristé en y découvrant un Autran tout nouveau; aigri, acidulé, pince-sans-rire, enfiellé, vindicatif, prodigue de sournois coups de patte à l'encontre de ses confrères en Apollon, tel enfin que sa réputation de bonté, de générosité, de modestie et de douceur allait en être entamée. En même temps, je reçois bon nombre de lettres anonymes ou signées, où l'on me dit : « Comment allez-vous vous en tirer cette fois, monsieur le critique?»

J'arrive à la page 292, et je pousse un gémissement de détresse. La pièce est intitulée : *Simple histoire pour servir à celle de mon temps;* elle se termine ainsi :

> Mon ami, ce monsieur que si grave on t'a peint (tapin!!!)
> Sous son visage auguste a l'âme d'un Scapin!

Ce *monsieur* (il n'y avait pas à s'y tromper), le poète venait de le nommer : c'était M. Guizot!

Je crus accomplir le devoir de l'amitié en écrivant à M^me^ Autran que ces deux vers, d'ailleurs aussi pitoyables qu'impitoyables, ne pouvaient que nuire à la mémoire de son mari. Je la suppliais de s'entendre avec son éditeur pour faire faire un carton d'où cette pièce disparaîtrait. Ce qui me prouva que j'étais dans le vrai, c'est que Laprade, qui s'était bénévolement chargé de la préface, m'écrivit le même jour : « Si j'avais connu l'existence de cette pièce odieuse, jamais, jamais je n'aurais consenti à faire la préface. »

M^me^ Autran crut probablement que je me disposais à imprimer ce que je lui écrivais; sa réponse fut foudroyante, sans merci, indigne de cette belle intelligence où le bon sens et l'imagination s'équilibraient si admirablement. C'était le rugissement de la lionne, à qui on arracherait ses petits. Ce n'était pas une plainte, un reproche, mais une rupture. Je me hâtai de détruire sa lettre, et j'essayai de l'oublier. Mais c'était fini. L'amitié a le droit d'être plus susceptible que l'amour, parce qu'elle n'a pas les mêmes dédommagements. L'un réconcilie, l'autre replâtre.

## ÉPILOGUE

En avril 184... trois de mes meilleurs amis, sortis de prison à la suite d'un ridicule procès politique, étaient allés, pour s'indemniser, passer l'hiver en Italie, où se trouvait le comte de Chambord.

Resté à Avignon, je guettais leur retour à l'arrivée de la malle-poste. J'en vis descendre avec eux un petit homme, qui était assurément le contraire d'un joli garçon, mais dont la physionomie originale et fantaisiste méritait de ne pas passer inaperçue. Il était si expansif, si liant, que, mes amis et lui s'étant rencontrés à Naples, quelques semaines auparavant, on en était déjà au tutoiement. C'était le vicomte Walsh, directeur de la *Mode*.

Jules, Frédéric et Ulric me présentèrent. Aussitôt le vicomte Walsh me dit : « J'ai lu vos articles envoyés à la *Quotidienne* : Voulez-vous écrire dans la *Mode?* »

Ce fut le point de départ. J'adressai à l'élégante *Revue* royaliste des nouvelles, puis un roman. Édouard Walsh m'assura que je réussissais. La tentation était trop forte. Je partis pour Paris, où je ne tardai pas à devenir à la *Mode* (italiques, malheureusement) une sorte de Maître Jacques romancier, causeur littéraire, critique dramatique, chroniqueur mondain.

C'est un nouvel horizon qui s'ouvre; Paris décidément substitué à une vie partagée entre Paris et la province. Ce serait le sujet d'une nouvelle série. L'écrirai-je? Non, NON, NON!

Je pourrais alléguer mon grand âge, le triste état de ma santé; mais je ne suis jamais plus vieux et jamais plus malade que lorsque je ne travaille pas. Je pourrais dire — ce qui serait absolument vrai — que j'ai éparpillé ces *Souvenirs* dans mes trop nombreux volumes de critique ou de causerie littéraire. J'aime mieux attaquer franchement la question. Je croyais que les *Mémoires*, bien différents de l'histoire proprement dite, avaient le droit d'être essentiellement personnels, c'est-à-dire d'exprimer les sentiments, les idées, les opinions, les passions, les GRIEFS, au besoin les injustices de l'auteur, sauf, pour l'histoire, à arriver après lui et à prouver qu'il a été partial, rancuneux, injuste, ICONOCLASTE.

Je croyais que lorsqu'un vieillard de soixante-quinze ans s'était dévoué, pendant plus d'un demi-siècle, à une cause, et que ce dévouement, QUI LUI A COUTÉ UN DEMI-MILLION, ne lui avait valu que mécomptes, désillusions, déboires et jusqu'aux silencieux dédains du chef illustre de son parti, il aurait acheté assez cher son franc-parler, et pourrait avouer que, sur bien des points, il pense en 1886 autrement qu'en 1834.

Je m'étais trompé; pour m'en punir, je n'ai plus qu'à dire comme Hamlet : « Le reste est silence. »

Armand DE PONTMARTIN.

19 janvier 1886.

---

# UN POÈTE CHRÉTIEN

## RENÉ GROUSSET, SA VIE ET SES POÉSIES

---

Celui dont nous allons retracer la physionomie fut poète par le talent et par le caractère. Le temps lui a manqué pour se faire connaître : il est mort trop tôt. Mai il était à la veille de publier un recueil où il espérait avoir mis quelque chose d'original et de nouveau. Ce recueil est encore inédit. Nous voudrions en détacher par avance quelques pages, et mettre nos lecteurs à même d'apprécier des tendances qui nous semblent intéresser l'avenir de notre poésie

I

René Grousset est né à Paris, le 25 novembre 1860. Sa vie même est dans sa brièveté une page de touchante poésie. Son enfance fut recueillie, sa première jeunesse fut pensive. Il avait reçu de la nature ce don précieux et dangereux d'une sensibilité toujours en éveil, prête à se réjouir d'un rien, et surtout à s'affliger d'un rien. Organisation très nerveuse, tempérament très mobile, il passait sans transition par les émotions les plus opposées. Ouvert à toutes les impressions que les choses font sur nous, il connut aussi ces tristesses que rien n'amène et que rien ne dissipe, mais qui montent du fond du cœur, les tristesses sans causes. Ces dispositions premières, un grave événement vint les accentuer. Grousset perdit de bonne heure une mère qui, en s'associant étroitement à la vie de son fils, avait mis dans cette jeune âme le germe de délicatesses exquises et toutes féminines. Il souffrit beaucoup sans en rien dire : ce fut une de ces souffrances d'enfant qui ne se trahissent guère au dehors, mais qui font intérieurement leur œuvre. Toutes les idées, tous les sentiments, en sont pénétrés et en reçoivent quelque chose de douloureux. Cette épreuve eut pour résultat de développer chez Grousset un besoin d'affection d'autant plus vif qu'une grande satisfaction lui manquait elle lui fit contracter une tendance maladive à pousser toutes les impressions à l'extrême et à répandre sur toutes choses les élans d'une âme passionnée. Ce fut désormais la tournure de son caractère. Très différent de ceux

qui se font de leur tristesse, — vraie ou fausse, — une attitude, il mettait tous ses soins à affecter l'insouciance et la gaieté. Mais la nature reprenait ses droits malgré lui, et elle le portait à rechercher l'isolement et les rêveries prolongées.

De brillantes études conduisirent tout naturellement Grousset à l'École normale. Il y entra en 1879, et s'y fit bien vite remarquer. Des maîtres éminents rendirent hommage à la précoce maturité de sa pensée, à l'originalité qu'il annonçait déjà. Quant à lui, il profita de ces trois années de travail désintéressé et de retraite, pour faire sur lui-même cette étude que tant d'hommes n'ont jamais le temps ou l'envie de faire : il se rendit un compte exact de ses défauts et, ce qui est bien aussi difficile, de ses qualités. Peu à peu les imperfections de son talent disparaissaient; l'indécision du goût et la recherche faisaient place à la largeur dans la pensée, à la force dans l'expression. — Ce fut aussi, pour lui, l'époque d'une crise morale qui fut décisive et qui est la chose importante dans sa courte vie. Lorsque Grousset entra à l'École normale, il était, sur les matières religieuses, dans un état de complète indifférence. On s'imagine volontiers que l'École normale est un centre d'incrédulité et d'intolérance. Rien n'est plus faux. En a-t-il été ainsi autrefois? je n'en sais rien; mais ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui, et depuis la direction bienfaisante d'un Bersot, cette école est l'un des endroits où, les convictions étant très diverses, la tolérance est le plus largement pratiquée. Sans doute dans ce milieu jeune et ardent, on agite bien des questions, mais on les aborde sans parti pris, et on en raisonne loyalement : or quel cas faudrait-il faire de croyances qui auraient peur de la controverse? Ce que Grousset trouva parmi ses camarades, ce fut donc, non pas le doute systématique, mais bien un grand amour de la discussion et, — ce qui en est la double conséquence, — la haine des idées reçues sans contrôle, et le respect des convictions personnelles. Ces habitudes de discussion impartiale et rigoureuse, il les porta dans l'examen de ses idées, et il aborda pour la première fois avec ce sérieux, l'étude des problèmes de la conscience. Il sortit de cette étude profondément croyant. Je ne sais, pour ma part, rien de plus émouvant que ce spectacle d'un jeune homme qui, jaloux de prendre vis-à-vis de lui-même la responsabilité de toutes ses idées, descend dans sa conscience, plaide avec le doute, lutte contre lui, et gagne, au prix de cette bataille morale, une foi qui est son œuvre. A partir de cette époque, Grousset est tout entier ce qu'il devait être jusqu'au bout. Sans doute, le temps aurait développé le talent, accentué les traits du caractère; mais l'homme était fait.

Après avoir passé les examens d'agrégation au mois d'août 1882,

Grousset, fit, pendant quelques semaines la rhétorique au lycée de Bourg, puis il partit à Rome avec le titre de membre de l'Ecole d'archéologie française. Pour tout lettré, le voyage d'Italie est l'accomplissement d'un rêve longtemps caressé. Cependant Grousset éprouva d'abord une désillusion. Rome lui sembla fort au-dessous de sa réputation. « Rome, écrivait-il, n'est pas du tout la ville merveilleuse que l'on s'imagine. Les cloches n'y viennent plus à Pâques, les bâtons des pèlerins n'y fleurissent plus comme au temps du Tannhauser, le pape ne s'y promène plus sur sa mule blanche. Toutes les églises ont été restaurées au dix-huitième siècle en style rococo. Le Forum est un trou où l'on a besoin de beaucoup d'imagination pour s'émouvoir, et l'Apollon du Belvédère est à cent pieds au-dessous de la Vénus de Milo. Il n'y a guère qu'une chose qui soit restée la même depuis le temps d'Horace, c'est la fièvre. » La campagne romaine est « une espèce de steppe aride, empesté de malaria, sans arbres, avec des ruines et des cornes de taureaux pour tout ornement ». Il écrit encore : « Cette absence d'arbres et de campagne devient pour moi une souffrance. Même quand j'en trouve, à Tivoli ou ailleurs, ce ne sont plus nos aspects du Nord : les lignes de montagnes invariablement nobles, les oliviers, le ciel très bleu, et l'air très limpide, tout cela ne me dit rien. L'autre jour, je feuilletais des eaux-fortes de Chintreuil, et (ne le dis pas) j'avais presque les larmes aux yeux à voir des allées de pommiers, des buissons avec l'air bien français, des aspects de ciel et des effets d'éclairage sans lesquels la nature me fait l'effet d'une étrangère. Oh! le pays où l'oranger ne fleurit pas! » Mais cette première impression ne dura pas, et Grousset avouait plus tard qu'il avait été d'abord injuste. C'est que les lieux ne livrent pas ainsi dès le début le secret de leur charme : ils ont une âme, et c'est une illusion de touriste, de croire qu'on peut la pénétrer du premier regard. Venise, Naples, la Sicile surtout enchanta Grousset; et à force de courir le pays en tous sens, il découvrit des coins perdus où il eut vraiment la révélation de la nature italienne. D'ailleurs, ce qu'il allait chercher en Italie, c'étaient moins de nouveaux aspects de nature, que des impressions d'art. Rome est pour lui « la ville où il y a les plus beaux Michel-Ange », Venise a ses Tintoret et ses Véronèse, Parme a ses Corrège, Bologne a la *Sainte Cécile*, Florence a son palais Pitti. Passionné pour les choses de l'art dont il avait la vive intelligence, Grousset profita largement de l'occasion qui s'offrait à lui d'entrer dans l'intimité des grands maîtres. Il reste des heures en contemplation dans la Sixtine. Il conçoit, devant la célèbre fresque de Michel-Ange, l'idée de l'une de ses plus belles pièces. Voici quelques vers qu'il écrit à Florence sous l'impression que lui avait

faite le *Jugement dernier* de Frà Angelico. On connaît ce tableau : tandis que, d'un côté de la composition, le peintre a représenté les supplices des damnés, de l'autre, les bienheureux entrent au paradis : les anges sont venus à leur rencontre, et forment avec eux une ronde qui se déroule sur le gazon semé de fleurs. Les vers suivants rendent bien le charme de ce rêve mystique :

A FRA ANGELICO

Dans l'herbe où les grands lis candides
Éternellement fleuriront,
Les bienheureux aux fronts limpides,
Les bienheureux dansent en rond.

Déroulant leur chaîne mystique,
Main dans la main, sous le ciel bleu,
Ils écoutent un beau cantique
Chanté par les anges de Dieu.

Ils sont vêtus des teintes douces
Qu'on voit aux horizons lointains,
Du vert léger des fines mousses,
Et de la blancheur des matins.

Vieillards ingénus, pâles nonnes,
Papes et rois gardant encor
Les tiares et les couronnes
Où s'est posé le nimbe d'or;

Novices blonds aux grands yeux tendres
Qui voyaient en rêve jadis
Étendus sur le lit de cendres
Les merveilles du paradis,

Tous ont la naïve allégresse
Des petits enfants au cœur pur,
Que, dans les missels, Jésus laisse
Monter à sa robe d'azur.

Ils dansent. Inclinant leurs branches,
Des arbres qu'on ne connaît pas
Versent les fleurs rouges et blanches
Et l'ombre fraîche sur leurs pas.

Souriant d'un même sourire,
Ils dansent... On sent après eux
Des parfums d'encens et de myrrhe
Flotter dans l'éther lumineux.

L'Italie avait procuré à Grousset de bien grandes joies : elle avait réjoui son imagination poétique et son œil d'artiste. Mais aussi elle

lui fut fatale. A Rome, il ne s'était pas épargné. Il avait beaucoup souffert des fièvres, il s'était exposé dans des excursions dangereuses. Après son mariage, il voulut revoir ce pays qu'il aimait tant; lorsqu'il en revint, il était touché du mal qui devait l'enlever. Nommé maître de conférences à la faculté de Grenoble, il mit le reste de sa vie dans les quelques leçons qu'il fit, porté par son dévouement et par le désir qu'il avait d'accomplir son devoir quand même. Mais le mal avait fait des progrès effrayants sous un ciel meurtrier. On emmena Grousset à Hyères pour demander à un climat meilleur une santé que désormais rien ne pouvait lui rendre. Pendant ces derniers mois, ceux qui l'entouraient, à voir son calme, sa gaieté, recevaient dans leur douleur une sorte d'adoucissement. On se disait qu'il ne connaissait pas son état, qu'il ne savait pas être perdu. Il le savait. Il écrivait à un ami : « Je n'irai pas jusqu'au mois de mai. » Il a succombé le 13 avril 1885. Ainsi, cette tranquillité, il l'affectait et, prévoyant sa mort, il trouvait le moyen de feindre la confiance, pour entretenir chez les siens cette lueur d'espoir qu'on ne perd jamais quand il s'agit de ceux qu'on aime. Sa foi de chrétien lui donnait ce courage, et pendant les souffrances d'une longue, d'une terrible agonie, comme il devinait chez ceux qui étaient là une sourde révolte contre cet arrêt de la Providence, il avait la force de répéter ces mots, les derniers : « Il faut croire. »

## II

Ce que nous avons dit de la vie de Grousset, de son caractère, de ses idées, explique son œuvre. En effet, la poésie telle qu'il la comprend n'est pas cette poésie impersonnelle et de pure forme, telle que l'a pratiquée l'école parnassienne : il n'admet que celle qui doit toute sa valeur à la valeur de la pensée. Pour lui, ce qu'il cherche à traduire dans ses vers, ce sont les impressions de cette crise morale par laquelle il avait passé. Sa tentative consiste donc à exprimer en vers des idées philosophiques et religieuses. Il s'inspirera des maîtres qui l'ont précédé dans cette voie; mais, sans prétendre à faire aussi bien qu'eux, il essayera de faire autrement. Le spiritualisme de Lamartine semble aujourd'hui un peu vague. M. Sully-Prudhomme, dans son œuvre souvent si puissante, est surtout un philosophe, et ses idées ont la généralité d'idées scientifiques. Grousset s'efforcera de conserver dans l'expression de ses idées, à la fois la rigueur d'une déduction logique et l'émotion de croyances qui ont passé par le cœur et qui ont été conquises douloureusement.

Le doute, tel a été pour lui le point de départ dans le chemin

qui doit le mener à la foi; c'est ce qui va donner à son christianisme un caractère si dramatique. Grousset a connu cette indécision de l'esprit moderne, qui, au milieu du conflit des dogmes et des théories, hésite, et perd en contradictions et en incertitudes le temps de l'action.

Heureux qui méprisant les dieux que l'on adore,
Jette sa vie ardente et fière au grand soleil,
Fait chanter follement son beau rire sonore
Et repose assouvi dans son dernier sommeil.

Heureux le maigre ascète, et plus heureux encore,
Flagellant à genoux ses désirs en éveil,
Et radieux déjà sous le baiser vermeil
Que met à son front pâle on ne sait quelle aurore.

Nous soupirons après vos mâles voluptés :
Bons ou mauvais, n'importe, enseignez-nous à vivre,
Héros des passions et des austérités.

Ce siècle nous a faits trop lâches pour vous suivre
Et goûter avec vous, cœurs paisibles et forts,
La vertu sans regrets, le plaisir sans remords.

Ces hésitations aboutissent à cet état d'esprit qu'on appelle le dilettantisme et qui est la vraie maladie de la jeunesse lettrée d'aujourd'hui. Avec un raffinement d'épicurien, on a trouvé le moyen de se faire du doute même une jouissance. On se donne le spectacle de la diversité des croyances, on se prête successivement à chacune, on prend plaisir à y goûter. On fait profession d'admettre toutes les doctrines : on n'adhère cependant à aucune, du moins de cette adhésion intime qui fait qu'une conviction nous pénètre tout entier, nous transforme, se mêle à toutes nos pensées, et inspire tous nos actes. Mais cette méthode nous conduit peu à peu à la lassitude et à l'ennui; et nous accusons le temps présent de cet ennui dont notre mollesse seule est coupable. On en vient alors à médire de ce temps, à le croire irrémédiablement mauvais, et l'on place dans le passé son rêve de bonheur. On s'est mis ainsi en dehors du mouvement qui entraîne les sociétés vers l'avenir, on est frappé par la vue de l'impuissance et de l'inutilité à laquelle on s'est condamné, et on s'aperçoit, quand il est trop tard, que rêver et se souvenir, ce n'est pas vivre, et qu'à force d'incertitudes charmantes, on a supprimé en soi-même jusqu'à la possibilité de trouver, dans une foi quelconque, l'énergie.

Ce danger, Grousset le comprend : il sent la nécessité de sortir de « l'égoïsme exquis » du rêve, de se mêler à la lutte des idées, et de prendre parti. Il ne sait pas encore quel est ce parti auquel il

s'arrêtera : il sait seulement qu'il doit s'attacher à une idée, quelle qu'elle soit, et trouver, en s'y consacrant, la raison d'être de sa vie.

Savoir agir est bon, quoi qu'on veuille ou qu'on fasse
Savoir aimer est beau, n'importent les amours.

C'est dans ces dispositions qu'il aborde l'examen de son scepticisme. Il va chercher quelles sont les raisons qui l'ont fait naître, et si les doctrines qui ont diminué chez lui la foi chrétienne sont de nature à la remplacer. Certes, il serait puéril de nier que, dans l'état actuel de la société, la foi soit devenue plus difficile qu'elle ne l'était à des époques moins troublées.

Oui, les temps plus sereins sont passés où l'enfance
Respirait à longs traits la facile croyance,
Où l'âme en fleur s'ouvrait doucement vers le ciel,
Où la raison qui prouve et le cœur qui devine,
Guidés aux mêmes feux de l'étoile divine,
Montaient d'un vol égal au-delà du réel.

Il est surtout deux obstacles que signale Grousset, et auxquels il s'est heurté. C'est d'abord la connaissance approfondie de la littérature et de l'art antiques; ce sont ensuite les affirmations du matérialisme contemporain.

Les littératures classiques sont imprégnées des idées de la conscience païenne. C'est en religion le culte d'une nature impassible, d'une puissance indifférente ou jalouse; en morale, le respect du beau plutôt que du bien, la science de la vertu subordonnée à l'esthétique; dans la pratique de la vie, le conseil de suivre la pente naturelle, et de se laisser guider par l'instinct vers le plaisir immédiat; c'est un idéal d'abandon et de volupté, au lieu d'un idéal de lutte et de sacrifice. Ces idées pénètrent forcément un lecteur enthousiaste, et ce que celui-ci emporte du commerce avec l'antiquité, ce n'est pas seulement une théorie de l'art; les anciens n'ont pas seulement formé son imagination, ils sont aussi devenus les maîtres de sa pensée. C'est ce qui arriva pour la génération de la Renaissance. C'est le danger que Port-Royal signale au dix-septième siècle, ce qui ne l'empêche pas d'enseigner le grec et le latin mieux qu'on ne faisait alors dans aucune maison. C'est enfin l'influence que doit subir quiconque pénètre jusque dans l'âme d'une littérature. Si bien que, grâce au génie des artistes et des poètes, la conception païenne du monde et de la vie, subsistant même après dix-huit siècles de christianisme, influe encore aujourd'hui sur les consciences modernes.

C'est là le sens de l'invocation que Grousset adresse aux dieux du

passé, rendus immortels par les chefs-d'œuvre de la statuaire antique, aux « *dieux de pierre* ».

L'âge n'a point ridé vos faces immortelles,
Dieux du passé, restés debout sur l'avenir,
Et vous gardez encor dans vos yeux sans prunelles
De paisibles clartés que rien ne peut ternir.

Sous votre chair incorruptible
Le vieil Olympe habite encor,
Et malgré le Dieu de la Bible,
Surgit gracieuse et terrible
Cypris, la reine aux cheveux d'or.

Jeune athlète aux divins trophées,
Dieu-soleil, Sminthée-Apollon,
Sous tes pas les neuf belles fées
Foulaient à cottes dégrafées
Les asphodèles du vallon.

Et voici tes formes douteuses
Transparaissant sous le péplos,
Ephèbe aux poses amoureuses,
Ephèbe aux tresses onduleuses,
Bacchos, Zagreus et Dionysos.

O les premiers-nés de la Grèce,
Vous restez forts comme autrefois,
L'enfant Eros tire sans cesse
Sous l'arc sacré que sa main presse
Un trait d'argent de son carquois.

Le monde s'échauffe au sourire
De votre blanche nudité;
Au fond du cœur qui vous admire
Vibre comme un chant sur la lyre
L'hymne éternel de la Beauté.

Les voilà tous! Vêtus de clarté sobre et pure,
Ils chantent doucement l'antique volupté,
Les trésors de la forme exquise, et la nature,
Mère indulgente au fils que ses flancs ont porté.

Ils disent la fraîcheur des teintes savoureuses,
Le jeu puissant et doux des clartés dans la nuit,
Votre concert discret, lignes harmonieuses, —
Tout l'idéal des sens qui fait dupe l'esprit.

Tranquilles, étalant leur splendeur toute nue,
Ils règnent... et là-bas s'efface et disparaît
Comme un brouillard d'été quand l'aurore est venue,
La sombre vision de l'idéal abstrait.

En célébrant ainsi « l'idéal des sens », l'art antique prépare l'esprit à recevoir certains enseignements de la science moderne. Cette matière, en effet, que divinisent les anciens, quelques savants veulent en faire le principe de tout : ils y absorbent l'âme humaine comme la personnalité divine. Cette doctrine, — à la prendre seulement au point de vue esthétique, — peut sembler séduisante, et le poète s'y arrête un instant. Mais il comprend bientôt combien elle est insuffisante. La matière, où l'on cherche le souverain principe, n'est elle-même qu'une illusion, et se résout dans la multiplicité de nos sensations.

O sons harmonieux, qu'êtes-vous sans l'ouïe?
Aromes envolés des champs après la pluie,
Qu'êtes-vous, qu'êtes-vous, sans un réseau de nerfs?
Et toi, sainte clarté, sous qui le ciel se dore,
Lumière, où seras-tu quand un jour qu'on ignore
Fermera tous les yeux ouverts?

Multiple illusion, spectre de la matière,
O débile splendeur, tu péris tout entière
Dès que l'organe humain s'est détourné de toi,
Et rien ne reste plus de ta brève existence
Que le vide éternel, inconcevable, immense,
Qu'on ne peut rêver sans effroi.

D'ailleurs, toute explication qu'on essaye de tirer de l'existence de la matière, est incapable de résoudre les grands problèmes qui se posent à nous. Il reste toujours à savoir qui nous sommes et où nous allons; il reste à donner une satisfaction aux aspirations les plus élevées de notre être, aux besoins les plus impérieux de notre nature. Lorsqu'on est arrivé à ce terme de la déduction, il ne reste plus qu'un parti à prendre, c'est de se résoudre à faire cet acte de foi, où la volonté a autant de part que la raison, mais qui s'impose comme une nécessité logique. Sans doute, pour arriver par cette méthode à la croyance, il faut faire effort, et peut-être se faire violence. Mais ne doit-il pas en être ainsi? N'est-ce pas pour avoir cherché Dieu, et peut-être pour l'avoir cherché en gémissant, qu'on mérite de le trouver? La foi est une récompense. — Telles sont les idées que Grousset traduit avec une grande âpreté de logique dans la pièce qu'il adresse à Pascal, et qui est inspirée par la théorie du « Dieu caché ». Il demande à la création pourquoi elle a renié son Dieu, aux astres pourquoi ils ont cessé de louer le Seigneur, et il répond ainsi :

Pourquoi? — Pour que, blâmant l'universel blasphème,
L'homme veuille malgré vous tous, malgré lui-même,

Croire, — et vous tyrannise avec sa volonté;
Pour qu'au lieu de subir l'évidence, il la crée,
Et que la foi du cœur soit la palme sacrée
Dont aucun n'est fait digne avant d'avoir lutté!

Qu'il y ait dans de telles idées de l'exaltation, nous ne le nierons point. Mais cela, venant d'un jeune homme, ne doit ni choquer ni surprendre. Le temps aurait apaisé ces premières ardeurs, et montré au chrétien que sa foi ne le condamnait pas à renoncer à sa raison, qu'elle est compatible avec toutes les découvertes de la science, et qu'il y a finalement accord entre toutes les créations de notre esprit. Mais ce qu'on peut noter dès maintenant, c'est l'influence qu'exerce sur Grousset cette foi reconquise. A mesure qu'elle pénètre en lui, elle lui apporte le courage et le calme. Elle le guérit des lâchetés contre lesquelles il s'était jusque-là trouvé sans défense; elle le guérit de ces tristesses même que la nature avait mises en lui.

Je crois, j'aime, j'espère, et je me sens heureux.

Elle se mêle à tous ses sentiments et leur imprime un caractère particulier. Il en est un surtout qui est important dans l'œuvre d'un poète : c'est l'amour. Grousset y voit un sentiment grave et profond, né du besoin de sortir de soi-même, de se donner, de se confier. D'autres demanderont à l'amour des impressions plus troublantes et qui sembleront plus vives; ils ne l'accepteront qu'avec son cortège d'agitations et d'inquiétudes, quitte à prendre ces inquiétudes pour l'amour même; ils le voudront impérieux, exalté, et rêveront d'une sorte de délire de l'esprit et des sens. Lui, demande moins, ou demande plus. A la seule pensée de l'amour, il se sent rempli d'une émotion calme et reposée, sa rêverie s'encadre dans des paysages larges et harmonieux, dans le silence des soirées, dans le recueillement de la nature. C'est dans ces heures où l'âme, que rien ne vient distraire d'elle-même, prend plus nettement conscience de sa destinée et de ses besoins, qu'il songe à celle qu'il aimera, et qu'il se la représente telle qu'il la voudrait, telle qu'il la devine, telle qu'il la voit ;

Je suis sûr de ton cœur, je suis sûr de moi-même,
Je t'aime sans faiblesse et sans crainte, je t'aime
Paisiblement; je sais qui nous sommes tous deux
Et sous le grand sourire ineffable des cieux
Sous l'azur glorieux que nul regard ne sonde,
Comme lui ma tendresse est sereine et profonde,
Et mon bonheur est pur et calme comme lui.
Je connais que demain sera tel qu'aujourd'hui.

Nos deux âmes se sont l'une à l'autre données,
C'en est fait. Nous irons où vont nos destinées,
Ensemble, le front haut, l'œil limpide, pensant,
Si la route parfois est mauvaise au passant,
Et si le vent d'hiver souffle sur notre tête,
Que dans nos cœurs aimants, que dans nos cœurs en fête
Chaque jour se réveille, ainsi qu'un chant d'autel,
L'hymne joyeux et clair du printemps immortel.

L'amour conçu de cette manière est l'amour d'un croyant habitué à respecter en soi toutes les formes de l'idéal.

C'est ainsi que partout, dans l'œuvre que nous avons analysée, circule une même inspiration. La foi est, à chacune de ces pages, une foi brûlante, toute chaude encore des ardeurs de la lutte : elle leur donne leur accent de hardiesse et de sincérité; c'est la note nouvelle que Grousset apportait à notre poésie. Et, sans doute, il n'était pas téméraire de compter sur un écrivain qui réunissait en lui les dons les plus rares, tant de chaleur de cœur, une sensibilité si délicate, une imagination si riche servie par une culture littéraire approfondie. Il n'a pas eu le temps de faire toute son œuvre : mais il a pu cependant annoncer l'œuvre qui est à faire, et ses écrits resteront du moins comme une indication et un symptôme. On se plaint aujourd'hui, et avec raison semble-t-il, qu'il y ait comme un temps d'arrêt dans la production poétique' comme un épuisement dans les facultés créatrices. La tentative dont nous avons rendu compte indique de quel côté il faut attendre la renaissance. Grousset, par l'éducation qu'il avait reçue, par le milieu où il avait vécu, était en dehors de toute influence spéciale. Aussi est-il permis de croire que ce courant, auquel il a cédé, il n'est pas le seul parmi ceux de son âge à en avoir ressenti les effets. C'est un travail latent, encore inaperçu et qui est à ses débuts, mais qui prépare pour demain une jeunesse différente de celle d'aujourd'hui : nous en saluons dans l'œuvre de Grousset les premiers signes. Cette idée qui peut rendre à la génération nouvelle son énergie et donner une âme à notre littérature, c'est celle qui a porté déjà tant de grandes œuvres, et qui reste toujours aussi féconde et aussi jeune, c'est l'idée religieuse, la foi, source de toute poésie.

René Doumic.

# COMPTE
# DES RECETTES ET DÉPENSES DU ROI DE NAVARRE
## EN FRANCE ET EN NORMANDIE
### DE 1367 A 1370[1]

---

J'avouerai sans détour qu'il faut qu'une publication érudite soit aussi intéressante et aussi bien faite que celle dont je viens de donner le titre pour que je prenne sur moi de la recommander aux lecteurs du *Correspondant*. Je suis en effet de ceux qui pensent que l'érudition jouit aujourd'hui d'une telle faveur auprès du public lettré, qu'il est superflu de lui venir en aide, et qu'il faudrait craindre plutôt l'abus qu'elle est tentée de faire de la bienveillance qu'on lui témoigne.

Les temps ne sont plus, on le sait, où l'érudition, se résignant à une modeste et laborieuse obscurité, poursuivait ses recherches à petit bruit, à l'ombre de quelque vieille abbaye, pour en déposer ensuite le fruit dans de gros in-folios qu'un petit nombre de lecteurs choisis avaient seuls, je ne dis pas la patience de lire jusqu'au bout, mais même la curiosité d'ouvrir. Dans ces jours, qui sont loin de nous, l'érudition et la littérature même la plus sérieuse — j'entends l'histoire elle-même — faisaient ménage à part et ne communiquaient guères l'une avec l'autre. L'histoire, écrite à la mode oratoire et classique de l'antiquité, ne s'occupait que des faits et gestes des rois et des princes, pour prêter à ses héros des discours imaginaires ou établir entre eux des parallèles propres à faire briller l'esprit par d'ingénieuses antithèses. L'érudition, de son côté, déchiffrait péniblement les manuscrits, recueillait les documents, à peu près comme on collectionne des objets d'histoire naturelle, sans chercher à en tirer d'instruction morale, sans faire servir ces renseignements ramassés avec tant de soin à l'intelligence de l'état social des générations qui nous ont précédés.

Ce divorce, ou plutôt cette ignorance réciproque de l'érudition et de l'histoire, explique comment on peut lire presque tous les écrits

[1] *Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de* 1367 *à* 1370, publié par E. Izarn, avec une introduction, par Gustave Prévost, chez Picard, éditeur, 82, rue Bonaparte.

des auteurs les plus célèbres du dix-septième siècle, — même ceux qui traitent des faits historiques et y compris le bon Rollin lui-même — sans y rencontrer une seule fois le nom d'érudits de la taille de Mabillon, de Montfaucon, de Ducange ou de Baluze. Je ne suis pas sûr que Molière, s'il en a jamais entendu parler, ne les ait pas confondus avec les trois *pédants imprimés et reliés en veau*, si maltraités par le Clitandre des *Femmes savantes*. Le dix-huitième siècle, qui eut aussi des érudits de grande valeur, ne paraît pas non plus leur avoir fait la moindre part dans l'influence et la popularité qui furent acquis alors à la philosophie et à la littérature. On voit bien, par la correspondance de Voltaire, qu'il passa cinq ou six mois, au retour de Berlin, dans un monastère d'Alsace, pour y préparer son brillant *Essai sur les mœurs*. Mais pas la plus petite note mise au bas d'une page ne nous indique à quelles sources il avait puisé les faits relatés dans ce tableau un peu superficiel du moyen âge. On dirait qu'il a craint de compromettre sa renommée de bonne compagnie littéraire, en convenant qu'il a fréquenté les chroniqueurs de ces temps barbares, et qu'en entrant dans ces beaux salons où on dissertait si bien des droits de l'homme, il a secoué la poussière des vieux livres qui auraient terni l'éclat de son habit de cour.

Il s'en faut bien aujourd'hui que l'érudition prenne son parti de ce rôle, j'en conviens, un peu effacé. Là, aussi, s'est faite toute une révolution de 89, et il semble que quelque Sieyès de l'érudition (défroqué lui aussi comme était le Sieyès de la politique) se soit écrié un jour, par une énergique revendication : Qu'a été jusqu'ici l'érudition dans l'histoire? Rien. Que veut-elle être? Quelque chose : après quoi, à l'exemple du tiers état lui-même, elle a conçu l'ambition et exprimé tout haut la prétention d'être tout. Nous voyons, en effet, aujourd'hui, toute une école qui tend à établir qu'il n'y a d'histoire véritable que celle qui se fait par le dépouillement des chartes et des manuscrits et par la collection de petits faits mis au bout les uns des autres. Toute tentative de placer ces faits dans un tableau d'ensemble et d'en expliquer l'enchaînement par quelques considérations générales est traitée d'abstraction creuse et déclamatoire. Toute prétention de faire revivre, par l'imagination, les grandes figures des temps passés est renvoyée aux imitateurs de Walter Scott, aux faiseurs de ce genre hybride et suranné qu'on appelait le roman historique. En un mot, dans ce système qui tend à devenir fort à la mode, toute histoire, digne de ce nom, doit naître à l'École des Chartes pour recevoir son couronnement à l'Académie des inscriptions. A peine lui permet-on de faire une station tardive à l'Académie des sciences morales et

politiques. Je n'ai pas besoin de dire ce qu'on pense de celle qui prétend passer d'emblée par l'Académie française.

J'ai la faiblesse, peut-être intéressée, de ne pas professer ce culte superstitieux pour le document. Je reste convaincu qu'en rendant à l'érudition l'hommage que nos pères avaient le tort de lui refuser, si on ne doit pas la subordonner dédaigneusement, on doit encore moins tenter de la substituer à l'histoire. L'érudition pose les fondements sur lesquels l'historien doit bâtir, mais le fondement n'est pas l'édifice : c'est la matière sur laquelle l'historien travaille : mais pas plus en ce genre qu'en aucun autre, la matière ne donne la vie.

Il y a pourtant, ce me semble, une manière de faire, entre l'érudition et l'histoire, un partage d'attribution qui ne soit offensant pour aucun de ces *deux puissants dieux :* c'est d'une part, que l'érudition, au lieu d'entasser pêle-mêle et un peu à l'aveugle, comme elle le faisait autrefois, les documents qu'elle a recueillis, prenne soin d'indiquer elle-même par la manière dont elle les classe et les explique, le parti que l'histoire en devra tirer, puis qu'elle laisse à l'historien le soin de les placer avec leur véritable sens dans le tableau plus général et plus vivant qu'il lui appartient de tracer : et c'est cette manière d'éclairer d'avance et de guider l'histoire par l'érudition qui nous paraît très heureusement mise en pratique dans la publication que soumettent aux lecteurs, en prenant eux-mêmes la peine de leur en faire comprendre tout le prix, MM. Izarn et Prévost.

Le document qu'ils mettent au jour est le compte des dépenses de Charles le Mauvais, comte d'Évreux et roi de Navarre, de ce petit prince moitié souverain, moitié factieux, qui a fait beaucoup de bruit sinon acquis beaucoup d'honneur pendant l'invasion de la France par les Anglais. Un compte, quoi de plus aride et de moins intéressant en apparence! Regardez bien pourtant : quoi de plus instructif, au contraire, et de plus vivant, si on sait en interpréter le sens et le faire passer en quelque sorte à la lumière, comme un papier transparent portant des caractères tracés et encore sympathiques! Quelle est, en effet, dans la triste condition que les nécessités matérielles font à l'humanité, la préoccupation d'un genre quelconque, passion, intérêt ou fantaisie, qui ne se traduise en définitive en une dépense? Vice ou vertu, avarice ou prodigalité, esprit de sacrifice ou calcul intéressé, d'égoïsme, goût du plaisir, des arts ou de l'étude, à quoi l'argent n'est-il pas toujours utile et souvent nécessaire? Ce qu'il y a de plus élevé et de plus généreux dans le cœur humain, le courage et le patriotisme, peuvent-ils se passer longtemps de ce qu'on a si bien nommé le nerf de la guerre; et la foi religieuse elle-même n'en a-t-elle pas besoin pour toutes

ses manifestations extérieures, pour ses œuvres comme pour son culte? Toute la politique d'un peuple n'est-elle pas écrite dans les chapitres de son budget, et ne peut-on pas dire à chacun de nous à son dernier jour : Dis-moi ce que tu as fait de ton argent, et je te dirai ce que tu as fait de ta vie?

C'est un interrogatoire de ce genre que M. Prévost fait subir à Charles le Mauvais, dans une introduction très bien faite, et chacun des articles de recettes et de dépenses, inscrits par le trésorier Clémence, lui sert à déterminer soit les conditions générales d'existence d'un prince placé, au quatorzième siècle, dans la situation de Charles, soit les habitudes particulières du personnage. Le comté d'Évreux était possédé, par Charles le Mauvais, à titre d'apanage. Qu'était-ce qu'un apanage? De quels droits disposait et de quelles charges était tenu le cadet de la famille royale qui en avait reçu l'investiture? C'est ce que M. Prévost fait ressortir avec une grande lucidité de la comparaison de l'*actif* et du *passif* du compte qu'il analyse : et comme on sait le rôle qu'ont joué, à cette époque, les branches cadettes de la maison de France soit pour appuyer, soit pour combattre la royauté elle-même, rien ne serait plus utile que cette étude pour l'historien qui voudra décrire d'une façon plus générale, et en se plaçant à un point de vue plus élevé, le développement et, pour me servir du mot à la mode, l'évolution du pouvoir royal à travers les complications de la société féodale. Quel tableau ne pourrait-il pas tracer également de l'état de misère où la guerre de Cent-ans avait réduit les plus riches provinces de France, en relevant, comme M. Prévost a la patience de le faire, le nombre de remises que le percepteur de Charles était obligé de faire aux communes ruinées par le passage des troupes des deux partis et des bandes d'aventuriers qui marchaient à leur suite. Et, quand le trésorier constate que ces remises ont dû être faites pour la *clameur du peuple* à cause de la *pauvreté du pays*, *par les guerres*, est-ce qu'il ne semble pas qu'on entende encore à travers les siècles le gémissement des populations souffrantes?

Ce même compte, si bien disséqué, peut servir encore aux amateurs d'antiquités (si nombreux de nos jours) à reconstituer tous les détails de la vie intime, du mobilier et même du costume d'un grand seigneur de ces temps héroïques. Le trésorier, par exemple, inscrit jour par jour, les sommes payées pour chaque partie du vêtement de son maître, et, en rapprochant ces divers articles, il semble qu'on le voie lui-même partant pour la chasse, avec son *chapeau de fin bièvre*, ses gants de *chien tannés et broudés*, les uns *fourrés de gris*, les autres de *menu ver*, ses bottines rouges également fourrées et *hautes jusqu'au genou*, et son *baudequin* de

plusieurs soies en *drap d'or azuré*. Son armement pour aller en guerre n'est pas moins habilement recomposé, et on l'y retrouve absolument tel qu'il figure sur un des vitraux de la cathédrale d'Évreux. Enfin nos lectrices elles-mêmes n'apprendront pas, sans curiosité, pour quel prix on pouvait avoir alors une once d'or filé, une once de soie des Indes, une paire de fines bottines, etc. Car il y a plusieurs fois des vêtements de femme portés au compte de Clémence, quoique l'histoire ne nous parle pas souvent de l'épouse légitime de son seigneur.

Il devait y avoir aussi, dans une vie aussi agitée que celle de Charles le Mauvais, une certaine nature de dépenses cachées dont le trésorier n'a dû parler qu'en termes discrets et que M. Prévost n'a pu essayer de dépister que par une série de suppositions et de conjectures. Ce sont les sommes assurément considérables que Charles a dû consacrer à entretenir les relations qu'il ne cessa jamais d'avoir soit avec les étrangers qui envahissaient la France, soit avec les séditieux qui, à plusieurs reprises, transformèrent la capitale en un théâtre de désordre et de carnage : l'argent qu'il employa, en un mot, à soudoyer la guerre étrangère et la guerre civile. M. Prévost n'en trouve la trace que dans les remises souvent faites à deux de ses serviteurs, le conseiller Pierre du Tertre et le chambellan Jacques de Rue, qui furent l'un et l'autre, après le rétablissement de la paix, mis en jugement pour crime de haute trahison et condamnés à la peine capitale. Ces remises ont, en effet, un caractère mystérieux qui autorise toute espèce de conjectures. Voici, par exemple, une somme payée à Pierre du Tertre, pour dépenses faites en *plusieurs voyages pour besognes de Monseigneur*, et 400 francs à Jacques de Rue, qui lui furent *baillés pour distribuer et départir en certain lieu* où *il lui était ordonné par mon dit seigneur*. Qu'était-ce que ce *certain lieu?* Ne serait-ce pas par hasard le lieu de rendez-vous où l'agent de Charles devait rencontrer le fameux prévôt des marchands, Étienne Marcel, afin de convenir du mode, du jour et de l'heure qu'il faudrait choisir pour ouvrir aux Anglais les portes de Paris? Car on sait que c'est par l'intermédiaire de Charles le Mauvais que ce grand citoyen accomplit cet acte de patriotisme. Nous livrons ce point aux réflexions de Messieurs les membres du Conseil municipal de Paris, en les engageant à l'éclaircir avant le jour où la statue d'Étienne Marcel devra être placée sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Il y aura peut-être là matière à compléter l'inscription qu'on devra mettre au pied du monument élevé à la mémoire de ce digne précurseur de la Commune de 1871.

Duc de Broglie.

---

# UN MOINE EN ALGÉRIE[1]

« Les moines et les chênes repoussent toujours », a dit quelque part le P. Lacordaire. Voulez-vous savoir comment les moines repoussent et font refleurir avec eux une terre dévastée, comment le vieux monde a encore besoin d'eux, en ce siècle, pour s'ouvrir à travers d'autres continents des horizons nouveaux, comment ils continuent, tantôt par la croix et par la parole, tantôt par la croix et par la charrue, les conquêtes commencées par l'épée? Vous pouvez le demander au cardinal Lavigerie, ce grand évêque, qui est aussi un grand Français, et à ces « pères blancs » institués par lui pour être notre pacifique avant-garde, de la Kabylie jusqu'à Tunis, de la Méditerranée jusque dans le désert. Vous pouvez l'apprendre également d'un établissement plus ancien. Allez près d'Alger, à l'abbaye de Staouëli, ou bien, sans sortir de chez vous, lisez l'histoire de son fondateur, telle qu'elle vient d'être retracée dans un livre court, varié, vivant et qu'on ne quitte pas sans l'achever après l'avoir ouvert.

Les efforts tentés pour coloniser et fertiliser l'Algérie ont été souvent ingénieux, courageux, et comme ils commencent enfin à devenir profitables, ils ne sont plus l'objet d'un ingrat et injuste dédain. Mais, parmi toutes ces entreprises, celle qui a réussi la première et dont le succès demeure encore le plus incontestable, c'est assurément la fondation de Staouëli[2].

Sur le rivage où nos soldats débarquèrent en 1830, les Turcs n'avaient guère laissé debout qu'un seul arbre, un vieux palmier à quatre troncs, sous lequel leurs généraux fumaient et prenaient leur café quand nos premiers cavaliers les surprirent. C'est autour de cet arbre, encore vivant, que les aumôniers de l'armée chantèrent, deux jours après, la première messe célébrée depuis trois siècles sur la rive africaine et que s'élèvent aujourd'hui les bâtiments vastes et simples de la ferme et du monastère

[1] *Dom François-Régis, procureur général de la Trappe à Rome, fondateur et premier abbé de Notre-Dame de Staouëli* (*Algérie*), par l'abbé J. Bersange, chanoine honoraire de Périgueux, professeur au petit séminaire de Bergerac. Paris, librairie Dumoulin, 1885.

[2] Voy. une description très exacte, *l'Exploitation agricole de Staouëli* (*Algérie*), par Hipp. Lecq. Alger, 1882.

cistercien. La première pierre en a été posée, par le maréchal Bugeaud, sur un lit de boulets et d'obus, ramassés non loin de là vers la place où était tombé, au début de l'expédition, le fils du général en chef, Amédée de Bourmont; la colline où le lieutenant du génie, La Moricière, a construit notre première redoute, abrite maintenant, contre le vent et le bruit de la mer, l'asile de la prière et du travail; et sous la main des moines, la terre, débarrassée des arbustes sauvages aux racines opiniâtres qui l'occupaient sans profit et ne se sont point laissé débusquer sans résistance, la terre, défrichée, assainie, arrosée, se couvre de récoltes variées et précieuses. Ces récoltes, les plus prospères, du moins aujourd'hui, ne sont pas celles qu'on a tentées d'abord. La culture du blé n'a pas été trouvée rémunératrice et n'a plus maintenant d'autre objet que de fournir le pain au monastère et aux pauvres qui l'environnent, les fourrages demeurent rares et d'un rendement incertain, comme dans le reste de l'Algérie; le bétail est encore insuffisant et choisi au hasard. Le géranium d'abord, ensuite et surtout la vigne, voilà depuis dix ou quinze ans les ressources de Staouëli, voilà la richesse, fruit du travail, qui non seulement fait vivre austèrement l'abbaye, mais se répand autour d'elle et plus loin en intarissables bienfaits.

Tandis que tout un peuple d'abeilles, quatre cents ruches, butinent les fleurs roses de ces plantes de géranium qui couvrent 30 hectares, les feuilles, soigneusement distillées, fournissent à l'Europe des essences et des parfums d'un grand prix. Sur 400 autres hectares, dont la moitié est dès à présent en pleine valeur, s'étend la vigne, désormais la fortune et l'espoir de la colonie entière, la vigne qui se multiplie de tous côtés, depuis les pentes du Sahel jusqu'à celles de l'Atlas, mais que les Trappistes ont inaugurée et dont ils ont su tirer un vin généreux, frayant les premiers le chemin de l'Europe aux récoltes africaines. Tout cela, cependant, n'aurait pas suffi à rendre ce coin de terre habitable : pour qu'il devînt salubre aussi bien que fertile, avant tout il y fallait des arbres; les Trappistes n'avaient pas le temps d'attendre pour vivre qu'eussent poussé les chênes. Un arbre nouveau, l'eucalyptus, a été, il y a peu d'années, transplanté d'Australie. Ni sa verdure pâle et tremblante, ni son bois blanc et fragile, ne valent le tissu solide et fin de nos vieux arbres; mais sa croissance est rapide, le nouveau venu atteint en quinze ans la même taille que les anciennes races en un siècle, et surtout il attire, il absorbe l'eau marécageuse à portée de ses voraces racines; ses branches et ses feuilles contiennent des sucs propres à combattre les miasmes malfaisants, il dessèche le terrain qu'il ombrage, et purifie l'air qu'on respire à l'entour. L'eucalyptus a fait

fuir la fièvre, les moines ne sont plus seuls à Staouëli : des condamnés militaires, des ouvriers de toute provenance, recueillis et nourris par l'abbaye, ou plutôt des vagabonds de toute sorte, dont on essaye par charité de faire des ouvriers, des ouvriers espagnols, arabes et quelques colons français qui travaillent à la tâche, peuplent et cultivent ces champs jadis stériles et déserts. Quant aux religieux, pères de chœur ou simples frères convers, au nombre de cent vingt, qui dirigent toutes les cultures, ils prient, ils travaillent, ils jeûnent, ils ne se nourrissent que de légumes et de fruits, selon l'antique règle de saint Benoît, et pourtant, m'assurait l'un d'eux, non sans quelque mélancolie, « nous ne mourons plus que de vieillesse ».

Mais il n'en a pas toujours été ainsi. A la porte du monastère, une allée, dont les cyprès s'entremêlent aux stations d'un chemin de croix, conduit vers une colline où des croix de bois noir marquent les rangs pressés des moines morts à la peine. Au sommet, une chapelle construite en forme de marabout, abrite les restes du fondateur de l'abbaye, le P. François-Régis. C'est là « tout un monastère avec son abbé », dit, en montrant ce cimetière, l'abbé actuel, le successeur du P. François-Régis. C'est aussi l'ossuaire glorieux d'un champ de bataille et de victoire. Là repose, en effet, la première génération de moines, celle qui a payé de sa vie la conquête de Staouëli. Les 1200 hectares dont se compose le domaine de l'abbaye avaient beau avoir été concédés aux Trappistes, par un contrat en bonne forme, qui assure leur situation légale, ils avaient pris l'engagement de mettre en culture ce territoire sauvage, et à quiconque voulait s'en rendre maître, il devenait meurtrier. Parmi quarante religieux dont se composa d'abord la communauté, à certains moments trente gisaient à la fois sur leur dure et étroite couche, saisis par la fièvre; dix mouraient en une seule année. Mais, à mesure que tombait un soldat, des recrues plus nombreuses arrivaient de France, et le vaillant chef de cette troupe d'élite, atteint lui-même par la maladie, dévoré d'inquiétudes de toutes sortes, montrait à ses frères un front serein; il relevait leur âme abattue en leur parlant tout ensemble des espérances éternelles et de l'avenir de l'œuvre à laquelle ils étaient voués. Cet avenir devait être assuré sous un autre gouvernement que le sien. Comme Moïse, le P. François-Régis a conduit son peuple à travers le désert, il ne l'a pas établi dans la terre promise. Les os du patriarche ont dû être rapportés de loin pour trouver enfin le repos au milieu de ses enfants. Ce n'est pas la mort qui l'avait séparé d'eux, il a quitté l'Afrique, comme il y était venu, par obéissance. Après avoir introduit les Trappistes dans cette France nouvelle, il a été chargé de représenter

ces moines français auprès du Saint-Siège, de les faire connaître et apprécier à Rome; il a concouru à les placer à la porte de la ville éternelle, à faire pénétrer avec eux, dans la campagne romaine, les plantations, les cultures, les procédés qui venaient d'assainir le rivage africain.

Cependant, quand le P. François-Régis quitta son abbaye, elle avait encore un sort précaire, elle ne subsistait pas avec ses propres ressources, et, au milieu des constructions inachevées, les religieux n'avaient pas des lieux de retraite et de silence séparés des étrangers par la clôture que prescrit saint Benoît. Il est rare que le même homme commence et achève une œuvre durable. A la hardiesse qui donne le branle et inaugure les grandes entreprises, doit succéder la régularité patiente et tenace qui consolide et perpétue. La tâche du premier abbé de Staouëli a consisté à acclimater en Algérie les Trappistes et à apprivoiser aux Trappistes les maîtres de l'Algérie : double et difficile labeur. Il y fallait, avec l'ardeur surnaturelle du zèle et de la foi, bonne humeur et bon courage, la connaissance des hommes et l'art de les manier, la promptitude des résolutions, l'intrépidité d'un vieux sang militaire dompté, mais non refroidi sous le froc et la vivacité allègre du caractère méridional. Le P. François-Régis possédait toutes ces qualités. Durant les douze années qu'il a consacrées à Staouëli, sa vie s'est dépensée en un perpétuel va-et-vient entre ses religieux et les chefs militaires, les administrateurs, les députés, les ministres occupés de la colonie. De là l'intérêt, la diversité, l'animation que présente son histoire. A côté de la robe blanche du moine, on y rencontre, marqués d'un crayon rapide et fidèle, tous nos généraux africains, depuis Bugeaud jusqu'à Pélissier et au duc d'Aumale, et, parmi eux, le peintre de l'armée d'Afrique, Horace Vernet; Vernet, dont le P. Régis n'a pas su seulement gagner le cœur, mais aussi conquérir l'âme, pour la donner à Dieu.

De tous les hommes publics avec qui le P. Régis a eu à frayer, un seul peut-être savait d'avance ce qu'étaient et ce que valaient les moines : un seul, M. de Corcelles, alors député de l'Orne, voisin de la Grande Trappe, et venu pour visiter l'Algérie en compagnie de ses deux amis, Alexis de Tocqueville et Gustave de Beaumont. Tandis qu'il entendait former autour de lui des plans le plus souvent chimériques de colonisation, il songea aux anciens défricheurs de l'Europe, aux vieux pionniers de la civilisation chrétienne, et, à son retour, il ne se donna plus de relâche qu'il ne les eût voués à cette conquête nouvelle. Au dix-septième siècle, lorsqu'on instituait un monastère, on lui choisissait dans le monde un personnage qui acceptât d'en être qualifié le fondateur et en devînt en quelque

sorte le patron terrestre. Si cette coutume subsistait encore, le nom de M. de Corcelles serait inscrit à côté de celui du P. François-Régis, avec le titre de fondateur de Staouëli.

Singulier rapprochement de la Providence : le même homme a été destiné dans sa droite et généreuse carrière à introduire saint Benoît en Afrique et à reconduire Pie IX à Rome. Mais, à l'exception de ce patriote chrétien, qui donc, en 1842, connaissait les moines? Qui ne se méfiait d'eux sans les connaître? Qui se souciait de les voir en Algérie? Ce n'était assurément pas le maréchal Bugeaud. Durant la lutte des catholiques avec l'Université, on l'entendait dire en France : « Je ne sais pas ce que nous veut M. de Montalembert avec sa liberté de l'enseignement et sa liberté des congrégations. Ma femme, qui est cependant fort dévote, ne m'en a jamais parlé. » En Algérie, il voulait, pour coloniser, donner des terres à des soldats qui se marieraient en quittant le service, projet tout au moins plausible et qui aurait réussi peut-être si, pour l'exécuter, le maréchal avait eu plus de temps et mis moins de précipitation. Fort occupé de créer des ménages militaires quand survinrent les Trappistes, il appréciait assez peu des « colons célibataires ».

Mais comme on les lui envoyait, il leur devait son loyal concours, et son opinion changea après qu'il eut vu ces célibataires à l'œuvre. Parce qu'ils étaient, en définitive, les meilleurs colons, le maréchal devint, de son côté, leur meilleur, leur plus fidèle appui. « Prenez garde, lui disait-on un jour, vous favorisez un jésuite. — Fût-il le diable, répondit-il, il fait le bien. »

Ces sentiments du maréchal Bugeaud furent, à des degrés divers, partagés par les hommes qui l'entouraient. Les ordres monastiques, balayés par la Révolution, étaient encore ignorés ou méconnus de la France nouvelle. Leur résurrection récente n'inspirait d'abord que surprise, peur ou mépris. Mais, à mesure qu'on voyait de plus près ces revenants, les ombrages s'évanouissaient; les officiers, les administrateurs de la colonie les plus effarouchés à leur aspect, devenaient peu à peu leurs amis, ou du moins tenaient à honneur de se montrer équitables. Heureux temps, après tout, que celui où les préjugés cédaient devant l'expérience, où les hommes de gouvernement, si étrangers qu'ils fussent aux institutions religieuses, consentaient pourtant à juger l'arbre par ses fruits!

« Essayez mes Trappistes », avait écrit M. de Corcelles au maréchal Bugeaud. « Je vous conjure d'introduire cette goutte de sainteté dans la caverne africaine ». M. de Corcelles a été entendu et la goutte de sainteté est devenue un germe de prospérité.

C. DE MEAUX.

---

# CHRONIQUE POLITIQUE

23 février 1886.

Il semble que la République ne soit propre qu'à la guerre, à la persécution, à l'ostracisme. Son gouvernement n'a pas d'autre occupation; on pourrait dire qu'il n'a pas d'autre fonction. Voyez les lois qu'il a proposées ou préparées depuis quinze jours. Ce sont moins des lois que des édits dont il s'arme pour les fiévreux besoins de son intolérance et de sa vindicte. Au Sénat, il se forge une loi qui exclut de l'école publique le congréganiste et qui asservit au préfet l'instituteur. A la Chambre, une loi qui, sous prétexte d'instituer la liberté des funérailles, annule le dernier vœu du mourant et livre son cercueil à la secte dont il a pu être la dupe ou la victime. Puis, ce sera une loi qui permettra au gouvernement d'agir avec sa police, arbitrairement et absolument, contre les princes qu'il lui aura plu de traiter en prétendants et d'expulser. Cherchez dans l'histoire de ces quinze jours le souvenir d'une réforme générale, utile, bienfaisante, salutaire; cherchez-y seulement l'essai d'une de ces réformes démocratiques qui sont comme traditionnellement inscrites au programme des républicains et qui redeviennent, à chaque période électorale, leur suprême souci, leur revendication solennelle, leur réclame. Rien. La République supplée à son impuissance par la fureur. Elle donne le change par l'appareil tumultueux de ses vexations et de ses proscriptions à ce qu'il y a d'utopies et de mensonges dans ses promesses. La violence lui sert à ne rien faire. Et ses apologistes l'excusent en alléguant qu'elle ne lutte que pour vivre, qu'elle est bien obligée de se défendre, qu'on ne lui laisse pas le temps de vaquer spécialement et en paix à ses œuvres les plus chères et que ce n'est pas sa faute, mais celle de ses ennemis, si elle ne finit pas par commencer son vrai règne. Comme si c'était par des sévices plutôt que par des services qu'un gouvernement crée sa force et garantit son existence!...

Cette république qui devait nous assurer, tous les jours, une liberté, s'assure à elle-même tous les jours une tyrannie. Est-ce, par exemple, autre chose qu'une tyrannie exercée sur le mort et contre la famille que la loi par laquelle la République aura décrété, au gré de ses libres-penseurs, ce qu'ils osent appeler la liberté des funérailles? Bien certainement, cette loi n'est destinée qu'à favoriser les enterrements civils. La dernière volonté du mourant, cette volonté que la famille recueille comme la plus sacrée et la plus impérieuse, la loi l'empêchera de prévaloir sur une première volonté qu'il aura lui-même effacée de son âme, avec l'un de ses derniers soupirs. Ainsi, à l'heure décisive où la mort, en rappro-

chant l'homme des horizons de l'autre vie, lui montre de plus près les vérités éternelles, il se sera tourné vers le Dieu qu'il avait oublié, il aura repris pieusement ses anciennes croyances et néanmoins le dernier cri qu'il aura poussé, devant sa famille, sera comme étouffé par la loi : son cadavre, quelle qu'ait été la protestation de son agonie, sera la proie de la secte qui l'attend, en vertu d'un pacte signé jadis on ne sait dans les fumées de quelle ivresse, de quel délire, de quel orgueil et de quel défi... C'est horrible pour le mourant, pour ceux qui le pleurent, et voilà comment, sous cette république qui se targue de n'avoir qu'un culte, celui de la neutralité religieuse, on pratiquera dorénavant la liberté des funérailles!... La nouvelle loi de l'enseignement primaire sera despotique aussi pour la famille; mais elle le sera également pour la commune. Car, quelle que soit la volonté de la commune et de la famille, il n'y aura plus désormais de congréganiste dans l'école publique; l'État ne daignera plus consulter ni écouter le conseil municipal, dût ce conseil préférer le congréganiste à l'instituteur laïque. En 1882, la loi supprimait dans l'école publique l'enseignement religieux. En 1886, elle en interdit le seuil à l'instituteur congréganiste. Nul doute que la République n'ait, tôt ou tard, une loi pour bannir le congréganiste de l'école libre elle-même et pour lui défendre, où qu'il aille, l'enseignement de ses « superstitions ». C'est la logique radicale qui le commande à la république de M. Goblet. La robe du Frère de la Doctrine chrétienne! La coiffe de la Sœur de la Sagesse! La sensibilité révolutionnaire et philosophique des radicaux n'en pourra pas toujours supporter la vue.....

La République s'efforce à refaire de l'instituteur « l'anti curé », comme en 1849; il aura son sacerdoce laïque, en face du prêtre; il sera le prédicant patenté de l'indifférence religieuse, l'apôtre même de l'athéisme et du matérialisme. Est-ce tout? Il faut que l'instituteur soit aussi l'antagoniste des partis qui ne règnent pas, un professeur de républicanisme et de civisme, à qui le Manuel de M. Paul Bert sert de memento. Est-ce tout encore? Non pas. Il faut qu'il soit un fonctionnaire docile au ministre de l'intérieur comme à celui de l'instruction publique; l'agent politique du préfet; l'agent électoral du parti dominant; le politicien du village. Que M. Bardoux et M. de Pressensé ne se récrient pas. S'ils disent que la politique vicie l'enseignement; s'ils affirment que l'enfant doit être élevé pacifiquement, dans la région tranquille de ses études; s'ils supplient qu'on ne le jette pas dans l'arène de nos discordes; s'ils nient que l'instituteur ait à donner à qui que ce soit des leçons politiques; s'ils veulent que la neutralité politique soit respectée dans l'école autant que la neutralité religieuse; s'ils arguent de la volonté de la famille, laquelle ne confie certes pas son fils à l'instituteur, pour lui inculquer, selon sa pédagogie politique, les opinions de tel ou tel parti, ils y perdent leur peine. M. Goblet et M. Ferrouillat leur répondront que la loi ne prétend pas attribuer à l'instituteur une fonction politique. En principe, elle l'oblige seulement à « faire aimer le régime actuel » et à « enseigner la Trinité républicaine, la liberté, l'égalité et la fraternité ». Dans la

pratique, il n'aura, politiquement, qu'à s'inspirer des ordres du préfet. Car c'est le préfet qui le nommera, c'est du préfet qu'il recevra sa véritable investiture. Si les libéraux, jaloux de soustraire l'instituteur à cette subordination politique, ont demandé qu'il fût nommé par le recteur, son chef naturel, c'était bon sous l'Empire! Maintenant que les républicains, en le plaçant dans cette dépendance du préfet, peuvent mettre l'instituteur au service de leur parti, ils ont changé d'opinion et ils renoncent à leur thèse libérale, pour tout le temps « que les ennemis de nos lois n'auront pas désarmé », pour tout le temps « que la neutralité de l'instruction publique » ne sera pas observée par « tout le monde » : à l'envi, M. Ferrouillat et M. Goblet le déclarent. Pauvre instituteur! Le voilà condamné à être, pendant tout le temps que la République durera, l'esclave des préfets qui passent, des démagogues qui gouvernent le village, des sectaires qui lui imposent son métier irréligieux et radical d'aujourd'hui!

Plus d'une fois, pendant qu'on débattait cette loi au Sénat, M. Goblet a répondu ironiquement à ceux qui l'accusaient de détruire dans les écoles publiques tous les avantages de la concurrence : « Faites des écoles libres! » C'est une ironie non seulement cruelle, mais hypocrite. Car M. Goblet sait bien qu'il a derrière lui un parti implacable qui veut supprimer plus tard, à l'heure opportune, après un répit, la concurrence même qui subsiste provisoirement dans les écoles libres. Et puis, l'éloquent et courageux évêque de Nancy a bien raison de s'écrier [1] : « A qui dites-vous : « Faites des écoles libres! » Aux familles qui possèdent la richesse ou l'aisance? Mais l'aisance, la richesse de ces familles sont plus apparentes que réelles. Toutes les fortunes ne sont-elles pas atteintes à cette heure par la crise qui grandit, chaque jour, par les épreuves de l'agriculture, de l'industrie et du commerce? Or, ce ne sont pas des dépenses apparentes, mais de réels et de douloureux sacrifices qui créent et qui maintiennent les écoles libres. D'ailleurs, grâce aux impôts qui, eux aussi, augmentent toujours, ces familles paient deux fois, et pour les écoles libres, et pour les écoles publiques dont elles ne veulent pas : où donc est ici la justice, l'égalité et la liberté? Est-ce aux ouvriers, aux pauvres; est-ce à l'immense majorité du peuple que vous adressez cette invitation : « Faites des écoles libres? » Mais, si le riche peut fonder des écoles au prix de très grands sacrifices, s'il peut envoyer ses enfants au loin dans l'école qu'il a choisie, l'ouvrier, l'ouvrier, le pauvre, tous ceux qui gagnent leur pain à la sueur de leur front ne le peuvent pas. Le riche a-t-il donc seul des droits en ce temps de souveraineté populaire? La liberté sacrée des consciences et des âmes est-elle donc bannie du foyer et de la vie de l'homme du peuple? Prenez garde, la postérité indignée pourrait inscrire au frontiscipe de vos lois, comme une terrible sentence,

[1] *Lettre à M. le Ministre de l'Instruction publique et des cultes, au sujet de la suppression de l'indemnité attribuée à un certain nombre de vicaires et du projet de loi qui interdit aux maîtres congréganistes l'enseignement dans les écoles publiques,* par Mgr Turinaz, évêque de Nancy et de Toul.

cette devise : Malheur aux minorités, malheur aux vaincus, malheur aux faibles, malheur à l'ouvrier et au pauvre, malheur au peuple ! » Oui, Mgr Turinaz a raison : le jour où l'histoire établira le bilan de la République, ce sera le compte, non pas seulement des libertés qu'elle nous aura retirées et des licences qu'elle nous aura prodiguées, mais des erreurs coûteuses par lesquelles, sans équité comme sans miséricorde, sa fausse démocratie aura dupé la bonne foi du peuple, exploité sa confiance, frustré sa générosité...

Mais tous ces attentats, toutes ces violences, paraît-il, ne sauraient suffire aux radicaux effrénés qui gouvernent ou qui vont gouverner la République. Pour distraire de leurs programmes trompeurs ou de leurs promesses trompées l'attention de l'opinion publique, ils ont une question particulière, celle de l'expulsion des princes; question qu'ils émeuvent à loisir, qu'ils suscitent à volonté. Ce qu'il y a de misérable, dans cette artificieuse querelle, c'est qu'à l'exception de quelques fanatiques, ceux qui posent la question ou qui la font poser ne s'en servent que comme d'une machine de guerre ministérielle et parlementaire. En vérité, ôter à des Français ce bien, qui, grâce à Dieu, est encore pour notre race le plus précieux et le plus cher de tous, le bonheur de rester sous le ciel de la France; ravir ce droit à des hommes qui l'estiment comme le premier de tous leurs droits civiques; le leur prendre, alors qu'ils peuvent le revendiquer autant ou même plus que personne, eux dont la famille a travaillé plus de huit siècles à créer la patrie qu'il nous est si doux de posséder; le leur arracher, bien que, ce droit, la volonté nationale le leur ait restitué elle-même et qu'une loi l'ait consacré : une telle hardiesse a de quoi attrister ou effrayer quiconque, parmi les républicains, est honnête, libéral et loyalement, passionnément Français. Commettre cet acte de proscription, quand la République se vante d'être plus que jamais sûre de sa puissance et maîtresse de l'avenir, c'est ce qu'un républicain intelligent, sagace, ne peut manquer de juger mal habile. Soit pourtant! la crainte et la colère l'emporteront sur toutes ces raisons. On aura cru voir, le lendemain du 14 février et la veille, que la République est en danger, et, le sentiment de ce péril aveuglant les fils de nos vieux Jacobins, ils auront crié comme des éperdus, sous la voûte du Palais-Bourbon, qu'il faut expulser les princes... Mais non. Ils protestent publiquement, à l'égal des ministres, que la République n'est pas en danger; ils reconnaissent ingénuement qu'ils n'ont pas la République à sauver. Que veulent-ils donc? Se fournir une occasion, se procurer un moyen de mettre dans un grave embarras M. de Freycinet. Que s'ils peuvent seulement expulser de leur banc les ministres, ils se consoleront de n'expulser du territoire les princes qu'un peu plus tard, à une heure plus propice. Voilà tout le mystère et M. de Freycinet l'avait deviné dès le premier jour. Aussi ses confidents assuraient-ils qu'il repousserait, sans délai ni tergiversation, cette proposition d'exil si fallacieuse et si provocante, si inopportune et si maladroite : il ne permettrait pas qu'on usurpât, à la Chambre, sur le pouvoir exécutif; il prétendait être digne de toute la confiance

de la République; elle n'avait qu'à se reposer sur sa vigilante fermeté. Comment et pourquoi M. de Freycinet a-t-il changé à demi d'attitude et à demi de langage? Nous l'ignorons. On a beau nous dire et il a beau insinuer lui-même que, se considérant comme forcé de faire quelque chose à la Chambre et de ne faire au Sénat que le moins possible, il a choisi ce quelque chose dans le genre tempéré de l'iniquité. La rigueur intermédiaire que M. de Freycinet estime si acceptable, c'est l'ancienne proposition de M. Barbey, celle que le Sénat avait « failli » accepter en 1883 : « Un décret du président de la République, rendu en conseil des ministres, pourra enjoindre à tout membre d'une des familles ayant régné en France, et dont les manifestations et les actes seraient de nature à compromettre la sûreté de l'État, de sortir immédiatement du territoire de la République. » Eh bien! M. de Freycinet est-il sûr que cette proposition soit agréée d'une majorité quelconque, à la Chambre? Il n'a pas voulu se demander si, moins brutale en apparence, plus odieuse et aussi arbitraire au fond que la proposition d'exil, cette loi de suspects, cet édit d'expulsion éventuelle et facultative, valait mieux pour sa conscience et pour l'honneur du parti républicain, devant la justice de l'histoire. Il s'est contenté de songer au sort de son ministère; il n'a voulu qu'esquiver la menace, parer le coup, sortir de l'embûche. Or il nous semble que son habileté s'y est trompée. En se munissant d'une arme contre les princes, M. de Freycinet munit encore plus ses ennemis d'une arme contre lui-même, d'une arme dont la moindre blessure lui sera mortelle... Et nous l'en avertissons, en attendant le débat...

Ce débat, est-ce pour le hâter et pour précipiter la mesure, pour nécessiter une violence, que le prince Napoléon a écrit hier soir à « Messieurs les députés » et à « Messieurs les sénateurs » la lettre publiée ce matin par le *Figaro?* On ne peut guère en douter. Car personne n'ignore quel dépit le conseille, quel désespoir l'anime. Ce prince, qui a toujours eu la bravade si facile, invite et même provoque la République à exiler les Bourbons, en daignant, par une distinction toute démocratique, excepter de cette proscription les Napoléons. « Je suis citoyen français », s'écrie-t-il. Comme si Monsieur le comte de Paris ne l'était pas également! « Par sept millions trois cent mille suffrages la nation m'avait désigné ». A quoi? Il omet de le dire. Apparemment, ce n'est pas le sceptre impérial qu'il revendique en vertu de cette désignation, puisqu'il se proclame républicain, puisqu'il s'honore d'avoir su, avant la menace, « reconnaître » la République. Au surplus, il laisse clairement entendre, par les derniers mots de sa lettre, qu'il ne veut rien que la présidence de la République, une présidence autoritaire toutefois. Mais il y a quelque imprudence pour le prince Napoléon à se targuer, fût-ce si vaguement, de son droit plébiscitaire, quand le suffrage universel l'a renié jusque dans l'enceinte de sa petite patrie, dans cette Corse qui, loin de vouloir le sacrer empereur, n'a pas voulu le réélire député. Après tout, si la République lui refuse la faveur civique qu'il lui demande, si elle s'irrite, si elle l'expulse comme un simple Bourbon, le prince Napoléon n'en a nul souci.

Être exilé ou ne l'être pas, son cœur s'en moque. L'exil! ce n'est pour lui qu'une aventure de plus, où il n'a pas même de pénates à emporter. L'exil! l'amour qu'il a de son pays lui allègera le poids de la sentence. Quelles vertus cependant espère-t-il que l'exil puisse avoir pour sa cause, pour sa personne? L'exil lui rendra-t-il l'obéissance de son fils? Lui rendra-t-il l'estime de la France? L'exil abrègera-t-il l'espace qu'il y a entre le fauteuil présidentiel de M. Grévy, ce fauteuil où il aspire à descendre, et le trône abattu du « César déclassé », du « prince » vieilli et usé « de la Montagne »? Quoi qu'il en soit, cette lettre porte bien la marque du prince Napoléon. On le voit certes là, tel qu'il s'est constamment montré. Toujours brave et généreux, toujours Français, ce prince qui, se séparant de tous les autres princes, sollicite la peine de l'exil pour eux et la grâce pour lui! Ah! s'il faut, à l'heure de la proscription, comparer les titres que ces princes ont, les uns et les autres, à la reconnaisssance nationale, il y a entre eux, en vérité, une différence qui permettrait aux Bourbons de s'attacher plus étroitement à la patrie et qui leur mériterait plus justement l'attachement de la nation. C'est que leurs aïeux ont fait la France et que les vôtres et vous, Monsieur le prince Napoléon, vous l'avez défaite. C'est qu'ils ont constitué la grandeur de la France et son unité, tandis que les vôtres et vous, vous les avez ébréchées, mutilées. C'est qu'ils ont donné à la France l'Alsace et la Lorraine, tandis que les vôtres et vous, vous les avez perdues. Enfin, c'est qu'en 1870, ces Bourbons sont venus offrir leurs services à la France malheureuse et se battre pour elle, tandis que vous disparaissiez par delà les Alpes, cachant l'épée du soldat dans le bagage du diplomate. Il n'y a que cette différence que vous ayez eu soin de ne pas mentionner dans la lettre où vous priez si galamment la République de ne pas « confondre dans une proscription semblable » les Bourbons et les Napoléons!...

On pouvait espérer que les élections du 14 février vengeraient les députés systématiquement invalidés par la majorité. Il semblait que le suffrage universel y fût lui-même intéressé. Qu'est-ce, d'ailleurs, qu'est-ce que la République avait de plus méritoire en février qu'en octobre? La République avait-elle corrigé une seule de ses fautes? La France avait-elle moins de griefs contre ses gouvernants? Est-ce que la persécution religieuse n'avait pas continué, en s'aggravant? Est-ce que le déficit ne s'élargissait pas? Est-ce que la question du Tonkin était vraiment résolue, parce que M. Paul Bert allait prendre, à grands frais, la place du général de Courcy, en face des mandarins et des pirates de là-bas? Et, à la veille même de ces élections du 14 février, n'avait-on pas vu la faiblesse du gouvernement s'étaler sans vergogne à la tribune, quand, répondant à M. Basly qui venait de justifier et de glorifier le crime de Decazeville, trois ministres avaient fait l'apologie des fonctionnaires dont la lâcheté a laissé commettre l'assassinat et pactisé avec les assassins? Mais il paraît que ces souvenirs et ce spectacle n'étaient pas pour décider le suffrage universel à persévérer dans ses choix. Il n'a pas réélu les conservateurs qu'il avait

nommés, au mois d'octobre, dans les Landes, dans la Lozère, dans l'Ardèche et la Corse; il a élu les républicains qu'il répudiait alors. Est-ce surtout à des causes générales que le parti conservateur doit cette défaite et faut-il qu'il s'impute surtout à soi-même le tort de son malheur? On nous permettra de ne philosopher ni trop vite ni de trop haut, à ce sujet; on nous dispensera d'attribuer trop de logique à la versatilité du suffrage universel. Pour nous, la cause capitale de ce changement, celle qui se manifeste le mieux dans les faits, c'est la pression que le gouvernement a exercée sur les électeurs. Il s'était promis de gagner cette victoire électorale, pour consolider son précaire crédit; il s'était juré de ne pas laisser revenir au Palais-Bourbon les dix-huit conservateurs que la majorité en avait proscrits, pour diminuer la force de la minorité aussi bien que pour complaire à ses candidats malheureux; il voulait spécialement en écarter M. Lambert de Sainte-Croix, qui ne serait rentré à la Chambre, en y apportant comme un programme son éloquent et habile discours de Saint-Sever, que pour y être le chef de la droite, un chef entouré de confiance et de dévouement. Eh bien! ce triple avantage, le gouvernement l'a obtenu, grâce aux moyens illicites qu'il a si audacieusement employés. On n'a pas seulement affiché la candidature officielle; on a battu le rappel des fonctionnaires: on les a envoyés de village en village patronner les candidats républicains; les instituteurs ont même été de porte en porte pour leur ronde électorale. On a intimidé les populations en les menaçant d'isoler le département et de le traiter comme un lieu de pestilence. On a prédit à telle ou telle commune qu'elle ne recevrait plus de l'administration ni une faveur, ni un secours, fût-ce un secours nécessaire. On a distribué un argent puisé dans les fonds secrets. On a inventé divers types de bulletins pour classer et reconnaître les suspects. On a multiplié avec un art tout fantastique le nombre de votants. On a fraudé des scrutins. Bref, on n'a rien négligé dans le pire et nous avons pu sentir ainsi la différence d'une élection loyale et d'une élection qui ne l'est pas. Mais, malgré toutes ces pratiques, on n'a guère affaibli le parti conservateur : on ne lui a enlevé, le 14 février, dans les quatre départements qui procédaient à ces élections, que 9000 votes. Il nous reste la preuve que la France libre nous rend ses suffrages; il nous reste l'espérance qu'instruite de plus en plus par la douloureuse expérience de ce régime, elle reprendra tôt ou tard possession d'elle-même. Quand elle veut en finir avec une tyrannie, elle y réussit toujours...

Au lendemain de ces élections, on s'est demandé, parmi le parti conservateur, ce que pouvaient et devaient faire les cent quatre-vingts députés qui siègent encore sur les bancs de la droite. Il semblait qu'en se rappelant ce qu'ils avaient fait et principalement ce qu'ils n'avaient pas fait, on doutât de leurs services. Sévère et toutefois juste, quand on ne leur reprochait que d'avoir manqué plus ou moins d'initiative, d'énergie, de sagacité ou même de discipline, le doute devenait excessif, il avait quelque chose de faux aussi bien que de rigoureux, quand on leur reprochait d'avoir,

le 14 février, découragé le parti conservateur à force de désillusion : les votes du 14 février ont été sous l'empire de causes puissantes et nombreuses, parmi lesquelles celle-là n'a guère agi. Ce qui est vrai, c'est que le parti conservateur a beaucoup attendu de ses députés et que peut-être a-t-il trop attendu d'eux. Nous sommes un peuple qui croit volontiers à la vertu de son premier effort, à l'efficacité de son premier labeur, et qui n'a pas plus tôt conçu sa première espérance qu'il veut la voir réalisée. Charmé de compter sur les bancs de la droite deux cent deux mandataires de ses griefs et de ses vœux, le parti conservateur s'est un peu trop fié à leur pouvoir. Mais il faut que nos amis mesurent à ce sentiment de leurs électeurs la conduite qu'ils ont à tenir. Ils ont été choisis, pour former, à la Chambre, une opposition toute conservatrice, et non pas telle ou telle sorte d'opposition parlementaire et ministérielle. Actuellement, les jeux ministériels, les plans parlementaires, on s'en soucie peu ou point dans le pays; on les discerne à peine, on les apprécie difficilement. La tactique savante des chefs, les manœuvres qui s'opèrent dans les couloirs, on les connaît mal. Les coalitions, on s'en défie, on y répugne. On veut beaucoup de simplicité, de sincérité, en voulant beaucoup de vigueur. On ne s'inquiète pas de savoir si une loi nuira aux intérêts d'un groupe ou d'un ministère, mais si elle servira aux intérêts de la nation, et voilà pourquoi tout ce qui est ou tout ce qui semble révolutionnaire dans le Parlement effarouche, parmi la nation, la masse de ces électeurs. Quelle sera donc la règle pour les députés qui représentent à la Chambre le parti conservateur avec un nombre si respectable encore et avec les talents nouveaux que nous avons été si heureux de saluer, comme ceux de MM. de Montéty, de la Marzelle, Bouvattier, Thellier de Poncheville, de la Bâtie? Ce sera de parler et de voter toujours, comme s'ils étaient le parti gouvernant ou plutôt le gouvernement lui-même, dans toute l'excellence des principes conservateurs. Peu importera si, fidèles à cette règle, ils soutiennent ou renversent un ministère, et s'ils se trouvent d'accord avec une fraction de la majorité plutôt qu'avec une autre. Ils auront rempli leur devoir. Le reste, le soin de l'avenir, ils le laisseront à Dieu et à la France. La politique, ils ne l'ignorent pas, ressemble à ce navire dépeint dans un proverbe de l'Orient : il s'incline plus ou moins sur le flot qui le porte, il obéit plus ou moins au gouvernail; mais il suit sa route sous les étoiles comme sous le soleil, il se dirige au rivage et arrive au port...

Pendant que, de plus en plus, la République s'agite et trouble la France, l'Europe s'habitue à oublier qu'il y a une France et à mépriser cette république qui s'isole, occupée tout entière à son anarchie. Voilà les puissances qui font une démonstration navale pour contenir et apaiser la Grèce. La France s'abstient d'y participer et nous ne l'en blâmons pas; nous ne la blâmerions que si, dans son état présent, elle se rangeait seule derrière la Grèce. Mais les puissances se sont-elles inquiétées de son abstention? L'ont-elles invitée à s'associer à elles? Nullement. On négocie à Bucharest et à Constantinople pour le règlement définitif du différend

des Bulgares et des Serbes. Ces négociations se sont compliquées. Rien n'est moins assuré pour le printemps que la tranquillité de tout ce monde oriental. Les puissances interviennent activement dans le démêlé; elles exercent avec jalousie leur influence à Belgrade, à Sofia; elles se disputent jusqu'à l'amitié du prince de Montenegro, qui est en train de chercher, de Berlin à Saint-Pétersbourg et à Vienne, une espérance. La France a-t-elle, dans toutes ces œuvres de la politique européenne, un rôle, même discret? La consulte-t-on? Nullement. Agit-elle davantage et a-t-elle plus d'autorité au Caire, où l'envoyé du Sultan et celui de la Reine délibèrent presque en maîtres sur toutes les affaires militaires et financières de l'Égypte? Nullement. Il n'est pas jusqu'à l'Extrême-Orient où, son crédit et sa force ayant diminué, elle n'ait à craindre une perte nouvelle : celle du protectorat catholique qui lui appartenait en Chine et qui lui sera soustrait en partie, si Léon XIII écoute celles des puissances qui le sollicitent de diviser entre la France et elles ce protectorat dont notre république hélas! doit lui paraître de moins en moins digne. Sera-ce tout? Et, si les changements essentiels que M. de Bismarck veut bien accomplir enfin dans ses trop fameuses lois de Mai réconcilient l'Allemagne et la Papauté, sera-ce à l'avantage de la France? Nos républicains sont assez peu perspicaces pour n'y prendre pas garde, dans leur fureur irréligieuse. Bien aveugles aussi, bien téméraires et bien sots, s'ils continuent à se féliciter des affreux désordres de Londres comme d'un exemple qui témoignerait que le socialisme n'est pas un mal inhérent à la République seulement! Oui, des socialistes anglais ont ameuté, à Trafalgar-Square, une multitude sans travail et sans pain, qui a saccagé, pendant quatre heures, le 8 février, tout le West-End, le plus riche quartier de Londres; encore, si la foule de ces infortunés ouvriers, excités si atrocement par les Burns et les Hyndman, a dévasté le West-End, sous les yeux d'une police paralysée, elle y a été plus qu'aidée par la canaille qui pullule dans l'East-End et qui est la plus cynique, la plus hardie, la plus scélérate de l'univers entier. Mais en quoi la faiblesse de M. Gladstone, combinée avec la démagogie de M. Chamberlain, justifierait-elle la faiblesse démagogique de nos ministres, s'ils se comportaient à Paris, dans un cas pareil, comme se sont comportés, à Decazeville, le maire et le préfet dont ils ont présenté l'apologie? Et puis, le socialisme, quelque nom de peuple qu'il prenne et en quelque pays qu'il essaie de régner, n'est-il pas une forme du républicanisme? Nos républicains auraient-ils la naïveté de croire que, les excès de leurs doctrines et les folies de leurs factions radicales se répandant davantage par dessus les frontières de la France, leur gouvernement en sera moins suspecté ou moins détesté en Europe?

Auguste Boucher.

*L'un des gérants :* JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LA

# RENAISSANCE CATHOLIQUE

## EN FRANCE SOUS LOUIS XIII

---

Dans l'histoire de l'Europe devenue chrétienne, dans l'histoire de France, en particulier, on peut discerner trois renaissances religieuses.

La première appartient à l'époque féodale, elle est survenue après la lutte du sacerdoce et de l'empire. Saint Bernard l'a préparée, saint François d'Assise, saint Dominique et les ordres fondés par eux l'ont accomplie; elle a eu son plein épanouissement quand Innocent III donnait, de Rome, des lois à la chrétienté, quand saint Louis régnait, quand saint Thomas d'Aquin enseignait à Paris.

La seconde appartient à l'époque monarchique, la Réforme protestante l'a provoquée, le concile de Trente l'a décidée, la Compagnie de Jésus en a été le principal instrument. Depuis l'établissement de Henri IV jusqu'à la mort de Louis XIII, et au delà, elle a été fertile en hommes et en œuvres, sous le double patronage de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul.

La troisième renaissance a suivi la révolution française; elle a été méritée par la fidèle constance du clergé persécuté, inaugurée par le Concordat, annoncée à son aurore par la plume de Joseph de Maistre et de Chateaubriand, signalée dans son éclat par la parole du P. Lacordaire, servie par la restauration des ordres religieux, des collèges chrétiens et des sociétés charitables.

De ces trois renaissances, la première, celle du moyen âge, a rencontré de nos jours des historiens épris de ses merveilles et qui l'ont vengée d'un long oubli. Pour la dernière, celle de notre âge, l'heure définitive de l'histoire est-elle venue? Sans doute, vers le milieu du siècle, on pouvait, comme en un bulletin de victoire, en esquisser les principaux traits. L'auteur de *Sainte Élisabeth de Hongrie* s'en est chargé dans son livre des *Intérêts catholiques*. Mais depuis lors les temps ont changé, et tristement inquiets de notre siècle et de notre pays, nous avons été condamnés à nous demander si la moisson sécherait avant d'avoir mûri. Nous nous débattons aujourd'hui dans cette cruelle angoisse.

La seconde renaissance, celle qui a fermé le seizième siècle et ouvert le dix-septième, mérite d'être retracée à nos contemporains; elle peut, dans les conjonctures présentes, leur offrir un enseignement et un encouragement. Diverses biographies en ont mis en lumière les principaux personnages; ne conviendrait-il pas d'en présenter une vue d'ensemble? J'ai recherché ailleurs comment cette renaissance avait commencé sous Henri IV [1]; je voudrais indiquer ici comment elle s'est développée sous Louis XIII.

Jamais la mort d'un homme ne parut porter si grand préjudice à tout un peuple, que l'assassinat du premier roi Bourbon. A l'étranger, le « grand dessein » est abandonné; au dedans, l'État est mis au pillage, plus de chef à sa tête; et dans son sein, pas de grands partis, non plus, voués à de grandes causes; la régente, Marie de Médicis, capricieuse et faible, se montre aussi incapable de régner qu'elle le sera plus tard de voir régner son fils; et les héritiers de Guise et de Condé se disputent ou se concertent uniquement pour dépecer leur proie, le royaume. Les affaires publiques sont menées au hasard sans aucun souci du bien public. Les meilleurs serviteurs du feu roi ont cessé de valoir eux-mêmes ce qu'ils valaient sous leur maître; le fidèle Sully, relégué dans la retraite, ne détournera pas toujours de la révolte ses coreligionnaires; l'intègre Jeannin, chargé des finances, laissera dévorer, par quiconque approchera du trône, l'épargne amassée par Henri IV, pour assurer en Europe la prépondérance française; il donnera pour excuse à cette prodigalité que, après tout, la guerre civile qu'elle a pour but de prévenir ou de terminer coûterait plus cher. En un mot, la France n'est plus gouvernée. C'est pourquoi bientôt elle le sera trop; à peine sorti de l'enfance, Louis XIII veut rétablir le gouvernement, il s'y essaie avec le connétable de Luynes, il y parvient avec le cardinal de Richelieu; le pouvoir absolu succède à la turbulente anarchie qui vient de s'étaler au sommet de l'État.

Je dis au sommet de l'État, car le désordre ne va guère plus loin, il est l'œuvre des princes et des grands; et précisément parce qu'aucun intérêt national n'est en jeu dans leurs compétitions, leurs brigues et leurs discordes, la nation y demeure étrangère. Sous une écume agitée et éphémère, sondez donc cette nation même; hors de la cour, pénétrez à travers les classes diverses qui la composent, et vous reconnaîtrez que la société française, en dépit de tout ce qui trouble et souille sa surface, continue de se régénérer. Des observateurs compétents ont été jusqu'à signaler

[1] *Les Luttes religieuses en France au seizième siècle.*

cette époque comme celle où elle avait été le mieux réglée [1].

En effet, la politique de Henri IV avait bien pu être changée, mais les lois qui, sous ce prince, avaient rétabli l'ordre et la paix sociale s'étaient perpétuées. Ni l'aveugle emportement des factions, ni l'autorité jalouse de Richelieu, n'y portèrent sérieuse atteinte. La religion catholique prévalait en face du protestantisme toléré. Il est vrai que la révolte des protestants aboutit à leur désarmement : mais, dans la ruine de leur puissance politique, ils gardèrent intacte leur liberté religieuse; Richelieu la maintint. Il est vrai encore que, dans le progrès de la royauté absolue, quelques conflits menacèrent de s'élever entre l'Église et l'État; mais ils furent alors conjurés; la liberté de l'Église n'y succomba point, Richelieu la respecta. Libre donc et tenant tête à des adversaires pareillement libres, les surmontant sans les supprimer, purifiée d'ailleurs elle-même et fortifiée par la lutte décisive d'où elle sortait, victorieuse et ne cessant pas de combattre, l'Église de France entretenait une vie féconde dans l'âme d'une nation fidèle.

Aussi lorsqu'on envisage le gouvernement et sa politique sous Louis XIII, depuis l'avènement de ce prince, en 1610, jusqu'à sa mort, en 1643, il faut partager le règne en plusieurs périodes différentes et même contradictoires. Mais veut-on, comme je me propose de le faire en ce moment, dépeindre l'état religieux et moral de la société à la même époque : tout peut rentrer dans le même cadre et ne former qu'un seul tableau : tableau vaste et varié, où figurent avec honneur les ordres religieux, les congrégations, les évêques et leur clergé, les laïques.

## I

Quand une société longtemps troublée rentre dans l'ordre et revient à la vie chrétienne, elle ne s'arrête pas aux vertus communes; il s'y rencontre des âmes qui veulent monter plus haut et qui, en s'élevant elles-mêmes vers les sommets de la perfection évangélique, élèvent à leur suite le niveau moral de leur siècle et de leur nation. Ainsi en est-il surtout au terme des grandes luttes soutenues pour les grandes causes : à l'ardeur, à la vigueur, dépensées jusqu'alors en de sanglants combats, il faut désormais un autre emploi; les plus nobles cœurs se sentent à l'étroit dans le monde et s'en détachent. C'est pourquoi nous avons vu la renaissance catholique de la France, après les guerres de religion, si-

[1] *L'Organisation du travail*, par Le Play, chap. Ier, § 16.

gnalée d'abord par la renaissance des vocations et des institutions monastiques.

Cette fécondité d'une terre profondément remuée, cette végétation surnaturelle ayant paru sous Henri IV, durant les dernières années du seizième siècle, se perpétua et se développa sous le règne suivant, à l'aurore d'un âge nouveau. Richelieu l'a dit dans ses *Mémoires* : « Le vrai siècle de saint Louis était revenu, qui commença à peupler ce royaume de maisons religieuses. »

La sève nouvelle s'étendit même jusqu'à travers les anciens ordres desséchés et languissants, et en ranima quelques branches. Parmi les Bénédictins, à la réforme des Feuillants, succéda celle de Saint-Vannes et de Saint-Maur. La première, qu'avait inaugurée, près de Toulouse, vers 1577, l'abbé Jean de la Barrière, que le cardinal d'Ossat avait encouragée et qui pénétra de France jusqu'à Rome, avait fait admirer, par la cour dépravée et raffinée d'Henri III, l'étrange austérité des premiers solitaires : elle l'avait même exagérée; le Saint-Siège, en approuvant les constitutions des Feuillants, dut en tempérer la rigueur [1].

La seconde réforme, que commença, en Lorraine, vers l'an 1600, Didier de la Cour, et que propagea en France un moine de Cluny, Laurent Bénard, prit possession, à Paris, de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, en 1618, et s'étendit de là dans tout le royaume. Elle devait, dans une société polie et lettrée, consacrer le labeur monastique à la culture de l'érudition; les Bénédictins de Saint-Maur ont défriché l'histoire de l'Europe chrétienne, comme leurs ancêtres avaient défriché le territoire de l'Europe barbare.

Les abbayes bénédictines de femmes ne restèrent pas toutes, non plus, inaccessibles aux réformes. Quelques femmes de qualité, dans le Languedoc, et quelques Italiennes, à Rome, ayant voulu se ranger sous la conduite de Jean de la Barrière, donnèrent naissance à la congrégation des Feuillantines, non moins sévère que celle des Feuillants, et où vint bientôt se réfugier, à l'âge de vingt-six ans, une princesse du sang royal, Antoinette d'Orléans-Longueville, veuve d'un Gondi, le marquis de Belle-Isle. Elle y devint, dit l'Estoile, « un exemple de pénitence et de dévotion, après avoir été à la cour un objet d'admiration par sa beauté et son esprit ».

Il semblait plus facile d'instituer de nouveaux couvents que de retirer les anciens de leur décadence. Cependant une jeune fille de haute naissance et de rare vertu, nourrie dans un monastère dès son enfance, et que, à la demande d'un conseiller d'État, son

[1] Hélyot, *Histoire des ordres monastiques* (8 vol. in-4° 1718), t. V, chap. XXXVIII. — L'Estoile, *Journal de Henri III*, collection Petitot, 1re série, t. XLV, p. 261.

beau-frère, le roi Henri IV, avait nommée prématurément abbesse, Marie de Beauvilliers, entreprit, vers l'an 1600, de ramener à la primitive observance l'abbaye illustre et dégénérée de Montmartre : deux fois, autour d'elle, on tenta de l'empoisonner, une fois de la faire poignarder, tant devenait furieux dans ces cloîtres sans règle l'attachement au désordre, et opiniâtre l'habitude invétérée du relâchement. Mais l'intrépide et patiente fermeté de Mme de Beauvilliers ne se laissa point ébranler et enfin triompha. Sous son gouvernement, qui dura près de soixante ans, Montmartre devint un modèle de régularité et une pépinière d'où sortirent plus de cinquante religieuses pour aller réformer, établir ou régir d'autres maisons du même ordre.

C'est à Montmartre qu'avait été formée Marguerite d'Arbouze, lorsqu'elle fonda, en 1626, sous le patronage d'Anne d'Autriche, la florissante abbaye du Val-de-Grâce, lieu de retraite que la reine, jeune encore, s'était choisi pour y pouvoir de temps en temps goûter, dit Mme de Motteville, « la paix qui se trouve toujours aux pieds de Dieu ». Elle y aurait joui de cette paix sans doute, parmi des religieuses vraiment séparées du monde et fidèles à leur profession, si elle n'y avait cherché aussi un abri pour son commerce indiscret, pour sa correspondance illicite avec l'Espagne, sa première patrie, et avec d'autres ennemis de la France. Mais, par cette conduite, elle exposa le monastère aussi bien qu'elle-même aux soupçons, aux poursuites et aux sévérités du cardinal de Richelieu. En punition de sa complaisance et de sa fidélité pour la reine, l'abbesse qui avait succédé à Marguerite d'Arbouze fut déposée par l'évêque de Paris et bannie dans un autre cloître. Une parente de Richelieu, Mme de Pontchâteau, fut élue pour gouverner l'abbaye, la reine reçut du roi défense d'y venir. Cependant le règne de Louis XIII et celui de son ministre approchaient alors de leur terme. Six ans après, Anne d'Autriche reparaissait au Val-de-Grâce en qualité de régente ; puis, un peu plus tard, en 1645, elle y menait Louis XIV, enfant, pour poser la première pierre de la nouvelle église et du nouveau monastère qu'elle avait résolu de construire. Le Val-de-Grâce avait recouvré sa prospérité et voyait croître sa splendeur [1].

Plus loin de la cour, de ses intrigues et de ses orages, une cousine de Marie de Beauvilliers, une nièce des deux cardinaux de Sourdis, Madeleine d'Escoubleau, nommée abbesse par le roi, tandis qu'elle était encore novice, accomplissait la réforme de

[1] Hélyot, *Histoire des ordres monastiques*, t. VI, chap. XLIII. — Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, p. 39 et suiv. — *Mémoires* de Mme de Motteville, collection Petitot, 2e série, t. XXXVI, p. 362.

l'abbaye de Saint-Paul de Beauvais. Vers le même temps, une autre abbesse encore plus jeune, Angélique Arnaud, entreprenait celle de Port-Royal-des-Champs, monastère situé dans la vallée de Chevreuse, proche de Versailles. Elle était l'un des vingt enfants d'Antoine Arnaud, le célèbre avocat de l'université de Paris contre les Jésuites, personnage fort en crédit au Parlement et jusque dans le conseil du roi, et fort occupé d'établir et d'avancer sa nombreuse famille. Il avait donc obtenu promesse et même brevet de Henri IV pour deux abbayes en faveur de deux de ses filles « encore à la bavette » ; puis, afin d'assurer Port-Royal à la jeune Angélique, il lui avait fait prendre le voile à huit ans ; et enfin, pour obtenir du pape les bulles qui devaient confirmer la nomination du roi, il avait trompé la cour de Rome sur l'âge de cette enfant, feignant qu'elle avait dix-sept ans quand elle en avait dix [1]. Grâce à cette supercherie, l'enfant avait pris possession de son abbaye ; mais, à travers la gravité précoce qu'elle tenait de sa race et les divertissements mondains que lui offrait son cloître dégénéré, le dégoût d'une profession qu'elle n'avait pas choisie avait tourmenté son âme au début de son adolescence. L'autorité de sa famille l'avait domptée, elle s'était résignée à demeurer religieuse ; ensuite la grâce l'avait touchée et elle s'était résolue à devenir une bonne religieuse. Elle atteignait alors précisément les dix-sept ans qui lui avaient été prématurément attribués. Sans grand secours extérieur, elle s'était réformée elle-même : puis, avec l'autorité qui lui était naturelle et selon le devoir de sa charge, à peine réformée, elle était devenue réformatrice [2]. En peu d'années, et de concert avec sa sœur la mère Agnès, la mère Angélique avait ramené Port-Royal à l'observance de Cîteaux ; portant plus loin son zèle, elle avait rétabli l'ordre et la paix dans l'abbaye de Maubuisson, où l'abbesse, une sœur de Gabrielle d'Estrées, venait de jeter de grands troubles et d'étaler d'étranges désordres ; rattaché à sa réforme l'abbaye de Tart, à Dijon ; fondé un second Port-Royal à Paris ; destiné cette nouvelle maison à l'adoration perpétuelle du saint-sacrement ; fréquenté enfin les plus saints personnages de son temps, notamment saint François de Sales et sainte Chantal. A ce moment, elle connut Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, et se rangea, elle et ses filles, sous sa direction. Celui-ci accrut encore leur austérité, mais il les associa aux disputes dans lesquelles il était lui-même engagé, principalement avec les Jésuites. A leur sujet, il n'était pas difficile de réveiller, parmi la descendance d'Antoine Arnaud, des préjugés, des haines héréditaires. Bientôt, poursuivi

[1] *Port-Royal*, par C. A. Sainte-Beuve, 2e édition, t. Ier, p. 78, 85.
[2] Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. Ier, p. 92 à 223.

par Richelieu comme un fauteur de discordes et emprisonné durant cinq ans à Vincennes, l'abbé de Saint-Cyran parut aux religieuses de Port-Royal un confesseur de la foi. Il resta leur oracle, même après sa mort. Les frères, les neveux de la mère Angélique, les Arnaud, les Le Maître, perpétuèrent dans ce cloître et, comme nous le verrons bientôt, étendirent fort au delà l'esprit et la doctrine tirée, par Saint-Cyran, de Jansénius; jusqu'à la destruction du monastère, on devait voir les austères et indomptables filles qui s'y étaient renfermées s'égarer en des chicanes théologiques, et opposer à l'autorité du pape et des évêques une résistance qui ne voulait ni se déclarer ni se soumettre. Mais avant d'agiter l'Église, Port-Royal l'avait édifiée.

Cependant ces diverses réformes purement locales devaient paraître insuffisantes, tandis que l'ordre entier de Saint-Benoît et de Saint-Bernard était alors sorti de sa règle. La mission de l'y ramener fut donnée, d'un commun accord, par le pape et le roi, au cardinal de la Rochefoucauld. Ayant un jour entendu la messe dans la plus illustre abbaye bénédictine de France, à Marmoutiers, Louis XIII en sortit attristé et scandalisé, et ce fut alors qu'il conçut le dessein d'une réforme générale [1] que Grégoire XV confia, sur sa demande, en 1622, au prélat français le plus capable de l'accomplir. Auparavant, un abbé de Clairvaux, dom l'Argentier, un abbé de Cîteaux, dom Boucherat, de qui dépendaient grand nombre de monastères, l'avaient désirée et tentée. Investi d'une double autorité devant laquelle devait tomber toute résistance, environné des plus sages conseils, le cardinal de la Rochefoucauld employa, à cette entreprise, son zèle et son intégrité et, néanmoins, il n'y réussit guère. L'ordre bénédictin se partagea entre l'étroite et la commune observance : deux congrégations, dont la rivalité engendra beaucoup de procès et ne fit disparaître que peu d'abus.

A son tour, le cardinal de Richelieu prétendit mettre la main à l'œuvre. Élu abbé général de Cluny, il voulut réunir Cluny à la congrégation réformée de Saint-Maur, et annonça le dessein de rétablir l'ordre entier dans son ancienne splendeur. Mais la cour de Rome, qui redoutait dans l'Église l'esprit de domination du cardinal plus qu'elle ne se fiait à son amour des réformes, ne se prêta point à faire de lui le chef de tous les Bénédictins de France. Elle lui refusa l'union de Cluny à Saint-Maur et, un peu plus tard, refusa également de reconnaître son élection à Cîteaux. Il en conçut un vif dépit; son projet ne put se poursuivre. Ce n'était pas à un homme d'Église engagé aussi avant dans les affaires humaines qu'il était

[1] Abbé Houssaye, *le Cardinal de Bérulle*, t. III, p. 341.

réservé de ramener les fils de Saint-Benoît et de Saint-Bernard à la pureté de leur vocation; la plupart des maisons de Bénédictins restèrent ou retombèrent dans le relâchement.

Néanmoins l'effort du cardinal de la Rochefoucauld ne demeura pas entièrement stérile. Sa commission de réforme s'étendait aux religieux soumis à la règle de saint Augustin. C'était la plus ancienne et la plus simple des règles monastiques en Occident et, comme elle comportait en sa brièveté beaucoup d'applications différentes, elle avait été adoptée d'âge en âge par des instituts divers. Elle régissait notamment les maisons de chanoines réguliers réunis pour se vouer, en pratiquant la vie commune, à la récitation publique, quotidienne et solennelle de l'office divin. L'une de ces maisons, et non la moins illustre, celle de Sainte-Geneviève, avait pour abbé le cardinal de la Rochefoucauld lui-même. La réforme devait lui sembler plus nécessaire et moins difficile à introduire chez lui qu'ailleurs. La plupart des anciens moines de son abbaye lui firent pourtant résistance. Mais, pour le seconder, il rencontra, dans un monastère voisin du même ordre, à Saint-Vincent de Senlis, un saint religieux dont la vertu avait grandi sans tache et sans défaillance, mais non sans persécution et sans épreuve, à travers le dérèglement de ses confrères et les avait enfin convertis. Sous le gouvernement du P. Charles Faure, et malgré l'opposition de l'abbaye rivale de Saint-Victor, très opiniâtre en son relâchement, la réforme, commencée à Senlis, eut son siège à Sainte-Geneviève, d'où elle s'étendit fort au delà. Quand le P. Faure mourut en 1644, la congrégation de Sainte-Geneviève comptait cinquante monastères. Vers la même époque, une réforme pareille était accomplie dans le même institut : en Lorraine, par saint Pierre Fourrier; en Périgord, par Alain de Solminiac, qui devint ensuite évêque de Cahors, et parmi d'autres religieux de Saint-Augustin, les Prémontrés, par les PP. Picard et de Levetz; parmi d'autres encore, les Augustins proprement dits, par les PP. Amet et Mathieu.

En ces années fertiles entre toutes pour l'Église de France, l'esprit monastique se manifestait à la fois sous les diverses formes qu'il avait pu jamais revêtir. Sans s'éloigner de Paris, on pouvait voir au Mont-Valérien quelques ermites qui rappelaient la Thébaïde. Les Carmes déchaussés de saint Jean de la Croix et de sainte Thérèse, que leur origine espagnole avait d'abord fait tenir pour suspects sous Henri IV, pénétraient pourtant en France et, sous Louis XIII, bâtissaient leur église près de Vaugirard. Des familles considérables, qui s'honoraient d'appartenir à la famille de saint François de Paule, telles que les Sourdis et les d'Ormesson, élevaient, près de la place Royale, à côté des nouveaux hôtels des gens de

qualité, l'église et le couvent des Minimes. Enfin les pères de la Merci, n'ayant plus guère de captifs à racheter, mouraient en soignant les pestiférés à Aix, en Provence.

Mais c'était surtout dans les instituts plus modernes, c'était dans les ordres jeunes ou rajeunis que la vie religieuse se déployait pure, active et féconde.

Les religieux hospitaliers, légués à l'Espagne, vers le milieu du siècle précédent, par saint Jean de Dieu, introduits en Italie par don Juan d'Autriche, lorsqu'il vint à Rome après sa victoire de Lépante, avaient été amenés d'Italie en France par Marie de Médicis. Les Italiens, témoins de leurs œuvres, les avaient appelés *Fate bene fratelli*. Henri IV, les voyant près des malades, les désigna sous le nom de Frères de la Charité, et ils édifiaient leur grand hôpital dans le faubourg Saint-Germain.

Dans l'ordre de Saint-Dominique, la réforme de Sébastien Michaelis, commencée à Toulouse en 1596, protégée par Henri IV, à la recommandation du P. Coton, et approuvée par le pape Paul V en 1608, prenait possession du couvent construit pour elle à Paris dans la rue Saint-Honoré.

Dans l'ordre de Saint-François, la stricte observance des Récollets, inaugurée à Nevers sous le patronage de la maison de Gonzague, à la fin du siècle précédent, et singulièrement favorisée par Henri IV, par Louis XIII et plus tard par Louis XIV, l'observance des Récollets, faisant profession particulière de recueillement, se répandait par tout le royaume [1]. Le tiers ordre, voué spécialement à la pénitence, était réformé par Vincent Musard; ce réformateur chercha quelque temps une retraite solitaire autour de Paris, où il était né, et établit enfin ses disciples à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, à Picpus, où, Louis XIII, enfant, vint, en 1611, poser la première pierre de leur église. Peu de temps après, une pieuse et noble veuve de Franche-Comté, Marguerite Borrey, et sa fille Cécile de Recy, ayant pris le voile ensemble, s'étaient rangées de loin sous la conduite du P. Musard, et avaient institué, conformément aux observances de Picpus, une congrégation de femmes qui s'étendit bientôt des frontières de l'Alsace et de la Bourgogne jusqu'à Paris.

Les Capucins, importés d'Italie en 1573, continuaient d'évangéliser le peuple, et faisaient des recrues parmi les plus hautes classes. L'un d'entre eux, le P. Athanase, un frère de Mathieu Molé, s'employait à la conversion des hérétiques et des filles publiques. Il ouvrait, au repentir de ces dernières, un refuge où elles pouvaient prendre le voile, et étaient appelées, du nom de sainte

[1] Louis XIV alla jusqu'à leur confier l'aumônerie de ses armes. Hélyot, *Histoire des ordres monastiques*, t. VII, chap. XIX.

Madeleine, leur patronne, les Madelonnettes. Avant lui, on avait vu un autre Capucin, plus étrange et plus célèbre, tour à tour prendre, quitter et reprendre le froc : Henri de Joyeuse, courtisan de Henri III, s'était soudainement jeté dans le cloître à la mort de sa femme, en était sorti avec dispense du pape à la mort de son frère tué à Coutras, pour occuper la place de ce frère au service de la Ligue et disputer Toulouse et le Languedoc à Henri de Navarre, s'était ensuite accommodé avec le roi en se faisant donner le bâton de maréchal de France qu'avait eu son père, et était demeuré longtemps « plus soldat qu'ecclésiastique durant la dite Ligue, et même depuis la paix, vivant trop licencieusement pour un homme de sa condition ». Mais, enfin, « admonesté par les bons pères Capucins, lassé du monde pour la seconde fois ou justement navré des remords de sa conscience, il se résolut à rentrer dans son devoir ». Les larmes de sa pieuse mère et aussi, dit-on, quelques railleries de Henri IV eurent part à cette résolution [1]. Le P. Ange (c'est ainsi qu'on le nommait parmi les Capucins) revint donc « reprendre, avec son habit, sa corde et ses sandales, la piété et solide dévotion en la sainte compagnie de ceux où il l'avait laissée [2] ». Il ne s'en départit plus. Un mois après son retour inattendu au couvent, « il se mit à prêcher, sinon avec grande science, du moins avec tant de témoignages de zèle que tout le monde se tuait pour aller l'entendre [3]. Il mourut en 1608, âgé de quarante et un ans, dans un couvent de son ordre, à Rivoli en Piémont, comme il se rendait, pieds nus, à Rome.

Un Capucin, peut-être encore plus singulier, fut le fameux P. Joseph : François Leclerc du Tremblay; il tint dans le monde autant et plus de place que Henri de Joyeuse, et pourtant il ne renonça jamais à sa profession. A vingt-deux ans, après avoir fait campagne sous le connétable de Montmorency, son parent, et s'être distingué au siège d'Amiens, il avait, par une inspiration de ferveur et de renoncement, quitté le monde où sa famille voulait et pouvait le pousser; bientôt, il s'était signalé dans son ordre par ses prédications, par son zèle pour la réforme des couvents, et n'avait d'abord approché la cour que dans l'exercice de son ministère, lorsqu'il rencontra et devina Richelieu, contribua, par des avis discrètement transmis au connétable de Luynes alors tout-puissant, à le tirer de l'exil [4], et devint le confident, le conseiller, l'instrument

[1] *Journal de l'Estoile*, collection Petitot, 1re série, t. XLVII, p. 245.

[2] Hilarion de la Coste, cité par l'abbé Houssaye. — *M. de Bérulle*, t. 1er, p. 157.

[3] *Mémoires* de Cheverny, collection Petitot, 1re série, t. XXXVI, p. 379 et suiv.

[4] *Mémoires* de Richelieu. Histoire de la mère et du fils. Collection Petitot, 2e série, t. XI, p. 150.

de tous ses desseins. Mais à ce moment même son extérieur ne changea pas : tandis qu'il traitait avec les princes, les ministres, les ambassadeurs et les généraux d'armée, nouait sans embarras ni scrupules nos alliances avec les États protestants et fomentait leurs ligues contre l'empereur; tandis que Voiture le vantait au comte d'Avaux, non seulement comme « un grand négociateur, un grand ministre, mais aussi comme un honnête homme »; que Mme de Longueville louait « la délicatesse et la beauté de son esprit [1] » ; et que, doux, insinuant, réservé dans ses manières, il soutenait en secret la fermeté du cardinal, relevait au besoin son courage et même le poussait à des rigueurs auxquelles celui-ci n'était déjà que trop disposé, le P. Joseph continuait de paraître un religieux régulier, ses mœurs ne donnaient pas prise aux soupçons; sa passion pour la grandeur de l'État et pour le service de Richelieu n'étouffait point en lui l'amour de l'Église et de la foi catholique ; il organisait dans son ordre des missions pour convertir en France les hérétiques et évangéliser en Orient les infidèles; enfin il trouvait assez de temps et de liberté d'esprit pour fonder, diriger, répandre, à Paris et en province, une congrégation de femmes, rigide et fervente : les religieuses du Calvaire [2].

Cependant le P. Joseph, partageant sa vie entre la politique et la religion, n'était pas le moine qui faisait le plus d'honneur à son institut. Dans le grand couvent de la rue Saint-Honoré, peuplé de plus de cent cinquante Capucins, on avait sous les yeux d'autres exemples; là, un puritain converti, Benoît de Canfeld, qui était venu d'Angleterre demander à la France la liberté de servir Dieu, rappelait, par les singularités et les merveilles de sa vie, par ses inspirations simples et sublimes, par les ravissements que lui causaient, soit le spectacle de la nature, soit la musique sacrée, saint François d'Assise et ses premiers compagnons. Ayant voulu repasser dans sa patrie pour l'évangéliser, il n'y avait trouvé, en débarquant, qu'une étroite prison. Deux lettres de Henri IV avaient obtenu son élargissement, et il était revenu, au grand contentement des plus saintes âmes de France, achever sa vie à Paris [3]. On peut retrouver

[1] Levassor, *Histoire du règne de Louis XIII*, liv. XXXVII.

[2] *Mémoires* de Montglat, collection Petitot, 2e série, t. XLIX, p. 64 et 220. — Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, p. 146. — Hélyot, *Histoire des ordres monastiques*.

[3] Il se nommait dans le monde Guillaume Filch. Il est vrai que son ouvrage intitulé : *Règle de perfection* a été condamné en 1639, près de quatre-vingts ans après sa mort, lorsque l'affaire du quiétisme agitait l'Église La condamnation porte sur quelques propositions peu exactes dans les termes, mais n'entache en rien sa mémoire. — *Histoire de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, dite dans le monde Mme Acarie*, par Bouchez, curé de Saint-

ainsi la trace de quelques moines qui furent illustres en leur siècle; et à côté d'eux, que de dévouements obscurs, que de héros inconnus ou oubliés! En 1622, dans une maladie contagieuse à Rouen, dix-neuf Capucins périrent victimes de leur charité; pour perpétuer ce souvenir, on érigea une croix au pied de laquelle leurs noms furent inscrits sur le marbre, en lettres d'or. Depuis, la croix a été abattue et les noms gravés sur le piédestal qu'elle devait protéger ne se sont point conservés.

## II

Un tel développement des ordres religieux n'allait pas sans difficultés et sans dispute. Jusque dans l'intérieur du même institut, il y eut rivalité entre les Capucins d'Italie et les Capucins de France. Ces derniers, devenus très nombreux, se plaignirent d'avoir trop peu de voix dans les chapitres tenus au-delà des Alpes et de n'obéir qu'à des décisions venues de l'étranger : leur réclamation devint une affaire d'État. Le roi Louis XIII la prit en main, menaça de soustraire son royaume à la juridiction du général nommé à Rome, et enfin obtint du Saint-Siège quelque satisfaction [1].

Cependant, ce n'était pas au sujet des Capucins que se soulevaient le plus de contradictions et d'orages : c'était au sujet des Jésuites, non qu'ils se querellassent alors entre eux; rien de plus étroit au contraire que l'union des Jésuites français avec leur centre à Rome, mais ils étaient attaqués du dehors. Ils l'étaient d'autant plus qu'ils exerçaient davantage leur zèle au dehors, « s'adonnant à Dieu, comme l'a dit Richelieu, sans se priver de la connaissance des choses du monde [2] ». Le combat se livrait donc hors du cloître; le clergé tout entier, la cour, le Parlement, l'Université, y figuraient.

La mort de Henri IV avait été étrangement funeste aux Jésuites. Elle les avait privés de leur protecteur, non seulement le plus élevé, mais le plus avisé et le plus décidé, et en même temps elle avait fourni prétexte aux imputations de leurs pires ennemis. Le crime de Ravaillac avait été un acte de fanatisme commis, il est vrai, sans instigateurs ni complices, ce misérable avait seul conçu, seul exécuté son dessein, rien n'est mieux avéré; mais il l'avait conçu et exécuté après avoir ouï dire et même prêcher que le roi, dans la guerre qu'il préparait, trahissait l'Église et menaçait le pape [3]. Ce

Merry, nouvelle édition publiée par Mgr l'évêque d'Orléans, liv. II, chap. Ier; et Houssaye, *M. de Bérulle*, t. Ier, p. 157 et 238.

[1] *Mémoires* de Richelieu, collection Petitot, 2e série, t. XXX, p. 429. 435.

[2] *Testament politique*, section X, chap III. *Des lettres*.

[3] Levassor, *Histoire du règne de Louis XIII*, liv. Ier. — Poirson, *Histoire*

réveil solitaire, mais irréparable du délire religieux, jadis enfanté par nos discordes, ranima par contre-coup les vieilles rancunes et les vieilles méfiances. Un peuple qui se sent frappé tout entier par quelque grand attentat ne se contente pas volontiers d'en demander compte à un seul et obscur coupable, et le peuple français est prompt entre tous à rendre les doctrines qui lui déplaisent responsables des actes qui l'effrayent. A la suite de l'assassinat tenté par Châtel, nous avons déjà vu les Jésuites chassés pour avoir soutenu, au sujet du tyrannicide, des thèses alors communément répandues parmi les écoles de théologie. Seuls redoutés par des adversaires opiniâtres, ils avaient été seuls poursuivis. A la suite de l'assassinat consommé par Ravaillac, il y avait, au milieu d'une consternation plus profonde, un prétexte de plus pour les atteindre.

En 1598 ou 1599, avait été imprimé à Tolède un nouveau livre, composé par un de leurs plus célèbres écrivains, le meilleur historien de la vieille Espagne, et, selon Bayle, « l'un des plus habiles hommes de son siècle », par Mariana, pour instruire les fils et futurs successeurs de Philippe II; et, dans ce livre dédié à un roi, l'exemple encore récent de Jacques Clément était cité : l'opinion qu'il est licite de tuer un tyran était professée, sans doute avec des restrictions et des réserves qui rendaient cette opinion inoffensive aux yeux de l'auteur, mais aussi avec le poids, avec le retentissement qu'entraînaient le nom de Mariana et l'approbation de sa Compagnie, sans laquelle le livre n'aurait pu se publier [1]. Dans le pays où il parut, mettait-il sérieusement en péril la vie des princes? On ne semble pas le penser. Ce qui est certain, c'est qu'il exposait terriblement la Compagnie de Jésus, en France et ailleurs, à des représailles. Les Jésuites français, dès qu'ils le connurent, ne s'y trompèrent pas. L'un d'entre eux et des plus considérables, le P. Richeôme, le dénonça à leur général Aquaviva. Six ans plus tard, les pères de la province de Paris, réunis en congrégation, le censurèrent, mais sans vouloir publier leur censure; et Aquaviva, qui avait regretté l'autorisation donnée à l'ouvrage par les Jésuites espagnols et ordonné qu'il serait corrigé, approuva le blâme formulé et aussi la discrétion gardée par les pères de Paris [2]. Cette discrétion devait leur coûter cher à la mort de Henri IV. Vainement ne se trouvait-il personne en France qui fût plus intéressé qu'eux-mêmes à la conservation de cet excellent prince. Tandis que son

*du règne de Henri IV*, liv. VII, chap. IV. — Abbé Adrien Lezat, *de la Prédication sous Henri IV*, thèse pour le doctorat, chap. III.

[1] Bayle, *Dictionnaire*, article *Mariana*. — P. Prat, *Recherches historiques*, t. III, liv. XVIII, chap. Ier.

[2] P. Prat, *Recherches historiques*, t. III, p. 246.

cœur était porté lentement de ville en ville à travers un peuple en larmes jusqu'à leur collège de la Flèche et, conformément à sa volonté, solennellement déposé sous leur garde, à Paris, on leur imputait sa mort. On racontait qu'en plein conseil, devant la reine, un secrétaire d'Etat avait jeté cette accusation à la tête du confesseur du roi [1]. Proférée par quelques curés, quelques moines, quelques prédicateurs en renom, elle retentissait à Saint-Eustache, à Saint-Paul, dans la chaire de plusieurs églises [2]. Si gratuite qu'elle pût être, elle semblait faite pour trouver créance au Parlement; n'avait-on pas vu quinze ans auparavant le procès de Châtel devenir incontinent le procès de la Compagnie de Jésus? La première iniquité frayait la voie à la seconde; et déjà les protestants, se jetant sur une si belle proie, dénonçaient, par la plume de Du Plessis-Mornay, les Jésuites comme « l'esprit de Ravaillac, et Ravaillac comme le bras des Jésuites ».

Les protestants, d'ailleurs, n'étaient pas seuls à vouloir chasser de France « cette meurtrière société [3] ». A ce dessein, s'associaient ardemment les professeurs de l'Université, à qui des collèges rivaux portaient ombrage; les politiques, qui redoutaient dans l'État la puissance de l'Église; et les libertins, que gênait dans le siècle l'empire de la morale chrétienne. C'est pourquoi les libelles de toute provenance et de tout style se multipliaient chaque jour contre les Jésuites. Mais, de leur côté, ils ne s'abandonnaient pas eux-mêmes. Pour parer le coup qui les menaçait, leur général Aquaviva désavoua, publiquement cette fois, l'approbation donnée en Espagne à l'ouvrage de Mariana, improuva cet ouvrage et, ne voulant pas, disait-il, laisser peser sur le corps entier la faute d'un seul membre, il interdit sévèrement à l'avenir à tout religieux de l'ordre « de soutenir d'aucune manière, en public ou en particulier, qu'il est licite à qui que ce soit de tuer les princes sous prétexte de tyrannie [4] ». A l'appui de cette ordonnance, le plus considérable des Jésuites français, le P. Coton, publia une « lettre déclaratoire », tendant à montrer que le sentiment commun de la Compagnie était contraire à celui de Mariana. Aussitôt le P. Coton, en personne, fut pris à partie. On vit paraître un lourd et violent pamphlet intitulé : l'*Anti-Coton;* et l'*Anti-Coton*, à son tour, pro-

[1] *Journal de l'Estoile,* 1640, collection Petitot, 1re série, t. XLIX, p. 37.

[2] Levassor, *Histoire du règne de Louis XIII.* — P. Prat, *Recherches historiques,* t. III, p. 234, 260, 263. — Lezat, *la Prédication sous Henri IV,* chap. III.

[3] Remontrances à Messieurs de la cour sur l'assassinat du roy. (*Mémoires* de Du Plessis-Mornay, t. XI.)

[4] P. Prat, *Recherches historiques,* t. III, p. 270 et 569.

voqua quantité de répliques. Tandis que se poursuivait cette guerre de plume, la Compagnie, en butte aux ennemis les plus acharnés, était, d'autre part, soutenue par les plus puissants appuis, et, tout d'abord, à la cour, par son protecteur naturel, le nonce du pape Ubaldini, et par la régente Marie de Médicis. A la Sorbonne, si le syndic de la faculté de théologie, Edmond Richer, et ses partisans se déchaînaient contre elle, les docteurs les plus attachés au Saint-Siège, tels qu'André Duval, un ami de saint François de Sales, faisaient résistance en sa faveur. Au Parlement, le premier président Achille de Harlay et l'avocat général Louis Servin étaient ses adversaires déclarés, mais elle avait pour ami Mathieu Molé, alors procureur général. Enfin elle trouvait dans son propre sein son meilleur témoin, son plus assuré défenseur : les ennemis des Jésuites en France ne s'étaient pas trompés en choisissant le P. Coton pour objet de leurs attaques, mais ils ne devaient point parvenir à le discréditer. Par ses démarches mieux encore que par ses écrits, et par son caractère plus que par ses démarches, il couvrait ses frères, il était leur égide.

Issu d'une famille royaliste dans une province ligueuse, élevé tout ensemble dans la foi catholique et dans l'aversion des Jésuites, Pierre Coton [1] avait été invinciblement attiré chez eux aussitôt que, tout jeune encore, il les avait connus. Tandis qu'il faisait son noviciat et poursuivait ses études ecclésiastiques en Italie, à Arona, à Milan, à Rome, il avait assisté à la dernière messe de saint Charles Borromée, mourant; il avait vécu avec saint Louis de Gonzague, il avait été formé au Collège Romain par les grands hommes qu'enfantait alors « en toute sorte de grandeur », selon le dire de Montaigne, la Compagnie naissante, et s'il n'était pas destiné à égaler aucun d'eux dans aucun genre, il s'était rendu capable de les approcher tous dans les emplois les plus divers. De retour en France, on devait le voir, tour à tour ou en même temps, appliqué à la prédication, à la controverse, à la direction des consciences, à l'administration d'un collège, au gouvernement de ses frères, réussir partout sans qu'on discernât où il excellait davantage, et ce fut, on le sait, en menant à bien, pour le rétablissement de sa Compagnie, la négociation la plus délicate, qu'il gagna la confiance de Henri IV, jusqu'à devenir son confesseur. Ainsi transporté dans un monde étranger à sa profession et à ses habitudes, il était resté, il avait paru à la cour ce qu'il avait été toujours : un religieux exemplaire [2]; par un rare mélange de politesse et

[1] Né à Néronde en Forez, le 7 mars 1564, de Guichard Coton, seigneur de Chenevoux.

[2] On peut voir, à ce sujet, dans le *Dictionnaire* de Bayle (article *Loyola*,

d'austérité, d'intégrité et d'indulgence, par ses promptes et fines reparties, par une discrétion constante unie à une vigilance toujours en éveil pour les intérêts de l'Église, il s'était fait pareillement aimer par le roi, respecter et compter par les courtisans et les ministres. Il portait surtout, dans les affaires qu'il jugeait bon de prendre en main, un sens exquis pour discerner ce qui se pouvait obtenir et ne pas s'avancer au delà; qualité qui lui a été parfois reprochée, mais qu'il employait efficacement au service de toutes les congrégations religieuses, car il s'était affranchi de l'esprit d'exclusion souvent imputé à ses confrères. Son crédit, toutefois, profitait principalement à son ordre. Aussi trois mois et demi après la mort de Henri IV, le nonce Ubaldini écrivait-il à Aquaviva : « Si le P. Coton est éloigné de la cour, vous succomberez en France[1]. » Le P. Coton demeura alors auprès du nouveau roi, et le coup qui menaçait les Jésuites fut détourné. Au lieu de tomber sur leurs maisons de France, il frappa seulement l'ouvrage étranger de Mariana.

Le Parlement de Paris, ayant, le jour même de l'exécution de Ravaillac, enjoint à la Faculté de théologie de délibérer sur la doctrine du tyrannicide et sur les moyens de l'extirper, la Faculté ne fit pas difficulté de renouveler la condamnation portée, deux siècles auparavant, par elle contre cette doctrine et son premier auteur, Jean Petit, et confirmée, à cette époque, par le concile de Constance; elle ordonna que tous ses docteurs jureraient le décret de Constance; mais elle n'alla pas plus loin et même évita, dans sa censure, de nommer Mariana. Ce n'était pas le compte des hommes qui avaient prétendu tirer de cette délibération un instrument de guerre. Ils purent bien obtenir que le Parlement suppléerait au silence de la Sorbonne et que le livre de l'écrivain espagnol, déjà désavoué par sa Compagnie, serait brûlé de la main du bourreau. Ils rédigèrent même cette condamnation en des termes propres à provoquer, ainsi que nous le verrons plus loin, un conflit entre l'Église et l'État. Mais ils ne parvinrent pas à en faire retomber le contre-coup sur la société qu'ils prétendaient atteindre : tout prétexte pour la proscrire faisait défaut en France.

Richelieu l'a remarqué : « cette secousse pouvait ébranler les esprits les mieux affermis », et pourtant « elle n'abattit point tellement le courage des Jésuites, qu'ils n'entreprissent incontinent d'ouvrir leurs collèges et faire des leçons publiques dans Paris[2] ».

note Ch.), la réfutation péremptoire qui mit à néant une calomnie de l'*Anti-Coton*.

[1] P. Prat, *Recherches historiques*, t. V. Pièces justificatives, n° 92.

[2] *Mémoires* de Richelieu, collection Petitot, 2e série, t. XXI *bis*, p. 60.

En effet, depuis qu'Henri IV les avait rappelés, ils résidaient à Paris sans y enseigner. La maison que leur avait léguée, dans la rue Saint-Jacques, pour y tenir école, l'évêque de Clermont, Guillaume Duprat, leur avait été rendue, mais elle demeurait vide et muette, et tandis que, dans plus de vingt villes, une jeunesse nombreuse se pressait autour de leurs professeurs, du moins dans la capitale, l'Université ne voyait point fleurir en face d'elle des établissements rivaux. Il n'en devait pas être ainsi toujours. A peine Marie de Médicis était-elle régente depuis trois mois, il leur fut accordé des lettres patentes, pour « faire leçons publiques en cette bonne ville de Paris, où toutes sortes de sciences et exercices honnêtes abondent, et où le langage français est plus pur et plus poli qu'ailleurs ». Mais, sur la réclamation de l'Université, le Parlement refusa d'enregistrer ces lettres. Les Jésuites imaginèrent alors d'installer dans les bâtiments de leur ancien collège divers maîtres étrangers à leur ordre, et de faire donner à des pensionnaires abrités sous leur toit et soumis à leur direction des leçons privées. L'Université s'y opposa encore et leur intenta un procès, qu'ils perdirent. Trois ans plus tard, cette question d'enseignement occupa les états généraux. A l'encontre de la chambre du tiers, où dominaient les opinions du Parlement et les ombrages de l'Université, le clergé et la noblesse prirent parti pour les Jésuites, demandèrent, entre les principaux et plus importants articles de leur cahier, « le rétablissement du collège de cette Compagnie à Paris, l'érection de nouveaux collèges dans d'autres villes du royaume » et, pour terminer tous les différends, supplièrent le roi d'évoquer l'affaire à son conseil, d'en interdire la connaissance à tous autres juges. Ce fut en effet ce qui arriva, mais non sans nouveau délai. En 1618, le roi se fonda enfin sur la requête partie du sein des états pour prononcer sans appel, et le collège qu'avaient inauguré, au siècle précédent, les doctes et célèbres leçons de l'Espagnol Maldonat, se rouvrit sous la direction de l'un des plus illustres érudits de France, le P. Sirmond. L'Université, néanmoins, ne désarma pas. Ne pouvant empêcher les Jésuites d'enseigner, elle refusa ses grades aux jeunes gens qui suivaient leurs leçons. Elle ne parvint pas à les détourner : en 1626, les Jésuites comptaient déjà dans la ville de Paris dix-huit cents élèves, et dans la province de Paris treize mille.

La Compagnie de Jésus s'accroissait donc en France, mais en restant toujours contestée et menacée. Le Parlement, ayant pris goût aux censures doctrinales, ne se contenta pas de protéger la vie des rois contre les opinions régicides qu'il imputait à Mariana, il entreprit de défendre la puissance royale contre les prétentions de la puissance ecclésiastique et, là encore, ce fut aux Jésuites, à leurs

plus illustres théologiens, qu'il s'attaqua. Nous aurons à retracer bientôt ces démêlés qui s'étendirent fort au-delà d'un seul ordre religieux, mirent aux prises, d'un côté, le clergé français et la cour de Rome, et, de l'autre, le tiers état et la magistrature, et risquèrent de brouiller la France avec le Saint-Siège. Ici nous exposons seulement les vicissitudes des Jésuites, et il nous suffit de remarquer qu'en condamnant Bellarmin, Suarez et quelques autres de leurs docteurs, le Parlement entendait bien les rendre tous suspects, et les signaler comme les champions des papes contre les princes.

Leur attachement à la suprématie romaine et leur zèle guerroyant contre l'hérésie leur firent même attribuer plus d'une fois ce qui ne venait pas d'eux, par exemple, des pamphlets théologiques, composés en latin, pour réprouver et flétrir les alliances protestantes de Richelieu et toute sa politique étrangère. Le cardinal n'était pas encore remis de la colère que lui avaient causé ces écrits clandestins, sévèrement prohibés et avidement recherchés dans tout le royaume, il était outré de n'en avoir pu saisir l'auteur et, malgré les dénégations formelles et péremptoires des Jésuites français, il en gardait contre eux quelque ombrage, lorsque leurs adversaires mirent la main sur un livre authentiquement publié par un Jésuite italien, Santarelli, « le plus méchant de tous les livres de cette sorte », c'est ainsi que Richelieu le qualifie dans ses *Mémoires*. On lisait dans ce traité que « le pape a pouvoir de déposer les rois, non seulement pour hérésie ou schisme, mais pour quelque crime intolérable, pour incapacité, négligence ou inutilité, et, en un mot, que tout ce qu'il y a de pouvoir sous le ciel se trouve dans le Souverain Pontife ». De telles propositions étaient plus malaisées à défendre que toutes les thèses de Suarez et de Bellarmin. Aussi se garda-t-on de le soutenir en France ni même à Rome. Dès que le traité qui les contenait parvint à Paris, les Jésuites qui y résidaient s'efforcèrent d'abord de le soustraire à tous les regards. Mais, pendant ce temps, leurs confrères de Lyon, moins avisés, l'avaient laissé répandre sans obstacle. Il n'en fallut pas davantage pour que le Parlement s'en saisît. Le livre de Santarelli devint tout à coup une affaire d'État, et cette fois les Jésuites français n'en déclinèrent pas la responsabilité à aussi peu de frais qu'ils l'avaient fait pour celui de Mariana. Cités à la barre de la grand'chambre, ils durent y comparaître en accusés. Pour les préserver du bannissement, Richelieu leur imposa une déclaration par laquelle « ils désavouaient la mauvaise doctrine contenue dans le livre de Santarelli, en ce qui touche à la personne des rois et leur couronne, reconnaissaient qu'ils ne tiennent leurs royaumes que de Dieu et ne dépendent à ce titre que de lui seul, promettaient de souscrire

à la censure qui serait faite de cette pernicieuse doctrine par le clergé de France ou la Sorbonne, et s'engageaient à ne professer sur cette matière aucune autre opinion que celle suivie par ce même clergé, par l'Université et la Sorbonne ». Cette déclaration, signée par les supérieurs et les principaux Jésuites de Paris, contenta Richelieu et le roi, mais non le Parlement. Elle n'empêcha pas de paraître l'arrêt déjà dressé et qui exigeait de tous les Jésuites une censure plus explicite encore, non seulement de Santarelli, mais de divers écrits incriminés, et l'exigeait avec des clauses pour eux inacceptables sous peine d'être traités « comme criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public ». C'était au P. Coton, éloigné depuis neuf ans de la cour, mais qui gouvernait alors la province de Paris, que devait être signifié ce violent arrêt; et comme il était mortellement malade, il fallut qu'un huissier vînt lui en donner lecture dans la cellule où il achevait de vivre. En entendant les derniers mots de la sentence, il sanglota : « Faut-il que je meure », s'écria-t-il, « comme criminel de lèse-majesté et perturbateur du repos public, après avoir servi deux rois de France, l'espace de vingt ans, avec tant de fidélité ! » Et le lendemain, 19 mars 1626, il expira [1].

Ce fut le terme de la tempête, du moins en ce qui concernait les Jésuites en France, car les disputes continuèrent sur les questions soulevées par Santarelli. La cour et la ville, la noblesse et le peuple se pressèrent en foule autour du corps du P. Coton, le vénérant comme un saint, et firent de ses funérailles un triomphe [2].

Désormais les foudres du Parlement grondèrent en vain sur la tête de ses confrères. Satisfait de les avoir obligés à plier, Richelieu ne voulait pas les anéantir. Il les prit sous son patronage. Moins d'un an après la mort du P. Coton, le 7 mars 1627, Louis XIII vint, au faubourg Saint-Antoine, poser la première pierre de leur nouvelle église dédiée à saint Louis; le cardinal en construisit à ses frais la façade, et, le 9 mai 1641, jour de l'Ascension, il y célébrait en grande pompe, en présence du roi et de la reine, la première messe.

Richelieu a pris soin de consigner, dans ses plans de gouvernement, dans ses mémoires, dans son testament politique, sa pensée

[1] Richelieu, *Mémoires*, collection Petitot, 2e série, t. XXIII, p. 22, 27. — Houssaye, *M. de Bérulle*, t. III, p. 131 et suiv. — P. Prat, *Recherches historiques*, t. IV, p. 710 à 781 et t. V. Pièces justificatives. — Lettres du P. Coton, du P. Armand et du P. Suffren au P. général Vitelleschi. Mars à mai 1626, nos 190, 191, 192, 193 et 195.

[2] *Les Jésuites de la rue Saint-Antoine. L'église Saint-Paul Saint-Louis et le lycée Charlemagne*, notice historique par E. de Ménorval, chef d'institution, p. 46, 307 et suiv.

sur les Jésuites. Jaloux comme il l'était d'exercer la puissance absolue, il ne pouvait voir sans inquiétude « une compagnie soumise par un vœu d'obéissance aveugle à un chef perpétuel, et qui vit dans une si parfaite correspondance qu'il semble qu'un même esprit anime tout son corps ». Mais de ce qu'il la jugeait redoutable dans l'État, il ne concluait pas qu'il la fallait détruire. Il savait, au contraire, ainsi que l'écrivait de Rome le cardinal de Marquemont, que, « puissante comme elle est et éparse en tant d'endroits », ce serait toujours « bon conseil de la ménager[1] ». Il aurait craint même, « en réduisant les Jésuites au désespoir », de pousser à de mauvaises résolutions, parmi leurs amis, « mille âmes furieuses et endiablées[2] », et surtout il les connaissait capables « d'instruire les peuples de leur salut, de résister à l'hérésie et de marier la piété avec les lettres[3] ». Il avait donc résolu « de les mettre en un état qu'ils ne pussent nuire par puissance », mais aussi « d'empêcher leur ruine[4] », de les employer en les tenant en bride. Il n'y manqua pas.

Parmi les divers ministères auxquels se prodiguaient les Jésuites, leur œuvre propre et préférée en Europe, l'objet de leurs inventions et de leurs méthodes nouvelles, était, nous l'avons déjà dit, l'éducation de la jeunesse, et précisément pour cette œuvre, Richelieu estimait nécessaire de ne point laisser en France l'Université sans concurrents; non qu'il souhaitât multiplier dans le royaume les foyers d'éducation libérale, il craignait, au contraire, que « la grande quantité des collèges » n'enlevât trop de gens « au trafic et à la guerre, qui est ce qui entretient les États », et aussi ne livrât l'enseignement des lettres à des maîtres médiocres; mais, dans les limites où cet enseignement devait être, selon lui, distribué, il n'entendait pas l'abandonner à un seul corps. « Il est plus raisonnable, disait-il, que les universités et les Jésuites enseignent à l'envi, afin que l'émulation aiguise leur vertu. » Il était donc résolu à maintenir debout et face à face, dans les mêmes villes, les deux institutions rivales, entre lesquelles se partageait alors la jeunesse française[5]; il l'était aussi à les préserver l'un et l'autre de toute rivalité nouvelle; on le vit bien quand la congrégation de

[1] Dépêche à M. d'Herbaut, citée par M. l'abbé Houssaye, *M. de Bérulle*, t. III, p. 146.

[2] *Mémoires* de Richelieu, collection Petitot, 2e série, t. XXIII, p. 26.

[3] Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu, publiés par M. Avenel, dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France. Règlement pour toutes les affaires du royaume*, 1625, t. II, p. 168 et suiv.

[4] *Mémoires* de Richelieu, *loc. cit.*

[5] *Règlement et Testament*, loc. cit.

l'Oratoire entreprit de fonder, à son tour, des collèges [1]. Il voulait, en un mot, en matière d'instruction, la concurrence, mais réglée et coordonnée, comme tout le reste dans l'État.

Au surplus, la diversité des procédés employés par l'Université et par les Jésuites suffisait à cette aurore d'un grand siècle pour entretenir une émulation féconde. L'Université, troublée et ruinée, comme tout le royaume, par les guerres de religion, venait d'être réformée sous Henri IV. Cette réforme, opérée principalement par des magistrats qui avaient à leur tête l'historien de Thou, avait eu pour objet, d'une part, de placer l'enseignement sous la dépendance du Parlement, d'autre part, de rétablir parmi les écoliers et les maîtres l'ordre et la discipline abolis. Elle avait peu touché aux études. L'instruction était restée bornée, en dehors de la théologie, aux lettres grecques et latines et à la philosophie d'Aristote; elle était demeurée toute scolastique [2], instruction qu'il ne conviendrait pas d'ailleurs de dédaigner; c'était celle dont devait bientôt se nourrir, au collège de Navarre, Bossuet, adolescent [3]. Toutefois, après les agitations et les progrès de l'esprit humain, durant le siècle qui s'achevait, elle paraissait étroite et arriérée; et, de plus, au sein d'une société plus paisible et mieux réglée, on s'étonnait de trouver encore, parmi les écoliers de l'Université, la turbulence et la licence, parmi les maîtres, la rudesse et la grossièreté des anciens jours.

Dans ces conjonctures, les collèges des Jésuites offrirent tout d'abord l'attrait de la nouveauté. Saint Ignace, dans ses constitutions, avait fait une place considérable à l'éducation de la jeunesse. Il y avait mis les études classiques à leur vrai rang, en les ramenant à leur vrai but, à savoir former l'homme et préparer le chrétien. Par là, il avait disposé ses disciples à rendre plus accessibles et plus vivantes ces vieilles études et aussi à ouvrir la porte aux connaissances plus récentes dès qu'elles devenaient capables de fortifier un esprit encore neuf ou de l'assouplir [4]. Sur cette base des constitutions de saint Ignace, s'était élevé un règlement d'études, *Ratio studiorum*. Les professeurs les plus consommés d'Espagne, de Portugal, de France, d'Autriche, d'Allemagne et d'Italie, avaient été réunis à Rome par Aquaviva, pour rédiger ensemble ce règlement, et désormais il s'appliqua, parmi tous les peuples, à tous les collèges de la Compagnie. Sous la plume de

[1] *Mémoires* de Richelieu, collection Petitot, 2e série, t. XXV, p. 69.

[2] De Thou, *Histoire*, liv. CXXIII. — Caillet, *L'administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu*, t. II, chap. XIV, section 2, § 1 et 2.

[3] Duilhé de Saint-Projet, *les Études religieuses en France depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours*, 1re partie, chap. III.

[4] *Constitutions de saint Ignace*, partie IV.

ses membres, les ouvrages élémentaires se multiplièrent, destinés à se répandre partout en Europe; ils étaient encore écrits en latin; l'emploi du français dans l'enseignement classique a commencé seulement à l'Oratoire [1], et les premiers livres de classe composés dans notre langue sont sortis de Port-Royal [2]. La grammaire latine d'Emmanuel Alvarez, adoptée dans le *Ratio studiorum* [3], et cent autres traités de même sorte, dus à des Jésuites, n'en abrégeaient pas moins l'apprentissage des langues anciennes, et ménageaient dans les nouveaux collèges une place à l'histoire et à la géographie, aux arts même, études dont il n'était pas question alors dans les établissements de l'Université. Saint Ignace avait recommandé « entre les élèves d'égale force une sainte émulation [4] », ses fils mirent toute leur industrie à l'exciter et l'entretenir. Il se montrèrent pareillement ingénieux à rendre le travail non seulement aisé, mais agréable. « La grammaire et la latinité sont des pays assez secs », disait un peu plus tard un de leurs meilleurs professeurs, Jouvency. « Il faut égayer l'esprit, si l'on veut qu'il s'éveille. Les buissons plaisent quand ils sont fleuris. » Dans ce but, aux vieux exercices scolaires que saint Ignace avait prescrit de pratiquer fidèlement, aux dissertations, aux argumentations, aux disputes publiques, où s'éprouvait et se montrait l'esprit des écoliers, ils avaient imaginé d'ajouter quelques représentations théâtrales. Aussi l'Université ne manquait-elle pas d'accuser leur éducation de légèreté mondaine et de mollesse. Quoi qu'il en soit, à cette éducation de la jeunesse tous les membres de la Congrégation devaient, quelque temps du moins, s'exercer. De là, en grand nombre, des maîtres dont le commerce polissait les élèves, dont la diversité tempérait l'uniformité du plan d'études. Plus divers encore étaient ces élèves eux-mêmes. Attirés par la renommée des collèges, ils y venaient « de tous les quartiers de la France », si bien que, par « un certain mélange d'humeur, par la conversation des uns et des autres, ils apprenaient presque la même chose que s'ils voyageaient ». C'est la réflexion qu'a faite, durant son séjour à la Flèche, l'un d'entre eux, destiné à beaucoup voyager et à réfléchir plus encore, René Descartes. Ils venaient aussi de toutes les conditions. La plupart des élèves des Jésuites ne sortaient pas alors de leurs pensionnats, ils se pressaient du dehors aux pieds des chaires de leurs collèges, et du haut de ces chaires, l'enseignement était distribué à tous gratuitement. Les revenus des collèges,

[1] Houssaye, *M. de Bérulle*, t. III, p. 373.
[2] Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 429 en note et 438.
[3] *Ratio studiorum. Regulæ provinciales*, n° 23.
[4] *Constitutions*, partie IV, chap. VI.

autorisés dans ce but à posséder, devaient y pourvoir. Pour y participer, il suffisait de donner son nom et de promettre obéissance à l'autorité du recteur et aux lois du collège [1]; et même à ceux qui refusaient cette simple déclaration, saint Ignace ne voulait pas que l'entrée des classes fût interdite, aussi longtemps qu'ils n'y causaient aucun trouble. Il avait prévu, sans doute, que des enfants appartenant non seulement à des races, à des nations, mais même à des cultes différents, rechercheraient les instructions de ses disciples, et il était allé jusqu'à dire que, si la courte prière prescrite par lui au commencement de chaque leçon ne devait pas être faite par les élèves avec attention et piété, il faudrait l'omettre, tant il avait à cœur de n'éloigner personne [2].

Cette éducation libérale, Henri IV a eu raison de la procurer et Richelieu de la conserver à la France. Elle a concouru au développement du génie français, à l'éclat des lettres françaises; elle demeure, dans l'histoire de l'esprit humain, le premier titre d'honneur des Jésuites. Ils ont produit sans doute de grands théologiens; mais, pourtant, leurs écoles de théologie n'ont jamais égalé celles, plus anciennes, où professa saint Thomas d'Aquin; ils ont compté parmi eux de profonds érudits et, sans sortir du temps et du pays qui nous occupe, leur P. Sirmond et leur P. Pétau n'ont pas été surpassés; mais l'ordre des Bénédictins reste néanmoins le principal foyer de notre érudition. C'est dans l'enseignement des lettres, c'est dans la culture de la jeunesse par les humanités que les Jésuites ont véritablement excellé. Là, leurs adversaires, leurs rivaux, quels qu'ils fussent, ont dû, plus tard, emprunter leurs méthodes, pour balancer leurs succès. Mais, avant que cette imitation se propageât, on conçoit quel crédit devait prendre, sur les gens du monde, les seuls maîtres appropriés à leur condition.

Ces maîtres, d'ailleurs, ne négligeaient rien pour former avec leurs élèves des liens capables de se prolonger au-delà de l'adolescence. Ils veillaient sur leurs mœurs, ils cultivaient leur cœur plus soigneusement encore que leur esprit. Les trouvaient-ils disposés à la dévotion? Ils les enrôlaient dans des associations pieuses, qui les ramenaient encore au collège après qu'ils en étaient sortis, et les tenaient au milieu du monde attachés tout ensemble à Dieu et à la Compagnie.

Les Jésuites parvenaient ainsi, par l'éducation de la jeunesse, au gouvernement des consciences.

[1] *Constitutions de saint Ignace*, partie IV, chap. XVII, § 3.

[2] Caillet, *L'administration sous Richelieu*, t. II, chap. XIV, section 2, § 2. — Duilhié de Saint-Projet, *des Études religieuses*, IIIe partie, chap. II, § 4. — Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. IV, chap. III.

Ce gouvernement a tenu, dans la société du dix-septième siècle, une place particulièrement considérable. Non qu'il fût alors une nouveauté : l'Église catholique a toujours revendiqué le droit, et ses prêtres ont toujours pratiqué « l'art divin d'instruire les âmes et de les régir[1] » dans le secret du sanctuaire. Mais, au sortir du seizième siècle et de ses orages, l'homme, qui venait de se répandre en tout sens et de se dépenser sans mesure au dehors, fut pris d'un besoin singulier de se replier au dedans et de se creuser lui-même. De là, chez les philosophes, les méditations de Descartes et de ses disciples; chez les lettrés, moralistes ou poètes, l'analyse subtile, profonde et parfois sublime des passions et des caractères; chez les chrétiens, l'examen pénétrant des vertus et des vices et un développement de la vie intérieure; parmi les fidèles, un usage plus fréquent de la direction; parmi les docteurs, une étude plus raffinée des cas de conscience. Un tel art n'a pas appartenu qu'aux Jésuites; d'autres instituts religieux en ont tenu école[2], et les personnages les plus marquants de l'Église de France l'ont exercé à cette époque. Ce qui a, en ceci, distingué les Jésuites, c'est qu'ils se sont rendus plus que d'autres accessibles à tous à la fois. Leur ministère a pu convenir pareillement aux hommes et aux femmes, à la cour et aux cloîtres, aux âmes éprises de perfection et aux âmes mondaines. Leur inclination à se faire tout à tous n'a pas paru exempte d'excès, et sans être jamais taxés de relâchement pour eux-mêmes, ils ont été accusés de se rendre trop accommodants pour autrui; accusation attirée sur eux, en France, principalement par plusieurs de leurs casuistes étrangers.

Dans la médecine des âmes comme dans celle des corps, la partie la plus délicate de l'art consiste à proportionner l'application du remède au tempérament du malade et est malaisée à réduire en formules; pour s'y être essayés, certains casuistes se sont égarés à travers des hypothèses bizarres et subtiles; ils ont altéré la morale des Jésuites, il est permis de le croire, en prétendant l'exposer[3]. Mais quant à cette morale elle-même, à celle que les Jésuites travaillaient efficacement à faire régner, elle avait alors pour adversaires

[1] Bérulle, cité par l'abbé Houssaye, t. Ier, p. 202.

[2] Voy. le *Directeur intéressé*, de Camus, évêque de Belley. — Dans cet opuscule, l'ami de saint François de Sales a signalé bien avant la Bruyère, et par les traits les plus piquants, les abus qui se mêlaient, comme il arrive inévitablement dans les choses humaines, à cette pratique de la direction spirituelle.

[3] Bausset, *Histoire de Bossuet*, t. IV, liv. II. — Beaucoup de propositions, recueillies dans les ouvrages des Jésuites italiens ou espagnols et censurées par l'Assemblée du clergé de France en 1700, avaient été auparavant censurées à Rome et désavouées par la Compagnie.

bruyants et déclarés, à la ville et à la cour, les libertins. A travers la division des croyances et le désordre des mœurs, il venait en effet de s'élever une école qui cherchait dans l'impiété la justification de la débauche et l'assaisonnement du bel esprit. A défaut de docteur, cette école avait son poète, Théophile de Viaud, un calviniste qui s'était fait catholique pour se déclarer bientôt athée et qui, poursuivi par le Parlement, était protégé par plusieurs grands seigneurs, tels que le duc de Liancourt et le duc de Montmorency [1]. Ce Théophile est, en France, le premier homme de lettres contre lequel les Jésuites aient dirigé des invectives parfois sans goût et sans retenue sous la plume du P. Garasse, le premier qui ait cabalé contre eux [2]. Les attaques jansénistes contre la facilité de leur morale n'ont éclaté que plus tard [3].

Quoi qu'il en soit, parmi les pénitents très divers que valut aux Jésuites, soit l'expérience, soit la renommée de leur talent dans le gouvernement des consciences, il se rencontra des souverains. En France, depuis Henri IV, la charge de confesseur du roi devint comme une propriété de leur Compagnie : charge particulièrement redoutable à l'époque où ils la reçurent ; elle a mêlé leur plus intime et secret ministère à l'histoire, non pas seulement des esprits et des mœurs, mais des États et de leurs affaires.

Il n'en pouvait être autrement. Durant les siècles où les évêques avaient puissance dans chaque État et le Pontife romain sur toute l'Europe, c'était par des avertissements publics que l'Église faisait connaître aux souverains leurs devoirs publics, leurs confesseurs n'avaient guère à se prononcer que sur leur vie privée. Dans les temps modernes où tous les droits, tous les intérêts politiques et religieux des peuples sont débattus au grand jour, c'est dans ces débats publics que les souverains trouvent les motifs de leurs déterminations, leurs confesseurs peuvent se confondre encore avec ceux des simples fidèles. Mais, à l'époque des monarchies absolues, lorsque, d'une part, l'autorité séculière s'était affranchie de l'autorité ecclésiastique et voulait néanmoins rester chrétienne ; lorsque, d'autre part, le roi prétendait tout résoudre seul et ne rendre compte qu'à Dieu, alors les délibérations qui s'agitaient dans le secret de sa conscience devenaient décisives, et le prêtre,

[1] Sur Théophile de Viaud et ses doctrines, on peut voir son interrogatoire par Mathieu Molé, alors procureur général, ainsi que la lettre écrite à ce magistrat par le duc de Liancourt. (*Mémoires de Mathieu Molé*, t. Ier, p. 293 et suiv.)

[2] P. Prat, *Recherches historiques*, t. IV, p, 470 et suiv. et 513. — Houssaye, *Bérulle*, t. III, p. 389. Voy. aussi Bayle, *Dictionnaire critique*, article *Garasse*.

[3] Le livre d'Arnaud sur la fréquente communion a paru en 1642 et la première provinciale, en 1656.

le moine appelé à régler cette conscience participait inévitablement à l'exercice de la souveraineté. De là, pour ce moine et pour son ordre, devant Dieu et devant les hommes, une étrange responsabilité. Aquaviva le comprit dès le premier jour et, malgré que les règles de l'ordre défendissent formellement aux Jésuites de s'ingérer dans les affaires d'État [1], il ne récusa pas le ministère sacré qui s'offrait à eux; il ne chercha pas non plus à l'amoindrir; il s'efforça seulement d'écarter les périls qu'il entraînait. Il traça donc, pour les confesseurs des princes, des instructions qui durent être communiquées à ces princes eux-mêmes, afin qu'ils connussent à quelles conditions un Jésuite pouvait se charger de leur conscience, et qu'il y eût à cet égard un contrat et comme une sorte de charte entre eux et la Compagnie. Le premier qui ait reçu cette communication est Henri IV, quand il appela le P. Coton. Il s'en montra satisfait.

Les instructions d'Aquaviva [2] ont d'abord pour objet de sauvegarder le religieux lui-même et de le maintenir dans sa profession. I ne devra pas résider à la cour, il y viendra seulement pour l'accomplissement de son ministère, et ne sera affranchi, dans les maisons de son ordre et dans tout l'intérieur de sa vie, d'aucun assujettissement de sa règle, d'aucun acte de soumission envers ses supérieurs, lesquels demeureront toujours maîtres d'ailleurs de l'accorder ou de le retirer au royal pénitent qui le réclamera. Dans ses relations avec celui-ci, le confesseur évitera de se mêler d'autre chose que des affaires de conscience ou des bonnes œuvres, de solliciter pour quelque particulier que ce soit, de s'interposer auprès des courtisans ou des ministres, en ne s'adressant jamais qu'au prince en personne pour les affaires même que ses supérieurs lui auront recommandées; et eût-il quelque crédit, il se gardera de le faire trop paraître. D'ailleurs, il s'efforcera toujours de concilier la bienveillance et l'affection du prince à la Compagnie et non point à sa personne en particulier, car ce serait se perdre lui-même et tout son ordre avec lui. Avec ces précautions et dans ses limites, qu'il s'adresse librement « à l'homme public ». Le prince devra écouter volontiers et avec patience le père exposer avec une religieuse franchise « tout ce qu'il croira, en Notre-Seigneur, devoir contribuer plus efficacement au service de Dieu et du prince lui-même ». Et il ne s'agit pas seulement ici, prend soin d'ajouter Aquaviva, de ce que le prince fera connaître au père en qualité de pénitent, mais

[1] Canon 12e, 5e congrégation.

[2] Ces instructions ont été intégralement traduites et publiées par M. Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jesus*, t. III, p. 63, et le P. Prat (*loc. cit.*) a garanti l'exactitude de cette traduction en s'y référant.

aussi des autres abus dignes de répression dont celui-ci entendrait parler. Il empêchera par là les oppressions et diminuera les scandales qui se commettent souvent par la faute des ministres. « Le prince en est responsable en conscience, et obligé d'y pourvoir même quand ils ont lieu à son insu et contre son gré. » Qu'arrivera-t-il cependant s'il s'élève dans l'esprit du prince une difficulté touchant l'avis du confesseur? En ce cas, « le prince en conférera avec deux ou trois autres théologiens », qui serviront d'arbitres ; « de même qu'en cette affaire le confesseur devra se soumettre et former sa conscience sur l'avis des autres, s'il est contraire au sien, ainsi le prince voudra bien, de son côté, consentir à ce qu'il soit fait selon leur décision ».

Telles furent les instructions dressées par le général des Jésuites, pour les confesseurs des princes. Elles ont suffi à préserver dans son intégrité leur vertu religieuse; elles pouvaient aussi, si l'on ne s'en écartait aucunement, les garder étrangers aux petites intrigues et aux compétitions purement personnelles, mais non aux grands intérêts et aux grandes affaires. Tout ce qui touchait à la conscience rentrait dans leur domaine, et quand même ils ne décidaient pas, ils devaient opiner. Quelles étaient, par exemple, les deux questions capitales d'où dépendait toute la politique de Louis XIII, sinon celles-ci : Devait-il rester brouillé avec sa mère, la traiter avec dureté, la tenir en exil? Devait-il s'allier aux hérétiques, au risque de favoriser l'hérésie? Et sur ces deux questions, était-il possible qu'un confesseur ne fût point appelé à se prononcer, qu'il restât indifférent et neutre? Se pouvait-il, d'autre part, que les conseillers attitrés du roi ne s'inquiétassent point de la façon dont ce conseiller secret se prononcerait, et sa morale ne risquait-elle pas d'entrer en conflit avec leur politique? Pour couper court à cet embarras, Richelieu avait imaginé, il est vrai, un moyen plus simple que toutes les prescriptions d'Aquaviva; à l'en croire, le premier devoir du confesseur eût été de n'avoir jamais aucun avis sur la chose publique, ou de n'en avoir pas d'autre que celui du premier ministre [1], sentiment naturel et sincère chez un homme qui, se jugeant nécessaire à la France, avait su faire à son maître un cas de conscience de se séparer de lui. Mais les Jésuites n'acceptèrent point cette sujétion. Aussi, soit avant Richelieu, soit sous lui, les divers confesseurs de Louis XIII furent-ils successivement changés en vertu de griefs ou de soupçons politiques.

[1] Lettre du cardinal de Richelieu au P. Suffren. (Avenel, *Papiers d'État*, t. II, p. 155 et suiv.) — *Mémoires* de Richelieu et affaire du P. Caussin. Instructions données au P. Sirmond, collection Petitot, 2e série, t. XXX, p. 209 à 223.

Le P. Coton, qui avait formé l'enfance du roi, fut séparé de lui par la même révolution de palais qui éloigna la reine mère; le P. Arnoux, qui succéda au P. Coton, fut renvoyé parce que le connétable de Luynes en prit ombrage, et le P. de Séguiran, parce qu'il déplut soit à Richelieu, soit à Marie de Médicis; le P. Suffren, qui était aussi le confesseur de cette princesse, la suivit dans son exil; le P. Caussin encourut l'inimitié de Richelieu, en essayant de contrecarrer ses desseins et de ruiner son crédit; enfin le P. Sirmond, qui, d'ailleurs, avait alors quatre-vingt-cinq ans et devenait sourd, quitta la cour dans le temps où fut disgracié son ami le secrétaire d'État des Noyers, c'est-à-dire deux mois avant la mort du roi, qu'assista à ce dernier moment le P. Dinet.

Ainsi les hommes étaient écartés tour à tour, mais l'emploi ne sortait pas de la Compagnie; les divers confesseurs avaient été fidèles à la recommandation de leur général; ils avaient fixé la bienveillance du prince, non sur eux-mêmes, mais sur leur ordre; et la facilité de cet ordre à se prêter aux changements de personnes conservait chez lui, en dépit des jalousies et des méfiances, la fonction tout ensemble la plus difficile et la plus considérable qui pût lui appartenir, puisqu'il s'était interdit l'épiscopat et toutes les dignités ecclésiastiques. Ce qui lui assura mieux encore cette fonction, ce fut la discrétion de la plupart de ceux qui l'exercèrent, le rare mérite de tous. De ce mérite des confesseurs du roi et de l'estime qu'on en faisait, on peut citer bien des indices; celui-ci, par exemple : quand Montmorency, après sa révolte, dut monter sur l'échafaud, ce fut à l'un d'entre eux, le P. Arnoux, « pour lequel il avait une affection particulière », qu'il demanda « de le mettre dans le chemin du ciel le plus court et le plus certain », et, comme jadis Henri IV, Henri de Montmorency légua son cœur aux Jésuites[1]. Cinq-Mars et de Thou furent aussi assistés par deux Jésuites, quand ils firent ensemble une mort également courageuse et chrétienne[2]. Ainsi le ministère de la Compagnie se rendait pareillement secourable au monarque absolu et à ses sujets rebelles, au justicier inflexible et aux victimes de sa rigueur.

Mais près de qui ce ministère fut-il en définitive le plus merveilleusement efficace? N'est-ce pas auprès du monarque lui-même? Louis XIII n'est-il pas un rare et décisif exemple de ce que pouvait et valait cette conduite des âmes qui échappe d'ordinaire aux appréciations des hommes et, dans un mystérieux secret, fait souvent des

[1] Simon du Cros, *Histoire de la vie de Henri, dernier duc de Montmorency*, 1643, p. 283, 284 et 286.

[2] Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, p. 527.

miracles[1]? Dans son enfance, il avait reçu de tristes exemples, des traitements rudes et grossiers, et laissé percer de dangereux instincts. La tâche de l'élever religieusement, déclinée par M. de Bérulle, fut confiée au P. Coton[2]; et des mains du P. Coton, le fils de Henri IV sortit le plus chaste de nos rois depuis saint Louis, un roi qui, tout jeune encore, répondait aux insinuations d'un jeune favori : « Il est vrai que je suis amoureux... il est vrai que je suis roi... mais plus je suis roi, plus je dois penser... que Dieu m'a fait roi pour lui obéir, en donner l'exemple et le faire obéir... Plus je suis amoureux, plus je dois faire d'efforts pour me surmonter moi-même[3] », et jusqu'à la fin de sa vie, restait inviolablement fidèle à cette résolution. Prince intrépide autant qu'aucun de sa race, Bassompierre écrivait, après l'avoir vu au feu : « Le feu roi son père, qui était dans l'estime que chacun sait, ne témoignait pas pareille assurance. » Tel on le vit, par exemple, le jour où il cheminait froidement avec ses soldats vers les îles de la Rochelle; comme on le pressait de s'éloigner, en lui représentant qu'avancer plus loin, c'était marcher à la boucherie. « Je ne sais point envoyer des troupes à la boucherie », répondit-il ; « quand il le faut nécessairement, je ne sais que les y mener », et il resta à leur tête tant que dura le péril[4]. Avec cela, « inaccessible aux louanges pour soi, au point qu'il les tarit », et « défiant de soi-même avec lumière[5] ». Le ciel ne lui avait départi ni le génie séduisant de Henri IV, ni l'attirante majesté de Louis XIV. Il était capable d'affection, son court et chaste amour pour M^lle^ de la Fayette en témoigne, mais son cœur ne se put jamais épanouir. « C'était d'une mère, d'un frère unique (qui fut durant vingt-deux ans son héritier présomptif) et d'une épouse qu'il avait à se garder. » Dans « ce malaise domestique extrême et continuel[6] », son association avec le cardinal de Richelieu apportait plus de gloire et de profit à son royaume qu'à lui-même de douceur et de consolation. Recherchait-il l'affection fidèle de quelque autre serviteur : il ne savait pas la gagner et bientôt d'ordinaire il se sentait trahi. Il est donc vrai que « tout ce qui peut rendre un règne pénible, laborieux et, jusque dans le succès, le plus triste et dénué de satisfaction fut son partage[7] ». Aussi, raide et ombrageux par nature, ennuyé et renfermé par

[1] Bossuet, *Oraison funèbre du P. Bourgoin.*

[2] Houssaye, *M. de Bérulle*, t. I^er^, p. 439, 441. — P. Prat, *Recherches historiques*, t. III, p. 17 et suiv.

[3] Saint-Simon, *Parallèle des trois rois Bourbons*, publié par M. Faugère, 1880, p. 70.

[4] Saint-Simon, *Parallèle des trois rois Bourbons*, p. 36. — [5] *Ibid.*, p. 72, 73. — [6] *Ibid.*, p. 20. — [7] *Ibid.*, p. 25.

habitude, mais droit et pieux, il a manqué en plus d'une occasion de sensibilité et de générosité, jamais de vertu ni de justice. Il n'avait que trop de motifs d'être dégoûté des hommes; en revanche, au témoignage de ceux qui l'ont approché, « l'immensité de la grandeur de Dieu l'occupait intérieurement sans cesse... et travaillant sans cesse de corps et d'esprit dans l'état de monarque où Dieu l'avait fait naître, il ne pensait qu'à s'acquitter de son mieux devant lui du travail qui lui était prescrit par la Providence [1] ». Ainsi arriva-t-il assez promptement, détaché de tout, jusqu'au terme de son labeur; et quand le P. Dinet l'avertit que « l'heure était venue », qu'il touchait à l'éternel repos, il récita le *Te Deum*. Saint Vincent de Paul, qu'il avait voulu avoir pour témoin de ses derniers instants, écrivait le lendemain à Rome : « Depuis que je suis sur la terre, je n'ai vu personne mourir plus chrétiennement [2] »; et, chose remarquable, le protestant Grotius, alors ambassadeur de Suède en France, tenait précisément le même langage. « Le roi très chrétien a donné au moment de sa mort tous les exemples de pénitence, de patience et de piété chrétienne. Il n'est personne qui ait pu le voir ou l'entendre sans revenir meilleur [3] ».

Les confesseurs de rois n'ont pas eu toujours même succès, ni peut-être même mérite qu'auprès de Louis XIII. Mais si, au début d'un tel ministère dans la Compagnie de Jésus, on doit juger l'arbre par ses fruits, qui n'admirerait, avec saint Vincent de Paul, « l'élévation à Dieu » d'un prince envers qui la nature n'avait point d'ailleurs paru très prodigue; qui n'y verrait un frappant indice de la discipline chrétienne en vigueur durant le siècle et parmi la nation où régnait ce prince, où florissaient les Jésuites et tant d'autres ordres religieux?

C. DE MEAUX.

La suite prochainement.

[1] Saint-Simon, *Parallèle des trois rois Bourbons*, p. 106 et 107.
[2] *Lettres de saint Vincent de Paul*, 1880, t. Ier, p. 453, 15 mai 1643.
[3] *Grotii Epistolæ*, p. 595, 6 juin 1643.

# LA RÉGENCE EN ESPAGNE

## ET SES DIFFICULTÉS

---

Il est peu de trônes qui se soient trouvés dans une situation aussi précaire que celui d'Espagne, après la mort d'Alphonse XII. Le droit traditionnel de Castille appelait à la couronne une princesse de cinq ans, et à la régence une reine d'origine étrangère, qui ne résidait en Espagne que depuis six ans, qui était peu connue de la nation et peu appréciée des classes politiques de Madrid. Ce droit même de la jeune princesse Mercédès était comme tenu en échec par l'éventualité de la naissance d'un prince, car la reine était grosse de quatre mois, et se trouvait en même temps menacée d'une compétition qui eût fait retourner le trône à la reine Isabelle II, en supprimant en même temps toute nécessité de régence, car la reine Isabelle II, renversée par la révolution de 1868, n'a jamais formellement abdiqué. Mais si le trône était constitué d'éléments aussi fragiles, était-il entouré du moins d'appuis susceptibles de le consolider?

Dans le pays, le parti dynastique est incontestablement le plus nombreux, et de beaucoup. Il se partage en trois fractions : les conservateurs, qui, au moment de la mort du roi, étaient au pouvoir, avec M. Canovas del Castillo pour président du conseil, et une forte majorité à la Chambre; les libéraux, dont M. Sagasta est le chef; et la gauche dynastique, composée d'anciens républicains de 1873, ralliés au roi Alphonse, qui marchaient sous la bannière du maréchal Serrano, et depuis sa mort, sous celle de son neveu le général Lopez Dominguez.

Enfin, sur l'arrière-plan, les partis antidynastiques, c'est-à-dire les carlistes et les républicains.

Au lendemain de la mort du roi, ni les uns ni les autres ne pouvaient offrir un danger sérieux pour la couronne, parce qu'ils n'étaient ni assez forts ni assez prêts. Le seul, le véritable péril était de voir la gauche dynastique, c'est-à-dire les anciens républicains que l'esprit politique d'Alphonse XII avait ralliés à sa cause en leur ouvrant les avenues du pouvoir, s'en détacher, à la faveur de la régence, et retournant aux républicains antidynastiques, former avec eux un parti imposant, non par le nombre, mais par le

talent. C'est ainsi qu'on aurait vu MM. le général Lopez Dominguez, Martos, Moret y Prendergast, le marquis de Sardoal, Montero Rios, Becerra, Linares Rivas, se réunir, pour donner l'assaut au pouvoir, à MM. Castelar, Salmeron, Carvajal, Labra, Gonzalès Serrano, Moró, Maisonave, Abarzuza, Ruiz Zorilla, Pi y Margall, etc.

Du premier coup d'œil M. Canovas comprit qu'il fallait conjurer ce danger avant que des engagements fussent pris, et que lui, chef des conservateurs, n'était pas en position d'offrir à la gauche de partager le pouvoir avec lui; c'est pourquoi, avec un désintéressement au-dessus de tout éloge, dès le lendemain de la mort du roi, il remit sa démission à la reine, en l'engageant à charger M. Sagasta de former un nouveau ministère. Il pensait, avec raison, que le chef du parti libéral était mieux placé que lui pour offrir plusieurs portefeuilles à la gauche dynastique dans le cabinet qu'il formerait. La chance voulut que le maréchal Serrano, qui eût peut-être été un obstacle à leur acceptation, vînt à mourir le même jour.

M. Sagasta accepta la mission qui lui était offerte par la régente, et forma aussitôt ce qu'on appelle un ministère de conciliation, où il fit entrer trois membres de la gauche dynastique : MM. Moret y Prendergast, Béranger et Montero Rios; mais il fit de vains efforts pour faire accepter l'ambassade de Paris au général Lopez Dominguez, et il ne pouvait guère en être autrement.

Neveu du duc de la Torre, le général a toujours suivi sa fortune depuis la bataille d'Alcolea, où il combattait à ses côtés, jusqu'au jour où celui-ci, renversé de la présidence de la république par le pronunciamiento de Sagunto, et réfugié à Biarritz, se laissa persuader par le banquier Ruiz, mandataire de M. Canovas, de rentrer en Espagne et de renoncer à toute opposition au roi. Lopez Dominguez, lui, ne revint à Madrid qu'en 1878. Il prit néanmoins une part active à la formation de la gauche dynastique, dont Serrano traça le programme au fameux banquet de Linarés, en 1881, et dont les points principaux étaient le retour à la constitution de 1869 et le suffrage universel. Lorsque le duc de la Torre, sous l'influence de ses désillusions et de la publicité donnée à des scandales de famille, se retira de la politique et ne voulut conserver que la présidence honoraire de la gauche dynastique, ce fut Lopez Dominguez qui en devint le chef effectif, et dès lors l'importance de sa personnalité politique n'a fait que grandir. Il était donc difficile qu'il acceptât un portefeuille sous la présidence de M. Sagasta, ou même l'ambassade de Paris, pour recevoir des instructions de M. Moret. Cela ne signifie pas toutefois qu'il veuille prendre une attitude hostile, ou même se réserver, car il a fait acte public d'adhésion à la situation actuelle par une lettre adressée à l'organe habituel de sa pensée,

*El Resumen*, et de plus son *alter ego*, M. Bermudez Reina, fait partie du ministère comme sous-secrétaire d'État à la guerre.

De ce côté-là, M. Sagasta peut donc être tranquille; il a pourvu au plus pressé.

Deux incidents, cependant, l'un intérieur, l'autre extérieur, étaient de nature à faire échouer cette habile manœuvre et à causer de graves complications. En arrivant au pouvoir, le nouveau président du conseil se trouvait nécessairement en présence d'une Chambre conservatrice, dévouée à M. Canovas, et qu'il était dans l'obligation de dissoudre, aussitôt que la régente aurait prêté serment. La nation espagnole tout entière était si pénétrée des dangers de sa situation que M. Castelar lui-même, avec l'élévation de son caractère, avait recommandé à ses coreligionnaires de s'abstenir de toute attaque. Mais, quelque promptitude que mît M. Sagasta à ajourner la Chambre, il se trouva un membre du parti conservateur, M. Romero Robledo, qui, dans un intérêt personnel, ne craignit pas d'accuser M. Canovas d'avoir donné sa démission pour se soustraire aux comptes qu'il avait à rendre au sujet des îles Carolines et de signaler à M. Sagasta la responsabilité qu'il assumait en prenant la suite de cette affaire. L'ajournement ne permit pas heureusement à cette interpellation de développer ses périlleuses conséquences.

L'autre incident fut fortuit et indépendant de la volonté du nouveau président du conseil. Dans un pays impressionnable comme l'Espagne, il eût pu soulever une émotion fatale à M. Sagasta et regrettable pour la régence; c'est le prince de Bismarck qui le fit naître. Frappé, comme toute l'Europe, du péril que la monarchie courait en Espagne, peu désireux de voir une seconde république s'établir aux côtés de la France, ne comprenant qu'à demi le caractère plein d'ombrage des petits-fils du Cid, à la moindre apparence d'immixtion dans leurs affaires intérieures, il imagina de remettre, au nom des deux empires d'Autriche et d'Allemagne, une note au cabinet français, pour conseiller à celui-ci, vu la situation où se trouvait la péninsule, de veiller plus attentivement que jamais aux agissements des carlistes et des républicains espagnols sur son territoire et particulièrement sur sa frontière des Pyrénées. Et pour que le fruit d'un si beau zèle fût payé de gratitude, son plénipotentiaire à Madrid, M. le comte de Solms, donna lecture de cette pièce à M. Sagasta. Le président du conseil répondit heureusement à cette communication imprudente avec un tact et une dignité où l'orgueil castillan ne pouvait rien trouver à dire, et on lut, le lendemain, dans son interprète officieux, le journal *la Iberia*, le petit entre-filet suivant : « Le gouvernement allemand est assez sérieux pour ne pas se mêler d'affaires qui ne le regardent ni ne le touchent. En outre, à l'heure

actuelle, il n'y a aucune crainte que les carlistes ou les républicains prennent les armes; mais, s'ils le faisaient, le gouvernement espagnol saurait étouffer toute tentative, sans faire appel à des protections qu'il ne demande pas et que la dignité nationale repousse. »

Maintenant que nous avons vu la situation des amis du trône, voyons celle de ses ennemis.

C'est une particularité singulière qu'en Espagne les carlistes soient presque exclusivement cantonnés dans le Nord : les provinces basques, la Navarre et la Catalogne, et que les républicains le soient sur le littoral de la Méditerranée : à Malaga, Carthagène, Alicante, Valence et Barcelone. Il y en a certainement d'autres disséminés par la péninsule, mais ils y sont beaucoup moins compacts. Tel est le cas de Madrid, ville de 400 000 âmes, où ils ne sont pas assez nombreux pour s'emparer du pouvoir par la force. L'armée, d'ailleurs, n'obéirait pas à un coup de main de cette espèce; au temps de la république, elle en a donné plusieurs fois la preuve, lors des soulèvements de Malaga, de Carthagène et de Barcelone, et tout récemment encore au fort San Julian, quand une poignée de conspirateurs, inspirés peut-être par des impatiences d'exilés plutôt que par le vœu de la nation, a cru pouvoir s'emparer d'abord d'une forteresse, pour se saisir ensuite du gouvernement.

L'armée elle-même, sous l'impulsion d'un de ses chefs les plus populaires, ne saurait se *prononcer* avec succès que lorsqu'elle se fait l'interprète du sentiment public, tout au moins tacite. C'est ce qui explique l'avortement de tant de *pronunciamientos* qui n'exprimaient que la pensée d'une coterie plus ou moins étendue. On voit, par ce qui précède, qu'il faudrait que la république fût faite pour ainsi dire dans les esprits pour pouvoir passer dans le domaine des faits, et cela est fort loin d'être. Actuellement, il n'y a guère que le général Lopez Dominguez en situation de faire un *pronunciamiento* sérieux, et il n'a aucune raison de le tenter. L'état de l'opinion ne l'y autorise pas et son intérêt personnel ne le lui conseille pas davantage. La plupart des hommes qui ont vu la république de 1873-1876 ont trop présent à la mémoire la situation lamentable dans laquelle elle avait mis le pays pour désirer son retour; et la génération qui est venue depuis est trop jeune et trop peu nombreuse pour que ses illusions pèsent d'un grand poids dans l'opinion. Ce sont ses désillusions qui ont ramené la gauche dynastique, avec Serrano, à la monarchie, et c'est la conviction qu'ont MM. Castelar et Salmeron que l'Espagne n'est pas mûre pour cette forme de gouvernement, qui les fait engager leurs coreligionnaires à ne pas troubler le pays pour des réalisations prématurées.

Bien loin de moi, cependant, de nier l'existence d'un parti répu-

blicain en Espagne, mais il n'a pas la puissance qu'on lui attribue à l'étranger et particulièrement en France. Une des causes qui contribuent à sa faiblesse, c'est sa division en plusieurs écoles, bien qu'elle n'ait pas autant d'importance qu'on pourrait le croire, tant qu'il ne s'agit que de monter à l'assaut du pouvoir.

Les républicains se divisent donc en unitaires, qui veulent une république une et indivisible pour toute l'Espagne, avec MM. Ruiz Zorilla, Carvajal, Maisonave, etc. ;

En fédéralistes, qui demandent le partage de la péninsule en divers États ou cantons autonomes, reliés entre eux par un lien fédéral, à la façon de la Suisse ou des États-Unis, avec M. Pi y Margall;

En socialistes de diverses nuances.

Puis, enfin, vient M. Castelar, que j'aurais dû nommer le premier à cause du grand prestige dont il jouit. Il se borne à faire de la propagande. Il repousse les solutions violentes, et attend tout du temps et du suffrage universel. Son opposition à la Chambre est dépouillée de toute amertume. A cause de son immense talent et de l'élévation de son caractère, Alphonse XII avait des égards tout particuliers pour lui. Il est l'ami du comte Morphy, qui était secrétaire du roi, et de M. Canovas, son ancien condisciple, auquel il dispute la palme de l'éloquence à la Chambre, après lui avoir disputé les prix au collège. Aux élections, par une déférence que bien peu de personnes comprendraient en France, le gouvernement s'abstient toujours de lui opposer un concurrent dans la province où il pose sa candidature.

Telle est la situation du parti républicain. On voit qu'elle n'est pas aussi menaçante qu'on le croit généralement.

Maintenant voyons les carlistes. Leur foyer presque exclusif est, avons-nous dit, la Navarre, les provinces basques et la Catalogne, c'est-à-dire tous les pays de *fueros*, ou plutôt qui ont perdu ou sont en train de perdre ces antiques institutions. Celles-ci auraient-elles quelque influence sur l'esprit des populations? Pour en juger, il faut d'abord savoir ce qu'on entend par *fueros*, et comme ce sont les provinces basques qui les ont le mieux conservés, c'est là qu'il faut les examiner.

La race basque, celle qui peuple le Guipuzcoa, l'Alava et la Bizcaye, est non seulement d'un type tout à fait étranger à celui du reste de l'Espagne, mais encore l'idiome qu'elle parle n'a pas le moindre rapport ni avec les langues latines ni avec aucune autre de l'Europe. De même, ses institutions, qui ont la simplicité des premiers âges, ont toujours été différentes de celles de l'Espagne, et sont beaucoup plus anciennes. En voici les éléments :

Chaque année, toutes les communes élisent, pour s'administrer,

un conseil municipal et un maire. A leur tour, ces municipalités choisissent chacune deux délégués qui se rendent de tous les points du territoire en une ville désignée d'avance, mais qui n'est jamais la même. La réunion de ces délégués, qui s'appelle « junte », examine les comptes de l'année précédente, fixe le budget de l'exercice suivant, et nomme un député général et deux assesseurs pour gouverner le pays pendant un an. Comme cette administration est très simple, elle ne coûte presque rien, d'autant plus qu'il n'y a pas de service militaire, que les routes s'entretiennent au moyen de péages et les ports au moyen de droits. De manière qu'en Guipuzcoa, en Alava et en Bizcaye, l'impôt est tout à fait insignifiant.

On voit que ces provinces constituaient, par le fait, de petites républiques qui s'étaient placées d'elles-mêmes sous la suzeraineté des rois d'Espagne, et dont l'indépendance avait toujours été respectée. La Navarre, de même race quoique mêlée de sang ibère, jouissait d'institutions presque semblables. Quant à la Catalogne, moins étrangère d'origine, ses institutions n'ont jamais autant différé de celles du reste de l'Espagne. Mais, depuis l'invasion française, l'esprit de centralisation s'empara du gouvernement, et ses entreprises se multiplièrent d'abord contre la Catalogne et la Navarre, puis, en dernier lieu, contre les Basques.

A la mort de Ferdinand VII, quand don Carlos, son frère, éleva des prétentions au trône, il promit à ces provinces de leur rendre leurs *fueros*. Elles prirent aussitôt les armes. Mais, quelle que fût leur vaillance, elles succombèrent dans la lutte de 1834, et la Catalogne et la Navarre perdirent la plus grande partie de leurs immunités. Pendant le long règne d'Isabelle II, on ne toucha pas à celles des Basques, et ceux-ci demeurèrent en paix. Mais la révolution de 1868 et surtout la république de 1873 ne furent pas aussi prudentes ni aussi respectueuses de leurs droits. Le gouvernement chercha d'abord à intervenir dans les élections. La République fit mieux encore : violant les institutions qui sont la chair et les os des Basques, elle remplaça les municipalités élus par des commissions administratives, intervint dans les comptes des provinces, dans le choix du député général, et blessa leurs sentiments religieux par des actes de suspicion contre le clergé. A chaque mesure arbitraire, l'irritation allait croissante; à la fin de 1873, portée à son comble, elle éclata en une formidable insurrection qui s'étendit rapidement à la Navarre et bientôt à la Catalogne. Dès le début, don Carlos se présenta à la frontière pour se mettre à la tête de cette prise d'armes. Les Basques allèrent à sa rencontre, mais n'acceptèrent son épée qu'après l'avoir conduit à Guernica pour recevoir, sous l'arbre sacré, son serment de respecter les *fueros*.

Cet acte marque le caractère et le but que les Basques entendaient donner à la guerre. Pour eux, avant tout, elle était fueriste. Ils ne se mettaient au service du prince que pour le maintien de leurs institutions. Ils le montrèrent bien.

Le gouvernement de la république jeta bientôt l'Espagne dans l'anarchie la plus complète. L'administration fut bouleversée, le trésor mis au pillage, l'armée, par l'indiscipline, tomba en dissolution, et les forçats de Carthagène s'emparèrent des plus beaux cuirassés de la flotte.

Les carlistes, pendant ce temps-là, occupaient la Bizcaye, l'Alava le Guipuzcoa, la plus grande partie de la Catalogne et du bas Aragon. Ils avaient soixante mille hommes d'excellentes troupes, quoique sans cavalerie. C'est à peine si la république pouvait leur opposer neuf mille hommes dans les provinces basques et autant en Catalogne. Hé bien! pendant trois ans que dura la guerre, pourquoi don Carlos ne marchât-il pas sur Madrid? Pourquoi son aïeul ne pût-il le faire dans la guerre de 1834? Qui les empêcha de passer l'Èbre, de traverser la Castille et de planter leur drapeau sur le *palacio real?* C'est toujours la même cause. Les Basques et Navarais combattent pour leurs *fueros* et ne sauraient qu'aller chercher à Madrid. De race et de langue différentes, ils n'ont pas les mêmes intérêts que le reste de la péninsule, et ne veulent pas sortir de leurs montagnes pour entreprendre la conquête de l'Espagne.

Celle-ci, de son côté, les regarde presque comme des étrangers, des Vascongados, des Euskaras, et n'est pas en communion de sentiment avec eux. Au-delà de l'Èbre, personne ne s'intéresse aux *fueros*. Si les Basques passaient ce fleuve, ils seraient des étrangers, et l'on sait de quelle manière les Espagnols traitent ceux-ci quand ils se mêlent de leurs affaires.

Tandis que les Basques patronnent auprès de l'Espagne le droit salique, dont ils n'ont que faire chez eux, on ne connaît au-delà de l'Èbre que la vieille tradition de Castille, qui admet les femmes au trône, à défaut de mâles en ligne directe, au préjudice des collatéraux. C'est en vain que Louis XIV, pour unir l'Espagne à la France d'une manière indissoluble, en maintenant les deux couronnes dans la maison de Bourbon, a voulu transplanter le droit salique au-delà des Pyrénées, les Castillans imperturbables disent que ce que Philippe V a pu défaire avec l'assentiment des Cortès, Ferdinand VII a pu le rétablir avec le concours de la même assemblée. Sauf de rares exceptions, ils auraient donc vu avec étonnement d'abord, et bientôt avec colère, une invasion de Basques sur leur territoire, dont ils n'auraient pas compris le but.

De tout ce qui précède on peut conclure que le parti carliste est

pour ainsi dire confiné dans un coin de la péninsule, sans espoir de se propager; que sa doctrine n'a d'importance qu'en s'appuyant sur la revendication des *fueros;* que les insurrections des provinces qui le soutiennent n'éclatent que quand on les provoque, et n'acquièrent de la force que quand la Révolution règne à Madrid; enfin que, même dans ce cas, elles ne peuvent dépasser les limites de l'Èbre.

On pourrait dire, il est vrai, que, bien que la révolution n'existe pas à Madrid, une des conditions énoncées est remplie, et que le gouvernement d'Alphonse XII a légué à la régence les éléments d'une prise d'armes, en faisant voter par les Cortès, à l'issue de la dernière guerre, une loi d'abolition des *fueros.* Ce n'est malheureusement que trop vrai, mais en commettant cette faute, la Chambre l'a du moins atténuée. Elle a laissé au gouvernement le choix du moment et du mode de son application, et celui-ci, pénétré du danger d'une mise à exécution trop prompte, s'est contenté jusqu'ici d'introduire le recrutement militaire en ajournant tout le reste. C'est déjà beaucoup sans doute, mais on peut être sûr que la régence, dans la situation où elle est, se gardera d'aller plus loin. Elle a, cependant, dans les provinces, une armée d'occupation et de puissantes forteresses construites par Alphonse XII, sur tous les points stratégiques.

Pour confirmer ce que j'avance, je citerai quelques faits absolument sans importance, mais pleins de signification.

En 1876, quand don Carlos apprit que tous ses généraux, sauf le comte de Caserte, son cousin, avaient conclu sans son autorisation des arrangements avec le gouvernement d'Alphonse XII, il accourut à Villafranca, où s'étaient réunies les autorités civiles des provinces pour traiter à leur tour et chercher à sauver les *fueros.* Il y mit sur-le-champ son veto et força l'assemblée à se disjoindre.

A cette nouvelle, m'étant écrié en présence d'un vieux carliste : « Mais quelle ingratitude pour un peuple qui vient de faire tant de sacrifices pour lui! » Celui-ci me regarda d'un air narquois, du coin de l'œil, et repartit : « Ce sont des gages qu'il prend pour l'avenir. »

Quand les Cortès, d'autre part, votèrent la suppression des *fueros*, j'entendis des Basques dire à des généraux de l'armée d'occupation : « Vous pouvez bien nous les ôter, mais quand vous aurez les républicains sur les bras, personne ne nous empêchera de les reprendre. »

En somme, il est permis de conclure que la régente a traversé la période des plus grandes difficultés qu'elle avait à vaincre, en faisant passer le pouvoir des mains de M. Canovas à celles de M. Sagasta, le lendemain de la mort du roi, et en retenant la gauche dynastique sur la pente où elle pouvait glisser. Aujourd'hui cette

princesse peut parer, sans trop de peine, les coups des républicains et par contre ceux des carlistes.

Au reste, il est peu probable que ces derniers lui suscitent des embarras, qui seraient par trop impolitiques, si la régente ne met pas au jour un prince; car, malgré le très jeune âge de l'infante Mercédès, beaucoup de serviteurs dévoués du trône n'ont plus le même éloignement qu'autrefois pour un projet d'union qui, en mettant fin à de trop longs dissentiments de famille, ne ferait plus qu'un parti de tous les conservateurs et fortifierait la couronne contre les attaques de ses ennemis.

Par sa naissance, par son éducation, par son caractère, personne n'est mieux placé que la régente pour apprécier avec calme, élévation et indépendance, toute question touchant à la fois à la paix du royaume, à la sécurité du trône et au bonheur de sa fille. Personne n'est mieux à même non plus de présider aux destinées de l'Espagne avec prudence, sans passion et sans parti pris. Élevée, à la cour de Vienne, par une mère qui est une des princesses les plus distinguées de l'Europe, l'archiduchesse Élisabeth, elle est vertueuse, instruite, a les idées justes et plus générales qu'on ne les a souvent à Madrid. Elle connaît suffisamment les hommes et les choses d'un pays qu'elle habite déjà depuis six ans. Il est vrai qu'elle a été douloureusement surprise par les événements, et peu préparée en apparence au lourd fardeau qu'elle porte aujourd'hui. Du vivant d'Alphonse XII, l'activité politique du jeune monarque, son goût pour l'art militaire, pour les exercices du sport, et même un peu pour les plaisirs, le tenait souvent éloigné d'elle, et rendait difficile à la reine de s'identifier au mouvement général, peu familiarisée qu'elle était, au début, avec la langue castillane. Au milieu de cette coquetterie brillante des femmes de Madrid, de cette ardeur éclatante du caractère espagnol, son mérite solide, mais modeste, du Nord, la faisait paraître froide et même un peu effacée. Mais ce recueillement n'a pas été perdu. Elle a beaucoup appris, parle à merveille le castillan, et n'a d'engagements avec aucun parti ni avec personne. Son autorité grandit tous les jours.

Après la mort d'Alphonse XII, le public, se souvenant de l'éloignement dans lequel ce prince, cédant aux instances de ses ministres, avait tenu sa mère, au commencement de son règne, crut un instant que celle-ci allait encore quitter Madrid, d'autant plus que des rumeurs de compétitions au trône circulaient en même temps. Mais la régente supplia la reine de ne point sortir du palais. Elle en fit autant pour l'infante Isabelle, sœur aînée du roi, princesse très intelligente, dont le jeune souverain avait aimé particulièrement les conseils, et qui avait toutes les préférences de la grandesse

et des hommes politiques de la droite. Enfin, elle n'a pas même eu de disgrâce pour certain personnage de la cour que l'opinion lui désignait comme ayant eu des torts envers elle. Quant à nous autres Français, nous serions presque impardonnables de manquer de sympathie pour une princesse qui ne nous est point du tout contraire.

Si la régente, par elle-même, ne fait pas prévoir de difficultés, en peut-on dire autant de son ministère? Il se compose de six libéraux ou centralistes, de MM. Sagasta, le général Jovellar, Gonzalès, Camacho, Alonzo Martinez, et Gamazo, qui occupent la présidence du conseil, les portefeuilles de la guerre, de l'intérieur, des finances, de la justice et des colonies; et de trois membres de la gauche dynastique : MM. Moret, l'amiral Beranger et Montero Rios, qui sont ministres des affaires étrangères, de la marine et de l'instruction publique. Qu'on remarque d'abord que toutes les positions stratégiques sont aux mains du parti relativement le plus conservateur : la présidence qui tient le gouvernail, la guerre qui répond de l'armée, l'intérieur qui fait les élections, et les finances qui sont le nerf de tout le reste.

Si la gauche dynastique a accepté cette situation inférieure, c'est qu'elle a ses raisons pour s'en contenter, et, pour dire les choses par leur nom, c'est qu'elle sait qu'elle n'est pas la plus forte dans le pays.

M. Sagasta voudrait retarder la dissolution de la Chambre, qui n'est qu'ajournée jusqu'ici, pour renvoyer les élections à l'automne prochain. Le parti conservateur, qui, dans l'intérêt de la monarchie, suit ses efforts d'un œil bienveillant, le lui conseillait beaucoup. Ce délai aurait permis d'améliorer les finances, d'apaiser les ambitions les plus pressantes de l'armée, en donnant des satisfactions aux militaires de son parti et à ceux de la gauche; enfin, de choisir, pour l'administration des provinces, des gouverneurs et des fonctionnaires plus dévoués à ses vues électorales, et qui auraient eu plus de temps pour asseoir leur influence. Mais ses coreligionnaires ne veulent renvoyer si loin ni la dissolution ni les élections, craignant que, d'ici là, quelque incident imprévu ne ramène les conservateurs au pouvoir. La dissolution aura donc lieu au commencement d'avril, et l'ouverture de la nouvelle Chambre le 10 mai.

On prévoit dès à présent que les libéraux auront les deux tiers de la majorité et la gauche dynastique un tiers; que cinquante sièges seront occupés par les conservateurs, qui ne refuseront pas leur appui au gouvernement toutes les fois que les vues de celui-ci ne seront pas trop en opposition avec ses principes. Quant aux républicains, ils auront probablement une très petite minorité, et les carlistes disposeront, comme d'habitude, de quelques voix basques et navarraises.

Baron de Chambaud.

---

# LE SOCIALISME

## AUX ÉTATS-UNIS[1]

---

S'il est un pays où l'éclosion du socialisme semble inexplicable et déroute toutes sortes de principes et d'idées admises, c'est assurément la grande Confédération américaine. Sur ce territoire immense, d'une fertilité merveilleuse, où la nature prodigue ses dons, et semble avoir attendu l'arrivée de l'homme pour le gratifier au-delà de tous ses désirs, on s'étonne et on s'attriste de retrouver notre fatal débat sur le droit de propriété. La propriété dans le nouveau monde n'ouvre-t-elle pas des horizons sans limites? L'antagonisme du travail et du capital se conçoit, à la rigueur, dans notre vieille Europe, où des populations trop nombreuses se disputent les moindres parcelles d'un sol appauvri. Mais là-bas, au sein de cette profusion, où chacun trouve, dans la nature, des ressources infiniment supérieures à ses besoins, où tous les hommes semblent admis, de prime abord, aux libéralités de la Providence, l'entente devrait être facile entre les compétiteurs. A ces bénéfices naturels se superposent les institutions les plus libres de tout l'univers, une démocratie exclusive de tout privilège, le profond respect de tous les droits individuels et le génie de l'initiative. Quelle place, quel rôle peut-on concevoir dans un pareil milieu pour le socialisme?

Il faut croire que l'utopie, ce rejeton abortif du rationalisme, couve toujours à l'état de ferment dans la vie moderne : car partout nous la voyons naître et mûrir, aussi bien « sous le soleil de la liberté » que dans « la nuit » des gouvernements absolus. Partout le lettré entreprend hardiment, avec des procédés oratoires, la cure des maladies sociales. Partout la rhétorique s'empare des imaginations populaires, en alternant le réquisitoire et l'idylle, suscitant à volonté les Arcadies et les paradis terrestres. Partout enfin, à

[1] *Progress and Poverty*, — *Social Problems*, par H. Georges. (Librairie Appleton, New-York.)

l'aide de captieux mirages, elle détruit dans les cœurs la résignation, le contentement, l'énergie virile, ces vertus modestes qui font la force des nations et les remplace par des aspirations à la fois vagues et violentes, prélude ordinaire des bouleversements politiques.

Pendant les trois premiers quarts de notre siècle, ces influences morbides, si délétères en Europe, n'avaient eu presque aucune prise sur l'Amérique du Nord. Les déclamations, les théories de refonte sociale, intéressaient peu ce peuple jeune et vigoureux, absorbé par le rude labeur et par les affaires. Et puis une seule question, celle de l'esclavage, préoccupait l'opinion publique. De 1815 à 1861, cette obsession est visible dans tous les débats, dans tous les ouvrages politiques, dans les écrits littéraires et même dans la poésie. Tous les esprits sont dominés par l'attente de la lutte formidable qui se prépare entre le Nord et le Sud, et dont les prodromes ébranlent dans ses fondements la grande république.

Depuis la fin de la guerre et l'apaisement opéré par les dernières présidences, on constate un changement considérable dans les allures et dans les tendances de toute la nation. Grâce à la sécurité, aux progrès de la richesse générale, l'instruction s'est ramifiée dans tous les sens, et les goûts intellectuels se sont raffinés. Les grandes villes regorgent de *gradués* et de littérateurs en quête de discussions « sensationnelles »; un public existe pour les hardiesses spéculatives et pour les brillants paradoxes. En même temps, la politique, désertant les hauteurs constitutionnelles, se faisait chaque jour plus utilitaire; la protection, le libre-échange, les questions de tarifs, de salaires, de chômages, de travail libre, de solidarité ouvrière, etc., devenaient ses thèmes favoris. En abordant ces problèmes, les esprits ardents, novateurs, friands de succès et de renommée, devaient se sentir invinciblement attirés vers les solutions offertes par le socialisme.

Parmi les écrivains de cette jeune école, il en est un qui, par son éloquence et par les agréments variés de son style, a conquis, en quatre ans, une notoriété considérable et qui jouit aujourd'hui, au plus haut degré, de la faveur populaire : c'est M. Henri Georges, Irlandais d'origine. M. Georges a débuté à San-Francisco par des pamphlets et des conférences qui donnèrent un certain éclat à son nom. Mais tout lettré américain se doit à la Nouvelle-Angleterre, foyer du mouvement intellectuel. C'est là que les réputations se discutent et reçoivent leur consécration. M. Georges s'établit donc à Brooklyn, près de New-York, et publia successivement, dans cette métropole, deux ouvrages : *Progress and Poverty* et *Social Problems*. Ces deux livres firent une sensation immense et placèrent de suite leur auteur parmi les maîtres contemporains. Tous deux se distinguent

par la vigueur, la précision et l'ironie incisive; tous deux abondent en vues originales, en aperçus saisissants, en déductions et en formules brillantes; et leurs écarts les plus excentriques ont un accent de sincérité. Nul appel aux instincts haineux, indice d'une pensée révolutionnaire; rien de ces complaisances matérialistes qui caractérisaient l'école saint-simonienne. Rien non plus de cette impiété qui, sournoise et cauteleuse chez Louis Blanc, s'affiche avec impudeur chez Proudhon et se déchaîne aujourd'hui, à l'état de monomanie, chez leurs successeurs. M. Henri Georges se proclame chrétien : « Le salut de la société, dit-il, l'espérance unique pour le libre et entier développement de la famille humaine est dans l'évangile de la fraternité, dans la parole divine du Christ. » De telles déclarations, nous l'avouons, ne peuvent pas toujours être acceptées sur parole. Il fut un temps où la démagogie se prétendait fille du christianisme et réclamait le droit à l'émeute, en invoquant l'Évangile. Mais, aujourd'hui, ces velléités religieuses sont bien démodées; l'athéisme est infiniment plus fashionable et mieux porté dans les régions populaires. Il n'y a donc pas de calcul ni de préoccupation scénique, il y a plutôt certain courage en M. Henri Georges, quand il fait appel au sentiment religieux, ou quand il réclame la réalisation de l'idéal chrétien sur la terre. Seulement, nous lui ferons observer qu'un tel programme est un engagement et suppose l'acceptation préalable de la plus généreuse, de la plus élevée des jurisprudences. Eh bien, quelles que soient la sollicitude et l'efficacité incomparable du christianisme pour le soulagement matériel des souffrances humaines, le but de cette religion n'est pas la diffusion du bonheur terrestre, mais l'épuration des âmes, comme préparation à la vie future. Son triomphe n'est pas l'épanouissement du bien-être dans cette existence périssable, mais la sérénité, la résignation dans l'épreuve et le sacrifice. A ses yeux enfin, la vertu du bienfait consiste moins dans l'avantage procuré, que dans l'éclosion d'une sympathie réciproque et dans le rayonnement mystérieux, divin, de la charité. Par conséquent, toute doctrine qui suppose l'antagonisme du riche et du pauvre, qui divise les hommes en expropriés et en spoliateurs, et qui se propose de rétablir entre eux la justice et l'égalité par la force, cette doctrine, disons-nous, pourra bien puiser des arguments plus ou moins valables dans les philosophies ou dans les législations anciennes et modernes, mais elle est et sera toujours en désaccord fondamental avec l'enseignement du Révélateur. Une sociologie vraiment chrétienne devra toujours avoir en vue ces principes.

Ces réflexions préliminaires nous paraissent utiles, parce qu'en circonscrivant la question, dès le point de départ, elles écartent

d'avance les malentendus et nous fournissent les éléments d'une critique sérieuse. M. Henri Georges est trop bon logicien pour ne pas agréer ces prémisses. Examinons maintenant son système.

## I

M. Henri Georges, en véritable Américain, se préoccupe peu de notre vieille Europe; il l'abandonne à ses préjugés, à ses divisions séculaires, aux folies de la politique guerrière et des armées permanentes, infirmités incurables d'une civilisation épuisée. Seule, à ses yeux, l'Amérique possède la jeunesse, l'élan et la vigueur nécessaires pour ouvrir de nouvelles voies à l'humanité. Sur l'Amérique, exclusivement, doivent se concentrer les études et les visées du réformateur. Ce continent est un don fait à l'homme par la Providence pour inaugurer une ère de justice et de prospérité sur la terre. Le vrai problème est d'en écarter la corruption du vieux monde. Il faut donc refondre et soumettre à une critique impitoyable toutes les notions importées d'Europe, éliminer les scories pour purifier le métal. C'est par ce travail que se préparera la conception du type nouveau qu'il s'agit de réaliser. Les États-Unis, siège principal de cette élaboration, sont aujourd'hui l'école supérieure de l'humanité. Au siècle dernier, ils ont inauguré la démocratie dans la société moderne. De nos jours, ils ont rompu résolument avec les traditions du chauvinisme et de la gloriole militaire, et, par cette répudiation, sans précédent dans l'histoire, ils ont exonéré les finances publiques, affranchi l'agriculture, l'industrie, l'intelligence d'une écrasante servitude et soustrait l'avenir du nouveau monde aux rivalités sanglantes de la force. Comme conséquence de ce progrès, le sexe faible est sorti de sa dépendance, et la femme américaine jouit aujourd'hui de prérogatives et d'une dignité qui frappent d'étonnement les autres nations. Ainsi le genre humain peut entrevoir, dès à présent, l'extinction de deux fléaux invétérés et considérés par tous les siècles précédents comme indélébiles : la guerre et l'assujettissement de la femme. A la même lumière et d'après les mêmes procédés, se transformeront d'autres principes transmis à notre génération comme des vérités indiscutables par une sagesse périmée : ainsi les hiérarchies artificielles, les préjugés de race, les divisions nationales, les barrières de douanes; ainsi surtout le droit, ou le prétendu droit de propriété.

Un sujet d'étonnement pour M. Georges, c'est que ce principe ait échappé aux hécatombes de superstitions accomplies par le génie novateur des Américains. « Qui sommes-nous? » demande-t-il.

« Quel est le lien originaire et constitutif de notre société? Descendons-nous de princes, de seigneurs ou d'ancêtres privilégiés investis par leur naissance de vastes domaines, intéressés, en un mot, à transporter un régime de faveur dans leur patrie d'adoption? Je sais bien qu'il y a des fabriques d'armoiries pour nos ploutocrates modernes, et que les descendants du « Mayflorver » ou des loyaux *cavaliers* persécutés par Cromwell, pour *leurs opinions* et *leur fidélité au roi*, se comptent aujourd'hui chez nous par centaines de mille. Mais ces velléités nobiliaires nous rendent simplement ridicules. L'immense majorité de nos ascendants appartenaient aux classes les plus déshéritées de l'Europe, et sont venus en Amérique pour fuir la misère. Par quel aveuglement ont-ils méconnu l'injustice d'une institution qui les condamnait à l'exil? Par quelle aberration ont-ils transplanté, sur ce sol libérateur, le plus oppressif, le plus criant des abus dont ils avaient été les victimes? »

Moins de trois siècles se sont écoulés depuis les premiers établissements primitifs et déjà, suivant M. Georges, l'Amérique expie cruellement leur méprise. La plus grande partie de son territoire appartient nominalement à des propriétaires qui ne cultivent pas. Le reste est épuisé par une culture intensive; et, devant les symptômes de malaise qui se multiplient, on éprouve une douloureuse surprise et l'on se refuse à comprendre que ce continent, malgré sa richesse et son immensité, ne puisse suffire aux besoins d'une population encore clairsemée. C'est vainement que les forêts, ce patrimoine sacré, disparaissent et que le pays se déboise par les exigences insatiables du défrichement. Plus de terres pour les nouveaux venus. Les villes sont encombrées d'émigrants qui ne trouvent plus à s'écouler vers l'intérieur, et qui sont ressaisis, avec leurs familles, par la servitude du prolétariat. « Le jour semble proche, ajoute l'auteur, où nous nous sentirons à l'étroit sur notre sol et où notre pléthore, réagissant sur l'Europe, augmentera ses misères.

Cette pléthore, c'est bien faussement, suivant M. Georges, que les élèves attardés de Malthus l'imputent à l'accroissement de la population. L'expérience de tous les pays et de tous les temps démontre que l'industrie et la science suscitent à volonté des ressources pour les besoins des sociétés les plus prolifiques. Jadis quelques peuplades vivaient misérablement sur le continent américain, alternant la guerre et le scalp avec la chasse et la pêche. Aujourd'hui, le même sol nourrit soixante millions de travailleurs pacifiques, et l'ouest du Mississipi, la plus grande partie de l'Orégon, du Dakota, de l'Arkansas, du Texas, etc., ne sont encore que d'immenses déserts, sans parler des barrières opposées à la culture par l'absentéisme. Partout l'histoire, la géographie, la statistique, constatent la

même transformation dans le nouveau comme dans l'ancien monde; partout la multiplication des êtres humains, loin d'aggraver les charges, apporte un surcroît de forces à l'humanité : loi providentielle, car l'intention évidente du Créateur, c'est que chaque nouveau-né soit pour sa famille une bénédiction. *Væ soli!* dit justement l'Écriture. Malheur au faux sage qui s'isole et qui, pour se protéger contre ses semblables, fonde sa prospérité sur leur suppression!

L'argument favori des malthusiens, c'est l'insuffisance des productions par rapport au nombre et aux besoins des consommateurs. Mais, suivant M. Georges, cette disproportion est purement spécieuse; elle résulte de circonstances artificielles, non du défaut ou de l'épuisement des ressources. N'a-t-on pas vu l'Hindoustan désolé par des famines meurtrières qui comptaient par millions leurs victimes, pendant que le commerce anglais expédiait de Bombay, de Calcutta, de Madras, d'immenses chargements de grains pour l'Europe?

Plus près de nous, en Angleterre, en Irlande, aux États-Unis, les classes populaires manquent de linge et portent, pour vêtements, de misérables guenilles, à côté de magasins qui regorgent d'étoffes et de confections, offertes vainement au rabais. Des familles errent sans abri, d'autres s'entassent dans des galetas obscurs et malsains, pendant que des milliers de logements et de maisons confortables sont inhabités, faute de locataires. Et c'est en présence de ces richesses, non utilisées ou gaspillées, qu'on proclame la nécessité de restreindre le nombre des consommateurs? Il serait tout aussi juste de déplorer l'excès de la production et de recommander la restriction du travail, des constructions, la fermeture des ateliers et des usines, pour supprimer la misère!

De ces anomalies, de ces contrastes monstrueux, la vraie conclusion, le principe qui ressort avec une évidence lumineuse, c'est qu'il y *a erreur de répartition*. M. Georges prétend nous faire toucher du doigt cette erreur.

D'après tous les économistes, les revenus de la terre et les produits du travail se décomposent en trois éléments : 1° les gages, 2° l'intérêt du capital, 3° la rente.

De ces trois titres, les deux premiers sont reconnus par M. Georges comme parfaitement légitimes, car tous deux représentent le travail et l'industrie humaine sous différentes formes. Le troisième (la rente) est envisagée par lui comme une usurpation, une injustice dont dérivent tous les fléaux de la société.

Le possesseur de la terre, assure M. Georges, ne participe pas à l'effort et aux soucis de la production. Il est exempt de tous les

risques, plane au-dessus de toutes les vicissitudes, et cependant c'est à lui que vont les plus gros bénéfices; lui seul monopolise la plus-value ajoutée au sol par les défrichements, les irrigations, l'emploi des machines, par les applications combinées de l'énergie, du talent et de la science. Mais ce n'est pas assez des profits matériels, le propriétaire foncier occupe dans l'ordre social la position dominante. Il tient dans sa main le sort des populations et répand sur elles l'abondance ou la disette à sa volonté. Que peuvent contre lui le travail et le capital conjurés? Rien ou presque rien. Amoindrir momentanément ses revenus : sort partiel et minime qu'il peut subir avec quiétude, *beati possidentes*. Il a pour lui la possession de la terre, source de tous les produits, garantie d'une revanche assurée. Tôt ou tard, il aura raison des résistances et tiendra ses adversaires à sa discrétion. Plus ou moins longue et disputée, la lutte se terminera toujours par la déroute ou plutôt par l'asservissement des autres partis.

Ainsi la division du sol en domaines particuliers aboutit forcément à la constitution d'une classe parasite, tenant l'industrie et toutes les forces vitales de l'humanité dans sa dépendance.

Suivant M. Georges, la grande erreur du public est d'attribuer au capital cette usurpation. Le capital est une accumulation de travail *antérieur*. Il a donc droit comme le travail *actuel* à une rétribution. De plus, il a, dans la production, sa part coopérative. Il aide le travailleur, lui construit des abris, lui fournit des machines et des instruments, lui fait des avances, l'assiste dans ses besoins, dans les mauvais jours, etc. Il est vrai que, souvent, il fausse sa mission, en favorisant les escroqueries, les fraudes, les spoliations. Mais ce sont là des maux transitoires, destinés à disparaître à mesure que les lois et les mœurs se perfectionneront. Le capital en lui-même a sa raison d'être et constitue une propriété aussi légitime que celle du salaire. Car il est la représentation de services rendus. Il concourt à la peine, il est donc juste qu'il participe à la récompense. Ce n'est pas lui qui peut détenir arbitrairement les forces naturelles et peut imposer au producteur des conditions léonines. Tout chômage le ruine infailliblement, en diminuant et en faisant évanouir ses réserves. Il subit l'atteinte ou le contre-coup des crises, des faillites. Tout progrès industriel se fait à ses dépens. Les guerres, les révolutions, le menacent perpétuellement dans son existence. Quelle différence avec la propriété du sol, forteresse inexpugnable où les commotions sociales ne sont ressenties que comme un lointain murmure! Tout fonds territorial est un fief dont le suzerain est supérieur à tous les monarques. Pareil aux dieux de l'Olympe, il plane indifférent au-dessus de toutes les vicissitudes,

et prélève avec sécurité son droit d'aubaine sur les multiples profits du travail.

En droit, poursuit M. Georges, la propriété foncière ne saurait se légitimer, car la nature ne reconnaît à l'homme d'autre domination sur la matière que l'empire résultant de son effort et de son activité personnelle. Or l'homme ne peut rien sur les éléments constitutifs de la terre. Il les assemble, ou les désagrége, mais il n'en modifie pas la substance. Il peut planter, semer, récolter, mais il ne fait pas faire germer le grain, circuler la sève, éclore les feuilles, les fleurs et les fruits. Il n'a pas d'action sur le vent, sur les nuages, sur le mouvement de la mer et sur la gravitation du globe terrestre autour du soleil. La terre l'a vu naître; après quelques jours de travail ou d'agitation, elle recouvrira sa dépouille mortelle. Par quelle aberration peut-il s'en proclamer le dominateur? Qu'il se borne à l'utiliser, à tirer parti temporairement de ce jardin où la Providence l'a placé comme usufruitier. Tel est le terme assigné à son ambition. Et cette récompense, il doit la conquérir par un travail incessant. Dès qu'il est vaincu par la fatigue ou par la mollesse, l'appropriation a cessé, le droit de l'occupant est éteint, qu'il se retire et laisse la place à des énergies nouvelles; s'il veut perpétuer, improductif, une jouissance périmée, il usurpe au détriment de son successeur légitime, il tourne au parasitisme, condamnant le travailleur au prolétariat, à la servitude ou à la misère, pour alimenter sa paresse. Eh bien, affirme M. Georges, toute propriété foncière aboutit fatalement à ce résultat. « Car, dès qu'un homme commande à la terre, il règle à sa volonté le travail des autres sans être lui-même astreint au travail. » Il reçoit sans produire, obligeant son prochain à produire sans recevoir le prix de sa peine.

Ainsi la propriété foncière est l'ennemie commune du travail et du capital. C'est elle qui dévore le plus clair de leurs bénéfices. Étrangère à tous leurs débats, elle goûte des loisirs, voyage, séjourne dans les grandes villes, visite les musées, raffine le sport, le dilettantisme, tandis que l'ouvrier est aux prises avec la faim et le froid, le patron avec la banqueroute, que le conflit entre le salaire et le capital s'envenime en haines farouches, en émeutes sanglantes. Et ni les grèves, ni les révolutions, ni les cataclysmes sociaux ne peuvent affecter sensiblement la rente de la terre : tout au plus est-elle exposée à subir une déperdition momentanée. Jamais elle n'est attaquée dans son principe. Quelles que soient ses épreuves passagères, elle a toujours le moyen de récupérer ses pertes, car tenant en son pouvoir les produits du sol, elle en règle, comme bon lui semble, la distribution. Tous les membres de la commu-

nauté, laboureurs, ouvriers, marchands, banquiers, artistes, etc., seront forcés, tôt ou tard, de se mettre à sa discrétion, et de lui payer, avec usure, les arriérés de leurs redevances. Mais le propriétaire n'a pas besoin de ces récupérations. Il peut se montrer bon prince avec ses vassaux, car, pendant ses rêveries, ses promenades, ses amusements mondains, la masse laborieuse s'est exercée avec acharnement sur la terre, elle en a doublé, triplé, souvent décuplé les ressources, et l'heureux propriétaire, en rentrant chez lui, se trouve à la tête d'une plus-value considérable qu'il peut escompter en vendant par lots, en élevant ses fermages ou ses loyers à sa volonté. Il aurait pu dormir vingt ans comme Epiménide ou comme Rip-Van-Viakle dans les montagnes de Catskill; il n'en serait ni plus ni moins fortuné, car c'est pour lui, pour lui seul qu'ont travaillé tous les autres; pour lui que la population s'est multipliée, augmentant le nombre de ses tributaires; pour lui que l'agriculture a défriché des forêts, desséché des marécages, que l'industrie a construit des chemins de fer, des canaux, des manufactures; pour lui, enfin, que des déserts inhabitables se sont changés en cités opulentes et s'appellent aujourd'hui Chicago, Saint-Louis, San-Francisco, etc. Oui, tout le profit de ces créations merveilleuses est pour le propriétaire de la terre. Quant aux producteurs, artisans, fabricants, inventeurs, ils continueront à travailler au jour le jour, pour des salaires souvent dérisoires. Leur condition est aussi précaire, et même plus misérable, plus dépendante que par le passé, car le progrès, les conquêtes de l'esprit humain, augmentent perpétuellement la rente en diminuant la main-d'œuvre, et l'on peut concevoir « un degré de science où la perfection des machines, rendant le travail de l'ouvrier inutile, attribuerait tous les produits du sol au propriétaire, en excluant d'une manière absolue le travailleur et le capitaliste. Tous les deux seront donc à la merci du détenteur de la terre ». En attendant, chaque invention scientifique ou industrielle, loin d'améliorer le sort du travailleur, aggrave sa servitude, en le réduisant au rôle d'un moteur machinal et en faisant de lui « quelque chose, sous beaucoup de rapports, au-dessous de la bête ». Pour lui, la civilisation n'existe que pour lui révéler les biens dont il est exclu. « Pour un grand nombre d'ouvriers, intelligents et même instruits, mieux vaudrait être Esquimau qu'Européen ou libre citoyen des États-Unis. »

Tous ces maux découlant de la propriété foncière, il suffira, dit M. Georges, de la supprimer pour guérir les plaies du corps social, rétablir l'harmonie entre ses organes et faire participer toutes les classes aux bienfaits de la science, aujourd'hui monopolisés par quelques privilégiés. Qu'on abolisse la propriété foncière et le pro-

létariat disparaît. Le capitaliste et l'ouvrier se réconcilient. Plus de haines, de coalitions, ni de guerres civiles. La paix, la fraternité, règnent parmi les hommes. C'est l'Arcadie, le retour de l'âge d'or.

Mais comment accomplir cette révolution? La confiscation pure et simple, dit M. Georges, serait légitime, puisque tout propriétaire foncier est un usurpateur, et qu'en l'évinçant, la société ne ferait que rentrer dans ses droits. Cependant mieux vaut douceur que violence. Oter aux maîtres de la terre leur situation traditionnelle, annuler officiellement leurs titres, serait provoquer chez eux des résistances désespérées et causer des perturbations parfaitement inutiles. *Mais qu'on restreigne leur jouissance par des augmentations de taxes progressives*, ils se soumettront avec plus ou moins de bonne grâce et perdront ainsi, *par amoindrissement graduel*, tous leurs privilèges. La rente disparaîtra par voie d'extinction, d'évanouissement, sans secousse. Les seuls effets qui se feront sentir seront la disparition des parasites et l'élévation du bien-être parmi les éléments productifs de la société. Les capitaux cesseront de s'immobiliser sur la terre, dans l'attente de la plus-value, et de vouer à l'inertie pour dix, vingt ou trente ans, d'immenses territoires. L'argent économisé se portera sur les entreprises industrielles. Ainsi la glace et la neige du vieux principe se fondront en sources fécondes, dont toutes les branches d'activité utiles seront vivifiées.

Ricardo, John Stuart Mill, tous les oracles de la science sociale sont d'accord pour mettre en relief la justice et les avantages de la taxation sur le revenu de la terre. Dès le siècle dernier, les physiocrates, Quesnay et Turgot, en tête, avaient posé ce principe *que toute taxe doit être abolie, hormis l'impôt sur la rente.*

Effectivement, cet impôt, prenant toutes les richesses à leur origine, dispensera l'État de tout autre prélèvement et simplifiera d'une manière admirable les opérations du fisc. Tous les outils, tous les auxiliaires du travail, depuis la charrue et le bateau du pêcheur jusqu'à la locomotive, seront affranchis de l'impôt. Aujourd'hui l'Etat dit au producteur : « Plus tu ajouteras à la richesse générale, plus tu augmenteras ta dette envers le Trésor public. » Ne vaudrait-il pas mieux lui dire : « Sois industrieux et utile, rien ne sera retranché, par moi, de ta récompense? »

Le premier et principal effet de cette transformation sera de supprimer les accumulations stériles de richesses. La folie de l'homme, en général, et du producteur, en particulier, est toujours d'amasser non seulement pour lui-même, mais pour ses enfants. Etrange prétention de dispenser de travail les races à venir et de fonder des dynasties fainéantes, heureuses, honorées dans leur oisiveté. La nature se rit de ces vains calculs et déjoue sans pitié

cette prévoyance puérile. A chaque jour suffit sa peine, c'est-à-dire que chaque génération doit se suffire par son travail et faire lever, par ses sueurs, sa propre moisson. Que le père élève ses enfants, qu'il aide et protège leur jeunesse, qu'il éclaire leur voie, qu'il dirige ultérieurement l'emploi de leur force : telle est la limite de leur assistance. Mais il ne saurait les doter de facultés surhumaines, ni supprimer pour eux la nécessité de mourir. Il ne doit, il ne peut pas davantage les soustraire à la loi providentielle du travail.

Tous ces empiètements, ces combinaisons insensées, reposent sur l'usurpation de la terre. Avec la propriété disparaîtra la spéculation. Le sol ne sera plus recherché que par les colons sérieux, aujourd'hui frappés d'exclusion. Des millions d'acres seront vivifiés par la culture. Les États-Unis verront leur richesse s'accroître avec une rapidité prodigieuse. Le bienfait de la réforme se fera sentir même dans l'ancien monde : en Angleterre, en Irlande, des parcs, jusqu'à présent réservés au gibier et au sport de quelques seigneurs, nourriront des milliers de familles.

En même temps cessera l'antagonisme du travail et du capital. La terre, émancipée du monopole, redeviendra pour tous les hommes une bonne mère. Tous trouveront en elle les facilités et les ressources nécessaires pour gagner leur vie. L'ouvrier ne sera plus confiné dans une spécialité infime, à la merci du patron. Sûr de trouver l'emploi de son activité et son gagne-pain dans l'agriculture, il pourra débattre ses prix. Le contrat ne sera plus imposé par la nécessité : il redeviendra libre.

Mais dans cette rénovation des éléments sociaux, que devient la rente? La rente n'est pas abolie; seulement, *elle est absorbée par l'impôt*. L'État en est le détenteur ; et sa mission sera de la restituer à la communauté par des bienfaits de toute sorte, en protégeant les infirmes, les malades, en faisant des pensions aux vieillards, etc. La rente représentera désormais l'augmentation de pouvoir conférée à l'association par le travail général. A ce surcroît de force organique doit correspondre une mission de sollicitude pour les membres.

Ainsi transformée, la rente, au lieu d'engendrer, comme aujourd'hui, l'inégalité, le privilège et toutes sortes d'injustices, servira, au contraire, à rétablir l'équitable répartition pour chacun, suivant ses mérites. Une seule classe ne s'enrichira plus aux dépens des autres. Toutes bénéficieront, d'après leurs services respectifs, du progrès commun.

Enfin les gages ne seront plus sordidement mesurés par l'avarice du propriétaire. L'État, père des citoyens, laissera paternellement

les salaires s'accroître, en sacrifiant une partie plus ou moins grande de la rente. Par ce facile renoncement, il supprimera la misère et ses effets désastreux, l'ignorance, le vice, l'immoralité, le vagabondage, le vol, la prostitution. Plus de prisons, de bagnes, de maisons infâmes. Tout le monde sera aisé, instruit, vertueux. Encore une fois, l'âge d'or.

Sera-t-on moins laborieux, demande M. Georges, parce qu'on aura perdu l'espoir d'arriver à une grande richesse? C'est une idée assurément très répandue que l'avidité et la perspective de l'opulence sont les stimulants par excellence du travail. C'est peut-être vrai dans la société que nous connaissons, mais ces mobiles conduisent à des résultats déplorables. Des hommes intelligents, supérieurs, passent leur vie dans un véritable esclavage, en vue de biens qu'ils n'obtiendront jamais, et dont la possession est, du reste, parfaitement inutile à leur vrai bonheur. Ils se consument, détruisent leur santé, vieillissent et meurent avant l'âge, sous l'obsession de cette idée fixe : gagner, accumuler de l'argent. Et pourquoi cette monomanie? Carlisle a dit que la pauvreté est l'enfer le plus redouté par l'Anglais moderne. En effet, c'est le gouffre toujours béant, la gueule toujours ouverte pour engloutir l'homme civilisé. Et le besoin, le dénuement, ne sont pas seulement des privations, c'est la déchéance. Le pauvre, outre la souffrance, se sent dégradé. Il lui faut un effort d'esprit, un véritable courage, pour ne pas encourir son propre mépris. Eh bien, dans un milieu différent où la propriété cessera d'offrir d'immenses privilèges, où les surplus créés par l'industrie seront partagés *au prorata du mérite*, les uns seront moins terrorisés par la pauvreté, les autres moins ardents, moins âpres à conquérir la richesse. Les progrès seront moins hâtifs, moins fiévreux. L'humanité, dans son ensemble, sera beaucoup plus heureuse, et de plus elle vaudra mieux, car, supprimez l'avarice, et tous les instincts élevés, aujourd'hui faussés, comprimés, retrouveront leur voie et reprendront leur essor.

« Ce n'est pas l'égoïsme, dit éloquemment l'auteur, qui enrichit de héros et de saints les annales de l'humanité. Ce n'est pas l'amour du lucre qui a suscité Léonidas, Socrate, Jeanne d'Arc, Winkelried et saint Vincent de Paul, ou ces jeunes Hindoustaniens qui, mourant de faim, portaient dans leurs bras d'autres enfants, plus faibles qu'eux, aux maisons de secours. Appelez-la religion, vertu, philanthropie ou patriotisme, il y a dans l'âme une force qui maîtrise l'égoïsme et l'oblige à sortir de lui-même, une force qu'on pourrait nommer l'*électricité morale de tout l'univers*, une force auprès de laquelle toutes les autres sont faibles. Bien à plaindre celui qui ne la sent pas en lui-même! »

C'est ce principe que M. Georges se flatte de fortifier en ôtant à sa rivale, l'avarice, son principal aliment, en supprimant la misère, cause de dégradation pour les âmes, et, surtout, en développant la coopération : « Car nous sommes faits, dit-il, pour associer et harmoniser nos forces, comme les pieds, les mains, les paupières, les mâchoires, pour concourir à la vie physique. Nous sommes tous les membres et les organes d'un seul et même corps. »

Cette belle évolution, suivant M. Georges, ne sera pas autre chose que la consécration définitive d'une loi, qu'on retrouve, plus ou moins mystérieuse, mais toujours souveraine, dans toutes les phases de l'histoire. Voici le caractère et l'exposé succinct de cette loi.

Les heureux, les riches, les puissants du monde, croient, insolemment, à leur supériorité spécifique, comme à une sorte de droit divin sur les autres hommes. Ils dogmatisent, ils expliquent rationnellement leur prééminence, et s'en rapportent à ces entités chimériques pour l'avancement ou le bonheur de l'humanité. La guerre, la peste, les convulsions de toutes sortes, sont, pour eux, d'ordre providentiel, et l'on ne peut, sans orgueil, ou plutôt sans impiété, s'opposer aux fléaux purificateurs déchaînés, pour notre bien, par l'ange de la destruction. Eh bien, ajoute M. Georges, des châtiments terribles ont frappé, dans tous les âges, cette doctrine maudite. Tous les empires, toutes les civilisations basées sur cette injustice, ont péri et se sont effondrées après une splendeur précaire. Les Indiens, les Chinois, les Égyptiens, les Grecs, les Romains, en sont la preuve éclatante. Partout, à certain moment, la force s'est appauvrie, les victoires se sont changées en défaites, les institutions, les mœurs se sont corrompues, l'instruction s'est obscurcie, la population raréfiée, la barbarie a remplacé les arts et toutes les branches de culture. Aux brillants capitaines, aux hommes supérieurs, aux aristocraties élégantes ont succédé des tribus nomades, des pâtres grossiers, de véritables sauvages, insoucieux de leur passé historique, et des monuments qui rappellent cette gloire.

Pour expliquer ces vicissitudes, les rhéteurs ont supposé l'action d'une force fatale, imposant aux sociétés humaines, comme à la vie de chaque homme, deux périodes, l'une d'accroissement, l'autre de décadence. Mais ce sont là des conceptions arbitraires, confondant des analogies trompeuses avec les procédés de la science. La vérité, c'est que tous les peuples de l'antiquité et des temps modernes ont méconnu les lois fondamentales de l'association. Tous ont accordé des monopoles injustes à certaines classes et à certains membres, aux dépens de la communauté. Tous ont dépensé des trésors incalculables de force physique et intellectuelle à faire prévaloir et

à maintenir ces iniquités. Toutes leurs législations ont eu pour but avoué ou latent d'interdire aux masses ce libre développement de leurs facultés, et de les condamner à l'étiolement pour assurer la jouissance des privilégiés. Ces tentatives ont pris, suivant les temps, différentes formes. Dans les temps primitifs, ce fut l'esclavage; plus tard, la féodalité, le droit de conquête. Aujourd'hui l'abus, le mal secret qui mine les sociétés dans leurs organes vitaux, c'est la propriété foncière : Voilà l'ennemi! Les animosités, les agressions, les conflits, toutes les difficultés de l'époque actuelle, découlent de cette source.

C'est sous l'oppression de ce monopole que la plus grande partie des hommes lutte misérablement, jour par jour, pour sa subsistance, au lieu de consacrer un notable surplus de forces et d'aptitudes au progrès collectif de l'association.

C'est pour le protéger, qu'une minorité vit dans le luxe, l'insolence et dans tous les vices qu'engendre et nourrit le parasitisme.

C'est pour le perpétuer que des lois injustes et barbares maintiennent l'inégalité, falsifient les notions de justice et de morale dans les esprits, enfin dégradent la religion au rôle de sbire pour les heureux du monde.

C'est dans le même but que la science est surveillée et soumise à une police inquisitoriale, de peur que ses innovations ne dérangent un équilibre factice et ne troublent la tranquillité des privilégiés.

Ainsi stagnation, pétrification au lieu de progrès. Dans de telles sociétés, le patriotisme s'éteint, la conquête de l'étranger est facile; car le découragement et l'indifférence des masses assurent d'avance la victoire de l'envahisseur et la soumission des masses au fait accompli!

Les Américains, poursuit M. Georges, se considèrent avec raison comme le plus avancé des peuples modernes, grâce à leur liberté, leur énergie, la trempe de leur caractère, et la sagacité de leurs institutions. Mais ils ont tort de croire ces biens et ces vertus assurés, tant qu'ils n'auront pas aboli le monopole de la terre. Le despotisme peut revêtir toutes les formes, en se dissimulant derrière l'appareil et les traditions de la liberté. Le césarisme romain en fut la preuve éclatante. Il y avait des siècles que la république était détruite quand l'empereur prétendait encore gouverner par l'autorité et les conseils du Sénat. A mesure que les salaires s'abaissent et que la richesse se concentre, *tous les pouvoirs abdiquent spontanément et s'annulent devant la ploutocratie.* Le jeu des institutions devient illusoire. Qu'est-ce que le droit de voter pour l'ouvrier mercenaire, abruti alternativement par la misère et par la boisson, toujours torturé par la peur de mourir de faim, dont le

seul espoir est l'aumône ou la barricade? Les gouvernements despotiques ne lui inspirent aucune aversion. Au contraire, il les envisage avec la sympathie qu'inspiraient à la populace romaine Caligula, Néron, Commode et Caracalla. Le pouvoir dans les monarchies parlementaires et même dans les démocraties les plus dogmatiques est exploité, vendu par les agioteurs, comme la pourpre était mise à l'encan par les prétoriens.

Cléon dans la dépendance de Shylock, le démagogue inspiré par l'usurier pour rançonner le peuple, les coups de bourse, les profits scandaleux alternant avec les agitations désordonnées et les révoltes éphémères de la multitude, telles seront, suivant M. Henri Georges, les oscillations de la politique moderne, tant que subsistera le monopole de la terre.

Dans nos démocraties, ajoute-t-il, plus l'inégalité des conditions sera grande, plus les gouvernements seront corrompus et tyranniques; car les riches auront à leur disposition tous les moyens d'accaparer la puissance. Ils payeront les rhéteurs, les pamphlétaires et pourront bien facilement acheter les votes. Est-ce que les déclassés, les vagabonds, les paresseux, n'auront pas indistinctement droit de suffrage? Confier la souveraineté à des hommes aigris par la pauvreté, n'est-ce pas préparer le règne des intrigants et des sycophantes? « Le hasard de la naissance peut donner la puissance à des sages, mais la démocratie ira toujours choisir de préférence des coquins ou des imbéciles. » « Où est l'influence? A qui l'ambitieux doit-il faire sa cour? Est-ce au philosophe, au penseur plongé dans l'étude des problèmes sociaux? Non pas, mais au cabaretier, au joueur professionnel, *professional gambler*, au pugiliste et au maquignon. Voilà les patrons, les tuteurs obligés de toute candidature politique. Par eux se nomment les députés, les sénateurs, les juges, les gouverneurs d'État et jusqu'au président de la république. Washington, aujourd'hui, trouverait plus de difficultés à se faire élire alderman ou membre d'une législature inférieure qu'un paysan français sous l'ancien régime à devenir maréchal de France! »

Voilà ces institutions dont nous sommes si fiers! Et la justice! L'impunité du crime est plus assurée que jamais à l'escroc assez riche pour payer ses juges. Parlerons-nous du lynch? Des vengeances féminines acclamées par les juges complaisants? Tous ces scandales sont un retour vers la barbarie. Il est clair, affirme M. Georges, que la protection de la loi diminue au lieu d'augmenter. « La force s'affirme avec plus d'audace. L'épée prévaudra bientôt sur la plume et, dans les saturnales de la destruction, la cruauté, la frénésie sauvage, alterneront avec la léthargie d'une civilisation décrépite. »

Si tel est l'avenir de la démocratie américaine, la plus sage de toutes, que dire des perspectives qui s'ouvrent devant celles d'Europe? « L'Europe devient républicaine, dans des conditions qui substituent la pétroleuse et la guillotine à la figure auguste de la Liberté. Bientôt les Européens cesseront de lire. Leurs livres seront utilisés pour faire des cartouches. » Partout les symptômes de haine et de désespoir se multiplient. Chaque année voit s'accroître la lugubre nomenclature des crimes, des folies, des suicides. Partout s'aggravent les fléaux résultant de l'alcoolisme, de la surexcitation nerveuse, d'une nourriture insuffisante, de logements insalubres, d'occupations monotones et malsaines, du travail prématuré des enfants, des vices auxquels les femmes sont entraînées par le dénuement. Partout, enfin, un sentiment général de déception, un surcroît d'amertume et de sentiment rancuneux chez le pauvre, d'égoïsme chez le privilégié, de scepticisme chez tous. On est dégoûté de tous les plans de réforme, une réaction invincible contre tous ces essais décourage ou condamne d'avance tous les faiseurs de systèmes. Le libre penseur lui-même est inquiet de son œuvre et se demande où va l'humanité sans boussole. Il a devant lui non plus une réforme philosophique, mais la destruction de tous les principes sociaux. *Le Christianisme est atteint dans sa racine, et nous n'avons rien, rien absolument à mettre à sa place.* L'idée d'un Créateur bon et intelligent s'évanouit et se perd dans les limbes du passé. C'est par le naufrage des idées religieuses qu'ont toujours été précédés les grands cataclysmes...

## II

Oui, sans doute, cette peinture est saisissante et d'une exactitude qu'on ne saurait contester. Ce sont bien là les caractères de notre société actuelle. Nous reconnaissons les étapes qu'elle a parcourues, celles qui l'attendent dans un prochain avenir. Mais la cause de cette subversion est-elle, comme le prétend M. Georges, imputable à la propriété foncière? Ses réquisitoires, il faut l'avouer, ne sont pas nouveaux. On les trouve dans les déclamateurs du siècle dernier. De nos jours, Saint-Simon, Fourrier, Considérant, Pierre Leroux, P. Louis Blanc, Proudhon, tous les chefs d'école socialiste ont, depuis soixante-dix ans, attribué la misère et toutes les plaies sociales *à l'injustice des répartitions.* Chacun a renchéri sur les philippiques et les colères généreuses de ses devanciers, en y ajoutant comme contraste la description d'un paradis terrestre qu'il

mettrait à notre portée. Chacun se flattait de guérir radicalement nos infirmités par un remède d'une application extrêmement facile dont il était l'inventeur. Tous n'ont laissé derrière eux que des avortements ou des ruines. La France contemporaine a vu, expérimenté, hélas! le cycle complet. D'abord les extravagances du saint-simonisme, les puérilités du phalanstère, puis la commission du Luxembourg, les ateliers nationaux, les émeutes de Juin et, plus tard, dans un abîme de calamités, la hideuse Commune!

La réforme, préconisée par l'auteur de *Progress and Poverty*, ouvre-t-elle à l'humanité d'autres perspectives? Avant d'examiner cette question, pesons la valeur de ses arguments théoriques. La terre, dit-il, ne peut être modifiée par l'homme et par conséquent ne doit jamais devenir sa propriété. Si ce principe est vrai, pourquoi en borner l'application à la terre? Notre effort, notre industrie, ne peuvent que combiner ou désagréger la matière, sans jamais en altérer l'essence. Nous changeons la forme, mais partout le fond des choses nous échappe. Les végétaux, animaux, minéraux, nous sont fournis par la nature, qui nous en prête l'usage pendant quelque temps. Mais, sur tous ces domaines, nous n'avons qu'une souveraineté fugitive. Les éléments constitutifs de toute richesse défient nos efforts d'appropriation. Qu'on parcoure les ruines des cités antiques en Asie, en Grèce, en Italie, en Afrique : impossible de rassembler, même par la pensée, leurs décombres. Toutes ces merveilles sont retombées dans la poussière avec les rois et les peuples dont elles attestaient la grandeur. Posséder la nature? L'homme n'est même pas le souverain de son corps, car à peine peut-il, par des efforts incessants, le protéger contre les accidents et les maladies. Il ne peut le soustraire à la vieillesse, encore bien moins à la mort. Conséquemment, on peut dire qu'il n'y a pas de lien moral entre nous et le moindre grain de poussière. Tout nous a été concédé, à titre de faveur momentanée. Tout nous sera retiré un jour, malgré tous les artifices et *toutes les conquêtes* de l'esprit humain, par la Providence.

L'appropriation, dit M. Georges, existe sur les choses auxquelles nous attachons l'empreinte de notre travail. Soit. Mais où l'empreinte du labeur humain est-elle plus sensible que sur le sol fécondé par l'agriculteur? Ici sa main a creusé des canaux, fait jaillir des sources, transformé des sables arides en prairies riantes; là des marécages ont été desséchés, des forêts abattues, des routes ouvertes par d'intrépides pionniers, au milieu de miasmes souvent mortels. Trois générations ont péri dans cette lutte. Voici leurs tombes qui s'élèvent modestement à côté des moissons en fleurs, des vergers, de l'abondance qu'ils ont suscitée. Cette œuvre glorieuse ne peut-

elle mériter le nom d'appropriation, aussi bien que l'instrument aratoire, la machine, la maison en pierre ou en brique?

Conséquence : la propriété du sol offre exactement les mêmes caractères que les autres propriétés matérielles. Elle a la même origine et représente le même emploi des forces humaines sur la nature extérieure. On pourrait même dire qu'elle est au plus haut degré l'expression de notre destinée dans ce monde, et qu'en interdire l'espoir au travailleur, c'est le frustrer de sa récompense et le frapper d'une déchéance incurable.

La grande erreur de M. Georges, erreur commune à tous les écrivains socialistes, c'est qu'il entend par propriété une relation intime et rationnelle entre l'homme et la matière possédée. Or nous avons démontré tout à l'heure que ce lien n'existe pas et ne pourra jamais exister tant que la pensée et le monde intelligible seront distincts du monde matériel. La propriété, telle que nous l'entendons et telle que l'ont définie toutes les législations, est un droit. Tout droit d'un homme correspond à un devoir pour les autres. La propriété n'est donc pas autre chose que l'obligation pour la société de respecter la jouissance d'un ou de plusieurs de ses membres sur certains biens déterminés d'après les lois et les conventions admises. Ces lois et ces conventions sont sacrées. Toute atteinte à ces garanties cause plus de troubles et sème plus de ravages que tous les monopoles ou toutes les erreurs de répartition. Car, s'il est fâcheux de se méprendre sur la rétribution des mérites et de récompenser la paresse au lieu du travail, il est mille fois plus dangereux de violer ses engagements et d'annuler ses promesses. On supprime ainsi la sanction de tous les contrats. On tue la justice dans la société.

On voit que la propriété foncière est aussi légitime en droit que les autres, et l'on peut ajouter qu'il serait impossible de l'abolir sans détruire tous les droits individuels et sans nécessiter, à bref délai, la proclamation du communisme universel dans l'humanité.

Est-il vrai, maintenant, que la propriété du sol soit un parasitisme et qu'elle absorbe injustement le plus clair des produits suscités par le travail et par le capital réunis ?

On ne saurait nier le contraste offert par certaines existences privilégiées avec le dénuement et les souffrances des classes pauvres. Mais cette disparate dont le christianisme seul donne l'explication a, de tous les temps, offensé les yeux des égalitaires, et l'on ne voit aucune raison d'identifier l'oisiveté heureuse avec la possession de la terre. L'industrie, le commerce et surtout la spéculation, créent infiniment plus de rois fainéants que la propriété du sol. En comparant, suivant leurs provenances respectives, les différents revenus, nous voyons que les placements industriels ou commerciaux produi-

sent 5, 6, 7, parfois 10 ou 12 pour 100. La terre, au contraire, donne rarement plus de 3 ou 4. Il est donc plus facile de se constituer des loisirs avec des coupons et des actions de chemins de fer qu'avec des acquisitions territoriales. Et puis, l'actionnaire, le possesseur de titres est affranchi de tout souci administratif. Son unique tâche est d'aller toucher ses dividendes, aux jours d'échéance. Le propriétaire du sol, quand il ne gère pas lui-même, doit surveiller ses fermiers, payer les grosses réparations, souvent les petites, construire des granges, des étables, faire des chemins, connaître à fond les ressources du sol, s'initier à tous les détails, en un mot, disputer son revenu aux éléments, à l'ignorance, souvent à la mauvaise foi de ses mandataires. Ceux qui vivent dans l'insouciance, étrangers à la gestion de leur domaine, sont infailliblement ruinés par leurs intendants; mais cette incurie est l'exception. La plupart résident, la plus grande partie de l'année, sur leurs terres, s'occupent de les améliorer et répandent autour d'eux des bienfaits de toute sorte. M. Georges se trompe donc dans sa définition des propriétaires terriens. Ce n'est pas dans cette classe que se recrutent les parasites de nos grandes cités, les sybarites inutiles. C'est là une vérité incontestable en Europe.

Chaque auteur est sous l'obsession d'une idée, et cette idée est presque toujours d'un accès difficile à la généralité des lecteurs. Pour comprendre celle de M. Georges, il faut avoir habité les États-Unis et se rendre compte de l'accroissement qu'y produisent le travail, l'industrie et le développement prodigieux de la richesse générale sur la valeur de la terre. Cette augmentation est inouïe dans les annales de notre globe. Des calculs sérieux, indiscutables, permettent d'affirmer que le rendement et les divers avantages tirés du sol ont plus que doublé, dans les quinze dernières années, sur toute la surface de l'Union, et ce progrès n'est pas inférieur à celui des périodes précédentes. De sorte qu'on peut, jusqu'à nouvel ordre, le prendre pour moyenne. Ainsi le propriétaire américain a l'espoir fondé de voir, tous les quinze ans, son domaine doubler de valeur. En trente ans, ce domaine est quadruplé. Soixante ans, terme accessible aux espérances d'une seule génération, conduisent le propriétaire au vingtuple de sa fortune primitive. Oui, telle est la progression dans les contrées purement agricoles, dans le Sud ruiné, il y a vingt ans, par la guerre, dans les États de l'Ouest nouvellement peuplés, dans l'Orégon, l'Utah et dans le Texas. En Californie, où l'exploitation des mines se joint à la culture d'un sol admirable, le mouvement de la richesse est encore beaucoup plus rapide. Qu'est-ce donc dans des centres populeux, tels que Chicago, Saint-Louis, Louisville, Saint-Paul et dans les pays qui les avoisinent? Là, des

fortunes énormes ont surgi et surgissent tous les jours du sol par les progrès inouïs de la plus-value. Des propriétaires de landes et de marécages sont devenus subitement archimillionnaires, sans travail, sans la moindre dépense, parce que des chantiers, des usines, des constructions de rapport, s'étaient établis sur leurs terres. Les ouvriers, les ingénieurs, tous les artisans et coopérateurs de cette transformation ont reçu de maigres salaires. Les capitalistes mêmes luttent péniblement contre la banqueroute. Seul, le maître du sol plane au-dessus de toutes les épreuves, et, pendant que des milliers de bras et d'intelligences lui sont asservis, promène son opulence en Europe. Il donne des fêtes recherchées par la vieille noblesse. Ses filles posent en belles dédaigneuses dans les salons aristocratiques, puis font souche de familles princières.

Ce n'est pas tout : cet accroissement de la richesse territoriale ne pouvait échapper aux spéculateurs. Ils sont accourus par bandes nombreuses, comme des corbeaux, pour en accaparer les bénéfices. D'immenses domaines, de véritables principautés, ont été et sont tous les jours acquis à vil prix par des financiers ou par des lords anglais, non pour être mis en culture, mais pour subir passivement et pour assurer à leurs propriétaires la fructification de la plus-value. Ces accaparements sont nuisibles sous tous les rapports, car ils produisent une cherté factice dans un rayon considérable et, par suite, deviennent pour le vrai travailleur une source de difficultés. De fertiles districts sont soustraits au défrichement; les bienfaits de la nature sont interceptés au profit de calculs sordides, directement contraires à la justice, à l'intérêt général et à la prospérité du pays. Le petit fermier végète, lutte dans l'isolement contre la misère et finit par se dégoûter. Dans la Nouvelle-Angleterre, on a remarqué, récemment, une diminution sensible de l'élément rural par rapport à la population des cités. Dans les États nouveaux, par exemple au Texas, les fermiers et les *ranchmen* [1] manifestent une grande irritation contre les détenteurs de vastes domaines. Des violences ont été commises; on insulte, on maltraite les intendants; souvent on brise les clôtures, et ces infractions sont plus ou moins ouvertement protégées par l'autorité. Dans de telles conditions, la propriété revêt évidemment un caractère abusif, et l'on comprend que des esprits exaltés la qualifient de spoliation.

Suivant l'opinion de M. Georges, ces conflits, ces violences, ne doivent pas être envisagés comme une tourmente passagère, mais comme le prélude d'un avenir plus sinistre. Dans toute l'étendue des États-Unis, les grandes propriétés tendent à s'accroître au détri-

[1] Possesseurs de pâturages.

ment des petites. On peut même prévoir, dès à présent, la concentration de toute la puissance territoriale entre les mains de quelques privilégiés, peut-être même d'un seul, disposant à sa merci de toutes les ressources fournies par le sol, excluant les uns, admettant les autres à la participation de ses biens, donnant à ses favoris sinon la richesse du moins l'aisance sans travail, et condamnant, par politique ou par caprice, des millions de déshérités aux horribles tourments de la faim! Cette perspective, vraiment infernale, est exposée avec beaucoup d'art et, comme dessin et comme coloris, fait honneur à l'imagination de l'auteur. Ajoutons que c'est le couronnement obligé d'une thèse socialiste, comme les apparitions de fantômes, de bons ou de mauvais génies, les trappes, feux de bengale, etc., assurent le succès de certaines pièces de théâtre. Le public se complaît dans ces innocentes mystifications et volontiers applaudit le machiniste ou le décorateur. Mais, pour prendre au sérieux les dragons ailés ou les figurants déguisés en spectres ou en diable, il faut une bonne volonté dont le public de nos jours n'est guère susceptible.

M. Georges a-t-il l'espoir de provoquer une discussion sérieuse sur les épreuves d'une société de soixante millions d'âmes, exhérédée en masse par un propriétaire unique de la terre? Je ne le pense pas, et je crois même lui causer une très grande surprise s'il lit cette étude, en lui disant que cette conception me paraît, à moi, très réalisable. Seulement cette réalisation s'opérera, non pas par les abus qu'il dénonce, mais par le remède qu'il propose. Oui, l'on peut voir, on a déjà vu le capital d'une grande nation confisqué par un maître unique, s'attribuant, à l'aide de fictions légales, tous les produits du travail et pompant, comme un vampire, la substance de vastes contrées. Mais ces génies malfaisants ne sont pas issus de la propriété individuelle. C'est aux rois asiatiques et plus tard aux empereurs, aux Césars élus ou héréditaires qu'en revient de droit la paternité. La confiscation des terres, par un gouvernement républicain, raviverait cette tradition glorieuse et fournirait une analogie de plus entre la démocratie moderne et le despotisme oriental. M. Georges lui-même nous fournit les éléments de cette assimilation, puisque, d'après ses principes, tous les biens procèdent de la terre, et que l'industrie, l'art, le travail et le capital réunis sont fatalement les vassaux ou les esclaves du propriétaire territorial, peut-on nier que la propriété du sol, adjugée à l'État, ne mette toutes les formes de l'activité sociale sous sa dépendance.

Toute la classe des cultivateurs se composera de fermiers du domaine public. Les concessions étant révocables, toute la population agricole sera sous le contrôle et dans la main du gouverne-

ment. Des inspecteurs parcourront le pays et jugeront les travaux. C'est sur leurs rapports et d'après leurs conclusions, que les baux seront prolongés ou retirés, c'est-à-dire qu'ils tiendront à leur merci le sort des familles. Grands et petits devront se courber indistinctement sous leur dictature. Ils ne seront pas infaillibles. Quels troubles, quelles protestations, quelles colères ne seront pas causés par leurs erreurs ou leurs fantaisies? Que sera-ce s'ils répercutent eux-mêmes les moteurs secrets de la politique; s'ils ont pour mission d'encourager ou de récompenser l'agriculture bien pensante, de faire lever la moisson démocratique, d'extirper dans sa semence la superstition, ivraie de la société? Quelle physionomie dramatique revêtiront les luttes électorales, quand l'enjeu sera, non plus quelques places salariées et quelques maigres allocations budgétaires, mais l'usufruit de tout le terroir national, d'immenses dotations foncières, l'aisance et le confort pour les uns, la ruine et la misère pour les autres? « L'État, dit à ce sujet M. Thiers, fixerait la rente, comme il fixe les appointements, au gré de la faction dominante. » — « N'y a-t-il pas, dit-il plus loin, assez de motifs pour se disputer le pouvoir et voudriez-vous y ajouter la plus ardente, la plus urgente de toutes les raisons, celle de posséder la totalité des terres d'un pays à un prix plutôt qu'à un autre? Affermées gratis, affermées à prix d'argent, on s'égorgerait dans le premier cas pour les obtenir, dans le second pour les obtenir à un prix différent, et pas plus dans l'un que dans l'autre, la justice ne serait la règle : ce serait le caprice des factions. »

Et les rivalités, les contestations internationales, comme elles s'envenimeront le jour où la souveraineté sera confondue avec la propriété du sol et l'adjudication de la rente! Les peuples riches seront haïs, attaqués, expropriés en bloc par les peuples pauvres. Car pourquoi les nations auraient-elles, plus que les individus, le droit d'accaparer le sol à l'exclusion de leurs sœurs? La logique veut que la terre soit le domaine commun de l'humanité. L'attribution des fermages se fera par un syndicat choisi parmi les différentes races!!!...

Je m'arrête... La réponse à ces insanités a été faite, il y a quarante ans, dans d'éloquents écrits auxquels je renvoie le lecteur et que je n'ai pas la prétention de renforcer par de nouvelles preuves. Rien n'est nouveau en effet dans le socialisme actuel, ni les réquisitoires contre la tradition, ni les utopies et berquinades enfantines dont les collisions sanglantes et la guerre civile sont le fatal épilogue.

Je crois également inutile de discuter le système de taxes foncières élaboré par M. Georges, pour pallier ou graduer son œuvre

d'expropriation. Le simple exposé de ces combinaisons en fait ressortir l'inconsistance. Si l'impôt laisse au propriétaire une part de la rente, pourquoi cette concession au parasitisme? Si la taxe, au lieu de rançonner, ruine complètement les contribuables, se figure-t-on qu'ils subiront cette vassalité onéreuse, plutôt que de se libérer par l'abandon au fisc de leurs terres? Il faut être aveugle pour ne pas voir derrière le pseudonyme d'impôt la spoliation pure et simple, plus aveugle encore pour admettre que cette immense rapine pourra se perpétrer sans violence et sans collision sanglante.

On le voit, les fruits du socialisme américain sont empoisonnés exactement comme ceux de la tige originaire dans notre vieux monde. Au dehors, le même éclat, les mêmes séductions captieuses. Au dedans, le même venin corrosif, germe d'une maladie condamnée à parcourir inévitablement ces mêmes phases, l'excitation fiévreuse, les grèves, la tyrannie, les convulsions révolutionnaires et, pour dénouement final, l'épuisement et le désespoir.

L'Amérique, jusqu'à présent, s'est crue à l'abri de pareils dangers. Cependant de récentes perturbations pourraient la troubler dans sa quiétude. N'a-t-on pas vu, l'année dernière, plus de cent mille ouvriers mineurs et métallurgistes suspendre simultanément leur travail en Pensylvanie? L'organisation de cette grève était très savante. Car elle disposait d'un capital évalué à plusieurs millions de dollars, et, pendant quatre mois, elle a pu fournir aux coalisés l'équivalent d'une solde normale. Mais les patrons s'étaient, eux aussi, constitués en ligue défensive, et, grâce à leur entente, ils ont été les plus forts. Les grévistes ont dû capituler en masse, après avoir épuisé leur réserve, et, ruinés, endettés, rentrer dans les mines ou dans les ateliers sans la moindre augmentation de salaire. De telles déceptions devraient éclairer les travailleurs ; elles ne font qu'envenimer leurs haines. Sur toutes les usines, les délégués d'un pouvoir occulte, qu'on appelle *labor party* ou *trades union*, exercent un contrôle despotique, faisant la police du travail, supprimant l'initiative, arrêtant au passage tout procédé nouveau, toute abréviation de la main-d'œuvre, au profit des traditions routinières, et déniant, sous peine d'amende ou de voies de fait, à l'ouvrier industrieux, l'usage même de sa liberté. Les réfractaires à cette discipline sont traités en ennemis publics. Souvent une justice vehmique les punit de mort.

Tous les éléments anarchiques de l'Europe se retrouvent dans les centres populeux des États-Unis. New-York, Philadelphie, Chicago, Boston, ont chacune un prolétariat, actif foyer de rêves faméliques, de haines farouches et de malsaines utopies. Une étude, publiée récemment dans une Revue de Baltimore, appelait l'attention

publique sur les passions furieuses qui fermentent dans ces profondeurs et dont les grondements annoncent une prochaine et formidable éruption; le même travail révélait l'existence de comités anarchiques affiliés les uns aux autres et recevant le mot d'ordre de l'Internationale, l'organisation de compagnies et bataillons socialistes, exercés au maniement des armes et pourvus de carabines Remington, enfin l'émission périodique de feuilles incendiaires, telles que *Alarm*, *Lucifer*, *Arbeiter*, *Fackel* (la Torche), prêchant, soit en anglais, soit en allemand, avec une harmonie touchante, le droit à l'assassinat.

Un écrivain comme M. Georges répudierait, nous n'en doutons pas, toute affinité avec cette propagande criminelle. Cependant c'est dans ses ouvrages que les agitateurs américains puisent leurs arguments, c'est son autorité qu'invoquent les journaux les plus subversifs, c'est son éloquence et le prestige de son style qui leur sert à masquer la grossièreté de leurs excitations. Qu'on se figure l'intensité de la lutte engagée sur toute la surface des États-Unis pour la conquête du bien-être et qu'on se demande ensuite l'effet que doivent produire sur les vaincus et sur les déshérités des sentences comme celle-ci : « La nature ne reconnaît à l'homme de domination que sur la matière modifiée par son travail personnel. » — « La propriété, issue du travail, infirme toutes les autres. » — « Tous les maux de la société proviennent d'une injuste expropriation faite au profit de quelques spoliateurs. » — « La terre doit être commune comme l'air, l'eau, etc... » — « La *force* a le *droit* d'évincer les détenteurs actuels de la terre. » Ces formules ne sont pas une vague métaphysique. Elles sont nettes, précises, saisissantes. On peut en constater immédiatement l'effet sur les masses. Et quelle en sera l'expression, la formule pratique dans une société familiarisée avec la justice expéditive par la loi de Lynch ? Une jacquerie implacable et, comme dénouement fatal, le démembrement de l'union fédérale ou l'absolutisme.

Un tel horoscope, à l'heure actuelle, peut sembler bien paradoxal, mais, en politique comme en médecine, l'auscultation scientifique consiste à distinguer les prodromes d'un mal sous la santé la plus florissante. Par cette rapide analyse, on a pu voir que le nouveau monde est menacé, comme l'ancien, par le mal révolutionnaire. Ni la puissance ni la prospérité ne garantissent une société contre l'action de ce virus destructeur. Nous en avons fait, hélas! depuis cent ans, la triste expérience. Contre ce péril, puisse la jeune Amérique chercher une protection dans le principe supérieur qu'invoque fréquemment M. Georges, et que tout le monde admet et respecte aux États-Unis, même les novateurs!

H. Destrel.

---

# LE MARIAGE D'UN ROI[1]

## V

Le duc de Bourbon ne doutait pas de l'empressement du cabinet anglais à accepter les ouvertures du comte de Broglie, et l'idée d'unir la fille aînée du prince de Galles au roi de France semblait au premier ministre d'une réalisation presque certaine. En attendant la réponse de l'Angleterre, il jugea le moment venu de fixer les conditions dans lesquelles la nouvelle du renvoi de l'infante serait portée à la connaissance de Philippe V.

Le temps pressait, en effet, car l'on était déjà au commencement de février 1725. La princesse espagnole devait avoir sept ans à la fin de mars, et le Roi Catholique était toujours convaincu que les fiançailles de sa fille seraient célébrées à cette époque. Les deux ambassadeurs d'Espagne à Paris, MM. de Laulès et de Monteleone, ne semblaient eux-mêmes avoir aucun soupçon des projets de M. le Duc, et ne se lassaient ni l'un ni l'autre de demander la formation de la maison de l'infante, retardée jusque-là sous les plus vains prétextes, et de rappeler les engagements de la France vis-à-vis de l'Espagne.

Le duc de Bourbon reconnaissait qu'à raison des liens de parenté et d'affection qui unissaient les deux monarques, il était impossible de recourir à l'entremise d'un souverain étranger, même à celle du pape, pour apprendre à Philippe V la détermination de son neveu, et que Louis XV devait écrire au Roi Catholique et expliquer lui-même les motifs qui l'obligeaient à ne pas tenir les engagements pris en son nom.

Mais la désignation de la personne à qui serait confiée la mission délicate de remettre le message du roi de France embarrassait particulièrement le premier ministre. Rien ne semblait de prime abord plus naturel que de charger de cette démarche notre représentant à Madrid : le maréchal de Tessé, non seulement par l'autorité de son âge et des services rendus à l'Espagne, mais plus encore peut-être par les marques de dévouement prodigués à Philippe V depuis son abdication et à l'occasion de la mort de son fils, avait

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 janvier et 10 février 1886.

acquis une situation tout à fait exceptionnelle près de la famille royale. Il exerçait bien plutôt à la cour de Madrid le rôle d'un ami et d'un confident que celui d'un ministre étranger. Il pouvait donc, mieux que personne, faire comprendre les raisons qui justifiaient, dans une certaine mesure, le renvoi de l'infante et réveiller dans le cœur de Philippe V, au moment où il apprendrait la fatale nouvelle, les sentiments affectueux qu'il n'avait jamais cessé de porter au fils de son frère et à la France.

Quelques écrivains ont prétendu que M. de Tessé avait décliné la difficulté de cette tâche pénible. Il est, au contraire, bien établi que le duc de Bourbon ne tenta même pas de s'assurer le concours de notre plénipotentiaire. Il craignait sans doute le refus du maréchal, qui, très sincèrement attaché à Philippe V, et envoyé près de lui pour cimenter l'alliance des deux couronnes, aurait eu certainement la plus grande répugnance à lui porter une révélation très douloureuse et capable de nous attirer la haine de notre plus fidèle allié. D'autre part, on le sait, M. le Duc n'avait pas tenu M. de Tessé au courant des délibérations relatives au prochain mariage du roi, et notre représentant s'attendait tous les jours, comme le souverain auprès duquel il était accrédité, à voir fixer définitivement le sort de l'infante. Récemment encore, il avait cru devoir avertir le duc de Bourbon que la formation de la maison de la future reine, attendue avec une extrême impatience à Madrid, venait d'y être annoncée comme tout à fait prochaine. Le premier ministre, dans une réponse très laconique, datée du 23 janvier, s'était empressé de déclarer « le bruit dénué de tout fondement » ; mais il n'avait indiqué aucune des raisons qui l'empêchaient de donner cette satisfaction à l'Espagne. Il eût donc fallu, tout à la fois, faire part à M. de Tessé de faits qui lui avaient été jusqu'alors dissimulés et invoquer son intervention pour les faire accepter par nos voisins. On devait s'attendre à la surprise du maréchal, à des observations, où il ne laisserait pas de manifester quelque mécontentement, peut-être même à un blâme, qu'il formulerait avec sa franchise ordinaire et sa liberté de langage, tout au moins à des demandes d'explications, entraînant un échange de dépêches et des retards prolongés.

En outre, la santé de M. de Tessé, affaiblie par les années, avait été fort éprouvée par son séjour en Espagne et les circonstances difficiles qu'il venait de traverser. Non seulement il sentait ses forces physiques s'épuiser peu à peu, mais il reconnaissait chaque jour son impuissance à dominer les hésitations perpétuelles de Philippe V et les intrigues qui s'agitaient autour de lui. Il avait, depuis quelques mois, manifesté avec une extrême insistance le désir de rentrer aux Camaldules : « Je crois que j'aurais encore

peut-être assez de courage ou de végétation, écrivait-il dès le 11 décembre 1724 au duc de Bourbon [1], pour m'exposer à monter le premier sur une brèche bien défendue et pour le service du roi, mais je ne m'en sens pas assez pour passer ici l'hiver; j'y suis obsédé de cabales, d'impossibilités de bien faire, d'impuissance de rien régler; dans deux ans les choses n'y seront pas plus en règle qu'elles n'y sont, et les dettes indispensables que j'ai faites... c'est ce qui m'inquiète le moins! Encore une fois, au nom de Dieu, tirez-moi de ce labyrinthe, car je n'y puis plus durer! »

Devant des plaintes renouvelées à plusieurs reprises, le premier ministre avait fini par promettre au maréchal son prochain rappel. Sous prétexte de fidélité à la parole donnée, il se décida tout à coup à précipiter le retour de M. de Tessé et fit choix pour le remplacer de l'abbé de Livry, chargé d'affaires en Portugal, qui ne pouvait rester à Lisbonne, à cause de difficultés relatives à l'étiquette. Par un bizarre caprice, le roi Joseph refusait en effet de laisser son secrétaire d'État faire, suivant l'usage, la première visite à l'envoyé français.

M. de Morville, en annonçant à notre plénipotentiaire son remplacement, par une dépêche qui lui parvint le 12 février [2], lui recommandait d'avoir bien soin de donner au roi d'Espagne « une grande idée de la confiance que Mgr le Duc avait en l'abbé de Livry », puis il envoyait l'ordre au maréchal de se mettre en route avant la fin du mois, afin qu'il fût possible d'arrêter, de concert avec lui, les instructions destinées à son successeur.

La satisfaction qu'éprouva M. de Tessé de pouvoir enfin revenir en France ne l'empêcha pas de ressentir le plus grand étonnement de ce brusque rappel, et il se crut obligé de demander un sursis de quelques jours : « Je ne puis pourtant, lisons-nous dans sa lettre du 26 février, partir d'ici comme d'un cabaret ou comme un banqueroutier. »

Le choix du diplomate, envoyé de Lisbonne, était d'ailleurs fait pour surprendre le maréchal. L'abbé de Livry était presque inconnu de Philippe V, qu'il avait eu l'honneur de saluer une fois seulement à Saint-Ildefonse, en se rendant peu de mois auparavant à son poste. Il était dépourvu de notoriété et manquait de l'autorité nécessaire au ministre de France en Espagne. Le duc de Bourbon comprenait lui-même que l'abbé de Livry ne pouvait tenir, ni par son âge ni par ses services antérieurs, la place du maréchal, particulièrement dans la circonstance extraordinaire qui se préparait; mais M. le Duc n'avait osé confier à un personnage plus important

[1] Archives des Affaires étrangères.
[2] *Ibid.*

une mission très urgente et d'une nature peu agréable; il avait même eu soin, par crainte de s'exposer à un refus, de dissimuler à l'abbé de Livry le rôle qui lui était réservé.

Pour suppléer, dans une certaine mesure, à l'insuffisance de notre nouveau représentant, et calmer le chagrin et l'indignation que la lettre de Louis XV ne pouvait manquer de causer à Philippe V, le premier ministre comptait d'ailleurs faire invoquer par le roi de France la haute et pacifique intervention du Saint-Père.

Mais, à ce moment même, Louis XV tomba sérieusement malade. Il avait, malgré plusieurs indispositions qui auraient dû lui servir d'avertissement, continué à abuser du plaisir de la chasse à courre. Au milieu du mois de février 1725, Sa Majesté ressentit des malaises inquiétants, analogues aux symptômes déjà constatés en 1721, lors de la maladie qui avait jeté l'épouvante dans le royaume.

Le duc de Bourbon, sur l'esprit duquel la fin malheureuse du jeune roi d'Espagne avait fait la plus vive impression, crut Louis XV perdu et se considéra lui-même comme à la veille d'être dépouillé du pouvoir. Son anxiété nous est dépeinte par les Mémoires du temps comme très vive, fort peu désintéressée et presque burlesque : au moment où il pensait réaliser sa plus chère ambition, en assurant le prompt mariage du roi et l'abaissement de la branche cadette, ses espérances se trouvaient menacées de s'anéantir tout à coup, et il se représentait déjà Louis XV disparaissant à la fleur de l'âge et le duc d'Orléans mettant la main sur la couronne de France. Tous nos lecteurs connaissent la scène qui se passa devant Maréchal, premier chirurgien de Sa Majesté. M. le Duc logeait à Versailles assez près des appartements royaux : un soir, au plus fort de la maladie, il se releva et pénétra seul, en robe de chambre et en bonnet de nuit, une bougie à la main, jusque dans la dernière antichambre de Louis XV; Maréchal entendit le duc de Bourbon s'écrier dans une agitation extrême : « Si le roi meurt, que deviendrai-je? S'il en revient, il faut le marier. »

Par bonheur, le danger fut promptement conjuré : des saignées au bras et au pied arrêtèrent la fièvre et tirèrent Sa Majesté de l'assoupissement extraordinaire qui avait provoqué les craintes les plus sérieuses des médecins. Alité le 18 février, Louis XV put se lever le 24 et venir le 25 au conseil.

Le duc de Bourbon ne perdit pas un instant, et le jour même de la première séance qui suivit la maladie, il ne manqua pas de faire écrire par Sa Majesté une lettre au pape, pour prier Sa Sainteté de bien vouloir écouter, de la bouche de notre ambassadeur, le cardinal de Polignac, l'exposé des justes raisons qui empêchaient de donner satisfaction aux désirs du roi d'Espagne relati-

vement à sa fille. Le premier ministre adressa le même jour ses instructions au cardinal; en lui transmettant la dépêche royale, il le chargeait de la remettre au Saint-Père, et de demander ce qu'il n'avait osé faire solliciter expressément par Louis XV, une démarche directe du Souverain Pontife près du Roi Catholique ou du moins les ordres les plus pressants au nonce de Madrid, pour que celui-ci employât tous ses efforts à calmer l'irritation de Philippe V. Il prescrivait en même temps au cardinal de Polignac de protester, auprès de Benoît XIII, du très sincère chagrin que faisait éprouver au gouvernement français la pensée d'affliger le roi d'Espagne.

Cependant le comte de Tessé avait dû faire connaître son rappel au Roi Catholique : Philippe V apprit avec peine le départ prochain du maréchal, et témoigna son affection et ses regrets d'une manière particulièrement honorable pour notre plénipotentiaire. Par la plus délicate des attentions, la place laissée vacante par la mort de Louis Ier dans l'ordre de la Toison d'or avait été réservée à M. de Tessé; le jour fixé pour la cérémonie de son admission, au moment où il s'inclinait devant Leurs Majestés pour recevoir ses nouveaux insignes, la reine, par l'ordre de Philippe V, passa gracieusement au cou du maréchal un magnifique collier de diamants. En outre, le roi d'Espagne, dans l'audience d'adieu, après avoir exprimé les sentiments les plus flatteurs pour M. de Tessé, lui mit au côté une épée garnie de pierres semblables, en déclarant être bien persuadé qu'elle ne serait jamais tirée que pour son service : « Vous jugerez des diamants, écrivait M. de Tessé au comte de Morville, car, pour moi, je ne m'y connais pas du tout; je ne me connais qu'à la manière et à la grâce dont tout cela s'est passé. »

Lorsque l'abbé de Livry, par une dépêche qui gardait le silence sur le véritable motif de sa nomination, l'avait apprise à Lisbonne, il n'avait pu s'empêcher de ressentir la plus vive satisfaction. Il s'était alors empressé, par une lettre datée du 26 février, d'adresser au roi l'expression chaleureuse de sa reconnaissance; puis il se mit en route pour l'Espagne, et arriva dans les premiers jours de mars à Madrid. Le maréchal de Tessé s'y trouvait encore, par suite du sursis qu'il avait obtenu. Il n'en repartit que le 7 mars; dans la soirée même de ce jour, un courrier spécial arriva de Versailles, porteur de deux lettres autographes du roi de France, destinées à Philippe V et à la reine Élisabeth, et des instructions qui devaient diriger l'abbé de Livry dans l'accomplissement de sa mission. Le duc de Bourbon, dans l'impossibilité où il s'était trouvé de retarder la douloureuse déclaration qui devait être faite au roi d'Espagne jusqu'à la veille du jour fixé pour les

fiançailles, avait été obligé de faire rédiger ces instructions sans recourir aux lumières du comte de Tessé. Une lettre d'envoi, écrite par le comte de Morville, révélait à l'abbé de Livry la tâche pénible dont il était chargé; le secrétaire des affaires étrangères ne pouvait s'empêcher de compatir à la situation de notre nouveau représentant : « Vous penserez, monsieur, écrivait-il de Versailles, le 1er mars, que ce n'est pas vous traiter en favori que de vous donner à exécuter les ordres que vous recevrez par le courrier que je vous dépêche; mais ce sont les plus grandes occasions de bien mériter. »

Le contentement ressenti jusque-là par l'abbé de Livry fit place à un véritable désespoir quand il connut le rôle pour lequel il avait été choisi. Il dut cependant, le 9 mars, dès le surlendemain du départ de M. de Tessé, se présenter devant Leurs Majestés Catholiques, porteur des deux lettres dans lesquelles Louis XV cherchait à justifier sa détermination.

L'on sait comment se passa cette entrevue. L'abbé de Livry, très troublé et tout en larmes, crut devoir, avant de remettre le message de son souverain, adresser une allocution au roi d'Espagne : il s'efforça de peindre la situation difficile de Louis XV, toujours décidé à employer son armée et ses trésors pour la gloire de l'Espagne et les intérêts de Philippe V, mais contraint de céder au vœu unanime des Français et de se sacrifier lui-même au repos et à la sûreté de ses sujets. Pendant ce discours qui faisait clairement deviner l'affront fait à l'infante, la fierté du petit-fils de Louis XIV s'enflamma, et, lorsque l'abbé de Livry se jeta aux genoux du roi, en lui présentant les lettres de son neveu, Sa Majesté Catholique refusa non seulement de les lire, mais même de les recevoir. Philippe V ne manifesta d'ailleurs aucun emportement, mais représenta avec tristesse « l'affront qui l'atteignait dans son orgueil le plus légitime, et le dommage causé à une fille tendrement aimée, désormais sans espoir de retrouver un établissement aussi grand que celui qu'elle perdait ». La reine parvint elle-même, dans le premier moment, à comprimer sa colère; mais elle encouragea vivement le roi dans son refus de condescendre aux supplications de M. de Livry et d'accepter les lettres du roi de France. Après la sortie de notre chargé d'affaires, Élisabeth laissa éclater son désespoir; elle était loin de partager pour la France l'attachement naturel qu'éprouvait Philippe V et se sentait blessée, comme lui, dans ses sentiments les plus intimes. Ses confidents se plurent d'ailleurs à lui montrer l'Espagne devenue l'objet de la risée et du mépris de toute l'Europe, et bientôt elle tomba malade de chagrin et d'indignation.

De graves déterminations ne tardèrent pas à être prises par le

Roi Catholique. Non seulement le départ de la jeune reine douairière, veuve de Louis 1er, et fille du Régent, arrêté depuis quelque temps, d'accord avec la France, fut définitivement fixé au 15 mars comme dernier délai, mais le renvoi de Mlle de Beaujolais, sa sœur, promise à don Carlos, fut décidé par voie de représailles; puis le 19 mars, ordre fut donné à l'abbé de Livry et à tous les consuls français de partir dans les vingt-quatre heures et de sortir du territoire dans les quinze jours. En même temps les ministres d'Espagne, MM. de Laulès et de Montelcone, furent rappelés de France.

L'abbé de Livry s'éloigna de Madrid dès le 20 mars, accablé de douleur et épuisé par les émotions. Dans la nuit du 23 au 24, à 20 lieues de la capitale, il croisa sur la route un courrier du duc de Bourbon : ce messager apportait une nouvelle lettre de Louis XV, datée du 18 mars, dans laquelle, après avoir rappelé encore une fois les liens du sang, l'amitié et les intérêts qui unissaient les deux souverains, ainsi que les motifs de conscience et de déférence pour le vœu de la nation qui avaient imposé la rupture des engagements matrimoniaux, le roi conjurait son oncle de lire sa première lettre. L'abbé de Livry recevait en même temps l'ordre d'employer l'entremise du principal ministre, le marquis de Grimaldo, qui s'était toujours montré partisan de l'alliance française, du confesseur du roi, le P. Bermudez, et au besoin celle du nonce, pour persuader à Philippe V de condescendre à la prière du roi de France. Il était en outre chargé de protester, au nom du premier ministre, que celui-ci, conduit exclusivement par la raison d'État et par les intérêts de son maître, n'avait dans ce grave événement aucune vue particulière. Toutefois le duc de Bourbon enjoignait à notre représentant de ne rien dire qui pût faire espérer un changement dans la détermination irrévocablement prise par la France.

L'abbé de Livry n'osa revenir sur ses pas, mais s'empressa d'envoyer au marquis de Grimaldo la lettre de Louis XV, en le suppliant d'user de tout son crédit pour fléchir le Roi Catholique; il la transmit ouverte, pour que le ministre pût en rendre compte à son maître, dans le cas, malheureusement fort probable, où celui-ci ne consentirait pas à la lire.

Mais M. de Grimaldo ne tarda pas à renvoyer la lettre, en exprimant le regret de n'avoir pu décider Philippe V à revenir sur son premier refus. L'abbé de Livry eut soin, en faisant connaître cette fâcheuse réponse, d'insister vivement pour que l'intervention du Saint-Siège, seul capable de fléchir la colère et d'adoucir le chagrin du roi d'Espagne, fût de nouveau et instamment invoquée par la France.

Deux jours plus tard, le 26 mars 1725, il écrivait à M. de

Morville, d'après des rapports envoyés de Madrid, que le mécontentement de Philippe V ne faisait que s'accroître : Sa Majesté prétendait savoir que la résolution du renvoi avait été rendue publique à Versailles avant le moment où devait lui parvenir la deuxième missive de Louis XV.

Notre représentant avait été, dès le 24, rejoint à Lerma par le cortège des deux princesses d'Orléans. Le gouvernement espagnol n'ayant pas permis à la veuve de Louis Ier d'attendre à Madrid que sa sœur eût terminé ses préparatifs de départ, la reine douairière était partie seule, et la princesse récemment encore fiancée à don Carlos, et que par affectation on n'appelait plus à la cour du Roi Catholique que Mlle de Beaujolais, avait retrouvé sa sœur, le 23, à Aranda de Duero. L'abbé de Livry crut devoir, pour éviter tout commentaire, s'abstenir de rendre visite aux deux voyageuses, et se borna à leur faire porter ses compliments.

Tous ces événements avaient été si prompts, que le maréchal de Tessé lui-même avait à peine eu le temps de sortir d'Espagne. Étant parti, comme nous l'avons dit, le 7 mars de Madrid, il arriva le 20 au soir à Bayonne, très fatigué de quatorze longues journées de marche, « dont deux s'étaient effectuées avec des bœufs ». En apprenant la nouvelle dont tout le monde s'entretenait déjà en France, il fut consterné et s'empressa d'adresser à Versailles une lettre qui montre combien il était demeuré jusque-là dans l'ignorance des intentions du duc de Bourbon : « Je trouve, écrit-il le jour même à M. de Morville, des bruits répandus, sur lesquels vous croyez bien que je ne raisonne point, d'autant plus que M. le Duc, ni vous, ne m'en donnez occasion. Dieu, dans la main duquel est le cœur des rois et des princes, les dispose comme il lui plaît. J'espère qu'il soutiendra le mien, pour le peu de temps que j'ai à vivre, dans une situation plus tranquille que celle où j'ai été depuis quinze mois [1]. »

Il aurait pu se réjouir d'avoir quitté l'Espagne à un pareil moment et d'avoir recouvré la paix et l'indépendance après lesquelles il soupirait depuis longtemps; mais le patriotisme le rendait moins sensible aux considérations personnelles qu'aux intérêts français : il regrettait l'inutilité de ses efforts pour l'indissoluble union des deux royaumes et déplorait de voir la France, renonçant définitivement à la politique qui avait coûté si cher à Louis XIV, rompre avec l'Espagne, son alliée naturelle, et se subordonner de plus en plus aux volontés de l'Angleterre, son ancienne ennemie.

Le maréchal touchait du reste à la fin de sa carrière, et ses

[1] Archives des Affaires étrangères.

pressentiments étaient fondés. Il retourna bientôt au couvent des Camaldules, et, deux mois environ après son départ d'Espagne, le 10 mai 1725, il s'éteignit doucement dans ce religieux asile.

## VI

Avant de reprendre l'exposé des faits qui concernent directement la personne du roi Louis XV, en faisant connaître la manière dont le gouvernement anglais répondit aux propositions du duc de Bourbon relatives au mariage du roi de France et d'une petite-fille de Georges Ier, il importe de mettre le lecteur au courant d'une autre négociation matrimoniale qui intéressait le premier ministre lui-même. Cette digression nous obligera à revenir d'une année en arrière, mais elle est indispensable pour éclairer la suite du récit et nous donnera l'occasion de faire entrer en scène la princesse Marie Leczinska.

M. le Duc, nous l'avons déjà rappelé, n'avait pas eu d'enfant de son mariage avec sa cousine la princesse de Conti. Bien qu'il eût deux frères, il désirait vivement assurer par lui-même la transmission du nom illustre des Condé. La duchesse de Bourbon, sa mère, animée comme lui d'un légitime orgueil pour la gloire de sa famille, le poussait d'autant plus à contracter une seconde union, qu'elle connaissait dès cette époque le projet du jeune duc d'Orléans d'épouser une pupille de l'Empereur et redoutait de voir ce mariage augmenter l'importance et grandir la situation du premier prince du sang. Elle pouvait d'ailleurs espérer, par ce moyen, délivrer son fils des liens honteux qui l'attachaient à la marquise de Prie.

Il avait été un instant question, pour le premier ministre, d'une alliance avec la seconde fille de Pierre Ier, celle-là même qui devait plus tard être indiquée par le comte de Morville comme pouvant convenir à Louis XV, et sur laquelle nous avons plus haut cité l'appréciation de M. le Duc. Mais cette princesse avait été, en premier lieu, proposée au Régent pour son fils, qui avait beaucoup plu au tsar, lors de son voyage en France : le prince Dolgorouki, ambassadeur de Russie à Versailles, avait été chargé, en 1723, de promettre, pour le cas où ce projet s'effectuerait, l'appui de son gouvernement pour le duc de Chartres, lors de la vacance du trône de Pologne; mais le Régent avait cru devoir subordonner son consentement à des conditions qui rendirent impossible la réalisation de ce mariage. Le duc de Bourbon, devenu premier ministre, ne tarda pas à être avisé qu'il pourrait profiter pour lui-même des avantages offerts à son cousin; mais, soit qu'il ne se souciât pas de paraître rechercher une union dédaignée par celui-

ci, soit qu'il n'appréciât pas à sa juste valeur la puissance d'une nation appelée encore à cette époque la Moscovie, mais qui n'allait pas tarder à prendre une place importante parmi les royaumes de l'Europe, il ne fit pas usage des bonnes dispositions de Pierre Ier.

Mme de Prie voyait de mauvais œil les projets de mariage du duc de Bourbon. Elle avait fait tous ses efforts pour l'en détourner; mais, ayant dû perdre l'espoir de changer sur ce point les idées du premier ministre, elle conservait du moins la ferme volonté de maintenir son empire après le mariage et de garder encore la meilleure part des faveurs de M. le Duc. Or la réalisation de ce dessein dépendait en grande partie du choix de la personne qui serait appelée à devenir duchesse de Bourbon. La favorite avait en conséquence énergiquement combattu l'idée de donner à son complaisant protecteur la main de la princesse russe, qu'on disait intelligente et belle, et qui passait pour avoir hérité de la nature altière et dominatrice de son père.

Le vœu le plus ardent de Mme de Prie était de trouver elle-même une jeune fille, d'une situation plus modeste et d'un extérieur moins séduisant, que la reconnaissance obligerait à subir l'influence de sa bienfaitrice.

Les circonstances ne tardèrent pas à appeler l'attention de Mme de Prie sur un parti qui semblait devoir répondre à son programme. La maîtresse du duc de Bourbon était, depuis longtemps, en rapports intimes avec une dame Tixier, veuve d'un ancien caissier de Berthelot de Pléneuf; celle-ci connaissait elle-même le chevalier de Vauchoux, lieutenant-colonel du régiment royal, qui, après avoir servi en Pologne sous les ordres de Stanislas Leczinski, était resté en relations suivies avec le souverain détrôné. Vauchoux se rendait souvent à Wissembourg, où Stanislas et sa famille recevaient alors l'hospitalité et les secours de la France. Il fut présenté par Mme Tixier chez Mme de Prie, et il eut occasion de parler devant elle de la petite cour de Wissembourg, de la simplicité et de la douceur de la princesse Marie, fille du roi de Pologne, qui, sans être jolie, ne manquait ni de grâce ni d'esprit. Il raconta que Stanislas avait un ardent désir de la marier et rappela qu'avant la mort du Régent, un jeune colonel, le comte d'Estrées, petit-fils du ministre Louvois, avait sollicité la main de Marie Leczinska et l'aurait probablement épousée, s'il avait obtenu du duc d'Orléans un duché-pairie. Mme de Prie pensa qu'un père si préoccupé de l'avenir de sa fille, et dont les prétentions ne semblaient pas très ambitieuses, serait pour toujours dévoué à celle qui viendrait lui offrir l'alliance du chef de la maison de Condé, et qu'une jeune fille, complètement étrangère aux intrigues des cours, se laisserait

diriger tout naturellement par ceux qui auraient contribué à sa fortune. D'autre part, la princesse polonaise, étant fille de roi et appartenant à une famille ancienne et illustre, ne paraissait nullement indigne du premier ministre; Marie Leczinska était actuellement sans fortune, mais pouvait un jour, non moins que la fille du tsar, procurer à son époux des titres sérieux au trône de Pologne. M^me^ de Prie pouvait d'ailleurs se rappeler que déjà le Régent avait eu l'idée quelques années auparavant, de la donner en mariage au duc de Bourbon.

Elle embrassa donc avec une grande ardeur la pensée que lui avaient suggérée ses conversations avec le chevalier de Vauchoux, et nous ne tarderons pas à trouver dans les lettres mêmes du père de la princesse polonaise la trace des efforts que fit M^me^ de Prie pour assurer le succès de ce projet.

Les relations et la correspondance épistolaire de Stanislas avec le comte du Bourg, commandant de Strasbourg, eurent pour origine, ainsi que nous l'avons indiqué déjà, les malheurs du roi détrôné. En 1705, vingt ans environ avant l'époque où se place notre récit, Stanislas Leczinski, grand seigneur polonais et palatin de Posnanie, avait été, par la volonté de Charles XII, élu roi de Pologne, en remplacement d'Auguste, électeur de Saxe; mais quelques années plus tard, lorsque le roi de Suède subit un premier désastre à Pultawa, Stanislas fut détrôné et privé de tous ses biens par celui-là même qu'il avait remplacé, et il se serait trouvé sans asile et sans ressources, si Charles XII ne lui avait offert le gouvernement de la principauté de Deux-Ponts. Jusqu'à la mort du héros suédois, tué le 18 décembre 1718 devant Frédérickshall, l'ex-roi de Pologne put jouir, dans ce petit État, d'une existence paisible, qu'il consacrait principalement à l'éducation de sa fille; mais Charles XII ne laissant pas de fils, la loi qui réglait la succession du duché de Deux-Ponts le restituait à la maison palatine. Stanislas se trouva contraint d'abandonner cette paisible retraite et de solliciter l'hospitalité française. Il obtint sans peine, de la bienveillance du Régent, la faveur de désigner lui-même « sur une terre ouverte de tous temps aux rois malheureux » l'asile le plus à sa convenance. Le souvenir des bons offices qu'étant aux Deux-Ponts, il avait reçus du commandant de Strasbourg décidèrent le roi de Pologne à se fixer en Alsace, et il choisit pour sa demeure le vieux château à demi ruiné de Wissembourg, qui convenait à la pauvreté et cadrait avec les infortunes d'un exilé.

Les papiers du comte du Bourg, recueillis à la bibliothèque de l'Arsenal, nous montrent qu'une véritable amitié s'établit promptement entre les deux voisins; les lettres de Stanislas se succèdent

sans intervalle pendant un espace de plus de vingt années. Nous y voyons souvent la preuve qu'avant d'être à même de reconnaître dignement les services de son ami, le roi Stanislas ne laissait échapper aucune occasion de manifester sa gratitude : « Mes pauvres bidets polonais, écrit-il le 17 mai 1720, en parlant d'un présent qu'il avait envoyé à Strasbourg et que n'avait pas cru pouvoir accepter M. du Bourg, sont revenus bien tristes de se priver du service d'un si bon maître, auquel ils croyaient déjà appartenir ; vous pourriez bien vous dispenser de la loi que vous vous êtes prescrite par rapport aux princes étrangers, puisque je suis habitant de la France, de cœur et d'âme Français. J'attendrai la permission que vous avez demandée. »

Stanislas n'avait alors aucun espoir de recouvrer son trône ; il était d'ailleurs sans ambition et eût volontiers, pour rentrer dans ses biens et assurer une existence indépendante à sa famille, reconnu les droits de l'électeur de Saxe ; mais bien des obstacles empêchaient « la pacification » que l'hôte de la France appelait de tous ses vœux : « Les affaires générales du Nord, écrit-il le 1er janvier 1722, sont encore si embrouillées, qu'il faut du temps pour que mes particulières se développent. »

Le 11 décembre 1723, au moment où il venait de recevoir un nouveau secours, marque du généreux intérêt que lui portait le duc d'Orléans, il apprend la mort de son bienfaiteur : « Je suis si ébloui de l'étonnante nouvelle de la mort de S. A. R. M. le duc d'Orléans que, revenu un peu de ce trouble, la première pensée qui se présente dans mes idées confuses est de vous prier d'avoir, selon votre bonté ordinaire, celle de m'informer des suites que produira à l'avenir un accident aussi funeste, afin que je puisse prendre mes mesures et les accommoder à la situation présente. Dieu la donne telle que je la souhaite à toute la nation ! » Il pouvait alors appréhender de se voir enlever, par le successeur du Régent, l'appui de la France, contre lequel avait plus d'une fois protesté l'électeur de Saxe, et rien ne permettait à Stanislas de soupçonner les changements si favorables et si étonnants que devait au contraire apporter à la destinée de sa famille l'avènement du duc de Bourbon.

Un des premiers actes du nouveau ministre fut de récompenser les brillants services du comte du Bourg, depuis plus de vingt ans lieutenant général des armées du roi, et vainqueur, en 1709, des Autrichiens à Rumersheim, en le comprenant dans une promotion de maréchaux. L'ancien roi de Pologne s'empresse de féliciter son ami de la justice rendue aux mérites de celui dont l'amitié faisait, suivant l'expression même de Stanislas, « la douceur de ses jours ».

Bientôt la fortune semble vouloir également sourire au pauvre exilé; des ouvertures inespérées lui sont faites pour le mariage de sa fille : le duc de Bourbon, lui-même, songe à épouser Marie Leczinska! Le roi de Pologne est au comble de ses vœux, et il attend avec une fiévreuse impatience la proposition formelle du premier ministre. Mais de longues semaines se passent; on parle à Stanislas d'un autre parti non moins brillant, qu'il écarte en considération du premier; et cependant M. le Duc, absorbé par des soins plus importants, tarde à se prononcer d'une manière définitive, et laisse Stanislas dans une pénible incertitude.

Le 9 juillet 1724, au moment où le maréchal du Bourg est sur le point de se rendre à Versailles, il reçoit de Wissembourg une lettre où éclate un très vif désappointement : « Il n'y a qu'une conjoncture si favorable pour moi, qui est votre séjour à la cour, qui me peut tirer de mon assoupissement, surtout à l'égard des intentions connues de M. le Duc. Je sais positivement que, si M. le duc d'Orléans ne m'avait cru plus engagé que je ne suis avec M. le Duc, il se serait adressé préférablement à moi, et que, si je n'avais eu la considération pour les intentions, quoique incertaines, de M. le Duc, j'aurais trouvé le secret de détourner M. le duc d'Orléans pour lui ouvrir la porte chez moi. Mais vous avez été témoin de ma conduite là-dessus. Vous avez connu mes sentiments par lesquels il serait temps que je mérite quelque réalité dans mes incertitudes. »

Nous ignorons ce qui s'était exactement passé entre Stanislas et le duc d'Orléans. Nous savons seulement par les lettres du premier que le comte d'Argenson, frère du marquis, successivement l'ami particulier du Régent et de son fils, et qui devait avoir plus tard l'honneur d'être un des plus fidèles habitués de la petite cour de la reine Marie Leczinska, était passé par Wissembourg dans le courant du mois de mai précédent. Il revenait à ce moment de Rastadt, où l'avait envoyé le jeune duc d'Orléans pour solliciter la main de la princesse de Bade; le message dont était chargé le comte d'Argenson n'avait pas été immédiatement agréé par la margrave régente, qui était obligée d'obtenir elle-même l'approbation de l'Empereur, tuteur de la jeune princesse. La fille du roi Stanislas produisit, par sa modestie, sa distinction et son esprit, la plus favorable impression sur le comte d'Argenson : « A son retour à Versailles, lisons-nous dans les *Mémoires* du marquis son frère, il dit mille biens de la princesse Leczinska, la proposant pour duchesse d'Orléans, et c'est, ajoute l'auteur des *Mémoires*, qui semble avoir ignoré le projet matrimonial du duc de Bourbon, ce qui suggéra sans doute l'idée de l'élever au trône. »

Mais le duc d'Orléans, qui vraisemblablement connaissait les

intentions de son cousin et répugnait à marcher sur ses brisées, prit le parti de persévérer dans sa première pensée. Il ne tarda pas d'ailleurs à obtenir le consentement de la margrave et de l'Empereur et il annonça bientôt son mariage au roi de Pologne dans une lettre que ce dernier, écrivant lui-même à Strasbourg, qualifie de « très obligeante ».

Stanislas avait été informé du jugement favorable porté sur la princesse Marie par le comte d'Argenson, du conseil que celui-ci avait donné au duc d'Orléans de renoncer à la pupille de l'Empereur, et des motifs qui avaient empêché le premier prince du sang de suivre cet avis. Un père si plein de sollicitude se serait sans doute résigné à voir un nouveau sujet de rivalité naître à cause de sa fille entre les deux parents. Il désirait du moins ne pas laisser échapper l'un et l'autre de ces brillants partis et attendait avec une impatience de jour en jour plus grande la réponse du duc de Bourbon.

Toutefois, plusieurs mois s'écoulèrent, malgré ce que put faire, à Versailles, le comte du Bourg, sans apporter au roi de Pologne les éclaircissements qu'il se croyait en droit d'espérer. La pension qu'il recevait de la France fut portée au double vers la fin d'août 1724. Nous le voyons ensuite se féliciter, dans sa correspondance avec le maréchal, « de la continuation des soins du premier ministre pour les intérêts des exilés de Wissembourg », du zèle mis par le gouvernement français à faire rechercher et arrêter un émissaire de l'électeur de Saxe, soupçonné d'intentions criminelles contre Stanislas, et enfin des assurances que M^me^ de Prie continue à donner de son amitié. Mais ce fut seulement au commencement de 1725 que la négociation matrimoniale prit une allure véritablement rassurante.

Le 24 janvier de cette année, Stanislas envoie d'abord au comte du Bourg une lettre de M^me^ de Prie, dont le texte ne nous est pas parvenu, mais que le destinataire lui-même jugeait « digne d'être communiquée à son ami ». Le 9 février, il lui transmet une missive d'un sieur Millain, ancien secrétaire du chancelier de Pontchartrain, et attaché depuis peu au service du premier ministre, « où j'ai vu, dit le roi de Pologne, la continuation des sentiments favorables de M. le Duc. Il est impossible, ajoute-t-il, de ne pas en augurer un heureux dénouement ». Enfin, le 21 du même mois, arrive à Wissembourg un peintre envoyé mystérieusement de Paris, en apparence pour le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, qui, en sa qualité d'évêque de Strasbourg, résidait une partie de l'année au château de Saverne, mais réellement pour Stanislas, ou plutôt pour sa fille. C'était Pierre Gobert, membre de l'Académie

des beaux-arts, dont les portraits étaient à cette époque fort à la mode; il remit au roi une lettre de Mme de Prie, et annonça qu'il était chargé de peindre le plus rapidement possible les traits de la princesse Marie. L'heureux père s'empressa d'écrire à Strasbourg : « Mon cher comte, je vous fais part par celle-ci de la lettre de Mme de Prie, que je vous prie de me renvoyer; c'est le peintre qui est ici ce matin qui me l'a apportée, et, comme je suis embarrassé, pour satisfaire à l'empressement de Mme de Prie, comment envoyer le portrait, aussitôt qu'il sera peint, puisque, par le carrosse de Paris, il resterait trop longtemps en chemin; je vous prie de me dire si vous ne pourriez pas le faire passer par le courrier ordinaire et si le maître de poste, par vos ordres, peut l'envoyer de cette manière avec sûreté. » Le 13 mars, vingt jours après l'arrivée de Gobert, le tableau était terminé : « Voici le portrait bien empaqueté que je vous envoie, écrit Stanislas au comte du Bourg, en vous priant de le recommander vous-même au maître de poste. Il est selon la mesure que vous avez eue, selon laquelle il peut être placé dans la malle. Pour moins d'éclat, je ne l'adresse pas à M. le cardinal de Rohan, mais tout droit à mon résident. »

Mme de Prie s'employait, on le voit, à favoriser le mariage de Marie Leczinska, et faisait tous ses efforts pour mériter un jour la reconnaissance de Stanislas et de sa fille. Des lettres échangées quelques mois plus tard entre le duc de Bourbon et le roi Stanislas établiront, d'une manière bien certaine, qu'au moment où nous sommes parvenus, la marquise ne destinait pas à un autre qu'à M. le Duc la main de la princesse polonaise. Mais, avant de rapporter les circonstances à l'occasion desquelles ces documents doivent se placer, il importe de revenir, pour ne plus nous en écarter, aux événements qui concernent spécialement le mariage du roi.

## VII

Que se passait-il en Angleterre pendant que l'abbé de Livry était appelé à exécuter en Espagne les ordres de son gouvernement, et que Mme de Prie travaillait en France à donner une épouse de son choix au duc de Bourbon? Alors que ce ministre nous exposait à perdre l'amitié de Philippe V, était-il du moins parvenu à convaincre le roi d'Angleterre des avantages qui résulteraient pour sa nation d'un mariage entre Louis XV et la fille du prince de Galles, et à nous assurer, d'une manière durable, les sympathies de la Grande-Bretagne? Le moment semble maintenant venu d'indiquer le résultat des démarches confiées à notre ambassadeur près de Georges Ier.

Malgré les précautions et les réserves dont le comte de Broglie s'était entouré, conformément aux instructions du duc de Bourbon, en exécutant ses ordres, le langage de notre ambassadeur n'avait pas manqué d'impressionner le gouvernement anglais : l'idée mise en avant était de nature à flatter agréablement l'orgueil des ministres, en leur prouvant qu'une nation si longtemps rivale désirait sincèrement se rapprocher de la Grande-Bretagne; elle devait plaire tout particulièrement à leur souverain, qui voyait ainsi la France disposée à consacrer solennellement l'avènement de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre et à déserter la cause du prétendant, si chaleureusement soutenue jadis par Louis XIV. Le portrait de Louis XV, montré par le comte de Broglie au roi et aux principaux personnages de la cour, avait d'ailleurs pleinement confirmé tout ce que de l'autre côté du détroit l'on savait « de la beauté et de la bonne mine » du jeune monarque.

La proposition du comte de Broglie provoqua donc de longues et sérieuses délibérations dans le sein du cabinet de Londres; toutefois la question de religion parut dès l'abord à Georges Ier et à ses conseillers un obstacle très difficile à surmonter. Le soin des ministres à éluder sur le sujet du mariage tout entretien approfondi avec notre ambassadeur impressionna défavorablement celui-ci et lui laissa deviner promptement leurs secrètes dispositions. Le 27 février, ils donnèrent une première réponse : l'obscurité de leur langage, qui tendait plutôt à écarter le projet d'alliance qu'à en faire ressortir les avantages, ne pouvait laisser beaucoup d'espoir. Cependant la réponse n'était pas complètement négative; elle fut transmise immédiatement à M. le Duc, qui la connut le 4 mars.

Déjà les ouvertures faites par le comte de Broglie avaient transpiré dans le public, et plus d'un ministre étranger, accrédité à Londres, en avait fait part à son gouvernement. Vers la fin de février, le baron de Ponderriedter, ambassadeur plénipotentiaire de l'Empereur au congrès de Cambrai, entretint ses collègues de France et d'Angleterre des bruits qui se répandaient au sujet du renvoi de l'infante et du projet de mariage de Louis XV avec une princesse anglaise. Il attribua aux résolutions secrètes des deux puissances médiatrices les retards que subissaient depuis quelque temps les délibérations du congrès : nos représentants, comme ceux de l'Angleterre, n'étaient pas dans le secret des véritables desseins du duc de Bourbon à l'égard de la princesse espagnole et se trouvaient dans une ignorance complète de la négociation liée secrètement à Londres; ils ne purent que protester de leur bonne foi. Mais ils demandèrent des éclaircissements à Versailles, et le comte de Morville dut s'abstenir de leur envoyer des instructions avant

d'être lui-même complètement renseigné sur les intentions de l'Angleterre.

Enfin, le 17 mars, au moment même où arrivaient à Versailles les premières dépêches de l'abbé de Livry, rendant compte de son entrevue avec Philippe V, un courrier, porteur d'une nouvelle lettre du comte de Broglie, parvint au premier ministre. Notre ambassadeur faisait savoir que la réponse définitive du gouvernement anglais était loin d'être conforme aux désirs du duc de Bourbon. M. de Broglie annonçait en substance que, selon les lois de la Grande-Bretagne, la religion était considérée par les ministres de Georges Ier comme un obstacle invincible à la satisfaction extrême qu'aurait eue le roi d'Angleterre de donner sa petite-fille au roi Louis XV.

Le désappointement de M. le Duc ne put qu'être grand, et il dut alors se repentir de la faute qu'il avait commise : non seulement il venait d'attirer à la France une humiliation qu'il eût été facile d'éviter, en se rendant mieux compte des dispositions de l'Angleterre et en consultant, au besoin, notre ambassadeur avant de lui adresser des ordres précis; mais toute l'Europe allait connaître que le Roi Très Chrétien, au moment où il repoussait la main d'une princesse catholique, avait cherché et n'avait pas réussi à s'unir à une dynastie protestante. Cette mésaventure, dans un moment où la guerre avec l'Espagne était à craindre, devait augmenter contre nous le courroux de Philippe V, en lui fournissant la preuve que nous avions informé l'Angleterre du renvoi de l'infante avant de l'en prévenir lui-même; enfin, par un inconvénient plus redoutable encore pour la France, elle exposait Louis XV aux railleries du roi d'Espagne. Celui-ci n'aurait-il pas le droit en effet de tourner en ridicule un souverain si pressé d'avoir des héritiers, et qui ne trouvait pas une princesse disposée à accepter sa main?

Toutefois les témoignages de regrets que le comte de Broglie fut chargé de transmettre à son gouvernement, de la part de Georges Ier, adoucirent le dépit du premier ministre : il voulut, si l'on en juge par sa réponse au comte de Broglie [1], voir avant tout, dans son insuccès, le profit qui devait résulter pour la France de la preuve incontestable d'amitié donnée à l'Angleterre : « L'on ne peut être, écrivit-il le 17 mars, plus sensible que je le suis à la manière dont le roi de la Grande-Bretagne a bien voulu s'expliquer avec vous sur l'événement que vous avez eu l'ordre de lui confier. Je vous avouerai que j'eusse été infiniment flatté que la proposition que vous avez cru devoir faire eût pu réussir et qu'il ne s'y fût pas rencontré des obstacles invinci-

[1] Archives des Affaires étrangères.

bles. L'ouverture que vous avez faite au roi d'Angleterre doit au moins avoir été pour ce prince une nouvelle preuve que ceux qui servent le roi et qui sont instruits des principes de ce gouvernement, tournent eux-mêmes leur vue vers ce qui peut rendre le plus indissoluble l'union étroite qui subsiste entre le roi et le roi de la Grande-Bretagne. Entretenez, monsieur, de si heureuses dispositions. » Et dans une lettre confidentielle, le duc de Bourbon ajoutait, le même jour[1] : « J'ai réservé pour ce billet séparé, monsieur, les assurances de l'entière satisfaction que j'ai de la manière dont vous vous êtes conduit dans l'importante affaire que je vous avais confiée. Je crois que le roi de la Grande-Bretagne et ses ministres vous ont parlé de bonne foi, et puisque l'affaire en vos mains n'a pu réussir, elle était sans doute impossible. Faites en sorte cependant que le roi d'Angleterre et ceux de ses ministres qui ont eu part au secret le gardent. Je ne doute pas que, de la manière dont vous leur avez parlé, quoique vous leur ayez dit que vous parliez de vous-même, ils n'aient bien senti que vous étiez sûr d'être approuvé; ainsi nous en retirerons toujours l'avantage de leur avoir donné une preuve de bonne volonté, et, comme la proposition que vous avez faite a paru être agréable, elle vous donnera encore un nouveau degré de confiance et de crédit à la cour où vous êtes, et ce ne sera pas un médiocre avantage dans la suite des affaires que vous avez à traiter. J'aurais été très aise que cela eût pu réussir; mais, sur ce que l'on vous a répondu, je vois bien qu'il n'y faut plus penser; ainsi, quand les personnes à qui vous en avez donné connaissance vous en reparleront, répondez de manière à faire sentir la satisfaction que j'en aurais eue, et que je puisse cependant dire qu'il n'y a eu aucune proposition de la part du roi, ni de la mienne, et que la négociation prétendue, dont tout le monde parle, n'est qu'une chimère qui n'a nul fondement. »

M. le Duc se flattait, on le voit, par le mystère dont il avait entouré sa négociation, d'avoir à peu près dégagé la responsabilité de la France. En affirmant que le projet de marier Louis XV avec la fille du prince de Galles n'avait jamais fait l'objet d'une démarche officielle du gouvernement français, il ne désespérait pas d'être cru par l'Europe.

Quant aux sentiments personnels de Philippe V, le duc de Bourbon résolut de s'en préoccuper moins encore. Il estimait, avec quelque raison, qu'en présence des mesures de représailles ordonnées à Madrid, il ne pouvait être question de reculer devant l'Espagne, et qu'il fallait au contraire exécuter rapidement la détermi-

[1] Archives des Affaires étrangères.

nation prise. Il résolut en conséquence de s'occuper sans retard des dispositions relatives au départ de l'infante, et il fixa au 5 avril le jour où la jeunesse princesse se mettrait en route pour l'Espagne; il adressa, le 20 mars, aux plénipotentiaires du roi à Cambrai, ainsi qu'à tous nos représentants à l'étranger, une circulaire où il développait les motifs du renvoi et donnait des instructions pour le langage à tenir relativement à la résolution prise par Sa Majesté.

Néanmoins, il n'échappait pas au premier ministre qu'il devenait de jour en jour plus indispensable de choisir rapidement un parti pour le roi; c'était porter atteinte au prestige de Louis XV que de laisser supposer, comme pouvaient le faire nos ennemis, qu'il avait peine à rencontrer une princesse disposée à accepter sa main. M. le Duc ne trouva pas de meilleur moyen que de demander à M. de Morville, sur la question qui le préoccupait justement, un nouveau rapport.

D'après le rédacteur désigné pour ce travail et qui est demeuré pour nous inconnu, le refus de l'Angleterre rendait assurément urgente la nécessité de marier très promptement Sa Majesté, mais du moins il mettait à néant d'une manière évidente l'accusation, portée contre M. le Duc, de renvoyer l'infante pour des vues particulières et personnelles. Après avoir fait observer que l'Europe ne présentait alors aucune de ces princesses que la Providence semble avoir destinées aux grands rois et qui apportent en mariage l'espérance d'alliances utiles ou d'accroissements territoriaux, l'auteur du mémoire recommandait de jeter maintenant les yeux sur M^lle de Vermandois, sœur du premier ministre, qui semblait réunir toutes les qualités capables d'assurer le bonheur de Louis XV et de l'État : « Le corps et l'esprit de M^lle de Vermandois, lit-on textuellement dans ce rapport [1], sont à découvert. Votre Altesse Sérénissime les peut connaître aussi bien que l'anatomiste et le confesseur; elle s'est dévouée de bonne foi dès son enfance à la vie religieuse; elle a montré sans fard tout ce qu'elle était; vous devez en être instruit par des personnes non suspectes. Fut-il jamais de prédestination plus marquée? Il y a plus de six ans que cette princesse heurte à toutes les portes pour obtenir de sa famille la permission de se faire religieuse. Sa famille diffère toujours, on ne sait pourquoi; au nombre et à l'embarras dont sont les filles de votre maison, il faudrait quasi les y forcer. On arrête un mariage pour le roi qui ôte toutes les vues que l'on pourrait avoir. Le salut de l'État exige que l'on renvoie l'infante. Des raisons de politique donnent la préférence à l'Angleterre, des raisons de fausse religion

[1] Archives des Affaires étrangères.

en empêchent la conclusion. Sans croire aux augures, Monseigneur, il faut ne rien voir, ou il faut convenir que le ciel l'a destinée à cette grande place et qu'il vous a choisi pour unir leurs destinées. »

Les conclusions du rapport, assurément fait pour flatter les secrets désirs du premier ministre, devaient lui sembler d'autant plus acceptables que son attitude précédente, devant le conseil secret, pouvait paraître dicter en quelque sorte la solution proposée : du moment où M. le Duc n'avait trouvé dans toute l'Europe que deux princesses véritablement dignes de Sa Majesté, la princesse anglaise et M^lle^ de Vermandois, le refus de l'Angleterre de nous accorder la main de la première semblait conduire logiquement le duc de Bourbon à proposer maintenant sa sœur pour Louis XV.

Plusieurs historiens déclarent en effet que le chef de la maison de Condé, ne tenant plus aucun compte des scrupules qu'il avait d'abord ressentis ni des objections présentées par l'ancien évêque de Fréjus, se détermina formellement à proposer M^lle^ de Vermandois comme épouse du roi. Sans parler de la prépondérance que ce mariage assurait pour longtemps à la famille du premier ministre, il avait l'avantage de ne porter ombrage à aucune des puissances étrangères, en n'en favorisant aucune au détriment des autres. La sœur du duc de Bourbon était née le 15 janvier 1702, et avait en conséquence huit ans de plus que Sa Majesté; mais elle jouissait d'une excellente santé et réunissait toutes les conditions de beauté, d'esprit et de vertu qui pouvaient justifier son élévation au trône. Elle avait, à maintes reprises, manifesté le désir de se consacrer à Dieu et obtenu de la duchesse de Bourbon, sa mère, l'autorisation de demeurer habituellement dans le couvent de Fontevrault, près de Saumur, où elle avait été élevée; mais M. le Duc ne mettait pas en doute que la perspective de devenir reine de France ne la décidât aisément à renoncer à la vie religieuse.

Le président Hénault, dans ses *Mémoires*, raconte que la duchesse de Bourbon qui, depuis longtemps, nourrissait l'ambition de faire monter sur le trône l'une de ses filles, fut chargée de se rendre près de M^lle^ de Vermandois et de lui persuader d'accepter la main du roi; il ajoute que la mère du premier ministre se fit accompagner par la marquise de Prie. Les Mémoires du temps n'attribuent assurément pas à la duchesse douairière de Bourbon des principes d'une sévérité exagérée; il est toutefois difficile de croire que, dans une affaire de famille aussi intime, et pour entraîner le consentement d'une jeune fille désireuse de se consacrer à Dieu, la duchesse de Bourbon ait eu la pensée de s'associer la maîtresse de son fils. La mère du premier ministre et M^me^ de Prie se détestaient d'ailleurs cordialement. Il n'est donc pas inutile de mettre, près du

récit du président Hénault, une version plus généralement admise.

Dès que M^me^ de Prie eut connaissance du projet formé par M. le Duc de choisir définitivement sa sœur comme épouse du roi, elle serait partie pour Fontevrault, seule et sans aucune mission, voulant se rendre compte par elle-même du caractère d'une princesse austère, qu'on disait assez fière, et dont la marquise avait quelque raison de considérer les dispositions comme lui étant personnellement peu favorables. Elle désirait être complètement édifiée sur ce point important, avant de se décider à combattre ou à appuyer la pensée ambitieuse du premier ministre. M^me^ de Prie, n'étant pas personnellement connue de M^lle^ de Vermandois, pensa qu'elle serait plus facilement admise près de celle-ci et discernerait plus complètement ses dispositions secrètes si elle se présentait sous un nom supposé. Introduite en présence de la princesse, M^me^ de Prie fit appel à toutes les ressources de son esprit pour flatter et plaire, mais remarqua avec surprise que, aux allusions répétées sur les destinées qui pouvaient lui être réservées, la sœur du duc de Bourbon ne répondait qu'avec une extrême réserve. La visiteuse en conclut tout d'abord que, si elle s'employait à favoriser l'élévation de M^lle^ de Vermandois, elle n'aurait pas à compter sur une bien vive reconnaissance; puis, afin d'éclaircir le problème qui la préoccupait justement, M^me^ de Prie ne tarda pas à exalter les bienfaits du ministère du duc de Bourbon, et arriva naturellement à nommer celle qui jouissait alors d'un si grand crédit. M^lle^ de Vermandois interrompit alors vivement son interlocutrice, exprima avec véhémence un profond mépris pour la marquise, et déplora en termes éloquents la honte du joug que supportait son frère. A la chaleur d'une pareille sortie, M^me^ de Prie comprit qu'il était superflu de tenter sa propre justification; elle changea le cours de l'entretien, puis se retira bientôt avec la résolution arrêtée d'empêcher de toutes ses forces la réalisation du projet qui tendait à faire de cette princesse une reine de France. Trop habile, toutefois, pour se montrer ennemie déclarée de M^lle^ de Vermandois, elle aurait dissimulé soigneusement sa déconvenue au duc de Bourbon et chargé secrètement Pâris-Duverney de réveiller les scrupules du premier ministre et de le détourner à tout prix de la détermination qu'il avait prise. Le célèbre financier, qui avait, on le sait, le plus grand intérêt au maintien de l'influence de M^me^ de Prie, et possédait comme elle un grand pouvoir sur l'esprit hésitant de M. le Duc, n'aurait pas manqué de se conformer aux instructions de sa protectrice, de représenter les obstacles que pouvait faire naître l'opposition de Fleury, et la responsabilité immense qu'assumerait le premier ministre, en mariant sa sœur au roi, dans le cas, alors assez probable, où la guerre nous serait déclarée par

l'Espagne; il aurait en même temps fait ressortir toute la force que donnerait au duc de Bourbon, vis-à-vis de ceux qui l'accusaient de sacrifier le bien de la France à celui de sa maison, un choix tout à fait désintéressé. Duverney aurait ainsi, avec une grande adresse, exécuté les ordres de M^me^ de Prie, et serait parvenu à ébranler la résolution de M. le Duc, qui se serait enfin décidé à renoncer, pour la seconde fois, au choix de M^lle^ de Vermandois.

Lémontey conteste formellement cette version; il qualifie de fable le voyage de M^me^ de Prie à Fontevrault, et déclare ce récit emprunté à une sorte de roman allégorique et anonyme, les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*, publiés en 1745. Aucun document officiel, aucune pièce confidentielle de l'époque ne relate, il est vrai, du moins à notre connaissance, la démarche attribuée à M^me^ de Prie; mais Duclos, écrivain sérieux et auquel sa situation officielle d'historiographe de France permettait de se renseigner aux meilleures sources, la rapporte dans ses *Mémoires secrets;* et Voltaire, qui fut, avant la disgrâce de M^me^ de Prie, l'un de ses assidus courtisans et de ses plus empressés adulateurs, déclare, dans le *Précis du Siècle de Louis XV*, qu'elle voulut « essayer si l'on pouvait s'assurer de gouverner le roi de France par M^lle^ de Vermandois, mais que la hauteur dédaigneuse de cette jeune fille la priva de sa couronne; on la laissa, ajoute-t-il, faire la fière dans son couvent. » Il semblait donc nécessaire, en laissant au lecteur le soin de décider entre des affirmations contradictoires, de rapporter une anecdote qui, pour le moins, ne manque pas d'une certaine vraisemblance.

Le doute peut également subsister sur la question de savoir si M. le Duc alla jusqu'à offrir formellement à Sa Majesté la main de M^lle^ de Vermandois, ou s'il se borna seulement à caresser pour la seconde fois l'idée de ce mariage. Mais il paraît impossible de soutenir, d'une manière absolue, comme ne craint pas de le faire l'auteur de l'*Histoire de la Régence*, que « le premier ministre se refusa à cette alliance éclatante, dont l'avantage était éventuel et qui probablement convenait peu à M^me^ de Prie ». Les rapports précédemment cités établissent d'une manière certaine que l'idée d'unir Louis XV à M^lle^ de Vermandois fut non seulement examinée par le premier ministre, mais qu'après avoir été proposée dans le conseil secret du 6 novembre 1724, antérieurement aux ouvertures faites à l'Angleterre, elle fut, postérieurement à la réponse du cabinet anglais, mise pour la seconde fois à l'étude par M. le duc de Bourbon.

La correspondance d'Horace Walpole, sur laquelle nous avons déjà eu l'occasion de nous appuyer, représente ce projet comme des plus sérieux. Fleury ne dissimulait pas devant ceux qui l'appro-

chaient la volonté d'empêcher un mariage qui aurait démesurément accru l'importance du premier ministre; l'ancien évêque de Fréjus serait allé jusqu'à prononcer les paroles suivantes devant l'ambassadeur d'Angleterre : « Tant que j'aurai la moindre influence sur le roi, je m'y opposerai de toutes mes forces »; le prélat ajoutait même que, « si M. le Duc réussissait à faire agréer sa sœur, il était décidé à quitter immédiatement la cour ». Le projet fut donc sérieux.

Mais les critiques de Fleury, dont l'influence sur le roi augmentait chaque jour, avaient quelques mois auparavant suffi pour empêcher le premier ministre de poursuivre son dessein. Tout porte à croire que l'opposition de l'ancien évêque de Fréjus, jointe à la menace de s'éloigner de Sa Majesté, menace dont il était déjà possible de prévoir les conséquences, impressionna plus vivement encore celui à qui cette opposition et cette menace furent rapportées. M. le Duc sacrifia fort sagement la chance problématique d'augmenter son pouvoir au risque très sérieux de le compromettre tout à fait.

Pour être aussi complet que possible, nous devons relater un bruit, qui courut vers cette époque, au sujet d'une autre sœur du duc de Bourbon. M^lle^ de Sens était, nous l'avons dit, d'environ deux ans plus jeune que M^lle^ de Vermandois, et alors âgée de dix-neuf ans; elle avait la plus charmante figure, et, s'il y avait peut-être « quelque chose à dire sur sa taille », suivant l'expression même du premier ministre, la vivacité d'esprit qui distinguait cette princesse faisait vite oublier une imperfection physique, au surplus fort légère. Elle venait de terminer son éducation et sortait du couvent; son apparition à la cour produisit sans doute quelque impression sur le roi. En tous cas, la nouvelle se répandit bientôt que Louis XV ressentait une violente passion pour sa cousine et qu'elle était destinée à remplacer l'infante. Nous trouvons la trace de cette rumeur dans une dépêche de M. de Campredon, datée de Saint-Pétersbourg, 24 avril 1725 [1]. Notre représentant près du tsar avait reçu l'ordre, comme tous ses collègues, de rendre compte de ce qu'il entendrait dire au sujet du renvoi de la princesse espagnole et des projets de mariage du roi. Il crut devoir avertir M. de Morville que le prince Kourakin, alors ambassadeur de Russie en France, avait, le 22 mars, fait part à son gouvernement des sentiments attribués à Louis XV pour M^lle^ de Sens : « Tout le monde, d'après ce qui avait transpiré jusqu'à M. de Campredon de la dépêche expédiée à Saint-Pétersbourg, voyait avec une extrême surprise que le roi tournait ses vues sur une de

[1] Archives des Affaires étrangères.

ses sujettes, sœur de Mgr le duc de Bourbon, dont la beauté, selon ce ministre, aurait tellement frappé Sa Majesté, qu'Elle voulait l'épouser; cette princesse ayant paru depuis peu à la cour, son Altesse Sérénissime s'était bientôt aperçue de la passion du roi pour elle et l'avait renvoyée au couvent. Sa Majesté, en ayant demandé la raison, Son Altesse Sérénissime avait répondu qu'elle n'était point d'un rang à pouvoir être maîtresse et que le roi là-dessus aurait déclaré qu'il voulait en faire sa femme; Sa Majesté aurait ordonné l'assemblée d'un grand conseil pour traiter de ce mariage. La cour pourrait être exposée à de grands troubles, qui auraient leur prétexte dans l'animosité de la maison d'Orléans contre celle de Condé; M^lle^ de Sens était de quatre ans plus âgée que le roi, ce qui était encore moins convenable que la princesse que Sa Majesté renvoyait, sous prétexte de sa trop grande jeunesse. Le roi d'Espagne, plus piqué d'un pareil choix que de l'affront fait à l'infante, ne manquerait pas de s'en venger; on parlait déjà d'une négociation entamée à Vienne pour le mariage du prince des Asturies avec l'archiduchesse, fille de l'Empereur. ».

La nouvelle ne reposait sur aucune base sérieuse et les faits s'étaient de loin transformés et singulièrement amplifiés. M. de Morville s'empressa de répondre à la dépêche de M. de Campredon, « que les avis mandés à Saint-Pétersbourg sur les suites du renvoi de l'infante étaient peu fondés[1] ». Notre représentant à Saint-Pétersbourg avait sans doute été mal renseigné sur le sens exact de la dépêche du prince Kourakin; peut-être celui-ci, faisant une confusion entre les deux sœurs du duc de Bourbon, avait-il attribué à M^lle^ de Sens ce qui avait pu transpirer à la cour du projet relatif à M^lle^ de Vermandois. En tous cas, il est très certain qu'à l'heure où M. de Campredon écrivait à M. de Morville, pour le renseigner sur les bruits mis en circulation à Saint-Pétersbourg, le duc de Bourbon avait renoncé définitivement à l'ambitieux dessein d'élever jusqu'au trône l'une de ses sœurs.

Mais son embarras devenait chaque jour plus marqué. Il ne pouvait plus songer ni à l'un ni à l'autre des partis qui avaient eu sa préférence, et aucun des autres noms, portés sur les listes de M. de Morville, ne semblait convenir pour le roi. Cependant notre situation vis-à-vis de l'Espagne et l'intérêt même de la dignité royale exigeaient impérieusement la désignation très prompte de la princesse à laquelle Louis XV accorderait l'honneur de sa main.

Paul de Raynal.

La suite prochainement.

[1] Archives des Affaires étrangères.

# PASCALE[1]

## IX

Mme Valrède, petite, blonde et mignonne, paraissait bien plus jeune qu'elle ne l'était en réalité. D'une santé fort délicate, elle ne pouvait vivre que dans un climat doux et point trop sec. C'est ce qui avait décidé son fils et son mari à choisir cette partie de la Bretagne pour y faire, à la campagne, une installation définitive.

La manière dont s'était marié M. Anthime Valrède donnera un aperçu de ce caractère bizarre, mélange de rudesse native, de générosité, d'incohérence et de volonté. Une trentaine d'années avant le commencement de ce récit, il venait d'arriver en Russie pour y traiter de grandes affaires industrielles et commerciales, sachant à peine quatre mots d'allemand et de russe, mais très intelligent et doué d'une de ces volontés robustes qui surmontent tous les obstacles. Une grande forêt était à vendre dans le gouvernement de S.; Valrède, qui désirait s'en rendre acquéreur, partit de bon matin de la ville de S... pour l'aller visiter. Une voiture du pays, attelée de deux intrépides petits chevaux gris, l'emporta d'un train d'enfer, sous la conduite d'un moujick qui servait en même temps de guide. On devait déjeuner dans la maison d'un paysan qui servait de garde à la forêt.

Quand le cocher arrêta les chevaux dans la clairière où devait se trouver la maison, il poussa une exclamation de surprise : seul, un tas de cendres montrait la place où s'élevait l'*isba*. Il cria, appela, gémit, pas un être vivant ne répondit. En regardant de tous côtés, M. Valrède aperçut une sorte de tas grisâtre auprès d'un arbre; l'ayant machinalement poussé du pied, un gémissement s'en échappa, un petit bras se souleva pour retomber aussitôt.

— Qu'est-ce que cela? cria Valrède.

Et, se baissant, il découvrit que ce tas formé de vieux vêtements recouvrait une fillette évanouie, paraissant âgée d'environ douze ou

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 février 1886.

quatorze ans. Appelée, secouée par le voyageur, elle ouvrit de grands yeux gris tout sauvages, tout étonnés, rouges et gonflés à force d'avoir pleuré. Quelques gouttes d'eau-de-vie l'ayant un peu ranimée, elle raconta, par monosyllabes entrecoupés, que, la veille, au soir, l'isba avait pris feu, que tout avait brûlé dedans; elle n'avait eu que le temps de se sauver et s'était laissée tomber au pied d'un arbre, saisie de peur et de chagrin.

— Il nous faut aller déjeuner autre part, dit tranquillement Valrède.

Le moujick, pris de pitié, regardait la fillette abandonnée, tout en se disposant à remonter dans la voiture; soudain M. Valrède tomba sur lui à coups de poings.

— Est-ce que tu crois, brute de mangeur de suif, que je vais abandonner cette petite? Suis-je un Français, un être humain quelconque?

Le moujick s'empressa de lui baiser la manche en signe du profond respect que lui inspirait ce traitement énergique. Valrède remonta dans la grossière petite voiture portant la jeune Russe roulée dans une peau de mouton, il la posa près de lui comme un paquet fragile; mais elle, comprenant qu'on l'arrachait ainsi à tout ce qui formait le reste du petit monde qu'elle n'avait jamais quitté, elle se révolta et se débattit de toute sa force d'enfant désespérée, en poussant de grands sanglots. Il fallut que Valrède la maintînt solidement d'un de ses bras robustes, de l'autre il envoya un grand coup dans les dos du moujick qui lança son attelage, à cet ordre aussi clair qu'impératif.

Telle fut la première entrevue de M. et M^me^ Valrède.

Après avoir payé au starosta, propriétaire des parents de la jeune Xénie, une assez jolie somme pour avoir droit d'en disposer à son gré, M. Anthime l'expédia au couvent des Fidèles Servantes de Jésus, à Grenoble, son pays de naissance. Une lettre explicite et brève, accompagnée d'un mandat considérable sur la maison de banque Paul et C^ie^, de Grenoble, priait M^me^ la supérieure de prendre soin de sa protégée, de lui faire enseigner le meilleur français possible, ainsi que tout ce qu'une jeune fille bien élevée doit savoir : couture, usages, grammaire, musique, cuisine et broderie. Cela fait, Anthime Valrède continua de courir l'Europe pour suivre ses opérations commerciales, gagna avec plaisir énormément d'argent, et ne s'inquiéta plus de sa protégée que pour envoyer à la mère supérieure ce qu'il appelait, dans son incorrect et pittoresque langage, « le stock de charbon ».

La supérieure, mère Clélie des Anges, lui ayant écrit pour le tenir au courant de la conduite et des progrès de son élève, il répondit sans délai :

« Astrakan, bords mer Noire.

« Madame la supérieure,

« Bien inutile de m'écrire tout ça. Ne prenez pas cette peine; n'ai pas le temps de lire. Je l'ai mise là, cette petite, parce qu'elle y sera bien; je sais ce que je fais, je crois. A mon retour, j'irai voir par moi-même, si j'ai le temps. Ne ménagez pas l'argent. J'en ai.

« Salutations et respects de votre dévoué serviteur,

« Silvère-Anthime Valrède. »

La supérieure, femme d'esprit et personne très distinguée, comprit que cet étrange correspondant devait être un original d'espèce particulière et choisie. Elle fit discrètement prendre des informations près de la maison Paul et Cie. On lui répondit : « Valrède Anthime, trente ans, intelligent, actif, probité intacte, éducation insuffisante, caractère emporté, bonté solide, honnêteté parfaite. »

Mère Clélie des Anges se montra fort satisfaite de ces renseignements laconiques; elle continua donc à s'occuper de la jeune fille avec ce zèle et cette patience douce, particuliers aux religieuses qui se vouent à l'enseignement et à la direction des enfants.

L'absence de Valrède dura cinq années. Un beau matin, la cloche du couvent fut ébranlée avec une violence qui fit croire à l'incendie. La mère préposée à la porte éprouva une frayeur considérable en se trouvant face à face avec un homme grand, déjà gros, fort barbu, qui entra comme un boulet de canon, en demandant Mme la supérieure et la petite Xénie Chérémoff, tout de suite.

En présence de la mère Clélie des Anges, M. Valrède, un peu dompté par le respect, prit sa figure « des dimanches », suivant sa propre expression.

— Voyez-vous, madame, si j'ai mis cette petite sauvagesse dans votre sainte maison, ce n'est pas que je sois un fameux croyant, à dire la vérité. N'y comptez pas; mais je sais que les couvents ont du bon pour élever les jeunes filles sans père ni mère, ni chien ni rien. Et puisqu'ils sont bons, je m'en sers, voilà tout. Avec de l'argent, on prend ce qui convient partout où on le trouve. Hron,

Et il éclata de rire.

Assise sur sa chaise de paille, les mains fourrées dans ses larges manches, la supérieure souriait. Elle ordonna qu'on fît comparaître « la petite sauvagesse » en question.

— Ah! ah! la voilà, c'est elle; je reconnais ses yeux gris, mais ils sont plus doux que le jour où je l'ai emportée comme un jeune chat sauvage. M'a-t-elle assez griffé!... Hein? Elle ne griffe plus à présent, ma bonne madame la mère supérieure?

Et de nouveau il partit d'un rire formidable en s'emparant de la petite main de la jeune fille, tout interdite.

— Elle est devenue très gentille, ma foi!

— Eh bien, monsieur Valrède, qu'allez-vous faire de votre protégée, maintenant? dit la bonne mère Clélie des Anges, légèrement inquiète.

— Parbleu, je vais l'épouser.

— L'épouser! dit la supérieure tout ébahie.

Elle avait pensé qu'il la placerait quelque part ou lui donnerait une petite dot.

— Eh bien, et que voulez-vous donc que j'en fasse? Ma bonne? Parce qu'elle est née serve dans son pays? Pour qui me prenez-vous, madame la mère supérieure? Suis-je un Français, un être humain quelconque? Hron!... ajoutait-il en roulant des yeux furieux. Puisque je suis riche, je puis faire ma volonté, peut-être? comme ça, j'aurai une femme que j'aurai achetée comme un cent de pommes, ce sera plus étonnant que les mariages ordinaires.

Séance tenante, le mariage fut arrêté; il fallut le célébrer dans les délais les plus rapides. Une affaire importante exigeait la présence de Valrède à Vienne, en Autriche; point de temps à perdre. Chose entendue, chose conclue.

La jeune Xénie s'était depuis des années accoutumée à considérer son bienfaiteur comme un être d'espèce supérieure, aussi n'eut-elle aucune peine à accepter son sort.

Dès que la cérémonie fut accomplie dans la chapelle même du couvent, Valrède prit congé de la mère Clélie des Anges avec force respects, et voulut même baiser la manche de son saint habit, à la façon russe, pour lui bien témoigner sa profonde reconnaissance et sa vénération pour ses vertus.

La bonne supérieure s'étonna un peu de ce qu'un homme paraissant aussi généreux que riche n'eût laissé aucune aumône pour les pauvres du couvent. Mais le lendemain du départ des mariés, elle vit accourir tout effarée la mère qui prenait soin de la chapelle. On ne savait ce qui avait pu arriver au tronc des pauvres, quelque chose empêchait la clef d'entrer; peut-être un malfaiteur avait-il tenté de le forcer, au milieu du dérangement occasionné par la cérémonie. On dut appeler un serrurier pour le démonter; les bonnes religieuses restèrent les bras étendus, la bouche ouverte. La boîte était remplie d'or, un billet de mille francs obstruait la serrure. C'était un tour de Valrède, qui détestait les phrases et les remerciements.

Il emmena donc sa jeune femme visiter la France et l'Europe, partout où l'appelaient ses affaires ou le simple désir de Xénie,

avide de voir le monde; guidée par un sens très droit, elle lui donnait souvent d'excellents conseils pour la conduite de ses entreprises. Plus tard, ils passèrent en Russie de longues années, lorsqu'il eut des chemins de fer à construire, des usines à installer. Douce, bonne, intelligente et fine, Xénie s'était promptement habituée au caractère bizarre de son mari et lui avait voué un véritable culte, s'attachant avec soin à ne jamais heurter brusquement sa volonté.

Lui la comblait de soins, la considérait comme un objet précieux, exceptionnellement délicat et fragile. Lorsqu'au bout de deux années de mariage, elle lui donna un fils, sa joie fut si grande, qu'il resta deux jours presque sans parler, en contemplation devant ce minuscule Valrède, qui lui montrait une figure toute plissée et deux petits poings rouges.

Il voulut qu'on l'appelât Serge, en souvenir du pays de la mère. Avec les années, ce petit Serge devint un Valrède beaucoup plus aimable, plus instruit et plus beau que son cher père, lequel se plaisait à reconnaître ces vérités en toute occasion.

Telle était la famille avec laquelle le baron Hector de Trémazan avait bien voulu songer à entrer en relations de bon voisinage, avec toute la solennité et les façons noblement cérémonieuses qu'il mettait au service de ses moindres actions. Ainsi devait-il en être quand on faisait partie de la vieille noblesse bretonne.

## X

M. de Trémazan était, au fond, très désireux, et même quelque peu impatient, de visiter Maison-Belle et d'en voir de près les habitants. Les récits plus ou moins exagérés qui lui venaient de toutes parts à ce sujet ne faisaient qu'irriter son désir, aiguillonner sa curiosité, sans toutefois diminuer l'espèce de dédain que lui inspiraient par avance ces parvenus et les façons inciviles qui devaient être leur partage; il n'ignorait pas que M. Valrède père était fort différent de son fils; sa femme, que personne n'avait encore aperçue, devait, selon toute probabilité, être, à l'unisson du mari, une grosse femme très vulgaire.

Trois jours après la visite du jeune Valrède, il commanda d'atteler les deux normands gris-fer au grand landau de famille, « l'équipage pompeux », comme l'appelait Floriette.

Le baron pensait n'être accompagné que de sa fille cadette, la personne la moins notable de la famille, afin d'opérer une première reconnaissance prudente et incolore, en pays ennemi. Cela n'engagerait à rien et ne compterait que comme stricte politesse; mais il

avait arrangé les choses suivant son gré et sans tenir nul compte d'un élément qui n'est jamais à négliger en pareilles circonstances : la curiosité féminine, pour le moins égale à l'intérêt que le baron portait aux améliorations agricoles importées par le nouveau voisin. Mme de Rochemais déclara qu'elle l'accompagnerait volontiers dans cette expédition. L'excellente femme avait tellement entendu parler de Maison-Belle, de son étonnante installation, avec une foule de choses dont personne, dans le pays, n'avait la moindre idée, qu'elle se faisait un plaisir tout féminin d'aller voir ce qu'il en était. Trémazan n'abondait pas en distractions, et peut-être y aurait-il là un agréable voisinage à cultiver. Elle s'accommodait aisément des gens aimables et bons, savait en tirer parti, sans exiger des parchemins en règle pour leur accorder sa bienveillance.

En apprenant sa décision, miss Mountmoreux déclara qu'elle irait aussi fort volontiers, l'un des membres de la famille lui ayant déjà été présenté. Missis Grenville, qui grillait d'envie de faire partie de l'expédition, s'écria aussitôt :

— Oh! très chère, mon beau lys royal! ne dois-je pas vous chaperonner? En France, vous ne l'ignorez pas, il ne se peut que vous soyez sans moi, si toutefois le baron est bien voulant.

— Madame Grenville, vous nous ferez à tous un sensible plaisir en acceptant de nous accompagner, répliqua aussitôt le baron, de son ton de cérémonieuse courtoisie.

— Vous ne devinez pas, cher père, que missis Grenville meurt d'envie de mettre certaine magnifique toilette, arrivée de Paris, et que j'ai entr'aperçue.

— Floriette! Floriette!... dit la grand'mère, craignant de désobliger l'Anglaise.

— Oui, elle dit très bien, répliqua missis Grenville; c'est un peu de vérité. Je vous demanderai, à ce sujet, un petit conseil, chère madame de Rochemais.

— Bien volontiers. Lequel?

— Cette chère petite Floriette a dit la réelle vérité, mais en mettant cette robe toute nouvelle, ne puis-je craindre de causer quelque trop vivace impression?...

— Mais non, mais non; je suis d'avis, au contraire, de faire un peu de toilette.

— Certes, appuya le baron, il est bon, je dirai même excellent, de se présenter pour la première fois environné de tout le prestige de notre rang, vis-à-vis de gens qui ne sont pas « nés » et de leur inspirer dès l'abord un sentiment de considération empreint d'une nuance de respect pour la vieille noblesse bretonne et pour les amis qui l'honorent de leur présence. Et vous, ma chère Pascale,

puisque ces dames veulent bien m'accompagner, ne vous plairait-il point vous joindre à elles? Ce serait pour vous une salutaire distraction. Vous vivez bien retirée, ma fille, et parfois mon cœur de père en prend quelque affliction.

— Merci de votre sollicitude, mon père; je préfère ne point me mettre aussi promptement en relations avec ces étrangers qui ne sont pas de notre monde; j'attendrai que vous ayez recueilli votre impression sur eux afin de me la communiquer.

Il était rare que Pascale n'eût pas un blâme direct ou indirect pour les actions ou les pensées d'autrui. Le baron n'insista point, ayant coutume de se rendre aux moindres désirs de Pascale; toutefois il regrettait sa décision.

— En un mot, tu nous envoies en reconnaissance, ma bonne sœur, pour essuyer les premiers le feu de l'ennemi. A en juger par M. Serge, le parlementaire, ce m'a tout l'air d'ennemis fort tolérables.

— Pourquoi, Floriette, n'appelez-vous pas tout de suite ce personnage par son petit nom, familièrement? N'y mettez donc aucune gêne, suivant votre louable habitude.

La jeune fille rougit, à cette mercuriale de sa sœur, prononcée d'un ton aigre-doux.

— Cela viendra peut-être, répondit Gwendoline, prenant la défense de son amie. Nous faisons ainsi en Angleterre, quand nous sommes un peu en amitié.

— Allons nous habiller, s'écria M^me^ de Rochemais, voyant le baron froncer le sourcil, et Pascale prête à riposter.

Floriette reparut la première dans une simple petite toilette de mousseline bleue, ses beaux cheveux d'or ondés et rutilants flottant sur ses épaules, le visage ombragé par un grand chapeau rond lié d'un ruban bleu, fraîche et charmante comme une jeune fille des fêtes champêtres peintes par Watteau.

Gwendoline et M^me^ de Rochemais la suivaient de près, mais missis Grenville se fit attendre un instant. Un grand bruit de jupes empesées annonça son approche; elle parut enfin, resplendissante dans sa toilette mauve, couverte d'une infinité de volants qui s'agitaient à chaque pas comme une volée d'ailes légères. On lui fit compliment.

— Oh! merci, dit-elle, je sens que je suis disponible en conquêtes.

— Gare, alors! dit Floriette en sautant légèrement dans le landau, après que tout le monde y fut installé. Les parasols frangés de soie s'ouvrirent comme de grandes fleurs; les jupes bouffantes dépassaient le bord de l'antique voiture que les deux hauts carossiers entraînèrent bientôt, au trot rhythmé de leur majestueuse allure. Il semblait vraiment que la présence du baron communiquât aux nobles animaux un sentiment de particulière dignité, de cette

dignité qui doit être l'apanage flatteur de chevaux consacrés au service de gens appartenant à la vieille noblesse de Bretagne.

## XI

Maison-Belle se trouvait placée sur une hauteur d'où l'on découvrait une vue immense, d'un côté sur la mer, de l'autre sur un grand parc dessiné à l'anglaise qui se confondait avec le plus beau des paysages bretons. Ce parc descendait en pente douce vers la campagne, tout rempli de pelouses et d'îlots d'arbres rares apportés à grands frais.

L'habitation, presque pareille des deux côtés, n'avait, pour ainsi dire, point de façade principale; cependant l'entrée de cérémonie se trouvait du côté du parc; les voitures faisaient le tour de la maison par un large circuit sablé et s'arrêtaient devant le perron en croissant, peu élevé, garni d'une élégante balustrade de fer forgé, abrité par une grande marquise vitrée.

Sans bruit, glissant comme un fantôme, un domestique très correct vint respectueusement ouvrir la portière et se mit en devoir d'introduire les visiteurs. A peine entrées dans la maison mystérieuse, les dames s'empressèrent d'ouvrir de grands yeux curieux.

Le spacieux vestibule, décoré de trophées de chasse, ramures de rennes, de cerfs, têtes de sanglier aux crocs menaçants, offrait un aspect hospitalier, avec sa haute glace, ses bancs de chêne brun et ses porte-manteaux commodément disposés.

Une immense tapisserie en verdure ancienne, haut drapée par d'énormes câbles, encadrait la grande baie d'où partait le vaste escalier tout en bois de chêne foncé, à la rampe massive, aux marches recouvertes d'un tapis de fourrure brune qui conduisait aux étages supérieurs.

— Cette entrée a déjà fort bon air, dit tout bas M^me^ de Rochemais à sa petite-fille.

— Grand'mère, je suis sûre que tout sera très bien.

Toujours grave et silencieux, le domestique fit entrer les visiteurs dans une grande salle très simple, garnie tout autour d'une ceinture de larges divans, recouverts de tapis d'Orient. Un billard immense, une bibliothèque en bois noir, des trophées d'armes de tous les pays en formaient la décoration. Sur une table massive on voyait, jetés, pêle-mêle, des livres ouverts, des journaux, des fleurets, des gants d'armes. Rien dans ce désordre involontaire ne sentait le luxe, ni l'apprêt ni l'attente d'aucun visiteur.

Le baron donna sa carte au domestique, qui disparut comme une ombre, pour aller la porter à M^me^ Valrède.

Mme de Rochemais tirait son lorgnon pour mieux se rendre compte du coup d'œil, le baron affectait de ne rien regarder, missis Grenville disciplinait les innombrables volants de sa jupe, et Floriette s'amusait indiscrètement à glisser sa petite main dans un énorme gant d'escrime, quand, au milieu du silence qui enveloppait la maison, retentit soudain un grand bruit de sabots.

La porte s'ouvrit avec fracas; un homme grand et gros, en vareuse de laine brune, coiffé d'un bonnet de loutre, qu'il s'empressa d'ôter, arriva comme une bombe au milieu des visiteurs.

— Mesdames, soyez les bienvenues chez moi. N'ayant point de maître de cérémonies, je me présente moi-même : Anthime Valrède, votre serviteur. Monsieur de Trémazan, je suppose? très flatté... très honoré...

— Monsieur, dit le baron avec pompe, mais en même temps avec la plus bienveillante condescendance, — monsieur, je serai véritablement heureux si vous voulez bien me présenter à Mme Valrède, afin que je mette à ses pieds mes respectueux hommages. Sachant qu'elle est d'une santé délicate, Mme de Rochemais ma belle-mère, ma fille et ses amies ont désiré m'accompagner dans cette première visite, pour lui mieux témoigner notre intérêt et notre bon désir de lui montrer quels sentiments nous animent à son égard.

— Merci bien; très aimable. C'est votre fille, cette belle personne?

— Non. C'est son amie, miss Mountmoreux, voici ma fille.

Floriette fit un salut gracieux; Gwendoline inclina la tête, penchant son cou de cygne.

— Très bien, très bien. Voulez-vous monter auprès de ma femme? Elle ne peut bouger ni pied ni patte. Ça lui fera plaisir de voir du monde, car je l'aime bien, ma pauvre Xénie, mais je ne suis guère amusant.

Ce disant, il partit d'un gros rire et, tendant le dos, arrondit le bras, de son mieux, pour l'offrir à Mme de Rochemais.

En montant l'escalier derrière eux, missis Grenville poussa le bras de Floriette et lui dit tout bas.

— Regâdez, ma petite chère, sous ces vilaines souliers de bois, il y a des clous en or? *Oh dear me!*

— C'est pourtant vrai! dit la jeune fille qui s'amusait de l'effarement de la bonne Anglaise. — Voilà un original! si sa femme lui ressemble...

Mais sa femme ne lui ressemblait guère. Étendue sur une chaise longue, au milieu de l'immense hall rempli de fleurs, d'arbustes et de plantes exotiques, Mme Valrède se leva, toute mince, blonde, délicate et pâle; simplement vêtue d'un long peignoir de soie violette,

garni de blanches dentelles, elle s'avança vers ses hôtes d'un air si doux et si gracieux que leur impression fut toute de sympathie.

La présentation recommença, et le baron s'embarqua dans des phrases de politesse pompeuses et solennelles, dont il ne serait peut-être jamais sorti à son avantage, si le jeune Valrède ne fût entré très à propos pour les interrompre.

Son arrivée mit tout le monde à l'aise. Chez lui, il se montra sous un jour fort différent : toujours sérieux et réservé, mais causant plus volontiers, avec une simplicité aimable, oubliant l'espèce de froideur hautaine dont il s'entourait lors de sa première entrevue avec la famille de Trémazan.

Son père parlait peu en sa présence, se plaisant à l'écouter, et n'ouvrant guère la bouche que pour donner cours aux brusques saillies qui lui étaient habituelles. Serge témoignait à son père une extrême déférence : quoique celui-ci pût dire ou faire d'excentrique, jamais un sourire, un mouvement d'impatience ni une contradiction brusque ne trahissait son impression ni sa désapprobation.

La conversation devint générale : on parla des ressources et des mœurs du pays, des pèlerinages célèbres, des coutumes anciennes encore en usage dans le peuple. M. Anthime posait des questions brèves et pratiques sur les procédés de culture, la main-d'œuvre, etc. Le baron répondait longuement avec son emphase habituelle. Les dames causaient avec M^me^ Valrède de sa santé, de ses occupations, de ses impressions au sujet du pays et de son climat... Floriette, assise un peu en arrière, dans l'ombre d'un grand meuble, sentit quelque chose de froid effleurer sa main : elle poussa une légère exclamation de surprise. Le long museau gris et pointu d'un superbe lévrier de Perse s'obstinait à se glisser sur son genou, comme pour solliciter son attention.

— Schamyl, ici ! appela Serge d'une voix brève.

— Oh ! monsieur, laissez-le, ne le grondez pas, dit la jeune fille en caressant le chien, — quel bel animal ! Oui, vous êtes beau, monsieur Schamyl !

Le chien parut comprendre, car il agita la queue, en regardant son maître, et s'assit tranquillement tout contre M^lle^ de Trémazan, fixant sur elle ses bons yeux, au regard véritablement humain.

— Je suis tout surpris, mademoiselle, car Schamyl, permettez-moi de vous le dire, est un personnage fort difficile sur ses relations. Il est bien rare qu'il fasse des avances aussi prononcées.

— Je suis très fière de penser que j'ai eu le bonheur de lui plaire, répondit-elle en riant.

— Vraiment oui, et cela témoigne de son bon goût, répliqua Serge sur le même ton enjoué. Ne pensez-vous pas, mademoiselle, qu'il en

est un peu des bêtes comme des gens? A part la race, il y en a qui naissent plus intelligents, mieux doués que d'autres. J'ai ramené ce chien du Caucase, et sa dignité, l'élégance de son port me rappellent la fière tournure des grands seigneurs de son pays. Jamais il ne met les pattes à la cuisine pour solliciter quelque gourmandise, aussi est-il en complet désaccord avec Trottignon.

— Et qui est Trottignon?

— Un affreux toutou que mon père a retiré d'une mare où des gamins l'avaient jeté avec une bonne pierre au cou; il est aussi mal léché, aussi goinfre, aussi familier que Schamyl est discret et bien élevé; rien d'amusant comme de voir les façons dédaigneuses de ce dernier à l'égard de maître Trottignon.

Tout en parlant, les yeux de Serge se fixaient sur la jeune fille sans pouvoir s'en détacher; il semblait qu'il prononçât n'importe quelles paroles pour pouvoir continuer à loisir un examen qui lui plaisait fort évidemment. Il vit qu'elle s'en apercevait et en paraissait gênée; tout aussitôt il se leva pour aller causer avec Gwendoline et sa tante, auprès desquelles il parut fort empressé. Missis Grenville agitait son éventail, souriait en découvrant ses blanches incisives et montrait toute la mine d'une personne « réellement » enchantée.

Mais M. Valrède entendait bien faire exécuter à ses hôtes « le tour du propriétaire », en commençant par la maison.

— Il n'y a pas de salon, dit-il. C'est cette pièce qui le remplace; ma femme se tient toujours ici, dans la vérandah, au milieu de ses fleurs. Elle aime ça, et voyez-vous, ce qu'elle aime je le lui donne, même quand c'est cher. Quand on a de l'argent, ça va tout seul. Du reste, elle s'entend avec l'ours gris pour me faire faire à peu près tout ce qui lui convient.

— A peu près, oui, mon ami, dit M^me^ Valrède en souriant...

— Et quel est cet ours gris? demanda le baron avec intérêt.

— Parbleu, le voilà!

Et il désigna Serge, qui sourit aussi.

Le baron levait le menton en sursaut et agitait la mèche de Lamartine orateur, à chaque nouvelle excentricité de son hôte. Cette façon familière de qualifier son fils lui paraissait entièrement dépourvue de décorum. Dans la vieille noblesse bretonne, on en a quelque peu davantage.

— Il n'est pas dangereux? s'informa missis Grenville un peu inquiète.

Elle n'avait pas bien saisi et s'imaginait qu'on allait exhiber quelque animal extraordinaire.

— Ne craignez point; il est fort apprivoisé, ma chère madame

Grenville, dit Mme Valrède en souriant. C'est un petit nom que je donne parfois à mon fils, et M. Valrède m'a trahie.

## XII

Pendant que Mme Xénie faisait à ces dames les honneurs de son appartement particulier et des pièces du premier, son mari avait avec le baron un engagement à fond sur le terrain brûlant des améliorations agricoles. M. de Trémazan admettait difficilement les nouveautés sur ce sujet, comme en toutes choses, du reste.

— Vous savez que j'installe ici à côté, au Plouarech, non une ferme modèle, mais une vraie ferme pratiquement organisée; si les dépenses sont fortes, elles produisent au moins. J'ai déjà un choix de bêtes superbes et je prétends améliorer les chevaux du pays avec des chevaux du Don. Cela fera une race incomparable pour la remonte de l'armée. Ces bêtes-là vous ont un fond!... Voulez-vous aller voir ça, tout à l'heure?

— Volontiers, dit le baron, bien qu'il me semble difficile d'admettre votre prétention à vouloir améliorer notre race bretonne.

— Hein? pardon, pardon. Moi, je prétends qu'on peut toujours tout améliorer, bêtes et gens. Affaire de patience et d'argent employé avec intelligence. Ainsi moi, tel que vous me voyez, j'étais un petit bonhomme de rien du tout; eh bien, je me suis amélioré tout seul ; j'ai fait une fortune immense et je suis quelqu'un, hron!

— Cette appréciation d'un fait personnel, assurément flatteur et juste en l'espèce, ne saurait s'étendre d'une façon universelle à tous les êtres vivants. On ne saurait en inférer que tout, dans le vaste univers, obéisse à des lois de ce genre. La race, les ancêtres, doivent aussi peser d'un certain poids, pour ne point dire avec plus de justesse, d'un poids certain en de semblables matières. Suivant moi, ces considérations ne sauraient être estimées que comme dépourvues d'autorité.

— Races, ancêtres, allons donc! c'est un tas de vieilles idées, nous avons mieux que cela à présent. Les races, mais nous les fabriquons à volonté. Avec de l'argent...

— Ah! cher monsieur Valrède, je ne saurais en aucune façon admettre des théories aussi subversives; à mes yeux, la noblesse du sang constitue à elle seule une valeur réelle composée de toutes les supériorités, équivalente à tous les mérites. La naissance! la naissance!

— Hein? et les dons naturels, cultivés et développés par l'entraînement, par l'éducation et les aptitudes innées! Voilà qui démolit joliment votre noblesse, et d'une seule chiquenaude, hron!

Et le gros homme, enchanté de son discours, se tamponnait le front avec un grand foulard rouge, tandis que le baron, excité par le plaisir de la discussion, donnait un coup à la mèche de Lamartine.

— Moi, voyez-vous, au fond, je ne crois qu'à la puissance du travail et à celle de l'argent qu'il produit. On en a, on fait ce qu'on veut. On n'en a pas, serviteur...

— Permettez, monsieur Valrède, permettez, je ne saurais véritablement acquiescer à cette manière de voir qui me paraît entachée d'exagération. Il me semble que les véritables guides de l'humanité sont plutôt les croyances, les institutions, les gouvernements établis.

— Hein? les gouvernements? Connais pas. Sais-je seulement sous quel gouvernement nous sommes? Je ne m'en inquiète guère. Le véritable gouvernement d'un chacun, c'est son intérêt; idem, semblable pour le peuple d'un pays. Or donc, — et il posa son doigt le long de son énorme nez, — or donc, le premier de tous les intérêts, c'est que le sol rende tout ce qu'il peut rendre. L'agriculture est donc le véritable gouvernement.

A ce moment, les dames rentrèrent dans le hall.

Le baron répondit d'un ton emphatique et doctoral :

— Il est vrai que le grand Sully, ce ministre éminent, a prononcé cette parole restée célèbre : « Agriculture et commerce sont les deux mamelles nourricières de la France. »

— Oh! dear monsieur! s'écria missis Grenville rougissante, absolument suffoquée d'entendre un mot si malsonnant dans la bouche d'un gentleman comme le baron.

— Mais c'est de l'histoire, chère madame.

— Ce Sully était rudement dans le train, dit M. Valrède enchanté. Quand a-t-il donc passé au ministère?

— Sous Henri IV, mon cher père, il y a plus de deux cents ans, répondit Serge avec une grande déférence.

Personne ne sourit.

— Hein? c'est dommage; j'aurais volontiers fait sa connaissance. Nous aurions pioché tous les deux. L'agriculture! mais c'est le moteur de la vie universelle, c'est la plus noble des occupations, car, avec un simple légume, avec une plante textile, on a changé la face de pays entiers, bêtes et gens. Et aucune noblesse n'a jamais produit autant de bien que le coton ou la betterave.

Le baron commençait à sentir ses oreilles s'échauffer singulièrement. La mèche dressée en flamme sur son front avait d'inquiétants soubresauts; à chaque instant, il ramenait un pan de sa redingote sur son genou droit, signe, chez lui, d'une agitation portée au plus haut degré. Sa fille ne savait comment prévenir quelque incident

fâcheux. M. Anthime, de son côté, devenait semblable à un gros ballon rouge prêt à éclater, à rebondir au moindre heurt. M^me^ Valrède et la jeune fille se comprirent. La première lança à son fils un rapide regard.

— Si ces dames voulaient visiter la serre, mon père? Cela les intéresserait peut-être.

— Oui, c'est cela, cria M. Anthime en se levant d'un bond. C'est cela; les fleurs et les dames, ça ne fait qu'un.

Heureusement que ses colères s'en allaient aussi vite qu'elles venaient, comme celles des enfants. Subitement calmé, il promenait un regard satisfait sur ses hôtes, enchanté d'avoir trouvé une amabilité aussi « corsée » à leur adresser.

Ce qui avait particulièrement irrité M. de Trémazan, plus encore que le sans-gêne et les idées subversives de M. Valrède, c'était sa manière de commencer ses discours par un « Hein? » semblable à un éternel point d'interrogation, et de les terminer par cette espèce de grondement guttural « Hron », avec l'H expiré fortement. Il raconta par la suite à Pascale que ce misérable « Hron » lui entamait la surface du tympan d'une façon véritablement inquiétante et susceptible de le porter à des mouvements d'exaspération essentiellement fâcheux, et capables de le conduire jusqu'à l'impolitesse.

On descendit donc pour aller visiter les serres. M^me^ Valrède s'excusa de ne pouvoir accompagner ses hôtes à cause de son extrême faiblesse, plus grande ce jour-là malheureusement.

A peine avait-on fait quelques pas, qu'une espèce de boule noire hérissée vint se jeter étourdiment dans les nobles jambes du baron, puis dans la robe mauve de missis Grenville, effrayée.

— Ici, Trottignon! malhonnête! Il a encore volé quelque chose à la cuisine, cria M. Valrède, levant sa canne sur l'animal.

En effet, le chien tenait dans ses dents un morceau de victuaille et ne paraissait nullement disposé à le lâcher. Sa patte repliée comme si on l'eût frappée, ses yeux luisants sous les poils frisés, témoignaient qu'il avait parfaitement conscience de son méfait.

M^me^ de Rochemais se prit à rire.

— Quel est cet affreux vaurien?

— C'est le favori de mon père, madame. Voyez quel accueil lui fait Schamyl; on dirait positivement qu'il le gronde.

Le lévrier s'approchait du griffon et, d'un air dédaigneux, lui envoyait un grognement menaçant qui découvrait toute sa formidable mâchoire aux blanches dents aiguës, puis il lui tourna le dos et revint vers Floriette qu'il avait décidément prise en amitié. Le griffon comprit, car il s'assit fort penaud à l'écart sans plus oser s'approcher des visiteurs, qu'il suivait de son œil effronté.

— C'est convenu, monsieur mon fils, dit M. Anthime avec bonne humeur, votre chien est une bête distinguée, tandis que mon Trottignon n'est qu'un petit galopin. Ça ne fait rien, il faut que tout le monde vive. Parmi les bêtes comme parmi les gens, tout le monde n'est pas marquis, mais chacun a son mérite et sa place.

— Oui! murmura le baron, tel chien, tel maître.

Les serres, magnifiquement installées, remplies de fleurs merveilleuses, étaient sous la direction d'un praticien expérimenté, ancien élève de l'école tourangelle.

M. de Trémazan passait de surprises en étonnements, il en oubliait de trouver l'occasion favorable pour faire sentir à l'ex-fabricant de betteraves la supériorité incontestable de la noblesse bretonne.

— Allons, hé! Serge! m'aideras-tu? cria M. Anthime, en moissonnant des fleurs pour en offrir aux dames qui voulaient, par discrétion, l'en empêcher.

Floriette, qui aimait les fleurs avec passion, s'extasiait, découvrant à chaque pas des merveilles inconnues. Cette richesse de nuances dans des feuillages aussi beaux que des fleurs mêmes, ces plantes aux formes élégantes, toute cette flore des pays chauds, lui causaient des joies, des admirations naïvement exprimées qui amusaient Serge et Gwendoline.

M. Anthime, qui préférait cette expansion sincère à la morgue du baron, saisit sans cérémonie la jeune fille par le poignet et la tira devant quelques plantes d'aspect bizarre plutôt que joli.

— Hein? que dites-vous de ça? Ce sont des dionées du Brésil. Ces sont des fleurs qui mangent des mouches. Est-ce assez curieux?

— Des mouches? s'écria le baron avec un sourire d'incrédulité. Mais comment admettez-vous que des fleurs puissent en réalité se livrer à un repas de ce genre? Les fleurs ne sauraient être carnivores, étant dépourvues des organes digestifs nécessaires pour s'assimiler une nourriture animale?...

— Oui? eh bien, c'est pourtant comme ça... hron... s'écria M. Anthime, ravi de pouvoir détacher une petite contradiction à M. de Trémazan, dont le ton doctoral, la parole lente et solennelle, l'agaçaient prodigieusement.

— C'est mon fils qui a rapporté ces dionées d'un voyage au Brésil, sur son bateau, son yatte...

— Yacht! reprit missis Granville, choquée de cette prononciation défectueuse.

— Va pour *yâte*, comme vous dites. Tous les savants lui envient ces fleurs, qui n'ont pourtant pas l'air de grand chose de fameux.

— Oh! je voudrais les voir manger!... dit Floriette émerveillée.

— Eh bien, si vous voulez revenir à Maison-Belle, Serge vous expliquera leur manière de vivre. Vous leur donnerez à déjeuner vous-même, avec cette petite main, grosse comme rien... Pendant que ces dames achèveront de visiter les serres, le parc, le jardin, je vais conduire M. le baron à la ferme; ce sera plus intéressant pour des hommes comme nous.

— Comme nous! se dit intérieurement M. de Trémazan, un peu choqué de cette comparaison familière.

Tous deux s'éloignèrent donc, laissant Serge faire aux dames les honneurs de la propriété.

Floriette, qui allait toujours en avant avec sa vivacité ordinaire, poussa un cri de surprise et d'admiration joyeuse. Serge accourut et trouva la jeune fille en extase devant des roses thé d'une merveilleuse beauté.

— Oh! les belles roses! dit-elle naïvement, tendant vers les fleurs ses petites mains frémissantes. Puis elle recula, confuse de son indiscrétion; mais déjà Serge les avait cueillies.

— Je suis trop heureux, mademoiselle, que vous ayez trouvé ici quelque chose à votre gré; c'est une variété nouvelle, encore très rare; vous en aurez la primeur.

— Oh! monsieur, que je suis indiscrète! il faut me pardonner, je ne sais pas cacher mes impressions; une chose me plaît, me charme, je le dis tout de suite... Pascale me gronde souvent pour cela.

Il sourit sans répondre, en lui tendant les fleurs, fixant sur elle ses yeux gris au regard magnétique; leur expression n'avait sans doute rien de féroce, car elle se sentit rougir, toute troublée, restant immobile, les mains dans celles du jeune homme, oubliant, elle de prendre les fleurs, lui de les laisser. Gwendoline arrivait à ce moment; il n'y avait plus une seule rose thé, mais Serge s'empressa de lui en offrir d'autres.

Floriette serrait les fleurs parfumées contre sa poitrine, comme si elle eût craint d'être obligée de les partager, tout heureuse de les avoir pour elle seule. Son bon cœur lui fit reproche de ce léger mouvement d'égoïsme un peu inconscient; mais elle aimait à se figurer qu'à elle seule étaient destinées les merveilleuses et douces fleurs.

Pendant toute la promenade, Schamyl l'avait suivie pas à pas; si elle s'arrêtait, elle sentait la longue tête fine du chien se glisser dans les plis de sa robe avec une caresse d'amitié.

## XIII

Comme on achevait le tour du parc et des parterres, on aperçut le baron et M. Anthime qui débouchaient de derrière les massifs, revenant de leur visite à la ferme, et paraissant discuter avec animation. Tout d'un coup, on vit le dernier se baisser, ramasser une plante et la brandir avec vivacité sous les yeux de M. de Trémazan, effaré.

— Voyez-vous ce modeste plant de tabac, monsieur le baron?

— C'est du tabac? En vérité, j'ignorais que tel fût l'aspect de la plante funeste apportée par Jean Nicot, vers 1570... et j'ignorais qu'elle pût trouver dans notre climat une atmosphère et des substances nutritives suffisantes pour pouvoir atteindre son développement normal.

— Vous ne l'aviez jamais vue que dans votre pipe, hein?

— Je n'appartiens point à la génération abâtardie qui se livre avec un enthousiasme regrettable à la fâcheuse et grossière habitude de fumer des pipes, répliqua vertement le baron, légèrement scandalisé.

— Oui-da? Eh bien, ça m'arrive souvent, à moi; est-ce que j'ai l'air d'un abruti? Hron!... Eh bien, cette plante, c'est la révolution que j'apporte dans votre Bretagne.

— La ré... volution?

Ce mot abhorré, synonyme de bouleversements épouvantables, faisait passer des frissons dans le dos du pauvre baron. M. Valrède ferma à demi ses petits yeux vifs et moqueurs, jouissant malignement de l'effet produit avant de reprendre :

— J'introduis la culture du tabac dans ces contrées; j'en ai étudié le sol et le climat, qui me paraissent des plus propices.

— Vous êtes incapable de commettre une si mauvaise action.

— Demande pardon. J'introduirai, vous dis-je, et la simple feuille de cette bonne plante va changer entièrement la face du pays; elle y amènera l'aisance, le bien-être, l'instruction...

— Et toutes les corruptions modernes que le luxe traîne à sa suite! C'est impossible!...

— En Russie, j'ai opéré ces miracles avec la betterave; des contrées entières, sauvages et désertes, ont été transformées à l'aide d'un simple légume sucré. Ici, j'emploierai le tabac comme agent de civilisation; autre part, je trouverai quelque chose de mieux encore; avec de l'argent et de l'intelligence, tout est possible. Améliorer les populations par l'agriculture, voilà ma tâche, et je l'accomplirai, hron!...

Le baron était consterné à l'idée des bouleversements entrevus; le voisinage, le département, la province entière, allaient en subir le contre-coup. Et l'existence paisible de la vieille noblesse bretonne ne serait-elle point aussi susceptible d'en être troublée?

— Cet homme est un véritable suppôt de Satan, pensait-il. Certes, il n'a point conscience de sa perversité! Il traîne à sa suite tous les maux enfantés par le luxe et les idées modernes. Il faut, de toute nécessité, que j'assume la tâche laborieuse de le faire revenir de ses idées subversives. Ne nous livrons donc pas à la légitime impatience que ses façons incorrectes et ses agissements incohérents font naître à chaque instant dans notre for intérieur.

Pénétré de cette pensée de devoir, le baron s'arma, vis-à-vis de l'irascible agriculteur, d'une longanimité, d'une correction d'attitude absolues, pour éviter de lui rompre en visière.

On rentra dans Maison-Belle pour prendre congé de M^me^ Valrède, puis les visiteurs remontèrent dans l'antique carrosse, déjà tout rempli des fleurs offertes à ces dames. A ce moment, le chef jardinier apparut, chargé d'une nouvelle gerbe que Serge présenta au baron, pour le prier de l'offrir spécialement à M^lle^ Pascale de Trémazan.

— Nous espérons qu'une autre fois elle voudra bien favoriser Maison-Belle de sa présence. Veuillez bien le lui dire de la part de ma mère et de la nôtre, monsieur.

Enchanté de cette attention délicate à l'adresse de sa chère Pascale, le baron voulait cependant refuser.

— Ces dames ont déjà moissonné toutes vos fleurs. En vérité, c'est abuser...

— Eh non! s'écria M. Valrède père avec bonhomie. Ne vous en gênez donc pas! Ça repousse, les fleurs! Et, si elle est un peu fière, votre demoiselle, elle verra que nous sommes quand même de bonnes gens.

On se quitta donc avec force compliments.

— Eh bien, comment trouves-tu les voisins, Xénie? cria M. Valrède à sa femme, de sa grosse voix bruyante, en se laissant tomber près d'elle dans un vaste fauteuil anglais.

Et comme d'habitude, sans attendre sa réponse, il continua :

— Quelle bonne tête il a fait, ton baron, en visitant la ferme, hein? Jamais il n'avait vu tant de belles bêtes de toute espèce et si bien tenues; les vaches charolaises surtout ont obtenu sa haute approbation, elles étaient propres comme des anglaises, sur leur belle paille fraîche et dorée. Et les chevaux percherons, arabes, russes, mangeant dans du granit rose poli; pas un cuivre, du nickel partout. Ça lui a fait un effet, ce nickel!... Impossible de lui faire

approuver que les chevaux de prix soient laissés libres dans leur box, sans les attacher. Nous n'avons pu nous entendre là-dessus.

Mme Valrède répondit de sa petite voix douce, qui faisait immédiatement taire le clairon retentissant de son mari :

— Tous sont fort aimables. La jeune fille surtout est charmante.

— Charmante! avec sa spontanéité, sa grâce aimable et rieuse; miss Mountmoreux est bien belle, avouez-le, ma mère; elle vous plaira aussi, certainement, quand vous la connaîtrez mieux.

— Ta, ta, ta, monsieur mon fils. L'alezane est bien autrement vive et gentille.

— L'alezane? répéta Serge étonné.

— Eh oui, la petite qui a des cheveux d'or rouge. Elle me convient tout à fait; je suis sûr que nous serons une paire d'amis. Comment peux-tu trouver l'Anglaise plus à ton goût? Ça n'a pas de comparaison; de la bière et du champagne!

Serge sourit sans répondre.

— Mme de Rochemais est une charmante vieille femme.

— Oui, oui, Xénie; mais quant à la tante de Mlle Mandoline.

— Miss Gwendoline, mon ami.

— Bon, bon, disons Gouenndoline, puisque tu dis que ça se prononce ainsi; eh bien, la tante est une pimbêche. J'ai voulu lui offrir la main pour descendre des marches dans la serre; n'a-t-elle pas aussitôt piqué un soleil, baissé les petites soupapes de ses yeux de vieille souris, en me répondant : « Mêci, je souis très bonne toute seule... » A-t-on idée de cela? Et la Noire pourquoi n'est-elle pas venue?

— Quelle Noire, mon ami?

— L'autre, la sœur. Serge m'a dit qu'elle avait les cheveux, les sourcils noirs comme de l'encre.

— Elle n'aime pas à sortir, à se montrer, à cause de sa disgrâce. Quand elle nous connaîtra...

— Allons donc! Parce que c'est aussi une pimbêche, une orgueilleuse. Qu'est-ce que ça peut nous faire qu'elle boituche, si elle est aimable et bonne personne?

## XIV

Dans le vieux landau de famille, on était beaucoup moins expansif. Un peu fatiguée, Mme de Rochemais s'accotait dans le fond, fermait les yeux, et sa main gauche jouait tout doucement avec sa grande boucle blanche. Le baron ne s'appuyait jamais. Dans leurs causeries particulières, Floriette prétendait irrévéren-

cieusement que grand'mère faisait ainsi « son chat de satisfaction ». Quand, au contraire, elle tirait et secouait la boucle avec agitation, grand'mère faisait « son chat de fâcherie », et ces propos faisaient sourire l'excellente femme. Mais le baron n'aurait supporté ni cette incorrection de langage, ni cette familiarité, bonne pour les petites gens. Assise en face de sa grand'mère, Floriette restait donc silencieuse, tenant ses belles roses thé bien serrées sur sa poitrine; la jeune fille aspirait la douce et pénétrante odeur qui finissait par l'engourdir et l'emporter sur les ailes d'une rêverie indécise, aussi grisante, aussi subtile que leur parfum. Comme un décor lentement découvert, d'immenses jardins se déroulaient devant elle, tout remplis de fleurs merveilleuses dont les corolles se refermaient sur des insectes aux ailes éclatantes pour les dévorer. Derrière un massif, brillaient entre les branches légères deux yeux gris, profonds et bons, qui, tout doucement, s'emparaient de son cœur.

Gwendoline rompit le silence la première, disant avec ce petit accent anglais si gentil dans sa bouche :

— Chêr monsieur, comment pensez-vous de vos nouveaux voisins?

— Évidemment, ma belle, dit le baron qui donnait quelquefois ce nom d'amitié courtoise à la belle Anglaise, évidemment M^me^ Valrède et son fils paraissent jouir d'une somme d'éducation supérieure à celle de cet agriculteur forcené, qui est un individu des plus incorrects, et leur société pourrait n'être point dépourvue de quelque agrément. Toutefois, il y a matière à prolonger ses réflexions sur ce sujet. Leur pensée d'aimable politesse à l'égard de ma fille Pascale m'a été fort sensible, et je désire qu'elle-même en soit touchée. Vous entendez, Floriette, je compte que vous m'aiderez à exprimer ce sentiment à votre aînée.

— Oui, mon père, bien volontiers.

— Je ne suis point éloigné de souhaiter qu'il s'établisse des rapports empreints d'une certaine cordialité entre ces Valrède et ma famille, tout en maintenant les distances exigées par la différence des situations sociales. M. Anthime Valrède n'est point un méchant homme, mais il a des idées, des prétentions inouïes, capables d'amener un trouble grave dans l'existence des paisibles populations de nos contrées. Mon devoir est de tenir tête à l'invasion de ce torrent menaçant; je dois me poser en digue résistante devant le flot des nouveautés qu'il apporte. Pour cela, il me faudra avoir avec M. Valrède plus d'une controverse sérieuse.

Satisfait de cet exposé de sa future conduite, le baron retomba dans la profondeur de ses pensées.

La belle Anglaise avait éprouvé un grand plaisir à retrouver Serge en Bretagne. Elle savait qu'il appréciait hautement son caractère indépendant, plein de franchise et de loyauté, et disait de lui : « Il serait digne d'être Anglais », éloge fort grand dans sa bouche de fille d'Albion, fière de son pays.

Quand elles furent rentrées au manoir, Gwendoline dit à sa tante :

— Et vous, tante, vous n'avez pas dit votre impression de Maison-Belle et de ses habitants?

— O mon beau cygne, les hommes sont terribles.

Il fut impossible d'obtenir de la digne missis Grenville qu'elle développât ce jugement sévère pour la moins belle moitié du genre humain.

Elle se borna à répondre :

— Ma royale Gwendoline, vous avez dit une fois que M. Serge il serait digne d'être Anglais. Oui, il serait aussi digne de vous, mais je ne pouis cacher à vous qu'il m'a payé une grande attention toute cette journée. N'en soyez point jalouse, chère petite chose.

Et la royale Gwendoline de sourire. En anglais, on dit payer une visite, payer attention, comme nous disons en France : faire une visite, faire un doigt de cour.

Peut-être pourra-t-on découvrir ce que signifiait cette exclamation pour missis Grenville : « les hommes sont terribles », en jetant un coup d'œil indiscret sur le livre de bord qui reflétait la transparence de ses pensers.

« Nous sommes tous été visiter les voisins Valrède, à Maison-Beautiful, tous, excepté miss Pascale. Pauvre chère chose! Elle n'aime pas de promener chez des inconnus parce qu'elle est d'une irregular construction; je suis trop cœur féminin pour ne pas démasquer cela. Si seulement elle était construite comme je souis moi-même! La beauté est un cadeau agréable.

« Quelles difficoultés dans la vie! N'ai-je pas été aujourd'hui trop sensible aux grandes quantités d'attentions que ces messieurs m'ont payées? M. Valrède le fils il est très chârmant avec Gwendoline dont je suis tante, et son père est un homme sans longs discours comme le baron, mais extrêmely sincère et la pensée dans la main. Plusieurs fois, il voulait toujours me secourir pour descendre une marche ou me cueillir une fleur. J'ai résisté beaucoup à cela. O dear me, les hommes sont terribles... Et le cœur est d'une faible fortification féminine contre leur amiabilité trop considérable... Mon toilette était bien dans le situation, sans un laid petit dog qui a voulu se promener avec un os près de moi. M^me^ Valrède, digne lady réellement bien jeune et douce pour un fils de cet âge. Je pense que ce voisinement sera bien agréable pour notre séjour ici. »

A son grand étonnement, à sa grande satisfaction, le baron eut moins de peine qu'il ne pensait à persuader à l'austère Pascale d'entrer dans ses vues au sujet des nouveaux voisins.

Elle voulut bien accepter le bouquet remis par Serge et pria Floriette de lui raconter en détail la première visite à Maison-Belle.

Celle-ci le fit aussitôt, avec tout l'entrain, toute l'exubérance inhérente à sa nature prime-sautière; elle décrivit la maison, parla de tout, même de Schamyl et de Trottignon; mais, arrivée au petit épisode des roses thé, elle fit soudain opérer à son récit une sorte de mouvement tournant, et le passa sous silence. Une crainte lui était venue subitement que sa sœur ne souhaitât partager ces fleurs, et combien il lui en eût coûté!... Cette crainte traversa son esprit comme une flèche; elle se jugea ensuite bien égoïste, eut quelque honte, mais n'osa plus revenir sur l'incident.

Remontée dans sa chambre, elle courut vers le vase de cristal d'où les fleurs semblaient lui sourire, se pencha vers elles et les effleura de ses lèvres. Puis elle les emporta vivement dans son petit atelier, tout en haut, en haut de la vieille tour. Cette pièce était sa retraite favorite, elle venait y peindre des fleurs, y lire de la musique sur un petit piano que sa grand'mère avait fait venir de Paris tout exprès.

Ceux qui prétendent savoir déchiffrer quelque chose dans les cœurs de jeune fille n'ont qu'à employer ici les ressources de leur science. Pourquoi Floriette gardait-elle si jalousement ces roses pour elle, pourquoi?... Elle-même n'aurait point su le dire clairement.

Dûment mise au courant des incidents de la journée, Pascale dit au baron :

— Je partage absolument votre manière d'envisager la situation, mon père. Je crois, en vérité, que vous avez raison en vous faisant un noble devoir d'opposer la fermeté de vos principes, la sagesse éclairée de votre expérience à cette dangereuse marée montante d'innovations. Je crois démêler en ceci que le jeune Valrède n'est point aussi fougueusement emporté que son père vers ce déplorable courant moderne; je désire donc vous aider de tout mon pouvoir dans le noble but que vous allez poursuivre. Vous avez bien voulu me confier la direction de votre maison; souffrez que je me plaise à vous seconder en recevant ces personnes comme peut et sait le faire une fille de la noble famille de Trémazan.

Ravi de voir sa fille dans ces dispositions, le baron la baisa sur le front.

— Vous êtes une grande âme, Pascale, vous savez comprendre

toutes choses et accepter les nécessités de l'existence, même lorsque vous pouvez y éprouver fatigue ou difficultés.

Le digne gentilhomme et la fière Pascale, elle-même, pouvaient-ils bien démêler exactement l'impulsion secrète qui gouvernait cette dernière et rendait ces nécessités de l'existence moins pénibles à accepter que son père ne le supposait?

Si le père nourrissait le désir de combattre les projets et les idées de M. Valrède, la fille se sentait secrètement étonnée d'avoir deviné, senti dans Serge un être absolument indépendant, poliment dédaigneux de cette noblesse de race qui, pour elle, était un piédestal sacré, un don privilégié qui mettait hors de pair ceux qui l'avaient reçu par la naissance. Cette pensée l'irritait; et, comme le désir de la domination naît fréquemment de la rencontre, du spectacle même de l'indépendance, elle souhaitait de revoir le jeune homme, de le revoir souvent, afin d'arriver à dompter cette fierté, plus grande encore que son orgueil, à elle. L'idée de se retrouver en présence de Serge ne lui était nullement désagréable. Certes, elle n'eût point su exprimer son sentiment d'une façon aussi nette, et peut-être eût refusé de se l'avouer d'une manière aussi claire. Mais n'arrive-t-il pas souvent que nous gardons par devers nous des groupes confus d'idées, de sensations, de désirs, de *vouloirs* demi-inconscients, qui n'attendent qu'une occasion propice de s'affirmer par des faits matériels, ou de se manifester dans la véhémence de l'action?

## XV

Des relations de bon voisinage s'établirent donc entre les deux familles, mais, toutefois, sans acquérir le caractère d'une véritable et cordiale intimité. Malgré la douceur et la simplicité de M^me^ Valrède, le tact supérieur et l'amabilité de M^me^ de Rochemais, et le charme de la gracieuse Floriette, cette intimité ne pouvait arriver à s'établir, à cause de la différence grande existant entre les goûts, les idées, les manières de voir et de sentir, en toutes choses, du baron et du riche agriculteur. Rien n'était plus opposé de caractère, plus antipathique de toute pièce que ces deux hommes d'essence si différente. Et, chose bizarre, incompréhensible, à mesure qu'ils se fréquentaient, ils devenaient indispensables à la vie l'un de l'autre. Ne pouvant se voir sans entamer des discussions qui menaçaient souvent de devenir orageuses, ils se quittaient mécontents, irrités et ne cessaient de rêver aux moyens de se convaincre mutuellement jusqu'au moment où ils se retrouvaient et recommençaient leurs éternelles discussions.

Pascale faisait des efforts d'amabilité qui étonnaient tous les siens, habitués à la voir toujours se renfermer dans la réserve

hautaine et dédaigneuse sous laquelle elle cachait l'humiliation secrète que lui infligeait la constante pensée de sa disgrâce physique. Floriette, qui aimait tendrement sa sœur, malgré sa froideur et sa sévérité à son égard, lui sauta un jour au cou en lui disant :

— O grande sœurette, si tu savais comme tu es aimable, quand tu t'y mets...

— Cessez donc, Floriette. Vous avez des manières vraiment inacceptables, indignes d'une fille de votre rang.

— Je te vous dis que c'est la pure vérité. D'abord, c'est M. Serge Valrède qui l'a dit hier encore. Ainsi!

— M. Serge Valrède! Je ne puis supposer qu'il se soit jamais permis de s'exprimer à mon égard d'une façon aussi familière.

— Mon imposante sœur, il a dit ceci exactement à grand'mère : M^lle^ Pascale de Trémazan serait une personne accomplie si elle s'abandonnait davantage aux tendances naturelles de son caractère. Là, es-tu contente de cette phrase « correcte » que j'avais traduite à ma façon?

Pascale ne répondit point; elle détourna la tête, sentant une rougeur furtive monter à ses joues; mais sa sœur n'en vit rien.

Très heureux d'avoir trouvé pour sa mère un agréable voisinage dans un pays où il craignait qu'elle ne fût bien isolée, Serge s'efforçait de se maintenir en parfait équilibre entre le plus irascible des pères et le plus obstiné des barons. Plein d'attentions discrètes envers les jeunes filles, de soins empressés envers M^me^ de Rochemais et missis Grenville, sur le pied d'une aimable camaraderie avec la belle Anglaise, il s'efforçait de s'assurer de puissantes alliées dans le camp féminin, en cas de « rupture du câble », comme disait sa mère quand ils en causaient ensemble.

— Croirais-tu, Xénie, qu'à ce fils des Templiers, des Croisades, des je ne sais qui... je ne puis faire avaler mon pauvre tabac? Et d'abord, quelle est cette famille des Croisades? Il me la jette sans cesse à la tête. Jamais je n'en ai entendu parler. D'où sort-elle?

M^me^ Valrède essaya de lui donner des explications sur ce sujet, mais il haussa ses vastes épaules carrées, disant :

— Hein? Tout ça c'est possible; mais nous ne vivons plus de cette manière. Il faut être de son temps, ou bien l'on n'est qu'une bique, hron!...

De son côté, le baron, souvent découragé, tamponnait péniblement la mèche de Lamartine avec un foulard à ses armes, et versait l'amertume de ses insuccès dans le cœur de Pascale.

— Il n'est véritablement pas permis à un homme intelligent, car il est intelligent, ce Valrède, de persévérer dans ses préjugés, dans ses absurdes visées avec une si remarquable obstination. Ma fille,

croiriez-vous que tantôt il m'a encore fort incivilement traité d'homme à préjugés, d'entiché de noblesse, et m'a même lancé plusieurs mots, sans aucun doute, offensants, dans son jargon moderne véritablement incompréhensible, s'écriant que mes appréciations sont fréquemment « d'un baderne » et par trop « raseuses »?

— Il faut l'excuser, mon père, et ne point quitter l'espérance de l'amener à des idées plus raisonnables. C'est un homme de petite éducation, vous le savez. Ces mots, dont j'ignore, comme vous, la signification, témoignent évidemment de son irritation de vous trouver toujours sous les armes, jamais disposé à lui céder en rien. Ses idées sont absurdes, mais il est évidemment sincère. Je suis donc d'avis de ne point vous lasser; que de conquêtes se remportent par la patience autant que par la violence d'un effort soudain!

— Il est vrai, vous avez raison toujours, ma chère Pascale; il faut continuer à lui montrer notre supériorité dans la lutte, dit le baron, reprenant courage, car il avait en sa fille une confiance absolue; sans s'en douter, il se laissait aisément guider, influencer par elle, ce qu'il n'eût supporté de personne autre.

Les deux familles se voyaient et se recevaient donc souvent, à la grande satisfaction de M^me^ de Rochemais et de Floriette qui, toutes deux, trouvaient quelquefois les étés un peu monotones à Trémazan.

Gwendoline et sa tante se disposaient à partir pour aller passer la fin de la « saison » à Londres. Elles devaient ensuite se rendre aux bains de mer ou à des eaux en vogue; elles reviendraient à Trémazan vers le mois de septembre.

La veille du départ, les deux jeunes filles causaient ensemble dans le petit atelier de Floriette, au sommet de la vieille tour, tout encombrée d'esquisses, de tableaux, de fleurs, de livres et de musique.

— Surtout pas de paresse; racontez-moi tout... Est-elle heureuse, cette Gwendoline, de pouvoir ainsi voyager, circuler, aller aux eaux, partout, munie de sa tante!...

— Eh bien, venez avec nous, Flory.

— Méchante! vous savez bien que père nous accorde à peine trois ou quatre mois de séjour à Paris. Les eaux... perdition!... voyages... pièges!... bains de mer... endroits redoutables!...

— J'aimerais bien meilleur d'avoir un père qui me gronderait, que plus de père ni de mère...

— Pardon!... je vous ai peinée, ma bonne Gwendoline. A propos de mon père, Richard n'écrit presque jamais. Si vous le voyez, en passant à Paris, grondez-le de ma part, ce vilain!

— Je ne sais si je verrai lui.

— Mais je le veux ; je l'ai informé de votre prochain passage dans ce cher Paris et lui ai donné « l'ordre » d'aller vous présenter ses respects.

— Vous avez fait cela, Floriette, ma chère petite chose?

— Certes, et de mon propre mouvement. Il peut bien se déranger pour aller se mettre aux pieds de mon beau lis blanc, comme dirait missis tante, et se faire gronder de la part de sœurette. Il est bien à plaindre, vraiment!

Mais Gwendoline ne l'écoutait pas; absorbée dans ses pensées, elle ne répondait rien.

— Alors vous m'écrirez tout ce qu'il vous dira, et pourquoi il ne donne pas plus souvent de ses nouvelles, et s'il a fait quelque chose pour fâcher père et Pascale... j'en ai peur. Grand'mère, elle, ne se fâche jamais. O Gwendola, j'aime bien ma pauvre Pascale, et plus encore parce qu'elle est... qu'elle n'est pas... comme une autre; mais, voyez-vous, si elle avait votre caractère, je l'aimerais encore plus. Vous auriez été mon idéal de sœur adorable, adorée.

Gwendoline rougit un peu en répondant :

— Ne suis-je pas amie? amie, c'est sœur choisie.

— Oui, beau lis, oui; mais, un jour, quelque vilain mari vous gardera dans votre île, dans votre bête d'île, et je ne vous verrai plus. Cela me va déjà chagrinant.

— Je ne sais pas si je marierai jamais, Flory, dit Gwendoline d'un ton empreint d'une certaine tristesse.

— Vous êtes bien trop belle, trop bonne, trop charmante pour ne pas vous marier. Bien sûr, vous avez une foule d'amoureux par tous pays, hein, « royale nièce » de votre tante? Mais jamais vous ne voulez me raconter cela.

— Je ne pense pas tant de ces choses, très chère. Je suis toute contente avec beaucoup d'amis, et vous principalement.

— Moi la première! moi avant tout! s'écria Floriette, en passant ses bras autour du cou de Gwendoline, et fondant en larmes.

— Qu'avez-vous, ma *dearest?* dit la jeune Anglaise tout inquiète. Dites à moi tout de suite...

— Je n'ai rien, rien qu'envie de pleurer bien souvent, moi qui suis si gaie. Il faut m'aimer beaucoup, Gwendoline; j'aime tant qu'on m'aime! Et puis je me tourmente tout d'un coup sans savoir pourquoi. Il me semble que des malheurs nous guettent, nous menacent...

— Et pourquoi? dites, bien chère, quelle raison?

— Aucune. Mais je pressens, je vois bien qu'il se passe des choses qu'on ne me dit pas. Mon père est souvent absorbé, soucieux. Rien ne m'ôtera de l'idée que Richard est pour quelque chose dans ses préoccupations.

Miss Mountmoreux tressaillit légèrement. Peut-être en savait-elle à ce sujet plus qu'on ne pensait, mais sa discrétion, son extrême délicatesse, l'empêchaient de jamais en parler avec Mme de Rochemais, ni avec sa jeune amie. Encore bien moins avec le baron et Pascale; pour rien au monde, elle n'eût voulu s'immiscer dans leurs affaires de famille, ni scruter leurs pensées à cet égard.

Les deux jeunes filles se quittèrent donc en s'embrassant tendrement. Missis Grenville éprouvait moins de regret que sa nièce de ce départ, car elle aimait beaucoup la vie agitée des eaux, des voyages, des bains de mer.

## XVI

Depuis quelque temps, M. de Trémazan paraissait en effet soucieux et préoccupé; il avait avec M. de Saint-Giles, le jeune receveur, de fréquents entretiens dans son cabinet de travail; mais personne ne pouvait deviner le sujet de ces conversations mystérieuses, et aucun membre de la famille ne se fût permis de l'interroger. Seule, Pascale pouvait ne point l'ignorer, mais jamais un mot n'avait dévoilé sa pensée à cet égard.

Le notaire, Me Ardoiseau, était quelquefois admis en tiers. Ces jours-là, on entendait le bruit de chaudes discussions s'élever dans le cabinet du baron, mais les murs discrets n'en laissaient rien passer.

Floriette, intriguée, inquiète, un peu curieuse, comme toutes les jeunes filles, s'arrangea de façon à rencontrer le notaire, comme par hasard, dans les allées du parc, un jour qu'il sortait d'une de ces mystérieuses conférences. Tout franchement, et sans le moindre détour, elle l'interpella, de son ton enjoué.

— Bonjour, monsieur le notaire conspirateur. Que complotez-vous donc avec mon père et ce receveur mystérieux et blond?

Au lieu de lui répondre sur le même ton, le notaire répondit d'un air morose :

— Chère demoiselle, j'ai peur que ce ne soit pas grand'chose de bon...

— Dites vite, monsieur Ardoiseau, reprit-elle tout inquiète.

Le notaire s'arrêta et la regarda un instant en silence, puis il secoua sa bonne tête ronde.

— Que se passe-t-il? reprit la jeune fille devenant tout à fait sérieuse.

— Rien pour le moment, chère demoiselle, mais laissez-moi vous dire que tout mon dévouement vous est acquis, et... Enfin, il suffit!... monsieur votre père a quelquefois tort d'écouter certains conseils

moins désintéressés qu'il ne le croit, car il n'entend rien aux affaires... Et ensuite M. Richard, votre frère...

— Mon frère! Que lui est-il arrivé?

— Rien... rien, ne prenez pas cet air angoissé, ma chère bonne demoiselle. Mais enfin... c'est terrible d'être jeune d'une certaine manière... l'argent file vite avec lui.

— Les affaires... mon frère... de l'argent? Monsieur Ardoiseau, tout cela est du latin pour moi... mais je sens, je devine qu'un danger menace ma famille... Que puis-je faire? Parlez-moi, mon cher monsieur Ardoiseau, je vous en prie, ne me cachez rien. Ma mère m'en a laissé de cet argent, à ce que dit grand'mère; ne peut-on le prendre pour arranger ces vilaines affaires?

Le notaire demeura un instant sans répondre, la regardant avec un mélange d'admiration et de curiosité, comme si on lui eût parlé d'une chose à la fois amusante et triste.

— Bonne chère gentille demoiselle, vous êtes un ange... J'ai eu tort de vous alarmer. Surtout ne me trahissez point.

— Mais vous ne m'avez rien dit!

— C'est encore trop. Je vous le répète; vous ne doutez pas de mon dévouement pour vous d'abord, pour votre famille ensuite?

— Merci, mon cher monsieur Ardoiseau. Mais pourquoi moi d'abord, comme vous dites? Je n'ai rien fait, jamais, pour mériter cette première place dans votre bonne amitié.

— Mais tout le monde vous aime, ma chère demoiselle, depuis nos pauvres paysans jusqu'à... vous savez bien qui... non! vous avez le talent de me faire bavarder, moi, un sage notaire! Je me sauve, j'ai des lettres et des télégrammes à faire envoyer de Brest, il faut que je me dépêche... Adieu, adieu.

Il revint sur ses pas.

— Surtout pas un mot. A personne.

Et il se sauva, trottant sur ses petites jambes potelées, vers la la porte du parc où l'attendait son américaine, haute sur roues, et bien attelée d'une excellente bête qui faisait lestement ses cinq lieues à l'heure.

La jeune fille restait immobile toute préoccupée, se demandant si elle ne ferait pas prudemment de parler à sa grand'mère des demi-mots échappés au notaire.

Pierre Gaël.

La suite prochainement.

---

## LES DEUX MAITRES DE L'ENFANCE

# LE PRÊTRE ET L'INSTITUTEUR[1]

---

### VIII

Nous voudrions appuyer les considérations exposées dans les articles précédents sur l'autorité des hommes illustres à qui nous devons la loi la plus importante qui ait été votée en ce siècle sur l'instruction primaire, la loi de 1833.

Nous ne parlerons pas de la loi de 1850 : il est convenu qu'elle fut l'œuvre des cléricaux et des réactionnaires, y compris M. Thiers qui, dans « une heure d'affolement », eut la faiblesse de mettre la main dans la main de MM. de Falloux, Montalembert et Dupanloup. Mais la loi de 1833 ne fut votée sous la pression ni des événements ni de l'Église. Nommer Guizot, Cousin, Villemain et Rémusat, c'est rappeler de grands esprits sincèrement libéraux qui, dans la collaboration ou l'adhésion à cette grande œuvre, furent guidés par le sentiment moral, par l'esprit politique, par la connaissance de la nature humaine et des besoins d'un peuple. Ces hommes, qui avaient pu voir par eux-mêmes, ou apprendre des survivants de la Révolution, l'échec misérable de ce que la loi du 3 brumaire an IV avait appelé « la morale républicaine », voulurent associer hautement la religion à l'éducation de l'enfance. Ce fut là leur plus grande inspiration. « Ce qui appartient en propre à la loi de 1833, a dit M. Jules Simon, dans son étude sur M. Guizot, le voici : par-dessus tout, elle a posé en principe que l'instruction ne devait ni ne pouvait en aucun cas être séparée de l'éducation; que si on voulait émanciper véritablement le peuple, si on voulait l'élever, il fallait lui laisser ou lui donner des croyances; que l'instruction n'est fortifiante pour le citoyen et rassurante pour la société qu'à cette condition, et qu'un peuple soucieux de son avenir et respectueux de la science doit écrire le nom de Dieu en tête des lois qu'il impose aux citoyens et des alphabets qu'il donne aux

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 février 1886.

enfants. Une nation qui cesse à la fois d'être illettrée et d'être croyante n'avance pas, elle recule. Il faut à la science un principe; aux hommes, une foi; aux peuples, un idéal. »

C'est là, en effet, la grande pensée, la noble préoccupation qui se dégage de cette discussion mémorable. On aurait pu craindre que les préventions et les haines amassées contre le clergé, pendant la Restauration, ne vinssent ici troubler l'équité et la prévoyance du législateur, mais M. Guizot avait l'âme trop ferme pour obéir ainsi à l'esprit de parti. Autant, disait-il, il y aurait de l'imprudence à « remettre l'éducation du peuple au clergé seul », comme l'avait tenté la Restauration, au risque de soulever les familles qui repoussent « la domination ecclésiastique », autant il y aurait de la folie à substituer dans les écoles « ce qu'on appelle la morale civique à l'instruction morale et religieuse ». Ce serait d'abord commettre « une faute grave envers l'enfance, qui a besoin de morale et de religion, et ensuite on soulèverait des résistances redoutables, on rendrait l'instruction primaire suspecte, antipathique peut-être à une multitude de familles ». C'est ici, ajoutait M. Guizot, « une loi de bonne foi, étrangère à toute passion, à tout préjugé, à toute vue de parti et n'ayant réellement d'autre objet que celui qu'elle se propose ouvertement : le plus grand bien de l'instruction publique [1]. »

Quelle était donc cette loi, loi de bonne foi, étrangère à toute passion, à tout préjugé, à tout esprit de parti? Cette loi avait, au point de vue religieux, deux dispositions essentielles : elle plaçait en tête du programme de l'instruction primaire « l'instruction morale et religieuse », elle établissait, auprès de chaque école communale, le curé ou pasteur, comme membres de droit du comité de surveillance. En inscrivant ces dispositions dans son projet, M. Guizot n'entendait pas que l'enseignement religieux figurât dans le programme comme des notions quelconques de littérature ou de science, il voulait qu'il fût, en quelque sorte, de tous les instants,

[1] Exposé des motifs de la loi de 1833. Séance du 2 janvier 1833. — On vient de voir que M. Guizot refusait d'admettre « la morale civique ». Dans la séance du 29 avril 1833, un député, M. Salverte, proposa d'ajouter au programme « les notions premières des droits et des devoirs politiques ». Le rapporteur Renouard s'y opposa, disant que ce serait pousser les maîtres « à convertir l'enseignement en une discussion politique ». Dubois, de la Loire-Inférieure fit ressortir, « l'impossibilité d'établir ces sortes de catéchismes politiques. Jusqu'à présent, quoique tous les esprits philosophiques se soient appliqués à résumer ces matières pour les écoles, ils n'ont point réussi ». Les instituteurs « en feraient le texte de leurs leçons comme ils l'entendraient, et vous constitueriez les écoles primaires en clubs politiques ». L'amendement fut rejeté.

qu'il pénétrât de son influence toutes les parties des études, toutes les heures des classes.

On aime à citer les paroles qu'il prononçait à cette occasion, en pleine Chambre des députés : « L'instruction morale et religieuse, disait-il, n'est pas, comme le calcul, la géométrie, l'orthographe, une leçon qui se donne en passant, à une heure déterminée, après laquelle il n'en soit plus question. La partie scientifique est la moindre de toutes dans l'instruction morale et religieuse; ce qu'il faut, c'est que l'atmosphère générale de l'école soit morale et religieuse; il s'agit ici d'éducation encore plus que d'enseignement. L'instruction morale et religieuse n'est pas une leçon, je le répète, c'est l'atmosphère même dans laquelle les enfants doivent être élevés. A cette condition seulement, vous aurez dans les écoles une instruction véritablement morale et religieuse... Il arrive un âge où l'instruction religieuse devient l'objet d'un enseignement scientifique qui est donné spécialement, mais pour la première enfance, dans les écoles primaires; si l'instruction morale et religieuse ne plane pas sur l'enseignement tout entier, vous n'atteindrez pas le but que vous vous êtes proposé quand vous l'avez mise en tête de l'instruction primaire... Que fait, que doit faire le maître d'école? Est-ce qu'il donne à une certaine heure une leçon de morale, de religion? Non, il ouvre et ferme l'école par la prière; il fait dire la leçon dans le catéchisme; il donne des leçons d'histoire par la lecture de l'Écriture sainte. L'instruction religieuse et morale s'associe à l'instruction tout entière, à tous les actes du maître d'école et des enfants. Et par là, seulement, vous atteignez le but que vous vous êtes proposé, qui est de donner à l'instruction un caractère moral et religieux [1]. »

[1] Discours de M. Guizot à la Chambre des députés, séance du 2 mai 1833. — Les années n'avaient fait que confirmer M. Guizot dans la conviction de la nécessité de la religion pour l'éducation morale. « Il faut, dit-il dans ses *Mémoires* (t. III, p. 69), pour que cette instruction soit vraiment bonne et socialement utile, qu'elle soit profondément religieuse. Et je n'entends pas seulement par là que l'enseignement religieux y doit tenir sa place et que les pratiques de la religion y doivent être observées : un peuple n'est pas élevé religieusement à de si petites et si mécaniques conditions. Il faut que l'éducation populaire soit donnée et reçue au sein d'une atmosphère religieuse, que les impressions et les habitudes religieuses y pénètrent de toutes parts. » M. Guizot a dit aussi : « L'éducation morale et religieuse est plus nécessaire encore dans les pays libres qu'ailleurs. Elle consiste principalement dans les principes et la discipline inculqués aux âmes dans l'enfance. Pour accomplir une telle œuvre, la présence et l'influence de la religion sont indispensables; elle est intimement unie à la morale, car elle seule donne à la morale une sanction et un but au-dessus et au-delà de la vie terrestre. »

Il était difficile de montrer une intelligence plus haute et plus complète des conditions qui peuvent seules assurer le succès d'une éducation morale digne de ce nom. Ces paroles trouvaient de l'écho dans une assemblée qu'il eût été difficile de traiter de cléricale. Les orateurs avouaient l'impuissance d'élever un peuple sans foi, et le rapporteur de la loi, Renouard, plaidait avec éloquence la cause d'une religion sans laquelle, disait-il, « il n'y aurait aucune langue raisonnable à parler à des enfants [1] ». M. Cousin, rapporteur à la Chambre des pairs, tint le même langage. « Il était nécessaire, s'écria-t-il, que, parmi les divers objets de l'instruction primaire, l'éducation morale et religieuse eût le rang qui lui appartient, c'est-à-dire le premier; car c'est l'éducation morale qui seule peut faire des hommes et des citoyens, et *il n'y a pas d'éducation morale sans religion*... Nous ne voulons pas le moins du monde mêler la religion aux choses de la terre; mais il est question ici de la chose religieuse elle-même. Nous sommes les premiers à vouloir et à vouloir fortement, dans l'intérêt bien entendu de la religion, qu'elle reste dans le sanctuaire; mais l'école publique est un sanctuaire aussi, et la religion y est au même titre que dans l'église et dans le temple [2]. » Ce courant d'opinions, porté par les plus grands esprits du gouvernement de Juillet [3], fit triompher la cause de la morale chrétienne. Non seulement l'instruction religieuse fut inscrite en tête de la loi,

[1] Voy. le rapport de Renouard, séance du 4 mars 1833.

[2] Rapport de M. Cousin à la Chambre des pairs, séance du 21 mai 1833. — Cousin tenait le même langage dès le mois de juin 1831; il écrivait de Prusse, à cette époque, au ministre de l'instruction publique : « Le christianisme doit être la base de l'instruction du peuple. L'instruction populaire doit être religieuse, c'est-à-dire chrétienne. Que nos écoles soient donc chrétiennes, qu'elles le soient sincèrement et sérieusement... La religion est à mes yeux la base la meilleure et peut-être même la base unique de l'instruction populaire. Je connais un peu l'Europe, et nulle part je n'ai vu de bonnes écoles du peuple, où manquait la charité chrétienne. » (*De l'instruction publique dans quelques pays d'Allemagne*, p. 90-99.) Mgr Dupanloup, dans son écrit : *De la pacification religieuse*, cite le mot suivant de M. Cousin : « Il faudrait éteindre l'Université, si elle voulait nuire à la religion. »

[3] Citons les paroles suivantes de Saint-Marc Girardin : « Sans instruction religieuse, il n'y a pas un bon système d'éducation... C'est une faute de n'enseigner la religion qu'à ceux qui doivent l'administrer, c'est-à-dire aux prêtres; il faut l'enseigner aussi à ceux qui doivent la pratiquer, c'est-à-dire à tout le monde... » Sans cela « l'âme s'engourdit, il n'y a plus que les sens, il n'y a plus que les passions. Créer des écoles industrielles sans enseignement religieux, *c'est organiser la barbarie et la pire de toutes les barbaries* ». (*De l'instruction intermédiaire et de son état, dans le midi de l'Allemagne*, Ire partie, 1835, p. 15. — IIe partie, 1839, p. 379-380.) — Nous lisons dans un rapport fait en 1840 par Jouffroy, à l'Académie des sciences

mais elle fut encore l'objet d'un statut, signé Guizot, Villemain, Cousin, qu'on ne peut lire aujourd'hui sans être frappé des soins, de la sollicitude qui furent apportés à régler tout ce qui touche à cet enseignement [1].

La conséquence de l'importance donnée à la religion dans l'enseignement primaire était l'entrée du curé à l'école et son droit de surveillance sur l'éducation. Les hommes qui avaient présidé à la loi de 1833 jugeaient que ce n'était pas trop du concours de toutes les autorités locales pour exercer sur l'enfance une action efficace et décisive. M. Guizot, convaincu que la formation morale des élèves ne peut se borner à quelques leçons apprises de mémoire, qu'il faut les faire vivre dans une atmosphère qui les pénètre en quelque sorte de toutes les influences, de tous les parfums de la vertu, qu'il faut leur donner « des habitudes morales et religieuses..., des règles intérieures » qui ne soient pas moins « des lois pour la conduite » que « des leçons pour l'intelligence », se hâtait d'ouvrir les portes de l'école au curé qu'il appelait « le magistrat moral et religieux de la commune [2] ».

M. Guizot eut, il est vrai, à vaincre sur ce point certaines pré-

morales et politiques : « Il n'y a qu'une voix pour proclamer que, sans la religion, il n'y a pas d'éducation morale possible, et qu'elle doit être l'âme des écoles normales primaires. »

[1] L'article 1er de la loi portait : « L'instruction primaire élémentaire comprend nécessairement l'*instruction morale et religieuse*, » etc. (*Bulletin universitaire*, t. III, p. 223.) — Voici le règlement donné au sujet de cet article par le statut du 25 avril 1834. (*Bulletin universitaire*, t. III, p. 431 et sq.) « Dans toutes les divisions, l'instruction morale et religieuse tiendra le premier rang. Des prières commenceront et termineront toutes les classes. Des versets de l'Écriture sainte seront appris tous les jours. Tous les samedis, l'évangile du dimanche suivant sera récité. Les dimanches et fêtes conservées, les élèves seront conduits aux offices divins. Les livres de lecture courante, les exemples d'écriture, les discours et les exhortations de l'instituteur tendront constamment à faire pénétrer dans l'âme des élèves les sentiments et les principes qui sont la sauvegarde des bonnes mœurs, et qui sont propres à inspirer la crainte et l'amour de Dieu. » Les enfants de six à huit ans, « indépendamment des lectures pieuses, faites à haute voix, seront particulièrement exercés à la récitation des prières ». Pour les enfants de huit à dix ans, « l'instruction morale et religieuse consistera dans l'étude de l'histoire sainte, Ancien et Nouveau Testament ». A dix ans et au-dessus, « ils étudieront spécialement la doctrine chrétienne... Pour toutes les leçons d'instruction morale et religieuse, les élèves de la troisième division feront des extraits qu'ils remettront à l'instituteur et que celui-ci communiquera au comité local. » Ce statut, signé Guizot, Villemain, Cousin, n'eût pas été désavoué par Rollin. L'article 2 de la loi de 1833 réservait cependant la liberté des parents quant à l'instruction religieuse de leurs enfants.

[2] Discours de M. Guizot à la Chambre des députés, séance du 2 mai 1833.

ventions. Les luttes de la Restauration avaient laissé des craintes ou des rancunes chez certains esprits qui parurent s'alarmer de voir trente-six mille curés intervenir, au nom de la loi, dans la surveillance des écoles primaires [1]. Mais la fermeté et l'éloquence des défenseurs du projet triomphèrent de toutes les résistances. « L'autorité religieuse, s'écria M. Cousin, à la Chambre des pairs, doit être représentée d'office dans l'éducation de la jeunesse tout comme l'autorité civile. Il y a sur ce point deux grandes fautes à faire : l'une est de donner la présidence et la haute influence dans les comités à l'autorité ecclésiastique, c'est la faute de la Restauration ; l'autre de l'en exclure. La seconde faute ne vaudrait pas mieux que la première ; la loi qui s'y laisserait entraîner serait une loi de réaction [2]. » Ce langage fut entendu et l'article 17 de la loi de 1833 consacra en ces termes le droit du curé : « Il y aura près de chaque école communale un comité de surveillance composé du maire, du curé ou pasteur et d'un ou plusieurs habitants notables. » Un curé faisait également partie du comité d'arrondissement.

Il ne suffisait pas de placer le curé à côté de l'instituteur, il fallait les faire vivre ensemble. M. Guizot y travailla efficacement dans la fameuse circulaire que nous avons déjà citée, circulaire rédigée en grande partie par M. de Rémusat [3], mais à laquelle il donna sa sanction et l'autorité de son nom. M. Guizot, après avoir demandé à l'instituteur de se pénétrer de « l'importance de sa mission », d'avoir cette pensée toujours présente dans l'accomplissement de sa tâche, lui rappelle qu'il est « lui-même une autorité dans la commune », et que, à ce titre, c'est pour lui une obligation de plus de respecter « les magistrats municipaux, l'autorité religieuse... Le

[1] M. Guizot raconte, dans ses *Mémoires* (t. III, p. 69-70), qu'il eut à lutter contre un sentiment de défiance à l'égard de l'Église et de l'État qu'on voulait écarter pour laisser le gouvernement des écoles aux municipalités. M. Guizot jugeait « l'action de l'État et de l'Église indispensable pour l'instruction populaire. C'était sur l'action prépondérante et unie de l'État et de l'Église que je comptais, dit-il, pour fonder l'instruction populaire ». — M. Cousin, combattant, à la Chambre des pairs, la modification apportée au projet de loi par la Chambre des députés, qui avait rendu facultative la nomination, par le conseil municipal, du curé comme membre du comité de surveillance, affirma qu'il fallait donner « une part officielle dans la surveillance de l'école à l'autorité religieuse. Il ne suffit pas que le curé ou pasteur puissent être choisis par le conseil municipal, il faut qu'ils ne puissent pas ne pas l'être ; il faut qu'ils le soient infailliblement, car ils sont absolument nécessaires à la bonne et complète surveillance de l'école ». (Rapport de M. Cousin à la Chambre des pairs, séance du 21 mai 1833.)

[2] Rapport de M. Cousin à la Chambre des pairs, séance du 21 mai 1833.

[3] M. Guizot le déclare formellement dans ses *Mémoires*, t. III, p. 76.

maire est le chef de la commune; il est à la tête de la surveillance locale; l'intérêt pressant comme le devoir de l'instituteur est donc de lui témoigner en toute occasion la déférence qui lui est due. Le curé ou le pasteur ont aussi droit au respect, car leur ministère répond à ce qu'il y a de plus élevé dans la nature humaine. S'il arrivait que, par quelque fatalité, le ministre de la religion refusât à l'instituteur une juste bienveillance, celui-ci ne devrait pas sans doute s'humilier pour la reconquérir, mais il s'appliquerait de plus en plus à la mériter par sa conduite, et il saurait l'attendre. C'est au succès de son école à désarmer des préventions injustes; c'est à sa prudence à ne donner aucun prétexte à l'intolérance; il doit éviter l'hypocrisie à l'égal de l'impiété. Rien d'ailleurs n'est plus désirable que l'accord du prêtre et de l'instituteur; tous deux sont revêtus d'une autorité morale; tous deux peuvent s'entendre pour exercer sur les enfants, par des moyens divers, une commune influence. Un tel accord vaut bien qu'on fasse pour l'obtenir quelques sacrifices, et j'attends de vos lumières et de votre sagesse que rien d'honorable ne vous coûtera pour réaliser cette union sans laquelle vos efforts pour l'instruction populaire seront souvent infructueux [1]. » Quel langage, quelle inspiration généreuse, quel sentiment profond des conditions dans lesquelles doit s'effectuer l'éducation morale de l'enfance! Comme cet appel à la paix, à la concorde et, au besoin, à l'esprit de sacrifice de la part du maître est autrement noble, élevée, patriotique, politique, que ces cris de révolte et de haine jetés à l'instituteur par nos laïciseurs, lui demandant à l'envi de se mettre en guerre contre son curé.

Le cours des événements devait amener le grand adversaire de M. Guizot, M. Thiers, à tenir le même langage que son illustre rival. On connaît les débats de la fameuse commission de 1849, où fut élaborée la loi de 1850. M. Thiers s'y éleva fortement contre « l'introduction de trente-sept mille... véritables *anticurés* dans les communes... Je demande formellement, s'écria-t-il, autre chose que ces instituteurs laïques dont un trop grand nombre sont détestables. Je veux des Frères, bien qu'autrefois j'ai pu être en défiance contre eux; je veux encore là rendre toute-puissante l'influence du clergé; je demande que l'action du curé soit forte, beaucoup plus forte qu'elle ne l'est, parce que je compte beaucoup sur lui pour propager cette bonne philosophie qui apprend à l'homme qu'il est ici-bas pour souffrir, et non cette autre philosophie qui dit au contraire à l'homme : Jouis, car, comme l'a dit M. Marrast, tu es ici-bas pour *faire ton petit bonheur*, et si tu ne le trouves pas dans la situation

[1] Circulaire adressée le 18 juillet 1833 à tous les instituteurs. (*Mémoires* de M. Guizot, t. III, p. 344-351.)

actuelle, frappe sans crainte le riche dont l'égoïsme te refuse cette part de bonheur... Oui, je ne saurais trop le redire, l'enseignement primaire ne produira de bons résultats qu'autant que le clergé obtiendra une très grande part d'influence sur ce même enseignement [1]. »

Dans cette commission de 1849 nous retrouvons M. Cousin fidèle à lui-même, confirmant avec une force nouvelle les déclarations qu'il nous a déjà fait entendre. « Quelques-uns, disait-il, non pas moi assurément, pourraient peut-être redouter l'extension trop grande de l'influence du clergé dans l'instruction supérieure; dans l'instruction primaire, nulle appréhension. Que le curé surveille toutes les parties de l'instruction et non pas seulement les développements du catéchisme, car, en apprenant à lire, on peut donner aux enfants de mauvaises doctrines. Si l'on pense, en effet, qu'il n'y a point de véritable et salutaire instruction primaire si elle n'est basée sur la religion, comme d'un autre côté, il n'y a pas de religion sans clergé, ne l'emprisonnons donc point dans les murs du temple, appelons son intervention au dehors et donnons-lui, sans crainte aucune, une action forte dans l'enseignement primaire. Que le maître d'école apprenne à plier et à se soumettre devant M. le curé comme devant M. le maire, qui doivent être les deux grandes autorités préposées à la surveillance de l'école [2]. »

On aura beau dire qu'un tel langage était inspiré par la peur du socialisme. M. Cousin pensait et parlait en 1849 comme en 1833. La vérité, c'est que ces esprits d'élite étaient convaincus que la formation morale de l'enfance est impossible sans l'intervention de la religion. Ils savaient que l'instituteur livré à ses propres forces, que le philosophe lui-même, faute de pouvoir tenir à l'homme et à plus forte raison à l'enfant un langage intelligible, sont impuissants à exercer sur eux une véritable influence, quand il s'agit de faire œuvre d'éducation, c'est-à-dire de déraciner des défauts, peut-être des vices et de semer des vertus. De là les déclarations répétées que nous avons fait connaître. Ce n'est pas un faible argument pour notre cause que de pouvoir invoquer ainsi en sa faveur les témoignages d'hommes tels que Guizot, Cousin, Villemain, Saint-Marc Girardin, Thiers. Les noms que nous venons d'apporter ici, les discours que nous avons reproduits sont des autorités assez graves pour que nos gouvernants, qui se piquent d'être des hommes politiques, soient obligés d'en tenir compte, de se poser du moins un point d'interrogation au sujet de leurs entreprises.

[1] *Les Débats de la commission de* 1849, par M. de Lacombe, discours de M. Thiers, p. 35-37, 82.

[2] *Ibid.*, discours de M. Cousin, p. 53.

## IX

### CONCLUSION

Plus on étudie la nature et les conséquences de la révolution pédagogique opérée dans l'école, plus on a de la peine à comprendre les mobiles qui ont poussé le législateur à l'accomplir. Le résultat le plus clair des mesures prises a été tout d'abord de mettre en lutte l'État avec l'Église, le prêtre avec l'instituteur, les enfants avec les enfants. Or c'est là un grand malheur.

Qu'on le veuille ou non, l'Église est encore la plus grande puissance morale qui existe au monde. Elle a perdu, il est vrai, son ascendant politique, mais par le fait même qu'elle est restée à peu près seule la dépositaire, l'interprète autorisée de la pensée religieuse qui sera l'éternel besoin de tant d'âmes, elle attire à elle ceux qui veulent aller à Dieu ou à Jésus-Christ. Pourquoi ne pas utiliser cette force pour l'éducation de l'enfance et quelle étourderie criminelle de donner congé à une telle éducatrice, sans savoir comment on la remplacera?

Les raisons qu'on a mises en avant pour justifier cette guerre plus que civile ne sont que de misérables prétextes. A qui fera-t-on croire que l'Église rêve je ne sais quel monopole de l'instruction publique? Pendant les longs siècles du moyen âge et aussi, on peut le dire, jusqu'à la révolution française, elle a été presque la seule institutrice, d'abord parce qu'elle était seule instruite, plus tard parce qu'elle disposait seule d'un corps professoral. A considérer les traditions de vertu, d'honneur, de courage, de patriotisme et de gloire qui nous ont été léguées par nos ancêtres, il ne semble pas qu'elle se soit trop mal acquittée de sa tâche. Au dix-neuvième siècle, après des tâtonnements et des luttes inévitables, l'accord semblait avoir été conclu pour toujours d'après les conditions mêmes posées en 1833 par M. Guizot pour l'enseignement primaire, par la loi de 1850 pour l'enseignement secondaire. L'État intervenait et gardait la prépondérance à tous les degrés de l'enseignement; une salutaire émulation, résultat de la concurrence, encourageait l'ardeur des études et le perfectionnement constant des méthodes.

Pourquoi avez-vous troublé cet accord et quels sont vos sujets de plainte? Que nous reprochez-vous? Est-ce l'infériorité de notre enseignement? Je vous renvoie aux résultats des concours. Est-ce de ne pas inspirer le patriotisme? J'en appelle aux élèves de nos maisons d'éducation qui sont morts sur les champs de bataille de la dernière guerre. Est-ce de préparer une jeunesse sans vertus, sans mœurs et sans principes? Il se trouve au contraire que la reli-

gion est le frein le plus puissant des passions. Est-ce enfin de former des ennemis de l'État et de la société actuelle? Il serait étrange, à une époque qui a perdu le sens de l'obéissance et du respect, qui ne connaît guère d'autres lois que celles de l'orgueil, de la cupidité et du plaisir, de venir jeter une telle injure à la seule institution qui mette au premier rang de ses commandements celui d'obéir aux supérieurs, à ce catholicisme que M. Guizot proclamait « la plus grande, la plus sainte école de respect qu'ait jamais vu le monde », à cette noble éducatrice qui, au moment où se déchaînent tant d'appétits et tant de haines, prêche seule au pauvre, à l'ouvrier, l'amour du travail, l'acceptation d'inégalités inévitables, la résignation dans la souffrance en vue des récompenses éternelles.

Vos accusations ne sont donc que des prétextes. La vérité, c'est que vous êtes des sectaires. Vous aviez des rancunes à satisfaire, des vengeances politiques à exercer, des négations de libre penseur à faire prévaloir. Arrivés au pouvoir, vous avez fait de la puissance publique l'instrument de vos haines et de vos destructions. Vous avez, pour obéir à vos passions, mis aux prises l'Église et l'État, sans calculer les ravages de l'incendie que vous alliez allumer.

La guerre engagée entre ces deux puissances n'a pas tardé, en effet, à passer des discussions des parlements, de la correspondance échangée entre le gouvernement et l'épiscopat, jusque dans les rapports du curé et de l'instituteur, allant ainsi troubler la paix des plus humbles villages. Il y a ici tout un plan de campagne qui consiste à dépouiller le curé de son influence morale pour la transporter à l'instituteur, à vider l'église pour remplir l'école. « Sous l'ancien régime, écrivait dernièrement le maire d'une grande ville, c'est vers l'Église et le prêtre que le peuple tournait ses regards aux heures de détresse; sous le régime issu de la révolution, c'est vers l'école que nous voudrions voir le peuple diriger ses pas pour réclamer assistance et protection dans le malheur. » M. Renan a dit aussi : « Les croyances surnaturelles seront minées lentement par l'instruction primaire et par la prédominance de l'éducation scientifique sur l'éducation littéraire. » Puisque l'instruction primaire est ainsi destinée à transformer les générations nouvelles, à rompre les liens qui enlaçaient l'enfance à des institutions surannées, le maître d'école est désigné par le fait même comme l'instrument de cette régénération. C'est lui qui va poser en moteur de cette émancipation morale. Il nous apparaît investi d'une mission, d'un véritable sacerdoce.

La perspective d'un tel rôle va peut-être le faire tressaillir; il répondra avec enthousiasme à votre appel, mais là où vous cherchez un moraliste vous ne trouverez, je le crains, qu'un homme de parti.

Le maître d'école, par la nature même de l'éducation qu'il a reçue et des fonctions qu'il exerce, offre, nul ne l'ignore, une proie facile aux suggestions malsaines qui peuvent lui venir d'en haut ou d'en bas. Trop breveté pour ne pas mépriser l'ignorance du paysan et de l'ouvrier qui l'entourent, trop ignorant lui-même pour connaître la modestie du vrai savant et du vrai lettré, se croyant un grand sire parce qu'il sait un peu d'arithmétique et d'orthographe, l'instituteur est le plus souvent ce pédant que nous avons tous rencontré dans nos campagnes. D'un côté, la situation de *monsieur* que lui ont créée quelques mois d'école normale, les dithyrambes par lesquels la république célèbre ses modestes fonctions, lui donnent l'assurance et l'orgueil du parvenu; de l'autre, cet homme dont on exalte ainsi l'importance, est appliqué à des fonctions pénibles, obscures et jusqu'ici mal rétribuées. C'est dire que neuf fois sur dix nous trouverons en lui un mécontent, pour ne pas dire un révolté. Dès lors toute politique, s'inspirât-elle de violence et de haine, qui fera entrevoir à ces déclassés, à ces prétendus déshérités, une amélioration rapide de leur situation, est assurée de trouver dans ces cœurs aigris une adhésion et un concours des plus chaleureux.

Le gouvernement l'a compris, et c'est sur leur appui qu'il a compté pour le succès de sa campagne contre l'éducation religieuse. Il sait qu'il y a là toute une armée prête à marcher au moindre signe. M. Guizot, dans la circulaire que nous avons citée, demandait à l'instituteur de « s'élever au-dessus des querelles passagères qui agitent la société, pour s'appliquer sans cesse à propager, à affermir ces principes impérissables de morale et de raison sans lesquels l'ordre universel est en péril, et à jeter profondément dans de jeunes cœurs ces semences de vertu et d'honnêteté que l'âge et les passions n'étoufferont pas... Jamais, ajoutait le ministre, par sa conversation ou son exemple, il ne risquera d'ébranler chez les enfants la vénération due au bien; jamais par des paroles de haine ou de vengeance, il ne les disposera à ces préventions aveugles qui créent, pour ainsi dire, des nations ennemies au sein de la même nation. La paix et la concorde qu'il maintiendra dans son école doivent, s'il est possible, préparer le calme et l'union des générations à venir ». A ces conseils, à ces recommandations pacifiques, on oppose aujourd'hui une politique de division et de combat. Les théories, les principes de M. Paul Bert blessaient peut-être la conscience de beaucoup d'instituteurs issus de familles chrétiennes; mais le grand patron de la morale laïque n'était-il pas également le promoteur d'une loi portant augmentation de leur traitement. Comment celui qui avait ainsi raison en politique pouvait-il avoir

tort en morale? Le législateur a fait passer le philosophe. Le maître d'école, en entendant les déclarations ministérielles et les discussions du parlement, s'est demandé si le temps n'était pas venu de prendre enfin la première place dans la commune en face du curé persécuté, amoindri par son exclusion de l'école, en face des habitants ruinés par les impôts et les désastres de l'agriculture, au moment même où l'instituteur paraissait grandir avec l'augmentation de ses revenus.

On sait qu'il n'a pas été au pouvoir de M. Paul Bert de tenir ce qu'il avait promis. L'instituteur, trompé dans son attente, n'en continue pas moins à voir dans le curé, — un sacrifié aussi, mais auquel sa foi fait aimer sa pauvreté, — l'obstacle à ses espérances. Sa fortune est trop récente encore pour qu'il ne soit pas soupçonnant et défiant à l'égard du prêtre qui pourrait bien reprendre dans la commune, par un retour offensif, la place qu'il y a occupée pendant des siècles. Sa demi-science le rend affirmatif et tranchant dans ces questions religieuses dont le vrai savant comprend la gravité et la sublime grandeur. Qu'il est dangereux de donner libre carrière aux passions, de secouer le frein des croyances et le sentiment du respect! Manifestement, on a dépassé les mesures exigées, disait-on, par la liberté de conscience de l'instituteur. Que de communes où il se pose hautement en incrédule, apportant même, dans certaines paroisses rurales où tout le monde fréquentait encore la messe, le scandale de la première abstention. Que de localités où le maître d'école est le centre de l'opposition au curé, le commentateur autorisé du livre ou du journal impie, le conseiller secret ou public de toutes les dispositions vexatoires. Les instituteurs sentent leur force, ils sont légion. Candidats-nés et souvent obligatoires du secrétariat des mairies, ils s'imposent d'un autre côté aux préoccupations électorales des députés qui comptent avec leur influence. Voilà le personnage agité, inquiet, mécontent, que l'État vient de lancer en quelque sorte contre le représentant de l'Église. En face du curé, il vient de ressusciter l'*anticuré* qui excitait la terreur de M. Thiers. Nous aurions loué, aimé, admiré l'instituteur appliqué, modeste, chrétien; mais est-ce vraiment là le maître que vous nous préparez? Est-ce ce personnage suffisant, encombrant, dévoyé? Est-ce ce moraliste, né en quelque sorte des compromissions de la république avec l'athéisme, qui va présider efficacement à la formation de l'enfance?

Non, vous l'avez condamné d'avance à une irrémédiable impuissance. Vous avez beau le couvrir de fleurs, lui prodiguer l'encens, le gonfler de son importance, toutes vos déclamations ne sauraient donner le change sur sa faiblesse. Le curé, en quittant l'école, a

emporté Dieu avec lui, c'est-à-dire le plus puissant, le seul moyen d'éducation. Vous prétendez avoir délivré l'instituteur : vous l'avez amoindri, désarmé, annihilé au point de vue moral. C'est la démonstration qui résulte de cette étude. Que mettra-t-il dans l'esprit de son élève lui qui, s'il veut interpréter la pensée et le désir de ses chefs, ne doit jamais lui parler ni de Dieu, ni de l'âme, ni de vie future? Comment formera-t-il sa conscience, lorsqu'il lui est interdit de rechercher ni l'origine ni la fin de la loi morale, lorsqu'il en est réduit à des banalités sur la vertu et le devoir? Comment formera-t-il sa volonté, lorsqu'il ne peut lui commander au nom d'aucune autorité souveraine, lorsqu'il ne peut lui montrer, comme encouragement au bien, aucune récompense pour la vertu, aucun châtiment pour le vice? Comment arrivera-t-il à son cœur, lorsque, au lieu de la personnalité vivante, de la figure douce et souriante d'un Dieu infiniment bon, infiniment aimable, que la religion présente à l'enfant, l'instituteur ne lui apporte que des règles abstraites, une morale sans principes et sans vie? L'enfant n'y comprend rien. Quelle impression peuvent lui laisser ces froides maximes, ces développements béats, ces maximes sententieuses, ces flasques amplifications. Vos belles dissertations, vos tirades humanitaires lui font ouvrir de grands yeux. Vos sermons laïques glissent sur son âme sans y laisser d'empreinte. Là où il fallait être précis, affirmatif, autoritaire, vous êtes hésitant, ondoyant, fuyant, insaisissable. Votre élève n'a rien retenu, il ne saurait pas même qu'il y a un Dieu, s'il ne l'avait appris de sa mère.

Vous demandez au maître, dans vos circulaires, « d'exercer avec un soin extrême ce délicat instrument de la conscience ». La religion, qui a, pour diriger la conscience, des principes certains, qui, au moyen de la confession, amène l'enfant à se connaître, à s'observer, à se condamner, à se repentir, à veiller non seulement sur ses actions mais encore sur ses pensées et ses désirs, peut, en effet, donner à cette faculté une sensibilité, une délicatesse extrême; mais où sont vos moyens de produire de tels effets? Quels résultats tirerez-vous de vos pauvres manuels? Auriez-vous réuni en quelques pages toutes les belles leçons de la philosophie et de la morale, auriez-vous déployé dans vos circulaires la plus grande finesse d'analyse, vous n'en seriez guère plus avancé, car pour se faire comprendre de l'enfant, il faut lui présenter ses devoirs sous cette forme concrète que la religion seule peut donner aux préceptes abstraits de la philosophie; pour se faire obéir, il faut lui parler au nom d'une autorité souveraine qui n'est autre que la Divinité même.

Aussi, qu'arrive-t-il? c'est que les enfants venant pour la première fois au catéchisme, au sortir des écoles laïques, y apparaissent,

j'en appelle ici à tous les curés de Paris, comme de petits sauvages étrangers à toute idée morale. Lorsqu'on leur parle de Dieu, de la création, de la providence, de l'âme, de sa spiritualité, de sa destinée après la mort, du péché, de la vertu, des devoirs envers Dieu, envers leurs parents, envers eux-mêmes, il faut voir leur étonnement naïf, leur ignorance abrurie. Chez eux, l'être moral est à peine dégrossi; tout est à reprendre en sous-œuvre; ils entrent dans un monde nouveau; ils sentent pour la première fois qu'ils ont des obligations à remplir, des défauts à corriger, des vertus à acquérir.

On nous dira : De quoi vous plaignez-vous? Vous prétendez que l'instruction morale n'est pas donnée à l'école; nous sommes loin d'en convenir, mais n'avez-vous pas le catéchisme, n'avez-vous pas la première communion? Les enfants des écoles laïques y viennent librement. Qui est-ce qui vous empêche de leur inculquer les principes de la morale religieuse que vous prétendez être seule suffisante et efficace? Nous avons voulu établir la neutralité de l'école, rien de plus, rien de moins. Plaisante neutralité, en effet, que celle d'un gouvernement poursuivant la religion et le clergé dans l'école, dans les collèges congréganistes, dans l'armée, dans les hôpitaux, dans les bureaux de bienfaisance et jusque dans la constitution, employant, à défaut d'autres, l'argument de la faim contre les curés de campagne, cherchant à ruiner les biens de mainmorte, dénaturant par des mesures mesquines et vexatoires, les dispositions du Concordat. Il y a ici un fait indéniable, c'est qu'avant la loi de 1882 la religion entrait à l'école. Rien ne peut faire qu'en l'en chassant les pouvoirs publics n'aient fait acte d'hostilité contre elle et déchaîné par là même les passions impies. Comment voulez-vous que l'enfant élevé au milieu de ces bruits de combat ne soit pas porté, lui aussi, à partir en guerre. Le silence même qu'on garde sur la religion le porte à la mépriser. Voyant le catéchisme exclu de l'école, tandis qu'on y apprend la grammaire, la géographie, l'histoire, le calcul, l'orthographe, l'enfant, ce logicien, conclut qu'il n'a à s'occuper ni du christianisme ni de Dieu.

Les parents, conformément à l'usage, voudront pourtant lui faire faire sa première communion. Il paraîtra à l'église en étranger. Il voit assis sur des bancs distincts les enfants des Frères. Il va, lui, à la *laïque*, et je ne sais quelle rivalité sourde, quel instinct de défiance, créés par la concurrence des deux enseignements, lui font croire qu'il n'est pas chez lui, qu'après un ou deux ans de catéchisme et la première communion une fois *expédiée*, il pourra dire adieu pour toujours aux pratiques religieuses. Le catéchisme n'étant plus appris à l'école, il ne le sait pas et reste coi quand on l'interroge. Le père, la mère, trop occupés, quelquefois

trop indifférents, ne s'inquiètent guère de suppléer ici le maître qui abdique sa mission. Le curé a beau multiplier les séances, s'adjoindre même des catéchistes volontaires, il n'arrive pas, dans les quelques heures dont il peut disposer, à mettre dans ces mémoires distraites ce qui demanderait une récitation quotidienne. Il a quelquefois même grande peine à leur faire apprendre les prières les plus essentielles, heureux encore quand il peut obtenir, durant quelques mois, une assistance assidue, heureux quand l'instituteur, sous prétexte d'exercices gymnastiques et militaires, de promenades scientifiques, ne vient pas usurper les heures qui semblaient réservées au catéchisme.

La première communion faite dans ces conditions, tout en laissant une impression vive, ne produit pas cependant les résultats qu'on était en droit d'en attendre. Ce n'est pas cette forte éducation chrétienne qui enracine dans l'âme les plus nobles vertus. Ah! si vous aviez appelé loyalement la religion à votre secours, si vous aviez traité l'Église non en rivale qu'on réduit et qu'on opprime, mais en noble alliée, en auxiliatrice nécessaire, cette coopération de deux forces, cette entente harmonieuse du curé et de l'instituteur, une telle formation morale et religieuse aurait conjuré en partie les dangers de l'avenir. Mais l'exclusion dont vous avez frappé le catéchisme, les entraves que vous apportez à la préparation et, par suite, à l'influence de la première communion, font que les élèves sortent de vos écoles avec une éducation nécessairement tronquée. Est-ce avec la collection des maximes apprises dans vos manuels, est-ce avec les vertus civiques puisées dans les exercices de classe et de gymnastique militaire, qu'ils vont aborder les devoirs et les responsabilités de la vie?

Voici venir la jeunesse avec les tentations, les entraînements, la fièvre d'émancipation et d'indépendance qu'elle apporte avec elle. Quelles armes avez-vous préparées à cet âge pour les luttes de la vertu. Ne va-t-il pas devenir sans combat la proie de l'orgueil et du plaisir. Il est bien difficile que l'enfance elle-même reste pure, quand elle n'est pas bercée dans les bras de Dieu. Quelle résistance voulez-vous que des cœurs, gâtés peut-être dès l'aube de la vie, apportent plus tard aux assauts des passions? Le poète l'a dit :

> Le cœur de l'homme vierge est un vase profond;
> Lorsque la première eau qu'on y verse est impure,
> La mer y passerait sans laver la souillure,
> Car l'abîme est immense et la tache est au fond.

L'enfance sans Dieu prépare une adolescence flétrie et une jeunesse épuisée. Ces consciences, vides d'idées morales, offrent une

proie également facile aux passions sociales. Lorsque, selon l'expression de M. Thiers, à l'éducation qui dit à l'enfant : souffre, on substitue celle qui lui répète : jouis, comment voulez-vous que des hommes élevés dans ces principes n'aillent pas grossir les bataillons que la cupidité et la haine arment chaque jour contre la société? Pourquoi avoir fermé de si bonne heure les célestes espérances à ceux qui auront à gagner le pain de chaque jour? Le poids de l'existence est lourd, même en république, et on ne peut regarder sans frémir l'avenir que nous préparent ces races sans Dieu, qui n'auront ni les vertus qui font éviter les malheurs de la vie, ni la résignation qui les fait supporter.

Jusqu'ici l'Église, en donnant aux générations nouvelles une forte éducation morale, maintenait dans la société un certain niveau de vertus privées et publiques. Les principes, les premières inclinations semées, cultivées dans le cœur de l'enfance, étaient comme un ferment vivificateur dont l'action bienfaisante se développait avec les années. Ce renouveau incessant d'innocence, de droiture, d'élan vers le devoir et l'honneur, venait réparer les brèches que la dépravation, la méchanceté, la haine et toutes les mauvaises passions pratiquent journellement dans le capital de l'honnêteté publique. A mesure que tant de lâches, tant de vaincus, tant de révoltés, tant de désespérés multiplient le désordre moral, la religion s'efforce de compenser cette déperdition en faisant arriver à la vie domestique, à la vie sociale, à la vie politique des hommes dont l'enfance, fortement trempée de christianisme, projette son heureuse influence sur toutes les époques de la vie. Et c'est ainsi que, par cette succession constante de vertus qui arrivent à des vertus qui s'en vont, se conserve le patrimoine et pour ainsi dire le corps moral de l'humanité, de même que notre corps physique a besoin pour vivre de réparer incessamment ses forces. La philosophie est incapable d'accomplir une telle mission. Ses considérations, ses déductions, ses doctrines, sa langue, ne s'adressent qu'à un petit nombre d'esprits cultivés. La religion seule, en liant les préceptes aux faits, le Décalogue au Symbole, en prenant comme porte-voix de son enseignement les cérémonies et les rites, donne corps aux principes abstraits, popularise les vérités les plus sublimes, prête enfin au devoir un langage qui est compris de l'ignorant comme du savant, du plus petit enfant comme du plus sublime génie.

En enlevant l'enfance à l'influence de l'Église, vous tarissez par là même ce fleuve de moralité qu'elle faisait couler sur elle, sur le monde, de la croix et du cœur de Jésus. Sans doute, elle continuera à parler, à agir, mais je doute que sa voix soit entendue des générations qu'elle n'aura pas bercées sur ses genoux. Telle est l'influence

de l'éducation première, qu'elle peut faire épanouir ou asphyxier à son gré les facultés morales de l'enfant. A cet être curieux, interrogateur, avide d'émotions et de surnaturel, capable d'idéal, vous avez caché Dieu, le ciel, le secret de sa destinée, l'éternité. Je crains bien que cette jeune âme que vous avez laissée sans réponse à ses demandes finisse par ne plus poser de questions. Il est toujours dangereux de contrarier la nature, de mettre un esprit à la torture, de faire dévier les facultés morales. En croyant ne déraciner de ce cœur que la superstition, vous en avez arraché, j'en ai peur, les assises mêmes de la vertu. Car, ne l'oublions pas, la vertu n'est pas possible sans un certain élan, sans un certain vol de l'âme, sans une certaine aspiration vers l'idéal, qui montrent le but à atteindre et entraînent la volonté à le poursuivre. Or votre pédagogie a pour grand principe de rogner les ailes. Sous prétexte de n'apprendre à l'enfant que des faits scientifiques, que ce qui est rigoureusement démontré, vous fermez à ses yeux le monde supérieur, le monde de la religion et de la philosophie elle-même, vous parquez, au risque de les étouffer, son imagination, son cœur, ses facultés naissantes, qui réclamaient déjà les lointains horizons, les belles perspectives, dans l'étroit espace de ce qui se voit, se compte, se palpe, se mange. Vous voulez en faire un être positif : il le sera, il le sera au point de ne rien comprendre au langage du dévouement, du sacrifice et à plus forte raison de la foi. Le scepticisme précoce, l'habitude de railler les choses saintes, rongent les cordes de l'âme qui répondent aux généreux et sublimes appels. Il en résulte un engourdissement moral qui envahit peu à peu toutes les puissances de l'être. Parlez de hauts desseins, de beaux entraînements, de divines convictions à ces natures inertes : un haussement d'épaule, un scepticisme béat, un ricanement dédaigneux, un sourire satisfait, une assurance imbécile, vous apprendront bien vite qu'un vent desséchant a déjà tari en elles la source de tous les nobles vouloirs. Est-ce avec ces générations sans foi, sans horizon et sans espérance, qu'on compte préparer le relèvement de la France et fermer la plaie toujours béante que des désastres, trop oubliés, ont ouverte aux flancs de la patrie?

Le malheur de notre temps, c'est de croire à cette chimère qu'il suffit d'instruire pour moraliser, c'est d'oublier que les facultés élargies par la science voient s'accroître les capacités du mal parallèlement à celles du bien, c'est de ne pas prendre garde, à force de vouloir émanciper la raison, de n'émanciper que les passions. La réaction haineuse et violente contre le système d'éducation suivi jusqu'ici a été jusqu'à ébranler les assises mêmes de la morale. Dieu, qu'on a accusé de s'être fourvoyé dans le cléricalisme, de

s'être laissé accaparer par le christianisme et par l'Église, a été emporté dans ce tourbillon de destruction qui menace de tout renverser. On a trouvé, en ce temps d'égalité ombrageuse, que sa tête dépassait de trop haut la fourmilière démocratique qui s'agite aux pieds de son trône; on se hausse pour la lui couper. Les protestations officielles, les hypocrisies administratives n'y feront rien. La vérité, c'est qu'on nous prépare ce peuple dont saint Paul a décrit le dernier degré d'abjection et de misère, en disant qu'il était sans Dieu : *Sine Deo in hoc mundo.* Que deviendrait le monde physique si, tout à coup, la main qui a lancé les corps dans l'espace venait à se retirer et à suspendre la loi d'attraction universelle qui préside à leurs mouvements? Le monde moral n'a pas moins besoin du Dieu créateur que le monde physique. Là où Dieu manque, l'être moral perd son centre de gravité, ses facultés deviennent instables, ses forces errantes; on assiste à une désagrégation intime, le point d'appui faisant défaut pour mettre en mouvement et pour tenir en action les puissances du bien.

Cette vérité éclate avec une évidence particulière dans l'éducation de l'enfance. « Fontanes, disait Napoléon au grand maître de l'Université, il faut me faire des hommes... et vous croyez que l'homme peut être homme s'il n'a pas Dieu. Sur quel point d'appui posera-t-il son levier pour soulever le monde, le monde de ses passions et de ses fureurs! L'homme sans Dieu, je l'ai vu à l'œuvre depuis 1793... De cet homme-là, j'en ai assez... Ah! et c'est cet homme-là que vous voudriez faire sortir de mes lycées? Non, non, pour former l'homme, je me mettrai avec Dieu, car il s'agit de créer, et vous n'avez pas encore trouvé le pouvoir créateur, apparemment. » Voilà la vérité proclamée par la voix du génie. L'éducation, qui est une création morale, ne peut se passer du Dieu créateur.

On a souvent reproché à l'Université d'être aussi inhabile à élever[1] qu'elle est habile à instruire. A la vue de ses collèges, de ses lycées organisés avec une discipline savante, tenus avec un ordre sévère, menés militairement, mais où la religion a à peine sa place, on a pu dire, en empruntant les paroles de Fénelon : « Voilà une exacte, et peut-être une belle police, mais où est l'éducation? » Vous voulez aujourd'hui qu'on porte, avec bien plus de raison, la même accusation contre vos écoles : vous les perdez. Les parents qui vous envoient leurs enfants tiennent plus à l'éducation morale qu'à quelques notions d'orthographe ou de calcul, et un sûr instinct

[1] Saint-Marc Girardin faisait cet aveu sous le gouvernement de Juillet : « Nous ne faisons pas plus des citoyens que des dévots dans nos collèges. Que faisons-nous donc? Nous instruisons, nous n'élevons pas; nous cultivons et développons l'esprit, mais non le cœur. »

les avertit qu'on n'élève pas, qu'on ne peut pas élever dans les maisons que Dieu a désertées. Vous avez beau dépenser les millions de la France et faire circuler le grand air dans vos écoles transformées en palais, ce luxe de mise en scène cache mal la misère des résultats. C'est une immense machine dressée pour faire le vide : *Vastitas et sterilitas*[1]. Ces murs d'où on a décroché l'image du Crucifié bénissant les enfants, ce pavé, où il n'est plus permis de plier le genou, sont bien froids. L'œil qui se reposait naguère sur de sacrés emblèmes ne rencontre plus que le grossier appareil des leçons de choses. La place du crucifix est occupée par une cornue ou par un cube ; la statue de la Vierge s'est retirée devant la marianne. Vous n'avez rien laissé à l'école qui parle à la conscience, à l'imagination et au cœur ; vous arrêtez, sur des lèvres enfantines, la prière prête à s'échapper, vous tuez l'idéal dans de jeunes âmes. C'est l'infanticide moral organisé sur une immense échelle, au nom du pays contre le pays.

Nous montrions, au début de cette étude, les élèves inexpérimentés, légers, insouciants, se rendant, comme par hasard, l'un à l'école laïque, l'autre à l'école congréganiste. Pauvres enfants ! Selon qu'ils entrent par une porte ou par l'autre, peut se trancher pour eux, d'une façon contraire, le problème de leur destinée. Sans doute ils auront, tous deux, à gagner, à la sueur de leur front, le pain de chaque jour, ils auront, tous deux, à livrer le terrible combat pour la vie : *struggle for life ;* mais comme les conditions de ce combat sont différentes selon l'idée qu'on leur aura donnée de cette vie même au point de départ. Selon qu'ils auront reçu cette éducation chrétienne qui éclaire et qui trempe, qui dirige et qui fortifie, qui anime et qui contient, qui élève et qui apaise, qui cultive, avec la rectitude de l'esprit, la pureté du cœur, *spiritum rectum et cor mundum;* selon, au contraire, qu'ils auront été nourris de cette morale, dite *laïque*, morale saupoudrée de haine, de négation et d'athéisme qu'on veut faire triompher dans nos écoles, ils peuvent aborder et parcourir l'existence en amis ou en adversaires de la société et d'eux-mêmes, en serviteurs ou en ennemis de leur pays, en résignés ou en révoltés, en ouvriers confiants en celui qui habille le lis des champs et nourrit les oiseaux du ciel, ou en artisans désespérés du néant, en travailleurs de l'abîme.

Voilà l'importance d'une question de porte et d'école. C'est l'avenir de l'enfance, c'est par suite l'avenir de la France qui est en jeu. Au commencement de ce siècle, Portalis, voulant prouver que la morale d'un peuple ne peut pas se passer de religion, disait

[1] Jérémie, ch. XLVIII, v. 3.

dans un discours célèbre : « Le scepticisme outré, l'esprit d'irréligion transformé en système, est plus près de la barbarie qu'on ne pense. » L'expérience tentée, pendant dix ans, en fait d'éducation, par la révolution apportait ici à ces paroles une confirmation éclatante et Portalis pouvait s'écrier, fort des aveux de la France entière : « Parce qu'on a proclamé imprudemment qu'il ne fallait jamais parler de religion dans les écoles... les enfants sont sans idée de la Divinité, sans notion du juste et de l'injuste. De là des mœurs farouches et barbares; de là un peuple féroce [1]. » Veut-on recommencer l'expérience, malgré les enseignements du passé, malgré les avertissements des hommes les plus clairvoyants, les plus modérés et les plus sincères, malgré l'impossibilité cent fois constatée de mettre dans le cœur de l'enfance des idées morales sans religion? Veut-on tenter encore l'aventure, au risque de voir se perdre toute morale, de faire un peuple sans foi ni loi, de préparer enfin la plus terrible invasion des barbares qu'on puisse craindre, l'invasion des barbares civilisés?

M. Spuller disait, au congrès de la ligue Macé : « Vous verrez les résultats de cette loi au bout d'une génération ou deux, et vous viendrez alors me donner des nouvelles de la France. » Oui, s'il s'écoule une ou deux générations élevées dans les nouveaux principes, vous viendrez me donner des nouvelles de la France. Allons-nous laisser faire? Allons-nous laisser le champ libre à cette criminelle expérience?

M. Cousin disait, en 1833, au sujet de la loi qui a régi l'instruction primaire en France durant un demi-siècle : « Qu'on nous cite un pays sur la terre où l'éducation du peuple fleurisse sans être liée plus ou moins à la religion, et par conséquent sans la surveillance des ministres de la religion. Grâce à Dieu, cette vérité est sortie triomphante de la discussion; elle honore la loi qui la consacre et le gouvernement qui l'a proclamée et défendue [2]. »

Hélas! on ne peut pas faire le même compliment aux législateurs de 1882 et de 1886. La vérité, le bon sens, l'éloquence qui avaient triomphé en 1833 et en 1850 viennent de succomber. Mais ici les vaincus sont moins à plaindre que les vainqueurs. On ne peut se défendre d'un certain dégoût en voyant avec quelle facilité des hommes qui se targuaient hier de libéralisme jettent aujourd'hui le

[1] Portalis, discours au Corps législatif, séance du 15 germinal an X (5 avril 1802.) — Nous prenons la liberté de renvoyer, pour l'histoire de cette grande et vaine expérience préparée par le dix-huitième siècle et tentée par la Révolution, à notre livre : *l'Éducation morale et civique avant et pendant la Révolution*, 1700-1808. Oudin. Paris.

[2] Discours de M. Cousin à la Chambre des pairs, séance du 22 juin 1833.

masque et se font les fauteurs de lois oppressives pour satisfaire leurs passions de sectaires. Belles convictions, fameux principes que ceux qui ne résistent pas à une rancune électorale.

Nous nous voyons attaqués, au nom des principes de 89, par ceux-là même qui les foulent aux pieds avec la plus impudente audace. C'est un principe de 89 que les contribuables ne doivent acquitter que les impôts votés par eux; or on va écraser les communes en les forçant à payer les maîtres dont elles ne veulent pas pour leur arracher ceux qu'elles veulent. C'est un principe de 89 que tous les citoyens sont égaux devant la loi et admissibles à toutes les charges publiques; or on frappe d'interdit, on chasse des écoles officielles toute une classe de citoyens sous prétexte qu'ils portent le froc, qu'ils croient en Dieu et en Jésus-Christ. C'est un principe de 89 que chacun est inviolable dans sa liberté individuelle et dans sa conscience; or on a forgé une loi qui oblige les parents chrétiens à envoyer leurs enfants aux écoles sans Dieu, et qui permet de jeter en prison ceux qui seraient tentés de manquer à la légalité pour ne pas manquer à leur foi. C'est un principe de 89 que l'État doit respecter la liberté des opinions; or voici que des fils patentés de la Révolution, M. Goblet, M. Ferrouillat, nous présentent l'idéal d'un État professeur d'opinion, ayant « charge d'âmes », occupé à jeter les jeunes Français dans le moule de je ne sais quelle orthodoxie nationale qui va remplacer la vieille orthodoxie religieuse.

Il n'a été été question dans les débats du Sénat que de refaire, par l'éducation laïque, « l'unité morale » du pays troublée par la loi néfaste de 1850. Quelle palinodie, pour des libéraux à tous crins, que de se poser ainsi en apôtres de l'omnipotence de l'État se substituant aux communes, aux familles, arrachant les enfants aux parents pour les frapper à l'effigie d'un républicanisme ombrageux et athée!

Et quelle est donc cette « unité morale de la France » dont on nous assourdit? M. Goblet entend-il l'unité comme M. Clémenceau, et M. Basly comme M. Clémenceau? Que pensera le prochain ministre de l'instruction publique, s'il est positiviste, des affirmations spiritualistes de son prédécesseur? M. Goblet, croyant à l'existence de Dieu, ne sera-t-il pas pour lui aussi ridicule que les pèlerins de Lourdes le sont pour M. Goblet? Orthodoxie pour orthodoxie, je préfère l'orthodoxie religieuse, qui, elle, ne change pas, à cette prétendue orthodoxie nationale dont le mobile symbole est à la merci du premier politicien que le hasard et la lutte des partis portent à la tête de l'Université. Sommes-nous donc condamnés à changer de convictions comme de ministres? La France va-t-elle transformer ses principes d'éducation au gré de chaque grand maître qui croira

renfermer dans son portefeuille les principes de 89, et faudra-t-il bouleverser nos écoles toutes les fois que nous aurons la douleur d'assister à un déménagement à l'hôtel de la rue de Grenelle?

Dans notre France divisée, hachée en tant de partis, en tant d'écoles, la liberté, l'égalité pour tous étaient la condition de la paix et de la dignité commune. Or ces biens qui paraissaient à jamais conquis, qu'on disait être le patrimoine de la société moderne, nous sont confisqués par les prétendus défenseurs de la société moderne. Qui trompe-t-on ici et quelle est cette piperie de mots? Ah! il y a, je le crains, des Tartuffes ailleurs que dans les comédies de Molière.

Vous êtes pour la liberté, pour l'égalité, nous dites-vous; mais vous nous les donnerez demain. Il vous faut en attendant laisser dormir les principes et refaire par tous les moyens l'*unité morale* de la France. Ne voyez-vous pas que vous posez là une loi d'oppression et un instrument de servitude? C'est avec la *raison d'État* qu'on a essayé de couvrir de tout temps toutes les violences et tous les crimes. Les crimes viendront peut-être; mais, à coup sûr, vous êtes en plein dans les violences. Comme vous le disait naguère si éloquemment Mgr Turinaz [1], après avoir chassé les maîtres congréganistes des écoles officielles, sous prétexte qu'ils infestent l'esprit de la jeunesse d'idées réactionnaires, vous les expulserez à la prochaine session des écoles libres, où ils ne sont pas moins redoutables et moins funestes. Ah! vous serez demain pour la liberté! Mais, si demain nous sommes les maîtres, — tout arrive en France, — ne pourrions-nous pas à notre tour nous autoriser de vos principes pour vous refuser la liberté jusqu'à ce que nous ayons refait à notre façon l'unité morale de la France.

Disons-le, on est en train de rétablir l'inquisition au profit d'une orthodoxie d'État qui se substitue à l'orthodoxie d'Église. Les dogmes civils prennent la place des dogmes chrétiens. L'édit de Nantes, en matière d'éducation, est révoqué contre les catholiques, au profit des incrédules et des francs-maçons. Ceux-là même qui arrachent le catéchisme religieux aux enfants des écoles leur imposent le catéchisme civique. On peut être à la fois matérialiste, athée et professeur public, à condition de croire à la « Trinité républicaine » et de réciter à M. Goblet le *Credo* démocratique. On nous exécute, on nous confisque l'égalité et la liberté, au nom de la liberté et de l'égalité.

Mais l'artifice est si grossier qu'il suffit de soulever le masque pour montrer le jacobin et le sectaire dans la peau de ces libéraux

[1] Mgr Turinaz avait déjà publié, en 1885, une très belle lettre sur la question qui nous occupe : *l'Enseignement primaire et l'avenir de la France.*

d'un nouveau genre. Dans la grande discussion qui vient de se terminer au Sénat, ce sont les orateurs catholiques : M. Chesnelong, M. Buffet, M. de Ravignan, M. Clément, M. Paris, M. de Carné, M. Lucien Brun, M. Batbie, qui se sont montrés les vrais fils de 89, se dressant devant les hommes de 92, en attendant l'entrée en scène des hommes de 93. Ces mots de liberté, d'égalité que vous datez de la Révolution et que nous trouvons, nous, dans l'Evangile, nous les ferons sonner aux oreilles de nos contemporains. Ils ne retentiront pas en vain dans cette France qui, grâce à Dieu, compte encore des hommes de principes, pour lesquels la liberté n'est pas un vain nom, ni sa défense un tremplin pour se hisser au pouvoir.

La lutte pour l'émancipation de l'enfance va continuer avec une énergie nouvelle, car le combat pour la liberté des âmes est plus saint encore et plus implacable que le combat pour la vie. « J'y mettrais ma tête » : cette fière parole de Bossuet, qui nous était rappelée naguère par l'éminent cardinal Lavigerie, dit quelle est notre résolution, et je ne vois pas vraiment quel intérêt a la république à faire des catholiques des irréconciliables. Quand la France aura vu quelque temps à l'œuvre ces hommes qui croient avoir des principes et n'ont que des passions, qui aiment l'enfance de toute la haine qu'ils portent à l'Église, elle les prendra en dégoût. En Belgique, le parti qui avait attenté à l'enfance a péri par l'enfance. C'est le sort qui l'attend dans notre pays. Dieu y aidera. Celui qui a dit dans son Évangile : « Malheur à celui qui scandalise un de ces petits, il vaudrait mieux pour lui être jeté au fond de la mer avec une meule de moulin au cou », ne saurait souffrir longtemps les entreprises sacrilèges dont nous sommes les témoins attristés. Il a déjà maudit du haut du ciel les promoteurs de cette campagne impie, et on a toujours vu la justice des hommes se faire tôt ou tard l'exécutrice de la justice de Dieu.

L'abbé A. Sicard,
Vicaire de Saint-Philippe-du-Roule.

---

# LES ŒUVRES ET LES HOMMES

## COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

---

Les petits Salons. Cercles de la rue Volney et de la place Vendôme. Société des aquarellistes. Le concours agricole et l'Union des femmes peintres et sculpteurs. La tombola de Claude Lorrain. M. Munkaczy et son dernier tableau. L'Exposition universelle de 1889. Le *Volapük*, l'inauguration de son enseignement et son grand congrès. La nouvelle section des sciences religieuses à l'École des hautes études. M. Paul Bert au Tonkin. La statue de Claude Bernard. Jacqueline Robins et la municipalité radicale de Saint-Omer. Encore une débaptisation des rues de Paris. Notre conseil municipal et le centenaire d'Arago. Les *Mémoires* de Louise Michel. *Germinal* à Decazeville. La série sanglante. Intermède joyeux : le bigame d'Alfortville. — Académie française. Réception de M. Ludovic Halévy ; élection de MM. Leconte de Lisle, Ed. Hervé et Léon Say. — Théâtres. Abus des reprises. L'*histoire du Théâtre*, à l'Opéra. Le *Mari d'un jour*. *Un Parisien*, par M. Gondinet. M. Renan à la Comédie-Française. Le conflit du comité et du ministère.

### I

Nous sommes entrés dans la période des petits Salons. Le cercle artistique et littéraire de la rue Volney, puis le cercle de l'Union artistique de la place Vendôme, ont ouvert leurs portes aux invités choisis pour qui ces expositions en miniature sont, chaque année, à la fin de l'hiver, comme la préface du Salon des Champs-Élysées. Ni là ni ici, il ne faut chercher d'œuvre maîtresse qui saisisse fortement l'attention, mais ici et là on trouve un ensemble d'ouvrages agréables et d'ordre moyen qui peuvent faire passer à un honnête homme une heure ou deux d'agréable distraction, sans autre fatigue que celle qui résulte de l'affluence des visiteurs.

Rue Volney, on s'arrête avec plaisir devant la tête de paysanne alsacienne de M. Henner, les portraits de MM. Aimé Morot, Lerolle, et Gabriel Ferrier, le chien de M. Eugène Lambert et le canal vénitien de M. Pasini, qui n'éprouvent pas le besoin de changer de sujets, pas plus que le public de les en voir changer; devant la *Pléiade perdue*, où M. Bouguereau nous montre, avec sa correction et sa grâce ordinaires, une femme qui s'enlève sur un fond d'azur.

M. Munkaczy, qui est le lion du jour, a bien voulu déposer sa carte sous forme d'une *Étude* d'assez médiocre importance, à laquelle la facture du peintre et la physionomie piquante du modèle donnent un certain intérêt. Que dire du lourd portrait de M. Bonnat et de la *Fin de jour* de M. Besnard, qui ressemble peut-être à un rêve, mais certainement à un mauvais rêve, et dont la peinture maladive ne peut plaire qu'à des yeux ou des esprits malades, désaccoutumés de la vérité et de la franchise de la nature.

Place Vendôme, on retrouve un peu les mêmes noms et le même genre d'œuvres intimes, mais le niveau est plus élevé dans son ensemble et l'aspect général offre plus d'intérêt. Si les artistes n'y ont pas plus de talent, on dirait qu'ils y ont plus de tenue et que, lorsqu'ils se partagent entre les deux cercles, ils réservent pour les *Mirlitons* l'élite de leurs petits tableaux de chevalet. M. Bonnat et M. Carolus Duran prennent là leur revanche. A côté d'un portrait de jeune fille, exécuté dans cette manière harmonieuse et achevée qui charme les femmes du monde et beaucoup de connaisseurs, M. Cabanel expose son propre portrait, destiné au musée des académiciens d'Anvers. Les toiles où M. Carolus Duran a représenté Nadar et le jeune Jean de B., sont des morceaux brillants dignes de ce virtuose. On a donné la place d'honneur à un portrait d'enfant en pied de M. Paul Baudry, qui n'est certainement pas sans mérite, mais auquel la mort récente de l'artiste ajoute l'attrait d'une œuvre posthume. C'est un jeune Slave à la taille élancée, aux longs cheveux flottants, dont la figure joint une fermeté d'expression déjà virile à une délicatesse de traits toute féminine, peint d'une touche large mais un peu molle. M. Jules Lefebvre et, dans un genre tout opposé, M. Roll, MM. Dagnan — Bouveret, Schonmer, Eugène Thirion, Tofano, se sont également signalés par leur talent à faire revivre la figure humaine. Pardonnons à M. Gustave Jacquet, à condition qu'il ne recommence plus, l'erreur complète de la toile où il a représenté M^me^ la marquise de R. Est-ce là de la chair vivante et y sent-on courir le sang sous la peau? Il n'est pas jusqu'à M. Gérôme qui n'ait voulu s'essayer dans ce genre assez nouveau pour lui et qui, à côté d'une fine *Vue du Caire*, n'ait envoyé le médiocre portrait d'un avocat bien connu.

Les noms célèbres et les œuvres agréables abondent au cercle de l'Union artistique et littéraire. On regarde beaucoup l'*Escalier de l'Opéra* de M. Gervex, qui n'est guère qu'une pochade, mais d'une touche légère et spirituelle; l'élégante *Sérénade* de M. Delort, la *Revue* de M. Detaille, le *Signal* de M. Julien le Blant, la *Berge à Bougival* de M. Jules Stewart, qui peint le paysage avec largeur et les élégances mondaines avec coquetterie. On regarde aussi,

mais avec désappointement, la petite toile à laquelle M. Meissonier a donné ce titre énigmatique : *Pourquoi tarder?* Nous ne reconnaissons guères dans cette figure, d'une exécution presque lâchée, le peintre précis, minutieux et ferme auquel on doit tant de chefs-d'œuvre microscopiques. J'ai cru d'abord à une confusion du livret entre le père et le fils. Mais non, c'est bien de M. Meissonier père qu'il s'agit.

Faut-il y voir la funeste influence des ambitions politiques qui se sont éveillées sur le tard dans l'esprit de l'excellent peintre? On sait, en effet, que M. Meissonier ne se tient pas pour satisfait d'être le premier dans son art, s'il n'est en même temps le dernier au Sénat. Ce n'est point assez d'avoir conquis les deux mondes par son pinceau, il faut maintenant qu'il y ajoute le Luxembourg. Ce rival des Gérard Dow, des Terburg et des Metzu, éprouve le désir surprenant de couronner sa vie en devenant le collègue de M. Ferrouillat et en démontrant qu'il y a en lui l'étoffe d'un Chavassieu. Il brûle de se déployer sous ce nouvel aspect et de prendre rang parmi les muets de la majorité. Orgueil modeste, qui rappelle, en sens inverse, la douce manie de ces anciens magistrats et hauts fonctionnaires consacrant les loisirs de leur retraite à traduire Horace en vers français, pour se donner la gloire d'encombrer les boîtes des bouquinistes du quai et de prouver qu'ils peuvent être aussi médiocres poètes que le dernier membre de la Société philotechnique de leur préfecture. Nous pardonnerions donc à M. Meissonier cette innocente ambition, qui s'est peut-être éveillée dans son âme le jour où il s'est mis à peindre Napoléon Ier à cheval, si elle ne menaçait de nous priver d'un certain nombre de chefs-d'œuvre pour lesquels il ne serait pas aussi facile à remplacer que pour un rapport sur la question des bouilleurs de cru.

La huitième exposition annuelle des aquarellistes obtient le même succès de curiosité mondaine que les précédentes. Que de vides se sont déjà produits dans ce petit groupe d'artistes charmants, d'un talent et d'un goût si essentiellement parisiens, que Paris s'y est aussitôt reconnu et, dès le premier jour, les a adoptés comme ses favoris. Disparus Henri Baron, Jacquemart, Gustave Doré, Bastien-Lepage, Louis Leloir, bien d'autres encore. Mais chaque année aussi la société répare ses brèches, et entre les nouveaux noms qu'elle s'est annexés depuis l'an dernier, nous citerons MM. Boutet de Monvel, François Flameng, Victor Gilbert et Aimé Morot. La plupart ont largement payé leur bienvenue : M. Boutet de Monvel, par de spirituelles scènes enfantines, où il se ressouvient de miss Kate Greenaway, mais avec une note personnelle; M. Flameng, par une pochade : *Au bord de l'eau*, où il procède par taches, comme

un impressionniste, et surtout par une grande scène d'un aspect savoureux, d'un arrangement pittoresque, d'un choix curieux dans les attitudes, les accessoires et les ajustements, où il nous montre des bouffons italiens faisant danser des singes devant des princesses, — admirable matière à mettre en aquarelle ! Mais il a réservé toute la vie et toute la couleur pour les costumes, sans en rien réserver pour les physionomies, dont la froideur forme un singulier contraste avec l'éclat tapageur du décor. La petite fille se distingue à peine de sa poupée, et les singes sont en bois. Dans les *Premières cerises*, M. Victor Gilbert a spirituellement animé sa nature morte, en campant au premier plan un bambin qui, la gibecière pendue à l'épaule et le panier au bras, contemple les fruits appétissants d'un air de convoitise rêveuse et profondément absorbée. Enfin, M. Aimé Morot a imprimé un cachet de réalisme saisissant et de vigueur sauvage à la scène qu'il intitule *les Deux coqs et la poule*.

Je me suis particulièrement arrêté aux nouveaux venus : les autres sont presque tous connus depuis longtemps et ne nous révèlent aucun aspect nouveau de leur talent : ni M. Ed. de Beaumont, dont la coquetterie laborieuse et pointue a toujours la même grâce maniérée; ni M. Français, qui s'applique toujours à mettre du style dans son élégance; ni M. Worms, qui a tant d'esprit; ni M. Vibert, qui en veut trop avoir, mais dont il faut signaler pourtant les *Études*, où il a incarné avec une si piquante désinvolture et une crânerie si provocante les types féminins des principales provinces espagnoles; ni même M. Heilbuth, dont le talent est toujours aussi exquis, aussi fin et aussi large à la fois. Nous ne pourrions que nous répéter à propos de MM. Roger Jourdain, Lewis Brown, Adrien Moreau, Harpignies, de M^me^ la baronne Nathaniel de Rothschild, en nous excusant tout au plus par le mot de Pierrot : « Je dis toujours la même chose parce que c'est toujours la même chose, et si ce n'était pas toujours la même chose, je ne dirais pas toujours la même chose. »

Il faut faire une place à part à M. J.-P. Laurens, qui poursuit la série de ses dessins à la sépia et à l'encre de Chine pour les *Récits des temps mérovingiens*, avec une énergie qui n'est pas toujours exempte de lourdeur.

M. Eugène Isabey est absent, comme aussi M^me^ Madeleine Lemaire, MM. Cazin, Detaille et Jean Béraud. S'il avait besoin d'une excuse, que les autres ne pourraient invoquer, son âge lui en servirait. M. Isabey, en effet, est né le 22 juillet 1804. Mais M. Lami a fait son entrée en ce monde le 12 janvier 1800, et il ne manque pas à un seul rendez-vous de la Société des aquarellistes, dont il est un des plus jeunes membres. L'infatigable fécondité de ce

vieillard, déjà célèbre en 1828, est un prodige en son genre, et fait songer à celle du Titien, si l'on peut comparer l'hysope au cèdre et le roseau au chêne. Mais qu'en pourrions-nous dire aujourd'hui qui n'ait été dit mille fois depuis plus d'un demi-siècle? On ne saurait demander à un octogénaire de se renouveler, c'est bien assez qu'il ne faiblisse pas.

Combien d'autres encore à signaler : M. Yon et ses fines études; les fleurs éclatantes de M. Ernest Duez; les compositions d'une saveur si spéciale de M. James Tissot; l'élégant et séduisant *Quatuor* de M. Guillaume Dubufe, où l'on voit des anges un peu trop parisiens jouer avec des grâces légèrement minaudières, ou du moins fort mondaines, un andante religieux de Gounod; les inévitables chats de M. Eugène Lambert, qui en vient peu à peu, pour varier et raffiner ses effets dans la monotonie de son thème, à donner une expression et parfois presque une physionomie humaine à ses modèles; les petites scènes de genre de M. Émile Adan, dont la simplicité n'exclut pas le charme, et les scènes de chouannerie de M. J. Le Blant, dont tel est le cachet de vérité, qu'elles semblent prises sur nature. J'ai moins encore le sens de l'aquarelle de M. Besnard que de sa peinture : cette couleur fausse, noire, morbide, me semble en contradiction complète avec les caractères essentiels du genre, qui sont la limpidité, la fraîcheur, la transparence lumineuse et légère. Mais l'aquarelle n'est pas au bout de ses transformations : M. Vibert, qui la traitait déjà en gouache, vient d'inventer un procédé qui, en la fixant au feu et la rendant inaltérable comme un émail, permet de revenir sur les couleurs à l'eau aussi bien que sur les couleurs à l'huile.

Pendant que le concours général agricole remplit la grande nef et les galeries du palais des Champs-Élysées, sans préjudice de ses abords, transportant ainsi à deux pas des boulevards et des boulevardiers, qui ne se douteraient pas de son existence s'ils ne l'avaient peut-être vaguement aperçue en suivant le Cours-la-Reine pour aller au Bois, un tableau de la vie rustique, de ses productions et de ses travaux, et remplaçant par ses idylles très réalistes les nymphes de M. Bouguereau et les paysages arcadiens des disciples de Corot, l'Union des femmes peintres et sculpteurs convoque le public à sa modeste exposition annuelle dans l'un des pavillons du même palais.

Environ cent cinquante artistes, dont une quinzaine pour la sculpture, ont répondu à l'appel du comité, mais il manque à cette liste beaucoup des noms les plus connus. L'exposition n'en offre pas moins un certain nombre d'œuvres dignes d'intérêt, particulièrement dans l'émail et la miniature, dans le pastel et l'aquarelle, dans la peinture de fleurs et de fruits. M^me^ Peyrol-Bonheur, qui

nous conduit *En forêt*, a dessiné un cerf et une biche avec la main ferme et sûre de son illustre sœur. M^lle^ Marguerite Pillini, si elle ne brille point par la nouveauté des sujets, se recommande par le talent de l'exécution. M^lles^ Anaïs Beauvais, Marie Robiquet, Berthe Delorme, M^mes^ Delphine de Cool et Élodie la Villette méritent encore, à des titres divers, d'arrêter un moment le visiteur au passage. Dans la sculpture, on connaît depuis longtemps déjà le talent éprouvé de M^me^ Léon Bertaux, présidente de l'Union ; elle ne le dément pas dans son buste en bronze d'un modelé vigoureux, ni dans sa *Jeune fille au bain*, qui nous plairait davantage avec moins d'afféterie. Mais *le clou* de l'exposition, pour parler l'argot actuel, c'est un simple plâtre désigné dans le livret sous ce titre : *Portrait de ma fille Marianne*, et signé M^me^ Clovis Hugues. Il faut encourager la jeune femme à manier désormais ce nouvel instrument de préférence à l'autre.

Que d'expositions encore dont nous pouvons à peine entrebâiller la porte : l'exposition de miniatures, organisée rue Caumartin, au profit de l'Orphelinat des arts, qu'on eût pu faire aisément plus complète et plus intéressante ; le musée Japonais du boulevard des Capucines, qui, délaissant les chimères grimaçantes, les masques au rictus diabolique, les divinités terribles au ventre de poussah, les bronzes et les *kakemonos* recherchés des curieux, nous introduit dans la vie intime et pratique, nous fait connaître les usages journaliers et les types populaires, les habitations, les meubles, les véhicules, les temples et les maisons de thé des habitants de Yeddo et de Tokio; l'exposition, chez Durand-Ruel, des lots offerts, par les artistes français, pour la tombola dont le produit doit contribuer au monument de Claude Lorrain, dans la ville de Nancy. Au milieu de tant de statues élevées à des réputations équivoques ou passagères, celle de Claude Lorrain ne peut que rallier tous les suffrages. Un tel nom ne rappelle aucun souvenir irritant ou malsain ; il n'évoque que de pures et nobles images qui nous invitent au recueillement, à la rêverie, à la paix, à la lumière, à l'oubli des agitations bruyantes, à la contemplation des beautés sereines de la nature et des cieux éclatants, à l'adoration de Dieu. Des artistes comme MM. Henner et Bonnat ont tenu à honneur de figurer parmi les fournisseurs de la tombola de Claude Lorrain ; les paysagistes surtout ont fait preuve d'un empressement dont nous acceptons l'heureux augure, car il témoigne qu'ils reconnaissent en l'admirable peintre de la *Reine de Saba*, du *Moulin*, de l'*Abreuvoir*, un maître et un modèle.

Avant d'être exposé dans la galerie Sedelmeyer, où nous avions déjà vu le *Christ au Prétoire* et le *Christ au Calvaire*, en une

sorte de chapelle où il s'offre à la vénération sous un jour habilement concentré qui en fait ressortir chaque détail par le contraste de l'ombre et de la lumière, avec la magie d'un panorama, le *Mozart mourant* de M. Munkaczy avait été révélé aux fidèles, dans l'atelier du peintre, avec un luxe de mise en scène dont l'histoire de l'art n'offre peut-être pas un autre exemple. M. Munkaczy a représenté Mozart assis dans son fauteuil, pâle, émacié, le visage déjà envahi par la lividité de la mort; tandis que sa famille pleure derrière lui, il se soulève à demi, en battant vaguement la mesure, comme pour diriger l'exécution de son *Requiem* par un groupe de chanteurs indifférents : scène dramatique, un peu théâtrale, que l'artiste a traitée avec sa vigueur de facture habituelle. Il avait imaginé de transporter son tableau dans la réalité et de le dévoiler aux accents d'un orchestre et d'un chœur chantant dans la coulisse la dernière production du génie de Mozart. La description de la fête a rempli les journaux. Elle a eu lieu, le 11 février, dans le somptueux hôtel de l'avenue de Villiers. Affluence nombreuse et choisie; l'*impresario* avait dû refuser du monde. A dix heures du soir, les deux cents favoris, — princes et princesses, marquis, comtes, quelques simples barons, généraux, ministres, membres du corps diplomatique, — passaient du grand salon du second étage, tendu de magnifiques tapisseries Renaissance, au vaste atelier du maître, et venaient s'asseoir en face du chef-d'œuvre, encadré d'une épaisse tenture de velours rouge. Tout à coup le lustre s'éteint, laissant les spectateurs dans l'ombre, pendant que le tableau resplendit de lumière. Quelques dames poussent de petits cris d'effroi, s'attendant à voir entrer un esprit. L'orgue prélude, comme jadis l'harmonica aux soirées du physicien Robertson, pour préparer l'apparition des spectres; puis la maîtrise de Saint-François de Sales, cachée à tous les yeux, entonne le fameux *Requiem*. Bientôt, par une illusion naturelle des sens, les personnages de la toile s'animent et semblent chanter eux-mêmes. Le succès de cette petite fête a été complet; M. Munkaczy a remporté un double triomphe, en charmant à la fois les yeux et les oreilles. Mais quelques-uns ne savaient plus au juste, en retournant chez eux, si c'était un peintre ou un compositeur qui les avait invités.

Et maintenant, pour couronner tant d'expositions, aurons-nous l'Exposition universelle de 1889? Les gouvernements étrangers ont accueilli froidement les ouvertures du nôtre à ce sujet. Il fallait beaucoup de naïveté ou d'impudence pour inviter l'Autriche, par exemple, à venir célébrer avec nous l'anniversaire d'une révolution qui a guillotiné la fille de Marie-Thérèse, — à moins, toutefois, que ce ne soit une simple distraction. Le centenaire de 89 est

une de ces solennités qu'il faut célébrer en famille; y convier les autres nations, c'est, comme l'a dit spirituellement le *Journal des Débats*, imiter ce financier qui, pour attirer dans ses salons le faubourg Saint-Germain, avait décidé de donner un bal le 21 janvier. Nos ministres ont été surpris et mortifiés d'un accueil qu'ils n'avaient point prévu, à ce qu'il paraît. On dit pourtant qu'ils persistent dans leur idée, au risque de n'avoir avec eux que les républiques d'Andorre et de Saint-Marin, ce qui serait insuffisant pour remplir le Champ de Mars. Ne vaudrait-il pas mieux faire contre fortune bon cœur?

A défaut de l'Exposition universelle, nous aurions toujours, pour célébrer le centenaire, le grand congrès des volapükistes, annoncé récemment à la séance d'inauguration, dans l'École des hautes études commerciales, de l'enseignement du *volapük*, cette nouvelle langue universelle fabriquée de toutes pièces, par un inventeur ingénieux, avec des radicaux empruntés au français, à l'anglais, à l'allemand, et dont le grand avantage, selon ses propagateurs, est de n'être jusqu'à présent parlée par personne, si bien que, après l'avoir apprise, il ne restera plus qu'à l'enseigner à toutes les nations de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, pour voyager sans difficulté parmi les tribus du roi Makoko, se faire entendre des aubergistes de l'extrême Orient et correspondre avec les négociants de toutes les parties du monde. Cette admirable langue internationale, qui a déjà sa grammaire, son dictionnaire, ses cours, et qui aura peut-être bientôt sa littérature, puisque M. Sarcey figure parmi ceux qui la patronnent, laisse bien loin en arrière le *sabir*, et rien de mieux n'avait été trouvé depuis le mémorable idiome du *Bourgeois gentilhomme*, avec lequel le volapük semble offrir d'ailleurs une ressemblance frappante. Qu'on en juge par ce léger échantillon : *Spelob das no otouvobs fikulis gletik in pük nulik keli astudobs adelo*, a dit le professeur Kerckhoffs, en terminant sa conférence du 21 février dans le grand amphithéâtre de l'École, c'est-à-dire : « J'espère que vous ne trouverez pas de grandes difficultés dans la nouvelle langue que nous avons étudiée aujourd'hui. » Comment donc? Mais nous l'espérons aussi, nous en sommes certains. Pour ma part, je suis déjà charmé de ce petit morceau, qui m'inspire une irrésistible envie d'apprendre tout de suite une langue si harmonieuse, et je m'écrierais volontiers, comme M. Jourdain : « Tant de choses en si peu de mots! » Par malheur, en attendant qu'elle soit devenue cosmopolite, ce qui sera peut-être long, elle ne me servirait qu'à correspondre avec M. Kerckhoffs et quelques autres adeptes un peu disséminés. Mais j'imagine un moyen de la populariser rapidement.

Que l'inventeur traduise la *Marseillaise* en volapük : ce sera le premier monument de la littérature nouvelle, sa *Chanson de Roland*. Le 14 juillet 1889, le congrès des volapükistes exécutera en chœur, au milieu du Champ de Mars, l'hymne de Rouget de Lisle ainsi transformé, et après avoir fait le tour de Paris, il ne pourra manquer, par la force de propagande révolutionnaire, de faire le tour du monde.

## II

A peu près au moment où l'enseignement du *volapük* s'ouvrait à l'École des hautes études commerciales, M. le ministre de l'instruction publique, de plus en plus fidèle à ses promesses de neutralité, faisait signer à M. Grévy le décret qui fonde, en remplacement des facultés de théologie, à l'École pratique des hautes études, dans l'enceinte même de la Sorbonne, la section dite des sciences religieuses. L'ouverture des nouveaux cours a eu lieu le 1er mars. La section ne compte pas moins de onze chaires, dont quatre se rapportent directement au christianisme, et ces quatre chaires ont été confiées à trois protestants : MM. Jean Réville, Albert Réville, Sabatier (sans parler de la religion des Israélites, dont M. Vernes est chargé), et à un homme qui a toujours fait profession d'un implacable acharnement contre la religion chrétienne. M. Ernest Renan, ami de son repos, s'est dérobé doucement aux sollicitations du ministre; mais l'autre Ernest, M. Ernest Havet, a accepté avec empressement. Ce vieillard, que son grand âge avait forcé de quitter, depuis plus d'un an, sa chaire d'éloquence latine au Collège de France, a retrouvé des forces pour la nouvelle tâche que lui offrait notre impartial ministre de l'instruction publique et des cultes. Son ardeur s'est ranimée devant une si admirable perspective. M. Havet, dans le nouvel enseignement, sera spécialement chargé d'étudier les *origines du christianisme*, et, pour savoir d'avance quel sera l'esprit de son cours, il suffit d'ouvrir les volumes qu'il a justement publiés naguère sous ce titre. M. Renan, homme doux comme tout virtuose, athée sentimental et mystique, qui expulse le Christ comme Platon chassait les poètes de sa république, en le couronnant de fleurs, eût pris des ménagements sans doute et accompagné ses exécutions de quelques jolis airs de flûte. On n'a point à redouter ces faiblesses d'artiste avec M. Havet, qui ne voit dans le Christ qu'un halluciné médiocre et vulgaire, dans l'avènement du christianisme qu'un désastre pour la civilisation et qui porte dans cette thèse odieusement extravagante la froide âpreté du plus irréconciliable sectaire. Avec la

chaire de l'histoire de la Révolution, fondée sur l'injonction, sous le patronage et à l'aide des subsides du conseil municipal, qui s'est réservé le choix du professeur et la surveillance du cours, on peut prévoir les beaux jours que réserve à l'enseignement de notre vieille Sorbonne la haute impartialité du grand maître de l'Université.

Si M. Paul Bert eût encore été là, l'une des chaires de la section des sciences religieuses ainsi comprises par ce singulier ministre des cultes lui revenait de droit. Mais le sol de la France a momentanément perdu M. Paul Bert, envoyé comme résident général au Tonkin, personne ne l'ignore. Et comment pourrait-on l'ignorer? Dans l'exubérance de sa satisfaction et de sa confiance en lui, ce savant n'a-t-il pas saisi et cherché toutes les occasions d'en faire part *urbi et orbi*, avec une loquacité jusqu'à ce jour inconnue dans les fastes de la science? Il n'a refusé aucune confidence à tous les *reporters* qui sont venus l'interroger; il a exposé son programme, ses plans, ses ambitions, ses espérances dans les colonnes du *Voltaire*, il a fait solennellement ses adieux à l'Académie des sciences et plus solennellement encore à la gare de Lyon. Les adieux de la gare de Lyon feront désormais pendant aux adieux de Fontainebleau. On avait appris par les journaux et par l'agence Havas que le chef de gare mettait une salle d'attente, décorée pour la circonstance, à la disposition de M. Paul Bert et de ses amis. Il y a eu effusions, attendrissements, discours de M. Déroulède, réponse de M. Bert, photographie de M. Carjat. Des dames agitaient leurs mouchoirs, quelques patriotes pleuraient. Le sifflet de la locomotive, — le seul qu'on ait entendu, — a mis fin à cette scène.

Est-ce tout? Non. Quelques jours auparavant, on inaugurait la statue de Claude Bernard, rue des Écoles, vis-à-vis la rue Thénard, au sommet de l'escalier qui conduit au Collège de France. M. Guillaume a représenté l'illustre physiologiste debout, dans une attitude de méditation profonde, la main gauche repliée sous le menton, la droite reposant sur une sorte d'établi, où une bande de parchemin, qui déroule l'indication des principaux objets de ses recherches, recouvre le cadavre d'un chien. Ce cadavre a suscité un vengeur : à plusieurs reprises, pendant la cérémonie, une dame, membre de la ligue anti-vivisectionniste, a protesté par le moyen classique contre les procédés barbares d'une méthode qui torture de pauvres animaux pour un résultat problématique, mais cette protestation solitaire a été étouffée par le bruit des applaudissements. Après le ministre de l'instruction publique, M. Paul Bert est venu rendre hommage à Claude Bernard; seulement il a abusé de la cir-

constance pour tourner cet hommage en apologie personnelle et pour monter lui-même au Capitole, sous prétexte d'y conduire son maître. Le départ de M. Paul Bert pour le Tonkin, les merveilles qu'il se propose d'y accomplir, le prestige dont il y jouira, l'influence que lui assure son titre de mandarin de l'Occident, ont fait les frais d'une partie de sa harangue; et M. Berthelot, qui a parlé après lui, lui a complaisamment servi d'écho, en allant jusqu'à prédire qu'il aurait un jour lui-même sa statue à côté de celle de Claude Bernard.

C'est bien possible, après tout : en fait de statues, par le temps qui court, il ne faut jurer de rien. Sur ce chapitre-là, que d'entraînements, et aussi que de bévues! Une des plus réjouissantes est celle qu'a commise, l'an dernier, la municipalité radicale de Saint-Omer, en dressant sur une de ses places l'effigie de Jacqueline Robins, femme du peuple, pour avoir ravitaillé, au péril de sa vie, la ville assiégée par Marlborough et le prince Eugène, en 1710. La statue une fois votée, taillée ou coulée, érigée en grande pompe, avec accompagnement de *Marseillaise* et discours républicains, où était exalté l'héroïque et patriotique dévouement des classes populaires, la Société des Antiquaires de la Morinie, séante à Saint-Omer, établit, par preuves catégoriques et irréfutables, 1° que Jacqueline Robins n'était pas du tout une femme du peuple, mais, au contraire, une grande dame, aussi noble que riche; 2° que Saint-Omer n'avait pas été assiégé en 1710, et que par conséquent personne, pas plus une femme du peuple qu'une grande dame, n'a pu ravitailler la ville alors, au péril de sa vie. Le conseil municipal voudrait bien démolir sa statue, mais il n'ose. Et il faut qu'il subisse le ridicule d'avoir voté un monument à une femme qui n'y avait d'autre titre que d'être une noble châtelaine.

Le conseil autonomiste de Paris vaut la municipalité radicale de Saint-Omer. Pour être d'un autre genre, ses bévues ne sont pas moins grosses; seulement elles ont le tort d'être souvent moins gaies. En dépit de toutes les réclamations, il vient de procéder à un vingtième ou trentième baptême républicain des anciennes rues de Paris, et il ne s'arrêtera pas qu'il n'ait inscrit sur les plaques de nos voies publiques tous les saints de son calendrier. Une part a été faite aux arts et aux lettres dans la personne de Goethe et de Bastien Lepage; je ne parle pas de Gustave Courbet, car il est à croire que c'est l'homme de la Commune plus encore que le peintre des *Casseurs de pierres* qu'on a prétendu honorer. En fait de philosophes, le conseil a trié sur le volet Condillac, Spinosa, Pierre Leroux, qu'il a substitué au frère Philippe; Auguste Comte, qui prend la place de l'abbé de l'Épée. Il est remonté jusqu'à

Giordano Bruno, et il n'a pas oublié la Barre, qui a si noblement racheté le tort d'être chevalier en poussant l'amour de la libre philosophie jusqu'à encourir la peine du bûcher pour avoir mutilé un crucifix. On ne sait ce que vient faire Leibnitz en pareille compagnie, où il doit se sentir tout à fait dépaysé. L'armée a fourni le colonel Oudot, Garibaldi et Westermann. Dans le contingent formé par les hommes politiques, on est surpris de rencontrer Pétion, ce qui semblerait indiquer de coupables sentiments girondins. Pétion est certainement le résultat d'une surprise opportuniste, mais cette fâcheuse concession ou cette étourderie déplorable est bien rachetée par les noms suivants : Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Proudhon, Louis Blanc, — Auguste Mie! — et Pache, que j'allais oublier. C'est comme un bouquet de fleurs. Le conseil n'en est pas encore tout à fait à Robespierre et à Marat, mais on voit qu'il s'en rapproche. Ce sera pour la prochaine fois. De Fabre d'Églantine ou de Camille Desmoulins à Robespierre, il n'y a que l'épaisseur de la guillotine, et cela ne comptait guère alors; mais de Robespierre à Pache, il n'y a pas même cela.

En faisant de la rue Carpentier la rue Pape-Carpentier, le conseil a employé un procédé analogue à celui qui de la rue d'Enfer avait déjà fait la rue Denfert-Rochereau. Il paraît, — on le flatte sans doute, — qu'il a senti quelque hésitation et quelque honte d'effacer le nom de l'abbé de l'Épée au coin de la rue qui mène à l'hospice des sourds-muets. Des journaux tels que le *Mot d'ordre*, et des journalistes tels que le citoyen Lepelletier, ont même trouvé que, pour le coup, c'était trop fort et que le conseil devrait de préférence appliquer son zèle aux voies dont l'identité de nom amène des confusions journalières; ainsi il n'y a pas moins de quatre voies qui portent le nom de Clichy, et le conseil n'y touche point. Ah! s'il y avait un abbé de Clichy! s'écrie le *Mot d'ordre*, qui ajoute quelques lignes d'éloge à l'adresse de l'abbé de l'Épée; ce bienfaiteur du peuple rappelle le drame populaire dont il est le héros, et conclut ainsi : « Il faut laïciser sans doute, mais à propos et sans ridicule ». C'est beaucoup demander. On avait proposé un moyen terme entre la suppression et la conservation. Puisqu'il est impossible de laisser cet affreux mot d'abbé, tout empesté de cléricalisme et d'ancien régime, devant un autre nom que celui de l'abbé Grégoire, pourquoi ne pas dire simplement : rue de l'Épée? Mais on a craint de prêter le flanc aux épigrammes aristocratiques, qui n'auraient point manqué de rappeler la rue Saint-Denis, devenue la rue *Nis*, et la rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, transformée, par la suppression des saints, en rue *Hya Michel*.

En vérité, ils sont fort plaisants eux-mêmes les braves gens qui,

après avoir tout accepté du conseil municipal de Paris, après avoir encouragé, au moins de leur silence, ses entreprises les plus osées, s'effarouchent tout à coup d'une nouvelle mesure parfaitement en harmonie avec les précédentes et tout aussi logique! Ont-ils donc cru pouvoir lui dire : « Tu iras jusque-là et tu n'iras pas plus loin? » Ils ont approuvé l'expulsion des aumôniers, celle des religieuses qui veillaient au lit des malades, celle des instituteurs populaires dont l'enseignement, supérieur à celui de leurs rivaux, coûtait quatre fois moins, et ils se récrient en les voyant rayer le nom du frère Philippe au coin d'une rue, ou refuser de s'associer au centenaire d'Arago! Ce refus a désorganisé la fête qu'on avait projetée à Paris, et il a fallu se borner à celle de Perpignan, où l'on inaugurait la statue de l'illustre Roussillonnais par Antonin Mercié. Vous déclarez ce refus, et les motifs sur lesquels il s'appuie, monstrueux : sans doute, mais tout ce qui a précédé l'était beaucoup plus encore. Comment s'étonner que le conseil ne se montre pas mieux disposé pour Arago que pour Thiers et Gambetta? On n'a pas remarqué que lorsque M. Thiers a sa rue dans toutes les villes de France, il n'a pu encore en obtenir une à Paris, malgré la prodigalité avec laquelle l'assemblée de l'Hôtel de Ville distribue les noms de l'histoire contemporaine aux anciennes comme aux nouvelles voies. Et Gambetta, lui-même, n'a pu conquérir pour sa statue une parcelle des terrains de la ville : il a fallu que le gouvernement lui choisît une place sur le sol qui lui appartient, dans l'espace compris entre les galeries du Louvre.

Notre municipalité, si elle vit encore, se montrera certainement moins réservée le jour où il s'agira d'élever une statue à Louise Michel, ou tout au moins de donner son nom à un boulevard. En attendant, la grande citoyenne, flétrie d'une grâce qu'elle repoussait avec indignation et rendue malgré elle à la liberté par son expulsion des cachots de la république, publie ses *Mémoires*, comme M^lle^ Cora Pearl (soit dit, d'ailleurs, sans autre rapprochement), et court les réunions publiques. Elle avait solennellement juré de quitter la France pour la Russie, en secouant la poussière de ses pieds à la face de M. Grévy et de M. de Freycinet, mais elle ne se hâte pas de tenir son serment, et chaque soir elle promène ses revendications farouches d'un bout à l'autre de Paris, courant d'une salle à l'autre et, à certains jours, élevant sa voix infatigable devant trois ou quatre publics différents, qui tantôt l'acclament et tantôt la conspuent. Avec le député cabaretier Basly, l'un des derniers élus de la Ville-Lumière, elle exalte les mineurs de Decazeville et l'exécution de M. Watrin, dont elle prédit le sort aux bourgeois opportunistes ainsi qu'aux députés ventrus. Grâce

aux beaux esprits de l'anarchie, qui a ses *plaisantins* sinistres, la langue révolutionnaire s'est enrichie d'un terme nouveau : le verbe *watriniser*. On sait que les mineurs de Decazeville ont mis *Germinal* en action, suivant pas à pas le programme tracé par les récits de M. Zola, comme ces assassins lettrés qui s'inspirent des feuilletons du *Petit Journal* dans leurs opérations, et comme ce secrétaire de M. Adolphe Belot qui a volé son patron en employant les *trucs* décrits dans les romans qu'il écrivait sous la dictée du maître. Interdit à Paris, le drame tiré par M. Zola de son livre a été joué par les herscheurs et les galibots sur les chantiers de la compagnie minière, en attendant qu'il le soit par une troupe ambulante sur les scènes de la libre Amérique.

Mais ce n'est là qu'un épisode de la sanglante série qui s'est déroulée depuis notre dernière chronique, au grand effroi des bonnes gens qui se demandaient si les jours de la troupe à Cartouche n'étaient pas revenus. Il n'est question que de coups de revolver, dans la rue, en chemin de fer, en pleine Chambre, en pleine Bourse, de grèves menaçantes et de bande noire. Pendant près d'un mois les feuilles publiques ont inscrit, à la colonne des faits divers, une légende intitulée : le *Crime du jour*, et la place ne restait jamais vide. Les crimes se succédaient sans interruption, et l'audace des malfaiteurs n'avait d'égale que l'impuissance de la police. On a pu relever jusqu'à neuf assassinats et cinq tentatives de meurtre en six jours, en annonçant à coup sûr la suite pour les prochains numéros, et en soulignant à peu près chaque article de cette mention aussi inquiétante que monotone : « Le coupable a échappé à toutes les recherches de la police. » Rue Monsieur-le-Prince, l'assassin d'une fille s'enfuit de la maison tête nue, ensanglanté, poursuivi; on connaît son nom et son adresse; on sait où il a passé son temps avant et après le crime, et on ne parvient pas plus à le retrouver que les assassins de la rue Caumartin et de la rue Beaubourg! Aux portes de Paris, à Maisons-Laffitte, un préfet de la république est tué dans un wagon de première classe et jeté sur la voie; le meurtrier a été vu par plusieurs personnes, signalé à la descente et au retour, et quoiqu'il s'agisse d'un haut fonctionnaire, à propos duquel la police semble intéressée à montrer plus de clairvoyance que pour les victimes obscures où méprisables auxquelles nous venons de faire allusion, l'assassin n'en demeure pas moins insaisissable. Il se dérobe si complètement, depuis six semaines, qu'une légende s'est déjà formée autour de cet anonyme, comme jadis autour du mystérieux Jud. Il faut avouer que les débuts du nouveau chef de la sûreté ne sont point brillants; mais est-ce bien sa faute? Voilà longtemps déjà

qu'on est en droit de se demander si la police, même contre les crimes de droit commun est possible sous le régime actuel, suspecte comme elle l'est, honnie, dénoncée, sans cesse battue en brèche par notre instabilité gouvernementale, cette force de dissolution qui s'attaque à tout ce qui reste de l'autorité et de la protection sociale.

Au milieu de ces lugubres scènes de mélodrame, l'affaire du bigame d'Alfortville est venue jeter un joyeux intermède. Nous ne sommes plus au temps où la polygamie était un cas pendable, et Léon Lecouty n'a pas eu le sort prédit par les avocats de Molière à M. de Pourceaugnac. Au seizième siècle, on l'eût bel et bien pendu; au dix-septième, on l'aurait tout au moins envoyé ramer sur les galères du roi; au dix-huitième, on l'eût exposé au pilori. Aujourd'hui, il en a été quitte pour quelques années de prison, et demain peut-être n'eût-il pas même été poursuivi, car son procès a concordé avec une pétition adressée à la Chambre pour demander que, « en raison de la dépopulation toujours croissante de la France », les dispositions du Code contre les bigames soient formellement et définitivement abolies. Cette réforme n'est pas mûre encore, mais le divorce non plus ne l'était pas il y a quatre ou cinq ans, et la morale indépendante fait des progrès tous les jours.

Tout est typique en cette affaire, que nos aïeux eussent classée parmi les causes grasses plaidées en carnaval; tout y trahit une profonde inconscience morale, et semble combiné à plaisir pour désarmer les plus rigoristes par le rire. Jamais farce du Palais-Royal ne fut plus drôlatique : le public se tordait sur les bancs; le jury et les juges eux-mêmes avaient peine à tenir leur sérieux devant ces scènes dignes de la *Mariée du mardi gras*. On rêvait Geoffroy, Hyacinthe, Gil Perez, Brasseur, Dailly, le légendaire *Mes-Bottes* de l'*Assommoir* — pour jouer ce beau-père qui a des soupçons, mais qui les étouffe à la vue du hanneton d'or que lui offre son gendre comme épingle de cravate, convaincu dès lors qu'un homme qui fait à son beau-père des cadeaux si distingués ne saurait être que le roi des gendres; cette famille persuadée que le futur promène 500 000 francs dans sa valise et trouvant tout naturel que le propriétaire de ce demi-million ait loué une chambre meublée pour y installer son ménage; cet ami, plus perspicace que les autres, qui ne peut s'empêcher de faire une observation chagrine sur le paletot râpé du futur, mais auquel on ferme la bouche en lui répondant que c'est un original et qu'il s'habille ainsi par *genre;* ces invités qui, le jour de la noce, passent sans transition de la familiarité la plus tendre aux coups de poings et aux coups de pieds dès qu'ils ont appris la fatale nouvelle, se collètent avec lui et l'enga-

gent sans détour à se plonger dans le ventre le couteau dont ils se servaient tout à l'heure pour découper le poulet, ou à se jeter dans la Marne, séance tenante; mais surtout le personnage principal, garçon aux goûts pastoraux, conduit au crime par l'innocente passion de la pêche à la ligne, qui emprunte un pantalon à son beau-frère et se fait arranger son nœud de cravate par sa première femme pour aller se marier avec la seconde; qui, une fois découvert et démasqué, grâce à sa légitime épouse, se réfugie dans ses bras et entame une nouvelle lune de miel; qui, en prison, passe ses jours à écrire en style de mirliton, avec des ressouvenirs de Béranger, des idylles et des élégies où respire le sentimentalisme nigaud des romances de portières, pour déplorer son infortune et chanter l'heureux temps où il cueillait du muguet dans les bois avec la femme qu'il a trahie, puis à dessiner son portrait et celui du torpilleur numéro 68, qu'il envoie au juge d'instruction afin de le bien disposer en sa faveur; patriote d'ailleurs jusqu'au chauvinisme, s'informant avec angoisse du vainqueur dans le grand concours de pêche à la ligne et versant des larmes de douleur lorsqu'il apprend que c'est un Anglais!

Ce dernier trait l'achève, et le type est aussi complet en son genre que l'immortel M. Cardinal.

## III

A l'époque où M. Ludovic Halévy ne vivait que « parmi les légères fictions du théâtre et du roman », cette figure eût peut-être tenté sa plume, et quels effets n'en eût-il pas tirés, même sans le secours de la musique d'Offenbach! Mais désormais sa grandeur le sépare du vaudeville et de l'opérette. M. Ludovic Halévy est de l'Académie française, comme M. Nisard; que dis-je? c'est M. Nisard lui-même qui lui a servi de parrain avec M. Sardou : M. Nisard, le classique par excellence, l'esprit sévère, le critique qui fulmina jadis un réquisitoire contre la littérature facile, et pour lequel la décadence de notre littérature commence après Bossuet! Si jamais patronage fut inattendu, c'est bien celui-là. Mais il est plus significatif encore : de quelque façon qu'on l'entende, il couvre le passé ou il répond de l'avenir.

M. Ludovic Halévy est de ceux qui ont pris, en apparence, le plus long, comme la Fontaine, pour se rendre à l'Académie, ce qui ne les empêche pas d'y arriver souvent plus vite que les autres. La *Grande-Duchesse*, *Barbe-Bleue*, la *Vie parisienne*, l'avaient déjà conduit à mi-chemin par des sentiers de fantaisie qui sem-

blaient le détourner du but; *Froufrou* et *Madame Cardinal* l'en avaient rapproché; l'*Abbé Constantin* s'est chargé du reste du trajet. On voit qu'il a eu bien des complices, et de toute sorte, de très profanes et même de sacrés. M. Halévy est décidément un homme heureux, comme il en est convenu lui-même de bonne grâce dès la première ligne de son discours. Mais un tel bonheur n'est possible qu'à certaines conditions qui l'expliquent, et le procédé qu'a suivi M. Ludovic Halévy pour être si constamment heureux dans sa carrière littéraire n'est pas à la portée de tout le monde.

Il n'a pas été moins heureux dans son discours de réception. Sans méconnaître aucune de ses qualités d'écrivain, on pouvait craindre qu'il ne fût pas précisément l'homme qu'il fallait pour l'éloge de M. le comte d'Haussonville. Sans doute M. d'Haussonville savait manier le trait et conter l'anecdote comme pas un; il l'a prouvé bien souvent, et, à l'Académie même, le jour surtout où il reçut M. Alexandre Dumas. Son successeur nous a révélé un détail, que nous soupçonnions sans le connaître, en nous apprenant qu'il avait composé, aux environs de la vingtième année, « de très aimables vers, légers, alertes et souriants ». Son père lui avait légué quelque chose du grand seigneur du dix-huitième siècle, et les côtés mondains de son esprit, l'originalité de son caractère, les saillies de sa belle humeur, telles qu'on les voit apparaître dans ses *Souvenirs*, pouvaient fournir, à l'auteur de tant de piquantes comédies et de fins romans un thème de variations charmantes. Mais ce n'en fut pas moins, avant tout, un diplomate, un homme et un écrivain politique, un ardent patriote, un grave historien, et, par une sorte de coquetterie dont ni lui ni ses auditeurs n'ont eu lieu de se repentir, c'est à ces parties les plus hautes et les plus sévères de son sujet que M. Halévy s'est particulièrement attaché, comme pour mieux justifier le choix de l'Académie, en prouvant que, s'il avait pu écrire l'*Abbé Constantin* après la *Belle Hélène* et *Orphée aux enfers*, il pouvait tout aussi bien écrire l'éloge de M. d'Haussonville après l'*Abbé Constantin*. Il a voulu composer un véritable morceau d'histoire sur cet historien, mais, grâce à Dieu, il n'a pas poussé l'oubli du vieil homme jusqu'à renoncer à y mettre l'esprit, la grâce et l'agrément de détail qu'on eût été trop surpris de ne point rencontrer dans une œuvre signée de son nom.

Quelles pages fines ou émues, charmantes ou élevées n'a-t-il pas écrites, entre autres, sur la conquête pacifique de la Lorraine par le travail des idées françaises à la cour de Stanislas; sur la lutte de Pie VII et de Napoléon, « lutte d'autant plus émouvante qu'elle paraît plus inégale », mais où la puissance matérielle trouve en face

d'elle la plus haute puissance morale qui fût jamais, et où le vieillard faible, désarmé, prisonnier, oppose au conquérant qui a soumis le monde « cette grande force invisible et invincible, la conscience »; sur l'éternelle jeunesse d'esprit et de cœur de M. d'Haussonville, leçon vivante à l'adresse de ces vieillards de vingt ans, « fatigués de vivre avant d'avoir vécu,... las des sentiments ordinaires, de l'émotion banale et des devoirs vulgaires, refusant d'adhérer à une foi quelconque, religieuse ou politique »; de ces jeunes pessimistes étalant dans des livres à la mode leur « impuissance à aimer la vie qui n'est, en somme, qu'une impuissance à aimer le devoir ».

En entendant M. Halévy rappeler ces temps fabuleux où « il ne déplaisait nullement à la France de pouvoir admirer ceux qui la gouvernaient », et où la monarchie laissait libéralement donner aux jeunes gens, dans tous les collèges, une éducation classique et républicaine, l'assemblée a tourné les yeux sur M. le comte de Paris, qui, n'étant pas encore expulsé, assistait à la réception en compagnie du duc de Bragance. La présence des princes était un témoignage significatif de l'intérêt exceptionnel qui s'attachait à la séance. Halévy et Pailleron en même temps sur l'affiche, on n'a pas tous les jours, ni même tous les ans, semblable régal! Aussi ne faut-il point s'étonner si l'empressement des solliciteurs et des curieux avait été sans pareil. Dès l'aube, les premiers anneaux de la queue se formaient sur les marches de l'Institut, et, comme à ces représentations extraordinaires où l'on voit des femmes couvertes de diamants jusque dans les troisièmes loges, des illustrations de la politique, de la science ou de la littérature, trouvant le centre pris d'assaut, avaient dû se rabattre sur les amphithéâtres et même sur les tribunes!

M. Pailleron a répondu par un discours d'une finesse et d'un esprit exquis, plein de mouvement et d'entrain, tout étincelant de mots heureux, du tour le plus vif, le plus alerte, le plus mordant. *Discours* est même un mot bien lourd et bien pédant pour cette causerie délicieuse qui fuit la dissertation comme la peste et où la fantaisie sert de parure au bon sens. M. Pailleron sait dire à chacun ses vérités; il les a dites, en passant, avec une netteté et une vigueur qui ne laissaient rien à désirer, à cette école *naturaliste* qui « enlaidit la laideur sous prétexte de vérité et cisèle l'ordure sous prétexte d'art »; à ces « politiciens infimes que l'ébranlement de nos dernières commotions fait encore, de temps à autre, monter brusquement du fond à la surface; gens ignorés et ignorants, mais âpres, mais faméliques, prêts à tout faire parce qu'ils ne font rien, à être tout parce qu'ils ne sont

rien, à tout prendre parce qu'ils n'ont rien, et qui, jugeant sainement que le pouvoir est encore aujourd'hui ce qu'il y a de plus facile à prendre et de plus profitable à garder, sans autres droits que leurs appétits, sans autres convictions que leurs convoitises, aimant leur pays comme la sangsue aime le malade, finissent par avoir leur part de son gouvernement et entrent aux affaires comme on entre dans les affaires. » Mais chez lui la leçon, au lieu de revêtir l'allure dogmatique, prend toujours la forme d'une épigramme aiguisée par la pointe et, même lorsqu'il hausse le ton, comme il l'a fait à la fin de sa harangue pour parler de la mort chrétienne de M. d'Haussonville; lorsque sa malice ordinaire se pénètre et s'attendrit d'une nuance d'émotion, il glisse sans appuyer, comme s'il craignait toujours de s'embourber dans les marécages du monde où l'on s'ennuie.

Le discours de M. Halévy est tout d'une tenue : on n'en peut rien détacher. Celui de M. Pailleron, au contraire, se prêterait parfaitement aux extraits et aux citations : c'est comme une précieuse marqueterie de traits piquants, de faux paradoxes brodés en arabesques sur un fond solide de raison, d'amusantes anecdotes, d'aimables tableaux de genre et de portraits satiriques. Je résiste à la tentation, qui m'entraînerait trop loin. Il me suffit d'en avoir détaché ces quelques lignes qui peuvent donner une idée de sa manière ingénieuse et brillante, où l'on sent toujours la verve aiguisée de l'auteur comique. M. Édouard Pailleron vient de réunir en un volume ses *Discours académiques*[1]. Le volume n'est pas gros, car l'auteur ne date pas encore de loin à l'Académie, mais il se déguste page à page, ligne à ligne, et chacun de ces trois discours est un morceau de gourmet. Quoi qu'il en ait dit dans sa réponse à M. Halévy, la vertu même, quand c'est lui qui est chargé, comme en 1884, de lui tresser des couronnes, la vertu est « dans le mouvement »; elle a autant de gaieté et de belle humeur que le plus amusant des vices : délaissée, comme une gêneuse, par le roman et le drame, raillée du vulgaire, niée par les physiologistes, méprisée par les gens de plaisir qui la trouvent ennuyeuse et par les gens pratiques qui la trouvent inutile, elle se rattrape ce jour-là et reprend d'un coup tous ses avantages.

Huit jours après la réception de M. Halévy, l'Académie française procédait à une triple élection. Cette journée a été le triomphe des colonies, M. Leconte de Lisle et M. Édouard Hervé, tous deux natifs de la Réunion, ayant été élus au premier tour de scrutin comme successeurs de Victor Hugo et de M. le duc de Noailles.

[1] Calmann Lévy. 1 vol. in-18.

L'auteur des *Poèmes antiques* et des *Poèmes barbares* semblait naturellement désigné pour succéder à Victor Hugo. Il s'était déjà présenté plusieurs fois, sans jamais pouvoir rallier à son nom ce qu'on appelle une imposante minorité. Un jour il n'eut que la voix d'Hugo, et il lui écrivit fièrement : « Vous m'avez nommé, je suis élu. » Cependant il faut croire qu'il n'a pas considéré cette élection comme suffisante, puisqu'il en a demandé la ratification à l'Académie. M. Leconte de Lisle est assurément l'un de ceux qui, après le Maître, ont su le mieux tailler dans le marbre ou couler dans le bronze le vieil alexandrin français, donner à la forme poétique le plus de relief et quelquefois d'ampleur; mais il a eu le tort de ne point vouloir se borner à être poète. Encore si, rendu païen par la fréquentation assidue de toutes les divinités de l'Olympe grec ou scandinave, il se fût contenté de l'idolâtrie débonnaire et inoffensive de Théophile Gautier! Mais non, son paganisme s'est fait agressif, comme celui de M. Havet, en quelques écrits qui, heureusement, n'ont jamais rien eu de populaire que le titre. Oubliant qu'il a autrefois chanté la *Passion* dans ses *Poésies diverses* dédiées à sa mère, il a publié un *Catéchisme républicain* et une *Histoire du christianisme* qui ne sont que des pamphlets antireligieux.

La candidature de M. Hervé est née d'un courant de l'opinion. Chose étrange, du moins au premier abord : M. Hervé, écrivain politique, directeur d'un organe important de publicité, sera arrivé plus vite à l'Académie qu'à la députation et aux affaires, pour lesquelles il semblait si nettement désigné. Il est de ceux qui sont mieux faits pour le suffrage restreint que pour le suffrage universel. D'ailleurs, l'ancien rédacteur du *Courrier du dimanche*, de la *Revue de l'instruction publique* et de la *Revue contemporaine*, le fondateur du *Journal de Paris* et du *Soleil*, jadis brillant lauréat du grand concours, prix d'honneur de philosophie, entré le premier de sa promotion à l'École normale, qu'il ne fit que traverser sans aborder l'enseignement, est un historien de valeur, un écrivain élégant, clair et correct, à qui les labeurs absorbants de la presse quotidienne n'ont peut-être pas permis encore de donner toute sa mesure, et l'estime acquise à son caractère va de pair avec celle que mérite son talent. L'Académie française a voulu honorer en lui le journalisme politique, comme jadis, par le choix de M. de Sacy, elle avait voulu rendre hommage au journalisme littéraire.

Les raisons du choix de M. Léon Say, élu au deuxième tour de scrutin en remplacement de M. About, échappent à notre compétence. Par tous ses titres, sauf par sa réputation d'homme d'esprit et par les qualités d'orateur disert qu'il apporte dans les discussions

techniques, le membre de la section des sciences morales et politiques, l'économiste, le financier, l'ex-ministre de M. Thiers, du maréchal et de M. Grévy, l'ex-préfet de la Seine, l'ex-président du Sénat, se dérobe complètement à notre appréciation. Mais M. Léon Say est l'un des rédacteurs principaux et des propriétaires du *Journal des Débats*, qui est resté l'antichambre de l'Académie. « Quant aux hommes politiques, disait M. Pailleron dans son discours, après avoir promis un accueil favorable aux romanciers qui ont assez de confiance en leur talent pour se passer de l'obscénité et aux hommes modestes qui se contentent d'écrire l'histoire en un temps où tout le monde se mêle de la faire, l'Académie est toute prête à en nommer..., quand il y en aura ». Il paraît qu'il y en a, puisque l'Académie en a nommé un, juste huit jours après. Mais elle lui a ménagé en même temps une magnifique occasion de faire doublement ses preuves littéraires, en lui confiant par son choix la difficile oraison funèbre de M. Edmond About et l'éloge plus attrayant de Jules Sandeau. »

## IV

Le théâtre ne nous donnera pas cette fois une récolte bien abondante. Il a surtout vécu de reprises. Un notaire de province, qui vient tous les ans passer quinze jours à Paris pour se tenir au courant des nouveautés, débarqué il y a huit jours au Grand-Hôtel, parcourait avec stupeur, le jour de son arrivée, les affiches des colonnes Morris, où il était désagréablement surpris de ne trouver que des titres depuis longtemps connus et jusqu'à des pièces qu'il avait vues au temps lointain de ses études en droit. Théâtre-Français : *Hernani;* Opéra : les *Huguenots;* Opéra-Comique : *Zampa* et *Richard Cœur de Lion;* Odéon : *le Fils de famille;* Gymnase : *le Roman d'un jeune homme pauvre;* Porte-Saint-Martin : *Hamlet;* Palais-Royal : *la Boule;* Châtelet : *l'Assommoir;* Beaumarchais : *la Grâce de Dieu;* Ambigu : *le Sonneur de Saint-Paul.* Le lendemain, après avoir assisté à une représentation du nouveau Cirque à fond mobile, dont la piste se change en piscine de natation, il reprenait le train, en se disant qu'il avait encore plus de chances de voir des nouveautés au théâtre de sa sous-préfecture.

Il serait bien tard pour nous étendre aujourd'hui sur la représentation de gala donnée à l'Opéra, le lendemain même de notre dernière causerie, par le syndicat des fêtes de l'industrie et du commerce. J'en avais indiqué le programme par anticipation, et il a été exactement suivi. Pendant quelques heures, on a pu assister à une résurrection du théâtre grec, du théâtre romain, du théâtre

français au moyen âge et dans la première moitié du dix-septième siècle, enfin de la comédie italienne, représentés par des échantillons choisis, avec la mise en scène de l'époque soigneusement restituée. Dans cette soirée archaïque, d'un plaisir un peu laborieux pour les profanes et dont les érudits et les curieux pouvaient seuls pleinement goûter l'intérêt, le succès principal a été pour l'*Agamemnon* d'Eschyle, réduit en un acte par M. H. de Bornier, joué avec les hauts cothurnes et les lourds masques grecs, avec le chœur se promenant dans l'orchestre des musiciens, avec le char qui ramène à la fin sous les yeux du spectateur les victimes sanglantes. Cette tentative, forcément très incomplète, de reconstitution du théâtre à travers les âges s'était ouverte par une fanfare antique de M. Charles de Sivry, que les archéologues ont dû admirer de confiance, car je ne sache pas que M. Schliemann lui-même ait retrouvé une seule note de la musique grecque dans les fouilles de Mycènes, et par un prologue aux rimes étincelantes de M. Théodore de Banville, qu'a débité M. Coquelin, sous les attributs de *Bakkhos*. Elle s'est terminée par une pantomime-arlequinade d'après Florian : *les Jumeaux de Bergame*, ballet tout moderne en réalité, qui est venu fort à point relever un peu les esprits abattus des habitués de l'Opéra, fourvoyés dans cette galère, et dont l'attitude affaissée rappelait un peu celle des convives de M^me^ Dacier, le jour où elle leur servit le fameux brouet noir des Spartiates.

Il est trop tard aussi pour parler des trois concerts donnés par M^me^ Adelina Patti à l'Eden-Théâtre, devant un public un peu mêlé, et pour analyser le *Mari d'un jour*, représenté à l'Opéra-Comique, paroles de MM. d'Ennery et Sylvestre, musique de M. Arthur Coquard. Hélas! ce *Mari d'un jour* a été l'opéra d'un soir. Ce serait le cas, ou jamais, d'employer la vieille formule des critiques du temps passé voulant adoucir le compte-rendu d'une chute : à coup sûr, M. Coquard, un de nos jeunes compositeurs les plus savants et qui a déjà donné plus que des espérances, prendra sa revanche, pour peu qu'on lui en fournisse l'occasion. Quoique sa musique soit un peu monotone et manque généralement de verve et d'éclat, elle est loin d'être sans mérite, et c'est surtout aux incohérences d'un livret suranné, comme à la disconvenance d'une partition trop sérieuse avec des situations d'un gaieté vieillotte, qu'il faut attribuer l'échec de M. Coquard.

Parmi les théâtres dont nous avons l'habitude de nous occuper ici, le Théâtre-Français est le seul qui ait donné un nouvel ouvrage d'une certaine importance : *un Parisien*, par M. Edmond Gondinet. La première idée qui vient tout naturellement à l'esprit, en lisant

ce titre sur l'affiche, c'est que M. Gondinet a voulu mettre en scène et peindre la figure typique du Parisien, et il était très capable de le faire, quoique cet auteur parisien soit compatriote, par sa naissance, de M. de Pourceaugnac. Mais d'abord qu'est-ce qu'un Parisien? Belle demande! dirait M. de la Palisse : un Parisien est un homme né et vivant à Paris. Eh bien, pas du tout : parmi les gens qui se trouvent dans ces conditions, les neuf dixièmes ne sont pas des Parisiens, et tel bon bourgeois du Marais qui, de père en fils, n'a jamais perdu de vue les ponts de l'île Saint-Louis, est infiniment moins Parisien qu'un Limousin comme M. Gondinet, ou un Provençal comme Nestor Roqueplan. Il est même remarquable que la plupart des écrivains à qui l'on applique de préférence cette épithète sont nés et ont été élevés en province. Le mot n'est pas facile à définir dans la variété de ses acceptions. Pour les uns, le type du Parisien est celui qui ne quitte jamais Paris, comme Roqueplan et Auber; pour les autres, au contraire, c'est celui qui promène Paris et le boulevard dans tous les endroits à la mode, et qui ne saurait pas plus manquer à Trouville et à Monte-Carlo, la saison venue, qu'à une première de Dumas ou de Sardou. Chacun se fait du mot un idéal différent. S'il est souvent synonyme d'élégance et de vie à la mode, il l'est aussi de corruption raffinée. « Une scène bien parisienne, » disent les *reporters* qui racontent une histoire scandaleuse. Et rappelez-vous la *Parisienne* de M. Becque, véritable diffamation à l'adresse de nos concitoyennes.

Le Parisien de M. Gondinet est moins compromettant. Il appartient à l'espèce pour qui le boulevard est le centre du monde et le Gymnase marque l'extrémité des terres habitables. Brichanteau n'a jamais franchi l'enceinte des fortifications; il préfère les arbres rabougris qui poussent devant le passage des Panoramas, à tous les chênes de la forêt de Fontainebleau et, en dehors du bois de Boulogne, la nature n'est pour lui qu'une rustaude mal peignée et mal lavée dont la vue fait mal au cœur. Mais c'est là à peu près tout ce qu'il a de parisien. Et encore ne suis-je pas bien sûr que cet amour de Paris ne soit pas simplement, au fond, l'amour d'un personnage casanier et un peu maniaque pour sa coquille. Brichanteau est un sybarite qui ne veut pas être dérangé de sa quiétude, pour qui le comble du bonheur est de fumer un excellent cigare dans un fauteuil douillet, en regardant de sa fenêtre le mouvement du boulevard des Italiens; brave homme d'ailleurs qui cache sa bonté foncière sous des airs d'égoïsme sceptique, prétendant que, s'il fait du bien, c'est pour le plaisir qu'il éprouve de voir des figures joyeuses et pour ne pas être troublé par la vue de la tristesse et de la souffrance. Afin de ne pas changer ses habitudes,

il se laisse tyranniser par un domestique familier et goguenard, qui se donne le *chic* de s'appeler Gontran, mais dont un Parisien véritable ne supporterait pas une minute les réflexions intempestives et le peu de tenue. Il a adopté une enfant dont sa voiture avait un jour renversé la mère, et il l'élève chez lui sans s'apercevoir qu'elle est devenue une jeune fille et sans se douter qu'on puisse jaser, au club et ailleurs, sur la présence de cette demoiselle sous le toit d'un célibataire qui ne se pique pas d'aimer à voir lever l'aurore. La Parisienne de M. Becque rirait de l'innocence de ce Parisien.

Tout à coup Gontran annonce : « Le nouveau propriétaire de la maison. » Entre M. Savourette, qui vient tout simplement donner congé à Brichanteau, dont l'appartement est convoité par sa femme. Voilà notre colimaçon hors de lui. Quitter cet appartement qui est sa patrie, qu'il a pris plaisir à arranger à sa guise, où il sait la place de chaque bibelot, cela lui arrache le cœur. Les Pontaubert, ses parents éloignés, qui sont là juste à point, profitent de son désespoir pour l'entraîner à Montauban, et ce Parisien, qui n'est même jamais allé jusqu'à la Bastille, se laisse faire avec une docilité bien invraisemblable.

M^me^ Pontaubert a ses vues, comme vous pensez bien : elle est l'heureuse mère d'une jeune personne brillamment élevée dans le lycée de filles de l'endroit, qui étale en ses conversations une érudition scabreuse sur M^me^ Putiphar, M^lle^ de Fontange, Cléopâtre et Marc Antoine, savoure les dissertations d'un jeune licencié de sa ville sur les poètes amoureux de la Grèce, y compris les citations du texte original, et fait des observations astronomiques sur l'occultation de Jupiter par Vénus. Elle a formé le plan de marier sa Léonide à Brichanteau et, pour y arriver, elle déploie une stratégie savante, où elle trouve pour auxiliaire toute la ville de Montauban. Dix-sept fenêtres ouvertes sur le jardin des Pontaubert sont autant d'yeux braqués sur les plus innocentes promenades du Parisien en compagnie de la jeune fille. Il ne peut plus entrer dans un magasin sans y recevoir des compliments discrets et des offres de service pour son prochain mariage. Il est traqué de toutes parts, pris dans les mailles d'un complot qui se resserre de plus en plus autour de lui, si bien que, lorsqu'un heureux revirement de son propriétaire lui a rendu son appartement, il se hâte de retourner à Paris. M^me^ Pontaubert l'y suit, acharnée à sa proie. Mais, dans l'intervalle, Brichanteau s'est expliqué avec sa pupille Geneviève; il a découvert que son affection pour elle est bel et bien de l'amour et qu'il lui doit d'ailleurs une réparation pour le tort qu'il lui a involontairement causé. En l'apprivoisant peu à peu à l'idée du mariage, M^me^ Pontaubert se trouve avoir travaillé au profit de Geneviève.

Quant à Léonide, elle épousera le licencié ès lettres qui fait de si savantes dissertations sur les poètes amoureux de la Grèce.

Comme on le voit, la trame d'*un Parisien* est des plus légères, et le peu d'action qu'y a mis l'auteur n'a rien de fort neuf; mais du moins cette action ne s'éparpille pas en épisodes qui la compliquent sans la renforcer, comme il arrive souvent dans les comédies de M. Gondinet : elle est simple, claire, se tient et se suit. Ce n'est point là, du reste, qu'est l'intérêt de la pièce; il est tout entier dans les détails, dans les caractères, esquissés seulement, mais d'une main très alerte; dans le dialogue surtout, semé de mots d'un comique irrésistible. Les rôles de M^me^ Pontaubert, du domestique Gontran, du propriétaire Savourette en sont pleins. M. Gondinet n'égratigne qu'à fleur de peau, et c'est pour lui que semble avoir été fait le mot d'Horace : *circum præcordia ludit.* Son type d'élève des lycées féminins aurait pu être poussé beaucoup plus à fond; mais sa main reste toujours légère, même lorsqu'il tourne à la caricature. Il a de l'esprit sans amertume, de la malice sans méchanceté, et ses épigrammes les plus aiguës vont à peine jusqu'au premier sang.

Cette aimable comédie, qui appartient au genre reposant, mais qui eût été mieux à sa place sur une scène d'un ordre moins relevé, est jouée avec beaucoup d'ensemble par M^mes^ Céline Montaland et Reichemberg, MM. Thiron et les deux Coquelin. Cependant le jeu de M. Coquelin aîné laisse prise à la critique sous les traits de Brichanteau; il lui faut des rôles de plus large envergure : son talent a paru un peu gêné dans celui-ci; on sent qu'il n'y peut prendre ses coudées franches et il porte la peine de l'indécision avec laquelle le personnage est tracé! M. Coquelin n'est pas plus le type du Parisien que Brichanteau lui-même.

Le nouvel administrateur de la Comédie-Française a imaginé de demander à M. Ernest Renan un à-propos pour célébrer le quatre-vingt-quatrième anniversaire de la naissance de Victor Hugo. On était assuré tout au moins d'un succès de curiosité le premier soir : « Sire, disait Boileau à Louis XIV, il n'y a rien d'impossible à Votre Majesté; elle a voulu prouver qu'elle était capable d'écrire de méchants vers, et elle y a réussi. » Les amis de M. Renan ont pu lui adresser le même compliment après son *1802*. Bien que nous ayons lu *Caliban*, la *Fontaine de Jouvence* et le *Prêtre de Némi*, nous n'eussions jamais cru que M. Renan, écrivant pour le théâtre, se montrerait aussi complètement dépourvu des plus élémentaires qualités dramatiques.

La scène se passe dans les Champs-Élysées. Le rideau se lève sur un bosquet charmant, éclairé d'une lumière douce et un peu

triste, au sol fleuri d'asphodèles. Une musique mystérieuse se fait entendre. Le petit génie Camillus (?), chargé de tenir les bienheureux au courant des choses de la terre, dépose à leur adresse sur un siège antique le bulletin du jour, dont il donne d'abord lecture : « Paris, 1802... Bulletin littéraire : *Atala*. Bulletin politique : Marengo, Hohenlinden. » Eh bien, voilà un génie mal instruit ou singulièrement en retard. Il faut croire qu'il a fait l'école buissonnière en route. Va pour *Atala*, qui est pourtant de 1801, mais Hohenlinden est du mois de décembre 1800, et Marengo du mois de juin précédent. Ce qui n'empêche pas qu'on entende le canon de Marengo dans les Champs-Élysées. M. Renan répondra peut-être que c'est l'écho, et que les Champs-Élysées sont si loin de la terre!...

A peine Camillus s'est-il éloigné qu'on voit s'avancer Corneille et Racine causant de ce jeune siècle et de la génération nouvelle, sur un ton amical, où il ne reste plus rien des aigreurs d'autrefois. Racine traite de *grande ombre chérie* Corneille, qui lui répond en l'appelant *âme douce et courtoise*. Il s'étonne que les destinées littéraires du siècle soient obscures encore, quoiqu'il ait déjà deux ans; il devrait s'étonner, à plus juste titre, s'il en était autrement : à deux ans, un siècle est encore plus en enfance qu'un homme. Corneille ne partage pas ses inquiétudes : la gloire guerrière au milieu de laquelle se lève le dix-neuvième siècle lui est un sûr garant de sa gloire poétique, et il se met à décrire le fier poète qu'il rêve pour chanter ces grandes choses. Il veut entendre en ses vers l'écho sonore des bruits qui ont entouré son berceau. Mais, sous cet éclat retentissant, Racine demande l'âme, la bonté, la tendresse. Bref, chacun le décrit à son image. Survient Boileau, que M. Renan a eu la double idée assez bizarre de prendre pour truchement principal de ses propres théories et pour le plus ardent des apologistes par anticipation de Victor Hugo. Le couplet que lui a prêté l'auteur sur le contraste entre l'immuabilité des écrits et l'incessante modification des choses, sur l'élargissement continu du champ de l'esprit humain et sur l'instabilité des lois littéraires, est subtil, ingénieux, plein de vues; il n'a d'autre tort que d'être mal placé dans sa bouche, où il contredit tout ce qu'on sait de son caractère et de ses idées. Comment ne pas sourire de ce Boileau d'un nouveau genre qui rêve, qui appelle — et en quel style! — un poète « haut comme les Alpes, large comme la mer, dont l'âme soit le clavier de l'univers, la vaste cymbale où tout retentit. Mais on a toujours la ressource de dire que les Champs-Élysées changent bien les gens.

Voltaire et Diderot viennent alors se mêler à la conversation et faire aussi leur petite conférence, chacun à son tour. Voltaire, dont la verve s'est fort éventée depuis sa mort, comme on l'a générale-

ment remarqué, ajoute son *desideratum* à ceux de ses illustres confrères. Quant à Diderot, il ouvre à peine la bouche, lui qui était le plus exubérant des hommes, et parle pour ne pas dire grand'chose. Était-ce la peine de l'introduire pour lui faire si mal soutenir sa réputation? Lorsqu'il a fini, Camillus rentre annoncer que les quatre poètes rêvés par Corneille et Racine, Despréaux et Voltaire, seront réunis « en un seul génie, qui sera grand, touchant, vaste et bon. » Le poète vaste, c'est le poète rêvé par Boileau! Le poète *bon*, c'est le poète rêvé par Voltaire!... Je ne m'arrête pas au peu de précision de ces épithètes, qui se confondent deux par deux l'une avec l'autre. Sur cette prophétie, le rideau du fond se lève et laisse voir le nouveau-né sous les traits de Victor Hugo octogénaire, autour duquel se tiennent, avec des palmes, tous les artistes de la Comédie, vêtus des costumes qu'ils portent dans la représentation de ses œuvres.

Comme production dramatique, ce dialogue des morts où les divers personnages viennent tour à tour, en se gardant de s'interrompre les uns les autres, réciter leur petite dissertation est d'une naïveté enfantine. C'est une œuvre d'art qui remonte à l'époque éginétique. On s'est étonné que M. Renan ait oublié Molière parmi les bonnes fées littéraires qui veillèrent au berceau de Victor Hugo. S'il l'avait exclu par un scrupule de lettré, à cause de la profonde dissemblance des deux génies, nous n'aurions qu'à l'en louer; mais comment croire à cette raison quand il n'a pas reculé devant Racine et Boileau? Puisqu'il s'agissait de fêter l'auteur dramatique, et dans la maison même de Molière, il nous semble que Molière devait avoir voix au chapitre.

En même temps que le Théâtre-Français, l'Odéon donnait aussi à la gloire de Victor Hugo son *1802*, dû à M^me^ Simone Arnauld. Nous aurions sans doute à rabattre de son enthousiasme et à éteindre quelque peu la flamme de son dithyrambe. Mais, du moins, ce dialogue vibrant entre la Poésie et la Victoire a le relief, le mouvement et la vie que demande impérieusement la scène.

L'ère des difficultés, qu'il était facile de prévoir après la direction exceptionnellement prospère de M. Émile Perrin, n'a pas tardé à commencer pour le nouvel administrateur de la Comédie-Française. A peine entré en fonctions, celui-ci a voulu alléger la troupe en congédiant six pensionnaires des deux sexes, parmi lesquels il en est pourtant dont les débuts avaient été remarqués. Trois autres pensionnaires ont annoncé l'intention de se retirer volontairement. De son côté, enfin, le comité s'est refusé à renouveler le titre de sociétaire de M^lle^ Dudlay, et n'a même pas voulu ratifier la transaction qu'elle acceptait et qu'appuyait le ministre, en l'engageant comme pensionnaire, à des appointements dont le chiffre eût jeté

un baume sur sa plaie. Irrité de cette résistance et usant alors des droits qu'il tient du décret de Moscou, M. Goblet a réintégré d'office Mlle Dudlay dans le sociétariat, et là-dessus MM. Got, Delaunay, Coquelin, Laroche et Mounet-Sully — rien que cela! — ont donné leur démission de membres du conseil d'administration; quelques-uns, et non des moins illustres, annonçant le projet d'y joindre leur démission de sociétaires.

L'incident Dudlay a fait un tapage qui n'est pas entièrement apaisé, et excité une émotion facile à comprendre. Si la Comédie-Française, en deuil de Régnier, et qui a tout récemment perdu, ou achevé de perdre, Bressant, le roi des élégances, le modèle le plus accompli de l'acteur, homme du monde et grand seigneur; qui a vu Mme Madeleine Brohan prendre sa retraite après Mme Arnould-Plessy, et Sarah Bernhardt s'enfuir vers d'autres scènes, perdait encore d'un seul coup Delaunay, Got et Coquelin, elle serait vraiment décapitée. Mais le temps est un bon conseiller : il calmera les rancunes et les amours-propres; il rappellera à la raison les esprits irrités. Peut-être aussi nous apprendra-t-il le mot d'une l'énigme que nous avons peine à comprendre, en nous expliquant pourquoi les sociétaires ont jugé Mlle Dudlay indigne d'un honneur dont ils l'avaient jugée digne il y a quelques années, et par où la jeune tragédienne, seule de taille aujourd'hui à supporter un premier rôle tragique et qui, à défaut de génie personnel, montre dans le répertoire classique une intelligence et un art incontestables, a pu démériter du Théâtre-Français. Est-ce de Mlle Dudlay, ou n'est-ce pas plutôt de la tragédie qu'ils ne veulent plus? Dans une entrevue avec un journaliste, M. Coquelin a promis, le moment venu, de lever tous les voiles et de déchirer tous les masques. S'il y a là-dessous quelque mystère que nous ne connaissons pas, attendons qu'il soit dissipé et réservons jusqu'alors notre dernier mot, nous bornant à exprimer timidement le désir que M. Goblet, qui n'est pas plus heureux avec M. Zola et M. Coquelin qu'avec le clergé, quoique ni M. Zola ni M. Coquelin ne soient des cléricaux, veuille bien ne pas faire payer à de nouveaux vicaires les frais de la résistance qu'il vient de trouver à la Comédie.

Victor Fournel.

---

# MÉLANGES

## LA CHINE

Il y a deux siècles, nos rapports avec la Chine étaient tout autres qu'aujourd'hui. A la différence des Portugais et des Hollandais, qui nous y avaient devancés, nous jouissions, dans le Céleste Empire, de la plus haute estime et de la plus grande considération. Nous le devions, tout le monde en convient, à nos missionnaires catholiques, dont la distinction et le désintéressement se faisaient remarquer à côté de l'avidité commerciale et souvent peu scrupuleuse des autres Européens. Qu'elle ait eu ou non pour cause les divisions nées entre eux de leurs scrupules théologiques, la perte de la position qu'ils nous avaient faite là doit paraître en ce moment particulièrement regrettable. La Chine, en effet, prend de jour en jour, dans le monde, une importance qu'on n'aurait pas soupçonnée, il y a seulement trente ans. Ce qu'on sait maintenant de cet empire, qui compte cent millions d'âmes de plus que n'en comprend l'Europe tout entière, n'est pas fait pour nous laisser dans l'indifférence sur l'avenir auquel il paraît réservé. La fécondité, l'ardeur au travail, l'instinct envahisseur de sa population, sont déjà une menace pour de grands pays ; les États-Unis d'Amérique et l'Inde anglaise s'en défendent difficilement. Que sera-ce, dans quelques années, lorsqu'elle se sera initiée, dans ses luttes avec nous, à cet art de la guerre, pour lequel, comme pour tous les autres d'ailleurs, elle montre une merveilleuse aptitude?

Impolitiques ont donc été, pour n'en rien dire de plus, les conflits engagés depuis vingt-cinq à trente ans par nous avec ce pays. Ce qui aurait mieux valu, ce qui vaudrait mieux surtout en ce moment, ce serait de chercher à nous remettre avec lui sur le pied où nous étions au dix-septième siècle. La chose n'est pas impossible peut-être. Les Chinois n'ont pas d'antipathie pour nous, au fond ; ils sont trop pénétrants pour ne pas distinguer entre nous et les autres *barbares* plus empressés que nous ne le sommes à les exploiter. Nous avons d'ailleurs, dans nos missionnaires catholiques, d'actifs auxiliaires. Il y a aussi des éléments de succès, pour nous, dans leur tempérament intellectuel et moral, dans leurs habitudes traditionnelles et même dans quelques-unes de leurs croyances héréditaires. Ce qui importe avant tout, c'est de ne point se prévenir à leur endroit et de chercher à les bien connaître.

Un livre propre à y aider beaucoup est le volume assez court, mais très condensé, de M. Léon Rousset : *A travers la Chine*, dont une

seconde édition vient de paraître[1]. Comme le titre l'indique, c'est le journal d'un voyage fait au cœur de l'empire chinois, le relevé des notes prises au cours d'une excursion poussée à plusieurs centaines de lieues dans les terres, tantôt en barque, tantôt en voiture, en palanquin, à bras d'hommes ou à dos de mulets, comme les voies de communication du pays le commandent, mais dans des conditions particulièrement favorables à l'observation. M. Rousset ne voyageait pas, en effet, comme le premier venu; il avait, nous ne dirons pas, un bouton de mandarin rouge ou bleu à sa tunique, mais un titre officiel à la poche qui lui assurait l'appui des autorités et qui lui valut plus d'une fois, de leur part, un accueil empressé. Il faisait partie de ce corps d'ingénieurs et de professeurs que le gouvernement chinois avait demandé à la France, en 1868, et qui, sous la direction de M. Giquel, emporté hier par une mort prématurée, établirent, à l'imitation de la nôtre, une sorte d'école polytechnique dans cet arsenal de Fou-Tchéou qu'une flotte française devait bombarder dix ans après. M. Rousset, qui étudiait à son profit tout en enseignant au profit d'autrui, fut bientôt en état de s'initier par lui-même à la connaissance du monde dans lequel il vivait. La ville et les environs de Fou-Tchéou furent naturellement l'objet de ses premières observations. Le tableau extérieur qu'il en trace est, dirait-on, photographié; sans l'avoir vu, on le juge vrai. Fou-Tchéou offre plus d'un rapport avec nos villes du moyen âge, notamment par ses couvents de bonzes, qui sont de grands centres d'attraction populaire et dont les bibliothèques gardent aussi en dépôt beaucoup d'anciens et précieux manuscrits. Cette ville présente également, paraît-il, les spécimens les plus accomplis de la vie bourgeoise, en Chine, ceux en particulier de l'existence que la coutume traditionnelle y fait aux femmes.

« J'ai bien souvent, dit M. Rousset, dans les maisons où j'ai été admis, entendu derrière les portes des chuchotements, des frôlements significatifs qui m'indiquaient que j'étais, de la part des dames du logis, l'objet d'un examen curieux; je me serais rendu coupable d'inconvenance si j'avais eu l'air de m'en apercevoir. Quant à leurs maris, ce serait leur faire une grave impolitesse que de leur adresser la moindre question à ce sujet... Si les maris ne parlent jamais de leurs femmes, le public du voisinage ne manque cependant pas d'être informé de ce qui les concerne; il y a d'abord les amies qui s'empressent de faire part à leurs propres époux de ce qu'elles ont vu ou entendu dans les visites qu'elles ont rendues, et les amis ne se croient pas tenus sur le compte d'autrui à la même discrétion que les intéressés; il y a aussi les domestiques, bonnes, cuisinières ou femmes de chambre, qui ne se font pas faute de raconter au dehors les moindres incidents qui se produisent dans le gynécée. Il se forme donc, par ces moyens indirects, sur les habitantes invisibles de l'appartement des femmes, une sorte

[1] 1 vol. in-12, avec une carte teintée et de nombreuses gravures hors du texte. Librairie Hachette.

de notoriété publique qui fait que l'on est aussi bien renseigné sur leur âge, leur beauté, leur caractère, leurs qualités et leurs défauts, que si on pouvait les voir. »

Cette réclusion des femmes chinoises, dont nous sommes, en France, disposés à les plaindre, elles s'en accommodent, quant à elles, très bien. « La femme chinoise, dit ailleurs M. Rousset, ne se trouve point tant à plaindre. Pour elle, la maison de son mari n'est point une prison, et le soin de l'administrer l'occupe assez pour qu'elle ne trouve pas le temps d'y mourir d'ennui. Elle sait qu'elle a à remplir une grande et noble mission : celle d'élever ses enfants, et elle s'y consacre sans arrière-pensée. » Du reste, fait observer l'auteur en un autre endroit, la claustration des femmes n'est pas imposée par la loi; elle n'est, en Chine, que le résultat d'une coutume, et ne s'applique pas à celles dont le travail est nécessaire au besoin ou au bien-être de la famille. Il est de bon ton, pour une femme qui n'a pas besoin de travailler pour vivre et qui se respecte, de ne pas se montrer hors de sa famille. »

Il se passera donc là bien du temps avant qu'on y entende la femme réclamer ses droits civils et politiques. La politique, au surplus, personne n'en fait, en Chine, sauf peut-être les mandarins. « Le peuple, satisfait de la liberté individuelle dont il jouit, se laisse facilement gouverner, dit M. Rousset, tant que les exactions des mandarins ou de leurs agents ne le poussent pas à quelque acte de sédition ou de violence. » Le Chinois est, de caractère et d'esprit, essentiellement pratique. Où le voyageur en fut surtout frappé, c'est dans le tableau qu'offrit à ses yeux la province du Chen-Si, ravagée, dévastée, ruinée quelques années auparavant par l'insurrection musulmane, et où cependant, l'ennemi à peine retiré, le laboureur avait repris son travail et avait ensemencé même le sol des villes détruites, aux endroits que ne recouvraient pas entièrement les débris des édifices incendiés. « Je ne savais, nous dit-il, ce dont je devais le plus m'étonner, ou de l'étendue du désastre, ou de l'activité laborieuse et féconde de cette race extraordinaire qui, sans émoi, presque avec indifférence, fait sortir les moissons des ruines encore fumantes. »

Cette race a, en effet, des qualités sociales de premier ordre, et, bien qu'une des plus vieilles du monde, en est peut-être aujourd'hui la plus vivace. Elle en revend, pour le travail, aux Américains eux-mêmes, qui la redoutent et la consignent autant qu'ils peuvent à leur frontière. Elle a des vices assurément, mais pas autant qu'on pourrait le penser, si on la jugeait par les échantillons qu'on en voit dans les ports de commerce et dans les comptoirs. L'intérêt du livre de M. Rousset vient précisément de ce que, au lieu de cette lisière du drap, il nous en fait toucher le corps même en plein milieu.

Ses six ans d'engagement accomplis et au moment de quitter Fou-Tchéou pour rentrer en France, M. Rousset se sentit au cœur un réel attachement pour le pays qu'il allait abandonner, et un vif désir de le mieux connaître. « J'avais surtout un regret, dit-il, celui de n'avoir guère vu la Chine que dans les ports, là où le contact des Européens

en a plus ou moins dénaturé la vie apparente; j'aurais voulu pouvoir pénétrer dans l'intérieur de ce grand empire, parcourir quelques régions encore inconnues, et prendre, dans ces provinces éloignées, la vie chinoise sur le vif. »

Ce vœu, il lui fut donné de le réaliser dans une assez large mesure. A la seule vue de la carte qui accompagne son journal et où son itinéraire est tracé, on aperçoit qu'en outre d'une pointe sur Formose dont il parle avec admiration, M. Rousset a traversé l'empire chinois de part en part, aller et retour, du port de Changhaï aux plateaux de la Mongolie, presque dans le voisinage de la grande muraille. La Chine montre là une face assez nouvelle et bien propre à justifier les inquiétudes, voire les craintes qu'elle commence à inspirer. Il y a là un peuple solide et qui entend la vie, sans être aussi matérialiste qu'on a bien voulu le dire. La preuve en est, entre autres, dans la facilité avec laquelle le catholicisme y a toujours pris et de la solidité avec laquelle il s'est maintenu en nombre de localités, malgré les persécutions dont il a été l'objet et que nos guerres récentes ont naturellement dû raviver. Il existe encore, dans les provinces centrales, de ces chrétientés isolées, M. Rousset en a rencontré qu'il décrit avec intérêt, restes de missions fructueuses, violemment interrompues, mais où la vie primitive ne s'est point éteinte, et qui, si des rapports d'une autre nature s'établissaient entre la France et la Chine, pourraient bien refleurir et s'étendre.

Ces rapports pacifiques, ces relations initiatrices de la civilisation, par lesquelles nous avions débuté, il y a deux siècles, avec le Céleste Empire, M. Rousset en appelle chaleureusement la reprise à la fin de son livre, parce que c'est le seul moyen de conserver en Chine un peu de la haute position que nous y avions jadis et que nous avons perdue par notre faute. « Il n'y a point, effectivement, en Chine, de politique française, dit-il; nous sommes, à Pékin, des comparses toujours prêts à répondre *amen* à tout ce que disent les premiers rôles : l'Angleterre, l'Amérique, la Russie et peut-être bientôt l'Allemagne. Ce n'est cependant point notre diplomatie qu'il faut rendre responsable de cette triste situation; c'est nous-mêmes, c'est l'indifférence de la France pour les questions d'influence extérieure lointaine qu'il faut en accuser. Comment nos agents prendraient-ils une attitude résolue et une initiative qui pourrait éveiller la jalousie des autres puissances? Ils savent qu'ils ne seraient ni soutenus, ni suivis, ni même compris. Ils se tiennent sur la réserve, et chaque jour nous perdons ainsi quelques restes de cette influence française qui fut, il y a deux siècles, prépondérante en Chine. »

C'est que la France, alors, n'était pas la maison du roi Pétaud, qu'un seul y commandait et qu'il savait « son métier ».

P. Douhaire.

---

# REVUE DES SCIENCES

Médecine : Une séance mémorable à l'Académie des sciences. — Résultats de la méthode découverte par M. Pasteur pour prévenir la rage après morsure. — 400 personnes mordues et traitées au laboratoire de l'École normale. — Réponse aux objections. — Durée de l'incubation de la rage. — Mortalité pour 100 chez les personnes mordues. — Conclusion. — Fondation d'un grand établissement vaccinal à Paris. — Projet de M. Pasteur. — Une souscription internationale. — Étude de la diphtérie, de la tuberculose, etc. — Météorologie : Théorie des grands courants atmosphériques. — Une expérience de Mgr Rougerie. — L'anémogène. — Mécanique. — Distribution d'air comprimé à Paris. — Usine centrale. — Les petits moteurs à domicile. — Application à la production de l'éclairage électrique dans les maisons. — Variétés : Prix de revient du gaz et de l'électricité en Amérique. — Progrès du téléphone à Paris, une nouvelle invention d'Edison. — Le télégraphe d'intercommunication entre les trains et les stations.

« La prophylaxie de la rage après morsure est fondée », a dit M. Pasteur, le lundi 1er mars, à l'Institut, dans une communication dont le retentissement va chaque jour grandissant [1]. Oui, on peut guérir la rage. Le fait est démontré; c'est un événement mémorable, un bienfait immense qui va se répandre de France dans toutes les parties du monde. On a accueilli avec enthousiasme les conclusions de M. Pasteur. Les applaudissements, si rares dans cette enceinte, puisque nous ne les avons guère entendus plus de deux fois en vingt ans, ont éclaté de tous les coins de la salle. On a applaudi encore lorsque le président de l'Académie des sciences, M. l'amiral Jurien de la Gravière, a dit : « Je tromperais l'attente de l'Académie si je ne vous exprimais le sentiment de légitime orgueil que vous nous inspirez. Vous avez raison de nous associer à vos conquêtes; nous sommes fiers de vos découvertes, plus fiers que vous ne voulez l'être vous-même. Je n'en dirai pas plus en votre présence, on croirait que je ne parle plus seulement au nom de l'Académie, mais encore au nom de l'humanité tout entière, si je prononçais les mots d'admiration et de reconnaissance! »

La communication de M. Pasteur fait en ce moment le tour de

[1] Séance du 1er mars. Résultat de l'application de la méthode pour prévenir la rage après morsure.

l'Europe. Nous croyons utile d'en dégager les grandes lignes et de commenter les passages les plus caractéristiques. On avait émis des doutes au moment de la première lecture du 26 octobre dernier. Les objections avaient leur raison d'être, et M. Pasteur lui-même n'attendait que du temps la confirmation absolue de la nouvelle méthode. Aujourd'hui l'expérience a prononcé.

On se souvient que, dans sa note du 26 octobre, destinée à faire connaître la méthode de préservation, M. Pasteur avait annoncé que deux personnes étaient en traitement : un jeune Alsacien, Joseph Meister, mordu le 14 juillet; et le berger Jupille, dont l'histoire est bien connue. La santé de Meister et de Jupille est toujours excellente. La morsure du premier remonte à huit mois et demi; celle du second, à quatre mois et demi. A peine ces deux tentatives étaient-elles connues, qu'un grand nombre de personnes mordues par des chiens enragés réclamèrent le même traitement. Le 1er mars, on avait, au laboratoire de l'École normale, accueilli et traité 385 mordus. M. Pasteur loue, à ce propos, le zèle et le dévouement au-dessus de tout éloge de M. le docteur Grancher, qui n'a cessé de pratiquer, depuis le début, les inoculations préventives. Au laboratoire, on en est aujourd'hui, 8 mars, à 400.

Qui aurait jamais cru que le nombre des personnes mordues était aussi considérable? La vérité est qu'on faisait le silence autour des cas de rage pour ne pas effrayer les mordus et leur entourage. On s'en aperçoit maintenant que le remède est trouvé.

On avait objecté à M. Pasteur qu'en définitive rien ne prouvait que les inoculations préventives furent vraiment efficaces. Beaucoup de mordus guérissent naturellement. Puis les chiens étaient-ils bien enragés. C'est si facile à dire et l'on confond si souvent un chien malade et un chien enragé. Pour bien convaincre les incrédules, M. Pasteur a eu soin d'exiger des certificats délivrés par des vétérinaires autorisés ou par des médecins. Toutefois, il a admis exceptionnellement au laboratoire quelques personnes mordues par des chiens suspects de rage, parce que ces personnes vivaient sous l'empire de craintes capables d'altérer leur santé. Par contre, il n'a pas voulu traiter les personnes dont les vêtements n'avaient pas été visiblement troués ou lacérés par les crocs de l'animal; dans ce cas, le danger est nul, puisque le virus n'a pas pénétré dans les chairs.

M. Pasteur, pour donner une idée exacte de la physionomie du traitement et de la nature des morsures, a cité dans l'ordre chronologique l'histoire de quelques sujets appartenant à la première série de cent personnes traitées du 1er novembre au 15 décembre. Nous n'emprunterons à cette nomenclature que le cas suivant, qui a son importance spéciale.

Lorda (Jean), âgé de trente-six ans, demeurant à Lasse (Basses-Pyrénées). L'observation de ce sujet est des plus intéressantes. Mordu le 25 octobre 1885, Lorda n'est arrivé à mon laboratoire que le 21 novembre, le vingt-septième jour après sa morsure. Le jour où il fut mordu, sept porcs et deux vaches le furent également par le même chien. Or les neuf animaux sont morts de la rage, les porcs après une courte durée d'incubation de quinze jours à trois semaines. C'est après la mort par rage de ces porcs que Lorda, effrayé, partit pour Paris. La première vache mourut trente-quatre jours après sa morsure; la seconde, cinquante-deux jours après. Je dois le détail de ces faits si curieux à M. Inda, vétérinaire habile de Saint-Palais. Une observation de son rapport ne doit pas être omise : c'est qu'aussitôt après leurs morsures, les vaches avaient été cautérisées profondément au fer rouge, ce détail est souligné par M. Inda. J'ai eu des preuves assez nombreuses de l'inefficacité des cautérisations, dans certains cas, de celles mêmes faites au fer rouge et sans retard. La santé de Lorda est toujours parfaite. Son traitement a été terminé le 28 novembre dernier.

Parmi les autres séries venant ensuite, nous relèverons le cas intéressant du jeune Jullion, habitant Charonne, rue de Vignolles, mordu le 30 novembre.

Cet enfant, voyant le chien venir à lui, se mit à crier. A ce moment la mâchoire inférieure du chien entre dans la bouche ouverte de l'enfant. Un croc coupe la lèvre supérieure et pénètre profondément au fond du palais, tandis qu'un des crocs de la mâchoire supérieure, resté hors de la bouche de l'enfant, pénétrait entre l'œil droit et le nez. Aucune cautérisation n'était possible. Le chien qui a mordu Jullion a été reconnu enragé par M. Guillemard, vétérinaire, rue de Citeaux, 37, à Paris.

Parmi une série, il y a eu un insuccès; on en a fait grand bruit. Il s'agit de la jeune Louise Pelletier. Nous tenons à laisser ici la parole à M. Pasteur.

Cette enfant, âgée de dix ans, mordue le 3 octobre 1885, à La Varenne-Saint-Hilaire, par un gros chien de montagne, m'a été amenée le 9 novembre suivant, le trente-septième jour seulement après ses blessures, blessures profondes au creux de l'aisselle et à la tête. La blessure à la tête avait été si grave et d'une si grande étendue que, malgré des soins médicaux continus, elle était très purulente et sanguinolente, le 9 novembre. Elle avait une étendue de $0^m,12$ à $0^m,15$, et le cuir chevelu se soulevait encore en un endroit. Cette plaie m'inspira de cruelles inquiétudes. Je priai le docteur Vulpian de venir en constater l'état. J'aurais dû, dans l'intérêt scientifique de la méthode, refuser de soigner cette enfant arrivée si tard, dans des conditions exceptionnellement graves; mais, par un sentiment d'humanité et en face des angoisses des parents, je me serais reproché de ne pas tout tenter.

Des symptômes avant-coureurs de l'hydrophobie se manifestèrent le 27 novembre, onze jours seulement après la fin du traitement. Ils devinrent

plus manifestes le 1er décembre au matin. La mort survint, avec les symptômes rabiques les plus accusés, dans la soirée du 3 décembre.

Une grave question se présentait. Quel virus rabique avait amené la mort? Celui de la morsure du chien ou celui des inoculations préventives? Il me fut facile de le déterminer. Vingt-quatre heures après la mort de Louise Pelletier, avec l'autorisation de ses parents et du préfet de police, le crâne fut trépané dans la région de la blessure, et une petite quantité de la matière cérébrale fut aspirée, puis inoculée par la méthode de la trépanation à deux lapins. Ces deux lapins furent pris de rage paralytique dix-huit jours après, et tous les deux au même moment. Après la mort de ces lapins, leur moelle allongée fut inoculée à de nouveaux lapins qui prirent la rage après une durée d'incubation de quinze jours. Ces résultats expérimentaux suffisent pour démontrer que le virus qui a fait mourir la jeune Pelletier était le virus du chien par lequel elle avait été mordue. Si la mort avait été due aux effets du virus des inoculations préventives, la durée de l'inoculation de la rage, à la suite de cette seconde inoculation à des lapins, aurait été de sept jours au plus. Cela résulte des inoculations de ma précédente note à l'Académie.

Maintenant, pour répondre nettement aux objections, il reste deux points à éclaircir: 1° Combien meurt-il de personnes mordues sur 100? Il ne faut pas qu'on vienne dire que les sujets traités se sont guéris naturellement. 2° Dans quel délai la rage, après morsure rabique, fait-elle explosion? Il ne faut pas non plus qu'on vienne prétendre que les sujets traités ne sont pas encore à l'abri de la rage.

Sur le premier point, M. Pasteur, pour répondre, a choisi les statistiques qui lui paraissent les plus défavorables à sa cause, celles qu'a dressées M. Le Blanc, savant vétérinaire, membre de l'Académie de médecine, qui a longtemps dirigé le service sanitaire de la préfecture de police. Ce document comprend six années. Voici les résultats :

1878, dans le département de la Seine, sur 103 personnes mordues, il y a eu 24 morts par rage; 1879, sur 76 personnes mordues, il y a eu 12 morts par rage; 1880, sur 68 personnes mordues, il y a eu 5 morts par rage; 1881, sur 156 personnes mordues, il y a eu 23 morts par rage; 1882, sur 67 personnes mordues, il y a eu 11 morts par rage; 1883, sur 45 personnes mordues, il y a eu 6 morts par rage.

Les nombres qui précèdent donnent, en moyenne, 1 mort par rage sur 6 mordus environ.

Sur le second point, les statistiques établissent que c'est surtout dans les deux mois, c'est-à-dire dans les 40 à 60 jours qui suivent les morsures, que la rage se manifeste.

Or, sur les personnes de tout âge et de tout sexe déjà traitées par la nouvelle méthode, 100 ont été mordues avant le 15 décembre, c'est-à-dire depuis plus de deux mois et demi. La seconde centaine a plus de six semaines et deux mois de morsure. Pour les 150 autres per-

sonnes traitées ou en traitement, tout se passe, jusqu'à présent, comme pour les 200 premières.

Ainsi, à l'heure actuelle, au moins pour les 200 premiers sujets traités, d'après les statistiques, il devrait y avoir au moins 1 mort sur 10, soit 33 personnes mortes de la rage. On voit combien de personnes ont déjà été soustraites à la mort.

C'est pourquoi M. Pasteur a conclu formellement : « La prophylaxie de la rage après morsure est fondée; il y a lieu de créer un établissement vaccinal contre la rage. »

A ce propos, M. Vulpian, qui a suivi tous les essais de M. Pasteur depuis le début et qui a affirmé de nouveau que, pour lui, tous les sujets traités par l'éminent académicien étaient voués à une mort certaine, a déclaré qu'en effet l'heure était venue de fonder un établissement pour le traitement des personnes qui affluent à Paris de toutes les parties de l'Europe. On ne saurait laisser plus longtemps M. Pasteur aux prises avec des difficultés matérielles relatives à l'installation, au logement, aux frais de séjour et de voyage des malades. « Que comptez-vous faire? a-t-il demandé à M. Pasteur.

« — J'ai beaucoup réfléchi à la question, a répondu M. Pasteur. J'avais pensé tout d'abord que les inoculations, sous peine de ne pas être efficaces, devaient avoir lieu à bref délai. Mais, depuis, l'expérience a prouvé qu'elles agissaient même après plusieurs semaines. Ainsi les quatre enfants qui sont venus de New-York ont été vaccinés plus de 20 jours après la morsure. J'ai traité très tardivement des personnes mordues en Russie, à Odessa, en Autriche, en Espagne, en Italie, etc. Je pense donc que l'on peut envoyer avec confiance à Paris les mordus de toutes les parties de l'Europe et même de l'Amérique du Nord. Un seul établissement central me paraît donc suffisant. On avisera plus tard pour l'Amérique du Sud et les contrées plus lointaines. Je donnerai tous les conseils que l'on voudra à ceux qui voudraient fonder des établissements vaccinaux. Mais je crois qu'en ce moment, il est préférable de créer un établissement unique à Paris. Il donnera plus de sécurité, car on pourra y grouper un personnel suffisamment instruit et y réunir les conditions matérielles nécessaires au traitement. J'estime que les dépenses annuelles atteindront 50 000 francs. Si l'on multipliait les établissements, on dépasserait certainement les frais qu'occasionneront les secours à donner aux indigents pour les faire venir et séjourner à Paris. »

M. Pasteur a ajouté qu'il ne lui semble pas qu'il y ait lieu de demander à l'État les sommes nécessaires à la fondation de l'établissement vaccinal. Il a reçu déjà des sommes importantes de généreux donateurs. Il a guéri des personnes riches de Russie, d'Angleterre, de Belgique, etc. Il ne doute pas un instant de leurs offres. Aussi il est

d'avis d'ouvrir une souscription nationale et même internationale. Le gouvernement, de son côté, apportera son appui moral, on peut le penser. M. de Freycinet, qui était présent à la séance, assura à M. Pasteur que le gouvernement, en effet, est tout acquis à son œuvre grandiose. L'Académie a nommé, de son côté, une commission composée de son bureau, de la section de physiologie et de médecine, à laquelle on a adjoint M. de Freycinet, membre libre de l'Académie. Tout porte donc à croire que nous verrons bientôt se fonder l'établissement vaccinal de M. Pasteur.

Et l'on viendra guérir de la rage à Paris. Et tant de laborieux et persévérants travaux auront enfin abouti à une des plus grandes conquêtes que puisse rêver l'esprit humain. On sauvera désormais l'homme d'une maladie horrible et qui ne pardonne pas. Ce ne sera qu'un début. M. Pasteur compte bien faire la part de la science dans son nouvel établissement. Toutes les maladies d'origine virulente ont un lien commun; toutes ont des attaches intimes. On va pouvoir maintenant aborder avec plus de sûreté l'étude de la diphtérie, de la tuberculose, etc. Et peut-être M. Pasteur réussira-t-il pour elles comme il a réussi pour la rage? Que Dieu lui fasse la vie longue et nous y gagnerons un grand nombre d'existences humaines.

Mgr Rougerie, évêque de Pamiers, a réalisé un appareil bien curieux. L'anémogène ou producteur de courants semblables aux courants atmosphériques. La théorie des vents est encore très obscure. On fait jouer aux différences de température un rôle trop grand, à notre avis, dans la génération des grands courants atmosphériques. Les intéressantes expériences de Mgr Rougerie confirment cette manière de voir. La rotation de la terre sur elle-même suffit en grande partie, tout au moins, pour expliquer la direction des courants atmosphériques qui règnent aux diverses latitudes.

Mgr Rougerie a fait construire un gros globe terrestre que l'on peut mettre en rotation sur un axe vertical. Le globe et le support dépassent de plus de moitié la hauteur d'un homme; un expérimentateur peut même se loger dans la sphère. De cinq en cinq degrés de latitude ou de longitude, le globe terrestre porte de petites girouettes très sensibles et équilibrées de telle façon qu'elles conservent leur position quand on arrête le mouvement de rotation. Ces girouettes sont assez petites pour être dominées de beaucoup par les saillies des continents. Quand on a fait tourner la sphère avec une vitesse à l'équateur de 2 à 4 mètres par seconde, les girouettes se fixent dans leurs positions respectives. Or, fait très important, leurs directions concordent avec celles qu'a trouvées Maury et surtout Brault, pour les directions des grands courants atmosphériques. Pendant la rotation, on peut aussi

observer directement l'inclinaison des girouettes, car leur tige traverse l'enveloppe de la sphère et fait mouvoir à l'intérieur une aiguille qui marque sur un cadran les différents rhumbs du vent, pendant que l'observateur, installé dans la boule, les indique à chaque tour complet de rotation.

Sur cette petite terre en miniature on retrouve les alizés, le courant ascendant de l'équateur, le courant descendant à la latitude de 35 degrés, les brises folles des calmes tropicaux, les vents du S.-O. des latitudes supérieures, etc. Bref, le savant auteur est parvenu à reproduire artificiellement les phénomènes atmosphériques observés dans les deux hémisphères et notés sur les livres de bord. Si Mgr Rougerie avait fait construire cet appareil cinquante ans plus tôt, il aurait réalisé les découvertes de Maury et des météorologistes modernes.

L'anémogène n'est pas seulement un appareil de démonstration; il a pour nous une portée plus haute. Il pourra nous aider beaucoup à éclairer la mécanique des courants atmosphériques. Il nous montre le système des courants en équilibre sous l'influence directe de la rotation terrestre. Tout ce qui n'obéira pas à cet équilibre sera produit par des forces différentes, telles qu'une variation de température, action sidérale, etc. Par exemple, si l'anémogène ne reproduit aucun phénomène tourbillonnaire, c'est que les cyclones, tempêtes ont pour origine une perturbation produite dans l'équilibre général. Quelle est l'origine de cette perturbation? En variant les expériences, on pourra certainement tirer des inductions précieuses des résultats constatés. Mgr Rougerie aura eu l'honneur de fonder le premier la météorologie expérimentale, et c'est une voie qui semble pouvoir devenir très féconde. Peut-être ne s'en est-on pas assez aperçu; nous avons tenu à ne laisser subsister aucun doute à cet égard et à bien caractériser l'importance d'un appareil dont nous aurions été heureux de voir un specimen à Paris.

En attendant la distribution économique de la force motrice à domicile par l'électricité, il faut bien se contenter des moyens connus, d'autant mieux qu'ils ont fait leurs preuves. On a installé, l'année dernière, à Paris, rue Beaubourg, une petite station centrale, distribuant de l'air raréfié à différentes machines pour le travail en chambre des ouvriers. Chaque abonné, branché sur la conduite de l'usine de la rue Beaubourg, reçoit de l'air raréfié; il ouvre un robinet, le vide agit sur une petite machine motrice, et voilà de la force jusqu'au moment où l'on referme le robinet. On vend la force au compteur, comme le gaz, comme l'eau. Cette tentative est intéressante, et bien que le rayon de distribution de la force soit très restreint, les abonnés augmentent progressivement.

On vient de faire aussi, à Paris, un autre essai sur plus grande

échelle, qu'il convient d'indiquer sommairement. Il s'agit d'une distribution d'air comprimé, cette fois. L'air comprimé se prête mieux que l'air dilaté aux transmissions un peu considérables. On sait qu'il existe un réseau d'air comprimé pour faire fonctionner les horloges pneumatiques. L'auteur du système a pensé avec raison qu'on pouvait tirer parti de cette canalisation souterraine pour porter la force motrice à domicile. Il a établi, rue Saint-Fargeau, une usine de compression d'air. Deux grands compresseurs sont mus par deux machines à vapeur de chacune 125 chevaux, fonctionnant séparément ou alternativement selon les besoins. L'air comprimé s'en va dans des réservoirs qui le laissent écouler dans les conduites de distribution à la pression de 3 kilogr. pendant le jour et de 4 kilogr. pendant la soirée. Les conduites de distribution sont en fer forgé et elles ont un diamètre intérieur de 8 centimètres; elles sont placées dans les égouts et aboutissent à la station pneumatique de la rue Sainte-Anne, en suivant les rues Saint-Fargeau, Ménilmontant, Oberkampf, le boulevard Richard-Lenoir, la rue de la Douane, les grands boulevards, depuis la place du Château-d'Eau jusqu'à l'Opéra, et enfin l'avenue de l'Opéra. De la place du Château-d'Eau part une seconde conduite qui passe par la rue Béranger et arrive à une seconde station en construction rue de Franche-Comté. La longueur totale de cette canalisation est de 9 kilomètres. Sur cette conduite sont installés des branchements analogues à ceux du gaz qui amènent l'air comprimé chez les particuliers. A la sortie du branchement, l'air parvient à un réservoir particulier avec régulateur pour lui donner la pression convenable au travail qu'il doit effectuer. Cette pression varie entre 1/40 d'atmosphère et 2 à 3 atmosphères; très faible pression quand il s'agit, par exemple, d'utiliser l'air à la carburation à traverser des huiles minérales et à la production de la lumière, forte pression quand il s'agit de mettre en marche des moteurs.

Les moteurs varient entre quelques kilogrammètres de force et 8 chevaux; les petits sont rotatifs, les grands sont à cylindre et à piston. Quant aux applications, elles se devinent : le système est bon partout où l'on veut de la force sans être astreint à avoir une chaudière, un chauffeur, un mécanicien, etc. On ouvre son robinet, et tout est dit. Assurément, avec les moteurs à gaz, il suffit d'ouvrir un robinet aussi, mais il faut quelqu'un pour surveiller le moteur, il faut beaucoup d'eau, et puis enfin il faut surtout du gaz, et tout le monde n'aime pas le gaz; on craint toujours d'introduire chez soi une cause éventuelle d'explosion. Au point de vue économique, le cheval par air comprimé est livré à 70 centimes de l'heure. Ce n'est pas sensiblement plus cher que le cheval par moteur à gaz. Car si le moteur à gaz ne dépense que 1100 litres par cheval environ, soit 35 centimes, il faut y ajouter les

frais de graissage, qui sont ici très considérables, l'eau, etc., en sorte qu'en pratique le cheval moteur à gaz revient bien à 70 ou 75 centimes de l'heure. Avec l'air comprimé, le service est simplifié et à 10 centimes près l'heure, il est évidemment plus commode. Puis on loge bien autrement facilement le moteur à air que le moteur à gaz.

Cette distribution de force pourrait bien étendre les applications de la lumière électrique. Pour des raisons diverses, Paris est en retard sur les autres capitales. Nous n'avons pas de station centrale d'électricité. Et tant qu'il faudra un moteur à gaz ou à vapeur dans une maison pour lui fournir de l'électricité, il est clair que l'éclairage électrique ne pénétrera pas à domicile. Mais avec un moteur souple comme le moteur à air, la question pourrait changer de face.

Déjà un grand café de l'avenue de l'Opéra a appliqué le nouveau système. Un moteur à air de 8 chevaux, alimenté par la conduite de Saint-Fargeau, actionne directement une machine dynamo, et celle-ci produit le courant électrique nécessaire pour allumer 49 lampes à incandescence de 15 bougies. Bientôt 200 lampes seront en service. Il est clair qu'un particulier qui n'a besoin que de 5 à 8 lampes en service aurait ainsi de 75 à 120 bougies avec un très petit moteur. Pour un cheval, on compte 8 lampes de 15 bougies, soit environ par bougie un prix de revient d'un peu plus d'un demi-centime et par carcel d'environ 4 centimes. Ce ne serait pas cher. Attendons maintenant que le nouveau système ait pris quelque développement pour pouvoir préciser exactement sa véritable portée.

La lumière électrique fait des progrès.

En Amérique, les prix du gaz sont en ce moment un peu plus élevés que ceux de la lumière électrique. Voici quelques chiffres qui accusent ces différences dans quelques grandes villes des États-Unis. Ce sont les prix payés par an et par foyer équivalent.

| | Gaz | Electricité |
|---|---|---|
| New-York. . . . . | 125 » | 113 35 |
| Boston. . . . . | 159 25 | 120 » |
| Baltimore. . . . . | 230 95 | 110 » |
| Rochester. . . . . | 90 60 | 73 50 |
| Nouvelle-Orléans. . . . | 120 » | 100 » |

La téléphonie progresse aussi, même en France. Le réseau de Paris se développe. Au 31 décembre 1884, il existait 3534 abonnés reliés par 6428 kilomètres de fils souterrains et 54 kilomètres de fils aériens. Au 31 décembre 1885, les abonnés reliés étaient au nombre de 3983, et les fils souterrains atteignaient 6970 kilomètres, les lignes aériennes, 56 kilomètres.

Les journaux quotidiens ont une bien singulière manière de décrire les inventions. Ils ont beaucoup parlé ces jours derniers d'une invention capitale d'Edison. L'ingénieux Américain a imaginé un télégraphe nouveau qui permet aux trains de correspondre pendant la marche, soit entre eux, soit avec les stations. Déjà on avait combiné des systèmes divers permettant d'obtenir ce résultat, mais aucun n'est encore entré couramment dans la pratique, parce qu'ils exigent la pose d'un fil supplémentaire entre les rails. Le courant électrique passe du train dans le fil et va rejoindre le télégraphe installé sur l'autre train. La communication constante est obtenue par une brosse métallique qui frotte sans cesse sur le fil de la voie. M. Pheps a réalisé dernièrement un système analogue, qui est à l'essai sur une ligne des environs de New-York; nous l'avons indiqué en son temps. L'inconvénient de ces modes de transmission télégraphique, c'est la pose du fil supplémentaire, d'abord coûteux, puis incommode pour la réfection de la voie.

Edison, toujours radical dans ses inventions, s'est dit : « Le fil est le point gênant dans la solution du problème, supprimons le fil. » Et il a imaginé de faire passer directement le courant de la toiture du wagon aux fils télégraphiques qui courent le long de la voie. Ici je laisse la parole aux journaux.

« Qu'il suffise de dire, sans entrer dans les détails techniques, que l'électricité passe sur le toit du wagon et que là, au moyen d'un puissant électro-aimant, elle traverse l'air avec une telle rapidité que chaque lettre alphabétique, composée, d'après le dictionnaire Morse, de traits et de points, saute aux fils de la voie en moins de 1/250,000 de seconde. La puissance de transmission et l'affinité électrique sont telles, que les dépêches peuvent sauter d'un train à toute vitesse à des fils éloignés de 150 mètres. »

C'est vraiment merveilleux. Et quand on pense que ces journaux traitent les questions politiques, économiques et sociales avec la même compétence.

Eh bien, ce n'est pas cela du tout. L'électricité, à la tension où nous nous en servons, ne saurait sauter ainsi d'un wagon sur des fils de ligne, surtout sans se manifester par une étincelle. Les fils et les appareils seraient bientôt hors de service. La foudre seule, et encore, accomplirait de pareils tours de force; seulement elle fondrait du même coup le télégraphe et les fils, et tuerait le télégraphiste. L'idée d'Edison est bien simple. Tout le monde aujourd'hui connaît le phénomène de l'induction. Quand on fait passer un courant électrique dans un fil, le fil qui se trouve dans le voisinage en reçoit le contrecoup; il s'y développe un courant instantané. C'est pour cela que l'induction est si gênante en téléphonie. Quand on parle sur un fil, le fil voisin entend, parce qu'il est influencé et qu'il s'y produit ainsi une

série de courant. On ne vient à bout de bien faire disparaître cet inconvénient qu'en employant un double fil, comme dans le réseau parisien, un fil d'aller et un fil de retour contournés l'un autour de l'autre. Tout courant qui passe dans ce double circuit n'agit plus sensiblement sur les fils voisins, car il y a production dans les deux sens du circuit de deux courants inverses et contraires, et leurs effets s'annulent en se compensant réciproquement.

Ce défaut pour la téléphonie peut devenir un grand avantage dans le cas où se place Edison. Il faut en effet impressionner à distance les fils qui courent le long de la voie. C'est affaire d'induction. Il faut porter le phénomène à son maximum. Pour cela, l'inventeur américain produit des courants énergiques et très brusques. Ces courants retentissent sur les fils de ligne et portent les télégrammes à destination. L'électricité ne saute pas du wagon aux fils latéraux; elle agit par influence et détermine des actions assez énergiques pour transmettre les dépêches. Telle est, réduite à ses termes les plus simples, la nouvelle conception d'Edison. Il restera à savoir comment elle se comportera dans l'exploitation courante des chemins de fer [1].

HENRI DE PARVILLE.

[1] A vrai dire, la toiture du wagon et les fils télégraphiques constituent les deux armatures d'un vaste condensateur dont la lame isolante est la couche d'air séparant les fils du wagon. La toiture métallique est chargée par une bobine d'induction. Un téléphone à la station de réception repercute par un bourdonnement les interruptions de courants de la bobine. Quand on veut parler, on arrête la charge une fraction de seconde et l'on produit des signaux acoustiques analogues à ceux de Morse.

# CHRONIQUE POLITIQUE

8 mars 1886.

En vérité, la République a souvent besoin de reprendre haleine dans le travail de sa destinée. Tant de violences la détournent de sa besogne, tant d'accidents interrompent son œuvre! Il y a deux mois qu'avec son nouveau ministère elle commençait une phase nouvelle. Il semblait qu'elle ne dût avoir désormais qu'à occuper pacifiquement son activité à l'accomplissement de ses nombreuses promesses. Une première fois, une querelle l'a troublée : c'était celle de l'amnistie. Il a fallu perdre à ce vain débat sa peine et son temps. Était-ce fini? Non. Une autre question, oiseuse et brutale, est venue aussitôt l'émouvoir : c'était la proposition d'exil. Eh bien! la voilà écartée, cette proposition. Délivrée de cet embarras, la République peut respirer et se remettre, pour une période, à son labeur. M. de Freycinet l'y invitait ou plutôt l'en suppliait, l'autre jour. Il est inutile à la République, pour opérer ses réformes bienfaisantes, pour restaurer la prospérité de la France, il est inutile de proscrire les princes : M. de Freycinet le déclare. Donc la République n'a plus qu'à s'appliquer tout entière à sa tâche économique et sociale. Mais ce n'est pas l'avis de M. Clémenceau, on le sait. — Qu'on expulse d'abord les princes! s'écrie M. Clémenceau de la même voix dont il s'écriait naguère : — Qu'on amnistie d'abord les anarchistes! — Car M. Clémenceau est un disciple de ces Jacobins qui, voulant compléter la Terreur pour mieux assurer la félicité du peuple, croyaient qu'il manquait toujours au règne bienheureux de leur république une dernière exécution de suspects, un dernier coup de la guillotine, une dernière noyade, une dernière fusillade : après quoi rien ne devait être plus commode et plus prompt à leur gouvernement que de faire les délices de la France... Pour le moment, M. de Freycinet a en faveur de son opinion les suffrages de la Chambre; il avait même déjà en sa faveur la raison et l'histoire. Quant à certifier que « le

travail » auquel M. de Freycinet adjure la République d'employer maintenant « toute son attention » et toute sa force, sera réellement « fécond » ou qu'il durera, nous n'avons pas cette audacieuse présomption...

Tout était dit d'avance sur cette loi de proscription, sur le droit formel et immédiat dont M. Duché voulait armer le gouvernement aussi bien que sur le droit facultatif et éventuel dont M. Rivet le munissait. La tribune appartenait réellement à M. de Freycinet, le 4 mars; il était le maître du débat. Nos amis n'ont que peu parlé; c'était digne et c'était sage. M. Antonin Lefèvre-Pontalis a protesté brièvement, dans un langage très ferme, au nom de la justice et de la liberté. Il a pu, sans qu'on lui répliquât, prononcer ces paroles qui ont tant d'exactitude : « Quand, il y a trois ans, en 1883, les premiers projets de proscription ont été déposés et débattus, est-ce qu'on ne dénonçait pas déjà comme des conspirateurs ceux qui s'y opposaient? Aujourd'hui même, l'honorable rapporteur de la commission, M. Rivet, cédant à cette pente qu'on descend et qu'on ne remonte pas, ne prend-il pas soin de déclarer en propres termes que le vote de sa proposition d'exil facultatif serait un avertissement, non seulement pour les princes, mais encore pour leurs partisans? Est-ce que, pour en dresser les catégories et en faire le classement, l'un de nos collègues n'a pas déjà déposé une proposition de loi destinée à faire connaître l'état des partis? Comment veut-on, en effet, que la facilité de proscrire ne donne pas le goût de proscrire? » Si, selon le mot de M. Antonin Lefèvre Pontalis, on proposait à la République de « mettre l'arbitraire en permanence dans la loi » et si, en frappant les princes, elle violait fatalement les principes mêmes qui sont pour ses théoriciens sa suprême raison d'être, la République avait un autre tort que ses politiques devaient bien discerner aussi : elle trahissait son intérêt non moins que son honneur, et M. Keller le lui a éloquemment démontré, avec toute la chaleur de son patriotisme. « Cette mesure si dure et si peu justifiée vous rendra-t-elle plus forts, plus unis, plus populaires, plus sûrs du lendemain? Consolidera-t-elle la République et portera-t-elle un coup sérieux au sentiment monarchique?... Les princes n'existeraient pas que votre situation politique serait la même. C'est elle qu'il faut examiner, et voir ce que vous avez fait et ce qui vous reste à faire pour donner satisfaction aux aspirations du pays, voir dans quelle mesure vous lui avez donné, comme l'affirme le message de M. le président Grévy, « le repos, la prospérité, l'ordre et la grandeur... » Les princes n'existeraient pas que la France n'en chercherait pas moins un chef pour maintenir la paix publique et l'essor du travail et de la

richessse, un arbitre pour tenir la balance égale entre les partis et protéger les intérêts démocratiques, une main puissante et patriotique capable de contenir les appétits, les convoitises, les petites tyrannies locales, et de donner à la politique une direction vraiment nationale. » Ces arguments de M. Keller, on pourrait, sans subtilité, les retrouver dans le discours de M. de Freycinet lui-même. Après avoir décrit l'état actuel des affaires, il a posé à M. Duché et à ses amis cette question : « Est-ce que vous croyez que des mesures d'exception seront de nature à diminuer la crise? » D'autre part, il a nié que la République fût en danger et qu'elle eût besoin d'expulser les princes, pour son salut; il a déclaré qu'on pouvait « s'en remettre à lui », se confier à la vigueur et à la prévoyance du gouvernement. En ne se laissant pas persuader par M. de Freycinet, en résistant à son discours comme un incrédule qui se révolte, M. Clémenceau a réduit le débat à une querelle ministérielle et personnelle. Il a été visible qu'il en voulait à M. de Freycinet, tout en semblant ne pas prétendre à son portefeuille. Le spectacle de ce duel a eu son efficacité. Mécontents que M. Clémenceau fût plus soucieux de les unir autour de lui qu'autour du ministère, les indécis se sont ralliés à M. de Freycinet; ils ont été suivis de certains timides qui désiraient bien renverser le ministère, mais qui n'osaient pas associer ostensiblement leur responsabilité à celle d'un agresseur aussi vif et aussi téméraire. Déjà, au nombre de dix-huit, ceux des radicaux qui se flattent d'être fidèles « aux principes de liberté et d'égalité, s'étaient séparés de M. Clémenceau, sous la conduite de M. Henri Maret. Parmi la confusion, la majorité républicaine s'est deux fois partagée et la minorité conservatrice a deux fois constitué l'appoint prépondérant : on a successivement repoussé la proposition de M. Duché et la proposition Rivet; la première, par 330 voix contre 193; la seconde, par 319 contre 179. Puis, pour consoler le parti républicain de cette division et de son impuissance, un ordre du jour, voté par 347 voix contre 109, a tout réglé, sans rien changer, en témoignant que la Chambre, « confiante dans l'énergie et la vigilance du gouvernement », est « convaincue » qu'il saura prendre « contre les membres des familles qui ont régné sur la France les mesures nécessitées par l'intérêt supérieur de la République. »

M. Clémenceau a été l'un des héros malheureux de la journée : il n'a fait qu'y affaiblir son crédit parlementaire et même y diminuer sa réputation oratoire, à la grande joie des opportunistes. Que voulait-il, en engageant avec M. de Freycinet cette lutte inutile et dangereuse? Il y avait là une énigme pour les observateurs que leur sagacité dispose à s'imaginer qu'un homme intelligent a

toujours une intention rationnelle, sinon raisonnable. Personne n'ignorait que M. Clémenceau avait favorisé l'avènement de M. de Freycinet. Pourquoi, maintenant que M. de Freycinet subissait, dans cette discussion, l'attaque de M. Brisson et de M. Jules Ferry, dissimulés plus ou moins adroitement derrière M. Duché, pourquoi M. Clémenceau s'unissait-il aux adversaires de M. de Freycinet? A quel intérêt nouveau obéissait-il? Voulait-il s'emparer du pouvoir? Non, ce semble; car il savait pertinemment n'avoir pas derrière soi la majorité nécessaire. M. Clémenceau n'était-il qu'un furieux, frappant au hasard, sous l'empire d'une colère aveugle? On refusait de le croire. Il restait à conjecturer que M. Clémenceau, vaincu déjà par M. de Freycinet dans le débat de l'amnistie, voulait se venger, la vengeance lui paraissant être une bonne politique pour le moment. Eh bien! nous pensons, nous, que M. Clémenceau a été sincère, jusqu'à en être candide, quand il a déclaré qu'il n'aurait pas présenté, personnellement, la demande d'exil, mais que, cette demande étant présentée, il s'y rangeait et que, pour ne pas se désunir, le parti républicain devait, avec lui, s'y ranger tout entier. La liberté! la justice! l'honneur de la République! la paix! qu'importe! M. Clémenceau n'a plus vu que sa clientèle d'électeurs : ils expulseraient les princes; donc, il les expulsera, tout en regrettant qu'on l'oblige à commettre une telle faute. Ne vous écriez pas qu'il est illogique et contradictoire de commettre une faute grave, en la déplorant, et de forcer le gouvernement à la commettre lui-même. Ne vous indignez pas que M. Clémenceau obéisse, par pusillanimité, aux violents qu'il blâme, aux imbéciles qu'il méprise. C'est la règle de M. Clémenceau. Souvenez-vous de la Commune. Les généraux Lecomte et Clément Thomas étaient au mur, dans la rue des Rosiers. Oh! ce n'est pas M. Clémenceau qui les aurait amenés là, pour le meurtre. Quand on vint l'avertir qu'ils y étaient, il fut saisi d'horreur; il aurait voulu, d'un signe, les soustraire aux assassins; il le pouvait, à la condition de le vouloir autrement que par un souhait. Mais quoi! la foule scélérate qui allait les tuer avait, autant et plus que lui, sa volonté, une volonté qu'il avait coutume de reconnaître souveraine. Ils étaient au mur... et M. Clémenceau les y laissa : ils furent fusillés...

M. Clémenceau a pris, depuis quelques mois, l'une des premières places parmi nos grands hommes républicains. Gouvernera-t-il, à son tour? Ne sera-t-il jamais qu'un tribun et un politicien? Il semblait, cet automne, s'être rendu presque capable du pouvoir; ses amis du moins l'affirmaient. Jusqu'alors on l'avait jugé apte seulement à défaire les ministres; on le jugeait apte maintenant à les faire; même on estimait qu'avec un peu de bonne volonté, il

deviendrait ministre aussi bien qu'un autre, à la prochaine occasion. Il est tombé de toute la hauteur de cette illusion, dans la séance du 4 mars, et, de nouveau, on se demande ce qu'il sera, ce qu'il pourra ou voudra être. Regardez le personnage : il a le front bombé, la tête ronde, les yeux pleins de flamme, le teint blême, on ne sait quoi de sinistre et de malicieux qui se mêle dans sa physionomie, l'air hardi et le geste tranchant. Écoutez l'orateur : il a une voix fortement timbrée, le ton juste, la locution familière, la parole agissante, des phrases nettes et rapides qui ressemblent à des coups de hache, le goût de l'apostrophe véhémente et un certain art d'accommoder l'histoire à son discours, à sa logique. Assurément, on a le droit de le croire destiné à une scène révolutionnaire ; on pense l'apercevoir sur les bancs de la Convention. Toutefois, chez M. Clémenceau, le masque du politique a plus de vigueur que le caractère. Nerveux, primesautier, remuant, avec beaucoup de désinvolture et quelque laisser-aller, c'est un ambitieux qui aime le mouvement et l'intrigue plus que le commandement peut-être. Il ne manque pas de clairvoyance, il sait calculer ; mais sa vivacité, son tempérament capricieux, sa volonté irrégulière l'induisent souvent à changer ses desseins. Peu ou point studieux, sceptique, étranger à toute espèce d'idéalisme, il n'a l'esprit de secte qu'en apparence, il se sert de telle ou telle doctrine, il n'est pas doctrinaire. Amateur d'élégances, artiste, joueur, passionné pour le théâtre et habitué de la coulisse ; gai, narquois, diseur de bons mots ; heureux quand on le qualifie de gamin de Paris ; affectant d'être un garçon aimable ; avide de séduire, sans avoir le charme qui saisit et qui retient ; fréquentant tout le monde et pourtant plus isolé qu'il ne devrait l'être. Despote par nature, il est démocrate par profession ; il s'amuse à son jacobinisme ; il est en proie au besoin violent de la popularité, il n'a pas l'âme assez fière ou assez ferme pour résister à la multitude ; mais ce n'est pas lui que sa propre démagogie dupera : les déclamateurs et les utopistes de l'école radicale, non moins que les farceurs qui font les démagogues, l'ont désabusé, d'autant mieux qu'il a le sens pratique et qu'il connaît ses gens. Embarrassé entre son expérience qui le détache de son rôle et son amour-propre qui l'y enchaîne ; se surprenant à s'assagir malgré soi, dans le fond ; effrayé de se voir tourner à l'opportuniste, il se démène, il se jette çà et là dans un excès. En définitive, plus jaloux d'exercer une influence que d'imprimer une direction ; plus chef de groupe que de parti, plus chef de parti que de gouvernement, M. Clémenceau paraît aujourd'hui aussi peu sûr de lui-même que des autres. Nous ne nous étonnons pas qu'il se soit consciencieusement prophétisé un règne très court, à supposer qu'il règne jamais, et encore moins nous étonnerions-

nous qu'au train dont il mène sa politique et sa vie, il restât toujours un simple agitateur.....

Il est vraisemblable que nous reverrons M. Clémenceau à la tribune, après-demain, dans la séance où M. Camelinat interpellera le gouvernement sur la grève de Decazeville. Jacobin à Paris, M. Clémenceau s'est fait socialiste à Anzin, on se le rappelle. S'il prétend expulser de leur patrie les princes, il ne prétend pas moins expulser de la mine les propriétaires. Il a sur ce genre de confiscation et sur le partage de la mine confisquée une théorie qu'il voudra bien, sans doute, présenter à la Chambre, en concurrence avec M. Camelinat. Il y aura, au surplus, quelques questions graves à poser ce jour-là au gouvernement. L'État s'attribue-t-il décidément le droit d'intervenir entre la compagnie minière et les grévistes, pour le règlement du travail et du salaire? Ne protège-t-il l'ordre qu'à cette condition? Ne prête-t-il à la compagnie l'assistance de la force armée, ne la sauvegarde-t-il contre les assassins et les incendiaires qu'en lui imposant comme un tribut son arbitrage commercial? Et puis, souffrira-t-on plus longtemps que des révolutionnaires qui veulent la guerre civile et qui le déclarent, viennent impunément exciter chez les mineurs de Decazeville toutes les fureurs de la destruction? C'est seulement après ce nouveau débat, nous semble-t-il, que la République, se reposant de tant de discordes et de clameurs, pourra « reprendre » avec M. de Freycinet « le travail fécond » qu'il est si pressé de continuer. Il en a, au dehors, une liberté de plus, puisque voilà son traité de Madagascar sanctionné par la Chambre et par le Sénat. Ah! ce n'est plus triomphalement, comme il y a trois mois, que M. de Freycinet, dans cette double discussion, aura déployé le texte authentique de son traité sous les yeux de la France. Il a été modeste, il a demandé que la France se résignât à la signature de ce traité comme à un sacrifice. Car, sans distinction de parti, M. de Vaulcomte et M. de Mahy non moins que M. de la Ferronays et M. de Mun, M. Milhet-Fontarabie non moins que M. Buffet, ont dénoncé tout ce qu'il y a de coûteux, de honteux et de périlleux dans ce traité, qui ne nous garantit presque rien et qui nous laisse à peine une parcelle des vastes territoires dont les traités de 1840 et de 1842 nous assuraient le protectorat. Encore si ce traité qui met les Malgaches sous la protection de la France, « à l'étranger », nous affranchissait des soucis de demain, en nous débarrassant des difficultés d'hier! Mais, au contraire, ces soucis n'en seront que plus pesants. Le protectorat que la reine des Hovas nous accorde, « à l'étranger », peut impliquer la République dans des querelles où elle aurait pour adversaire direct, non plus un diplomate mal-

gache, mais le représentant de telle ou telle puissance, jalouse de s'installer enfin sur cette terre où nos titres souverains dataient du temps de Louis XIV et avaient été respectés jusqu'à ce jour. Dieu veuille que notre résident ait assez d'autorité ou de génie pour nous épargner un conflit comme celui-là! La République en aura toute la responsabilité : elle a mal entrepris, mal conduit, mal fini cette expédition. Que la France, pour n'avoir pas à dépenser à Madagascar 100 millions de plus et à y envoyer 20 000 hommes, accepte ce traité, en baissant la tête; soit. Mais de qui se plaindra-t-elle, dans cette dure nécessité, si ce n'est de la République? Qu'elle s'entende dire par M. de Freycinet : « Quand on n'a remporté aucune victoire, quand on a eu la maladresse de se faire repousser deux mois auparavant, on ne peut pas avoir de grandes prétentions »; soit encore. Mais, en vérité, la gloire de la France, cette gloire tant affaiblie hélas! depuis quinze ans, est singulièrement gardée par la République, et le jour où M. Goblet, selon sa promesse rigoureuse et pompeuse, obligera les enfants à chanter avec une piété toute civique la *Marseillaise* dans les écoles, il ne faudra pas que ce soit pour célébrer le traité de Madagascar!...

L'Europe peut enfin espérer que l'Orient ne sera pas ensanglanté, au printemps, comme l'annonçaient naguère les présages de Belgrade, de Sofia et d'Athènes. Non que les Grecs aient déposé leurs armes bruyantes ni qu'ils aient cessé d'agiter leurs drapeaux, à distance de cette frontière turque vers laquelle leurs bataillons marchent toujours sans arriver. Mais c'est déjà un avantage que de pouvoir isoler leur folie belliqueuse; l'Europe, sinon le Sultan, la calmera mieux, quand on n'aura plus à craindre que l'exemple des Bulgares et des Serbes ne l'excite et ne l'encourage. Traité sommaire, en vérité, que celui de Bucharest! Jamais la diplomatie n'avait été si laconique, le peuple d'Athènes en doit être aussi étonné que celui de Constantinople. Un seul article : « La paix est rétablie ». Cette phrase si brève peut suffire, évidemment, si elle signifie bien, comme les commentateurs l'affirment, que les choses sont remises, sur les confins de la Serbie et de la Bulgarie, dans l'état où elles se trouvaient avant la guerre. Déjà le prince Alexandre congédie une partie de ses troupes et rouvre les portes de Sofia aux Serbes que les hostilités en avaient éloignés. Mais, dans tout ce que le traité omet, il y a, pour le cœur irrité de la nation serbe, un grief inexpiable : c'est le souvenir de ses revers et du bienfait qui l'a comme assujettie à l'Autriche; c'est aussi le souvenir de la conquête que le prince Alexandre aura faite, malgré le tzar et malgré le sultan, en obtenant l'union, (nominale pour les diplomates, effective aux yeux des populations), de la

Bulgarie et de la Roumélie orientale. Il y a là un dernier sujet d'inquiétude. Et nous-même, pauvre France que la République avait tant désintéressée de toutes ces affaires, il nous faut maintenant commencer à Sofia notre propre série de remontrances et de réclamations. Le prince Alexandre, qui semble être aussi hardi qu'habile, a créé le long des confins de la Roumélie une ligne de douanes que nos marchandises ne franchiront qu'en payant 8 pour 100; or, cette somme, elles la payent déjà, en débarquant sur les quais de Constantinople; au total, pour qu'elles parviennent jusqu'en Roumélie, nos négociants devront acquitter 16 pour 100, tandis que ceux de l'Allemagne en acquitteront seulement la moitié, en expédiant leurs marchandises par le Danube. M. de Freycinet, interpellé à la Chambre, a déclaré que le prince Alexandre avait violé nos droits, comme ceux de l'Angleterre et de l'Italie : droits garantis par le statut organique qui a réglé les rapports douaniers de la Roumélie et de l'Empire ottoman. Souhaitons que la juste protestation de M. de Freycinet soit vite entendue à Sofia et à Constantinople. On sait comme tout se complique dans cet Orient, comment des fils invisibles s'y croisent dans tous les sens et quelles épées sont prêtes à trancher les nœuds qui s'y forment...

Auguste Boucher.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**A travers l'Empire britannique (1883-1884)**, par M. le baron de Hübner, ancien ambassadeur, ancien ministre. 2 volumes in-8 (Hachette et Cie).

On se rappelle l'intérêt qu'éveilla dans le monde lettré européen la publication de l'ouvrage de M. le baron de Hübner, intitulé : *Une Promenade autour du monde*. L'impression produite par celui-ci ne sera sans doute pas moindre.

N'est-ce pas intéressant de pénétrer le secret de la force et de la faiblesse de ce grand corps aux membres épars, disséminés sur toute la surface du globe, qui s'appelle l'Empire Britannique? Les passions, les intérêts qui s'agitent autour de la question de l'expansion des races, expliquent bien le sentiment de curiosité, curiosité d'homme d'Etat, tout autant que curiosité de voyageur, qui a poussé M. le baron de Hübner à affronter encore une fois les fatigues d'un nouveau voyage autour du monde. Il y a plaisir et profit à l'entendre exposer les résultats de cette grande enquête personnelle, conduite avec la sûreté de jugement d'un diplomate consommé. Il semble que ce soit avec le burin plus qu'avec la plume que M. de Hübner écrit, tant les impressions qu'il communique à ses lecteurs se gravent fortement dans leur esprit; le dessin est sobre; quelques traits seulement; mais le portrait est vivant, le tableau animé; on le voit, on l'a vu, on le reconnaîtra à la première occasion. Les jugements qu'il porte ne sont ni moins sûrs, ni moins remarquables par les conséquences qu'il prévoit pour l'avenir, dans cette lutte de tous les instants où chaque peuple combat vraiment pour l'existence. En Afrique, dans l'Inde, en Australie, dans la Nouvelle-Zélande, en Amérique, partout où nous mène M. de Hübner, nous remarquons ces symptômes de réveil des races liées au sol qui se préparent à secouer l'étreinte de la vieille Europe, et tout en parcourant ces contrées si diverses dont les paysages nous apparaissent aussi nets que si nous les avions sous les yeux, nous assistons aux luttes de la conquête, au développement pacifique qui la suit, aux sacrifices qu'elle réserve à l'avenir.

Le récit de son voyage, dégagé des considérations si remarquables qui l'accompagnent, suffirait seul, d'ailleurs, à intéresser les plus indifférents. Comme chacun de ses tableaux a une couleur propre qui le fait aisément distinguer de celui qui le précède ou de celui qui le suit, on est bien convaincu qu'on a sous les yeux et devant l'esprit l'image vraie des pays qu'il vous fait traverser à sa suite. Aussi, après avoir lu le nouvel ouvrage de M. de Hübner, on jugera aussi bien que si on y avait été soi-même : la colonie du Cap, les républiques du Transvaal et d'Orange, habitées par les Boërs, le Basutoland et le Zululand, l'Inde avec ses grandes présidences et les résidences princières des rajahs du Rajpoutana, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, et les îles Fidji et Samoa, sans parler de l'Amérique du Nord ni du Canada.

---

**Hygiène de l'Orateur,** par le docteur A. Riant. In-18. J.-B. Baillière.

Quelle bonne fortune pour les avocats, les magistrats, les professeurs, les députés, les prédicateurs, les conférenciers, pour tous ceux, en un mot, qui parlent en public, que ce petit livre où le Dr Riant a étudié, avec un soin et une compétence exceptionnels, tout ce qui intéresse la santé des orateurs, toutes les conditions qui assurent leur succès! Avec une connaissance approfondie du sujet, avec un sens pratique qui dénote l'expérience de

l'auteur, comme hygiéniste et comme orateur, il nous initie aux secrets de l'apprentissage professionnel, il enseigne comment on fait l'éducation, comment on dirige l'hygiène de la voix; il conduit l'orateur dans la salle où il doit parler, il en étudie l'acoustique, les qualités, les défauts; il nous dit ce que réserve à l'orateur inexpérimenté ou insouciant telle chaire ou telle tribune mal disposée, ses conseils à celui qui va monter à la tribune ou qui en descend sont des plus précieux : tout y est observé, prévu, jugé magistralement. Nous pouvons assurer à ceux qui liront cet ouvrage, qu'ils y trouveront bonne et docte compagnie : tous les vrais maîtres de l'éloquence ; ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui, y révèlent comment ils travaillent, comment ils préparent, comment ils prononcent leurs discours et expliquent leurs succès. Et puis, parmi ses citations, l'auteur a fait une si large place aux gens d'esprit, que la lecture de l'ouvrage est non moins agréable qu'utile.

---

**L'École française de peinture** (1789-1830), par M. Paul Marmottan, in-16. Paris, Renouard, Laurens, successeur.

Le goût des tableaux, si répandu dans notre pays et qui tend à se développer encore, s'est porté spécialement depuis quelques années vers l'Ecole française dont les aimables qualités l'emportent encore sur les mérites des écoles étrangères. La mode semble avoir une prédilection pour le dix-huitième siècle, qu'ont vanté tour à tour avec talent nos critiques et nos littérateurs. Poursuivant les études entreprises jusqu'ici par ses devanciers, un de nos jeunes amateurs les plus distingués, M. Paul Marmottan, doublé d'un connaisseur érudit, nous présente un tableau complet et fort bien divisée de l'École française de la fin du dix-huitième siècle jusqu'à la monarchie de Juillet. Après des études longues et minutieuses, l'auteur, frappé des qualités de cette époque si peu connue, bien qu'elle soit assez rapprochée de nous, a reconstitué la classification des *peintres de paysage, de genre, d'histoire et de portraits* de presque un demi-siècle. Joignant sous la forme de notice des appréciations rigoureuses puisées à la pratique même des tableaux, M. Marmottan ne se contente pas de nous donner une sèche nomenclature comme celle d'un dictionnaire. A ce titre, le texte de M. Marmottan se distingue parmi les statistiques parues depuis quelques années et contient pour nos amateurs et nos experts un grand nombre de renseignements nouveaux et fort intéressants, qui lui mériteront une place dans les bibliothèques.

---

**Leonis XIII Pont. Max. Carmina.**

Sous ce titre, le professeur J. Brunelli a été autorisé à recueillir, à commenter et à publier les exquises productions poétiques de Sa Sainteté Léon XIII. Les poésies du Souverain Pontife sont peu connues en France, et on apprendra avec bonheur, parmi les lettrés comme parmi les catholiques, que les *Carmina Leonis XIII*, publiés et vendus au profit du patronage d'Udine, que le Saint-Père protège spécialement, viennent d'être mis en vente à Paris. C'est la Société de librairie catholique, dont M. Palmé est le directeur, qui a eu l'honneur d'être choisie pour la vente de cet ouvrage. Nous nous bornons aujourd'hui à annoncer que les *Carmina Leonis XIII* forment un superbe volume petit in-4°, imprimé sur magnifique papier, avec encadrements en couleur, et richement relié.

*L'un des gérants :* JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

# M. PASTEUR

## ET LE VACCIN DE LA RAGE

---

### I

Les personnes qui ont pu visiter, depuis deux mois, le laboratoire de M. Pasteur, à l'École normale, ont assisté à un curieux et touchant spectacle. Il faut maintenant, pour pénétrer jusqu'au cabinet du maître, traverser une antichambre encombrée, tous les matins, de trente ou quarante blessés. Hommes et femmes, enfants, vieillards, mordus par des chiens enragés, tremblants de voir éclater, d'un jour à l'autre, le premier accès du mal terrible auquel ils étaient presque nécessairement voués, accourent de toutes parts et viennent chercher le remède qui doit les garantir de ce mal.

Dès le 26 octobre, jour où parut la note qui annonçait la guérison merveilleuse du jeune Meister, les demandes affluèrent et de pressants appels furent adressés au grand cœur de l'illustre inventeur. Il paraît que la morsure par les chiens enragés est un accident très fréquent; souvent cet accident était tenu caché, soit que le patient essayât de se persuader qu'il ne courait point de dangers, soit qu'il craignît d'effrayer les siens ou ses voisins. Quand l'espérance de la guérison fut donnée, une foule de pauvres gens qui vivaient sous le coup d'une menace permanente, destinés pour la moitié environ, à être pris de la rage après une période d'incubation plus ou moins longue et à périr d'une mort affreuse, commencèrent à regarder M. Pasteur comme un sauveur. Comment ne pas les accueillir? Il y a quinze jours, il en avait déjà traité trois cent cinquante, venus de tous les pays d'Europe. Quelques-uns même arrivaient d'Amérique. Les journaux de la semaine dernière annoncent qu'un convoi de dix-neuf paysans russes, attaqués aux environs de Smolensk par un loup enragé, a débarqué à Paris; ces pauvres gens ont traversé l'Allemagne disant qu'ils venaient chercher la santé chez le grand docteur français. « Envoyez-moi, avait télégraphié celui-ci, mes amis de Smolensk. » Et ils sont arrivés sous la conduite d'un médecin distingué de leur pays, le docteur Davidof; cinq d'entre eux si grièvement blessés, qu'il a fallu les faire entrer à l'Hôtel-Dieu, dans le service de M. le

docteur Richet. Dès le mois de novembre, un jour où j'avais eu l'honneur d'être reçu par M. Pasteur, une trentaine de blessés attendaient à sa porte. Trois soldats, mordus par le même chien, arrivaient de Tunisie; un paysan de Saône-et-Loire emmenait, le traitement fini, son petit garçon, un gros joufflu d'une douzaine d'années, vêtu de sa plus belle blouse et chaussé de ses sabots neufs : un chien avait planté ses crocs dans la partie charnue que les braves ne montrent jamais à l'ennemi. Le père, averti qu'il n'avait plus rien à craindre, pleurait avec l'accent des veaux de son pays, et tirait en pleurant une longue bourse de sa poche; on la lui fit rentrer, et son attendrissement redoubla.

Dans le cabinet où les patients sont traités, une dame poussait de petits cris et menaçait de se trouver mal, demandant quand on allait commencer à la faire souffrir. Tout était fini déjà; et le fait est qu'on ne saurait imaginer une opération plus simple. Une petite seringue, contenant 2 ou 3 centimètres cubes de liquide, munie d'un tube effilé comme une aiguille : tel est l'instrument du supplice. Dans la peau de l'abdomen, serrée entre deux doigts, on enfonce le tube, puis on injecte le liquide. C'est ainsi, paraît-il, que se font les piqûres de morphine. L'opération est pratiquée, sous les yeux de M. Pasteur, par M. le docteur Grancher. M. Pasteur a le droit de faire des découvertes de génie, de trouver le remède, de le préparer, de décrire la manière dont il faut l'employer, mais il n'a pas le droit d'opérer lui-même, de faire lui-même une piqûre à la peau de son semblable : il n'est pas médecin! Admirable souci des formes et des règlements! Les Brid'Oison de la médecine poursuivraient M. Pasteur, s'il appliquait lui-même son propre procédé, pour exercice illégal de leur art.

## II

Le laboratoire de la rue d'Ulm est devenu, surtout depuis cinq ans, le plus célèbre des laboratoires du monde entier. Ce n'est pas le plus somptueux : c'est un petit bâtiment construit au fond du jardin de l'École normale, contenant trois ou quatre grandes pièces — sans étage au-dessus du rez-de-chaussée — et élevé sur de vastes caves qui communiquent de plain-pied avec la rue. Dans les caves sont des cages nombreuses, habitées jadis par des poules, lorsque M. Pasteur étudiait le choléra des poules et, pour la première fois, découvrait l'atténuation des virus, et le moyen de préserver l'organisme des maladies par l'inoculation d'un virus atténué. Ensuite, pendant les études sur le charbon, c'étaient les cochons d'Inde qui pullulaient et étaient immolés par douzaines.

Aujourd'hui les lapins sont les plus nombreux, et c'est sur leur système nerveux que le virus rabique a été le plus fréquemment expérimenté. M. Pasteur possède encore pour loger ses animaux un vaste terrain, mis à sa disposition par la ville de Paris, et ayant dépendu autrefois de l'ancien collège Rollin. La cour du Petit collège a été transformée en une sorte de cour de ferme, entourée d'écuries, de vacheries, de niches à chiens, de poulaillers, de lapinières : assez triste cour de ferme, où les chevaux ont la fièvre typhoïde, les poules le choléra, les moutons le charbon, et où les chiens sont enragés. Mais revenons à la rue d'Ulm.

Le laboratoire est grand, bien éclairé, et tenu avec la propreté la plus méticuleuse : deux installations particulières le distinguent des laboratoires ordinaires. D'abord une salle où l'on pénètre rarement, où l'on prend soin de ne point agiter l'air et de ne point soulever la poussière : là se font les *ensemencements;* puis une étuve, maintenue à une température constante de 30 degrés, dans laquelle se développent les *cultures.*

*Ensemencements* et *cultures* tiennent une place importante parmi les procédés en usage au laboratoire de la rue d'Ulm; et le sens de ces mots est compris maintenant de toutes les personnes qui suivent de près ou de loin les débats scientifiques. La semence, c'est l'être microscopique, agent soit d'une fermentation, soit d'une maladie; c'est par exemple une cellule de la levûre de bière ou un filament de la bactéridie charbonneuse; c'est le *ferment* ou le *virus* qu'on veut faire reproduire. Il y a des moyens, M. Pasteur les a indiqués, de se procurer une semence pure, c'est-à-dire une semence isolée, exempte de tous mélanges avec d'autres semences, et de la puiser, elle seule, soit dans la cuve de fermentation, soit dans les veines de l'animal malade. Bien plus, étant donnée une *culture impure*, où pullulent à la fois diverses espèces de la faune et de la flore des infiniment petits, un liquide dans lequel le microscope nous montre à côté des ferments proprement dits, des vibrions et des moisissures, il est possible d'opérer un triage, de séparer une espèce et de la cultiver enfin à l'état de pureté. Opérer un triage parmi des êtres infiniment petits! cela paraît invraisemblable, et pourtant le problème a été résolu. Les conditions d'existence de ces êtres divers ne sont pas les mêmes pour tous. Les uns ne sauraient résister à une température que les autres supportent. Ceux-ci veulent un milieu un peu acide; ceux-là préfèrent un milieu alcalin. Et dans la lutte pour l'existence engagée entre eux, la présence d'une condition favorable aux uns assurera leur triomphe sur les autres. Une expérience instituée à ce sujet est devenue classique : laissez du vin exposé à l'air en grande surface,

dans un vase à fond plat; il se couvrira d'une pellicule blanche, la *fleur de vin*, le *mycoderma vini;* et ce *mycoderme* détruira l'alcool contenu dans le vin, en l'oxydant, en le brûlant de façon à ne plus laisser que de l'eau et de l'acide carbonique. Rendez ce vin acide, en y versant quelques gouttes de vinaigre, le *mycoderma aceti* se développera bientôt; sa pellicule grise apparaîtra, étouffant, dévorant, et remplaçant enfin sur toute la surface du liquide la pellicule blanche fournie auparavant par l'autre mycoderme.

Voici donc un aperçu des moyens dont la physiologie dispose pour débrouiller ce chaos des infiniment petits, pour séparer une espèce microscopique distincte. Posséder une espèce isolée, une semence pure, telle est la condition première de toute étude; car, sans cette condition, on ne saura rien des effets physiologiques propres à cette espèce. Quand on possède une semence pure, il faut la tenir à l'abri des autres germes, ne pas permettre qu'elle rencontre aucun de ces innombrables et imperceptibles êtres vivants dont les germes sont partout : ils sont mêlés à toutes les poussières, ils flottent dans l'air quand ces poussières sont agitées par le moindre souffle; ils reposent avec elles sur la surface de tous les objets solides; ils pullulent dans les eaux qui ne sont pures qu'à la source même, au moment où elles jaillissent de terre. Il faut prélever la semence pure avec une pipette passée dans la flamme, la déposer dans un vase également *flambé*, suivant l'expression employée, c'est-à-dire préalablement porté à une haute température qui a détruit tous les germes de vie. Il faut aussi filtrer l'air qui rentrera dans ce vase, de manière à ce qu'il se dépouille des germes qu'il peut tenir en suspension. Le moyen est simple : une bourre de coton, l'expérience l'a prouvé, est un filtre parfait. Un autre procédé consiste à effiler le col du vase jusqu'à ce qu'il se termine par un long tube capillaire; quand un changement de température a provoqué une rentrée d'air, toutes les poussières, tous les germes se déposent sur les parois de ce tube.

On doit enfin fournir à la semence pure un terrain de culture également pur, c'est-à-dire qu'il faut la déposer dans un liquide organique dépouillé lui aussi de tous germes vivants. Les liquides organiques qui existent dans le corps d'un animal, le sang, le lait, l'urine, liquides si facilement altérables, peuvent être indéfiniment conservés sans altération, s'ils sont exempts de germes et tenus à l'abri des germes. Telle fut l'une des premières découvertes de M. Pasteur, et on peut dire que de celles-là ont découlé la plupart des autres.

Cette découverte mettait à néant la théorie des générations spontanées. Avant M. Pasteur on disait : entre les corps minéraux et les corps vivants il y a une catégorie de corps à demi vivants,

*hémiorganisés :* cette expression fut inventée. En eux réside une certaine force plastique, qui, pour se manifester, n'attend que des conditions favorables et qui les rendra, dès qu'elle se sera manifestée, tout à fait organisés. M. Bastian, en Angleterre, M. Pouchet, en France, voyaient des infusions de foin, des bouillons de viande, le sang, l'urine, le jus de raisin, le lait se peupler d'organismes, et prétendaient que, sous l'empire de la force plastique, les substances organiques contenues dans ces liquides avaient pris forme et étaient devenus des êtres vivants.

Sans doute, ils n'en étaient plus à croire comme Aristote que les grenouilles naissent de la fange des marais, ou, comme Virgile, que les abeilles se forment dans les entrailles d'un taureau immolé. Ils ne bourraient plus, comme Van Helmont, une chemise sale dans un pot contenant un peu de grain, pour y voir éclore des souris; et ils admettaient avec Redi que les larves n'apparaissent pas dans la viande putréfiée, si l'on a pris le soin d'empêcher les mouches d'y déposer leurs œufs. Ils étaient descendus jusqu'au monde des infiniment petits; mais dans ce petit monde, ils maintenaient haut et ferme le drapeau des vieux préjugés d'Aristote, de Virgile, de Van Helmont et des précurseurs de Redi.

Il fallait une singulière audace et une prodigieuse habileté de main pour aller l'abattre. M. Pasteur tenta l'aventure, contrairement aux conseils de M. Biot et d'autres savants amis auxquels la réfutation complète de la théorie des générations spontanées paraissait une sorte de quadrature du cercle, un casse-tête scientifique inextricable. Il revint victorieux, et de si éclatante manière, que les annales de la science mentionnent peu d'exemples de pareilles victoires. Il accepta tous les défis de ses adversaires et sut toujours leur montrer par quel point précis avaient péché leurs expériences. Il leur proposa à son tour des défis, qui tantôt ne furent point acceptés, — c'était prudent, — et tantôt devinrent pour lui le sujet de nouveaux triomphes. Il faudrait un volume pour raconter dans tous ses détails cette campagne scientifique poursuivie contre le préjugé des générations spontanées : campagne décisive, car, depuis lors, le préjugé ne saurait plus exister, pour tous les esprits sans préventions; campagne féconde par ses résultats philosophiques, industriels, physiologiques.

Si la théorie des générations spontanées n'est pas vraie, si la vie n'apparaît pas par simple réaction chimique au sein de la matière minérale; elle est fausse cette doctrine positiviste appelée doctrine de l'évolution universelle, qui veut que tous les phénomènes mécaniques, physiologiques et moraux, formant une série ininterrompue et se succédant suivant une chaîne sans brisures,

découlent invariablement les uns des autres, depuis la concentration des nébuleuses jusqu'à la constitution des sociétés. Elle est fausse dès le principe; car, sans germes de vie, doués d'une activité et d'une puissance dont la physique et la chimie n'offrent aucun exemple, l'univers serait demeuré éternellement désert, et les formes mêmes inférieures de la vie, sans parler des plus parfaites, ne seraient jamais apparues.

Si la théorie des générations spontanées n'est pas vraie, et si les substances organiques, soit-disant *hémiorganisées*, sont incapables de s'organiser tout à fait, dans des conditions favorables et par l'effet d'une mystérieuse force plastique, le vin, la bière, le lait, le vinaigre ne seront point gâtés spontanément par les innombrables organismes microscopiques qui pullulent dans ces liquides, toutes les fois que nous les trouvons *aigris*, *tournés*, *visqueux*, etc... Si nous avons su détruire les germes de ces organismes microscopiques et en empêcher la rentrée, l'accident n'arrivera plus. De là de nouvelles méthodes de préparation et de conservation qui ont rendu d'inappréciables services aux viticulteurs, aux vinaigriers, aux brasseurs. M. Pasteur a fait la fortune de beaucoup d'entre eux. Quelques-uns ont su s'en montrer noblement reconnaissants. Un riche brasseur de Copenhague, M. Jacobsen, a créé un vaste laboratoire où l'enseignement est donné d'après les méthodes nouvelles et il a placé au milieu de la salle principale le buste de M. Pasteur, exécuté par son illustre confrère de l'Institut, Paul Dubois. Au Salon de cette année, nous verrons un grand portrait de M. Pasteur, par Bonnat, qui est, paraît-il, un nouvel hommage du grand industriel danois au maître français.

Enfin si la théorie des générations spontanées n'est pas vraie, l'apparition spontanée des maladies contagieuses n'est pas possible. Les mots de *miasme* et de mauvais air n'ont plus de sens, et le mot de virus prend un sens déterminé. Le *virus*, contrairement au poison chimique tel que l'arsenic ou l'acide prussique, est un poison vivant qui se reproduit et pullule, un parasite pernicieux qui envahit l'organisme, après avoir été introduit sous la peau : l'étude rationnelle des virus et des maladies qu'ils causent peut être entreprise.

Revenons à notre point de départ. Premièrement, posséder une semence pure de tout mélange; secondement, déposer cette semence dans un liquide nourricier, purgé de tout germe, et où, par conséquent, rien ne se développera si ce n'est le germe qu'on y va déposer : telles sont les deux principales opérations poursuivies au laboratoire de M. Pasteur. On a vu combien de problèmes ces opérations ont dû soulever. Ce n'est pas ici le lieu de montrer par

quels procédés elles s'exécutent. Disons seulement que la pureté des liquides de culture est assurée soit par la chaleur qui détruit les germes, soit par une filtration convenable à travers la terre poreuse, qui les retient.

## III

Bien des fois il nous a été donné, dans ce laboratoire de la rue d'Ulm, d'entendre M. Pasteur causer de ses travaux et de ses projets. C'était le soir, après la journée de travail; le souvenir de ces conversations nous est resté vivant et profond.

Trop souvent on voit des chimistes, des physiciens même habiles, abaisser, rapetisser leur art, en perdant de vue toute notion générale, et en renonçant au culte véritable de la nature. Ils sont penchés sur leurs fourneaux comme de savants cuisiniers, varient leurs combinaisons et préparant un plat de leur façon, qu'ils appellent un corps nouveau. Leurs torts ne leur appartiennent pas en propre et apparaissent sous des formes différentes chez des hommes occupés d'autres études : faute d'un peu de philosophie, et par suite d'un certain dédain conventionnel du langage des honnêtes gens, comme on disait autrefois, le chimiste devient un cuisinier, le peintre un rapin, le poète un romancier naturaliste, le brave militaire un colonel Ramollot. Ayez des idées générales, disait un vieux maître de rhétorique que j'ai connu à Louis-le-Grand. Appelez ces idées comme vous voudrez; appelez-les idées élevées, philosophiques, peu importe : cela est assez vague, mais au demeurant cela s'entend. Parler de peinture comme faisait Delacroix; parler de la science comme ont fait Biot ou Pasteur; parler guerre et batailles à la manière de Mgr le duc d'Aumale : voilà de quoi la peinture, la science ou la guerre doivent tirer de grands profits. Les œuvres se ressentent du respect de l'artisan pour son art.

Dans les œuvres scientifiques, l'avantage de ce respect est matériel. Un simple chimiste ne voit que la réaction opérée sous ses yeux. Un philosophe naturaliste assiste à de plus grands spectacles; il n'est pas confiné dans son laboratoire, et, devant le phénomène dont il est témoin, il a sans cesse présents à l'esprit les grands phénomènes dont l'univers est le théâtre, lorsque les forces de la nature sont en jeu et sont laissées à elles-mêmes. Sans ce secours que sa raison et son imagination lui prêtent, il ne verrait qu'un petit côté des choses, et un petit coin de la nature. Avez-vous entendu des manufacturiers parler avec quelque dédain de ce qu'ils appellent une *expérience de laboratoire*, et dire : les expériences de laboratoire passent malaisément dans la pratique de l'atelier. Ils ont souvent raison. Il faut un esprit scientifique assez large, pour

imaginer les conditions nouvelles, les *causes d'erreur* qui se présenteront. Mais combien ne faut-il pas un esprit plus vaste encore pour concevoir comment les choses se passent dans le grand atelier de la nature? Alors seulement le savant devient un philosophe.

Cette puissance de conception, cette ardente imagination scientifique, M. Pasteur les possède au plus haut point. Que de fois, oubliant les heures, nous l'avons entendu, avec sa bonté familière et son langage à la fois pittoresque et précis, expliquer tantôt les effets de l'action dissymétrique de la lumière sur les corps vivants, tantôt les mystérieuses propriétés cachées en un germe microscopique, tantôt les causes de l'apparition et de la décroissance des épidémies. Absolument étranger à toute mise en scène, et même quelque peu dédaigneux de l'érudition, il nous semblait avoir l'intuition de la nature, et ses hypothèses prenaient pour nous le caractère de réalités. Personne pourtant n'a vérifié plus scrupuleusement ses hypothèses et ne les a soumises avec plus de rigueur à l'expérience. C'est là en matière de science une sorte de probité comme le dessin l'est dans les arts, si l'on en croit M. Ingres.

Les écrits de M. Pasteur révèlent les hautes qualités de son esprit : il ne lui a manqué pour se poser tout à fait en philosophe qu'un peu de pédanterie allemande. Par exemple il a simplement donné pour titre à l'un de ses plus beaux livres : *Études sur la bière*. C'est trop de modestie. Tenez pour certain qu'un Hæckel ou un Büchner aurait intitulé « Vie et matière », ou bien « Évolution des protistes », des ouvrages bien moins profonds. Il y a une *Psychologie cellulaire* de Hæckel : titre admirable! Nous conseillons, même aux élèves en philosophie, de lire plutôt les études sur la bière de M. Pasteur.

Il était tout préparé et il l'a bien prouvé, à entrer à l'Académie française. « Vous vous plairez infiniment, disait-il dernièrement à M. Bertrand [1], dans cette rencontre conciliante de toutes les opinions et de tous les genres de talent. Au milieu de ces contrastes qui sont le charme et la force de l'Académie, vous apprécierez l'éloquence sous tous ses aspects, la poésie sous sa forme tour à tour la plus élevée et la plus attendrie, l'art dramatique depuis son analyse la plus pénétrante jusqu'à son rire le plus gai, la critique ne se bornant pas comme autrefois à être un cours d'admiration ou un réquisitoire, mais devenue une science investigatrice. Quand on est resté longtemps enfermé, monsieur, comme vous et moi dans des études spéciales, des études à but fixe, et que l'on y passe encore une partie de sa vie, la brusque transition de l'atmosphère du

[1] Réponse au discours de réception de M. Bertrand. Séance du 10 décembre 1885.

laboratoire à l'atmosphère de l'Académie cause une impression singulière. C'est comme si, après un long travail de recherches dans une mine où l'on a marché à tâtons, on se trouvait ramené en pleine lumière à un rond-point de verdure, au milieu de grandes avenues. »

La comparaison n'est-elle point jolie, et l'Académie, en dépit du temps et des changements qu'il apporte, n'a-t-elle point gardé quelque chose des beaux parcs à la française aux larges avenues et aux charmilles bien taillées?

## IV

Mais voici une excursion qui nous a entraînés un peu loin de notre sujet. Comment en vérité, par quelle transition revenir de ce beau parc à la mode de Versailles? Imaginons qu'un jour d'été, au bout de l'une de ces belles avenues, semant la terreur parmi les enfants qui jouaient à la toupie et les mères qui étaient occupées à raconter des médisances, un chien enragé est apparu tout à coup, la gueule baveuse, l'œil en feu... et reprenons simplement le récit de la grande découverte.

Faire des découvertes doit causer la plus puissante émotion et la joie la plus vive qui se puisse concevoir : assister à l'éclosion d'une découverte est déjà une singulière bonne fortune et un spectacle d'un puissant intérêt. Cela vaut la peine de fréquenter les laboratoires, même quand on n'y fait pas grand'chose pour son compte personnel. Au double point de vue du profit et du plaisir intellectuel, nous gardons le plus cher souvenir des quelques années pendant lesquelles la bienveillance de M. Pasteur nous a permis de le voir presque chaque jour chez lui, et pendant lesquelles il a remporté trois succès décisifs contre le choléra des poules, contre le charbon, enfin contre la rage.

Il achevait, il y a cinq ans la série de ses études sur le vin et la bière, et il avait donné des phénomènes de la fermentation, l'explication la plus complète. Les matières organiques les plus complexes formées dans les corps vivants, se décomposent, comme on le sait, lorsque l'action de la vie cesse, et font retour au monde minéral : les sucres se transforment en alcool, puis en eau et en acide carbonique; les albumines, en ammoniaque, eau et acide carbonique. Tous ces phénomènes s'accomplissent en dehors des règles ordinaires de la chimie; et depuis longtemps on avait observé qu'en même temps pullulaient dans les corps en décomposition une multitude d'organismes microscopiques. Mais ces petits êtres étaient-ils les causes, les agents du phénomène? On ne

le croyait pas : attribuer à ces êtres la destruction et la circulation de la matière organique en ce monde, c'était leur faire trop d'honneur et rapporter de trop grands effets à de trop petites causes. « C'est là, disait le baron Justus de Liebig, raisonner comme ferait un enfant qui croirait expliquer la rapidité du cours du Rhin par le mouvement violent que les roues des moulins de Mayence impriment à l'eau dans la direction de Bingen. » Et il prétendait rendre compte des fermentations par un mouvement moléculaire subi par le corps en décomposition et communiqué par lui de proche en proche aux corps semblables. Était-ce bien en rendre compte?

M. Pasteur avait démontré au contraire que les êtres microscopiques sont les agents directs de ce grand phénomène. Ils sont si petits qu'ils échappent à nos sens. Mais ils sont vivants, et la prodigieuse activité de la vie, sous ces formes infimes, fait jouer aux infiniment petits un rôle immense dans la nature.

Au dix-septième siècle le physicien anglais Robert Boyle avait dit : « Celui qui voudra sonder jusqu'au fond la nature des ferments et des fermentations sera sans doute beaucoup plus capable qu'un autre de donner une juste explication des divers phénomènes morbides ainsi que des autres affections. Ces phénomènes ne seront peut-être jamais bien compris sans une connaissance approfondie de la fermentation. » C'étaient là, pour le temps où elles furent exposées, les vues d'un homme de génie : M. Pasteur ne fit que suivre le conseil de Boyle, en passant de l'étude des ferments à celle des maladies.

Ses idées rencontrèrent d'abord, à l'Académie de médecine, une assez vive opposition. On lui disait, comme lorsqu'il avait traité des fermentations : « Vous prenez les effets pour les causes. Tous ces petits êtres que vous nous montrez dans un corps malade sont produits par la décomposition du sang ou des tissus et ne sont que des résultats de la maladie. » Il prouva ici encore que les parasites étaient les agents du phénomène. Puisés avec pureté dans le sang d'un animal malade, ensemencés dans un liquide nourricier purgé de tout autre germe, ils se reproduisaient, et, suivant l'expression consacrée, donnaient des cultures. Pris ensuite dans ces cultures et inoculés sous la peau d'un animal sain, ils lui communiquaient toujours la maladie dont le premier animal était mort : ils conservaient leur virulence.

Cependant, et nous arrivons ici à la découverte de la loi générale qui permettra désormais de chercher la prophylaxie des maladies contagieuses, M. Pasteur s'aperçut que la puissance des virus était variable. Leur virulence pouvait être atténuée. « Ce n'est pas possible, s'écria, lorsque la nouvelle se répandit, le docteur Koch;

ce serait trop beau. » Pourtant la nouvelle était vraie, et l'importance en est aisée à comprendre. Les maladies contagieuses ne sont que fort rarement sujettes à récidive : quand elles n'ont pas détruit notre organisme, elles le laissent modifié de telle sorte, qu'il n'est plus exposé au même danger : c'est un terrain de culture qui a porté sa moisson malsaine, et qui est épuisé pour le même genre de moisson. Le même effet est produit par le virus atténué : l'organisme où il a été cultivé n'est plus propre à recevoir le virus virulent. Ainsi s'explique l'effet de la vaccination : c'est un mal bénin qui va modifier l'organisme et le rendre incapable de subir un mal violent de la même nature.

La variabilité de la virulence : par cette loi on expliquait l'effet du vaccin : par cette loi on pouvait expliquer aussi l'apparition des épidémies. Car si la virulence s'atténue, elle peut aussi s'augmenter : nous trouvons cette pensée admirablement exprimée dans un passage cité par l'auteur de l'*Histoire d'un savant par un ignorant*, ce charmant livre où la vie et les travaux de M. Pasteur sont racontés : on y reconnaîtra cette hauteur de vues et ce sens philosophique de la nature, qui sont les caractères distinctifs du génie de M. Pasteur.

« Les récits que j'ai lus de l'apparition spontanée de la peste de Benghazi, en 1856 et en 1858, tendent à prouver que cette apparition n'a pu être rattachée à aucune contagion d'origine. Supposons, guidés comme nous le sommes par tous les faits que nous connaissons aujourd'hui, que la peste, maladie virulente propre à certains pays, ait des germes de longue durée. Dans tous ces pays, son virus atténué doit exister, prêt à reprendre sa forme active quand des conditions de climat, de famine, de misère, s'y montrent de nouveau. La condition d'une durée dans la vitalité des germes du mal n'est même pas indispensable, car, si j'en crois les médecins qui ont parcouru ces contrées, dans tous les pays à peste et dans les intervalles des grandes épidémies, on rencontre des sujets atteints des bubons de la peste mortelle. N'est-il point probable que ces bubons renferment un virus atténué de la peste et que le passage de ce virus dans des corps épuisés, comme il en existe tant aux époques de famine, peut rendre à ce virus atténué une virulence plus grande? Il est d'autres maladies virulentes qui apparaissent brusquement, comme le typhus des armées ou des camps. Sans doute, les germes des microbes, auteurs de ces maladies, sont partout répandus, mais atténués, et, à cet état, l'homme les porterait sur lui ou dans son canal intestinal sans grand dommage, et ils ne seraient prêts à devenir dangereux que quand, par des conditions d'encombrement et peut-être de développement succes-

sif à la surface des plaies, dans des corps affaiblis par la maladie, leur virulence se trouverait progressivement renforcée. »

Le premier vaccin découvert par M. Pasteur fut celui du choléra des poules. Il était à la campagne, à Aubois. Son habile préparateur, M. Roux, l'avertit par lettre que de vieilles cultures, laissées longtemps exposées à l'air, ne donnaient plus la mort : il arriva le lendemain, ayant compris qu'il possédait un vaccin. Il put bientôt s'en convaincre. Il trouva ensuite le vaccin du charbon, ce mal qui désole les troupeaux dans tant de provinces, en cultivant et en réussissant à atténuer le virus charbonneux, la *bactéridie* autrefois observée par M. Davaine. Enfin il commença l'étude de la rage.

## V

La rage a toujours exercé sur les imaginations une crainte fort naturelle. C'est un mal mortel, accompagné d'une sorte de frénésie; un mal à la fois physique et moral; des douleurs inouïes que l'art ne sait point calmer, et que la volonté affolée ne sait point vaincre. Joignez à cela l'horreur de ce temps d'attente qu'on a appelé l'incubation. Quelquefois dix-huit mois, quelquefois deux ans après une morsure légère, le mal éclate, subit et horrible, lorsque la cause première en est presque effacée. En 1850, Orfila et Devergie ont donné de ce mal, dans l'*Encyclopédie moderne*, une effrayante description. La poitrine est oppressée, la respiration haletante; on éprouve à la fois une soif ardente et une horreur pour les liquides; on est inondé de sueur et glacé de froid. Ces savants médecins prétendent que la rage peut éclater spontanément, quelquefois par des influences morales : ils citent le cas d'un individu, qui, ayant appris que son frère avait été mordu et était mort de la rage, devint enragé et mourut à son tour. Peut-être mourut-il d'une méningite. MM. Orfila et Devergie croient que la rage est plus fréquente dans les temps et dans les pays chauds : le fait est aujourd'hui controuvé. Ils disent que la rage est presque inconnue en Sibérie : il paraît au contraire que les loups hydrophobes y viennent attaquer les villages et y font de nombreuses victimes. Quant aux remèdes, nos auteurs fournissent peu de renseignements. Il existe, disent-ils, un remède préventif : c'est de brûler la plaie avec un fer chaud. Plus le fer est chaud et plus l'opération est efficace, tout en étant moins douloureuse; on fera bien de prendre un fer en forme d'olive et de brûler profondément. Il y a aussi un remède que quelques-uns croient utile après l'explosion du mal : c'est la saignée continuée jusqu'à la syncope. Mais MM. Orfila et Devergie pensent qu'on peut épargner au patient ce nouveau supplice. Ils

terminent en recommandant de n'avoir point peur des enragés; ils sont rarement dangereux, et les soins que l'humanité commande de leur donner n'exposent à aucun péril. On prétend que jadis de malheureux enragés furent enfermés et abandonnés, quelquefois même achevés entre deux matelas : les deux médecins français semblent faire allusion à ces crimes.

Darwin, dans un curieux passage de son *Voyage d'un naturaliste autour du monde*, s'est occupé de la rage. Est-elle contagieuse et comment se répand la contagion? Son puissant esprit paraît s'être posé la question, sans y répondre nettement. Nous avons cru bien faire, en traduisant le passage :

« Un ordre avait été publié récemment pour que tous les chiens errants fussent tués, et nous en vîmes beaucoup de morts sur la route; il y en avait eu un grand nombre d'enragés dernièrement, plusieurs hommes avaient été mordus et étaient morts. Plusieurs fois la rage avait éclaté dans cette vallée (une vallée du nord du Chili). Il est curieux d'observer qu'un mal si étrange et si terrible apparaisse à plusieurs reprises dans un endroit isolé. On a remarqué que certains villages d'Angleterre sont plus sujets que d'autres à ce mal. Le docteur Unanue constate que la rage a fait sa première apparition dans l'Amérique du Sud en 1803. Cette observation est confirmée par Azara et Ulloa, qui n'en ont jamais entendu parler de leur vie. Le docteur Unanue raconte qu'elle éclata dans l'Amérique centrale et lentement s'étendit vers le sud; elle atteignit Arequipa en 1807. On raconte que plusieurs habitants de cette ville, qui n'avaient pas été mordus, furent atteints du mal ainsi que plusieurs nègres qui avaient mangé d'un buffle mort de la rage. A Ica, quarante-trois personnes périrent ainsi misérablement. La maladie se déclarait de douze à quatre-vingts jours après la morsure, et la mort arrivait ensuite invariablement au bout de cinq jours. Après 1808 il y eut un long intervalle pendant lequel on ne constata aucun cas. Après information, je n'entendis pas parler d'hydrophobie dans la terre de Van Diemen ni en Australie, et Burchell dit que pendant les cinq années qu'il passa au cap de Bonne-Espérance il n'en vit aucune trace. Webster assure que dans les Açores la rage a toujours été inconnue, et la même remarque a été faite pour l'île Maurice et l'île Sainte-Hélène. Dans l'étude d'une maladie si étrange, nos connaissances pourraient faire quelques progrès si nous considérions à la suite de quelles circonstances le mal apparaît tout à coup, dans des régions isolées, où il est peu probable qu'un chien déjà mordu ait pu être amené [1]. »

[1] Darwin, *Naturalist's voyage round the world*, p. 353.

On comprend maintenant combien la question était complexe et obscure lorsque M. Pasteur en entreprit l'étude. Nous ne saurions avoir ici la prétention de raconter tous les détails de ses recherches : il nous semble qu'on les peut diviser en deux parties.

La première difficulté venait de l'extrême irrégularité dans les effets du virus rabique. Souvent, on le sait, la maladie n'éclate que fort longtemps après la morsure; l'incubation a quelquefois duré deux ans; souvent aussi, à peu près dans la moitié des cas, elle ne se déclare pas. Il fallait évidemment, afin de soumettre cette maladie à l'expérience, être maître de la donner avec certitude, sans attente prolongée et sans rémission. Ce premier résultat fut atteint lorsqu'on eut inoculé par trépanation, dans le cerveau d'un chien, le bulbe d'un autre chien mort de la rage. M. Pasteur opéra ensuite sur des lapins, et parvint à supprimer tout à fait la période d'incubation.

Il disait, le 26 octobre dernier, à l'Académie :

« L'inoculation au lapin, par la trépanation, sous la dure-mère, d'une moelle rabique du chien à rage des rues, donne toujours la rage à ces animaux après la durée moyenne d'incubation de quinze jours environ. Après vingt à vingt-cinq passages de lapin à lapin, on rencontre des durées d'incubation de huit jours qui se maintiennent pendant une période nouvelle de vingt à vingt-cinq passages. Puis on atteint une durée d'incubation de sept jours que l'on retrouve avec une régularité frappante pendant une série nouvelle de passages allant jusqu'au quatre-vingt-dixième. C'est du moins à ce chiffre que je suis en ce moment... »

Voici la première partie. Il fallait songer ensuite à atténuer le virus. M. Pasteur essaya d'abord de le faire passer par divers animaux; et s'aperçut d'abord que si la culture dans l'organisme du lapin augmentait la virulence, la culture dans l'organisme du singe la diminuait. Cette méthode permit de tenter plusieurs vaccinations avec succès. Mais une méthode plus simple ne tarda pas à être trouvée.

« Rien de plus facile, continue M. Pasteur, toujours dans son mémoire du 26 octobre, que d'avoir constamment à sa disposition, pendant des intervalles de temps considérables, un virus rabique d'une pureté parfaite, toujours identique à lui-même ou à peu près. C'est le nœud pratique de la méthode.

« Les moelles de ces lapins sont rabiques dans toute leur étendue, avec constance dans la virulence.

« Si l'on détache de ces moelles des longueurs de quelques centimètres avec des précautions de pureté aussi grande qu'il est possible de les réaliser, et qu'on les suspende dans un air sec, la virulence disparaît lentement dans ces moelles jusqu'à disparaître tout à

fait... Plus la température est basse et plus est durable la conservation de la virulence. C'est là le point scientifique de la méthode. »

Le vaccin de la rage était découvert et un grand bienfait était assuré à l'humanité.

Certains esprits curieux voudront maintenant chercher l'explication de ces étranges phénomènes. Expliquer des phénomènes n'est pas chose facile, surtout en médecine : c'est déjà beaucoup d'en déterminer les conditions et d'en prévoir le retour. Nous admettons, dira-t-on, que le vaccin jennerien ou le vaccin du charbon, inoculés à des animaux sains, modifient l'organisme de manière à le rendre impropre à recevoir un virus de la même espèce. Mais ici le virus est déjà introduit dans l'organisme, bien que sans avoir encore exercé son action : vous introduisez ensuite le virus atténué ; pourquoi ce dernier va-t-il agir le premier? Ceci se comprend encore, si nous nous rappelons que le virus obtenu par la méthode de M. Pasteur après de *nombreux passages de lapins à lapins* est un virus à effets rapides qui agit régulièrement au bout de quatre ou cinq jours. Mais allons plus loin : qu'est-ce que l'atténuation de la virulence? A nos yeux, c'est une modification de l'espèce microscopique produite par la modification du milieu; un phénomène qui peut-être pourra un jour être invoqué à l'appui des doctrines de Darwin. Mais qu'est-ce que la virulence elle-même et quels sont ces changements survenus dans l'organisme après une maladie ou après une vaccination? Ici nous rencontrons des problèmes inexplicables et ne pouvons plus concevoir que des hypothèses; nous touchons aux sources même de la vie, et ne pouvons pas plus comprendre ces changements, que nous ne comprenons la formation et la nutrition normales des cellules, des tissus et des organes.

Pour ce qui est du virus rabique en particulier, il est constant maintenant qu'il agit sur le système nerveux. Comment? Personne ne saurait le dire. Et quelle est la révolution causée dans le système nerveux par le vaccin de la rage? C'est encore un mystère : mais il est évident que les changements sont considérables puisque l'organisme est devenu réfractaire à un mal autrefois si contagieux. Ces changements ne pourraient-ils être profitables en d'autres cas, être provoqués pour combattre d'autres maladies du système nerveux, l'épilepsie, peut-être même certaines formes de la folie..? De pareilles victoires remportées sur la nature ouvrent de vastes horizons.

Maintenant examinons une question que M. Pasteur s'est posée à lui-même. Le virus rabique a-t-il été véritablement atténué?

Dire que le séjour à l'air sec diminue progressivement la virulence des moelles rabiques jusqu'à la rendre nulle, c'est un peu

répondre à la question par la question, à la manière des médecins de Molière et de tant d'autres médecins. M. Pasteur a peu de goût pour les réponses de ce genre. A son avis, le virus diminue en *quantité* plutôt qu'en *qualité*. « Je prouverai, dit-il, que les retards dans les durées d'incubation de la rage communiquée, jour par jour, à des lapins, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, pour éprouver l'état de virulence de nos moelles desséchées au contact de l'air, sont un effet d'appauvrissement en quantité du virus rabique contenu dans ces moelles, et non un effet de son appauvrissement en virulence.

« Pourrait-on admettre que l'inoculation d'un virus, de virulence toujours identique à elle-même, serait capable d'amener l'état réfractaire à la rage, en procédant à son emploi par quantités très petites, mais quotidiennement croissantes? C'est une interprétation des faits de la méthode que j'étudie au point de vue expérimental [1]. »

Alors M. Pasteur rappelle des phénomènes qui peut-être pourraient concourir à éclaircir cette interprétation. Beaucoup de microbes paraissent, dit-il, donner naissance, dans leurs cultures, à des matières qui nuisent à leur propre développement. M. Raulin, son ancien préparateur, a montré que l'*aspergellus niger* cessait de croître, si le liquide de culture ne contenait point de sels de fer. Lui-même a constaté un rapide arrêt dans le développement des microbes du choléra des poules et du rouget des porcs. Peut-être le fait est-il général, et la plupart des microbes secrètent-ils une substance qui ralentit leur reproduction.

« Se pourrait-il, dit M. Pasteur, que ce qui constitue le virus rabique soit formé de deux substances distinctes et qu'à côté de celle qui est vivante, capable de pulluler dans le système nerveux, il y en ait une autre non vivante, ayant la faculté, quand elle est en proportion convenable, d'arrêter le développement de la première? [2] »

Cette hypothèse n'a pas lieu de nous surprendre. Ne pourrions-nous y voir une analogie avec ce que nous savons de la levure de bière, qui donne de l'alcool, mais cesse de végéter et d'agir quand son milieu devient trop riche en alcool? Et, montant plus haut dans l'échelle des êtres, ne voyons-nous pas que les animaux supérieurs seraient fort empêchés et fort malades s'ils n'étaient débarrassés, par un renouvellement constant de leur milieu, de tout ce qui sort d'eux-mêmes, l'acide carbonique et le reste? Quoi qu'il faille penser de ces comparaisons, il est possible d'admettre que les produits de sécrétion du microbe de la rage

[1] Académie des sciences, séance du 26 octobre 1885.
[2] *Ibid.*

arrêtent son développement, et que les choses se passent ainsi surtout quand les moelles rabiques sont abandonnées dans l'air sec. Au surplus, M. Pasteur a promis de vérifier ce système par des expériences.

Disons-le cependant en passant, cette explication dérangerait un peu une thèse que nous avons eu occasion d'exposer ailleurs, et qui nous avait fort séduit : nous pensions voir dans la variabilité de la virulence, une véritable transformation de l'espèce; et il nous semblait que M. Pasteur avait ouvert aux disciples de Darwin un nouveau champ de recherches. Quand ils veulent prouver que l'action du milieu modifie lentement l'espèce, leur embarras vient de deux causes : pour un grand animal, le milieu n'est pas facile à modifier, et d'autre part, la brièveté de notre vie nous prive de suivre et d'étudier un nombre de générations suffisant. Nous manquons à la fois de moyens d'action et de renseignements. Mais quand il s'agit d'êtres infiniment petits, d'innombrables générations se succèdent en quelques heures, et le milieu est d'ailleurs facile à modifier : nous le composons à notre gré, et nous changeons le climat, en baissant ou en élevant de quelques degrés la température de nos étuves. Si donc la doctrine de Darwin avait chance d'être expérimentalement démontrée, nous imaginions qu'il fallait en chercher la preuve dans l'étude des infiniment petits.

Pour ce qui est du microbe de la rage, M. Pasteur, on le voit, ne croit pas à une modification de l'espèce. Ce ne serait qu'une raréfaction, une diminution de la quantité, non un changement de la qualité. Le virus resterait identique à lui-même.

Le champ des hypothèses est vaste; il nous semble pourtant difficile que cette dernière hypothèse rende compte de tous les phénomènes de vaccination, et jusqu'à nouvel ordre, en présence de ces étranges phénomènes, le changement de l'espèce, la variabilité de la virulence sont des conceptions qui pénètrent encore plus facilement en l'esprit.

## VI

Mais quittons les théories pour en revenir aux faits. Les théories sont encore enveloppées de mystères. Les faits sont éclatants. On voit jusqu'où M. Pasteur en était venu. Il atténuait le virus de la rage; il l'inoculait à des chiens, puis, graduellement, après le virus atténué, il leur inoculait le virus le plus virulent, celui dont il avait cent fois constaté les terribles effets, le virus plus redoutable et plus rapide que celui du chien à rage des rues; virus toujours identique à lui-même et donnant invariablement la rage aux lapins

au bout de six à sept jours, aux chiens au bout de dix jours. Tout cela, il le faisait sans provoquer le moindre accès. Un renouvellement, un changement mystérieux s'était accompli dans l'organisme, et saturé en quelque sorte du virus, il pouvait le recevoir, sans être exposé à aucun désordre.

« Par l'application de cette méthode, dit M. Pasteur [1], j'étais arrivé à avoir cinquante chiens de tout âge et de toute race, réfractaires à la rage, sans avoir rencontré un seul insuccès. »

Alors se présenta à son laboratoire le jeune Meister. Un brave épicier de Meissengott, près Schlestadt, le nommé Théodore Vone, avait été attaqué et mordu légèrement par son chien, devenu tout à coup furieux. Le chien, s'élançant hors de la boutique, avait rencontré Meister, âgé de neuf ans, et sa mère; sans attaquer la mère, mais sans s'effrayer de ses cris, il avait renversé l'enfant et l'avait mordu profondément à la main, à la jambe et aux cuisses. Joseph Meister arriva rue d'Ulm en compagnie de Théodore Vone; mais ce dernier n'ayant eu que des contusions et ses vêtements n'ayant pas été déchirés, M. Pasteur le renvoya, rassuré, à son épicerie.

Il garda Meister, et il dut éprouver d'abord, en présence de cet enfant, une émotion profonde. Oserait-il porter la main sur lui et introduire dans ses veines le terrible virus? Quand un médecin risque, sur un malade presque désespéré, une audacieuse opération qui doit l'achever ou le guérir, il peut être ému, mais il ne doit point hésiter. Mais le petit Meister n'était pas encore malade de la rage et pouvait y échapper. La chance de vie que la Providence lui laissait n'était-elle point préférable aux hasards que le nouveau remède allait lui faire courir? Non. Le devoir de vaincre ses scrupules et d'agir s'imposaient à M. Pasteur comme par un raisonnement mathématique. D'une part, le remède était bon : les cinquante chiens vaccinés et devenus réfractaires au mal étaient là pour le prouver, et d'autre part, le petit Meister était presque nécessairement perdu; tel était l'avis formel des docteurs Vulpian et Grancher. L'enfant avait reçu quatorze morsures graves, et le vétérinaire de Meissengott écrivait qu'à l'autopsie du chien, il avait trouvé l'estomac encombré de foin, de paille et de bois, signe ordinaire de la rage la plus furieuse.

« Je gardai donc auprès de moi, écrit M. Pasteur, le petit Meister et sa mère..., et, la mort de cet enfant paraissant inévitable, je me décidai, non sans de vives et cruelles inquiétudes, comme on doit bien le penser, à tenter sur lui la méthode qui m'avait constamment réussi avec les chiens.

[1] Académie des sciences, séance du 26 octobre 1885.

« Mes cinquante chiens, il est vrai, n'avaient pas été mordus avant que je détermine leur état réfractaire à la rage. Mais je savais que cette circonstance pouvait être écartée de mes préoccupations, parce que j'avais déjà obtenu l'état réfractaire sur un grand nombre de chiens après morsure. J'avais rendu témoins, cette année, les membres de la commission de ce nouveau et important progrès.

« En conséquence, le 6 juillet, à huit heures du soir, soixante heures après les morsures du 4 juillet, et en présence des docteurs Vulpian et Grancher, on inocula sous un pli fait à la peau de l'hypocondre droit du petit Meister, une demi-seringue de Pravaz d'une moelle de lapin mort rabique le 21 juin, et conservée depuis lors en flacon à air sec, c'est-à-dire depuis quinze jours.

« Les jours suivants, des inoculations furent faites, toujours aux hypocondres, dans les conditions dont je donne ici le tableau :

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Le 7 | juillet, | 9 h. matin. | Moelle du | 23 juin. | Moelle de | 14 jours. |
| Le 7 | — | 6 h. soir. | — | 25 — | — | 12 — |
| Le 8 | — | 9 h. matin. | — | 27 — | — | 11 — |
| Le 8 | — | 6 h. soir. | — | 29 — | — | 9 — |
| Le 9 | — | 11 h. matin. | — | 1 juillet. | — | 8 — |
| Le 10 | — | — | — | 3 — | — | 7 — |
| Le 11 | — | — | — | 5 — | — | 6 — |
| Le 12 | — | — | — | 7 — | — | 5 — |
| Le 13 | — | — | — | 9 — | — | 4 — |
| Le 14 | — | — | — | 11 — | — | 3 — |
| Le 15 | — | — | — | 13 — | — | 2 — |
| Le 16 | — | — | — | 15 — | — | 1 — »[1]. |

Combien ce tableau est frappant! Il faut se souvenir que le séjour des moelles dans l'air sec les rend inoffensives, quand il est prolongé, mais que plus il est court, plus elles sont virulentes. On arrive progressivement aux moelles de quatre, de trois, de deux jours, enfin à cette moelle d'un animal mort depuis un jour seulement; mort d'un virus qui a passé par l'organisme de plus de quatre-vingts animaux, en les tuant tous, et qui a acquis une activité si redoutable, que, sans exception, il détermine la maladie dans les sept jours de l'inoculation, et la mort quelques jours après. Au surplus, fidèle à ses habitudes d'exactitude mathématique, et voulant toujours soumettre ses expériences à un contrôle rigoureux, M. Pasteur n'hésite pas à tenter la contre-épreuve : chaque fois qu'il introduit le virus dans l'organisme du jeune Meister, il inocule aussi le même virus à des animaux.

[1] Académie des sciences, séance du 26 octobre 1885.

« Par les diverses moelles employées, continue l'illustre savant, on inocula par trépanation deux lapins neufs, afin de suivre les états de virulence de ces moelles.

« L'observation des lapins permit de constater que les moelles des 6, 7, 8, 9 et 10 juillet n'étaient pas virulentes, car elles ne rendirent pas leurs lapins enragés. Les moelles des 11, 12, 14, 15, 16 juillet furent toutes virulentes, et la matière virulente s'y trouvait en proportion de plus en plus forte. La rage se déclara après sept jours d'incubation sur les lapins des 15 et 16 juillet ; après huit jours, sur ceux du 12 et du 14 ; après quinze jours, sur ceux du 11 juillet.

« Dans les derniers jours, j'avais donc inoculé à Joseph Meister le virus rabique le plus virulent, celui du chien, renforcé par une foule de passages de lapins à lapins ; virus qui donne la rage à ces animaux après sept jours d'incubation, après huit ou dix jours aux chiens. J'étais autorisé, dans cette entreprise, par ce qui s'était passé pour les cinquante chiens dont j'ai parlé.

« Lorsque l'état d'immunité est atteint, on peut, sans inconvénient, inoculer le virus le plus virulent, et en quantité quelconque, il m'a toujours paru que cela n'avait d'autre effet que de consolider l'état réfractaire à la rage.

« Joseph Meister a donc échappé non seulement à la rage que ses morsures auraient pu développer, mais à celle que je lui ai inoculée pour contrôle de l'immunité due au traitement, rage plus virulente que celle des rues. »

Cette communication fut reçue par l'Académie des sciences avec un enthousiasme qu'il est aisé de comprendre. M. Vulpian, qui avait assisté aux expériences, affirma qu'à son avis le problème était résolu. Déjà un second blessé était en traitement. Le jeune Jean-Baptiste Jupille, berger, âgé de seize ans, avait vu un chien furieux menacer de jeunes enfants ; il avait couru à leur défense, avait terrassé le chien et réussi à l'étrangler, non sans se faire mordre cruellement. M. le baron Larrey, aux applaudissements de l'Académie des sciences, proposa de recommander ce courageux berger à l'Académie française, pour l'un des prix Montyon.

Depuis lors, le défilé des malades commença à la rue d'Ulm. Le traitement fut simplifié, réduit à quatre ou cinq inoculations. Un seul échec se produisit : encore n'était-ce pas un échec véritable. Une petite fille, mordue depuis trente-cinq jours, si grièvement blessée que le cuir chevelu était par endroits détaché de la tête, fut amenée à M. Pasteur. Il la jugea incurable ; et s'il n'eût considéré que le succès de sa méthode, il eût dû refuser de la traiter. Mais il céda aux supplications de ses parents. Elle mourut, et la malveil-

lance s'empara pour un instant d'un accident prévu, auquel M. Pasteur s'était exposé par humanité.

Mais trop de succès incontestables devaient bientôt faire taire la malveillance. Aujourd'hui, après plus de trois cent cinquante guérisons, que pourra-t-on encore objecter? Dira-t-on que toutes les morsures n'étant pas suivies de rage, M. Pasteur est tombé précisément sur trois cent cinquante individus qui ne seraient pas devenus enragés? Ce serait un hasard singulier : pas un ne fut traité sans que la rage du chien qui l'avait mordu ne fut constatée par les vétérinaires et tous avaient reçu de graves blessures. Ajoutons que le traitement auquel M. Pasteur les a soumis porte avec lui sa contre-épreuve : les dernières inoculations sont faites avec le virus le plus virulent : si le petit Meister n'était pas devenu peu à peu réfractaire à la rage, il fût devenu enragé par l'effet des moelles de deux jours et de vingt-quatre heures, introduites à la fin du traitement dans son organisme. Et il le fut devenu rapidement, car les animaux non vaccinés, inoculés en même temps que lui, étaient pris du mal au bout de sept jours. Ceci permet de répondre à une autre objection. Il faut attendre, a-t-on dit : l'inoculation est souvent longue; les trois cent cinquante vaccinés ne sauront pas s'ils sont vraiment à l'abri du danger avant deux ans au moins. Ils le savent dès à présent, car d'abord, sur le nombre, il est bien certain que, pour l'un ou l'autre, l'incubation eût été moins longue; et d'ailleurs le virus de la dernière inoculation, ce virus terrible dont M. Pasteur a tant de fois constaté les effets invariables et rapides, eût déjà produit ses ravages. Ils sont donc dès à présent hors de danger, et M. Pasteur avait donc le droit de dire à l'Académie [1] en terminant sa dernière communication : « Il y a lieu de créer un établissement vaccinal pour la rage. »

Pour cette création, les ressources, Dieu merci, ne manqueront pas. L'exemple de M. le comte de Laubespin qui, le premier, peu de jours après la découverte, vint apporter à M. Pasteur une somme de 40 000 francs, a été suivi. Il faudra se hâter si l'on veut que le premier institut vaccinal soit ouvert en France; car le bruit court [2] qu'un semblable établissement, où la méthode de M. Pasteur sera appliquée, va être créé par les soins du prince Alexandre Petrowitch d'Oldenbourg, à Berlin!

L'Académie, par la voix de son président, M. l'amiral Jurien de la Gravière, offrit ses remerciements à M. Pasteur [3] : « Mon cher et éminent confrère, dit l'honorable amiral, je tromperais certaine-

[1] Académie des sciences, séance du 1er mars 1886.
[2] *Ibid.*
[3] Journal *le Matin*, 18 mars 1886.

ment l'attente de l'Académie, si je ne vous transmettais pas ses remerciements. Vous avez bien raison de nous associer à vos glorieuses et pacifiques conquêtes, car nous en sommes plus fiers que vous ne consentiriez jamais à l'être vous-même. Je n'en dirai pas davantage : si je me laissais aller à exprimer toute l'admiration, toute la reconnaissance que m'inspirent vos travaux, on pourrait croire que je veux m'attribuer le droit de parler non plus au nom de l'Académie, mais au nom de l'humanité tout entière. »

## VII

Pour nous qui n'avons le droit de parler qu'en notre propre nom, nous déclarons vouer à M. Pasteur une reconnaissance patriotique, et nous le remercions du fond du cœur de l'honneur qu'il fait en ce moment à notre infortuné pays.

Nous n'avons plus, en France, une infinité de raison d'être très fiers de nous-mêmes; et en vérité, nous ne restons *chauvins* que par vieille habitude. Les braves gens que notre sol a produits sont morts à la peine, comme Courbet, dans les aventures lointaines où l'on a prodigué leur courage; ou bien ils ont vieilli dans la tristesse et l'inaction, assistant en vaincus à des luttes dans lesquelles leur conscience leur interdit de poursuivre, par des moyens trop faciles, des victoires dont l'aveuglement populaire les a privés. A force de folies nous sommes entrés dans la période des souffrances matérielles. La gêne pour les uns, la misère pour les autres, sont à l'ordre du jour; les ateliers se vident, les fourneaux s'éteignent, les champs restent en friche; et, au lieu de parer à tant de maux pressants, la politique, du haut en bas de l'échelle, depuis les conseils municipaux jusqu'à la Chambre, jusqu'au Sénat, ne paraît avoir qu'un souci : satisfaire un idiot et coupable fanatisme, poursuivre implacablement la liberté religieuse et, comme le disent les orateurs républicains qui ont le courage de leurs opinions, déchristianiser la France. C'est là pour eux le devoir le plus urgent, et apparemment ce devoir rempli dispense des autres. Apparemment, dans la France déchristianisée les moissons enrichiront le laboureur; les fourneaux des usines se rallumeront; à Decazeville, les actionnaires nantis d'honnêtes revenus, et les ouvriers pourvus de hautes paies, tomberont dans les bras les uns des autres; Basly embrassera M. Léon Say; Camélinat et M. Frédéric Passy, déjà compagnons de lutte électorale, portés sur la même liste en octobre dernier, deviendront tout à fait des frères. A Paris, les maisons de M. le Président de la République regorgeront de locataires,

qui paieront en souriant leurs loyers, la veille du terme. Et les hôpitaux laïcisés par M. Poubelle n'auront plus de clientèle.

Ces sottes fureurs, cette rage destructrice, ont fait venir sur toutes les lèvres la même réflexion : le vaccin de M. Pasteur ne pourrait-il guérir quelques ministres et quelques députés? Hélas! non. Le vaccin ne guérit pas le mal, il le prévient; il prémunit contre le premier accès; il est impuissant quand le premier accès a eu lieu et que la maladie s'est déclarée. Elle est invétérée chez nos députés et nos ministres; et il y a beau temps que le premier accès les a pris.

Je sais bien que les misères qui affligent notre pays paraissent arriver en même temps à leur excès et à leur terme. On éprouve à certains symptômes encore vagues, à une certaine qualité de l'air qu'on respire, que le changement de saison est proche, et que la mauvaise saison pourrait bien céder la place au printemps. La sottise, le préjugé, l'intolérance, ne demeureront bientôt debout qu'en quelques bourgs pourris du radicalisme, comme la neige de mars ne demeure qu'en ces coins obscurs et mal exposés, au fond de cours ou de jardins humides, où la chaleur du soleil ne pénètre pas. Mais que d'orages à subir avant d'être tout à fait quittes des giboulées opportunistes et de la grêle radicale!

C'est une raison de plus pour vouer une éternelle reconnaissance au savant qui, pendant de tristes années, aura su maintenir très haut l'honneur de la France. Il nous aura consolés, lorsqu'à l'étranger, devant les sourires d'une pitié cruelle, nous étions embarrassés pour parler de notre pays opprimé, humilié et appauvri. Oui, notre orgueil national avait le droit de se relever quand nous rappelions les services rendus par un Français à l'humanité. Consolons-nous encore en pensant que, dans l'avenir, lorsque les noms et les hauts faits des Goblet, des Floquet et des Poubelle n'occuperont plus que les loisirs de quelques érudits malavisés, le nom de Pasteur sera encore populaire; et qu'en parlant des années assez mornes que nous traversons, on dira : « Au temps de M. Pasteur », bien plutôt que : « Au temps de M. Grévy ». Ce sera en somme plus flatteur pour nous, qui aurons vécu en ce temps-là.

Denys Cochin.

---

# DU PESSIMISME LITTÉRAIRE[1]

Notre temps souffre d'une grande crise où sont engagés les plus graves intérêts. Il se pourrait bien que les problèmes dont on se préoccupe aboutissent tous à la question religieuse. On ne remue point une des idées fondamentales de notre vie sociale sans se heurter au concept de l'absolu et du divin. Économie politique, philosophie, esthétique, biologie, histoire, dans toutes ces sciences, une porte s'ouvre, comme une échappée plus ou moins nécessaire, sur le domaine religieux. La religion, qu'on le veuille ou non, est le centre de cette circonférence, au rayon presque infini, où évolue, dans une si belle et si libre allure, l'esprit humain. Cela reste vrai surtout des manifestations littéraires, parce qu'elles accusent, avec plus d'exactitude que les autres arts, la vie intime d'une nation et d'une époque. A l'heure qu'il est, notre littérature traduit bien le conflit où se débat l'âme de la France. Est-ce un siècle qui finit? Est-ce un siècle qui commence? Assistons-nous à un crépuscule aux lueurs attristées? Voyons-nous poindre une aube pleine de promesses? Nul ne le dira. Tout est confus, tourmenté, exagéré. Pourtant, dans ce trouble de la conscience littéraire contemporaine, l'observateur attentif distingue quelques tendances nettement visibles. La lassitude pèse d'un fardeau très lourd sur nos écrivains. Le découragement les saisit au sentiment très profond que la vie est triste parce qu'elle n'est qu'une tromperie perpétuelle. Tandis que des hymnes de triomphe retentissent en l'honneur de notre civilisation, il monte une plainte, du sein de cette civilisation raffinée, avec un accent de mélancolie sombre et désespérée. Sur les joies de l'existence moderne, faite de plaisirs si délicats, de découvertes si imprévues, de sciences si fécondes, le pessimisme étend son ombre malsaine. Une sorte de *malaria* morale nous envahit, et notre littérature, — poésie et romans, surtout — n'aime à s'inspirer que de cet air corrompu et mortel.

Quelles sont les manifestations de ce pessimisme littéraire? Quelles en sont les causes? Y a-t-il des remèdes pour nous en guérir?

A traiter ces différentes idées, il sera, une fois de plus, évident que la religion chrétienne ne se peut plus isoler de la marche intellectuelle et morale de notre pays.

[1] *Essais de psychologie contemporaine. Nouveaux essais de psychologie contemporaine,* par Paul Bourget (chez Lemerre). *Des causes du pessimisme,* par Ferdinand Brunetière. *Œuvres poétiques* de Sully-Prudhomme (chez Lemerre).

## I

Qu'est-ce que la vie? La vie aux manifestations si multiples, aux phénomènes si complexes; la vie qui s'épanche de l'intelligence et du cœur, qui sourd de l'univers physique, et qui, dans son développement harmonieux, part de la terre pour s'élancer au ciel, comme elle descend du ciel pour embrasser la terre? Comment interprète-t-on l'amour, la tentation, la douleur, la mort? Ces énigmes demeurent-elles inexplicables? Peut-on leur arracher leur secret? Le berceau n'est-il point démenti par la tombe? La feuille qui se sèche ne jette-t-elle point un amer sarcasme à la fleur ivre de rosée?... Quel est le sens de la vie? L'art, en général, s'est imposé la glorieuse mission de répondre à ces questions difficiles; surtout la littérature où les idées et les sentiments se produisent avec une plus grande souplesse et une plus expressive variété, grâce à la flexibilité des mots, toujours capables de se nuancer des teintes les plus délicates. Les attitudes qu'elle peut prendre vis-à-vis de ses mystères se réduisent à trois : elle affirme, elle nie, elle doute. Il est des siècles d'affirmation, des siècles de négation et des siècles de doute. Les premiers, enthousiastes, allègres, chantent leur joie comme dans une ode primesautière et naïve. Dans la plénitude de leur contentement, ils vont à toutes les audaces du rêve. La poésie jaillit des lèvres et des cœurs. C'est l'aurore avec son doux cortège d'éveils frissonnants et de clartés radieuses. Le moyen âge se dresse devant l'imagination, déroulant son magnifique poème de cathédrales aux belles robes blanches de pierre, traduisant ses croyances sereines par ces strophes faites d'élan et de hardiesse. Toute la littérature d'alors se soulève vers les cieux comme pour suivre la flèche dentelée dans la nue. Age de jeunesse, de forces vierges, de sève intégrale, où toutes les énergies s'assouplissent aux caresses divines de la foi!

Les fraîcheurs du matin durent peu. Les époques d'enthousiaste affirmation ont des lendemains où la négation affiche ses hautains triomphes. Mais nier n'est plus une affaire de naïve simplicité : c'est une œuvre de réflexion, d'examen et d'expérience. Si la haine provoque la négation, parfois elle est aussi fille de l'amour, de l'amour non satisfait et qui se retourne contre l'objet aimé, en le maudissant de n'avoir pas tenu tout ce qu'il promettait. Rappelez-vous le dix-huitième siècle. Après la magnifique éclosion du sentiment chrétien qui caractérise l'histoire littéraire sous Louis XIV, comment concevoir cette insurrection de la libre-pensée, si âpre à détruire, si implacable à renverser, si passionnée dans ses négations, et dont Voltaire et Rousseau guident la marche savante et raisonnée?

Enfin, il est des âges qui, en face de la vie, n'osent ni affirmer

ni nier. Ils demeurent dans le doute. Cet état, peut-être, est le plus douloureux : il est le nôtre. Il ne s'établit qu'après une longue série de siècles, quand le sens critique s'est affiné; quand des tentatives impuissantes il se dégage je ne sais quel aveu que l'homme est un être borné par des limites fatales. Au déclin des civilisations vieillies, les âmes ne cherchent plus, ne désirent point, aiment peu et n'ont plus même le courage d'aller soit à l'affirmation, soit à la négation. La *morbidezza* intellectuelle et morale les entoure de ses demi-teintes où tout pâlit et s'efface lentement et sûrement. Pourquoi en sommes-nous là? Je le dirai plus loin. Que nous en soyons là en ce moment précis, c'est ce que je veux constater en consultant nos écrivains et nos poètes.

Le chef de cette école attristée, c'est Baudelaire, du moins pour la dernière période de vingt-cinq à trente ans qui nous occupe. Avant lui, il est facile de reconnaître et de nommer ses ancêtres : Stendhal, Musset, Vigny et Châteaubriand. Lui, le père, le maître par excellence et de qui procède le mouvement romantique, bien plus que de Victor Hugo, il a ouvert à la littérature une source nouvelle en suscitant, comme l'inspiratrice de son génie, une incurable mélancolie. René, Chactas, Eudore, le narrateur des *Mémoires d'Outre-Tombe* surtout, ont une blessure au cœur, où l'ennui vague se creuse comme un désert aux étendues mornes. Toutefois, quelques rayons clairs et joyeux tombaient du ciel sur cet abîme. Dans Vigny, la mélancolie a plus de fierté; elle prend un tour hautain, quand elle se plaint avec Moïse sur le Nébo; ou bien elle s'exhale dans une malédiction virile, lorsque Samson, à travers la perfidie de Dalila, fait le procès de l'ennemie de l'homme : la femme. Musset étend le cercle où, comme un damné de Dante, il promène ses écœurements et ses plaies morales. A quoi ne s'est-il pas heurté? L'amour l'a trahi; la gloire le trompe. Dans la débauche et dans l'ivresse à peine goûte-t-il un repos éphémère, et, soudain, au retour de la mémoire, il entend les appels de sa muse vers les nobles et saintes choses. L'idéal le sollicite; l'espoir en Dieu le tourmente comme un besoin infini, et il pleure avec le sentiment d'une désespérance intime qui le condamne, sorte de forçat de génie, aux hontes et aux souillures de la vie ignoble et dont pourtant il a horreur.

Une femme, qui le connaissait bien, a, en parlant de Musset, dit mieux que personne.

Au milieu des fougueux plaisirs où tu cherchais vainement ton refuge, s'écrie-t-elle, dans une prose d'une incomparable beauté [1], l'esprit mystérieux vint te réclamer et te saisir. Il fallait que tu fusses poète, tu l'as été en dépit de toi-même. Tu abjuras en vain le culte

[1] *Lettres d'un voyageur*, par G. Sand, p. 13.

de la vertu; tu aurais été le plus beau de ses jeunes lévites; tu aurais desservi ses autels en chantant sur une lyre d'or les plus divins cantiques, et le blanc vêtement de la pudeur aurait paré ton corps frêle d'une grâce plus suave que le masque et les grelots de la Folie. Mais tu ne pus jamais oublier les divines émotions de cette foi première. Tu revins à elle du fond des antres de la corruption, et ta voix, qui s'élevait pour blasphémer, entonna malgré toi, des chants d'amour et d'enthousiasme. Alors ceux qui t'écoutaient se regardaient avec étonnement. Quel est donc celui-ci, dirent-ils, et en quelle langue célèbre-t-il nos rites joyeux? Nous l'avons pris pour un des nôtres, mais c'est le transfuge de quelque autre religion, c'est un exilé de quelque autre monde plus triste et plus heureux. Pourquoi les vierges, les amours et les anges repassent-ils sans cesse dans ses rêves et dans ses vers? Se moque-t-il de nous ou de lui-même? Est-ce son Dieu, est-ce le nôtre, qu'il méprise et trahit?

Et toi, tu poursuivais ton chant sublime et bizarre, tout à l'heure cynique et fougueux comme une ode antique, maintenant chaste et doux comme la prière d'un enfant. Couché sur les roses que produit la terre, tu songeais aux roses de l'Éden, qui ne se flétrissent pas; et, en respirant le parfum éphémère de tes plaisirs, tu parlais de l'éternel encens que les anges entretiennent sur les marches du trône de Dieu. Suspendu entre la terre et le ciel, avide de l'un, curieux de l'autre, dédaigneux de la gloire, effrayé du néant, incertain, tourmenté, changeant, tu vivais seul au milieu des hommes; tu fuyais la solitude et la trouvais partout. La puissance de ton âme te fatiguait, tes pensées étaient trop vastes, tes désirs trop immenses, tes épaules débiles pliaient sous le fardeau de ton génie. Tu cherchais dans les voluptés incomplètes de la terre l'oubli des biens irréalisables que tu avais entrevus de loin. Mais quand la fatigue avait brisé ton corps, ton âme se réveillait plus active et ta soif plus ardente. Quel est donc, disait, à propos de toi, un pieux et tendre songeur, ce jeune homme qui s'inquiète tant de la blancheur des marbres?

De Musset à Baudelaire, la distance est grande. Les malaises et les emportements du premier trahissent des aspirations vers une perfection entrevue, mais irréalisable. Dans Baudelaire, l'âme semble morte. On ne la sent plus, comme chez Musset, qui palpite, oiseau blessé, et qui, d'une aile défaillante, tente un vol suprême vers les hauteurs azurées. Où Baudelaire dit-il les souvenirs des années pures, les pieux élans succédant aux blasphèmes, les grandes pensées avortées, la nostalgie du ciel, tout plein de Dieu? L'horrible l'attire, et c'est vers le mal voulu, caressé, adoré, qu'il s'oriente, ne demandant sa poésie qu'aux inspirations lubriques, aux débauches innommées, poussées parfois jusqu'au sadisme. Les visions malsaines l'obsèdent; à ces hantises des difformités physiques et morales qui l'assiègent et des bouges sinistres et des ruelles et des charniers, il ne croit plus qu'au vice; il n'espère plus qu'en la sensation.

La sottise, l'erreur, le péché, la lésine,
Occupent son esprit et travaillent son corps [1].

Et la sensation, que les raffinements du plaisir ont causée, si âcre, si cruelle, s'évanouit. Alors, l'ennui le prend, le torture sans relâche, sans trêve. Pour lui, le supplice de la vie commence. Il ne voit plus que

La femme vile, orgueilleuse, stupide,
Sans rire s'adorant et s'aimant sans dégoût,
L'homme, tyran goulu, pillard dur et cupide,
Esclave de l'esclave et ruisseau de l'égout [2].

Et, pourtant, quand il a touché le fond ignoble sur lequel des vies si lâches s'étayent, il passe sur Baudelaire comme un réveil du sentiment religieux. L'une de ses pièces les plus désespérées s'apaise dans ce cri de prière :

Ah! Seigneur, donnez-moi la force et le courage
De contempler mon cœur et mon corps sans dégoût [3].

Ce chantre du mal héréditaire, ce panégyriste enthousiaste des laideurs et des abrutissements humains était un poète de race. Ses vers, bien frappés, d'une langue forte et imagée, ont popularisé ses *Fleurs du mal*. Son cynisme railleur n'a rien respecté; son *rire* éternel — qu'il regrette quelque part de ne pouvoir plus être un *sourire* — s'est moqué de toutes les pudeurs, même de celle des larmes. Lui-même a révélé le secret de son talent et de son existence intime, lorsque, dans l'annonce de *Révolte*, il dit que : « fidèle à son douloureux programme, l'auteur des *Fleurs du mal* a dû, *en parfait comédien*, façonner son esprit à *tous les sophismes comme à toutes les corruptions*. » Ainsi, le drame angoissant de la vie, il ne l'a traversé que comme un acteur, habile à se plier à tous les rôles, mais toujours curieux de la science du plaisir, et toujours déçu dans ces rêves inassouvis. De là cette désespérance meurtrière [4], de là ces négations où le dilettantisme du poète s'unit à la sincérité de l'homme incurablement blessé; de là ces malédictions qu'il jette à toutes choses, à l'amour, à la raison, à la conscience, à l'honneur, à la vie. De là, enfin, cette adoration passionnée de la mort, qu'il traite comme l'amie unique, et dont, dans des vers frémissants, il appelle le baiser qui délivre.

C'est en 1857 que parurent les *Fleurs du mal*. Un petit groupe seulement, que dominait Théophile Gautier — ce parfait magicien ès lettres françaises, comme l'appelait Baudelaire, — accueillit le

[1] *Au lecteur*. — [2] *Les voyageurs*. — [3] *Un voyage*. — [4] Le 14 juillet 1857, Baudelaire écrivait à Édouard Thierry après un article de critique : « Combien je vous remercie d'avoir insisté sur cette immense tristesse, qui est, en effet, la seule moralité du volume. »

livre pervers avec enthousiasme. L'école de l'art pour l'art y reconnaissait, traduites avec une rare perfection, ses théories de purisme et son amour des sonorités. Le livre allait plus loin, dans ses tendances, que ces questions de formes. Il était gros d'idées qui, dans un milieu plus favorable, vingt ans après son apparition, se sont épanouies comme des fleurs aux poisons subtils et mortels. La jeune génération se retourne vers lui; dans Baudelaire, elle salue son poète favori qui, avec une habileté d'exécution incomparable, sait exprimer les nuances d'idées et les sensations les plus extrêmes, les états psychologiques les plus indécis, les plus inavoués; enfin, parce qu'il célèbre, avec un accent de douloureuse conviction, le désenchantement de toutes choses, pour ne plus dire

Sous le vide des cieux
Que l'animalité de l'homme et de la femme [1].

Avec des couleurs moins vives, l'œuvre de Sully-Prudhomme se colore du pessimisme où Baudelaire s'est délecté.

Oui, à lire ses poésies d'un tour si délié, d'une langue si savante et si polie, on se sent envahi par une mélancolie, douce d'abord, puis poignante, et d'où tombe une larme. Entre François Coppée — le poète disert dans la notation des délicatesses féminines comme dans le récit des douleurs populaires, — Leconte de Lisle, — le peintre des religions disparues, l'admirateur des paysages grandioses et écrasants, — et Théodore de Banville, ce clown souriant et jovial de la rime, — Sully-Prudhomme se distingue par des qualités originales qui le sacrent le plus grand de tous. Il vit en dedans. Fermé aux réalités extérieures, son œil ne s'ouvre que sur les mystères intimes. Ce n'est pas lui qui s'attardera aux descriptions luxuriantes de la nature : quelques traits rapides et vifs comme une première ébauche, et où s'harmonisent des états d'âme très minutieusement détaillés; parfois, même, une seule épithète, mais aussi puissante, dans sa pittoresque netteté, qu'un tableau largement brossé.

Imagination et raison, son talent aime le relief dans la précision. Il excelle à transcrire : je veux dire que l'image, pendant qu'elle sourit aux yeux, parle aussi à l'intelligence. Chaque métaphore s'allégorise : elle a son langage plastique et, pourtant, plus loin qu'elle, et dans une modulation parallèle à la première, sans une note fausse, elle rend des sons qui mettent en branle les plus hautes facultés de l'âme.

Sully-Prudhomme est un moderne; n'oserais-je pas dire : un

[1] Vers de *Melancholia* (1878), publiés par le Dr Henri Cazalis, un des disciples les plus fervents de Baudelaire. On sait qu'une de ses poésies a inspiré M. Camille Saint-Saëns, pour son étrange *Danse Macabre*.

*moderniste?* Écoutez-le, il charme. Vous croyez vous connaître; vous avez la prétention d'avoir exploré les domaines de votre cœur, peuplés de tant de souvenirs, — hôtes aimés ou exécrés, — et que visitent tant de visions exquises ou désolées? Prenez la main du poète... il descend dans les replis mystérieux de votre vie cordiale; et, sur ses pas, se dressent des ombres oubliées, des sensations évanouies, des rêves entrevus. Loin de vous arracher à ce monde caressé du *moi*, il vous y ramène, et, comme dans une révélation subite, transparaissent des subtilités, des raffinements, des délicatesses où frémissent désirs et regrets, appels et inquiétudes, et où murmurent des voix non inconnues, quoique non entendues...

Si ses lecteurs doivent à Sully-Prudhomme des heures douces, je pense, toutefois, que plus d'une de ses poésies est dangereuse, précisément à cause du pessimisme qui l'inspire. Il faut aussi en juger bien d'autres sévèrement, si l'on écoute la foi. Entre tant de pièces ouvrées avec une maîtrise admirable, que renferment les quatre volumes du poète, j'en choisis une — non pas des plus vantées — et qui, à mon avis, note le mieux la tristesse tourmentée dont l'étreinte l'enlace, sans plus jamais le lâcher. Elle a pour titre : *En avant!*

Ce qui nous épuise et nous tue,
C'est moins l'objet que le désir;
C'est la beauté de la statue,
La beauté qu'on ne peut saisir,

La vérité qui se dérobe,
L'amour au cœur qui brûle seul;
La vertu dont la froide robe
A quelque chose du linceul;

L'ambition cherchant sa voie,
Et la jeunesse qu'on sent fuir,
Sans gloire, hélas! même sans joie,
Avant qu'on en ait su jouir.

. . . . . .

Hélas! ces biens sont en arrière,
Laissons-les là-bas, insensés!

. . . . . .

Marchons! nous les avons passés.

Jamais les songeurs n'y reviennent;
Parfois du bonheur ingénu,
En soupirant, ils se souviennent,
Mais ils marchent à l'inconnu.

Dans la forêt de l'ignorance
Plaintifs, perdus comme le vent,
Ils vont, l'orgueil et l'espérance
Leur criant toujours : En avant!

Ils vont jusqu'à l'heure où succombe
Leur cruel et stérile effort;
S'ils s'arrêtent, c'est dans la tombe,
Et s'ils ont la paix, c'est la mort [1].

Est-il sanglot plus désespéré? Y a-t-il une tristesse plus assombrie et plus intense? Ces vers accusent une attitude d'âme qui mérite d'être analysée. Quoi donc nous arrache à la monotonie de l'existence grise des journées banales? C'est l'art, c'est le culte du vrai, c'est l'amour généreux, c'est l'ambition avec ses perspectives ouvertes sur les champs où se moissonne la gloire, c'est la dévotion à Dieu qui, surtout, nous prenant sur ses larges et fortes ailes, nous élève, loin des bassesses humaines, jusque dans l'infini, notre patrie natale... Le poète nie l'action féconde de ces grands sentiments. En vain traversent-ils l'âme, en laissant tomber sur elle — enchanteresses divines — leurs fortifiantes invitations. Ils ont passé; et si les vaisseaux aux blanches voiles fendent les flots des mers, laissant après soi un sillage d'écume qui s'irradie au soleil, d'eux, à l'avance condamnés, il ne reste rien. En arrière, c'est la nuit; en avant, la nuit encore. L'espoir, comme le regret, est défendu à l'homme. Mourir, c'est enfin se reposer dans l'éternel apaisement...

L'idée-maîtresse de l'œuvre de Sully-Prudhomme s'est fait jour dans cette pièce que j'ai citée. Le commentaire s'en lit dans les *Vaines Tendresses*, dans les *Destins*, surtout dans les *Solitudes*. Oh! ce dernier mot navrant, comme Sully-Prudhomme lui prête de l'immensité! *Solitude!* n'est-ce point *isolement* qu'il aurait dû dire? Oui, le sevrage de toute joie, le délaissement de tout appui, dans la certitude que les consolations humaines ont une caducité impitoyable, que leurs tendresses expirent, vaines et inertes, à des bornes qu'on ne supprime point; la souffrance « de se sentir seul, — loin de son passé qu'on traîne pourtant, et seul avec ses souvenirs et ses regrets, — loin de ce qu'on rêve, et seul avec ses désirs, — loin des autres âmes, et seul avec son corps, — loin de la nature même et du tout qui nous enveloppe et qui dure, seul avec des amours infinies dans un cœur éphémère et fragile [2]. » Et cette solitude n'enmure point seulement l'homme en lui-même : comme dans une geôle fatale, elle l'emprisonne dans la stérilité. C'est le nihilisme qui se proclame avec ses inguérissables dégoûts des berceaux où se propageraient les lignées des misérables. Demain est vide : il sera infécond.

Non, pour léguer son souffle et sa chair sans scrupule,
Il faut être enhardi par un espoir puissant,

[1] *Stances et poèmes*, p. 207 et suiv. — [2] Jules Lemaître : *les Contemporains*, p. 55.

Pressentir une aurore au lieu d'un crépuscule
Dans les rougeurs qui font l'incendie et le sang [1].

Enfin, quand il a scruté les profondeurs secrètes des choses, et que ni l'apathie stoïcienne, ni les découvertes scientifiques, ni les réponses de la philosophie ne l'ont contenté, Sully-Prudhomme se réfugie dans la négation ; il se livre, victime résignée, à la fatalité dont rien ne préserve :

Puisque je n'ai pas pu, disciple de tant d'autres,
Apprendre ton vrai sort . . . . . .
Arrière les savants, les docteurs, les apôtres,
Je n'interroge plus, je subis désormais.

Ah ! qui que vous soyez, vous qui m'avez fait naître,
Qu'on vous nomme hasard, force, matière ou dieux,
Accomplissez en moi, qui n'en suis pas le maître,
Les destins sans refuge, aussi vains qu'odieux.

Et si je dois fournir aux avides racines
De quoi changer mon être en mille êtres divers,
Dans l'éternel retour des fins aux origines,
Je m'abandonne en proie aux lois de l'univers [2].

Si ce n'est point là l'irrémédiable découragement où sombrent, avec les espérances immortelles, les données de la raison et de la foi sur la destinée humaine, comment donc s'affirmera le pessimisme?

Le roman, lui aussi, plus populaire et d'un plus large et plus libre courant que la poésie, subit l'influence de cette même dépression aux variétés multiples et pourtant identiques dans leurs résultats désastreux. Le chef de l'école naturaliste, M. Zola, est un pessimiste, et, comme il l'a dit de Flaubert, « un négateur ».

Qu'est-ce qui l'attire? Que raconte-t-il? Quelles formes évoque-t-il sous sa plume puissante et parfois épique? Le mal, la souillure inconsciente, les dégradations qui amènent d'autres corruptions. Tout, chez lui, est écœurant. Depuis l'*Assommoir* jusqu'à *Germinal*, l'œuvre de M. Zola se déroule, uniforme dans sa tristesse amère : vices ignobles, goûts dépravés, caractères repoussants. Oh ! la longue galerie, toute de cauchemar ! Est-ce que ce sont des hommes et des femmes, ces acteurs de tant de drames brutaux? Non : ce sont des êtres que mène la seule vie animale. L'idée a fui de ces pages grossières : la sensation, toute charnelle, tout aveugle, y domine, insolente. Elle s'y étale dans une lumière crue, avec impudeur, montant, dans une ivresse fangeuse, des bas-fonds de la bête humaine, fouillés dans leurs laideurs les plus repliées. Plus que Baudelaire, M. Zola jette son lecteur dans une angoissante mélancolie. Le règne du mal ! la victoire de l'ordure ! le triomphe de l'ani-

[1] *Vœu*; *les Vaines tendresses*, p. 109. — [2] *Les Vaines tendresses*; *Sur la mort*, p. 126.

malité, qui étend son sceptre sur les nerfs, sur le sang aussi, sur les instincts élevés comme sur les sentiments! Un des romans de M. Zola porte en sous-titre : *Histoire naturelle*... Et il dit quelque part qu'il a voulu peindre « des brutes humaines, rien de plus[1]... »

Après de tels contacts, comme on a besoin d'air pur et de soleil!

Quels ravissements jaillissent de la lecture de Corneille, de Racine, même de Molière, qui, pourtant, ne dédaigne point la « guenille! » Les disciples de M. Zola vont plus loin encore que leur maître... Toute cette littérature ne fleurit que sur les fumiers et ne s'arrose qu'avec les eaux de l'égout. La physiologie et la pathologie s'unissent dans la description de ces ignominies de la chair.

Oh! qui arrêtera cette marée impure et la fera reculer, je ne dis pas au nom de la morale, au nom de l'honneur et de la religion, mais même au nom des joies saines et sacrées de l'esprit?

Le roman pessimiste prend, il est vrai, une forme moins brutale, sous la plume de M. Paul Bourget. L'*Irréparable*, *Cruelle énigme*, *Crime d'amour* — cette sorte de trilogie — procèdent de la même idée, comme ils dénotent chez le jeune écrivain un don rare d'observation et d'analyse. Les héros qu'il met en scène ont un air de famille très original et que je crois très vrai. Le dégoût de toutes choses, de tous êtres humains, la défiance d'eux-mêmes les paralysent et les condamnent à une inaction où ils se complaisent. Croire, c'est ce qu'ils voudraient. Hélas! ils ne croient plus à rien : ni à Dieu, ni à la vertu, ni à la grandeur de la vie, ni à la sainteté des pures et légitimes tendresses, pas même à l'amour. Ni les sentiments ni les sensations ne les contentent. Des uns et des autres ils s'échappent, inquiets, tourmentés, quoique blasés, avec une volonté alanguie et endormie, qui les laisse la proie de l'émotion matérielle et du besoin physique. Ces raffinés, épris d'un rêve d'amour irréalisable, ne se conduisent que comme des débauchés vulgaires; le libertinage d'habitude les rive à ses compromis infâmes, quotidiens, et qui deviennent bientôt une nécessité.

Que M. Paul Bourget soit pessimiste, par système, on ne le doit pas penser. Mais en prose, il traduit le même état d'âme que Sully-Prudhomme dans ses vers. L'un et l'autre, comme Baudelaire et M. Zola, maudissent l'existence parce qu'ils ont perdu la « joie dans l'effort et l'espérance dans la lutte. »

## II

Depuis qu'il y a des hommes qui pensent et qui souffrent, éloquentes et nombreuses se font ouïr les lamentations de ceux qui accusent la vie. De Job à l'Ecclésiaste, sans oublier le Psalmiste,

[1] *Préface* de Thérèse Raquin.

ils avaient déjà des raisons de se plaindre, ces Arabes ou ces Juifs d'autrefois, pour souhaiter qu'il fût rayé du nombre des jours, celui où l'on avait dit d'eux : un enfant est né. Vieilli, avec l'expérience des plaisirs les plus rares et les plus coûteux, Salomon se rencontre avec le roi du pays de Hur pour déclarer que la vie ne vaut pas la peine de vivre. La Grèce, par ses poètes élégiaques, l'Italie romaine, par Lucrèce et Virgile, font écho à ces plaintes qui s'élèvent des bords des mers orientales. Et, des forêts de l'Inde, Çâkya-Mouni leur répond, éprouvant comme eux ce même effroi de l'existence et avec eux écrasé sous le poids de vivre. C'est-à-dire que, dans tous les siècles, les âmes délicates ou dilatées dans une proportion supranaturelle se sont meurtries à des chocs causés par les limites fatales de leur état de créatures. Ainsi que le dit très bien M. Brunetière : « Nous sommes limités dans l'expansion de nos appétits physiques et de nos instincts animaux par la maladie, la douleur et la mort. Nous sommes limités dans le développement de notre être intellectuel par l'impossibilité de connaître précisément ce qu'il nous importerait par-dessus tout de connaître. Nous sommes limités enfin dans nos aspirations morales par la misère, l'injustice et le péché. » Plus ou moins en proportion du degré de sensibilité psychique dont les hommes sont doués, ces causes du pessimisme ont dû exercer leur empire et étendre leur influence morbide. Et l'histoire littéraire le prouve; c'est surtout aux époques de civilisation brillante, quand on est allé jusqu'au bout des forces artistiques d'une génération, qu'elles imposent la perception de l'universelle vanité.

D'autres raisons que ces idées générales expliquent l'origine du pessimisme, à la physionomie toute spéciale, dont souffrent et les débuts et la fin du dix-neuvième siècle.

Au lendemain de la Révolution, encore tout effaré par la vision de l'échafaud sanglant et en même temps ébloui par les éclatantes espérances que 1789 avait semées sur la France, Chateaubriand retrouve, après l'orgie révolutionnaire, les abus et les injustices d'autrefois, et, en moins, les solides croyances qui tenaient les cœurs en haut. Entre la réalité et le rêve entrevu il y avait une telle disproportion que le désenchantement s'empara des jeunes hommes appelés à diriger le pays. Par la voix de René, Chateaubriand exhala leurs plaintes, les entourant d'un dédain superbe pour l'humaine nature. Du présent, qui s'imposait injuste, violent, despotique, plein de larmes, lourd de sang inutilement versé, on en appela au passé, surtout au passé gothique, aux âges lointains de la chevalerie; là-bas flottait, sur les clartés indécises des temps moitié légendaires et moitié historiques, la lueur infaillible grâce à laquelle on suivrait la vraie voie. Toute l'éclosion poétique de

1830, dans sa fraîcheur pittoresque, sort de ces racines quelque peu oubliées. Le dépit, la lassitude, le désir des revanches légitimes et non obtenues exaltèrent cette mélancolie nébuleuse qui, de Chateaubriand à Musset, fit école.

Il n'en va pas ainsi du pessimisme contemporain. De son renouveau subit, il sort un démenti si catégorique aux tendances actuelles de notre marche civilisatrice, avide de progrès, riche d'améliorations, et précisément ce démenti croît tellement en raison directe des affranchissements dont nous sommes très fiers, que ses causes doivent résider plus loin que dans la disparition de certains rêves trop caressés.

Voici un jeune homme de vingt à vingt-cinq ans : et c'est hier qu'a sonné pour lui cette heure d'indépendance qui le place, libre, dans le rayonnement de son intelligence cultivée, en face des problèmes de la vie; et je puis, grâce à des confidences intimes, retracer les étapes désolées qui marquent les progrès de cette âme vers le pessimisme. La crise qui l'y précipite a pour théâtres l'esprit, le cœur, la volonté, les sens, dont les exigences diverses prennent la voix presque en même temps. Ce qui s'en va le plus vite, c'est la foi chrétienne [1]. Elle dure jusqu'à l'âge de quinze ou dix-huit ans, peut-être comme un patrimoine de famille, comme un legs précieux, transmis par des êtres aimés et vénérés; puis, elle séduit par les idées supérieures dont elle est le foyer. Tant d'héroïsmes lui font cortège; tant de poésie fleurit sur ses pas; elle a créé tant de vertus rares et délicates, l'orgueil et la consolation de l'humanité! Mais, vers quinze ans, les doutes naissent dans le jeune esprit; ils ont gain de cause, après une lutte plus ou moins longue, parce qu'ils trouvent des complices et dans les progrès de ses connaissances et dans l'étude elle-même. Incapable, sans doute, de pénétrer jusqu'au fond des problèmes que soulève la critique, l'adolescent n'en reçoit pas moins ses conclusions avec enthousiasme. La liberté de penser, jointe au désir de tout connaître, le ravit. Il s'en va des croyances et des pratiques chrétiennes, comme on me le disait un jour et non sans fierté, « par la porte royale de la science. » Ce qui le frappe pour longtemps, c'est l'antinomie

[1] Voici la lettre que, le 1er mars dernier, je recevais d'un jeune homme appelé, par son éducation et par son talent, au plus brillant avenir. « Je n'ai pas la foi : à douze ans, je doutais; à quinze ans, je ne voulais plus croire. Il y a des moments où cette absence de foi religieuse me rend fier, comme une belle victoire durement acquise par mes seules forces sans secours étranger. Il en est d'autres, — quand je me sens mauvais, avec toutes nos passions d'esprit nerveux, inquiet, désireux de sensations variées et fortes, — il en est d'autres où cette solitude me laisse troublé, mécontent, prêt à saigner, parce que je me sens singulièrement amoindri. Cette confession, par combien ne serait-elle point signée?

apparente entre les dogmes catholiques et les découvertes de la science moderne. Il n'a pas le temps de dissiper ces apparences de conflit qui le troublent : l'abstention lui est imposée parce qu'il lui faut préparer son avenir et se faire sa place dans la grande mêlée des combattants pour l'existence. L'observation du monde, tel qu'il se révèle à son regard attentif, n'est guère favorable à amoindrir l'ébranlement qui menace l'édifice de ses convictions. Chez beaucoup d'hommes qu'emporte le mouvement des affaires ou des plaisirs, une indifférence placide, joyeuse même, impénétrable à tout remords, à tout regret, même à toute inquiétude : ceux-là sont légion. D'autres haïssent le christianisme; ils le poursuivent d'un acharnement sans merci. Puis, si le petit nombre garde intacte la foi de leur enfance, combien peu en est-il qui la pratiquent avec un opiniâtre courage! En outre, les chefs de la pensée, les guides de la science, les princes de la littérature et de l'art sont antichrétiens; car la raison moderne a abjuré tous les dogmes pour s'en tenir au fait. Enfin à cette sourde déperdition des croyances, chez le jeune homme, qui est la suite d'une crise intellectuelle, vient s'ajouter la crise morale. Hélas! parfois elle date de loin. N'est-ce pas Flaubert qui, dans *Madame Bovary*, peint son héroïne, Emma, se détraquant le cerveau, puis se gâtant le cœur par des lectures romanesques? Faites sans ordre, avec l'imagination en feu, les lectures malsaines hâtent l'éveil des sens. Les brutalités de la vie du lycée ou de l'internat non chrétien initient l'âme et, trop souvent, hélas! le corps, à des souillures indélébiles. Le romancier dont je parlais plus haut, M. Paul Bourget, a emporté de ses années de collège un souvenir atroce, cuisant comme une blessure toujours ouverte [1]. Les aveux qui tombent des lèvres et du cœur des jeunes gens confirment les révélations que Paul Bourget a osé faire. Il arrive donc qu'à vingt ans, à l'âge des floraisons exquises et embaumées, des foules d'adolescents n'abordent la vie virile qu'avec une intelligence d'où sont bannies les croyances religieuses, avec un cœur profané et blasé, avec un corps énervé, parce que, grâce à la précocité des plaisirs illicites et à une curiosité trop tôt surexcitée, tout a été senti, goûté, épuisé. Ils sont là, tête vide, cœur vide. En vain essaye-t-on de les arracher à cette léthargie mortelle; en vain les berce-t-on de ces mots harmonieux, plus sonores encore par l'idée qu'ils apportent, d'*enthousiasme*, de *dévouement*, de *sacrifice*, de *liberté*, même d'*amour :* rien ne vibre dans ces âmes envahies par ce qu'on a appelé « *une végétation de*

[1] Dans ses *Essais de psychologie,* le jeune auteur rappelle souvent cette impression. Il la dit, dans une franchise nue et saignante, surtout dans une page de *Crime d'amour,* p. 38. Je ne puis citer. J'y renvoie mes lecteurs qu'intéresseraient ces détails lamentables d'une éducation sans Dieu.

*mort* ». Elles se replient sur elles-mêmes, dans un égoïsme très sincère et à la fois très savant. Du dehors elles reviennent au dedans; puis de ce for intime, elles jugent des choses extérieures avec une complaisance qui excuse et qui absout toujours. Au milieu de ces ruines qui vont grandissant, au moins se soutiendront-elles par les théories de la philosophie? Écoutons encore Paul Bourget, en qui j'aime à reconnaître un représentant de la jeunesse contemporaine. Plusieurs maîtres sollicitent ses hommages : Spinoza, Darwin, Spencer, Hegel, Bacon et M. Taine. De Spinoza, elle prend une teinte de mysticisme panthéiste, capable qu'elle est... « de se sentir devenir... un des membres vivants du corps immortel de la divinité[1]. » Darwin et Spencer lui apprennent comment l'évolution régit les individus et la société, laquelle « se résout en une fédération d'organismes qui se résolvent eux-mêmes en une fédération de cellules[2]. » Et le cadre s'élargissant, on considère « l'univers lui-même comme un étagement d'organismes... et d'organismes en mouvement [3]. » La loi de l'hérédité apparaît alors : elle ploie sous son joug fatal les intelligences, les cœurs qui sont sans résistance contre les principes morbides issus des générations passées. Et pourtant ce *moi*, en qui se résument « tant d'hérédités contradictoires, n'est qu'un faisceau de phénomènes sans cesse en train de se faire et de se défaire ». Et voilà qui explique les contradictions de l'âme humaine qui « se résout en suivant l'âge, les passions et les impressions, en une succession de personnes multiples, hétérogènes », si différentes les unes des autres, qu'elles se combattent parfois violemment [4]. Où cette théorie ne se couvre d'aucun voile, c'est dans l'étude que M. Bourget consacre à Henri Bayle. « Nous avons beau nous rebeller... nous ne pouvons pas débarrasser notre cerveau de la pression formidable des tendances héréditaires, des connaissances acquises [5]. » Que devient donc la volonté dans ces conflits si délicats, faits de tant de passions contradictoires? Qu'est-ce que le bien, qu'est-ce que le mal? Ni l'un ni l'autre n'existe. Il n'y « a ni maladie ni santé de l'âme; il n'y a que des états psychologiques... Un préjugé seul où réapparaissent la doctrine antique des causes finales et la croyance à un but défini de l'univers, peut nous faire considérer comme sains... les amours de Daphnis et de Chloé... comme malsains les amours d'un Baudelaire [6]. »

En résumant ces diverses propositions, on peut se faire une idée assez nette du système. Qu'est-ce que l'âme? Une chimère qui s'évanouit devant le fait scientifique et positif. Qu'est-ce que la volonté? Une résultante où se combinent les influences de l'hérédité, les hasards du milieu, les maladies dont la névrose reste la

[1] *Essais de psychologie*, p. 240. — [2] *Ibid.*, p. 25. — [3] *Ibid.*, p. 87. — [4] *Ibid.*, p. 157. — [5] *Ibid.*, p. 286. — [6] *Ibid.*, p. 12 et 13.

première et la plus puissante. La morale ne relève plus d'un tribunal supérieur et éternel : elle n'a plus la valeur d'un code inné, en dehors des expédients de l'instinct et des variabilités de la sensation : elle n'est qu'une affaire de tempérament. Que si le monde est l'ensemble des groupes de phénomènes, et de phénomènes toujours en mouvement, une religion — le christianisme, par exemple, — ne sera qu'un phénomène analogue aux autres, quoique d'un groupe spécial. De l'analyse historique de toutes les religions, l'esprit emporte trop de conceptions contradictoires pour s'arrêter à l'une plutôt qu'à l'autre. Il se réfugie dans le dilettantisme religieux, « persuadé qu'une âme de vérité se dissimule sous les symboles parfois trop grossiers, parfois trop subtils, et qu'à décréter la dictature d'un de ses symboles, on méconnaît l'âme respectable des autres [1] ». En définitive, « le besoin de croire est tout subjectif; la foi ne sort que de nous et est notre œuvre, la religion n'étant qu'un rêve personnel et mensonger de l'homme qui mire son désir dans le néant de la nature [2] ».

Œuvre de l'esprit qui combine ces théories avant de les introduire dans la pratique, ce pessimisme reçoit pourtant des démentis de l'expérience quotidienne. La contradiction éclate à chaque heure; le pessimiste, malgré son scepticisme, malgré ses écœurements, frémit encore à des émotions cordiales; le désintéressement palpite encore dans son âme; mais ce ne sont que des oublis, des échappées. La nuée noire revient bientôt avec la nuit qu'elle répand sur le monde et sur l'âme. Ainsi, dans ces adolescents à qui la vie sourit, la conscience est morte; la morale se réduit à zéro : question d'hygiène. Le cœur s'abandonne parfois à certaines inconséquences, d'où l'on pourrait croire qu'il existe. Après un examen sérieux, il appert qu'il est incapable d'aimer. L'imagination, dans ses écarts les plus insensés, se crée des plaisirs extravagants et presque toujours soumis à la prédominance voluptueuse. Dans la réalité, l'énervement immaturé stérilise les excès de la sensibilité physique. L'être s'immobilise dans un égoïsme absolu, marchant de pair avec un grand besoin d'expansion et d'attachement. Or cette jeunesse est entrée dans la vie pendant la guerre et pendant la Commune. L'une l'a blessée par l'évidence de nos humiliations; l'autre lui a fait voir la brute, ivre de sang et assoiffée de crimes, qui dort dans l'homme [3]. Et depuis bientôt quinze ans, tant d'intrigues, tant d'efforts inutiles, tant de coteries mesquines les ont confirmés dans leur *incertitude* de toutes choses et dans leur croyance à un universel avortement. Et ils souffrent

[1] *Essais de psychologie*, p. 68. — [2] *Ibid.*, p. 21. — [3] N'est-ce pas M. Maxime du Camp qui disait : « Depuis que j'ai vu la Commune, je crois au péché originel! »

d'une tristesse sans issue : l'idéal les attire, l'idéal est menteur. Ils se torturent, comme le dit M. Caro, « dans la double impossibilité de l'expliquer et de s'en passer [1] », en proie à cette triple maladie : d'un excès de pensée critique, d'un excès de littérature, d'un excès de science.

## III

Au terme de cette trop longue enquête sur le pessimisme contemporain, je devrais enfin conclure en signalant les remèdes qu'on lui peut opposer. Certaines questions secondaires, pourtant, me retardent encore; et c'est M. Brunetière qui les pose. Nul plus que moi ne rend hommage à la solidité de pensées, à la vigueur du raisonnement, à la hardiesse vaillante et heureuse d'aperçus qui soulignent, comme sa signature même, chacun des articles de M. Brunetière. La sincérité et l'originalité de son talent viennent de lui ouvrir — situation enviée et délicate — l'entrée de l'École normale supérieure, comme maître de conférences de littérature française. La place est bien occupée.

Dans la *Revue bleue* [2], M. Brunetière a publié une *Lection* donnée au Cercle Saint-Simon, sur les *Causes du pessimisme*. Comme dans tout ce qu'il écrit, il y prouve une maîtrise d'idées très personnelles, beaucoup de savoir, des nouveautés piquantes dans la façon de juger les hommes et les choses. Mais le paradoxe parfois s'y montre, et je ne saurais m'associer à toutes ses déductions. Deux points surtout me semblent contestables dans son étude : c'est que le christianisme s'est propagé en trouvant, dans le pessimisme, un auxiliaire tout-puissant; c'est que le pessimisme *a été en tout temps l'instrument du peu de progrès moral qui s'est accompli dans le monde.*

Oui, certes, à l'heure où le christianisme se levait sur le monde, *le mal de vivre* pesait d'un poids très lourd. Jésus-Christ avait vu clair, quand il pleurait sur les foules sans pasteur et sans consolateur. Il venait, comme joie, puisqu'il apportait une solution à toutes les énigmes dont l'humanité s'inquiétait. Mais, parce qu'il était la voie, la vérité, la vie, son action de salut dépassait les limites égoïstes du simple contentement individuel. Il est difficile de s'imaginer les premières générations de chrétiens se faisant le calcul que voici : « Le stoïcisme, l'épicurisme, — c'était alors les deux systèmes en renom, — me promettent des jouissances et des bonheurs dont j'évalue la somme à tant. Mais le christianisme en donne qui valent plus : je me mets en marche vers lui. Pour alléger les lourdeurs de l'existence, il a plus d'énergie et plus de ressorts; le

[1] *La fin des dogmes et leur renaissance* (*Revue des Deux Mondes*, 1er février 1886). — [2] Le 30 janvier 1886.

total de ses contentements dépasse la somme des félicités qu'il m'est loisible d'espérer des religions païennes : soyons chrétiens. » Et quand le christianisme s'emparait des âmes, avec ses vertus délicates, ses prescriptions surhumaines, tendant toutes à l'effort, à la lutte, au renoncement continuel; et quand, à partir de Néron, le martyre sanglant se dressait, accompagné des raffinements les plus exquis de violence, les adeptes de la foi chrétienne ne se seraient donnés à la religion nouvelle que pour échapper aux affres du pessimisme?... Ni les Agnès, ni les Cécile, ni les Sébastien, ni les Polyeucte, ni les Laurent, ni les Agathe ne devaient s'adonner à de tels calculs, quand ils s'envolaient à la mort du supplice sur les ailes vites et promptes de l'amour enthousiaste et héroïque.

On le voit, j'exagère quelque peu, afin de rendre plus saisissant le côté faible de la thèse de M. Brunetière. Ces petits, ces humbles, ces endoloris que broyaient toutes les tyrannies païennes, n'ont point analysé, avec la précision scientifique que nous leur prêtons, leurs motifs de conversion à la foi chrétienne. Ceux-là aussi, que leur fortune et leur éducation préparaient aux rôles dirigeants, et qui, volontairement, choisissaient le titre obscur et dangereux de chrétiens, ne se préoccupaient guère, je crois, des malaises qui opprimaient alors les âmes les plus impressionnables, et, si l'on me permet de le dire, les plus nerveuses de la société d'alors.

A cette époque où Jésus-Christ vint au monde, si le pessimisme dominait, c'était plutôt par regret du passé que par espoir en l'avenir. L'âge d'or rayonnait au berceau lointain déjà des nationalités primitives. On se retournait vers lui avec des regrets qu'il eût disparu dans le tourbillon irrésistible des siècles. Le présent n'avait que des aurores ternes et froides : l'aube du lendemain n'était ni une promesse ni n'annonçait un progrès. Lucrèce et Virgile, Tacite et Pline s'accordent pour déplorer la civilisation qui les entoure. Leur pessimisme chagrin accable leur temps de plaintes et de regrets stériles. Un seul de leurs contemporains, Sénèque, pressent les épanouissements de l'avenir, et, comme guidé par saint Paul, s'oriente vers les siècles de la future civilisation. Lui excepté, tous les écrivains anciens reportent leurs rêves de bonheur vers les âges écoulés et, avec une mélancolie sans remède, ils se répètent le mot du poète : *Degenerare tamen.* La vertu nouvelle que le christianisme a suscitée, c'est l'espérance. C'est en son nom qu'il a travaillé le monde romain et le monde barbare pour leur arracher des actes qui, insolents et victorieux défis à toutes les défaillances, attestent la divine énergie de la grâce de Jésus-Christ. Non, le pessimisme ne compte pour rien dans l'héroïsme de nos saints catholiques. De saint Paul à saint Vincent de Paul, je ne sache pas une de nos âmes modèles dont les sublimes vertus

se soient appuyées sur cette conviction que la vie était mauvaise.

Que le christianisme, en introduisant dans l'humanité le sentiment du divin et de l'infini, ait changé les conditions de l'existence; qu'il lui ait donné un sens plus élevé, qu'il l'ait transfigurée jusqu'à faire du travail et de la souffrance les instruments de la beauté morale la plus pure, et comme les outils du labeur qui sauve et qui rachète, l'histoire de la sainteté le prouve.

Qu'en faisant resplendir aux horizons des choses humaines un idéal non soupçonné de perfection, le christianisme ait détaché les âmes des joies présentes, et les ait déprises de la tentation vulgaire de limiter à cette terre tout leur amour et tout leur espoir : c'est une vérité banale. Mais parce qu'il voulait mieux, le christianisme n'était point pessimiste; parce qu'il ouvrait à l'homme des domaines nouveaux à conquérir, il ne supprimait point les pays connus, dont il fait d'ailleurs comme autant de marchepieds, afin que l'on atteigne cette patrie plus haute du ciel, fin dernière de la vocation humaine.

Le pessimisme n'a avec le christianisme qu'une idée commune; la notion du mal moral. Seulement là où M. Brunetière ne voit « qu'un reste d'animalité primitive que nous portons en nous, qu'après six ou sept mille ans de civilisation nous n'avons pas pu réussir à en expulser, qui éclate en nous dans les grandes révolutions de l'histoire »; le christianisme reconnaît une déchéance originelle, le péché de race, qui trempe chaque homme dans ces trois fleuves de feu dont Pascal disait qu'ils « embrasent plutôt qu'ils n'arrosent »! les trois concupiscences. Après des siècles de civilisation, l'homme naîtra aussi faible, aussi pervers, aussi incliné vers les jouissances qu'aujourd'hui. Rien ne le défend victorieusement contre ces tendances à l'*animalité*, rien, que la grâce chrétienne. Et tel est l'abîme qui sépare le pessimisme du christianisme, alors que l'un et l'autre se rencontrent pourtant dans l'affirmation du mal. La notion du péché originel est à la base de notre théologie. Elle supprimée, tout croule, parce que la rédemption disparaît, et avec elle, la mission de Jésus-Christ, sa vie, ses miracles, sa passion, sa résurrection, et l'Église, qui étend à tous les âges les bénéfices merveilleux de la venue du Christ en ce monde.

La foi chrétienne seule sait tirer le bien du mal, et la vie de la mort. *Mors!...* ce cri retentit sur les lèvres de beaucoup de philosophes, et semble le mot d'ordre d'Écoles nombreuses et savantes. *Mors et vita*, comme le chante si admirablement notre grand Gounod : l'Église seule ose répéter cette formule de chaque âme en particulier, de chaque peuple et de l'univers lui-même. Le dernier mot de son *Credo* expire au portique entrevu de la vie éternelle : *Credo in vitam æternam!...*

Nous voilà loin du pessimisme! Nous voilà dans le triomphe allègre et serein de la vie... Et bien, c'est là le seul remède avec lequel il est possible de combattre ces théories mauvaises, accablantes, dont notre jeunesse actuelle subit si facilement l'entraînement... En toute vérité, elle en souffre. L'ivresse scientifique ne l'a pas tellement grisée qu'elle ne sente des vides béants, et qu'elle ne tressaille aux appels de ses plus vivaces et de ses plus généreux instincts. La tristesse morne et noire, où les ensevelissent les désenchantements dont ils sont victimes, ne leur suffit pas.

« Le moi sentimental, dit Paul Bourget, se refuse en nous à mourir[1]. » De plus, le *besoin de l'au-delà* pèse sur ces âmes jeunes, à leur insu. « Quand même, dit encore M. Bourget, nos idées, notre milieu, nos habitudes nous empêchent d'exercer cette faculté, elle ne meurt pas pour cela. Elle est comprimée et mutilée. Puis un jour vient où elle se redresse, un jour où elle veut vivre et fonctionner, et, faute d'une vie et d'un fonctionnement normal, elle se dépense en d'étranges excès[2] ». Meurtrie par la philosophie, impuissante à se contenter dans la vie présente, cette faculté de l'au-delà trouve pourtant quelque part sa satisfaction et son repos : c'est dans la foi chrétienne. Si le génie ardent d'un Pascal s'y est apaisé, si l'intelligence immense d'un Bossuet s'y est fixée dans une foi immuable; si les plus beaux talents de notre dix-neuvième siècle s'y sont fidèlement attachés, lui demandant la force aux heures de défaillances, la lumière quand tout se faisait sombre en eux et autour d'eux, la consolation aux moments des grandes douleurs, l'énergie d'agir, en semant le bien sur leurs pas, pourquoi, aujourd'hui, aurait-elle moins d'efficacité pour cette même œuvre de lumière, de repos et de progrès?

Il y a des malentendus, il y a des conflits. Que les voix autorisées s'élèvent donc pour dissiper les unes et mettre fin aux autres. Dieu ne demande point seulement aux prêtres contemporains la dignité et la sainteté. Nul clergé, plus que le clergé français, n'est digne d'estime et de respect. Dieu veut aujourd'hui que ses prêtres soient établis dans une science et dans une culture pleines d'honneur pour la foi... Ne viendra-t-il donc pas le prêtre que nous attendons, comme Lacordaire, il y a quarante ans, et qui saura s'emparer de cette chère jeunesse de France, pour la jeter, frémissante et vaincue, mais toujours fière, noble, aimante, généreuse, dans les bras et jusqu'au cœur de celui qui a tant aimé les jeunes âmes, — le Seigneur Jésus-Christ?

Paul Lallemand.

[1] *Nouveaux essais*, p. 122. — [2] *Ibid.*, p. 71.

# LA
# DÉCENTRALISATION SCOLAIRE
## EN EUROPE

---

« Nous apprendrons un jour à remplacer la politique par l'éducation. »

ÉMERSON.

Quand on relit, à l'*Officiel*, les discussions que la question scolaire a soulevées en France dans le Parlement, pendant la dernière législature, on remarque que l'argument tiré des lois étrangères est sans cesse invoqué par les partisans de la réforme. Sur presque tous les points en litige, on oppose aux adversaires des projets de loi l'exemple de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse; à entendre les orateurs de la gauche, les nouvelles lois sur l'instruction primaire ne seraient que la consécration tardive du droit scolaire européen. La disposition de l'opinion publique à accorder plus de valeur aux faits qu'aux principes, et la faveur dont jouit aujourd'hui la méthode expérimentale dans le domaine des sciences morales donnent à ces affirmations une importance particulière, et bien qu'elles aient été maintes fois réfutées victorieusement, elles ont produit sur beaucoup d'esprits une impression qui n'est pas effacée. Les modifications que plusieurs peuples de l'Europe ont apportées à leur système scolaire depuis la promulgation des lois françaises, les tendances qui se manifestent actuellement chez d'autres, et les vœux émis tout récemment en France, sur l'initiative de la droite, par plusieurs conseils généraux républicains, rappellent l'attention de ce côté.

Il faut avouer qu'on est frappé, à première vue, des ressemblances que l'on découvre entre notre régime scolaire et celui de plusieurs peuples étrangers; mais si l'on va au fond des choses, sans opinion préconçue, on reconnaît que ces ressemblances sont surtout apparentes. Sans doute, l'obligation scolaire est devenue la règle presque partout; la gratuité, telle qu'on l'entend aujourd'hui en France, c'est-à-dire la rétribution remplacée par l'impôt, existe dans beaucoup de pays; la laïcité elle-même s'est introduite dans plusieurs, mais ces trois principes ne sont appliqués qu'avec d'importants correctifs, et surtout leur effet est considérablement

atténué par les idées de décentralisation scolaire qui règnent presque universellement à l'étranger. Cet aspect du sujet a été beaucoup trop négligé; généralement, on n'a vu dans la question scolaire que l'obligation, la gratuité et la laïcité, comme si l'on ne devait pas se préoccuper aussi de la constitution de l'école, c'est-à-dire des autorités préposées à son fonctionnement. Examiner à ce point de vue la législation des pays étrangers, tel est le sujet que nous essayerons de traiter.

On peut ramener à trois les différents systèmes scolaires appliqués chez les peuples modernes : le système des écoles libres, celui des écoles subventionnées ou adoptées, et celui des écoles d'État.

## I

Dans le système de l'école libre, les écoles sont exclusivement l'œuvre des particuliers, aucun lien ne les rattache aux pouvoirs publics, aucune autorité officielle n'intervient dans leur fonctionnement; ce sont les particuliers qui les fondent, les entretiennent, les administrent et les dirigent. Ce régime a été celui de presque tous les peuples de l'Europe à l'origine; il s'est maintenu en Angleterre jusqu'à ces derniers temps. On peut invoquer en sa faveur l'autorité de Le Play, qui définit l'école dans la *Réforme sociale*, « un établissement essentiellement privé qui doit être organisé suivant les convenances des chefs de famille » ; ce serait, en effet, le plus rationnel et le meilleur, si l'initiative individuelle suffisait pour assurer partout la diffusion de l'instruction sans le concours des administrations locales. Nous ne nous arrêterons pas sur ce mode d'organisation scolaire qui a cessé d'être appliqué.

## II

Le régime de l'école subventionnée ou adoptée tient le milieu entre celui de l'école libre et celui de l'école d'État. On le trouve appliqué principalement aujourd'hui en Angleterre, en Belgique, en Autriche et en Portugal.

Jusqu'en 1870, les établissements d'instruction primaire durent tous leur origine en Angleterre à l'initiative privée. Des associations puissantes, reliées généralement à l'Église anglicane, et parmi lesquelles il faut citer surtout la Société nationale d'éducation, s'étaient constituées pour fonder partout des écoles; jusqu'à l'époque dont nous venons de parler, il n'y eut pas, chez nos voisins, d'autres établissements scolaires que ceux-là, tous complètement indépendants de l'État et ne relevant d'aucun pouvoir officiel même municipal;

ce que nous appelons en France l'école publique était inconnu en Angleterre. On constata que, sous ce régime, le nombre des enfants recevant l'instruction s'élevait en 1869 à deux millions environ, c'était un peu moins de la moitié des enfants en âge scolaire. L'autorité s'émut de cette situation et résolut d'intervenir. Elle aurait pu ne pas changer un système qui avait produit après tout de grands résultats, et se borner à encourager par des subventions les efforts de la liberté; mais un parti politique, qui vit dans la réforme scolaire le moyen d'imprimer à la nation une impulsion favorable à ses idées, s'appliqua à transformer la constitution même de l'école. Ce fut une révolution dans les mœurs anglaises; la direction de l'enseignement primaire passa pour partie aux pouvoirs publics; à côté des anciennes écoles privées, on institua des écoles officielles que nous décrirons tout à l'heure.

La réforme se présentait à l'origine avec un caractère très légitime et un but bien limité : l'initiative privée avait montré ce qu'elle pouvait faire, on l'avait prise en défaut, le fardeau de l'instruction primaire était trop lourd pour elle, il fallait lui venir en aide sous peine de voir l'Angleterre perdre son rang parmi les autres nations. Mais on ne tarda pas à sortir des limites assignées aux premiers projets de loi. Sans créer dans le pays d'agitation proprement dite, le parti politique dont nous avons parlé parvint à établir dans le Parlement un courant d'opinion, habilement dirigé, à la faveur duquel on vit s'introduire successivement dans l'école anglaise, en vertu des lois du 15 août 1876 et du 26 août 1880, mais avec des tempéraments que nous ne connaissons pas en France, les trois principes de l'obligation, de la laïcité et de la gratuité.

Dès 1833, la question de l'instruction primaire avait été portée devant le Parlement par lord Brougham et lord John Russell; il s'agissait alors seulement de provoquer, par des subventions de l'État, la formation d'associations laïques qui auraient ouvert des écoles à côté de celles que les sociétés religieuses avaient fondées. Cette première tentative échoua; les Chambres se prononcèrent contre toute ingérence de l'État dans l'école. Mais en 1868, à la suite d'une enquête faite sur l'état des écoles, le projet de 1833, élargi et développé, reparut en même temps à la Chambre des lords et à la Chambre des communes. Les débats aboutirent à une série de lois qui constituent ce que l'on appelle les *Elementary acts education*, et dont la première et la plus importante, la loi Forster, du 17 février 1870, créa l'institution des *school boards*. Elle décida que dans toutes les communes qui n'avaient pas d'écoles, ou qui n'en avaient que d'insuffisantes, il serait formé des comités chargés de créer eux-mêmes des écoles que l'Etat subventionnerait moyen-

nant certaines conditions, savoir : obligation pour toute école subventionnée de se soumettre à l'inspection de l'État et défense de donner dans l'école aucun enseignement religieux dogmatique, c'est-à-dire se rapportant à une confession déterminée.

Cette dernière condition, objet de la clause Cooper Temple, est particulièrement à remarquer; elle est, en effet, l'expression du principe de la neutralité scolaire ou, pour mieux dire, de la laïcité, telle qu'on l'entend en Angleterre. Chez nous, la laïcité, ce n'est pas seulement l'exclusion du dogme dans l'enseignement officiel, c'est l'enlèvement du crucifix, l'interdiction de la prière, la proscription de toute idée religieuse dans l'école. En Angleterre, pas plus qu'en Amérique, la laïcité n'a ce caractère; la loi n'autorise pas seulement la prière, elle l'ordonne, elle en fait une condition de la subvention, elle prescrit de même la lecture de la Bible, et le chant des cantiques figure dans le programme des exercices obligatoires. Ajoutez à cela que l'instituteur anglais dépend, comme nous le verrons, des habitants qui le nomment.

La fondation des nouvelles écoles fut confiée, avons-nous dit, aux *school boards* par la loi de 1870, qui créa cette institution. Le *school board* est un conseil local électif, établi dans chaque paroisse ou dans chaque district scolaire; il se compose de cinq à quinze membres, qui sont nommés, dans les villes, par le conseil municipal, et, dans les campagnes, par les contribuables, la loi anglaise, plus courtoise que la nôtre, accorde aux femmes l'éligibilité.

Le *school board* a l'administration de l'école qu'il a fondée. Il exerce sur elle des pouvoirs très étendus; c'est à lui qu'appartient notamment la nomination des instituteurs, c'est lui qui fixe la durée de la fréquentation scolaire, c'est lui enfin qui a seul le droit de punir les manquements à la loi, qui déclare l'enseignement obligatoire[1]. Le *school board* forme d'ailleurs une société ayant son patrimoine et son budget, et investie de tous les avantages de la personnalité civile. Au-dessous des *school boards*, une loi de 1876 créa les *attendance commitees;* ce sont des comités institués spécialement pour faire connaître les prescriptions de la loi scolaire et assurer l'assiduité; ils ont par suite des attributions beaucoup plus restreintes que les *school boards;* ils ne peuvent faire aucune dépense sans l'avis de l'autorité de laquelle ils dépendent. A certains points de vue, on peut comparer les *attendance commitees* à nos commissions scolaires; ils s'en distinguent, en particulier, en

[1] L'acte du 26 août 1880 porte que les poursuites sont laissées à la discrétion de l'autorité locale, même dans le cas où la contravention consisterait en une négligence habituelle; l'acte du 15 août 1876 obligeait, en pareil as, l'autorité locale à agir.

ce qu'ils se recrutent uniquement par voie d'élection; ils sont, en effet, nommés, chaque année, dans les bourgs par le conseil du bourg, et dans les paroisses par les gardiens de l'union. Bien qu'elles aient un caractère officiel, les écoles créées par les *school boards* ne sont donc pas des écoles d'État; l'État n'exerce sur elles qu'un droit d'inspection motivé par les subventions qu'il leur accorde.

Les écoles publiques ne sont pas, du reste, les seules en Angleterre qui soient subventionnées; les écoles privées jouissent des mêmes avantages, pourvu qu'elles se soumettent à l'inspection de l'État, et que leurs statuts ne contraignent aucun enfan à suivre un enseignement religieux contre la volonté de ses parents; la loi n'exige pas qu'on exclue cet enseignement du programme de l'école, elle veut seulement qu'il ne soit pas obligatoire. En fait, un grand nombre d'écoles libres ont accepté ce régime et ont atteint aussi un développement extraordinaire. Nous en citerons une qui jouit d'une grande célébrité, et qui est probablement l'école primaire la plus nombreuse de l'Europe, c'est la *Jews' free school* de Londres, école israélite située dans l'un des faubourgs les plus pauvres de la ville, à Bell-Lane, dans Spitalfields. Cette école, fondée en 1817, ne comprend pas moins de 3200 élèves auxquels l'enseignement est donné par 89 maîtres et maîtresses. En 1883, les subventions accordées à la *Jews' free school* se sont élevées à 66 550 francs, auxquelles se sont ajoutés près de 800 000 francs de contributions volontaires. On a calculé que la fondation et l'entretien des écoles libres en Angleterre a coûté, de 1870 à 1881, 726 676 livres sterlings. Un peuple qui s'impose volontairement de tels sacrifices n'a pas besoin d'écoles d'État!

Les subventions que le gouvernement accorde aux écoles ne sont pas laissées à la discrétion du ministère, la loi a établi elle-même un tarif, qui est d'ailleurs assez compliqué. En principe, les subventions doivent être proportionnées aux progrès réalisés par chaque école d'après les rapports des inspecteurs; c'est ce que l'on appelle le système du *payment by results;* mais on doit tenir compte, pour apprécier ces progrès, de plusieurs circonstances qui forment autant de chefs de subvention. Le nombre des élèves qui fréquentent l'école est un premier élément d'appréciation; c'est ainsi que toute école installée dans de bonnes conditions hygiéniques a droit à une subvention de 4 schellings et 6 pences par élève pour les présences moyennes. La bonne tenue de l'école, considérée principalement au point de vue de la discipline et de la capacité des maîtres, est une autre cause de subventions; il peut être alloué de ce chef des subventions de mérite s'élevant à 1, 2 ou 3 schellings par élève. Des subventions beaucoup plus importantes, et qui varient avec la na-

ture des matières, dépendent des résultats obtenus dans les examens que les inspecteurs font subir chaque année aux élèves. Enfin, des subventions spéciales peuvent encore être accordées lorsque les élèves d'une école justifient de connaissances qui ne figurent pas dans le programme obligatoire; ainsi, dans les écoles de filles, l'apprentissage de la couture et l'étude de la musique donnent droit à une subvention de 1 schelling par élève. Si l'on fait le total de toutes les subventions qu'une école peut obtenir, on trouve que ce total peut s'élever jusqu'à 20 schellings et 10 pences par élève. La *Jews' free school* de Londres a reçu presque ce maximum en 1883.

Tant que la rétribution scolaire a été maintenue dans les écoles publiques fondées par les *school boards*, le système que nous venons d'analyser n'a pas eu beaucoup d'adversaires; mais il a été vigoureusement attaqué depuis que cette rétribution a été supprimée, et remplacée par un impôt scolaire, la *school rate*, qui frappe sans distinction tous les contribuables. La taxe scolaire ne profitant, en effet, qu'aux écoles publiques, d'ailleurs subventionnées comme les écoles libres, celles-ci se trouvent vis-à-vis des premières dans une position nécessairement inégale, et cette inégalité est considérée, non sans raison, par beaucoup d'esprits comme une atteinte à la liberté. Les uns réclament l'application du système canadien, d'après lequel les contribuables ont la faculté de désigner les écoles qui profiteront de leur argent; les autres demandent que si la première combinaison est trop difficile à réaliser, le gouvernement attribue une part de la *school rate* aux écoles libres, indépendamment des subventions qu'il leur octroie. Il est à remarquer que l'inégalité dont nous parlons n'existe pas dans les colonies anglaises; à l'île Maurice, à la Jamaïque, au Canada et dans l'Inde, la loi n'a pas admis, comme dans la métropole, le principe de la gratuité. Lorsque le marquis de Ripon fut nommé vice-roi des Indes, une députation, présidée par lord Halifax, lui exprima le vœu de le voir protéger le régime scolaire colonial et demanda même qu'on l'étendît à l'enseignement secondaire. A l'île Maurice, des précautions particulières ont été prises pour assurer le respect de la loi religieuse; les écoles catholiques sont placées sous le contrôle d'inspecteurs catholiques, et les autres, sous celui d'inspecteurs protestants.

Le mécanisme adopté pour la répartition des subventions est lui-même défectueux à plusieurs points de vue : d'abord il subordonne le chiffre des subventions aux appréciations souvent arbitraires des inspecteurs de l'État; en outre, les résultats obtenus dans les examens étant le principal criterium pour ces appréciations, tous les efforts tendent vers ce but, de là souvent une fausse direction imprimée à l'enseignement et surtout à l'éducation. On commence à le

reconnaître en Angleterre ; beaucoup d'hommes compétents se prononcent aujourd'hui contre le système du *payment by results*. A la conférence internationale, qui eut lieu à South-Kensington, au mois d'août 1884, le secrétaire de l'union nationale des instituteurs primaires, membre du *school board* de Londres, formule, ainsi que la plupart des orateurs, les critiques les plus vives contre ce système. Les mêmes attaques se produisirent aussi l'année dernière à la Chambre des communes ; à l'occasion du débat annuel sur le code scolaire [1], M. Talbot, député de l'université d'Oxford, fit une motion pour que l'on élevât le coefficient attribué à l'assiduité dans le tarif des subventions. Dans la séance du 16 juin 1884, les députés conservateurs demandèrent aussi que l'on s'attachât plutôt à la fréquentation qu'à l'examen ; mais la réforme proposée trouva dans M. Mundella, vice-président du comité du conseil privé, un adversaire puissant qui la fit écarter. Il est certain, néanmoins, qu'il s'est formé en Angleterre un courant d'opinion qui amènera peut-être prochainement dans la législation scolaire des modifications favorables à la liberté.

L'école adoptée est pour la Belgique ce qu'est pour l'Angleterre l'école subventionnée que nous avons décrite. Ce ne sont pas deux institutions différentes, mais deux applications du même principe, c'est-à-dire deux formes de la décentralisation scolaire. A toutes les époques, on trouve le principe de décentralisation à la base des institutions scolaires de la Belgique. Les lois de 1818, de 1842 et de 1884 en témoignent. Pendant quelques années, cependant, le peuple belge connut le régime des écoles d'État, inauguré en 1879 par une loi que l'on appelait hier encore la loi de malheur. Œuvre du même parti politique que la loi française de 1882, elle atteignait le même but par des moyens aussi efficaces quoique différents. Il n'y a là rien qui doive étonner, M. Jules Ferry et M. Frère-Orban ne sont-ils pas fils de la même mère, n'ont-ils pas été tous deux élevés sur les genoux de la franc-maçonnerie ! Personne n'ignore que la loi du 1er juillet 1879 fut presque à elle seule l'enjeu des dernières élections législatives en Belgique, et qu'elle contribua, il y a un an, plus qu'aucune autre cause, à la chute du ministère libéral, en ramenant au pouvoir le parti conservateur. La révision scolaire s'imposa par suite au nouveau gouvernement comme la première réforme à accomplir. C'était une tâche difficile, réclamant beaucoup de fermeté, mais aussi beaucoup de sagesse. Pendant cinq ans la lutte avait été ardente et opiniâtre, le pays était couvert d'écoles, les unes établies par l'État, et désertées dans plus de deux cent cin-

[1] Le code scolaire est déposé chaque année en Angleterre sur le bureau des Chambres, pour être discuté et voté à nouveau comme la loi du budget.

quante communes, les autres fondées par les particuliers, et fréquentées par près de six cent mille élèves. Tout cela ne s'était pas fait sans efforts; on peut dire qu'à ce moment les catholiques fléchissaient sous le fardeau de leurs sacrifices, et les contribuables, sous les charges du budget. La tâche du nouveau gouvernement était difficile, disons-nous; en effet, d'un côté, on ne devait plus obliger les communes à entretenir à grands frais des écoles officielles, alors qu'elles possédaient des écoles libres en nombre suffisant; de l'autre, on ne pouvait pas supprimer, par voie législative, les écoles officielles regardées comme inutiles, sans aller, dans certains cas, contre le vœu des municipalités. Les conservateurs décidèrent de constituer les communes juges elles-mêmes de la question; c'était revenir aux principes d'autonomie et de liberté qui avaient inspiré le législateur belge jusqu'en 1879. Telle fut l'œuvre de la loi de 1884, qui fut moins une loi de principe qu'une loi de circonstance, mais qui constitue néanmoins une des lois scolaires les plus libérales de l'Europe.

Cette loi, qui retire à l'État la direction de l'instruction primaire pour la restituer aux communes, pose les bases de l'école adoptée, dont l'origine remonte en Belgique à la loi de 1842. Toute commune est obligée d'avoir au moins une école; l'école est placée sous la direction du conseil municipal, ce conseil nomme l'instituteur; il a le droit de le suspendre, il peut même le révoquer, toutefois avec l'avis de la députation permanente[1]. Le rôle de l'État se manifeste uniquement par l'inspection et les subventions. Dans les communes où il existe des écoles libres, le conseil municipal peut adopter une de ces écoles et se dispenser ainsi d'avoir une école officielle. C'est en cela que consiste le droit d'adoption. Toutefois, sur la réclamation de vingt chefs de famille, la commune peut être obligée d'entretenir une école municipale proprement dite. Cette disposition a été critiquée selon nous avec raison. Certes, nous estimons que les réformes modérées sont les réformes durables, *violentum non durat*, aussi approuvons-nous les conservateurs belges d'être restés au pouvoir ce qu'ils étaient dans l'opposition, c'est-à-dire des hommes de liberté; mais donner à vingt individus le droit de contraindre une commune à s'endetter pour entretenir une école publique quand il y a, dans cette même commune, une ou plusieurs écoles libres, qui ont la confiance des familles et qui suffisent, sous la surveillance de l'autorité, à tous les besoins de l'enseignement, n'est-ce pas exagérer les droits de la minorité, n'est-ce pas dépasser la limite des concessions légitimes?

La loi de 1884 ne fait guère que poser le principe de l'adoption

[1] La députation permanente correspond à peu près à notre commission départementale.

sans en régler l'application; elle décide seulement que l'école adoptée sera soumise à l'inspection de l'État. Une circulaire, adressée, il y a peu de mois, par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, aux gouverneurs de province détermine les conditions de l'adoption. D'après cette circulaire, toute école privée, pour être adoptée, doit être établie dans un local convenable; les membres du personnel enseignant doivent, pour la moitié au moins, être diplômés, ou avoir subi l'examen dont il est parlé à l'article 8 de la loi de 1884; toutefois, par mesure transitoire, le ministre peut, pendant deux ans, à dater de la promulgation de la loi, dispenser de cette seconde condition. Si l'enseignement religieux fait partie du programme, il doit être donné au commencement ou à la fin des classes; les enfants dont les parents en font la demande sont dispensés d'y assister. L'école adoptée est soumise à l'inspection de l'État, mais les inspecteurs ne peuvent donner d'ordres ni aux instituteurs ni aux communes. L'école adoptée doit recevoir les enfants pauvres, sans pouvoir exiger d'autre rétribution que celle prévue par l'article 3 de la loi. La circulaire indique en outre les formalités à remplir pour parvenir à l'adoption; à ce point de vue, elle distingue : ou la commune conserve une école communale, dans ce cas l'adoption dépend uniquement du conseil municipal, le gouvernement n'a pas à intervenir, ni même la députation permanente; ou bien, au contraire, la commune ne veut conserver aucune école communale, il lui faut alors obtenir une autorisation du gouvernement, qui l'accorde sous la forme d'un arrêté royal, après avoir pris connaissance de la délibération motivée du conseil municipal. L'État, qui inspecte les écoles adoptées comme les écoles publiques, subventionne les unes comme les autres. Le crédit porté de ce chef au budget de 1884 s'élevait à 6 325 000 francs. Le mode de répartition de ces subventions a été modifié depuis la nouvelle loi. Aujourd'hui la base de la répartition est un subside proportionné à la population de la commune, calculé à raison d'un franc par habitant. Ce tarif peut être modifié en plus ou en moins. Une circulaire également récente porte, en effet, qu'aucune commune ne doit recevoir moins des 3/5 de ce qu'elle a reçu en 1883, ni moins de 600 francs. En principe, le subside de l'État ne peut pas dépasser le double de la part d'intervention de la commune dans les frais de service ordinaire de l'instruction primaire.

Le régime de l'adoption fut appliqué immédiatement sur une grande échelle. Le rapporteur du budget de l'intérieur et de l'instruction publique, appréciant le résultat des modifications introduites dans l'organisation scolaire pour 1060 communes, sur 2584 que compte la Belgique, déclare que, pendant les quelques semaines

écoulées entre la promulgation de la loi et le 1er janvier 1885, 1136 écoles communales ont été maintenues, 836 supprimées et 1180 écoles libres adoptées. Le nouveau système amena, dès 1884, des dégrèvements considérables dans le budget des communes, et dans celui de l'État, une diminution de 4 589 939 francs sur l'exercice précédent. Rappelons que les écoles normales privées peuvent aussi être adoptées par le gouvernement.

Il y avait dans la réforme scolaire en Belgique une question très délicate, celle de l'enseignement religieux ; fallait-il le rétablir obligatoirement dans le programme de l'école? Le parti conservateur, maître du pouvoir, ne crut pas devoir trancher cette difficulté législativement; sur ce point, comme pour la question du maintien ou de la suppression des écoles officielles, il voulut qu'on se conformât au vœu des familles, c'est-à-dire qu'on suivît la décision des conseils communaux. Il eut foi dans le sentiment catholique du pays; certains ont pensé que cette confiance était aveugle, l'expérience n'a pas tardé à prouver qu'elle était justifiée. Parlant, il y a peu de temps, devant la Chambre, de la faculté qui appartient aux communes d'inscrire l'enseignement religieux dans le programme des écoles publiques, l'un des ministres, M. Thonisseu, s'exprime ainsi : « La chute de la loi de 1879 a pris dans toutes les provinces, même dans celles où l'opinion libérale possède la majorité, le caractère d'une véritable délivrance. Partout les conseils communaux se sont empressés de répudier l'enseignement neutre, d'inscrire l'enseignement religieux au nombre des matières obligatoires du programme. Et cependant je m'empresse de dire que le gouvernement n'a exercé aucune pression quelconque. L'administration manque de renseignements positifs sur quelques communes, mais dès à présent il est permis d'affirmer, d'une manière générale, qu'à part Bruxelles et ses faubourgs, Anvers, Louvain, Charleroi, Liège, Huy et un petit nombre d'autres localités, l'universalité des communes s'est volontairement prononcée contre l'enseignement neutre. Le système de la loi de 1879 est répudié par le pays. » Gand a été l'une des premières villes à entrer dans le mouvement. Sur la demande du collège des bourgmestres et des échevins, l'évêque consentit, moyennant certaines conditions, à ce que l'enseignement religieux fût donné par le clergé aux élèves catholiques des écoles communales. Il en a été ainsi presque partout.

En étudiant l'organisation scolaire de l'Angleterre et de la Belgique, nous avons décrit deux institutions qui se rattachent au même principe, mais qui diffèrent cependant beaucoup entre elles. Le régime anglais et le régime belge ne procèdent pas, en effet, des mêmes causes. En Angleterre, il s'agissait en 1870 d'augmenter le

nombre des écoles, en provoquant les efforts de l'initiative individuelle, de là, la création des *school boards*. En Belgique, l'école adoptée est née en 1884 de la nécessité de réduire le nombre des écoles officielles. L'école belge est, comme l'école anglaise, soumise à l'inspection de l'État; toutes les deux aussi sont subventionnées par le gouvernement, seulement la subvention dépend pour l'une des notes obtenues dans les examens, pour l'autre uniquement du nombre des élèves. En outre, une différence essentielle se rattache à leur constitution; tandis que l'école anglaise doit son origine à un comité de particuliers, investis toutefois d'un mandat officiel lorsqu'il s'agit d'un *school board*, l'école belge, publique ou adoptée, a les caractères d'un établissement municipal.

Pendant que la Belgique préparait l'évolution politique qui devait amener la réforme scolaire que nous venons d'étudier, un mouvement de même nature s'opérait en Autriche et y produisait le même résultat. En 1868, le parti libéral allemand avait laïcisé l'école et attribué à l'État la direction de l'enseignement. En 1879, la majorité se trouva déplacée au profit des catholiques dans la Chambre des députés, et aussitôt on vit apparaître les projets de révision scolaire. Ils provoquèrent de longs débats; là aussi on lutta avec ardeur dans les deux camps, et pendant quatre ans l'opposition libérale barra le chemin à la réforme; finalement, le succès complet des conservateurs s'affirma dans la loi du 29 avril 1883, qui fit rentrer la religion dans l'école, et fonda la nouvelle organisation scolaire sur l'autonomie provinciale. Le principe de l'instruction obligatoire, décrété en 1868, est maintenu, mais les mesures de contrainte destinées à en assurer l'application sont fixées par la législation de chaque province; en fait, les règlements édictés sur ce point par la province de Salzbourg ont été reproduits presque partout. La gratuité n'est pas inscrite dans la loi; c'est aussi à la législation de chaque province à l'établir si les habitants la réclament. A ce point de vue, signalons une disposition très libérale de la loi autrichienne, celle qui décide que, dans les localités où la rétribution est supprimée, les parents qui font instruire leurs enfants chez eux ou dans une école privée sont exempts de l'impôt scolaire. Il appartient également à chaque province de statuer sur la création des écoles; la loi se borne à déterminer certains cas dans lesquels leur établissement est obligatoire. Le régime de l'adoption est consacré dans ces termes par la nouvelle loi : « Quand un établissement privé satisfait dans une commune aux besoins de l'instruction, cette commune peut être dispensée de fonder une nouvelle école. » Ajoutons que les écoles privées, qui sont sous la surveillance du gouvernement,

peuvent obtenir le droit de délivrer des certificats d'aptitude égaux à ceux de l'État lorsque leur organisation est semblable à celle des écoles publiques de même nature. La question religieuse est résolue dans le sens de l'enseignement confessionnel, mais le système consacré sur ce point par la loi autrichienne est inspiré par un respect sincère pour les convictions des familles. En effet, « ne peuvent être nommés chefs d'une école que ceux qui justifient de leur instruction religieuse dans la confession à laquelle appartient la majorité des élèves de l'école ». A la tête d'une école où les enfants sont en majorité catholiques, on met un instituteur catholique, tandis qu'on nomme un instituteur protestant là où la majorité des enfants est protestante. Cette disposition est peut-être celle qui a provoqué les plus vives attaques des libéraux; mais le ministre de l'instruction publique répondit victorieusement à leurs objections : « En quoi cela est-il contraire aux principes constitutionnels? N'est-il pas naturel que le maître d'école, chargé de donner aux enfants l'éducation morale, et même de surveiller dans une certaine mesure leur éducation religieuse, professe la même religion que ses élèves? » Le gouvernement a déposé, il y a peu de temps, un projet de loi, en vue de faire allouer une rémunération aux ministres du culte qui enseignent la religion dans les écoles. Le régime hongrois se confond, sur presque tous les points, avec le régime autrichien; il en est de même de celui du nouveau royaume de Serbie.

Ainsi que nous l'avons dit, le système de l'adoption est appliqué aussi en Portugal. D'après la loi du 2 mai 1878, les chambres municipales qui subventionnent des écoles libres où l'enseignement est donné gratuitement aux élèves pauvres sont dispensées d'établir une école officielle.

## III

Nous voici maintenant en présence du troisième régime scolaire, celui des écoles d'État. Nous entendons par écoles d'État celles qui sont placées directement dans les mains du pouvoir central, l'enseignement primaire constituant un grand service public rétribué par l'impôt. L'État n'exerce pas un simple pouvoir de surveillance et de contrôle sur les établissements d'instruction, il préside à leur fondation, les administre, les dirige, nomme leur personnel, fixe leurs méthodes, arrête leurs programmes, règle enfin tous les détails de leur fonctionnement. Le pouvoir local n'intervient que pour payer les dépenses que lui impose le gouvernement; à part cela, tout se fait sans lui et en dehors de lui. Cette conception de l'école, qui d'ailleurs n'exclut pas nécessairement l'existence d'écoles privées à côté des écoles officielles, est étrangère

aux peuples libres ; même chez les nations les plus centralisées de l'Europe, l'autorité locale possède des attributions plus ou moins importantes en matière scolaire ; la France est le seul peuple où l'on trouve le système de l'école d'État appliqué avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire où les fonctions scolaires du pouvoir local soient réduites au rôle que nous avons indiqué. On trouvera dans ce qui va suivre les preuves de cette affirmation, justifiée déjà en partie par ce que nous avons dit de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Autriche et du Portugal.

Si nous n'avions pas limité notre étude aux peuples de l'Europe, nous citerions les États-Unis parmi les nations qui ont fondé l'enseignement primaire sur les principes de la plus large décentralisation ; encore aujourd'hui, l'idée de l'État enseignant est considérée comme une monstruosité ; nous parlerions aussi du Brésil, où l'enseignement à tous les degrés est organisé sur les bases les plus libérales, où les provinces et les municipalités choisissent les instituteurs, fixent les méthodes, arrêtent les programmes, l'État ne jouissant même pas du droit d'inspection, et l'on apprécierait les fruits de ce régime, en voyant telle province, comme celle de l'Amazone, par exemple, consacrer le tiers de ses revenus à l'instruction publique, et le nombre des écoles se doubler presque, dans l'empire, en cinq années.

L'Allemagne n'est assurément pas un pays de décentralisation, cependant on y pratique, dans une certaine mesure, même en Prusse, l'autonomie communale en matière scolaire. En Prusse, toute école communale forme une société ayant son patrimoine et ses taxes particulières. Cette société est administrée par un conseil local, le *Schulvorstand* dans les campagnes, la *Schuldeputationen* dans les villes. Le conseil scolaire, en grande partie électif, est en général composé du curé ou du pasteur, auquel appartient la présidence, du bourgmestre, de plusieurs membres du conseil communal, et quelquefois aussi d'un certain nombre de chefs de famille, nommés par l'inspecteur cantonal sur la désignation du conseil. Le *Schulvorstand* et la *Schuldeputationen* ont des attributions beaucoup plus étendues que notre commission scolaire ; ils ne sont pas chargés seulement, comme celle-ci, d'assurer l'assiduité, ils ont la surveillance de l'école et l'administration de ses finances. Les comités locaux sont en communication avec un comité central, placé au chef-lieu de département, présidé par le préfet, mais recruté parmi les membres de l'assemblée départementale. L'inspection des écoles est généralement exercée en Allemagne par l'autorité ecclésiastique ; cette règle, écrite dans le code général de Prusse de 1794, constitue encore maintenant une des lois fondamentales en matière

scolaire. Il est vrai que, dans certains pays, notamment dans le grand-duché de Bade, des lois déjà anciennes ont enlevé au clergé le droit d'inspection, pour le confier à des fonctionnaires laïques, et même, à l'époque des lois de mai, l'influence de M. de Bismark fit de cette réforme une mesure presque générale; mais il semble bien que les dispositions prises contre le clergé ont été peu appliquées, car, d'après une statistique publiée en 1884, sur 7887 inspecteurs locaux, on en compte 7306 qui sont ecclésiastiques, et sur 700 inspecteurs d'arrondissement, 631. Cet état de choses est conforme, du reste, à l'opinion qui règne aujourd'hui en Allemagne, relativement aux rapports de l'Église et de l'école. L'esprit qui animait, il y a une quinzaine d'années, les congrès d'instituteurs s'est profondément modifié. On demande encore que les inspecteurs ne soient plus choisis parmi les membres du clergé, mais le sentiment religieux se manifeste néanmoins dans toutes les réunions. Dans la conférence de Grandenz, par exemple, en 1881, on affirme hautement que la soumission à l'Église et à ses représentants est le premier devoir de l'instituteur; dans la conférence officielle d'Anhalt, en 1880, on discute les moyens d'assurer plus efficacement l'assiduité des élèves à l'église; dans celle de Putlitz, on se préoccupe de rétablir, chez les enfants qui l'ont perdue, l'habitude de la prière; certes, ce ne sont pas des préoccupations de cette nature que l'on exprime dans les assemblées pédagogiques qui se réunissent, à Paris, sous la présidence du ministre de l'instruction publique! Chose remarquable, l'idée de supprimer l'enseignement religieux dans l'école n'a jamais été émise dans une seule conférence en Allemagne. Le gouvernement, du reste, favorise plus que jamais cet enseignement; c'est ainsi que, dernièrement, une circulaire de M. de Gosler, ministre des cultes et de l'instruction publique de Prusse, a augmenté le temps consacré dans l'école à la lecture de la Bible, et rendu obligatoires certaines parties du catéchisme, qui étaient jusque-là facultatives. L'organisation scolaire que nous venons de décrire se retrouve dans presque toutes les provinces de l'Allemagne. Une disposition de la nouvelle loi bavaroise rappelle le respect du législateur autrichien pour la liberté de conscience : l'instituteur, d'après l'ordonnance royale du 26 août 1883, doit toujours appartenir à la religion de la majorité des enfants qui fréquentent l'école; dans les écoles mixtes comptant plusieurs maîtres, ceux-ci sont choisis dans les différentes confessions proportionnellement au nombre d'élèves de chacun. On doit veiller, d'ailleurs, dans les localités où il n'existe que des écoles mixtes, à ce que les enfants appartenant aux diverses confessions reçoivent séparément l'enseignement religieux.

La dernière loi scolaire du Luxembourg a été promulguée pendant la discussion des projets français. C'est aussi une loi de décentralisation. Les instituteurs sont nommés ou révoqués par les administrations communales, sur l'avis de l'inspecteur et sur l'approbation du directeur général compétent. Dans chaque commune, il existe une commission scolaire, composée du bourgmestre ou de son délégué président, et d'un ecclésiastique nommé par le gouvernement, sur la présentation du chef du culte. On a décrété l'obligation, mais on a repoussé la gratuité et la laïcité.

C'est la loi du 17 août 1878, modifiée sur quelques points seulement en 1882, qui régit actuellement l'instruction primaire en Hollande. Aux termes de cette loi, les instituteurs sont nommés par le conseil communal; ils doivent, d'ailleurs, être pourvus d'un diplôme et d'un certificat de moralité. Lorsque l'instituteur est chargé de la direction d'une école, sa nomination est précédée d'un concours; ce n'est que dans les écoles entretenues exclusivement par l'État que les instituteurs sont nommés par le ministre. Les inspecteurs provinciaux de district et d'arrondissement exercent une surveillance générale sur les écoles, mais la surveillance locale appartient aux bourgmestres et aux échevins. Le conseil communal peut instituer une commission spéciale, chargée de veiller à la bonne tenue des écoles. En ce moment, le parti conservateur poursuit la révision de la législation scolaire, il voudrait diminuer encore les droits de l'État, et faire adopter le principe qu'il ne doit être créé d'écoles publiques que dans les communes où l'enseignement privé est insuffisant. Le gouvernement, qui avait fait lui-même un nouveau pas dans la voie de la décentralisation en 1884, relativement au concours financier de l'État, a présenté, récemment, un projet de loi inspiré par le programme des conservateurs.

Nulle part la décentralisation scolaire n'est plus largement appliquée que dans les États scandinaves, où les progrès de l'instruction sont tels, qu'en Suède, notamment, en 1879, sur cent enfants ayant l'âge scolaire, plus de quatre-vingt-quinze fréquentaient les écoles publiques ou privées.

En Suède, le pays est divisé en districts scolaires; généralement, il y a autant de districts que de paroisses. Dans chacun de ces districts siège un conseil scolaire, composé du pasteur président et de quatre membres au moins, nommés pour quatre ans par l'assemblée paroissiale. C'est ce conseil qui a l'administration de toutes les écoles du district; il fait, avec l'approbation du chapitre cathédral, des règlements concernant les méthodes, la discipline et la durée des classes. Il a même dans ses attributions l'inspection des écoles privées et la surveillance de l'éducation à domicile. Des inspecteurs,

nommés pour cinq ans par le gouvernement, sont chargés de faire des rapports au ministre et de proposer au conseil scolaire les améliorations à réaliser. Les instituteurs sont nommés par l'assemblée de paroisse, sur une liste de trois candidats que présente le conseil scolaire, après leur avoir fait subir certaines épreuves.

En Norwège, chaque district scolaire est placé sous la direction de deux assemblées : le conseil municipal, élu par les habitants de la paroisse, est chargé des questions de finance; il vote les crédits nécessaires à l'entretien des écoles, arrête le budget des dépenses, et fixe la taxe que chaque habitant est tenu de payer dans la proportion de ses ressources. Toutes les autres questions sont de la compétence du comité d'école, composé du pasteur, qui le préside, d'un instituteur du district, nommé par ses collègues, du président du conseil municipal, et d'un certain nombre de membres de cette assemblée. Au-dessus des conseils de district, il y a des comités provinciaux, composés de tous les présidents du conseil provincial; certains fonctionnaires de la province en font partie, mais seulement avec voix délibérative. De même qu'en Suède, l'inspection appartient au clergé.

En Danemark, la commission scolaire qui fonctionne dans chaque commune est nommée en entier par le conseil municipal, elle est présidée par le curé; au siège de chaque prévôté, il y a une direction scolaire, comprenant, d'une part, le prévôt et le bailli, et, d'autre part, un conseil recruté à l'élection.

L'organisation des écoles en Espagne ne tardera pas à être modifiée; le ministre du Fomento [1] a annoncé, en février dernier, aux Cortès, qu'il préparait un projet de loi sur l'instruction publique. Les journaux espagnols ont fait connaître les principales dispositions de ce projet; il est conçu, dans un esprit décentralisateur. Les écoles sont du reste placées actuellement sous la direction des juntes locales et provinciales, l'État n'a qu'un rôle de surveillance. L'instruction primaire est presque complètement à la charge des communes; dans l'un des derniers budgets, les subsides du gouvernement ne figurent que pour 250 000 francs, tandis que les dépenses payées par les municipalités s'élèvent à 21 millions. La nécessité du brevet n'existe que pour les instituteurs publics.

Nous avons déjà dit que le Portugal avait admis le système de l'adoption. L'administration des écoles publiques, proprement dite, appartient aux communes; comme en Espagne, l'État n'intervient que pour inspecter et subventionner. D'après la loi de 1878, les instituteurs et institutrices sont nommés par les chambres munici-

[1] L'instruction publique ne forme pas, en Espagne, un ministère spécial; elle est rattachée au ministère du Fomento, qui comprend, en outre, les travaux publics, le commerce et l'agriculture.

pales; sur la présentation du comité scolaire, elles peuvent ouvrir un concours. Le comité scolaire, établi dans chaque commune, est composé de trois personnes choisies par la chambre soit parmi ses membres, soit parmi les autres habitants de la commune. En outre, dans chaque paroisse ou groupe de paroisse, où se trouve une école, il doit y avoir un délégué paroissial du comité scolaire nommé par lui. Ce délégué, chargé de surveiller l'école et l'instituteur, jouit de certains avantages; ainsi il est exempté, pendant toute la durée de ses fonctions, du payement des contributions directes communales et du logement des troupes en temps de paix. Il y a aussi des comités de paroisse qui dépendent du comité scolaire dont ils facilitent l'action. Il y a même des comités d'encouragement, de bienfaisance, nommés par la chambre municipale et comprenant au moins sept membres, dont trois dames.

La législation scolaire de l'Italie est fondée sur l'autonomie municipale et provinciale. La dernière loi promulguée sur la matière a pour objet d'organiser le principe de l'obligation; la laïcité n'a pas été admise, malgré les tentatives faites en 1873 pour l'établir. Dans chaque province siège un comité scolaire, composé du préfet, d'un provéditeur ou surintendant général des écoles, et de six autres membres, dont deux sont nommés par le ministre, deux par la députation provinciale, et deux par le conseil municipal du chef-lieu de la province. Les élections sont faites pour trois ans. Le conseil scolaire provincial n'a pas seulement la surveillance des écoles, il a le choix des livres, il confirme l'élection des instituteurs, il prononce contre eux les peines disciplinaires, sauf appel de ceux-ci devant le ministre. Le conseil provincial se fait représenter auprès de chaque école par un délégué. Les écoles normales sont régies par un comité, composé de l'inspecteur des écoles primaires, du syndic de la commune, du directeur de l'école et de deux membres élus pour trois ans par le conseil provincial. Celui-ci exerce lui-même une haute direction sur ces établissements; c'est ainsi, en particulier, qu'il nomme les examinateurs chargés de juger les épreuves d'admission.

L'organisation des écoles n'est pas la même en Suisse dans tous les cantons; il y a surtout une démarcation à faire entre les cantons de langue allemande et les cantons de langue française; toutefois, certains principes se retrouvent en général dans les uns comme dans les autres. Partout les écoles sont placées sous la surveillance d'une commission locale, dont la composition seulement varie avec les cantons; dans chacun des quatre-vingt-douze cercles du canton de Lucerne, par exemple, il existe un conseil de surveillance, dont les instituteurs dépendent, et qui est formé de trois à sept membres

choisis par les électeurs du cercle; l'action de ce conseil se combine avec celle de l'inspecteur cantonal et des inspecteurs de district. Dans le canton de Schaffhouse, la délégation scolaire est nommée par la municipalité; dans le canton d'Interwald, le soin de veiller à l'exécution des règlements scolaires appartient également aux conseils communaux. Généralement, les maîtres d'école sont nommés par les municipalités; à Bâle, ils sont élus par les pères de famille; leur nomination est quelquefois précédée d'un concours.

Enfin, l'autocratique Russie n'accorde elle-même qu'un pouvoir limité à l'État sur l'enseignement primaire. M. Hippeau écrivait en 1878 : « C'est encore dans le pays considéré comme le moins libre de l'Europe, et qui, sous plus d'un rapport, peut être considéré comme régi par les institutions les plus libérales, que le corps enseignant possède les plus grandes prérogatives, et qu'il est, comme je le montrerai, le plus indépendant de l'administration centrale. » Ce sont les particuliers, les communes et, plus tard, les *zemstvos* [1], qui ont fondé les écoles russes. L'État se borne à encourager par des subventions l'initiative locale. Il y a des conseils scolaires de district et de province. Le premier est composé de personnes nommées par les ministères de l'instruction publique et de l'intérieur et par l'autorité ecclésiastique, de deux membres du conseil administratif de district, de représentants de ceux qui ont fondé les écoles, et enfin de patrons d'école nommés par les communes. Quant au conseil scolaire de la province, il est formé du chef du diocèse, président, du gouverneur, du directeur des écoles et de deux membres du conseil provincial administratif. En outre des écoles dont nous venons de parler, un statut du 13 juin 1884 a fondé des écoles ecclésiastiques dont l'empereur favorise beaucoup le développement. Les particuliers ont d'ailleurs toute liberté, en Russie, pour établir des écoles avec l'autorisation du conseil scolaire du district. L'État, qui n'intervient guère, comme nous l'avons dit, dans l'enseignement que pour le subventionner, ne supporte qu'une faible partie des charges de cet enseignement : il ressort d'une statistique publiée par un journal tchèque en 1883, que le nombre des écoles primaires était, à cette époque, de 24 853, celui des élèves de 2 millions environ, et que la dépense totale s'élevait à 8 millions de roubles, dont 41 pour 100 fournis par les communes, 34 pour 100 par les *zemstvos*, et 25 pour 100 seulement par l'État.

[1] Les *zemstvos* sont des assemblées provinciales. Cette institution, qui constitue un privilège particulier à certaines provinces de la Russie, rappelle un peu notre ancienne distinction des pays d'élection et des pays d'État.

Que l'on compare maintenant notre régime scolaire à tous ceux que nous venons de décrire, et que l'on dise si nous ne sommes pas, en matière d'enseignement primaire, le peuple le plus centralisateur de l'Europe! Partout où les autres mettent la liberté et l'autonomie, nous mettons l'autoritarisme et la centralisation. Qui donc chez nous fixe les méthodes, choisit les livres, arrête les programmes, nomme les instituteurs [1]? Est-ce la commune, est-ce le département? Non, c'est le pouvoir central agissant souvent sans contrôle et exposé à toutes les vicissitudes ministérielles. De là, l'invasion de l'enseignement par la politique, le bouleversement des programmes, la confusion des méthodes, l'instabilité du personnel, et l'école transformée en machine de guerre au service du pouvoir.

Croit-on donc que les nouvelles lois, qui établissent en France l'obligation, la gratuité et la laïcité de l'instruction, auraient eu les mêmes inconvénients, si notre organisation scolaire reposait sur les principes de décentralisation que l'on trouve dans les législations étrangères? Qu'un instituteur propage dans une école de mauvaises doctrines, qu'il donne un enseignement contraire aux croyances religieuses de ses élèves, que peuvent faire en France les pères de famille? Dans d'autres pays, en Amérique, en Suède, en Italie, en Suisse, en Hollande, en Portugal, en Angleterre, en Belgique, le conseil municipal qui a nommé cet instituteur le révoquerait ou en ferait prononcer la révocation; en France, le conseil municipal ne peut rien faire, le préfet ou le ministre ont seuls le droit d'intervenir, et s'il leur plaît de ne pas agir, on verra une commune catholique obligée de payer un instituteur franc-maçon, et d'entretenir à grands frais une école où l'on enseigne l'athéisme aux enfants. Un peuple qui est forcé de subir une contrainte de cette nature n'est pas un peuple libre. N'est-il pas extraordinaire, par exemple, qu'une ville comme celle de Lille, qui votait dernièrement un emprunt de 5 millions pour ses écoles, ne puisse même pas exprimer un vœu sur leur direction?

Des hommes que l'on rencontre dans les hautes sphères de l'Université ne jugent pas autrement que nous les effets de notre centralisation scolaire; voici, en particulier, comment s'exprime à ce sujet, dans la préface de ses *Excursions pédagogiques*, M. Michel Bréal, professeur au Collège de France : « La hiérarchie administrative, avec sa tendance à tout uniformiser et à tout réglementer, est le mal dont souffre à tous les degrés notre système d'instruction; n'est-il pas singulier que dans notre corps enseignant, ce soit

[1] On sait qu'aujourd'hui c'est le préfet qui nomme les instituteurs; malgré sa qualité de fonctionnaire, le recteur a été considéré comme un agent trop indépendant.

toujours un avancement de cesser d'enseigner? Un directeur d'école normale, à qui est confié le soin d'élever ces instituteurs dont on attend une si grande action sur la jeunesse, est le subordonné d'une quantité de fonctionnaires, desquels le seul rôle est d'inspecter, de contrôler, d'administrer. *Il faut malheureusement avouer qu'administration et démocratie paraissent chez nous deux termes qui s'appellent l'un l'autre.* Tandis qu'en d'autres contrées, en Suisse, par exemple, les villes et les cantons maintiennent avec un soin jaloux leur autorité sur l'école, laquelle, si on en juge par les résultats, n'a certes pas à s'en plaindre, il semble qu'en France on fasse acte de bon républicain en abdiquant sa part d'autorité, et en repassant tout au pouvoir central. »

Il semblerait cependant que la république a pour mission naturelle de restreindre l'action de l'État en favorisant le développement de l'autonomie locale; mais, au contraire, notre gouvernement autoritaire ne fait qu'étendre la centralisation. La commune avait encore un rôle dans l'école, elle payait; il est vrai qu'on disposait souvent de son argent sans son assentiment, mais enfin elle tenait elle-même la caisse, votait le budget de l'école et avait ainsi l'illusion du pouvoir. La république est entrée dans une voie qui ne laissera même plus aux communes cette illusion; aujourd'hui l'instruction primaire tend à devenir en France un service public payé par l'État; on sait, en effet, que depuis la loi des finances de 1881 les subventions accordées aux écoles par le gouvernement sont augmentées chaque année d'un crédit spécial de 14 millions, et si l'on examine comment se répartissent les charges de l'enseignement primaire d'après les derniers budgets, on voit que dans le budget de 1884, par exemple, les sommes affectées aux dépenses ordinaires de cet enseignement s'élèvent à 136 806 498 francs, dont 26 887 283 seulement sont fournis par les communes et 14 992 700 par les départements; quant à la contribution de l'État, elle est de 94 258 515 francs; en 1877, elle ne s'élevait qu'à 12 millions et demi. Ce rôle financier que l'État s'attribue dans l'école est d'ailleurs favorisé par beaucoup de communes qui, moins ouvertes que les autres aux illusions dont nous avons parlé, renonceraient volontiers à l'honneur de payer. Il en est même qui spéculent sur le Trésor et se font allouer des indemnités pour le loyer de maisons d'école dont elles sont propriétaires. Dans le rapport qu'il présenta en 1884 sur le budget du ministère de l'instruction publique, M. Antonin Dubost déclare que l'Etat paye ainsi indûment 5 ou 6 millions aux communes chaque année. Espérons que l'on est mieux renseigné dans les autres ministères! Lorsque l'évolution commencée sera accomplie, c'est-à-dire lorsque l'enseignement primaire sera devenu

un service public exclusivement payé par l'État, la centralisation sera complète, le dernier lien qui rattache encore l'école à la commune sera brisé.

Voilà pourquoi les nouvelles lois scolaires constituent un si grave danger pour les catholiques. Les thèses philosophiques accréditées par un parti politique pénètrent difficilement dans l'éducation à l'étranger, parce que, pour s'y introduire, il leur faut le consentement du pays, le concours des autorités locales ; mais, en France, qu'un groupement parlementaire plus ou moins artificiel et plus ou moins fortuit fasse tomber le portefeuille de l'instruction publique dans les mains d'un sectaire, il lui suffira d'appuyer la main sur l'appareil scolaire, pour qu'aussitôt l'orientation de notre enseignement soit modifiée, et pour que les doctrines ministérielles s'infiltrent dans l'école par tous les canaux de la centralisation administrative. Le ministre libre penseur ne pouvant pas parler de la sienne parlera de « l'âme de la France » qu'il veut faire entrer dans l'école!

Ainsi en est-il arrivé à notre époque. La centralisation scolaire a servi le gouvernement républicain plus que tout le reste dans sa lutte contre la religion. Sans elle, il n'eût jamais pu instituer, en dehors de quelques grandes villes, cette éducation laïque sans principes et sans sanction. Ce que pensent les catholiques d'un pareil système d'éducation n'est pas à dire, mais voici comment il est jugé par l'un des représentants les plus autorisés de la philosophie positiviste et darwinienne : « Tout le monde paraît croire, écrit Herbert Spencer [1], que la conduite est dirigée par les connaissances et non par les sentiments. L'idée qui fait travailler avec tant d'ardeur à l'organisation de l'instruction n'a pas d'autre point de départ. On lit partout que l'ignorance est la mère du vice, que la plupart des condamnés sont illettrés. Il y a d'autres causes de la corruption morale. Sont-ils donc des ignorants les fondateurs des sociétés véreuses, les marchands de denrées falsifiées, les usurpateurs de marques de fabriques, les voleurs au poids, les tripoteurs du turf, les agioteurs, les empoisonneurs? Comment, en effet, la connaissance de la table de multiplication ou la pratique des additions et des divisions pourrait-elle réprimer les tendances égoïstes de l'homme? Comment les exercices d'orthographe et l'analyse grammaticale développeraient-ils l'amour de la justice? Pourquoi, enfin, des notions géographiques augmenteraient-elles le respect de la vérité? Celui qui croirait enseigner la géométrie en faisant des cours de latin, ou qui se figurerait apprendre la musique en dormant,

[1] *Introduction à la science sociale*, p. 389.

ne serait guère plus fou que ceux qui espèrent rendre l'homme meilleur en exerçant ses facultés intellectuelles... On agit rarement conformément à ce que l'on sait. » Assurément, si M. le ministre de l'instruction publique avait lu cette curieuse page du philosophe anglais, il n'eût pas inscrit son livre sur le catalogue des bibliothèques scolaires !

Il est vrai que la loi du 28 mars a placé « l'instruction morale et civique » parmi les matières de l'enseignement primaire, et Dieu sait le nombre de traités de morale qu'on a vu éclore depuis cette époque sous l'influence du prosélytisme républicain ; pendant l'année 1882 surtout, il y eut une véritable floraison de manuels ; c'était l'article de la saison, le pays en fut inondé ; on les vendit, on les donna, on les propagea de tous côtés ; quelques-uns atteignirent jusqu'à cinquante-cinq et même quatre-vingt-six éditions ; on les expédia par ballots dans tous les ressorts académiques ; les écoles en restèrent encombrées à ce point que certains instituteurs de village s'en formèrent des bibliothèques.

Mais il ne suffisait pas de faire des livres, il fallait inculquer aux enfants les nouveaux dogmes. Les maîtres d'école, transformés par la nouvelle loi en professeurs de faculté chargés d'enseigner la morale, ne furent pas peu embarrassés de leurs nouvelles fonctions ; au début, quelques-uns, pris de zèle, essayèrent d'utiliser les richesses que leur avait si libéralement octroyées la librairie républicaine ; ils interrogèrent successivement MM. Compayré, Paul Bert, Monteil, Liard et tous les autres ; il y en eut même qui s'adressèrent aux prêtresses de la nouvelle Église : MM^mes^ Coignet et Henri Gréville furent appelées en consultation ; mais l'embarras de ces instituteurs n'en fut que plus grand : d'abord les manuels d'instruction morale et civique parlaient beaucoup de politique et très peu de morale ; et, quant à la morale, il y avait autant de systèmes que de livres. Les plus sensés renoncèrent à l'entreprise ; les autres s'obstinèrent dans leur projet, mais expriment chaque jour, par la voix des inspecteurs, leur impuissance et leur désespoir. On n'est pas sans se préoccuper de cela en haut lieu : à l'occasion du congrès pédagogique convoqué à Paris, en 1883, le ministre envoya à toutes les écoles normales de France un questionnaire qui éclaire singulièrement la situation : « Quelles difficultés, demande le ministre dans le deuxième article de ce questionnaire, présente l'enseignement de la morale, et quels moyens propose-t-on pour en assurer le succès ? » Nous pourrions citer une importante revue qui pose et étudie trois ou quatre fois par an la même question. Les programmes officiels n'ont pourtant pas plus manqué que les manuels ; on en a fait pour le cours élémentaire, pour le cours moyen, pour

le cours supérieur, tous recommandés, d'ailleurs, pour leur méthode, leur précision, leurs coordinations savantes, etc.

Ce qu'il est résulté d'un pareil état de choses est facile à comprendre; on a cessé en France d'enseigner la morale dans les écoles officielles le jour où on a cessé d'y enseigner la religion. Voici ce qu'écrivait récemment dans la *Revue pédagogique* un inspecteur partisan, malgré cela, du nouveau système : « Si vous traversez un département, il vous arrive de visiter vingt ou trente écoles sans pouvoir obtenir, nous ne disons pas de réponses satisfaisantes, mais des réponses telles quelles sur les mots : loi, devoir, morale, conscience. Mes enfants, dites-vous dans un cours moyen ou même supérieur, je vois sur votre règlement horaire, de telle heure à telle heure : morale. On vous enseigne donc la morale? Silence sur toute la ligne. Qu'est-ce donc que la morale? Silence. Quand on fait votre leçon de morale, de quoi vous parle-t-on? Nouveau silence. Si je vous demandais de quoi l'on vous parle dans vos leçons d'arithmétique, vous me répondriez sans hésiter : Mais des nombres, de leurs diverses combinaisons, de l'addition, de la soustraction, de la multiplication, etc... Eh bien, en morale de quoi vous parle-t-on? Toujours le même silence. Je vais donc répondre pour vous : Dans vos leçons de morale, on vous parle du devoir, de vos devoirs. Que veulent donc dire ces mots : le devoir, nos devoirs? Rien. Pourtant ces enfants sont intelligents, ils ont bien répondu sur toutes choses autres. Comment cela se fait-il? » Voilà où on en est en France dans les écoles officielles après deux ans de laïcité! Mais supposez que les programmes ministériels soient suivis à la lettre, qu'on initie les enfants de l'école primaire à tous les mystères de psychologie, qu'on leur fasse apprendre tous les dogmes de la morale laïque, nous dirions encore, comme au temps de Chamfort, « qu'une morale sans religion est une justice sans tribunaux ».

Nous venons de voir ce qu'a produit dans l'ordre moral la centralisation scolaire au service de la libre pensée; quelques chiffres suffiront pour indiquer ses résultats dans l'ordre financier. Le budget de l'État pour l'instruction primaire, qui était de 8 751 700 fr. en 1870, s'est élevé en 1885 à 97 280 415 francs. Nous ne parlons ici que des dépenses acquittées par l'État sur le budget ordinaire; si on y ajoute les dépenses des départements et des communes, on arrive au chiffre de 141 306 498 francs et, en alignant ces chiffres devant la Chambre, le rapporteur ne craignit pas de dire que le budget devrait être élevé dans l'avenir de 130 millions pour équilibrer les crédits avec les dépenses projetées. Et remarquez que nous laissons de côté les sommes engagées pour la construction des maisons d'écoles, dont on peut se faire une juste idée si l'on se

reporte à la déclaration de M. Jules Ferry, parlant des palais de la démocratie, et évaluant à 716 millions les frais d'exécution de son programme. Ceci a permis de dire que « l'enseignement primaire était le favori et l'enfant gâté de la troisième république » : avouons qu'on le dirait à moins.

Ces énormes dépenses étaient-elles nécessaires, et surtout les résultats sont-ils en rapport avec les sacrifices? Qu'on en juge. Dans la discussion de la loi du 18 mars, M. Paul Bert reconnaît qu'en 1863, sur une population de 4 millions et demi d'enfants, 3 100 000 fréquentaient les écoles publiques, en 1866, 3 300 000, et en 1876, près de 3 900 000; en treize ans le nombre des enfants instruits avait augmenté en France de 800 000. « On est en marche, disait M. Paul Bert, pas de doute; on peut même prévoir que dans quinze ans tous les enfants sans exception fréquenteront l'école. » Eh bien, le résultat que nous eussions certainement atteint quelques années plus tard, de l'aveu même de M. Paul Bert, n'est pas encore obtenu aujourd'hui, malgré l'obligation et la gratuité, et bien que nous ayons plus que quintuplé notre budget.

Il est intéressant de comparer à la nôtre, à ce point de vue, la situation du peuple anglais. En 1869, le budget de l'instruction primaire en Angleterre était de 721 000 livres pour 1 800 000 enfants inscrits sur les registres scolaires; en 1884, sous le régime des écoles subventionnées, le budget s'élevait à 3 016 000 livres, mais le nombre des élèves atteignait 4 300 000. Ordinairement, quand un commerçant développe sa clientèle, il diminue relativement ses frais généraux, il n'en est pas ainsi pour notre gouvernement; le rapporteur du budget à la Chambre des députés constatait, l'année dernière, que l'éducation d'un enfant de l'école primaire, qui coûtait en moyenne, en 1870, 12 fr. 36, coûtait 26 fr. 70 en 1884.

Un jour viendra où la question scolaire se posera en France comme elle s'est posée en Belgique, il y a un an; les conservateurs auront à refaire la législation de l'instruction primaire. Peut-être décideront-ils, comme les catholiques belges, que la meilleure solution consiste aujourd'hui « dans l'émancipation de la commune, chargée, sous le contrôle restreint et avec l'appui de l'État », d'assurer la diffusion de l'enseignement primaire partout où la liberté n'y a pas suffisamment pourvu. Assurément une réforme de cette nature produirait en beaucoup de cas de bons effets; on ne pouvait probablement pas faire mieux en Belgique, ferons-nous aussi bien en France quand nous serons au pouvoir? Toutefois, la loi belge n'est pas pour nous l'idéal. Sans doute, retirer à l'Etat, c'est-à-dire au pouvoir central, la direction de l'école, c'est un progrès, mais substituer à l'action de l'État celle des conseils

municipaux, c'est un recul; vous avez fermé la porte à la politique, dirons-nous aux conservateurs belges, mais vous lui avez ouvert la fenêtre, il fallait fermer la fenêtre comme vous aviez fermé la porte. Il y avait mieux à faire, c'était de remplacer l'État dans l'école par les pères de familles : voilà les vrais intéressés!

Cette idée n'est pas une utopie; un jour, elle a trouvé sa formule dans un projet de loi français : c'était en 1872; le ministre de l'instruction publique avait déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi, destiné principalement à rendre l'instruction obligatoire; la commission nommée pour examiner ce projet, se trouvant en désaccord sur presque tous les points avec le ministre, entreprit de rédiger elle-même un projet de réorganisation complète de l'instruction primaire, et nomma pour rapporteur un homme qui unissait le talent à la modération, M. Ernoul. Rien n'est plus libéral que les dispositions de ce projet de loi. Il créait l'institution des « bons d'école », permettant aux familles indigentes de faire élever leurs enfants dans les écoles de leur choix : c'était la véritable gratuité. Il consacrait le principe de l'école adoptée ou subventionnée : c'était la vraie liberté. Il décidait enfin que les écoles pouvaient être dirigées soit par des instituteurs laïques, soit par des instituteurs appartenant aux associations religieuses vouées à l'enseignement, et à qui conférait-il le choix? Aux pères de famille de la commune; à la mort du père, le droit de vote passait à la mère, investie déjà par la loi de la puissance paternelle; à défaut du père et de la mère, c'est le tuteur de l'enfant qui décidait : c'était la vraie décentralisation.

C'est à ces idées de décentralisation et de liberté qu'il faudra revenir, si nous voulons donner à notre organisation scolaire des bases solides. Elles ont aujourd'hui l'adhésion de tous les esprits indépendants : « Nous croyons à la liberté, dit M. Cucheval-Clarigny, elle n'est nulle part plus nécessaire que dans l'éducation... partout autour de nous, nous la voyons à l'œuvre, et nous n'apercevons pas les inconvénients qu'elle aurait produits. »

Le gouvernement républicain se proposerait-il d'entrer lui-même dans cette voie? Nous ne l'espérons guère; et toutefois la décentralisation scolaire a des représentants dans le radicalisme français. Il n'y a pas longtemps, M. Denys Cochin rappelait fort à propos, dans cette Revue, un article du projet d'organisation municipale de la ville de Paris, voté par ses collègues le 6 novembre 1880 : « L'administration municipale, y est-il dit, dirige les établissements d'instruction primaire comme l'État dirige les siens. Les programmes d'enseignement dans les établissements municipaux sont arrêtés par le conseil municipal. » Les autonomistes parisiens accuseront-

ils les conservateurs belges de leur avoir volé leur projet? M. Sigismond-Lacroix fera-t-il un procès à M. Malou pour se faire restituer sa formule? Tout récemment n'avons-nous pas vu plusieurs conseils généraux républicains, notamment ceux du Nord, du Pas-de-Calais et de la Loire-Inférieure, exprimer le vœu, « que, sur la demande de vingt pères de famille, les instituteurs communaux aient la faculté de donner l'instruction religieuse aux enfants dans les locaux scolaires en dehors des heures de classe. »

Objectera-t-on que nous sommes habitués depuis longtemps à la centralisation, que l'État est pour nous un vieux procureur auquel nous aimons à confier nos affaires, que nous n'avons ni l'initiative des Anglais ni l'ardeur des Belges : voici la réponse que faisait à cette objection, dès 1831, un universitaire de marque : « Qu'on n'aille pas me dire, écrit Victor Cousin, que ceux qui sont bons pour gérer la commune ne sont pas bons pour surveiller l'école communale, car, pour cette surveillance, il ne faut que du zèle, et les pères de famille les plus notables d'un lieu ne peuvent manquer de zèle pour leur plus cher intérêt. » Et d'ailleurs, ajouterons-nous, l'expérience n'est-elle pas faite? Que ceux qui n'ont pas foi dans l'initiative française regardent donc ces milliers d'écoles libres élevées depuis quatre ans, sur toute la surface du pays, par les catholiques; voyez Paris, leur dirons-nous, fondant, dans ce court espace de temps, 150 écoles, fréquentées par 60 000 enfants, et s'imposant pour cela une contribution volontaire de 14 millions; voyez la province, et pour ne citer qu'une ville, regardez Lille, qui, en quelques années, par le seul effort catholique, a fait sortir du sol fécond de la Flandre 59 écoles primaires, 27 asiles, 5 facultés, une école industrielle, organisé un hôpital de 200 lits, fondé deux dispensaires, une maternité et le reste. Cherchez en Europe la ville qui a fait cela! Ces actes, il est vrai, provoquent chez nous moins d'éclat qu'ailleurs, parce qu'ils viennent des catholiques, et que la générosité catholique est le plus souvent anonyme. En Angleterre et en Amérique, les établissements d'instruction, fondés par la liberté, portent le nom d'un particulier, ils s'appellent le collège Vassar, ou l'université Peabody; en France, ils portent le nom de l'Église. Quand donc apprendrons-nous à « remplacer la politique par l'éducation »?

Hervé Lamache.

---

# LA QUESTION DU LATIN

Comme si ce n'était pas assez de toutes les questions que la république a soulevées depuis son malencontreux avènement, questions de la séparation de l'Église et de l'État, de l'élection des magistrats, du service militaire universel, de l'expulsion des princes, etc., etc., — sans parler de l'éternelle question d'Orient qui nous enterrera tous, nous, nos neveux et nos arrière-neveux jusqu'à la vingt-cinquième génération, — voilà que M. Raoul Frary, avec une présomption qui n'a d'égale que son talent, vient d'introduire à son tour la « Question du latin ».

Elle n'a pour nous rien d'imprévu ni d'inattendu. Nous y comptions et nous aurions été bien surpris que quelque enfant terrible de l'Université n'attachât pas ce nouveau grelot au cou de l'*Alma mater*. Il y a cinq ans déjà, dans un article sur les *Réformes universitaires*[1], nous indiquions cette mesure suprême de la suppression des langues mortes dans l'enseignement classique comme la résultante nécessaire et presque logique de toutes les aventures où le Conseil supérieur de l'instruction publique s'était laissé entraîner à la suite de M. Jules Ferry.

De deux choses l'une, disions-nous, ou les langues mortes sont « un enseignement de luxe », comme on le prétend, ou elles sont un enseignement nécessaire, et « la logique » qu'on invoque exige, ou qu'elles soient absolument éliminées et reléguées parmi les exercices extrascolaires, au même titre que la danse, la musique et l'escrime, ou qu'elles soient maintenues dans toutes les classes à partir de la huitième... Ou laissons les choses dans le *statu quo*, ou réformons tout de bon... Sommes-nous, oui ou non, une démocratie qui a déjà fait et qui veut faire encore ses preuves dans le monde? Avons-nous jeté à bas trois dynasties de monarques, avons-nous fait table rase de tous les abus et de tous les préjugés, avons-nous balayé tous les privilèges de l'ancien régime, pour laisser encore à quelques quidams le droit de se persuader qu'ils valent mieux que nous, parce qu'ils ont appris

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 avril 1881, p. 61 et suiv.

au collège quelques mots de grec et de latin que nous ne savons pas? Plus d'aristocraties d'aucune sorte, ni de race, ni d'argent, ni d'intelligence; voilà ce qu'exige la logique de la démocratie. Qu'est-ce après tout que le latin, pour qu'on le tienne en si haute estime? Un débris des âges féodaux, une épave de la domination cléricale et, au total, un engin de réaction.

Il y a deux ans encore, dans un autre article sur les *Cahiers de doléances de l'Université*[1], à l'approche des élections pour le Conseil supérieur, nous recommencions à prophétiser comme Cassandre, sauf à n'être pas mieux écouté qu'elle, la suppression prochaine du grec ou du latin :

Il faut se le tenir pour dit : les programmes actuels ne sont qu'une mesure de transition destinée à préparer d'ici à quelques années le parfait achèvement de la pensée du maître, le coup d'État prémédité de longue date contre la tradition classique. Oui, le latin est condamné à mort; oui, l'enseignement spécial prendra la place des études littéraires; oui, son baccalauréat sera assimilé au baccalauréat ès lettres, parce que, M. Z. nous l'a dit, « le monde moderne a moins besoin de professeurs que d'ingénieurs et de commerçants ».

Et nous adjurions les membres du corps enseignant de prendre garde à ces aspirations et à ces besoins du « monde moderne » :

Le niveau jaloux de la basse démocratie ne vous épargnera pas plus qu'il n'a épargné Dieu, les rois, les prêtres, les magistrats, les généraux et les patrons d'usines ou d'ateliers. Vous êtes condamnés. M. J. Ferry voudrait arrêter le mouvement qui vous emporte, il ne le pourrait plus. Et c'est en vain que vous tendriez vers lui vos mains suppliantes, comme les malheureux Thébains tendaient les leurs vers Œdipe roi : il est victime de la fatalité, qui le rend esclave de sa majorité, comme sa majorité est l'esclave des cabarets. Vous vous plaignez d'être sacrifiés à l'enseignement spécial; mais le jour n'est pas loin où l'enseignement spécial sera devenu lui-même une aristocratie insupportable. Lire, écrire et compter, cela suffit aux républicains, compter surtout. On commence par supprimer le latin : tenez pour certain qu'on finira par supprimer le français... et la France elle-même.

Disons tout de suite que nous n'attribuons à M. Frary aucun des mauvais sentiments auxquels il est fait allusion dans ces lignes.

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 avril 1884, p. 206-211.

Nous l'avons connu au temps où il rédigeait, en compagnie de feu M. Clément Duvernois, un journal ultra-bonapartiste qui s'appelait peut-être bien *le Peuple français*. C'était un brave et charmant garçon, pétillant d'esprit, nullement ennemi du latin, qui lui avait rapporté je ne sais combien de prix en Sorbonne, optimiste autant qu'on peut l'être quand on a vingt-cinq ans, un physique plus que passable, du talent à revendre et des honoraires suffisants. Pas plus alors qu'aujourd'hui, il ne savait se défendre pour le paradoxe d'un goût dont il donnait la mesure en affirmant, comme tant d'autres, sa foi inébranlable dans les destinées du second empire. Sa foi, depuis, s'est déplacée, et nous ne lui en faisons pas un crime : *errare humanum est* (ce sont les derniers mots latins que nous adresserons à ce farouche démolisseur du latin). Il a eu beau d'ailleurs se faire et se dire républicain, il n'a jamais versé dans l'ornière de la basse démocratie, et son *Manuel du parfait Démagogue* nous en est un sûr garant.

Alors, qu'est-ce que M. Frary est venu faire dans cette galère? et quelle fantaisie l'a pris de mettre son esprit et sa plume au service des idées de M. Basly et de M. Camélinat? Quoi! que veut-il? Songe-t-il par hasard à poser sa candidature aux prochaines élections en remplacement de M. Rochefort? Aspire-t-il à descendre jusque dans les bas-fonds, où grouille cette majorité introuvable (dans tous les sens du mot) que M. de Freycinet, digne émule de Pénélope, s'occupe à refaire tous les jours et à défaire toutes les nuits?

Mon Dieu! non. Nous ne le croyons pas du moins. Si MM. Maze, Duvaux, Compayré et consorts avaient besoin de redorer leur blason professoral en le « brisant » d'un mandat de député ou d'un portefeuille de ministre, M. Frary, qui, du reste, a depuis longtemps secoué la poussière de ses sandales à la face de l'Université, est de ceux qui n'ont pas besoin d'être quelque chose pour être quelqu'un. Ancien prix d'honneur de discours *latin*, entré le premier à l'École normale, reçu le premier à l'agrégation des lettres, il serait aujourd'hui, s'il l'avait voulu, ce que ne seront jamais ni M. Duvaux ni M. Chalamet, l'un des premiers de l'état-major universitaire, le collègue des Caro, des Janet, des Martha, des Perrot, des Fustel de Coulanges. Mais les lauriers de Weiss, de Paradol, d'Hervé, d'About et de Sarcey l'ont séduit et fasciné. Il s'est dit que la notoriété restreinte d'un éminent professeur ne valait pas, pour si honorable qu'elle fût, la gloire au grand soleil d'un médiocre journaliste. Il est si doux, depuis Horace et Juvénal, d'être montré du doigt, quand on passe sur le boulevard, et d'entendre dire autour de soi : « C'est lui! le voilà! quel génie! »

Il y a eu un temps, en effet, où ce métier de journaliste n'allait pas sans une légitime considération ni souvent même sans une célébrité méritée pour ceux qui joignaient au courage de l'entreprendre le talent nécessaire pour y réussir. Mais aujourd'hui, voudriez-vous me faire la grâce de me dire quel est le grimaud mal venu ou le polisson de lettres qui ne peut prétendre, avec deux mois de *salle* et un petit stock d'invectives ou de grossièretés au bout de sa plume, à prendre la place laissée vacante et bien vacante par les Girardin, les Proudhon, les Paradol, etc.? A quoi servent, je vous le demande, les grâces de l'esprit, les finesses de la dialectique, les ressources de l'instruction et les qualités du style dans un milieu où M. Lissagaray tient le haut du pavé et où M. Rochefort fait prime? Il est évident que la liberté de la presse est en train de tuer la presse, comme, nous l'espérons bien, le seul fonctionnement de la république finira par tuer la république. M. Frary est donc venu trop tard, comme l'autre, dans un monde trop vieux. Il a manqué son entrée. Et les efforts qu'il a faits depuis pour réparer l'effet de ce pas de clerc, les livres qu'il a écrits pour attirer sur le publiciste à longue haleine l'attention et la vogue qui faisaient défaut au rédacteur de premiers-Paris, ont été couronnés par l'Académie française sans doute, mais non pas par le succès. Le *Péril national* a fait long feu dans un public plus occupé des entrechats de M^lle^ Grille-d'Égout que de la frontière des Vosges. Le *Manuel du Démagogue* est tombé sous les sifflets des héritiers trop directement visés de Gambetta.

Dans ces conditions, il ne restait plus à M. Frary qu'un seul moyen de se faire connaître et de se révéler. C'est celui-là même qu'ont employé tout récemment avec un incontestable à-propos MM. Pronier et Gallo : tirer un coup de pistolet, n'importe où, n'importe sur qui. Les autres avaient choisi la Bourse et la Chambre des députés : M. Frary a choisi la question du latin. Fils de l'Université, il a entrepris de massacrer sa mère, et le voilà célèbre. Un paradoxe ébouriffant, un coq-à-l'âne délayé en trois cents pages lestement troussées, a plus fait pour sa gloire que toute une vie de labeur ou qu'une série de premiers-Paris sensés, honnêtes, éloquents, longue d'ici à Pontoise.

Nous avions cru d'abord que ce coup de pistolet, étant donnés l'origine universitaire de son auteur et le violent contraste qu'il faisait avec ses goûts littéraires, ses tendances classiques, ses relations et toute sa personne enfin, n'était qu'une simple manœuvre, destinée à apitoyer les âmes sensibles sur le danger que courait le latin, et à lui rendre pour un temps quelque regain de vogue et de popularité dans les régions officielles. Tel un gouvernement aux

abois invente et fait préparer par ses amis une ébauche d'attentat qui intéressera les bons bourgeois à sa conservation. Nous nous étions trompé. M. Frary n'est pas du tout un compère : c'est bel et bien un ennemi. Mais nous avons eu la consolation de voir les plus fortes têtes de l'Université, le spirituel M. Brunetière, d'une part, et le grave M. Lavisse, de l'autre, sans compter MM. Bréal, Accarias, Bigot, Pigeonneau et d'autres seigneurs sans importance, oublier leurs dissentiments ou leurs ressentiments antérieurs, s'unir dans une vigoureuse étreinte et dans une étroite alliance pour faire face à l'adversaire commun, à l'intrus qui venait de mettre si outrageusement les pieds dans le plat. Ah! juste ciel! quelle dépense d'arguments et de syllogismes en baroco! Quelles vues profondes et clairvoyantes sur l'avenir de la jeunesse française et de la France elle-même! Quels soupirs d'amis offensés ou trahis, et quels élans de vertueuse et docte indignation! Que de larmes tardives et que de fleurs de rhétorique répandues sur la tombe à peine entr'ouverte du grec et du latin! Quelques-uns, j'en conviens, l'ont pris sur le ton de la plaisanterie, ont ajourné à quatre cents ans la réalisation des vœux du jeune Vandale, et, le couvrant familièrement d'éloges plus ou moins sincères, se sont risqués à lui faire entendre le plus honnêtement du monde qu'il n'avait pas le sens commun.

M. Frary, naturellement, n'a eu garde d'amoindrir son prestige en se commettant avec ses contradicteurs dans des querelles de Trissotin, d'où il ne serait d'ailleurs peut-être pas sorti les braies nettes. Il a livré son idée à leurs discussions, comme Dieu a livré le monde aux nôtres, et il est resté coi dans sa gloire.

Nous ne voulons pas l'y déranger à notre tour, pas même pour lui dire que son procédé nous paraît peu galant, et qu'il n'est pas d'un goût irréprochable, quand on a appartenu à une corporation, d'ameuter les passants contre elle et de la priver de son gagne-pain. Car il est malheureusement prouvé aujourd'hui que cette « question du latin » n'est plus, pour l'Université, qu'une question de boutique. Si affolée qu'on la suppose par les récents bouleversements qu'elle a subis ou acceptés de bon cœur, si même elle ne les avait pas désirés et sollicités elle-même, l'*Alma mater* est encore assez près de son intérêt pour ne pas vouloir tolérer que son vieil héritage classique tombe en des mains qu'elle sait bien être toutes prêtes à le recueillir. Elle a fini par sentir où le bât la blessait. Il était temps.

Ou plutôt non, nous craignons bien qu'il ne soit plus temps; et ce qui nous le fait craindre, c'est le fragment suivant d'un rapport que nous venons de lire tout justement ce matin, adressé au

ministre Goblet par M. Zévort, l'âme damnée de Jules Ferry, chef de la division de l'enseignement secondaire.

Monsieur le ministre,

La Commission à laquelle vous avez confié la mission d'étudier les sanctions qu'il convient de donner au baccalauréat de l'enseignement spécial a décidé, avec l'assentiment des ministres compétents, que ce baccalauréat serait assimilé à ceux de l'enseignement classique pour l'admission à certaines carrières ressortissant aux ministères de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, de la guerre, *de la justice*, de la marine et des colonies, des postes et des télégraphes. En provoquant cette décision, le but que vous vous êtes proposé était surtout d'assigner à un enseignement qui va sans cesse grandissant et s'améliorant... le rang qui lui appartient, en constatant *qu'il n'est marqué d'aucun caractère d'infériorité.*

De là à déclarer et à prouver, comme l'a si bien fait M. Frary, que c'est l'enseignement classique, le latin lui-même, qui est marqué d'un caractère d'infériorité, il n'y a évidemment qu'un pas, et, avec la majorité intelligente qui nous gouverne, ce pas, s'il plaît à M. Goblet, sera bientôt franchi. Laissez faire; à chaque jour suffit sa peine. On ne voulait pas nous croire quand nous disions, il y a deux ans, que l'enseignement spécial prendrait bientôt la place des études littéraires; on nous regardait d'un air de douce pitié quand nous affirmions que son baccalauréat serait assimilé à celui du baccalauréat ès lettres. Eh bien! mes maîtres, c'est fait : le reste se fera de même, soyez-en sûrs, et M. Ferry aura eu le grand honneur d'enfoncer une porte depuis longtemps entre-bâillée, sinon tout à fait ouverte.

— Mais la France, dites-vous, ne le souffrira pas.

— La France, depuis qu'elle est en république, s'est accoutumée à tout souffrir, et il y aurait une présomption énorme de votre part à croire qu'un pays qui a vu sans sourciller des magistrats inamovibles arrachés à leurs sièges, des officiers généraux et supérieurs arbitrairement privés de leurs emplois et de leurs grades; de pauvres religieux inoffensifs brutalement chassés de leurs pieux asiles, et Dieu lui-même congédié de partout, du prétoire, des écoles, du cimetière, de la rue, de la conscience de nos juges et de l'âme de nos enfants, va prendre fait et cause pour le latin, s'insurger contre M. Goblet et élever des barricades au nom d'Homère et de Virgile. Je vous demande un peu ce que cela peut faire aux électeurs de M. Ferrouillat et de M. Goblet que nos enfants à nous, les enfants des classes dirigeantes, apprennent à penser dans Cicéron ou dans Shakespeare.

— Mais, ajoutez-vous, que fera le gouvernement de tout ce personnel hellénisant et latinisant, recruté avec tant de soin et tant de frais par l'École normale, la Sorbonne et les Facultés des lettres, l'École des hautes études, les Écoles françaises de Rome et d'Athènes?

— J'avoue que je n'en sais rien. Je suppose cependant qu'en vertu de l'axiome : qui peut le plus peut le moins, l'État mettra ses professeurs en demeure d'enseigner les lettres françaises et étrangères avec le même zèle, la même distinction et le même succès qu'ils enseignent aujourd'hui le grec et le latin. Qui en souffrira? Personne, si ce n'est peut-être le français et les langues vivantes.

— Mais enfin, concluez-vous, la France va déchoir de sa primatie intellectuelle, et tomber, non seulement au-dessous de l'Allemagne, de l'Angleterre, des États-Unis (il y a beau jour qu'elle en est là), mais au niveau des sauvages habitants de Bornéo, de la Patagonie et des îles Sandwich (où il n'est pas bien sûr cependant qu'on n'apprenne pas le latin).

— Nous sommes également de cet avis, et vous voyez que nous n'en faisons pas moins bonne mine à un ordre de choses qui, non content de nous ruiner, de nous corrompre, de nous déshonorer et de nous « laïciser », s'est mis en tête, par-dessus le marché, de nous abrutir et de nous abêtir, en nous donnant pour maîtres de simples contre-maîtres.

Voilà tout ce que nous avions à dire sur la « question du latin ». C'est assez, c'est peut-être trop. Quant à discuter les idées de M. Frary, nous n'y avons jamais songé, pas plus que nous ne songerions à discuter avec les gens qui voudraient nous contraindre à apprendre le volapuk. On peut combattre l'erreur, on le doit même, mais on laisse passer le paradoxe et la calembredaine. Il nous semble seulement que, si la *Question du latin* avait été signée d'un autre nom, M. Frary aurait pu y prendre la matière d'un nouveau chapitre pour la prochaine édition de son *Manuel du Démagogue*.

A. Deslandes.

---

LES

# PREMIÈRES ANNÉES DE BERRYER[1]

1790-1816

---

## IV. — LE PROCÈS DU MARÉCHAL NEY.

### I

Les procès militaires qui marquèrent l'avènement de la seconde Restauration furent pour Berryer le premier champ de bataille.

Il paraissait devant le public dans les circonstances les plus graves, aux prises avec des difficultés bien plus redoutables que la plaidoirie d'un adversaire ou le réquisitoire d'un avocat général, car il avait contre lui les passions de son temps. Les conjonctures étaient émouvantes et bien faites pour troubler le jugement. Elles exigeaient, chez ceux qui se trouvaient engagés dans ces luttes, le caractère encore plus que l'intelligence, et la hauteur de l'âme non moins que l'éclat du talent.

Berryer montra, dès cette époque, le trait qui devait, à toutes les dates historiques de sa carrière, signaler sa conduite. Dans ces crises solennelles où devenaient nécessaires la décision rapide et l'action immédiate, il ramassait en un instant toutes ses forces, il donnait audience aux grandes voix du devoir, de la sagesse, de l'honneur, et, sans s'attarder à la crainte des objections ou des dangers, il prenait sur l'heure sa résolution.

Tel on le retrouva en 1830, en 1848, en 1851, en 1863; tel on le vit, jeune homme, en 1815.

Etrange position que la sienne! Nul n'avait été plus indigné que lui de l'attentat des Cent-jours, et il se préparait à défendre qui? Les complices présumés de cet attentat. Il appartenait, par ses relations nouvelles, par ses élans de jeunesse, par ses actes récents, à la fraction la plus ardente du parti royaliste, et c'était contre les passions dominantes de ce parti tout entier qu'il allait entrer en lutte.

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 janvier, et 25 février 1886.

La colère contre les agents de Napoléon étouffait, chez le plus grand nombre des royalistes, tout autre sentiment. Ne pas s'associer à ces emportements, à plus forte raison les combattre, c'était les tourner contre soi. Prendre la défense des hommes de l'empire, c'était, pour un royaliste, rompre avec ses propres amis; c'était s'imposer ce double et pénible effort de vaincre des ressentiments légitimes et d'affronter soi-même les plus cruelles accusations.

Il ne paraît pas que Berryer, en pleine connaissance du péril, ait songé une minute à s'y dérober. Le manifestant royaliste de Rennes, le volontaire royal de 1815, démêla d'un coup d'œil, sous l'impulsion de son cœur autant qu'à la lumière de son intelligence, tout le mal que feraient à la monarchie les vengeances dans lesquelles on voulait l'entraîner. « Le métier d'un roi, disait-il, n'est pas de relever les blessés du champ de bataille pour les porter à l'échafaud. » Royaliste, il eut le courage de répudier les violences de son parti, au risque de les attirer sur sa tête; il eut cet autre courage, ne partageant pas, sur beaucoup de points, les idées politiques des royalistes constitutionnels, de ne pas se faire de ces dissidences une raison de repousser systématiquement leurs vues, et de soutenir avec eux, contre ses amis de l'extrême droite, la cause de la modération.

On ne peut regretter qu'une chose, c'est qu'il n'ait pas été donné à Berryer de prendre place, dès cette année, dans les assemblées. Siégeant sur les bancs avancés de la droite, il eût fait entendre un langage qui, de ces rangs, s'éleva trop rarement en faveur de la pacification, et son intervention eût peut-être épargné des malheurs dont s'affligèrent dans la suite plusieurs de ceux qui avaient mis le plus d'ardeur à les provoquer.

Son action politique s'exerça du moins, non sans profit pour les accusés, et par là même pour la Restauration, dans l'arène judiciaire. Il assista son père dans la défense du maréchal Ney; il fut, devant les conseils de guerre, l'avocat du général Debelle et du général Cambronne.

## II

Ce fut une fatalité pour la Restauration, comme pour lui-même, que l'arrestation du maréchal Ney. « Il nous a fait plus de mal en se laissant prendre, disait Louis XVIII, lorsque lui arriva la nouvelle, que le jour où il nous a trahis. »

Toutes les facilités d'évasion avaient été fournies au maréchal. Le prince d'Eckmülh lui avait fait délivrer un congé illimité; il avait reçu de Fouché, dès les premiers jours de juillet, deux passeports, dont l'un sous un nom étranger. Il n'en profita point; et,

lorsque déjà l'ordonnance du 24 juillet avait été publiée, il se retira chez une de ses parentes, aux limites du Cantal, dans le département du Lot. La vue d'un sabre égyptien oublié dans le salon du château éveilla les soupçons sur sa présence; l'excès de zèle d'un préfet le fit découvrir. Arrêté le 3 août, le maréchal fut transféré à Paris et enfermé à la Conciergerie.

Un conseil de guerre fut aussitôt constitué par les ordres du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la guerre.

Berryer n'a cessé de croire, et il tenait à le dire, que le choix de cette juridiction, ainsi que celui des membres qui furent appelés à composer le conseil, avait été inspiré à Louis XVIII par le désir de sauver les jours du maréchal Ney. On avait nommé président du conseil de guerre le maréchal Moncey, duc de Conegliano, doyen des maréchaux; il refusa ce lourd privilège et fut remplacé par le maréchal Jourdan. Avec celui-ci, les maréchaux Masséna, Augereau, Mortier, les lieutenants généraux Gazan, Claparède, Villate, formaient le tribunal. Le président désigna pour rapporteur le général Grundler, dont les opinions bonapartistes étaient notoires.

Les membres du conseil étaient donc des frères d'armes de l'accusé; c'étaient tous des soldats de l'empire, témoins de la gloire de Ney, quelques-uns même compromis dans l'aventure des Cent-jours. S'il y avait une chance d'épargner la vie du maréchal, elle était dans la nomination de pareils juges.

Cependant la famille du maréchal et le maréchal lui-même manifestèrent contre eux une défiance extraordinaire. Vainement les avocats de Ney lui exposèrent les avantages de cette juridiction, en le conjurant de l'accepter : ni lui ni les siens ne voulurent s'y soumettre. Ils exigèrent que l'incompétence du conseil de guerre fût plaidée, concentrant sur cette exception leurs espérances, comme si de l'accueil qu'elle recevrait des juges avait dépendu l'issue du procès tout entier.

M. Gamot, préfet d'Auxerre, beau-frère de Ney, s'était d'abord adressé à M. Bellart, à qui l'unissaient d'anciennes relations, pour lui proposer la défense du maréchal.

Proscrit par Napoléon, M. Bellart revenait d'Angleterre, où il avait été forcé de chercher refuge durant les Cent-jours. C'était un homme de bien, d'une conscience rigide, d'un cœur chaleureux sous des dehors sévères. Passionné pour la cause qu'il avait embrassée, il devait porter, comme organe du ministère public, la même ardeur dans le réquisitoire qu'il avait mise, comme avocat, dans la plaidoirie. Mais sa rare vertu et son caractère élevé ont imposé le respect à ses adversaires les plus déclarés.

Interrogé par le préfet d'Auxerre, M. Bellart lui avoua fran-

chement qu'il ne pouvait se charger de la défense de son beau-frère. Il avait de sa culpabilité une conviction si énergique, qu'il se sentait incapable de trouver un argument en sa faveur. Il ajouta que s'il avait un conseil à donner au maréchal, c'était celui de ne pas chicaner sa vie, et de s'abandonner à ses juges, en reconnaissant sa faute.

Quelques jours plus tard, M. Bellart était nommé procureur général, et, sans qu'il pût encore le prévoir, la juridiction militaire étant alors saisie, il allait être bientôt appelé à porter la parole contre celui qui avait pensé à lui confier son sort.

Devant la réponse de M. Bellart, on recourut à Berryer père. L'avocat, qui avait tant de fois défendu, sous l'empire, les victimes des colères de Napoléon, n'hésita point à couvrir le soldat accablé que poursuivait la justice royale. M. Dupin, alors au début d'une carrière diversement célèbre, lui fut adjoint. Il devait, dans cette communauté d'efforts, contracter avec le jeune Berryer une liaison que n'affaiblirent jamais ni la différence des conduites, ni la vivacité des luttes politiques, ni l'opposition, si absolue pourtant, des caractères.

Il semble qu'on avait eu d'abord quelques incertitudes, fondées ou non, sur l'acceptation de M. Dupin. La princesse de la Moskowa, craignant un refus de la part du jeune avocat, demanda à Berryer père s'il ne pourrait s'associer un autre de ses confrères, bien connu, lui aussi, par une éloquente et courageuse plaidoirie pour le plus illustre rival de Napoléon, M. Bonnet, défenseur du général Moreau. « ... Permettez-moi une question, lui écrivait-elle. Si M. Dupin ne veut ou ne peut paraître, ne pensez-vous pas que M. Bonnet acceptât d'être votre second? Faudrait-il que je lui en fisse la proposition moi-même? Ce qui me fait penser à lui de préférence à tout autre, c'est que c'est lui qui a défendu Moreau. Ne voyez dans mon vœu, je vous en supplie, que le désir de tout entreprendre pour sauver mon mari, et non la moindre inquiétude sur vos moyens, votre si touchant intérêt et votre courage. Car vous m'en avez déjà donné trop de preuves pour que je puisse en douter un instant. »

Dans une autre lettre, la maréchale témoignait du bon vouloir qu'elle rencontrait chez les membres du gouvernement : « ... J'ai vu le ministre de la police ce soir. Il est dans de bien bonnes intentions. »

M. Dupin accepta la défense du maréchal. Il devait aider Berryer père dans la rédaction des mémoires préparatoires au procès et prendre la parole, lors du débat judiciaire, pour répliquer à l'accusation. Berryer père avait provoqué chez lui une consultation de

ses confrères; il y appela Delacroix-Frainville et M. Pardessus. La maréchale et son beau-frère, M. Gamot, assistaient à la conférence. Deux mémoires furent rédigés à l'appui du déclinatoire, l'un par Delacroix-Frainville, l'autre par M. Dupin.

L'instruction du procès avait duré trois mois, non sans réclamation de la part des exaltés qui s'étonnaient de tant de longueurs pour le jugement d'un crime si évident. L'audience du conseil de guerre s'ouvrit, le 9 novembre 1815, au Palais de Justice. Elle fut consacrée à la lecture des pièces de l'instruction, et l'accusé n'y parut point. Ses défenseurs, les deux Berryer et M. Dupin, étaient seuls présents.

Le lendemain, le maréchal Ney fut introduit : il était en simple habit d'uniforme sans broderies, portant, avec les épaulettes de son grade, la grande décoration de la Légion d'honneur. Il commença par décliner la compétence du conseil, et ne consentit à répondre aux questions du président que sur l'assurance que ces réponses ne l'engageaient pas. Berryer père plaida seul, et soutint devant le conseil l'exception d'incompétence. Le rapporteur, général Grundler, appuya, sans prendre de conclusions formelles, les moyens invoqués à l'appui du déclinatoire. Son langage n'avait rien qui fût hostile à l'accusé, et quand on se rappelle que le rapporteur avait été désigné par le président du conseil de guerre, on comprend moins encore la crainte qu'un tel tribunal inspirait au maréchal et à sa famille.

« La patrie en deuil, dit-il, voit entrer aujourd'hui avec douleur dans le temple de la justice et se placer au rang des accusés un de ses défenseurs, naguère bien glorieusement distingué. Funeste résultat de nos discussions politiques! Fatale erreur qui amène le glaive des lois sur celui qui devait en être le plus ferme appui! Dans les temps de révolutions, les crimes ou les fautes qu'elles font commettre ne sont pas toujours punis avec impartialité et justice. Vous donnerez ce bel exemple d'un tribunal militaire délibérant avec calme, au milieu de l'effervescence de toutes les passions, sur le sort d'un illustre prévenu. »

Le conseil de guerre saisit avec empressement le moyen qui lui était offert par l'accusé lui-même pour se soustraire à une charge pénible. Il se déclara incompétent, en se fondant sur ce motif que le prévenu faisait partie de la Chambre des pairs au moment où s'étaient accomplis les actes incriminés, et qu'à cette Chambre appartenait, aux termes des articles 33 et 34 de la Charte, la connaissance des crimes de haute trahison.

Le maréchal accueillit la décision du conseil de guerre avec une joie singulière. Berryer accompagnait son père, lorsque celui-

ci se rendit à la Conciergerie pour annoncer à son client le résultat de l'instance : « Je vois encore, disait-il en racontant les scènes de cette époque, je vois encore le maréchal s'avancer dans l'ombre de cette prison où je devais plus tard rencontrer Louis Bonaparte. » Dès qu'il eut appris la nouvelle : « Ah! monsieur Berryer, s'écria Ney, quel service vous m'avez rendu! » Et, étendant le bras, comme pour désigner les membres du conseil de guerre : « Voyez-vous, ces gens-là m'auraient fait tuer comme un lapin! » Puis, d'un ton plus calme et comme si les paroles de son défenseur lui avaient rappelé une remarque qu'il eût faite pendant les débats de l'audience : « C'est dommage que vous n'ayez pas été militaire : vous auriez eu une belle voix de commandement. »

Quelques jours après, en vertu de l'ordonnance royale qui le traduisait devant la Chambre des pairs, le maréchal Ney fut interrogé par le baron Séguier, premier président de la cour royale. Ses premiers mots furent pour remercier le roi qui, acceptant le jugement d'incompétence rendu par le conseil de guerre, l'avait soustrait à la juridiction militaire.

« Monsieur le baron, dit-il, dans un écrit daté de la Conciergerie, le 15 novembre 1815, avant de répondre à aucune question, je vous prie d'insérer ici que je mets aux pieds du roi l'hommage de ma respectueuse et vive reconnaissance pour la bonté que Sa Majesté a eue d'accueillir mon déclinatoire, de me renvoyer devant mes juges naturels et d'ordonner, le 12 de ce mois, que les formes constitutionnelles seraient suivies dans mon procès. »

## III

On ne s'explique cette défiance du maréchal Ney à l'endroit de la justice militaire que si l'on se remet en mémoire les circonstances au milieu desquelles se présentait sa cause.

Berryer père, dans l'exposé justificatif soumis au conseil de guerre pour l'illustre accusé, avait parlé de « la défaveur extrême » qui semblait partout attachée au nom de son client. Cette défaveur, dont nous avons peine aujourd'hui à nous rendre compte, n'était alors que trop réelle, et, comme le disait le défenseur, c'était « partout » qu'on la rencontrait. Le maréchal trouvait des ennemis dans tous les camps. L'animosité était presque aussi vive contre lui dans les rangs de l'armée que dans les rangs des royalistes. De toutes parts, et du côté de l'empire comme du côté de la monarchie, on l'accusait de trahison.

Homme « d'impressions subites et vives », comme le définissait

un de ses plus loyaux lieutenants, le colonel Clouet, absolument étranger aux combinaisons politiques, tête faible et cœur héroïque, incapable de reculer devant des masses ennemies, mais aussi de résister, hors du champ de bataille, à l'entraînement des événements, Ney n'avait mis aucune préméditation dans les conduites si opposées qu'il avait tenues, à quelques jours de distance, au retour de Napoléon. Mais, dans ces changements successifs, il n'avait gardé aucune mesure, et ces démonstrations contraires qu'animait une égale violence, en le faisant regarder comme le plus perfide des hommes, avaient soulevé contre lui d'implacables hostilités.

Le maréchal vivait retiré à 30 lieues de Paris, dans sa terre des Coudreaux, près Châteaudun, lorsqu'il reçut, le 6 mars 1815, la visite d'un aide de camp du maréchal Soult, ministre de la guerre, lui portant l'ordre de se rendre en toute diligence dans la 6e division militaire, dont le commandement lui était confié. La lettre ministérielle ne disait pas un mot de l'évasion de Napoléon; l'aide de camp, l'ignorant lui-même, n'en avait point parlé au maréchal, qui n'apprit l'événement qu'à son arrivée à Paris, de la bouche du ministre. Celui-ci voulait que Ney partît immédiatement pour son commandement. Mais le maréchal sollicita l'honneur de voir le roi. Il fut reçu en effet par Louis XVIII et le remercia en termes expressifs de la marque de confiance qu'il lui avait donnée. Au moment de prendre congé de Sa Majesté, il baisa la main que le prince lui tendait et prononça vivement ces paroles : « Sire, je vous le ramènerai dans une cage de fer. »

Le duc de Duras, le prince de Poix, l'abbé de Montesquiou et M. de Blacas assistaient à l'entrevue. Quand le maréchal se fut retiré, Louis XVIII les regarda et de son air interrogateur et sceptique : « Doit-on avoir grande confiance, dit-il, dans un homme qui tient un pareil langage? »

L'homme était sincère pourtant, lorsqu'il parlait de la sorte. Il l'était encore, lorsqu'il écrivait, le 13 mars, la veille de sa défection, au maréchal Oudinot : « J'espère que nous verrons bientôt la fin de cette folle entreprise, surtout si nous mettons beaucoup de célérité et d'ensemble dans la marche des troupes. » Il n'avait rien négligé pour assurer cet ensemble et, dans cette même soirée du 13 mars, il avait achevé de combiner son plan de défense. Aussi le chancelier put-il lui dire, devant la Chambre des pairs : « Maréchal, comment, après un plan de campagne aussi étendu, aussi sage, dans lequel vous aviez pris tant de précautions, n'avez-vous pas attendu le résultat des opérations que vous aviez ordonnées ? — Cette réflexion est extrêmement juste, reprit

l'infortuné; mais j'étais sous la tempête qui allait fondre sur moi. »

C'était la vérité. La tempête avait emporté ce mobile et vacillant esprit. Mais, à Paris, qui pouvait prévoir, qui pouvait comprendre un tel revirement? Les paroles que le prince de la Moskowa avaient adressées au roi s'étaient rapidement propagées. Son nom était dans toutes les bouches; avec lui on ne doutait pas du succès. Déjà on racontait que Napoléon, à son approche, avait précipitamment retiré ses avant-postes de Mâcon pour les replier sur Lyon. Et voici qu'éclate la nouvelle des événements de Lons-le-Saulnier! Dans la nuit du 13 au 14 mars, Ney a reçu les émissaires de l'empereur; le lendemain, au moment de passer la revue de cette armée qu'il doit conduire à la défense de la royauté, devant ses officiers formés en carré, il donne lecture d'une proclamation que Napoléon lui a envoyée toute faite[1] et qui commence par ces mots : « La cause des Bourbons est à jamais perdue! » Il dirige à marches forcées ses troupes sur Auxerre où vient d'entrer Napoléon et il le rejoint à la préfecture, chez son beau-frère, M. Gamot, le premier des préfets de la Restauration qui ait embrassé le parti de l'empire.

Quelle ne fut pas, à ce coup de foudre, la stupeur et bientôt l'indignation des royalistes! Le saisissement était d'autant plus grand que plus absolue avait été la confiance; et comme sur la fidélité de Ney on avait fondé la victoire, on fit de sa défection l'unique cause de la défaite.

Mais, du côté des impérialistes, on n'était pas plus favorablement disposé pour lui.

En se tournant contre les Bourbons, Ney s'était promis, comme pour racheter sa faute à ses propres yeux, de dire rudement la vérité à Napoléon. Il avait préparé un discours qu'il comptait lui lire en l'abordant, discours véhément dans lequel il allait jusqu'à dire à son ancien maître : « Vous avez été le tyran de ma patrie. Vous avez porté le deuil dans toutes les familles et le désespoir dans plusieurs; vous avez troublé la paix du monde entier[2]... » Napoléon, qui le connaissait, ne lui laissa pas le temps de s'expli-

[1] Dans son premier interrogatoire, le maréchal Ney dit lui-même à M. Decazes, préfet de police : « La proclamation qui m'est attribuée, et que je n'ai publiée que le 14 mars, était connue dès le 13 en Suisse. Elle y avait été envoyée d'avance à Joseph. Cette tactique, ajouta l'accusé, a toujours été celle de Bonaparte. Dans le courant de la dernière campagne de Russie, il avait fait insérer au *Moniteur* une lettre dans laquelle il me faisait parler d'une manière inconvenante sur les Russes et sur les affaires politiques. Je n'en ai eu connaissance que parce qu'il m'a dit le lendemain en plaisantant : « *Maréchal, je vous ai fait faire de l'esprit.* »

[2] Exposé justificatif par le maréchal Ney, signé de Berryer père, dans *le Procès du maréchal Ney*, par E. D. (Evariste Dumoulin), p. 27.

quer ; il l'embrassa et coupa court à ses remontrances par de bonnes paroles. Ney avait rompu avec la Restauration. C'était pour l'empereur le point essentiel. Il ne songeait même pas à utiliser ses services ; il le laissa bientôt se retirer aux Coudreaux et ne le rappela tardivement que pour les grands désastres.

Dans ces terribles batailles qui se poursuivirent deux jours durant, pour finir à Waterloo, Ney, dont la prodigieuse valeur s'était surpassée elle-même, avait été plus d'une fois en conflit avec l'empereur. Il s'était plaint des incertitudes du commandement qui, par des ordres contradictoires, avait enchaîné ses mouvements, tandis que Napoléon reprochait au maréchal d'avoir, aux Quatre-Bras, par ses hésitations, à la Haye-Sainte, par sa témérité, empêché le succès de ses combinaisons. Après la défaite, Ney était revenu à Paris, plein d'un courroux concentré contre Napoléon, sentant sur sa tête les accusations de l'empereur qu'on savait habitué à faire tomber sur tous, excepté sur lui-même, la responsabilité de ses revers, la conscience troublée par l'obsession de ses fautes, pressé en quelque sorte d'expier par la brusque franchise de ses déclarations les entraînements coupables auxquels il avait cédé.

Le maréchal était membre de la Chambre des pairs de l'empire. Il parut dans cette assemblée, au moment où se débattaient dans une dernière discussion les destinées du trône impérial. On venait d'annoncer l'abdication de Napoléon. Le ministre de l'intérieur, Carnot, occupait la tribune ; il lisait un rapport sur la situation militaire, rapport dont les développements calculés laissaient entrevoir, en exagérant l'étendue de nos ressources, le retour de la victoire. Tout à coup une voix l'interrompt. « Tout cela est faux, tout cela est chimérique ; on vous trompe de tous les côtés... » C'est Ney qui s'est levé et qui interpelle la Chambre. Les traits bouleversés, l'œil sombre, la voix émue et haletante, il déchire les voiles, révèle le malheur de l'armée, prophétise sa ruine et, sonnant la déroute comme il a tant de fois sonné la victoire, il finit par ces paroles accablantes dans une telle bouche. « C'est un empire perdu !... Il faut faire la paix ; nous sommes à bout de tout le reste. »

Ainsi il précipitait la chute de cet empire que sa défection avait contribué à relever, et dans le récit de ces combats qu'il avait vus de si près, courant sans cesse au-devant de la mort qui se détournait de lui, « souhaitant de toute son âme, comme il le disait, qu'une balle lui pût entrer dans le corps », il avait lancé des accusations qui, sans nommer l'empereur, frappaient directement Napoléon. « ... Si j'avais eu un renfort de la garde, je vous en rendrais bon compte ; mais *dix mille hommes d'élite furent tenus*

*immobiles* par précaution contre la défaite, au lieu d'aider tout de suite à vaincre [1]. »

Les représailles ne tardèrent pas à se produire; les récriminations les plus violentes surgirent des rangs de l'armée ou plutôt de l'entourage de Napoléon contre le maréchal. Cette défaite qu'il avait peinte si désespérée, on la lui imputait. On redisait le mot de Napoléon à Caulaincourt : « Ney s'est conduit comme un insensé, il m'a fait massacrer ma cavalerie. » On l'accusait surtout d'avoir empêché, le 16 juin, par ses incertitudes, la prise de la position des Quatre-Bras, dont l'occupation aurait tenu en échec l'armée prussienne, et finalement on faisait de lui l'auteur responsable des revers de la France.

Aiguillonné par ces traits perfides, le malheureux soldat avait ajouté aux ressentiments par des lettres qui aggravaient son discours. Ce n'était pas contre la restauration, c'était contre l'empire, contre quelques-uns de ses compagnons d'armes que Ney se défendait, lorsqu'il écrivait à Fouché, devenu président du gouvernement provisoire :

« Monsieur le duc, les bruits les plus diffamants et les plus mensongers se répandent depuis quelques jours sur la conduite que j'ai tenue dans cette courte et malheureuse campagne; les journaux les répètent et semblent accréditer la plus odieuse calomnie. Après avoir combattu pendant vingt-cinq ans et versé mon sang pour la gloire et l'indépendance de ma patrie, c'est moi que l'on ose accuser de trahison, c'est moi que l'on signale au peuple, à l'armée même, comme l'auteur des désastres qu'elle vient d'essuyer. » Il rappelait alors, en s'en prenant à celui-là même dont il sentait l'inspiration dans cette trame ourdie contre son honneur militaire, il rappelait les causes qui l'avaient empêché, au 16 juin, d'emporter la position des Quatre-Bras : ses troupes marchant à l'ennemi avec enthousiasme, la lutte engagée, la victoire certaine, lorsqu'au moment de faire avancer le 1er corps d'infanterie qu'il avait tenu en réserve, Ney apprend que l'empereur en a disposé, sans l'en prévenir, ainsi que de la division Gérard : « Le coup que me porta cette nouvelle fut terrible; n'ayant plus sous mes ordres que trois divisions au lieu de huit, sur lesquelles je comptais, je fus obligé de laisser échapper la victoire... Vers neuf heures du soir, le 1er corps me fut renvoyé par l'empereur, auquel il n'avait été d'aucune utilité; ainsi vingt-cinq à trente mille hommes ont été pour ainsi dire paralysés et se sont promenés pendant toute la bataille, l'arme au bras, de la gauche à la droite et de la droite à la gauche, sans tirer un seul coup de fusil. »

[1] *Souvenirs contemporains. — Les Cent-jours,* par M. Villemain, p. 312.

Puis, laissant déborder l'indignation que lui causent les attaques dont il est l'objet :

« D'où peuvent provenir ces bruits odieux qui se sont répandus partout avec une effrayante rapidité? Si, dans les recherches que je pourrais faire à cet égard, je ne craignais presque autant de découvrir que d'ignorer la vérité, je dirais que tout me porte à croire que j'ai été indignement trompé et qu'on cherche à envelopper du voile de la trahison les fautes et les extravagances de cette campagne, fautes qu'on s'est bien gardé d'avouer dans les bulletins qui ont paru et contre lesquelles je me suis inutilement élevé avec cet accent de vérité que je viens encore de faire entendre dans la Chambre des pairs[1]. »

Telles étaient les plaintes, tels étaient les reproches qu'exhalait le guerrier blessé. Il achevait d'exaspérer les partisans de Napoléon, sans désarmer les royalistes. De quelque côté qu'il se tournât, Ney ne rencontrait que des visages hostiles; il n'entendait que des voix accusatrices, flétrissant son ingratitude, celles-ci envers l'empereur, celles-là envers les Bourbons, toutes, pour des motifs divers, jetant sur lui les mots de trahison et de parjure, et s'accordant, malgré leurs profondes et mutuelles oppositions, pour le sacrifier comme la victime expiatoire des passions déchaînées.

Au moment où se préparait le procès du général de Labédoyère, Benjamin Constant, écrivant en sa faveur à M. Decazes, demandait que l'on fît porter la sévérité, si on le jugeait nécessaire, sur une tête plus élevée et plus illustre[2], désignant clairement par cette insinuation le maréchal Ney. Ce qui aurait pu protéger le prince de la Moskowa, c'était le souvenir de son admirable conduite en Russie, de cette intrépidité d'un seul homme sauvant, dans le désastre universel, les derniers restes de la grande armée. Mais ceux qui avaient été témoins de ces prodiges n'écoutaient que les ressentiments de l'heure présente, et dans les bulletins trompeurs qui annonçaient au pays le dénouement de cette funeste campagne, Napoléon n'avait pas fait à la gloire du *brave des braves* la part qu'elle méritait. Il fallut, pour la mettre en lumière, l'émouvant et véridique récit de M. de Ségur. Alors vinrent les hommages, les panégyriques, les regrets de cette vie brisée dont on n'avait envisagé que la faute et dont un nuage, trop tard dissipé, avait enveloppé les exploits incomparables.

[1] *Lettre au duc d'Otrante*, 26 juin 1815, publiée par les journaux du temps.

[2] 14 août 1815. — *Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. Duvergier de Hauranne, t. III, p. 305.

## IV

C'est à cet ensemble de circonstances qu'il faut attribuer l'insurmontable répugnance du maréchal Ney pour la juridiction militaire.

Le jugement d'incompétence, rendu par le conseil de guerre, avait enhardi les adversaires de la Restauration et indigné ses partisans. Le gouvernement résolut immédiatement de déférer le procès à la Chambre des pairs, et dans un exposé dont sa noble nature devait bientôt regretter les termes, trop empreints des passions du temps, le duc de Richelieu, président du conseil, pressa la haute assemblée de donner au monde une prompte et éclatante réparation.

La Chambre fit droit à la demande du gouvernement. Elle se constitua sans délai en cour de justice et commit un de ses membres, le baron Séguier, premier président de la cour royale, à l'effet de remplir les fonctions de juge instructeur. Les formalités préliminaires au procès furent réglées et observées. Berryer père et M. Dupin étaient de nouveau chargés de la défense du maréchal. Les fonctions du ministère public furent remplies par le procureur général, M. Bellart. Le fils de Berryer assistait les deux avocats, et parut en robe, à côté d'eux, à la barre de la Chambre des pairs.

On ne se figure pas ce qu'il fallut d'énergie et de courage à Berryer père, qui, des trois avocats, était le plus en vue, pour continuer son appui au maréchal Ney. L'exaspération contre l'accusé s'étendait à quiconque prenait en main sa cause, et comme il n'y avait pas de criminel à qui, dans leur fureur, de très honnêtes gens hésitassent à le comparer, il n'y avait pas d'invectives ni de menaces qu'on ne fît entendre à ses défenseurs. Ce qui était le plus sensible à Berryer père, c'était le déchaînement de ses amis, de ses confrères, de ceux avec qui il avait grandi au barreau, dont il honorait le plus le mérite, et qui venaient lui déclarer que, s'il consentait à plaider pour Ney, ils rompraient avec lui toutes relations.

Un avocat de Paris, membre respecté du conseil de l'ordre, homme de mœurs pures et douces, Me G... lui écrivait cette lettre :

... Que vous vous disposiez à défendre le maréchal du crime de haute trahison dont il est forcé à s'accuser lui-même, c'est ce que personne ne veut croire, c'est, mon cher Berryer, ce que je vous défends de faire, au nom de l'honneur, au nom de votre famille, au nom de notre ordre que notre adoré monarque vient de combler presque sans mesure de ses faveurs et de ses bienfaits... Interrogez votre conscience et la renommée, et toutes deux vous diront que vous laisseriez à vos

enfants une mémoire flétrie et à votre ordre un bien affreux souvenir de vous, si, par un prompt retour à la vraie vertu, vous n'échappiez pas, quand il en est temps encore, au péril qui vous menace de voir votre nom, glorieux jusqu'ici, former un chiffre ineffaçable avec celui d'un guerrier féroce et sans foi que ses contemporains nomment un traître régicide, et que la postérité mettra, n'en doutez pas, à côté de Ravaillac et de Damiens. Quand je vous ouvre aussi franchement mon âme, croyez bien, mon cher Berryer, que je vous estime encore et que je compterais au nombre des plus cuisants chagrins de ma vie l'horrible, mais inévitable, nécessité de cesser de me signer votre loyal confrère et ami. (14 novembre 1815.)

Ce langage d'un de ses plus dévoués amis fait juger quelles violences Berryer avait à subir. Ces violences ne changeaient rien à sa résolution; elles n'ébranlaient pas en lui la conviction du devoir que lui imposait la confiance du maréchal; mais elles lui causaient une émotion cruelle. Cette pensée, fréquemment et ardemment répétée par des hommes dont il estimait le caractère et désirait garder l'affection, qu'il allait lui-même se rendre complice de la trahison et laisser une tache à son nom, à ses enfants, à son ordre, le troublait jusqu'au fond de l'âme. Pierre Berryer regardait de plus haut ces imputations. Avec la fierté bouillante de la jeunesse, s'attachant d'autant plus à la voie où elle est entrée qu'on prétend la lui disputer, il était tout de feu pour défendre les proscrits. Il se disait que, bien loin de trahir son nom et sa cause, c'était son honneur, c'était l'honneur de la royauté que son père préserverait par sa conduite, et comme on invoquait contre lui le roi, ce fut au roi lui-même qu'il résolut de faire appel. Il persuada à son père d'écrire à Louis XVIII.

Dans sa lettre, l'avocat exposait au souverain la mission qu'il avait acceptée, les accusations dont il était l'objet, ses perplexités, et il suppliait le prince de lui dicter lui-même la conduite qu'il devait tenir :

Sire, disait Berryer père au monarque, la loi me commande de continuer mon ministère au maréchal Ney. Votre Majesté vient de donner à l'univers un exemple à jamais mémorable de la religieuse observation qu'elle veut en être faite. Assurément il suffirait pour légitimer la tâche qui me reste à remplir. Mais, Sire, tous n'ont pas la sage, l'héroïque impassibilité de Votre Majesté. Des serviteurs fidèles sans doute, mais que l'excès de leur zèle alarme et entraîne, de toutes parts m'inspirent la crainte qu'ils auraient, en pareil cas, de vous déplaire. Cette idée affreuse, qui nuirait en moi aux efforts dus à l'accusé, je ne puis seul

la détourner; je sens que ma raison a besoin pour la vaincre de savoir que Votre Majesté tient en sauvegarde, pour l'opinion de tous, et mes discours qui seront toujours ceux d'un Français dévoué par-dessus tout au meilleur des rois, et le sort à venir des enfants de celui qui, tout en la servant réellement, paraît à plusieurs desservir votre sainte cause...

La lettre écrite, il importait de la faire passer le plus tôt possible sous les yeux du souverain. Berryer avait connu, comme volontaire royal, quelques-uns des officiers qui étaient de service aux Tuileries; il invoqua leur aide, et se présenta au palais avec la lettre de son père. On le fit monter dans la galerie qui précédait les appartements du roi; les gardes étaient rangés en haie, attendant le prince qui allait sortir. Louis XVIII parut. Il s'avançait lentement, la tête inclinée, marchant avec peine. Un officier lui dit, en lui montrant le jeune homme : « Sire, c'est le fils de l'avocat Berryer qui désire remettre une lettre de son père à Votre Majesté. »

Le roi regarda Berryer, qui s'approchait pour lui présenter la lettre. Il la prit, sans rien dire, et la mit dans une de ses grandes poches de côté; puis, comme il allait poser le pied sur la première marche de l'escalier, il s'arrêta, reprit la lettre et l'ouvrit. Il la parcourut rapidement et, se tournant vers le jeune homme, devant les gardes silencieux et attentifs, il lui dit à haute voix : « Dites à votre père d'être bien tranquille et de faire son devoir. »

Berryer s'empressa de porter à son père la réponse royale. Celui-ci la fit connaître au confrère de qui il avait reçu une si véhémente admonestation. Elle fut bientôt répandue et raffermit l'avocat contre les reproches et les injustices.

Associé par tous ses sentiments à la résolution de son père, l'assistant de sa présence et de ses travaux dans la défense du maréchal Ney, Berryer était bien tenté de prendre la parole dans ce grand débat. Ardent royaliste, indigné de l'attentat des Cent-jours, mais non moins animé contre la passion qu'affichaient, pour le service de la royauté, des hommes qui l'avaient trahie, ne supportant pas la pensée qu'un Fouché eût pu contre-signer l'ordonnance en vertu de laquelle étaient poursuivis les partisans de Napoléon, il sentait son courroux se tourner contre ces criminels qui se flattaient d'effacer leurs torts envers la monarchie, en ternissant son retour par leurs vengeances. Il aurait voulu pouvoir dire tout haut, devant la Chambre des pairs, les émotions de son cœur; il lui semblait que c'était dans l'intérêt de la royauté, par dévouement pour le roi, dont cet acte de clémence honorerait le pouvoir, que la Chambre devait épargner les jours du maréchal. Il ne se fût pas engagé dans les défilés de la procédure; il eût avoué la faute, mais en

invoquant le torrent des événements, cet esprit de trouble et de confusion reconnu par le roi lui-même, qui, dans les rangs les plus fidèles, avait anéanti ou déconcerté les résistances et devant lequel devait se trouver d'autant plus faible un soldat formé dans les vicissitudes inouïes de la révolution et de l'empire. Le « je ne sais comment » de Bossuet, expliquant les erreurs du vainqueur de Rocroy, lui revenait en mémoire ; il appelait à la défense du héros de la Moskowa les noms de Condé et de Turenne, pardonnés par Louis XIV ; il invoquait, à l'appui de ces grands souvenirs, les traditions de la poésie grecque : « L'antiquité suppose, disait-il, que la déesse de la Sagesse descendit des cieux pour absoudre le mortel malheureux qui, poussé par une invincible fatalité, devint le meurtrier de sa mère. » Et de là, dans ses notes, cette pensée : « Il faut rejeter ce sentiment qu'un crime doive toujours attirer le châtiment. »

« Tu devrais dire cela », répondait Berryer père à son fils, en l'entendant exprimer quelques-unes des inspirations qui lui traversaient l'esprit. Qui sait en effet ce qu'aurait pu produire la voix de ce jeune homme impétueux, éloquent, généreux, dédaignant les expédients des praticiens pour ne faire parler que son cœur et son dévouement à la royauté ? Les combinaisons de la défense ne laissèrent pas de place à l'intervention de Berryer. Il resta près de son père et de M. Dupin, suivant avec une anxiété poignante, mais silencieuse, ce drame pathétique.

## V

Le procès du maréchal Ney commença devant la Chambre des pairs le 21 novembre 1815. Avant de l'ouvrir, le chancelier avait réclamé du public un religieux silence : « Le plus profond respect, dit-il, est dû tant à l'auguste assemblée qu'au malheur. »

Si douloureux que fut ce débat, il parut entouré de garanties qu'on ne trouvait plus depuis vingt-cinq ans, ni sous la révolution ni sous l'empire, dans les affaires de ce genre. La Cour, malgré les réquisitions passionnées du ministère public, laissa les défenseurs épuiser, en faveur de leur client, le moyens préjudiciels, les délais de procédure et toutes les ressources qu'une stratégie savante, moins propre à changer la décision finale qu'à la retarder, suggérait à d'habiles légistes. Contrairement à l'avis du procureur général, elle suspendit ses audiences et s'ajourna jusqu'au 4 décembre, pour donner au maréchal le temps de compléter sa défense.

La princesse de la Moskowa employait ces jours de grâce à im-

plorer pour son mari le concours des puissances. On avait espéré de la générosité de l'empereur de Russie une intervention en faveur du glorieux soldat de la Moskowa, mais Alexandre n'avait laissé aucun espoir : « Il est vrai, monsieur, écrivait la maréchale à Berryer père, que j'ai reçu une réponse à la dernière lettre que j'avais adressée à l'empereur; mais, comme elle n'est qu'un refus poli de s'employer d'aucune façon pour le maréchal, elle ne peut servir en rien à sa défense. »

La malheureuse femme avait aussi à repousser des imputations qui, sans se rattacher à la défection du 14 mars, ne pouvaient, en prêtant à cet acte les plus étroits mobiles, qu'en aggraver le caractère. Le général de Bourmont avait eu, devant la Chambre des pairs, une altercation très vive, non moins pénible pour lui-même que pour l'accusé, avec le maréchal. Il avait laissé entendre, dans le cours de sa déposition, que le maréchal se serait plaint des humiliations que sa femme aurait eu à subir à la cour de Louis XVIII.

A peine informée de ce propos, la princesse de la Moskowa écrivit à Berryer père pour le démentir :

Je lis dans le journal le détail de la séance d'hier, monsieur, lui disait-elle, et j'y vois une chose que je désire qui soit relevée vivement, soit par le maréchal, soit par vous. M. le comte de Bourmont prétend que le maréchal lui a donné entre autres raisons pour le réunir à Bonaparte, qu'il *ne me verrait plus rentrer tous les soirs en pleurant, à cause de toutes les humiliations que je recevais dans la journée*. Le maréchal ne peut avoir dit un mensonge aussi grand; car il doit se souvenir que dans le peu de fois que j'ai paru à la cour, je me suis toujours louée en rentrant de la bonté avec laquelle le roi, les princes et surtout M^me^ la duchesse d'Angoulême daignaient me recevoir.

Je vous demande donc, Monsieur, s'il y a moyen, de relever une chose qui a ajouté, s'il est possible, à l'impression douloureuse que m'a fait éprouver la lecture de cette séance.

La trahison du maréchal était manifeste. Il avait juré au roi de défendre la cause de la monarchie, et il avait lui-même provoqué ses soldats à la déserter pour passer au service de Napoléon. Au point de vue politique, comme au point de vue militaire, le crime était flagrant. Ce n'était donc pas à le contester que devaient s'appliquer les efforts des avocats; c'était à mettre en lumière les exploits du guerrier, exploits moins connus alors, malheureusement, qu'ils ne le furent depuis, à solliciter, au nom de la gloire de la royauté, la clémence de la Chambre des pairs. Tel était le thème qu'avait entrevu le jeune Berryer.

Il y avait un autre titre sur lequel s'appuyait le maréchal et dont il avait longtemps espéré son salut : c'était l'article 12 de la convention conclue le 3 juillet sous les murs de Paris. Cet article était ainsi conçu :

« Seront pareillement respectées les personnes et les propriétés particulières. Les habitants, et en général tous les individus qui se trouveront dans la capitale, continueront à jouir de leurs droits et liberté, sans pouvoir être inquiétés ni recherchés en rien, relativement aux fonctions qu'ils occupent ou auraient occupées, à leur conduite et à leurs opinions politiques. »

Quelle était la véritable portée de cette clause? Engageait-elle le gouvernement royal, qui n'avait point paru au contrat? Là était toute la question. Il semble bien que, dans les premiers jours, elle ne fit doute pour personne. Signée par les délégués des commandants en chefs des armées alliées, le prince Blücher et le duc de Wellington, d'une part, et, de l'autre, par les trois commissaires qu'avait munis de ses pleins pouvoirs le maréchal Davout, commandant en chef de l'armée française, la convention du 3 juillet n'était pas un acte diplomatique; c'était un acte purement militaire, ne liant que ceux qui l'avaient conclu. Ainsi l'interprétait, dès le 10 juillet, le duc de Wellington, lorsqu'il écrivait à lord Liverpool : « La convention ne lie personne, à l'exception des parties contractantes, savoir l'armée française, d'une part, et les armées alliées, de l'autre, et l'article 12 n'a jamais eu pour objet de lier, et ne saurait être considéré comme liant aucune autre puissance ou autorité quelconque, à moins qu'elles ne deviennent partie à la convention. » Les avis donnés dès le 8 juillet à Labédoyère, pour hâter son départ, les passeports remis, vers la même date, au maréchal Ney, par Fouché, prouvent que, du côté des autorités françaises, on n'attachait pas alors un autre caractère à la convention, et personne, lors du procès de Labédoyère, ne songea à l'invoquer pour lui.

Le duc de Wellington se tenait donc dans la rigueur du droit lorsqu'il répondait aux instances de la maréchale que le roi de France, n'ayant pas ratifié la convention du 3 juillet, les puissances n'étaient pas fondées à l'invoquer et qu'elles n'avaient « à s'immiscer en rien dans les actes du gouvernement du roi ». Mais il se fût honoré en sollicitant pour son héroïque adversaire ce que les traités ne lui permettaient pas d'imposer.

Quoi qu'il en soit, les défenseurs du maréchal Ney avaient résolu de porter la discussion devant la Chambre des pairs. Ils avaient soutenu et développé, dans des mémoires imprimés que reçut chacun des juges, l'argument tiré de l'article 12; ils avaient demandé et obtenu que les commissaires qui avaient signé la capitulation du

3 juillet fussent tous appelés en témoignage. Le maréchal Davout, le comte de Bondy, le général Guilleminot, déclarèrent qu'ils avaient cru, en signant l'article 12 de la convention, mettre en sûreté les personnes et les propriétés, et que, sans cette conviction, ils n'eussent pas accepté le traité. Mais, lorsque Berryer père demanda au maréchal Davout quel sens il avait attaché à l'article 12, le procureur général intervint pour s'opposer à ce que la question fût posée : « La capitulation existe, dit-il ; on ne peut faire qu'il s'y trouve autre chose que ce qui est écrit ; l'opinion du prince ne saurait en changer les termes. »

Le ministère public avait prononcé son réquisitoire dans l'audience du 5 décembre. Le lendemain, Berryer père commença son plaidoyer. Il s'efforça d'écarter de l'acte du maréchal toute vue préméditée, imputa à Napoléon la responsabilité des événements, montra son client entraîné par les circonstances, égaré par de faux avis et, dans la croyance que la cause royale était perdue, ne songeant qu'à préserver Lons-le-Saulnier des malheurs de l'anarchie militaire et de la guerre civile. Au bout de trois heures, l'audience fut suspendue sur sa demande, et l'accusé se retira avec ses avocats.

Le défenseur avait annoncé, en posant la division de sa plaidoirie, qu'il invoquerait le traité de Paris. Devait-on lui en laisser la liberté? Le chancelier Dambray voulut, au préalable, consulter ses collègues; dans une séance secrète qui précéda la reprise de l'audience publique, il lut à la Chambre une note par laquelle un pair de France, dont le nom rappelait les souvenirs de l'empire, M. de Tascher, le priait de s'opposer à la discussion de l'article 12. Le débat s'ouvrit sur cette proposition. Combattue par le comte Lanjuinais, par le duc de Broglie, par M. Porcher de Richebourg et M. Lenoir-Laroche, la proposition fut appuyée par le comte Garnier et M. de Sèze. Mais nul ne contribua plus à la faire adopter que le comte Molé, longtemps investi des plus hautes charges sous Napoléon, et dont l'autorité personnelle acheva de dissiper les hésitations. Il insista sur le caractère militaire de la convention et établit que le roi ne l'ayant pas ratifiée, on ne pouvait la lui opposer. Il fut décidé au vote par assis et levé que le chancelier, au nom de la Chambre, interdirait la lecture de l'article 12 et la discussion des moyens que les avocats prétendaient en tirer pour la cause du maréchal.

Cependant les défenseurs attendaient avec anxiété l'issue de la délibération. Le jeune Berryer se tenait dans la galerie voisine de la salle des séances. Tout à coup un mouvement se produit. Les pairs sortent de l'enceinte, animés, préoccupés; le jeune homme

était là, interrogeant les physionomies, cherchant parmi les membres qui se succédaient une figure de connaissance, lorsque M. de Lally-Tollendal, l'ancien constituant, parole emphatique, mais cœur généreux, qui avait brigué l'honneur de défendre Louis XVI devant la Convention, s'avança vers lui :

— Ça va mal! lui dit-il; ah! παῖδες Ἀθηναῖοι [1].

— Quoi donc? s'écria Berryer.

— On va interdire à votre père de plaider sur la capitulation de Paris.

A ces mots qui enlevaient à la défense son dernier espoir, Berryer, hors de lui, s'élance vers l'escalier du palais; il monte au troisième étage, dans la pièce où le maréchal était enfermé. Il lui raconte la décision de la Cour, et lui fait part des réflexions précipitées que cette décision lui a suggérées. Sa pensée est que dès qu'on aura interrompu son père, se préparant à expliquer les termes de la capitulation, le maréchal se lève et déclare qu'il ne veut pas que sa défense continue puisqu'elle n'est pas libre.

Voilà le maréchal tout interdit. Ce héros, qui se jouait au milieu des balles, tremble à l'idée de préparer quelques mots pour une assemblée : « Comment voulez-vous que je dise cela? répond-il à Berryer. Je ne pourrai jamais... » Alors le jeune avocat écrit quelques lignes; il les soumet au maréchal et l'engage à les graver dans sa mémoire pour les prononcer à l'audience. Informé, de son côté, par M. de Sémonville, de la résolution prise, M. Dupin arrive à l'instant; il approuve la note de son jeune confrère et y ajoute ces mots : « Je fais comme Moreau, j'en appelle à la postérité. » Le maréchal avait la tête perdue, il lisait sans voir; il transcrivit lui-même, à la demande de ses défenseurs, les lignes projetées, mais sans s'en rendre compte et la mémoire paralysée par l'émotion. Il ne pouvait se mettre dans l'esprit à quel moment il devrait faire entendre sa protestation.

On convint que Berryer se tiendrait derrière lui et que, le moment venu, il avertirait le maréchal en lui touchant l'épaule; Berryer père n'était pas présent. On ne l'informa pas de la combinaison : « Surtout, répétait Berryer à M. Dupin, que mon père n'en sache rien. » Il ne se fût pas prêté à cet arrangement.

On annonça la reprise de l'audience publique. Le maréchal Ney s'avança dans la salle, suivi de ses défenseurs. Berryer se plaça derrière lui, tenant sa main sur le dos du fauteuil que l'accusé occupait, afin qu'au moment où il le toucherait pour l'avertir, on ne s'aperçût pas de son mouvement. Berryer père se leva pour continuer

[1] « O Athéniens! peuple d'enfants! »

sa plaidoirie. Après être revenu sur son argumentation, en la fortifiant de preuves nouvelles, il se mit en devoir d'établir que, le crime fût-il reconnu, les traités conclus ne permettaient pas de le poursuivre.

Aussitôt le procureur général l'interrompt et lit des conclusions, signées des membres du cabinet en qualité de commissaires du roi, tendant à ce que le chancelier interdise toute lecture « de la convention militaire du 3 juillet » et « toute discussion qu'on pourrait vouloir en faire sortir ». Le premier motif, allégué à l'appui de ces conclusions, était « la dignité nationale qui ne permet pas qu'on invoque devant le premier tribunal de la nation, contre l'autorité et le service du roi, une convention faite par des agents d'un parti, en révolte contre le roi légitime, avec les armées qui assiégeaient Paris ».

Le chancelier, s'appuyant sur le vote antérieur de la Chambre, prononça l'interdiction réclamée par le ministère public.

Alors M. Dupin, prenant la parole, fit observer que, par le traité du 20 novembre 1814, la ville de Sarrelouis, où le maréchal était né, ne faisait plus partie du territoire français; il ajouta que l'accusé, quoique toujours Français de cœur, avait cessé d'être soumis au roi de France et, par conséquent, justiciable des lois françaises.

Dès les premiers mots qu'avait articulés M. Bellart, Berryer, dont le cœur battait à mesure que s'approchait l'incident prévu, avait touché le maréchal en lui disant : « C'est le moment! » Le maréchal hésitait : « Est-ce maintenant? » disait-il à voix basse, et, malgré la pression affirmative du jeune homme, il ne bougeait pas. Les paroles de M. Dupin, mettant en doute sa nationalité, le rendirent à lui-même; il se leva vivement et déclara avec émotion qu'il voulait rester Français : « Oui, je suis Français, s'écria-t-il, je mourrai Français. » Puis, regardant le papier qu'il avait placé dans son chapeau, il ajouta les paroles convenues :

« Jusqu'ici ma défense a paru libre. Je m'aperçois qu'on l'entrave à l'instant; je remercie mes généreux défenseurs de ce qu'ils ont fait et de ce qu'ils sont prêts à faire; mais je les prie de cesser plutôt de me défendre tout à fait que de me défendre imparfaitement. J'aime mieux n'être pas du tout défendu que de n'avoir qu'un simulacre de défense. Je suis accusé contre la foi des traités et on ne veut pas que je les invoque. Je fais comme Moreau : j'en appelle à l'Europe et à la postérité. »

Cette protestation fit une grande impression sur les membres de la Chambre placés en face de l'accusé. Mais les pairs qui se trouvaient derrière le maréchal virent le papier sur lequel il lisait, et l'un d'eux dit à son voisin : « Comédie d'avocat! »

Pierre Berryer entendit ces mots avec désolation.

Le chancelier invita l'avocat à continuer sa plaidoirie en se renfermant dans le cercle qui lui était tracé. Mais le maréchal renouvela avec une grande véhémence sa protestation : « Je défends à mes avocats de parler dorénavant, dit-il; Votre Excellence donnera les ordres qu'elle jugera convenables. La Chambre peut me juger. »

Le procureur général déclara que, pour laisser au maréchal l'avantage de sa défense, il renonçait à toute réplique et lut le réquisitoire tendant à faire prononcer contre l'accusé la peine capitale.

Il était cinq heures du soir. Le public évacua la salle des séances et la Chambre entra en délibération. Le maréchal s'était retiré avec ses défenseurs, sans illusion sur le jugement; il les embrassa et les remercia, plus ému de leur affliction que de son malheur. « Adieu, nous nous reverrons là-haut », leur dit-il au moment de la séparation.

Il avait été décidé, dans une précédente séance, que l'arrêt serait rendu à la majorité des cinq huitièmes, et non pas à la simple majorité. A cette résolution, qui était une garantie pour l'accusé, la Chambre en ajouta une seconde : elle statua que l'accord sur la culpabilité n'entraînerait pas l'accord sur la pénalité, chacun demeurant libre de voter pour la peine qu'il jugerait convenable; et, par une disposition dont on pouvait encore tirer quelque espérance pour le maréchal, il fut convenu qu'il y aurait deux appels nominaux sur la peine, ceux qui, au premier tour, avaient voté pour une condamnation plus rigoureuse, étant maîtres, au second, d'atténuer leur décision.

A onze heures du soir, la Chambre rentra en séance, et le chancelier prononça la sentence qui condamnait Michel Ney à la peine de mort, comme coupable de haute trahison. Treize voix seulement, au premier appel, et dix-sept au second, avaient opiné pour la déportation [1]. Cent trente-neuf avaient voté la mort.

L'arrêt fut exécuté le lendemain, 7 décembre, à neuf heures du matin.

## VI

Nous ne voyons aujourd'hui que la gloire du maréchal Ney, et cette image nous rend insupportable le souvenir de la mort qui lui fut réservée. On ne voyait alors que sa trahison, et ce n'était pas dans un pays formé aux exemples de la révolution et de l'empire

[1] Votèrent pour la déportation, dès le premier tour, MM. Berthollet, le duc de Broglie, le général de Chasseloup-Laubat, Chollet, Colaud, le général Gouvion, Herwyn, le général Klein, Lanjuinais, Lemercier, Lenoir-Laroche, de Maleville, Porcher de Richebourg, et, au second tour, MM. le général Curial, de Fontanes, de Lally-Tollendal, et le duc de Montmorency.

qu'on pouvait concevoir l'idée d'épargner à un crime reconnu la peine que prononçaient contre lui les lois de toutes les nations. La plupart des généraux de la république et du gouvernement impérial qui siégeaient à la Chambre des pairs avaient voté la mort; il ne s'en trouva parmi eux que deux, le maréchal Marmont et le général Dessoles, pour ajouter à leur vote le vœu d'un recours à la clémence royale. Accoutumé aux exécutions sommaires des régimes précédents, l'esprit public, à cette heure, était moins frappé de la rigueur de la condamnation que des garanties accordées à la défense : « Toutes les formes les plus favorables à l'innocence ont été employées, disait le *Journal des Débats* [1], pour connaître d'un crime qui n'était que trop évident et trop incontestable; tous les délais qui ont été demandés ont été obtenus; la plus grande latitude a été accordée aux défenseurs de l'accusé; il a été jugé par la première cour de justice du royaume, suivant son vœu, et ses juges ont eu pour lui toutes les condescendances qu'il a pu désirer. Si ses avocats n'ont pas été admis à développer entièrement le dernier moyen qu'ils voulaient faire valoir en sa faveur, c'est que ce moyen, déplacé dans l'ordre de la discussion judiciaire, avait déjà été exposé par eux dans un mémoire particulier. » Et rappelant les égards dont le maréchal avait été entouré, la liberté laissée à chaque pair de graduer à son gré la peine, le journal ajoutait : « Ce serait faire injure à la Chambre des pairs que de chercher à faire valoir sa justice en rappelant, à l'occasion de ce grand procès politique, ces jugements révolutionnaires dont nous avons été les témoins; mais il est impossible que ce souvenir ne se présente pas involontairement à l'esprit, comme pour servir de contraste à la majesté du spectacle qui vient de s'offrir à nos regards. »

Les différences que signalait le *Journal des Débats* étaient incontestables; même dans les formes de ce procès, dont nous déplorons l'issue, se révélait le progrès que les institutions libres, inaugurées par la Restauration, devaient pendant trente années développer en France. Mais les mœurs ne changent pas aussi vite que les lois, et la violence que déjà celles-ci répudiaient se retrouvait encore dans celles-là.

Le journal que nous venons de citer, organe modéré pourtant, en portait l'empreinte dans la façon injurieuse dont il qualifiait, même après l'exécution, la conduite du maréchal Ney. Cette violence animait le langage des salons, empruntant à la révolution ses expressions pour la maudire elle-même; elle égarait les plus douces natures, et l'on entendait à cette époque un confrère de Berryer,

[1] 8 décembre 1815.

qui devait laisser le renom mérité du plus séduisant des orateurs, du plus généreux et du plus délicat des hommes, M. de Martignac, désavouer, devant la Cour d'assises de Bordeaux, toute solidarité avec le défenseur du maréchal Ney, rompre avec lui tout lien « d'estime et de confraternité », en disant : « Cet avocat a perdu son titre à mes yeux ; je me sépare de lui [1]. »

C'était la réalisation des menaces qu'avait déjà fait entendre à Berryer père, on se le rappelle, son confrère de Paris. Grande leçon pour nos temps troublés et que nous retrouverons souvent dans la carrière de Berryer! Ceux-là seuls alors se disaient les vrais royalistes qui poussaient aux vengeances la Restauration ; ils excluaient du parti quiconque résistait à leurs entraînements. Que sont-ils devenus aujourd'hui? Où sont ceux qui oseraient se couvrir de leurs exemples? Qui ne serait heureux d'effacer de l'histoire de la Restauration, si juste qu'ait été la sentence, le récit de l'exécution du maréchal Ney ? Qui ne s'honorerait de prendre place à côté de ses défenseurs?

« Quand on a vu ce temps de passions et de haine où périt l'infortuné maréchal, a écrit un contemporain, quand on a présentes par le souvenir ces colères implacables de la peur, même après le péril, et aussi cette indignation sincère contre une trahison irréfléchie, mais qui avait été si fatale, on sent quelle élévation d'esprit et de cœur il eût fallu pour dominer ces orages[2]. »

Cette élévation que n'eurent pas des politiques expérimentés et même des âmes généreuses, qui manqua à d'anciens serviteurs de l'empire, à des compagnons d'armes du maréchal Ney, Berryer, ardent royaliste, Berryer, digne fils de son père, sut la montrer, à l'âge de vingt-cinq ans.

Charles DE LACOMBE.

La fin prochainement.

[1] *Mémorial bordelais* du 19 décembre; et *Journal des Débats* du 25 décembre 1815,

[2] Villemain, *M. de Chateaubriand.* Michel Lévy, 1858, p. 219.

# PASCALE[1]

## XVII

En août, Gwendoline et sa tante revinrent à Trémazan, à la grande satisfaction de toute la famille, et principalement de Floriette. Visites et promenades reprirent donc avec plus d'entrain que jamais. Miss Mountmoreux excellait à organiser les parties, à répandre l'animation partout où elle se trouvait, et cela tout en conservant son grand air tranquille de souveraine en voyage. Ni le temps, ni l'heure matinale, ni la fatigue, ne l'arrêtaient; toujours belle, souriante et calme, elle était la première levée, prête et correcte, jamais en retard ni de mauvaise humeur.

Le baron appréciait beaucoup cette manière d'être; la charmante Anglaise avait su lui plaire et capter sans effort toute sa bienveillance. Pascale seule restait rétive, défiante et froide sous sa politesse cérémonieuse.

Dans une de ses visites à la famille de Trémazan, M^me^ Valrède exprima une fois le grand désir de visiter le Finistère et ses curieuses villes anciennes. Le baron avoua ingénument que, bien qu'il habitât le pays depuis longues années, jamais cette idée ne s'était présentée à l'examen de sa pensée quotidienne, sa fille Pascale aimant peu les déplacements et redoutant volontiers toutes les fatigues.

— Mais je suis allée l'année dernière à Saint-Pol, avec grand'mère et Gwendoline, voir notre grand'tante de Kercambo. M^me^ Valrède sera certainement charmée de parcourir ces coins si curieux de la vieille Bretagne. Nous pourrions... je serais enchantée...

— Vous avez, suivant votre coutume, grande hâte de décider toutes choses à votre gré, Floriette!

— Pardon, mon père... je pensais que vous permettriez, que...

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 février et 10 mars 1885.

— Ne sauriez-vous laisser toute initiative à votre sœur aînée, à votre père, au sujet de ce qu'il convient de faire?

Elle se tut et baissa les yeux, toute honteuse d'être ainsi réprimandée.

— Monsieur, dit Serge en intervenant, voulez-vous me permettre de vous soumettre un plan qui aurait peut-être l'heureuse chance d'être agréé par ces dames?

Le baron daigna incliner courtoisement la tête, et le jeune homme continua :

— On pourrait disposer des relais sur la route de Lesneven à Saint-Pol ; ces dames ne quitteraient point leur landau. On irait à petites journées à travers un pays charmant : arrêt à Saint-Pol-de-Léon, pour voir les églises; visites à Roscoff et retour par Morlaix, où mon yacht serait à leur disposition pour les ramener ici par mer. Toute fatigue leur serait ainsi évitée. Ma mère la redoute, du reste, plus que personne. Qu'en pense mademoiselle de Trémazan?

Il se tourna vers Pascale d'abord, puis vers M^me^ de Rochemais, manœuvre pleine de diplomatie dont la fine et bienveillante femme lui sut un gré infini. Elle vit qu'il avait parfaitement deviné que, sans l'assentiment de Pascale, rien ne se faisait dans la famille.

Le baron regarda sa fille comme s'il attendait sa décision pour se prononcer; mais personne ne remarqua le léger froncement des sourcils du jeune Valrède, provoqué sans doute par la différence notoire et marquée avec laquelle le père de famille traitait ses deux filles, même devant des étrangers, tant cette façon d'agir lui était devenue naturelle et coutumière.

Pascale resta un moment silencieuse.

— Disez votre pensée, je vous en prie, ma très chère mademoiselle, s'écria naïvement missis Grenville; je ne saurais le deviner, car vous avez un visage réellement imperméable. Et j'aimerais beaucoup de faire cette promenade.

— Oh! Pascale, dis oui! Je serais si contente! glissa Floriette dans l'oreille de sa sœur, mais point si bas que tout le monde ne l'entendît.

Une fois encore, Serge fronça ses épais sourcils.

— Mais..., dit enfin Pascale, si tout le monde le désire, je ne voudrais certes pas être un obstacle... Je me ferai un plaisir de promener M^me^ Valrède dans notre beau pays breton. Ce sera avec un sentiment de joie mélangé d'un légitime orgueil que je lui en montrerai les beautés. Ne suis-je pas d'un sang qui est lié à toute l'histoire de la Bretagne?

— Vous voyez, madame, combien ma chère fille est toujours empressée de se rendre agréable à tous, à sacrifier même son incli-

nation pour le repos et la solitude, afin de ne priver personne d'un plaisir ou d'un délassement compatible avec le goût et les bienséances.

— Mêci, my dearest Pascale, dit Gwendoline de sa voix calme; vous êtes vraiment bien aimable de consentir à accompagner nous et descendre ainsi de votre tabouret de statue.

Tout le monde sourit, sans oser rire tout à fait, à l'exception de Pascale, un peu mécontente, car elle saisissait parfaitement le sens de ce remerciement empreint d'une légère ironie. Elle sentait en outre le regard de Valrède obstinément fixé sur elle, comme s'il eût voulu scruter le fond de sa pensée intime.

M^me^ Valrède dit alors de sa voix douce :

— Je vous suis fort reconnaissante; alors nous laisserons mon fils s'occuper de tous les détails de cette excursion, qui ne saurait manquer d'être intéressante et charmante, avec un guide tel que vous, mademoiselle.

Floriette, cachée derrière sa grand'mère, saisissait une des grandes boucles blanches qui roulaient sur son épaule, et disait tout bas en la tirant doucement :

— O grande belle boucle de bonne grand'mère, que je suis contente! Comme je vais *nous* amuser... j'aime tant à aller et venir... chut! grande boucle, ne le dites à personne, mais je suis ravie, ravie... voilà une Pascale aimable, condescendante, étonnante... une Pascale inédite, car si elle avait dit « non », cette Pascale pleine de bénignité, tout ratait.

Grand'mère et la boucle blanche ne furent pas seules à entendre cet épanchement intime de la jeune fille; quelqu'un aussi l'entendit et vit fort distinctement des yeux de saphir brillants de joie; un singulier sourire passa comme un éclair sur un visage impassible, pour aller se perdre sous des moustaches reliées à des favoris bruns taillés à la mode russe.

M. Anthime, invité et consulté, répondit à sa femme :

— Eh, va donc promener à ton gré, Xénie, si cela te fait plaisir, avec ou sans ces empaillés de baron et de sa fille, la grande noire. L'autre, la blonde feu, je ne dis pas; elle est vivante, celle-là! Ah! pourquoi ton ours gris est-il toqué de cette grande Anglaise! Une belle fille, un brin magnifique, c'est vrai, et riche, mais... Enfin, ça le regarde. Te faut-il de l'argent?

— Pourquoi faire, mon ami? Serge s'occupera de tout.

— Mais pour jeter à ces fainéants de gens sans pieds ni mains auxquels tu aimes à donner, et Dieu sait s'il en manque dans ce misérable pays! Un tas de paresseux! Attends, quand ma culture du tabac aura réussi, il y aura de l'ouvrage pour tous, et le premier

fainéant que j'attrape, je l'étrille comme un cheval de Cosaque.

— Pourquoi ne viendriez-vous pas avec nous, mon ami?

— Moi? Eh, veux-tu que j'aille perdre mon temps à regarder des paysages et de vieilles bâtisses bonnes à rien? J'aime bien mieux travailler à installer ma deuxième ferme pour les prés-salés. Voilà encore une chose que ton baron ne peut digérer, sous prétexte que cela ne s'est jamais fait ici. La belle raison! Il est de cette force; je n'aurai jamais fini de me disputer avec lui. J'en étouffe souvent.

Mme Valrède n'insista pas; elle craignait trop que le caractère emporté de son mari ne finît par amener une brouille sérieuse avec les Trémazan. Peut-être son cœur maternel caressait-il quelque doux rêve qu'elle eût été bien attristée de voir dissipé pour des causes aussi futiles.

Le baron, de son côté, exprima son regret en termes des plus corrects, mais au fond il éprouva un certain allègement à la pensée de n'avoir pas à vivre pendant plusieurs jours dans la compagnie d'un homme dont les principes, les idées subversives et les façons familières se trouvaient en complète opposition avec les siens.

Quand on a l'heur d'appartenir à la bonne noblesse bretonne, on doit tenir, à l'égard de toutes choses, une règle de conduite absolument inflexible. Ce personnage inouï ne lui avait-il pas encore fait cette sortie inqualifiable les jours précédents, en regardant le jardinier qui taillait des branches mortes :

— Voilà comment on rajeunit les arbres; c'est comme les familles. Vous auriez dû, monsieur le baron, mettre Mlle Pascale au couvent, car, enfin, elle est une branche sèche dans votre famille...

Pascale!... Mlle de Trémazan! être ainsi traitée par ce fabricant de pains de sucre! La comparer... oh! la mettre au couvent! elle, l'âme de la maison de Trémazan, une branche sèche...

Le baron suffoquait. L'autre avait eu l'audace sans pareille d'ajouter tout tranquillement :

— ... Et ensuite marier Mlle Floriette, qui est d'une jolie santé et fraîche comme un matin de mai. Car, enfin, les jeunes filles ne sont pas au monde pour qu'on en fasse des conserves.

Le baron n'avait pas répondu de suite, tant il était saisi, suffoqué de cette manière véritablement sans gêne d'énoncer des idées en complète opposition avec ses principes et les coutumes admises dans la vieille noblesse bretonne.

— Monsieur! monsieur de Valrède!...

— Valrède tout court, s'il vous plaît, sans « de ».

— Veuillez admettre, monsieur, que je ne permets à personne de s'immiscer dans la direction de ma famille.

— Je ne m'immisce pas dans rien du tout. Je dis seulement

qu'il n'y aurait pas de mal de marier votre jolie petite à un gentil garçon comme...

— Je ne donnerai jamais mes filles qu'à des gentilshommes de bonne souche, de sang noble; ma fille cadette ne sera mariée qu'après sa sœur, sachez-le, monsieur. Ce sont choses décidées, arrêtées, et qui ne se feront qu'avec le consentement, l'approbation de notre prince.

— Oh! bien alors, c'est complet! dit Valrède en gonflant ses grosses joues, hérissant ainsi sa barbe grisonnante, ce qui donnait à sa figure un air comique et formidable.

Le baron, très froissé, l'avait quitté en le saluant avec raideur. Anthime avait raconté cette scène à sa femme, en riant de son rire bruyant; mais Xénie l'avait grondé.

— Ah çà, avait-il répondu tout prêt à se mettre en colère, ah çà, il est fou, ce bonhomme! Où pense-t-il dénicher un épouseur pour sa disloquée, qui n'a rien d'aimable encore! Ils n'ont déjà pas tant d'argent, ces Trémazan du vieux Manoir de la vieille Tour; et il m'est revenu que ton baron compromettait à la sourdine sa fortune dans des spéculations absurdes.

— Vraiment? Qui a dit cela?

— Des gens bien informés. Les « on dit » sont généralement les avant-coureurs de mauvaises nouvelles. Il paraît aussi que le fils, l'officier, croque l'héritage par avance. Tu verras qu'un beau jour ces nobles gens, ces orgueilleux de la vieille Bretagne, se trouveront sur la paille. Qu'ils ne fassent donc pas tant les fiers!

— J'espère bien que vous vous trompez, mon ami.

— Me trompe pas. Sais ce que je dis. Un homme qui n'admet aucun progrès, aucune amélioration dans l'agriculture, un homme qui déteste Paris et les chemins de fer, vois-tu, Xénie, un homme comme cela n'est pas de son temps. Il coulera bientôt, à pic! hron.

## XVIII

La partie projetée eut donc lieu, sous les auspices de Serge; il avait prié le baron de lui permettre d'organiser les relais d'après l'itinéraire qu'il avait soumis à l'approbation de Pascale. On devait suivre la route de Lesneven à Roscoff par Saint-Pol-de-Léon, en s'arrêtant partout où il se trouverait quelque chose d'intéressant à voir : point de vue, ruines, monuments druidiques, calvaires, château ancien. Après avoir passé la nuit à Saint-Pol pour se reposer, on irait retrouver, à Morlaix, le yacht *le Dimitri*, qui ramènerait toute la compagnie par mer jusqu'à l'Aber-Benoît.

Pascale prit la peine d'examiner le plan proposé par Serge, et voulut bien y donner son approbation; mais elle demanda qu'on lui laissât le temps de visiter à Saint-Pol sa tante de Kercambo, le couvent des dames de Saint-Placide, et à Morlaix celui des saintes filles du Carmel, dont elle connaissait beaucoup les supérieures.

— Rien n'est plus aisé. Vos moindres désirs sont des ordres, mademoiselle, répondit Serge d'un ton plein de courtoisie et d'une déférence aimable.

Au jour convenu, Mme Valrède et son fils vinrent de bonne heure chercher la famille de Trémazan. Les dames et le baron montèrent dans un grand landau et dans une petite calèche attelés en poste. Tout le monde se montrait ravi de cette expédition. Pascale elle-même, la sérieuse et imposante Pascale, paraissait en proie à un enjouement qui frisait presque la gaieté.

Serge devait accompagner les voitures à cheval, se réservant de demander l'hospitalité dans la petite calèche. Au fond, il préférait peut-être conserver sa liberté d'action. Gwendoline l'avait imité; la jeune Anglaise montait admirablement, comme beaucoup de jeunes filles de sa nation. Mais, au lieu de prendre une des petites juments bretonnes que le baron avait fait dresser pour elle et Floriette, elle avait accepté que Serge lui prêtât une bête de sang, très douce et de haute allure.

Le jeune homme l'aida à se mettre en selle, lui offrant son genou pour point d'appui; elle salua en souriant, tous deux, jeunes, beaux, élégants, formaient ainsi un groupe charmant.

— Très gentils, tous les deux, cria Floriette toujours empressée d'admirer son amie.

— C'est vrai! ma belle, dit le baron en envoyant à Gwendoline un grand salut, qu'elle lui rendit gracieusement en abaissant le manche de sa cravache.

Tout le monde battit des mains en la voyant faire manœuvrer ce beau cheval avec une grâce et une aisance parfaites. Seule, Pascale ne dit rien, ne sourit pas; une ombre passa sur son visage austère. Les admirations qui allaient aux autres femmes, leurs joies et leurs succès, lui faisaient sans doute sentir plus vivement encore combien elle s'en trouvait sevrée.

Serge se mit à son tour en selle sur son cheval favori, celui-là même que Floriette avait tant admiré lors de sa première visite au manoir. Amazone et cavalier partirent gaiement en éclaireurs pour calmer un peu leurs bêtes excitées par les rires et par les grelots des chevaux de la calèche. Cette fois encore personne ne remarqua le regard irrité et navré avec lequel Pascale les suivit sur la route verdoyante.

Le temps était charmant, tiède et doux; le ciel voilé, mais très élevé, laissait tomber sur les arbres une lumière douce et diffuse; par moments, les nuages s'entr'ouvrant, un rayon lumineux courait rapide sur les champs et les coteaux. Chacun se taisait, se laissant aller au plaisir de se sentir emporté en vitesse à travers cet air jeune, pur et vivifiant du matin. Au milieu du silence général Floriette s'écria :

— Grand'mère!

— Quoi, ma chérie? répondit nonchalamment Mme de Rochemais.

— Grand'mère, je suis heureuse!

— Tant mieux, mon enfant. Cela n'arrive pas tous les jours de la vie...

Elle soupira, songeant à sa pauvre fille qui n'était plus là, elle, pour être heureuse aussi.

— Oui, je ne pense à rien. Je me laisse vivre comme une petite herbe...

On rit. Serge se trouvait près de la portière.

— Mademoiselle, vous avez cent fois raison. J'ai souvent éprouvé cette même sensation, — que vous exprimez d'une manière très juste et très gracieuse aussi, — dans mes longs voyages au fond de la Russie. Jamais je ne me suis senti si léger, si content de vivre qu'en me sachant isolé, loin de toute civilisation, perdu au bout du monde, absolument libre de mes actions.

— Mais dans cette solitude de liberté, vôtre cœur, monsieur Valrède, était-elle satisfaite aussi?

— Mon cœur? ma chère missis Grenville, répondit-il un peu surpris de cette question bizarre.

— L'estomac et l'esprit sont facilement satisfaisables, mais la cœur désire une nourriture constante et sans limitation.

— Qu'avez-vous à répondre, mon cher monsieur Valrède, à cette interpellation de notre bonne missis Grenville, dit le baron de son ton solennel nuancé d'un vague enjouement, se sentant lui-même quelque peu sollicité vers un mouvement de gaieté.

— Ma foi! me voilà pris au dépourvu. J'avais tout à fait oublié mon cœur, répondit Serge en riant.

— Oh, cher moi! est-ce pôssible? Jamais à moi cela n'est arrivé.

— Eh bien, pour vous satisfaire, chère madame, sachez que mon cœur n'a jamais été si content qu'en ce jour.

Il lança dans la voiture un regard demi-tendre, demi-moqueur, et fit subitement exécuter à son cheval un prodigieux saut sur place, à la grande terreur des dames, et partit au galop rejoindre Gwendoline, qui chevauchait à quelque distance en avant.

Missis Grenville ne manqua point de prendre pour elle phrase et

regard, devint écarlate, et s'éventa avec vivacité pour cacher son embarras; la malicieuse Floriette s'étouffait de rire, la tête penchée sur les genoux de sa grand'mère, sous prétexte d'arranger le nœud de son chapeau. Avec cette finesse d'intuition toute féminine qui fait deviner et savoir avec certitude une foule de choses qui jamais ne vous ont été dites, la jeune fille avait dû plus d'une fois s'apercevoir que Serge lui marquait une attention réservée et discrète, mais très particulière. Un instant même l'idée lui vint que cette partie si désirée avait été organisée par lui dans le but tout spécial de lui être agréable, mais elle était trop modeste et défiante d'elle-même pour ne pas repousser bien vite cette pensée. D'autre part, Serge paraissait également fort empressé auprès de la belle Gwendoline, qu'il connaissait depuis bien plus longtemps. Usant de la liberté que les mœurs de son pays laissent aux jeunes filles, cette dernière pouvait causer, rire, plaisanter, répondre sur un ton d'enjouement amical bien différent de l'excessive réserve imposée aux jeunes Françaises. Incapable d'aucun sentiment de vulgaire jalousie, Floriette se disait simplement qu'elle était bien moins belle, moins faite pour plaire à un homme comme Serge que sa charmante amie; mais par moments aussi elle regrettait ce qu'elle appelait en elle-même « son infériorité ». Ensuite on l'avait toujours élevée dans cette idée absolue qu'elle ne devait, ne pouvait épouser qu'un homme titré, de sa classe et de son monde, « un homme de mon espèce, enfin », disait-elle à sa grand'mère, qui haussait alors les épaules, en soupirant, car elle connaissait l'obstination et l'orgueil de son gendre.

Ses impressions se bornaient encore à des espérances fugitives, indécises, inavouées, à des craintes vagues, à d'insaisissables rêveries, état charmant des jeunes cœurs, qui précède et prépare l'arrivée des sentiments violents ou tendres. A grand'mère, qui d'ordinaire savait tout, on n'avait rien dit, rien osé dire encore. Que lui dire? Aucune parole ne pouvait formuler ce qui peut-être n'existait que dans ses vagues aspirations de jeune fille aimante et naïve. Quand elle voyait Serge s'occuper avec une politesse aimable, une attention courtoise, de toutes les dames; quand elle l'entendait causer avec un savoir, une assurance simple exempte de toute vanité, elle ne pouvait s'empêcher de le trouver bien supérieur aux jeunes gens qu'elle avait rencontrés, non seulement en Bretagne, mais à Paris même. Sa parole, son regard, exprimaient une franchise, une loyauté si complètes, qu'on désirait de suite son amitié, parce qu'on la sentait sûre et vraie, autant que difficile à obtenir.

Le voyage fut charmant : relais, repas confortables et soignés, tout était prêt à l'heure voulue.

— Mais nous voyageons en véritables princesses, disait M^me^ de Rochemais à M^me^ Valrède.

Celle-ci souriait en regardant son fils, avec ce regard mouillé et profond des mères qui ne voient rien au monde de préférable ni de supérieur à leur fils.

On devait coucher à Saint-Pol-de-Léon, y passer la journée du lendemain, visiter Roscoff et repartir le surlendemain pour Morlaix.

A plusieurs lieues de Saint-Pol, Floriette battit des mains en s'écriant qu'elle apercevait déjà les clochers en dentelle de pierre. Vite on prit les lorgnettes, et bientôt en effet se dessina nettement, sur le ciel d'un bleu pâle, l'élégante silhouette de cette curieuse ville, coquettement posée sur la hauteur entre la mer et une vaste plaine.

— Quels sont ces deux châteaux, avec ces grands parcs, situés de chaque côté de la ville? demanda le baron, quand on fut arrivé tout à fait en vue.

— Ce sont les châteaux de Kernevez et de Kerrom, répondit Serge.

— Vous connaissez donc le pays?

— Je l'ai parcouru en détail, avec autant d'attention que de plaisir, en cherchant une contrée favorable pour notre installation.

Toujours par les soins du jeune homme, des chambres avaient été retenues à l'hôtel de France; et son valet de chambre, ancien moujik, très bien dressé par lui, envoyé en avant, avait fait des miracles pour que les dames trouvassent l'installation la plus confortable possible. Le grand air avait développé l'appétit, et l'on fit honneur à l'excellent dîner, surveillé avec un zèle attentif par M. Validiraz, le maître de l'hôtel en personne, excessivement flatté de recevoir si belle et nombreuse compagnie. La vue de miss Mountmoreux, surtout, lui imprima un profond sentiment de respect; sa haute taille, son air imposant et sa grande beauté, éblouirent complètement le pauvre homme, et il soupçonna immédiatement, avec le flair dont il se croyait doué, que cette personne, si remarquable, pouvait bien être une des princesses de la famille royale d'Angleterre, en tournée sur le continent et voyageant incognito, suivant la coutume de ces nobles personnes. On le manda après le dîner pour le complimenter ; confus, ravi, il s'inclina profondément devant la jeune Anglaise en murmurant :

— Madame la princesse est d'une bonté...

— Ne me donnez pas ma titre, puisque vous avez deviné mon rang, répliqua Gwendoline, en gardant un sérieux imperturbable; je souhaite rester cachée dans l'absolu incognito. Je souis venue d'Angleterre pour quelques visites à vos saintes églises, et j'aime rester dans une silencieuse obscourité en face des populations.

Quand il fut parti, en saluant jusqu'à terre, on donna un libre cours à la gaieté contenue.

— Je ne vous savais pas tant d'à-propos, belle princesse, dit le grave baron, qui, lui-même, se laissait aller à sourire.

— Nous aurons demain toute la ville attachée à nos pas, dit Serge en riant de bon cœur.

— Ce sera bien plus amusant! reprit Floriette.

— Pensez-vous sûrement qu'il n'y ait aucune danger pour ma nièce, demanda missis Grenville, un peu inquiète. Combien terrible ma délicieuse! si cette peuple était irrespectueux!

— Ah! je ne réponds de rien, chère madame, les Bretons sont gens hardis!

— Monsieur Valrède, vous riez un peu; je crois que vous n'êtes pas sérieuse.

## XIX

En effet, le digne Validiraz ne put se retenir de parler un tout petit peu, tant il se sentait gonflé de joie et d'honneur d'héberger une princesse, une si belle princesse. A quoi servirait la gloire si on la gardait pour soi seul? Dès le lendemain matin, qui était un dimanche, toute la ville était donc informée en secret qu'une des jeunes princesses de la famille royale d'Angleterre parcourait la Bretagne avec une suite imposante et nombreuse, et qu'elle était descendue de préférence chez M. Validiraz, dans l'intention de visiter les monuments de Saint-Pol. Ce fut une rumeur universelle dans la ville la plus silencieuse de toute la Bretagne. Chacun s'empressa de revêtir ses habits de fête; quand les voyageurs sortirent pour aller assister à la grand'messe de la cathédrale, ils trouvèrent les rues remplies de gens qui les regardaient, bouche béante, avec de grands yeux curieux. Les gens simples, comme les enfants, ne savent rien regarder avec attention, sans ouvrir une bouche immense.

A la sortie de la messe, on fit la haie pour jouir encore de la vue de la princesse et de son cortège. Gwendoline distribua quelques saluts gracieux, des sourires discrets; Son Altesse fut trouvée charmante, affable, délicieuse.

Seule, Pascale n'avait point voulu se rendre complice de la plaisanterie, qui froissait son respect pour les familles royales. Dès le matin, elle s'était rendue au couvent des dames Saint-Placide, et ne revint que le soir près de ses compagnons de voyage. Le baron l'avait conduit dans la journée visiter quelques personnes de connaissance et rendre ses devoirs à la grand'tante de Kercambo, vieille dame qui

vivait enfouie dans une vieille maison du dix-septième siècle; elle ne sortait de chez elle que pour aller faire ses dévotions dans les nombreuses églises de la ville; aussi la visite du baron de Trémazan était-elle pour la bonne dame un véritable événement.

Sans se l'avouer, chacun se sentait moins de contrainte, plus de liberté hors de la présence de Pascale et de son père; aussi la petite troupe s'empressa-t-elle d'employer gaiement la journée à parcourir Saint-Pol; on visita en détail la magnifique cathédrale, la chapelle de Creizker et son clocher merveilleux, tant célébré dans les poésies populaires de la Bretagne.

M^me^ Valrède, un peu fatiguée, se disposa à rentrer pour se reposer.

— Chère madame, je vais vous accompagner, s'écria Floriette, toujours prête à se priver d'un plaisir pour remplir un devoir ou se rendre agréable.

— Non, certes, je vous en prie! je serais désolée de vous priver de la fin de cette charmante promenade.

Elle refusa absolument l'offre de la jeune fille, et rentra tout doucement à l'hôtel, sans même vouloir être reconduite par son fils.

M^me^ de Rochemais et missis Grenville s'amusaient comme de véritables pensionnaires en vacances; Gwendoline et Floriette ne se lassaient point de parcourir ces rues remplies de hautes herbes, d'entrer dans les vieilles églises vénérables, tout étonnées de ne rencontrer personne et de découvrir des merveilles artistiques de tout genre. Avec un savoir et une complaisance inépuisables, Serge leur disait l'âge et l'histoire des monuments; les vieilles légendes naïves se revêtaient d'un charme et d'une saveur singulières simplement contées par lui dans le cadre même où elles s'étaient passées. Les jeunes filles prenaient à l'entendre un plaisir extrême; Floriette, surtout, qui n'avait guère voyagé, se sentait secrètement amusée, ravie, intéressée, en l'écoutant retracer à grands traits l'histoire de la ville, liée à celle de Guiomarck, comte de Léon, de du Guesclin, le bon connétable, les guerres terribles, les assauts furieux, les défenses héroïques, les chroniques guerrières de ces époques lointaines, personnifiées dans des personnages guerriers, des saints aux légendes miraculeuses. Serge disait tout cela simplement, en peu de mots, donnant à chaque récit un ton particulier d'originalité, de vraie couleur locale.

— Mais comme vous savez beaucoup de choses, dear monsieur Valrède! dit missis Grenville, réellement enthousiasmée. Jamais je n'aurais cru tant amuser moi.

— Vous êtes un charmant cicerone, ajouta M^me^ de Rochemais; quel plaisir de voyager avec vous! J'ai toujours rêvé d'aller en Italie, puis en Orient; si jamais ce rêve pouvait se réaliser, je vous retiens

d'avance pour compagnon, monsieur Valrède, ajouta-t-elle en riant.

— Grand'mère, vous m'emmènerez, dit Floriette avec élan; mais cela n'arrivera jamais...

Un gros soupir acheva sa pensée. Serge sourit en la regardant; son visage grave prenait dans le sourire une infinie douceur.

— Ce serait pour moi un bonheur très grand que de vous servir de guide et de protecteur, surtout si mademoiselle vous accompagnait. Qui sait? Chaque jour on voit se réaliser des rêves en apparence les plus impossibles.

C'était là une phrase polie, insignifiante par elle-même; mais la manière dont elle fut dite et accentuée lui donnait une signification toute particulière. Floriette sentit ses joues s'empourprer et son cœur battre dans sa jeune poitrine; tout le jour elle conserva dans l'oreille l'accent indéfinissable dont Serge avait dit ces mots si simples. La journée se termina par une promenade en voiture jusqu'à Roscoff, pour se délasser d'avoir piétiné dans la ville. Là on visita la chapelle de Saint-Ninien, complètement abandonnée.

— C'est ici, dit Serge, que Marie Stuart a débarqué en 1548 pour venir se fiancer au Dauphin de France.

— Pauvre reine, pauvre femme! dit M^me^ de Rochemais, toujours apitoyée par les infortunes des princesses belles et malheureuses.

— Pauvre chère chose! elle avait un cœur très excitable et une beauté illustre, reprit missis Grenville en soupirant. Les hommes sont détestables de l'avoir ainsi tourmentée.

— Mais, tante chère, ces pauvres hommes... elle leur a bien rendu; combien en a-t-elle aimé, épousé, fait tuer? Dites le nombre, tante chère.

— Oh! mon lys royal, vous êtes un cœur plein d'insensibility!

Le lendemain matin, comme le déjeuner touchait à sa fin, un concert étrange éclata soudain derrière les fenêtres aux petits carreaux verdâtres. On courut regarder ce que ce pouvait bien être : une foule de gens aux chapeaux enrubannés tourmentaient à l'envi plusieurs binious, un antique violon au son aigrelet, deux trompettes datant peut-être du règne d'Anne la Bonne, et jusqu'à un vieux serpent d'église. Aucun de ces instruments n'allait en mesure, ce qui donnait pour résultat une épouvantable cacophonie; M. Validiraz en personne se présenta fort endimanché, saluant jusqu'au sol.

— Que signifie ce tapage extraordinaire? demanda le baron avec un peu de hauteur.

— Monsieur, mesdames, ce sont les gens de la ville qui viennent saluer Son Altesse royale avant son départ; il y a même des jeunes fillettes en blanc qui sollicitent l'honneur de lui offrir un bouquet.

— Très bon, répondit Gwendoline avec majesté. Faisez entrer les petites personnes.

Tout le monde se rangea derrière elle, à l'exception de Pascale, qui haussa les épaules et se retira tout au fond de la pièce.

C'était Validiraz lui-même qui avait sournoisement organisé cette petite manifestation, destinée à jeter un certain éclat sur son modeste hôtel.

Les fillettes s'avancèrent, terriblement intimidées, toutes droites dans leurs jupes empesées et bouffantes; l'une d'elles tenait une énorme gerbe de fleurs qu'elle offrit à la prétendue princesse. Celle-ci la prit avec bonté et, d'un geste noble, la remit à Serge, transformé ainsi en chambellan, puis Gwendoline adressa en anglais du roi un petit discours aux fillettes, d'autant plus émerveillées qu'elles n'eurent garde d'en comprendre un traître mot. Son Altesse daigna ensuite baiser au front celle qui lui avait présenté le bouquet, et glissa dans sa main brunie quelques pièces d'or. Ravies, les enfants se retirèrent en faisant de gauches révérences pour aller sauter de joie derrière la porte. Le concert continuait à faire rage dans la rue.

Serge ouvrit la fenêtre et s'adressant aux assistants :

— Ma royale maîtresse vous remercie de cette délicieuse aubade, qui lui est un sensible témoignage de l'hospitalière réception des habitants de Saint-Pol. Mais elle désire que son incognito ne soit point trahi et vous prie d'aller boire à sa santé.

Ce disant, il lança à toute volée quelques poignées de monnaie, qui furent ramassées au milieu des cris de joie. Gwendoline s'avança, fit de la main un salut gracieux, accueilli par des vivats formidables. Serge n'eut que le temps de refermer la fenêtre pour s'abandonner au fou-rire qui gagnait toute la compagnie.

— J'avoue, dit Pascale avec une certaine aigreur, que je ne saurais ni m'associer à cette feinte ridicule et déplacée, ni comprendre une manifestation d'un ordre aussi bizarre, ayant pour but de singer les personnes royales et d'oublier par conséquent le respect qui leur est dû.

— Tout en partageant en principe à un certain degré votre manière de voir, ma fille, je dois convenir que miss Mountmoreux a vraiment fort grand air et qu'elle a joué son rôle comme une personne de noble extraction.

Malgré ce blâme et ce compliment, les deux jeunes filles, Serge, sa mère, M^me^ de Rochemais et missis Grenville enchantée, ne pouvaient arrêter les éclats de leur gaieté.

Les voitures attelées, on partit pour Morlaix. Pascale et son père avaient repris leur place dans le landau, fort satisfaits, en somme, de leur journée de la veille. Gwendoline et Serge, laissant à Saint-

Pol leurs chevaux de main, montèrent dans la seconde voiture, avec missis Grenville. Floriette eût bien désiré rester avec eux, mais sa sœur s'y opposa, malgré la grand'mère, qui trouvait cela tout simple, et n'y voyait nul inconvénient.

— Il me semble préférable que ma sœur reste avec nous, et vous laisse occuper le fond de l'autre voiture, où vous serez beaucoup mieux, chère madame.

— Floriette, dit le baron, du moment où votre sœur désire qu'il en soit ainsi, je ne saurais comprendre que vous fassiez à sa volonté la plus légère objection.

La jeune fille se tut, mais au fond elle éprouvait un vif regret de ne pas être dans la même voiture que sa grand'mère, Serge et son amie. Avec eux, on pouvait parler, rire librement, tandis qu'auprès de son père et de sa sœur, au visage sévère, une certaine contrainte pesait toujours sur elle. Mais, grâce à son charmant caractère, jamais les contrariétés n'altéraient l'humeur égale, douce et gaie qu'elle tenait de sa grand'mère.

## XX

Cette partie de la route de Morlaix est extrêmement pittoresque et variée d'aspect. Les chevaux allaient lentement afin de permettre d'admirer à loisir la splendeur des paysages, et savourer tout à l'aise le plaisir de cette charmante excursion. Les deux voitures marchaient de front, quand la largeur de la route le permettait; on riait, on plaisantait Gwendoline; Serge affectait de lui parler avec une profonde déférence; Floriette l'appelait : Gracieuse Altesse. Missis Grenville finissait par se convaincre que « sa délicieuse » était presque une véritable princesse d'Angleterre.

Une jolie petite rivière dessinait son cours dans le fond de la vallée, après avoir traversé un hameau pittoresquement situé.

— Quel est le nom de cet endroit? demanda M. de Trémazan. Il est vraiment fort bien posé sur cette rivière.

Serge consulta la carte de l'état-major, pliée en petit carré sur le siège auprès de lui.

— C'est Penzé. Son cours d'eau est navigable pendant 8 kilomètres.

— Un grand fleuve! si nous nous y arrêtions un moment? ces dames feraient quelques pas pour se délasser; le site est charmant, en vérité, charmant, n'est-il pas vrai? Pascale, vous m'approuvez, je l'espère. Oui? alors descendons.

La proposition fut acceptée avec enthousiasme, et l'on arrêta les voitures. En descendant, on trouva le village rempli d'une foule de paysans qui circulaient avec animation, et parlaient en français, en breton, gesticulant avec vivacité, dans leurs costumes pittoresques.

Le baron donna le bras à Pascale, et les voyageurs, curieux de jouir du coup d'œil nouveau pour eux, se trouvèrent au bout d'un moment séparés par la foule en plusieurs groupes.

Suivant l'impulsion de sa vivacité ordinaire, Floriette courait en avant, suivie de près par Gwendoline, puis par Serge, qui ne les perdait pas de vue. La foule devenait plus compacte près du pont qui traverse la rivière de Penzé; un instant, le petit groupe se trouva resserré, isolé du reste de la compagnie.

Bretons et Bretonnes, les vieux et les jeunes, paraissaient fort gais, fort animés, s'accostaient avec des exclamations, des cris, des rires. Tous portaient le costume national aux couleurs éclatantes, belles filles aux coiffures élevées et bizarres, beaux et robustes gars parés de gilets et de bragoudibras couverts de grelots, de galons historiés, de broderies aux nuances rappelant les tissus d'Orient.

Le pont transformé en promenade offrait le plus original coup d'œil; assises de chaque côté sur le parapet assez élevé, une quantité de jeunes filles coquettement attifées causaient, riaient, babillaient et caquetaient comme les habitants d'une immense volière à ciel ouvert; les gars défilaient lentement devant elles en rangs pressés, et les œillades ne chômaient point, échangées avec entrain, tout comme entre gens de la ville. Au milieu, les gens d'âge, également revêtus d'antiques costumes d'autrefois, endimanchés comme pour les grandes cérémonies, circulaient à petits pas, regardant aussi les jeunes filles, échangeant des bonjours et des signes de connaissance.

— Oh! que c'est donc joli, curieux, original! s'écria Floriette, ravie. C'est donc la fête du pays? Que font là toutes ces beautés ainsi attifées, assises sur le bord du pont comme des rangées de tulipes?

Serge questionna un vieux paysan, tout bruni et ridé, qui promenait sur la foule des petits yeux émerillonnés, bordés de rouge, la tête abritée dans un immense feutre qui avait bien dû participer aux guerres de Vendée.

— Ça, monsieur, c'est la foire aux mariages, qui se tient tous les ans en par ici. Les jeunes *pennerez* viennent de tous côtés pour trouver des épouseux.

— Qu'appelez-vous des *pennerez?*

Le vieux parut étonné de cette profonde ignorance.

— Ça, ma gente demoiselle, c'est les filles qu'ont une dot. Elles

viennent, bien habillées, s'asseoir sur les bords du pont de Penzé, un fameux pont! Et les galants à qui elles conviennent leur y tendent la main pour en descendre. Si elles la prennent, c'est signe qu'elles en veulent ben. Les vieux disent leur *amen;* alors on s'accorde et on fait la noce sans traîner.

— Drôle de coutume! dit Floriette en éclatant de rire. Je vais voir si je trouverai un mari de cette manière, moi aussi...

— Oh! prenez gâde, chère, si quelque paysan parlait à vous... observa la sage et aristocrate Gwendoline.

— Ce serait très amusant, Gwendola.

Et la jeune fille, avec sa spontanéité ordinaire, courait le long du parapet jusqu'à ce qu'elle trouvât une place libre. Aussitôt elle y sauta avec la légèreté d'un oiseau et s'y installa triomphalement.

Un silence, un mouvement d'étonnement se produisit dans la foule : tous les yeux se fixaient sur elle. Enchantée de son escapade, ravie de son audace, elle riait, et ses yeux malins lançaient des éclairs de joie. Un jeune paysan breton, très curieusement vêtu d'un costume qui devait remonter au règne du roi Gradlon, de haute taille, et paraissant un peu animé par le cidre et l'excitation de la fête, s'approcha d'elle et lui dit en breton quelques mots qu'elle ne comprit pas.

Se voyant soudain isolée des siens, restés pris dans la foule, Floriette eut un mouvement de peur. Elle voulait descendre et n'osait s'élancer, quand Serge arriva juste à temps pour repousser assez rudement le grand gars breton qui laissa échapper un sourd jurement, et pour tendre la main à la jeune fille, cette fois, très effrayée. S'il ne l'eût soutenue dans ses bras, elle serait certainement tombée.

— Ma... ma chère!... mademoiselle, dit-il enfin tout inquiet, que vous êtes imprudente! Vous pouviez tomber et vous blesser gravement. Et ce grand drôle qui vous parlait si familièrement...

Dans ces mots rapides, entrecoupés, elle sentit une telle tendresse, une telle crainte jalouse et inquiète, que tout émue et surprise, la jeune fille restait immobile, appuyée sur ce cœur dont elle sentit un instant les battements pressés. Tout près de son visage, elle vit briller le regard de Serge, regard qui trahit sa pensée intime, tout entière.

— Il t'aime! cria une voix joyeuse tout au fond de son cœur. Cette scène s'était passée avec la rapidité de l'éclair.

Soudain une main nerveuse l'arracha des bras de Serge.

— Il faut que vous soyez folle, Floriette, cria Pascale, les dents serrées, blême de colère. Une de Trémazan, se donner ainsi en spectacle... vous jeter à la tête des gens... Ignorez-vous donc les

coutumes de ce pays? Il faut vraiment que vous soyez folle... vous ne comprenez donc pas l'énormité de votre... de votre...

Elle-même ne trouvait plus ses paroles, ne savait plus ce qu'elle disait, tant la colère et la jalousie troublaient son malheureux cœur.

— Ma sœur!... ma sœur!... balbutiait Floriette confuse, comprenant enfin à quoi Pascale faisait allusion, mais ne voyant rien au-delà de la gronderie de sa sœur.

De loin, Pascale avait vu toute la scène, sans entendre les paroles qui l'avaient précédée et amenée. Oubliant son infirmité, elle avait brusquement quitté le bras de son père, stupéfait, pour courir vers Floriette, emportée par un mouvement d'une violence extraordinaire chez elle, toujours si réservée, si contenue dans l'expression de ses moindres sentiments.

Pendant ce temps, les curieux s'amassaient autour d'eux; le grand Breton, furieux d'avoir été bousculé devant les rieuses *pennerez*, agitait d'immenses bras comme pour saisir Serge, qui eut beaucoup de peine à faire sortir ses compagnes de la foule grondeuse et mécontente. Toutes tremblantes, elles remontèrent vite dans les voitures qui partirent au grand trot des solides postiers.

Missis Grenville était persuadée que sa « très belle » avait couru d'effroyables dangers; très émotionnée, elle eut l'à-propos de se trouver mal, ce qui amena la plus heureuse diversion dans la situation fort tendue. Gwendoline lui prodigua ses soins, tandis que Pascale, un mouchoir sur le visage, demeurait sombre et silencieuse, blottie dans un coin du landau.

Inquiète, bouleversée, heureuse et troublée, la pauvre Floriette s'était assise aux pieds de sa grand'mère; la tête cachée dans la robe de l'excellente femme, elle laissait chanter en elle l'oiseau charmant qui répétait « Il t'aime, il t'aime » avec des modulations enchanteresses, toutes nouvelles pour son jeune cœur. La généreuse enfant n'avait pas compris l'émotion terrible que trahissaient le geste, les paroles de Pascale; elle avait mis l'emportement de sa sœur, sa brusquerie étrange, sur le compte de sa sévérité habituelle. Jamais elle ne lui en gardait rancune, sachant bien que la pauvre Pascale, que du reste elle aimait tendrement, avait droit à plus d'égards et d'indulgence encore à cause de sa situation particulière d'infirme et de déshéritée. Personne, du reste, à l'exception de Serge, n'avait pu entendre les paroles dites, ni se rendre compte de cette scène si rapide. Lui-même, tout occupé de protéger Floriette, avait-il deviné? A voir son visage impassible, rien ne le faisait supposer.

## XXI

On était remonté en toute hâte, au hasard, dans les voitures. Par bonheur, le baron se trouvait avec Mme Valrède et Serge dans la seconde petite calèche. Cela permit à Pascale de se remettre sans inquiéter son père, et sans être obligée de donner aucune explication. On put ainsi délacer discrètement le corset blindé de missis Grenville, sans que ses légitimes sentiments de pudeur anglaise fussent alarmés par la présence des messieurs. La pauvre dame avait peine à se remettre de la terrible frayeur éprouvée à la vue de cette foule menaçante. Xénie interrogeait son fils du regard, un instinct secret lui disant qu'il valait mieux ne point questionner. Elle aussi s'était vue bousculée par les Bretons endimanchés, puis brusquement hissée dans la voiture, tandis que son fils malmenait quelques « gars » sans nullement en deviner la cause.

Mais le baron demanda à Serge :

— Que s'est-il donc passé, cher monsieur? Avons-nous donc troublé ces gens dans leur réunion, et couru quelque danger au milieu d'eux? Il m'a semblé que leur air devenait menaçant, et que leurs façons, déjà nativement enclines à la grossièreté, devenaient tout à fait incorrectes.

Le jeune homme répondit simplement que ces dames s'étaient trouvées, sans bien s'en rendre compte, en présence d'une foule composée de paysans un peu trop animés, égayés par le cidre bu en l'honneur de la fête du village; il avait jugé prudent de les presser de partir. Mais la mère connaissait trop bien le visage de son fils pour ne point deviner qu'il passait quelque chose de grave sous silence; un pli se creusait entre ses deux sourcils et par moments ses yeux gris lançaient des éclairs.

Toute la compagnie arriva bientôt à Morlaix, moins gaie, moins animée que le matin. La traversée de cette petite rivière, le simple passage de ce pont, avaient suffi pour amener chez les uns le trouble et l'amertume, chez les autres la joie et le bonheur, et changer ainsi complètement la disposition de leurs pensées.

Un événement minime, très peu de chose, un rien, suffit souvent dans la vie pour que, d'un instant à l'autre, bonheur ou douleur entrent dans nos âmes et les viennent bouleverser sans merci. C'est la nuée dont le flanc s'ouvre, apportant l'orage, le souffle léger qui détache la fleur de sa tige, la vague qui nous saisit et nous entraîne au loin. A chacun il est dû, ce moment où l'on sent que l'on aime et que l'on souffre; on vit ou l'on meurt de cette souffrance iné-

luctable, et c'est la vie, toujours, toujours pareille qui vous enroule, inexorable, dans sa courroie sans fin.

A Morlaix, comme à Saint-Pol, tout se trouva préparé pour recevoir les voyageurs à l'hôtel des Armes de Bretagne. Prétextant un peu de fatigue, Pascale ne descendit point assister au dîner et se fit servir dans sa chambre.

Pendant tout le repas, rien dans l'air ni dans les manières de Serge ne trahit la moindre préoccupation, ce qui permit à Floriette de se remettre de son trouble. Elle éprouvait comme une crainte et un désir de rencontrer son regard et, sans affectation, évitait de lui parler. Mais, de son côté, il paraissait fort occupé de veiller à ce que personne ne manquât de rien, et prit même un soin tout particulier de Gwendoline et de missis Grenville. Après le dîner, cette dernière se retira pour aller noter ses impressions sur son livre de bord.

« Quelle journée, Dieu me bénisse! De plous en plous, je suis préoccupée d'expérimenter mes sentiments... Cette M. Serge est un jeune homme chârmante... trop beaucoup chârmante pour mon cœur inquiété. Il est beaucoup aimiable avec ma chère royale nièce qui est une Junon dans sa beauté, une Minerva dans son caractère... enfin un véritable cygne d'Angleterre! Mais pouis-je ne pas redouter que, à travers de ma nièce, il ne vise ma cœur, comme le trappeur canadien il vise à travers les branches favorables l'oiseau fragile ou l'innocente zibeline sans défiance aucune en sa sécurité profonde? Nô!... je serai fôte, très fôte contre les disorders qui menacent moi. Quand je pensé que tantôt, dans cette émeute terrible, il a toute seule fait une forteresse de son loui-même pour nous protectionner contre ces hommes paysans sans aucune délicatesse pour des ladies... et des ladies anglaises! ce delightful jeune homme il m'a précipitée de monter dans le landau dear me!... j'ai sauté électriquement dans la voiture, et j'y ai tombée évanouie en suppliant pour le flacon avec mes selts, mes selts! cette voyage est réellement délicieuse... Indeed... j'aime les émotions françaises. »

Le lendemain matin, Pascale ne parut pas non plus au déjeuner; le baron pria qu'on l'excusât, disant qu'elle était allée visiter les Carmélites; se sentant souffrante, fatiguée, elle renonçait au plaisir du retour par mer sur le yacht; elle l'avait donc chargé d'offrir tous ses regrets, toutes ses excuses à M^me^ Valrède.

— Oh! père, quel dommage! Pascale ne m'a pas parlé de cela ce matin quand je suis allée lui dire bonjour.

— C'est avec moi qu'elle devait en parler, ma fille. Nous avons décidé de revenir par le chemin de fer jusqu'à Brest, où l'on viendra nous chercher en voiture. Je vous emmène, votre sœur peut

désirer recevoir vos soins, et votre grand'mère, je pense, ne peut qu'approuver cette décision.

— Mais, mon cher fils... commença Mme de Rochemais, un peu froissée que l'on disposât ainsi d'elle et de Floriette.

— Je n'ai point douté un faible instant, madame, que vous ne fussiez la première à désirer que ma fille aînée, dont la santé est si délicate, fût entourée de tous les soins auxquels elle a certes droit, plus que personne! n'étant point parmi les privilégiées de ce monde... répliqua M. de Trémazan d'un ton poli, mais absolu; la mèche de Lamartine prenait un air impératif et menaçant.

Mme de Rochemais ne répondit rien, mais elle rejeta vivement sa boucle blanche en arrière, signe de son évidente contrariété.

— Permettez-nous, dit Mme Valrède, de vous exprimer tous nos regrets et de vous prier d'insister encore auprès de Mlle de Trémazan; le bateau de mon fils est aménagé de manière à ce que les dames y jouissent d'un confort parfait.

— Je me joins à ma mère, monsieur, pour vous supplier de nous laisser ces dames, si nous n'obtenons rien de plus, dit Serge, en désignant Mme de Rochemais et Floriette.

— Oh! je vous prie beaucoup! cher monsieur, insista Gwendoline, laissez-moi ma chère petite chose, ma chérie Floriette...

— Ma fille désire la compagnie de sa sœur; je ne saurais l'en priver, malgré mon désir d'être agréable à Mme Valrède ainsi qu'à vous, ma belle.

Serge ne dit plus rien, mais sa mère le vit fermer et rouvrir la main d'un geste nerveux, à plusieurs reprises.

— Eh bien, dit Gwendoline avec une grande politesse, Mme Valrède nous excusera, ma tante et moi, mais nous devons aussi accompagner Pascale, cette pauvre chère, si elle est souffrante.

Fort heureusement, le baron déclina cette offre courtoise d'une façon absolue, car Serge, qui pressentait vaguement d'où partait le coup, avait peine à dissimuler sa déception et son mécontentement.

Les yeux à terre, Floriette se tenait silencieuse près de sa grand'mère.

— Nous prendrons le train dans une heure, ajouta le baron.

Puis il se mit à remercier vivement Mme Valrède et son fils, pour sa famille et pour lui-même, de tout le plaisir que leur avait causé cette charmante excursion. Selon toute évidence, M. de Trémazan était de la plus entière sincérité dans ses façons d'agir, et ne doutait nullement que la santé seule de Pascale ne l'eût obligée à un retour aussi prompt.

On se dit donc au revoir de la façon la plus courtoise. Le canot du yacht vint prendre les quatre passagers, et Floriette eut le crève-

cœur de les voir rejoindre le coquet bâtiment tout pavoisé, qui se balançait au loin. La pauvre enfant ne dit rien d'abord, mais quand son père fut sorti pour aller quérir Pascale aux Carmélites, elle se blottit dans les bras de grand'mère, fondant en larmes.

— Eh bien, eh bien, qu'y a-t-il, ma chère mignonne? dit la grand'mère tout inquiète, car le caractère si égal, si gai de Floriette ne l'avait guère habituée à de semblables explosions.

— Rien, rien... bonne grand'mère, c'est que... je m'étais promis tant de plaisir de cette partie en bateau... Je suis bien enfant, je le sais, mais j'aime à m'amuser...

— Oui, ma pauvre chérie! Et si je te disais : moi aussi, je m'en promettais grande distraction... Certes, c'est un peu égoïste de la part de Pascale, et même de ton père... Ils auraient bien pu te laisser aller avec ces dames : je suffisais parfaitement pour rester auprès de Pascale.

— Ma pauvre sœur... tu sais bien, grand'mère bonne, il est triste de sentir à chaque instant qu'elle n'est pas *comme les autres;* je ne songe pas assez à cela, j'ai tort!

— Mieux vaut prendre les choses ainsi, mignonne, avec la généreuse bonté de ton cœur. Allons, essuyons vite nos petits saphirs, qu'on ne se doute de rien; nous serions grondées. Et puis, vois-tu, il y a de plus grands malheurs dans la vie...

C'est à l'aide de cette douce philosophie qu'elle tâchait de consoler sa petite-fille; mais, au fond, cette dernière s'étonnait de sentir qu'elle souffrait de quelque autre chose d'inconnu, plus que de la simple privation d'une agréable distraction. Il lui semblait qu'il se faisait en elle un secret déchirement, dans un recoin obscur et ignoré de son cœur. En regardant le yacht s'éloigner, coiffé de son blanc panache de fumée, elle se figurait voir Serge debout sur le pont, près du petit escalier à claire-voie, lui tendre la main pour l'aider à monter. Un soupir de profond regret gonflait son sein, sous sa robe de laine bleu-sombre qui enveloppait si simplement ses formes gracieuses. C'était Gwendoline qui lui avait rapporté d'Angleterre ce joli costume de voyage. Serge lui-même lui en avait fait compliment. Bonne Gwendola! elle aussi devait regretter de ne point finir ensemble cette excursion si bien commencée. En elle-même M^me^ de Rochemais voyait arriver l'automne avec une certaine satisfaction, car elle pensait à son départ annuel pour Paris, avec sa chère et bien-aimée fillette.

Pierre Gaël.

La suite prochainement.

---

LA

# RENAISSANCE CATHOLIQUE

## EN FRANCE SOUS LOUIS XIII[1]

---

### III

Les ordres religieux nouveaux ou réformés n'étaient pas alors le seul foyer de la vie et le seul asile de la perfection chrétienne. Cette époque féconde enfantait de plus des institutions à peu près inconnues jusque-là : les congrégations, vouées comme les moines à la pratique des conseils évangéliques sans être liées comme eux par des vœux solennels; institutions intermédiaires entre le cloître et le siècle, et qui semblaient à beaucoup de bons esprits convenir davantage aux temps modernes.

Dans une société plus changeante, des engagements indissolubles devenaient sans doute plus difficiles à contracter et surtout à maintenir; il fallait donc recourir à d'autres procédés pour recruter les corps d'élite de la milice sacrée. L'Italie s'y était essayée la première. On sait que saint Philippe Néri ne voulut jamais lier par des vœux les prêtres de son Oratoire; de plus, il détourna tant qu'il put saint Camille de Lélis d'en imposer à ses « ministres des infirmes ». Le plus récent même des grands ordres, la Compagnie de Jésus, ne ressemblait point à cet égard aux anciens. Elle était composée d'un grand nombre de coadjuteurs, qui pouvaient en être renvoyés, et seulement d'un petit nombre de profès qu'après de longues épreuves, elle acceptait comme siens à titre irrévocable : innovation qui lui était alors reprochée par ses adversaires, mais qu'elle n'était point tentée d'abandonner, car elle y trouvait le moyen de s'étendre plus aisément et de s'épurer toujours. En France, la congrégation de la Doctrine chrétienne, fondée sous Henri IV, et destinée à l'instruction du peuple des campagnes, n'avait pas connu d'abord les vœux de religion; quand le fondateur, César de Buss, résolut de les y introduire, son principal associé, Romillon, se sépara de lui et s'unit à l'Oratoire, avec neuf maisons établies en Provence[2].

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 mars 1886.

[2] Hélyot, *Histoire des ordres monastiques*, t. IV, p. 236. — Houssaye, *M. de Bérulle*, t. II, p. 32 et 302-304.

Il faut le dire, certains préjugés contre les ordres monastiques se mêlaient alors dans notre pays au réveil de la ferveur chrétienne. Consultez, dans la *Gallia christiana*, la description des divers diocèses : vous trouverez dans presque tous une nomenclature nombreuse de communautés de toutes sortes, fondées à cette époque. Ouvrez, d'autre part, les procès-verbaux des assemblées du clergé et vous y verrez les plaintes du clergé séculier contre les réguliers et leurs empiètements accueillis par les évêques[1]. Le rôle qu'avaient joué les moines dans les luttes à peine terminées, leur indépendance de toute autre autorité que celle de Rome, leurs exemptions et leurs privilèges survivant parfois, soit à leur mérite, soit à leurs services, enfin le scandale que donnaient plusieurs ordres vieillis dans le relâchement et les difficultés presque insurmontables qu'ils opposaient aux réformes, provoquaient jusque parmi les meilleurs chrétiens quelque défiance des instituts monastiques et de leur développement indéfini[2]. D'autre part, le concile de Trente, dans ses décrets disciplinaires, s'était proposé pour principal objet la restauration de l'autorité épiscopale et la formation du clergé séculier. Il paraissait donc conforme à l'esprit du concile de placer directement sous la main des chefs de chaque diocèse des soldats d'élite, prêts à servir aux simples prêtres d'exemples, d'auxiliaires et d'instituteurs.

Ce fut dans ce dessein que, à l'imitation de saint Philippe Néri, à l'instigation de l'évêque de Paris, Henri de Gondi, et avec l'approbation du pape Paul V, Pierre de Bérulle, « homme vraiment illustre et recommandable, relevé par le mérite de sa vertu et de sa science », a dit Bossuet, établit l'Oratoire, sans lui donner « d'autres règles que les canons de l'Église, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce[3] ». L'Oratoire de France différait en un point des Oratoires d'Italie ; au lieu d'être indépendantes les unes des autres, ses diverses maisons se rattachaient au même centre et formaient une seule société. Mais, en France comme en Italie, les prêtres de

[1] *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France, depuis l'année* 1560 *jusqu'à présent, rédigés par ordre de matière, et réduits à ce qu'ils ont d'essentiel.* Ouvrage composé sous la direction de Mgr l'évêque de Mâcon, autorisé par les assemblées de 1762 et 1765, et imprimé par ordre du clergé. Paris, de l'imprimerie de Guillaume Desprez, 1768, t. II, p. 507 et suiv., 511 et suiv. — Cf. *Mercure français*, t. XI, p. 667 à 737

[2] Voy. notamment les *Homélies* de Mgr Camus, évêque de Belley, aux états de 1614, et ses nombreux écrits contre les désordres des moines, mentionnés par M. Depery, dans la notice qui précède son édition de *l'Esprit de saint François de Sales.*

[3] Oraison funèbre du P. Bourgoing.

l'Oratoire se tenaient dans chaque diocèse à la disposition de l'ordinaire, comme les Jésuites se tenaient partout à celle du pape; ils devaient associer le mérite et le bénéfice de la vie commune aux emplois divers du ministère ecclésiastique. L'instruction classique de la jeunesse, l'enseignement des humanités n'était pas entré d'abord dans les projets de M. de Bérulle. Le pape Paul V comprit cette tâche parmi celles que l'Oratoire pourrait embrasser, et l'Oratoire ne la récusa pas[1]. Il ouvrit des collèges; il entra, malgré la désapprobation de Richelieu, en concurrence avec les Jésuites dans leur œuvre de prédilection; de là entre les deux compagnies un antagonisme qui éclata du vivant même de M. de Bérulle, en dépit de son amitié avec le P. Coton, et qui devait s'envenimer plus tard[2]; de là aussi peut-être l'insuffisance de l'Oratoire pour une autre œuvre qui avait d'abord paru la sienne : l'éducation des ecclésiastiques, l'institution des séminaires. L'éducation séculière donnée dans ses collèges par quelques maîtres excellents et signalée par quelques nouveautés heureuses l'en détourna[3].

De cette institution des séminaires, prescrite par le concile de Trente, et qui mit un siècle à s'enraciner et à se propager en notre pays, dépendaient pourtant la restauration et tout l'avenir de notre clergé instruit alors dans les écoles de théologie, mais non préparé par une formation spéciale aux mœurs du sacerdoce. Aux périls de la liberté ou plutôt de l'abandon dans lequel étaient laissés les jeunes clercs, quelques-uns échappaient par un élan sublime de détachement et de charité. Tel ce Claude Bernard que tout Paris connaissait sous le nom de *Pauvre prêtre*, parce que, issu d'une famille considérable du parlement de Bourgogne, il donnait tout aux pauvres pour vivre avec les pauvres, prêchait le peuple jusque sur les places publiques, assistait les malades dans les hôpitaux, accompagnait les condamnés au supplice et gardait une humeur enjouée et un libre langage jusque devant Richelieu[4]. Mais, en revanche, combien d'autres ecclésiastiques discréditaient leur

[1] *L'Oratoire de France au dix-septième et au dix-neuvième siècle*, par le P. Adolphe Perraud, prêtre de l'Oratoire, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne (aujourd'hui évêque d'Autun), 1re partie, chap. II à IX. — Houssaye, t. II, *le P. de Bérulle*, chap. I, II et V.

[2] Sur ces démêlés à leur origine, consultez, d'un côté, l'abbé Houssaye, *le P. de Bérulle*, t. II, chap. II, p. 431 et suiv.; et aux pièces justificatives du volume les deux Mémoires présentés à Richelieu sur l'Oratoire et la Compagnie de Jésus; de l'autre côté, le P. Prat, *Recherches historiques*, t. III, p. 549 et suiv.; et t. IV, p. 627 en note.

[3] C'est le sentiment exprimé par Mgr Perraud, *l'Oratoire*, p. 203.

[4] *Éloge de piété à la bénite mémoire de M. Claude Bernard, appelé le « Pauvre prestre »*, par J.-P. Camus, évesque de Belley. — *Notice sur Mgr Camus*, par M. Depery, § 3.

état par leurs habitudes profanes, le déshonoraient par leurs dérèglements! Aussi le Pauvre prêtre lui-même, au milieu de toutes ses œuvres, s'occupa-t-il de ménager un asile à des écoliers pauvres se destinant à la prêtrise et il leur ouvrit, sur la montagne Sainte-Geneviève, le séminaire des Trente-Trois; c'était le nombre d'élèves qu'il devait contenir en souvenir des trente-trois années passées sur terre par Jésus-Christ [1]. Un peu auparavant, en 1641, au pied de cette montagne, un autre prêtre, censeur âpre et rigoureux des désordres ecclésiastiques, réformateur zélé du clergé paroissial, Adrien Bourdoise, établit le séminaire diocésain de Saint-Nicolas du Chardonnet. Plus tôt encore, en 1624, l'Oratoire naissant avait ouvert celui de Saint-Magloire. C'était un lieu où, selon Bossuet, « dans l'air le plus pur et le plus serein de la ville, nombre d'ecclésiastiques respiraient un air encore plus pur de la discipline cléricale, se répandaient de là dans les diocèses et portaient partout l'esprit de l'Eglise [2] ». Toutefois, malgré le mérite de ces premiers essais, il fallut d'autres hommes et d'autres sociétés pour élever le clergé de France. Ces hommes et ces sociétés furent distincts de l'Oratoire, mais se formèrent d'abord sous son égide.

Le cardinal de Bérulle, étant mort en 1629, eut pour successeur, à la tête de sa congrégation, un autre modèle de régularité sacerdotale, « qui n'avait pas son pareil » au témoignage de saint Vincent de Paul et de tous les contemporains, un homme « capable d'instruire les anges », au dire de sainte Chantal, le P. de Condren [3]. Auprès de Bérulle et de Condren vinrent se préparer à leur tâche les deux principaux fondateurs des séminaires de France. L'un, le P. Eudes, après avoir quelque temps vécu à l'Oratoire, le quitta non sans froissement de part et d'autre; ce fut pour doter, vers 1644, la Normandie, sa patrie, de l'institution longtemps attendue, au moyen d'une société nouvelle qui devait perpétuer sa mémoire et son nom : les Eudistes [4]. L'autre, M. Olier, fut dirigé par le P. de Condren, sans appartenir jamais à sa congrégation; et le P. de Condren le disposa à établir, en 1641, la Compagnie qui répandit bientôt la même institution dans tout le royaume.

Ce que le supérieur de l'Oratoire avait conçu et inspiré, le fondateur de Saint-Sulpice l'entreprit donc et l'exécuta [5]; comme s'il

[1] Fondé à l'aide des libéralités d'Anne d'Autriche et, comme plusieurs autres établissements de cette époque, en actions de grâce de la naissance de Louis XIV. (*Essai historique*, t. Ier, p. 328.)

[2] Oraison funèbre du P. Bourgoing.

[3] P. Adolphe Perraud, *l'Oratoire*, chap. x et xi.

[4] *Essai historique*, t. Ier, p. 277, 385; et t. II, p. 108.

[5] *Vie de M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice*, 1841, t. Ier, p. 272 et suiv.; et t. II, p. 198. — P. Adolphe Perraud, *l'Oratoire*, chap. ii.

était besoin que les ouvriers appelés à relever l'Église de France s'y essayassent à plusieurs reprises et se relayassent les uns les autres. Mais enfin cette restauration s'accomplit. Vers le milieu du siècle, tous les prêtres recevaient une éducation ecclésiastique, et un évêque pouvait écrire que la science et le zèle avaient pris la place de l'ignorance et du scandale[1].

Il en fut de même pour une autre œuvre, celle qui, après les séminaires, était le plus à cœur aux saints personnages de cette époque : les missions. La prédication avait continué de s'épurer depuis la fin des guerres de religion, elle avait retrouvé son efficacité à Paris et dans les autres villes : les évêques, devenus plus fidèles à la résidence, et les sociétés religieuses, multipliées, chaque jour, derrière les murs de chaque cité, concouraient ensemble à la renaissance de la parole évangélique. Restait à porter cette parole féconde dans les campagnes, à tirer les pauvres gens qui les peuplaient de leur ignorance et de leur délaissement; à les associer au renouvellement de la vie chrétienne, déjà manifeste dans les autres classes de la nation. Ni un seul homme ni une seule société ne devaient suffire à cette tâche. Michel le Nobletz fut le missionnaire de la Bretagne; Antoine Roussier, du Forez. Les Jésuites donnèrent saint François Régis au Velay et au Vivarais; les Dominicains, Antoine Le Quien à la Provence et au Dauphiné; les Eudistes évangélisèrent la Normandie en même temps qu'ils élevaient son clergé[2]. De l'Oratoire partit, pour prêcher partout, le P. Lejeune, apôtre infatigable aussi bien qu'habile orateur. Il devint aveugle tout à coup en chaire à trente-cinq ans, acheva son discours sans laisser paraître le coup qui le frappait et, depuis, continua ce ministère de la parole, tour à tour savante et populaire, jusqu'à sa mort, à soixante-dix-neuf ans[3].

Cependant une congrégation spéciale fut consacrée à l'œuvre des missions, et elle eut pour fondateur saint Vincent de Paul. Ce paysan des Landes, dénué de crédit et de ressource quand il vint à Paris, et qui devait prendre part, et une part prépondérante, à toutes les grandes et saintes œuvres de son siècle, travailla sans doute, comme tous les hommes d'Église au milieu desquels il vivait, à la réforme du clergé séculier. Il institua dans sa maison de Saint-Lazare des retraites pour préparer les ecclésiastiques à l'ordination, et des conférences pour les entretenir dans l'esprit de leur état, retraites et conférences où Bossuet se souvenait d'avoir appris « les vrais et purs principes de la piété chrétienne et de la disci-

[1] Godeau, *Traité des séminaires*, 1660. — *Essai historique*, t. II, p. 104.
[2] *Essai historique*, t. Ier, p 170, 271, 273, 386, 391.
[3] P. Adolphe Perraud, *l'Oratoire*, 2e partie, chap. Ier.

pline ecclésiastique »; et cinquante ans après, ce souvenir était encore pour lui « un charme merveilleux ». Saint Vincent de Paul concourut aussi à l'établissement de plusieurs séminaires. Toutefois prêcher et catéchiser le pauvre peuple resta son œuvre de prédilection. Après s'y être longtemps exercé lui-même en Picardie, en Bresse, autour de Paris, il y disposa des disciples qui prirent le nom de prêtres de la Mission. La maison de Gondi, dans laquelle le P. de Bérulle avait fait entrer M. Vincent en qualité de précepteur, fournit les premières ressources de la congrégation nouvelle, et ses vastes domaines furent le premier champ où elle s'essaya. Bientôt Louis XIII la reconnut, Urbain VIII l'autorisa; elle eut pour centre le prieuré de Saint-Lazare, et la France entière devint le théâtre de ses travaux apostoliques. Son ministère ne dut pas s'exercer « dans les villes où il y avait archevêché, évêché ou présidial »; il fut réservé aux villages; les campagnes avaient désormais leurs apôtres attitrés; les pauvres étaient évangélisés.

Parmi les femmes, la vie religieuse prenait pareillement des formes nouvelles pour se plier à de nouveaux besoins. Assurément les âmes contemplatives ne manquaient pas dans un siècle qui vit fleurir les Carmélites [1]. Cependant, pour les femmes comme pour les hommes, de nouveaux instituts furent érigés à cette époque et avec des caractères analogues, à savoir : des vœux simples, c'est-à-dire moins difficiles à délier, ou même des engagements temporaires substitués aux vœux solennels, et quelque œuvre de charité remplaçant les plus longues prières et les plus dures austérités. Telle est la grande nouveauté du dix-septième siècle : les couvents abaissent les barrières qui les séparaient de la société séculière et se mettent davantage à son service.

De toutes parts, dans les vieux hôpitaux qu'a élevés le moyen âge, les religieuses hospitalières se réforment et se multiplient. Ainsi en est-il à l'Hôtel-Dieu de Paris, où la fille d'un orfèvre, Geneviève Bouquet, rétablit la discipline parmi les sœurs qui le desservaient depuis Philippe-Auguste, et les endurcit à leur pénible labeur à ce point qu'elle ne leur permet pas de dire jamais : « Je suis lasse ». Ainsi, également dans les plus petites villes de province, à Baugé, par exemple, où la descendante des princes d'Épinois, Anne de Melun, vient se cacher, loin de son pays et de sa famille, sans autre ambition que de « mourir à l'hôpital », et se décèle néanmoins par l'éclat de sa charité [2]. Dans le même temps, des con-

[1] J'ai parlé des Carmélites et de leur établissement en France dans : *les Luttes religieuses en France,* chap. VIII. C'est pourquoi je n'y reviens pas ici.
[2] *Vie de Mlle de Melun,* par le vicomte de Melun. 1 vol. Paris, 1855.

grégations sont instituées tout exprès pour prendre soin des pécheresses repenties, et leur ouvrent des refuges.

D'autres, plus nombreuses, sont consacrées à l'éducation des filles. L'une des premières, en France, a eu pour fondatrice une nièce de Montaigne, que l'auteur des *Essais* avait affermi, dit-on, dans la foi catholique. On rapporte, en effet, que la sœur de Montaigne, Mme de Lestonnac, s'étant faite calviniste, celui-ci, qui s'était « conservé entier sans agitation et trouble de conscience aux anciennes créances [1] », s'employa à préserver sa jeune nièce de la contagion des doctrines nouvelles. Il y réussit pleinement. Jeanne de Lestonnac ayant épousé à dix-sept ans un marquis de Montferrant, dont elle eut sept enfants, et étant devenue veuve à trente-cinq ans, se mit sous la direction des Jésuites et se proposa de les imiter dans l'éducation de la jeunesse. L'ordre qu'elle institua, dans ce dessein, à Bordeaux, reçut du peuple le nom de *Jésuitines*. Les familles les plus qualifiées de la Guyenne lui envoyèrent nombre d'élèves et lui fournirent des religieuses parmi lesquelles Mme de Montferrant compta ses propres filles et petites-filles. Un demi-siècle environ après la mort de la fondatrice, les Jésuitines possédaient cinquante maisons répandues principalement dans la Guyenne, le Languedoc et l'Auvergne.

Vers le même temps, une autre veuve instituait à Paris la même œuvre. Madeleine Luilier, dame de Sainte-Beuve, issue d'une vieille et puissante race de bourgeois et de magistrats [2], était jeune et belle quand elle perdit son mari et se donna tout à Dieu. Henri IV la visitait parfois et lui faisait toujours accueil, respectant sa vertu, prenant plaisir à son agréable et pieux entretien. Parmi les saintes femmes de son siècle, elle se faisait particulièrement remarquer par son humeur enjouée, par sa charité prodigue. « L'argent, disait-elle, ne peut pas plus que la tristesse demeurer avec moi. » A l'instigation de Mme Acarie, sa cousine, et sous le patronage du Carmel, Mme de Sainte-Beuve fonda, sans entrer elle-même en religion, un ordre dont l'Italie et la Provence avaient fourni le modèle, et qui de Paris se répandit dans tout le royaume : les Ursulines [3]. Non pas que Paris en soit demeuré le centre unique, il

[1] *Essais*, liv. II, chap. XII.

[2] Voyez la généalogie des Luilier dans Moréri, *Dictionnaire historique*, t. VI.

[3] Pour former la congrégation qu'elle instituait à Paris, Mme de Sainte-Beuve fit venir de Provence la mère Françoise de Bermon, qui avait déjà établi les communautés d'Avignon et de Provence, et devait aussi plus tard établir la congrégation de Lyon. La première religieuse professe de Paris fut Cécile de Belloy, qui, à son tour, institua plusieurs couvents et mourut dans celui de Montargis, en 1639. Un arrière-neveu de Cécile de Belloy, M. René de Chauvigny, prépare en ce moment son histoire. A l'aide

y avait en France presque autant de congrégations d'Ursulines que de provinces et, dans chaque congrégation, chaque couvent, une fois érigé, devait suffire à son propre recrutement et gouvernement. Mais toutes ces religieuses, qui eurent en moins d'un siècle plus de trois cents communautés, portaient à peu près le même costume, suivaient les mêmes observances et remplissaient le même emploi, « l'instruction des petites filles », ainsi que la plupart s'y engageaient par un vœu particulier. Voilà donc cette instruction transférée, soit des abbayes où elle n'était guère autre chose qu'une préparation à la vie monastique, soit des familles où elle faisait trop souvent défaut, dans des couvents institués spécialement pour la donner. Les femmes du monde passèrent leurs premières années rassemblées à l'ombre des cloîtres : grand changement dans les habitudes et les mœurs de la société française. Ce changement sembla d'abord heureux. Les luttes religieuses et les discordes civiles avaient porté le désordre et le trouble jusqu'au foyer domestique : une génération nouvelle put respirer un air plus pur et recevoir une culture mieux réglée. Cependant le calme étant revenu en France, tantôt l'esprit du monde, tantôt même le souci du ménage, ou je ne sais quelle froide indifférence détourna les mères de famille de leur principal office, plus encore que ne l'avaient fait les orages du siècle précédent; elles trouvèrent commode de s'en décharger entièrement sur les religieuses qu'elles rencontraient partout à leur portée. Les filles de la noblesse et de la bourgeoisie, mises au couvent dès leur tendre enfance, y restèrent jusqu'à leur mariage, étrangères à la maison paternelle, ignorantes de la vie qui les attendait. Ainsi le monde, en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, abusa du secours que l'Église lui avait ménagé. Mais cet abus ne paraissait point encore à l'époque qui nous occupe, et les instituts qui se vouaient à l'éducation des filles n'étaient signalés que par leurs services.

A côté des Ursulines de M^me^ de Sainte-Beuve se placèrent les Visitandines, fondées, sous la direction de saint François de Sales, par Jeanne-Françoise Frémyot, baronne de Chantal, et qui comptaient à la mort de la fondatrice, en 1641, quatre-vingt-sept monastères. L'éducation des filles était étrangère au premier dessein de leur institution et ne fut jamais, dans cet ordre, qu'une œuvre accessoire. Le labeur auquel l'évêque de Genève avait d'abord destiné M^me^ de Chantal et ses premières compagnes était la visite des pauvres. Il dut y renoncer; la France n'admettait pas encore pour les femmes la vie religieuse sans clôture. Il y avait

d'archives domestiques et de celles des communautés d'Ursulines, il remettra en lumière les origines trop oubliées de cet institut.

cependant plus de soixante ans que l'Italie en donnait l'exemple dans ses congrégations d'Ursulines qui vivaient, les unes réunies en communauté, les autres, même en plus grand nombre, dispersées dans leurs propres maisons et toutes occupées au dehors sous des règles pareilles à des œuvres diverses de charité. Mais en passant, comme nous venons de le dire, d'Italie en France, les Ursulines avaient dû se renfermer dans des cloîtres : Mme de Sainte-Beuve l'avait demandé en les introduisant à Paris; l'archevêque de Lyon, Denis de Marquemont, l'avait imposé en les établissant à Lyon, et c'est à cette condition que leur institut avait été érigé en ordre religieux. Ce que le cardinal de Marquemont avait exigé pour les Ursulines, il le réclama de saint François de Sales, dont il était l'ami, pour les Visitandines. Le saint fondateur céda, « réprimant ses désirs », et obtint à ce prix que l'institut qui venait de naître sous son aile à Annecy s'étendît au-delà de la Savoie, à Lyon d'abord, et de Lyon dans toute la France[1]. La visite des pauvres étant donc effacée des règles de la Visitation, il fallut une autre œuvre pour occuper des religieuses dont la vocation n'était pas uniquement contemplative. Ainsi furent-elles amenées, sans que ni saint François de Sales ni Mme de Chantal l'eussent prévu, à tenir pension derrière leurs grilles. Toutefois le but principal de l'institut resta toujours, comme l'avait voulu le fondateur, « la perfection des femmes et des filles » qui y faisaient profession « et non l'éducation des petites filles ». Il fut une « retraite assurée aux âmes généreuses qui désiraient se retirer de la presse du siècle pour vivre tout à Dieu, et ne pouvaient néanmoins le faire faute d'avoir un corps assez fort, une complexion assez saine ou un âge assez vigoureux ». Les « rigueurs extérieures et les grandes pénitences corporelles » des anciens ordres furent remplacées par l'exercice plus strict et plus minutieux du renoncement intérieur; la Visitation s'ouvrit, « non seulement aux vierges, mais aux veuves, légitimement déchargées de leurs enfants; aux âgées, pourvu qu'elles eussent l'esprit sain; aux estropiées, si elles ne l'étaient pas de cœur; aux malades même[2] ». Elle s'ouvrit aussi aux âmes blessées et navrées par quelque coup irréparable. Telle avait été la fondatrice, privée, à vingt-huit ans, par un accident soudain, d'un mari qu'elle adorait; telle une autre veuve plus illustre alors et plus malheureuse encore, Mme de Montmorency. Le monde, qui avait admiré dans l'éclat de sa fortune la jeune

[1] *Histoire de sainte Chantal et des origines de la Visitation*, par l'abbé Bougaud, t. Ier, chap. XVI.

[2] *Constitutions de la Visitation*, citées par l'abbé Bougaud (*Histoire de sainte Chantal*, t. Ier, chap. XVII).

princesse Orsini, devenue duchesse de Montmorency, le monde s'était associé à ses larmes et à ce qu'elle appelait son « soulèvement intérieur[1] » ; quand Richelieu fit tomber la tête de son mari rebelle et vaincu; elle avait été surnommée « l'Inconsolable », et en effet, il lui fallut plus de vingt ans pour vaincre son désespoir. « Seigneur, Seigneur ! » s'écriait-elle alors, « s'il faut que je vous appartienne, donnez-moi un autre cœur. » Mais enfin l'amour divin l'emporta sur « l'amour de la créature ». La mère de Chantal, qui se plaisait à dire à ses religieuses : « C'est mon ouvrage de délices que le cœur de la princesse[2] », vint mourir entre ses bras, en lui léguant son ordre à soutenir[3]; après avoir longtemps vécu de la vie de cet ordre, Mme de Montmorency y prit le voile et, neuf ans après sa profession, y mourut elle-même[4].

Toutefois, pour entrer à la *Visitation*, il n'était pas nécessaire d'avoir tout perdu. Il s'y présentait aussi un grand nombre de jeunes âmes pressées de tout quitter. Parmi les religieuses du couvent fondé par la mère de Chantal dans la rue Saint-Antoine, à Paris, il y en avait une nommée dans le monde Louise de la Fayette et dans le cloître sœur Angélique, qui s'était envolée de la cour avant d'avoir vingt ans, pour fuir, elle aussi, « l'amour de la créature », mais sans l'avoir goûté; et la créature qu'elle avait fui de la sorte et qui avait consenti en pleurant à sa fuite, c'était le roi. L'un et l'autre, triomphant d'eux-mêmes par un commun effort, s'étaient sacrifiés ensemble avant d'avoir failli. Lorsque la faveur de Mlle de la Fayette commença de paraître, sa vertu ne fut pas soupçonnée, mais chacun voulut mettre à profit son crédit. Richelieu, le premier, prétendit se faire de « cette petite fille » un instrument souple et docile auprès du maître qu'il redoutait en le dominant. La fierté de l'aimable enfant se révolta contre cet emploi. Les ennemis de Richelieu comptèrent alors sur elle pour le perdre. Le P. Caussin, le seul confesseur de Louis XIII, qui ait manqué de prudence et de réserve, la disposa à ce rôle dont la difficulté et le péril séduisirent d'abord sa générosité. Mais sa candeur s'en fatigua vite ou bien y réussit mal, et quand elle se fut éloignée de la cour, du fond de sa retraite, derrière la grille qui la protégeait, elle en remplit un meilleur. Le roi allant encore la voir et l'entretenir, elle parvint sans le détacher de son ministre à le rapprocher de sa femme.

[1] *Mme de Montmorency*, par Amédée Renée, p. 204.

[2] Mgr Flèche, *Mémoire sur la vie, les malheurs, les vertus de très haute et très illustre princesse Marie-Félicie des Ursins, duchesse de Montmorency*, t. II, p. 15.

[3] Bougaud, *Histoire de sainte Chantal*, t. II, chap. XXXIV. — Amédée Renée, *Mme de Montmorency*, p. 225.

[4] A. Renée, *Mme de Montmorency*, p. 249.

Les historiens ont noté qu'un jour qu'il s'était attardé au parloir de la Visitation, il fut surpris par l'orage; comme il ne pouvait retourner à Saint-Maur ou à Versailles où on l'attendait, il s'arrêta au Louvre, où il devait trouver la reine solitaire et délaissée, il y passa la nuit avec elle et neuf mois après naissait l'enfant qui devait être Louis XIV [1]. Plus tard, Mlle de la Fayette fut transférée du couvent de la rue Saint-Antoine au couvent de Chaillot, et là elle rencontra une autre infortune royale à consoler : elle devint la confidente et l'amie de la reine d'Angleterre, Henriette-Marie, réfugiée à l'ombre du cloître après la mort de Charles Ier [2].

La Visitation, retraite, asile, maison d'éducation ou de consolation ménagée aux personnes du monde, et fréquentée par les princesses même et les reines malheureuses, la Visitation n'avait pas rempli toute la pensée de saint François de Sales. C'était à saint Vincent de Paul qu'il était réservé de l'accomplir. Le simple prêtre exécuta le dessein dont la hardiesse avait fait reculer l'illustre évêque. Il est vrai qu'il y consacra des personnes d'une autre condition. Pour assister, pour suppléer les femmes du monde, qui avaient entrepris sous sa direction de soigner les pauvres, pour distribuer régulièrement leurs aumônes, il tira des villages qu'il évangélisait « de bonnes filles des champs [3] », et ne leur donna « pour monastère que les maisons des malades, pour cellule qu'une chambre de louage, pour chapelle que l'église de la paroisse, pour cloître que l'obéissance, pour grille que la crainte de Dieu, et pour voile que la sainte modestie [4] » ; enfin, il ne leur imposa, il ne leur permit que des vœux annuels. Désormais les riches avaient près des pauvres des ambassadrices ordinaires et accréditées; les pauvres avaient leurs servantes. Dans les chaumières, dans les écoles, dans les hôpitaux, dans les camps, dans les bagnes, elles étaient prêtes à rendre à toutes les misères tous les offices; et encore que chacune d'elles restât libre chaque année de renoncer à ce service, il ne devait jamais être abandonné; il était destiné à se perpétuer à travers les âges, à s'étendre à travers le monde. « Les Filles de la Charité doivent aller partout », avait dit saint Vincent de Paul [5]. Durant sa vie, elles pénétraient jusqu'en Pologne; elles étaient

[1] Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, p. 1 et suiv., et p. 192. — *Mémoires* de Mme de Motteville, collection Petitot, 2e série, t. XXXVI, p. 387 et suiv. — *Mémoires* de Richelieu, *ibid.*, t. XXX, p. 16 et suiv.

[2] Comte de Baillon, *Henriette-Marie de France*, chap. XI.

[3] Mémoire adressé par Vincent de Paul à l'effet d'obtenir l'érection des Filles de la Charité en confrérie, 1646. Voyez sur ces premières Filles de la Charité l'*Histoire de Mlle Legras*, chap. IV à VII.

[4] *Constitution des Filles de la Charité*, chap. Ier.

[5] Explication des règles.

désirées à Madagascar[1]. Où ne sont-elles pas aujourd'hui?

Dans l'établissement de cet institut, le plus surprenant peut-être, le plus inattendu et le plus opportun qui soit sorti de notre renaissance catholique, saint Vincent de Paul eut pour coopératrice une personne d'une autre qualité que la plupart des filles qu'elle était appelée à diriger. Sans sortir de sa propre famille, l'une des premières du parlement de Paris, Louise de Marillac avait touché de près aux extrémités des choses humaines. Elle avait vu ses oncles devenir, par la faveur de Richelieu, l'un chancelier, l'autre maréchal de France, puis encourir ensemble l'implacable rancune du cardinal, et poursuivis par lui, périr, le chancelier en prison, le maréchal sur l'échafaud. Elle-même, mariée à un secrétaire des commandements de Marie de Médicis, Antoine Legras, était devenue veuve de bonne heure, comme M^me^ de Montferrant, comme M^me^ de Sainte-Beuve, comme M^me^ de Chantal. Le veuvage a été le sort commun des fondatrices du dix-septième siècle. Elles étaient destinées, nous l'avons vu, à mettre les couvents au service de la société séculière; c'est pourquoi, sans doute, il convenait qu'elles eussent traversé et connu le monde, avant de se séparer de lui pour le mieux assister. Dans la vie religieuse des femmes, leur tâche a consisté à introduire l'action à côté de la contemplation; aussi le trait qui se marque le premier en chacune d'elles, et par où toutes se ressemblent, leur vertu commune et maîtresse est la force. « Dieu sait quelle force d'esprit elle n'a pas », écrivait saint Vincent de Paul de M^lle^ Legras. Et saint François de Sales admirait dans la mère de Chantal « une âme grande, un courage au-dessus de son sexe », ajoutant qu'il ne lisait jamais dans l'Écriture le portrait de la femme forte sans penser à elle[2].

Ces deux vaillantes saintes étaient prédestinées à seconder les deux saints qui ont mené ce siècle à Dieu. Ils sont assurément nombreux, les personnages dont le zèle efficace a laissé alors une trace impérissable et que nous venons de passer en revue. Parmi eux, dans les rangs pressés de cette troupe d'élite, cherchez néanmoins ceux que les autres suivent, qui donnent le branle aux grandes entreprises et marquent en quelque sorte de leur empreinte la religion de leur temps : aussitôt vous discernez saint François de Sales et saint Vincent de Paul. Comme l'histoire de la renaissance catholique se résume en Espagne dans la vie et les œuvres de saint Ignace et de sainte Thérèse; en Italie, dans la vie et les œuvres de saint Charles Borromée et de saint Philippe Néri,

[1] *Histoire de M^lle^ Legras, Louise de Marillac, fondatrice des Filles de la Charité.* Paris, 1883, chap. XIII et XVI.

[2] Bougaud, *Histoire de sainte Chantal,* t. II, chap. XXXIII.

elle se résume en France dans la vie et les œuvres de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul. Il convient donc de s'arrêter devant ces deux grandes figures et, pour connaître leur époque, de les regarder ensemble d'un peu près.

L'un et l'autre ont été des hommes d'Église ; mais à la différence de ce qui s'était vu en France, comme dans le reste de la chrétienté, durant le moyen âge, au siècle de saint Bernard ou de saint François et de saint Dominique, ni l'un ni l'autre n'ont été des moines. Saint François de Sales, évêque d'un diocèse appauvri et mutilé par l'hérésie, ne cessa de le lui disputer pied à pied, ne le voulut jamais échanger contre un autre siège, mais s'en éloigna souvent pour prêcher à Lyon, à Dijon, à Grenoble, à Paris. Il fréquenta la robe et l'épée, la ville et la cour, la cour qu'il jugeait d'après le bien qu'il y savait faire, « car il ne tenait pas que ce pays-là fût si contagieux ni si contraire à la santé de l'âme », et pour lui, il avouait « y avoir appris, grâce à Dieu, à être plus simple et moins mondain[1] ». Enfin, une fille de Henri IV, mariée en Savoie, l'attacha à sa maison en qualité d'aumônier. Cette charge de cour fut son dernier emploi, il mourut en accompagnant à Lyon sa princesse[2]. Saint Vincent de Paul, successivement aumônier de la reine Marguerite, curé de deux obscures paroisses, précepteur dans la maison de Gondi, aumônier des galères du roi et membre du conseil de conscience de la reine régente, resta toujours un simple prêtre ; si, pour l'assister dans ses œuvres et les perpétuer après lui, il fonda, à Saint-Lazare, l'institut des prêtres de la Mission, ce fut sous la condition expresse que cet institut ne se distinguerait du clergé séculier ni par son costume ni par ses pratiques extérieures, et continuerait toujours d'en faire partie. Aux grands réformateurs du dix-septième siècle, aux premiers maîtres de la vie chrétienne en cet âge, paraît donc s'appliquer particulièrement l'une des prières de Jésus-Christ pour ses disciples. « Je demande non qu'ils soient ôtés du monde, mais qu'ils soient préservés du mal[3]. »

Après avoir considéré l'état dans lequel saint François de Sales et saint Vincent de Paul ont vécu et avant de définir le rôle qu'ils ont rempli, faut-il indiquer d'un mot leur caractère? Ici se présente, entre eux et les femmes qu'ils ont associées à leur ministère, un singulier et harmonieux contraste. La qualité dominante de ces dernières, avons-nous dit, était la force : tout autre est le trait distinctif des deux saints. Saint François de Sales a beau dire qu'il est obligé de prendre son cœur à deux mains pour dompter sa colère

[1] Camus, *Esprit de saint François de Sales*, partie 17e, section 7e.
[2] Hamon, *Vie de saint François de Sales*, t. I et II, *passim*.
[3] Év. de saint Jean, chap. XVII, vers. 15.

et qu'il « craint d'épancher en un quart d'heure la liqueur de mansuétude qu'il recueille depuis vingt-deux ans goutte à goutte comme la rosée[1] », cette mansuétude n'en est pas moins ce qui surnage au regard de tous dans ses écrits, dans sa vie, dans son âme. Saint Vincent de Paul parle pareillement de « son humeur sèche et rebutante, de son humeur noire, qu'il a prié Notre-Seigneur de changer », et dont pourtant son visage a toujours gardé quelque trace. Sous cette rude écorce se cache et bientôt se répand une inépuisable miséricorde.

Ainsi préparés, soit par leur genre de vie, soit par leurs dispositions intérieures, nos deux saints entreprennent leur tâche : ils vont rajeunir la gloire chrétienne de la France, faire porter des fruits nouveaux à sa vieille foi.

Il est vrai que l'évêque de Genève n'était pas Français d'origine. L'ancienne et bonne race dont il sortait était enracinée en Savoie; et la Savoie, malgré la conformité de la langue, des intérêts et des mœurs, la Savoie, sur le versant des Alpes qui nous regarde comme le Béarn sur le versant des Pyrénées, ne nous appartenait point encore. Saint François de Sales est né au-delà de notre frontière comme Henri IV. Cela a-t-il empêché, soit l'enfant des Pyrénées, soit l'enfant des Alpes de devenir et de paraître, par les allures et le génie aussi bien que par le langage, celui-là, le plus français des hommes d'État et des rois, celui-ci le plus français des hommes d'Église et des saints? Ils étaient destinés tous deux, le premier dans l'ordre politique et le second dans l'ordre religieux, au salut de notre nation. Le violent amour qu'ils lui portaient les a rapprochés l'un de l'autre, malgré tout ce qui les séparait. Leur charme incomparable, qui fait pardonner au prince ses vices, à l'évêque son austérité, les a inclinés l'un vers l'autre. Le croirait-on? Le livre le plus goûté de saint François de Sales, celui où se manifesta le mieux le ministère qui lui était réservé, lui a été suggéré par Henri IV. Le roi a fait écrire au prélat « qu'il désirait un ouvrage de sa main, où la religion serait présentée dans toute sa beauté native, dégagée de toute superstition et de tout scrupule, praticable à toutes les classes, à la cour et dans les armées, compatible avec l'agitation du monde et le fracas des affaires », et l'*Introduction à la vie dévote* a paru[2]. Enfin l'évêque de Genève étant mort, les évêques de France ont été les premiers à solliciter sa canonisation, en disant au pape : « Il a vécu parmi nous, c'est notre frère, et nos peuples l'ont pleuré comme un père[3]. »

[1] Camus, *Esprit de saint François de Sales*, 1re, partie, section 25 et partie 5, section 29.

[2] Hamon, *Vie de saint François de Sales*, t. Ier, liv. IV, chap. VIII.

[3] *Procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France*, t. II, pièces justificatives, p. 133.

La tâche assignée à saint François de Sales par Henri IV est précisément celle que Bossuet, prononçant, soixante ans plus tard, le panégyrique du bienheureux, l'a loué d'avoir remplie. Au témoignage de Bossuet, comme de Henri IV, « François de Sales a été choisi pour aller chercher la dévotion dans sa retraite, reléguée dans le cloître, et l'a ramener au milieu du monde, mais il ne l'a pas déguisée. En l'état qu'il la produite, le religieux le plus austère la peut reconnaître et le courtisan le plus dégoûté ne peut lui refuser son estime[1] ».

Le travail de saint Vincent de Paul est plus difficile à embrasser d'un coup d'œil et à définir, tant au premier aspect il semble vaste et varié. Nous avons déjà parlé du concours qu'il a donné à la réforme du clergé, des missions qu'il a organisées, des instituts qu'il a fondés. Mais ce n'est point là toute son œuvre. A côté des prêtres et des sœurs qui prennent son nom et forment sa famille, il établit, parmi les hommes et les femmes du monde, des associations de charité; dans un temps où de plus en plus les rangs se distinguent, les classes se séparent, il met les riches en communication avec les pauvres. Les hommes se sont partagés entre un plus grand nombre de métiers divers; la division du travail a commencé d'en accroître la puissance; ce procédé nouveau, il l'applique à la charité; grâce à lui, à chaque misère différente correspond désormais une assistance spéciale, et pour sa part, il se réserve, il s'approprie ce qu'il a rencontré sur sa route de plus délaissé et de plus dégradé : les enfants trouvés et les galériens. La guerre, entraînant encore à sa suite des excès sans frein et des ravages sans mesure, a reflué de l'Allemagne sur notre territoire; il ramasse partout et répand sur la Picardie, la Champagne et la Lorraine des ressources proportionnées à leur ruine; et si nos provinces frontières ne demeurent pas dévastées, dépeuplées, anéanties de même que l'Allemagne à la suite de la guerre de Trente ans, c'est parce qu'elles ont été rappelées à la vie par saint Vincent de Paul.

Voilà donc ce qu'ont fait ces deux grands hommes; voilà par où leur époque a pris place parmi les grands âges chrétiens. La piété de saint François de Sales a fait rentrer la religion dans le monde, et la charité de saint Vincent de Paul a employé cette religion au bien de la société humaine. Les heureux du siècle et les misérables ont, les uns et les autres, rencontré Dieu plus près d'eux. Dans quelle mesure le siècle a-t-il profité de ce divin voisinage? Quel succès a eu l'effort tenté par l'Église sur notre nation? Il nous reste à l'examiner.

C. DE MEAUX.

La suite prochainement.

[1] Bossuet, *Panégyrique de saint François de Sales.*

# LE MARIAGE D'UN ROI[1]

## VIII

Le duc de Bourbon se trouvait dans l'absolue nécessité de mettre un terme à des incertitudes douloureusement ressenties par toute la nation. Il ne devait pas laisser supposer plus longtemps aux étrangers, ni surtout aux Français, que le Roi Très Chrétien, repoussé par l'Angleterre, ne trouvait pas en Europe une princesse disposée à l'accepter pour époux. Le départ de l'infante, fixé au 5 avril, approchait d'ailleurs à grands pas, et M. le Duc jugeait indispensable d'être en mesure, pour cette date, de faire connaître aux ambassadeurs de Philippe V le nom de celle qui devait remplacer la princesse espagnole.

Les documents rassemblés par les soins de M. de Morville sur les princesses de l'Europe en âge de se marier furent l'objet d'une étude nouvelle plus sérieuse encore que la première. Toutefois, après un examen approfondi, les raisons qui avaient fait écarter le plus grand nombre des cent partis indiqués par le ministre des affaires étrangères semblèrent avoir conservé toute leur force; quatre-vingt-trois princesses restaient inacceptables à cause de leur âge ou de leur naissance trop modeste. M. le Duc concentra donc son attention sur les dix-sept noms qu'il avait une fois déjà jugés les plus dignes; mais du nombre il fallait tout d'abord défalquer ses deux sœurs et les deux princesses d'Angleterre, à qui l'on avait primitivement donné la préférence, et qu'il n'était plus possible de compter. D'autre part Louis XV avait déjà recherché la main d'une princesse protestante, et il devait craindre de déplaire à un grand nombre de ses sujets s'il paraissait n'avoir aucun égard pour les considérations religieuses. Le duc de Bourbon se trouva donc conduit à éliminer toutes les princesses non catholiques, c'est-à-dire la fille du roi de Danemark, les deux filles du tsar, les trois princesses de Prusse et quatre autres princesses allemandes qui, appartenant aux familles de Saxe, de Mecklembourg et de Hesse, professaient le

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 janvier, 10 février et 10 mars 1886.

culte réformé. Après ces éliminations successives, la liste de dix-sept noms ne comprenait plus que les trois princesses de Portugal, de Modène et de Lorraine ; toutes les trois étaient catholiques, mais, à d'autres points de vue, le choix de chacune d'elles soulevait lui-même de graves objections.

Le mariage de Louis XV avec la fille du roi Joseph de Portugal eût été particulièrement blessant pour Philippe V ; dans un moment où l'on devait éviter d'augmenter son mécontentement, il eût indiqué les préférences de la France pour une nation voisine et rivale de l'Espagne, et que celle-ci considérait avec raison comme lui étant inférieure. Nous n'avions, d'ailleurs, aucunement à nous louer de la manière dont notre dernier représentant avait été traité par le gouvernement portugais ; enfin l'abbé de Livry, chargé par Son Altesse sérénissime de la renseigner sur la jeune princesse qu'il devait rencontrer à Lisbonne, n'avait pas rassuré sur sa santé, ni dissimulé que, malgré sa grande jeunesse, elle présentait un embonpoint peu commun et inquiétant pour l'avenir.

La princesse de Modène était d'un an plus âgée que M^lle^ de Vermandois et avait pour père un prince peu ami de la France. Renaud d'Este s'était déclaré pour l'Empire pendant la guerre de Succession, et nous avions dû, vingt ans auparavant, envahir son duché. Elle ne semblait donc pas pouvoir être recherchée par Louis XV.

Quant à la fille du duc de Lorraine, elle aurait au contraire parfaitement convenu pour le roi ; elle annonçait devoir être belle, et, quoiqu'elle eût seulement treize ans, cet âge, qui se trouvait bien assorti à celui de Louis XV, aurait permis de ne pas retarder outre mesure la célébration de leur union ; l'illustration de la maison de Lorraine, plusieurs fois rattachée par des mariages à celle de France, rendait cette princesse digne de Sa Majesté. Léopold était entouré de l'affection de ses sujets et des sympathies de l'Europe ; il entretenait, même avant d'avoir obtenu pour l'un de ses fils la main de Marie-Thérèse, des relations particulièrement intimes avec la maison d'Autriche, qui auraient pu profiter à la France, et le choix de cette princesse aurait placé à l'une de nos frontières un fidèle allié. Léopold, très désireux de devenir le beau-père du roi de France, avait, à plusieurs reprises, chargé M. d'Audiffret, notre envoyé à la cour de Nancy, de faire la proposition de sa fille aînée pour Louis XV, et, en rendant justice aux qualités des deux jeunes princesses de Lorraine, M. d'Audiffret n'avait pas manqué de laisser entendre que Léopold consentirait très volontiers à donner la main de la seconde à M. le Duc. Mais celui-ci repoussa les ouvertures de notre envoyé, en donnant pour prétexte la trop grande jeunesse de la fille aînée du duc de Lorraine ; en réalité, il ne voulait entendre

parler à aucun prix de cette alliance pour le roi; déjà, nos lecteurs peuvent se le rappeler, il n'avait tenu nul compte du conseil de M. de la Marck, qui désignait une des filles de Léopold comme le parti le plus convenable pour Louis XV. M. le Duc craignait que cette union donnât trop d'importance en France aux princes lorrains; en outre, la jeune princesse présentait, aux yeux du premier ministre, l'inconvénient plus grave d'avoir pour mère une princesse d'Orléans, propre sœur du Régent, et de pouvoir un jour, en favorisant sa famille maternelle, augmenter le crédit de la branche cadette. Mathieu Marais, dans ses *Mémoires*, indique le motif qui la fit écarter par ces paroles d'une concision énergique : « La mère est Orléans, et les Condés, qui sont les maîtres, ne cherchent qu'à abattre la maison d'Orléans. »

Du moment où, après avoir écarté tant de noms, le duc de Bourbon repoussait encore les trois princesses catholiques pour les motifs que nous venons de formuler, il devait renoncer à réparer promptement l'atteinte portée par le refus de l'Angleterre au prestige du roi de France et se trouvait acculé à une impuissance vraiment ridicule. Son Altesse comprenait elle-même la gravité de cette situation, qui augmentait son impopularité, réjouissait ses ennemis et ne pouvait manquer de provoquer l'indignation générale; mais elle ne voyait aucun moyen de trancher les difficultés inextricables où elle s'était imprudemment engagée.

C'est à ce moment que lui fut suggérée l'idée d'un expédient qui, sans fournir une solution immédiate, pouvait faire espérer de sortir dans quelque temps d'embarras. Le moyen proposé consistait à expédier en Allemagne un homme de confiance chargé de faire une sorte d'enquête matrimoniale et de prendre dans un certain nombre de cours de ce pays des renseignements très complets et très détaillés sur les princesses à marier. « Cette république de maisons souveraines, fait à ce propos remarquer Lémontey, devait offrir, par la beauté des races et l'illustration du sang, une pépinière de reines. » L'envoyé parviendrait sans doute à trouver dans son voyage une jeune fille remplissant de tous points le programme du premier ministre. Quelques-unes professaient la religion catholique, et, si l'on était définitivement placé dans la nécessité de s'adresser à une famille protestante, on avait le droit de compter que celle-ci ne suivrait pas l'exemple du gouvernement anglais, et serait aisément amenée à autoriser une abjuration, pour obtenir l'honneur d'une alliance avec le Roi Très Chrétien. Le duc de Bourbon chargea en conséquence M. de Morville de préparer des instructions pour un envoyé « allant en Allemagne voir quelles princesses pourraient convenir pour devenir l'épouse du roi ».

Le dépôt des Affaires étrangères contient le texte même du projet qui fut en conséquence rédigé; la liste des cours qui devaient être visitées y est soigneusement dressée, et, par une assez curieuse particularité, le nom de Wissembourg et celui de la princesse Leczinska figurent au premier rang sur cette liste : « Il commencera son voyage, recommandait M. de Morville à l'envoyé, par Wissembourg en Alsace, où il aura l'occasion de voir la princesse Marie, fille du roi Stanislas, âgée de vingt et un ans. » Peut-être le premier ministre, dans son extrême perplexité, projetait-il déjà d'offrir à Sa Majesté la main de la princesse à laquelle il songeait pour lui-même, et voulait-il, avant de formuler cette proposition, réunir des renseignements plus circonstanciés sur un parti qu'il avait d'abord considéré comme ne pouvant convenir au roi; peut-être aussi désirait-il profiter, dans son propre intérêt, en s'éclairant d'une manière plus complète sur la famille Leczinski, du moyen d'information imaginé pour Louis XV. L'envoyé du duc de Bourbon devait, après un séjour à Wissembourg, passer le Rhin et se rendre successivement à Darmstadt, Francfort, Meiningen, Culembach, Bayreuth, Eisenach, Weissenfels, Berlin, puis à la cour du duc de Mecklembourg-Strelitz, et enfin à Hambourg.

Les recommandations les plus minutieuses lui étaient d'ailleurs faites : « Il devra garder, porte le texte des instructions, un profond secret. Deux choses pourront lui ouvrir les moyens d'acquérir les connaissances qui sont le motif de son voyage : jouer sans profusion, mais noblement; porter dans ce voyage de quoi faire de petits présents, depuis 4 pistoles jusqu'à 20 tout au plus, mais dont le goût fasse le mérite, afin qu'il ne paraisse rien dans ses dépenses qui soit affecté ni qui excède les facultés d'un gentilhomme accommodé; se lier avec le médecin ou quelques autres personnes instruites de la santé des princesses, des agréments et des défauts dans le caractère, de leurs sentiments, de leur manière de vivre, sous le prétexte des connaissances que l'on suppose qu'il doit avoir des sciences et des belles-lettres; examiner avec le même soin toutes les princesses des cours où Son Altesse sérénissime lui ordonne de se rendre, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à celui de vingt-cinq ou environ. »

Mais, au moment où ce projet d'enquête allait sans doute être proposé à l'approbation royale et ensuite mis à exécution, le premier ministre paraît en avoir reconnu lui-même les inconvénients. Le voyage allait entraîner un assez long retard, impossible à comprendre par ceux qui ne seraient pas dans le secret de la résolution; il pouvait fort bien ne produire aucun résultat, car le secrétaire des affaires étrangères s'était entouré, pour dresser ses premières

listes, des renseignements les plus complets, et il était difficile d'admettre qu'un parti convenable pour Louis XV eût échappé aux recherches consciencieuses des collaborateurs de M. de Morville. M. le Duc changea donc brusquement d'avis, et nous allons le voir s'arrêter à la détermination la plus imprévue.

Le portrait de Marie Leczinska, exécuté très rapidement par Gobert, et expédié le 13 mars avec le plus grand empressement par le roi Stanislas, avait été confié aux soins du maréchal du Bourg, et venait d'arriver à Versailles. L'artiste avait habilement rendu l'expression d'intelligence, de naturel et de bonté qui caractérisait la fille du roi Stanislas. Sans être belle, ni même jolie, Marie Leczinska, alors âgée de vingt et un ans, avait la physionomie aimable et vive, la taille gracieuse et une agréable fraîcheur, qui dénotait la meilleure santé. L'œuvre du peintre Gobert produisit, sur tous ceux qui furent admis à la considérer, la plus favorable impression et confirma pleinement les appréciations flatteuses que le modèle avait inspirées au comte d'Argenson, lors de sa visite à Wissembourg.

Les lettres de Stanislas nous apprennent qu'il fut immédiatement avisé et ressentit la plus vive satisfaction du jugement porté sur sa fille :

Mon très cher comte, écrit-il dès le 1er avril 1725 au maréchal du Bourg, la persuasion que j'ai de votre amitié me fait juger que vous serez bien aise de savoir comment le portrait a été reçu. C'est ce que vous verrez par la ci-jointe, que je vous prie de me renvoyer; je ne saurais goûter avec plus de satisfaction le contentement que j'en ai qu'en le partageant avec vous, connaissant parfaitement vos désirs là-dessus et les sentiments que vous avez pour celui qui est de tout son cœur votre très affectionné cousin.

STANISLAS ROY.

Toutes les préoccupations du roi de Pologne sur l'avenir de sa fille commençaient donc à se dissiper, et il se voyait enfin assuré du très prochain mariage de Marie Leczinska; mais rien ne pouvait à ce moment lui faire soupçonner les changements extraordinaires qui allaient transformer leur vie, en assurant à la princesse une alliance plus illustre encore que celle du duc de Bourbon.

Le premier ministre prit en effet le parti subit de renoncer pour lui-même à la main de la princesse polonaise et de la proposer au roi, comme épouse. Il est permis de supposer que Mme de Prie, dont le duc de Bourbon prenait habituellement le conseil dans des matières mêmes d'une moindre importance, ne demeura pas étrangère à cette détermination soudaine.

L'ambitieuse favorite avait de fortes raisons de compter sur la reconnaissance de Marie Leczinska, dans le cas où celle-ci serait devenue femme du premier ministre. Mais elle ne pouvait être très pressée de voir M. le Duc enchaîné dans les liens du mariage. Elle éprouva peut-être, en considérant le portrait peint par Gobert, la crainte que le modèle n'eût assez d'agrément et d'esprit pour fixer le cœur du duc de Bourbon ; la fille de Stanislas était de cinq années plus jeune que M^me^ de Prie, dont les excès avaient déjà fatigué la santé et commençaient à altérer les traits. La marquise dut en outre se rendre compte des avantages bien supérieurs qu'elle s'assurerait en plaçant au premier rang celle qu'elle avait en quelque sorte constituée sa protégée; elle supprimait les motifs de rivalité qui n'auraient pas manqué d'éclater entre la femme et la maîtresse, si Marie Leczinska avait épousé M. le Duc. M^me^ de Prie eût pu tout au plus obtenir de la duchesse de Bourbon une indifférence résignée, tandis qu'elle pouvait aspirer à la reconnaissance et à la protection dévouée de la future reine.

L'âge de Marie Leczinska était assurément un inconvénient, surtout pour l'avenir, puisqu'elle avait près de six ans et demi de plus que le roi; mais M^me^ de Prie avait le droit de répondre que cet âge se rapprochait tout à fait de celui de M^lle^ de Vermandois, et d'invoquer en faveur de sa protégée la considération admise pour la sœur du premier ministre par les membres du conseil secret, « que les mœurs d'une personne de cet âge promettent bien davantage que ceux d'une personne plus jeune, et que cet âge la rendait plus propre à donner des héritiers bien constitués. »

La principale objection contre un tel projet était la situation modeste de Stanislas, quelques années seulement souverain de la Pologne, et maintenant simple pensionnaire de la France. « Le père et la mère de Marie Leczinska, comme l'avait fait remarquer M. de Morville, en proposant la liste des cent princesses, et comme l'avait déclaré lui-même au roi le premier ministre, viendraient demeurer en France », et le futur beau-père de Louis XV, loin d'apporter une force au gouvernement du roi, pourrait un jour lui susciter des embarras, en revendiquant la couronne de Pologne.

Mais le duc de Bourbon n'avait pas de parti plus brillant à offrir à Sa Majesté, et n'espérait pas, même par le moyen de l'enquête projetée en Allemagne, découvrir une princesse de plus haute lignée. Il était d'ailleurs trop imprévoyant et trop gêné par les difficultés présentes pour s'arrêter longtemps devant celles qu'un avenir éloigné pouvait faire naître. Il savait que l'ambition de Stanislas était modérée et comptait lui faire aisément comprendre qu'en devenant le beau-père du roi de France, il aurait le devoir

de subordonner ses aspirations personnelles aux intérêts de notre politique et de se montrer satisfait par la fortune inattendue de sa fille.

Les inconvénients attachés à ce mariage se trouvaient d'ailleurs, aux yeux du premier ministre, comme à ceux de M^me^ de Prie, rachetés par l'immense avantage qu'ils rencontraient tous les deux à être les seuls auteurs de la haute fortune de la future reine et à pouvoir espérer son dévouement absolu. La position modeste et le caractère doux et timide de Marie Leczinska la disposeraient certainement, pensaient-ils, à rester sous la dépendance de ceux qui auraient contribué à son élévation, et « c'était bien, ainsi que le fait remarquer M. Trognon, la reine humble et dépendante qu'il leur convenait d'imposer au roi de France ».

Le duc de Bourbon, dans les conditions où il s'était placé vis-à-vis de l'Espagne, appréciait enfin la certitude de faire immédiatement accepter sa proposition par Stanislas et la possibilité de pouvoir annoncer aux ambassadeurs de Philippe V, avant le départ de l'infante, la décision du roi de France. En apprenant le choix fait par Louis XV, le Roi Catholique lui-même ne pourrait se prétendre sacrifié à une puissance rivale et serait obligé de reconnaître, à cause de la situation toute spéciale de Stanislas, que le désir d'assurer promptement un héritier à la couronne avait été le mobile déterminant du gouvernement français.

Le projet qui devait changer d'une manière complète les visées matrimoniales du duc de Bourbon parut donc, à M^me^ de Prie et au premier ministre, après les longues incertitudes qu'ils venaient de traverser, seul susceptible d'être définitivement proposé.

Toutefois la difficulté de le faire ratifier par le conseil et par Louis XV préoccupait vivement le duc de Bourbon. Il ne pouvait s'empêcher de redouter la surprise et peut-être l'opposition que l'idée très inattendue de donner au successeur de Louis XIV une jeune fille presque inconnue ne manquerait pas de provoquer.

Mais l'on était arrivé aux derniers jours de mars 1725 : la date du 5 avril, fixée pour le départ de la princesse espagnole, approchait à grands pas, et le moment était venu de provoquer sur la question du mariage une décision définitive de Sa Majesté et de se rendre enfin aux vœux de la nation.

Le premier ministre prit en conséquence le parti de fixer au 31 mars le conseil dans lequel il soumettrait sa détermination à l'examen du roi et de ses conseillers, se réservant d'ailleurs, pour le cas où la fille du roi Stanislas ne serait pas acceptée, la ressource de proposer subsidiairement le projet d'enquête matrimoniale en Allemagne. En l'absence de renseignements sur la délibération pro-

voquée par le premier ministre, il est permis de supposer que la question souleva une discussion approfondie. Toutefois, d'après Lémontey, Fleury, « se trouvant heureux de penser que Marie Leczinska apporterait un poids léger dans la rivalité possible entre une jeune épouse et un vieux précepteur », n'aurait pas fait d'objection sérieuse à la proposition du duc de Bourbon. L'ancien évêque de Fréjus éprouvait une véritable satisfaction à constater que M^lle^ de Vermandois était définitivement écartée; après avoir exercé son *veto* contre un parti qui lui paraissait contraire à l'intérêt du royaume, il préférait rentrer dans son habituelle neutralité et trouvait plus prudent et plus habile de se mêler le moins possible du choix de la future reine : si celle-ci ne plaisait pas complètement au roi, il se préservait, en agissant ainsi, des reproches de Sa Majesté.

Les autres membres du conseil, habitués à se ranger docilement à l'avis du duc de Bourbon, n'osant d'ailleurs pas combattre un projet que le premier ministre présentait comme une ressource suprême et que les circonstances en effet paraissaient imposer, suivirent vraisemblablement l'exemple du prélat, « qui possédait l'affection sans rivale du roi ».

Il est, en tous cas, bien certain que Louis XV ne repoussa pas l'idée d'un mariage avec la princesse polonaise, car le jour même, 31 mars 1725, le premier ministre prit les mesures nécessaires pour obtenir le consentement de Stanislas et de sa fille; un courrier extraordinaire quitta Marly, dans la soirée, et prit en toute hâte le chemin de l'Alsace. Il emportait des dépêches pour le maréchal du Bourg et pour le père de Marie Leczinska.

Le dépôt des Affaires étrangères, en nous fournissant la preuve des ordres donnés par le duc de Bourbon, nous apprend en même temps un très curieux détail. Le projet d'instructions préparé par ordre du premier ministre, pour le personnage de confiance qui devait se rendre en Allemagne, semblait, après la décision prise par Sa Majesté, ne plus présenter d'utilité; cependant l'idée de cette enquête ne fut pas abandonnée, mais elle reçut une application détournée et fort inattendue. En offrant à Sa Majesté, par raison d'État, le parti sur lequel il avait porté ses vues, M. le Duc n'entendait pas renoncer pour lui-même au mariage, et il se croyait le droit, par compensation du sacrifice qu'il accomplissait, d'employer à son profit le mode d'information qui lui avait été suggéré. Dès qu'il fut assuré du consentement de Louis XV à épouser la fille du roi de Pologne, il prit donc la résolution de faire voyager dans son propre intérêt la personne qu'il avait choisie pour une enquête en Allemagne. Le titre des instructions portait d'abord, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer,

que l'envoyé devait « aller en Allemagne voir quelles princesses pourraient convenir pour devenir l'épouse du roi »; ces derniers mots furent modifiés et, par une surcharge encore aujourd'hui visible sur la minute, remplacés par ceux-ci : « *pour devenir l'épouse du duc de Bourbon* »; le nom de Sa Majesté fut également, dans le texte, remplacé par celui de Mgr le Duc. Mais les instructions elles-mêmes ne reçurent aucune modification, et le personnage revêtu de la confiance du duc de Bourbon reçut l'ordre de partir sans retard.

Le nom de cet envoyé n'est pas indiqué sur le document que possèdent les archives des Affaires étrangères. Lémontey soutient que ce fut un sieur Lozillière, ancien secrétaire d'ambassade à Turin, que M^me^ de Prie avait connu dans cette ville, lorsque son mari pour lequel elle venait de solliciter la grandesse d'Espagne y était encore ambassadeur. Lémontey ajoute que ce Lozillière fut paré pour la circonstance du nom un peu romanesque de chevalier de Méré. M. le comte d'Haussonville, dans son *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, a reproduit cette version, que rien ne nous permet de contredire et qui ferait, si elle est exacte, une fois de plus ressortir le rôle joué par M^me^ de Prie dans toutes ces négociations matrimoniales.

Non seulement les ordres préparés par M. de Morville pour le commissaire enquêteur ne furent pas changés, mais aucune modification ne fut apportée, ni aux étapes du voyage, ni à la liste des différentes cours près desquelles il devait séjourner. Le nom de Wissembourg et celui de Marie Leczinska continuèrent à figurer en tête de cette liste. Il est assez difficile de comprendre pourquoi M. le Duc, après avoir renoncé définitivement à toute prétention personnelle sur la fille du roi Stanislas, fit maintenir la ville de Wissembourg parmi celles où devait se rendre son envoyé. Le premier ministre voulait sans doute être tout à fait édifié sur le compte de la princesse qu'il prenait la grande responsabilité de donner comme épouse à Louis XV, et sur les habitudes des exilés de Wissembourg. Peut-être aussi, dans le but de tenir secrète quelques jours encore une décision qui devait provoquer dans le public un très vif étonnement, et de la part des adversaires du duc de Bourbon les commentaires les plus passionnés, celui-ci désirait-il laisser croire qu'il songeait toujours à épouser la fille du roi Stanislas.

La date du 31 mars, inscrite sur la minute des instructions, semble marquer le jour où elles furent remises au personnage chargé de les exécuter; en tous cas, celui-ci dut se mettre en route très promptement. Il se dirigea d'abord vers l'Alsace, et nous

montrerons bientôt, en citant quelques extraits de son rapport, relatifs à Marie Leczinska, l'attention avec laquelle il se conforma aux ordres du duc de Bourbon.

## IX

Dans les papiers du comte du Bourg, au milieu même des lettres de Stanislas, nous avons été heureux de trouver la dépêche même que le premier ministre avait adressée le 31 mars au maréchal, et qui fut apportée à Strasbourg, dans la matinée du 2 avril, par le courrier expédié de Marly.

La pièce est ainsi conçue :

Monsieur, je vous envoie par cet exprès la lettre ci-jointe que j'écris au roi Stanislas, et je vous prie de la lui faire tenir par une personne sûre à qui vous ordonnerez d'attendre la réponse de ce prince et de vous la rapporter; mais il est nécessaire de faire en sorte, s'il vous plaît, qu'il ne paraisse pas que la personne que vous enverrez à Wissembourg soit dépêchée à l'occasion du courrier qui vous remettra ma lettre, et vous garderez ce courrier auprès de vous, sans même dire de quelle part il vous vient, afin de le charger de la réponse qu'on vous aura apportée de Wissembourg. Je remets à votre prudence de vous servir des moyens que vous jugerez à propos pour empêcher qu'on n'ait aucune connaissance de la commission que je vous donne, et je vous prie d'être persuadé de la sincérité avec laquelle je suis, Monsieur, votre très affectionné serviteur.

L.-H. DE BOURBON.

Pendant que le courrier se reposait à Strasbourg de son voyage très rapide et demeurait *incognito* dans la ville, suivant les ordres formels qu'il avait reçus, les lettres du premier ministre et de M. de Morville, destinées au roi Stanislas, furent portées à Wissembourg par l'un des officiers de confiance du maréchal, le sieur Perdrigau, aide-major à cheval. Elles durent y arriver vers le milieu de la même journée.

Les historiens nous peignent à qui mieux mieux la surprise et l'émotion ressenties par le pauvre exilé, au moment où il connut les intentions du roi de France. On lit, dans les mémoires attribués au duc de Richelieu, qu'au moment où l'envoyé du comte du Bourg parvint à Wissembourg, Stanislas était à la chasse et qu'on dut aller le trouver à une certaine distance de la ville ; son saisissement, lorsqu'il eut connaissance de la dépêche du duc de Bourbon, aurait été

si grand qu'il se serait évanoui dans sa calèche et n'aurait recouvré le parole qu'à Wissembourg. Mais ces mémoires, rédigés par Soulavie, ne méritent qu'une médiocre confiance. Une scène qui se passa dans le château de Wissembourg, et que des auteurs plus autorisés nous ont conservée, est, sinon en désaccord avec le récit qui précède, du moins beaucoup plus conforme à la fermeté bien connue et aux sentiments religieux de Stanislas : il entra, nous disent-ils, dans la chambre où se trouvaient en ce moment la reine Catherine Opalinska et la jeune princesse, pour leur faire part de la proposition du duc de Bourbon, et, avant de donner lecture de la dépêche qu'il tenait à la main : « — Ah! ma fille, dit-il, tombons à genoux, et remercions Dieu. — Mon père, s'écria-t-elle, seriez-vous rappelé au trône de Pologne? — Le ciel, reprit Stanislas, nous est bien plus favorable, ma fille, vous êtes reine de France! »

Il est permis de croire que, si l'étonnement de la reine et de sa fille fut égal à celui du roi et si l'entretien qui suivit fut solennel et prolongé, les raisons d'hésiter y tinrent moins de place que celles de rendre grâces à Dieu, et que, tous les trois, ils n'eurent pas à délibérer longtemps pour accepter la main du roi Louis XV, au lieu de celle du premier ministre, que Marie Leczinska ne connaissait pas encore.

Les dépêches par lesquelles le duc de Bourbon et M. de Morville apprenaient à Stanislas la résolution du jeune roi ne nous sont pas parvenues; l'original dut en être précieusement conservé par le père de Marie Leczinska, et nous n'avons pu en découvrir la copie ni aux Affaires étrangères ni dans les papiers du comte du Bourg. Nous avons trouvé du moins, parmi les lettres adressées au maréchal, un double de la réponse du roi de Pologne au premier ministre. Outre l'intérêt qu'elle renferme, en raison des circonstances solennelles dans lesquelles elle fut rédigée, elle offre, au point de vue historique, l'avantage de fournir la démonstration la plus convaincante des démarches précédemment faites par le duc de Bourbon, afin d'obtenir, pour lui-même, la main de la princesse de Pologne, et de la disposition où se trouvait Stanislas d'accorder sa fille au premier ministre. Nous citerons cette réponse en entier :

Monsieur mon frère, que puis-je dire à Votre Altesse sérénissime, pour répondre à une lettre qui, me saisissant le cœur et m'ôtant la parole, me mettrait dans toute l'insuffisance de lui exposer mes sentiments, s'ils étaient nouveaux et encore inconnus à Votre Altesse sérénissime? Mais, comme Elle me rend la justice d'en être assurée depuis longtemps, j'en fais toute ma ressource pour faire juger à Votre Altesse sérénissime qu'en s'épuisant en amitié pour moi, Elle me

rend incapable de lui pouvoir représenter ma reconnaissance telle qu'elle est, et si vive que je ne me sens plus animé que pour Elle. Il est certain que l'ardent désir de l'alliance de Votre Altesse sérénissime et d'être attaché à sa personne par des liens sacrés, autant que je le suis par une véritable inclination, a été le principal sujet de tous mes vœux, et j'en ressens une consolation inconcevable en ce que je m'assure qu'elle aurait fait la sienne. Mais, puisque la sainte Providence l'a tellement décidé et que votre incomparable sagesse le juge ainsi, Votre Altesse sérénissime sait que je me suis voué à Elle avec toute ma famille; qu'Elle dispose d'un bien dont je l'avais rendue entièrement le maître, et n'étant plus à moi-même! *Je vous cède mon droit de père sur ma fille, en remplaçant celui d'époux qui vous était destiné.* Que le roi, qui la demande, la reçoive de vos mains; conduisez-la sur ce trône où elle sera un monument éternel de la grandeur de votre âme, de votre zèle pour le roi, de l'amour pour votre auguste sang, et du bien que vous souhaitez à l'État. En vertu encore du même droit de père que je transfère sur Votre Altesse sérénissime, je la prie de répondre pour moi à Sa Majesté et de l'assurer avec quel honneur et résignation j'obéis à sa volonté; plaise au Seigneur tout-puissant qu'il en tire sa gloire, le roi son contentement, ses sujets toute la douceur, et Votre Altesse sérénissime la satisfaction de son propre ouvrage! Enfin, Votre Altesse sérénissime, en me rendant le plus glorieux de tous les pères, me rendra le plus heureux des mortels, si Elle est convaincue de la passion avec laquelle je suis...

La copie qui figure dans les papiers du comte du Bourg ne lui fut que plus tard envoyée par Stanislas, car, au moment où le roi de Pologne écrivait au duc de Bourbon la lettre qu'on vient de lire, il était obligé de garder, même à l'égard de son confident le plus sûr, un secret absolu sur les destinées inattendues de sa fille; la dépêche qu'il adressa au maréchal, en le priant de faire parvenir sa réponse au duc de Bourbon, prouve du moins un violent désir de pouvoir bientôt faire part de l'heureuse nouvelle :

Mon très cher comte, je connais parfaitement comme vous pensez sur mon sujet; vous n'en restez pas là, ayant embrassé toutes les occasions pour contribuer à ma satisfaction. Celle que je ressens aujourd'hui est au-delà de toute expression; je n'ose la confier à la lettre, tant le secret m'est recommandé, et je vous irais trouver dans ce moment, si je ne craignais de donner occasion aux envieux qui me verraient partir sur-le-champ après l'arrivée de Perdrigau; mais, dans les huit jours d'ici, je vous donnerai un rendez-vous chez notre abbé de Neybourg, où je vous dirai ce que la Providence fait avec moi. Que

le bon Dieu en tire sa gloire, et vous, mon cher comte, l'effet de ce que vous désirez!

Celui qui est de tout son cœur votre très affectionné cousin.

STANISLAS ROY.

Je vous renvoie la lettre de Son Altesse sérénissime M. le Duc et celle de M. le comte de Morville.

Wissembourg, le 3 d'avril 1745.

Ma réponse pour Son Altesse sérénissime M. le Duc est ci-jointe.

Il était impossible que le comte du Bourg pût soupçonner le véritable motif des dépêches adressées au roi Stanislas, et, comme celui-ci l'avait exactement mis au courant des démarches du duc de Bourbon, le maréchal eut sans doute quelque peine à s'expliquer le silence observé par son correspondant. Comprenant toutefois qu'il s'agissait d'une affaire de grande importance et voulant se conformer exactement aux ordres du premier ministre, il s'empressa de transmettre, le jour même, à Marly, la réponse de Stanislas. Il y joignit une lettre, dont le projet a été conservé au milieu de celles du roi de Pologne, et qui nous fournit quelques explications sur la manière dont les ordres du duc de Bourbon avaient été exécutés :

Monseigneur,

Je reçus hier matin à sept heures la lettre dont il a plu à Votre Altesse sérénissime de m'honorer, en date du 31 du mois passé, par un courrier exprès, avec le paquet qui y était joint pour le roi Stanislas. J'exécutai, Monseigneur, sur-le-champ, de point en point les ordres que Votre Altesse sérénissime m'a donnés; Elle trouvera ci-jointe la réponse du roi Stanislas que je viens de recevoir. Je la supplie très humblement d'être persuadée qu'en toutes occasions je ne manquerai en rien de ce qu'Elle m'ordonnera et que qui que ce soit n'aura jamais l'honneur d'être avec des sentiments si soumis et si respectueux que ceux que j'ai...

Nous savons par les Mémoires du maréchal de Villars que la réponse de Stanislas, expédiée le 3 avril de Strasbourg, parvint dès le 6 au duc de Bourbon.

Ce fut trois jours après, le 9 avril, à l'abbaye de Neybourg, dans le rendez-vous donné par le roi de Pologne au comte du Bourg, que fut révélée à celui-ci la haute fortune réservée à la princesse Marie. Le Maréchal avait attribué la satisfaction du roi Stanislas à la certitude qu'il avait acquise de l'union prochaine de sa fille avec le premier ministre; nous voyons, dans une lettre postérieure du roi

de Pologne, que cette communication provoqua de la part du comte de véritables transports de joie; mais ce sentiment fit place à la pitié, lorsque bientôt, par une confidence d'une nature très différente, il fut mis au courant de la détresse où se trouvait alors même réduit le futur beau-père de Louis XV.

La reine de Suède, sœur de Charles XII, avait définitivement échoué dans la tentative de réconcilier Auguste et Stanislas, et de faire rendre à celui-ci ses biens patrimoniaux. La nécessité de conserver son rang et d'entretenir sa petite cour, composée d'amis et de serviteurs fidèles, tous pauvres comme leur roi, avait épuisé les ressources de la famille exilée. Stanislas, après avoir supporté silencieusement sa détresse, en avait été récemment réduit à engager ses pierreries; et par suite, il était menacé de perdre à jamais ce dernier débris de sa splendeur passée, s'il ne remboursait très promptement la somme empruntée. Il venait d'envoyer son maréchal du palais, M. de Mezzelck, à Francfort, pour tenter un nouvel emprunt et retirer ensuite les pierreries. Le comte du Bourg dut reprocher au roi Stanislas le silence qu'il avait gardé sur sa détresse, et immédiatement il lui proposa de venir à son aide; mais celui-ci voulut attendre, pour accepter cette offre, les nouvelles que devait lui envoyer très prochainement M. de Mezzelck sur le résultat de son voyage.

A peine le comte était-il rentré à Strasbourg, le lendemain même de son entrevue avec Stanislas à l'abbaye de Neybourg, qu'il apprit l'insuccès des démarches tentées à Francfort :

Mon très cher comte, lui avait écrit Stanislas en rentrant lui-même à Wissembourg, à mon retour j'ai trouvé une lettre de Mezzelck que j'ai envoyé à Francfort, comme je vous l'ai dit, principalement pour racheter mes pierreries qui étaient en gage chez un marchand, dans l'espérance que, sur l'argent qui me revient de Suède, il pourra négocier la somme qu'il faut pour les dégager au terme, qui est jeudi qui vient. Il me manque 13 000 livres, lesquelles si je n'ai pas pour ce terme fixé, je cours risque d'avoir des chicanes avec le marchand et de la peine de les retirer après. Ainsi, mon cher comte, je vous prie, faites en sorte que la Monnaie, ou dis-je la Recette, me les avance, ou sur ce fond quelqu'un autre, et que le porteur de celle-ci puisse demain me les apporter ici, afin qu'il soit à Francfort pour le terme, qui est jeudi qui vient. Je vous prie, mon cher comte, de me tirer de cet embarras et de me croire de tout mon cœur votre très affectionné cousin.

STANISLAS ROY.

A Wissembourg, le 9e d'avril 1725, à 8 heures du soir.

Le maréchal, comme on peut le penser, s'employa activement et n'eut pas de peine à se procurer les 13 000 livres nécessaires au père de Marie Leczinska. Dès que cette somme fut parvenue à Wissembourg, Stanislas s'empressa lui-même d'adresser ses remerciements au comte du Bourg :

Je vous en ai des obligations infinies, mande-t-il le 13 avril, sachant la rareté extraordinaire de l'argent; j'ai évité une grande chicane par là des marchands de Francfort, auxquels j'avais marqué le terme du dégagement des pierreries, ce à quoi j'ai satisfait par votre assistance.

Le roi laissait échapper, dans la suite de cette lettre, l'expression touchante des sentiments qui remplissaient son cœur :

Je suis autant persuadé que pénétré du saisissement qui vous rend sensible à notre prospérité suprême. Ma famille, qui étouffe de joie, désire avec bien de l'empressement de respirer entre vos bras; ainsi, je vous prie, venez dimanche ou lundi.

Il terminait, en annonçant l'arrivée prochaine du chevalier de Vauchoux. Stanislas avait été en effet prévenu par son résident à Paris que le confident de M^me^ de Prie, inspirateur du projet qui avait été sur le point de se conclure entre Marie Leczinska et le duc de Bourbon, venait d'être revêtu par le premier ministre du caractère d'agent politique à Wissembourg. Ce choix assez singulier, et qui dénotait le désir ressenti par M^me^ de Prie d'avoir un homme tout dévoué à ses intérêts près de la future reine, étonna Vauchoux lui-même : « Vingt-cinq ans de service dans les troupes, écrit-il assez modestement au duc de Bourbon, ne m'ont pas donné l'usage des négociations. » Il devait recevoir ses dépêches le 18 avril et se mettre en route le lendemain. D'après la même information, la déclaration publique du mariage était provisoirement fixée au 25 avril : la nouvelle de la résolution du roi eût été déjà annoncée aux ambassadeurs espagnols, mais, par un sentiment de haute convenance, le duc de Bourbon désirait que cette déclaration n'eût pas lieu avant l'époque où la princesse aurait été remise aux envoyés de Philippe V, chargés de la recevoir à la frontière. M^me^ de Prie manifestait l'intention de partir elle-même presque aussitôt pour aller rendre ses hommages à Marie Leczinska et à sa famille.

Vauchoux arriva le 24 avril à Wissembourg. Il était porteur d'instructions importantes et d'une nouvelle missive du duc de Bourbon; dans cette lettre, le premier ministre faisait connaître le départ de l'infante; puis, après avoir respectueusement remercié Stanislas de sa réponse, il revenait en ces termes sur

le mérite du sacrifice qu'il avait fait au roi : « Je donne dans cette occasion, écrivait-il, la preuve de mon désintéressement la plus incontestable qui se puisse jamais donner, en conseillant au roi d'épouser une princesse de la possession de laquelle je comptais que dépendait le bonheur de ma vie. » Il annonçait à Stanislas que Vauchoux lui portait un mémoire « sur les intérêts et caractères de chacun de ceux qui sont à portée de jouer quelque rôle », et lui fournirait des renseignements complémentaires et verbaux qui pourraient mettre la princesse Marie à même d'être déjà en partie au fait de la cour, lorsqu'elle y arriverait. Il terminait en s'excusant de ne pas dire dans le mémoire grand bien de plusieurs personnes, dans l'intérêt même de la vérité.

Les instructions données à Vauchoux lui prescrivaient notamment de traiter avec l'ancien roi de Pologne une question fort délicate, celle de sa situation comme souverain dépossédé et de lui faire comprendre que le gouvernement français s'engageait volontiers à employer tous ses efforts pour faire restituer les biens de la famille Leczinski, mais que Stanislas devrait, relativement à la couronne de Pologne, attendre des temps et des circonstances plus favorables : « A l'égard du premier point, le roi Stanislas peut aisément juger que, se trouvant lié avec le roi par des nœuds aussi étroits, Sa Majesté profitera avec empressement des occasions et des conjonctures qui pourront lui permettre de travailler à sa satisfaction. A l'égard du deuxième point, qui concerne la couronne de Pologne, le roi Stanislas imaginera sans peine que les engagements de Sa Majesté, non seulement avec le roi d'Angleterre, mais même avec le roi Auguste et d'autres puissances de l'Europe, ne lui permettraient pas de seconder des vues qui pourraient y être contraires, pendant que les choses subsistent telles qu'elles sont, et la personne qui sera chargée de se rendre près du roi Stanislas doit seulement lui laisser envisager que les événements et l'ordre de la nature peuvent seuls faire naître des occasions de lui faire ressentir des effets de la protection de Sa Majesté sur les choses qui pourraient le flatter plus particulièrement; que ce serait même se préparer de nouveaux obstacles au succès de ces vues que de paraître fonder dès à présent sur l'alliance dont il s'agit des projets qui fortifieraient les partisans de la maison d'Autriche et mécontenteraient encore ceux de la principale noblesse polonaise, qui seront sans doute jaloux de la grandeur et de l'élévation de la maison de Leczinski. »

Le jour même de l'arrivée de Vauchoux, le 24 avril, Stanislas s'empressa d'écrire au comte du Bourg :

Mon très cher comte, un moment devant le départ de la poste,

M. Vauchoux est arrivé. Tout ce que je puis savoir pour vous le mander par le courrier d'aujourd'hui est qu'il m'a apporté la lettre du monde la plus gracieuse de M. le Duc et une autre de M^me^ de Prie que je vous ferai voir, quand nous serons ensemble, ce qui pourra être après la visite de M. le cardinal de Rohan, qui m'a écrit par Mormont qu'il serait dans deux ou trois jours ici. D'ailleurs tout se conforme à ce que vous savez déjà et ce qui peut combler mon âme de satisfaction, qui se redouble, quand je songe qu'elle fait la vôtre.

Les déclarations faites par Vauchoux, au sujet des biens de Stanislas et de la couronne de Pologne, ne parurent causer aucune contrariété au principal intéressé. Le chevalier put, sur ces deux questions, rassurer complètement le premier ministre et écrire, le 27 avril :

Tous ses soins sont finis et toute son attention est d'élever les mains au ciel pour implorer sa bénédiction sur la princesse Marie... Pour ce qui regarde la restitution de ses biens, il pense qu'il n'est pas de la dignité du roi d'y faire attention ni de s'en mêler directement. Quant au rétablissement du roi Stanislas sur le trône de Pologne, il aime tant la tranquillité, qu'il n'y songera jamais.

Et, comme si Stanislas avait pu prévoir les circonstances qui devaient se produire quelques années plus tard, Vauchoux ajoutait :

Si cependant la France était dans une conjoncture où elle eût besoin que ce prince se donnât quelque mouvement, on le trouvera disposé à prendre tel parti qu'on voudra : c'est un fait que ce prince m'a assuré, n'étant pas jaloux de voir sa place occupée par le roi Auguste, et s'estimant plus heureux cent mille fois de passer ses jours en France.

Stanislas avait depuis longtemps fait pour lui-même le sacrifice de toute ambition, et alors plus que jamais il n'était occupé que des intérêts et de l'avenir de sa fille. Toutefois, après les épreuves si nombreuses qu'il avait traversées, il croyait difficilement à la réalisation de ses espérances. Les destinées merveilleuses de Marie Leczinska, son union avec Louis XV semblaient au pauvre fugitif comme un rêve sur le point de s'évanouir à chaque instant, et il attendait avec une fiévreuse impatience le moment où, par une déclaration publique, le mariage du roi serait officiellement proclamé. Mais cette formalité décisive ne put s'accomplir à l'époque primitivement fixée : l'infante s'éloigna de Versailles, la fin d'avril et la première partie du mois de mai s'écoulèrent, et les lettres qui

arrivaient à Wissembourg gardaient toujours un silence complet sur la déclaration promise. Stanislas éprouvait une vive inquiétude et se considérait déjà comme menacé du plus douloureux désappointement.

## X

Plusieurs raisons, de nature différente, avaient obligé le duc de Bourbon à remettre la déclaration publique du mariage. En donnant quelques détails sur le départ de l'infante et la lenteur de son voyage à travers la France, nous ferons connaître le premier motif de ce retard.

Dès le mois de mars, les personnages qui devaient escorter l'infante jusqu'à la limite des deux royaumes avaient été désignés : la duchesse et maréchale de Tallard était *maîtresse du voyage;* le duc de Duras, lieutenant général des armées du roi, commandant pour Sa Majesté dans les provinces de Guyenne, Rouergue et Quercy, avait reçu la mission spéciale de remettre officiellement l'infante aux représentants du Roi Catholique; M. de Lesseville devait « donner et recevoir les actes de délivrance et de réception », et M. des Granges père, maître des cérémonies de France, était chargé de surveiller, pendant la route, l'exécution du cérémonial convenu. Afin de calmer, dans une certaine mesure, le courroux des Espagnols, on avait décidé que l'infante emporterait avec elle les pierreries et tous les présents magnifiques qu'elle avait reçus, trois ans auparavant, lors de son arrivée dans le royaume. Le cortège devait se rendre à Bordeaux par Chartres, Orléans, Poitiers, Mont-de-Marsan et Dax, et arriver à Bayonne le 15 mai, après trente jours de marche et dix jours de repos. Des instructions détaillées avaient été adressées aux principales autorités des villes placées sur le chemin de la princesse, « pour interdire toute fête qui ne conviendrait pas à la conjoncture présente », mais indiquer en même temps « la manière que chacun devait observer aux réceptions et visites qu'il aurait à faire ».

Louis XV s'était éloigné de Versailles et rendu à Marly depuis le 15 mars, pour ne pas assister au départ de sa cousine.

Mais, à la date du 25, les deux ambassadeurs d'Espagne, MM. de Laulez et de Monteleone, reçurent de Madrid l'ordre de réclamer la remise immédiate de l'infante, et de la faire voyager sans escorte. Le duc de Bourbon eut grande peine à obtenir que la fille du Roi Catholique, considérée et traitée pendant trois ans comme future reine de France, retardât son départ jusqu'au 5 avril, jour antérieurement fixé, et fût entourée sur la route d'un cortège et

d'honneurs semblables à ceux qu'elle avait eus lors de son arrivée dans le royaume. Les dispositions très conciliantes des deux ministres espagnols en cette circonstance permirent seules de ne pas exécuter à la lettre les instructions qu'on leur avait adressées de Madrid.

Le jeudi 5 avril, la fille de Philippe V, ignorant la véritable cause des préparatifs faits depuis quelque temps autour d'elle et croyant n'aller faire qu'une courte visite à sa famille, quitta ses appartements de Versailles, suivie des ambassadeurs d'Espagne et des personnes qui devaient l'escorter jusqu'à la frontière. Le cortège de l'infante était composé de deux voitures du roi, de huit carrosses pour la suite et les officiers de la cour, et de cinquante gardes du corps. Le voyage s'effectua d'après l'itinéraire et avec le cérémonial prescrits. L'infante traversa pour la seconde fois Bordeaux, où elle reçut les hommages de la population et des autorités qui l'avaient acclamée dans des circonstances toutes différentes, le 25 janvier 1722, et arriva le 13 mai à deux heures de l'après-midi à Bayonne. Elle descendit à l'archevêché et y trouva la veuve de Charles II, qui l'entoura d'égards et lui témoigna une affection d'autant plus grande qu'ayant elle-même perdu très jeune sa couronne, elle était mieux disposée à comprendre ce que la situation de l'infante présentait de douloureux. Après un repos de trois jours, la jeune princesse se dirigea vers l'Espagne; mais il avait été décidé qu'au lieu de suivre la route de Saint-Jean-de-Luz, qui conduit à la Bidassoa, et, pour éviter un souvenir trop pénible, on inclinerait beaucoup plus à l'est, vers une petite ville très rapprochée de la frontière espagnole, Saint-Jean-Pied-de-Port. C'est là que, le lendemain 17 mai, elle fut remise à celui-là même qui, à la fin de l'année 1721, l'avait reçue des mains de Philippe V et conduite presque triomphalement à la limite des deux royaumes, au marquis de Santa-Cruz. Tout se passa d'ailleurs pour le mieux en cette très délicate circonstance, et les incidents pénibles qu'avait redoutés le gouvernement français furent heureusement prévenus.

Comme il semblait presque impossible d'éviter que l'infante ne fût informée du véritable motif de son voyage avant de quitter la France, la duchesse de Tallard s'effrayait du chagrin, peut-être même de la colère que manifesterait une princesse déjà très fière, en apprenant son humiliant renvoi. Mais les précautions prises par celle qui était maîtresse du voyage parvinrent à écarter ce péril, et la maréchale fut assez heureuse pour pouvoir dissuader M^me^ de Nievès, gouvernante de l'infante, d'instruire la princesse de sa destinée. Le jour du départ de Bayonne, dès que Maria-Anna-Victoria fut éveillée, elle témoigna, rapporte M. des Granges, la plus grande

impatience de partir pour aller voir son père, sautant et dansant jusqu'au moment où le cortège se mit en route. Lorsqu'elle traversa la frontière, elle était toute à la joie de retrouver ses parents, et, au moment de se séparer de la duchesse de Tallard, elle pria celle-ci de l'attendre à Saint-Jean-Pied-de-Port, croyant toujours ne faire dans sa patrie qu'un très court séjour.

Mme de Tallard craignait également qu'une circonstance imprévue ne provoquât, pendant le trajet et surtout au moment de la remise de l'infante, la susceptibilité des Espagnols, toujours assez chatouilleuse, mais plus facile à éveiller dans un tel moment. Les égards et l'adresse des Français conjurèrent ce danger, et l'un des ministres de Philippe V, M. de Laulèz, écrivit lui-même, le jour de la remise, au comte de Morville : « Il n'est pas possible de s'acquitter de cette commission avec plus de dignité, de zèle et de soin que n'ont fait M. de Duras et Mme de Tallard. Mme de Tallard s'est surpassée, et nous sommes tous enchantés d'elle [1]. » Le duc de Duras écrivait à son tour : « Si les Espagnols ne disent pas être contents, au moins doivent-ils le penser [2]. » Et il ajoutait, non sans une certaine malice, que les envoyés de Philippe V « s'étaient très faiblement fait tirer l'oreille pour accepter les diamants du roi ».

Mme de Tallard redoutait plus encore la rencontre du cortège espagnol qui devait ramener vers le même moment les deux princesses d'Orléans, renvoyées d'Espagne, et les collisions qu'eût pu entraîner ce qu'elle appelle dans ses lettres « la jonction des deux accompagnements ». En effet, la veuve de Louis Ier, quoique partie de Madrid dès le 15 mars, et rejointe par Mlle de Beaujolais le 23 à Aranda-de-Duero, n'était pas encore sortie d'Espagne et depuis plusieurs semaines attendait, avec sa sœur, à Victoria, la nouvelle de l'arrivée des voitures qui devaient les prendre à la frontière. Cet arrêt prolongé avait pour cause la rivalité des d'Orléans et des Condés, qui saisissait tous les prétextes pour éclater et qui n'avait pas manqué de se produire à l'occasion de la formation du cortège destiné aux deux princesses d'Orléans. Le duc de Bourbon, alléguant des usages établis, qui interdisaient de faire voyager les souverains étrangers aux dépens du roi, avait refusé les carrosses de la cour pour la jeune veuve de Louis Ier ; et Mme la duchesse-mère d'Orléans, après de longs pourparlers, se vit, au dernier moment, dans la nécessité de faire partir en poste ses propres équipages, avec la princesse de Bergues, fille du duc de Rohan et quelques autres dames, chargées de ramener ses filles.

[1] Archives des Affaires étrangères.
[2] *Ibid.*

Tout au plus le premier ministre s'était-il décidé à charger M. des Granges fils, maître des cérémonies en survivance, d'accompagner la princesse de Bergues et de s'entendre à Bayonne avec M. d'Adoncourt, commandant de la ville, pour faire rendre à l'ex-reine d'Espagne, lors de sa rentrée en France, les honneurs dus à son rang. Le convoi ne put se mettre en route que quelques jours après le départ de l'infante, et ce retard eut du moins l'avantage de conjurer le danger appréhendé par la duchesse de Tallard; il permit d'éviter une rencontre qui eût offert un douloureux contraste avec l'échange, effectué quelques années auparavant et dans des circonstances si différentes, de l'infante arrivant d'Espagne pour devenir la fiancée de Louis XV et de M^lle^ de Montpensier quittant la France pour épouser le prince des Asturies.

Lorsque la fille de Philippe V eut été solennellement remise au marquis de Santa-Cruz et que les actes officiels eurent été échangés, M^me^ de Nievès fit monter près d'elle la jeune princesse dans un carrosse de la cour d'Espagne, et un cortège, que M^me^ de Tallard dépeint comme plus nombreux que magnifique, vint alors se substituer à celui qui avait amené l'infante de Versailles.

Pendant que la petite princesse espagnole se dirigeait vers Madrid, l'escorte française rentrait à Bayonne; elle y arriva le 18, au moment même où les voitures envoyées pour chercher les princesses d'Orléans venaient elles-mêmes de faire leur entrée dans la ville. Après quatre jours de repos, M^me^ de Tallard et sa suite reprirent à la hâte le chemin de Paris.

Ces journées avaient été mises à profit par M. des Granges fils et par le commandant de Bayonne, pour procurer une escorte convenable aux princesses d'Orléans; ils parvinrent à rassembler une centaine de cavaliers, « tant jeunesse du pays qu'officiers de bonne volonté », et y joignirent deux compagnies de grenadiers des régiments d'Auvergne et de Richelieu qui tenaient garnison dans la ville; puis M. d'Adoncourt se mit à la tête de cette petite troupe, et l'on se rendit au-devant des princesses françaises. La remise officielle de la veuve de Louis I^er^ et de M^lle^ de Beaujolais eut lieu le 22 mai, à Irun, sur le sol espagnol; et le 23, laissant au bord de la Bidassoa les gardes du corps de Sa Majesté Catholique rangés en bataille, les deux filles du Régent passèrent la rivière en bateau et furent escortées jusqu'à Saint-Jean-de-Luz par les cavaliers venus à leur rencontre. Le lendemain, elles partirent pour Bayonne, où elles séjournèrent jusqu'au 27. Puis elles se dirigèrent à petites journées vers le château de Vincennes, qui avait été assigné comme résidence à la jeune reine douairière d'Espagne. A Étampes, elles rencontrèrent le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, qui était venu au-

devant d'elles : le duc de Bourbon, saisi sans doute d'un scrupule tardif et comprenant enfin les égards que méritait le malheur, avait chargé ce haut personnage de complimenter la veuve de Louis Ier et de l'escorter, avec une partie des officiers et des équipages de la cour, jusqu'à Vincennes. Cette princesse de quinze ans, qui avait régné pendant sept mois sur l'Espagne et qui devait, après une existence fort agitée, finir ses jours dans le couvent des Carmélites de la rue de Grenelle, put du moins accomplir en souveraine la dernière partie de son triste retour.

Il n'entre pas dans notre dessein de nous appesantir sur les efforts qui furent alors nécessaires pour éviter une rupture complète avec Philippe V. Rappelons toutefois qu'un conflit fut quelque temps presque imminent : le Roi Catholique, non content de chasser tous les représentants français, avait d'abord fait faire à nos frontières des préparatifs ostensibles de guerre ; il avait réclamé la révocation ou tout au moins l'envoi à Madrid et les excuses personnelles du duc de Bourbon, auquel il attribuait avec raison le renvoi de sa fille. Le premier ministre refusa l'une et l'autre de ces satisfactions ; il offrit la visite à Madrid du comte de Charolais, son frère, pour porter à Philippe V, non les excuses, mais les explications du roi de France, proposition qui ne fut pas acceptée. Sans s'effrayer outre mesure du rapprochement qui se préparait entre l'empereur Charles VI et le Roi Catholique, M. le Duc s'empressa de s'entendre avec l'Angleterre et la Prusse pour maintenir la paix et l'équilibre de l'Europe ; il tint en même temps vis-à-vis de l'Espagne une conduite prudente : les démonstrations belliqueuses de Philippe V ne furent pas imitées par la France, et le gouvernement de Louis XV ne répondit que par des égards à la colère manifestée de l'autre côté des Pyrénées. Plus que jamais il s'efforça de prouver que son désir était de soutenir et d'augmenter la grandeur du Roi Catholique en Italie comme en Espagne. Le pape nous prêta d'ailleurs dans cette circonstance le plus utile concours : le cardinal de Polignac avait fait savoir, dès le commencement de mars, qu'en apprenant de sa bouche la résolution de Louis XV, Sa Sainteté avait promis de recommander cette affaire à Dieu et d'écrire de sa main au roi Philippe V : « Le pape, portait la dépêche du cardinal, de temps en temps joignait les mains et levait les yeux au ciel ; il ajouta que tout le monde avait été surpris et fâché qu'on eût poussé si loin toutes les marques extérieures d'un engagement qui ne pouvait s'accomplir sans exposer la France et l'Europe à des malheurs infinis, et qui ne pouvait se rompre sans risquer une inimitié cruelle entre les deux couronnes, dont l'union était si nécessaire pour le bien de l'une et de l'autre ; que le mal étant fait

depuis longtemps, il voyait bien qu'on ne pouvait ni reculer ni se dispenser de choisir entre ces deux extrémités, et qu'il avouait que la seconde était encore moins dangereuse que la première ; qu'enfin la conscience y mettait la décision et qu'il ne lui était pas permis de désapprouver la résolution du roi, quelque déplaisir qu'il eût en prévoyant celui de Leurs Majestés Catholiques, pour lesquelles il avait une extrême vénération. » Non seulement Benoît XIII écrivit d'une manière pressante à Philippe V, pour justifier de son mieux la conduite de la France, mais il chargea son nonce à Madrid d'employer tous ses efforts pour adoucir le chagrin du roi et de la reine d'Espagne. L'intervention personnelle du pape et les bons offices de son représentant, favorisés par les dispositions conciliantes du marquis de Grimaldo, produisirent peu à peu un salutaire apaisement, et, dès le 2 mai 1725, notre agent secret en Espagne, M. de Marcillac, put annoncer à M. de Morville que l'émotion de Philippe V commençait à se calmer et qu'il n'avait déjà plus l'intention « d'en venir à une rupture de guerre avec la France [1] ».

## XI

Lorsque le duc de Bourbon avait vu l'infante Anna-Maria-Victoria s'éloigner de Versailles, il s'était flatté de pouvoir désormais s'occuper librement des préparatifs du mariage royal. Mais, avant même que la fille de Philippe n'eût touché le sol espagnol, de nouveaux obstacles étaient venus s'opposer aux intentions du premier ministre.

Il reçut d'abord de Saint-Pétersbourg, vers la fin d'avril ou les premiers jours de mai, une communication de nature à provoquer ses plus sérieuses réflexions. M. de Campredon, dont nous avons déjà eu l'occasion de prononcer le nom, et qui fut près du gouvernement russe le premier représentant français revêtu d'une mission permanente, négociait depuis longtemps avec le tsar Pierre Ier les clauses d'un traité. Les efforts de M. de Campredon, près d'un souverain qui désirait extrêmement s'unir à la France, eussent été couronnés d'un succès facile s'il s'était seulement agi de rapprocher deux pays qui n'avaient en réalité aucun intérêt contraire ; mais le duc de Bourbon, partisan de l'alliance anglaise et d'autant plus désireux de s'appuyer sur le cabinet britannique qu'il songeait depuis longtemps à congédier la princesse espagnole, avait cru devoir réclamer l'application du traité à l'Angleterre ; il exigeait de

[1] Archives des Affaires étrangères.

la Russie, non seulement qu'elle se réconciliât avec cette nation, mais qu'elle la considérât comme l'une des parties contractantes, et l'admît à signer le traité. Le gouvernement moscovite aurait peut-être consenti à oublier les griefs qu'il avait contre la Grande-Bretagne, mais il se refusait formellement à adhérer à la deuxième demande de M. de Campredon.

Après la mort de Pierre Ier, enlevé, le 8 février 1725, par une très courte maladie, la situation parut devoir se modifier. La couronne semblait appartenir au petit-fils du tsar, l'enfant unique du malheureux prince Alexis; mais Catherine avait résolu d'être impératrice. Aidée du prince Menzikoff et de ceux qui avaient concouru au jugement du tsarowitz, elle sut prévenir les désordres que l'on redoutait d'une populace longtemps comprimée et de troupes mal payées, et se faire proclamer souveraine. Toutefois, comme elle appréhendait la colère de l'Empereur Charles VI, oncle du jeune prince, elle voulut s'appuyer sur la France, et s'empressa de faire espérer à M. de Campredon l'admission de l'Angleterre au traité d'alliance. Déjà même la réponse officielle faisant connaître cette décision avait été résolue en conseil, lorsque Catherine fut avisée par des lettres de Hollande que le mariage de Louis XV et de l'infante était rompu. Elle résolut alors de faire tous ses efforts pour donner sa seconde fille au roi de France. Le soir du 10 avril 1725, jour où les cérémonies des funérailles de Pierre Ier venaient d'être terminées, elle s'empressa d'accorder une audience particulière à M. de Campredon, et l'interrogea curieusement sur la nouvelle du renvoi de la princesse espagnole. M. de Campredon, n'ayant pas encore été informé de cet événement, affirma n'en rien savoir et éluda de son mieux les questions embarrassantes de la tsarine; mais Catherine manifesta la plus entière approbation du projet prêté à Louis XV de se marier et d'assurer promptement des héritiers à la couronne, et ajouta qu'il trouverait plus d'avantage à l'amitié et à l'alliance de la Russie qu'à celle de toutes les autres puissances du monde. Le lendemain, comme si M. de Campredon n'avait pas dû comprendre ces insinuations, elle lui députa le prince Menzikoff, qui offrit très formellement pour le roi la main de la princesse Élisabeth et insista sur la similitude parfaite d'âge qui se rencontrait entre cette jeune princesse, pleine d'intelligence, de grâce et d'enjouement, et Louis XV; le prince était chargé d'assurer que la religion ne serait pas un obstacle et que la fille de Catherine se ferait catholique. Enfin, le 14 avril, jour où la tsarine devait recevoir, à l'occasion des fêtes de Pâques, les compliments des représentants étrangers, elle fit prier le ministre français de se rendre au palais une demi-heure avant ses collègues : M. de Campredon trouva Catherine seule avec

Menzikoff; bientôt elle aborda le sujet qui lui tenait au cœur, fit ressortir les heureux résultats qui devaient naître pour la France d'une étroite amitié avec la Russie, et se proclama prête à mettre sa flotte et toute la puissance moscovite à la disposition de Louis XV. M. de Campredon était alors ébloui par la grandeur du règne qui venait de finir et très frappé par la facilité avec laquelle cette paysanne livonienne, qui devait être sur le trône presque aussi grande que son époux, venait d'établir et de faire accepter son pouvoir; il s'empressa de transmettre au comte de Morville les offres de la tsarine, en s'efforçant de faire valoir l'importance de la proposition, le degré de prospérité auquel Pierre le Grand avait élevé son empire, et le prix qu'attachait à la réalisation de son désir une princesse « passionnée pour l'établissement de ses filles et jalouse de régner avec éclat ». M. de Campredon, par une coïncidence singulière, ajoutait que le ministre du duc d'Holstein venait de recevoir une lettre du roi Stanislas, annonçant la prochaine union de sa fille avec le duc de Bourbon. Notre représentant assurait à ce propos que Catherine, en apprenant ce mariage, s'était montrée disposée à soutenir les intérêts du roi Stanislas et ceux de son futur gendre en Pologne.

Les premières dépêches de M. de Campredon relatives aux propositions de la tsarine parvinrent à M. le Duc au moment où il attendait impatiemment des nouvelles de la remise de l'infante, et le placèrent dans une assez vive perplexité.

La France avait, à deux reprises déjà, refusé de prêter l'oreille à l'offre faite par Pierre Ier, de la main de sa fille Elisabeth pour un prince de la famille des Bourbons. Catherine n'avait certes pas ignoré les négociations auxquelles M. de Campredon avait été mêlé à cette occasion et avait dû ressentir, dans son orgueil d'épouse et de mère, un vif froissement du dédain que les princes français semblaient éprouver pour sa fille. Et cependant elle se décidait à offrir une troisième fois la main de cette princesse! On devait en conclure qu'elle attachait un prix extraordinaire au succès de ses ouvertures, et qu'elle les considérait comme ne pouvant être rejetées, en raison des avantages que le développement de la puissance russe pouvait procurer à la France. Il fallait donc redouter le ressentiment d'une femme altière et vindicative, si la demande qu'elle ne craignait pas de formuler d'une manière si pressante était rejetée. Au moment où nos relations étaient mauvaises avec l'Espagne, où un rapprochement de l'Empereur et de Philippe V paraissait imminent et où l'on avait quelque raison de croire l'Angleterre elle-même, malgré toutes nos avances, disposée à entretenir plutôt qu'à éteindre le mécontentement du Roi Catholique, était-il prudent

de nous aliéner la Russie pour tenir parole à un souverain sans royaume? Stanislas devait se trouver heureux de recevoir l'hospitalité et les secours de la France, et l'on pourrait d'ailleurs assurer à sa fille la main du premier ministre, tout récemment encore le prétendant désiré de celle-ci.

D'autre part, des objections insurmontables semblaient au duc de Bourbon s'élever contre le choix de la princesse Élisabeth : son nom, proposé avec celui de seize autres princesses au conseil secret, avait été écarté sans hésitation à cause du milieu dans lequel elle avait été élevée, de la basse extraction de sa mère et du caractère despotique de son père. La crainte qu'elle n'eût conservé quelque trace de la rudesse de sa nation et hérité peut-être du tempérament violent de Pierre I^er^, frappait particulièrement le premier ministre, qui tenait avant tout à mettre sur le trône de France une reine craintive et modeste.

Il eût, en second lieu, semblé inconvenant de donner au roi une princesse dont n'avaient voulu pour eux-mêmes, du vivant de Pierre le Grand, ni le premier prince du sang, ni le chef de la maison de Condé, et de choisir, pour une telle alliance, le moment où la succession de ce glorieux souverain venait d'être usurpée par sa veuve. M^me^ de Prie, qui poussait chaque jour le duc de Bourbon à une servilité plus grande vis-à-vis de nos voisins, craignait en outre que le gouvernement britannique ne vît de mauvais œil l'union intime de Louis XV avec une puissance depuis longtemps hostile à l'Angleterre. On doit convenir enfin qu'il était difficile au premier ministre de revenir sur la demande faite au roi Stanislas, et qu'il ne pouvait guère, après avoir provoqué chez celui-ci et chez sa fille les plus hautes espérances, proposer à Marie Leczinska de reprendre ses premiers engagements.

Néanmoins, l'embarras vis-à-vis de la Russie était extrême, et l'on ne pouvait espérer de faire comprendre à une souveraine, exaltée par sa récente élévation, la préférence que l'on accordait sur la princesse Élisabeth à la fille d'un roi détrôné. Les dépêches de M. de Campredon se succédaient sans relâche, et le premier ministre n'avait pas tardé à apprendre que, dans la crainte de voir Louis XV déjà lié par une promesse antérieure, la tsarine avait été jusqu'à modifier ses premières propositions et offrir subsidiairement et dans le plus grand mystère la main de sa fille pour le duc de Bourbon. Pas plus alors que quelques années auparavant, M. le Duc ne se souciait de devenir le gendre de Catherine; il jouissait pleinement de son pouvoir, se flattait de le conserver longtemps encore, grâce à la reconnaissance de la future reine, et, se rappelant sans doute les infortunes du prince de Conti, son

grand-oncle, élu roi de Pologne et dépossédé de son trône avant d'avoir pu y monter, n'avait nulle ambition de régner un jour à Varsovie.

Il fit écrire une première fois, le 11 mai, à M. de Campredon; mais, jugeant impossible de justifier convenablement son refus, il ordonna à M. de Morville de consacrer sa dépêche aux questions courantes, puis d'ajouter seulement en *post-scriptum :* « Je remets à l'ordinaire prochain de traiter avec vous les affaires dont il est question dans votre dernière lettre. Si on vous en parle, tenez-vous à des assurances générales d'amitié et de dévouement [1]. »

Sur ces entrefaites, Catherine avait appris la négociation matrimoniale confiée à Londres au comte de Broglie, ainsi que le refus de George Ier d'accorder sa petite-fille à Louis XV; et s'était flattée plus que jamais de l'espoir de voir son offre agréée par le roi de France. Mais elle attendit vainement des explications satisfaisantes. Elle finit par connaître le projet de mariage du roi avec Marie Leczinska, avant d'avoir reçu aucun éclaircissement. Lorsqu'enfin le 21 mai 1725, le duc de Bourbon jugea le moment venu de fournir une réponse à M. de Campredon, il ne sut mettre en avant, pour justifier le refus du roi, que le prétexte le moins sincère. Notre représentant eut l'ordre de faire comprendre « que Sa Majesté avait été extrêmement sensible à la proposition de mariage, et ne désirait rien plus ardemment que de trouver des occasions de faire connaître l'estime qu'Elle conserverait toujours pour la princesse Élisabeth et sa famille, mais de faire cependant allusion à l'obstacle résultant de la religion de la tsarine et de sa fille, à laquelle on est attaché en Moscovie, et à l'inconvénient qu'il y aurait peut-être eu pour la souveraine elle-même de faire, aux yeux de tous ses sujets, changer de religion à la jeune princesse ».

Le premier ministre semblait oublier qu'il avait récemment proposé un pareil changement à la fille du prince de Galles, que la tsarine avait elle-même embrassé la religion grecque pour épouser Pierre Ier, et qu'enfin elle avait spontanément offert la conversion de sa fille. Il prenait en quelque sorte les intérêts de la Russie plus que Catherine ne le désirait elle-même. Quant à la proposition faite secrètement au duc de Bourbon, M. de Morville fut chargé d'y répondre dans une lettre séparée, mais en termes des plus vagues : « Son Altesse sérénissime a été, je ne puis vous dire à quel point, touchée de la proposition qui vous a été faite pour son mariage avec la princesse Élisabeth, et je ne pourrais peindre qu'imparfaitement toute la douleur que Son Altesse sérénissime a

[1] Archives des Affaires étrangères.

ressentie de n'être plus en liberté de recevoir l'honneur que la tsarine voulait bien lui faire, mais en même temps M. le Duc ne met point de bornes au mouvement de sa reconnaissance. » Le duc de Bourbon n'avait d'ailleurs pas jugé nécessaire de faire préciser les causes qui lui enlevaient sa liberté d'action. Dans ce moment, il espérait sans doute profiter de l'enquête qui se faisait alors en Allemagne, mais n'avait certainement pas encore aliéné sa liberté, car la princesse Caroline de Hesse, qui devint trois ans plus tard duchesse de Bourbon, ne figurait même pas sur la liste du chevalier de Méré.

Catherine avait attendu avec la plus vive impatience la réponse du gouvernement français; elle dissimula de son mieux son mécontentement et se borna à observer sèchement qu'il eût été facile de s'entendre sur l'article de la religion. Mais les refus réitérés de la France et la forme dans laquelle la dernière proposition de la tsarine était repoussée, n'étaient pas de nature à faciliter la conclusion du traité d'alliance : Catherine retira le consentement qu'elle avait d'abord donné à l'admission de l'Angleterre; l'accord ardemment poursuivi par M. de Campredon dut être abandonné, et ce diplomate habile et dévoué, dont la situation près de la tsarine n'était plus tenable après les confidences qu'il avait reçues, ne put rester longtemps à Saint-Pétersbourg. Il en fut rappelé dans les premiers mois de 1726, et peu de temps après son départ, un traité fut signé à Vienne entre la Russie et l'Autriche. Cette puissance, suivant l'observation très juste de M. Vandal [1], apprenait à se considérer comme l'amie de nos ennemis, et faisait ainsi son entrée dans le concert européen sous les auspices de l'Allemagne.

Paul de Raynal.

La fin prochainement.

[1] *Louis XV et Élisabeth de Russie.*

# POÉSIE

## A UN VIEUX PASTEL

Cheveux poudrés, front blanc et rose,
Grands yeux ravis, petit nez fin,
Lèvres comme une fleur éclose,
Ovale pur de chérubin;
Robe bleue au col rattachée,
Dans un manchon la main cachée,
Air espiègle et regards luisants,
C'est ma grand'mère de quinze ans!

Son cousin était presqu'un homme,
Elle avait l'âge des joujoux,
Quand ils se prirent pour époux,
Avec les dispenses de Rome.
C'était encore le bon vieux temps;
On avait sa vie à Bollène [1]
Et des enfants à la douzaine,
Fortune courte et cœurs contents.

Le premier jour qu'elle fut mère,
Il fallut, malgré sa colère,
Lui ravir sa poupée en son [2],
Pour lui donner son nourrisson.
Plus tard, à sa jeune milice
Elle avouait, non sans malice,
Qu'elle eut plus d'une fois regret
Du poupon sans voix... et discret.

[1] Petite ville de l'ancien Comtat venaissin.
[2] Gros poupard bourré de son très en vogue autrefois dans le Midi.

Elle en eut quatorze : mon père
Fut le dernier, le Benjamin.
Pour « son garçon », pour « son Valère »,
Elle eût donné le genre humain.
Ils jouaient ensemble *Zaïre*,
Elle et lui s'amusant à dire
Qu'il est permis à Lusignan
De répliquer à sa maman!

Entre eux deux ils n'eurent qu'une âme;
Tant qu'elle fut là, « son garçon »
Ne voulut pas qu'une autre femme
Vînt commander dans la maison.
Sur ce pastel j'ai vu mon père
Fixer ses yeux agonisants...
Que je vous aime, ô ma grand'mère,
O ma grand'mère de quinze ans!

---

## *ET RENOVABIS FACIEM TERRÆ!*

C'est donc fini des nuits qui ne finissent plus,
Des jours sans jour, des froides bises;
C'est fini du long rhume et des membres perclus,
Fini du lit, fini des crises!

Plus de glaçons fondant en pleurs du haut des toits,
Plus de neige au lieu d'herbe verte!
De frais boutons gonflés pour fleurir à la fois
Je vois la campagne couverte.

Comme un vaisseau roulé sous les flots mugissants,
Je descendais au précipice,
Voilà que je remonte et qu'à nouveau je sens
Dans mon vieux sein battre l'hélice!

Voilà que tout revient, la force et la gaieté,
La voix qu'on entend, l'œil qui brille,

Et que je vais reprendre, au moins pour tout l'été,
Ma place au repas de famille.

Je veux reprendre aussi le travail délaissé,
Le livre lu sous les grands chênes,
Et chaque jour le pas orgueilleux et pressé
D'un roi qui parcourt ses domaines.

Ouvrez donc, ouvrez tout, ouvrez avec fracas
Ma vitre où le jour étincelle!
C'est Dieu qui veut entrer et qui sourit là-bas,
C'est le doux printemps qui m'appelle!

Me voici, Seigneur Dieu, tous mes maux sont finis,
Je suis deux fois ta créature!
Et mon cœur, à longs traits, boit vos rayons bénis,
O vie, ô soleil, ô nature!

Léopold de Gaillard.

---

# UN VICAIRE DE PARIS

Le clergé paroissial, oublié par les foules indifférentes, cible offerte aux traits calomnieux des sectaires, victime vouée aux sévérités fiscales du pouvoir, n'en continue pas moins, dans son ministère laborieux, à vivre et à mourir dans sa simplicité tranquille, au service de la religion et de la charité évangélique. Il est un fait qu'on ne remarque pas assez, quoiqu'il soit sensible à tous les yeux, c'est qu'au moment où la mort le sépare des populations auxquelles il s'est sacrifié pendant longtemps, le prêtre est l'objet d'hommages et de regrets presque universels; les foules rappellent, au moins pendant un jour, des mérites et des dévouements qui ont duré une vie entière. Ces manifestations d'un deuil public montrent avec évidence, par une réparation tardive, malheureusement éphémère, combien, dans son ministère obscur et quotidien, avec ses faibles ressources, au prix de labeurs sans trêve, un curé, un simple vicaire, ont rendu de services cachés et discrets, et comment un retour à la justice et au respect à l'égard du clergé reste toujours possible.

Telles sont les réflexions que nous faisions à l'occasion des devoirs funèbres rendus, avec un concours extraordinaire, à un simple vicaire de Notre-Dame des Victoires, et d'une double et remarquable cérémonie qui a fort impressionné les témoins à Paris et à Chauny, dans le diocèse de Soissons.

Nous lisons dans les divers comptes rendus de la sépulture :

« Les funérailles de M. l'abbé Lambert, tant à Paris qu'à Chauny, ont été des plus touchantes. A Notre-Dame des Victoires, l'assistance était compacte. Des hommes de toute classe, arrivant des quartiers les plus éloignés de la ville de Paris, comme des points rapprochés, inondaient l'église, devenue presque trop petite. Château-Thierry, Chauny, y avaient leurs représentants. Le clergé de Paris y comptait une cinquantaine de prêtres. Le chancelier de l'archevêché, M. l'abbé Petit, vicaire général, a donné l'absoute. A Chauny, plus de quarante prêtres s'étaient donné rendez-vous à l'église Saint-Martin, et presque tous les prêtres du doyenné. Des foules recueillies et attristées remplissaient le temple; de pauvres femmes, des enfants, étaient partout

mêlés à des gens de distinction. Les regrets exprimés ont été unanimes. Tout le monde a été surpris du nombre si considérable d'amis d'un ecclésiastique dont la vie fut si modeste et fit si peu de bruit. Le collège de Chauny, où il fit ses débuts et compta toujours ses plus fidèles amis, menait le deuil de famille; les élèves portaient des couronnes. Il a été versé bien des larmes de reconnaissance au souvenir de nombreux bienfaits et de services cachés, connus surtout de Dieu. M. le doyen de Chauny a été, dans une allocution touchante, l'organe heureux de tous les sentiments de regrets et de louanges qu'a éveillés dans les cœurs la vie de M. l'abbé Lambert. »

Les lecteurs du *Correspondant* nous sauront gré, nous l'espérons, de leur offrir quelques lignes à la mémoire de l'abbé Edmond-François-Augustin Lambert, ancien vicaire de Saint-Martin de Chauny, ancien curé de Caumont, professeur de science à l'institut Saint-Charles de Chauny, docteur en Sorbonne, chanoine de Châlons-sur-Marne et vicaire de Notre-Dame des Victoires depuis l'année 1863. Dans un simple récit de la vie laborieuse et méritoire d'un seul prêtre de Paris, on verra combien de travaux et de mérites accumulés se trouvent souvent dans les membres du clergé de la capitale, si richement pourvu, recruté comme il l'est dans l'élite des diocèses de la France entière, et composé en grande partie d'hommes fort distingués par la parole et par l'action, *consilio manuque*. Il était venu, lui aussi, conduit par la Providence, apporter là où ils pouvaient être le plus utiles son activité et son talent.

Il y a deux vies dans celle d'Edmond Lambert, la vie de l'homme d'études et de science et la vie du prêtre de paroisse, avec deux genres de travaux dont un seul suffirait pour dévorer une existence. Ce que le vicaire de Notre-Dame des Victoires a été à Paris, il le fut à Chauny. Il se montra à la fois ouvrier actif du ministère paroissial comme vicaire de Saint-Martin et curé de Caumont, et comme homme d'étude professeur distingué à l'institution de Saint-Charles, de 1856 à 1863.

Il n'est point nécessaire de dire au prix de quelles fatigues corporelles et de quelles préoccupations morales un prêtre suffit à deux paroisses, soit qu'il s'agisse, dans les mauvais temps de l'hiver ou les chaleurs brûlantes de l'été, de courir à pied sur toutes les routes pour le service ordinaire de l'église, pour les catéchismes en semaine des enfants et pour les visites des malades. Ajouter que le même prêtre, rentré chez lui fatigué, a pu en outre préparer des leçons, faire des cours variés dans un collège nombreux, écrire des manuels estimés et très répandus sur la géologie, la botanique et la zoologie, mettre en ordre des études faites sur place et relatives à des terrains géologiques inexplorés, communiquer de vraies découvertes au monde savant dans des mémoires recherchés, ce serait dire une

chose incroyable, si Edmond Lambert ne l'avait réalisée à Chauny.

A Paris, le ministère ecclésiastique le plus laborieux lui est échu à Notre-Dame des Victoires. Là s'imposa à l'abbé Lambert un service paroissial très chargé, comme on le sait, et, de plus, celui d'un pèlerinage très fréquenté; joignez-y un service supplémentaire et particulier, celui de la réglementation des convois et de leur comptabilité, et vous vous ferez une idée de l'emploi du temps consacré aux occupations professionnelles par un homme qui n'aimait pas à confier à d'autres les devoirs dont il était chargé. Les longues heures données à l'étude, il savait les dérober surtout à la nuit. Il s'imaginait de bonne foi, et c'était son opinion de naturaliste, que l'homme dort presque toujours au-delà du besoin.

Edmond Lambert a publié, en dehors de ses autres livres sans cesse réédités et dont plusieurs ont été recommandés par le conseil de l'Université, le *Guide du géologue pour la France et l'étranger*, des *Études géologiques*, au nord du bassin de Paris; une *Étude sur les algues* du département de l'Aisne, une *Notice sur le Diluvium* de Viry-Noureuil (Aisne), un in-octavo de 600 pages, sur le *Déluge mosaïque;* et de plus un *Voyage en Algérie* (600 pages in-8°); une *Histoire de Notre-Dame des Victoires*, volume grand in-octavo.

Si Edmond Lambert a beaucoup vécu par l'esprit, il a vécu beaucoup aussi par le cœur. Ses anciens élèves, voués dans le monde à toutes les carrières, ingénieurs, directeurs d'usines, militaires, négociants, etc., lui avaient voué un attachement singulier : ils étaient restés ses amis après avoir été ses disciples; et, si l'on avait besoin d'un service quelconque, important ou non, de la part des industriels, des négociants, des artistes, on pouvait s'adresser à M. Lambert, et sur-le-champ il vous mettait en rapport avec ses nombreux amis de province ou de Paris, qui se montraient heureux de recevoir un souvenir de leur ancien professeur, collègue et ami.

Par son dévouement à tous et à chacun, par les soins particuliers dont, suivant leurs besoins, il entourait ses élèves, par son affection franche plus sensible dans les actes que dans les paroles, il avait laissé à ceux qui ont suivi ses cours un souvenir plein de charme et de reconnaissance. Il avait à Paris, au milieu des enfants de son catéchisme, des succès d'autant plus certains qu'ils étaient moins cherchés : les témoignages de la reconnaissance des familles ornaient ses étagères et ses bibliothèques. Il était assez artiste, mais encore plus charitable. Un jour, un étranger, en attendant dans son salon, admirait quelques objets d'art offerts à l'abbé par des personnes de goût. Né à Château-Thierry, il aimait surtout tout ce qui se rapportait à la Fontaine; on le savait et on collectionnait pour lui. « Admirez cela tant que vous voudrez, dit à cet étranger la vieille femme qui le servait,

toutefois on ferait mieux de donner à mon maître des bas et des chemises. » L'abbé Lambert était le plus charitable des hommes. Il est mort pauvre, et c'est l'éloge du prêtre.

Il se portait avec élan partout où il fallait rendre service. Pendant la guerre de 1870-71, il se fit aumônier de l'ambulance de la rue des Bons-Enfants. « Prêt à toute réquisition, a écrit dans un rapport le docteur Hénocque, il remplit ses fonctions avec l'ardeur la plus édifiante, il nous accompagnait aux avant-postes et notamment au combat de la Jonchère, où il nous a aidés à recueillir les blessés. » Il s'employa, au retour de la paix, à faire décorer ses compagnons de dévouement, mais il refusa avec emportement des services pareils et réciproques qui lui furent un jour proposés. Dans les régions de la science, il était connu, apprécié, aimé de tous ceux qui se livraient aux mêmes études que lui. Nous avons été témoin, à Alger comme en Allemagne, dans des voyages qu'il a faits avec nous, de l'étendue de ses relations, de la considération affectueuse dont il jouissait auprès de ses collègues les naturalistes.

Il fut l'ami des géologues les plus distingués; et M. Hébert, professeur de géologie à la Sorbonne, nous permettra, en ce qui le regarde, cette indiscrétion.

Il collectionnait, pour tout le monde, des fossiles de toutes sortes. Il connaissait les gîtes et ne se ménageait pas. Il fallait le voir revenant de ses excursions avec sa carnassière, son pic, sa bêche, son tamis et son marteau. Les mortifications les plus singulières ne manquèrent pas à ce prêtre, portant sur sa soutane maculée tout l'attirail d'un terrassier. On s'exclamait dans les gares, on lui refusait place dans un wagon. Il en riait le plus souvent; mais il s'en fâchait aussi quelquefois de la manière la plus originale. Quand il racontait ses déboires, il charmait ses amis, qui avaient tous pour lui la plus haute estime.

Mgr Maret, de douce et illustre mémoire, en faisait le plus grand cas, au point de vouloir lui confier une chaire, placée en dehors du cercle des études favorites de l'abbé Lambert.

Dans sa vie privée, il entretint et conserva jusqu'à la fin des amitiés, des intimités qui l'honoraient personnellement et enchantaient ceux qu'il fréquentait.

C'était une âme candide et loyale, d'une fidélité à toute épreuve : mais il ne pouvait rencontrer ni souffrir l'apparence de la ruse et de la duplicité sans un soulèvement intérieur dont il avait de la peine à modérer la manifestation. Son premier mouvement était la confiance. Quand elle était trompée, son cœur s'en indignait; mais rien ne put corriger la naïveté qui lui faisait croire le genre humain tout entier aussi sincère qu'il l'était lui-même. Toutes les déceptions dans la confiance, il les a éprouvées sans jamais devenir pour cela plus défiant

à l'égard des exploiteurs de tout genre qu'aux premiers jours de sa jeunesse. Il achetait de confiance tout ce qui lui paraissait curieux et ne revenait pas du désintéressement des vendeurs. Il se croyait l'homme des bons marchés et des rencontres fabuleuses : il tenait à le prouver et n'en démordait guère.

Il avait une générosité assez commune aux anciens professeurs épris du bienfait de l'enseignement. Il croyait volontiers au génie des enfants pauvres, et son bonheur était de leur procurer l'instruction et l'éducation. Il donnait sans compter aux familles nombreuses et besoigneuses. On en abusait quelquefois, et nous nous rappelons la parole d'une mère dont il entretenait le fils. Un jour que l'abbé Lambert conjurait cette mère de contribuer un peu elle-même à l'entretien de son propre fils, parce que lui, étranger à cet enfant, ne pouvait suffire, cette mère lui dit avec humeur : « Quand on s'est chargé d'un enfant, on doit savoir à quoi l'on s'est engagé. » Le naïf et charitable vicaire, persuadé par cette parole, doubla ses sacrifices.

Après tant d'autres, sur cette tombe trop tôt ouverte, nous déposons, avec émotion et le cœur meurtri, un souvenir attendri, une prière et une bénédiction.

Pourquoi un siècle, qui ne manque pas de générosité, méconnaît-il un clergé dont la vie, si elle était racontée, multiplierait à l'infini l'esquisse historique de la carrière trop courte de l'abbé Lambert?

---

# REVUE CRITIQUE

I. *Madagascar sous Louis XIV, d'après des documents inédits*, par M. Louis Pauliat. — *La Colonisation de Madagascar sous Louis XV*, par M. H. Pouget de Saint-André. — *Nouveau dictionnaire de géographie universelle*, par M. Vivien de Saint-Martin; article sur *Madagascar*. — II. *Histoire de M. Émery et de l'Église de France pendant la Révolution et l'Empire*, par M. l'abbé Élie Méric. — III. *Jeanne d'Arc sur les autels*, par le P. Ayroles.

## I

La question de Madagascar est close, pour le moment, mais elle est de celles qui doivent fatalement revenir, et bientôt peut-être. La grande et patriotique étude qui en a été faite ici, le mois dernier, garde donc tout son intérêt. Il en est de même de quelques ouvrages publiés aussi dans ces dernières semaines sur ce sujet, et avec lesquels nous sommes involontairement en retard. Deux, entre autres, sont particulièrement curieux. Ils se rapportent à l'histoire de nos infructueux essais de colonisation dans la grande île africaine, et, par les renseignements authentiques et encore inédits qu'ils nous fournissent sur les causes de nos échecs, peuvent nous être, pour l'avenir, — car, de l'avenir, il nous en reste de ce côté, grâce à Dieu, — une claire et importante leçon. Tous deux sont le fruit de recherches originales faites aux archives encore peu exploitées du ministère de la marine et dans des papiers de famille demeurés secrets jusqu'ici.

Le premier a pour titre : *Madagascar sous Louis XIV*[1]. C'est le récit des premières tentatives d'établissement faites sur ce point par la Compagnie française des Indes orientales et l'histoire de la fondation de cette Compagnie elle-même. Cette histoire, sous le jour où l'auteur nous la montre, est un trait fort neuf et très piquant ajouté à la figure de Louis XIV; elle tend à confirmer l'idée nouvelle que les dernières études sur le dix-septième siècle nous donnent du « grand roi », ou plutôt à détruire celle qu'une certaine école s'est attachée à nous en donner. Pour M. Pauliat, Louis XIV n'est pas le roi-soleil des romantiques, le souverain majestueux qui regarde les choses de ce monde du haut de son Olympe et n'y intervient que par autrui. Ce

[1] *Madagascar sous Louis XIV, d'après des documents inédits tirés des archives du ministère de la marine et des colonies*, par M. Louis Pauliat. 1 vol. in-12. Calmann Lévy, éditeur.

portrait-là est on ne saurait plus mensonger, selon lui, et il en trouve, en particulier, la preuve dans la part qu'eut ce prince à la fondation de la Compagnie des Indes et aux entreprises sur Madagascar. « Étant donné, dit-il, ce que nous savons des grandes Compagnies des Indes, d'Angleterre et de Hollande et du défaut absolu de relations commerciales entre la France et les Indes orientales, si l'on admettait un moment que Louis XIV eût été le souverain fastueux et gonflé d'orgueil, l'homme frivole et « à perruque », tout à l'ostentation et aux plaisirs, qu'on s'est évertué depuis trente ans à nous dépeindre, qu'aurait-il fait si quelque particulier ou un de ses secrétaires d'État, lui avait soumis le projet de créer une Compagnie des Indes orientales?... Il est probable qu'il y aurait souscrit en principe, peut-être même avec une certaine chaleur : mais il est certain que, pour le reste, c'est-à-dire pour l'exécution et le détail, il s'en serait complètement reposé sur son ministre, surtout quand ce ministre était de la taille et de la capacité de Colbert. »

Or il n'en fut pas ainsi dans cette affaire de la création de la Compagnie française des Indes orientales. Louis XIV s'y montra homme pratique, homme d'affaires même, pourrait-on dire sans exagération. Et d'abord, s'il n'est pas absolument établi qu'il conçut le premier la pensée de fonder pour le commerce avec les Indes une Compagnie rivale de celles de l'étranger, il est incontestable qu'il eut une grande part à sa constitution, et qu'il tint à la mettre en complète harmonie avec son idéal de gouvernement. Les statuts qu'il lui donna diffèrent complètement en effet de ceux qui régissaient les Compagnies antérieurement fondées en Angleterre, en Danemark, en Hollande, etc. Une autonomie à peu près complète était le caractère distinctif de celles-ci ; elles se gouvernaient elles-mêmes et régnaient, dans toute l'exactitude du terme, « en toute seigneurie, propriété et justice » sur les contrées dont elles avaient obtenu concession de leurs métropoles et sur celles qu'elles avaient pu y rattacher. Or, dit M. Pauliat, au premier coup d'œil jeté sur les statuts de la Compagnie française, on y voit le roi prétendre à en être le maître, s'arroger le droit d'en employer les capitaux comme il l'entendra, et s'en servir pour des desseins dont il est peu probable qu'elle se fût jamais souciée, si elle avait eu à en délibérer. Aussi, dans la réalité, fut-elle beaucoup moins une Compagnie des Indes, au sens généralement accordé alors à ces termes, qu'une société de capitalistes et d'actionnaires commandités par Louis XIV pour des opérations censées commerciales aux Indes et en Chine.

L'une de ces « opérations censées commerciales » fut la tentative de coloniser Madagascar, qui n'était jamais entrée dans les plans des actionnaires recrutés par le roi. — « Recrutés » n'est pas trop fort pour

exprimer l'ardeur que déploya Louis XIV et la variété des moyens qu'il employa pour se procurer des souscriptions. Annonces, affiches, réclames, appels publics, sollicitations personnelles furent, par lui, mises en œuvre. A en voir les détails tels que les donne M. Pauliat; à lire les pièces authentiques et officielles qu'il apporte en témoignage, on se croirait en avance de deux siècles sur celui où nous vivons. Et vraiment l'historien ne semble pas aller trop loin quand il prête au grand roi toutes les habiletés d'un « lanceur d'affaires du dix-neuvième siècle ».

Le secret de cette passion pour le succès de la Compagnie des Indes, où Louis XIV se mit en si grands frais de démarches qu'on eût crues antipathiques à son caractère tenait, comme M. Pauliat l'a bien vu, aux desseins que le roi de France nourrissait contre la république batave; Louis XIV voulait frapper la Hollande aux Indes, d'où elle tirait sa force, afin d'avoir plus facilement raison d'elle quand viendrait le moment de mettre à exécution ses plans de conquête sur les Pays-Bas.

L'entreprise sur Madagascar, où Louis XIV se hâta de jeter une colonie, avant même que la réalisation de la Compagnie des Indes orientales fût tout à fait assurée par le versement des fonds souscrits, était le complément politique de cette grande création : un solide établissement colonial dans la grande île africaine aurait, de toute évidence, dit M. Pauliat, assuré à la France l'empire exclusif des Indes orientales.

Cet établissement de si haute importance, et dont la conception fait tant d'honneur au génie de Louis XIV, échoua malheureusement par le fait de causes matérielles et par la faute des hommes; mais le roi, du moins, n'eut point de part à cet échec. Il eut à lutter, dès le principe, contre la Compagnie qu'il avait fondée et qui, ne comprenant pas ses vues, le délaissa, en le forçant à prendre pour son compte, c'est-à-dire à rattacher à la couronne, le riche domaine qu'il avait mis à son avoir. M. Pauliat a raconté, avec des détails nouveaux et d'un intérêt parfois navrant, ces luttes du roi avec la Compagnie et les douloureux revers qui en furent la suite et amenèrent, en 1674, l'anéantissement de la colonie du Fort-Dauphin.

Cent ans plus tard, sur les ruines de cette colonie devait s'en élever une autre, à laquelle tout parut, un instant, promettre un meilleur avenir. Ce nouvel essai fait le sujet d'un autre ouvrage également curieux et emprunté presque tout entier aux papiers inédits du comte de Maudave, dont l'initiative hardie donna d'abord les plus belles espérances [1]. Ces papiers, qui se composent des mémoires que l'aventu-

[1] *La Colonisation de Madagascar sous Louis XV*, par H. Pouget de Saint-André. 1 vol. in-12. Chalamel, éditeur.

reux personnage avait écrits avant son audacieuse campagne pour en démontrer l'importance, et des lettres et rapports où il en raconta les succès inouïs et se défendit contre les attaques qu'ils lui attirèrent, sont conservés au ministère de la marine où ils occupent une place considérable, mais où ils n'ont guère été, que nous sachions, explorés jusqu'ici.

Il y a là pourtant, outre des informations sur le pays et la population, dont on pourrait encore profiter aujourd'hui, la matière d'un très intéressant épisode historique. Ce que le comte de Maudave fit à Fort-Dauphin, sans hommes, sans argent, sans appui effectif du ministre auquel il avait arraché sa mission et avec les seules ressources de son intelligence et de sa volonté, est réellement merveilleux, et fait rêver à ce que pourrait faire encore là un homme qui aurait le même coup d'œil, le même zèle patriotique et qui ne serait pas, comme il le fut, entravé et brisé par un inepte gouvernement. « Si le ministère Choiseul, trompé par de faux rapports, n'avait pas rappelé M. Maudave, dit M. Poujet de Saint-André, dans les extraits qu'il vient de donner des écrits laissés par cet homme remarquable et trop peu connu, il est probable que l'île de Madagascar, tout entière, serait devenue française. » Le comte de Maudave était un de ces gentilshommes de province, comme on en rencontre beaucoup dans nos guerres du dix-huitième siècle, nos guerres coloniales surtout, chez qui brillent d'un éclat d'autant plus vif qu'elles deviennent plus rares les anciennes vertus de la noblesse française. M. Pouget de Saint-André aurait pu faire de plus larges emprunts aux manuscrits de son aïeul maternel et se moins effacer dans son travail; mais la publication de son volume n'en a pas moins, entre autres mérites celui d'un remarquable à-propos.

Signalons, sur cette terre de Madagascar, qui fut nôtre et que la république laisse échapper de nos mains, un travail relativement court, mais complet sous tous les rapports, géographique, historique, commercial, etc., rédigé d'après les renseignements les plus récents et les plus estimés. C'est l'article que vient de lui consacrer M. Vivien de Saint-Martin, dans le trente et unième fascicule de son *Nouveau dictionnaire de géographie universelle*[1]. L'étendue en est proportionnellement considérable : trente colonnes in-4°, d'un texte minuscule et serré. L'intérêt en est général. Les hommes d'étude en particulier y remarqueront avec plaisir, nous n'en doutons pas, une partie importante, la bibliographie, où rien n'est omis, croyons-nous, de ce qui a été publié sur le sujet.

[1] Librairie Hachette.

## II

Le second volume de l'*Histoire de M. Émery et de l'Église de France pendant la Révolution et l'Empire* [1], publié depuis quelques semaines et qui embrasse les premières années de ce siècle, est d'un intérêt particulièrement vif en ce moment, par suite du contraste que présente le tableau de ce qui se faisait, au temps dont il s'agit, avec celui de ce qui se passe aujourd'hui, chez nous. C'était le moment où la religion se relevait spontanément et où, de concert avec le nouveau pouvoir, l'Église de France se reconstituait sur les bases de ce Concordat qu'on médite d'abolir et que, en attendant, on viole outrageusement. M. Émery, sans y avoir été officiellement ni directement mêlé, eut une part considérable dans les travaux laborieux et délicats qui s'y rattachent et dans les pénibles complications qui en furent la suite.

Mais, bien avant que les négociations pour le rétablissement légal du culte commençassent, dès que la persécution avait paru s'apaiser, M. Émery avait poussé à la reprise publique des exercices religieux, et vivement combattu les scrupules des prêtres et des prélats qui hésitaient ne croyant pas pouvoir, en conscience, prêter le serment de fidélité à la constitution, qui était la condition de la liberté que le gouvernement venait d'accorder. Afin de ne point laisser se refroidir l'empressement joyeux des populations à revenir à leurs habitudes pieuses, M. Émery faisait tous ses efforts pour éclairer et rassurer sur ce point les esprits prévenus ou timides, en leur démontrant que la promesse qu'on leur demandait d'être fidèles à la constitution, c'est-à-dire « de se soumettre et de ne point s'opposer », n'avait rien qui pût inquiéter la foi. Une pareille déclaration, ajoutait-il, est d'abord très suffisante et, de plus, elle offre l'inappréciable avantage de ne pouvoir rencontrer de résistance. « M. Émery, dit son historien, usa de son influence et de son autorité pour décider les ecclésiastiques de Paris et les prêtres de la province, qui venaient le consulter, à faire cette promesse de fidélité à la constitution française. Le conseil archiépiscopal de Paris accepta sans difficulté son avis, et un grand nombre de prêtres, qui, depuis longtemps, avaient cessé l'exercice des fonctions de leur ministère, en refusant de prêter le serment de haine à la royauté, saisirent avec empressement cette occasion de travailler de nouveau au salut des âmes. L'archevêque de Paris, Mgr de Juigné, réserva d'abord son jugement, tout en continuant à donner à ses grands vicaires les témoignages les plus affectueux de confiance, et se rangea, plus tard, à leur sentiment. »

[1] *Histoire de M. Émery et de l'Église de France pendant la Révolution et l'Empire*, par M. l'abbé Méric. 1 vol. in-8°. V. Palmé, édit.

Éclairée par les articles que M. Émery publia sur ce sujet dans les *Annales religieuses* et par une magistrale étude de Mgr de la Luzerne, ancien évêque de Langres, la province suivit tout entière cet élan, qui, en s'accusant ainsi, acquérait une grande importance. Aux yeux du Premier consul, dont l'hésitation aurait pu gravement compromettre les négociations qui allaient commencer pour le Concordat, cette manifestation était significative; il ne pouvait reculer, quand même il l'eût voulu : l'opinion lui forçait la main.

C'est ce qu'avait bien compris M. Émery, mais ce dont ne se rendaient point compte les prélats émigrés, dont beaucoup protestèrent dans un sens opposé, sous l'empire d'une prévention excusable pour eux et égarés probablement par la fausse opinion que le cardinal Maury leur donnait des sentiments de Rome sur ce point. Ce triste personnage, qui devait plus tard si lâchement abandonner le pape, se montrait alors plus exigeant que lui.

En ce qui concerne le Concordat même, dont les débats commencèrent bientôt (1er octobre 1800), il serait naturel de penser que, avec la considération dont il jouissait dans l'Église, à l'étranger comme en France — considération que Bonaparte n'ignorait pas — M. Émery dût être appelé un des premiers à y participer. Il n'en fut rien. De la part du Premier consul, le traité qu'il voulait faire avec Rome n'était pas une œuvre loyale; l'ambition le lui avait surtout inspiré. Les négociations en furent conduites dans le plus grand secret, du côté de la France, par un évêque apostat, Talleyrand, et un jeune prêtre, l'abbé Bernier, qui, pour être resté dans l'Église, n'en valait guère mieux. L'histoire de ces négociations est aujourd'hui connue; le biographe de M. Émery n'y ajoute que des détails, mais dans le nombre, il en est de curieux; tel, par exemple, que le récit de l'effroi dont furent pris les prêtres et les évêques constitutionnels lorsqu'ils surent que Bernier, qu'on savait avoir été autrefois élève de M. Émery, était un des négociateurs. Ils s'alarmaient bien à tort, comme le prouva toute la conduite de ce personnage dans cette affaire et, en particulier, l'infâme trahison qu'il tenta, au moment de la signature du traité, en cherchant à substituer à l'acte authentique et arrêté de part et d'autre, un acte perfidement falsifié. M. l'abbé Méric ne nous laisse pas ignorer, il est vrai, que cet indigne essai de fraude a été contesté; mais il fait remarquer aussi que le démenti donné, de plusieurs côtés sur ce point, aux *Mémoires* du cardinal Consalvi, n'a rien de péremptoire. Au surplus, ce poids de moins sur la mémoire de l'abbé Bernier ne la soulagerait guère.

Ce que Bonaparte ne put faire passer subrepticement par cette tentative dont il pourrait bien avoir été complice, dans l'acte même du Concordat, il le regagna bien dans les *Articles organiques*.

M. Émery, le premier, en France, eut connaissance de ces additions frauduleuses par un de ses anciens élèves, l'abbé Le Sure, placé en qualité de commissaire français auprès de la nonciature, et qui les avait lus en épreuve à l'imprimerie Adrien Le Clère. Ce fut, pour le saint prêtre, un étonnement douloureux, dont il se hâta de faire part au cardinal Caprara, représentant du Saint-Siège à Paris. « Il rédigea aussitôt, dit M. l'abbé Méric, un long mémoire, où, laissant de côté le point de vue politique et la question d'origine, il se contentait d'examiner le document au point de vue théologique et disciplinaire. » Ainsi, c'est à ce vigilant soldat que l'Église de France doit d'avoir été avertie et mise de bonne heure en garde contre cette arme perfide dont on se sert, en ce moment encore, si odieusement contre elle.

Une autre difficulté où sa sagesse, son expérience et la considération qu'il s'était acquise, furent encore d'un grand secours, lors de la réorganisation de l'Église, en France, c'est l'affaire de la démission des évêques. Cette démission, exigée par le Concordat, qui faisait une nouvelle répartition des sièges épiscopaux et métropolitains, était une mesure pénible pour les prélats qu'elle atteignait et où, aux yeux de plus d'un théologien, le pape, en l'imposant, avait outrepassé ses droits. Il y avait là, en cas de refus, un danger de schisme imminent, qu'augmentaient les dispositions des prêtres *jureurs* et la haine connue de Bonaparte pour les ultramontains. M. Émery, à la prière du représentant du Saint-Siège, envoya directement à ses amis dans l'épiscopat le bref par lequel le Souverain Pontife leur demandait de se démettre, et il eut la consolation de réussir auprès du plus grand nombre, sauf auprès de ceux qui étaient réfugiés en Angleterre, mais qui, du reste, ne refusèrent, au premier moment, que parce qu'on s'y était mal pris avec eux. Rien de plus touchant que le langage dans lequel le supérieur de Saint-Sulpice faisait appel au désintéressement des prélats déjà victimes de la révolution et auxquels on demandait ce nouveau sacrifice. Ses lettres à ce sujet, comme d'ailleurs toute sa correspondance inédite, à laquelle M. l'abbé Méric a fait de nombreux et larges emprunts, portent le cachet d'une haute et sérieuse raison, relevée, çà et là, de malice souriante, comme dans celle à Mgr de Belloy, où, racontant qu'il a dû, pour les exercices de son séminaire, transformer en chapelle l'ancienne galerie de l'hôtel du fameux abbé Terray, M. Émery dit : « Vous comprenez, Monseigneur, que nous avions, la veille, employé force eau bénite. »

Ce séminaire de Saint-Sulpice à relever fut, avec la restauration du culte catholique en France, l'objet constant des préoccupations de l'abbé Émery, pendant la seconde période de sa vie; mais du moins est-ce de ce côté, principalement, que lui vinrent les quelques joies dont elle fut éclairée. Avec quelle émotion il annonce à ses collègues, à ses

amis, à ses anciens élèves, qu'après avoir pleuré sur la vieille maison de M. Olier, détruite pour déblayer la façade de l'église, il a acquis, tout à côté, d'autres bâtiments spacieux, où maîtres et étudiants vont être bientôt installés. Avec quelle pieuse satisfaction surtout il leur apprend qu'il est rentré en possession de la Solitude d'Issy et de sa miraculeuse chapelle! Cette Communauté de Saint-Sulpice était mal vue du gouvernement. L'abbé Émery l'éprouva en plus d'une occasion et en fut même, un jour, exclu par ordre de Napoléon, à propos d'une lettre imprudente écrite par un des élèves. Cette sorte d'exil dura peu, grâce à l'intervention du cardinal Fesch, et par suite aussi, peut être, de l'estime que, au fond, Napoléon avait pour ce grand et ferme vieillard dont il avait pu apprécier personnellement l'esprit et le caractère, qu'il voyait consulté pour tout ce qui concernait la religion, qu'on mettait, malgré lui, de toutes les commissions, et qui notamment faisait, en ce moment-là, partie de celle du divorce impérial.

Le pénible travail de cette commission est le dernier auquel M. Émery prit part. Sa conduite y fut parfaitement correcte. Son biographe le justifie péremptoirement de l'accusation alors portée contre lui par quelques journaux, qui lui imputaient la déclaration, de canonicité douteuse, faite par le tribunal diocésain de la nullité du premier mariage de l'empereur. « Cette assertion est fausse, dit M. l'abbé Méric; M. Émery n'est solidaire à aucun degré de la sentence officielle qui fut rendue, et qu'il n'a pas signée. »

Sur la part que M. Émery eut dans cette affaire, ainsi que sur celle qu'il prit, par zèle et souvent aussi par une sorte de contrainte, dans presque toutes celles où l'Église fut engagée, nous ne pouvons que renvoyer, pour les détails et les jugements, à l'ouvrage même de M. l'abbé Méric, tableau incomplet sans doute, mais consciencieusement étudié des débuts de cette renaissance catholique de la France, que d'aucuns croient en baisse, mais sur les progrès de laquelle la révolution ne se trompe pas, comme l'attestent sa haine avouée et ses persécutions croissantes.

## III

Une nouvelle s'était répandue ici, il y a quelque temps, qui avait mis la joie dans tous les cœurs catholiques; elle venait de Rome, disait-on, et portait que la cause de la canonisation de Jeanne d'Arc était enfin introduite. Rien, à notre grand regret, n'est venu la confirmer encore; mais tout nous fait espérer la réalisation prochaine de l'espoir que l'Église de France nourrit à cet égard. Plus on étudie l'histoire de la bergère lorraine et des événements amenés par son apparition, plus elle paraît miraculeuse. C'est vainement qu'on y cherche une explication naturelle; pour être plus connue, sa vie n'en est pas plus

explicable par elle-même. Il semble que la lumière ne s'y répande plus à fond, que pour faire mieux sentir le mystère qu'elle renferme. « Ce mystère, que l'érudition de l'historien ne pénètre pas, l'œil du chrétien le distingue, disait, il y a quelques mois, Mgr l'archevêque de Reims, dans son éloquent panégyrique de Jeanne d'Arc, pour la célébration du 458e anniversaire de la délivrance d'Orléans [1]. Eh bien! ajoutait le prélat, après avoir signalé le contraste des vertus de la jeune vierge avec les vices de son temps. Eh bien, ses nobles et touchantes vertus, son long et douloureux martyre, n'ont pas encore eu la récompense qu'ils méritent. Ce n'est pas assez pour elle des réhabilitations de la justice et de l'histoire, si complètes et si éclatantes que soient ces dernières surtout. Ce que nous demandons pour Jeanne d'Arc, déclarait Mgr Langénieux, c'est cette réparation de gloire qui couronnera ses vertus et récompensera ses mérites; c'est sa canonisation, c'est-à-dire, pour elle, les honneurs d'un culte public, pour nous, le droit de les lui rendre comme à une sainte. » Puis, faisant allusion aux actes des commissaires apostoliques qui, dans le procès de réhabilitation, furent impuissants à replacer Jeanne d'Arc sur le piédestal d'où sa condamnation l'avait fait descendre, il s'écriait, dans un mouvement ému d'éloquence : « Levez-vous de nouveau, ô sainte Église de Dieu! Jugez définitivement la justice que nous rendons à la sainte, après avoir jugé les injustices dont elle a été la victime; et que notre siècle marque le temps choisi dans les desseins providentiels, ce temps dont il a été dit qu'il verra l'éclat de la justice sans nuage : *Cum accepero tempus, ego justitias judicabo.* »

Plus récemment, un autre prélat, Mgr l'archevêque de Rouen, exprimait les mêmes vœux et manifestait les mêmes espérances : « Je viens à mon tour, disait-il, dans le dernier congrès des catholiques de Normandie rassemblés dans sa métropole [2], prendre en main une cause si chère à la France. C'est pour moi un devoir, c'est aussi l'inclination de mon cœur. La France, messieurs, n'a pas de plus beau poème national que la vie de Jeanne d'Arc : à Domrémy, une pure et fraîche idylle; à Orléans, à Reims, une brillante épopée; ici, dans nos murs, un drame sombre et sublime à la fois, son martyre, que Jeanne d'Arc appelait sa grande victoire. Quand on la fit mourir, elle n'avait pas vingt ans; mais Dieu s'est plu à rassembler dans une vie si courte et sur cette jeune fille qui a passé, au ciel de la France, comme une radieuse vision, tout ce qui peut émouvoir et charmer les cœurs. Aussi, depuis quatre siècles, sa popularité a-t-elle été toujours grandissant. L'histoire, la poésie, les arts, l'éloquence, ont travaillé

[1] *La Cause de Jeanne d'Arc*, in-8o. Orléans, Herluison, éditeur.

[2] *L'Église et la société moderne. Discours sur Jeanne d'Arc*, in-8o. Paris, Gervais, éditeur.

à l'envi pour l'honneur de sa mémoire. Ne parlons pas de l'outrage sans nom que lui a jeté, dans le dernier siècle, un génie sans cœur. Aujourd'hui, l'admiration est universelle. L'Angleterre elle-même se montre magnanime dans son repentir. Par la voix de ses évêques les plus illustres, elle demande avec nous la glorification de Jeanne d'Arc; et l'un d'eux, il y a quelques années, a fait retentir la cathédrale d'Orléans de cet aveu digne d'un grand cœur : « J'affirme hautement qu'il y « a dans nos annales une page que je voudrais arracher au prix de tout « mon sang, la page qu'éclaire, à notre honte, le bûcher de Rouen. »

« Mais c'est, continuait Mgr Thomas, c'est en France, et surtout depuis nos malheurs, que Jeanne d'Arc est plus aimée. Paris lui a élevé une statue que le peuple couvre d'étendards et de couronnes. Ce n'est pas assez que la ville d'Orléans célèbre, chaque année, avec une inviolable fidélité, l'anniversaire de sa délivrance; une loi a été proposée, tendant à déclarer fête nationale la fête de Jeanne d'Arc : noble pensée à laquelle je m'associe de toute mon âme, mais à la condition qu'il y aura fête au ciel comme sur la terre. Tel est le vœu, non seulement de la France catholique, celle qui croit et qui prie, celle qui aime Jésus-Christ et l'Église, mais encore de tous les esprits et de tous les cœurs élevés. L'un d'eux saluait naguère la grande libératrice, comme le symbole le plus pur, le plus saisissant, le plus pathétique, des vertus et des traditions de notre vieille France, et, dans son enthousiasme, il s'écriait : « Si nous osions adresser une prière à « Léon XIII, nous lui dirions : Courage, Saint-Père, hâtez-vous de « mettre sur cette sainte mémoire la couronne de l'Église. »

Si cette prière était exaucée, il y aurait là, dit Mgr l'archevêque de Rouen, pour tous les peuples et en particulier pour notre pays, une admirable leçon de foi à la Providence et à son action souveraine dans le gouvernement des sociétés.

C'est à ce dernier point de vue, celui des conséquences que doit avoir la déclaration solennelle si ardemment désirée par les catholiques de France, que s'est placé le pieux auteur d'un livre tout récent et qui vient bien à son heure, intitulé *Jeanne d'Arc sur les autels* [1]. Elles seraient, selon lui, plus nombreuses et plus grandes qu'on ne le penserait d'abord. Acte de bienveillance envers la France, la canonisation de Jeanne d'Arc resserrerait d'abord naturellement les liens qui unissent notre Église à celle de Rome. Cet acte pontifical serait de plus une suprême et opportune condamnation des doctrines antichrétiennes qui nous ont envahis, dit l'auteur, comme l'avaient fait les Anglais, et dont nous verrons aussi un jour l'expulsion.

[1] *Jeanne d'Arc sur les autels et la régénération de la France*, par le P. Ayroles, de la Compagnie de Jésus, 1 vol. in-12. Gaume, édit.

Jeanne d'Arc sur les autels serait une réplique au naturalisme de notre temps, une constatation mortifiante de son impuissance à expliquer les faits les plus authentiques et les plus connus. « La libératrice du quinzième siècle, dit le R. P. Ayroles, dans un langage qu'une religieuse émotion colore fréquemment, est le soleil de notre histoire. Venue à la fin du premier millénaire de notre existence nationale, elle nous montre, comme dans un beau couchant, le soleil de justice illuminant les plus riches versants des dix siècles qui avaient précédé; elle nous explique les ombres de la nuit qui se sont épaissies sur les siècles postérieurs, et nous dit d'où vient le chaos au milieu duquel nous nous débattons en attendant la mort. » Mais elle nous dit aussi, ne l'oublions pas, comment il faut résister à la tentation du désespoir et ce qu'il faut faire pour renaître à la vie. Il y a toute une prédication en elle : son enfance est un exemple, sa vie et sa mort sont une leçon. Les rapports, au moins à l'endroit des fausses doctrines, ne manquent pas non plus entre le siècle où elle apparut et le nôtre : cette ressemblance à laquelle se joint trop souvent celle des mœurs, signalée avec raison par le P. Ayroles, ajoute un trait important aux mystiques sujets de méditation qu'a suggérés à sa piété et à son patriotisme le fait authentique de la nomination par le Souverain Pontife d'une commission chargée d'étudier et, s'il y a lieu, de promouvoir à la canonisation de Jeanne d'Arc, devenue aujourd'hui la préoccupation générale du monde catholique.

P. Douhaire.

---

# CHRONIQUE POLITIQUE

23 mars 1886.

L'état démocratique est certainement celui qui permet le mieux à un peuple de souffrir les plus longs maux, de tolérer le plus de fautes l'une après l'autre et de perdre avec le plus d'indifférence, degré par degré, son honneur, ses vertus, sa prospérité, sa gloire : la République a sur la Monarchie cette supériorité néfaste. On peut même dire que c'est à peine si, dans l'aggravation continue de ses maux et de ses fautes, la République en laisse voir à la foule tous les signes menaçants. Il y a pourtant des périodes où, sous les yeux de cette foule inconsciente et irresponsable, les signes se multiplient comme pour l'avertir une dernière fois. On ne sévit pas encore contre les suspects, mais on les marque au front et on commence à leur retirer leurs libertés. On ne porte pas encore la main sur les biens du riche, mais on dénonce la fortune du capitaliste; on ne confisque pas encore la terre, la ferme ou la rente, mais on propose d'exproprier la mine. On ne sonne pas encore le tocsin pour la guerre sociale, mais on encourage par l'impunité les excitateurs qui la préparent. On n'a pas encore la bataille dans la rue, mais on traite avec indulgence les artisans de la grève et de l'émeute, on est pusillanime devant les révolutionnaires, on aveugle l'autorité qui les surveille, on énerve la force qui les contient, on capitule d'avance. On ne fait pas banqueroute encore, mais on est dans la détresse, on montre sa pénurie, on renouvelle ses billets, on augmente l'impôt, on emprunte, et néanmoins on n'est pas sûr que tous ces expédients suffisent à combler le déficit. Eh bien! au spectacle de cette situation, est-il un observateur perspicace qui ne se sente inquiet? Et, si la foule n'y discerne rien qui puisse lui marquer la progression fatale de ces maux et de ces fautes auxquels, de phase en phase, la République va succombant, est-ce qu'au contraire, l'historien, le philosophe n'en reconnaît pas la loi et ne peut-il pas affirmer que la République entre de plus en plus dans l'ère de la catastrophe?

Catastrophe! ce mot n'aura pu paraître trop prophétique à ceux qui, du 12 au 15 mars, ont entendu, à la Chambre, M. Camelinat et les quatre ministres qu'il a interpellés sur la grève de Decazeville. Que M. Camelinat se loue de savoir porter héroïquement le poids de « la responsabilité » qu'il assuma au temps de la Commune, parmi tant de forfaits; que, se vantant d'avoir couru à Decazeville pour y exhorter à la résistance les grévistes, il se qualifie, lui et M. Basly, de « commis-voyageurs de la Révolution » : l'audace est grande, assurément, et la majorité républicaine qui accorde à M. Camelinat une telle licence manque de courage autant que de sens commun. Mais que le ministre de la guerre, pour mieux témoigner que les grévistes n'ont que des rapports amicaux avec les soldats qui occupent Decazeville, se tourne vers M. Camelinat et s'écrie : « J'en atteste ici l'honorable M. Camelinat », voilà un acte de honteuse condescendance qui a sa nouveauté dans nos annales parlementaires et militaires. De même, il est bien vrai que les trois autres ministres se sont inclinés très bas devant M. Camelinat et les radicaux : le ministre de l'intérieur qui, avec une complaisance plus que subtile, distingue entre les conseils municipaux votant « des secours en faveur des grévistes » et les conseils municipaux votant « un secours pour les habitants de Decazeville victimes de la cessation du travail des mines »; le ministre des travaux publics qui, selon les murmures dont son oreille est frappée, blâme et justifie tour à tour la compagnie minière de Decazeville; le garde des sceaux qui n'ose pas punir à Paris ce qu'il juge punissable à Decazeville, la provocation à l'assassinat. Rien ne fut jamais ni plus illogique, ni plus équivoque ou plus hypocrite que leur langage. Mais le général Boulanger les aura bien surpassés. Précédemment, il avait enseigné comment les émeutiers, derrière une haie de femmes et d'enfants, n'ont pas à craindre une charge de gendarmes. Il complète, le 13 mars, cet enseignement moral. Les grévistes, « soldats d'hier », sont les frères des soldats, « ouvriers de demain »; il y a « autant de soldats que de mineurs », à Decazeville; et l'on fraternise, non seulement de cœur, mais autour de la gamelle : « Peut-être à l'heure où je vous parle, s'écrie le général Boulanger avec une tendresse théâtrale et une emphase démagogique qui lui valent les applaudissements des radicaux, peut-être chaque soldat partage-t-il avec un mineur sa soupe et sa ration de pain. » Évidemment, le général Boulanger n'espère pas que les soldats tiennent tête, si, malgré ces égards fraternels, les grévistes procèdent à une émeute. Il aurait pu, abrégeant son discours, se contenter de ce commandement si simple : « Les soldats mettront la crosse en l'air. » Il n'en aurait pas moins mérité la confiance de l'armée et

l'estime de l'Europe... Ce n'est pas tout. Il fallait bien un ordre du jour qui fût au ton de ces harangues. Sept fois, au milieu de la confusion la plus tumultueuse, on vote inutilement. On ne s'entend enfin que le 15 mars pour un ordre du jour qui adresse à la Compagnie une vague menace, aux ouvriers une vaine promesse, et qui ne signifierait rien, s'il n'enhardissait les radicaux et les grévistes. En définitive, la République a des ministres qui tremblent devant les radicaux; les radicaux composent, sur les bancs de l'extrême gauche, une bande de fous et de violents qui voudrait établir dans la République l'égalité sociale et qui, avec cette volonté même, intimide la majorité; quant à la majorité, elle n'est capable que de défaillance : tel est notre nouveau gouvernement, dans la nouvelle Chambre...

La grève de Decazeville sert d'occasion à nos réformateurs républicains pour poser ce qu'ils appellent « le problème social ». Eh bien! à côté d'eux, les conservateurs appliqueront leur attention, sans timidité comme sans témérité, à ce problème social qu'il est également chimérique de vouloir résoudre totalement ou par un seul moyen, mais qu'il faut, en dépit de la difficulté, vouloir résoudre, parce que c'est une bonne volonté qui est un devoir et un honneur. Chrétiens, ils ne peuvent laisser supposer qu'ils restent indifférents à tout ce qui se tente, même sous la forme du rêve, pour le soulagement ou la guérison de la misère humaine. Monarchistes, ils ne peuvent laisser croire que la Monarchie a quoi que ce soit, dans son principe et dans sa tradition, qui l'empêche d'améliorer le sort de l'ouvrier; car toute l'histoire de la Monarchie témoigne qu'elle est aussi apte aux réformes sociales que la plus démocratique des républiques. En 1848, pendant une journée terrible et devant les barricades mêmes qui se dressaient depuis le matin, le 23 juin, M. de Falloux, portant sur le problème social le regard de son pénétrant et ferme esprit, disait à l'Assemblée nationale : « L'avènement de la République a été pour l'ouvrier l'émancipation de son intelligence par le droit d'association : soit association de l'ouvrier avec l'ouvrier, sans violence, sans coercition possible contre les associations rivales, ou contre le frère qui n'entre pas de lui-même, spontanément, dans l'action commune; soit association entre le patron et l'ouvrier, pour relier plus étroitement des rapports qu'on ne cherche jamais à troubler sans altérer profondément la prospérité de tous les deux. Mais toute association, quelle que soit sa nature, exige une première mise de fonds en numéraire comme en intelligence. Or, souvent l'ouvrier a été arrêté dans l'essai d'une idée utile par l'impossibilité de se procurer tout d'abord un capital. Nous vous demandons une allocation

de trois millions, afin d'encourager, dans de justes proportions et sous le patronage des syndicats, les premiers essais de ce genre qui pourront donner vie et avenir à ce principe si fécond et si populaire de l'association. » Déjà, le 19 juin, M. de Falloux avait dit, du haut de la même tribune : « Il faut rompre avec toutes les traditions de la routine, en préservant la société des périls de l'inconnu, accepter la discussion avec toutes les théories, mais à la condition de ne pas leur livrer légèrement la France, comme la matière inerte de toute expérimentation possible. La hardiesse d'aucun novateur ne doit effrayer un pays libre : loin de là! L'esprit humain est ainsi fait que souvent c'est en poursuivant une erreur qu'il rencontre une vérité. Mais nous devons distinguer soigneusement la parole qui alimente les passions et celle qui guérit les blessures de l'humanité... » Voilà un souvenir et un exemple propres à fortifier le cœur de ceux qui, dans nos rangs, ont l'amour sincère du bien social et la curiosité des systèmes les plus efficaces pour l'opérer sagement. Depuis le temps où M. de Falloux [1] prononçait ces mots d' « association » et de « syndicats » tant répétés aujourd'hui, on a vu des conservateurs généreux rivaliser de hardiesse non seulement dans les œuvres de la charité, mais dans la conception des systèmes qui peuvent le mieux garantir du paupérisme l'ouvrier et sauvegarder sa moralité. On peut même affirmer que, pour avoir moins disserté ou déclamé que les socialistes, ils ont agi davantage : si tous leurs essais n'ont pas été heureux, l'expérience a été fructueuse dans plus d'un cas. Qu'ils persévèrent! Les démagogues n'ont pas et ne sauraient avoir de privilège, devant le peuple, pour s'occuper de ses intérêts et veiller à ses besoins. C'est un droit que nous leur disputons.

Les catholiques ont d'autant plus leur tâche, dans cette recherche du bien social, qu'ils ont à vaincre un préjugé atroce, celui des calomniateurs populaciers qui accusent l'Église de vouloir, non seulement retenir l'ouvrier dans la pauvreté comme dans une sujétion nécessaire, mais rétablir la corporation du moyen âge pour l'y enfermer tyranniquement comme dans une confrérie. L'Église n'a en propre aucun système économique et social. Ce n'est pas elle qui a créé la corporation professionnelle, au moyen âge; ce n'est pas elle qui a transformé cette corporation, sous l'ancien régime; elle ne l'a pas davantage abolie, sous le régime

[1] A quatre mille lieues de sa tombe, M. de Falloux vient de recevoir un hommage qui honore singulièrement sa mémoire. L'*Echo de Shanghaï* a publié un article dans lequel M. de Malherbe exprime d'une manière touchante l'admiration que la colonie française, à Shanghaï, professait pour M. de Falloux et les regrets que sa mort lui inspire.

nouveau, et elle n'en réclame pas non plus la reconstitution, à l'heure présente. Secourir l'ouvrier, alléger sa peine, améliorer son sort, rapprocher fraternellement le riche et le pauvre, pacifier ensemble le prolétaire et le patron, unir la société dans toutes ses classes et pour toutes les nécessités de son existence, certes, l'Église le veut; et comment pourrait-elle ne pas le vouloir? Mais, dans cet ordre de choses, l'Église n'impose aucune espèce d'institution; elle ne professe aucune doctrine; elle ne préconise aucun moyen; elle ne défend aucune initiative, elle ne prescrit aucune entreprise; elle laisse libres la conscience et la science, l'État et l'individu : elle ne leur demande, au nom de Dieu, que de respecter la justice et d'observer la charité; elle ne veut que rectifier et purifier par cette double loi du christianisme ce qui peut changer, sous l'empire de tel système ou de tel autre, les conditions de la vie humaine. Non, l'Église n'est ni l'ennemie de l'ouvrier ni la servante du patron; elle n'a la prétention, pour régler leurs rapports, que de faire de l'un et de l'autre des chrétiens. Le savant évêque de Bayeux, Mgr Hugonin, l'a dit supérieurement : « Les relations actuelles de maître et d'ouvrier ne sont pas les mêmes que celles de seigneur et de serf au moyen âge, ou de maître et d'esclave dans les sociétés païennes. Ces relations et les droits qu'elles engendrent peuvent se modifier, se transformer, s'améliorer, selon que les circonstances favorisent le progrès social ou provoquent sa décadence. Or, la mission propre de l'Église n'est pas de changer ces relations ou de supprimer ces droits quand ils sont légitimes, de transporter ces droits d'une classe à une autre classe : son intervention n'a rien de révolutionnaire, mais elle s'applique à assurer à tous les degrés du progrès économique et social, de la part du maître et du serviteur, du patron et de l'ouvrier, la jouissance légitime de leurs droits incontestables. Le gouvernement social, protecteur officiel de tous les droits, travaille à cette œuvre par ses lois et par l'emploi de la force publique; l'Église y concourt avec plus de douceur et d'efficacité, en rendant maîtres et serviteurs, patrons et ouvriers plus équitables dans leurs prétentions et plus charitables dans leurs relations. L'amélioration morale de l'homme est l'œuvre propre de l'Église; elle est en même temps le principe fécond de tous les autres progrès et la condition essentielle de la pacification sociale[1]. » Voilà pourquoi l'Église n'intervient, ni dogmatiquement

[1] Nous empruntons cette page à la lettre que Mgr Hugonin vient d'écrire au Comité catholique des œuvres ouvrières de Caen. C'est, pour les grandes questions sociales du jour, le résumé le plus lumineux et l'examen le plus judicieux qu'on ait encore faits.

ni disciplinairement, dans les débats des catholiques qui s'ingénient, avec des plans si divers, à réorganiser le travail. Qu'il y en ait pour regretter que la Révolution française, en détruisant tout entière la corporation professionnelle, ait livré l'ouvrier, parmi les incessantes fluctuations des affaires, au péril affreux du dénument absolu; qu'il y en ait pour proposer des syndicats mixtes; qu'il y en ait pour préférer la corporation régie par l'État; qu'il y en ait pour vouloir en faveur de l'ouvrier la liberté seule, la liberté aidée par l'instruction; qu'il y en ait pour se contenter des avantages de la société coopérative et de la participation aux bénéfices, l'Église ne condamne et n'approuve spécialement les opinions ni des uns ni des autres. Les radicaux pourraient le reconnaître; ce serait équitable...

Les radicaux ont des utopistes qui voudraient reconstruire la société en refaisant la nature humaine; ils ont leurs Jacobins pour refaire d'abord l'éducation de la France. M. Jules Simon le sait bien, et quand, l'autre jour, dans le discours admirable où il démontrait au Sénat quelle loi tyrannique et sectaire M. Goblet forge à la République pour l'enseignement primaire, il s'étonnait que les républicains eussent si vite et si profondément oublié les leçons de leur ancien libéralisme, M. Jules Simon n'aurait eu qu'à constater le phénomène fatal : celui de la République jacobine succédant à la République conservatrice, pour amener elle-même l'ère de la République démocratique et sociale. Eh oui! M. Goblet a été un libéral, sous l'Empire, et M. Jules Ferry également. Mais ils sont devenus ministres dans un temps où déjà les Jacobins commençaient à dominer la République et l'amour du pouvoir les a convertis : il a fallu à l'un son article 7, à l'autre son article 17; M. Jules Ferry a expulsé de l'école libre les Jésuites, les Dominicains, parce qu'ils étaient de congrégations non autorisées; M. Goblet expulse de l'école publique les fréres de la Doctrine chrétienne et les filles de la Charité, bien que leurs congrégations soient autorisées; un autre ministre, un inconnu dont le jacobinisme se forme ou se prépare aujourd'hui, viendra tôt ou tard, qui voudra les expulser jusque de cette école libre que M. Goblet daigne leur laisser comme un dernier refuge. Tant pis pour la commune qui préférait l'enseignement du congréganiste à celui du laïque! Tant pis pour le père de famille! Tant pis pour le pauvre, qui n'a pas le choix entre une école et une autre! Il y a là un despotisme cruel et l'éloquence de M. Jules Simon aurait pu en rendre honteux M. Goblet, qui, fanatique par dépit, l'est d'hier à peine. Mais M. Jules Simon ne s'est pas trompé : les raisons qui ont inspiré les auteurs de loi sont des raisons implacables dans le

cœur de nos Jacobins. La neutralité religieuse qu'ils commandent à l'instituteur dissimule mal leur haine et leur mépris de la religion : c'est uniquement cette haine et ce mépris qui leur ont fourni le principe de la mensongère neutralité qu'ils proclament. La neutralité politique pouvait et devait régner dans l'école; ils ne l'ont pas voulu : ils prétendent inculquer aux générations nouvelles le culte de la République : peu importe l'opinion du père de famille ! Cette fureur civique, M. Goblet ne la nie pas; il s'en honore plutôt. Mais, la fureur philosophique, il refuse de la confesser, et, pendant qu'il déclare n'avoir voulu par la neutralité religieuse que garantir dans l'école la liberté de conscience pour tout le monde, voilà qu'érigeant lui-même son scepticisme en dogme, il déclare impossible de tolérer dans l'enseignement telle ou telle doctrine du christianisme... Tant il est vrai qu'avec sa neutralité religieuse, M. Goblet a moins le dessein d'écarter impartialement de l'école toute espèce de religion que passionnément la religion contre laquelle son parti a le plus de rage!

Outre qu'elle attente à l'une des libertés qui nous étaient devenues le plus chères, la loi nouvelle de l'enseignement primaire crée une inégalité violente. Non contente d'expulser de l'école publique le congréganiste, elle refuse de l'exempter du service militaire : c'est une immunité qui n'appartiendra plus qu'à l'instituteur sacré par la République pour commenter le Manuel de M. Paul Bert. Et quel est le principe qui dicte à M. Goblet cette arbitraire prescription? Sa notion jacobine de l'État. Pour lui, pour la secte qui asservit à l'État la famille et l'enfant, un service rendu à la société dans l'école libre n'a en rien la valeur d'un service rendu à l'État. Quoi! il n'y a point d'équivalence entre le service rendu à l'État qui change et le service rendu à la société qui reste? Le service moral et intellectuel dont la société bénéficie ne sera réputé profitable à l'État que s'il est officiel? « Instruire et élever des milliers et des milliers d'enfants dans les connaissances humaines et dans les fortes vertus, n'est-ce donc pas un service rendu à l'État? N'est-ce donc pas un service rendu à l'État que répondre aux vœux de tant de familles, dont l'État doit protéger les droits et garantir la liberté? N'est-ce pas un service rendu à l'État que préparer pour les carrières civiles ces jeunes gens qui, en quittant les écoles des Frères, et parfois avant même d'en sortir, sont recherchés et sollicités par les négociants les plus honorables, par les plus grands industriels, et souvent aussi par les chefs de vos administrations? Ne rendent-elles pas un service à l'État, ces écoles des Frères dont, à Nancy comme ailleurs, toutes les classes sont remplies dès qu'elles sont ouvertes, et qui

compteraient deux fois et trois fois plus d'élèves, si elles pouvaient les recevoir? Ne rend-il pas service à l'État, ce magnifique établissement de Passy, qui renferme plus de huit cents internes et qui a donné à la France tant de bons et de généreux citoyens? Ne rend-il pas service à l'État, cet incomparable établissement de Saint-Nicolas, école professionnelle sans rivale dans le monde, où les Frères des écoles chrétiennes élèvent et instruisent dans les connaissances générales et dans tels ou tels métiers; où ils logent, nourrissent et habillent complètement un millier d'enfants pour 1 fr. 10 par tête et par jour, au centre même de Paris? » Mgr Turinaz le demande à M. Goblet, dans une lettre[1] où l'indignation déborde de son cœur de patriote aussi bien que de son âme d'évêque; et il a raison. Est-ce qu'en somme, pour le service de la France, l'enseignement primaire a un sujet et un objet qui diffèrent dans l'école publique et dans l'école libre? Est-ce qu'il y aurait, par hasard, une lecture et une écriture d'État, une grammaire d'État, une arithmétique d'État? L'État aurait-il, par son programme d'enseignement primaire, le droit d'exiger de la famille, pour l'enfant, une autre instruction que celle dont l'homme aura besoin un jour dans l'accomplissement de ses devoirs de soldat, d'électeur et de contribuable? Mais non, ne soyons pas si ingénus, dans notre libéralisme. Ce qu'il faut à M. Goblet, à son parti, nous le savons bien : ce n'est pas une jeunesse instruite, quel qu'ait pu être l'instituteur, clerc ou laïque; c'est une jeunesse formée par cette pédagogie radicale qui enseigne qu'il n'y a ni un Dieu à connaître, ni une religion à pratiquer, mais des républicains à honorer et une république à servir...

Nous demandions tout à l'heure s'il y a une arithmétique d'État. Voilà une question bien impertinente, nous répondrait sans doute le ministre des finances. Car il a fallu à la République une arithmétique d'État pour faire de son budget, depuis 1878, une tromperie si prestigieuse! Mais les comptes fantastiques qu'elle facilitait, cette arithmétique d'État dont la principale vertu était d'opérer mystérieusement, ils finissent, on n'en peut plus continuer les calculs fabuleux, M. Sadi-Carnot se voit forcé de reprendre pour le budget de 1887 l'arithmétique puérile et honnête de tout le le monde. L'aveu aura dû lui en être pénible. L'impôt, pendant

[1] *Seconde lettre à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes,* au sujet du maintien de l'exemption du service militaire pour les maîtres des écoles publiques et de la suppression de cette exemption pour les maîtres des écoles privées et congréganistes, par Mgr Turinaz, évêque de Nancy et de Toul. — Prix : 15 centimes. Paris, Retaux-Bray, libraire, rue Bonaparte, 82.

l'année 1885, avait rapporté 61 millions et demi de moins qu'on ne l'avait prévu, et déjà, pour les deux premiers mois de 1886, la moins-value est de 23 millions. Or les lois nouvelles nécessitent au budget de 1887 des crédits nouveaux qu'on estime à 25 millions. Pour occuper et administrer le pays sur lesquels la République a étendu le protectorat de la France, on emploiera 30 millions. Si l'on persiste à vouloir, pour la simplification des écritures, supprimer le budget extraordinaire, on a 90 millions à inscrire au budget ordinaire. C'est, d'une part, 145 millions de dépenses en plus et, de l'autre, 61 millions et demi de recettes en moins : au total, 206 millions et demi dont manquait d'avance le budget de 1887. Qu'est-ce que M. Sadi-Carnot a imaginé pour remédier à cette insuffisance? Il économise d'abord 56 millions, çà et là, en réduisant telle ou telle dépense des ministres trop opulents; il emprunte un milliard et demi; il rembourse les 625 millions qu'il avait à payer en obligations sexennaires; il se ménage par cette combinaison la somme réservée à l'amortissement; enfin, il établit sur l'alcool une surtaxe dont il tirera quelque 75 millions. Eh bien! qu'est-ce que M. Sadi-Carnot gagne par tous ces moyens? Peu de chose. Il n'est pas même sûr de combler le déficit! Il lui reste 100 millions à trouver pour le paiement des intérêts qu'on a garantis, par les conventions de 1883, aux compagnies de chemins de fer. Et nous ne supputons ni les 34 millions que M. Lockroy destine, pour l'année 1889, au Palais de cette Exposition qui ne ssra pas même universelle; ni les millions que les accidents ont coutume de coûter annuellement à la République, par delà les mers et ailleurs... Quoi qu'il en soit, les contribuables, les électeurs sont avertis. Il y a deux mois, M. de Freycinet promettait de « réaliser l'équilibre sans recourir à l'emprunt et sans créer d'impôts. » Qu'est-elle devenue, cette promesse dorée? La République rouvre le grand livre; elle augmente d'un milliard et demi la dette de la France, milliard et demi qui surchargera d'une rente de 54 millions ses dépenses annuelles; elle augmente de 75 millions l'impôt que, depuis 1878, elle avait enflé déjà de 400 millions. Allons! la République est décidément fidèle à son platonique serment d'être le gouvernement le plus économe du monde comme le plus pur, le plus loyal, le plus simple, et les députés républicains ont vraiment de bonnes raisons pour interdire aux conservateurs le droit d'entrer et de regarder dans l'antre où la commission du budget rend ses oracles, veille sur le Trésor et manipule nos deniers...

Une loi oppressive de plus ; la société troublée par des menaces dont on ne sait pas ou dont on n'ose pas la défendre; nos finances en détresse et livrées à des besoins qui les ruinent : ce bilan de

quinze jours est triste, en vérité, pour la République et pour la France. Il semble, hélas! que, durant ces quinze jours, le vent soit aux mauvaises nouvelles, de quelque côté qu'il souffle. Les révolutionnaires qui ont célébré avec tant de cynisme, à Paris, l'odieux anniversaire du 18 mars, ont eu, à Liège, des émules qui ne se sont pas contentés de harangues : sans la courageuse attitude du bourgmestre, de la garde civique et des troupes, Liège était dévasté. Les grévistes, ont, hier, attaqué les troupes à Seraing et à Tilleur; ils ont presque saccagé la ville de Lize. Là, du moins, c'est virilement que l'État s'efforce de préserver la paix publique : le général Pontus n'est pas un imitateur du général Boulanger... Plus loin, à Berlin, l'accord préparé pour la cessation du « Kulturkampf » s'est interrompu; M. de Bismark, dont les nerfs souffrent violemment, vit dans une sorte d'irritation continue; on a mal accueilli son projet de monopoliser l'alcool; il travaille à l'accroissement de sa flotte et de l'armée; par une coïncidence étrange, voici que ses journaux familiers entonnent leur vieille lamentation sur « le chauvinisme français », en mêlant à leur plainte les avis et les défis que l'on connaît... L'Angleterre attend, avec une patience dont M. Gladstone se joue un peu, le plan que « le grand vieillard » a médité si secrètement pour la pacification de l'Irlande. Nous attendrons comme elle. Toutefois, si, selon la rumeur publique, M. Gladstone doit non seulement constituer un Parlement à Dublin et assurer à l'Irlande son autonomie, mais exproprier les « landlords » anglais, moyennant une somme de 4 ou 5 milliards, et livrer aux paysans irlandais la terre ainsi rachetée, ce sera, il faut le reconnaître, l'acte le plus grave que le socialisme d'État aura encore accompli et nous sommes de ceux qui s'en effrayeront. Quant au traité que l'Angleterre négocierait à Constantinople pour acquérir, avant l'évacuation de l'Egypte, l'île de Crête ou l'île de Rhodes, n'est-ce pas une fiction? Par malheur, les complications se perpétuent en Orient. Le prince Alexandre résiste aux puissances qui veulent que l'union de la Bulgarie et de la Roumélie soit indépendante de sa personne et renouvelable tous les cinq ans. La Grèce arme toujours et s'acharne à ses bravades. Que de difficultés dans toute l'Europe! Que de périls, presque aux portes de notre patrie! Combien de raisons donc pour que la République, par prévoyance et par sagesse, la laisse respirer, cette France qu'elle tourmente, qu'elle fatigue et qu'elle épuise!...

Auguste Boucher.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**Le Valbriant**, par Mme Craven, in-12. Librairie Perrin.

L'œuvre si saisissante et si pure que nos lecteurs ont tout récemment admirée dans le *Correspondant*, vient de paraître en volume, et déjà plusieurs milliers d'exemplaires en ont été enlevés avec une rapidité caractéristique. C'est que ce nouvel ouvrage de la plume qui a écrit *Fleurange* et *le Récit d'une sœur* est tout à fait digne de ses aînés; on y retrouve l'élévation de pensée, la noblesse des caractères, l'intérêt dramatique des situations, en un mot toutes les qualités qui ont valu aux volumes signés par Mme Craven un succès si retentissant et si légitime. Œuvre saine et fortifiante, le *Valbriant* peut être mis entre toutes les mains; il est peu de livres, dus à une plume autorisée, dont on puisse aujourd'hui faire cet éloge.

---

**M. Renan hier et aujourd'hui**, par M. l'abbé Cognat, in-8o. (Gervais.)

Nous n'avons pas à faire l'éloge de ce remarquable ouvrage, dont nos lecteurs ont pu apprécier les premiers la haute valeur philosophique et la belle forme littéraire. Mais ce que nous tenons à constater, c'est qu'après une approbation chaleureuse de Mgr l'archevêque de Rouen, l'auteur vient de recevoir le plus précieux et le plus concluant de tous les témoignages : une lettre du cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat, au nom même du Souverain Pontife.

« L'hommage, dit le cardinal, que vous avez fait au Saint-Père des deux ouvrages que vous avez récemment publiés, ayant pour titre l'un : *Lettre d'un Curé à ses paroissiens*, et l'autre : *M. Renan hier et aujourd'hui*, a été d'autant plus agréable à Sa Sainteté qu'il lui a permis de constater combien utilement et noblement vous employez les talents dont il a plu à Dieu de vous enrichir et les quelques loisirs que vous laisse le ministère paroissial.

« C'est au nom du Souverain Pontife que je viens vous féliciter de votre piété et de votre zèle, et vous assurer de la satisfaction avec laquelle le Chef de l'Eglise voit tout ce que vous faites pour le bien des âmes. Comme témoignage manifeste de ces sentiments, Sa Sainteté vous envoie une particulière bénédiction. »

---

**Victor de Laprade, sa Vie et ses Œuvres**, par Edmond Biré. (Librairie Perrin.)

Encore un livre publié ici même, et qui, comme le *Victor Hugo avant* 1830, est un précieux chapitre de l'histoire de la poésie française au dix-neuvième siècle. Ce nouveau volume atteste, comme le précédent, un rare souci d'exactitude et de vérité : on n'y trouve pas un fait qui ne soit appuyé de sa preuve. Les documents inédits abondent dans ces pages où revivent, à côté de la sympathique figure de Laprade, tant d'autres physionomies de poètes, d'écrivains, d'orateurs et d'hommes d'Etat.

Parmi les chapitres les plus curieux, rappelons particulièrement ceux qui ont trait aux *Muses d'Etat* et à la destitution de Victor de Laprade, au comte de Chambord et aux *Lettres à un prince exilé*, à la république de 1848 et à la guerre de 1870.

*L'un des gérants :* JULES GERVAIS.

---

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES POSSÉS-SAINT-JACQUES.

# TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

## DU TOME CENT QUARANTE-DEUXIÈME

(CENT SIXIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

---

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du *Correspondant* dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des sujets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : Art., article ; — C. R., compte rendu.

---


**BOUCHER** (Auguste). *Chroniques politiques.* — Art. 10 janvier 1886. 183. — 25 janvier. 375. — 10 février. 571. — 25 février. 764. — 10 mars. 955. — 25 mars. 1156.

**BOUILLIER** (Francisque). De la justice historique. Art. 193.

**BROGLIE** (Duc de). Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de 1367 à 1370. Art. 754.

**CHAMBAUD** (Baron de). La Régence en Espagne et ses difficultés. Art. 803.

**CHANTELAUZE** (R.). La Fin de la Fronde et l'arrestation du cardinal de Retz. Art. III. 301.

Le grand Condé, par M. le duc d'Aumale. Art. 385.

**COCHIN** (Denys). M. Pasteur et le vaccin de la rage. Art. 965.

**CRAVEN** (Mme A.). Le Valbriant, Art. III. 136. — IV. 273. — V. Fin. 493.

**DESLANDES** (A.). La question du latin. Art. 1033.

**DESTREL** (H.). Le socialisme aux Etats-Unis. Art. 813.

**DOUHAIRE** (P.). Revue critique. Art. 25 janvier 1886. 368. — 10 mars. 940. — 25 mars. 1135.

**DOUMIC** (René). Un poète chrétien. René Grousset, sa vie et ses poésies. Art. 743.

**FOBLANT**. Après le Congrès. Art. 93.

**FOURNEL** (Victor). Les œuvres et les hommes, *Courrier du théâtre, de la littérature et des arts.* Art. 25 janvier 1886. 339. — 10 mars. 912.

**GAEL** (Pierre). Pascale. Art. I. 692. — II. 861. — III 1063.

**GAILLARD** (Léopold de). — Poésies. A un vieux pastel. *Et renovabis faciem terræ.* Art. 1127.

**GANNIERS** (Arthur de). Les *pronunciamientos* espagnols et l'é-


[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 mars 1886.

chauffourée de Carthagène. Art. 211.

— Les droits de la France à Madagascar et le traité du 17 décembre 1885. Art. I. 528. — II. Fin. 581.

**LACOMBE** (Ch.). Les premières années de Berryer (1790-1816). Art. I. 50. — II. 227. — III. 671. IV. 1040.

**LALLEMAND** (Paul). Du pessimisme littéraire. Art. 988.

**LAMACHE** (Hervé). La décentralisation scolaire en Europe. Art. 1007.

**LANGLOIS** (Anatole). Les logements ouvriers à Paris. Art. II. Fin. 158.

**LEFÉBURE** (Léon). De l'action catholique en France depuis cinquante ans. Art. 9.

**MAYOL DE LUPÉ** (Vicomte de). L'Espagne qu'on ne voit pas. Art. 652.

**MEAUX** (Vicomte de). Un moine en Algérie. Art. 759.

— La renaissance catholique en France sous Louis XIII. Art. I. 773. — II. 1084.

**PARVILLE** (H. de). Revue des sciences. Art. 10 janvier 1886. 175. 10 février. 561. — 10 mars. 944.

**PONTMARTIN** (comte A. de). Mes Mémoires (2e série.) Le violon du café de Foy. Art. IV. 113. — V. Deux poètes : Joseph Méry et Joseph Autran. Art. 469. — VI. Fin. 719.

**RAYNAL** (Paul de). Le mariage d'un roi. Art. I. 252. — II. 443. — III. 837. — IV. 1099.

**SICARD** (L'abbé A.). Les deux maîtres de l'enfance : le prêtre et l'instituteur. Art. I. 404. — II. 618. — III. Fin. 889.

***. Bulletin bibliographique. 10 février 1886. 572. — 10 mars. 963. — 25 mars. 1156.

***. Le comte de Falloux. Art. 3.

***. Un vicaire de Paris. Art. 1130.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CENT QUARANTE-DEUXIÈME

# TABLE

## DU TOME CENT SIXIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CENT QUARANTE-DEUXIÈME DE LA COLLECTION)

---

### 1re LIVRAISON. — 10 JANVIER 1886


Le comte de Falloux ***. . . . . 3
De l'action catholique en France depuis cinquante ans, par M. Léon Lefébure. . . . . 9
Les premières années de Berryer (1790-1816). — I, par M. Charles de Lacombe. . . . . 50
Après le Congrès, par M. Foblant, ancien député. . . . . 93
Mes Mémoires (2e série). — Le violon du café de Foy. — IV, par M. le comte A. de Pontmartin. . . . . 113
Le Valbriant. — III, par Mme A. Craven . . . . . 136
Les logements ouvriers à Paris. — II. — Fin, par M. Anatole Langlois 158
Revue des sciences, par M. Henri de Parville. . . . . 175
Chronique politique, par M. Auguste Boucher. . . . . 183


### 2e LIVRAISON. — 25 JANVIER 1886


De la justice historique, par M. Francisque Bouillier, de l'Institut. 193
Les *pronunciamientos* espagnols et l'échauffourée de Carthagène, par M. Arthur de Ganniers. . . . . 211
Les premières années de Berryer (1790-1816). — II, par M. Charles de Lacombe. . . . . 227
Le mariage d'un roi. — I, par M. Paul de Raynal. . . . . 252
Le Valbriant. — IV, par Mme A. Craven. . . . . 273
La Fin de la Fronde et l'arrestation du cardinal de Retz. — III. — Fin, par M. R. Chantelauze. . . . . 301
Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts, par M. Victor Fournel. . . . . 339
Revue critique, par M. P. Douhaire. . . . . 368
*Histoire de la monarchie de Juillet*, par M. Paul Thureau-Dangin, t. III.
Chronique politique, par M. Auguste Boucher. . . . . 375


### 3e LIVRAISON. — 10 FÉVRIER 1886


Le grand Condé, par M. le duc d'Aumale, par M. R. Chantelauze. . 385
Les deux maîtres de l'enfance : le prêtre et l'instituteur. — I, par M. l'abbé A. Sicard.. . . . . 404
Le mariage d'un roi, — II, par M. Paul de Raynal. . . . . 443
Mes Mémoires (2e série.) — Deux poètes : Joseph Méry et Joseph Autran. — V, par M. le comte A. de Pontmartin. . . . . 469
Le Valbriant. — V. — Fin, par Mme A. Craven. . . . . 493
Les droits de la France à Madagascar et le traité du 17 décembre 1885, par M. Arthur de Ganniers. . . . . 528
Revue des sciences, par M. Henri de Parville. . . . . 561
Chronique politique, par M. Auguste Boucher. . . . . 571
Bulletin bibliographique. . . . . 572

## 4e LIVRAISON. — 25 FÉVRIER 1886

Les droits de la France à Madagascar et le traité du 17 décembre 1885. — Fin, par M. Arthur DE GANNIERS. . . . . 581
Les deux maîtres de l'enfance : le prêtre et l'instituteur. — II, par M. l'abbé A. SICARD. . . . . 618
L'Espagne qu'on ne voit pas, par M. le vicomte DE MAYOL DE LUPÉ. 652
Les premières années de Berryer (1790-1816). — III, par M. Charles DE LACOMBE. . . . . 671
Pascale. — I, par M. Pierre GAEL. . . . . 692
Mes Mémoires (2e série). — Suite et fin, par M. le comte A. DE PONTMARTIN. . . . . 719
Un poète chrétien. — René Grousset, sa vie et ses poésies, par M. René DOUMIC. . . . . 743
Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie, de 1367 à 1370, par M. le duc DE BROGLIE, de l'Académie française. . . . . 754
Un moine en Algérie, par M. le vicomte DE MEAUX. . . . . 759
Chronique politique, par M. Auguste BOUCHER. . . . . 764

## 5e LIVRAISON. — 10 MARS 1886

La renaissance catholique en France sous Louis XIII. — I, par M. le vicomte DE MEAUX. . . . . 773
La régence en Espagne et ses difficultés. par M. le baron DE CHAMBAUD. 803
Le socialisme aux États-Unis, par M. H. DESTREL. . . . . 813
Le mariage d'un roi. — III, par M. Paul DE RAYNAL. . . . . 837
Pascale. — II, par M. Pierre GAEL. . . . . 861
Les deux maîtres de l'enfance : le prêtre et l'instituteur. — III. — Fin, par M. l'abbé A. SICARD. . . . . 889
Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts, par M. Victor FOURNEL. . . . . 912
Mélanges. — *A travers la Chine*, par M. Léon Rousset. M. P. DOUHAIRE. . . . . 940
Revue des sciences, par M. HENRI DE PARVILLE. . . . . 944
Chronique politique, par M. Auguste BOUCHER. . . . . 955
Bulletin bibliographique. . . . . 963

## 6e LIVRAISON. — 25 MARS 1886

M. Pasteur et le vaccin de la rage, par M. Denys COCHIN. . . . . 965
Du pessimisme littéraire, par M. Paul LALLEMAND. . . . . 988
La décentralisation scolaire en Europe, par M. Hervé LAMACHE. . . 1007
La question du latin, par M. A. DESLANDES. . . . . 1033
Les premières années de Berryer (1790-1816). — IV, par M. Charles DE LACOMBE. . . . . 1040
Pascale. — III, par M. Pierre GAEL. . . . . 1063
La renaissance catholique en France sous Louis XII. — II, par M. le vicomte DE MEAUX. . . . . 1084
Le mariage d'un roi. — IV, par M. Paul DE RAYNAL. . . . . 1099
Poésies. — A un vieux pastel. — *Et renovabis faciem terræ*, par M. Léopold DE GAILLARD. . . . . 1127
Un vicaire de Paris, ***. . . . . 1130
Revue critique, par M. P. DOUHAIRE. . . . . 1135
Chronique politique, par M. Auguste BOUCHER . . . . . 1146
Bulletin bibliographique. . . . . 1156

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00669 7342